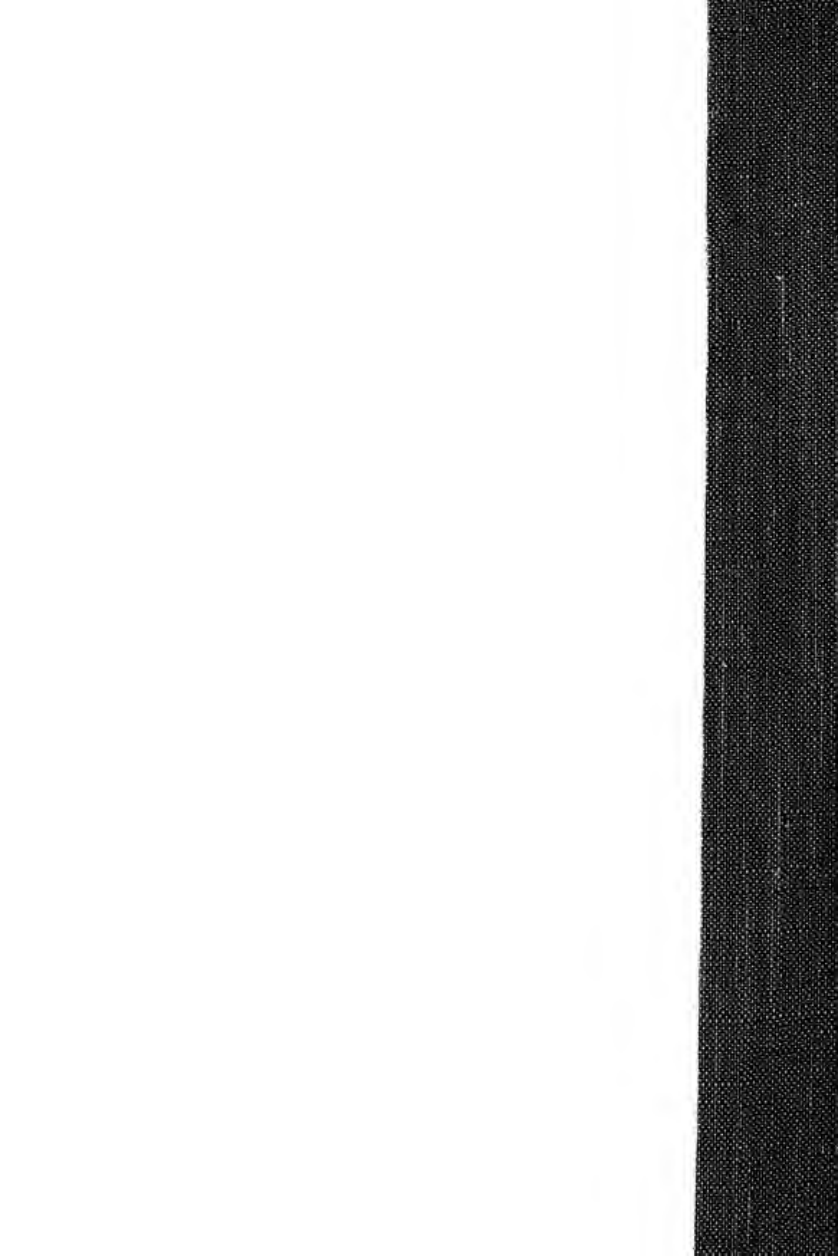


UNIV OF
TORONTO
LIBRARY



RECORDS SECTION 1 1975

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES CHARTES

LXXXII.

~~Hist.~~

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE



LXXXII.

ANNÉE 1921.



197427
23:7:25-

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 82

1921

ÉTUDES
SUR
L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

I.

LES SOURCES NARRATIVES.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne est fondée sur quelques rares textes que viennent compléter bien imparfaitement les données précises de quelques diplômes et de quelques chartes privées. Pour la retracer avec tout le degré de certitude qu'elle comporte, il faut avant tout déterminer la valeur exacte des sources auxquelles nous puisons nos renseignements.

Les travaux de l'érudition moderne ont suffisamment établi l'autorité des œuvres de Grégoire de Tours, des *Chronica* du pseudo-Frédégaire, du *Liber historiae Francorum*, du *Vita Genovefae*, du *Vita Eligii* et du *Vita sanctae Balthildis*, pour que l'historien de Saint-Denis puisse se contenter d'indiquer, quand il leur emprunte ce qu'ils disent de l'institut san-dionysien, l'exact poids du témoignage invoqué.

Mais ces sources-là ne parlent de Saint-Denis qu'en passant. Cinq ouvrages sont consacrés spécialement aux origines du culte rendu au premier évêque de Paris dans la région parisienne à l'époque mérovingienne. La critique d'érudition s'est longuement exercée sur eux, sans avoir dit encore son dernier mot. Aussi avant d'entreprendre d'écrire la moindre page sur les origines de l'abbaye de Saint-Denis et sur le développement de cet institut monastique, convient-il de reprendre *ab ovo* l'examen

critique des *Passions de saint Denis*, des *Miracles de saint Denis* et des *Gesta Dagoberti regis*.

I. — LES PASSIONS DE SAINT DENIS.

Le haut moyen âge nous a légué trois Passions de saint Denis que, par leurs *incipit*, on désigne sous les noms de *Gloriosae*, de *Post beatam ac salutiferam* et de *Post beatam et gloriosam*.

Le *Gloriosae*, ou *Passio sanctorum Dionisii, Rustici et Eleutherii*, nous est actuellement connu par neuf manuscrits dont cinq remontent au ix^e siècle : les deux plus anciens, le ms. 55 de l'École de médecine de Montpellier et le ms. 230 de Saint-Gall, paraissent même bien appartenir aux premières années de ce siècle¹. Mais le premier éditeur de cette *Passion* avait donné son texte d'après « cinq manuscrits d'excellente note » dont l'un au moins, celui qui servit de base à l'édition, ne nous est pas parvenu²; et Dom Félibien, de son côté, publia le *Gloriosae* d'après un manuscrit du x^e siècle que lui avait communiqué Joly, chantre de Notre-Dame de Paris³. Cette *Passion* prit place dans le tome IV d'octobre des *Acta sanctorum Bollandiana*,

1. M. René Macaigne attribue le ms. de Montpellier au viii^e siècle (*La Vie de sainte Geneviève et la Passion de saint Denis*, dans *Revue des questions historiques*, t. XCH, p. 96). Ce manuscrit fait partie d'un recueil factice provenant de l'église de Saint-Étienne d'Autun. G. Pertz dit ce recueil tout entier du ix^e siècle (*Archiv*, t. VII, p. 197), mais l'auteur du *Catalogue des mss. des biblioth. départ.* (série in-4^o, t. I, p. 307) y distingue des parties du viii^e siècle et des parties du ix^e. — Quant au ms. 230 de Saint-Gall, il fut probablement copié à Saint-Denis même, sous l'abbatit de Walton (806-814), qui était un ancien abbé de Saint-Gall, à la même époque que le ms. de la bibliothèque de Karlsruhe, qui contient la rédaction C du *Vita Genorefae* et qui provient de Saint-Gall. — Les autres manuscrits sont conservés à Pétersbourg (fonds Ott. I, 12), à Munich (lat. 4585) et à Paris (Bibl. nat., mss. lat. 11748, 5301, 3793, 5296 D, 5308); les trois premiers cités sont du ix^e siècle, le quatrième du x^e, les deux suivants du xi^e (le 3793 ne donne pas le début du texte), le dernier du xiii^e.

2. « Vitam, aut potius passionis Dionysii acta, Hilduino antiquiora, accipe ex fide quinque manuscriptorum codicum optimaе notae. » François Bosquet, *Ecclesiae Gallicanae historiarum tomus primus* (Paris, 1636, in-4^o), pars secunda, p. 68; cf. liv. I, p. 50.

3. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, pièces justificatives, 2^e partie : *Anciens Actes du martyre de S. Denys et de ses compagnons S. Rustique et S. Eleuthère*, p. CLXII.

puis dans le tome II des Œuvres de Fortunat publiées par Luchi, d'où l'abbé Migne la tira pour la réimprimer au tome LXXXIII de sa *Patrologie latine*. Elle fut éditée de nouveau par le chanoine Arbellot dans son *Étude sur les origines chrétiennes de la Gaule* (1^{re} partie : *Saint Denis de Paris*) et par M. Bruno Krusch à la suite des Œuvres de Fortunat dans le tome IV, 2^e partie, des *Auctores antiquissimi* des *Monumenta Germaniae historica*. Aucune de ces éditions n'est définitive, puisqu'elles n'ont point utilisé toutes les sources de la tradition, et que, même la dernière, celle de M. Krusch, n'a pas un caractère vraiment critique. Mais hâtons-nous de dire qu'une nouvelle édition de ce texte ne vaudrait point la peine qu'on y prendrait, puisqu'elle n'apporterait rien d'intéressant sur le fond même de l'œuvre, qui seul importe à l'historien.

La date de la composition du *Gloriosae* a été l'objet d'opinions fort diverses. Pour les uns, l'ouvrage est du v^e siècle, au moins¹; d'autres se prononcent pour le vi^e siècle², pour le vii^e ou le viii^e siècle³; enfin le plus grand nombre placent l'apparition de l'ouvrage sous Charlemagne⁴.

La seule raison que l'on ait mise en avant pour attribuer la

1. C'est l'opinion de ceux qui voient dans le *Gloriosae* l'une des sources du *Post beatam et gloriosam* et qui attribuent ce dernier au v^e siècle : abbé Darras, *Saint Denis l'Aréopagite* (1863), p. 312 et suiv.; chanoine Arbellot, ouvrage cité; V. Davin, *Les actes de saint Denys de Paris. Étude historique et critique*, extr. de la *Revue du monde catholique*, 1898, 86 p.

2. Félibien écrit encore en 1706 que les « Actes de saint Denys... sont aussi anciens que Fortunat, s'ils ne sont pas de lui, comme l'a cru M. de Marca ». *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Denis*, dissertation préliminaire, p. [iv].

3. Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 444, et note iv : *Sur les Actes de saint Denys*, p. 711-712. — Br. Krusch dit : viii^e siècle, avant 767 (*Neues Archiv*, t. XIX, p. 452 et suiv.), et maintient cette date contre Duchesne (*Mon. Germ. hist., Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 205, note 2).

4. Abbé Lebeuf, *Nouvelles observations sur les anciens Actes de saint Denis*, dans les *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. I, p. 52-53. — Julien Havet, *Les origines de Saint-Denis*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LI (1890), p. 37-39. — L. Duchesne, *La Passion de saint Denis*, dans *Mélanges Julien Havet*, p. 31-38. — Cette opinion est admise par A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 24, n^o 65; par les nouveaux Bollandistes, *Bibliotheca hagiographica latina*, p. 328, n^o 2171; par R. Macaigne, ouvrage cité, et par G. Kurth, *Les traditions du VI^e siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, dans *Études franques*, t. II, p. 297.

composition de l'ouvrage à l'époque de Charlemagne est l'argument littéraire. Que la *Passio*, dans la forme où elle nous est parvenue, ne puisse pas être attribuée à Fortunat, comme le voulait Marca, ni à aucun autre écrivain du VI^e ou du VII^e siècle, c'est ce dont tout le monde tombe d'accord aujourd'hui. Mais c'est la correction grammaticale et morphologique de la langue qui constitue l'obstacle à ces attributions bien plutôt que le style lui-même. Le style « maniéré et prolix » du *Gloriosae*, selon l'expression de Julien Havet, ne constitue pas une raison suffisante pour reporter la composition de l'œuvre après la réforme des études par Charlemagne : le maniérisme et la prolixité sont de tous les temps. L'argument littéraire est souvent décevant¹, surtout lorsque l'on constate qu'au début du IX^e siècle, à Saint-Denis même, selon toute vraisemblance, on a recopié ou abrégé des ouvrages plus anciens pour les mettre à la mode du jour : témoin les rédactions de la *Vie de sainte Geneviève*, désignées actuellement par les lettres *B* et *C*, qu'elles ont reçues dans le classement des manuscrits de l'édition Krusch.

La langue correcte et abondante peut être, dans le cas présent, ou bien la marque d'une plus haute antiquité, d'une époque où l'on avait encore le souci de la bonne latinité, ou bien la preuve d'un remaniement d'une œuvre de basse époque littéraire en un temps et dans un milieu où l'on avait de nouveau la préoccupation de la correction grammaticale et de la rhétorique savante.

C'est à cette seconde hypothèse qu'il faut se tenir. D'abord, il est certain que la Passion *Gloriosae* ne mérite pas l'appellation d'*Actes de saint Denys* que lui donnèrent les érudits du XVII^e siècle, si l'on prend le mot « Actes » dans le sens de témoignage écrit contemporain ou presque du martyr des saints : il résulte de l'aveu même de son auteur que celui-ci écrivait tardivement, non sur quelque ouvrage antérieur, mais d'après des

1. N'a-t-on pas vu un esprit cultivé comme Gustave Desjardins attribuer à l'époque de la Renaissance un ouvrage qui paraissait bien porter dans son style la marque de la latinité savante du XVI^e siècle et que l'abbé Bouillet retrouvait ensuite dans un manuscrit du XII^e siècle? Et pour nous en tenir à notre sujet, n'a-t-on pas vu l'unanimité des érudits rejeter au X^e siècle, et même plus tard, la rédaction *C* de la *Vie de sainte Geneviève*, jusqu'au jour où cette rédaction a été retrouvée dans des manuscrits du début du IX^e siècle?

traditions orales¹, — la remarque est de Dom Félibien. — D'autre part, selon le *Vita Genovefae*, il n'y eut pas de basilique élevée sur le tombeau de saint Denis avant celle que les chrétiens édifièrent au temps de sainte Geneviève (vers 475)² : la Passion est au plus tôt contemporaine de cette construction puisqu'elle la mentionne³; elle lui est, en tout cas, de peu postérieure.

Godefroid Kurth a démontré péremptoirement que le *Vita Genovefae*, tel que nous le livrent les manuscrits de la famille A de l'édition Krusch, fut écrit vers 520⁴. Nous y lisons ce passage : « Utique sanctus Dionysius primus episcopus civitatis Parisiorum fuit, a persecutoribus in quarta ab eadem urbe martirium consummavit, ut conperi juxta traditionem seniorum vel relationem (*var.* : revelationem) passionis sue, a sancto Clemente, filio in baptismo sancti Petri apostoli, Romae episcopus ordinatus et in hac provincia ab eo directus est⁵. » Depuis Hilduin, au IX^e siècle, jusqu'à nos jours, on avait vu là une référence à la *Passion de saint Denis*; Kurth s'inscrit en faux contre cette manière de voir. Pour lui, la meilleure leçon est « revelationem », « c'est-à-dire que l'auteur invoque deux autorités : d'une part, la tradition des anciens; d'autre part, une révélation miraculeuse relative à la passion du saint⁶ ». Deux raisons lui ont fait donner la préférence à « revelationem » sur « relationem » : l'une est que de bons manuscrits donnent cette leçon; l'autre est que la leçon « relationem » adoptée par l'éditeur des *Monumenta* « ne donne pas un sens satisfaisant. *Relatio* veut dire simplement *rapport* et rien de plus, et, si l'on admet la leçon de M. Krusch, le passage sera une très pauvre

1. *Gloriosae*, I, 3 : « Hac ergo consideratione audaciam nimiae temeritatis assumens, quae longo temporis fuerant obumbrata silentio, ipsius divinitatis auxilio suscepta sunt reseranda. Et, ut habet testimonium veritatis, plus fidelium sunt relatione comperta, quam probentur ad nos lectione transmissa. » Édition Krusch, p. 102.

2. *Vita Genovefae*, c. 20; édition Krusch, *Mon. Germ. hist., Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 223-224.

3. *Gloriosae*, III, 31 : « Unde postmodum christiani basilicam supra martyrum corpora magno sumptu cultuque eximio construxerunt », p. 104.

4. Kurth, *Étude critique sur la Vie de sainte Geneviève*, dans les *Études francaques*, t. I, p. 1-96. — Cf. mon compte-rendu dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXXX, 1919, p. 256.

5. *Vita Genovefae*, c. 17, édition Krusch, p. 221.

6. Kurth, *Les traditions du VI^e siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, p. 309.

tautologie, car la relation ne pouvant être autre chose qu'orale, elle se confond avec la tradition des anciens¹ ». Et Kurth se donne beaucoup de peine pour démontrer que « jamais, en effet, dans aucun écrit de l'époque mérovingienne, à ma connaissance, *relation* ne désigne une source écrite² ». Même si nous accordions à cet érudit qu'il faut nécessairement lire « *revelationem* » à la place de « *relationem* », il nous suffirait de constater avec lui que le mot « *passio* » pris seul a parfois le sens de « *passionis historia* » dans les auteurs du moyen âge³, pour conserver quelque force à l'opinion que l'hagiographe juxtapose à l'autorité de la « *traditio seniorum* » celle d'un document écrit.

Mais faut-il nécessairement croire que le texte de la *Vie de sainte Genetière* porte « *revelationem* »? Pas du tout. Le plus grand nombre des manuscrits et, parmi eux, le meilleur donnent « *relationem* ». Et pour montrer que le mot « *relatio* » a été pris quelquefois dans l'acception de « document écrit », point ne sera besoin de remonter jusqu'à Cicéron. Les formules de l'époque mérovingienne nous en fourniront les exemples incontestables suivants : « Et ob hoc cognita *relacionem* ante superscriptus senioris presentabant ad relegendam, per quem ipsum senioris cognoverunt, quod ipsa causa taliter acta vel perpetrata fuisset » (*Formulae Andecavenses*, 32, ann. 514-515, éd. Zeumer, p. 15). « Unde *relatione* bonorum hominum manibus roborata, qualiter ipsis ita cognitum sit, ut suggestit, nobis protulit recensendam » (*Marculfi formulae*, I, 33, p. 63). D'autres formules parlent de la « *cartola relationis* » ou de la « *notitia relacionis* ».

En outre, il est parfaitement exact, comme le dit Kurth, que la *Passion de saint Denis* offre la preuve que « *relatio* » désigne un témoignage oral⁴; mais elle fournit aussi la preuve que ce même mot s'applique à un document écrit qui, dans l'espèce, est précisément la *Passion* elle-même : l'auteur du *Gloriosae* s'ex-

1. Kurth. *Les traditions du VI^e siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, p. 309.

2. *Ibidem*. Cf. *Étude critique sur la Vie de sainte Genetière*, p. 54-56.

3. Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, c. 57, 70; — *Historia Francorum*, II, 3. — Hilduin, *Epistola ad Ludovicum pium*, c. 11. — Cf. Kurth, *Études franques*, t. II, p. 55, note 1, et 309, note 2.

4. *Gloriosae*, I, 3 : « Plus fidelium sunt relatione comperta, quam probentur ad nos lectione transmissa »; et plus loin, I, 7 : « Sic fidelium relatione didicimus. » Édition Krusch, p. 102.

cuse de ne pas rapporter tout ce que l'on sait de saint Denis, mais, dit-il, « en de tels sujets, il convient que les fideles croient plus de choses que n'en peut montrer un récit humain, *relatio humana*¹ ».

Alors, en vérité, est-il indispensable de recourir à une révélation miraculeuse fort problématique pour expliquer un texte qui, avec le mot « relationem », donne un sens satisfaisant. quoi qu'en ait dit Kurth? Je crains bien que la révélation miraculeuse n'ait fourni surtout à ce savant qu'un moyen commode d'éliminer la *Passio*, considérée jusqu'alors comme une source du *Vita Genovefæ*. A notre avis, le *Vita Genovefæ*, écrit aux environs de 520, contient une référence expresse à une *Passio de saint Denis*.

Cette *Passio* peut-elle être le *Gloriosae*? Elle a appris à l'hagiographe que « Sanctus Dionysius ... a sancto Clemente filio in baptismo sancti Petri apostoli. Romae episcopus ordinatus et in hac provincia ab eo directus est ». Le *Gloriosae* dit, en effet, que les apôtres, ayant choisi les hommes auxquels ils confièrent la mission de répandre dans les nations les semences évangéliques, leur confèrent l'honneur de l'épiscopat : « Electisque viris Dei dispositione et providentia, honori decreverunt episcopatum adjungere, quo facilius eorum praedicationibus acquisiti ad ministerium sacri proveherentur altaris². » Après quoi, il mentionne trois de ces évêques, saint Saturnin de Toulouse, saint Paul de Narbonne et saint Denis de Paris. Et, à propos de ce dernier, il écrit : « Sanctus Dionysius, qui, tradente beato Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus parturienda susceperat, quo amplius gentilitatis fervere cognovi terrorem, illuc intrepidus et calore fidei flammatus accessit ac Parisius Domino ducente pervenit, non veritus incrudelae gentis expetere feritatem³. »

Le *Vita Genovefæ* contient donc bien une référence à la

1. *Gloriosae*, II, 14 : « Dum ergo ad peculiaris patroni gesta suscepti officii tendit obsequium, non ex atse (*var. asse*) quae de servo Dei sunt conperta prosequimur, sed memores sui nos non fuisse sufficiat; in talibus enim causis majus convenit fideles credere quam possit relatio humana monstrare. » Edition Krusch, p. 103. Ailleurs, le mot « sermo » est pris comme synonyme de « relatio », et l'auteur du *Gloriosae* dit encore : « Cum sine dubio judicentur scripta, quae fidelium sermo testatur impleta », et « ... ut de Dei famulos etiam majora sentiat, quam sermo passionis explanat » (I, 4 et 6, p. 102).

2. *Gloriosae*, II, 10, p. 102.

3. *Gloriosae*, III, 15, p. 103.

Passion de saint Denis, et cette référence convient au *Gloriosae*.

Dès lors, on peut considérer le *Gloriosae* comme la source à laquelle ont puisé les écrivains de l'époque mérovingienne. Fortunat compose au VI^e siècle un petit poème sur l'église construite dans le Bordelais en l'honneur de saint Denis par l'évêque de Bordeaux, Amelius (mort en 520)¹, et reconstruite par son successeur Leontius; nous y trouvons ce que nous lisons dans le *Gloriosae* que Denis mourut décapité par le glaive du bourreau :

Qui fervente fide Christi solidatus amore
Vertice subposito colla secanda dedit².

Dans un autre poème en l'honneur de saint Denis, dont l'attribution à Fortunat semble avoir été contestée à tort³, l'emprunt au *Gloriosae* n'est pas contestable :

Clemente Roma praesule
Ab Urbe missus adfuit,
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliae.

Opus sacratum construit.
Fidem docet baptismatis.
Sed audientium caecitas
Munus repellit seminis.

.
Unum quod illi defuit
Pro Rege colla tradidit,

1. Cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 61, 464-466.

2. *Venanti Fortunati carmina*, I, 11, édition Fr. Leo, *Mon. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. IV, pars I, p. 13-14.

3. G. Kurth, *Études franques*, t. II, p. 311-312. Je ne fais pas état ici, dans l'attribution de ce poème à Fortunat, de l'hymne prétendue d'Eugène II de Tolède. L'argument littéraire qui suffisait à Luchi et que Kurth reproduit me paraît décisif, si l'on veut bien constater que cette hymne de Fortunat, qui ne connaît pas d'autre tradition que celle qui avait cours à Saint-Denis avant 835, ne pouvait servir aux desseins de ceux qui imaginèrent l'aréopagitisme de saint Denis. Cf. Amédée Gastoné, *Histoire du chant liturgique à Paris, I : Des origines à la fin des temps carolingiens*, p. 61.

Dilectionem pectoris
Cervice caesa prodidit¹.

Non seulement on y trouve, comme dans l'hymne précédente, la décollation de saint Denis, mais la mission confiée à l'évêque parisien par saint Clément et la construction de la première église parisienne. Le *Gloriosae* nous dit : « Tradente sancto Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus parturienda susceperat »; et plus loin : « Ecclesiam ... novam construxit. ... Cinctus ergo file, et jam constructione basilicae roboratus Deum gentibus non desinebat insinuare quem noverat. » Le vers du poète « verbi superni seminis » est plus qu'une réminiscence du « verbi divini semina » de l'hagiographe; il en est la transcription presque littérale, « superni » étant substitué à « divini » pour la mesure. Et le poème se termine par une strophe à la sainte Trinité, inspirée par la lecture du *Gloriosae* qui, à plusieurs reprises, insiste sur ce que les saints martyrs furent les témoins du dogme trinitaire.

Mais, dira-t-on, Grégoire de Tours n'a pas connu le *Gloriosae*. Je n'oserai pas aller aussi loin. Dans ce que l'historien mérovingien dit de saint Denis, il y a comme un écho de ce que raconte l'hagiographe : Grégoire sait que Denis a été décapité et que la décollation fut le terme de nombreux tourments, « beatus Dionisius. Parisiorum episcopus. diversis pro Christi nomine adfectus poenis, praesentem vitam gladio imminente finivit² ». De son côté, le *Gloriosae* avait dit en parlant des trois martyrs : « ... multisque adflicti injuriis vel suppliciis macerati, Christianos esse testantur³ ». Mais, il est vrai, l'auteur du *Gloriosae* et Grégoire de Tours diffèrent d'opinion sur l'époque de la mission de saint Denis. Cela prouve peut-être simplement qu'au témoignage de la *Passion*, fondé sur la tradition orale, Grégoire de Tours a préféré celui d'une autre source également fondée sur le témoignage oral, mais plus ancienne et qui avait à ses yeux plus d'autorité⁴. Nous ne savons pas où l'historien a puisé

1. Édition Leo, p. 383 (*carmina spuria*, VI).

2. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30.

3. *Gloriosae*, III, 24, p. 104.

4. Il faut lire et relire le travail de Kurth, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, dans *Études franques*, t. II, p. 117-206. pour voir avec quelle « érudition consciencieuse » et parfois quel esprit critique Grégoire utilise ses sources.

ses renseignements sur la mission des sept évêques dont faisait partie saint Denis : d'après ce qu'il dit, ce serait dans la *Vie de saint Saturnin*, mais ce *Vita* ne contient rien de tel¹. Il résulte de cette constatation que Grégoire a eu entre les mains un document, — et c'est probablement un document tourangeau, à en juger par la place qu'occupe saint Gatien, — qui lui fournissait les noms de saint Gatien de Tours, de saint Trophime d'Arles, de saint Paul de Narbonne, de saint Saturnin de Toulouse, de saint Denis de Paris, de saint Austremoine de Clermont, de saint Martial de Limoges². Le *Gloriosae* mentionne saint Saturnin, saint Paul et saint Denis et fait de ce dernier un disciple de saint Clément. Mais Grégoire de Tours consulte le *Vita sancti Saturnini*, que l'auteur du *Gloriosae* a lu, et ce document lui donne une date précise. En bonne logique, Grégoire ne doit-il pas préférer la date qui a été écartée par l'auteur de la *Passion de saint Denis* à celle que celui-ci a adoptée : c'est ce qu'il a fait. Il n'y a donc pas dans l'*Historia Francorum* la preuve décisive que Grégoire n'a pas connu le *Gloriosae*, que son contemporain Fortunat utilisait, et il y a au moins une présomption qu'il s'en est servi.

L'ancienneté du *Gloriosae* serait déjà suffisamment établie par l'emploi qu'ont fait de cette *Passion* les auteurs que nous venons de citer, si le *Gloriosae* lui-même ne nous invitait à le considérer comme une œuvre de la fin du v^e siècle.

Le *Gloriosae* renferme, en effet, des données qui permettent de faire remonter sa composition à cette haute antiquité et d'écartier l'opinion qu'il n'apparut que vers l'an 800. L'hagiographe de saint Denis montre une préoccupation que n'aurait pas eue un auteur écrivant au viii^e ou au ix^e siècle, à une date où, depuis deux siècles au moins, les deux compagnons de saint Denis, Rustique et Éleuthère, étaient associés dans la

1. Kurth. *Études franques*, t. II, p. 300-301.

2. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30 : « Hujus tempore (Novatiani) septem viri episcopi ordenati ad praedicandum in Galliis missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : Sub Decio et Grato consolibus, sicut fidei recordationem retentur, primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere coeperat sacerdotem. Hii ergo missi sunt : Turonicis Catianus episcopus, Arelatensibus Trophimus episcopus, Narbonae Paulos episcopus, Tolosae Saturninus episcopus, Parisiacis Dionisius episcopus, Arvernus Stremonius episcopus, Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus. »

croissance populaire au martyr et à la gloire de l'apôtre parisien ; il prend soin, en effet, d'expliquer comment on a connu que saint Denis avait eu deux compagnons dans sa prédication, dans ses supplices et dans son tombeau : « Nous exposerons, dit-il, comme nous l'avons appris par le récit des fidèles, avec l'aide des martyrs eux-mêmes, autant qu'ils permettent qu'on sache quelque chose d'eux, comment le lieu qui se réjouit de l'avoir pour patron mérita de posséder le serviteur de Dieu, et de quelle façon nous aurons appris que le sort d'autres saints avait été lié au sien¹. » La mention qu'il fait de « l'aide des martyrs eux-mêmes » annonce le miracle qu'il rapporte à la fin de son récit, le miracle des possédés du démon qui, « chaque fois qu'ils approchent de la sépulture, sont forcés par les saints eux-mêmes de les nommer en désignant la place que chacun des martyrs occupe² ». Voilà, à notre sens, une préoccupation qui peut naître dans un esprit au lendemain de l'apparition des noms de Rustique et d'Éleuthère dans la légende de saint Denis et qui ne s'expliquerait guère quand personne ne doutait plus depuis deux siècles ou plus que « les confesseurs de la Trinité méritèrent d'illustrer le vénérable lieu par un triple martyr³ ». Or, dès la fin du VI^e siècle ou au commencement du VII^e siècle, les noms de Rustique et d'Éleuthère accompagnent celui de Denis dans le *Martyrologe hiéronymien*⁴, dont l'autorité est confirmée,

1. *Gloriosae*, I, 7 : « Qualiter enim cultor domini locus ejus gaudens patrocinium habere promeruit, si quoque modo aliorum sanctorum junctum illi agnoverimus fuisse consortium, — sic fidelium relatione didicimus, — ipsorum juvamine martyrum, quantum de se scire tribuunt, explicemus » Édition Krusch, p. 102. A cette leçon, dont le sens n'est guère satisfaisant, nous préférons celle de quelques manuscrits, celle aussi que nous trouvons dans les éditions anciennes : « Qualiter enim cultorem Domini locus ejus gaudens patrocinio habere promeruit, quomodo (ou quoque modo) aliorum sanctorum vinctum illi agnoverimus, sicut fidelium relatione didicimus, ipsorum juvamine martyrum, quantum de se scire tribuunt, explicemus. »

2. *Gloriosae*, III, 32 : « Sed nec illud silendum est, quod inmundi spiritus infestatione vexati, dum ad memoratum locum examinandi virtute divina loquuntur, sanctorum ipsorum coguntur imperio quo quisque sit martyrum positus loco, adsignatis nominibus indicare. » Édition Krusch, p. 105.

3. *Gloriosae*, III, 25 : « Sed Trinitatem confitentes meruerunt venerabilem locum trino decorare martyrio. » Édition Krusch, p. 104.

4. *Martyrologe hiéronymien* : « Parisius Diunisi, Eleutherii presbyteri et Rustici diaconi. » Édition de Rossi et Duchesne, dans *Acta sanctorum Bollandiana*, novembre, t. II, 1^{re} partie, p. 130. Mgr Duchesne attribue à la fin

peu après, par le diplôme original de Clovis II en date du 22 juin 654¹. Nous ajouterons même que le déplacement du tombeau de saint Denis dans la basilique à l'époque de Dagobert², et, à plus forte raison, la translation des reliques dans une autre basilique, s'il fallait en croire les *Gesta Dagoberti*³, auraient fourni à l'auteur du *Gloriosae* une preuve singulièrement plus convaincante de l'existence de Rustique et d'Éleuthère s'il n'avait lui-même vécu avant cet événement. Ainsi, dès le début du VII^e siècle, les deux co-martyrs de saint Denis étaient en possession d'état. Et le *Gloriosae*, qui justifie cette prise de possession par le miracle des possédés, est antérieur à cette date.

Comme les noms des compagnons de saint Denis font défaut dans la rédaction primitive du *Vita Genovefae*⁴ et que Grégoire de Tours⁵ ne fait pas mention de Rustique et d'Éleuthère, Julien Havet écrivait : « Il semble que les personnages de saint Rustique et de saint Éleuthère, étrangers à la tradition primitive sur saint Denis, sont venus s'y ajouter vers le VI^e ou le VII^e siècle » ; et il avait soin d'ajouter : « Mais il faut se contenter de dire « il « semble », car les données que nous possédons sont trop insuffi-

du VI^e siècle la meilleure rédaction, faite probablement à Auxerre après 592 et avant 600 (*Bulletin critique*, 1890, p. 184; et *Analecta Bollandiana*, t. XVII, p. 437-447). M. Krusch place cette recension après 627 ou 628 et la croit rédigée à Luxeuil (*Venes Archiv*, t. XX, p. 437-440; t. XXIV, p. 289-337; t. XXVI, p. 349-389; et *Mittheilungen* de l'Académie de Vienne, t. XXI, p. 9-27).

1. Diplôme de Clovis II : « ... inter ceteros gloriosos triumphos marterum beatus Dionisius, Lenthalerius et Rusticus meruerunt palman victuriae et coronam percipere gloriosam. » Édition Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, n° 6.

2. *Vita Eligii*, I, 32, édition Krusch, *Mon. Germ. hist., Script. rer. meroving.*, t. IV, p. 688. — Cf. L. Levillain, *Les plus anciennes églises abbatiales de Saint-Denis*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXXVI (1909), p. 156 et 218.

3. *Gesta Dagoberti regis*, 17, édition Krusch, *Script. rer. meroving.*, t. II, p. 406.

4. *Vita Genovefae*, rédaction A : « ... vicum, in quo sanctus Dionysius passus et sepultus est » (édition Krusch, *Script. rer. meroving.*, t. III, p. 221); rédaction C : « ... vicum, in quo sanctus Dionysius et passus est et sepultus » (édition Kunstle, p. 7); rédaction B : « ... vicum, in quo sanctus Dionysius cum sociis suis Rustico et Eleutherio, passus est » (édition Kohler, *Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 48, p. 18).

5. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, V, 32, édition Arndt, *Script. rer. meroving.*, t. I, p. 176; — *Liber in gloriam martyrum*, 71, édition Krusch, *ibidem*, p. 535.

santes pour permettre de rien affirmer¹. » Le *Gloriosae* établit, en effet, que ces deux personnages furent étrangers à la légende primitive de saint Denis, mais l'argument *ex silentio* dont Havet se sert ne saurait fonder une opinion sur l'époque où Rustique et Eleuthère firent leur apparition; et le *Gloriosae* peut être invoqué pour reporter cette apparition au début du vi^e siècle ou à la fin du v^e.

En rendant au v^e siècle finissant ou aux premières années du vi^e siècle la *Passion* primitive, nous plaçons son auteur dans une société dont les éléments gallo-romain et germanique ne sont pas encore fondus, et dont l'élément germanique, en majeure partie encore païen, était déjà contaminé par l'hérésie d'Arius : il y avait des ariens jusque dans la famille de Clovis. Après même la conversion de Clovis, la propagation de la foi catholique, quelque rapide qu'elle ait pu être, n'a pas été sans éprouver de la résistance dans les milieux germaniques, tant du côté des infidèles que du côté des hérétiques. Il y a comme un écho de cet état de choses dans notre *Gloriosae*.

Anticipant sur les événements, comme le constate Mgr Duchesne, l'auteur fait affluer à Paris les Germains dès le premier siècle de notre ère : « Tunc memorata civitas et conventu Germanorum et nobilitate pollebat. » Et il nous montre Dieu se servant de Denis pour gagner le cœur des Gentils, non moins par les miracles que par les prédications, et même pour réduire l'obstination germanique à s'avouer vaincue et à demander elle-même le joug agréable du Christ². Ceci ne laisse-t-il pas entendre

1. Julien Havet, *Les origines de Saint-Denis*, p. 35 (*Œuvres*, t. 1, p. 222). — Dom Henri Leclercq, dans un article sur l'abbaye de Saint-Denis qui témoigne de plus de lectures et de bonne volonté que de recherches personnelles et de sens critique, n'a pas tenu compte des sages réserves de J. Havet; pour lui, « ces personnages n'apparaissent qu'en 654 ». *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, v^e Denis (abbaye de Saint-), fasc. XXXVI et XXXVII, col. 606.

2. *Gloriosae*, III, 19 : « Tantas etiam per illum Dominus dignabatur exercere virtutes, ut rebellium corda gentilium non minus miraculis quam praedicationibus obteneret, miroque modo inermi viro non valebat plebs armata resistere, subdebat se certatim Germaniae cervicositas, et jugum Christi suave imponi sibi acta cordis conpunctione posebat », p. 103. Traduire « cervicositas » par « fierté », comme on l'a fait, c'est se méprendre sur le sentiment qui anime l'auteur. Il s'agit de l'obstination, de l'entêtement des Germains. C'est, du reste, le seul sens classique du mot.

clairement que notre auteur est un Gallo-Romain¹ qui propose aux Francs, encore païens, l'exemple des Germains du 1^{er} siècle qui, vaincus par saint Denis, détruisaient de leurs mains, comme les Gentils eux-mêmes, les idoles qu'ils avaient fabriquées à si grands frais et avec tant d'amour²? Qui oserait prétendre qu'au 19^e siècle les circonstances répondraient aussi bien aux préoccupations de l'auteur du *Gloriosae*, surtout quand on constate d'autre part que celui-ci s'adresse en même temps qu'aux païens aux hérétiques? A deux reprises, la *Passion* insiste sur ce que les martyrs sont morts pour avoir confessé la Trinité. Ce n'est pas seulement parce qu'il avait affaire à une trinité de martyrs qu'il leur fait affirmer leur foi dans la Trinité, c'est sans doute aussi et surtout parce que, en mourant pour ce dogme catholique, ils en attestaient la vérité, non pas évidemment devant les contemporains de Domitien ou de Décius, puisque notre auteur brode sur un thème oral, mais bien aux yeux des contemporains de l'auteur et contre les hérétiques qui osaient nier qu'il y eût un Dieu en trois personnes. « Interrogati, unum et verum in Trinitate Deum confitentur³. » Du reste, Dieu n'affirme-t-il pas lui-même la nécessité de croire à ce dogme, lui qui accomplit des miracles par l'intercession de ces confesseurs de la Trinité, dans cette basilique où les malades apprennent à honorer les serviteurs de Dieu en constatant qu'au tombeau des saints martyrs les aveugles recouvrent la vue, les béquillards l'usage de leurs jambes, et les sourds l'ouïe⁴? A la fin du 5^e siècle et dans la première moitié du 6^e, en Gaule, la lutte était ardente entre les partisans et les négateurs de la Trinité, les catholiques et les ariens. Ceux-ci n'avaient-ils pas disputé l'âme de Clovis à ceux-là⁵? N'était-ce pas le spectacle des miracles de saint Martin qui

1. Après l'exécution par Mgr Duchesne de l'Anglais qui aurait écrit le *Gloriosae*, selon M. Krusch, il est inutile, je pense, de ressusciter cet insulaire pour l'exécuter une seconde fois. Voir L. Duchesne, *La Passion de saint Denis*, p. 33-36.

2. *Gloriosae*, III, 20 : « Ab ipsis quoque destruebantur idola quarum sumptu fuerant et studio fabricata », p. 103.

3. *Gloriosae*, III, 24, p. 104.

4. *Gloriosae*, III, 31 : « ... ubi cotidie, operante Domino nostro Jesu Christo, merita eorum virtutum probantur monstrare frequentiam et experiuntur infirmi quantum Dei famulos conveniat honorari, ubi recipit caecitas visum, debilitas gressum, et obstrictae aurium januae recipere merentur auditum. » Édition Krusch, p. 104-105.

5. *Arili opera*, n° 46, édition Peiper, *Mon. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. VI, p. 75.

avait décidé du choix fait par ce roi? Et n'est-ce pas à l'argument du miracle que Nizier conseille à Chlodosvinda de recourir pour convertir le roi des Lombards Alboin et son peuple? Si l'hérésie vaincue dans notre pays laissait au cœur des écrivains des germes d'animosité tant qu'elle n'eut pas disparu dans les pays voisins², si Grégoire de Tours est encore animé d'une vive passion contre les ariens, il n'en est pas moins vrai que, dès l'époque de ce dernier, la question qui tend à passer au premier plan est celle du *filioque*, introduit au symbole de la liturgie gallicane, et qu'au VIII^e ou au IX^e siècle c'est le sujet de la procession du Saint-Esprit qui fait l'objet des discussions à l'assemblée de Gentilly de 767 entre Latins et Grecs³, et au colloque romain de 810 entre Gallicans et Romains⁴. Les préoccupations théologiques de l'auteur du *Gloriosae*, qui sont celles aussi du *Vita Genovefae*, semblent donc bien mieux correspondre à l'état d'esprit d'un écrivain du VI^e siècle qu'à celui d'un auteur du VIII^e ou du IX^e siècle⁵. Et le *Gloriosae* se trouve ainsi marqué au coin de son époque.

Une troisième marque d'ancienneté du *Gloriosae* réside dans le fait que l'auteur de la *Passion* ne connaissait qu'une basilique élevée sur la sépulture des saints martyrs, cette basilique primitive où, du vivant de cet écrivain, des miracles journaliers attestaient la puissance de leurs vertus⁶. Notre auteur s'exprime comme le roi Clovis II⁷. On s'est autorisé de cette observation pour faire remonter la composition de l'ouvrage jusqu'à-

1. Nicetius, *Epistola ad Chlodosvinda*, édition Gundlach, *Mon. Germ. hist., Epistolae*, t. III (*Merovingici et Karolini aevi*, t. I), p. 122.

2. La conversion au catholicisme eut lieu pour les Wisigoths au concile de Tolède en 587, et pour les Lombards en 591 sous le règne d'Agilulf.

3. Sur ce point, voir L. Duchesne, *La Passion de saint Denis*, p. 32.

4. La question débattue au concile d'Aix-la-Chapelle, en novembre 809 (*Annales regni Francorum*, édition Fr. Kurze, p. 129), fut soumise au jugement de Rome (*Colloquium Romanum*, 810, inéunte, édition Werminghoff, *Mon. Germ. hist., Concilia*, t. II, p. 239 et suiv.).

5. La question de la Trinité continuait à faire l'objet des études et des discussions des théologiens au commencement du IX^e siècle, comme le montrent les traités d'Alcuin sur ce sujet. Mais c'étaient des querelles d'école; et si quelques-uns pouvaient encore nier la Trinité et la divinité de Jésus-Christ, comme en témoigne le traité d'Espérandieu (*Spera in Deo*), l'hérésie ne passait plus les bornes de la discussion théologique pour atteindre le peuple. L'arianisme était bien mort.

6. *Gloriosae*, III, 31, p. 104.

7. Voir ci-dessus, p. 16, note 1.

vant Dagobert I^{er}, qui aurait construit une autre basilique en un autre endroit du bourg de Saint-Denis¹; mais nous, qui pensons avoir établi que, jusque vers 750, il n'y eut point d'autre église édifiée sur le tombeau des martyrs que celle de Saint-Denis de l'Éstrée², nous ne prenons prétexte du silence de l'auteur sur la construction entreprise par Pépin le Bref que pour reporter la *Passion* à une époque indéterminée avant le milieu du VIII^e siècle. Pour remonter de là jusqu'à la fin du V^e siècle ou au commencement du VI^e siècle, nous n'avons d'autre argument que le silence de notre texte sur le rôle attribué dans la construction primitive à sainte Geneviève par son biographe. Dira-t-on que ce silence s'explique par l'ignorance où se serait trouvé l'auteur du *Gloriosae*, écrivant vers l'an 800, du rôle capital de Geneviève dans l'œuvre de la basilique? Mais le *Vita Genovefae* était alors bien connu à Saint-Denis : on l'y copiait, on l'abrégait³; et quelques années plus tard l'auteur des *Gesta Dagoberti* s'y référerait⁴. Objectera-t-on qu'un écrivain du commencement du VI^e siècle, contemporain des événements ne pouvait ignorer la participation de Geneviève à la construction de la primitive église? Nous répondrons qu'un auteur, écrivant du vivant de la sainte, avant que la ferveur populaire ne l'eût canonisée, pouvait fort bien englober Geneviève avec le prêtre Genesius et tous leurs collaborateurs dans cette dénomination générale de « chrétiens », sans la désigner nommément; et cette façon de voir tire une singulière force de ce que précisément le *Vita Genovefae* contient une référence expresse à la *Passion*.

La démonstration faite par Kurth⁵ de l'erreur commise par Julien Havet, qui prétendait faire dériver le passage du *Vita Genovefae* relatif à la mission de saint Denis du diplôme de Thierry IV de 724⁶, autorise à penser que le *dictator* de cet acte avait reçu de Saint-Denis les renseignements qu'il consigne

1. Félibien, *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Denis*, pièces justificatives, 2^e partie, *Actes de saint Denis*, avertissement, p. CLXIII.

2. L. Levillain, *Les plus anciennes églises abbatiales de Saint-Denis*, p. 144-160.

3. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXX, 1919, p. 256, note 1.

4. *Gesta Dagoberti*, 3, édition Krusch, p. 402.

5. Kurth, *Les traditions du VI^e siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, p. 298-300.

6. J. Havet, *Les origines de Saint-Denis*, p. 33 (*Œuvres*, t. 1, p. 219).

et que les San-Dionysiens connaissaient déjà le *Vita Genovesue* ou mieux encore la *Passion* de leurs saints patrons.

Maintenant, pour étayer cette thèse fragile que la *Passion de saint Denis* n'est pas antérieure au ix^e siècle, on invoque que le *Gloriosae* « a copié textuellement la phrase du martyrologe de Florus (22 mars) sur saint Paul de Narbonne : « Quem « ita labor domesticus et tribulationis exercuit, ut eum verum « Domini famulum approbaret » (Migne, *Patrologie latine*, t. XCIV, p. 864) »¹. Mais où sont les preuves que c'est le *Gloriosae* qui copie et non Florus qui emprunte au *Gloriosae*? Or, Mgr Duchesne a soutenu avec raison que l'auteur de la *Passion* a tiré ce qu'il dit de saint Paul de la vie de ce saint, qu'il connaissait et lisait². Nous avons vu que deux manuscrits du *Gloriosae* appartiennent vraisemblablement aux premières années du ix^e siècle. La *Passio*, sous sa forme actuelle, existait certainement avant 835, car, à cette date, l'abbé Hilduin lui emprunte des passages entiers³. Le martyrologe de Florus, qui n'est que le martyrologe de Bède le Vénérable interpolé par le diacre de Lyon Florus († 860), ne fut publié que quelques années avant 840 au plus tôt, puisque Wandalbert de Prum, composant son martyrologe, achevé avant 848, n'eut à sa disposition que celui de Bède et des notes à lui communiquées par le diacre lyonnais, et que Raban Maur utilisait le martyrologe de Florus pour composer le sien à une date comprise entre 842 et 856⁴. C'est donc Florus qui a utilisé le *Gloriosae*, et non point l'inverse qui est vrai.

Enfin quand l'abbé Hilduin présente à l'empereur Louis le Pieux comme un « libellus antiquissimus » une *Passion* qui n'est que le *Gloriosae* remanié et interpolé⁵, quand il discute devant l'empereur de la valeur de manuscrits qui ne peuvent être que ceux du *Gloriosae*⁶ et quand il oppose l'autorité de la

1. G. Kurth, *Études franques*, t. II, p. 297, note 1; d'après C. Chevalier, *Origines de l'église de Tours*, p. 181 (cf. p. 19).

2. L. Duchesne, *La Passion de saint Denis*, dans *Mélanges Julien Huret*, p. 35. Voir la Vie de saint Paul dans les *Acta sanctorum Bollandiana*, mars, t. III, p. 371-374. Cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 291-292.

3. Voir plus loin, p. 36 et suiv.

4. Cf. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 99 et 105.

5. Hilduin, *Epistola ad Hludovicum*, c. 5, édition Duemmler, p. 330.

6. Hilduin, *Epistola ad Hludovicum*, c. 11, édition Duemmler, p. 332.

Passion à celle de Grégoire de Tours pour soutenir la cause de l'apostolicité de saint Denis¹, à qui fera-t-on croire que le *Gloriosae* a pu être écrit, « à l'instigation de Louis le Pieux » lui-même, alors simple roi d'Aquitaine, « aux environs de l'an 800 » par « un membre du clergé toulousain² » ?

Si nous avons la conviction ferme que le *Gloriosae* fut composé à la fin du v^e siècle ou dans les toutes premières années du vi^e, nous reconnaissons sans peine qu'il fut récrit dans le dessein de lui procurer une langue plus correcte, moins barbare. A l'argument de la langue qui pourrait suffire s'ajoutent deux indices de remaniement utiles à relever.

On remarquera d'abord l'ordre dans lequel sont cités les compagnons de saint Denis. Le *Martyrologe hiéronymien* les cite dans le même ordre que le diplôme de Clovis II, qui est l'ordre inverse de celui que la tradition a fixé depuis le viii^e siècle, et il qualifie Eleuthère de prêtre et Rustique de diacre³. Dans une rédaction postérieure du *Martyrologe* qui conserve encore l'ordre primitif, Eleuthère est devenu le diacre et Rustique le prêtre⁴. Puis le diplôme de Thierry IV de 724 et le diplôme de Pépin le Bref de 768, qui le confirme, font passer Rustique devant Eleuthère⁵. Dès lors la tradition nouvelle est créée. Si l'on trouve encore dans les *Gesta Dagoberti*, qui furent écrits en 835 au plus tôt, nous le prouverons, les deux compagnons de saint Denis qualifiés l'un de prêtre, l'autre de diacre⁶, déjà la *Passion de saint Denis* avait élevé Eleuthère au rang d'archidiacre en conservant peut-être à Rustique la dignité de prêtre⁷. Les châsses carolin-

1. Hilduin, *Epistola ad Hludovicum*, c. 8, édition Duemmler, p. 331. Hilduin tient en piètre estime le témoignage de Grégoire de Tours. *Ibidem*, c. 12, p. 333.

2. J. Havet, *Les origines de Saint-Denis*, dans *Œuvres*, t. I, p. 225.

3. Voir ci-dessus, p. 15, note 4, et p. 16, note 1.

4. « Parisius natalis sanctorum Diuini episcopi, Eleutheri diaconi et Rustici presbyteri et confessoris. » Florentinius, *Vetustius occidentalis ecclesiae martyrologium* (Lucques, 1668, in-fol.), p. 907, cité par Havet, *Œuvres*, t. I, p. 222.

5. Diplôme de Thierry IV : « Inter ceteros gloriosus triumfus martyrum beatus Dionysius cum sociis suis Rustico et Eleotherio... » Édition Havet, *Œuvres*, t. I, p. 243. — Cf. diplôme de Pépin le Bref, édition Mühlbacher, *Mon. Germ. hist., Diplomata Karolina*, t. I, p. 34, n° 25.

6. *Gesta Dagoberti*, 3 : « Rusticuum et Eleutherium, quorum alter presbiter, alter diaconus erat », p. 401.

7. *Gloriosae*, III, 23 : « Quocum (*saint Denis*) Rusticuum et Eleutherium

giennes contemporaines de la basilique consacrée le 24 février 775, peut-être même déposées dans le maître-autel au jour de sa consécration le 28 juillet 754¹, portaient des inscriptions qui, en même temps qu'elles faisaient de saint Denis un archevêque, donnaient à Rustique le titre d'archiprêtre et à Éleuthère celui d'archidiaque²; et ce sont les titres que leur conservent Hilduin³ et le martyrologe d'Usuard⁴. Cela donne une idée approximative de l'époque où le remaniement put être effectué, dans la seconde moitié du VIII^e siècle, probablement après les grandes fêtes de la dédicace de l'abbatiale qui ravivaient en quelque sorte le désir des fidèles de mieux connaître les saints qu'on honorait dans la basilique nouvelle.

C'est vers ce même temps que va nous conduire le second indice de remaniement, qui est tiré de la distance séparant Paris de l'endroit du bourg de Saint-Denis où eut lieu le martyre. Le *Vita Genovefæ* exprime cette distance ainsi : « in quarto ab eadem urbe⁵ » ; le biographe, qui compte tantôt par milles⁶, tantôt par stades⁷, compte ici par milliaires, c'est-à-dire par lieues gau-

archidiaconem persecutionis furor invenit. » Édition Krusch, p. 104. — L'édition de Félibien donne « Rusticum presbyterum » ; mais le manuscrit de Joly, dont Félibien se servait, étant du X^e siècle, peut avoir été sur ce point interpolé.

1. L. Levillain, *Les plus anciennes églises abbatiales de Saint-Denis*, p. 160-161.

2. *Ibidem*, p. 221-222.

3. *Post beatam ac salutiferam*, 35, édition Migne, *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 49. Hilduin affirme même qu'en fouillant les tombeaux on avait découvert des restes de la chasuble de Rustique et de la dalmatique d'Éleuthère. — Voir É. Chénou, *De l'apparition du mot archiepiscopus dans les textes francs*, dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1916, p. 150.

4. Usuard, *Martyrologe*, 9 oct. (édition J. Bouillart).

5. *Vita Genovefæ*, 17, p. 221. Krusch a choisi la leçon « quarta », que donnent trois manuscrits. « Quarto », donné par dix manuscrits, paraît préférable en tout état de cause : il faut sous-entendre « lapide » ou mieux « miliaris », que donnent les deux manuscrits dont s'est servi l'abbé Narbey dans l'édition qui accompagne son étude : *Quel est le texte de la Vie authentique de sainte Geneviève?* dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, 1884, p. 194.

6. *Vita Genovefæ*, 1 : « Igitur Genovefa in Nymptoderinse (var. Nemetodorense) parochia nata, que septem ferme milibus a Parisio urbe abest. »

7. *Vita Genovefæ*, 45 : « Distant vero ab Aurelianorum urbe usque ad Turonorum civitatem, que tertia Lugdunensis nuncupatur, quasi stadia sexcenta. »

loises¹ : le lieu du supplice était situé en deçà du quatrième milliaire qui était à 9 kil. 744 mètres (la lieue gauloise étant évaluée à 2 kil. 436 mètres); or, la distance de Notre-Dame de Paris à la basilique de Saint-Denis est de neuf kilomètres à vol d'oiseau. Il est vraisemblable de penser qu'au début du vi^e siècle les voies romaines étaient encore en bon état et pouvaient avoir conservé leurs bornes milliaires. Mais on sait que l'incurie des barbares les laissa bientôt se désagréger et que les riverains se servirent parfois des énormes pierres qui indiquaient les distances à toutes sortes d'usages, les transformèrent même en cercueils. Il est certain que, sur la grande voie de Paris à Rouen qui passait par Saint-Denis, à la fin du viii^e siècle les bornes milliaires avaient disparu : j'en vois la preuve dans ce fait que, au début du siècle suivant, l'auteur des *Gesta Dagoberti*, qui est un moine de Saint-Denis, ne sait plus quelle est exactement la distance de Lutèce à Saint-Denis; il l'évalue à environ cinq milles, « quinque ferme milibus »², qui donnent 7 kil. 392 m. 50 (calculés sur la base de 1472 mètres 50 pour le mille) ou 7 kil. 415 mètres (sur la base de 1483 mètres), distance sensiblement trop courte. Donc, à la fin du viii^e siècle ou dans les toutes premières années du ix^e, l'auteur de la Vie abrégée de sainte Geneviève, qui n'a sans doute plus la ressource de consulter la borne milliaire et qui lit dans le modèle qu'il abrège « in quarto », donne au milliaire sa valeur romaine de mille pas (1,472 m. 50 ou 1,483) et trouve la distance indiquée trop courte (4 milles = 5,890 mètres ou 5,932 mètres); il corrige « in sexto a Parisius miliario³ », et six milles rap-

1. Kurth veut qu'ici l'auteur ait compté par milles, à la romaine (*Études franques*, t. II, p. 18). C'est certainement une erreur, comme le prouve l'évaluation en kilomètres que nous donnons. Il résulte d'une remarquable étude de M. le commandant Lecointre, ayant à sa base les textes irréfutables d'Ammien Marcellin, de saint Jérôme et de la table de Peutinger, qu'au vi^e siècle encore, dans Grégoire de Tours, la distance en milles romains est exprimée par le mot « milia »; que les expressions « tanto miliario », « in tanto lapide » désignent la distance marquée par les bornes qui le long des routes servaient à marquer les lieues gauloises; que même les distances ne sont évaluées en milles romains que pour les localités qui se trouvaient à l'écart des grandes voies (Lecointre, *la Bataille de 507 entre Clovis et Alaric*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1918, p. 424-425 et 447-456).

2. *Gesta Dagoberti*, 2 : « Hic (vicus) ab urbe quae Lutetia sive Parisius vocatur quinque ferme milibus abest », p. 401.

3. *Vita Genovefae*, 13, rédaction C; édition Künstle, p. 7.

prochent en effet de la distance réelle en donnant 8 kil. 871 ou 8 kil. 898 (en lieues gauloises, cela ferait 14 kil. 616 mètres). C'est cette même distance, « in sexto ab urbe memorata lapide », moins exacte que celle de la Vie primitive de sainte Geneviève¹, qui nous est donnée par la *Passion de saint Denis*². Voilà donc deux ouvrages qui sont l'objet d'un même traitement, qu'on rajeunit de forme, et dont l'un porte une correction certainement arbitraire; l'autre fournissant la même donnée, ne peut-on supposer légitimement que, si le rajeunissement de la langue dans les deux ouvrages n'est pas l'œuvre d'un seul et même écrivain, les deux reviseurs étaient contemporains et travaillaient l'un auprès de l'autre. l'âge des manuscrits les plus anciens des deux ouvrages remaniés étant sensiblement le même, la correction de la langue ayant déjà permis de fixer la date approximative du remaniement de la *Passion* à une époque toute voisine de la date des manuscrits les plus anciens de la Vie abrégée de sainte Geneviève?

Le *Gloriosae* fut donc récrit à la fin du VIII^e ou au début du IX^e siècle³.

L'auteur de la fin du V^e siècle qui écrivit le *Gloriosae* était, à notre avis, un Gallo-Romain, et ce Gallo-Romain écrivait à Saint-Denis même. Pour soutenir le contraire, il faut admettre la validité des arguments présentés par Julien Havet; ceux-ci me paraissent inconsistants.

Dans l'hypothèse que la *Passion* avait été composée sous Charlemagne, Julien Havet émet cette autre hypothèse qu'elle fut écrite dans le diocèse de Toulouse: 1^o parce que l'auteur s'intéresse à saint Saturnin de Toulouse et à saint Paul de Nar-

1. Moins exacte, en vérité, parce que le *Gloriosae* place le lieu du martyre « in sexto lapide », c'est-à-dire entre la 5^e et la 6^e borne, quand il devrait le placer entre la 6^e et la 7^e, selon le milliaire romain, tandis que la *Vita Genevetae* le met entre le 3^e et le 4^e milliaire gaulois, ce qui est exact.

2. *Gloriosae*, III, 28 : « In sexto ab urbe memorata lapide », p. 104.

3. C'est dans ce sens qu'on peut dire que « vers le même temps fut mis en ordre, pour le service liturgique latin, le récit de la *Passion* des saints martyrs qui nous est parvenu ». Amédée Gastoué, *Histoire du chant liturgique à Paris*, I : *Des origines à la fin des temps carolingiens*, 1904, p. 62. Mais les antiennes que cet auteur publie, p. 66-67, et qui seraient postérieures à 835 (et même à 873), étant empruntées au *Gloriosae* récrit à la fin du VIII^e siècle ou au commencement du IX^e siècle, peuvent être antérieures à 835. Pour qu'on puisse les dire postérieures à 835, il faudrait qu'elles dérivassent du *Post beatam ac salutiferam*.

bonne; 2^o parce qu'il ignore la tradition locale de Saint-Denis; 3^o parce qu'il parle des miracles d'une façon générale comme le visiteur étranger qui ne sait rien de précis; 4^o parce qu'enfin il s'adresse à des lecteurs qui ne paraissent pas connaître Paris¹.

Du fait que l'auteur du *Gloriosae* avait connu et lu les Vies de saint Saturnin de Toulouse et de saint Paul de Narbonne, on peut à l'extrême rigueur supposer qu'il était originaire du Midi, sans que l'on puisse rien affirmer à cet égard². Mais, de ce qu'il a composé spécialement une *Passion* des trois martyrs honorés dans une basilique du Nord et qu'il appelle saint Denis son « peculiaris patronus », il est bien permis de conclure qu'il était l'un des desservants de cette basilique³.

Affirmer que l'auteur du *Gloriosae* ignore la tradition locale de Saint-Denis parce qu'il n'a pas connu la construction de la basilique de Dagobert et la fondation de l'abbaye par ce roi ne vaut que s'il n'a pas vécu avant ces événements. Et même si nous accordions aux partisans de cette thèse que la *Passion* est du IX^e siècle, nous dirions encore que l'argument est une simple pétition de principes, puisque, pour établir que la tradition sandionysienne était celle qu'expose Julien Havet d'après les *Gesta Dagoberti*, il a fallu écarter *a priori* la tradition représentée par la *Passio sanctorum* et soutenir même cette chose insoutenable que le *Gloriosae* n'est pas antérieur aux *Gesta Dago-*

1. J. Havet, *Les origines de Saint-Denis*, dans *Œuvres*, t. I, p. 224.

2. Le fait que l'auteur du *Gloriosae* a lu la Vie de saint Saturnin et celle de saint Paul ne prouve pas nécessairement que cet écrivain était un méridional; il peut aussi bien servir à établir que ces deux Vies étaient connues dans le nord de la Gaule; et si notre hagiographe ne parle pas d'autres évêques missionnaires, c'est peut-être bien qu'il n'en connaissait pas d'autres ou qu'il ne connaissait pas d'autres Vies de ces évêques que celles de saint Saturnin et de saint Paul. Son ignorance seule serait la raison de l'intérêt particulier qu'il semble porter à ceux-ci. On constate, en effet, qu'au VI^e siècle encore Grégoire de Tours ne connaît que ces deux Vies (*Historia Francorum*, I, 30, et *Liber in gloria martyrum*, 28) pour les sept évêques qui, d'après lui, auraient composé la mission du III^e siècle (cf. Kurth, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, dans *Études francaques*, t. II, p. 137-139, où sont énumérées les Vies de saints citées par Grégoire de Tours). Cela ne prouve pas évidemment qu'il n'en existât pas d'autres; mais cela montre que ces deux-là étaient connues déjà loin de leur pays d'origine. Et cette constatation suffit à notre thèse.

3. *Gloriosae*, II, 14 : « Dum ergo ad peculiaris patroni gesta suscepti officii tendat obsequium, non ex atse (var. asse) quae de servo Dei sunt conperta prosequimur. » Édition Krusch, p. 103. — Cette remarque avait été faite avant nous par l'abbé Lebeuf, *Nouvelles observations*, p. 44-45.

berti, que les deux œuvres sont contemporaines, lorsqu'il n'est pas douteux qu'une œuvre écrite « vers l'an 800 » n'est pas strictement contemporaine d'une autre écrite en 835 au plus tôt, nous le verrons¹. Et d'ailleurs que vaut la tradition des *Gesta* quand on constate qu'elle est inconnue des rédacteurs des diplômes de Clovis II, de Thierry IV et de Pépin le Bref qui la contredisent, et du moine de Saint-Denis qui écrivit le *Liber historiae Francorum*?

En outre, si l'auteur de la *Passion* s'est contenté de dire en termes généraux que de nombreux miracles se produisaient sur le tombeau des martyrs, que les aveugles voyaient, que les infirmes marchaient, que les sourds entendaient, n'est-ce pas tout simplement parce qu'il écrit une *Passio* et non un *Liber miraculorum*? La réponse est si évidente qu'on s'excuserait presque d'avoir eu à poser la question.

Enfin, pour soutenir l'assertion que notre auteur habitait loin de Paris parce qu'il prend la peine de décrire la situation de cette ville à ses lecteurs qui ne la connaissent pas, il faut avoir lu le *Gloriosae* bien peu attentivement. Du reste, Julien Havet, étayant son opinion d'une citation, omet la proposition principale du passage qu'il cite et qui commence par le mot « tunc² ». Nous constatons alors que l'auteur décrit à ses contemporains le Paris du temps de saint Denis, la ville au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, telle du moins qu'il se la représente³. Il y a bien entre l'auteur et la ville qu'il dépeint un certain éloignement, mais c'est dans le temps et non dans l'espace.

Où donc y a-t-il l'ombre d'une présomption que l'auteur du *Gloriosae* ne pouvait pas avoir écrit son œuvre dans la région parisienne, à Saint-Denis même? Nous ne voyons pas la raison nécessaire qui nous obligerait à reporter dans le Midi la rédac-

1. En concédant même à J. Havet, contrairement à l'opinion de Krusch, que l'auteur des *Gesta Dagoberti* n'a pas utilisé le *Gloriosae* (ce qui est loin d'être démontré), nous constatons que ce dernier est connu à Saint-Denis, vers 835, et qu'à cette date Hilduin s'en sert. Or, c'est en 835 au plus tôt que les *Gesta Dagoberti* ont été écrits, comme nous le démontrerons sans contestation possible.

2. Julien Havet commence ainsi sa citation : « Quia esset salubris aere... » (*Œuvres*, t. I, p. 224, note 3). Voir le texte cité à la note suivante.

3. *Gloriosae*, III, 16 : « Tunc memorata civitas et conventu Germanorum et nobilitate pollebat, quia esset salubris aere, jocunda flumine... » Edition Krusch, p. 103.

tion de notre *Passion*. Nous disons volontiers avec Mgr Duchesne que l'auteur pouvait être « de Toulouse, à moins qu'il ne fût de Narbonne », et nous ajouterons même « ou d'ailleurs » ; mais nous pensons qu'un ouvrage destiné principalement à célébrer le martyre du premier évêque parisien et de ses compagnons dut être écrit auprès de la basilique où l'on honorait les reliques des trois témoins de la foi. Nous avons fourni des raisons de croire que le *Gloriosae* avait été composé à la fin du v^e siècle et au début du vi^e siècle, que l'hagiographe qui écrit vers 520 le *Vita Genovefae* s'y réfère expressément et que l'ouvrage fut récrit et retouché à la fin du viii^e siècle. Nous observons que la *Passio sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutherii* représente un état de la tradition locale que l'abbé de Saint-Denis considérait comme ancien dans ses éléments essentiels et jugeait assez vénérable pour lui donner place dans le *Post beatam ac salutiferam*, à l'époque même où l'auteur des *Gesta Dagoberti* consignait dans son œuvre une autre tradition qui trouvait dans la crédulité des contemporains ses racines les plus profondes et auprès des érudits une confiance qu'elle ne mérite pas.

Arrivons au *Post beatam ac salutiferam*. Le texte en a été donné par les Bollandistes dans le tome IV du mois d'octobre des *Acta sanctorum*, reproduit par Migne au tome CVI de sa *Patrologie latine*. Cette œuvre, quelquefois appelée *Historia sancti Dionysii*, constitue la majeure partie de ce que les éditeurs ont appelé les *Areopagica* qu'ils ont mis sous le nom d'Hilduin.

Il est incontestable, en effet, que le *Post beatam ac salutiferam* est l'œuvre du célèbre abbé Hilduin et qu'il fut écrit vers 835, ou pour mieux dire entre 835 et 840, à la requête de l'empereur Louis le Pieux. Le prince, déposé par ses fils en 833, avait repris les insignes de son autorité le 1^{er} mars 834 dans la basilique san-dionysienne : il attribuait sa restauration à l'intercession toute-puissante de saint Denis. Mû par la reconnaissance, il demandait peu de temps après à l'abbé Hilduin de composer en l'honneur du martyr, son protecteur, deux ouvrages dont il trace lui-même le schéma. Au sujet du premier de ces ouvrages, il s'exprime ainsi : « Nous voulons te recommander de rassembler en un seul corps, pour en composer un récit continu, les passages traduits des histoires grecques qui

parlent de ce saint, des extraits convenablement choisis des livres écrits par lui en sa langue maternelle et translâtés en notre langue, comme nous l'avons ordonné, par ton zèle et ta sagacité et par le labeur des traducteurs, et aussi ce que tu as trouvé dans les ouvrages d'auteurs latins, en y joignant le contenu du livret de la Passion de saint Denis et tout ce que tu as découvert dans le cartulaire des plus anciennes chartes conservées aux archives de l'église de Paris, son saint siège, et que tu avais montré aux regards intéressés de Notre Sérénité. Fais-le en tenant compte de la convenance des faits, des circonstances et des temps¹. »

Cet ouvrage que lui demandait l'empereur, Hilduin s'empressa de le composer. Dans la lettre qu'il adresse à Louis le Pieux, où il témoigne de la hâte qu'il a mise à répondre au pieux désir du souverain et à dicter « aux doigts rapides des scribes ce que sa mémoire a suggéré à ses lèvres », il énumère ses sources : l'*Historia Aristarchi*, qui contient la lettre de ce chronographe à Onesifore sur la conversion, l'ordination, la prédication de saint Denys, la nomination d'un nouvel évêque à sa place et l'arrivée de saint Denys à Rome (Hilduin annonce à l'empereur qu'il lui envoie cette lettre); les *Lettres de saint Denys* à Polycarpe, évêque de Smyrne, et à Apollofane; les *Actes des apôtres*; le *Dialogue de Basile et de Jean*; la *Lettre de saint Ambroise aux habitants de Verceil*; le *Sermon* (150) *de saint Augustin*²; puis les *livres de saint Denys* écrits en grec que les envoyés de l'empereur d'Orient ont remis à Louis le Pieux à Compiègne (en 827³); le « *libellus antiquissimus*

1. Louis le Pieux, *Epistola ad Hilduinum* : « Idcirco, venerabilis custos ac cultor ipsius provisoris et adjutoris nostri, domni Dionisii, monere te volumus ut quicquid de ejus notitia ex Grecorum hystoriis per interpretationem sumptum, vel quod ex libris ab eo patrio sermone conscriptis et auctoritatis nostrae jussione ac tuo sagaci studio interpretumque sudore in nostram linguam explicatis, huic negotio inseri fuerit congruum, quaeque etiam in latinis codicibus jam inde habes inventa, adjuncta ea quae in libello passionis ipsius continentur, necnon et illa quae in tomo cartis vetustissimis armario Parisiacaecae ecclesiae, sacrae videlicet sedis suae, prolata inveneras et obtutibus solertiae nostrae serenitatis ostenderas secundum quod rerum, causarum etiam et temporum convenientiam noveris, in corpus unum redigas atque uniformem textum exinde componas. » Édition Duemmler, *Mon. Germ. hist., Epistolae*, t. V (*Karolini aevi*, t. III), p. 327.

2. Hilduin, *Epistola ad Hludowicum*, c. 3, édition Duemmler, *ibidem*, p. 329.

3. *Ibidem*, c. 4, p. 330. — Le manuscrit offert par l'empereur Michel à Louis

*passionis*¹ » : la *Conscriptio Visbii* qui est la charte trouvée dans les archives de l'église de Paris² : enfin des *libri missales*, des missels de la liturgie gallicane qui ne font, du reste, que confirmer la « Passio » qu'Hilduin a envoyée à l'empereur, « quam vobis misimus »³, et des lettres de papes⁴.

Qu'on lise maintenant le *Post beatam ac salutiferam* avec la préoccupation d'y retrouver les sources de son auteur, et l'on constatera que les chapitres I, sauf le début, à XVII, sont composés surtout à l'aide des sources grecques et latines qu'Hilduin citait dans les paragraphes 3 et 4 de sa lettre, que les chapitres XVIII à XX ont pour substratum le *libellus passionis*, que le chapitre XXI est la charte de Visbius, enfin que les chapitres XXII et suivants sont empruntés au *libellus passionis*. Donc le *Post beatam ac salutiferam* est bien l'œuvre d'Hilduin.

Mais Hilduin a disposé d'un « libellus passionis » qu'il a fait lire à Louis le Pieux avant même que ne fût composé son *Post beatam ac salutiferam* : il le lui a envoyé, et c'est de cette *Passio* antérieure à ce dernier ouvrage que l'empereur parle dans sa lettre, ce n'est pas douteux. Ce *libellus passionis* ne nous est pas parvenu, que je sache, à l'état indépendant : nous ne le connaissons qu'à travers l'œuvre d'Hilduin. Mais, comme Hilduin l'a reproduit dans ses parties essentielles et lui a, en particulier, emprunté le début qui sert d'introduction à son ouvrage, — cela ressort des comparaisons que nous établirons

le Pieux est conservé à la Bibliothèque nationale, ms. grec 437. Cf. Henri Omont, *Manuscrit des œuvres de S. Denys l'Aréopagite envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire en 827*, dans *Revue des Études grecques*, 1904, t. XVII, p. 230-236. Déjà des ouvrages de Denys l'Aréopagite avaient été envoyés par le pape Paul I^{er} à Pépin le Bref entre 758 et 763 (peut-être en 759). *Codex Carolinus*, 24 : « Direximus itaque excellentissimae praecellentiae vestrae et libros, quantos reperire potuimus, id est Antiphonale et Responsale, insinul artem gramaticam Aristotelis, Dionisii Ariopagitis geometricam, orthografiam, grammaticam, omnes greco eloquio scriplas, neenon et horologium nocturnum. » Édition Gundlach, *Mon. Germ. hist., Epistolae*, t. III (*Merovingici et Karolini aevi*, t. I), p. 529; réimprimé dans Johannes Haller, *Die Quellen zur Geschichte der Entstehung des Kirchenstaates*, 1907, p. 128. Les œuvres de Denys l'Aréopagite sont tenues pour apoeryphes.

1. *Epist. ad Hildow.*, c. 5, p. 330.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*, c. 6, p. 330.

plus loin avec le *Gloriosae*, — il en résulte que l'*incipit* du *libellus passionis* était le même que celui du *Post beatam ac salutiferam*. Pour la clarté de l'exposition, désignons le *libellus passionis* par les deux premiers mots *Post beatam*.

C'est maintenant les rapports du *Gloriosae* et du *Post beatam* qu'il faut essayer d'établir, pour voir si vraiment ce « libellus passionis » mérite l'épithète d'« antiquissimus » que lui décerne Hilduin.

Il n'est pas difficile de montrer que le *Post beatam* n'est pas l'ouvrage auquel se réfère le *Vita Genovefae*. Nous avons constaté que la référence du *Vita* convenait parfaitement au *Gloriosae*¹. Pour prouver qu'elle ne convient pas du tout au *Post beatam* nous demanderons notre argument à celui-là même qui qualifie cette *Passion de saint Denis* de « libellus antiquissimus », c'est-à-dire à l'abbé Hilduin. Dans sa lettre à l'empereur Louis le Pieux, l'abbé de Saint-Denis s'exprime ainsi : « Cependant il y a des gens qui disent : « On trouve écrit dans la *Passion de saint Denis* que saint Clément l'aurait ordonné évêque et l'aurait envoyé en Gaule. » Qu'ils sachent sans aucun doute ou bien qu'ils n'ont pas tiré la susdite *Passion* des copies véridiques et les plus pures, ou bien qu'ils l'ont lue dans un texte altéré par les copistes, puisqu'il n'est pas écrit en cet endroit qu'il fut consacré évêque par saint Clément, mais ordonné apôtre de toute la Gaule² ». Or, ce qu'Hilduin déclare ne pas être dans la *Passion*, c'est ce que nous lisons dans le *Vita Genovefae*, auquel, je crois, l'abbé de Saint-Denis fait allusion dans ce passage de sa lettre : c'est ce que nous lisons aussi dans le *Gloriosae*³; et ce qu'il déclare être la véritable version, c'est ce que nous lisons dans le *Post beatam ac salutiferam* qui, identifiant Denis de Paris avec Denys l'Aréopagite, évêque d'Athènes, ne pouvait pas dire, en effet, que saint Clément avait

1. Voir ci-dessus, p. 11.

2. Hilduin, *Epistola ad Ludovicum*, c. 11 : « Quod autem dicitur in passione istius sancti Dionysii scriptum haberi, quia eum sanctus Clemens episcopum ordinaverat Galliasque miserit, procul dubio sciant, quod aut praedictam passionem ex veris et emendationibus exemplaribus non susceperunt, aut scriptorum vitio depravatam legerunt, quoniam non ibi scribitur eum episcopum a beato Clemente consecratum, sed apostolum totius Galliae fuisse ordinatum. » Édition Duemmler, *Mon. Germ. hist., Epistolae*, t. V, p. 332.

3. On le lit aussi dans le *Post beatam et gloriosam*, ce qui confirme ce que nous disons plus loin, qu'il ne peut pas être le « libellus antiquissimus ».

ordonné évêque le prélat athénien qui avait reçu la charge de l'épiscopat des mains de saint Paul¹.

Nous pouvons déterminer avec certitude ce qui, dans le *Post beatam ac salutiferam*, appartient au *Post beatam*. Hilduin a pris soin de nous dire ce que contenait au juste ce *libellus passionis* : « Que saint Clément avait envoyé Denis ici, c'est-à-dire chez la nation gauloise, et comment Denis serait allé au Christ par la palme du martyr après avoir souffert des supplices aussi cruels que variés, et de quelle façon, assisté par la milice céleste des anges dans la célébration de ses funérailles, il aurait porté sa propre tête à l'endroit où maintenant il repose, et par quel destin il fut enterré par la matrone romaine Catulla, le très antique livret de sa passion l'expose². » La lecture du *Post beatam ac salutiferam* faite à la lumière de ce texte nous montre que le livret de la Passion comportait quatre parties : la mission de saint Denis en Gaule, le martyr de l'évêque et de ses compagnons à Montmartre, la céphalophorie, et enfin l'inhumation à Saint-Denis des trois corps par Catulla.

Sur la première partie, la mission de saint Denis, nous avons vu déjà que le livret de la Passion diffère en un point essentiel du *Vita Genovefæ* et du *Gloriosæ* : saint Clément n'a pas consacré Denis évêque, il fait de lui l'apôtre de toute la Gaule³. Cela suppose que l'auteur du livret connaissait déjà la thèse de l'aréopagitisme : or, cette thèse, inconnue à Saint-Denis même

1. *Post beatam ac salutiferam*, c. 19 : « Sed cum Deus omnipotens... omnem hanc Galliam ipsius Dionysii apostolatu disponeret sublevari..., beati Clementis cor tetigit et, ut istius modi verbis pretiosum Dionysium alloqueretur, accendit. » Suit le discours de saint Clément à saint Denis dans lequel je relève ce passage, c. 20 : « ... atque sicut Dominus Jesus Christus magistro meo Petro tradidit, et ego sanctæ hereditatis jure suscepti, ut in ligandi solvendique auctoritate tibi semper praesto sibi divina potestas, nostris orationibus comitatus et sanctorum apostolorum intercessionibus roboratus, in tui apostolatus sorte, apostolica nostra auctoritate, omnem suscipiens Galliam opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple. » Édition Migne, *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 39.

2. Hilduin, *Epist. ad Hludow.*, c. 5 : « Quoniam autem beatus Clemens huc eum, videlicet in Gallorum gentem, direxerat, et qualiter per martyrii palmam diversissimis et crudelissimis attritus suppliciis ad Christum pervenerit, et quomodo caput proprium, angelico ductu coelestis militiae in celebratione exsequiarum honoratus obsequio, ad locum, ubi nunc requiescit, detulerit, et quo ordine a Catulla quadam matrefamilias sit sepultus, libellus antiquissimus passionis ejusdem explanat. » Édition Duemmler, p. 330.

3. Voir ci-dessus, p. 31.

dans les siècles précédents, est fondée sur les textes grecs et latins que l'abbé Hilduin est le premier à faire connaître en Gaule.

Parmi ces textes, il en est un, et un seul, qui témoigne expressément que Denis de Paris est Denys l'Aréopagite. C'est le poème qu'Hilduin attribue à saint Eugène de Tolède, contemporain et compagnon de saint Denis¹. Ce poème est une hymne composée pour être chantée au jour de la fête de saint Denis; on y lit les cinq strophes suivantes :

Ariopago Athenae
Regis sumpsit diadema.

1. Doublet (*Hist. de l'abb. de Saint-Denis en France*, p. 436-438) a publié cette hymne et l'hymne de Fortunat « tirées d'un très ancien manuscrit où elles sont écrites en lettres d'or, sur un champ de pourpre enrichi de peintures de diverses couleurs ». Le chanoine Arbellot en a donné le texte d'après plusieurs manuscrits, dont un du ix^e siècle, dans ses *Études sur les orig. chrét. de la Gaule*, 1^{re} partie, p. 47. — Cf. Ulysse Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, t. I, p. 387 (*Fortem fidelem militem*). — Il est à remarquer qu'Hilduin n'invoque pas l'autorité de Méthode qui, vers 810, aurait prononcé à Rome une sorte de panégyrique de saint Denis dans lequel, pour la première fois, l'identification des deux Denis aurait été présentée : cette œuvre de Méthode, écrite en grec, se trouve dans Migne, *Patrol. grecque*, t. IV, p. 669-684. C'est le seul texte qui légitimerait l'hypothèse que l'identification de Denis de Paris avec l'Aréopagite fut l'œuvre des moines grecs appelés par le pape Paul I^{er} à desservir l'église fondée par son prédécesseur Étienne II à Rome en l'honneur de saint Denis de Paris, dont il avait rapporté de France une relique (Amédée Gastoué, *Histoire du chant liturgique à Paris*, I, p. 51-52, 62 et 64). Hilduin a-t-il connu cette œuvre, dont l'attribution à Méthode n'est pas acceptée par tous? Byeus, dans les *Acta sanctorum* (octobre, t. IV, p. 696-792), pense qu'Hilduin a utilisé les Vies grecques de Méthode et de Siméon Métaphraste (Migne, *Patrol. grecque*, t. IV, col. 669-674) : cette thèse a pour elle l'autorité d'Hincmar. En 873, Charles le Chauve, qui avait été placé sous la protection spéciale de saint Denis par son père et qui, toute sa vie, garda le culte le plus fervent pour son saint protecteur, avait fait faire une enquête à Rome pour recueillir tout ce qui pouvait intéresser l'histoire du saint martyr. On ne trouva que cette Vie grecque de Méthode, dont Anastase le Bibliothécaire offrit à Charles le Chauve une traduction de lui (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXIX, col. 737-741). Conçut-on alors des doutes sur l'authenticité de l'ouvrage? Il y avait des adversaires de la thèse aréopagitique, comme le montre l'auteur du troisième livre des *Miracula sancti Dionysii*. En 876, Hincmar adressait à Charles le Chauve une lettre, l'*Epistola de SS. Dionysio, Sanctino et Antonino*, dans laquelle il atteste avoir eu connaissance dans sa jeunesse de l'œuvre de Méthode (Dom Bouquet, *Rec. des historiens de la France*, t. VII, p. 548). Néanmoins, il reste bien étonnant qu'Hilduin ne se soit pas autorisé du nom de Méthode. En somme, c'est un point qui demeure obscur que celui de « savoir dans quel rapport est l'ouvrage d'Hilduin avec les anciennes Vies

Caelestis gemmam fulgidam
Dionysium sophistam.

Paulo docente speculum
Habet fides fidelium,
Et spiculum gentilitas
Quem ante murum noverat.

Miro clarescens dogmate
Inluminavit Graeciam
Et inclytus hinc pontifex
Urbem Romanam adiit.

Clemente Romae praesule
Jubente venit Galliam,
Cui jubar solis splendidi
Inluxit signis fame.

Tandem repulso daemone
Constructo sacro opere,
Poenis affectus maximis
Caesa cervice caelum petit.

On semble porté aujourd'hui à admettre l'authenticité de cette poésie, non pas, il est vrai, comme émanant de saint Eugène, le premier évêque de Tolède, mais comme l'œuvre d'un de ses successeurs et homonyme Eugène II, de Tolède, qui vivait au milieu du VII^e siècle et dont les œuvres ont été publiées par Sirmond¹. On lui trouve « un état civil assez rassurant » parce qu'elle est citée par Hilduin et qu'on en possède un manuscrit du IX^e siècle. Je crains bien qu'on ne s'illusionne et que l'hymne n'ait été fabriquée que pour les besoins de la cause. Le soin que prend Hilduin de l'attribuer à saint Eugène I^{er} n'a d'autre fin que de l'antidater pour l'opposer à l'hymne de Fortunat qui peut alors passer pour s'en être inspiré, quand c'est le contraire qui est vrai² : Fortunat ne connaît pas l'aréopagitisme. L'hymne prétendue d'Eugène de Tolède n'a point été rencontrée dans les manuscrits qui renferment les poésies de cet auteur. Et, en

grecques » (A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 24-25, n° 65).

1. Kurth, *Études franques*, t. II, p. 311. — L'édition de Sirmond a été réimprimée par l'abbé Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXVII.

2. Kurth, *ouvrage cité*, p. 311-312.

somme, rien, si ce n'est la fausse attribution de paternité d'Hilduin, ne permet de la mettre sous le nom d'Eugène II de Tolède et de la faire remonter au delà du ix^e siècle¹. Et cela ne me paraît pas aussi rassurant qu'on le veut prétendre. D'autant plus qu'Hilduin qui pourrait invoquer l'autorité d'Eugène I^{er} sur l'aréopagitisme, dans sa lettre à l'empereur, n'y songe pas, bien qu'il paraisse ne pas être sans inquiétude sur l'accueil qui sera fait à cette nouveauté.

Il craint, en effet, qu'on oppose à l'aréopagitisme le témoignage de Grégoire de Tours qu'il déprécie², et surtout ceux du *Vita Genovefæ* et du *Gloriosæ*. Il prend les devants : ceux qui soutiennent que saint Denis a été fait évêque à Rome n'ont pas lu la *Passion de saint Denis* dans son texte authentique³. « Au sujet de cette ordination comme apôtre (et non comme évêque), si notre entreprise n'avait pas d'autres fins, nous pourrions ici même apporter la preuve décisive tirée des *Actes des apôtres* et de la prédication de saint Denis lui-même⁴. » Il se garde bien de le faire et préfère ergoter de nouveau sur les manuscrits : « Il peut se faire, comme nous l'avons dit, que nos contradicteurs n'aient pas eu un texte de la *Passion* de ce saint homme de Dieu écrit d'après les manuscrits authentiques, et c'est pourquoi ils se trompent sur ce point. Car, nous aussi, nous avons vu de nombreux petits manuscrits qui, en certains points, ne différaient que de forme, non de sens, mais qui sur

1. A. Gastoué dit très bien que cette hymne, « attribuée par Hilduin à saint Eugène de Tolède », était « manifestement peu antérieure aux *Areopagetica*. Usitée déjà à Saint-Denis dans la première moitié du ix^e siècle, elle sert à l'abbé Hilduin d'appui en faveur de l'aréopagiticisme. Mais cette hymne n'a été que d'un usage restreint aux églises apparentées à Saint-Denis, tandis qu'ailleurs on continuait de chanter jusqu'au xviii^e siècle la vieille composition de Fortunat ». *Histoire du chant liturgique à Paris*, t. 1, p. 33. Je dois dire cependant que rien ne prouve qu'elle ait été déjà usitée avant 835 à Saint-Denis; mais il est très remarquable qu'en dehors de l'église san-dionysienne et des églises qui en dépendaient la liturgie reste fidèle à l'hymne de Fortunat, et il y a là une preuve de l'antériorité de cette hymne sur celle du pseudo-Eugène.

2. Hilduin, *Epist. ad Hludow.*, c. 8 et 12, p. 331 et 333.

3. Voir ci-dessus, p. 31.

4. Hilduin, *Epist. ad Hludow.*, c. 11 : « De qua ordinatione apostolatus, nisi ad alia se intentio nostra dirigeret, et ex Apostolorum actibus et ipsius domini actione, auctoritatis exemplum sufficienter in his scriptis possemus inferre. » Édition Duemmler, p. 332.

certains autres points ne pouvaient s'accorder ni pour le sens ni pour la teneur du discours¹. » Et bien, oui, l'auteur du *libellus passionis* ou son inspirateur, qui connaît l'aréopagitisme qu'Hilduin expose dans le *Post beatam ac salutiferam*, me paraît bien être Hilduin lui-même, qui avoue avoir eu entre les mains ces méchants manuscrits, *codicelli*, qui ne se plient pas à ses convenances. La simple juxtaposition des textes du *Gloriosae* et du *Post beatam ac salutiferam* montrera que, sur ce premier point, c'est bien le *Gloriosae* qui est l'œuvre primitive et que le *libellus passionis* a procédé par retranchement autant et plus que par amplification, et le retranchement apporte ici la preuve d'antériorité du *Gloriosae*.

Le *Post beatam ac salutiferam* commence par omettre tout le long préambule qui, dans le *Gloriosae*, a pour objet de convaincre le lecteur qu'il faut croire ce qu'on va lui raconter et de lui exposer le but de l'écrit. Les deux ouvrages se rapprochent ensuite à ce point que l'un des deux est évidemment la source de l'autre.

Gloriosae.

Post Domini nostri Jesu Christi salutiferam passionem, post resurrectionis unice singularisque mysterium, post ascensionem ejus qua manifestavit hominibus nunquam se defuisse quo rediit, Apostolorum praedicatio universis gentibus profutura successit. Qui cum imminere suas cernerent passiones, quae, Domino nostro Jesu Christo docente, didicerant repleti Spiritus Sancti gratia docuerunt, adeo ut, fide crescente, non pauci mererentur fieri confessores, quos postmodum ecclesia catholica gaudet promeruisse martyres.

Post beatam.

Post beatam ac salutiferam Domini nostri Jesu Christi passionem et adorandam ejus ab inferis resurrectionem seu in coelos gloriosam ascensionem qua se manifestavit divinitate nunquam defuisse, quo rediit, in universis gentibus apostolorum praedicatio profutura successit, ita ut, fide crescente, multi mererentur fieri Christi nominis confessores, quos catholica postmodum mater ecclesia [gaudet] promeruisse martyres et fidei bellatores, quae laetabatur in Apostolis tantos se habere duces et rectores. Qui siquidem cum imminere suas cernerent passiones, quae, Domino Jesu Christo do-

1. Hilduin, *Epist. ad Hludow.*, c. 11 : « Fieri enim potest, ut diximus, quod textum passionis hujus sancti Dei, ex authenticis scriptum non habeant, et ideo in hoc errent, quia et nos plures codicellos exinde vidimus, qui in quibusdam sensu videbantur concordare, sed littera dissonare, in quibusdam autem nec sensu nec orationis tenore poterant sociari. » Édition Duemmler, p. 332.

Hos ergo, quorum virtutem persecutorum non praevaluit superare conflictus, quos ad auri similitudinem reddidit flammaram examinatio pretiosos, ad suscipienda mandata Domini idoneos Apostolorum esse judicavit electio, quibus evangelica semina gentibus serenda committeret; electisque viris Dei dispositione et providentia, honori decreverunt episcopatum adjungere, quo facilius eorum praedicationibus acquisiti ad ministerium sacri proveherentur altaris. Ex qua confessorum turba sanctum et venerandi meriti Saturninum primum se urbs Tolosana promeruisse gaudet episcopum, *etc...* Simili etiam gratia beatissimus Paulus antistes atque confessor Narbonensem provinciam salutari adquisivit eloquio, *etc...* Sed gratias tibi, Domine Jesu, qui infestantis inimici tela probationem fidelium tuorum permisisti esse non vulnera et talem tuis praestas pro labore mercedem, ut nullum tuorum fuisse gaudeat hostis imbellem.

cente, didicerant, repleti Spiritus Sancti gratia docuerunt, ut ad sanctae confessionis gloriam et praemium transmigrarent. Unde gratias agimus tibi, Domine Jesu Christe, qui infestantis inimici jacula probationem fidelium tuorum praestitisti esse, et non vulnera; sed inter cetera charismatum munera, talem tuis testibus tribuisti pro labore mercedem, ut nullum tuorum fuisse gaudeat hostis imbellem. Quin imo perpetuum illis es largitus triumphum, ut ecclesiae tuae semper sint in exemplum. De quorum collegio beatus Paulus apostolus...

Il suffit, je crois, d'avoir lu ces deux passages pour être convaincu que le *Gloriosae* est la source, le *Post beatam ac salutariferam* l'emprunteur. L'enchaînement des idées dans le *Gloriosae* est logique : après l'Ascension, la prédication des apôtres se produit avec un tel succès que beaucoup des convertis deviennent à leur tour des confesseurs que l'Église se réjouit de compter au nombre des martyrs : ceux-là, ce sont ceux que les apôtres ont choisis pour enseigner les nations et auxquels ils ont conféré l'épiscopat. Parmi eux, saint Saturnin de Toulouse et saint Paul de Narbonne, dont la passion arrache à l'auteur cette prosopopée : « Merci, à toi, mon Seigneur Jésus-Christ!... »

Au contraire, dans le *Post beatam ac salutiferam*, il y a dans la suite des idées un hiatus qui est comblé par la relative « quae laetabatur in Apostolis tantos se habere duces et rectores », destinée à ramener l'esprit du lecteur sur la prédication des apôtres dont il a déjà parlé. Alors, la prosopopée ne vise plus les disciples des apôtres, mais les apôtres eux-mêmes. Et tout cela, pour introduire dans le récit l'apôtre saint Paul et, par lui, saint Denys d'Athènes et l'aréopagitisme : en un mot, pour substituer au texte du *Gloriosae*, dans le *libellus passionis* dont le *Post beatam ac salutiferam* n'est ici que la transcription, un texte dont Hilduin puisera le commentaire dans les sources grecques, selon le désir de Louis le Pieux.

Après cet exorde, le *libellus passionis* exposait que saint Denys l'Aréopagite avait été nommé par saint Clément apôtre de toute la Gaule; Denis est le chef de la mission et c'est lui qui assigne aux autres évêques les régions qu'ils auront à évangéliser : « Qui simul properantes et circumcirca Dominum praedicantes appulerunt portui Arelatensium civitatis; et exinde, quibusdam in partes necessarias, prout ei visum fuerat, destinatis, idem macarius Dionysius... » Et voici que nous retrouvons le contact avec le *Gloriosae*.

Gloriosae.

Sanctus igitur Dionysius qui, tradente beato Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus parturienda (*var. eroganda*) susceperat, quo amplius gentilitatis fervere cognovit errorem, illuc intrepidus et calore fidei flammatus accessit, ac Parisius Domino ducente pervenit, non veritus incrudelae gentis expetere feritatem, quia virtutem suam praeteritarum poenarum recordatio roborabat; et qui meruerat esse confessor, non cunctatus est trucibus populis accedere praedicator. Tunc memorata civitas...

Post beatam.

... idem macarius Dionysius qui, sedis apostolicae privilegio, tradente sibi beato Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus Gallicis eroganda susceperat, beatissimi principis apostolorum et magistri sui informatum exemplo, qui Romanae crudelitati se propter Jesu Christi nomen immerserat, quo amplius apud Gallias gentilitatis fervere cognovit errorem, illuc intrepidus et calore fidei armatus accessit, ac Lutetiam Parisiorum Domino ducente pervenit, doctrinaque praecclarus, miraculis coruscans et virtutum signis, quae Atheniensium magister Paulo docente

didicerat, Galliis ministravit, non veritus incrudelae gentis expetere feritatem, quia virtutem suam praeteritarum poenarum recordatio roborabat. tormentis expertus multis, morte tandem assecuturum se vitam, tota nihilominus intentione desiderans, ut qui jam erat Christi nominis inter multa tormentorum flagella perfectus confessor, fieri mortis mulctatione mereretur et martyr. Tunc memorata Parisiorum civitas, ut sedes regia...

Si l'auteur du *Gloriosae* était un abrégiateur du *Post beatam*, de quelle maladresse inconcevable il se serait rendu coupable! Il aurait laissé ignorer à ses lecteurs que Denis avait eu pour maître l'illustre apôtre saint Paul et, qui plus est, il aurait affirmé cette erreur que saint Denis « avait reçu de la bouche de saint Clément les semences du verbe divin à jeter aux nations ». Mais qui ne voit, au contraire, que c'est l'auteur du *libellus passionis* qui altère ici son modèle, le *Gloriosae*? La relative « qui, sedis apostolicae privilegio, tradente sibi beato Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus Gallicis eroganda susceperat », ne donne pas un sens satisfaisant : l'introduction des mots « sedis apostolicae privilegio » désarticule la phrase et la rend incorrecte, car il est évident que l'incise « tradente sibi beato Clemente » se rapporte ici au privilège apostolique et que la phrase doit s'entendre que saint Denis, par le privilège apostolique que lui remit saint Clément, avait reçu la mission d'enseigner les nations gauloises. Mais quelle entorse à la grammaire pour arriver à ce sens qui permet de maintenir à saint Paul sa qualité de « maître de saint Denis! » Il est vrai qu'Hilduin, dans sa lettre à l'empereur, déclare que la correction du style lui importe peu, que seule la vérité l'intéresse. Pour nous, l'incorrection du langage fait éclater de quelle vérité approximative l'auteur du *libellus passionis* voudrait que nous nous contentions.

Comment peut-on ne pas voir ce qui est l'évidence même? Le *libellus passionis*, que Louis le Pieux lisait avant que le *Post*

beatam ac salutiferam n'ait été écrit et qu'Hilduin transporte dans cet ouvrage, n'est que le *Gloriosae* déformé pour les besoins de la thèse aréopagitique; il apparaît comme la rédaction de premier jet que l'abbé Hilduin allait corser à l'aide de ses documents grecs et latins et de la *conscriptio Visbii*: il y a là un procédé de composition fort élémentaire que nous verrons utilisé à la même époque par l'auteur des *Gesta Dagoberti*.

Le *Post beatam* contenait très probablement déjà l'indication de Montmartre comme lieu du martyre des saints, puisqu'il comportait certainement la céphalophorie, qui est la conséquence de la distinction établie entre le lieu du supplice et le lieu de la sépulture. Et, par là, il était en contradiction avec le *Vita Genovefue* et avec le *Gloriosae*. Voici comment Hilduin introduit la thèse montmartroise dans le *Post beatam ac salutiferam*. Au chapitre xxx, il dit que les saints, après avoir été torturés, « *nudi caesi et suis vestibus reinduti, e regione idoli Mercurii ad locum constitutum educti, ad decollationem sunt genua flectere jussi*¹ ». Puis, à la fin du chapitre xxxvi et dernier, nous lisons ceci : « *Quorum memoranda et gloriosissima passio e regione urbis Parisiorum in colle qui antea mons Mercurii, quoniam inibi idolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero mons Martyrum vocatur, qui ibidem triumphale martyrium perpetrarunt, celebrata est vii idus octobris*². » Julien Havet déclare que, sur ce point, « le témoignage d'Hilduin est absolument nul³ », et justifie son jugement par une argumentation philologique sur l'origine du nom de Montmartre, dont le moins qu'on en puisse dire est qu'elle appartient au domaine de la fantaisie, et par une argumentation archéologique qui n'a pas obtenu une adhésion unanime, nous le verrons un peu plus loin. Aussi, la thèse montmartroise a-t-elle eu encore des partisans après J. Havet. M. Davin l'a reprise. Notre regretté confrère Fernand Bournon, qui avait admis la doctrine de Julien Havet dans son *Histoire de la ville et du canton de Saint-Denis*, avait changé d'avis et m'informait dans une lettre du 9 avril 1905 que J. Havet « s'était certainement trompé en attribuant au territoire de Saint-Denis, au détriment de celui de Montmartre, le privilège

1. *Post beatam ac salutiferam*, c. 30, édition Migne, col. 46.

2. *Post beatam ac salutiferam*, c. 36, col. 50.

3. J. Havet, *ouvrage cité*, Œuvres. t. I, p. 212.

d'avoir été le lieu du martyre de saint Denis ». Plus récemment, M. Macaigne s'est fait le défenseur de la cause de Montmartre¹.

Faut-il donc croire que, sur ce point, le *Post beatam* aurait consigné la tradition ancienne et serait plus véridique que le *Gloriosae*? Tel n'est pas notre sentiment.

Examinons d'abord les arguments qui peuvent être présentés en faveur de Montmartre.

Le premier est tiré du nom même de Montmartre. Pour le contester, J. Havet a soutenu que l'étymologie de ce nom n'était pas « Mons martyrum », mais « Mons Mercurii ». Auguste Longnon n'a pas eu de peine à montrer combien une telle opinion était insoutenable². Montmartre ne peut venir que de « Mons Martyrum », selon les règles les plus assurées de la philologie. Ce nom de « Mons Martyrum » indique donc bien que la butte qui domine la banlieue septentrionale de Paris avait été le théâtre de la passion des saints Denis, Rustique et Éleuthère. Du reste, il y avait là une vieille église qui attestait l'ancienneté du culte qu'on rendait à saint Denis en ce lieu : en 835 au plus tard, on était obligé de remplacer la charpente de cet édifice qui était pourrie³. Voilà, je pense, l'argument présenté dans toute sa force. Qu'avons-nous à lui objecter?

Il pêche par la base même. « Mons Martyrum » n'est pas, en effet, une appellation ancienne de la butte. Celle-ci était appelée tantôt mont de Mercure⁴, tantôt mont de Mars, « Mons Martis », et, à la fin du ix^e siècle encore, cette seconde dénomination

1. Macaigne, *ouvrage cité*, p. 102 et 104.

2. Cf. Auguste Longnon, *l'Étymologie du nom de Montmartre*, dans *Société des Antiquaires de France. Recueil des mémoires publiés par les membres de la Société. Centenaire, 1804-1904*, p. 251-253. Elle a été pourtant reprise par l'abbé J.-M. Meunier, dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1914, p. 35. Cet auteur n'apportant aucun argument nouveau que Longnon n'ait pu connaître, la thèse de celui-ci me paraît intacte. En outre, le nom de « Mons Martis » et le texte des *Miracula sancti Dionysii* que nous citons plus loin ont échappé à M. Meunier, comme aussi le fait que les cultes de Mercure et de Mars étaient souvent conjoints.

3. *Miracula sancti Dionysii*, II, 38; édition Mabillon. *Acta sancti. Ord. sancti Benedicti*, saec. III, pars 2, p. 359. Il y a dans le chœur de l'église de Saint-Pierre de Montmartre (autrefois sous le vocable de saint Denis) des colonnes antiques de remploi qui pourraient provenir de cette église ancienne.

4. Frédegair, *Chronica*, IV, 55 : « Aeghyna jobente Chlothario in monte Mercore resedit. » Édition Krusch, p. 148. Cf. Hilduin, *loc. cit.*

était restée en usage¹. Souvent, en effet, les temples de ces deux divinités étaient voisins, quelquefois même leurs cultes étaient associés². Sauval signale, au xvii^e siècle, les ruines des deux temples antiques de la butte, l'un « dédié à Mercure, à ce qu'on dit », l'autre « consacré, dit-on, à Mars³ ». On peut donc légitimement soutenir que le nom primitif était Montmarte, et non Montmartre⁴. Et alors intervient le témoignage de l'auteur des

1. Frédegair, *Chronica*, IV, 55. — Abbon, *De bellis Parisiaca urbis*, liv. II, vers 196, édition Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 791. Une note du xv^e siècle, ajoutée à la continuation d'Aimoin (Bibl. nat., ms. lat. 12711, fol. 179 (anc. 175), porte : « Descriptio cujusdam ydolo Yside in Leucotitio ex opposito montis Martis, qui nunc vocatur mons Martirum. » Sur l'identification de Leucotitius et sur le culte d'Isis en ce lieu, voir J. Queicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 6^e série, t. I (1865), p. 522, 525 et suiv., spécialement p. 536, note 1. — La pseudo-idole d'Isis, dont il s'agit, fut conservée jusqu'en 1541 dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Cf. J. Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris*, p. 339.

2. Ainsi Grégoire de Tours nous dit qu'à Brioude « erat... grande delubrum ubi in columnam allissimam simulachrum Martis Mercuriique colebatur ». *Liber de virtutibus sancti Juliani*, 5, édition Krusch, *Mon. Germ. hist., Script. rer. meroving.*, t. I, 2, p. 566.

3. Sauval, *Histoire et recherches des antiquitez de la ville de Paris*, t. I, p. 349. — Il en était de même au Puy-de-Dôme et à Montmarte près d'Avallon. Voir P. Monceaux, *Le grand temple du Puy-de-Dôme*, dans *Revue historique*, t. XXXV, p. 238; — F. de Mély, *Les statues antiques de Montmartre au musée d'Avallon*, dans *Revue archéologique*, 1904 (tir. à part, 4 p.); — Ernest Petit, *Le temple de Mercure sur le Montmartre d'Avallon*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. LVIII (4^e série, t. VIII), 1904, p. 319-328. Le nom de la localité de l'Yonne n'est pas Montmartre, mais Montmarte. Voir la note suivante.

4. Sauval, *loc. cit.* — On nous objectera peut-être que « Mons Martis » aurait dû donner en français « Montmars » ou « Montmas », comme « Campus Martis » a donné « Chamars », qui est le nom du terrain de manœuvre de l'artillerie à Besançon, comme « Fanum Martis » est Famars (Nord) et « Templum Martis », Talmas (Somme). Mais il faut bien admettre une autre dérivation populaire : voici un lieu dit Montmarte, commune du Vault-de-Lugny (canton d'Avallon), où l'on a découvert en 1823 les vestiges d'un temple dédié à Mars (M. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, p. 86; — du même, *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, col. 90. — Cf. les ouvrages cités à la note précédente). D'autres localités conservent dans leur nom le même souvenir du culte de Mars : Montmarte, commune de Nîmes (E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du dép. du Gard*, p. 142); Montmart, commune de Gerosdot, canton de Piney, Aube (Th. Boutiot et E. Socard, *Dict. topogr. du dép. de l'Aube*, p. 104); Montmart, commune de Sauvat, canton de Saïgues, Cantal (E. Amé, *Dict. topogr. du dép. du Cantal*, p. 328).

Miracula sancti Dionysii, le plus ancien qui nous soit parvenu, sur le changement du nom de la butte « qui olim, ut perhibent, Mons Martis, nunc, felici mutatione, Mons Martyrum dicitur¹ ». De deux choses l'une : ou bien « Mons Martyrum » est la traduction par à peu près de Montmarte par quelque moine savant de Saint-Denis, Hilduin ou l'auteur des *Miracula*; ou bien, si l'on répugne à admettre que ces écrivains aient osé affirmer que la butte s'appelait Montmartre de leur temps alors qu'ils auraient inventé cette dénomination, Montmartre était une déformation populaire de Montmarte et nos auteurs n'auraient fait que mettre en latin cette appellation passée dans l'usage. La présence d'une église dédiée à saint Denis aurait en quelque sorte légitimé la « mutation heureuse » du nom, sans qu'il soit pour cela nécessaire de croire que le culte de saint Denis sur la butte soit précisément en rapport avec le martyre des saints confesseurs de la foi².

Toutefois il n'en serait pas ainsi s'il y avait eu là, sur la butte, un *martyrium* du III^e siècle, comme d'éminents savants l'ont cru. J. Havet, s'autorisant d'un passage de Lebeuf³, repousse en ces termes cette opinion : « Quant à la découverte faite en 1611, à Montmartre, d'une salle souterraine, dans laquelle on a proposé de reconnaître un *martyrium* des premiers siècles consacré à saint Denis, il faut rendre hommage à la science et à l'ingéniosité avec lesquelles cette hypothèse a été présentée, mais

1. *Miracula sancti Dionysii*, II, 38, p. 359.

2. Il ne serait pas, du reste, impossible qu'en vertu de l'édit de 257, qui obligeait les membres du clergé chrétien à sacrifier aux dieux païens, saint Denis et ses compagnons eussent été conduits devant l'un des deux temples de la butte pour y sacrifier à Mars ou à Mercure. Hilduin dit expressément que Denis refusa de rendre un culte à Jupiter : mais son autorité est nulle. Dans ce cas, un souvenir ancien aurait pu rattacher le nom de saint Denis à celui du « Mons Martis » et expliquer la présence de l'église consacrée à ce saint sur la colline. Ce n'est là qu'une hypothèse qu'aucun texte ne vient étayer. Il se peut que l'église de Montmartre soit due tout simplement à la ferveur que suscitait dans toute la région le culte du martyr parisien, comme celle de Dugny, par exemple, qui était aussi dédiée à saint Denis (*Miracula sancti Dionysii*, II, 15, p. 355).

3. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. III. *Histoire de la banlieue ecclésiastique* : « Sans donc trouver guères plus de mystère dans ce souterrain que n'y en a trouvé Sauval, je pense que cette cave, pratiquée dans le plâtre, a servi aux habitans de cette montagne à cacher du tems des guerres ce qu'ils pouvoient avoir de plus précieux ». p. 121 : édition Bournon, t. I, p. 456.

il faut reconnaître aussi que les renseignements dont nous disposons sont absolument insuffisants pour asseoir une opinion. Rien ne permet de dire, ni de quelle date pouvait être la crypte en question, et par conséquent si elle était antérieure ou postérieure à Hilduin, ni si elle était dans un rapport quelconque avec la personne ou le culte de saint Denis, ni même si elle avait une destination religieuse¹. » Cependant, le procès-verbal de la découverte donné par Jacques Du Breul² méritait d'être examiné de plus près : on y voit que cette crypte, creusée dans le plâtre et placée « au delà du bout et chef de la dicte chapelle » du Saint-Martyre, était de dimensions restreintes, qu'elle renfermait une table d'autel en place, à l'orient, et que de quelques inscriptions tracées sur les parois et à demi effacées on ne lisait plus que + MAR... + à droite, et CLEMIN..., DIO... à gauche. Contrairement à ce que dit J. Havet, il y a bien là quelque chose qui montre que cette crypte avait une destination religieuse et qu'elle était dans un rapport certain avec le culte de saint Denis. L'origine de ce culte peut seule être en cause.

Or, pour Edmond Le Blant³, Chabouillet⁴ et M. Léon Maître⁵, il y a suffisamment de données précises pour qu'on ne puisse douter de la destination primitive de cette crypte : c'était un *martyrium*. « Les inscriptions tracées sur les parois ne sont que des acclamations semblables aux proscynèmes de Saint-Calixte, actes de visite des pèlerins qui laissaient ainsi des marques de leur passage... Les syllabes + MAR... — DIO... — semblent indiquer les mots + MARTyres — DIONysio — débuts de prières adressées aux saints de la crypte ; quant au nom presque entier de CLEMINs, j'y vois, en le comparant aux actes de visite de Saint-Sixte, soit le nom d'un pèlerin, soit celui

1. J. Havet, *ouvrage cité*, dans *Œuvres*, t. 1, p. 213.

2. Jacques Du Breul, *Le théâtre des antiquités de Paris*, p. 865 et suiv.; reproduit par Malingre, *Antiquités de la ville de Paris*, liv. IV, p. 50.

3. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, t. 1, 1856, n^o 201; — du même, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 152-161.

4. *Revue des Sociétés savantes*, VII^e série, t. IV, p. 79. — Cf. Barbier de Monlaunt, *Documents sur la question du martyrium de Poitiers*, n^o 3, XV, p. 37.

5. L. Maître, *Les catacombes de la Gaule chrétienne*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1902, 4^e livraison; réimprimé dans *Les premiers monuments de la Gaule chrétienne*, 1^{re} livraison, *Province de Lyon* (Lille, s. d., in-4^e), p. 27 et 28.

d'un des martyrs inconnus qui ont souffert au même lieu. La croix tracée isolément, dont parle encore le procès-verbal, me paraît figurer, suivant l'usage antique, comme signe de la présence d'un visiteur illettré¹. » Or, on trouve, dès la fin du XI^e siècle, dans un acte de 1096, mention de la chapelle du Saint-Martyre². « L'antiquité de cette chapelle... est mise hors de doute par son nom même de *Sanctum Martyrium*, nom qui, dans les écrits des saints Pères, désigne les basiliques primitives : qui n'existe plus, dans la langue de Fortunat et de Grégoire de Tours, appliqué aux constructions nouvelles, et qu'un texte du IX^e siècle relate comme une appellation hors d'usage³ ». Enfin, l'estampe de Jean de Halbeeck qui représente cette crypte reporte la pensée « involontairement aux chapelles souterraines des catacombes⁴ ».

Il me semble que toute l'argumentation s'écroule en présence de l'interprétation vraie des inscriptions. Les noms de *Dionysius* et de *Clemens* font immédiatement penser à la mission d'évangélisation confiée à saint Denis par saint Clément, et dès lors les inscriptions devaient relater le martyre de saint Denis et de ses compagnons. Voici qu'un texte auquel on n'a pas songé nous vient donner raison. Dans son allégorie intitulée *Musa* et composée vers 1365-1366. Raoul de Presles raconte qu'il visite la basilique du Saint-Martyre qui se trouve à mi-côte sur le mont de Mercure, et il y lit une inscription qui lui apprend qu'en ce lieu saint Denis et ses compagnons ont été martyrisés et que, pour cette raison, le mont de Mercure a été appelé le mont des Martyrs⁵. Et cette inscription, avec la mention du

1. E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, p. 274-275.

2. *Ibidem*, p. 271.

3. *Ibidem*, p. 276.

4. *Ibidem*, p. 274. — Cf. L. Maître : « Tout cet ensemble annonce plutôt un lieu fréquenté par les fidèles qu'un réduit funéraire bâti seulement pour cacher un tombeau », *loc. cit.*

5. Raoul de Presles, *Musa* : « In montis ascensu medio modicam cernens basilicam subintro, utque ossa plurima in subline clapsulis (corr. capsulis) conspexi posita titulumque perlegi, Dionisii sociorumque ejus fore agnovi aram inibique consummasse martirum et suo venerabilem sanguine consecrasse locum, et ob hoc Mercurium sublato nomine; Martirum montem accepisse nomen. » Bibliothèque nationale, ms. lat. 3233, fol. 16. — Lancelot, *Mémoire sur la vie et les œuvres de Raoul de Presles*, dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII, 1740, p. 622.

changement de nom, nous ramène au *Post beatam* de l'abbé Hilduin, à l'époque où l'auteur des *Miracula* constatait que le « Mons Martis » s'était mué heureusement en « Mons martyrum ». La chapelle du Saint-Martyre n'apparaissant dans les textes qu'au XI^e siècle, elle peut fort bien n'avoir été construite qu'après le moment où la thèse montmartroise avait acquis droit de cité dans la croyance populaire grâce au succès du *Post beatam ac salutiferam*¹.

Pour nous, la crypte de Montmartre avait bien été consacrée au culte de saint Denis; mais ce que nous en savons ne permet pas d'en faire remonter l'origine et celle de la chapelle du Saint-Martyre avant le IX^e siècle.

Cependant, avant qu'Hilduin écrivit son ouvrage, Montmartre n'était-il pas déjà aux yeux de ses contemporains le lieu du martyre? L'auteur des *Miracula sancti Dionysii* et celui des *Gesta Dagoberti* qui ne connaissent pas la thèse d'Hilduin sur l'aréopagitisme savent déjà que Denis et ses compagnons ont été « in prospectu (ou in conspectu) civitatis interemptos », ce qui paraît bien désigner le lieu élevé dont Hilduin donne le nom peu de temps après. Nous pourrions admettre volontiers qu'Hilduin n'avait pas inventé Montmartre et sa tradition, sans être pour cela obligés de reconnaître à cette tradition une très haute antiquité; mais nous devons dire combien il est peu vraisemblable que des moines de Saint-Denis, qui écrivent en 835, aient ignoré à cette date les documents dont au même moment leur abbé composait son œuvre. S'ils n'ont point parlé de l'aréopagitisme, faut-il conclure de leur silence qu'ils ne le connaissaient pas? Ils ont pu n'en rien dire parce que cela n'entrait pas dans leur propos; ou bien, comme on l'a soutenu², parce qu'ils désapprouvaient la thèse nouvelle (ce que je ne crois pas); ou bien encore parce que, par prudence, ils atten-

1. On ne peut qu'arbitrairement identifier cette chapelle du Saint-Martyre avec l'église de Saint-Denis de Montmartre dont parlent les *Miracula sancti Dionysii*. Et cette identification seule justifierait l'opinion de Chabouillet que « le martyrium de Montmartre... était un hypogée comme celui de Poitiers : c'était la crypte, éditée à l'époque mérovingienne, de l'église de l'ancienne abbaye de Montmartre ». Mais l'église de Saint-Denis était peut-être l'église paroissiale, et, dans ce cas, elle était distincte de la chapelle du Saint-Martyre.

2. Lebeuf, *Nouvelles observations sur les anciens Actes de saint Denis*, p. 66.

daient que l'abbé eût justifié sa thèse pour voir quel accueil serait réservé à cette thèse. Il demeure possible que le « prospectus civitatis », sans nom précis, soit une allusion discrète au Mont Mercure, « Mons Martyrum » du *Post beatam*.

Enfin, pour ne rien omettre, écartons de la discussion deux textes sur lesquels on ne saurait rien fonder de solide. Grégoire de Tours nous dit que l'évêque Denis fut donné comme martyr à l'« urbs » des Parisiens¹ : si l'on donnait à « urbs » le sens de « ville », nous observerions que Montmartre ne faisait pas partie de l'« urbs Parisiorum » ; mais, chez cet historien, « urbs » est quelquefois pris pour « civitas » (et inversement « civitas » pour « urbs ») et il sert alors à désigner tout le diocèse² : c'est le sens ici. Le texte de Grégoire ne peut donc être invoqué ni pour ni contre Montmartre. La mention du *Martyrologe hiéronymien* porte au 9 octobre : « Parisius, Diunisi, Eleutherii presbyteri et Rustici diaconi³ » ; mais « Parisius » sert à désigner le Parisis aussi bien que le chef-lieu de ce petit pagus⁴. Là encore, il n'y a rien à tirer ni pour ni contre Montmartre.

Mais voici maintenant des témoignages anciens qui ruinent la thèse de Montmartre.

Le *Gloriosae*, qui, à notre avis, représente la tradition la plus ancienne, ne connaît pas Montmartre. Il se contente de dire que les trois saints « Trinitatem confitentes, meruerunt venerabilem locum trino decorare martyrio », que les bourreaux ayant résolu de jeter les corps à la Seine avaient déjà ordonné de les mettre dans des bateaux, mais qu'une pieuse femme avait soustrait les précieux restes pour les confier à la terre, à six milles de Paris.

Vers le même temps, le *Vita Genovefae* précise : c'est dans

1. Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, 71 : « Dionisius vero episcopus Parisiorum urbi datus est martyr. » Édition Krusch, p. 535.

2. Grégoire de Tours, *Liber vitae patrum*, VIII, 11 : « Igitur apud vicum Prisciniacensium urbis Toronicae ecclesia dudum constructa... habebatur. » Édition Krusch, p. 700. — Cf. *ibidem*, VIII, 8, p. 698.

3. *Martyrologium hieronymianum*, édition de Rossi et Duchesne, p. 130. — Cf. L. Duchesne, *A propos du martyrologe hiéronymien*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XVII (1898), p. 441.

4. Félibien, *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Denis*, dissertation préliminaire, p. [IV] ; — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 7 et suiv. ; — J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 207.

le bourg de « Catholacus » que saint Denis a souffert sa passion et qu'il fut enterré, « Catholacensem vicum, in quo sanctus Dionisius passus est et sepultus ». Ce n'est pas ici le lieu de montrer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, ce qu'il faut entendre par ce « Catholacensis vicus » : il suffit de savoir que c'est un quartier de l'actuelle ville de Saint-Denis¹. L'auteur de la rédaction *B* du *Vita Genocefue* ne le savait sans doute pas, puisqu'en supprimant « et sepultus » il marquait sans conteste qu'il connaissait la dualité de lieu pour le martyr et la sépulture, et qu'il n'attribuait à « Catholacus » que le martyr.

En 654, le roi Clovis II consignait la même tradition dans un diplôme souscrit par de nombreux évêques et laïques, parmi lesquels l'évêque de Paris, Landri : « Beatus Dionisius, Leutherius et Rustecus meruerunt palmam victuriae et coronam percipere gloriosam ubi per multa tempora in eorum basilica, in qua requiescere videntur, non minema miracola Xpistus per ipsos videtur operare². » Et cette tradition est conservée sans changement dans les diplômes de Thierry IV et de Pépin le Bref, de 724 et de 768³. Pour la trouver altérée, à Saint-Denis même, il faut arriver précisément à cette époque où le *Post beatam* et les *Gesta Dagoberti* font leur apparition dans la littérature carolingienne. L'auteur des *Gesta Dagoberti* transcrit le diplôme de Clovis II en le transformant en un discours du roi, et, par de légères modifications, se débarrasse d'un texte gênant pour la thèse montmartroise : il suffit de juxtaposer les textes :

Diplôme de Clovis II.

... pro cujus amore et desiderio inter ceteros gloriosos triumphos martirum beatus Dionisius, Leutherius et Rustecus meruerunt palmam victuriae et coronam percipere gloriosam,

Gesta Dagoberti.

... pro cujus amore et desiderio inter gloriosos triumphos martyrum beatissimus Dyonisius, Rusticus et Eleutherius meruerunt palmam victoriae et coronam percipere gloriosam. In quorum basilica, ubi re-

1. Julien Havet, *Œuvres*, t. I, p. 210-214; — Kurth, *Études franques*, t. II, p. 69-71. — Nous reviendrons ailleurs sur cette question.

2. Laner et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, n° 6.

3. Diplôme de Thierry IV, dans *Œuvres de Julien Havet*, t. I, p. 243. — Diplôme de Pépin le Bref, dans *Mon. Germ. hist., Diplomata Karolīna*, t. I, p. 34, n° 25.

ubi per multa tempora in eorum quiescere videntur, per multa tempora basileca, in qua requiescere videntur, non minima miracula ad laudem Xpistus per ipsos videtur operari. In quo etiam loco genitores nostri dominus Dagobertus et domina Nanthildis videntur requiescere, ut¹...

Les *Gesta Dagoberti* ont supprimé le lien (*ubi*) entre la mention du martyr et l'indication du lieu où s'élève la basilique. Le mensonge est ici témoin de la vérité : jusqu'en 835 au plus tard, la tradition conservée à Saint-Denis dans les documents authentiques était celle du *Gloriosae*.

Et le *Gloriosae* ignore la céphalophorie. Quel beau miracle pourtant que celui-là ! Saint-Denis décapité ramasse son chef sanglant et le porte à deux milles de là en chantant des hymnes au Seigneur, escorté par la milice des anges. « Et facta est comes multitudo caelestis exercitus exanimi ejus corpori, caput proprium ab ipso monte. ubi fuerat decollatus, per duo fere millia deportanti usque ad locum, in quo nunc Dei dispositione et sua electione requiescit humatum, sine cessatione hymnis dulcisonis Deum laudans². » Mais voici que cette tête fraîchement coupée qui chante des hymnes si suaves va témoigner contre l'imposture, car son chant est né d'un contre-sens que commet l'imposteur sur le texte même du *Gloriosae*. Celui-ci avait dit en parlant des trois martyrs : « Tali ad Dominum meruerunt professione migrare. ut amputatis capitibus adhuc putabatur (*var.* putaretur) lingua palpitans Domino confiteri. » Ce qui n'était qu'apparence ici devient là une réalité.

Le voyage terrifiant que Denis le céphalophore accomplit de Montmartre à « Catulliacus », devrait nécessairement apporter au récit de la sépulture des saints des changements importants. Une confrontation des textes montre qu'il n'en est rien ; c'est le récit du *Gloriosae* légèrement retouché qui subsiste. Néanmoins les retouches suffisent pour permettre d'affirmer que le *Post beatam* est encore ici l'emprunteur.

1. *Gesta Dagoberti*, édition Krusch, p. 424.

2. *Post beatam ac salutiferam*, c. 32, col. 47.

Gloriosae.

Metuentes igitur percussores (var. persecutores) ne conversi populi fidelissima probataque devotio sanctorum corpora profutura sibi et reliquias ad patrocinium tumularent, eligunt tetris Sequanae profundisque gurgitibus martyrum corpora perdenda committere quae imposita navibus ad praevisum jubentur gurgitem destinari.

Post beatam.

Caeterum metuentes persecutores et gentilium phalanges ne conversi populi fidelissima probataque devotio sanctorum corpora Rustici et Eleutherii quae in monte, ubi ipsi una cum beato Dyonisio fuerunt martyrisati, jacebant, profutura sibi ad patrocinium colligerent et tumularent, inito consilio, eligerent tetris Sequanae profundisque gurgitibus martyrum corpora perdenda committere quae imposita navibus ad praevisum jubentur gurgitem destinari¹.

Ainsi, ce que le *Gloriosae* avait dit des trois corps, le *Post beatam* l'applique seulement aux corps de Rustique et d'Éleuthère. Est-il nécessaire d'observer que la décision des bourreaux de jeter les corps à la Seine pour les soustraire à la vénération des chrétiens, logique dans le *Gloriosae*, est ridicule et inefficace si le corps de saint Denis ne va pas rejoindre au fond de l'eau ceux de ses compagnons?

Le *Gloriosae* nous montre ensuite une pieuse femme, bien que païenne encore, qui, après avoir enivré les persécuteurs, fait enlever les trois corps par ses serviteurs et les fait enterrer dans un champ labouré. Le *Post beatam*, continuant de ne parler que des corps de Rustique et d'Éleuthère, suit le récit du *Gloriosae* jusqu'à ce point et ajoute : « Ex quo eadem Dei futura plenius femina ac sibi collegae christiani, inter nocturna secreta silentia, praescripta martyrum corpora tollentes beati Dionysii corpori conjunxerunt, et veneratione, qua inter persecutorum rabiem poterant, devotissime frequentabant². » Cette addition est une interpolation manifeste, car les deux œuvres

1. *Post beatam ac salutiferam*, c. 33, col. 48.

2. *Post beatam ac salutiferam*, c. 34, col. 48. Ce passage n'existant pas dans le *Post beatam et gloriosam*, on peut croire qu'il ne faisait pas partie du *Post beatam* primitif.

continuent ainsi : « Facta deinceps, ut moris est¹, satione, nec suum seges negavit obsequium, quae tali fecundata pinguedine, sic in ea beneficium ubertatis effudit, ut centuplicatos fructus et cultor acquireret et patria mereretur. Pubescente vero segete, diu latuit quod erat Parisiorum populis profuturum. »

Là encore la suite des idées est logique dans le *Gloriosae* : les corps ont été enterrés dans un champ préparé pour la semence ; la semence faite, la germination fut abondante, et le blé levé cacha le trésor qu'on avait confié à la terre. Le *Post beatam* brise le fil des idées pour arriver à introduire saint Denis dans son récit. Mais il y a plus, l'interpolation crée une contradiction, car elle affirme que les chrétiens fréquentaient la tombe des martyrs dans la mesure où le permettait la persécution qui sévissait. Et cependant le *Post beatam* reproduit le passage suivant du *Gloriosae* : « Antedicta tamen materfamilias horum non immemor secretorum, cum primum persecutionis tepuisse vidit fervorem, locum tantorum martyrum ossa asservantem qua oportuit sollicitudine requisivit atque inventum eminentis mausolei constructione signavit. »

Est-il besoin d'aller plus loin² ! Sur les quatre points qui composaient la trame du récit du *Post beatam*, celui-ci nous est apparu comme une amplification du *Gloriosae* et, le plus souvent, un simple démarquage de ce dernier³.

Passons maintenant au *Post beatam et gloriosam*. Le dernier savant qui s'en est occupé, M. Macaigne, déclare qu'il n'en connaît pas moins de soixante-quinze manuscrits qui se répartissent en quatre familles⁴ ; mais le plus ancien de ces manuscrits qu'il cite, et qui fait partie d'un recueil de *Vitae sanctorum* composé à Saint-Germain-des-Près au x^e siècle, contient

1. « Ut moris est » n'est pas dans le *Post beatam ac saluliferam*.

2. Notons cependant cette dernière preuve de l'antériorité du *Gloriosae*. Nous avons dit que l'auteur de cet ouvrage avait annoncé qu'il dirait comment il avait su que saint Denis avait eu deux compagnons de martyre et que cette annonce visait le miracle des possédés du démon. Hilduin reproduit ce miracle, mais, comme il a supprimé l'annonce, le miracle est dépourvu de tout l'intérêt qu'il présentait dans l'œuvre primitive.

3. Kurth, *Études franques*, t. II, p. 314.

4. R. Macaigne, *La Vie de sainte Geneviève et la Passion de saint Denis*, p. 96.

en réalité un texte acéphale du *Post beatam ac salutiferam*¹.

Le texte de cette Passion a été donné par les Bollandistes au tome IV d'octobre des *Acta sanctorum* et par le chanoine Arbellot dans son *Étude sur les origines chrétiennes de la Gaule*. Quelques érudits, le chanoine Arbellot et MM. Davin et Macaigne, ont vu dans ce document une œuvre du v^e siècle à laquelle l'auteur du *Vita Genovefae* aurait emprunté ce qu'il sait de la mission de saint Denis en Gaule. Le dernier seul en fait la source du *Gloriosae*. Sa thèse a été combattue par Godefroid Kurth : celui-ci, estimant que le *Gloriosae* était du ix^e siècle, jugeait suffisant de démontrer que le *Post beatam et gloriosam*, loin d'avoir été résumé par l'auteur du *Gloriosae*, n'était qu'une amplification de cet ouvrage pour établir qu'il n'était pas du v^e siècle, mais « tout au plus du ix^e ou du commencement du x^e siècle² ».

La démonstration de Kurth sur les rapports du *Gloriosae* et du *Post beatam et gloriosam* est irréfutable ; mais comme, de l'avis de tous, le *Gloriosae* est certainement antérieur au *Post beatam ac salutiferam*, la date que Kurth attribue au *Post beatam et gloriosam* pourrait être contestée si cet ouvrage était le « libellus antiquissimus » dont se servait l'abbé Hilduin, comme le pense M. Macaigne.

Il est certain qu'au premier abord ce qu'Hilduin dit de ce « libellus antiquissimus » pourrait s'appliquer au *Post beatam et gloriosam* qui connaît la thèse aréopagitique, qui fait de saint Denis le chef de la mission envoyée en Gaule par saint Clément, qui introduit Montmartre dans la légende de saint Denis et qui raconte la céphalophorie. Mais il faudrait admettre tout d'abord que c'était un de ces mauvais textes dont parle Hilduin, puisqu'on y lit que saint Clément ordonna saint Denis évêque³. Ensuite une comparaison attentive des textes détruit la première impression. Le *Post beatam ac salutiferam* donne

1. Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 2164, fol. 1. Cette simple constatation suffit à rendre douteux le nombre de soixante-quinze manuscrits donné par cet auteur : l'une au moins des quatre familles de M. Macaigne doit représenter le *Post beatam ac salutiferam*.

2. Kurth, *Études franques*, t. II, p. 314-316.

3. *Post beatam et gloriosam*, 4 : « Contigit Philippum Hispaniae episcopum emigrare de mundo; tum beatus Clemens sanctum Dionisium episcopum ordinavit et potestatem, quam a beato Petro acceperat, ei tradidit dicens : « Vade in partibus Occidentis... » *Acta sanctorum*, oct., t. IV, p. 792.

le contenu du « libellus antiquissimus », comme Louis le Pieux l'avait demandé à Hilduin ; or, l'on constate que les emprunts faits par ce « libellus passionis » au *Gloriosae* se présentent dans l'ordre même où nous lisons les mêmes passages dans le *Gloriosae*. Dans le *Post beatam et gloriosam*, au contraire, les emprunts au texte du *Gloriosae* sont disposés dans un ordre différent¹ et sont, du reste, moins nombreux. Des passages qui appartenaient en propre au « libellus antiquissimus » et qui devaient logiquement se trouver à la place que leur assigne le *Post beatam ac salutiferam* sont mis ailleurs par le *Post beatam et gloriosam*². Maintenant, si nous comparons les épisodes communs aux trois Passions, nous observons que le texte du *Post beatam ac salutiferam* est plus voisin du *Gloriosae* que celui du *Post beatam et gloriosam*, comme le montre l'exemple suivant :

Gloriosae.

Sanctus igitur Dionysius qui, tradente beato Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus parturienda (*var. eroganda*) suscepit, quo amplius gentilitatis fervere cognovit errorem, illuc intrepidus et calore fidei flammatus accessit, ac Parisius Domino ducente pervenit, non veritus incrudelae gentis ex-

Post beatam ac s.

Qui simul prope-
rantes et circumcirca
Dominum appule-
runt **portui Arela-
tensium civitatis**;
et exinde, quibusdam
in partes necessarias,
prout ei visum fue-
rat, destinatis, idem
macarius Dionysius
qui, sedis apostoli-
cae privilegio, tradente
sibi beato Clemente
Petri apostoli successore,
verbi divini semina
gentibus Gallicis ero-
ganda suscepit, **bea-**

Post beatam et gl.

Qui cum simul
pervenissent pergen-
tes ad **portum Are-
latensium civita-
tis**, sanctus Dioni-
sius Marcellum in
Hispaniam destina-
vit ut verbum vitae
Christi ecclesiae mi-
nistraret. Sanctus igitur
Dionysius sancti
spiritus calore suc-
census et apostolica
praeditus potestate,
quique a beato Clemen-
te divini verbi semina
gentibus suscepit ero-

1. Ainsi, les phrases du *Gloriosae* : « Ab ipsis denique destruebantur idola... » et « Tunc antiquus hostis », qui sont reproduites dans l'œuvre d'Hilduin, aux chapitres xxii et xxiii, dans leur ordre logique, sont renversées dans le *Post beatam et gloriosam*, ch. 11 et 10.

2. Ainsi le ch. 8 du *Post beatam et gloriosam* correspond au chapitre xxiii du *Post beatam et salutiferam*, le ch. 9 au ch. xxv ; puis, avec le ch. 10, on revient au ch. xxiii et avec le ch. 11 au ch. xxii.

petereferitatem, quia virtutem suam praeteritarum poenarum recordatio roborabat; et qui meruerat esse confessor, non cunctatus est trucibus populis accedere praedicator. Tunc memorata civitas et conventu Germanorum et nobilitate pollebat, quia esset salubris aere, jocunda flumine, fecunda terris, arboribus nemorosa et venetis (*var. vineis*) uberrima, constipata populis, referta commerciis, ipsumque insulae potius quam urbis spatium, quod habitatione circumfusa fluminis unda praestabat, crescentibus consistentium catervis reddebatur exiguum et jocunditatis sollicitatione contraxerat.

tissimi principis apostolorum et magistri sui **informatus exemplo, qui Romanae crudelitati** se propter Jesu Christi nomen immerserat, quo amplius **apud Gallias** gentilitatis fervere cognovit errorem, illuc intrepidus et calore fidei armatus accessit, ac Lutetiam Parisiorum Domino ducente pervenit, doctrinaque praeclarus, miraculis coruscans et virtutum signis, quae Atheniensium magister Paulo docente didicerat, Gallias ministravit, non veritus in crudelae gentis expetere feritatem, quia virtutem suam praeteritarum poenarum recordatio roborabat, tormentis expertus multis, morte tandem assecuturum se vitam, tota nihilominus intentione desiderans, ut qui jam erat Christi nominis inter multa tormentorum flagella **perfectus** confessor, **fieri** mortis mulctatione mereretur **et martyr**. Tunc memorata Parisiorum civitas, ut sedes regia

ganda, non ferocitatem incredulae reputantis gentis, nec trucibus populis cunctatur insistere praedicator; sed **beatissimi principis apostolorum informatus exemplo, qui Romanis fuerat poenis atrocibus datus, ubi apud Gallias** amplius gentilitatis fervere cognovit errorem, illuc divina protectione munitus fortis se et verus praeliator immerisit, ut, qui meruerat esse confessor, **perfectus, fieri** non cunctaretur **et martyr**. Aquitaniae namque partibus sancto Saturnino directo, ipse cum sancto Luciano, sancto Rustico et sancto Eleutherio Parisius adierat. ... Ipse vero sanctus Dionisius Parisius remanebat; quae civitas, quamvis parva, gentilium tamen erroribus et squalore foedata. Nam licet magnis esse paganorum fecibus involuta, fecunda tamen terris, arboribus nemorosa, vineis uberrima ac referta, pollebat commerciis trapazeta-

et conventu Germanorum et nobilitate pollebat, quia esset salubris aere, jocunda flumine, fecunda terris, arboribus nemorosa et vineis uberrima, constipata populis, referta commerciis ac variis com meatibus, unda fluminis circumfluente. Quae siquidem inter multimoda commoditatem genera, etiam **alveo suo magnam piscium copiam civibus ministrabat.**

rum; quae Sequanae vallata perplexu, et **copiam piscium alvei sui civibus unda ministrat** et non parvum muris noscitur praestare munimen ipsumque insula potius quam urbis spatium laticis sui unda concludit.

Mais il y a, comme on le voit, des passages du *Gloriosae* dans le *Post beatam et gloriosam* qui ne sont pas dans le *Post beatam ac salutiferam*, ce qui exclut l'hypothèse, d'ailleurs invraisemblable, que le *Post beatam et gloriosam* soit un remaniement pur et simple de l'œuvre d'Hilduin. Ou bien nos deux *Post beatam* ont utilisé directement et séparément le *Gloriosae*, ou bien ils dérivent tous deux d'une source commune qui était, elle, plus voisine du *Gloriosae* qu'eux-mêmes et qui ne peut être que le « libellus antiquissimus ». Les passages communs aux deux et qu'on ne lit pas dans le *Gloriosae* sont en faveur de cette seconde hypothèse; mais alors il est évident que le *Post beatam et gloriosam* s'éloigne plus de son modèle que le *Post beatam ac salutiferam*.

D'autre part, le *Post beatam et gloriosam* porte la trace de remaniements postérieurs. Il introduit dans la trame du récit des personnages nouveaux : l'évêque d'Espagne Philippe, dont il mentionne la mort qui aurait provoqué l'envoi de saint Denis dans les régions d'Occident, et auquel il donnera plus loin comme successeur saint Marcel; puis saint Saturnin, saint Marcel, saint Lucien. Ici encore il faut confronter les textes :

Post beatam ac salutiferam.

Socios quoque ei et commi-

Post beatam et gloriosam.

Sociosque ei Saturninum, Mar-

nistros verbi plures et probatos viros adhibuit.	cellum, Lucianum adhibuit, in ore duorum vel trium testium christiana religio ignotis partibus traderetur.
--	--

La façon dont sont amenés les trois personnages, « pour que la religion chrétienne fût livrée aux régions étrangères par la bouche de deux ou trois témoins de la foi », indique bien que l'auteur n'en connaît pas d'autres et que, par conséquent, il ignore les noms des sept évêques que cite Grégoire de Tours : ce n'est donc pas à cet écrivain qu'il a emprunté le nom de Saturnin. Ce n'est pas non plus au *Gloriosae*, qui lui aurait aussi fourni le nom de saint Paul de Narbonne; de telle sorte que Saturnin intervient ici au même titre que Marcel et Lucien qui sont inconnus du *Gloriosae*, de Grégoire de Tours et d'Hilduin. En outre, le *Gloriosae* lui aurait appris que saint Saturnin avait été envoyé à Toulouse, tandis qu'ici le martyr toulousain est dirigé sur l'Aquitaine : Toulouse mis en Aquitaine, cela ne peut être acceptable qu'à une époque où l'on avait, en effet, pris l'habitude de considérer le Tolzan comme faisant partie de l'Aquitaine. c'est-à-dire au plus tôt dans la seconde moitié du ix^e siècle¹. Quant à saint Lucien, que saint Denis donne comme évêque à la *civitas Belvacorum*, sa présence dans le *Post beatam et gloriosam* renseigne peut-être sur le lieu d'origine de cet ouvrage.

Si cette comparaison nous a permis de surprendre l'auteur du *Post beatam et gloriosam* commentant maladroitement une phrase trop vague à son gré, elle nous autorise à présenter une autre observation : cet auteur ne connaît pas vraisemblablement Grégoire de Tours. Cependant, au chapitre 8 de son œuvre, il date la persécution par le règne de Domitien dans les termes mêmes dont se sert Hilduin²; or, cette date fournie par le nom de « Domitien, qui le second après Néron persécuta les chrétiens », que nous lisons en termes analogues dans les *Gesta Dagoberti*, était fournie aux moines de Saint-Denis par Grégoire de Tours,

1. Le comté de Toulouse avait été rattaché au royaume d'Aquitaine en 817 au même titre que les comtés bourguignons de Nevers, d'Autun et d'Avallon. Après la mort de Pépin I^{er} d'Aquitaine en 838, il fut disputé entre Charles le Chauve et Pépin II jusqu'en 849, où il retourna aux mains de Charles. Un écrivain du v^e siècle eût mis Toulouse en Narbonnaise.

2. *Post beatam ac salutiferam*, ch. xxiii.

dont l'œuvre était connue de l'abbé Hilduin, et non par le *Gloriosae*.

Le récit de la passion des saints martyrs est analogue dans les *Post beatam*. Le récit du *Gloriosae* qui s'appliquait à Denis, Rustique et Éleuthère ne vise plus dans les *Post beatam* que les deux derniers, à cause de la céphalophorie ; mais, tandis que le *Post beatam ac salutiferam* raconte comment les trois corps furent réunis, l'autre ne le dit pas. Il y a là un trou dans la trame qui existait peut-être dans le « libellus¹ ». Du reste, ce même récit contient une autre tache qui est une preuve de retouche maladroite par quelqu'un qui ne doit pas connaître la région de Saint-Denis, comme pouvait l'ignorer un clerc de Beauvais, par exemple. Il place, en effet, le lieu du martyre sur un monticule situé « uno amplius ab urbe miliario² », soit deux kilomètres et demi (selon la lieue gauloise), soit un kilomètre et demi (selon le mille romain), pour une distance de quatre kilomètres environ : l'évaluation paraîtrait courte à un Parisien ayant fait le pèlerinage de Montmartre ! Puis, avec le « libellus antiquissimus », il accorde deux mille pas à la distance parcourue par saint Denis portant sa tête : ce qui met le bourg de Catulliacus à trois milliaires. On trouve, paraît-il, cette évaluation, « tertio fere ab eadem urbe miliario », dans quelques manuscrits du *Post beatam ac salutiferam*³. Peut-être existait-elle aussi dans quelque exemplaire fautif du « libellus passionis », sur lequel travaillait l'auteur du *Post beatam et gloriosam* : ainsi la distance de Paris à Montmartre résulterait d'un calcul faussé à la base même par une donnée inexacte. Mais dans son état actuel le *Post beatam et gloriosam* présentant la formule même du *Gloriosae* pour la distance de Paris à Saint-Denis, « sexto procul ab urbe memorata lapide », qui est aussi celle des éditions du *Post beatam ac salutiferam*, nous sommes obligés de constater que $1 + 2 = 6$ pour l'auteur de cette passion⁴ !

En résumé, le *Post beatam et gloriosam*, loin d'être une œuvre du v^e siècle, est au plus tôt de la seconde moitié du ix^e siècle.

1. Voir ci-dessus, p. 31. — Ce n'est pas la seule omission : on a laissé aussi tomber le miracle des possédés du démon, commun au *Gloriosae* et au *Post beatam ac salutiferam*.

2. *Post beatam et gloriosam*, c. 13, p. 794.

3. Macaigne, *ouvrage cité*, p. 105.

4. *Post beatam et gloriosam*, c. 15, p. 794

peut-être même du x^e, comme le disait Kurth ; mais il ne nous paraît pas qu'on le puisse faire dériver directement du *Gloriosae* ; comme il a de nombreux points de contact avec le *Post beatam ac salutiferam*, il dérive sans doute de quelque manuscrit fautive du « libellus antiquissimus » perdu. Enfin, il ne semble pas avoir été composé dans la région parisienne, mais probablement à Beauvais, comme le donne à entendre l'attribution à saint Lucien d'un siège expressément désigné. L'insertion du nom de ce saint parmi ceux des compagnons de saint Denis permettait de faire remonter l'église de Beauvais aux temps apostoliques.

Le classement des Passions de saint Denis s'établit donc ainsi : le *Gloriosae*, ouvrage du v^e siècle récrit à la fin du viii^e siècle, le « libellus antiquissimus », première esquisse de la thèse aréopagitique composée vers 835¹ par Hilduin², le *Post beatam ac salutiferam*, écrit entre 835 et 840 par cet abbé de Saint-Denis, et le *Post beatam et gloriosam*, adaptation souvent maladroite du « libellus antiquissimus » faite à la fin du ix^e siècle au plus tôt à l'usage de l'église de Beauvais.

Le *Post beatam* et le *Post beatam ac salutiferam* sont des produits d'une officine qui fonctionne à Saint-Denis, et à l'activité de laquelle nous devons aussi les *Miracula sancti Dionysii* et les *Gesta Dagoberti* que nous allons maintenant étudier.

II. — LES MIRACLES DE SAINT DENIS.

Les *Miracula sancti Dionysii* n'ont pas encore fait l'objet d'une édition critique³, ni même d'une étude d'ensemble suffisamment approfondie⁴.

1. En 834 ou au commencement de 835, l'auteur des *Miracula sancti Dionysii* ne connaît pas ou fait mine de ne pas connaître encore l'aréopagitisme de son saint patron.

2. L'ardeur qu'Hilduin met à défendre la thèse est révélatrice de paternité. Si ce n'est pas lui qui a composé ce « libellus », c'est quelque moine de Saint-Denis à sa dévotion.

3. La bibliographie est donnée dans la *Bibliotheca hagiographica latina*, n^{os} 2193-2202 et supplément 2202^a. Y ajouter les indications fournies par A. Luchaire, *Note additionnelle aux Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris*, dans la *Bibliothèque de la Faculté des lettres* (de l'Université de Paris), t. XIII, p. 3 et suiv.

4. Le mémoire d'A. Luchaire, *Les « Miracula sancti Dionysii »*, paru dans

Aucun manuscrit connu ne nous offre un texte complet de l'ouvrage dans son état définitif. Le plus ancien, celui que Dom Mabillon découvrit dans la bibliothèque capitulaire de Reims et qui fut retrouvé de nos jours dans la bibliothèque municipale de cette ville, est du x^e siècle: il ne contient qu'un extrait du livre des Miracles, « *ex libello Miraculorum sancti Dionysii*¹ »; il fournit cependant deux miracles qu'on ne lit pas dans les autres manuscrits². Les deux manuscrits de Saint-Denis et de Saint-Victor, qui sont du xiv^e et du xv^e siècle³, les seuls que Mabillon connaissait avant sa découverte de Reims, nous livrent un texte acéphale comme un autre manuscrit du xiv^e siècle dont dérive celui de Saint-Victor⁴. Le début, la préface, qui la fait défaut, se trouve dans deux manuscrits du xii^e siècle signalés par Achille Luchaire⁵ et actuellement conservés l'un à Rome⁶ et l'autre à Paris⁷: c'est une *Inventio beati Dionysii sociorumque ejus* encore inédite⁸.

Les éditions que nous avons des *Miracula* sont incomplètes et ne sont pas critiques. Dom Mabillon a donné, dans les *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti* (saec. III, pars 2, p. 343-364), le texte des manuscrits de Saint-Denis et de Saint-Victor, et dans le *De re diplomatica* les deux miracles inédits du

les *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris* (*Bibl. de la Fac. des lettres de Paris*, t. VIII), a fait faire un grand pas à la critique des *Miracula*, et, sur des points importants, nous n'avons eu qu'à pousser plus avant dans les voies qu'il avait ouvertes.

1. Bibliothèque de Reims, ms. 1137 (anc. 793 K), fol. 32-37 v^o: décrit par Luchaire, *Les « Miracula sancti Dionysii »*, p. 28.

2. Mabillon a donné le texte de ces deux miracles dans le *De re diplomatica*, p. 628 et 630 des éditions de 1681 et 1709, p. 648 et 650 de l'édition de Naples (1789). — Cf. *Bibl. hagiogr. lat.*, n^o 2201, et suppl., n^o 2201^a.

3. Ces deux manuscrits sont le ms. de la Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 1509 (xiv^e siècle) et le ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, n^o 1030 (xv^e siècle).

4. Bibliothèque nationale, ms. lat. 2447 (xiv^e siècle). Cf. A. Luchaire, *ouvrage cité*, p. 25-27.

5. A. Luchaire, *ouvrage cité*, p. 24 et 27.

6. Bibliothèque du Vatican, Reg. 571 (xii^e siècle).

7. Bibliothèque nationale, ms. lat. 2445^a (xii^e siècle), fol. 30 et suiv.

8. Il faudrait sans doute allonger la liste des manuscrits qui livrent cette *Inventio* (cf. *Bibl. hagiogr. lat.*, n^o 2193), comme en témoignent les manuscrits de la bibliothèque Mazarine, ms. 1710 (xi^e-xii^e siècles), fol. 61-64, et ms. 1715 (xiii^e siècle), fol. 138. Cf. A. Luchaire, *Note additionnelle*, p. 3 et suiv., qui n'a pas reconnu le véritable caractère du texte livré par ces deux manuscrits.

manuscrit de Reims. Achille Luchaire a publié intégralement le texte du manuscrit rémois dans ses *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris* (p. 93-98).

En résumé, les *Miracula sancti Dionysii* étaient composés d'une préface, l'*Inventio*, et de trois livres, le premier comprenant les miracles jusqu'en 814, le second les miracles sous l'abbatiat d'Hilduin jusqu'à une date qui reste à déterminer, et le troisième les miracles accomplis entre le 16 septembre 876 et le 16 septembre 877.

Le troisième livre ne faisait pas partie du recueil primitif : il a sa préface propre sur la nécessité de s'adresser aux saints de l'abbaye et sur l'aréopagitisme de saint Denis ; il a sa conclusion particulière qui est une apologie de saint Denis contre ses détracteurs. Il fut écrit au plus tard dans le courant d'octobre 877¹ ; tant par la tournure d'esprit que décèlent les miracles que par le style, il est évident que l'auteur de ce troisième livre n'est pas le même que celui des deux premiers. Comme ce troisième livre n'intéresse en aucune façon l'histoire de Saint-Denis à l'époque mérovingienne, ce que nous venons d'en dire suffit.

Les deux premiers livres sont l'œuvre d'un seul auteur qui les a écrits tout d'une traite et qui n'a adopté cette division en deux livres que pour ménager l'attention du lecteur².

1. L'auteur, dans sa préface et aux chapitres viii et xiv, combat l'opinion de ceux qui ne croient pas à l'aréopagitisme, et il invoque contre eux, entre autres autorités, celle d'Ilincuar de Reims, qui venait d'adresser à Charles le Chauve, en 876, son *Epistola de ss. Dionysio, Sanctino et Antonino* (voir la bibliographie de cette lettre dans *Bibl. hagiogr. lat.*, n° 2185, où est omise l'édition de Dom Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, t. VII, p. 548). Il rapporte, dans l'ordre chronologique, des faits compris entre le 16 septembre 876 et le 16 septembre 877 ; mais il semble n'avoir appris les deux miracles du 16 septembre 877, relatés au chapitre xv et dernier, qu'après avoir écrit son apologie du saint, c'est-à-dire sa conclusion, qui occupe le chapitre xiv. Le dernier miracle qui porte une date, avant cette apologie, est du 13 septembre. Quand notre auteur écrit, il ne sait pas encore la triste issue du voyage de Charles le Chauve en Italie, dont il parle au chapitre x, comme il ignore aussi la mort de l'empereur survenue au retour de ce voyage, après le passage du Mont-Cenis, à « *Brios* », le 6 octobre 877 (*Annales Bertiniani*, ann. 877, édition Waitz, p. 135-137). Cette nouvelle du décès de Charles le Chauve fut connue au plus tard dans les premiers jours de novembre à Saint-Denis, où l'on dut faire alors des préparatifs pour recevoir la dépouille mortelle, qui n'y fut transportée que sept ans plus tard (*Ann. Bert.*, ann. 877, p. 137). Il nous paraît donc que l'auteur acheva son opuscule dans la seconde moitié de septembre ou dans le courant d'octobre 877.

2. *Miracula sancti Dionysii*, II, prologue : « Primi libri miraculorum beati

Selon le témoignage de l'écrivain lui-même, le premier livre embrassait les origines du monastère de Saint-Denis et la période de quatre abbatiats successifs¹. Et, en effet, les manuscrits du XII^e siècle nous ont transmis ce livre composé d'un prologue où l'auteur expose dans quelles conditions il a écrit son œuvre, d'une histoire des « *initia monasterii* » qui est l'*Inventio*, et enfin du récit des miracles accomplis, sauf les deux plus anciens², sous les abbés Fulrad, Maginaire, Fardulf et Walton.

Le second livre débute par un court exorde sur la composition de l'œuvre : il ne compte pas moins de trente-huit miracles qui tous ont eu lieu sous l'abbatit d'Hilduin : il se termine par un bref envoi à un personnage nommé Samuel qui avait instamment exhorté l'auteur à rédiger ce recueil de miracles³. Ce

Dionysii, lectoris animum levare volens, finem hic feci. Et recte hunc primum dixerim, quamvis in presentia alterum tantummodo subjeciam : quoniam, ad memorati viri declaranda merita, multa divinitus credo subsequenter, quae sive a mea parvitate, sive a quibuslibet qui hoc suscipere a me tentatum valent officium, aliis libris debeant explicari. Eorum tantum hic primus erit, quo initia monasterii quatuorque abbatum sibi vicissim succedentium tempora complexus sum. Nunc quae restant, auxiliante Domino, videamus. »
Édition Mabillon, p. 353.

1. Voir, dans la note précédente, la phrase « *Eorum tantum...* ».

2. *Miracula sancti Dionysii*, I, 1 et 2, p. 343. Le manuscrit de Reims en ajoute un troisième (*Rem.*, fol. 32, édition Luchaire, p. 93). On peut croire que ces trois miracles ont été ajoutés après coup par l'auteur lui-même. Les deux premiers sont empruntés au *Liber in gloriam martyrum*, 71 (72), de Grégoire de Tours (*Bibl. hag. lat.*, n^{os} 2199 et 2200). Le troisième se passe sous Charles Martel et sous l'abbatit de « Helardus », c'est-à-dire de Chillard. Le héros de ce miracle est Godobald, qui devint abbé de Saint-Denis par la faveur de Charles Martel. — Je me suis même demandé si les « *initia monasterii* » que nous possédons étaient bien ceux que l'auteur avait primitivement écrits, s'il ne s'agissait pas dans une rédaction antérieure des commencements du monastère carolingien, ce qui expliquerait que l'auteur n'annonce que les miracles des quatre premiers abbatiats depuis la fondation de ce monastère. A la dernière minute, en quelque sorte, et sous l'influence d'événements qui venaient de se dérouler dans le monastère, notre auteur aurait substitué à un récit purement historique un récit de pure imagination. Cette manière de voir, qui ne cesse pas de me paraître séduisante, ne trouve pas dans les faits bien observés les éléments d'une justification suffisante. Je prends donc les choses telles qu'elles se présentent dans l'état des manuscrits.

3. *Miracula sancti Dionysii*, II, oratio scriptoris : « Has, fastidientium taedia vitans, ex pluribus veluti spatioso prato jucundissimas flores, o Samuhel, te hortante, inmo urgente, paucas elegi virtutes, et ad Dei gloriam sanctissimorumque martyrum laudem seu legentium utilitatem, compendiose in unum digessi, devotionem nostram, intervenientibus piissimis martyribus, ab illo

Samuel n'est pas inconnu : en 838, il était sous-diacre et moine de Saint-Denis¹ et il mourut le 28 septembre d'une année indéterminée².

Nous pouvons arriver à une approximation très satisfaisante dans la détermination de la date à laquelle l'ouvrage fut rédigé. A la fin de l'*Inventio*, l'auteur des *Miracula* nous apprend que, son propos étant de nous raconter les miracles des bienheureux martyrs et non point les règnes des rois, il classera les faits dans l'ordre chronologique sans les dater par les années des princes qui se sont succédé jusqu'à l'empereur Louis, actuellement régnant³. Il écrit donc du vivant de Louis le Pieux, entre 814 et 840, et sous l'abbatit d'Hilduin ; et comme il ignore ou feint d'ignorer la tentative faite par cet abbé d'identifier saint Denis de Paris et saint Denys d'Athènes, il a composé son ouvrage avant qu'Hilduin n'eût publié le *Post beatam ac salutiferam*. C'est jusqu'à ce point que Luchaire a conduit le raisonnement, et comme il donne la date ferme de 835 à l'apparition du *Post beatam*, il place la rédaction des *Miracula* entre 814 et 835⁴. Mais ce terme de 835 n'est pas assuré. La lettre de Louis le Pieux à Hilduin, dont nous avons déjà souvent parlé et qui sert à déterminer l'époque où Hilduin composa son ouvrage, n'est pas datée de façon précise : on la met « vers 835 » à cause de sa suscription qui est celle des diplômes impériaux après la restauration du souverain, en 834, et parce

remunerari exoptans, apud quem ne ipsius quidem bonae voluntatis praemia pereunt. » Édition Mabillon, p. 359.

1. Aete d'association de prières entre les religieux de Saint-Denis et ceux de Saint-Remi de Reims. 838; dans Félibien, *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Denys*, pièces justificatives, p. LVIII; — dans A. Molinier, *Les obituaires français*, p. 284, et *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 2^e partie, p. 1024.

2. *Nécrologe de Saint-Denys*, III kal. octobris. Ob. Samuel (Félibien, *ouvrage cité*, pièces justificatives, p. CCXVI; — A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 1^{re} partie, *Diocèse de Paris*, p. 327).

3. *Miracula sancti Dionysii*, I, préface : « Set quia non tempora regum set miracula beatorum martyrum litteris tradere institui, non annis singulorum qui usque ad presentem Lhudovicum imperatorem sibi successere ea distinguam, sed quovis eorum tempore contigerint indubitanter gesta subiciam. » A. Luchaire, *Les « Miracula sancti Dionysii »*, p. 24. Comme l'observe Luchaire, la phrase que nous venons de citer se trouve dans les manuscrits qui ne contiennent pas l'*Inventio*, même dans ceux dont s'est servi Mabillon qui ne la publie ni ne la mentionne (Luchaire, *ouvrage cité*, p. 25).

4. Luchaire, *ouvrage cité*, p. 22.

qu'elle contient une allusion directe à cet événement. Et dès lors on ne peut attribuer à la rédaction du *Post beatam ac salutiferam* comme date que la période de 835 à 840.

Heureusement, les *Miracula* eux-mêmes nous fournissent le moyen de nous passer de cet étai fragile et de resserrer davantage les termes chronologiques de leur composition. Au chapitre xv du livre II, il est parlé d'une femme de Nogent-sur-Marne qui avait une telle contraction des genoux que ses pieds semblaient adhérer à son dos, et qui fut guérie dans la petite église de Dugny, dédîée aux saints Denis, Rustique et Eleuthère. Auparavant, elle avait demandé vainement la guérison de son mal au fameux martyr saint Sébastien, dont les reliques venaient d'être apportées de Rome en l'église de Saint-Médard, près de Soissons. Notre miracle s'était accompli pendant l'hiver, au retour de ce pèlerinage à Saint-Médard¹. Or, la translation des reliques du martyr romain avait eu lieu dans les derniers mois de l'année 826². Il résulte donc de ce miracle, qui est de l'hiver 826-827, que les *Miracula* furent écrits postérieurement à 826.

1. *Miracula sancti Dionysii*, II, 15 : *De quadam contracta in ecclesia beati Dionysii de Dugniaco sanata* : « Quaedam femina ex villa quae Novientum dicitur, genibus contractis pedibusque veluti tergo adhaerentibus fuit. Haec quo tempore famosi martyris Sebastiani ab Urbe in Gallias reliquiae delatae, et haud longe a civitate quae Suessio dicitur, in ecclesia beati Medardi confessoris sitae sunt, cum eis quos miraculorum opinio evocabat, illuc a vicinis allata est. Cumque ibi aliquot egisset dies, nec ei optata sanitatis gaudia provenissent, retro gradum iter cum meantibus repetiit. Jam plurimum viae confecerant, cum hi, qui reducebant, ad locum devenere qui Dugniacus vocatur, ubi ecclesia in honore sanctorum martyrum Dionysii, Rustici, Eleutherii constructa est. Itaque recedentibus sociis misera juxta quamdam saepe nullo eam miserante nec hospitium largiente relicta est: atque horrorem hiemis sub divo coacta perferre. Canis insuper illam ita jacentem reperiens momordit, ac nemine qui illum abigeret existente cruentam reliquit. Sic vir quidam, vocabulo Agethus, eam collegit, et inter sacram quae vicina erat aedem curandam sacris martyribus obtulit. Omnipotens ergo Deus diuturnam illius miseratus infirmitatem, et inopinam sanitatem reddidit et humanae vitae illi subsidia providit... » Édition Mabillon, p. 355. — Nogent-sur-Marne, cant. de Charenton-le-Pont, Seine; Dugny, cant. de Saint-Denis, Seine.

2. *Annales regni Francorum*, ann. 826 : « Dum haec aguntur, Hildoinus, abbas monasterii sancti Dionysii martyris, Romam mittens adnuente precibus ejus Eugenio, sanctae sedis apostolicae tunc praesule, ossa beatissimi martyris Christi Sebastiani accepit et ea apud Suessionam civitatem in basilica sancti Medardi collocavit. » Édition Fr. Kurze, *Script. rer. german. in usum scholarum*, p. 171. Les événements qui servent ici à dater la translation et que

Ce premier point acquis, nous pouvons aller plus loin. Les miracles sont rapportés dans l'ordre des temps où ils se sont produits, l'auteur nous l'a dit. Il est alors facile de constater que leur nombre augmente à mesure que l'on se rapproche de l'année où cet auteur écrivait : dans le second livre des *Miracula*, qui ne s'étend qu'aux faits qui se sont passés sous l'abbatiate d'Hilduin, c'est-à-dire de 814 à 840 au plus tard, trente-huit miracles sont relatés pour une période maxima de vingt-six années, tandis que le premier livre n'en compte que vingt-six pour la période de plus de soixante ans que recouvrent les quatre abbatiats de Fulrad, Maginaire, Fardulf et Walton. Sous Hilduin, nous ne trouvons que quinze miracles entre 814 et la fin de 826, c'est-à-dire un miracle en moyenne par an, quand il n'y en a pas moins de vingt-trois pour les années 827 à 840 au plus tard. Il y a là une proportion telle que, le dernier miracle, le trente-huitième, étant de l'année même où l'ouvrage fut compilé, « instanti etiam anno », et, par conséquent, le seul de cette année, nous avons au moins une moyenne de deux miracles par année et nous pouvons même supposer, sans exagération, que cette moyenne a été de trois pour les deux ou trois dernières années. Et bien, nous allons constater que cette moyenne de trois s'applique en réalité à toute la seconde partie de l'abbatiate d'Hilduin et qu'en conséquence la composition de l'ouvrage doit se placer en 835 ou 836 au plus tard.

En effet, si nous acceptons la moyenne de trois, le quinzième miracle étant de l'hiver 826-827, le trentième sera soit de 831, soit de 832, et les trois suivants seront de 832 ou 833 approximativement. Or, les données du trente-deuxième nous conduisent précisément à 832-833, et le trente-troisième, vraisemblablement de 833, ne saurait être postérieur à 834.

Le trente-deuxième miracle du livre II est la guérison d'une Angevine, Doctrudis : aveugle depuis trois ans, elle recouvra la vue en se frottant les paupières avec l'huile de la lampe qui brûlait devant le tombeau des martyrs. Comme on avait refusé à cette femme la permission de prendre de cette huile, la lampe s'était d'elle-même détachée et s'était brisée sur le pavé au moment où l'aveugle se retournait vers le sépulcre, après avoir

visent les mots « dum haec aguntur » se sont passés entre le 15 octobre et la fin de l'année. Sur ce passage, voir Gabriel Monod, *Hilduin et les Annales Einhardi*, dans les *Mélanges Jubien Havet*, p. 57.

prié à l'autel de la Sainte-Trinité « que l'abbé Hilduin fit construire entre beaucoup d'autres et plus importants aménagements qu'il avait faits pour l'ornement de l'église ¹ ». Cet autel se trouvait au milieu du chœur; il se dressait sur l'extrados de la voûte de la chapelle souterraine qu'Hilduin avait fait bâtir en l'honneur de la Vierge et dont la consécration eut lieu le 1^{er} novembre 832². Le miracle de l'Angevine ne peut être que postérieur à la campagne des grands travaux entrepris par l'abbé de Saint-Denis et terminés à cette date : il est donc bien au plus tôt de 832, plus vraisemblablement même de 833. Il précède un miracle qui est de l'an 833 ou 834.

On lit, en effet, au chapitre suivant, que le prieur de Pontigné en Anjou, Pugnitus, traduit Rothelinus, l'agent du fisc de Baugé, voisin de Pontigné, devant le tribunal du comte Lambert. Mais le comte avait d'autres occupations : il délégua l'affaire à son vicaire Giramnus et à un autre de ses compagnons, Adulfus, pour qu'elle fût jugée le quatorzième jour après la requête, selon le droit. Au jour dit, « c'était le jour rendu fameux par la mort du très saint martyr Denis, » Rothelinus vint avec des hommes armés dont quelques-uns portaient même la cuirasse; il souleva un incident d'audience et, comme le prieur demandait qu'on exécutât les ordres du comte, il le menaça de mort. Mais Pugnitus ne craint rien : « Je ne mourrai pas sans être vengé, dit-il à son adversaire, si vous osez commencer les hostilités contre saint Denis. » A peine a-t-il prononcé ces mots que six des hommes qui portaient cuirasse sont frappés de folie : ils meurent le jour même en vertu d'un jugement exemplaire de Dieu ³.

1. *Miracula sancti Dionysii*, II, 32 : « ... altare quod Hilduinus abbas insigni admodum opere sanctae Trinitati, inter alia quae multa et praecipua ecclesiae ornatui contulerat, statuit. » Édition Mabillon, p. 357.

2. L. Levillaiu, *Les plus anciennes églises abbatiales de Saint-Denis*, p. 161.

3. *Miracula sancti Dionysii*, II, 33 : « Est villa beati Dionysii in pago Andegavensi, quae dicitur Pontiniacus. Hanc procurante presbytero monasterii, nomine Pugnito, Rothelinus iudex vicini fisci Baltiati, ex ejus colonia quaedam mancipia retinebat. Cum haec res jam ad lites venissent, praefatus presbyter Pugnitus Lambertum comitem adiit, utque eas justo finiret iudicio poposcit. Comes in aliis occupatus cuidam vicario, nomine Giramno, alio quoque suorum satellitum, vocabulo Adulfo, audiendam finiendamque causam quarta decima die secundum jus delegavit. Dies statuta advenerat. quae et

Dégageons de ce récit les points qui importent à notre dessein. Le miracle eut lieu à la Saint-Denis, c'est-à-dire le 9 octobre. La plainte ayant été déposée quatorze jours plus tôt, elle le fut le 26 septembre. A cette date, le comte savait que, « in aliis occupatus », il ne pourrait siéger en son tribunal le 9 octobre. D'autre part, si le narrateur ne nous laisse pas deviner quels empêchements graves détournaient le comte d'exercer l'une des fonctions essentielles de sa charge, il nous le présente toutefois comme un fonctionnaire dont l'autorité est incontestée : « Contra Pugnitus ut comitis praecepta implerentur magis aequum respondit. » Et l'adversaire du prieur, Rothelinus, ne conteste pas la légitimité de cette autorité. Or, l'autorité du comte Lambert, légitime encore au mois de septembre en 833, ne l'était sans doute plus au mois de septembre 834.

Ce comte n'est pas, en effet, un inconnu : c'est le fameux comte du Nantais et de l'Anjou qui, dans la grande rébellion de Lothaire I^{er} contre son père Louis le Pieux, en 833 et 834, prit parti pour le fils révolté. On sait que Louis, trahi par les siens, était tombé aux mains de Lothaire à Rothfeld, « le champ du mensonge », le 24 juin 833, qu'il ne recouvra la liberté que le 28 février 834 et fut rétabli dans son autorité royale le lendemain 1^{er} mars, dans la basilique de Saint-Denis. Il résulte des

excessu beatissimi martyris Dionysii celeberrima erat : et ecce praedictus Rothelinus cum pluribus armatis, loricatis etiam nonnullis, adfuit, mandavitque ut prior Pugnitus ei de quibusdam causis satisfaceret, et tunc ipse quod ex eo quereretur communi judicio terminaret. Contra Pugnitus ut comitis praecepta implerentur magis aequum respondit : posse vero deinceps quod praecognare vellet commodius fieri. Ad haec ille mortem presbytero munitari, eo quod se accusasset, suamque quae justa esset finire causam legitime recusaret. Pugnitus non se armis rem tractaturum adseruit, praesertim inermem ; nec tamen se moriturum inultum, si vellent cum sancto Dionysio, cui mancipia surripissent, bella consecrere. His renuntiatis, sex qui se loricis munierant paullatim in amentiam coepere converti, atque divino urgente judicio eodem die vita excessere. Credo, satis evidenter expilatorum improbitatem divina compescere severitas voluit ; et qui ecclesiam rebus propriis privare moluntur, cui sententiae subiaceant, hoc manifestare exemplo. » Édition Mabillon, p. 358. — Baugé, ch.-l. d'arr. ; Pontigné, cant. de Baugé, Maine-et-Loire. — Pugnitus est encore mentionné comme « sacerdos ac monachus » dans l'acte d'association de prières de 838 (Félibien, *loc. cit.*, p. LVIII ; Molinier, *Les obituaires français*, p. 284, et *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 2^e partie, p. 1024) ; il mourut le 27 janvier d'une année indéterminée (*Nécrologe de Saint-Denis* : « vi kal. februarii, Ob. Pugnitus » ; Félibien, *loc. cit.*, p. CCVIII ; Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 1^{re} partie, *Diocèse de Paris*, p. 308).

textes qui nous renseignent sur ce dernier événement, et principalement des *Annales Bertiniani*¹, que l'empereur avait repris l'autorité royale en 834 et que ses sujets le regardèrent comme l'empereur légitime en attendant que, l'année suivante, à Metz, les évêques lui rendissent la couronne. « insigne de l'empire ».

Par conséquent, en septembre et octobre 833, Lambert, partisan de Lothaire, était dans ses comtés le représentant de la seule autorité impériale qui existât à cette date, celle de Lothaire I^{er}. Et, le 26 septembre 833, il n'ignorait pas que l'empereur Lothaire avait convoqué un plaid qui s'ouvrit à Compiègne et où tous, évêques, abbés, comtes et hommes libres, prêterent au nouveau maître de l'empire le serment de fidélité². Lambert dut assister à cette réunion, et les préparatifs de départ sont, comme il semble, ces affaires qui l'occupaient et dont le moine de Saint-Denis qui écrit les *Miracula* ne pouvait guère parler qu'en termes sibyllins, son abbé, Hilduin, ayant été mêlé à l'aventure³.

En 834, au contraire, l'autorité du comte avait cessé d'être légitime aux yeux de beaucoup de gens. Lambert n'avait pas reconnu la restauration de Louis le Pieux : vers le mois de juin, de concert avec les comtes Hugues et Mathfrid, il avait vaincu, dans une grande bataille livrée dans la Marche de Bretagne, les comtes du parti de Louis, et il avait appelé Lothaire. Celui-ci reprenait alors les armes, s'emparait de Chalon-sur-Saône qu'il incendiait, passait par Orléans et s'avancait jusqu'à « Matualis⁴ ». La nouvelle de cette prise d'armes parvenait à

1. *Annales Bertiniani*, ann. 834, 835 et 869, p. 8, 10 et 105.

2. *Annales Bertiniani*, ann. 833 : « Deinde conductum placitum kalendas octobris Hlotharius in Compendio habuit. Itaque episcopi, abbates, comites et universus populus convenientes, dona annualia ei praesentaverunt fidelitatemque promiserunt. » Édition Waitz, p. 6.

3. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, III, 1; édition Lejeune, t. II, p. 4. — Hilduin avait obtenu de Lothaire I^{er} pour Saint-Denis le diplôme du 7 octobre 833 donné à Soissons (Boehmer-Mühlbacher, *Regesta*, n° 1037 (1003). Sur la date de ce diplôme, voir E. Mühlbacher, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. LXXXV, p. 490, note 1.

4. « Matualis », dit la *Vita Hludowici* de l'Astronome, ch. LIII (édition G. Pertz, *Mou. Germ. hist., Scriptores*, t. XII, p. 639). « Matualis » a été traduit par « Laval », qui est philologiquement et historiquement impossible. On peut songer à rapprocher « Matualis » de « Matovallum », qu'Auguste Longnon identifie avec Bonneveau, cant. de Savigny, Loir-et-Cher. Mais il faut

Louis le Pieux qui convoquait l'armée pour le 15 août, à Langres¹. Il partit de cette ville après le 19², se lança à la poursuite de l'envahisseur en traversant le Troïésin, le pays chartrain et le Dunois³; il vint établir son camp à proximité de celui de Lothaire et pendant quatre jours on négocia. Mais, dans la nuit suivante, Lothaire levait le camp et se retirait dans la direction de Blois, suivi de près par l'empereur. Les deux armées s'arrêtent non loin de la ville et campent l'une près de l'autre. L'arrivée de Pépin I^{er} d'Aquitaine sur les derrières de l'armée de Lothaire amenait le fils rebelle à traiter sans tenter le sort des armes⁴. L'empereur fut débonnaire : il renvoya Lothaire en Italie, lui fit défense d'en sortir, mit des gardes aux passages des Alpes et permit à ceux qui avaient fait cause commune avec son fils aîné de suivre ce dernier en Italie⁵; Lambert fut de ceux qui préférèrent à la soumission l'abandon de leurs « honores », en Gaule, pour aller refaire dans la péninsule leur fortune politique⁶. Après quoi, Louis gagna Orléans où ses deux fils, Pépin d'Aquitaine et Louis le Germanique, reçurent leur congé; puis il se rendit à Paris, et de Paris à Attigny où il tint une assemblée générale « circa missam sancti

probablement préférer l'identification avec Mauvelle, cant. d'Ouzouer-le-Marché, Loir-et-Cher, qui se trouve en Blésois, à la frontière de l'Orléanais et du Dunois. Les *Annales Bertiniani*, ann. 834, p. 9; Thégan, *Vita Hludowici imperatoris*, ch. LIV (édition G. Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 602); Nithard, *Historiae*, I, 5 (édition E. Müller, *Monumenta rerum germanicarum in usum scholarum*, p. 8), arrêtent en Orléanais la marche en avant de Lothaire et nous montrent Louis le Pieux opérant une manœuvre débordante par le nord en passant par le pays chartrain et par le Dunois pour venir camper auprès de l'armée de son fils. Les deux armées rivales se dirigent ensuite sur Blois, celle du père s'attachant aux pas de celle de Lothaire.

1. *Annales Bertiniani*, ann. 834 : « Quibus dominus imperator auditis convocavit exercitum Lingonis medio mense augusto. » Édition Waitz, p. 9. — Sur le sens précis de l'expression « medio mense », voir L. Levillain, *La formule « Quod fecit mensis N... » et ses variantes du VI^e au IX^e siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIII, p. 423, note, et p. 424, note 1.

2. Boehmer-Mühlbacher, *Regesta*, 2^e édition, p. 377.

3. *Annales Bertiniani*, ann. 834, p. 9.

4. L'Astronome, *Vita Hludowici*, ch. LIII, p. 639. — *Annales Bertiniani*, ann. 834, p. 9. — Nithard, *Historiae*, I, 5, p. 8.

5. *Annales Bertiniani*, ann. 834 : « Eum (Hlotharium) in Italiam regredi fecit cum his qui eum sequi maluerunt. » Édition Waitz, p. 10. — Cf. Nithard, *Historiae*, I, 5, p. 8.

6. Lambert fut le fondateur de la maison ducale de Spolète et mourut en

Martini », c'est-à-dire vers le 11 novembre¹. Malheureusement, entre les dates précises des séjours impériaux, à Langres en août et à Attigny en novembre, aucun renseignement chronologique ne nous est fourni, ni par les sources narratives, ni par les diplômes. Néanmoins, on voit que les événements militaires dans la région de la Loire se sont déroulés en septembre et octobre, et qu'alors le rebelle Lambert était aux côtés de Lothaire qu'il refusa d'abandonner après l'échec de l'aventure dont il avait été l'instigateur.

Il nous paraît que l'année 833 convient mieux à ce trente-troisième miracle que l'année 834 ; en tout cas, il est sûr qu'on ne peut reculer la date du fait miraculeux au delà du 9 octobre 834.

Les trois miracles suivants sont non seulement d'une même année, mais des premiers mois de l'année : si le trente-quatrième et le trente-cinquième ne sont datés en aucune façon par l'auteur, le trente-sixième contient une mention chronologique qui convient en partie à l'un d'eux, peut-être aux deux : « Eodem quadragesimae tempore, sabbato quod Palmarum praecedit votiva solemnitas². » Ce temps de carême nous est une donnée précieuse : il est de l'année qui suit celle où le miracle de Pugnitus avait eu lieu, puisque celui-ci était du 9 octobre. Si nous avons eu raison d'accepter la date de 833 pour l'événement du 9 octobre, le samedi des Rameaux est celui qui tombe le 28 mars 834 ; s'il faut reculer d'une année le miracle du 9 octobre, le samedi des Rameaux est le 10 avril 835.

Comme nous n'avons plus d'autre date exprimée que dans le trente-huitième et dernier miracle, que celui-ci est le seul qui soit mis dans l'année même où l'auteur écrit, « instanti etiam anno³ », il s'ensuit que le carême dont il était question tout à l'heure est celui de l'année précédente, et même que c'était le dernier carême passé : le trente-huitième miracle est donc antérieur au carême de 835, qui a commencé le 16 février, ou à celui de 836, qui a commencé le 3 mars⁴.

837. — Wuestenfeld, *Ueber die Herzoge von Spoleto aus den Guidonen*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III. 1863, p. 394 et suiv.

1. *Annales Bertiniani*, ann. 834, p. 10.

2. *Miracula sancti Dionysii*, II, 36, p. 359.

3. *Miracula sancti Dionysii*, II, 38, p. 359.

4. La première semaine du carême était celle du mercredi des cendres (cf. *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 270). Mais le carême ne commençait que le mercredi des cendres, selon le mode romain, ou le lendemain,

Au IX^e siècle, on ne semble pas s'être servi dans la région parisienne du style de Pâques, dans lequel on changeait le nombre de l'année le samedi saint, au moment de la bénédiction du cierge pascal¹. Si, par exception, l'auteur des *Miracula* avait eu recours à ce style, notre recueil de miracles aurait été composé entre le jour de Pâques, 5 avril de l'an 834, et le 16 février 835, ou bien entre le 18 avril 835 et le 3 mars 836. Cela pourtant ne doit pas être, parce que cet auteur, en mentionnant que le trente-sixième miracle est du même temps de carême que les précédents, nous invite à rejeter le trente-septième après le carême; et alors l'avant-dernier miracle serait de la même année que le trente-huitième, « instanti etiam anno », ce qui n'est pas. Le comput le plus ordinairement suivi pour la détermination des années de l'incarnation est celui de Noël; et dans le Parisis on semble bien n'en avoir pas pratiqué d'autre². Selon ce comput, les *Miracula* auraient donc été achevés entre le 25 décembre 834 et le 16 février 835, ou entre le 25 décembre 835 et le 3 mars 836. Nos préférences vont à la première de ces deux solutions, et nous verrons que les circonstances historiques nous inclineront encore à cette opinion. Pour le moment, contentons-nous d'un résultat qui est en lui-même assez beau, puisqu'il restreint désormais les recherches entre le 25 décembre 834 et le 3 mars 836.

L'*Inventio beati Dionysii sociorumque ejus* est un historique des origines du monastère san-dionysien, les « initia monasterii ». La voici donc datée de façon assez précise. Elle présente avec les *Gesta Dagoberti regis* une telle parenté que nous devons maintenant étudier ces deux ouvrages conjointement pour choisir entre les deux hypothèses que Luchaire présentait : ou bien l'historique fourni par les *Miracula* « n'est

selon le mode germanique. *Concilia Rispacense, Frisingense, Salisburgense*, circa 800, ch. XLII : « Ut feria III ante initium quadragesime, quem Romani caput jejunii nuncupant, solemniter celebretur. » Edition Werninghoff, *Mon. Germ. hist., Concilia*, t. II, p. 212. Nous prenons ici le « caput jejunii ».

1. En Flandre, où l'on cite un cas de l'emploi de ce style en 857 (A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 113, note 4), il est tout à fait exceptionnel avant le XII^e et le XIII^e siècle selon les régions. Voir, à ce sujet, colonel Borelli de Serres, *La date du décès d'Élisabeth, comtesse de Flandre. Le commencement de l'année dans les Pays-Bas au moyen âge* (1914), dont les conclusions confirment celles de Callawaert, *Les origines du style paschal en Flandre*.

2. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 113 et 114.

pas autre chose qu'une reproduction partielle et un résumé des *Gesta Dagoberti*¹ », ou bien l'auteur du recueil des miracles est « lui-même le rédacteur des deux ouvrages », et « dans ce dernier cas les *Miracula* n'offriraient, dans l'historique de la fondation de Saint-Denis, qu'une esquisse d'une vie de Dagobert développée postérieurement »². Ce savant ne s'est pas prononcé entre ces deux hypothèses : cependant il est nécessaire de choisir, et le choix s'impose.

III. — LES « MIRACULA SANCTI DIONYSII » ET LES « GESTA DAGOBERTI ».

M. Bruno Krusch a donné une excellente édition des *Gesta Dagoberti regis*³ dont il avait au préalable recherché les sources⁴. Grâce à ses travaux on sait que les *Gesta* ne sont qu'un centon. Il y a, dans cette compilation, deux parties distinctes : les faits historiques du règne de Dagobert I^{er}, dont le récit est emprunté presque textuellement à quelques chapitres des *Chronica* du pseudo-Frédégaire et à un chapitre du *Liber historiae Francorum*, avec quelques additions de détail tirées du *Vita Arnulfi*, du *Vita sancti Amandi* de Baudemundus et du *Vita Audoini*⁵, et les faits, en partie légendaires,

1. A. Luchaire, *ouvrage cité*, p. 24.

2. *Ibidem*, p. 30.

3. *Gesta Dagoberti regis*, édition Krusch, *Mon. Germ. hist., Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 399-425. — Aux manuscrits énumérés par Krusch dans cette édition et par A. Luchaire dans ses *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris*, p. 30, il faut ajouter le *Vatic. Reg.* 256, fol. 1 et 2, signalé, mais non identifié par Luchaire, *ouvrage cité*, p. 153. C'est un fragment de manuscrit du x^e siècle qui appartient au type que M. Krusch désigne par 1^a. Ce fragment commence au milieu du chapitre 49 de l'édition des *Monumenta* par les mots « ad basilicam domni Dionysii » et s'arrête au milieu du chapitre 51 par les mots « dum ex muni[ticentia] » ; mais les chapitres 50 et 51 de l'édition y sont numérotés LI et LII. — A noter encore que le *Vatic. Reg.* 571 signalé par Luchaire est le manuscrit de Petau utilisé par Du Chesne et qu'il appartient au même type que le manuscrit de Saint-Remi de Reims (Bibliothèque nationale, ms. lat. 5569).

4. Sur les sources des *Gesta Dagoberti*, voir l'étude de Krusch dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXVI, 1886, p. 163-191 : les conclusions de cette étude ont passé dans la préface de l'édition (*Mon. Germ. hist., Script. rer. meroving.*, t. II, p. 396).

5. C'est en réalité M. Wilhelm Levison qui a ajouté à la liste des sources des *Gesta* le *Vita Audoini* (*Neues Archiv*, t. XXVII, 1902, p. 354). Il faut encore y ajouter Grégoire de Tours, comme nous le montrons plus loin.

qui concernent l'histoire de Saint-Denis et les rapports de cette abbaye avec Dagobert I^{er} et Clovis II : ce sont ces derniers faits qui paraissent être le sujet principal et, pour ainsi dire, la raison d'être de la compilation.

Pour composer cette partie fabuleuse, l'auteur des *Gesta* a utilisé des documents, vrais ou faux, du chartrier de Saint-Denis, en rapportant même sous forme de discours, les textes presque entiers du testament de Dagobert I^{er}, d'un diplôme interpolé de ce roi et du diplôme de Clovis II de 654. Il connaissait aussi le *Vita beatæ Genovefæ* et le *Vita sancti Eligii* attribué à saint Ouen. Enfin, deux passages sont manifestement inspirés, l'un de la *Passio sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutherii*, que nous avons étudiée sous le nom de *Gloriosæ*, l'autre du chapitre XLII du *Liber historiae Francorum*. Et, sur le bâti que constituaient les renseignements pris à ces sources, il a tendu l'étoffe opulente des traditions purement légendaires dont la source est inconnue.

Or, ces traditions légendaires et les deux passages inspirés du *Gloriosæ* et du *Liber historiae Francorum* se retrouvent textuellement dans la préface des *Miracula*¹. La question est donc de savoir laquelle des deux œuvres, *Gesta* ou *Miracula*, a emprunté à l'autre ce qui est jusqu'à présent considéré comme l'apport original de l'auteur des *Gesta*.

Ce serait évidemment l'auteur des *Miracula* qui serait l'emprunteur si M. Krusch, dont l'opinion est aujourd'hui communément acceptée, avait raison de placer la rédaction des *Gesta* entre 800 et 835. Mais les arguments qui justifient les deux termes sont inexistantes. L'ouvrage aurait été écrit après 800, parce que l'auteur mentionne à plusieurs reprises la pratique de la psalmodie perpétuelle dans le monastère de Saint-Martin de Tours où elle ne fut introduite que par Alcuin; avant 835, parce que cet écrivain est le premier à publier, d'après la très ancienne charte de saint Ouen qu'il avait trouvée, la « *celebris ostensio* » dont Louis le Pieux entretient l'abbé Hilduin dans une lettre écrite en 835², et parce qu'il écrivait, comme l'avait

1. Le récit de l'*Inventio* est celui qu'on lit dans les *Gesta*, édition Krusch, aux chapitres 1 à 4 (p. 401-402), 6 à 11 (p. 402-404), au chapitre 17 en partie (p. 406), dans la dernière phrase du chapitre 20 (p. 407), aux chapitres 42 (p. 419-421) et 44 (p. 421-422).

2. *Epistola Hildov. ad Hilduin.* : « Dagobertus, qui eundem pretiosissimum

déjà vu Le Coïnte, avant qu'Hilduin n'eût imaginé d'identifier Denis de Paris et Denys l'Aréopagite¹.

Bien que je n'aie trouvé aucun document qui établirait d'une façon incontestable qu'Alcuin avait introduit la psalmodie perpétuelle à Saint-Martin de Tours², et que j'aie de bonnes raisons de penser qu'elle y était pratiquée antérieurement, je veux bien croire que les *Gesta* furent rédigés après 800. Mais, — et c'est ce qui importe ici, — le *terminus ad quem* de 835 n'est pas justifié. Luchaire observait déjà que la charte de saint Ouen, qui rapporte la « *celebris ostensio* », devait être connue de trop de gens qui approchaient l'empereur pour que celui-ci n'eût pu nécessairement connaître son contenu que par les *Gesta Dagoberti*³. Les lettres de Louis le Pieux à Hilduin et de celui-ci à l'empereur montrent, en effet, qu'on avait présenté au monarque des documents qui devaient servir à l'élaboration d'œuvres que le souverain commandait d'écrire : cela nous l'avons vu. Mais si l'on soutenait, — ce qui ne serait pas du tout invraisemblable⁴, — que la charte très ancienne de saint Ouen était, en réalité, un faux fabriqué depuis peu par ceux-là mêmes qui devaient l'utiliser et que dès lors l'empereur ne la connaissait peut-être bien que par l'intermédiaire d'un ouvrage qui l'analysait, nous dirions alors que l'auteur des *Miracula* déclare, comme celui des *Gesta*, avoir découvert ce document et que Louis le Pieux pouvait connaître la vision célèbre par l'*Inventio* des *Miracula*.

Quant à l'argument tiré de l'aréopagitisme, nous lui objectons ce que nous avons déjà dit, que la date de 835 pour l'apparition du *Post beatam* n'est qu'une date approximative.

Christi martyrum veneratus non mediocriter fuerat, et in mortali est vita sublimatus et per ejus adjutorium, sicut divina ac celebris ostensio perhibet, a pœnis est liberatus inque vita perenni desiderabiliter constitutus. » Édition Duemmler, *Mon. Germ. hist., Epistolae*, t. V (*Karolini aevi*, t. III), p. 326. Cf. *Bibl. hag. lat.*, p. 328, n° 2172.

1. *Mon. Germ. hist., Script. rer. meroving.*, t. II, p. 396-397.

2. Un tel document aurait aussi échappé à l'abbé R.-E. Vaucelle, *La Collégiale de Saint-Martin de Tours*. Du reste, Krusch, ailleurs, ne présente lui-même la chose que comme une hypothèse (*Forschungen*, XXVI, p. 189, et *Script. rer. merov.*, t. II, p. 414, note 6).

3. Luchaire, *ouvrage cité*, p. 24.

4. On remarquera, en effet, que l'auteur des *Miracula* et celui des *Gesta* ne présentent le document comme une charte de Saint-Ouen qu'avec un « *ut ferebatur* » dubitatif.

Rien n'empêche donc que l'on puisse reculer la composition des *Gesta* jusqu'après 835, et par conséquent les considérer comme postérieurs aux *Miracula*.

La comparaison de l'*Inventio* des *Miracula* et du récit analogue, presque identique, des *Gesta*, ne laisse pas le moindre doute sur l'antériorité du recueil des Miracles. Juxtaposons d'abord les deux passages suivants :

Miracula.

Quo (*Clothario*), quadragesimo quarto regni sui anno, vitæ excedente. Dagobertus rex, Deo annuente, creatus est. Qui inter alia que laudabiliter gessit, memor voti accessit ad memoratum locum et, sicut in somnis premonitus fuerat, sanctorum corpora requirens, digesta eorum in sarcophagiis nomina reperit, que et in alium ejusdem vici locum summa cum veneratione decimo kalendas maias transtulit eorumque memorias auro et preciosissimis gemmis exornavit. Utque divina laus perpetuo a Dei cultoribus inibi ageretur plurima et ingentia predia addidit. Longum est quam providus in consilio, cautus iudicio, strenuus militari disciplina, quam largus in elemosinis quamque studiosus in componendarum ecclesiarum pace, precipueque quam devotus in distandis sanctorum extiterit cenobiis, presenti opere declarare minusque necessarium, et presertim cum nullis abolenda temporibus luce clariora earum rerum extent inditia. Unum quod in quadam vetustissima reperi carta, quam, ut ferebatur, bea-

Gesta.

[C. 15.] Anno igitur quadragesimo quinto regni sui Clotharius magnus rex moritur... [C. 17.] Dagobertus denique, Deo annuente, regnum paternum retinens, inter alia que laudabiliter gessit, memor voti iamdicti accessit ad supræmemoratum locum et, sicut in somnis premonitus fuerat, sanctorum martyrum Dyonisii, Rustici et Eleutherii corpora requirens, digesta eorum in sarcophagiis nomina reperit, que et in alium ejusdem vici locum summa cum veneratione decimo kalendas maias transtulit eorumque memorias auro puro et preciosissimis gemmis exornavit. Et quamvis ecclesiam, quam ipse a fundamine construxerat, intrinsecus miro decore fabricaverit, foris quoque desuper absidam illam, infra quam veneranda martyrum corpora tumulaverat, ut plenius devoti animi expleret desiderium, ex argento purissimo mirifice cooperuit. (*Ici s'intercalent les ch. 18-20, et ce dernier se termine ainsi*) : Nam et per totam ecclesiam auro textas vestes, margaritarum varietatibus multipliciter exornatas in parietibus et columnis atque arcibus suspendi devotis-

tus Audoenus scripserat, quodque memorato regi ejus post mortem contigit, narrabo miraculum.

DE TRANSITU DAGOBERTI REGIS. Post gloriosam et diutinam regni amministrationem, quarto et tricesimo, postquam regnum sortitus fuerat, anno, quarto decimo vero kalendas febroarias, apud Spinogilum villam humanis rebus exemptus est et cum ingenti populorum dolore atque frequentia in basilicam beatissimorum martyrum, quam ipse fundaverat, translatus et juxta eorum tumulum in dextro latere conditus honore merito.

sime jussit. quatinus aliarum ecclesiarum ornamentis praeclerere videretur, et omnimodis incomparabili nitore vernans. omni terrena pulchritudine compta atque inestimabili decore iradiata splenderet. Utque divina laus perpetuo a Dei cultoribus inibi ageretur plurima et ingentia praedia addidit. (*Intercalation des ch. 21-41*).

[C. 42.] Longum est narrare quam providus idem rex Dagobertus in consilio fuerit. cantus judicio, strenuus militari disciplina, quam largus in elemosiniis quamque studiosus in componendarum pace ecclesiarum, praecipueque quam devotus extiterit in ditandis sanctorum cenobiis, praesenti opere declarare minusque necessarium et maxime ob fastidium lectorum vitandum tedium, praesertim cum nullis abolenda temporibus luce clariora earum rerum extent inditia. Idecirco nunc ad obitum ipsius describendum vertens articulum, quid in ipsa infirmitate positus gesserit, et unum quod in quadam vetustissima reperi carta, quam, ut ferebatur, beatus Audoenus episcopus scripserat, quodque memorato regi ejus post mortem contigit, breviter narrabo miraculum.

Post gloriosam regni amministrationem 16, postquam regnum sortitus fuerat, anno, profluvio ventris Spinogilo villa super Sequana fluvium nec procul a Parisius aegrotare coepit. Exinde vero ad basilicam sancti Dionisii a suis defertur His taliter expletis, post paucos dies 14 kalendas febroarias christianissimus rex Dagobertus humanis rebus exemp-

tus est. Intolerabilis autem luctus subito totum replevit palatium, universumque regnum ob ipsius mortem acerbissima occupavit lamentatio.

[C. 43.] Conditus autem aromatibus, cum ingenti populorum dolore atque frequentia translatus est in basilicam beatissimorum martyrum, quam ipse, ut diximus, condigne ex auro et gemmis et multis pretiosissimis speciebus ornauerat et condigne in circuitu fabricare praeceperat, atque juxta eorum tumulum in dextro latere honore merito sepultus. Tanta vero opes ab eodem et villae ac possessiones multae per plurima loca ibi fuerant conlatae, etiamque hic minime ob fastidium, ut jam dixi, quorundam vitandum recensentur, ut hodieque devotio animi ipsius miretur a pluribus. Ordinem autem psallentium ibidem ad instar monasterii Agaunensium et sancti Martini Turonis instituerat; sed facilitas abbatis Haigulfi eandem institutionem noscitur refragasse.

La confrontation de ces deux textes permet quelques constatations très simples et très instructives.

Ce qui attire l'attention par-dessus tout c'est que, dans les deux ouvrages, la découverte de la charte de saint Ouen est revendiquée par l'auteur dans les mêmes termes : « Quod in vetustissima reperi carta quam, ut ferebatur, beatus Andoenus episcopus scripserat. » Si les *Miracula* et les *Gesta* sont de deux auteurs différents dont l'un copie l'autre, celui-là est un imposteur. Sinon, les deux œuvres sont du même auteur et celui-ci a repris l'œuvre primitive pour la corriger et la compléter. Nous n'avons aucune raison de douter que l'auteur des *Miracula* ait dit la vérité en affirmant qu'il avait trouvé la charte de saint Ouen, et

aucune de récuser le témoignage de l'auteur des *Gesta*. Et l'hypothèse d'un commun auteur a pour elle non seulement la vraisemblance, mais aussi le fait qu'un auteur seul peut avoir montré cette préoccupation constante d'améliorer son ouvrage qui, sous sa première forme, porte en soi la marque d'une rédaction hâtive tant par l'incorrection de la langue en quelques passages que par l'insuffisance de l'information.

Si les variantes de mots du texte, en passant des *Miracula* dans les *Gesta*, peuvent quelquefois s'expliquer par des fautes de copie dans les manuscrits de l'un ou de l'autre ouvrage, il en est qui ont manifestement le caractère de corrections apportées par l'auteur dans l'intention d'atteindre à l'expression juste, à une latinité plus élégante ou plus châtiée, de faire disparaître toute obscurité. Tel me semble être le cas d'« incolas » substitué à « indigenas », de « transcurrens » à « transmittens », de l'expression « reges... sceptrā tractare consueverant » qui prend la place de « reges... vitam degere consueverant ». N'y a-t-il pas une certaine recherche dans la substitution de « temporibus Domiciani » à « tempore Domitiani », de « memoriam nostri » à « memoriam nostram »? Ailleurs, dans une anacoluthe, il s'apercevra qu'un pronom peut grammaticalement se rapporter à deux noms; il avait écrit : « Instabant canes et licet idem eis quod cervo pateret ostium et, qui eos abigeret, nemo visibilium custodum adesset, sancti martyres suum non patiebantur *eorum* violari ingressu. » Le sens n'est pas douteux, mais, grammaticalement, « eorum » peut représenter « custodes » ou « canes »; l'auteur le remplace par « immundorum » qui satisfait son purisme un peu vain. Ailleurs encore, il écrit en parlant du duc Sadregisèle : « Hic tanta majestate indignatus »; il se rend compte que le mot « majestas » est impropre et qu'il a bronché sur le déponent *indignor* auquel il a donné le sens de « se rendre indigne de... », et il remplace le membre de phrase malencontreux de façon avantageuse pour le style et le sens par « hic tanto dignitatis fastu elatus ». Ce n'est pas, on le conçoit, un simple copiste qui montrerait tant de soin de corriger le texte qu'il transcrirait. La main de l'auteur se révèle ici. Et, du reste, comme ce souci de la correction grammaticale et de l'élégance latine répond bien à l'idée que l'auteur des *Miracula* nous donnera de lui-même quand nous chercherons à dévoiler son anonymat!

Insuffisance de l'information ! Quand l'auteur des *Miracula* a composé son *Inventio*, il avait consulté l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, et le *Liber historiae Francorum*, le *Gloriosae*, le *Vita Genovefue* peut-être et le *Vita Eligii*, le diplôme de Clovis II, de 654, et la prétendue charte de saint Ouen. Mais il n'avait pas lu les autres œuvres qu'il utilisera dans ses *Gesta* et, entre autres, les *Chronica* du pseudo-Frédégaire.

Que le *Liber historiae Francorum* a été utilisé directement par l'auteur des *Miracula*, c'est le premier point à établir. Dès la première ligne des textes que nous avons publiés ci-dessus, nous relevons la différence d'une unité dans la durée du règne de Clotaire I^{er}. Le nombre de quarante-quatre donné par les *Miracula* est un emprunt fait au *Liber* où nous lisons : « Succedente vero tempore mortuus est Chlotarius rex senex regnavitque annis 44¹. » Le nombre de quarante-cinq, que portent les *Gesta*, provient de ce que l'auteur lisait les *Chronica* du pseudo-Frédégaire dans un texte analogue à celui d'un des manuscrits utilisés par M. Krusch². Si l'on en doutait on n'aurait qu'à se reporter au passage relatif à la mort de Dagobert. Les *Miracula* attribuent au règne de ce prince une durée singulièrement inexacte de plus de trente-trois ans, « quarto et tricesimo, postquam regnum sortitus erat, anno » ; là encore leur auteur se sert du *Liber historiae Francorum*, et nous observons même que son exemplaire de cet ouvrage appartenait au groupe des manuscrits qui ont fourni à M. Krusch sa rédaction *B* ; nous y lisons ceci : « Post haec igitur rex Dagobertus a febre valida correptus, egrotans mortuus est Spinogilo villa in paygo Parisiacense urbis, in basilica beati Dionisii martyr's sepultus. Planxeruntque eum Franci diebus multis, regnavitque annis 34³. » L'auteur des *Gesta* corrige cette donnée inexacte, à l'aide des *Chronica* du pseudo-Frédégaire, en « 46 ». C'est encore avec le *Liber* que les *Miracula* font mourir Dagobert à Épinay-sur-Seine, d'où le corps fut porté dans la basilique de

1. *Liber historiae Francorum*, 42, édition Krusch, *Mon. Germ. hist., Scriptores rer. meroving.*, t. II, p. 314.

2. *Mon. Germ. hist., Scriptores rer. meroving.*, t. II, p. 148, note, cap. 56 a, et note 4 de la même page.

3. *Liber historiae Francorum*, 43, p. 315.

Saint-Denis; et c'est encore avec les *Chronica* que les *Gesta* le font tomber malade à Epinay-sur-Seine et transporter à Saint-Denis où il meurt et où il est enterré. Il n'y a donc pas de doute que l'auteur des *Miracula* a connu et lu le *Liber historiae Francorum*.

Si, de son côté, l'auteur des *Gesta* a eu sous les yeux le *Liber historiae Francorum*, les chiffres qu'il donne et les indications qu'il fournit sur les derniers moments de Dagobert, d'après les *Chronica*, apparaîtront comme des corrections incontestables soit au texte du *Liber*, soit mieux encore au texte des *Miracula* qu'il aura introduit dans son œuvre. Or, il avait sous les yeux le *Liber*. Nous lisons, en effet, au chapitre LU des *Gesta*, ceci : « Corpus autem beati et excellentissimi martyris atque pontificis Dionysii intuens (Chlodovius), minus religiose, licet cupide, os brachii ejus fregit et rapuit, confestimque stupefactus, in amentiam decidit¹. » Il y a là une réminiscence du *Liber* qui, au chapitre XLIV, raconte que « eo tempore Chlodoveus brachium beati martyris absceidit ». Ce passage des *Gesta* appartient en propre à cet ouvrage.

Mais voici que dans la première partie du chapitre I^{er} des *Gesta Dagoberti*, qui est presque mot pour mot le début de l'*Incentio* des *Miracula*, nous trouvons un passage qui résume le chapitre XLI du *Liber historiae* : « ... rebellantibus adversum se (Chlotharium) Saxonibus, ita eos armis perdomuit ut omnes virilis sexus ejusdem terrae incolae, qui gladii, quod tum forte gerebat, longitudinem excessissent, peremit². » Il est difficile de ne pas croire que ce résumé fut fait par l'auteur des *Miracula*, quand nous voyons encore l'auteur des *Gesta* compléter ce passage par un extrait du pseudo-Frédégaire qui est un éloge de Clotaire I^{er}.

Poursuivons la lecture des *Miracula* : l'auteur mentionne la translation des reliques, le 22 avril, de la sépulture primitive en un autre lieu du même bourg et ajoute que Dagobert orna d'or et

1. *Gesta Dagoberti regis*, 52, p. 425.

2. *Gesta Dagoberti regis*, 1, p. 401. — Cf. *Liber historiae Francorum*, 41, p. 311. Les seules variantes des *Miracula* sont « indigenas » pour « incolae » et « quem » pour « quod ». Cette dernière variante se lit dans le manuscrit de Saint-Omer, n° 342 bis (anc. Saint-Bertin), qui est le ms. 3 de l'édition des *Gesta* donnée par Krusch.

de pierres précieuses les « *memoriae* » des saints. Il oublie de nous dire que le roi avait fait construire une basilique pour recevoir les corps, et les tombeaux enrichis d'or et de gemmes restent exposés aux intempéries. Ici, les sources sont un calendrier liturgique qui fournit la date et, sans doute, le *Vita Eligii* qui parle, en effet, d'une décoration de nouvelles « *memoriae* » par saint Eloi sans signaler une construction neuve de basilique¹. A propos seulement de l'inhumation de Dagobert, notre auteur nous dira que le roi fut enterré dans la basilique, « *quam ipse fundaverat* ». On conçoit que s'il avait eu à sa disposition les *Gesta*, il n'aurait pas commis une telle omission. Au contraire, l'auteur des *Gesta* copiant ici les *Miracula* se rend compte de ce que son modèle a d'insuffisant, et il répare la maladresse en ajoutant au récit des *Miracula* des détails sur la décoration par Dagobert de l'église « *quam ipse a fundamine construxerat* ». Cela sent le repêchage, d'autant plus que les détails qu'il fournit ne sont qu'un développement oratoire d'un passage du pseudo-Frédégaire qu'il reproduit plus loin littéralement avec un « *ut diximus* » qui est pour nous une référence significative : comment pourrait-il en être autrement puisque la basilique que Dagobert fit orner avait disparu depuis plus de quatre-vingts ans quand les *Gesta* furent écrits ?

Après avoir décrit ainsi la basilique de Dagobert, l'auteur des *Gesta* reprend le contact avec les *Miracula* pour mentionner l'institution de la « *laus perennis* » : « *Utque divina laus perpetuo a Dei cultoribus inibi ageretur plurima et ingentia praedia addidit.* » Dans les *Miracula*, dont l'auteur n'utilise pas les Chroniques de Frédégaire, ce ne peut être qu'un emprunt au diplôme de Clovis II, de 654². Si l'auteur des *Gesta* ne s'était pas contenté de reproduire ici un texte déjà existant, s'il avait composé

1. *Vita Eligii*, I, 32; édition Krusch, *Mon. Germ. hist., Scriptores rer. meroving.*, t. IV, p. 388. — Cf. L. Levillain, *Les plus anciennes églises abbatiales de Saint-Denis*, p. 156 et 218.

2. Diplôme de Clovis II, 22 juin 654 : « *Per hanc autoretatem jobenus ut, si qua ad ipsum locum sanctum in villabus, mancipiis vel quibuscumque rebus adque corporebus a priscis principebus seo genetorebus nostris vel a Deum timentibus hominebus propter amorem Dei ibidem delegatum aut deinceps fuerit addetum, dum ex munificentia parentum nostrorum, ut diximus, ipse sanctus locus videtur esse ditatus, nullus episcoporum... ad civetate deferre non debeat nec praesumat, . . . quia nos... gratissemo anemo et integra voluntate vise fuemus prestetisse, eo scilecit ordine ut, sicut tempore domni et genetoris nostri ibidem psallencius per turmas fuit instetutus, vel sicut ad monasthirium sancti Mauricii Agaunis die noctoque tenetur, ita in loco ipso*

un récit au lieu de juxtaposer simplement des documents, n'aurait-il pas introduit à cet endroit les renseignements sur le « laus perennis » qu'il transcrit des *Fredegarii Chronica*, plus loin, dans son chapitre XLIII¹? Et cela d'autant plus qu'il avait une connaissance directe du diplôme de Clovis II, puisqu'il le reproduit presque intégralement sous forme de discours².

Après avoir consigné brièvement les marques de la généreuse vénération de Dagobert pour l'abbaye de Saint-Denis, l'auteur des *Miracula* est tenté de faire l'éloge de ce prince, mais cela sort de son sujet. Il est trop long, nous dit-il, d'exposer dans le présent ouvrage combien Dagobert fut prévoyant dans le conseil, circonspect dans le jugement, redoutable dans l'art de la guerre, etc. Et, ajoute-t-il pour se consoler, cela est tout à fait inutile quand le temps a laissé subsister tant de témoignages de ce que le roi fit. On est un peu étonné de lire une telle déclaration dans les *Gesta* où l'éloge du prince était tout à fait à sa place : l'auteur se rend compte lui-même que l'explication bonne pour les *Miracula* ne paraîtra pas suffisante pour les *Gesta*. Il croit devoir fournir une raison nouvelle, et quelle raison piteuse ! Il n'a pas voulu fatiguer ses lecteurs : « ... et maxime ob fastidientium lectorum vitandum tedium ». N'y a-t-il pas là une preuve éclatante que le chapitre composé pour les *Miracula* a passé tel que dans les *Gesta*? Mais il y a mieux. L'auteur des *Gesta* a trouvé que dans la phrase : « Longum est... praesenti opere declarare minusque necessarium », des *Miracula*, le sujet était vraiment trop loin du verbe ; il a décidé de corriger cette phrase ; et il écrit : « Longum est narrare quam providus idem rex Dagobertus fuerit, cautus judicio... » ; mais comme il n'a pas supprimé le « praesenti opere declarare » la phrase doit se couper à l'un des « quam » qui précèdent et

celebretur. » Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, n° 6.

1. Frédégaire, *Chronica*, IV, 79 : « Hys gestis post paucus dies Dagobertus amisit spiritum, sepultusque est in ecclesia sancti Dionensis, quam ipse prius condigne ex auro et gemmis et multis preciosissimis espetebus ornaverat et condigne in circoito fabricare preceperat, patrocinium ipsius preciosio expectens. Tante opes ab eodem et villas et possessiones multas per plurema loca ibique sunt conlate, ut miraretur a plurimis. Sallencium ibidem ad instar monastiriace sanctorum Agaunnsium instetueret jusserat, sed facillitas abbatis Aigulfi eadem instetucionem nuscetur refragasse. » Édition Krusch, p. 161.

2. *Gesta Dagoberti regis*, 51, p. 424.

elle demeure de ce fait un peu bancale. Notons aussi en passant que le souci de ménager la fatigue du lecteur¹ lui est commun avec l'auteur des *Miracula* qui, nous l'avons vu, a divisé son recueil en deux livres « lectoris animum levare volens », et qui dans l'envoi à Samuel se sert de l'expression même dont il use dans les *Gesta* : « fastidientium taedium vitans »².

Bien qu'il ne veuille rien dire de plus sur Dagobert, l'auteur des *Miracula* annonce cependant qu'il racontera un seul miracle, celui qui arriva au roi après sa mort. Le fil des idées, pour n'être pas très apparent, est cependant réel : nous aurons donc le récit de la mort du prince suivi du récit du miracle. L'auteur des *Gesta* ne trouve pas que ce soit suffisamment explicite : il intercale ici un membre de phrase qui précise, mais qui encore a tout le caractère d'une addition ; le « quid in ipsa infirmitate positus gesserit » est commandé par le « narrabo » enchâssé dans la phrase suivante ; et cela constitue une gaucherie d'expression qui n'est pas niable.

Enfin, dans le récit de la mort et des funérailles, l'auteur des *Gesta* combine les textes des *Miracula* et des *Chronica* du pseudo-Frédégaire comme quelqu'un qui est heureux non seulement de compléter l'historien mérovingien, mais aussi de conserver des formules qu'il aurait trouvées lui-même : « postquam regnum sortitus fuerat », « humanus exemptus est ». Là encore, l'utilisation des *Miracula* par les *Gesta* n'est pas contestable : les *Miracula* font mourir Dagobert à Épinay-sur-Seine et ils ajoutent : « Cum ingenti populorum dolore atque frequentia in basilicam beatissimorum martyrum, quam ipse fundaverat, translatus. » Les *Gesta* ont, avec le pseudo-Frédégaire, fait mourir le roi dans la basilique de Saint-Denis même ; cependant leur auteur n'a pas voulu renoncer au grand concours d'un peuple en larmes ; et il écrit : « Conditus autem aromatibus, cum ingenti populorum dolore atque frequentia translatus est in basilicam beatissimorum martyrum... » Mais le long cortège d'un peuple affligé, qui se déroulait sur la route d'Épinay à Saint-Denis, n'a plus pour se développer que le court espace d'une chambre mortuaire à la basilique où le défunt avait choisi sa sépulture !

Que l'on compare maintenant ces deux autres passages, et

1. Il paraît beaucoup tenir à cette trouvaille, car il la répète, ch. 43, p. 421.

2. *Miracula sancti Dionysii, oratio scriptoris*, édition Mabillon, p. 359.

l'on découvrira sans peine à quelle préoccupation l'auteur des *Gesta* a cédé en complétant encore le récit des *Miracula*.

Miracula.

In eo sane vico tempore Domitiani, qui secundus ab Nerone in christianos arma corripuit, primum memoratę urbis episcopum beatissimum Dyonisium cumque eo Rusticum et Eleutherium, quorum alter presbiter, alter diaconus erat, pro Christi nomine in prospectu ipsius civitatis interemptos quedam materfamilias vocabulo Catulla, a qua et vico deductum nomen dicunt, quia palam non audebat, clam sepulture mandavit. Signavit tamen locum ut rei gestę junioribus constaret noticia. Sic incomparabilis thesaurus diu latuit nec preter famam locus ille quicquam habebat conspicuum. Vilis quippe tantum edicula tantorum martyrum corpora ambiebat quoadusque, sicut in processu expediam, profuturum orbi eorum nomen enituit et, procurante Deo, ad singularem excellentiam locus qui, tam magnis, tam certis, tam denique antiquis illustrabatur, quamvis occulte, patronis, propectus est.

Gesta.

[C. 3.] In eo sane vico temporibus Domiciani, qui secundus ab Nerone in christianos arma corripuit, primum memoratę urbis episcopum beatissimum Dyonisium cumque eo Rusticum et Eleutherium, quorum alter presbiter, alter diaconus erat, pro Christi nomine in prospectu ipsius civitatis interemptos quedam materfamilias vocabulo Catulla, a qua et vico deductum nomen dicunt, quia palam non audebat, clam sepulture mandavit. Signavit tamen locum, ut rei geste junioribus constaret noticia. Sic incomparabilis thesaurus diu latuit, nec preter famam locus ille quicquam habebat conspicuum. Et quamvis quedam inibi ab anterioribus regibus propter assidua, quae ibidem aëbantur miracula, conlata fuissent, tamen, quia locus ipse eo tempore sub potestate Parisiaci antistitis constitutus erat, et cui vellet clericorum eum jure beneficii tradebat, illeque, cui concedebatur, non honestatem loci, sed terrenum lucri, quemadmodum in quibusdam locis hodieque cernitur, sibi inde in proprios usus accumulari videbatur : ob hoc, ut diximus, locus ille nimium neglegebatur. Vilis quippe tantum aedicula, quam, ut ferebatur Genovefa super sanctos martyres devotę construxerat, tantorum martyrum corpora ambiebat, quoad, sicut in processu expediam, profuturum orbi eorum nomen enituit, et, procurante Deo, ad singularem excellentiam locus, qui, tam ma-

guis, tam certis, tam denique antiquis
illustrabatur, quamvis occulte, patro-
nis, proventus est.

Dans la partie commune aux deux ouvrages, il me paraît difficile de ne pas voir une preuve que le *Gloriosae* fut utilisé par l'auteur. Mais J. Havet l'a nié¹. Il faut d'abord établir qu'il a eu tort. Voici le texte de la *Passion de saint Denis* : « Tunc matrona quaedam, [Catula nomine²], licet paganorum adhuc implicata teneretur errore, conversionem suam tamen se desiderare mente monstrabat et opere... Ac fidelibus suis secreta ordinatione committit..... Qui dominae ordinatione comperta, festinanter quod eis praeceptum fuerat exequentur, furtumque laudabile in sexto ab urbe memorata lapide, id est in arata quam seminibus praeparaverant terra, industria colentis abscondunt Pubescente vero segete, diu latuit quod erat Parisiorum populis profuturum. Antedicta tamen materfamilias horum non inmemor sanctorum, cum primum persecutionis vidit tepuisse fervorem, locum sanctorum martyrum ossa servantem qua oportuit sollicitudine requisivit atque inventum eminentis mausolei constructione signavit. » Il faut, je pense, être aveuglé par quelque idée préconçue pour ne pas reconnaître la filiation des textes des *Miracula* et des *Gesta* avec ce texte du *Gloriosae*³. Est-ce rencontre fortuite que cette *materfamilias* qui ensevelit en secret les corps, que ce trésor qui reste caché longtemps, *diu latuit*, et que ce *signavit locum*? Mais il faut examiner les quatre arguments qu'on a fait valoir contre cette filiation.

« La *Passio* fait son Éleuthère archidiacre et ne dit pas ce qu'était saint Rustique, tandis que les *Gesta* disent saint Rustique prêtre et saint Éleuthère diacre. La *Passio* dit que saint Denis fut envoyé en Gaule par saint Clément et n'indique pas l'empereur qui régnait alors, les *Gesta* ne prononcent pas le nom du pape et datent le martyre de saint Denis par le règne de l'empereur Domitien. Les *Gesta* donnent à la dame qui aurait, selon la légende, sauvé les restes des martyrs le nom de Catulla ; la *Passio* parle de cette même dame, mais sans indiquer son

1. *Œuvres de Julien Havet*, t. I, p. 223-224.

2. Ces deux mots manquent dans quelques manuscrits. *Ibidem*, p. 223, n. 3.

3. M. Krusch, qui n'apportait dans la recherche des sources des *Gesta* d'autre préoccupation que celle de dépister les emprunts, n'hésitait pas à reconnaître ici l'emprunt des *Gesta*.

nom : certains manuscrits seulement l'ont ajouté et ceux-là ne ne le donnent pas tous de la même façon. Enfin, la *Passio* place la sépulture de saint Denis à six milles de Paris, et les *Gesta* à cinq milles¹. »

Il est possible, en effet, que les manuscrits du *Gloriosae* qui ne contiennent pas le nom de Catulla représentent sur ce point la tradition primitive du texte, et que ceux qui le portent aient été interpolés ; mais parmi ceux-ci se trouvent les plus anciens et les meilleurs, et il faudrait établir que l'auteur des *Miracula* ne disposait pas d'un exemplaire déjà interpolé. L'auteur du *Post beatam* connaît lui aussi le nom de Catulla. Mais allons jusqu'à la concession extrême : en quoi le fait d'avoir ajouté le nom de cette matrone romaine pourrait-il servir à établir que l'auteur de cette addition n'aurait pas utilisé le *Gloriosae*? Et l'argument vaut contre la seconde objection, sans compter qu'ici un moine de Saint-Denis qui se montre si soucieux de parfaire ou de corriger les informations de ses sources pouvait trouver à Saint-Denis même le renseignement qui lui permettait de donner aux compagnons de saint Denis leur titulature exacte. Hilduin ne prétend-il pas que l'on avait trouvé dans les tombeaux les restes de la chasuble de Rustique et de la dalmatique d'Éleuthère²? Mais, encore une fois, ce ne sont point là des détails qui justifient la thèse de J. Havet.

La différence qui existe entre le *Gloriosae* et les *Miracula* (ou les *Gesta*) sur le mode de dater les événements par le pontificat de saint Clément et par le règne de Domitien n'a aucune force probatoire. Le *Gloriosae* date la mission de saint Denis par le nom du pape et ne fixe point la date du martyre ; mais le lecteur conclut assez naturellement que saint Denis a succombé pendant la première persécution qui a suivi son envoi en Gaule. C'est la conclusion qu'a tirée l'auteur des *Miracula*, et, comme saint Clément (88-97) est le contemporain de Domitien (81-96), notre auteur qui connaît Grégoire de Tours lui emprunte la date de cette persécution :

Historia Francorum, I, 26 :

Domicianus autem secundus
post Neronem in christianis
sevit.

Miracula et Gesta, c. 3 :

Tempore (ou temporibus) Do-
miciani, qui secundus ab Nerone
in christianos arma corripuit.

1. *Œuvres de Julien Havet*, t. I, p. 223-224.

2. *Post beatam ac salutiferam*, 35, édit. Migne, col. 49.

Nier la filiation des *Miracula* ou des *Gesta* avec le *Gloriosae* parce que l'auteur combine dans ce passage les emprunts qu'il a faits à deux sources différentes, ce serait adopter un principe qui conduirait loin, n'est-il pas vrai?

Enfin la correction de la distance de Paris à Saint-Denis pourrait bien seulement témoigner que l'écrivain du ix^e siècle se croyait mieux informé sur ce point que son modèle. Mais ici une autre explication est possible. L'auteur des *Gesta* connaissait le *Vita Genovefae* qui lui donnait pour cette distance le quatrième milliaire; le *Gloriosae* lui fournissait la sixième borne. *In medio stat verum* : c'est l'argument des gens dans l'embarras.

Mais voici que le *Vita Genovefae* raconte comment la patronne de Paris fit construire une basilique sur le tombeau de saint Denis et que le *Gloriosae* parle de cette basilique primitive en termes élogieux : « Christiani basilicam supra martyrum corpora magno sumptu cultuque eximio construxerunt. »

Une basilique construite à grands frais, voilà qui ne convient pas au dessein du moine de Saint-Denis qui veut attribuer à Dagobert l'invention des reliques de saints qu'il ignore. Comment Dagobert aurait-il pu ignorer quels saints célèbres reposaient dans le sol sacré de cette splendide basilique? Et pour rendre vraisemblable son histoire, notre auteur transforme la basilique en un misérable petit édicule. « Vilis quippe tantum edicula... »

L'audace est un peu grande. On le lui a probablement fait remarquer à Saint-Denis même où des documents authentiques et connus de tous, comme le diplôme de Clovis II entre autres, attestaient que depuis toujours des miracles s'accomplissaient sur les tombeaux des saints dans leur basilique et que les rois antérieurs avaient doté de leurs présents cette église. Alors, quand l'auteur des *Gesta* transcrit ce passage des *Miracula*, il ne peut pas renoncer à sa « vilis edicula », nécessaire à la vraisemblance de son récit; mais il tente de fournir une explication à cette transformation d'une basilique vénérable en un vil édifice : il ne feint plus d'ignorer ni les miracles abondants ni les générosités des rois antérieurs, mais il déclare que ce saint temple avait été laissé à l'abandon parce que l'évêque de Paris le donnait en bénéfice à l'un des membres du clergé séculier et que les bénéficiers appliquaient à leurs usages particuliers par esprit de

lucre, « quemadmodum in quibusdam locis hodieque cernitur », les ressources destinées à l'entretien du temple. Et c'est cette misérable explication *a posteriori* que l'on a voulu sérieusement regarder comme une tradition de l'église de Saint-Denis, comme si le « quemadmodum..... cernitur » ne laissait pas passer le bout de l'oreille de l'imposteur !

Les preuves surabondent qui établissent que l'auteur des *Miracula* est l'auteur des *Gesta*, qu'après avoir composé l'*Inventio* en 835 au plus tard, comme préface des *Miracula*, il l'a reprise dans les *Gesta* en lui faisant subir des corrections, en la découpant pour insérer entre les morceaux des fragments entiers de Frédegairé ou des renseignements pris à d'autres ouvrages ou aux chartes de l'abbaye. Les *Gesta* sont donc plus qu'on ne le croyait encore une marqueterie de textes, et leur valeur historique ne trouve pas dans la présente étude un regain de confiance.

Il ne suffit pas, en effet, de constater que l'auteur a utilisé des actes authentiques et des chartes fausses ou interpolées et d'affirmer qu'il s'est servi des uns et des autres avec une entière bonne foi pour que nous accordions notre confiance à ses récits légendaires. Sa bonne foi est-elle donc si évidente ?

N'avons-nous pas vu, par l'exemple du *Gloriosae* et du diplôme de Clovis II, qu'il s'entend assez bien à truquer un texte pour lui faire taire ce qu'il dit, et lui faire dire ce qu'on veut qu'il dise ?

Si maintenant nous arrivons à connaître la personnalité de cet auteur et si nous étudions dans quelles circonstances il écrivit ses œuvres, nous aurons d'autres éléments de jugement et peut-être bien d'autres raisons de nous défier de son témoignage, de revenir sur les appréciations trop favorables qu'ont portées sur les *Gesta* des érudits pourtant peu enclins à l'indulgence d'ordinaire¹ et de rendre à l'opinion de Dom Mabillon².

1. Bruno Krusch, en montrant que les *Gesta Dagoberti* avaient une réelle valeur comme recueil de documents, n'avait pas songé à nous imposer les parties de l'ouvrage qui n'avaient pas de répondant historique comme une source pure de renseignements utilisables. C'est Julien Havet seul qui a prétendu démêler dans les récits légendaires des traditions locales ayant une valeur historique : j'éprouve quelque amertume à constater que son argumentation spéciale ait pu surprendre tant de lecteurs.

2. *Œuvres posthumes*, t. II, p. 343, 344, 348.

de Dom Félibien¹ et de Gabriel Monod² tout son prix, celui du bon sens.

IV. — DE L'AUTEUR DES « MIRACULA » ET DES « GESTA ».

L'*Anonymus fabulator*, comme on appelait l'auteur des *Gesta* au XVII^e siècle, était un moine de Saint-Denis : tout le monde l'admet, parce que seul un moine de cette abbaye pouvait avoir fait si large part à l'institut dionysien dans une biographie de Dagobert et avoir puisé à si pleines mains dans les archives de la maison. L'attribution des *Miracula* à cet anonyme apporte un témoignage nouveau sur ce point : l'auteur est un moine qui compose son recueil à la requête d'un de ses confrères, Samuel, à des fins d'édification, comme il nous l'assure³.

Ce moine est un lettré qui connaît son propre mérite ; il nous le laisse clairement entendre quand il examine pourquoi tant de miracles accomplis en tous lieux ne sont point consignés dans les livres : parmi les causes de la carence d'auteurs, il signale l'ignorance du beau style ; mais, ajoute-t-il aussitôt, depuis Charlemagne qui a remis en honneur les études, c'est la négligence plus que l'incapacité qui laisse dans l'oubli les miracles de Dieu, et il estime que cette négligence porte préjudice à Dieu et à la foi⁴. Pouvait-il dire plus clairement, sans fausse modestie, qu'il n'aurait pas l'excuse de l'incapacité s'il se rendait coupable envers Dieu d'une telle faute ?

Nous avons l'heureuse fortune de posséder la liste des membres de la congrégation sau-dionysienne en 838⁵. Sur les

1. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, Dissertation préliminaire, p. [ix et x].

2. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1873, p. 258.

3. Voir ci-dessus, p. 61, note 3.

4. *Miracula sancti Dionysii*, t, prologue : « Plurima miraculorum Dei, quae in diversis praeclare gesta feruntur, duabus ex causis litteris non esse mandata existimo : aut quia sui frequentia viluerunt, aut quod ea qui accurato illustrare possent eloquio penitus defuerunt. Quippe sapientiae studium multos apud nos neglectum est annos; liberalesque artes diu sunt intermissae. Signa autem quae a temporibus Karoli famosissimi imperatoris, qui disciplinas adeo excoluit, ut earum ipse quarundam munere sagacissime fungeretur, late micuerunt, negligentia magis quam inertia teguntur. Indignum id quidem divina majestate ac nostra devotione crediderim. » Édition Mabillon, p. 343.

5. Acte d'association de prières entre Saint-Denis et Saint-Remi de Reims, 838; édition Félibien, p. LVIII; édition Molinier, p. 284 et 327.

cent vingt-six noms qu'elle contient, deux seulement ont laissé leur trace dans l'histoire littéraire du IX^e siècle, l'abbé Hilduin et le moine diacre Hincmar, le futur archevêque de Reims¹. Et comme l'auteur des *Gesta* ne peut être celui du *Post beatam*, il ne reste en ligne que le seul Hincmar. Evidemment, cela ne veut pas dire qu'aucun autre moine de Saint-Denis n'a pu écrire les *Miracula*; il se pourrait même que l'auteur de ce recueil fût mort entre l'époque où parurent les *Miracula* et l'année 838 et que, par conséquent, son nom ne figurât plus dans l'acte d'association de prières de cette année. Mais nous pouvons du moins assurer que, dans cette liste de moines, il y avait un homme, Hincmar, qui avait des titres certains à prétendre être ce religieux instruit à l'esprit ingénieux qui composait en 835 les *Miracula*.

Le nombre des moines qui, dans les grandes et riches abbayes, pouvaient s'adonner aux études, devait être restreint : les « offices » ou métiers (*ministeria*) du monastère, l'administration des lointains prieurés devaient accaparer la plupart des membres de la congrégation; l'écolâtre qui était en même temps le bibliothécaire, le gardien des reliques avaient sans doute à peu près seuls les loisirs nécessaires pour s'adonner aux lettres. De tels postes étaient donnés à des moines qui avaient reçu une instruction supérieure. Hincmar, élevé et instruit dans l'étude des belles-lettres dans le monastère, avait été envoyé à la cour où il avait fait partie du clergé palatin² et où il avait connu des savants comme Adalhard, le célèbre abbé de

1. Il y a bien dans cette liste un « Ermentarius monachus » dont le nom fait penser à l'auteur du *Vita sancti Filiberti* et des deux livres *De translationibus et miraculis sancti Filiberti*; mais ce ne peut être lui. Dans le même temps que notre Ermentaire était moine de Saint-Denis (838), l'hagiographe était moine dans la congrégation de Noirmoutier, puisqu'en 836 il prenait part à la translation des reliques de saint Filbert de *Heri* à *Deas* et écrivait précisément en 838 (après le 25 avril et avant le 14 décembre) son premier livre des Miracles. Du reste, il y a entre l'œuvre d'Ermentaire et les *Miracula sancti Dionysii* de trop notables différences d'inspiration et de style pour qu'on puisse jamais songer à attribuer le recueil san-dionysien au moine de Noirmoutier.

2. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 1 : « Is siquidem Hincmarus, a pueritia in monasterio sancti Dyonsii sub Hilduino abbate monasteriali religione nutritus et studiis litterarum imbutus, indeque pro sui tam generis quam sensus nobilitate in palatium Ludovici imperatoris deductus, et familiarem ipsius notitiam adeptus fuerat. » Édition Lejeune, t. II, p. 2-3.

Corbie¹. Il avait été l'un de ceux qui avaient le plus directement bénéficié de la réforme des études entreprise par Charlemagne et dont parle avec reconnaissance l'auteur des *Miracula*.

Lorsque Samuel s'adresse à l'un de ses confrères pour lui demander d'écrire les miracles de saint Denis, il a sans doute été guidé par quelque considération particulière autre que le seul mérite littéraire. N'est-il pas naturel de penser qu'il a dû présenter sa requête à celui des moines qui, par ses fonctions dans le monastère, devait le plus s'intéresser aux reliques vénérées et le mieux connaître les récits merveilleux dont elles faisaient l'objet, à celui qui devait être presque chaque jour à même d'entendre raconter les miracles accomplis au loin et d'en voir par lui-même, à celui qu'on trouve appelé dans les textes « aedituus » ou « martyrarius », c'est-à-dire au gardien des reliques et du temple. L'auteur des *Miracula* insiste sur sa qualité de témoin auriculaire ou oculaire : « Qu'on ne pense pas, dit-il, que je publie des faits douteux : ce sont des faits qui m'auront été racontés par les personnes les plus dignes de foi ou que j'aurai vus moi-même² ». Or, dans le même temps que cet auteur achevait d'écrire son recueil de miracles, Hincmar exerçait à Saint-Denis la fonction recherchée de gardien des reliques et du temple qu'il conserva jusqu'après 840³.

1. Hincmar, *De ordine palatii*, c. 12 : « Adalhardum senem et sapientem... in adolescentia mea vidi. »

2. *Miracula sancti Dionysii*, I, prologue : « Itaque cum multa memoriae digna praeclarissimos martyres Christi Dionysium, Rusticum et Eleutherium, tam in loco ubi eorum ossa sita sunt, quam extra, late divinitas ostenderit, quae adhuc celebri fama partim audita, partim etiam visa vulgantur, pauca ex his in unum digessi. Et quamvis innumera per tot annorum curricula obsolverint, dedi tamen operam, ne omnia deperirent. Nec arbitretur quis me dubia, sed quae a dignissimis fide viris audierim, aut quae ipse viderim edidisse. » Édition Mabillon, p. 343.

3. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, III, 1 : « Deinde quando Gregorius papa in Galliae venit regiones et regnum Francorum a praefato defecit imperatore, voluit eum (*Hincmarum*) praememoratus abbas suus (*Hilduinus*) in obsequium suum contra fidelitatem imperatoris ducere : quod nequequam potuit ab eo exigere. Restituto postea imperatore, prout potuit, abbati suo prodesse studuit. Sicque deinceps in monasterio sine querela custos sacrorum pignorum ecclesiaeque sanctorum conversatus exstiterat, donec, regis adscitus obsequiis, regimen monasterii sanctae Dei genitricis Mariae et sancti Germani, regali et episcopali atque abbatis sui Ludovici diaconi iussione, suscepit. » Édition Lejeune, t. II, p. 3 et 4. Ainsi Hincmar était gardien des reliques et du temple en 834 après la restauration de Louis le Pieux,

Ainsi Hincmar est moine à Saint-Denis quand les *Miracula* sont écrits ; il est lettré comme en témoigne sa nombreuse production ; il est, près du tombeau des saints martyrs, le chef du bureau des constatations, si j'ose m'exprimer ainsi.

Suivons-le maintenant à Reims quand il vient s'asseoir dans la chaire de saint Remi. Le nouvel archevêque de Reims fut, on le sait, un polémiste redoutable ; et, comme tout bon polémiste, il eut un soin tout particulier de l'arsenal où il allait prendre ses armes, je veux dire de ses écrits, de sa correspondance : ce n'est pas douteux, puisque, pour retracer l'histoire d'Hincmar, Flodoard n'a eu qu'à puiser dans les dossiers que l'archevêque avait constitués ; il n'a eu qu'à analyser les pièces de ces dossiers, du moins celles qui intéressent son sujet. L'historien de l'église de Reims achève cette sorte de répertoire par la constatation suivante : « Hincmar a composé beaucoup d'autres écrits que nous ne saurions suffire à énumérer¹. » Nous n'avons fait cette remarque que pour montrer combien il est vraisemblable, si Hincmar est l'auteur des *Miracula* et des *Gesta Dagoberti*, que le moine de Saint-Denis, devenu archevêque de Reims en 845, ait emporté avec lui dans sa nouvelle résidence les manuscrits originaux de ses œuvres.

De la présence des *Miracula* et des *Gesta Dagoberti* à Reims, au IX^e siècle, nous avons plus qu'une simple présomption. Nous avons vu que le plus ancien manuscrit des *Miracula* conservé au XVII^e siècle dans la bibliothèque capitulaire de Reims, écrit au X^e siècle, est un extrait, « ex libello miraculorum sancti Dionysii », qu'il contient deux miracles qu'il est seul à fournir, et que les sept autres miracles sont tirés des deux premiers livres des *Miracula*². Ce manuscrit a une origine certaine. Il est donc permis de supposer que l'exemplaire des *Miracula*

qui eut lieu le 1^{er} mars de cette année à Saint-Denis (*Annales Berliniani*, a. 834, p. 8), et il le resta jusqu'à la fin de 840 au moins. C'est à l'automne de 840 que Hilduin abandonna le parti de Charles le Chauve pour celui de Lothaire (Nithard, *Historiæ*, II, 3, édition Müller, p. 16) et que le diacre Louis lui succéda comme abbé de Saint-Denis. Le monastère dont Hincmar devint abbé est Saint-Germer de Fly (Flodoard, *ouvrage cité*, III, 18, p. 178), canton Le Coudray-Saint-Germer, Oise. Dans cette région, Charles le Chauve n'a guère pu disposer d'un monastère qu'en 841 au plus tôt.

1. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 29 : « Scripsit præterea plura, ad quæ nos enumeranda sutlicere non putamus », p. 406.

2. Voir ci-dessus, p. 59.

d'où le copiste du x^e siècle transcrivait les récits miraculeux était à Reims, qu'il ne contenait pas le troisième livre composé en 877¹, qu'il avait été emporté de Saint-Denis avant cette dernière date, et qu'il avait reçu à Reims même des additions : l'un des deux miracles additionnels, celui qui se passe sous le major-domat de Charles Martel et sous l'abbatit de Chillard, n'appartenait sans doute pas au texte primitif, puisqu'il ne peut pas être compris dans les *initia monasterii*, et qu'il est antérieur à l'abbatit de Fulrad, par lequel devait s'ouvrir la série des miracles. Qui donc dans le clergé de Reims, si ce n'est l'ancien moine de Saint-Denis, eût songé à augmenter le nombre des miracles des saints parisiens²? Au moyen âge, les membres des diverses églises avaient une passion jalouse, quelquefois querelleuse, de leurs saints patrons. Les additions faites sur l'exemplaire des *Miracula* transporté à Reims avant 877 étaient des compléments ajoutés par l'auteur à son propre travail.

Les deux plus anciens manuscrits des *Gesta Dagoberti* proviennent l'un de l'abbaye de Saint-Bertin (il est du ix^e siècle), l'autre de Saint-Remi de Reims (il est du x^e siècle). L'origine rémoise du prototype de ce dernier n'est guère douteuse. Il est également presque certain que le manuscrit de Saint-Bertin fut copié à Reims à la fin du ix^e siècle dans la bibliothèque de l'église cathédrale. En effet, le successeur d'Hincmar sur le siège archiépiscopal de Reims fut Foulques, abbé de Saint-Bertin de 878 à 883. Sans cesser d'être archevêque de cette métropole, il reprit en 892 la direction de son ancienne abbaye qu'il conserva jusqu'à sa mort, le 17 juin 900 qu'il périt assassiné par les gens du comte Baudoin de Flandre³. A cette époque, les moines de Saint-Bertin copièrent à leur usage un certain nombre de manuscrits conservés à Reims : le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer n^o 706 (x^e siècle), qui est le plus ancien manuscrit des *Annales Bertiniani*, fut copié à

1. Voir ci-dessus, p. 60, note 1.

2. L'archevêque de Reims, dans une lettre à Wiligise et aux autres moines de Saint-Denis, atteste la fidélité qu'il garde à saint Denis « petensque ut apud communem patronum beatissimum Dionysium in sacris orationibus sui memoriam jugiter haberent ». Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 25, édition Lejeune, t. II, p. 323.

3. W. Levison, *Kleine Beiträge zu Quellen der fränkischen Geschichte*, IV, *Die Vision Kaiser Karls III*, dans *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 405.

Reims ou transcrit d'un manuscrit copié à Reims¹; or l'on sait que le texte des années 861 à 882 de ces Annales est d'Hincmar. Le manuscrit n° 764 de la même bibliothèque audomaroise dérive aussi d'un original existant à Reims²; il renferme, entre autres documents, la *Visio Karoli tertii* composée au diocèse de Reims par un clerc de cette église en 887-888³. On peut donc croire que les moines de Saint-Bertin avaient trouvé dans les manuscrits de l'église rémoise l'exemplaire des *Gesta Dagoberti* qu'ils copiaient. Enfin, Dom Bouquet collationna le texte de son édition des *Gesta* sur un manuscrit qui était encore au XVIII^e siècle conservé à Reims et qui n'a pas été jusqu'à présent retrouvé. N'est-ce pas une chose remarquable que les plus anciens manuscrits de cette œuvre écrite à Saint-Denis peu après 835 nous conduisent dans la ville de saint Remi, où dix ans plus tard était installé dans la chaire archiépiscopale l'ancien moine de Saint-Denis, en qui nous voyons l'auteur des *Miracula*?

Une autre voie nous conduira encore à chercher le moine de Saint-Denis qui composa *Miracula* et *Gesta* dans l'archevêque de Reims. Hincmar a composé la biographie du plus grand de ses prédécesseurs, saint Remi. La pensée vient immédiatement à l'esprit de comparer le *Vita Remigii* et les *Gesta Dagoberti*; et l'on est alors frappé par la singulière analogie de facture des deux ouvrages. Comme les *Gesta*, le *Vita Remigii* n'est guère qu'un centon. Hincmar a copié presque textuellement des passages entiers du *Vita Remedii* et du *Liber historiae Francorum*⁴; il s'est servi des documents que renfermaient les archives de l'église rémoise⁵; il a emprunté à diverses autres sources des renseignements dont il émaille son récit⁶; enfin il a introduit

1. *Annales Bertiniani*, édition G. Waitz, introduction, p. ix.

2. W. Levison, *ouvrage cité*, p. 405.

3. R. Poupardin, *La date de la « Visio Karoli tertii »*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 284-288.

4. Voir, dans l'édition de Krusch, *Mon. Germ. hist.. Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 264-286, les emprunts au *Vita Remedii*, et, p. 291-313, les emprunts au *Liber historiae Francorum*.

5. Pour l'utilisation des archives de l'église, voir surtout les chapitres 17 et 20, édition Krusch, p. 306-309 et 313.

6. Détails empruntés à Grégoire de Tours, p. 297, à Frédegair, p. 292, au *Vita Basilii*, p. 299, au *Vita Evurtii*, p. 299, aux lettres des papes Hadrien et Hormisdas, p. 251 et 312, à l'Homélie sur l'évangile de Grégoire le Grand, p. 309, et au *Liber pontificalis*, p. 312-313.

dans son texte des données dont l'origine est inconnue, mais dont quelques-unes constituent manifestement des erreurs intentionnelles. Le rôle joué par le *Vita Remedii* dans le *Vita Remigii* est tenu par l'*Inventio sanctorum* des *Miracula* dans la composition des *Gesta*, et celui du *Liber historiae* par les *Chronica* du pseudo-Frédégaire. Les textes transcrits de ces sources fondamentales sont intercalés les uns dans les autres; l'auteur des *Gesta*, comme l'a fait celui du *Vita Remigii*, a complété ses sources narratives à l'aide de documents d'archives qu'il analyse ou qu'il reproduit : le testament de Dagobert sera le pendant du testament de saint Remi; comme Hincmar encore, il émaillera son discours de simples mentions empruntées à d'autres œuvres, en interpolant le tout de renseignements dont on ignore l'origine et dont quelques-uns répondent certainement à des préoccupations de l'auteur. L'analogie est telle qu'elle équivaut presque à une signature d'Hincmar au bas des *Gesta Dagoberti*, étant donné ce que nous avons déjà appris.

Voici même un petit détail qui n'aurait en lui-même aucune force probatoire, mais qui, rapproché des autres indices qui nous mettent sur la voie d'Hincmar, prend quelque intérêt. Nous avons noté que l'auteur des *Miracula* se servait du texte du *Liber historiae Francorum* que l'éditeur des *Monumenta Germaniæ* désigne sous le nom de recension B¹; c'est la même recension B qu'Hincmar utilisa dans le *Vita Remigii*².

Dans la Vie de saint Remi, Hincmar rapporte un petit nombre de miracles qui, tant dans la forme que dans le fond, témoignent d'une véritable parenté avec quelques-uns de ceux des *Miracula*.

Prenez d'abord les deux miracles suivants qui présentent dans les deux œuvres la même conception du sujet et la même facture du récit. En 843, Charles le Chauve attribue en bénéfice à l'un de ses fidèles un domaine de l'église de Reims. Saint Remi apparaît deux fois à Betta, la femme du bénéficiaire, qui reposait dans une chambre, pour la sommer de se lever et de déguerpir au plus vite. Comme elle n'a pas tenu compte des avertissements, le saint lui apparaît une troisième fois et la frappe du bâton qu'il tenait à la main. Le corps couvert de contusions, elle raconte à son mari et à beaucoup d'autres ce qu'elle

1. Voir ci-dessus, p. 78.

2. *Mon. Germ. hist., Scriptores rer. meroving.*, t. III, p. 291, note 1.

a vu et entendu; elle meurt quelques jours après dans de grandes souffrances, et son mari la fait enterrer dans l'église de Saint-Remi¹. — Dans les *Miracula* nous lisons un récit analogue : un certain Andramne a reçu de l'abbé Fulrad un domaine de Saint-Denis en bénéfice. Il transforme l'église, qui abritait des reliques de saint Denis, en une maison d'habitation, et le porche en écurie. Le saint apparaît en songe à un colon du domaine. Il se plaint que ses reliques soient souillées par la fiente des oiseaux d'Andramne. D'un coup de bâton qu'il tient à la main, il tue un épervier; puis, sortant de la maison, il entre dans l'écurie et frappe le plus beau des chevaux qui tombe mort; enfin, rencontrant Andramne, il lui interdit de persévérer dans sa mauvaise action. A son réveil, le colon narre à sa femme ce qu'il a vu; celle-ci lui conseille d'aller raconter cette vision à leur maître. Andramne, convaincu de la véracité du récit par la mort de l'oiseau et du cheval, se repent. Il est cependant châtié et se fait moine à Saint-Denis².

Dans les deux cas, il s'agit d'une terre d'église tenue en bénéfice, et la légitimité de ce mode de tenure est contestée, puisque les nominataires sont visés en tant que bénéficiaires. Dans l'un et l'autre exemple, la propriété ecclésiastique subit une souillure, soit par la présence de la femme à qui saint Remi a dit : « Non est iste locus tuus ad jacendum, » soit par la présence de vils animaux. Dans les deux cas, ce ne sont pas les détenteurs des domaines ecclésiastiques qui sont immédiatement punis par Remi et Denis, tous les deux armés d'un bâton, le bâton pastoral, sans doute; ce sont les instruments de la souillure qui sont frappés, pour que les contusions de la femme et sa mort dans le premier récit, les cadavres de l'épervier et du cheval dans le second, attestent la réalité de l'apparition du saint en songe et avertissent les coupables d'avoir à s'amender. Les détails de l'historiette varient nécessairement, mais le canevas est bien le même et la même inspiration a présidé au développement de la matière.

Est-ce là une rencontre fortuite? On pourrait l'admettre, si le cas était unique; mais, malgré le petit nombre des miracles rapportés par le *Vita Remigii*, un second cas se produit.

1. *Vita Remigii*, 28, édition Krusch, p. 324.

2. *Miracula sancti Dionysii*, I, 3, édition Mabillon, p. 344.

Lisons dans les *Miracula sancti Dionysii* le miracle dont le comte Bertcaudus (ou Bertrand) est le héros et la victime. Ce comte campait avec les siens dans un pré appartenant à l'abbaye de Saint-Denis. Le frère qui avait la garde du pré vint lui dire que le champ était la propriété de saint Denis de qui les moines le tenaient, qu'il était injuste de mépriser le saint et d'envahir sans permission le bien de son monastère. Bertcaudus se moque, déclare que saint Denis, qui est au ciel où il règne avec Dieu, « qui in caelo olim cum Domino regnaret¹ », ne mange pas d'herbe; et il s'emporte en menaces. Le bon frère court tout effrayé prévenir les moines. Alors le gardien de l'église, — un prédécesseur d'Hinemar dans la fonction — prend les clefs de l'église qu'il présente au comte (sans doute pour que Bertcaudus n'ignore pas l'importance de l'envoyé du saint). Au nom de la communauté, il l'invite à sortir du pré et le blâme de n'être pas venu tout d'abord prier dans la basilique. « Je ne m'éloignerai pas, répond le comte, je ne conduirai pas ailleurs, pour qu'ils y meurent de faim, mes chevaux qui trouvent ici l'herbe dont ils ont besoin. » Comme le gardien du temple répliquait qu'il n'arrive rien d'heureux à ceux qui résistent ainsi à saint Denis, Bertcaudus, en colère, lui ordonne de se retirer et le menace des pires traitements s'il ne se hâte. Mais, pendant la sieste (on était en été), le comte a un songe : il voit un clerc, armé d'un bâton, qui lui demande pourquoi il ose se conduire de telle sorte avec ses serviteurs et se servir de son pré sans autorisation, et qui ajoute à ses paroles des coups de trique, « qui etiam verbis verbera adiceret² ». Dans son angoisse, Bertcaudus pousse des cris. A ses compagnons qui sont accourus et l'ont réveillé, il demande qui l'a frappé de cette sorte et il leur ordonne de tuer le coupable. Mais, comme ils jurent qu'ils n'ont vu personne, il les traite de menteurs, les accuse de ne pas vouloir lui porter secours, puisque celui dont il parle est là devant ses yeux. Enfin, reconnaissant celui qu'il avait offensé, il s'écrie : « Saint

1. Cf. dans l'analyse d'une lettre d'Hinemar : « a clamoribus sanctorum in caelis cum Deo regnantium. » Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 26, édition Lejeune, t. II, p. 362.

2. On trouve assez souvent sous la plume d'Hinemar de ces rapprochements de mots qui sont jeux de lettrés : « inter se diversa et fidei adversa scriptitans », — « seditionem... sedatam », — « paciscendae pacis », etc. (*Annales Bertiniani*, a. 861, 866, 867, éd. Waitz, p. 55, 85, 87).

Denis, épargne-moi ces coups! Aie pitié de moi! » Il ordonne qu'hommes et chevaux sortent du pré. Mais, en prononçant ces mots, il meurt. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Marcel hors les murs. « Par là, dit notre auteur, nous sommes avertis combien Dieu a en horreur toute sorte d'orgueil et combien il considère dans les hommes moins les forces et la puissance que la qualité et les mérites de chacun¹ ».

Rapprochons de ce miracle, celui qu'Hincmar nous raconte beaucoup plus brièvement dans le *Vita Remigii*, à peu près en ces termes : un certain Blitgaire, qui, à prix d'argent, avait obtenu du gardien Bernard un manse du domaine de Thenailles, en avait chassé par la violence les serviteurs de saint Remi. Comme ceux-ci appelaient le saint à leur secours, il les tourne en dérision, leur dit qu'il les écouterait dans la mesure où saint Remi les secourra : « Voyez, s'écrie-t-il, comme saint Remi vient à votre aide! » Mais, à ces mots, il pousse un grand cri; son corps enfle et éclate : la mort s'ensuit. Et Hincmar d'ajouter : « Instruits par ces faits, craignons d'attirer sur nous la vengeance divine, surtout en blasphémant Dieu et ses saints. Efforçons-nous de ne jamais maltraiter les serviteurs de l'Église, de ne point nous laisser entraîner par les tentations du diable à aimer et à accepter le péché, de ne pas murmurer contre les châtimens qui nous sont envoyés par l'auteur de toutes choses² ».

Dans les deux récits des *Miracula* et du *Vita*, il y a violation de la propriété ecclésiastique avec sévices ou menaces contre les serviteurs de Dieu; il y a blasphème puisque, dans les deux cas, les coupables osent se rire de la puissance des saints Denis et Remi; la mort seule était capable de punir de tels forfaits. C'est donc bien encore le même thème. La ressemblance se parfait par la présence d'une brève instruction pieuse qui est comme la moralité de la fable. Et n'est-il pas curieux que la moralité du miracle de saint Remi conviendrait mieux au miracle de saint Denis. Car, en somme, Bertcaudus a murmuré contre le châtimement que le saint lui a infligé; Blitgaire n'a pas eu le temps de le faire. C'est à croire, en vérité, qu'Hincmar avait sous les yeux son recueil des Miracles de saint Denis.

1. *Miracula sancti Dionysii*, I, 10, édition Mabillon, p. 346-347; — *Remensis*, 6, édition Luchaire, p. 95-96.

2. *Vita Remigii*, 28, édition Krusch, p. 325.

Enfin, il y a une sorte de miracles que l'auteur des deux premiers livres des *Miracula sancti Dionysii*, — qui l'a peut-être empruntée à Grégoire de Tours dont il connaît les œuvres¹ — semble avoir en particulière estime et affection : c'est ce que nous pouvons appeler le miracle de l'adhérence. Tantôt, il s'agit d'un paysan du bourg de Saint-Denis qui, ayant entrepris de couper sa moisson un dimanche, voit sa faucille adhérer à sa main et qui ne recouvre l'usage de cette main que par le secours des saints Denis, Rustique et Eleuthère²; tantôt, ce sont des voleurs dont la main adhère à l'objet du vol, soit à la gerbe d'avoine dérobée³, soit à la corne du bélier ravi au milieu du troupeau⁴; c'est encore un voleur qui ne peut déposer la gerbe de blé dont il s'est emparé⁵, ou un chevalier bavarois qui, malgré la défense du jardinier, veut prendre à l'arbre un fruit dont il ne peut plus alors détacher les doigts⁶; c'est de nouveau, une femme qui a voulu coudre à l'heure de la messe et qui voit le fil se fixer à ses doigts⁷. Or, ce miracle d'adhérence, qui n'est pas très fréquent dans les recueils de miracles⁸, nous le retrouvons dans le *Vita Remigii* : lorsque les Aquitains ravagèrent le Nivernais en 840, ils voulurent piller un oratoire dédié à saint Remi. L'un d'eux frappa du pied la porte du sanctuaire qui était fermée; mais son pied resta collé à l'huis et le coupable tomba sur le dos. A cette vue, les autres pillards s'enfuirent. Par ses prières, par ses serments, par les dons qu'il fit à cette église, le malheureux recouvra la liberté de son pied, mais il resta boiteux; et, dans la suite, la gangrène se mit dans la jambe et le coupable mourut après de longues souffrances⁹.

On observe ici chez Hincmar, comme chez l'auteur des *Miracula sancti Dionysii*, une conception de la justice divine qui

1. Cf. Grégoire de Tours. *Libri de virtutibus sancti Martini*, III, 3, 29 et 56, édition Krusch, p. 633, 639 et 645.

2. *Miracula sancti Dionysii*, I, 6, édition Mabillon, p. 345; *Remensis*, 4, édition Luchaire, p. 94.

3. *Mir. s. Dion.*, I, 7, p. 345.

4. *Mir. s. Dion.*, I, 8, p. 346.

5. *Mir. s. Dion.*, I, 17, p. 349; cf. I, 16, p. 348.

6. *Mir. s. Dion.*, I, 18, p. 349; *Remensis*, 7, p. 96.

7. *Mir. s. Dion.*, II, 35, p. 358.

8. Ce genre de miracles a totalement disparu du troisième livre des *Miracula sancti Dionysii*. On ne le trouve pas non plus dans les *Miracula sancti Filiberti* d'Ermentaire, et je ne me souviens pas de l'avoir jamais rencontré dans les recueils de miracles écrits au ix^e siècle que j'ai lus.

9. *Vita Remigii*, 28, édition Krusch, p. 323.

n'était sans doute pas très courante au IX^e siècle, mais qui répond admirablement à ce que nous savons du caractère rancunier de l'archevêque de Reims : le pardon obtenu par l'intercession des saints n'est le plus souvent qu'un sursis ; la justice de Dieu reprend son cours, et le châtement reçoit en définitive son plein effet.

Par un autre trait, la personnalité d'Hincmar se dévoile. Peu de ses contemporains ont eu au même degré que l'archevêque de Reims la phobie du bénéfice ecclésiastique. Sa correspondance en porte de nombreuses traces : il y déclare, à plusieurs reprises, qu'il n'oserait donner en bénéfice des biens de l'église de Reims, parce que saint Remi le défend dans son testament¹ : et le testament de saint Remi où se lit cette défense² est, selon la critique moderne, un faux³. L'auteur des *Gesta Dagoberti* témoigne aussi d'une telle aversion pour cette pratique que, la faisant remonter à une époque antérieure au règne de Dagobert, il attribue gratuitement aux bénéficiers l'état d'abandon où serait tombée la basilique primitive de Saint-Denis⁴. Et, nous

1. Flodoard. *Historia Remensis ecclesiae*, III, 26 : « Ipsas autem res nulli homini suo vel alterius in beneficium dare auderet, quia sanctus Remigius hoc in suo testamento terribiliter contradixit. » — « Item, significans quod audierat quemdam Lantfridum se jactantem, qui impetraverit res praefatas apud imperatorem Karolum, ut haberet ipsas, eodem domino Hincmaro consentiente, in beneficium, quod per omnia dicit esse mendacium, nec obtinere posse apud se omnes reges qui sub caelo sunt, ut illas res unquam ab aliquo teneri consentiat, propter alligationes quas sanctus Remigius in testamento suo disposuit. » Édition Lejeune, t. II, p. 339 et 359. — Cf. d'autres cas, p. 351 et suiv.

2. *Testamentum Remigii* : « Si vero, quod non opto nec cupio sed neque spero, successor quilibet mihi in hac sede Remorum episcopus, execrabili cupiditate ductus, res praefatas... beneficii gratia dare... presumpserit, convocatis totius dioceseos Remorum episcopis presbiterisque ac diaconibus, necnon et ex filiis meis carissimis Francis religiosis quam plurimis, reatus sui penam, privatione episcopatus, persolvat, et nequaquam ultra recuperationem gradus amissi in hoc seculo promerebitur. » — Ce passage ne se trouve pas dans la rédaction la plus courte du testament de saint Remi, que quelques-uns, et en particulier les nouveaux Bollandistes, tiennent pour authentique (*Analecta Bollandiana*, t. XV, p. 349, note 2), mais seulement dans la rédaction la plus longue qui est considérée comme un faux par l'unanimité des critiques.

3. Bruno Krusch le croit fabriqué en 1059 d'après des modèles anciens, *Reimser Remigius-Fätschungen*, dans *Neues Archiv*, t. XX, p. 558-559 (cf. *Mon. Germ. hist., Script. rer. meroving.*, t. III, p. 242 et 336, note 2). Mais la référence des lettres d'Hincmar ne permet pas de douter qu'il existait déjà au IX^e siècle.

4. Voir ci-dessus, p. 83 et 86-87.

l'avons vu aussi, l'auteur des *Miracula sancti Dionysii* ne condamnait pas moins énergiquement qu'Hincmar dans le *Vita Remigii* ce mode de sécularisation des biens d'église¹.

Enfin, entre les *Miracula sancti Dionysii* et les *Gesta Dagoberti* et d'autres œuvres d'Hincmar, le recours aux visions crée un lien nouveau. Je n'irai pas jusqu'à dire avec un érudit allemand qu'à l'époque d'Hincmar « l'on paraît avoir conçu à Reims le projet de se servir en quelque sorte de la croyance aux visions² » ; mais je suis tenté de dire qu'Hincmar, en exploitant cette veine à Reims, savait par une expérience personnelle antérieure quel profit on en pouvait tirer.

Hincmar, quand il n'était encore que moine de saint-dionysien, avait peut-être connu la *Visio Wettini*³. En tout cas, l'auteur des *Miracula sancti Dionysii* et des *Gesta Dagoberti* rapporte, d'après une prétendue charte de saint Ouen, la vision suivante. Au retour d'une mission en Sicile, l'évêque de Poitiers, Ansoald, avait abordé dans une petite île où vivait un vieux solitaire du nom de Jean. Celui-ci, après avoir demandé à son visiteur d'où il venait, pourquoi il avait été envoyé des Gaules en Sicile, l'interroge sur la vie et les mœurs de Dagobert. Ansoald ayant satisfait sa curiosité, le vieillard lui raconte qu'un jour, déjà brisé par l'âge et fatigué par les veilles, il s'était laissé aller aux douceurs du sommeil ; qu'il vit alors un vénérable personnage venir à lui, lui commander de prier pour l'âme du roi Dagobert qui, le jour même, venait d'expirer. Comme il se hâtait d'obéir, il vit tout près de là sur la mer des démons qui entraînaient vers l'Etna le roi Dagobert enchaîné et flagellé, et il entendit Dagobert appeler à son secours les martyrs saint Denis et saint Maurice et le confesseur saint Martin. Alors, au milieu des éclairs et des roulements du tonnerre, des fracas de la tempête, des hommes vêtus de blanc apparurent. Tout tremblant, il leur demanda qui ils étaient : ils lui répondirent qu'ils étaient ceux que Dagobert avait appelés à son aide,

1. Voir ci-dessus, p. 94-95.

2. W. Levison, *Kleine Beiträge...*, p. 400. Nous faisons, dans la suite, quelques emprunts à cette étude.

3. La *Visio Wettini*, composée vers 826, fut écrite en prose par l'abbé de Reichenau, Heiton, et mise en vers par Walafriid Strabon (cf. A. Molinier, *Sources de l'histoire de France*, t. I, p. 204, n° 663). Elle fut peut-être connue à Saint-Denis, car il y est question de l'abbé Walton, qui, après avoir été abbé de Reichenau, le fut de Saint-Denis.

Denis, Maurice et Martin, pour qu'ils le délivrassent et le conduisissent dans le sein d'Abraham. Alors, ils se lancent à la poursuite des ennemis du genre humain, leur arrachent l'âme du roi et l'emportent avec eux en chantant le psaume « *Beatus quem elegisti et assumpsisti, Domine; ...* ». Et l'auteur de ce beau conte ajoute : « Ces choses étaient rapportées dans la susdite charte avec d'autres : à mon sens, elles ne peuvent pas paraître aussi vraisemblables qu'elles sont vraies, car ce roi, dans le même temps qu'il dotait abondamment les autres églises, avait surtout enrichi les églises de ces trois saints¹. » Le bon apôtre qui met sur le dos de saint Ouen ce récit n'est pas très rassuré : c'est invraisemblable, dit-il, mais c'est tout à fait vrai ! La *Visio Johannis*, qui est la « *celebris ostensio* » dont Louis le Pieux parle dans sa lettre à Hilduin, apparaît ainsi comme un coup d'essai, mieux un coup de sonde pour mesurer la profondeur de la crédulité des lecteurs. L'auteur peut être rassuré : l'empereur Louis le Pieux a été émerveillé par la « *celebris ostensio* ».

Hincmar, à Reims, va spéculer sur cette foi aveugle de ses contemporains aux visions. Je n'hésite pas à lui attribuer la *Visio Raduini* que Flodoard a trouvée dans les archives de l'église de Reims² : l'abbé italien Raduin, de passage à Saint-Remi de Reims, a une vision dont le récit est dirigé contre l'ancien archevêque rémois Ebbon, le prédécesseur, le rival, l'ennemi d'Hincmar ; on y voit exprimée pour la première fois cette idée chère à Hincmar que saint Remi a le privilège de disposer de la couronne des princes francs³.

En une autre circonstance, lorsque Louis le Germanique en

1. Le texte de ce récit est identique dans les *Miracula* et les *Gesta*. Il suffit donc de renvoyer aux *Gesta Dagoberti*, c. 44, édition Krusch, p. 421.

2. *Visio Raduini*, édition Holder-Egger, dans *Neues Archiv*, t. XI, p. 262, d'après un manuscrit du XI^e siècle. — Cf. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, II, 19, édition Lejeune, t. I, p. 349.

3. Sur la prétention injustifiée d'Hincmar de revendiquer pour l'archevêque de Reims le privilège de sacrer le roi, voir L. Levillain, *Le sacre de Charles le Chauve à Orléans*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 49, note 1. — La *Visio Raduini* est postérieure au sacre d'Orléans de 848 où Wenilon, archevêque de Sens, exerça la fonction de consécrateur que la *Visio* réclame pour les successeurs de saint Remi ; elle l'est aussi probablement à la mort d'Ebbon arrivée en 851. Elle appartient sans doute à l'une des années 853 ou 866, dans lesquelles l'affaire des clercs rémois consacrés par Ebbon fut agitée.

858 envahit le royaume de Charles le Chauve, c'est Hincmar qui, au nom des évêques réunis à Quierzy-sur-Oise, rédige la lettre adressée au roi de Germanie : entre autres choses, il lui rapporte la vision d'Eucher, évêque d'Orléans, pour le détourner, par l'exemple du châtement de Charles Martel, de s'emparer des biens d'église¹. Et pour qu'une si belle découverte ne tombe pas dans l'oubli, Hincmar reproduit cette vision en tête du *Vita Remigii*², dans lequel on peut lire encore un songe de Pépin le Bref³.

Enfin, après la mort de Charles le Chauve, avec qui Hincmar était quasiment brouillé depuis une douzaine d'années, apparaît en temps opportun la vision de Bernold dans laquelle, à côté de quelques évêques qui avaient été les adversaires d'Hincmar, Ebbon de Reims, Pardule de Laon, Énée de Paris, on nous montre le roi Charles lui-même puni dans l'autre monde pour n'avoir pas écouté les avertissements et suivi les bons conseils d'Hincmar, puis délivré cependant des tourments grâce aux prières de ce pieux et miséricordieux prélat⁴! Et c'est Hincmar lui-même qui prend soin de répandre ce conte⁵.

Tous les chemins que nous avons suivis jusqu'à présent ont abouti à un carrefour où nous avons rencontré Hincmar de Reims. Il nous reste à prendre la grande route qui nous conduira encore à Hincmar. Si, en effet, nous étudions maintenant les récits légendaires de l'*Inventio*, que les *Gesta Dagoberti* ont reproduits, si nous projetons sur eux la lumière des événements historiques au milieu desquels ils furent conçus⁶, nous aurons la surprise de voir se dresser derrière les personnages de convention les personnalités mêlées à ces événements et derrière l'auteur anonyme un moine de Saint-Denis qui ne peut être qu'Hincmar.

1. *Visio Eucherii*, édition Krause, *Mon. Germ. hist., Capitularia*, t. II, p. 432.

2. *Vita Remigii, praefatio*, p. 252.

3. *Vita Remigii*, 25, p. 321.

4. *Visio Bernoldi*, édition Sirmond, *Opera Hincmari*, t. II, p. 805. Cf. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 3 et 18, édition Lejeune, t. II, p. 8 et 175.

5. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 18 : « Quam visionem dominus Hincmarus sibi relatum describens et per loca ubi necesse visum est exponens, ad multorum notitiam pervenire fecit. » Édition Lejeune, t. II, p. 177.

6. *Annales Bertiniani*, a. 834-835, éd. Waitz, p. 10-11.

Écoutons le beau conte que nous a fait l'auteur des *Miracula* et des *Gesta Dagoberti*.

Dagobert, parvenu à l'adolescence, se livre au plaisir de la chasse. Un jour, il lance un cerf qui tente d'échapper à la meute des chiens courants. L'animal forcé arrive dans le bourg de Catulliacus, où il erre, et où finalement il cherche un refuge dans le temple des martyrs ; il y trouve une protection surnaturelle : les chiens se sont arrêtés ; ils ne peuvent franchir l'entrée de l'église, bien que la porte soit restée ouverte et qu'il n'y ait pas de gardiens pour les chasser. Dagobert accourt ; il est frappé d'admiration, et, depuis lors, il n'y eut pas de lieu qui lui fut plus cher et plus agréable.

Le jeune prince avait pour gouverneur un seigneur, Sadregisèle, favori de Clotaire II, fait depuis peu duc d'Aquitaine. Sadregisèle, que sa fortune avait grisé, osait aspirer au trône. Dagobert, averti des desseins de l'ambitieux, voulut s'enquérir par lui-même de la vérité de l'accusation. Pendant une absence de son père, il invita à sa table le duc d'Aquitaine qui, au cours du repas, donna des preuves manifestes de son arrogance. Le reconnaissant coupable d'infidélité envers son père, de compétition envers lui-même, de jalousie envers les conseillers du roi, il le fait flageller comme un esclave et il ordonne qu'on lui coupe la barbe : c'était alors la suprême injure.

Au retour de Clotaire II, Sadregisèle se plaint au roi du traitement que le prince héritier lui a infligé. Clotaire, irrité, ordonne qu'on lui amène son fils. Celui-ci sait qu'il est impossible et défendu de résister aux ordres d'un père : mais il se souvient du miracle du cerf : il espère que les saints, qui ont arrêté la poursuite des chiens, le protégeront aussi contre la fureur du roi. Son espoir ne fut pas trompé.

Clotaire apprend que son fils s'est placé sous l'égide des saints ; sa colère en est accrue. Les premiers soldats qu'il a envoyés pour se saisir du rebelle n'ont pu approcher à plus d'un mille du sanctuaire ; ils ont rapporté au roi leur mésaventure. Clotaire les soupçonne de connivence avec Dagobert. Il en dépêche d'autres qui n'ont pas plus de succès. La rage du roi est à son paroxysme. Il décide d'aller lui-même arracher le coupable du temple.

Cependant Dagobert, prosterné devant le tombeau des martyrs, s'était endormi. Il vit en songe trois hommes vêtus de

blanc. L'un d'eux, qui paraissait l'emporter sur les autres par l'âge et par la dignité, lui parla ainsi : « Sache, ô jeune homme ! que nous sommes ceux qui, tu le sais, ont souffert pour le Christ : Denis, Rustique et Éleuthère, et que ce sont nos corps qui reposent ici. Mais, comme la médiocrité de notre sépulture, que tu vois, et de cette demeure a obscurci notre renommée, si tu nous promets d'orner notre tombeau, nous pouvons te libérer de ton angoisse et te prêter en toutes choses, avec l'aide de Dieu, notre concours. Et pour que tu ne te croies pas le jouet d'une illusion et d'un songe, reçois cette marque de vérité : enlève la terre qui recouvre nos sépultures et des authentiques t'apprendront expressément qui sont ceux que ce tombeau contient. » Dagobert se réveille à l'instant et, transporté de joie, il écrit les noms qu'il vient d'entendre ; il s'oblige envers les saints par un vœu qu'il remplit très fidèlement dans la suite.

Sur ces entrefaites, Clotaire était arrivé avec une nombreuse escorte. Mais que vaut la puissance royale contre la volonté divine ! Vaincu, il apaise sa fureur et pardonne à son fils : il peut alors venir s'humilier devant le tombeau des saints. Il prend l'engagement d'orner leurs châsses d'or et d'argent, et, pour exalter la magnificence du lieu, il fit de riches et nombreux dons.

Après la mort de son père, Dagobert, se souvenant de son vœu et se conformant aux avis du songe, exhume les corps saints, trouve les noms des martyrs dans les sarcophages et fait transporter les précieuses dépouilles en un autre endroit du même bourg, le 22 avril¹.

Inutile de chercher dans les sources historiques de l'époque mérovingienne des renseignements sur le duc d'Aquitaine Sadregiséle ; nous ne trouverions pas même son nom. Mais voici qu'un contemporain de l'auteur des *Miracula* lui ressemble comme un frère. Après la légende, l'histoire !

En 827, Bernard de Septimanie, comte de Barcelone², était

1. Ce long récit, qui forme dans les *Miracula* une narration continue, occupe dans les *Gesta Dagoberti* les ch. 2, 4, 6-11, 17 (édition Krusch, p. 401-404, 406).

2. Ce Bernard de Septimanie, fils de Guillaume le Saint et comte de Barcelone, n'était pas évidemment un inconnu. Cependant, Nithard dit, en parlant de lui, « Bernardum quemdam », comme l'auteur des *Gesta* dit de son héros « quemdam Sadregiselum ». Il y a dans ce « quemdam » un sens péjoratif

assiégé dans la capitale de son comté par une armée composée de Goths et de Sarrasins et commandée par le Goth Aizo. Louis le Pieux envoyait une armée de secours, sous le commandement nominal de Pépin I^{er} d'Aquitaine, mais en fait sous les ordres du comte de Tours, Hugues, et du comte d'Orléans, Mathfrid. Ceux-ci ne firent rien pour sauver la ville assiégée; l'héroïque résistance de Bernard seule obligea l'ennemi à lever le siège. Ils ne firent rien non plus pour empêcher Aizo de ravager le pays et de mettre à sac Saragosse. Aussi, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, en 828, condamnés à mort, mais graciés par l'empereur, ils furent dépouillés de leurs charges. La faveur impériale allait à Bernard et à sa famille : c'est un cousin du comte de Barcelone. Eudes, qui reçoit le comté d'Orléans.

Hugues et Mathfrid n'eurent pas de peine à intéresser à leur cause le fils aîné de l'empereur, Lothaire, qui était le gendre du premier¹. Une conspiration était ourdie : mais l'empereur, averti, prit les devants dans l'assemblée de Worms, au mois d'août 829 : il relégua Lothaire en Italie, dissocia son nom du sien dans la suscription des diplômes où il figurait depuis 825, et opposa aux mécontents un rempart, « quoddam propugnaculum », selon l'expression de l'Astronome. Il appelait, en effet, auprès de lui Bernard de Septimanie, lui confiait la charge de chambrier et la garde de son jeune fils Charles : il en faisait, nous dit Nithard, le second personnage après lui-même dans l'empire. Le nouveau ministre écarta des affaires les anciens conseillers de l'empereur, « destruxit consilium », écrit Paschase Radbert. Il devint alors la bête noire du parti réactionnaire, dont l'abbé de Corbie, Wala, était l'âme. Et ses adversaires portent contre lui les pires accusations : ils prétendent qu'il est l'amant de l'impératrice Judith, que, pour assouvir son ambition, il projette de faire disparaître Louis le Pieux de telle sorte qu'on pût croire à une mort subite, de tuer les fils du souverain et les meilleurs des conseillers du prince qu'il aurait pu auparavant saisir par ruse².

qu'il est difficile de rendre en français, mais qui vient naturellement sous la plume de deux écrivains qui sont animés du même mépris pour Bernard. — Sur ce Bernard de Septimanie, voir Calmette, *De Bernardo sancti Guillelmi filio*, thèse latine de 1902.

1. Lothaire avait épousé Irmingarde, fille du comte Hugues, à Thionville, dans la seconde moitié d'octobre 821. Cf. *Annales regni Francorum*, a. 821, édition Fr. Kurze, p. 156.

2. Paschase Radbert, *Epitaphium Arsenii*, II, 8 : « Veruntamen vir gravis

Qui ne voit le rapprochement à faire entre ce Sadregisèle, gouverneur de l'héritier de la couronne, que Clotaire II « rebus sub se tractandis prefecerat¹ », et qui est infidèle au père, rival du fils, odieux aux conseillers du souverain², et ce Bernard que Louis le Pieux « secundum a se in imperio praefecit³ », gouverneur du jeune Charles, rival des fils de Louis, adversaire des conseillers de l'empereur? Sadregisèle a donc été fait à l'image de Bernard, et, par là, l'auteur des *Miracula* se range lui-même parmi les adversaires du duc de Septimanie. Hincmar fut, en effet, du parti de Wala. Mais ne devançons pas les événements.

Voici donc que Dagobert, sommé par son père de se rendre auprès de lui, prend la fuite : il sait bien qu'il est défendu de désobéir à son père⁴; mais il désobéit tout de même. C'est qu'en réalité il ne se révolte pas contre le roi, mais contre le faquin à qui le roi abusé abandonne son autorité et qui, indigne d'un si grand honneur, veut user du pouvoir qu'il détient contre le roi, contre l'héritier du trône, contre les grands. Ce Dagobert-là est aussi inconnu de l'histoire vraie que Sadregisèle; mais il ressemble au fils de l'empereur, à ce Lothaire qui, en 830, se révolte contre son père pour renverser Bernard de Septimanie et revendiquer sa place de second dans l'empire aux côtés de Louis le Pieux.

La révolte que Louis le Pieux avait cru prévenir éclate. Bernard s'enfuit à Barcelone; Judith est enfermée au couvent de Sainte-Croix de Poitiers et Louis le Pieux est mis dans l'obligation de désavouer, à Compiègne, sa propre politique et de réassocier à l'exercice du pouvoir impérial son fils Lothaire (avril 830⁵).

et cantus (*Wala*) nec sic interdum movebatur nisi ad lacrymas, donec eorum proderetur factio et firmaretur ab ipsis qui erant de tam pravissimis consiliis plane conscii quod vellet idem tyrannus (*Bernardus*) Augustum perimere clam quolibet pacto, quasi sua infirmitate subito mortuus videretur, deinde filios ejus una cum optimis regni principibus quoscumque dolo prius praecoccupare potuisset. »

1. *Gesta Dagoberti*, 6, édition Krusch, p. 402.

2. *Ibidem* : « Deinde Dagobertus, ul patri infidelis, ut sibi emulus, utque sociis invisus foret (*Sadregiselus*), orsus est exponere... », p. 402.

3. Nithard, *Historiae*, I, 3, édition Müller, p. 3.

4. *Gesta Dagoberti*, 7 : « ... quia patri resistere nec fas nec possibile erat... » Édition Krusch, p. 403.

5. Pour l'ensemble des événements, voir L. Halphen, *La crise de l'Empire*

Le succès des rebelles fut éphémère. Le vieil empereur recouvra son autorité. Il punit alors les principaux auteurs du coup d'État. Parmi ceux-ci se trouvait l'abbé Hilduin, qui fut privé de sa charge d'archichapelain et dépouillé de ses abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Médard de Soissons; il fut exilé à Corvey en Saxe. Hincmar, sans avoir peut-être trempé dans l'aventure, suivit l'abbé dans son exil¹. Et voilà que s'explique le noir portrait de Sadregisèle. Pour l'auteur des *Miracula* et des *Gesta*, la révolte de 830 était légitime dans son illégalité : il n'est pas permis à un fils de se révolter contre son père, mais il y a des cas où la désobéissance est la meilleure manière de servir. Saint Denis, Rustique et Éleuthère ont protégé Dagobert ! Le pape va se ranger aux côtés de Lothaire.

La politique maladroite de Louis le Pieux rallume la rébellion trois ans plus tard. Les vaincus, Wala, Héliachar, Mathfrid, poussent Lothaire à reprendre les armes et s'assurent le concours du pape Grégoire IV. Louis, trahi par les siens, est fait prisonnier au Champ-du-Mensonge, et, après l'odieuse cérémonie de Saint-Médard de Soissons, il est déposé par ses fils. Mais Lothaire mécontente ses frères en prétendant garder pour lui seul le bénéfice de la mauvaise action commune. Avec l'aide de Louis le Germanique et de Pépin d'Aquitaine, Louis le Pieux est restauré à Saint-Denis le 1^{er} mars 834. Cependant, la rébellion n'est pas apaisée. Les comtes Lambert, Hugues et Mathfrid tiennent la campagne et sont vainqueurs, au mois de juin, des troupes envoyées contre eux dans la Marche de Bretagne. Lothaire reparait les armes à la main. Louis le Pieux lève une armée et marche contre lui. La soumission des rebelles n'a été obtenue qu'en octobre; un armistice a été conclu, aux termes duquel Lothaire a dû regagner l'Italie avec les chefs de son parti; mais il n'y a pas eu réconciliation et l'empereur a dû prendre la

carolingien sous Louis le Pieux, dans F. Lot et L. Halphen, *Le règne de Charles le Chauve*, introduction, p. 3-9.

1. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, I : « Processu vero temporis, quum prae-memoratus Hilduinus abbas, imperatoris Ludovici archicapellanus, offensam ipsius Augusti adeo cum aliis regni primoribus incurrisset, ut, ablatis sibi abbatiis, in Saxoniam fuerit exsilio relegatus, iste per licentiam proprii episcopi cum benedictione fratrum illum secutus est in exsilium. » Edition Lejeune, t. II, p. 3.

précaution de faire garder les passages des Alpes pour prévenir un retour offensif de l'adversaire¹.

En somme, Louis le Pieux a dû, à trois reprises, lever des troupes contre Lothaire et ses partisans sans obtenir un résultat décisif.

Or, Dagobert s'était réfugié dans le temple de Saint-Denis, et Dieu, par une protection miraculeuse, fait respecter celui qui s'est placé sous le droit d'asile. Clotaire II envoie à deux reprises des soldats pour se saisir du rebelle, puis il vient lui-même avec une nombreuse escorte; les trois fois, on s'est heurté à la défense invisible et toute-puissante. L'auteur des *Miracula* ne pouvait pas, sans doute, rappeler de façon plus explicite les événements contemporains sans dévoiler sa supercherie; l'allégorie est suffisamment transparente et, pour qu'on ne crie pas à l'invraisemblance, il abrite cette allégorie derrière l'autorité des Saintes Écritures, car le récit des *Miracula* n'est qu'une transposition d'une page des *Rois*.

« Saül envoya donc des archers pour prendre David; mais, les archers ayant vu une troupe de prophètes qui prophétisaient et Samuel qui présidait parmi eux, ils furent saisis eux-mêmes de l'esprit du Seigneur, et ils commencèrent à prophétiser comme les autres. Saül, en ayant été averti, envoya d'autres gens, qui prophétisèrent aussi comme les premiers. Il en envoya pour la troisième fois et ils prophétisèrent encore. Et alors, entrant dans une grande colère, il s'en alla lui-même à Ramatha, s'avança jusqu'à la grande citerne qui est à Socho et demanda en quel lieu étaient Samuel et David; on lui répondit : « Ils sont à Naioth de Ramatha. » Aussitôt il s'y en alla et fut saisi lui-même de l'esprit du Seigneur, et il prophétisait durant tout le chemin, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naioth, près de Ramatha. Il se dépouilla aussi lui-même de ses habits, prophétisa avec les autres devant Samuel, et demeura nu par terre tout le jour et toute la nuit². » Le récit biblique fournissait à notre auteur quatre expéditions de Saül contre David; mais l'allégorie n'en devait comporter que trois pour correspondre aux faits historiques.

Quand cet auteur met la dernière main aux *Miracula*, si Lothaire a traité, son père ne l'a pas vaincu, ne s'est pas saisi de lui. Le fils ne s'est pas réconcilié avec le père; le père n'a

1. Voir ci-dessus, p. 66-69.

2. *Rois*, I, xix, 20-24. Je reproduis ici la traduction de Le Maître de Saci.

pas pardonné au fils. Or, voici ce que dit expressément l'auteur des *Miracula* : « Victus ergo Clotharius et rei magnitudine stupefactus, ponit furorem, filio redit in patrem, ignoscit culpam, de securitate pollicetur. Ita demum abeundi copia concessa, edi beatorum martyrum succedit eosque patronos humili prece asciscit, quorum expertus fuerat manifestum virtutis inditium. Utque, quam probata sibi eorum merita essent, ostenderet (agnovit, *Gesta*), plurimum auri et argenti ad exorandas eorum memorias optulit et ad exaltandam loci magnificentiam numerosa et optima predia dedit¹. »

L'exemple de Clotaire est ici proposé à Louis le Pieux : que l'empereur dépose toute colère, qu'il revienne à son fils comme un père, qu'il pardonne la faute, qu'il promette à Lothaire toute sécurité ! Et alors, comme Clotaire, il pourra venir au temple des martyrs prier humblement les saints, dont il a lui-même éprouvé la puissance. Et comme l'empereur n'ignore pas les mérites des saints Denis, Rustique et Eleuthère, il ne se montrera pas moins généreux que Clotaire envers les saints et leurs serviteurs.

Quel est donc le moine de Saint-Denis qui, même sous la forme de l'allégorie, pouvait donner de tels conseils, jouer le rôle de négociateur entre le père et le fils, et plaider la cause du monastère ? Evidemment un homme qui a l'oreille du prince, ce qui est précisément le cas d'Hincmar.

Hincmar, du fond de l'exil, avait mis au service de l'abbé Hilduin la faveur personnelle dont il jouissait auprès de Louis le Pieux ; il avait obtenu la grâce de l'exilé. Hilduin avait recouvré ses deux abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés². En 833, Hilduin prenait part de nouveau à la rébellion et cherchait en vain à entraîner Hincmar dans la révolte ; le moine avait préféré la fidélité à l'empereur et bien lui en prit. Quand l'empereur fut restauré à Saint-Denis, l'abbé n'était pas de ceux qui avaient déjà abandonné Lothaire. Aussi, Hincmar dut-il encore intervenir auprès de Louis le Pieux en faveur d'Hilduin³.

1. Cf. *Gesta Dagoberti*, 11, p. 404.

2. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 1 : « Cui (*Hincmaro*), pro familiaritatis notitia, tantam Dominus apud imperatorem proceresque contulit gratiam, ut studere pro suo nutritore (*Hilduino*) quiverit, donec ab exilio revocatus, duarum fuerit abbatiarum praelationi restitutus. » Edition Lejeune, t. II, p. 3.

3. *Ibidem* : « Deinde quando Gregorius papa in Galliae venit regiones, et

Mais ne devait-on pas, à Saint-Denis, craindre que Louis le Pieux gardât quelque rancune à l'abbé et que l'abbaye n'eût à en pâtir? Quelques années plus tard, Hincmar écrivait à ses anciens confrères san-dionysiens et notamment au prêtre Gautsuin au sujet d'une maison qui lui appartenait et qu'un moine de Saint-Denis avait usurpée; il leur rappelle alors qu'il ne leur fut jamais inutile, bien au contraire; que, tant qu'il fut des leurs, il leur fut utile et nécessaire dans beaucoup de circonstances, et qu'il leur procura et fit recouvrer beaucoup d'avantages¹. Ainsi Hincmar, encore moine à Saint-Denis, avait fait profiter l'abbaye du crédit dont il jouissait à la cour.

Saint-Denis, qui avait reçu le prix de la trahison de son abbé en 833², avait eu à souffrir d'autre part des troubles. Lothaire avait récompensé ses fidèles avec des biens d'église; le comte Mathfrid avait reçu en bénéfice l'abbaye de Saint-Mihiel et les biens de Valteline qui appartenaient à Saint-Denis³. On n'a pas oublié que l'auteur des *Miracula* nous a montré à quels châtements on s'expose quand on détient en bénéfice des terres ecclésiastiques, et Hincmar lui-même nous dit qu'il s'est employé à « réobtenir » ce que les moines avaient perdu. La célèbre vision d'Eucher qui montre Charles Martel puni dans l'autre monde pour avoir dépouillé les églises en faveur de ses fidèles, et dont Hincmar se sert en 858 dans sa lettre à Louis le Germanique et

regnum Francorum a praefato defecit imperatore. voluit eum prae memoratus abbas suus in obsequium suum contra fidelitatem imperatoris ducere : quod nequaquam potuit ab eo exigere », p. 3-4.

1. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 25 : « Gautsuino sacerdoti et caeteris fratribus Deo et sancto Dionysio servientibus scribit pro quadam domo sibi quondam ab ipsis concessa, et ex parte ab eodem coempta, quam quidam eorum sibi subripiens usurpaverat. Unde miratur, si hoc fratres ita fieri cohibuerint de eo, qui in nullo, quantum meminit, inutilis iis fuit, sed, sicut illis tunc visum fuerat, in multis utilis et necessarius apud eos mansit, et non modica iis obtinuit et reobtinit », p. 326. Ce Gautsuin était moine de Saint-Denis en même temps qu'Hincmar. Son nom figure dans l'acte d'association de prières de 838.

2. Diplôme de Lothaire I^{er} en faveur de Saint-Denis, octobre 833.

3. Diplômes de Lothaire I^{er} en faveur de Saint-Denis, 843 : restituant à l'abbaye de Saint-Denis, à la requête de l'abbé Louis, appuyée par Hilduin, archevêque désigné de Cologne et archichancelier de l'Empire, et par le comte Mathfrid, « qui eandem abbatiam (ou vallem) nostro retinebat jure beneficiario », l'un l'abbaye de Saint-Mihiel, l'autre la Valteline, qui avaient été soustraites à la puissance du saint lieu « ob dissectionem quae inter domnum et genitorem nostrum Hludowicum et nos nuper versata est ». Félibien, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denis*, pièces justificatives, n^{os} 83 et 84, p. LXIII.

en 878 dans le *Vita Remigii*, fut sans doute composée par Hincmar lui-même en même temps que les *Miracula sancti Dionysii* : dans la lettre que Louis le Pieux écrit à Hilduin vers 835, l'empereur, en citant Charles Martel parmi ceux qui ont éprouvé dans l'autre monde la puissance des saints, semble bien montrer qu'il connaît déjà la vision d'Eucher¹. Louis le Pieux n'a pas voulu se faire le complice de son fils en n'agissant pas auprès de lui : il lui a ordonné de restituer les biens sécularisés, et en 836, quand Lothaire a manqué au rendez-vous que son père lui avait fixé, sous le prétexte d'une fièvre... diplomatique, les envoyés impériaux, Hugues l'abbé et le comte Adalgaire, qui ont reçu la mission de constater la valeur de cette excuse, ont été chargés aussi d'enquêter entre autres choses « de restauratione rerum ecclesiis Dei in Francia constitutis, quae in Italia sitae a suis pro libitu fuerant usurpatae² ». Pour recouvrer ces biens, les moines de Saint-Denis ne devaient-ils pas considérer que le meilleur moyen était encore de disposer Louis le Pieux à la réconciliation avec Lothaire? Et leur porte-parole, l'auteur des *Miracula*, en rejetant la responsabilité de tout le mal sur le Sadregiséle du ix^e siècle, en innocentant dans une certaine mesure Lothaire et ses partisans (dont Hilduin), ne nous présente pas seulement un plaidoyer *pro domo sua*, mais défend en même temps les intérêts de son abbaye. Si Louis le Pieux sait comprendre l'allégorie, quelles récompenses ne peut-il pas attendre de saint Denis dans la vie présente et dans l'autre vie? La « *celebris ostensio* » le lui montrera par l'exemple de Dagobert délivré des démons par l'intervention opportune des saints Denis, Maurice et Martin, qu'il avait comblés de ses bienfaits.

Mais, dira-t-on, l'*Inventio* des *Miracula* a donc été composée pour être mise sous les yeux de Louis le Pieux? On n'en peut guère douter. Elle fut écrite, avec une certaine hâte, comme il semble, et les *Miracula* furent achevés au début de l'année 835, avant le carême. Hilduin, réconcilié avec l'empereur ou à

1. *Epistola Hludowici ad Hilduinum*, édition Duemmler, p. 326. Ajoutons que cette vision a encore quelque lien avec Saint-Denis. Eucher, l'évêque d'Orléans, a raconté sa vision à saint Boniface et à Fulrad, abbé de Saint-Denis. On en conservait un manuscrit dans les archives de Saint-Denis, car le plus ancien cartulaire de l'abbaye (Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 326), qui contient au fol. 20 v^o la vision du pape Étienne II à Saint-Denis, renferme aussi au fol. 75 la vision d'Eucher.

2. *Annales Bertiniani*, a. 836, édition Waitz, p. 12.

la veille de l'être, grâce à Hincmar, dut se rendre à l'assemblée de Thionville, comme tous les autres abbés, au commencement de février, et prendre part à la cérémonie qui se déroula dans la cathédrale de Metz. Il avait emmené avec lui le moine Hincmar : en 869, quand Hincmar, archevêque de Reims, sacre Charles le Chauve roi de Lorraine dans cette même église de Saint-Étienne de Metz, le prélat consécrateur, dans une harangue, rappelle à ses auditeurs la cérémonie de 835, « sicut vidimus qui adfui-mus¹ ». C'est à cette occasion de l'assemblée de Thionville que les deux compères, je veux dire Hilduin et Hincmar, se sont armés de ces écrits qui devaient incliner le pieux et crédule souverain à la clémence et le jeter reconnaissant aux pieds de saint Denis. Hincmar fait lire à Louis le Pieux les *Miracula* qui contiennent la « celebris ostensio », probablement aussi la *Visio Eucherii*, et le *Post beatam* dont Hilduin dit dans sa lettre à l'empereur « quem vobis misimus ». Et Hilduin réconcilié, admis en présence de l'empereur, l'entretient des documents qu'il a recueillis sur saint Denis et lui présente, entre autres, la révélation du pape Étienne² et cette « *Conscriptio Visbii*, quae in tomo satis superque abdito Parisiis divino nutu inventa, inter alia memoranda, sicut in ea legitis », selon les propres paroles d'Hilduin, cette charte « illa quae in tomo cartis vetustissimis armario Parisiacaе urbis... prolata inveneras et obtutibus sollertiae nostrae serenitatis ostenderas, » comme dit de son côté Louis le Pieux.

C'est au lendemain de ces événements de Thionville et de Metz, sous l'impression encore toute fraîche des conversations qu'il a eues avec l'abbé de Saint-Denis et des lectures qu'il

1. *Annales Bertiniani*, a. 869, édition Waitz, p. 105.

2. Hilduin nous a conservé dans ses *Arcopaglica* cette « revelatio » qui est une lettre supposée du pape Étienne *ad Reginonem abbatem*. Doublet en a donné une traduction (*Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 181 et suiv.). — Voici brièvement analysé ce document : le pape Étienne, étant tombé gravement malade à Saint-Denis, sur le point même de mourir, se fit porter à l'église et recouvra miraculeusement la santé après une vision. Il était en oraison au bas de l'église, sous les cloches, quand il aperçut saint Pierre, saint Paul et saint Denis qui parlaient de le guérir. Saint Denis lui ordonne de se lever, de consacrer l'autel en l'honneur de Dieu au nom des apôtres Pierre et Paul et d'y célébrer une messe d'action de grâces. Le pape se sentant guéri veut immédiatement procéder à la consécration ; mais ceux qui sont présents disent qu'il rêve. Il lui faut leur raconter sa vision, et il la raconte aussi au roi et aux grands de la cour. Cela se passait le 27 juillet 754.

a faites, que l'empereur adresse à Hilduin cette lettre où il témoigne qu'il connaît la « *celebris ostensio*¹ », peut-être la *Visio Eucherii*², certainement la « *divina et memorabilis revelatio*³ », et où il reconnaît que lui-même il a fait souvent l'expérience de la bienveillance de saint Denis, spécialement dans cette circonstance où s'est révélée l'instabilité des choses humaines et où, — il faut toujours le confesser, — par un juste jugement de Dieu, il a été frappé par la verge de celui qui sait tout et rétabli par le secours de sa manifeste miséricorde devant l'autel de saint Denis⁴. En somme, voici Louis le Pieux qui professe la doctrine d'Hincmar dans l'*Inventio* : Dieu qui sait tout l'avait frappé justement, lui qui était aveuglé. Dagobert avait raison de se révolter contre Sadregisèle, et Clotaire est prêt à pardonner à ceux qui n'étaient dans la main de Dieu que l'instrument du châtiment, que la verge qui frappe.

Encore un mot pour terminer cette partie du débat. Dans cette même lettre à Hilduin, l'empereur demande à son correspondant, comme nous l'avons vu, de composer deux ouvrages sur saint Denis. Il ajoute : « *His ita contextis, volumus ut revelationem ostensam beato papae Stephano in ecclesia ejusdem sanctissimi Dionisii, sicut ab eo dictata est, et gesta quae eidem subnixa*

1. *Epistola Ludovici imperatoris ad Hilduinum* : « Dagobertus, qui eundem pretiosissimum Christi martyrum veneratus non mediocriter fuerat, et in mortali est vita sublimatus et per ejus adjutorium, sicut divina ac celebris ostensio perhibet, a poenis est liberatus inque vita perenni desiderabiliter constitutus... » Édition Duemmler, p. 326.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem* : « Sanctae nihilominus recordationis avus noster Pippinus, propter altare quod ante sepulchrum saepefati saepiusque dicendi domini Dionisii per divinam et memorabilem revelationem jussu ipsius sanctissimi martyris in honore Dei et apostolorum ejus Petri et Pauli qui praesentes ostendebantur a beato et angelico viro Stephano, summo pontifice, dedicatum est, inter sacra missarum solemniam una cum duobus filiis, Karlomanno videlicet et divae memoriae domno ac genitori nostro Karolo jure praenominato magno, ab eodem apostolico papa in regem Francorum unctus superni muneris benedictionem percepit », p. 326.

4. *Ibidem* : « Sed et nos multis ac frequentibus largitionibus beneticia ejus sumus experti, praecipue tamen in humanae varietatis eventu, quo Dei, ut semper fatendum est, justo judicio in virga eruditionis suae visitati et baculo speciosae misericordiae ejus ante prescriptum altare, per merita et solatium domni ac piissimi patris nostri pretiosi Dionisii virtute divina recreati et restituti sumus cingulumque militare judicio atque auctoritate episcopali resumpsimus et usque ad praesens ipsius gratioso adjutorio sustentamur », p. 326.

sunt, una cum ymnis, quos de hoc gloriosissimo martire atque pontifice habes, et officium nocturnale subjungas. » Ainsi Louis le Pieux désire qu'Hilduin annexe à cette histoire de saint Denis que nous avons étudiée sous le nom de *Post beatam ac salutiferam* des documents qui ne devaient pas y trouver place. Il ne fait point la même requête pour la « *celebris ostensio* ». C'est donc, sans doute, qu'elle se lisait déjà dans une œuvre qui en assurait la conservation.

Quand, d'autre part, nous voyons ce même prince ordonner à Hilduin de bâtir sur le *Post beatam*, qu'il vient de lire, une vie de saint Denis, ne pouvons-nous pas avec quelque vraisemblance supposer qu'il aura commandé à Hincmar de construire sur l'*Incentio* des *Miracula* une vie de Dagobert, les *Gesta Dagoberti regis*?

Enfin, un dernier point ne pourra être examiné que quand nous aurons démontré que Julien Havet eut tort d'attribuer à Dagobert la fondation de l'abbaye de Saint-Denis. Alors nous verrons que l'auteur des *Gesta* avait ses raisons de présenter Dagobert comme le fondateur d'une nouvelle église. A l'époque où il écrivait, l'abbaye de Saint-Denis venait d'être le théâtre d'une longue rivalité entre chanoines et moines. Après de nombreuses péripéties les moines avaient fini par l'emporter. A l'instigation de l'abbé Hilduin, Louis le Pieux avait pris l'initiative de la réforme; il était intervenu en quelque sorte comme l'héritier du fondateur. Il n'était pas sans intérêt de vieillir les droits du souverain en attribuant à l'église de Saint-Denis le caractère de fondation royale avant même qu'elle eût été reconstruite par Pépin le Bref et Charlemagne : plus les droits sont anciens, moins ils sont contestables. Et il n'était pas sans intérêt non plus, pour rassurer l'esprit toujours timoré du pauvre empereur sur la légitimité de la réforme, de lui faire affirmer que l'abbaye de Saint-Denis n'avait jamais connu d'autre régime intérieur que celui de la règle monastique par un chanoine qui lui-même, convaincu de cette vérité, avait déposé l'habit canonial pour prendre la robe de bure et la ceinture de cuir du moine. Hincmar nous dit lui-même qu'il avait d'abord vécu dans l'abbaye comme chanoine; il fut le premier à se soumettre aux rigueurs de la règle de Saint-Benoît¹!

1. Voir, dans le mémoire qui sera consacré aux *Origines de Saint-Denis*, le chapitre sur *La prétendue fondation de Dagobert I^{er}*.

CONCLUSIONS.

La *Passio sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutherii*, que nous avons étudiée sous le nom de *Gloriosae*, est une œuvre de la fin du v^e siècle, rajeunie de forme à la fin du viii^e siècle; elle offre un intérêt primordial pour l'étude des origines de Saint-Denis et, malgré l'insignifiance du récit, a l'avantage d'être le plus ancien texte en rapport avec le culte de saint Denis dans la région parisienne. Cette Passion trouve dans le *Vita Genovesae*, qui lui est de peu postérieur, un commentaire précieux. Quant aux *Post beatam*, ils sont dépourvus de tout intérêt pour la période mérovingienne et ne peuvent intervenir dans l'histoire de Saint-Denis que comme la source d'une légende hagiographique dont le succès, indécis au ix^e siècle¹, n'a cessé de grandir aux siècles suivants, jusqu'au moment où la critique historique, mieux armée, a commencé à battre en brèche l'œuvre d'Hilduin; les plus récentes tentatives qui ont été faites pour sauver du discredit cette œuvre n'ont eu d'autre résultat que d'étaler l'inanité des arguments qu'on était réduit à invoquer.

Les *Miracula*, écrits en 834 et terminés avant le 16 février 835, étaient sans doute achevés avant l'ouverture de l'assemblée de Thionville, par conséquent au mois de janvier. Ils sont l'œuvre du moine dionysien Hincmar, qui les écrivit non seulement dans un dessein d'édification, mais aussi à des fins d'intérêts que révèle surtout l'*Inventio beati Dionisii sociorumque ejus*. Hincmar composa peu après, dès 835 peut-être, les *Gesta Dagoberti regis*. Ces deux œuvres étaient du nombre de ces ouvrages d'Hincmar que Flodoard trouvait sans doute à Reims et qu'il ne pouvait tous énumérer. Elles n'ont aucune valeur historique propre. Les récits miraculeux ne font que rarement allusion aux événements contemporains et n'ajoutent rien à notre connaissance de ces faits. Quelques renseignements, échappés à la plume d'Hincmar et qui sont d'autant plus précieux pour nous que l'auteur y attachait moins d'importance, sont à recueillir; mais ils n'ont qu'un intérêt archéologique. Quant à l'*Inventio* et aux chapitres des *Gesta Dagoberti* qui la reproduisent en la corrigeant et

1. L'aréopagitisme a eu au ix^e siècle ses sceptiques, puisque Hilduin lui-même, Hincmar et l'auteur du troisième livre des *Miracula* devaient rompre des lances en sa faveur.

la complétant, ils ne peuvent même pas prétendre à être cet « écho de légendes répétées de bouche en bouche dans le monastère », comme le pensait Julien Havet. L'*Inventio* est une allégorie dont le thème est fourni à Hincmar par les graves événements qui se déroulèrent entre 830 et 835. Les détails précis qu'elle fournit sont empruntés à des sources connues auxquelles l'auteur fait parfois dire ce qu'elles ne disent pas : la construction d'un nouveau tombeau qui constitue un emprunt au *Vita Eligii*, la date de la translation qui vient d'un calendrier liturgique où l'on parle d'une fête de l'*Inventio* et non d'une translation ; enfin les détails ajoutés dans les *Gesta* sur la nouvelle basilique construite par Dagobert sont une amplification d'un passage du pseudo-Frédégaire qui a passé pour être obscur et que nous expliquerons en temps et lieu. Historiquement, l'*Inventio*, qu'on la lise dans les *Miracula* ou dans les *Gesta*, ne peut intéresser que l'érudit qui étudie la période des troubles de l'empire carolingien sous Louis le Pieux. Mais, au point de vue de l'histoire littéraire, elle est l'un de ces textes latins où la légende épique qui se forme va puiser les épisodes qui l'enrichissent : cette aventure légendaire de jeunesse de Dagobert a trouvé place dans le *Floovant*, chanson de geste écrite au XII^e siècle¹.

Les *Gesta Dagoberti regis* ne sont qu'un centon dont presque tous les morceaux sont aujourd'hui identifiés. Leur valeur historique n'est autre que celle qu'on accorde à chacune des sources auxquelles Hincmar a puisé. Encore convient-il de contrôler, quand on le peut, le témoignage des *Gesta* par celui de la source : notre confiance en eux doit être une perpétuelle défiance. Et ç'a été une grave erreur de Julien Havet de mettre à la base de sa thèse sur les origines de Saint-Denis une œuvre aussi justement décriée par nos grands savants français du XVII^e et du XVIII^e siècle, et contredite sur les points essentiels par des documents authentiques et de premier ordre.

LÉON LEVILLAIN.

1. A. Darmesteter, *De Floovante vetustiore gallico poemate et de merovingico cyclo*, thèse latine (1877), p. 26 et 102 et suiv.

NOUVELLES ACQUISITIONS
DU
DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
PENDANT LES ANNEES 1918-1920.

Les notices suivantes présentent un aperçu des accroissements qu'ont reçus les fonds latin et français du Département des manuscrits pendant les trois années écoulées du 1^{er} janvier 1918 au 31 décembre 1920.

Acquisitions. — On remarquera, parmi les acquisitions faites au cours de ces trois dernières années, un exemplaire des Coutumes de Beauvaisis, par Philippe de Beaumanoir, presque contemporain de l'auteur et qui semble n'avoir été utilisé par aucun des éditeurs de ce texte célèbre : un recueil de traités de médecine, du xv^e siècle, de Gui de Chauliac et de Jean Pissis, chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier ; un exemplaire de l'Histoire d'Alexandre le Grand, par Quinte-Curce, du xv^e siècle ; un recueil de lettres de Cicéron, aussi du xv^e siècle, à la suite duquel est transcrite une relation de voyage d'Antonio Malfante au Touat en 1447 ; une Vie de saint Honorat, de Lérins, en prose française, du xvi^e siècle ; un exemplaire de dédicace des Cantiques et Oraisons contemplatives de l'âme pénitente, de Jean Bouchet ; un autre exemplaire de dédicace au roi Henri II de la « Republic des Formicz », par « Formillet », et un volume de la correspondance autographe de Charles de l'Aubespine, mar-

quis de Châteauneuf, premier ministre en 1650 et 1651, acquis en Angleterre à l'une des dernières ventes de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, en 1919; une copie du Cartulaire de Champagne, connu sous le nom de *Liber principum*, faite pour le procureur général de Fourqueux, peu avant la destruction du manuscrit original dans l'incendie de la Cour des Comptes en 1737; enfin plusieurs collections de lettres autographes de souverains, princes, grands personnages, hommes politiques, écrivains et artistes français et étrangers, du xvi^e au xix^e siècle.

Parmi ces collections, une mention particulière est due à la série de lettres autographes réunie au début du xix^e siècle par Rousselin de Corbin, comte de Saint-Albin, et qui compte près de six cents lettres autographes de rois et reines de France, de Charles IX à Louis XVI, de Catherine et Marie de Médicis (Affaire du Val-de-Grâce), de princes de la famille royale et de souverains étrangers, de grands personnages français des xvi^e et xvii^e siècles. Il faut encore mentionner deux volumes de correspondance historique et archéologique du marquis de Caumont, le manuscrit autographe des Négociations diplomatiques de Nic.-Jos. Le Febvre pour le duc de Lorraine, en cour de Rome, à Vienne et à Paris, etc.

Huit lettres autographes de Jacques-Auguste de Thou et de François-Auguste de Thou, et six lettres de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, adressées au cardinal Mazarin, acquises à Londres à la quatrième et dernière vente de la collection Morrison (mai 1919), ont été réintégrées dans les volumes des Mélanges de Colbert et de la collection Dupuy, où leur disparition, avec beaucoup d'autres, avait jadis été constatée.

Dons. — Divers dons et legs sont venus en même temps accroître les fonds des manuscrits latins et français. A M. le baron Edmond de Rothschild sont dues de précieuses lettres autographes de Louis XI, de Marie Stuart à Charles IX et de Marie de Médicis à Louis XIII. Le legs par M. le marquis de Ségur d'une importante correspondance et de ses papiers de famille a été incorporé à nos collections, et un autre legs de M. Émile Travers est venu les enrichir, entre autres volumes, d'un bel exemplaire de la traduction latine des Antiquités et de l'Histoire des Juifs de Fl. Josèphe, copié au xii^e siècle et

provenant de l'abbaye de Saint-Évroul. Des fragments d'un très ancien manuscrit, en écriture semi-onciale du v^e ou vi^e siècle, contenant un texte manichéen, découvert en Algérie, près de Tébessa, ont été offerts par M. Reygasse, administrateur de cette dernière ville. A M^{me} la marquise et à M. le comte A. de Laborde sont dus trois volumes de papiers du cardinal Mazarin, et à M. Emmanuel de Margerie trois autres volumes d'inventaires de titres de la famille de La Rochefoucauld. M. A. Roserot a fait don du manuscrit autographe des Mémoires de la comtesse Victorine de Chastenay (1810-1818); M^{me} L. Dumesnil a légué à la Bibliothèque nationale la correspondance et les papiers de son frère Élisée Reclus; enfin M^{mc} Émile Picot a offert au Département des manuscrits l'incomparable répertoire de fiches bibliographiques, au nombre de 250,000 environ, réunies par son mari sur l'histoire de la littérature française, particulièrement aux xv^e et xvi^e siècles¹. Les manuscrits autographes et éditions avec corrections autographes des œuvres d'Ernest Renan, donnés à la Bibliothèque nationale, le 26 juillet 1895, par le fils et la fille de l'illustre écrivain, n'ont été inscrits qu'en 1920, suivant la volonté des donateurs, dans la série des nouvelles acquisitions du fonds des manuscrits français.

La liste alphabétique suivante permettra de juger des principaux accroissements des fonds latin et français pendant les trois années 1918, 1919 et 1920.

ANTIQUITATUM et inscriptionum collectio; n. a. lat. 1118.

ARMÉE FRANÇAISE. Situations de 1831 à 1847; n. a. fr. 11559-11613.

AUTOGRAPHES et pièces historiques des xvi^e, xviii^e et xviii^e siècles (Collection de Saint-Albin); n. a. fr. 22896-22902. — Autographes d'artistes, écrivains et hommes politiques contemporains; n. a. fr. 22852-22869, 22883, 22884, 22889, 22903 et 22904.

1. Plusieurs dons sont venus accroître en même temps d'autres fonds de manuscrits : des fragments d'anciens textes juridiques grecs, recueillis au Mont-Athos par Minoïde Mynas (suppl. grec 1351), ont été offerts par M. Hubert Giraud; un don anonyme a enrichi le fonds copte (n^o 157) d'une partie notable d'un très ancien manuscrit des Petits Prophètes, dont l'autre partie est conservée à Vienne dans la collection de l'archiduc Renier (n^o 121-130); enfin M. Raymond Poincaré a fait don à la Bibliothèque nationale du Livre d'adresses des Municipalités anglaises au Président de la République en 1915 (ms. anglais 114).

- BEAUMANOIR (Philippe DE). Coutumes de Beauvaisis; n. a. fr. 11557.
- BEAUVAIS. Cartulaire du collège de Beauvais, à Paris; n. a. lat. 1121. — Coutumes de Beauvaisis; n. a. fr. 11557.
- BIBLE latine, XIII^e siècle; n. a. lat. 1115.
- BLANC (Louis). Correspondance; n. a. fr. 11398.
- BOBILLIER (Marie). Documents sur l'histoire de la musique; n. a. fr. 11407-11425.
- BOUCHET (Jean). Cantiques et oraisons contemplatives de l'âme dévote; n. a. fr. 11555.
- BOURÉE (N.-P.), ministre de France. Correspondance; n. a. fr. 22920.
- CAEN. Recette des finances de la généralité; n. a. fr. 22850.
- CAUMONT (Marquis DE). Correspondance et mémoires archéologiques; n. a. fr. 11635-11636.
- CHAMBRE DES COMPTES. Cartulaire de Champagne, dit *Liber principum*, copie du XVII^e siècle; n. a. lat. 2454.
- CHAMPAGNE (Cartulaire de), copie pour M. de Fourqueux, procureur général; n. a. lat. 2454.
- CHASTENAY (Comtesse Victorine DE). Mémoires; n. a. fr. 22891-22892.
- CHAULIAC (Gui DE). Traités médicaux, XV^e siècle; n. a. fr. 11649.
- CICERONIS epistolæ ad diversos, XV^e siècle; n. a. lat. 1112.
- CLERGÉ. Recette générale de l'année 1639; n. a. fr. 22849.
- COIGNY (Maréchal DE). Campagne de 1735 en Allemagne; n. a. fr. 22895.
- CONSEIL DU SCEAU. Registres de 1815-1823; n. a. fr. 22907-22908.
- CONTI (Nicolò DE'). Voyage en Extrême-Orient, XV^e siècle; n. a. lat. 1112.
- CURTH (Quinti) historiae Alexandri Magni, XV^e siècle; n. a. lat. 1119.
- DESCARTES. Vente du domaine de la Chillolière; n. a. fr. 22821.
- DIGNE. Bréviaire (1494-1496); n. a. lat. 1113.
- FERRY (Paul). Poésies latines et françaises en son honneur; n. a. fr. 22886.
- FÉTIS (Fr.-J.). Correspondance; n. a. fr. 22870-22871.
- FOLARD (Chevalier). Lettres au marquis de Caumont; n. a. fr. 11635.
- FORMILLET. République des fourmis, etc.; n. a. fr. 11433.
- GALLAND (Antoine). Autobiographie; n. a. fr. 11403.
- GRÉTRY (A.-E.-M.). De la vérité; n. a. fr. 11616-11618.
- HONORAT (Vie de saint), en français, XVI^e siècle; n. a. fr. 11435.
- JOSÈPHE (Flavius). Antiquitates et Historiae Judaicae, XII^e siècle; n. a. lat. 2453.
- LANFRANC. Formulaire médical; XV^e siècle; n. a. fr. 11649.

LA ROCHEFOUCAULD (Inventaires des titres de la famille DE); n. a. fr. 22841-22843.

LE FEBVRE (N.-J.). Négociations pour le duc de Lorraine à Rome, Vienne et Paris (1705-1720); n. a. fr. 22906.

LORRAINNE. Négociations de N.-J. Le Febvre à Rome, Vienne et Paris (1705-1720); n. a. fr. 22906.

LYON. Statuta ecclesie Lugdunensis, xv^e siècle; n. a. lat. 1120.

MAINTENON (M^{me} DE). Maximes pour la conduite de la maison de Saint-Cyr; n. a. fr. 11646.

MALFANTE (Antonio). Relation du Touat (1447); n. a. lat. 1112.

MANICHÉEN (Fragment d'un traité), v^e-vi^e siècle; n. a. lat. 1114.

MANS (Bréviaire à l'usage du), xv^e siècle; n. a. lat. 1122.

MARANDÉ (S^r DE). Voyage du comte de Peñaranda en 1650; n. a. fr. 22893.

MAZARIN (Cardinal). Papiers et inventaires du Palais Cardinal; n. a. fr. 22874-22877.

MÉDECINE. Traités en français, xv^e siècle; n. a. fr. 11649.

MEYER (Paul). Inventaire des archives de Tarascon; n. a. fr. 22888.

MONTFORT (A.-A. DE). Voyages en Orient; n. a. fr. 11549-11554 et 22874-22882.

MORET. Martyrologe de l'église Notre-Dame; n. a. fr. 22848.

NOSTRADAMUS (Michel). Explication de ses Quatrains, par J. Giffre de Reichac; n. a. fr. 11548.

ORLÉANS (Gaston D'). Comptes de sa maison (1622-1625); n. a. fr. 22922.

PARIS. Cartulaire du collège de Dormans-Beauvais, xvi^e siècle; n. a. fr. 11121. — Voir CHAMBRE DES COMPTES et ROUILLÉ.

PEÑARANDA (Comte DE). Relation de son retour en Espagne en 1650; n. a. fr. 22893.

PILATE (Ponce). Lettre à Tibère sur J.-C., xvi^e siècle; n. a. lat. 1112.

PISSIS (Jean). Traités médicaux, xv^e siècle; n. a. fr. 11649.

PROUDHON (P.-J.). Lettres à Charles Edmond; n. a. fr. 11389.

RACINE (Jean). Succession de ses descendants; n. a. fr. 22905.

RECLUS (Élisée). Correspondance et papiers; n. a. fr. 22909-22919.

RENAN (Ernest). Manuscrits autographes, éditions annotées de ses œuvres et papiers, n. a. fr. 11436-11547.

ROUILLÉ (Famille), de Paris. Livre de raison; n. a. fr. 11650.

SAINT-CYR (Maximes pour la conduite de la maison de); n. a. fr. 11646.

SAINT-OMER. Fragment de cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, xv^e siècle; n. a. lat. 1117.

SÉGUR (Famille DE). Papiers et correspondance; n. a. fr. 11399-11401 et 22828-22836.

- STUART (Marie). Lettre autographe à Charles IX: n. a. fr. 22885.
 TABASCON. Inventaire des archives municipales, par P. Meyer; n. a. fr. 22888.
 VASSEUR (Charles). Correspondance et papiers; n. a. fr. 11393-11395.

Tous ces articles réunis forment un total de 382 volumes manuscrits ajoutés aux fonds latin et français des nouvelles acquisitions pendant les années 1918-1920.

H. OMONT.

LISTE DES MANUSCRITS DÉCRITS.

Manuscrits <i>latins</i> nouv. acq.	1112-1123,	12 mss.
—	2451-2454.	4 —
—	2601-2602.	2 —
Manuscrits <i>français</i> nouv. acq.	11389-11650,	262 —
—	22821-22922.	102 —
	Total :	<u>382 mss.</u>

MANUSCRITS LATINS.

Petit et moyen formats.

1112. « Marci Tullii Ciceronis epistolarum » ad diversos libri XVI.

Fol. 123. Récit du voyage de Nicolò de' Conti en Extrême-Orient : « Haud ab re futurum esse arbitrator... »

Fol. 131. « Christianissimi presbiteri illustrissimique principis Johannis de India ad Hemanuellem, magnum imperatorem Constantinopolitanum, epistola. Presbiter Johannes de India... Nuntiabatur apud majestatem vestram... »

Fol. 136 v°. « Copia ejusdam litere per Antonium Malfante a Tucto scripte Janue Johanni Mariono, 1447. In primis cum de mare recessimus... » Publiée par M. Ch. de La Roncière dans le *Bulletin de la Section de géographie* du Comité, 1918, p. 1-28.

Fol. 138. « Annales breves ab anno 542 ad annum 1308. »

Fol. 139 v°. Poncii Pilati ad Tiberium imperatorem epistola de Jesu-Christo.

xv^e s. Pap. 11 et 140 feuillets. 310 sur 210 millim. Demi-rel.

1113. Breviarium secundum usum ecclesie Diniensis. reformatum a Petro Turelure, episcopo Diniensi, anno 1455.

Cf. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1918, p. 219-221. — Le calendrier, au début du volume, est incomplet.

Copié en 1494-1496 par Pierre « de Serris ». Pap. 8, 191, 101 et 231 feuillets, à 2 col. 262 sur 190 millim. Rel. veau noir.

1114. Fragments d'un ouvrage théologique, relatif aux doctrines manichéennes, découverts au sud de Teldjen, près Tebessa, départ. de Constantine (Algérie).

Cf. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1918, p. 241-250 et 304; 1919, p. 230 et 295; et *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1920, t. VI, p. 62-98.

v^e ou vi^e s. Parch. Écriture semi-onciale. 13 et 18 feuillets et fragments, montés in-8^o. (Don de M. Reygasse, administrateur de Tebessa.)

1115. Biblia latina.

Incomplète de la première partie de l'Ancien Testament (*Genèse* à la fin de la *Sagesse*, fol. 1-240).

Fol. 467. « Interpretationes Remigii in nominibus hebraicis Bible » (3 colonnes).

xiii^e s. Parch. Fol. 241 à 504, à 2 et 3 col. 195 sur 130 millim. Rel. veau fauve. (Provient de l'abbaye de Saint-Victor de Paris.)

1116. « Commentarius in Physicam; Parisiis, in aulâ Marchianâ. »

xviii^e s. Pap. 797 pages. 222 sur 165 millim. Rel. veau rac. (Don de M^{me} la comtesse de Charencey.)

1117. Fragment d'un cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer (actes de 1421 et 1425).

xv^e s. Parch. 4 feuillets (paginés 5 à 12). 280 sur 180 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 35129; n^o 874 de la vente de 1919.)

1118. « Antiquitatum variarum et inscriptionum veterum collectio, et Epigrammata plurima varii argumenti, descripta ex libro oblongo ms., in quo eas manu nitidissima vir doctus, nescio quis, depinxerat et ex marmoribus in Italia, Gallia et alibi locorum observatas in unum collegerat. Hunc codicem ex bibliotheca Arke-

liana... communicavit... Balthasar Huydecoper. — Petrus Burmanus, Fr. fil. Fr. nep. M DCC XXXIX. »

xviii^e s. Pap. 136 feuillets. 208 sur 160 millim. Rel. parch. (Phillips ms. 2761 ; n^o 591 de la vente de 1919.)

1119. Q. Curtii Rufi historiarum Alexandri Magni Macedonis libri qui supersunt III-X.

xv^e s. Pap. 110 feuillets. 255 sur 195 millim. Rel. basane rac., aux armes de Gérente, marquis de Sénas; avec ex-libris gravé de Thomas Seyssel d'Aix.

1120. « Statuta ecclesie Lugdunensis. »

Fol. 51. Statuts de Philippe de Savoie (1251), suivis d'autres statuts, de 1321.

Hobart collection, ms. 192. — N^o 113 de la vente de Lord Mestyn, 1920.

xv^e s. Parch. 68 feuillets. 185 sur 125 millim. Rel. parchemin.

1121. « Phœnix redivivus, seu renovatio spiritus per anachoresim et exercitia spiritualia. autore Joanne S. R. E. cardinali Bona. Opus eximium, sed typis non mandat. Trappæ, M. DCC. LXXVI. »

A la fin, on lit : « Achevé de copier en septembre 1778, par F. Columban, religieux de la Trappe. »

xviii^e s. Pap. xi et 162 pages. 155 sur 90 millim. Rel. parch. vert. (Legs Émile Travers.)

1122. Breviarium secundum usum ecclesie Cenomanensis : præmittitur calendarium.

xv^e s. Parch. 280 feuillets, à 2 col. 142 sur 108 millim. Rel. anc. veau brun, avec le nom de : « Pierre || Brisard. » (Legs Émile Travers.)

1123. Cartulaire du Collège de Beauvais, ou de Dormans, à Paris.

Fol. 1. « Épitaphes des fondateurs du Collège de Dormans, dict de Beauvais, fondé à Paris en Clou Brunel, enseveliz aux Chartreux lez Paris, » et dans la chapelle du Collège. (*Épitaphier du vieux Paris*, t. III. p. 33, et t. I, p. 333.) — Fol. 7. « Copia statutorum Collegii Dormani seu Belvacensis » (1370-1372). — Fol. 24. « Data et legata per dominum cardinalem de Dormans » (1373). — Fol. 45. Autres testaments, lettres de Charles VI (1389-1391), bref de Clé-

ment VII (1392). extraits de registres du Parlement relatifs au Collège, jusqu'en 1530.

xvi^e s. Pap. 95 feuillets. 200 sur 130 millim. Rel. peau jaune. (N^o 1281 de la vente L. Hoche, 1920.)

Grand format.

2451. Reconnaissances consenties à Albert de Blacas (Blacacii), coseigneur de Thoard (canton de Digne, Basses-Alpes), en 1340-1341.

xiv^e s. Parch. 27 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

2452. Reconnaissances consenties à Gaspard de Colonges, seigneur de la Baume, au diocèse de Viviers (1520-1571).

xvi^e s. Parch. 81 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

2453. « Flavii Josephi Antiquitatis Judaicæ historiarum » libri XX.

Fol. 157. « Flavii Josephi Hystoriarum de Judaico bello libri VII. »

Provient de l'abbaye de Saint-Évroul. en Normandie.

xii^e s. Parch. 226 feuillets, à 2 col. 380 sur 295 millim. Demi-rel. (Legs de M. Émile Travers.)

2454. « Cartulaire de Champagne, autrement dit *Liber principum.* »

On lit au-dessous de ce titre : « L'original est au greffe de la Chambre des Comptes. De Fourqueux. » — Le registre original a péri dans l'incendie de 1737, et cette copie paraît avoir été faite avec plus de soin que celle qui forme les vol. 56 à 58 des Cinq cents de Colbert. — Ex-libris gravé de « M. de Fourqueux, procureur général de la Chambre des Comptes ».

xvii^e s. Pap. lxx feuillets de table et 617 feuillets. 360 sur 240 millim. Rel. veau brun.

Très grand format.

2601. Sentence arbitrale de Pierre de Galard, seigneur de Limeuil et maître des arbalétriers de France, au sujet de contestations, relatives aux coutumes de Monbeton (canton de Montech, Tarn-et-Garonne), entre les consuls de Monbeton et Pierre Gri-moard, seigneur de cette ville (14 juillet 1318).

Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1918, t. LXXIX, p. 503-505.

xiv^e s. Parch. Rouleau, composé de sept peaux (sur neuf), mesurant 4^m80 de long sur 0^m68 de large; dans un étui.

2602. Confirmation par le parlement de Toulouse d'un accord conclu, le 7 janvier 1488, entre Bernard de Saint-Étienne, seigneur de Monbeton, et les consuls de cette ville (14 mars 1492).

Le texte de la sentence arbitrale précédente, du 14 juillet 1318, est reproduit dans cet accord. — Cf. F. Pottier. *Chartes de coutumes de Tarn-et-Garonne* (1889), p. 22.

xv^e s. Parch. Rouleau, composé de 17 peaux, mesurant 1^m30 de long sur 0^m53 de large; dans un étui.

MANUSCRITS FRANÇAIS.

Petit format.

11389. Lettres de P.-J. Proudhon à Charles-Edmond [Chojecki] (1850-1861).

xix^e s. Pap. 179 feuillets. 215 sur 140 millim. Demi-rel. (Vente J. Claretie, 1918, n° 1384.)

11390-11391. « Recherches sur les peintres [et sculpteurs] français » du xv^e au xix^e siècle (1835-1836).

Tome I.^o « Peintres français des xv^e et xviii^e siècles. » — Tome II. « Peintres français des xviii^e et xix^e siècles », et supplément.

xix^e s. Pap. 409 et 325 feuillets. 190 sur 150 millim. Demi-rel. (Provient du marquis Léon de Laborde. — Don de la marquise et du comte A. de Laborde.)

11392. « Recueil de chansons appartenant à Mademoiselle Des Fongerolles; ce 24 juin 1724. »

Fol. 80 v^o. « Chansons en provençal. »

xviii^e s. Pap. 85 feuillets. 270 sur 185 millim. Demi-rel.

11393-11395. Correspondance et papiers de Charles Vasseur, de Lisieux (1831-1896).

I-II (11393-11394). Correspondance, A-J et L-V. — On y remarque des lettres de G. de Beaucourt, R. Bordeaux, G. Bouet, A. Bouvenne, A. de Caumont, A. Charma, A. Chassant, P. Durand, M. Hardy, A. Joanne, de Laporte, L. de La Sicotière, Le Métayer-

Masselin, Malebranche, comte de Marsy, L. de Neuville, L. Piel, A. Réautey, E. de Toulmon, Ch. Vasseur, etc. — 617 et 452 feuillets.

III (11395). Mélanges archéologiques sur Lisieux, etc. — Fol. 1. « Notice biographique sur Raymond Bordeaux, » par Ch. Vasseur (Caen, 1878, in-8°), avec notes mss. — Fol. 50. « Communications faites à la Société historique de Lisieux » (1869-1872); copies et extraits de pièces historiques diverses. — Fol. 198. Obituaire de Saint-Jacques de Lisieux (cf. ms. n. a. fr. 11434). — Fol. 299. Copies et extraits de pièces relatives aux Charités de Saint-Désir de Lisieux et de Tourgéville [aujourd'hui ms. n. a. fr. 20257]. — Fol. 376. Inscriptions de cloches et épitaphes de différentes églises du diocèse de Lisieux. — Fol. 459. Notes sur les vitraux de différentes églises du même diocèse. — Fol. 486. Dessins et plan des églises de Lanton, Tayac (Gironde), etc. — Fol. 511. Notes sur le Congrès de la Société française d'archéologie tenu à Nevers, etc. (1866). — 691 feuillets.

xix^e s. Pap. Trois volumes, montés in-4°. Demi-rel.

11396. Roman de Fauvel.

Copie par M. A. Långfors du ms. français 101 de la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

xix^e s. Pap. 64 feuillets. 280 sur 215 millim. Cartonné. (Don de M. A. Långfors.)

11397. « Dissertation sur l'âge de S. Jérôme quand il mourut, par N....., auteur du livre intitulé *Summa Biblica.* »

xviii^e s. Pap. 64 pages. 180 sur 120 millim. Cartonné. (Provient du séminaire de Saint-Sulpice.)

11398. Correspondance de Louis Blanc (1812-1882).

On y remarque des lettres de M^{me} de Balzac, Barodet, Paul Bert, K. Blind, Cabet, J. Carlyle, L. Cladel, J. Cluseret, Louise Colet, Ad. Crémieux, colonel Denfert-Rochereau, É. Deschanel, Ch. Dilke, A. Duportal, J. Ferrouillat, G. Flourens, G. Garibaldi, E. de Girardin, Gladstone, Yves Guyot, A. Herzen, Fr.-Victor Hugo, Clovis Hugues, Kossuth, Pierre Leroux, R. Lytton, J. Mazzini, Michel (de Bourges), L. Mickiewicz, J.-S. Mill, R. Owen, Amédée Pichot, M^{me} V^{ve} Edgard Quinet, Élie et Élisée Reclus, H. Rochefort, Louis Blanc, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Simon, A. Vacquerie, etc.

xix^e s. Pap. 299 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (N^o 898 de la vente Dauze, 1914.)

11399. « Affaires particulières. » Registre-journal du comte Louis-Philippe de Ségur (6 octobre 1810-21 juin 1815).

D'autres papiers du comte de Ségur sont classés sous les n^{os} 22828-22836.

XIX^e s. Pap. 193 feuillets. 235 sur 180 millim. Rel. veau grenat. (Legs du marquis de Ségur.)

11400. Fables, par le comte Anatole de Ségur.
Autographe.

XIX^e s. Pap. 70 feuillets. 202 sur 125 millim. Cartonné. (Legs du marquis de Ségur.)

11401. Portrait d'âme. Henri de Lassus. — Souvenirs et poésies, par le marquis Anatole de Ségur.

XIX^e s. Pap. 263 feuillets. 218 sur 165 millim. Demi-rel. (Legs du marquis de Ségur.)

11402. Mélanges sur le Jansénisme.

Page 1. « Conférence faite dans une assemblée de Charité, le 14 janvier 1723. » — Page 40. « Sermon sur l'Incarnation. » — Page 100. « Réponse à une consultation sur la signature du formulaire de J[ansenius], 1723. » — Page 117. « Lettre d'un ecclésiastique sur la maladie et la mort de la Rév. Mère Madeleine de sainte Sophie Flesselles, religieuse de Port-Royal-des-Champs; 4 février 1724. » — Page 130. « Panégyrique de saint Augustin. » — Page 192. « Lettre d'un ecclésiastique écrite au sujet de la mort de la R. M. Marie-Catherine de sainte Celinie Benoite, religieuse de Port-Royal-des-Chams. » — Page 213. « Prière d'un malade qui demande à Dieu sa guérison, par l'intercession du saint diacre Monsieur Paris. » (S. l. n. d., impr. in-8°, 8 p.) — Page 222. « La vie de M. François de Paris, diacre, par Barbeau de La Rivière. 1731. » (Impr. in-8°, 80 p.)

XVIII^e s. Pap. 226 et 80 pages. 152 sur 95 millim. Rel. veau granité.

11403. « Sommaire ou mémoire chronologique de la vie d'Antoine Galland, » par lui-même (1711).

Autographe. — Publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1919, t. XLVI, p. 5-14.

XVIII^e s. Pap. 30 pages. 190 sur 128 millim. Cartonné. (Provient de la bibliothèque du marquis de Quincy de Saint-Maurice.)

11404. « Abrégé de l'histoire de Coulombs et de Nogent-le-Roi, » par l'abbé d'Espagnac.

Cf. les mss. 1106 et 1602 de la bibliothèque de Chartres.

xix^e s. Pap. 22 feuillets. 260 sur 210 millim. Cartonné. (Provient d'Auguste Moutié.)

11405. Enquête de Pierre Joulet, lieutenant général au comté et bailliage de Dreux, au sujet des « dévastations » dont ont été victimes les chanoines de l'église collégiale de Saint-Étienne de Dreux (17-30 octobre 1601).

xvii^e s. Pap. 28 feuillets. 260 sur 180 millim. Rel. basane rac.

11406. Registre des reconnaissances consenties à Michel Brandon, avocat fiscal d'Auvergne, pour des terres situées à Cormède, etc. (Puy-de-Dôme), pour les années 1516-1546.

xvi^e s. Parch. 32 feuillets. 182 sur 135 millim. Rel. anc. veau gaufré.

11407-11425. Collection de documents sur l'histoire de la musique, formée par M^{lle} Marie Bobillier [Michel Brenet].

I-XIV (11407-11420). Copies et extraits de documents et d'ouvrages imprimés sur l'histoire de la musique en France.

1^{re} série.

I-II (11407-11408). Avant le xviii^e et le xix^e siècle. — 824 et 915 pages.

III (11409). Pendant le moyen âge et le xvi^e siècle. — 859 pages.

IV (11410). Depuis le xvi^e siècle jusqu'en 1789. — 835 pages.

V (11411). Histoire des instruments de musique. — 798 pages.

VI (11412). Musique en Allemagne et Italie aux xvi^e et xvii^e s. — 827 pages.

VII (11413). Musiciens du Roi et de la Sainte-Chapelle, du xv^e au xviii^e siècle. — 885 pages.

VIII-IX (11414-11416). Musique en France aux xviii^e et xix^e s. — 929, 905 et 616 pages.

2^e série.

X-XIII (11417-11420). Mélanges et extraits divers, t. I-IV. — 840, 810, 817 et 811 feuillets.

XV (11421). « Notes et documents sur la vie et les ouvrages de Grétry. » — 652 feuillets.

XVI-XVII (11422-11423). « Histoire de la musique, par Auguste-

Guillaume Ambros, » traduction de Fallemand par Michel Brenet [Marie Bobillier], tomes II et III, 1864-1868 (le tome I n'a pas été traduit). — 997 et 1143 pages.

XVIII (11424). « Verzeichniss neuer Ausgaben alter Musiwerke aus der frühesten Zeit bis zum Jahre 1800, von Robert Eitner » (Berlin, 1871, in-8°). Exemplaire interfolié, avec notes mss.

XIX (11425). Mélanges bibliographiques sur l'histoire de la musique; notes, copies et extraits divers. — 409 feuillets.

XIX^e s. Pap. Dix-neuf volumes, in-4°. Demi-rel. (Legs de M^{lle} Marie Bobillier.)

11426. Notice et collation partielle du ms. latin 1594 de la Bibliothèque nationale, par A.-G. Camus.

Lettres de Charles le Chauve et d'Hinemar au pape Adrien, etc. — Cf. les *Notices et extraits des manuscrits*, 1799, t. V, p. 79-85.

XVIII^e s. Pap. 47 feuillets. 212 sur 160 millim. Demi-rel. (Don de M. Vuaffart.)

11427. « De la conjugaison dans les langues de la famille Maya-Quiché, » par le comte H. de Charencey.

XIX^e s. Pap. 406 feuillets. 195 sur 145 millim. Cartonné. (Don, comme les quatre suivants, de M^{me} la comtesse de Charencey.)

11428. « Les cités Votanides, » par le comte H. de Charencey. Autographe.

XIX^e s. Pap. 133 feuillets. 200 sur 155 millim. Cartonné.

11429. « L'art de prêcher, adressé à un abbé; » poème en quatre chants.

Fol. 38. « Le geste du prédicateur; » en vers.

XVIII^e s. Pap. 43 feuillets. 170 sur 115 millim. Rel. veau granité.

11430. Mélanges dramatiques et chansons.

Fol. 1. « Les filles et le secret, ou l'heureux larcin, intermède en un acte représenté le 25 juillet 1773 par les pensionnaires de l'abbaye royale de Préaux, à l'occasion de la feste de Madame de Lenthillac, abbesse de cette maison. » — Fol. 13. « Le déjeuner du Port à l'Anglais, impromptu en un acte. » — Fol. 25. « La femme perdue et retrouvée, parodie d'Orphée. » — Fol. 37. « Cahiers de chansons. »

XVIII^e et XIX^e s. Pap. 45 feuillets. 195 sur 135 millim. Demi-rel.

11431. Les ventes et le commerce des livres à Rome au XIX^e s., par A. Tomassi (1881).

XIX^e s. Pap. 58 feuillets. 265 sur 215 millim. Cartonné.

11432. Procès-verbal d'adjudication après saisie, en faveur de Charles-Henry de Saulx-Tavannes, d'un hôtel sis rue Saint-Dominique, à Paris, appartenant à Louis-Hyacinthe de Béchameil de Nointel, et alors occupé par l'archevêque de Rouen, Nicolas de Saulx-Tavannes (10 juillet 1749).

XVIII^e s. Pap. 90 feuillets. 270 sur 190 millim. Demi-rel. (Don du R. P. Joseph Brucker.)

11433. « De la Republic des Formicz, » par « Formillet » ; en deux livres, précédés d'une dédicace au roi Henri II.

Fol. 49. « De la guerre des Araignes et des Mousches. »

XVI^e s. Pap. 63 feuillets. 200 sur 145 millim. Rel. parch., avec emblèmes de Henri II. (Phillipps ms. 2809 : n^o 707 de la vente de 1919, et antérieurement n^o 693 de la vente Chardin, 1823.)

11434. Fragments d'un obituaire de l'église Saint-Jacques de Lisieux.

Janvier, février et juillet à novembre. — Cf. ms. n. a. fr. 11395.

XVIII^e s. Pap. 21 feuillets. 215 sur 160 millim. Demi-rel.

11435. Vie de S. Honorat, fondateur de l'abbaye de Lérins, en français.

Début du prologue : « Cy est le grand saint Honorat... Pour ce que nous avons trouvé les faictz... » — Début de la vie : « Regnant en Nichomedie et toute la region circumvoisine le roy Andriochus... »

XVI^e s. Parch. 88 feuillets. 210 sur 140 millim. Rel. parch.

11436-11547. Œuvres d'Ernest Renan (1823-1892).

Manuscrits autographes et éditions annotées¹.

Manuscrits autographes.

I-IV (11436-11439). Histoire des langues sémitiques. — 372, 388, 429 et 261 feuillets.

1. La bibliothèque d'Ernest Renan, acquise par M^{me} Calmann-Lévy, a été offerte à la Bibliothèque nationale en janvier 1896 et y est conservée sous la cote générale *Z Renan*. Voir le *Catalogue de la bibliothèque de M. Ernest Renan* (Paris, 1895, in-8°, iv-495 pages; 5516 numéros).

V (11440). Théorie des sons dans les langues sémitiques. — 180 feuillets.

VI-XI (11441-11446). Histoire du peuple d'Israël. — 475, 572, 505, 634, 542 et 378 feuillets.

XII (11447). L'Ecclésiaste. Cantique des Cantiques, Job. — 399 feuillets.

XIII (11448). Vie de Jésus. — 113 feuillets.

XIV (11449). Vie de Jésus; copie corrigée. — 163 feuillets.

XV (11450). Vie de Jésus: édition populaire. — 189 feuillets.

XVI (11451). Vie de Jésus; 2^e édition annotée. — 262 feuillets.

XVII-XVIII (11452-11453). Les Apôtres, Saint Paul. — 279 et 346 feuillets.

XIX (11454). Les Évangiles. — 400 feuillets.

XX (11455). L'Antechrist. — 541 feuillets.

XXI (11456). L'Église chrétienne. — 357 feuillets.

XXII (11457). Marc-Aurèle. — 490 feuillets.

XXIII (11458). Averroès. — 450 feuillets.

XXIV (11459). L'avenir de la science. — 463 feuillets.

XXV (11460). Origine du langage. — 198 feuillets.

XXVI (11461). Études d'histoire religieuse. — 391 feuillets.

XXVII (11462). Essais de morale et de critique. — 654 feuillets.

XXVIII (11463). Questions contemporaines. — 433 feuillets.

XXIX (11464). Réforme intellectuelle et morale. — 646 feuillets.

XXX (11465). Dialogues philosophiques. — 327 feuillets.

XXXI-XXXIII (11466-11468). Dramas philosophiques. — 370, 368 et 353 feuillets.

XXXIV (11469). Mélanges d'histoire et de voyages. — 61 feuillets.

XXXV (11470). Nouvelles études d'histoire religieuse. — 380 feuillets.

XXXVI-XXXVII (11471-11472). Discours et conférences. — 501 et 348 feuillets.

XXXVIII (11473). Feuilles détachées. — 631 feuillets.

XXXIX (11474). Lettres à sa mère (1838-1846). — 229 feuillets.

XL (11475). Correspondance avec sa sœur Henriette. — 471 feuillets.

XLI (11476). Correspondance et lettres du séminaire (1840-1845). — 150 feuillets.

XLII (11477). Souvenirs d'enfance et de jeunesse. — 280 feuillets.

XLIII (11478). Cahiers de jeunesse. — 268 feuillets.

XLIV-XLV (11479-11480). Premiers travaux. — 685 et 713 feuillets.

XLVI (11481). Notes prises à divers cours. — 729 feuillets.

XLVII (11482). Grammaire hébraïque (1844). — 338 feuillets.

XLVIII-LIV (11483-11489). Carnets de voyages en Orient (1860-1861 et 1864-1865), et avec le prince Napoléon en Norvège (1870). — 90, 94, 94, 91, 98, 90 et 79 feuillets.

LV (11490). Mission de Phénicie. — 238 feuillets.

LVI (11491). Inscriptions diverses; Sanchoniaton. — 154 feuillets.

LVII (11492). Notes et travaux divers. Mission en Italie (1849-1874). — 584 feuillets.

LVIII (11493). Collège de France (1862-1870). — 256 feuillets.

LIX (11494). Candidatures électorales: Meaux (1869); Marseille (1878). — 277 feuillets.

LX (11495). Correspondance diverse et bibliographie. — 336 feuillets.

Éditions annotées.

1-2 (11496-11497). Averroès et l'Averroïsme. — 1852. (2 exemplaires.)

3 (11498). — Deuxième édition. — 1861.

4 (11499). Histoire générale et système comparé des langues sémitiques. 1^{re} partie. Histoire générale des langues sémitiques. — 1855.

5 (11500). — Seconde édition. — 1858.

6 (11501). — Troisième édition. — 1863.

7 (11502). Études d'histoire religieuse. — 1857.

8 (11503). De l'origine du langage. — 1858.

9 (11504). Essais de morale et de critique. — 1859.

10 (11505). Questions contemporaines. Deuxième édition. — 1868.

11 (11506). Le livre de Job, traduit de l'hébreu. — 1859.

12 (11507). Le Cantique des Cantiques, traduit de l'hébreu. — 1860.

13 (11508). Catalogue des objets provenant de la mission de Phénicie. — 1862.

14-15 (11509-11510). Vie de Jésus. Onzième édition. — 1864. (2 exemplaires.)

16 (11511). — Douzième édition. — 1864.

17-19 (11512-11514). — Treizième édition. — 1867. (3 exemplaires.)

- 20-21 (11515-11516). — Seizième édition [populaire]. — 1864.
 22-24 (11517-11519). Les Apôtres. — 1866. (3 exemplaires.)
 25-26 (11520-11521). Saint Paul. — 1869. 2 exemplaires.)
 27 (11522). La Réforme intellectuelle et morale. Troisième édition. — 1872.
 28-30 (11523-11525). L'Antechrist. — 1873. (3 exemplaires.)
 31 (11526). Dialogues et fragments philosophiques. — 1876.
 32-33 (11527-11528). Les Évangiles. — 1877. (2 exemplaires.)
 34 (11529). L'Église chrétienne. Troisième édition. — 1879.
 35-36 (11530-11531). Marc-Aurèle et la fin du monde antique. — 1882. (2 exemplaires.)
 37 (11532). Histoire des origines du christianisme. Index général. — 1883.
 38 (11533). Nouvelles études d'histoire religieuse. — 1884.
 39 (11534). L'Écclésiaste, traduit de l'hébreu. Troisième édition. — 1890.
 40 (11535). L'abbesse de Jouarre. Douzième édition. — 1886.
 41-45 (11536-11540). Histoire du peuple d'Israël. Tomes I-III. — 1887-1891.
 Tome I, 1887; 11^e édit., 1891. — Tome II, 1889 (2 exemplaires). — Tome III, 1891.
 46 (11541). — Drame philosophiques. — 1888.
 47 (11542). Biblia hebraica, secundum ultimam editionem Jos. Athiaë, a Johanne Leusden denuo recognitam, recensita... ab Everardo Van der Hooght. Editio nova... a Judah d'Allemand. — Londini, 1840, in-8°.
 48 (11543). — Recensuit... Augustus Hahn. Editio stereotypa C. Tauchnitii, quartum recognita et emendata. — Lipsiæ, 1879, in-8°.
 49 (11544). Biblia sacra vulgatæ editionis, Sixti V. et Clementis VIII. Pont. Max. jussu recognita atque edita... — Rothomagi, 1783, in-8°.
 50 (11545). Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum in Veteris Testamenti libros. Post editionem germanicam tertiam latine elaboravit... Guil. Gesenius. — Lipsiæ, 1833, in-8°.
 51-52 (11546-11547). *La Bible*. traduction nouvelle par Édouard Reuss. Tomes II et III. — Paris, 1876, 2 vol. in-8°.
 XIX^e s. Pap. Soixante volumes, montés in-4°, et cinquante-deux volumes in-8°. Demi-rel. (Don des héritiers d'Ernest Renan.)

11548. « Esclaircissements ou explication des véritables Quatrains de maistre Michel Nostradamus, docteur et professeur en médecine,... composéz en 1656. à Paris, par le R. P. Jean Giffre de Reichac. dit de Sainte-Marie. »

Autographe. — Cf. Quéatif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*. t. II, p. 594-597.

xvii^e s. Pap. II et 223 feuillets. 180 sur 110 millim. Rel. parch. (Provient du couvent des Jacobins de Saint-Honoré, à Paris.)

11549. « La Terre-Sainte. ou description tres topographique et particulière des saints lieux de la Terre de promission. avec... l'histoire de la vie et mort de l'émir Fehreddin, prince des Drus. et une relation véritable de Zachachrie, prince d'Ethyopie, qui mourut à Ruel près Paris l'an 1638; ... le tout enrichy de figures par F. Eugène Roger, Recollet, missionnaire de Barbarie. »

Cf. Röhricht, *Bibliotheca geographica Palæstinæ*. p. 248-249.

xviii^e s. Pap. ix-174 et 205 pages. 210 sur 155 millim. Rel. veau brun. (Don de M^{me} F.-G. de Montfort.)

11550-11554. Journaux de voyages en Orient de A.-A. de Montfort (1827 et 1837).

I (11550). Journal de voyage (14 janvier-29 juillet 1827). — 93 feuillets.

II-III (11551-11552). Journal de voyage (1837-1838). — 304 et 306 feuillets.

IV-V (11553-11554). Copie de la plus grande partie du journal écrit au crayon dans le tome II. — 137 et 133 feuillets.

Cf. mss. n. a. fr. 22878-22882, et *Revue de l'Orient* (1843), t. I, p. 416-431 : « Promenade à la mer Morte. 25-26 février 1838. »

xix^e s. Pap. Cinq volumes, in-4°. Demi-rel. et cartonnés. (Legs de M. A.-A. de Montfort.)

11555. « Les Cantiques et Oraisons contemplatives de l'âme pénitente traversant les voies périlleuses, » par Jean Bouchet.

En vers. — Au fol. I, dédicace à « Madame Helaine de Genliz [Hélène de Hangest], veuve de feu... messire Arthur Gouffier... grand maistre de France » († 1519).

xvi^e s. Parch. 71 feuillets. 190 sur 130 millim. Rel. parch.

11556. Mémoire sur les connaissances que doit acquérir et sur la conduite que doit tenir le vrai gentilhomme.

(Œuvre d'un auteur anonyme, apparenté à Jacques d'Albon de Saint-André (vers 1552).

Fol. 202. Pensées religieuses et réflexions tirées de l'Écriture sainte.

xvi^e s. Pap. 207 feuillets. 272 sur 195 millim. Rel. anc. veau brun gaufré.

11557. Coutumes de Beauvaisis, par Philippe de Beaumanoir (1283).

A la fin (fol. 173) : « Explicit le livre des Coustumes de Biauvoisins, qui furent escriptes par le main Symon Pourchelet, de Clermont. » — Ms. inconnu au dernier éditeur des *Coutumes de Beauvaisis*.

Fin du xiii^e s. Parch. 173 feuillets, à 2 col. 288 sur 212 millim. Rel. veau granité.

11558. Recueil de lettres et notes de libraires et bibliophiles des xviii^e et xix^e siècles.

Lettres de De Bure, Lottin l'ainé, Lottin de Saint-Germain, Mac Carthy, Pierre Molini, Morel-Vindé et Renouard.

xviii^e et xix^e s. Pap. 60 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

11559-11613. Situations générales de l'Armée française (1831-1847) et situations numériques des divers corps de troupes de l'Armée française (1837-1840).

I. — Situations générales de l'Armée française (1831-1847).

I (11559). 1^{er} janvier 1831. — 174 feuillets.

II (11560). 1^{er} avril 1831. — 176 feuillets.

III (11561). 1^{er} octobre 1831. — 208 feuillets.

IV (11562). 1^{er} janvier 1832. — 218 feuillets.

V (11563). 1^{er} juillet 1832. — 220 feuillets.

VI (11564). 1^{er} octobre 1836. — 216 feuillets.

VII (11565). 1^{er} janvier 1837. — 215 feuillets.

VIII (11566). 1^{er} avril 1837. — 211 feuillets.

IX (11567). 1^{er} juillet 1837. — 211 feuillets.

X (11568). 1^{er} octobre 1837. — 228 feuillets.

XI (11569). 1^{er} janvier 1838. — 214 feuillets.

XII (11570). 1^{er} octobre 1838. — 243 feuillets.

XIII (11571). 1^{er} janvier 1839. — 229 feuillets.

XIV (11572). 1^{er} avril 1839. — 250 feuillets.

XV (11573). 1^{er} juillet 1839. — 236 feuillets.

- XVI (11574). 1^{er} octobre 1839. — 243 feuillets.
XVII (11575). 1^{er} juillet 1840. — 242 feuillets.
XVIII (11576). 1^{er} janvier 1841. — 239 feuillets.
XIX (11577). 1^{er} juillet 1841. — 235 feuillets.
XX (11578). 1^{er} octobre 1841. — 245 feuillets.
XXI (11579). 1^{er} janvier 1842. — 246 feuillets.
XXII (11580). 1^{er} octobre 1843. — 244 feuillets.
XXIII (11581). 1^{er} janvier 1844. — 253 feuillets.
XXIV (11582). 1^{er} avril 1844. — 257 feuillets.
XXV (11583). 1^{er} octobre 1844. — 265 feuillets.
XXVI (11584). 1^{er} janvier 1845. — 217 feuillets.
XXVII (11585). 1^{er} avril 1845. — 264 feuillets.
XXVIII (11586). 1^{er} juillet 1845. — 263 feuillets.
XXIX (11587). 1^{er} octobre 1845. — 266 feuillets.
XXX (11588). 1^{er} janvier 1846. — 267 feuillets.
XXXI (11589). 1^{er} octobre 1846. — 263 feuillets.
XXXII (11590). 1^{er} janvier 1847. — 258 feuillets.
XXXIII (11591). 1^{er} avril 1847. — 241 feuillets.
XXXIV (11592). 1^{er} juillet 1847. — 256 feuillets.
XXXV (11593). 1^{er} octobre 1847. — 265 feuillets.

II. — Situations numériques de l'Armée française (1837-1840).

- I (11594). 1^{er} février 1837. — 86 feuillets.
II (11595). 1^{er} mars 1837. — 88 feuillets.
III (11596). 16 avril 1837. — 91 feuillets.
IV (11597). 1^{er} juin 1837. — 89 feuillets.
V (11598). 16 juillet 1837. — 91 feuillets.
VI (11599). 1^{er} août 1837. — 90 feuillets.
VII (11600). 1^{er} septembre 1837. — 96 feuillets.
VIII (11601). 1^{er} décembre 1837. — 92 feuillets.
IX (11602). 1^{er} mars 1838. — 93 feuillets.
X (11603). 1^{er} mai 1838. — 96 feuillets.
XI (11604). 1^{er} juin 1838. — 93 feuillets.
XII (11605). 1^{er} novembre 1838. — 95 feuillets.
XIII (11606). 1^{er} mars 1839. — 96 feuillets.
XIV (11607). 1^{er} mai 1839. — 89 feuillets.
XV (11608). 1^{er} août 1839. — 95 feuillets.
XVI (11609). 1^{er} septembre 1839. — 94 feuillets.
XVII (11610). 1^{er} novembre 1839. — 95 feuillets.
XVIII (11611). 1^{er} décembre 1839. — 95 feuillets.

XIX (11612). 1^{er} février 1840. — 97 feuillets.

XX (11613). 1^{er} mars 1840. — 96 feuillets.

Au titre de chaque volume est l'estampille : « Bibliothèque du Roi. Palais-Royal. »

xix^e s. Pap. Cinquante-cinq volumes, in-4^o. Demi-rel. et cart.

11614. « Sommaire de la fureur du Calvinisme excitée dans la province de Languedoc, où l'on voit les massacres, les incendies et les désordres qu'elle y a causé, depuis l'année 1685... jusqu'à la présente année 1705. »

xviii^e s. Pap. 85 feuillets. 180 sur 122 millim. Rel. maroquin La Valliere. (Ex-libris gravé d'E. Stroehlin.)

11615. « Tarif des droits qui se perçoivent sur les boissons dans la province de Bretagne. »

Au bas du titre, la signature : « Morel ».

xviii^e s. Pap. 65 feuillets. 170 sur 110 millim. Rel. bas. rac. (Don de M^{me} la comtesse de Charencey.)

11616-11618. « De la vérité : ce que nous fûmes, ce que nous sommes, ce que nous devrions être, par André-Ernest-Modeste Grétry, membre de l'Institut. — An IX. »

Manuscrit avec corrections autographes, et note de Grétry, datée du 8 octobre 1807.

xix^e s. Pap. 250, 236 et 300 feuillets. 250 sur 190 millim. Demi-rel.

11619. Mélanges historiques sur le Parlement de Paris.

Fol. 1. « Traité de la cour du Parlement de Paris. » — Fol. 50. « Discours du garde des sceaux de Marillac, lors du lit de justice du 15 juin 1629. » — Fol. 54. « Recueil sommaire des raisons de la résolution prise par le Roy d'envoyer au parlement de Tolose la commission pour faire le procez au duc de Rohan, le déclarant descheu du privilège de pairie. » — Fol. 59. « Anecdotes curieuses au sujet de l'arrêt du Parlement scéant à Paris et ligueur pour la conservation de la loy salique, rendu le 28 juin 1593. » — Fol. 72. « Des punitions et peines ordonnées contre divers grands et personnes considérables en France, » jusqu'en 1629. — Fol. 90. Ordonnances relatives au Parlement (1294 et 1306); extraits de registres du Trésor des chartes. — Fol. 94. Anecdotes sur Du Vair; extrait du ms. [661, fol. 43 et suiv.] de Dupuy. — Fol. 100.

« Notice critique des ouvrages manuscrits de Michel de Marillac,... révisée par M. Revol, pendant son exil à Bourges, 1754. »

Copies faites en 1754 sur un manuscrit du président Durey de Meinières.

xviii^e s. Pap. v et 114 feuillets. 238 sur 180 millim. Rel. veau rac.

11620. « Adelaïde Du Guesclin, tragédie par M. de Voltaire, représentée pour la première fois aux François le 18 janvier 1734. »

Fol. I-IX. Copies de plusieurs lettres et pièces de vers de Voltaire.

xviii^e s. Pap. x feuillets et 106 pages. 222 sur 170 millim. Rel. veau rac.

11621. « Histoire des empereurs romains, tirée de différens auteurs. 1734. »

Début de la préface : « La république romaine qui s'étoit élevée pendant 723 ans... »

xviii^e s. Pap. v et 523 pages. 210 sur 158 millim. Rel. veau granité.

11622. Recueil de vers, chansons, épigrammes et sermons burlesques.

Fol. 2 et 9. Pièces sur les Petits Pères de la place des Victoires (1706). — Fol. 33. « Lettre très canonique de M. l'abbé Francœur... à milord Ganganelli, ci-devant volontaire dans la légion de François d'Assise... » — Fol. 38. « Sermon du R. P. Protoplaste, capucin, prêché aux Madelonnettes. » — Fol. 51. « Sermon du curé de Polignac. » — Fol. 63. « Discours pour la consolation des cocus, prononcé au sujet de M. J. D... A Rouen, chez J.-F. Behourt... » — Fol. 80. « Lettre pastorale du révérendissime Pancrasse Pellegrin, patriarche de l'Opéra,... 1743. »

xviii^e s. Pap. 92 feuillets. 190 sur 125 millim. Rel. veau rac.

11623. Lettres de l'abbé Bruget, docteur de Sorbonne, adressées à l'abbé Dechessimont, aussi docteur de Sorbonne, pendant son séjour à Lisbonne et en Portugal (1749-1752).

On y remarque encore : Fol. 77. « Relazione delle differenze trà il Clero gallicano ed il Parlamento di Parigi, esorte nell' anno 1752, a cagione della richiesta dei biglietti di confessione,... opera del signor abbate Cecchetti, Veneziano. » — Fol. 87. « Harangue de M. le cardinal de La Rochefoucauld au Roy pour l'ouverture de l'assemblée [du Clergé de France] de 1755. » — Fol. 97. « Recueil

de pièces curieuses. Lettre du duc de Cerisano, ministre du roy des Deux-Siciles, au cardinal Valenti Gonzaga, secrétaire d'État de S. S. Benoît XIV; » « Testament du cardinal de Fleuri, » en vers, et autres pièces de vers satyriques (1753). — Fol. 110 v°. « Mémoire au sujet de la visite de l'évêché de Malte ordonnée par le roy des Deux-Siciles » (1754). — Fol. 117. « Éloge des cinq rois de Portugal qui ont porté le nom de Jean, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent,... traduit du latin du Père Emmanuel Monteyro,... par l'abbé Bruget.... aumônier de S. A. R. l'infant D. Emmanuel de Portugal. » — Fol. 132. « Tratado dos lemites das conquistas entre... D. João 5º, rey de Portugal, e D. Fernando 6º, rey de España » (1750). — Fol. 159. Recueil de pièces de vers diverses (1747-1751).

xviii^e s. Pap. 185 feuillets. 180 sur 112 millim. Rel. veau brun.

11624. Recueil de vers français extraits des œuvres de différents poètes du xviii^e au xix^e siècle (1821).

xix s. Pap. 116 feuillets. 178 sur 110 millim. Rel. basane rac.

11625-11626. « Extraits et collections des bons et curieux endroits de plusieurs livres et manuscrits sur toute sorte de matières. Tome XI, à Paris, 1721, » et tome XII.

Une étiquette sur le plat intérieur de chaque volume porte le nom de « Monsieur de Vaubercy ».

xviii^e s. Pap. 219 et 359 feuillets. 165 sur 105 millim. Rel. veau granité.

11627. « Réflexions d'un catholique sur le monachisme. »

Début de l'avertissement : « Il faut avouer qu'il est bien difficile de satisfaire... »

Fol. 94. « Dialogue d'un religieux avec son amy. Satire. »
Début : « L'amy. D'où vous vient, mon cher frère, un visage si blême... »

xviii^e s. Pap. 100 feuillets. 160 sur 105 millim. Rel. veau brun, avec chiffre H. M. ou M. H. sur les plats.

11628. Sermon sur l'Espérance.

Début : « Sperate in Domino... Pécheurs, qui êtes retenus... »

xviii^e s. Pap. 41 feuillets. 162 sur 102 millim. Rel. maroquin rouge.

11629-11630. « Lettres de S. Bernard, abbé de Clairvaux; » traduction française.

xviii^e s. Pap. 407 et 408 pages. 160 sur 100 millim. Rel. veau rac.

11631. Mélanges, en prose et en vers, sur diverses matières de théologie, philosophie, morale, etc.

xix^e s. Pap. 501 pages. 160 sur 98 millim. Rel. veau marbré.

11632. « Recueil de pièces diverses [en vers] de différens auteurs. — A Paris, 1765. »

xviii^e s. Pap. 320 pages. 160 sur 100 millim. Rel. veau marbré.

11633. « L'Economie de la raison pour le bonheur de la vie, par M. l'abbé de Bonnaire, et l'Almanach des Jésuites. — Chantrel le jeune fecit, 1753. »

xviii^e s. Pap. iv et 345 pages. 150 sur 90 millim. Rel. veau fauve.

11634. Recueil d'extraits de divers livres imprimés : Anecdotes sur Bossuet, le cardinal de Noailles, Simon Morin. Giordano Bruno, etc.

xviii^e s. Pap. 175 feuillets. 130 sur 70 millim. Rel. parchemin.

11635-11636. Recueil de lettres, mémoires, dessins d'antiquités, adressés à Joseph de Seytres, marquis de Caumont.

I (11635). Lettres adressées au marquis de Caumont, à Avignon, par le chevalier Folard (1729-1750). — 242 feuillets.

II (11636). Lettres, mémoires et dessins d'antiquités adressés au marquis de Caumont par d'Anfossy, d'Antelme, Bon, le P. Bougerel, Gros de Boze, Amat de Graveson, Gravier, chanoine Lafont, Thomassin de Mazaugues, Bernard de Montfaucon, Moreau de Mautour, Simon, garde du cabinet du Roi, Valbonnais, Veissiere, Ed. de Vitry, etc. — 257 feuillets.

xviii^e s. Pap. Deux volumes, in-4^o. Rel. veau rac. et veau brun, aux armes du marquis de Caumont.

11637. Recueil de lettres écrites d'Espagne, et en particulier de Madrid, par le comte J. de Colowrat, au chevalier Constantin de Magni et à diverses personnes (1741-1746).

xviii^e s. Pap. 78 feuillets. 230 sur 170 millim. Demi-rel.

11638. « Seconde partie de la table alphabétique de la seconde partie des écrits périodiques de Fréron, *Année littéraire*, de 1776 à 1802. »

xix^e s. Pap. 147 feuillets. 252 sur 180 millim. Cartonné. (Provient du collège de Vaugirard, S. J.)

11639. « Mémoire contenant les véritables origines de Messieurs du Parlement de Paris en 1706, » par... d'Hozier.

xviii^e s. Pap. 263 pages. 225 sur 172 millim. Rel. veau rac.

11640-11643. « Généalogies des maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi, depuis l'an 1575 jusqu'en 1760. »

N^o 600 du catalogue du Collège héraldique, avec ex-libris.

xviii^e s. Pap. xxx-690, 692, 668 et 738 pages. 200 sur 158 millim. Rel. veau rac.

11644. Mémoires, souvenirs et poésies de M. de Castries († 1816).

Texte sténographié suivant le système Bertin-Taylor.

xix^e s. Pap. 185 feuillets. 160 sur 95 millim. Rel. parchemin.

11645. « Le ciel ouvert à tous les hommes, » par Pierre Cupé, curé de Blois, au diocèse de Saintes 1754.

xviii^e s. Pap. 258 pages. 160 sur 95 millim. Rel. veau gran. (Legs, comme les trois volumes suivants, de M. Émile Travers.)

11646. Maximes pour la conduite de la maison de Saint-Cyr, par M^{me} de Maintenon.

Fol. 42. « Projet pour la conduite des deux premières classes de Saint-Cir, 26 juin 1690. »

xviii^e s. Pap. 97 feuillets. 112 sur 78 millim. Rel. veau brun.

11647-11648. « Histoire de Normandie, par Robert Wace, copiée sur le manuscrit du roi d'Angleterre [Brit. Mus. 4 C XI, 9], écrit dans le xiii^e siècle, en 1792, » par l'abbé G. De La Rue.

xviii^e s. Pap. 177 et 173 feuillets. 250 sur 190 millim. Cartonnés.

11649. Recueil de traités médicaux de Gui de Chauliac et Jean Pissis. etc.

Fol. 1. Traité d'anatomie et de chirurgie, incomplet du début : « ... le cervel et les autres y sont contenez... De quans os est composé l'olle de la teste... »

Fol. 12. « Cy après s'ensuyt le formulaire de maistre Lenfranc, docteur en medecine, qu'il envoya à son filz Bernard, pour luy donner doctrine et congnoissance de cyreurgie en petite forme. »

Fol. 41. « Cy commence le formulayre des aydes des apostumez, postulé et ordonné par M^e Guidon de Cailhac, cyreurgien et maistre en medecine, et composé a Montpellier en l'an de nostre Seigneur mil CCC XL. »

Fol. 46 v°. « Cy commence le formulaire des aydes des playes et des ulceres. ordonnées en Avignon par M^e Guidon de Cailhac, qui adonc estoit medecin du pape Clement, en l'an mil CCC et XL. »

Fol. 63. « Cy commencent anciennez questions touchant le fait de la flebothomye, qui sont extrectes et prises ou vij^e livre de Guidon de Cailhac. qui est dit Antidotaire. »

Fol. 67 v°. « Cy après s'ensuyvent les Synonismes de M^e Guidon de Cailhac, maistre et docteur en medecine, composés selon l'Alphabetum... »

Fol. 76. « Cy après s'ensuyvent certainez cures et regimens d'aucunez œuvres particulieres, faicte par M^e Jehan Pissis, docteur en medecine et chancellier de la noble Faculté d'icelle medecine assize et scituée a Montpellier. »

Fol. 93 v°. « Cy apres s'ensuyvent aucunez proprietes de certainez viandes, qui engendrent bonnes et males humeurs.... compillées par maistre Jehan Pissis... » — Incomplet de la fin.

Fol. 117. « Collacion pour congnoistre toutes les complexions, selon la parolle de maistre Alubert, dont Rasis le noble et tres excellent docteur parle en son livre. »

Fol. 146. Traité d'anatomie. incomplet du début et de la fin chapitres vi du ventre et vii des hanches.

Fol. 150. « Cy commence le livre des secretz des damez, lequel est deffendu à reveler, sur paine d'escomeniment en la Clementine, a nulle femme ne a nul homme, se il n'est de l'office de cyreurgie. Une dame m'a prié par courtoisie loyalle... »

Fol. 160 v°. « Cy commence le chapitre des aydes de la mayre des dames et de leurs medecinez. Il y a plusieurs femmes qui ont la mayre chaulde... »

Fol. 166 v°. « Cy commence le meilleur livre que Ypocras eust en sa vie, qui traicte de la congnoissance de la vie et de la mort. »

Fol. 174 v°. « Cy s'ensuyvent les proprietes de certainez eaez esprouveez par pluseurs docteurs en medecine. Eae de sauge vault contre toute paralisie... » — Fol. 181. « Eae composée par xii. philosophes..., et l'a on heue de M^e Raphael Tresor de Barse-lonne. » — A la suite. recettes diverses (fol. 182 et 199).

Fol. 189. « Cy commence le livre des constellacions. pour savoir en quelle constellacion est homme né et pour savoir les adventurez qui luy doyvent advenir selon les ditz des grans philozophes Tholomeus et Aristote. Premierement pour savoir la mort et la vie... »

Fol. 202. « Cy après s'ensuit la revelacion que Nostre Seigneur

monstra à Esdre, scribe, afin qu'il démontrast la qualité de l'an es enfans de Israel par le commencement de janvier. »

xv^e s. Pap. 202 feuillets. 190 sur 140 millim. Demi-rel.

11650. Livre de raison de la famille parisienne Rouillé, alliée aux familles de Baigneaux, d'Abbadie, etc. (1540-1766).

Fol. 194. Armes peintes de différents membres de la famille de Baigneaux.

xvi^e-xviii^e s. Pap. 200 feuillets. 80 sur 42 millim. Rel. anc. veau gaufré, avec fermoir.

Grand format.

22821. Vente par Pierre Descartes, au nom de son père Joachim, à Pierre Leclerc, de Port-de-Piles, de la maison et terre de Descartes ou la Chillolière (16 novembre 1618).

Publié par C. Coudere dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1918), t. LXXVIII, p. 269-293.

xvii^e s. Parch. et pap. 23 feuillets. 315 sur 240 millim. Demi-rel. (Don de M. H. Levallois.)

22822-22824. La France chronologique, par A. Bréant († 1879).

I (22822). Listes des membres du Conseil d'État et des préfets des départements.

II (22823). Listes des députés aux États généraux de 1789, à l'Assemblée nationale, à la Législative, à la Convention, aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens, au Tribunat, etc. (1789-1870).

III (22824). Tables alphabétiques diverses, des évêques français depuis 1791, des conseillers d'État, préfets et commissaires des départements, sénateurs et pairs de France, députés (1789-1870), des membres et correspondants de l'Institut.

xix^e s. Pap. 142, 502 et 164 feuillets. 350 sur 225 millim. Demi-rel.

22825. Registre des sommes perçues, pour les droits de « dispense des 40 jours », sur différents offices du royaume par les trésoriers de Ligny, Servient et Jean Martineau (1616-1626).

Incomplet de plusieurs cahiers.

xvii^e s. Parch. 184 feuillets. 315 sur 245 millim. Demi-rel.

22826-22827. Comptes et reconnaissances de la baronnie de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).

I (22826). Comptes divers de cette baronnie et de plusieurs seigneuries en dépendant (1485-1583).

II (22827). « Livre des recognoyscences des lieux de Chateau Reinard et Rognonas, en faveur du venerable chappitre Saint Agricool d'Avignon » (1568-1679).

xv^e-xvii^e s. Pap. 228 et 137 feuillets. 310 sur 220 et 420 sur 280 millim. Demi-rel.

22828-22836. Papiers et correspondance de la famille de Ségur.

I (22828). Actes et documents divers (1298-1661). — 197 feuillets.

II (22829). Actes et documents divers (1684-1845). — 326 feuillets.

III-IV (22830-22831). Lettres de différents membres de la famille. — 524 et 268 feuillets.

V-VI (22832-22833). Lettres reçues par différents membres de la famille, t. I (A-N) et t. II (O-W). — On y remarque des lettres de D'Aguesseau, E. Augier, O. Barrot, maréchal de Belle-Isle, baron de Besenval, cardinal de Bonnechose, Bossuet, général Boulanger, maréchal duc de Broglie, Charles de Buonaparte, de Calonne, Caumartin de Ségur, Champagny, duc de Cadore, Henry V, comte de Chambord, Charles X. A. Cochin, chevalier de Damas, duc de Doudeauville, P. Dubois, A. Dumas, Mgr Dupanloup, A. de Falloux, abbé de Frayssinous. Lise Galitzine, E. de Girardin, Ch. Gounod, A. Gratry, cardinal Guibert, duc de Harcourt, Victor Hugo, H.-D. Lacordaire, A. de Lamartine, général de La Moricière, Le Corvaisier, E. Legouvé, Léon XIII, Fr. Liszt, X. de Mérode, Mignet, Mistral, Ch. de Montalembert, Napoléon III, D. Nisard, duc de Noailles-Tessé, Émile Ollivier, Philippe d'Orléans, comte de Paris, Mgr Pie, Pie IX, Pontchartrain, correspondance Portelance (1782-1794), Prévost-Paradol, Mgr H. de Quélen, P. X. de Ravignan, M^{lle} Reichemberg, M^{lle} Réjane. C. Rousset, C. Doucet, Royer-Colard, M^{me} Séverine, Jules Simon, M^{me} Swetchine, A. Thiers, L. Veuillot, Viennet, Vitet, etc.

VII (22834). Lettres et papiers de la famille Rostopchine. — 221 feuillets.

VIII (22835). « Inventaires après le décès de Madame la marquise de Ségur..., » à Paris et à Besançon (22 mai et 15 juin 1778). — 93 feuillets.

IX (22836). Œuvres dramatiques de Louis-Philippe de Ségur [ainé] et d'Alexandre-Joseph-Pierre de Ségur [cadet]; en grande partie autographes. — 214 feuillets.

Cf. plus haut les mss. n. a. fr. 11399-11401.

xiii^e-xx^e s. Pap. et parch. Neuf volumes, montés in-fol. (Legs de M. le marquis de Ségur.)

22837. Mélanges sur l'histoire de Metz.

Fol. 1. Arrêts du parlement de Metz et actes divers (1662-1745). — Fol. 15. Actes relatifs à l'office des procureurs Nicolas Valtriny et Claude Oudinot. — Fol. 25. Actes relatifs à divers membres de la famille Ferry.

xvii^e et xviii^e s. Pap. et parch. 29 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Provient de la collection Clouët-Buvignier.)

22838. Compte de la baronnie de Nogent-le-Rotrou, rendu à Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme, par Robert Gouyn, son receveur (1531-1532).

xvi^e s. Pap. 141 feuillets. 320 sur 220 millim. Cartonné.

22839-22840. Traités conclus par Eugène Scribe avec différents théâtres, journaux, auteurs, compositeurs et éditeurs.

Cf. les mss. n. a. fr. 22480-22584.

xix^e s. Pap. 525 et 566 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. Léon Biollay.)

22841-22843. Inventaires de titres de la famille de La Rochefoucauld.

I (22841). Titres de Liancourt, Schomberg, Vivonne, La Rocheguyon, Durtal, Estissac, etc., et comptes de la maison de La Rochefoucauld (1673-1734). — 332 feuillets.

II (22842). « Inventaire... des titres... de Montignac-Charante et Touriers, membres du duché-pairie de La Rochefoucauld... T. II. 1743. » — 1060 pages.

III (22843). Inventaire après décès de Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois, duchesse de La Rochefoucauld, dans son hôtel de La Rochefoucauld, à Paris, et son château de La Rocheguyon (1735). — 286 feuillets.

xviii^e s. Pap. Trois volumes. 350 et 315 sur 235 et 200 millim. Rel. veau granité, aux armes de La Rochefoucauld. (Don de M. Emmanuel de Margerie.)

22844. V. Stempf, Inscriptions ibères.

xix^e s. Pap. 99 feuillets. 290 sur 220 millim. Demi-rel. (Don de M^{me} la comtesse de Charencey.)

22845-22846. Monuments de l'histoire du Tiers-État. Bretagne; copies envoyées à Augustin Thierry par A. de Courson.

On y trouve des documents relatifs à la Bretagne, en général, et aux villes de Dol, Fougères, Guingamp, Morlaix, Nantes, Quimper, Rennes, Tréguier et Saint-Malo, dans le second volume. — Cf. les mss. n. a. fr. 3375-3429, 3432-3477 et 6359.

XIX^e s. Pap. 306 et 168 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22847. « Diverses lettres escriptes à Monseigneur le marquis de Chasteauneuf [Charles de l'Aubespine], pendant qu'il a tenu les sceaux et durant qu'il a exercé la charge de premier ministre du Royaume, ez années 1650 et 1651. »

XVII^e s. Pap. 380 feuillets, in-fol. Demi-rel. (Phillipps ms. 25026; n° 800 de la vente de 1919.)

22848. « Martirologe ou estat des fondations, rentes, prez et autres biens appartenants à l'œuvre et fabrique Notre-Dame de Moret,... rédigé par ordre en l'année 1758. »

La dédicace au cardinal de Luynes, archevêque de Sens, est signée : « René-Pierre Descourtiz, marguillier ».

XVIII^e s. Pap. 210 feuillets. 340 sur 230 millim. Rel. parchemin vert. (Phillipps ms. 2988; n° 688 de la vente de 1919.)

22849. « Recepte générale du Clergé de France. Année 1639. »

Original, présenté à l'Assemblée du Clergé par son receveur Philippe Daguesseau, avec les signatures autographes des prélats faisant partie de l'Assemblée.

XVII^e s. Parch. 127 feuillets. 320 sur 265 millim. Rel. parch. (Phillipps ms. 8916; n° 691 de la vente de 1919.)

22850. « Recepte générale des finances de la généralité de Caen pour l'année finie le dernier jour de décembre 1655. — Bernard Chasot, receveur général... »

Cf. le ms. n. a. fr. 20217.

XVII^e s. Parch. 214 feuillets. 300 sur 240 millim. Cartonné. (Phillipps ms. 11895; n° 839 de la vente de 1919.)

22851. Recueil de pièces diverses sur Cabourg (Calvados), de 1542 à 1756.

XVI^e-XVIII^e s. Pap. 94 feuillets, in-fol. et in-4°. Demi-rel., au chiffre du baron Jérôme Pichou.

22852-22869. Collection de lettres autographes de personnages divers, la plupart contemporains.

I (22852). About-Bazard. — 406 feuillets.

II (22853). Beaumont-Burnouf. — 565 feuillets.

III (22854). Cadet-Choiseul. — 480 feuillets.

IV (22855). Claretie-Cuvillier-Fleury. — 273 feuillets.

V (22856). Dacier-Dezas. — 439 feuillets.

VI (22857). Didier-Duveyrier. — 463 feuillets.

VII (22858). Egger-Furne. — 288 feuillets.

VIII (22859). Gaillard-Guizot. — 335 feuillets.

IX (22860). Hachette-Kervyn de Lettenhove. — 447 feuillets.

X (22861). Labanoff-Laya. — 525 feuillets.

XI (22862). Le Barbier-Luynes. — 373 feuillets.

XII (22863). Magnin-Miot. — 326 feuillets.

XIII (22864). Mohl-Ozanne. — 414 feuillets.

XIV (22865). Pagnerre-Quicherat (L.). — 507 feuillets.

XV (22866). Rais-Rozière (E. de). — 292 feuillets.

XVI (22867). Saint-Aignan-Sèze. — 388 feuillets.

XVII (22868). Sicard-Turpin. — 392 feuillets.

XVIII (22869). Vacherot-Zangiacomi. — 448 feuillets.

Cf. plus loin les mss. n. a. fr. 22889 et 22903-22904.

xviii^e-xx^e s. Pap. Dix-huit volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Proviennent du libraire A. Voisin.)

22870-22871. Correspondance de Fr.-J. Fétis, directeur du Conservatoire de musique de Bruxelles (1784-1871).

Tome I. Lettres de Fétis, documents le concernant, et lettres A-F. — Tome II. G-Z.

xix^e s. Pap. 443 et 383 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Proviennent du libraire A. Voisin.)

22872-22873. Mélanges.

I (22872). Fol. 1. « T. Quintii Capitolini consulis ad sedandas tribunitias seditiones ad populum oratio. » — Fol. 2. « De l'origine, du progrès et de l'estat présent de la médecine. » — Fol. 17. « Relation de l'attaque et de la levée du siège de Conis, par laquelle je prétend faire voire à toute l'Europe la vérité de ce qui s'y est passé et desciller les yeux de tous ceux qui ont esté prévenues par les émissaires de Mons. de Feuquières. » — Fol. 26. « Supplément à la Table chronologique de l'histoire moderne » (1762-1788). — Fol. 64. « Motif de la France pour la conclusion de la guerre d'Allemagne et

quelle y a esté sa conduite. » — Fol. 78. « Grand écu ou penon des 18 quartiers maternels du roy Louis 14^e. » — Fol. 80. Fragments de comptes et actes divers (1643-1814).

II (22873). Fol. 1. Pièces diverses, classées par ordre alphabétique des noms de personnes et concernant Jean et Thomas de Bérulle, Brillat-Savarin (Société d'encouragement pour l'industrie nationale), D'Argenson, duc de Gesvres, de La Valette (généalogie), M^{lle} de Lenelos (récit d'un voyage de Louis XIV en Touraine à elle adressé), « Elegia Jac. Phil. d'Orville ad Franciscum Oudenorpium, » Pompone de Bellièvre, J.-J. Rousseau (monument), Sainte-Beuve (actes d'état civil), baron de Vibrac, etc.

Fol. 197. Pièces diverses, classées par ordre alphabétique de pays ou localités et établissements : Brienne, Canada, Chartreuse de Paris et Grande Chartreuse, Citeaux, Compiègne, Conserans, Eu, Gaillac, La Ferté-sous-Jouarre, La Guiche, Nevers, Normandie (La Haye-Malherbe, Le Havre, Coutances, Pont-Audemer, Falaise, Argentan, Caen, Alençon), Paris, Saint-Émilion, Saint-Guilhem-du-Désert, Toulouse, etc.

xv^e-xix^e s. Pap. 178 et 318 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22874-22877. Papiers du cardinal Mazarin et inventaires du Palais Mazarin (1657-1765).

I-II (22874-22875). Papiers divers, contrats, quittances, testaments (1657-1745), avec une lettre originale du cardinal Mazarin (13 juin 1659). — 239 et 223 feuillets.

III (22876). Inventaires du Palais Mazarin (1699-1714). — 283 feuillets.

IV (22877). « Compte de la recepte et despense qui a esté faicte par le sieur de la Boudre, trésorier de Monseigneur le duc Mazariny, depuis le premier avril dernier jusqu'au dernier décembre 1662. » — 75 feuillets.

xvii^e et xviii^e s. Pap. Quatre volumes. Demi rel., et le dernier, provenant de A.-A. Monteil, rel. parch. (Don de M^{me} la marquise et de M. le comte Alex. de Laborde.)

22878-22882. Journaux de voyages de A.-A. de Montfort à Jérusalem et au Caire (1827-1828 et 1837-1838).

Cf. les mss. n. a. fr. 11550 et 11554, et la *Revue de l'Orient* (1843), t. I, p. 416-431.

xix^e s. Pap. 183 pages. 64, 409, 272 et 262 feuillets, in-fol. et in-4^o. Cartonnés et demi-rel. (Legs de M. A.-A. de Montfort.)

22883-22884. Recueil de lettres autographes, quittances, etc. d'artistes du XIX^e siècle.

I (22883). Adam-Luttringshausen. — II (22884). Mabile-Yvon. XIX^e s. Pap. 661 et 965 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22885. Lettre autographe de Marie Stuart, reine d'Écosse, au roi de France, Charles IX (Carlisle, 21 juin [1568]).

Publiée par le prince Alex. Labanoff, *Lettres*, etc. (1844), t. II, p. 112-113.

XVI^e s. Pap. 2 feuillets. 310 sur 212 millim. Rel. chagrin rouge. (Don de M. le baron Edmond de Rothschild.)

22886. Recueil de poésies latines et françaises en l'honneur de Paul Ferry, de Metz (1609-1632).

Fol. 102. Discours de Tabouillot sur les « genres d'études qui conviennent à l'avocat ». — Fol. 107. « Épitre d'un messin à Mgr le maréchal duc de Broglie. » — Fol. 108 et 153. « Couplets aux nobles redoutables de l'hôtel de ville. » — Fol. 109. « Sentences morales en rithmes extraictes de poetes, » etc.

XVII^e et XVIII^e s. Pap. 190 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Provient de la collection Emmerly.)

22887. Rapport sur une mission philologique en Italie (1880), par le D^r A. Bos.

Notices de manuscrits français de la Laurentienne, de Florence.

XIX^e s. Pap. VIII et 495 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M^{me} Paul Meyer.)

22888. Inventaire des archives municipales de Tarascon, par Paul Meyer, et pièces relatives à la publication de cet inventaire (1862-1864).

XIX^e s. Pap. 227 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22889. Recueil de lettres autographes de divers personnages français du XIX^e siècle.

On y remarque des lettres du duc d'Audiffret-Pasquier, Odilon Barrot, Berryer, Berthelot, Blanqui, général Changarnier, duc Decazes, Jal, marquis de Pastoret, comte de Pontmartin, Sauvageot, Jules Simon, Troplong, Villenave, etc. — Cf. plus haut les mss. n. a. fr. 22852-22869 et 22903-22904.

XIX^e s. Pap. 525 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22890. « Mémoire sur le commerce du Levant, » adressé par le comte de Bonneval au maréchal de Castries (1782). — Copie.

xviii^e s. Pap. 68 pages. 318 sur 200 millim. Demi-rel.

22891-22892. Mémoires de la comtesse Victorine de Chastenay (1810-1818).

Ms. autographe des Mémoires, publiés par Alphonse Roserot (Paris, 1896, 2 vol. in-8°).

xix^e s. Pap. 634 et 742 pages. 355 sur 225 et 240 millim. Demi-rel. (Don de M. A. Roserot.)

22893. Relation par le sieur de Marandé du voyage, fait sous sa conduite à travers la France, du comte de Peñaranda, revenant de Flandre en Espagne, après la rupture de la conférence de la paix (1650).

Incomplète du début. — Cf. une autre relation, également incomplète, aux archives des Affaires étrangères, Espagne, vol. 30, fol. 359.

xvii^e s. Pap. Feuilletts 3-4 et 7-36. 340 sur 210 millim. Demi-rel.

22894. Recueil de lettres, discours et accords sur les duels ou querelles devant en provoquer (1547-1638).

Page 127. « Mémoire du duc de Rohan sur les troubles survenus en France depuis la mort d'Henry le grand jusques à la paix faite avec les Réformez, au mois de juin 1629. » — Publié par Michaud et Poujoulat, en 1837. 2^e série, t. V, p. 493-608.

Ex-libris gravé de Thomé.

xvii^e s. Pap. x et 263 pages. 332 sur 220 millim. Rel. basane fauve.

22895. « Registre des lettres, [états] et mémoires de la campagne de 1735, » en Allemagne, par le maréchal de Coigny.

xviii^e s. Pap. 263 feuillets. 320 sur 220 millim. Rel. veau granité.

22896-22902. Recueil de lettres autographes et pièces historiques, des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, recueillies par Rousselin de Corbin, comte de Saint-Albin.

I (22896). Lettres de rois et reines de France, de membres de la famille royale et de souverains étrangers (xvi^e et xvii^e siècles) : Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Louise de Lorraine-Vaudémont, Henri IV, Louis XIII, Marie de Médicis (affaire du Val-de-Grâce), Louis XIV, Louis XV, Louis XVI; Gaston et Phi-

lippe d'Orléans, Henri de Bourbon, prince de Condé, Louis II de Bourbon, le grand Condé, Louis de Bourbon, comte de Soissons, Henri II d'Orléans, duc de Longueville, Louis d'Orléans, Henri de Savoie, duc de Nemours; Charles I^{er}, roi d'Angleterre, Louis-Guillaume, prince de Portugal, Anne d'Orléans, duchesse de Savoie, Chrétienne de France, Thomas, prince de Savoie, Victor-Amédée de Piémont, Ferdinand II, grand-duc de Toscane. — 122 feuillets.

II-III (22897-22898). Lettres de personnages des xvi^e et xvii^e siècles.

II (22897). A-II. — On y remarque des lettres de Jean de Chasteigner d'Abain, Philippe d'Aquin, René d'Argenson, Pierre Bouchard d'Aubeterre, cardinal Antonio Barberini, Nicolas et Pomponne de Bellievre, cardinal Guido Bentivoglio, Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, connétable Charles de Bourbon, François de Boufflers, Claude Bouthillier, Henri de Nogaret d'Épernon, duc de Candale, Jacques Nompar de Caumont-La Force, le P. Nicolas Caussin, Marguerite de Chabot, duchesse d'Elbeuf, Louis de Béthune, duc de Charost, Paul Hay-Du Chastelet, Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, Léon Bouthillier de Chavigny, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Ph. de Cospéan, évêque de Nantes, François de Cossé, Charles Colbert, marquis de Croissy, Antoine Duprat, Pierre Dupuy, Antoine et Henri Coiffier de Ruzé, marquis d'Effiat, Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, Charles d'Escars, Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, le bailli François de Forbin, François et Nicolas Fouquet, Antoine de Gramont, comte de Guiche. J.-B., comte de Guébriant, Charles de Lorraine, duc de Guise, Philippe de La Motte-Houdancourt, etc. — 248 feuillets.

III (22898). L-V. — On y remarque des lettres de François de La Barre, maréchal Charles de La Meilleraye, Claude de La Noue, Charles de La Palisse, cardinal François de La Rochefoucauld, Louis II, duc de La Trémoille, Odet de Foix, sieur de Lautrec, Gui de Laval, cardinal Louis de La Valette, Antoine Le Camus, François de Bonne, duc de Lesdiguières, Michel Le Tellier, Charles d'Albert, connétable de Luynes, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, François de Montmorency-Bouteville, François Sublet de Noyers, Jean-Baptiste d'Ornano, Roger de Choiseul, marquis de Praslin, Alphonse, Armand et François Du Plessis de Richelieu, Henri Chasteigner de La Roche-posay, Hercule de Rohan de Montbazou, Maximilien de Béthune, marquis de Sully, Louis Gouffier, duc de Roannès,

Claude de Saint-Simon, cardinal Maurice de Savoie. Charles de Schomberg, chancelier Pierre Séguier (perquisition du Val-de-Grâce), Abel Servien, François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, Henri de Sponde, évêque de Pamiers, Jean de Bonnet, sieur de Toiras, Charles de Valois, duc d'Angoulême, Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, César, duc de Vendôme, Charles de Lévis, duc de Ventadour, Charles de Neufville, marquis de Villeroy, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, etc. — 194 feuillets.

IV (22899). Lettres de personnages du XVIII^e siècle. — On y remarque des lettres d'Abauzit, d'Alembert, Louis de Noailles, duc d'Ayen, Beauzée, cardinal de Bernis, Gros de Boze, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, Le Tonnelier de Breteuil, Cagliostro, Alexandre de Calonne, Charles de La Croix, marquis de Castries, Chamfort, Champion de Cicé, archevêque d'Aix, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, Charles Pinot-Duclos, Lamoignon, cardinal de La Roche-Aymon, Ch.-Fr. de Laverdy, Machault d'Arnouville, comte de Maurepas, Montesquieu, cardinal de Noailles, Louis-Fr. d'Ormesson, L.-J.-M. de Bourbon, duc de Penthièvre, Restaut, Charles d'Orléans de Rothelin, Rzewuski, chevalier de Saint-Priest, Louis-Philippe, comte de Ségur, Charles de Rohan-Soubise, Voltaire, etc. — 143 feuillets.

V (22900). Soixante-sept lettres autographes du poète P.-H. Robbé de Beauvezet à M. Moreau, commissaire de la voirie (1778-1792). — 137 feuillets.

VI (22901). Correspondance d'A.-L.-M. de Saint-Mauris, prince de Montbarrey, ministre de la Guerre (1780-1789). — On y remarque des lettres du comte d'Aranda, du maréchal de Belle-Isle, du cardinal de Bernis, Le Tonnelier de Breteuil, marquis de Dreux-Brezé, marquis de Castries, duc de Choiseul, marquis de Créquy, marquis d'Entragues, cardinal d'Estrées, Gribeauval, duc de La Vrillière, Louis XVI, prince de Montbarrey, comte de Maurepas, marquis de Montesquiou, prince de Nassau, Frédéric II, roi de Prusse, maréchal de Ségur, Senac de Meilhan, maréchal de Senneterre, abbé Terray, comte de Vergennes, baron de Zurlauben. — 180 feuillets.

VII (22902). Recueil de pièces et mémoires relatifs à des questions militaires et navales (XVI^e-XVIII^e siècle). — On y remarque : Fol. 1. Nomination d'un « ballistarius » par le Conseil des Dix de Venise (1510). — Fol. 2. Revue de la compagnie de Charles de Cru-

cys, seigneur de Burye (16 oct. 1537). — Fol. 3. Testament de Roland de Castellane (14 sept. 1669). — Fol. 54. Dépôt de la Guerre (1764). — Fol. 62. Documents sur les places fortes de la Corse, les côtes de Basse-Normandie, les îles anglo-normandes, etc. — Fol. 177. Lettres de Barcelone (1775), etc.

xvi^e-xviii^e s. Pap. et parch. Sept volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22903-22904. Recueil de lettres autographes d'hommes politiques, littérateurs, journalistes, etc., du xix^e siècle.

I (22903). A-H. — Lettres de Th. Barrière, A. Baschet, R. de Beauvoir, E. Bergerat, E. Berthet, L. Blanc, J.-C. Brunet, P. de Cassagnac, Ph. Chasle, L. Cladel, J.-B. Clésinger, vicomte de Cormenin, E. Daudet, E. Deschanel, A. d'Ennery, X. Eyma, V. Fournel, Garnier-Pagès, L. Halévy, etc.

II (22904). L-W. — Lettres de A. de Lamartine, P. Leroux, L. Lespès, Lottin de Laval, H. Lucas, E. Manuel, L. Mattioli, E. de Mirecourt, A. de Pastoret, G. Planche, Fr. Ponsard, E. Quinet, J. Reboul, A. Romieu, Mercier de Saint-Léger, P. de Saint-Victor, Fr. Sarcey, Talma, Lambert Thiboust, G. Vapereau, H. de Villemessant, A. Wolf, etc.

Cf. plus haut les mss. n. a. fr. 22852-22869 et 22889.

xix^e s. Pap. 464 et 341 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22905. Recueil de pièces relatives à la succession de Jean-Baptiste Racine, marchand mercier à Paris et receveur particulier des loteries († 1746), et à des rentes sur l'hôtel de ville possédées par Marie-Catherine Racine, fille du poète Jean Racine, etc.

xviii^e s. Parch. et pap. 34 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22906. « Journaux des négociations du premier président Nicolas-Joseph Le Febvre, seigneur de Montjoye, [pour le duc de Lorraine] ès cours de Rome, Vienne en Autriche et de Paris, en 1705, 1709, 1710, 1716 et 1720. »

Ms. autographe, avec l'ex-libris gravé des Lefebvre.

A la suite ont été ajoutés : Fol. 285. Minutes de lettres au duc de Lorraine (1719-1725). — Fol. 287. « Question s'il conviendrait à S. A. R... d'accorder Madame la Princesse aînée pour épouse au roi de France Louis 15^e. » — Fol. 289. « Remontrance... sur ce qui s'est passé depuis la mort du duc Léopold premier. » — Fol. 304 et 310. « Généalogie de la famille Lefebvre. » — Fol. 309. « Mémoire pour la cour d'Espagne (25 janv. 1726) » ; etc.

xviii^e s. Pap. 322 feuillets. 340 sur 220 millim. Rel. parchemin.

22907-22908. Registres du Conseil du sceau des titres. « Majorats, titres et noblesse, du 7 avril 1819 au 25 octobre 1826. Nos 1 à 763. »

I. Demandes soumises au Conseil, avec mention des décisions.

II. « Répertoire des rapports et conclusions faits à la Commission du sceau par M. le Commissaire du Roi » (1815-1823).

xix^e s. Pap. 382 et 133 feuillets. 340 sur 225 et 203 millim. Demi-rel.

22909-22919. Correspondance et papiers d'Élisée Reclus (1830-1905).

I (22909). Lettres, diplômes et documents politiques et scientifiques concernant Élisée Reclus (1830-1906). — 312 feuillets.

II (22910). Lettres d'Élisée Reclus à ses parents (1849-1869). — 438 feuillets.

III (22911). Lettres d'Élisée Reclus à ses parents (1870-1890). — 478 feuillets.

IV (22912). Lettres d'Élisée Reclus à ses parents (1891-1905). — Ces lettres sont adressées, pour la plupart, à sa sœur M^{me} Louise Dumesnil. — 377 feuillets.

V (22913). Lettres adressées à ses trois femmes, à F. Nadar (copies), à Pierre Kropotkine et lettres de divers membres de sa famille. — 340 feuillets.

VI (22914). Lettres diverses, adressées à Élisée Reclus, classées par ordre alphabétique de correspondants, parmi lesquels on remarque des lettres d'Édouard Charton, A. de Claparède, L. Drapeyron, comte J. de Dzieduszycki, E. Desjardins, H. Duveyrier, Ed. Ersler, Ferrer Guardia, J. Finot, P. Foncin, F. Foureau, L. Galleani, R. Garnett, A. de Gerando, R. Heath, A. Heine, R. Herzen, J. Hetzel, P. Hymans, F. Joanne, A. H. Keane, M. Kovalevski, A. Lacroix, A. de Lapparent, André Léo, Dick May, Ménard-Dorian, Louis Ménard, W. Monod, J. de Morgan, G. de Mortillet, Nadar père, A. Naquet, Ossip-Lourié, W.-H. Page, A. Pavie, L. de Rosny, C. Royer, Fr. Schrader, Sven Hedin, E. Templier, etc.

VII (22915). Enseignement d'Élisée Reclus à l'Université nouvelle ou Université libre de Bruxelles. — 183 feuillets.

VIII (22916). Projet de construction de globe terrestre pour l'Exposition de 1900. — 283 feuillets.

IX (22917). Articles politiques et mémoires géographiques. — Fol. 192. Biographie d'Élie Reclus. — 347 feuillets.

X (22918). La terre et les phénomènes dont elle est le théâtre. — 280 pages.

XI (22919). « Premières études sur la terre et les phénomènes terrestres. » — 447 pages.

xix^e s. Pap. Onze volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M^{me} L. Dumesnil, née Reclus.)

22920. Lettres adressées à Nicolas-Prosper Bourée, ministre de France en Chine, Grèce, Turquie, etc. (1811-1886).

On y remarque des lettres d'Aali Pacha, lord Aberdeen, Baroche, comte Benedetti, général Bourbaki, duc de Broglie, maréchal Bugeaud, général Cavaignac, comte Daru, duc Decazes, amiral de Dompierre d'Hornoy, Drouyn de Lhuys, amiral Dubourdieu, V. Duruy, général Fleury, Fuad Pacha, duc de Gramont, Guizot, amiraux Jaurès, Jurien de La Gravière et de La Roncière, lord Lyons, lord Lytton, Émile Ollivier, Ch. Schefer, Talleyrand, Thouvenel, général Trochu, marquis de Vogüé, Ad. Vuitry, etc.

xix^e s. Pap. 436 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22921. I. « Mémoires pour les fonctions de la charge d'introducteur des ambassadeurs, extraits des journaux de Monsieur le baron de Breteuil, cy-devant introducteur des ambassadeurs et princes étrangers, 1716. »

II. « Journal mémorial de Monsieur le marquis de Magny, contenant ses fonctions d'introducteur des ambassadeurs et princes étrangers auprès du Roy, de ses semestres des années 1716 et 1717, commençants le 1^{er} janvier... de chaque année. »

xviii^e s. Pap. 429 et 63 pages. 340 sur 240 millim. Demi-rel.

22922. Comptes de la maison de Gaston d'Orléans (1622-1625).

xvii^e s. Parch. 54 feuillets. 315 sur 270 millim. Rel. parchemin. (Provient de V. Godard-Faultrier.)



TAPISSERIE DE LA REINE MATHILDE

A BAYEUX

On n'a pas oublié le bruit que fit, en 1902, parmi les archéologues et les romanistes, le petit livre de M. A. Marignan : *La Tapisserie de Bayeux*¹. Il souleva mainte protestation²; mais ce ne fut pas son moindre mérite que de rappeler à l'attention réveillée des critiques la célèbre *geste normande écrite avec la laine* et aussi la Chanson de Roland. En particulier, nous ne comptons pas moins d'une douzaine d'études parues depuis vingt ans sur la tenture de Bayeux³. Certaines sont des livres et

1. Paris, Leroux, in-18.

2. Cf. les comptes-rendus d'E. Müntz, dans la *Revue critique* du 1^{er} décembre 1902 (p. 429-433), de G. Paris, dans la *Romania* (1902, p. 404-419), de M. Lanore, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1903, p. 83-93). M. Marignan a maintenu sa façon de voir dans *Les méthodes du passé dans l'archéologie française* (Paris, Dorbon aîné, 1910, in-8°, p. 166-202).

3. Suzanne Turgis, *La reine Mathilde. La Tapisserie-Broderie de Bayeux* (Paris et Bayeux, 1902, in-18); J. Steenstrup, *Die Bayeux-Tapeete*. Copenhague, 1905, in-18, 51 p. (une 1^{re} éd. : *Bayeux-Tapetet*, avait paru à Copenhague en 1885, in-18, 48 p.); L. Champion, *Les chevaux et les cavaliers de la Tapisserie de Bayeux*, Caen, 1907, in-18; E. Anquetil, *La telle du conquest d'Angleterre* (*Annuaire de l'Association normande*, 1907, p. 449-477) et *Antiquité de la Tapisserie de Bayeux* (*Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, t. XII, 1913, p. 1-9; réimpr. dans le *Congrès du Millénaire de la Normandie*, Rouen, t. II, 1912, p. 405-409); Ch. Dawson, *The « restorations » of the Bayeux Tapestry* (Londres, Elliot Stock, 1907, in-8°, 14 p.); E. Travers, *Notes sur la date et les origines de la Tapisserie de Bayeux* (*Ann. de l'Assoc. normande*, 1907, p. 370-380); *La Tapisserie de Bayeux* (*Congrès archéologique de Caen en 1908*, t. I, p. 181-186; réimpr. dans *Le livre du Millénaire de Normandie*, Paris, 1911, in-4°, p. 153-156); Lefebvre des Noëttes, *La Tapisserie de Bayeux datée par le harnachement des chevaux et l'équipement des cavaliers* (*Bulletin monumental*, 1912, p. 213-244) et *Nouvelles remarques sur la date probable de la Tapisserie de Bayeux* (*Ibid.*, 1914, p. 129-137); A. Levé, *Antériorité de la Tapisserie de Bayeux sur la Chanson de Roland par le maniement de la*

quelques-unes seulement sont à négliger. M. Levé, dans l'ouvrage d'ensemble qu'il vient de publier¹ et qu'on serait tenté à priori de considérer comme la mise au point de ces diverses recherches poursuivies depuis le début du siècle, ne les a pas toutes connues. Néanmoins, il semble bien qu'il ait voulu nous donner, en prenant, du reste, très nettement parti, le résumé des arguments positifs qui, depuis deux cents ans, ont été produits sur les origines et la date de la tenture de Bayeux².

C'est, comme on sait, l'antiquaire Foucault, intendant de la généralité de Caen, qui porta, le premier, intérêt à ce vieux monument³. Le dessin des scènes initiales qu'il possédait fut présenté à l'Académie des inscriptions, le 21 juillet 1724, par Antoine Lancelot, qui compléta sa communication le 9 mai 1730. Cette même année, Montfaucon publia une reproduction de toute la tenture dans ses *Monumens de la monarchie françoise*, au tome II⁴. Antérieurement au début du XVIII^e siècle, un seul texte nous apprend l'existence de la tenture. C'est un passage de l'inventaire de la cathédrale de Bayeux dressé en 1476, où on lit : « Item, une tente tres longue et estroicte de telle a broderie de ymages et escripteaux, faisans representation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de l'eglise

lance (Bull. mon., 1913, p. 129-135) ; Ph. Lauer, *Le poème de Baudri de Bourgueil adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, et la date de la Tapisserie de Bayeux* (Mélanges Bémont, Paris, 1913, in-8°, p. 43-58) ; Hilaire Belloc, *The book of the Bayeux Tapestry* (Londres, Chatto et Windus, 1914, in-8°, xix p. (38) pl.).

Nous n'énumérons pas les reproductions de la Tapisserie de Bayeux qui se sont multipliées en ces dernières années. Aucune, à vrai dire, n'est très bonne et il serait opportun de substituer à ces publications commerciales une édition phototypique, de dimension convenable et exécutée avec soin.

1. A. Levé, *La Tapisserie de la reine Mathilde*, Paris, Laurens, 1919, in-8° (iv)-212 p., 9 pl.

2. La *Tapisserie de Bayeux* est une *broderie*, mais il ne faut pas attacher au nom de *tapisserie*, qu'on lui donne traditionnellement, d'autre sens que celui de tenture. Il n'y a pas lieu d'y relever, comme on fait d'ordinaire, une erreur de technique (cf. Éd. du Ménil, *De la Tapisserie de Bayeux et de son importance historique* (Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire, Paris, 1862, in-8°, p. 384-426 ; p. 399).

3. *Mercur de France*, octobre 1732, p. 2118-2119.

4. Cf. G. Huard, *Lettres de Bénédictins normands à Dom Bernard de Montfaucon pour la documentation des « Monumens de la monarchie françoise »* (Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie, t. XXVIII, p. 343 et suiv.).

le jour et par les octaves des Reliques¹. » En 1476, la *tente du conquest d'Angleterre* n'était pas attribuée à la reine Mathilde. Du moins, l'inventaire n'en dit rien, et ce n'est qu'au temps de Foucault que nous recueillons trace à Bayeux d'une tradition suivant laquelle la tenture, que le peuple nommait alors la *toilette du duc Guillaume*, serait l'œuvre de Mathilde de Flandre et de ses femmes². « Le silence de l'Inventaire de 1476, écrit M. Levé³, n'est qu'une preuve négative; il ne peut prévaloir contre une tradition constante, et nous estimons, en conséquence, qu'il faut continuer à donner à la tenture de Bayeux le nom de *Tapissierie de la reine Mathilde*. » Nous le voulons bien; mais la tradition n'est constante que depuis deux cents ans et l'on conviendra que c'est peu.

En 1476, la tenture se trouvait à Bayeux. Y était-elle précédemment, ayant échappé à l'incendie de la cathédrale en 1105⁴ et aux pillages des guerres anglaises? « Quelle chose singulière, lorsque tant d'édifices si solides se sont écroulés, que cette frêle bande de toile soit parvenue à nous intacte à travers les siècles⁵... »

Intacte n'est pas le mot absolument propre. Lancelot et Montfaucon constataient déjà que la tenture avait souffert en plus d'un endroit, et ils supposaient que la fin s'en était perdue. Le chapitre de Bayeux, au XVIII^e siècle, la fit consolider⁶, et, vers 1840, le conservateur du musée et de la bibliothèque de la ville, l'archéologue Édouard Lambert, procéda à sa restauration⁷. Cette restauration ne fut pas menée avec tout le soin et toute la réserve désirables. Pourtant, il ne faut rien exagérer et, comparaison faite des dessins publiés par Lancelot et Montfaucon, de ceux

1. Cf. abbé E. Deslandes, *Le trésor de l'église Notre-Dame de Bayeux* (*Bull. archéologique*, 1896, p. 394).

2. Cf. de La Roque, qui publia dans le *Mercur de France* de 1732 (*loc. supra cit.*) la relation d'un voyage fait à Bayeux avant 1714.

3. P. 202-203.

4. La réalité de l'incendie de la cathédrale en 1109, dont parle M. Levé (p. 11), n'est nullement démontrée.

5. Th. Gautier, *Quand on voyage* (Paris, 1865, in-18), p. 23.

6. Lancelot, *Suite de l'explication d'un monument de Guillaume le Conquérant* (*Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. VIII, Paris, 1733, in-4^o, p. 603).

7. Quand on parle des *restaurations* de Benoit (le dessinateur de Montfaucon) et de Stothard, il faut bien noter qu'elles n'ont jamais été effectuées, mais seulement indiquées sur leurs dessins.

publiés par Stothard en 1819¹ et par Sansonetti en 1838², avec la tenture dans son état présent, on ne peut pas ne pas être frappé de l'unité de ton, de l'harmonie d'ensemble qu'elle présente, en dépit de certaines réfections, aisées, d'ailleurs, à reconnaître, et de réelles différences de détail qui tiennent, elles, aux conditions d'exécution mêmes de l'ouvrage. Les remarques de M. Dawson sur les restaurations de Lambert³ sont très judicieuses, mais elles ne portent, somme toute, que sur quelques points et ne suffisent pas à enlever à la tenture son caractère d'authenticité. Supposer, au surplus, que Lambert, dont la probité scientifique nous est par ailleurs connue, a, de propos délibéré et dans un intérêt de polémique, modifié certaines figures, certaines inscriptions ou encore imaginé les *obscena* des bordures⁴, c'est, jusqu'à plus ample informé, une allégation toute gratuite. Nous aurions été heureux de voir M. Levé la discuter.

Assurément, la tenture de Bayeux, au cours des âges, a dû beaucoup souffrir. Sa suspension périodique dans la nef de la cathédrale, son abandon de 1792 à 1803, son mode rudimentaire d'exposition⁵ jusqu'en 1842, autant de causes d'usure et de destruction partielle, sans compter celles que nous ignorons. Mais faut-il supposer qu'avant l'époque où son existence fut connue et suivie, elle subit des réparations? Cette unité de style que nous relevons paraît bien s'y opposer. Quant au texte de 1485-1486 que l'on a produit⁶ pour affirmer qu'à cette époque elle fut « rapareillée » et « rabillée », rien, absolument rien n'autorise à l'appliquer à notre tenture⁷.

Les doutes que peut provoquer l'examen des restaurations de la tenture de Bayeux n'ont pas retenu M. Levé, qui accepte l'état actuel et le prend pour base de sa description. Cette description forme la moitié du livre et est menée, scène par scène,

1. *The Bayeux Tapestry*, Londres, Soc. of Antiquaries, 1819-1823, in-fol.

2. A. Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées*, Paris, 1838, in-4° obl.

3. Dawson, *op. cit.*, p. 9-10.

4. Nous n'avons pas sous les yeux les dessins de Stothard, mais ceux de Sansonetti suffisent à justifier Éd. Lambert.

5. Hudson Gurney, *Observations on the Bayeux Tapestry (Archæologia*, t. XVIII, 1817, p. 359 et suiv.).

6. E. Anquetil, *Antiquité de la Tapisserie de Bayeux*, *loc. cit.* p. 6.

7. Ms. 214 du chapitre de Bayeux (Comptes de la fabrique de la cathédrale, 1483-1487), fol. 35. Il est fait mention dans ces comptes de réparations aux tapisseries de la cathédrale, mais sans plus ample désignation.

avec beaucoup de soin. L'auteur exagère, sans doute, les qualités d'expression des figures de la broderie¹; mais c'est avec raison qu'il insiste sur la fidélité d'observation, le goût réaliste de l'artiste que décèlent les tableaux, ainsi que sur l'intention soutenue de maintenir aux personnages leurs caractères distinctifs (aspect, vêtements, équipement, armes, etc). M. Levé, qui a certainement un faible pour la bibliographie anglaise, s'est, fort légitimement, beaucoup servi de Fowke². Nombre de ses remarques ont, toutefois, une valeur originale³.

Dans la seconde partie de son livre, M. Levé se demande d'abord quel est le « véritable sujet de la Tapisserie » et il admet que « c'est le parjure de Harold et son terrible châtiment ». « Pour nous faire apprécier, dit-il⁴, toute l'horreur de son crime, la Tapisserie nous expose quelle lourde dette de gratitude Harold avait contractée envers Guillaume, qui, au prix d'une énorme rançon, l'avait d'abord arraché des mains de Guy de Ponthieu, puis l'avait reçu magnifiquement dans son palais de Rouen... etc. » M. Levé développe ce commentaire de la tenture qui, ainsi expliquée, offre assurément « un caractère de haute moralité, bien à sa place dans une cathédrale », et il conclut « que la Tapisserie nous donne de la conquête, et des faits qui l'ont précédée, la version admise en Normandie à la cour de Guillaume ». Mais, l'interprétation tendancieuse de M. Levé reste, pour ainsi dire, extérieure à la Tapisserie. Rien, dans les scènes comme dans les inscriptions, ne la corrobore, et l'auteur lui-même s'en est si bien rendu compte que, plus loin⁵, il rend « un très spécial hommage à l'impartialité de son inspirateur ». L'exposé que nous donne la tenture est fait, dit-il, « avec toute la sérénité de l'histoire ». Nous reviendrons sur cette *impartialité*, sur cette *sérénité*. Ici, nous nous en tiendrons à ce qu'en croit M. Levé et nous nous

1. P. 25, 28-29, 30, etc.

2. *The Bayeux Tapestry*, Londres, 1875, in-4°, 2^e éd. 1898, 3^e éd. 1913, in-8°.

3. Quel est l'objet qui (scène 7) pend à la selle de Guy de Ponthieu et où Montfaucon (*op. cit.*, t. I, p. 376) voyait une corne renversée? — P. 43. L'inscription *Turold* désigne-t-elle le second messager ou le palefrenier? — P. 68. La grande hache n'est-elle pas un signe d'autorité (cf. les scènes 10, 28, 32)? — P. 72, 74. Il faut remarquer que *fidetes* est le sujet de *dederunt*.

4. P. 130.

5. P. 203.

permettrons de le renvoyer à l'étude d'Éd. du Ménil¹, qu'il n'a certainement pas connue.

La version normande à l'aiguille de la conquête de l'Angleterre, c'est dans le poème de Baudri de Bourgueil qu'il convient de la chercher. L'artiste de la broderie de Bayeux semble, lui, s'être principalement efforcé de présenter, en dépit des circonstances, le rôle de Harold sous le jour le moins défavorable. C'est ainsi que le courage de Harold, au passage du Couesnon comme à Hastings, est mis en valeur, — que le serment qu'il prête sur les reliques n'a rien, non seulement du caractère humiliant que lui donne Wace, mais qu'il n'a même rien d'explicite, — que Harold reçoit la couronne des fidèles d'Édouard, — que la tenture le nomme constamment *Haroldus rex*, à partir de son couronnement, alors qu'elle maintient à Guillaume le titre de *dux*, — qu'elle ne dit rien des causes de son voyage en Normandie, etc.². Tout cela mérite attention. Ce n'est pas la conquête de l'Angleterre, tracée du point de vue normand, comme l'aurait pu faire la reine Mathilde, à la suite de Guillaume de Poitiers, que nous offre la Tapisserie, c'est une sorte de biographie de Harold, c'est le récit de la chute de l'indépendance saxonne³. C'est encore, si l'on veut, l'histoire du parjure de Harold et de son châtement, œuvre morale de quelque clerc saxon désireux d'expliquer théologiquement la perte de sa patrie. Guillaume, le vainqueur, le conquérant, n'y intervient que comme l'instrument de la vengeance divine.

Et ceci nous amène à discuter les conclusions acceptées par M. Levé dans les chapitres suivants de son *Étude critique*, où il examine le dessin de la broderie et son exécution matérielle. Réserve faite sur le caractère d'art de la tenture, dont il exagère réellement la valeur, ce qu'il dit de la sincérité, du sens d'observation (sinon d'expression), de la fidélité à l'objet dont fait preuve l'artiste est très juste⁴. Mais pourquoi affirme-t-il que cet artiste est normand? Les arts plastiques n'ont pas suivi en Normandie le développement de l'architecture, et Guillaume de

1. *Op. supra cit.*

2. Cf. Éd. du Ménil, *op. cit.*, p. 402 et suiv.

3. Rien, soit dit en passant, n'autorise à croire que la tenture, comme on l'a présumé, est incomplète de sa partie terminale et que cette fin supposée devait représenter le couronnement de Guillaume.

4. Les colorations différentes et bizarres des chevaux s'expliquent-elles vraiment par le goût des brodeurs de faire ressortir le détail? (cf. Marignan, *La Tapisserie*, p. 90).

Poitiers, qui a vanté l'habileté des femmes anglaises aux travaux d'aiguille¹, n'a pas cité les ouvrières du continent. M. Levé affirme² « que Mathilde n'a pas dû songer à un artiste anglo-saxon, car rien ne démontre la supériorité de cette école dans cette seconde moitié du XI^e siècle ». Mais, du moins, cette école anglo-saxonne nous la connaissons quelque peu et nous ignorons tout d'une « école normande ». Stothard³, il y a cent ans, rapprochait déjà très heureusement des figures de la broderie de Bayeux les miniatures des mss. anglo-saxons. Si nous confrontons, par exemple, l'Elfgyva de la tenture et le porteur de fardeaux de la scène 46 avec certains personnages de mss. du British Museum⁴ et de la bibliothèque de Rouen⁵, nous devons constater leurs similitudes. Il faudrait pousser dans ce sens l'examen de la tenture de Bayeux, en étudier par le détail l'ornementation et insister particulièrement sur les bordures qui offrent de plus nombreux points de comparaison. On ne s'est pas assez préoccupé de la mettre en rapport avec les monuments anciens, tels que les broderies scandinaves⁶, par exemple, ni d'en déterminer les conditions techniques de fabrication. Ce travail, peut-être, ne sera point parfaitement concluant. Jusqu'à ce qu'il ait été entrepris, nous devons tenir toute allégation comme imprudente et toute conclusion pour prématurée.

Par contre, nous sommes heureux de constater ce que M. Levé apporte de positif dans ses chapitres réservés à l'étude du costume, des armes, des chevaux et des châteaux forts. C'est un clair résumé des observations antérieures, de celles de Stothard, de Delauney, de Laffetay, de Fowke, de Lanore, de Steenstrup, etc., enrichi de remarques directes. Cependant, il nous faut bien noter que, dans son désir d'attribuer à la reine Mathilde l'exécution de la tenture⁷, l'auteur a un penchant trop exclusif à reculer la date de tout ce qui : armes, harnachement, usages, etc., peut servir à en déterminer archéologiquement l'époque.

1. Duchesne, *Historiæ Normannorum scriptores*, p. 211.

2. P. 147.

3. *Some observations on the Bayeux Tapestry* (*Archæologia*, t. XIX, 1819).

4. Cotton, *Cleopatra*, C. viij (Dawson, *op. cit.*, p. 13-14).

5. Ms. 274, fol. 32 v°, 33, 37, 72 v°, etc. Cf. aussi les mss. 369, fol. 29 v° et 30, et 456.

6. Broderie du musée de Trondhjem, tapisserie de Baldishol (cf. Wallem, *La broderie de l'église de Hølandet en Norvège et son rapport avec la Tapisserie de Bayeux*, Christiania, 1911, gr. in-8°).

7. P. 192-193.

C'est ainsi que M. Lefebvre des Noëttes avait remarqué, fort judicieusement, que l'attitude des cavaliers et leur manière de combattre, tantôt en projetant leur lance comme un javelot, tantôt, au contraire, en la maintenant ferme, appuyée contre le corps, décelait une époque de transition entre l'escrime antique et la nouvelle, époque qu'il proposait de fixer aux environs de 1100. Mais M. Levé se refuse¹ à découvrir dans la tenture d'autre mode d'emploi de la lance que le plus ancien, et il en infère l'antériorité de la Tapisserie de Bayeux sur la Chanson de Roland, où les chevaliers usent toujours de l'escrime nouvelle. Laissons la Chanson de Roland, dont la date est encore objet de discussion entre les philologues²; reportons-nous aux scènes 59, 60, 62 de la tenture : nous y pouvons constater la représentation simultanée des deux sortes d'escrimes de la lance définies par M. Lefebvre des Noëttes. Dans la scène 62, notamment, le Normand qui frappe Gyrth de sa lance s'en sert à la façon moderne.

M. Levé n'a pas jugé nécessaire de réfuter en détail l'opinion des critiques qui reportent au XII^e siècle l'exécution de la tenture de Bayeux. Certaines remarques de M. Marignan, cependant, ont gardé leur portée³. Mais M. Levé, traditionnel jusqu'au bout, veut que la Tapisserie de la reine Mathilde, œuvre de la reine, ait été donnée par elle à la cathédrale de Bayeux, lors de sa dédicace, en juillet 1077. Son argument le plus net est qu'au XV^e siècle et jusqu'à la Révolution, la tenture était exposée chaque année, dans la nef de la cathédrale, à la fête des Reliques, en juillet.

Nous avons relevé précédemment les rapprochements qui, pour nous, s'imposent entre certaines figures de la broderie de Bayeux et celles de mss. anglo-saxons. L'induction sur l'origine de la broderie qui résulte de cette comparaison se trouve renforcée par l'examen des inscriptions latines qui accompagnent les scènes. Éd. du Méril, entre autres, a démontré de quelle forte empreinte l'anglo-saxon en avait marqué non seulement l'or-

1. *Op. supra cit.*

2. Cf. les travaux de W. Tavernier, *Beiträge zur Rolandsforschung*, notamment dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1911, p. 117-135, et 1912, p. 133-159.

3. Il n'est pas inutile, peut-être, de noter qu'avant M. Marignan, Paulin Paris avait eu l'idée de rechercher dans un poème, dans une chanson de geste la source d'inspiration de la tenture (cf. Jubinal, *op. cit.* : *La Tapisserie de Bayeux, sub fine*).

thographe, mais la langue. Il faut n'avoir pas lu son mémoire pour admettre avec M. Levé¹ que « ces fautes contre la langue latine, dues à l'ignorance du rédacteur des inscriptions, ne donnent aucun renseignement sur son origine et ne présentent aucun signe qui permette de dire s'il était Normand ou Anglais ». L'autorité de Freeman et de Fowke, que cite M. Levé², n'a rien à voir ici, et quant à expliquer par la persistance à Bayeux d'une colonie saxonne les anglicismes des inscriptions³, c'est faire aux *Saxones Bajocassini* de Grégoire de Tours et à l'*Otlinga Saxonia* du IX^e siècle un sort inattendu!

A notre sentiment, la tenture de Bayeux, œuvre de brodeuses saxonnes, fut exécutée sur les cartons que fournit un clerc saxon rallié à la domination du vainqueur, attaché à la personne de quelque puissant baron anglo-normand (l'évêque de Bayeux, Eude de Conteville, peut-être⁴). Également au fait des usages normands et des mœurs saxonnes, proche des événements ou de leur tradition immédiate, instruit des anecdotes et des particularités recueillies de la bouche même de son patron ou dans son entourage, son œuvre n'est pas une sereine page d'histoire (on n'en écrivait pas de cette sorte en ce temps-là), mais l'expression de ses sentiments intimes, à demi dissimulés par nécessité, comme aussi, sans doute, par respect des décisions de la Providence, mais tout de même affirmés et reconnaissables.

C'est l'hypothèse que nous opposons à celle de M. Levé. Hypothèse, tant que n'aura pas été entrepris ce travail d'analyse technique et de comparaison que nous indiquons plus haut, mais hypothèse en accord, tout au moins, avec les résultats auxquels conduit l'étude, même rapide, du récit historié de la tenture de Bayeux.

Nous ne pouvons tenir le livre de M. Levé comme pleinement concluant. Mais il est juste d'y reconnaître et d'y louer les qualités de fond et de forme qui en rendent la lecture profitable et toujours aisée.

R.-N. SAUVAGE.

1. P. 177.

2. P. 178.

3. Les *gallicismes* que M. Dawson (*op. cit.*, p. 11) croit découvrir dans quelques mots des inscriptions sont purement hypothétiques.

4. Pour les motifs exposés en dernier lieu par E. Travers (*op. supra cit.*). — La tenture devait orner primitivement quelque château d'Angleterre. Elle ne fut apportée que tardivement à Bayeux où, sans doute, Wace ne l'a jamais vue.

BIBLIOGRAPHIE

Les Grandes Chroniques de France, publiées pour la Société de l'histoire de France par Jules VIARD; tome I^{er} : *Des origines à Clotaire II*. Paris, Société de l'histoire de France, 1920. In-8°, xxxii-355 pages; prix : 15 fr.

La nouvelle édition des Grandes Chroniques de France dont M. Viard entame la publication sera une œuvre de longue haleine : voulant enfin mettre entre nos mains un texte sûr et correct de cette célèbre compilation, la Société de l'histoire de France n'a pas reculé devant l'ampleur d'une entreprise qui nécessitera, pour être menée à terme avec la « justification » adoptée, un grand nombre de volumes. Le premier ne va que jusqu'à l'année 585. Ce n'est encore, on le sait, pour cette partie, qu'une simple traduction de l'*Historia regum Francorum* d'Aimoin avec, par place, des fragments traduits de Grégoire de Tours et de quelques autres chroniqueurs. M. Viard a très consciencieusement relevé la source de chaque passage et annoté le texte avec précision.

La préface nous apporte, outre une bonne mise au point des travaux consacrés aux Grandes Chroniques et à leur origine, quelques vues personnelles sur le début de cette compilation. M. Viard y soutient cette thèse qu'elle remonte, non pas, comme on l'admettait jusqu'ici, au règne de Philippe le Hardi, mais à celui de saint Louis, et qu'elle doit sans doute au pieux roi lui-même son inspiration première. La conjecture est intéressante, un peu fragile pourtant.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que remercier M. Viard du soin qu'il a apporté à cette édition et souhaiter la rapide apparition des volumes suivants.

Louis HALPHEN.

Henri TAUSIN. *Les devises des villes de France. Leur origine. Leur historique, avec les descriptions des armoiries et quelques reproductions*. Paris, Francis Campbell, 1914. In-8°, 428 pages.

M. H. Tausin, déjà connu par d'utiles et estimables travaux, tels que l'*Armorial des cardinaux, archevêques et évêques de France*, le *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* et le Dic-

tionnaire des devises ecclésiastiques, a eu l'heureuse idée de consacrer un nouveau livre aux devises des villes de France. Comme il le rappelle dans sa préface, on néglige généralement la devise dans les armoriaux nobiliaires et autres recueils héraldiques ou généalogiques. Il n'en est pour ainsi dire pas question dans les ouvrages anciens du Père Anselme, de Chevillard, de d'Hozier, de La Chesnaye-Desbois, de Courcelles, etc. M. Tausin a donc dû faire de très nombreuses recherches pour parvenir à réunir les éléments de son dernier recueil de devises, qui, il le confesse lui-même, doit contenir des imperfections ou des lacunes, mais rendra, quoi qu'il en soit, de très réels services aux historiens.

On y trouve réunies 396 devises, mais il n'y en a en réalité que 344 différentes, car une même devise a été quelquefois adoptée par plusieurs villes. Les devises vraiment anciennes sont assez rares. Il y en a de douteuses, de fantaisistes et d'apocryphes. L'origine de ces devises est souvent intéressante à déterminer. Elles ont trait fréquemment à l'histoire même de la cité, rappellent des faits glorieux accomplis dans ses murs, exaltent le courage de ses habitants ou proclament leur attachement au roi, à la patrie ou à Dieu. D'autres font allusion à l'origine, à la fondation, au nom ou à la position de la ville; beaucoup ont un rapport étroit avec les pièces du blason municipal ou les ornements extérieurs de l'écu. Certaines sont la devise même du fondateur, du protecteur ou de l'ancien seigneur de la cité. Enfin on en rencontre un certain nombre qui ne sont que des invocations pieuses, de simples maximes, proverbes, sentences, dictons ou jeux de mots.

A la devise permanente qu'avait adoptée une ville s'ajoutèrent souvent au cours des siècles, pour des raisons politiques, des devises de circonstance inscrites sur les monuments, édifices et autres décorations passagères de ses fêtes, sur ses jetons municipaux, sur ses médailles, etc. Ces devises ont quelquefois subsisté et sont devenues permanentes. M. Tausin fait remarquer que ce sont les départements du Midi qui fournissent le plus de devises (presque le tiers). « On ne peut s'en étonner, ajoute-t-il. Les poètes méridionaux n'ont-ils pas de tout temps chanté les légendes de leur pays; les historiens eux-mêmes n'ont-ils pas négligé de résumer en quelques mots le passé glorieux des cités? De là cette profusion de devises de villes que nous rencontrons tant en Provence qu'au Comtat et aussi un peu en Languedoc et en Guyenne. »

A. BOINET.

Histoire de la vallée de Cauterets (les origines; le cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan), par M. Alphonse MEILLON. Cauterets, Cazaux, 1920. Gr. in-8°.

Déjà bien connu dans le sud-ouest pyrénéen par son *Esquisse topographique sur la vallée de Cauterets* et ses *Excursions topographiques*,

M. Alphonse Meillon vient de faire paraître le premier volume de son *Histoire de la vallée de Caunterets*, consacré à l'étude critique du cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan. Le rôle considérable joué dans notre pays au moyen âge par cette communauté, qui a voulu étendre et a étendu en effet son hégémonie féodale sur les huit villages de la vallée après avoir eu des débuts assez modestes, découle de la prétendue donation de la vallée au couvent faite en 945 par Raymond, comte de Bigorre. Cet acte, dont nous ne possédons que des copies, avait été publié plusieurs fois et n'avait jamais, peut-on dire, soulevé d'objection sérieuse quant à son authenticité. Or, il a été le fondement de l'organisation sociale de toute la contrée jusque dans les temps modernes. Par l'examen de la langue, du style et de la forme, par le rapprochement de cet acte avec d'autres chartes de date déterminée, M. Meillon arrive à établir, et c'est là le point nouveau et capital de son étude, que la prétendue donation de 945 n'est qu'un acte apocryphe, dont l'existence de l'original n'est révélée par aucun document, produit lui-même pour la première fois en 1290 et dont la rédaction se place entre 1176 et 1250. Vers cette époque, un moine de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille vint à Saint-Savin comme visiteur, muni de pleins pouvoirs pour « enquêter, corriger et réformer » le couvent du Lavedan qui en avait, paraît-il, grand besoin. On suppose que le rédacteur a voulu soit créer de toute pièce un titre pour donner au fait d'une donation primitive à déterminer une plus grande autorité, soit confirmer, en en faisant remonter la possession à cette date, la jouissance de la vallée de Caunterets par les moines de Saint-Savin, qui s'étaient efforcés de substituer l'autorité du monastère à l'antique indivision montagnarde sur les pâturages, les forêts et les eaux, fait accompli et sanctionné par une sentence arbitrale de 1317.

De l'étude de ce cartulaire et en se plaçant au point de vue de l'histoire générale de la vallée et du rôle que l'abbaye de Saint-Savin a rempli aux origines de cette histoire, il résulte que le couvent de Saint-Savin, fondé à l'époque carolingienne, prit de l'extension à partir du XI^e siècle et que cette mainmise des moines sur les terrains de la vallée a favorisé les progrès dans cette région reculée, alors sauvage. Cette forme de copropriété s'est perpétuée et a été consacrée officiellement par l'ordonnance royale de 1840, prescrivant la constitution de la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin qui administre encore aujourd'hui les biens indivis. C'est ainsi qu'apparaît sous un aspect nouveau l'étude de cette abbaye et, venant après les travaux de Durier, de Jaurgain et de Bourdette, le travail de M. Meillon constitue une importante et précieuse contribution à l'étude de notre histoire locale.

G. BALENCIE.

Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (1796-1815) : thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. par Marcel BLANCHARD. Grenoble, impr. J. Allier, 1920. In-8°. XVIII-415 pages.

Bibliographie critique de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'État de Piémont-Savoie (XVII^e-XVIII^e siècles) et à l'époque napoléonienne (1796-1815). par Marcel BLANCHARD. Grenoble, impr. J. Allier, 1920. In-8°. 120 pages.

A la fin de l'Ancien régime, aucun des passages des Alpes occidentales n'était accessible aux voitures, à l'exception toutefois du col de Tende, qui avait été l'objet, en 1780, d'une tentative d'aménagement de la part du gouvernement piémontais. La raison en était surtout dans ce fait que la plupart de ces passages, et notamment le seul important au point de vue du trafic de la France du Nord, le mont Cenis, étaient aux mains d'un petit État, aux ressources financières limitées et redoutant toujours, par surcroît, la possibilité d'une invasion venant de l'ouest. Ce rôle de « portiers des Alpes », les ducs de Savoie se l'étaient définitivement attribué dans une lutte séculaire qu'ils avaient soutenue contre leurs voisins immédiats, les dauphins de Viennois. Ainsi le mont Genève, que les rois de France avaient reçu des dauphins, véritable col français, mais d'accès difficile et ne servant guère de débouché que pour la France du Midi, avait-il constamment été tenu en échec par le mont Cenis. La politique française, se désintéressant de l'Italie au XVIII^e siècle, s'était accommodée de cette situation, se contentant d'utiliser le Genève comme passage militaire.

En moins de quinze ans, depuis l'avènement du premier Consul, les relations franco-italiennes allaient être assurées par cinq routes carrossables : le Simplon, le Cenis, le Genève, le col de Tende et la Corniche. L'unité franco-italienne, réalisée par Napoléon, avait permis ces énormes travaux, que seuls des techniciens français, formés à vrai dire par les excellentes pratiques de l'Ancien régime, avaient été en mesure d'entreprendre.

M. Blanchard s'est efforcé, dans son travail, non de retracer une sèche histoire statistique et documentaire des routes, mais plutôt de découvrir les dessous et les ressorts de la politique routière du gouvernement impérial. Cette politique est d'abord l'œuvre de l'Empereur lui-même; mais, sur ce point, sa doctrine n'est pas exempte de fluctuations qui s'inspirent des circonstances. Se préoccupant d'abord avant tout de l'État milanais, il donne sa préférence au Simplon; puis, cédant un instant aux sollicitations des militaires, il penche pour le

Genève. Finalement, l'annexion des départements du Piémont et de la Ligurie lui commande de voir dans le Cenis la vraie voie de pénétration franco-italienne. Divers fonctionnaires, dont M. Blanchard a esquissé la physionomie, notamment Crétet, le directeur des ponts et chaussées, s'emploient, pour des motifs divers, à la réussite du projet du Cenis, s'efforçant de neutraliser habilement les influences contraires, celles des préfets entre autres, qui, chacun dans leur sphère, prennent fait et cause pour les intérêts de leurs départements.

C'est principalement à l'histoire du mont Cenis que M. Blanchard s'est appliqué, et c'est là, malgré parfois quelque lourdeur d'exposition, la partie vraiment originale de son ouvrage. Les gros travaux de cette route furent exécutés en 1803 et 1804, sous la direction de l'inspecteur Dausse. En cherchant, à travers les documents administratifs, à retrouver la trace de la lutte entre les intérêts divers que suscitait une pareille entreprise et des collusions même qui se produisirent entre les ingénieurs et différents groupes d'entrepreneurs et de sous-traitants, M. Blanchard a jeté un jour nouveau sur l'histoire des travaux publics et sur des conflits qui se reproduiront fréquemment au cours du XIX^e siècle.

Enfin, dans un dernier chapitre, l'auteur retrace l'histoire commerciale des passages des Alpes et, là encore, c'est le Cenis qui occupe la première place. Jusqu'en 1811, la politique française, qui fait de l'Italie le magasin de vente des produits manufacturés français, utilise ce passage presque à l'exclusion de tout autre. A partir de cette date, qui est celle de l'annexion définitive du Valais, une vie nouvelle anime le Simplon, qui sert au transit des cotons du Levant, dont les Anglais interdisent le transport par la voie maritime.

C'est donc surtout l'histoire du mont Cenis que M. Blanchard a retracée, et le titre de son livre pourrait occasionner quelque déception à ceux qui y chercheraient des renseignements détaillés sur tel autre passage.

Le même reproche pourrait s'adresser au titre de sa seconde thèse. Sa *Bibliographie critique* ne comporte que sept pages de bibliographie proprement dite. Le reste du volume est consacré à une étude, d'ailleurs consciencieuse, des fonds d'archives qui lui ont servi à documenter son histoire. Ce n'est donc pas une bibliographie; mais cette étude de sources pourra guider utilement les érudits qui s'intéressent à l'histoire des travaux publics. Je n'aurais garde d'omettre la publication que l'auteur a faite, à la fin de ce travail, des réponses à l'enquête sur le roulage ordonnée en 1811. Ces textes nous donnent des renseignements intéressants sur le monde des entrepreneurs de transport et de batellerie, dont l'histoire est difficile parce que les dépôts publics ne contiennent sur eux que des papiers purement administratifs.

L. ROYER.

(Œuvres du cardinal de Retz. Supplément à la correspondance, par Claude COCHIN. Paris, Hachette, 1920. In-8°, xii-328 pages, avec un fac-similé. (Collection des Grands Écrivains de la France.)

Les trois volumes consacrés par R. de Chantelauze à la correspondance du cardinal de Retz dans l'édition des *Œuvres des Grands Écrivains* ne contiennent pas toutes les lettres du célèbre archevêque. Il faut compléter cette publication par les textes cités par l'abbé A. Bozon, *le Cardinal de Retz à Rome* (1878, in-8°); A. Gazier, *les Dernières années du cardinal de Retz* (1875, in-8°) et *Mémoires de Godefroy Hermant* (1905-1910, 6 vol. in-8°); R. de Chantelauze, *le Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau* (1878, t. II, in-8°); *le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome* (1879, in-8°), et H. de Surrel de Saint-Julien, *Annales de Saint-Louis des Français* (4^e année, 1899-1900, p. 365 et suiv.).

Notre regretté confrère Claude Cochin, au cours de ses recherches sur les rapports de Retz et des Jansénistes, découvrit des missives inédites. Il comprit que les lettres adressées par le cardinal aux prélats romains et contenues dans les collections des dépôts italiens devaient être nombreuses, et cette intuition était tout à fait justifiée, car les dépouillements qu'il entreprit et mena avec sagacité et patience ont donné des résultats notables et lui ont permis de retrouver cent soixante-dix documents inédits aux archives Vaticanes et Orsini à Rome, Médicis à Florence, d'Este à Modène, aux bibliothèques Vaticane (fonds Barberini et Ottoboni), Chigi et Casanata à Rome, à Turin (coll. Cossilla), à l'Ambrosienne de Milan, à la « Vittorio-Emmanuele » à Rome (fonds Sessoriano), dans la collection La Caille, à Paris, et enfin à la Bibliothèque nationale de Paris. Les plus riches moissons lui ont été fournies par les archives du Vatican (48 pièces), puis par la bibliothèque Vaticane (45 pièces), ensuite par les archives des Médicis (39 pièces) et enfin par les archives d'Este (20 pièces).

Cette simple énumération montre l'étendue des recherches, auxquelles Claude Cochin s'était adonné avec zèle. Malheureusement la mort l'a empêché de mettre la dernière main à son travail. Mais la publication, confiée à des mains pieuses et expertes, a pu avoir lieu; elle complète heureusement la grande œuvre de l'édition entreprise par Chantelauze, Gourdault et Feillet. La majorité de ces lettres (sur-tout celles qui sont écrites en italien) sont des lettres de courtoisie. Parmi les documents rédigés en latin et en français, il en est quelques-uns de très importants et de très curieux, entre autres les lettres numérotées 1, 26, 28, 40, 41, 42, 46, 51, 54, 58, 59, 101, 147 et 156. Ces textes nous renseignent sur plus d'un détail de l'extraordinaire biographie du singulier prélat. Ils permettent de préciser les relations de

l'archevêque avec les cardinaux et son attitude envers les Jansénistes ; grâce à eux, on sait encore que, pendant les mystérieux voyages qu'il fit de 1657 à 1660 en Allemagne et en Hollande, il continuait à s'intéresser aux affaires romaines et à intriguer par l'intermédiaire de ses agents.

La publication du regretté Claude Cochin, enrichie de bonnes notes et de multiples appendices, où sont étudiées des questions de détail, est donc une intéressante contribution qui permettra de mettre en relief quelques traits, jusqu'ici peu connus, de la curieuse physionomie de cet intrigant personnage, frondeur, brouillon, sans idéal et d'ambition mesquine, mais auquel il a été beaucoup pardonné parce qu'il fut grand écrivain.

Paul-M. BONDOIS.

La vie d'un avocat juriconsulte au XVII^e siècle : J.-M. Ricard, 1622-1678, par Pierre LEBORGNE, docteur en droit, lieutenant de réserve au 1^{er} de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre avec palmes, mort au champ d'honneur, et René LARGILLIÈRE, ancien élève de l'École des Hautes-Études, sous-lieutenant de réserve au 4^e cuirassiers à pied, croix de guerre. Paris, Champion ; Beauvais, impr. départementale, 1920. In-8^e, xv-123 pages. (Publications de la Société académique de l'Oise. Documents, t. V.)

L'auteur de cette thèse de doctorat en droit, blessé le 15 septembre 1914 à l'attaque du fort de Brimont, trouva une mort glorieuse au cours d'une patrouille près du fortin de Beauséjour le 27 février 1915. Il n'avait pas encore pu mettre complètement au point ce travail très intéressant sur la vie et les œuvres de Jean-Marie Ricard et il avait prié son ami, M. René Largillière, de le faire ; c'est pour répondre à ce désir et remplir un doux et un pieux devoir que M. René Largillière a repris le manuscrit et l'a publié avec un zèle et un soin dont il faut le remercier.

Raoul Ricard, père de J.-M. Ricard, se trouvait par sa propre famille et par son mariage avec Madeleine Paumart, descendante par sa mère des Feuquières, allié aux meilleures familles de Beauvais ; toutes tenaient dans cette ville des charges judiciaires et toutes avaient un renom mérité de grande intégrité. Les Ricard se distinguaient aussi par une foi profonde et un ardent amour des pauvres. Raoul Ricard fut le collaborateur et l'ami de saint Vincent de Paul et du cardinal de Bérulle.

Jean-Marie, né le 4^{er} juin 1622, imita la piété et l'inlassable charité de son père, ces deux nobles sentiments se retrouvent à la base de ses idées juridiques. D'un caractère plein de bonté et de douceur, il ne fut ni sévère ni d'une autorité excessive comme son père. Après d'excel-

lentes études au collège de la ville de Beauvais où il eut comme professeur d'humanité et de rhétorique le célèbre Godefroy Hermant, qui fut docteur en Sorbonne, recteur de l'Université de Paris, ami de Lamoignon et janséniste notoire, il suivit à Bourges (1641-1644) les leçons du romaniste distingué Edmond Mérille. Ensuite, son père l'envoya chez son beau-frère, Pierre Aubert, à Gerberoy. Il s'y adonna passionnément au droit coutumier qu'il connaissait encore fort peu.

Bientôt, en 1646, il s'installait à Paris comme avocat au Parlement ; il y rencontra des membres de sa famille et son ancien maître, devenu son ami, Godefroy Hermant. Sur les conseils d'un cousin éloigné, le P. Jérôme Ricard, de la Doctrine chrétienne, il épousa le 24 octobre de la même année Jeanne Secousse, fille de feu Jean Secousse et de Marguerite Poitevin. Ce mariage très honorable lui procura des alliances dans d'excellentes familles de magistrats.

Peu désireux de plaider, J.-M. Ricard « s'enfonça » dans l'étude du droit romain, du droit coutumier et de la jurisprudence. Assidu au Palais, il écoute les plaidoiries de ses confrères, les remontrances des avocats généraux, prend connaissance des procès, des mémoires et, rentré chez lui, il résume les procès et constitue un volumineux recueil d'arrêts qui va de mars 1646 jusqu'à sa mort (1678). Romaniste éminent, à l'étude des textes juridiques il joint celle des philosophes, des littérateurs de l'antiquité, des Pères de l'Église grecs et latins. Il approfondit et annota les coutumes, principalement celle de Paris, et les compare entre elles ; il remonte aux sources, aux manuscrits, se fait ouvrir les archives particulières et prépare une édition de Beaumanoir d'après un texte qui semble perdu. Cette édition aurait paru bien avant celle de La Thaumassière si la mort ne l'eût surpris avant qu'il ait eu le temps de la terminer. Il étudia aussi, et en allant jusqu'à leurs sources, les grands auteurs Cujas, Dumoulin, etc.

Sa science éminente lui attira le succès ; il donnait de nombreuses consultations, mais il évitait le monde ; il vivait retiré tout à sa famille et à ses livres : son esprit janséniste l'y invitait autant que sa modestie. Désormais sa renommée s'impose et les divers traités qu'il se décide enfin à publier sont accueillis avec faveur.

Il débute par une édition (très augmentée) de la *Coutume de Paris*, de Gilles Fortin (1650, in-4°, et 1668, in-fol.), qu'un ami porta, malgré lui, à l'impression et qu'il n'avait pas signée. A la fin de l'année suivante, il donne, en les signant, les *Coutumes du bailliage de Senlis, corrigées sur l'original, qui est au greffe de la cour...* (Paris, Alliot et Guignard, 1651, in-4°), et il prépare la publication de son important *Traité des donations entre vifs et testamentaires...* (Paris, Alliot et Guignard, 1652).

Après plusieurs années d'intervalle, il fait paraître coup sur coup, en 1661 :

1° *Deux traictéz, l'un du don mutuel fait par testament et par*

contrat, et l'autre des dispositions conditionnelles, onéreuses, rémunératoires, démonstratives, causées, dilatoires et à temps;

2° *Un traité des deux espèces de substitutions directes et fidéicommissaires.* Paris, L. Bilaine, in-4°:

3° *Les Coustumes tant générales que locales et particulières du bailliage d'Amiens, avec les notes de M^e Charles du Molin...* Paris, L. Bilaine, in-12.

Après cette année 1661, J.-M. Ricard ne fera plus que refondre et corriger ces ouvrages. Il ne faut pas oublier qu'il aida beaucoup François Pinson à publier en 1658 une édition in-folio, en quatre volumes, des œuvres de Dumoulin.

Il laissait en manuscrits un *Traité des intérêts et des usures*, un *Traité des questions matrimoniales*; mais le plus important, un *Traité des successions ab intestat*, tomba aux mains de Denis Lebrun. Celui-ci eut l'impudence de le remanier et de se l'approprier, ainsi que l'atteste le docte et honnête Denis Simon qui, de 1685 à 1734, réédita les œuvres de Ricard.

Cette excellente thèse est suivie de chapitres intéressants sur la maison des champs, que Ricard avait achetée en 1670 à l'Hay, près de Paris, ancienne propriété d'Antoine Arnauld, et sur les dernières années du jurisconsulte; il mourut à Paris le 21 mai 1678 en sa maison de la rue de la Harpe et, le lendemain, fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît-le-Bétourné, dont il était marguillier. Sa femme mourut le 5 mars 1694.

Dans des notes et éclaircissements, nous trouvons des notices sur plusieurs savants juristes de Beauvais (Raoul Adrien, Léonard Driot, Louis de Feuquières, Clément Vaillant, Claude Ricard, Claude Ménager, J.-B. Bucquet, etc.), sur la maison natale de J.-M. Ricard, sur « la Coutume du vidamé de Gerberoy » (publiée par Ricard à la suite de son commentaire sur la Coutume d'Amiens), sur « les Coutumes de Beaumanoir » et les manuscrits qui sont à Beauvais, sur Denis Simon, enfin sur les portraits de Ricard.

Une troisième et dernière partie comprend les documents : biographie manuscrite de Ricard par Le Mareschal de Fricourt, relations de Ricard et de G. Hermant, le testament de Jeanne Secousse.

Comme le dit l'éditeur, M. R. Largillière, cette bonne thèse fait regretter la mort prématurée de l'auteur; sans doute il nous eût donné une étude critique sur les œuvres de J.-M. Ricard et il eût été pour sa chère cité de Beauvais « un Loisel et un Ravet ». Mais « la divine Providence lui réservait un sort plus glorieux, celui de mourir pour sa patrie ».

F. AUBERT.

Luigi SCHIAPARELLI. *La scrittura latina nell' età romana...* Como, tip. edit. Ostinelli di Cesare Nani e C., 1921. In-8°, xi-211 pages et 32 fac-similés dans le texte. *Auxilia ad res italicas medii aeri exquirendas in usum scholarum instructa et collecta.* n° 1.)

L'épigraphiste et le paléographe liront avec un égal profit les trois chapitres dont se compose le livre de M. L. Schiaparelli. Le premier est consacré à l'histoire de l'écriture latine, du VI^e au V^e siècle av. J.-C. jusqu'au IV^e siècle de notre ère; le second à l'étude des variations de la forme des lettres de l'alphabet latin; et le troisième passe en revue les différents genres de l'ancienne écriture latine: capitale, minuscule, onciale, semi-unciale, etc. En appendice, M. L. Schiaparelli a donné des listes des traités (ou simples articles) de paléographie latine, des recueils de fac-similés et des reproductions de manuscrits latins publiés en ces trente ou quarante dernières années.

H. O.

D^r Viktor NOVAK. *Scriptura Beneventana... Palaeografjska studija.* Zagreb, 1920. In-4°, VIII-91 pages et 18 planches en phototypie.

La *Scriptura Beneventana* de M. le D^r V. Novak forme le complément indispensable du volume que M. le D^r E. A. Loew a publié à Oxford, en 1914, sous le titre de *The Beneventan Script*, écriture minuscule employée dans le sud de l'Italie, de la fin du VIII^e aux dernières années du XIII^e siècle, et qui a longtemps été improprement qualifiée de lombardique. Importée du Mont-Cassin en Dalmatie, M. le D^r V. Novak montre qu'elle y était couramment employée aux XI^e et XII^e siècles, aussi bien pour la transcription des manuscrits dans les couvents que pour l'expédition des actes de la chancellerie des ducs et rois croates. L'étude de manuscrits et de chartes, restés inconnus jusqu'à lui dans les bibliothèques de Zagreb, a permis à M. le D^r V. Novak d'apporter un contingent nouveau de remarques paléographiques sur les abréviations, les ligatures, la ponctuation, etc., de compléter les listes de manuscrits et de copistes que l'on possédait déjà et de démontrer l'influence que la *Scriptura Beneventana* a eue sur l'écriture glagolitique slave.

H. O.

Chrestomathie de l'ancien français (VIII^e-XV^e siècles), accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire, par Karl BARTSCH. 12^e édition, entièrement revue et corrigée par Leo WIESE, ... Leipzig, F. C. W. Vogel, 1920. In-8°, XII-548 pages.

La nouvelle édition de la *Chrestomathie* de Bartsch n'apporte pas de grandes modifications à l'édition de 1913, due comme les trois pré-

cédentes à M. Leo Wiese. L'éditeur a profité des critiques qui lui avaient été faites dans quelques comptes-rendus, de plus il a tenu ses textes au courant des améliorations qui leur ont été apportées par de nouvelles éditions critiques. Il a ainsi utilisé la nouvelle édition des *Chansons d'Audefroï le Bastard*, par A. Cullmann (1914), celle des *Œuvres de Guiot de Provins*, par J. Orr (1915), et celle de *Renard le Contrefait*, par G. Raynaud et H. Lemaître.

M. Leo Wiese termine sa préface par les mots suivants : « Cette nouvelle édition de la *Chrestomathie*, dont la publication a été retardée par la guerre, est peut-être le premier livre qui, après la tourmente, paraisse en Allemagne sous une forme française. Nos étudiants allemands ne nous en voudront pas de l'avoir conservée, ils en tireront profit comme dans le passé.

« Puisse ce livre, auquel, depuis plus de cinquante ans, tant de savants français ont prêté leur concours, contribuer dans son domaine à la réconciliation des deux peuples. »

Il faut, sans aucun doute, un certain courage pour imprimer pareille déclaration en Allemagne en ce moment; mais pour que semblables appels à la conciliation soient entendus dans notre pays, il est nécessaire que de justes réparations aient témoigné du désir sincère de rompre avec les traditions qui ont causé tant de malheurs.

Henri LEMAÎTRE.

Chansons satiriques et bachiques du XIII^e siècle, éditées par A. JEANROY et A. LANGFORS. Paris, Champion, 1921. In-8°, xiv-143 pages. *Les Classiques français du moyen âge*, publiés sous la direction de Mario Roques, 23.

On peut grouper nos poésies lyriques du moyen âge sous les noms de leurs auteurs, en réservant le classement méthodique aux seules pièces anonymes, ou les publier dans des recueils consacrés aux divers genres poétiques. La seconde manière offre peut-être plus d'agrément au lecteur et de facilité à l'historien des genres littéraires, mais elle manque inévitablement de rigueur. On le voit bien par ce recueil des chansons satiriques du XIII^e siècle qui, malgré l'expérience sans égale des éditeurs, de leur aveu même, contient des pièces fort peu satiriques, des chansons contre l'amour qui pourraient être classées parmi les chansons d'amour. Le principe de telles publications est toujours d'une interprétation subjective. Prenons-en notre parti et disons tout de suite que le livre est de l'excellente facture qu'on attendait. Quarante-cinq pièces sont publiées, dont quatre pour la première fois. Elles sont classées en chansons contre le siècle, le clergé, l'amour ou les femmes, et en chansons bachiques. Vingt-quatre sont anonymes, les autres sont l'œuvre de Jacques de C'yoing, Gontier de

Soignies, Aubertin d'Airaines, Moniot, Rutebeuf, Bestourné, Gilles de Vieux-Maisons, Pierre de Molaines, Richart de Fournival, Baude de la Quarrière, Robert de Reims, Jehan de Grieviler, Simon d'Authies, Mahieu le Juif, Jacques de Hesdin, Jacquemin de la Vente, Jehan d'Auxerre, Gobin de Reims.

L'introduction comprend l'indication des manuscrits et des éditions, une étude sur les « graphies » lorraines et anglo-normandes de quelques pièces et des notes sur les auteurs et les sujets. Les tables nécessaires terminent l'ouvrage qui sera précieux pour les études romanes et l'eût été plus encore si l'habitude s'était introduite de joindre une traduction aux éditions de poésies lyriques du nord de la France, comme on le fait maintenant pour celles du midi. Les textes donnés sont souvent d'une intelligence délicate, et pour plusieurs passages on aimerait trouver l'interprétation des éditeurs.

Voici quelques réflexions faites à la lecture. Elles n'intéressent que des détails. On a vu tous les manuscrits, sauf celui d'Arras (chansonnier A). La raison de cette exception n'est pas indiquée. La diphtongue lorraine *ei* ne correspond qu'à un *e* français venant de *a* latin. Il n'y a pas, dans les dialectes de l'est de la France, de réduction de *au* à *a*, mais le *l* est tombé devant une consonne et après une voyelle quelconque. Les références sont omises aux formes *consoil*, *chacols*, *muels*, non relevées au glossaire. Page v, ligne 3, lire *delouultés*. Page VIII, il n'y a point, et il ne saurait y avoir, de vidamé de Picquigny, mais il a existé une seigneurie de Picquigny dont les possesseurs étaient vidames d'Amiens. Page XIV, note 3, corriger n° 6826. Pages 5 et 134, lire *Aubertin d'Airaines*. Page 15, vers 67, imprimer *Noncoians*, et page 16, vers 9, *Noir Moine*; porter ce nom à l'index des noms propres. La « chanson des Ordres » est accompagnée, dans l'édition de Jubinal, de notes historiques. Il eût été utile, je crois, de les résumer. Les Frères Guillermins sont les religieux de Saint-Guillaume des Blancs-Manteaux. Page 33, vers 9, maintenir la leçon *chat*, forme lorraine normale représentant le latin *calet*. Page 74, vers 60, les règles phonétiques ne permettent pas que *ferreit* soit une variante de *Ferri*, nom d'un tavernier. Il s'agit d'un tonneau ferré; voir le dictionnaire de Godefroy au mot *ferré*. Page 76, vers 49, lire *plorion*, ce qui conserve la mesure du vers sans corriger le manuscrit. Je ne comprends d'ailleurs non plus ni le mot ni le passage; vers 53, ne pas corriger *faillit* en *Saillit*. Les noms de lieu en *-i*, venant du latin *iacum*, n'ont jamais de *t* final. La pièce ne me semble pas une chanson bachique, toute la poésie est un éloge des aises de la paix opposées aux fatigues et dangers de la guerre. Elle me paraît une insulte au « couart Guion », à qui la pièce est adressée et qui doit être quelque seigneur trop pacifique. Index : rejeter l'article *bougre* au glossaire. Renvoyer de *Jacobins* à *Predicadour* (*frere*) et récipro-

quement. Corriger *Jaques de Hedin*. Glossaire : « faire d'asnes roncins » veut dire simplement employer des ânes à la place de chevaux ; voir l'édition de Jubinal (1874), page 197. Les indications relatives à l'introduction ont été omises à la table des matières.

C. BRUNEL.

Arthur LÅNGFORS. *L'histoire de Fauvain*. Reproduction photographique de quarante dessins du manuscrit français 571 de la Bibliothèque nationale (XIV^e siècle), précédée d'une introduction et du texte critique des légendes de Raoul Le Petit. Paris, Paul Geuthner, 1914. In-4^o, 34 pages et 10 pl.

Le manuscrit français 571 de la Bibliothèque nationale qui contient, outre l'histoire de Fauvain en images, le « Livre du Trésor » de Brunet Latin, la traduction française du « Secretum secretorum » attribué à Aristote, trois pièces en prose et deux motets, avec notation musicale, a appartenu à Louis, duc d'Orléans, avant de passer en 1501 dans la librairie du roi. Le « Livre du Trésor » a été copié au XIII^e siècle par un certain « Michaus de Ariepeil », chanoine de Saint-Géry de Valenciennes ; les autres pièces ont été transcrites au XIV^e siècle et offrent au point de vue de la langue des caractères anglo-normands.

On sait que le Roman de Fauvel ou Fauvain, écrit par Gervais du Bus et daté de 1310 et 1314, a eu une très grande vogue au moyen âge et que son héros, figuré sous la forme d'un cheval et symbolisant la déloyauté, a été souvent représenté dans les œuvres picturales, ainsi que nous le dit d'ailleurs l'auteur lui-même :

Souvent le voient en peinture
Tiex qui ne seivent se figure
Moquerie, sens ou folie...

Il a dû y avoir un assez grand nombre de recueils d'images, accompagnés seulement de légendes, analogues à celui qu'a publié M. Långfors. Ce dernier comprend quarante dessins (il manque un feuillet, soit quatre dessins), à chacun desquels sont joints quelques vers explicatifs dus à Raoul Le Petit. Le copiste qui a transcrit ces vers était, nous l'avons dit, anglo-normand, mais il est certain que le texte primitif avait été rédigé en langue picarde et de plus ou peut admettre avec grande vraisemblance que Raoul Le Petit était originaire d'Arras.

M. Långfors nous donne, avec l'autorité qu'on lui connaît, le texte critique des légendes du manuscrit de la Bibliothèque nationale et publie intégralement les dessins qui les illustrent. Ces dessins, qui sont loin d'être sans mérite pour la plupart, offrent un réel intérêt au point de vue iconographique. La publication se termine par un glossaire détaillé.

A. BOINET.

Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois, et précédés d'une étude linguistique et littéraire, par Gustave COHEN, docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université de Strasbourg. Paris. Champion, 1920. In-4°. (*Bibliothèque du XV^e siècle*, XXV.)

M. Cohen a donné, au risque peut-être de commettre un anachronisme, le nom de *Mystères* et de *Moralités* à cinq compositions dramatiques qu'il vient de publier et qui portent, dans le manuscrit du musée Condé à Chantilly, où il les a copiées, le titre de *Jeux*, sauf la seconde, qui n'a pas de rubrique. Ce manuscrit, dont l'éditeur a inséré plusieurs fac-similés dans son livre, paraît être, à première vue, de la seconde moitié du XV^e siècle. Il est écrit dans le dialecte wallon.

A la fin du premier jeu, le copiste a donné son nom : *Explicit per manus Bourlet*; et de même à la fin du dernier : *Explicit Bourlet*. A gauche et à droite de ce dernier *explicit*, et un peu au-dessus de la ligne, ont été ajoutés les mots : *Suer Katherine et Bourlet*¹; enfin, au-dessous, d'une écriture moins ancienne, un autre nom de femme : *Eliys de Potiers*.

Le prologue du premier jeu s'adresse à des religieuses :

En l'honneur(e) de Dieu tout puissant
 Et sa mere Marie, la roÿne des angele,
 Unc jeux vos veulhe comenchire,
 Por resjoir la bonne compaignie :
 Si vus prie, tresdouche suers, humblement
 Que unc pitit de silenche
 Nos veulhiés presteir jusque en la fin
 Et vos veireis le jeux comenchire.

Enfin, dans le second jeu, Marie Jacobé, sœur de la Vierge, prie son « très doux cousin », le petit Jésus, de vouloir bien secourir

Les povres seur de Saint Michiel.

Guidé par ces vagues indications, M. Cohen a cherché dans la Wallonië un couvent de femmes placé sous le vocable de saint Michel, et non seulement il eu a découvert un, mais il a trouvé dans cette maison une religieuse nommée Katon Bourlet et une autre appelée Elis de Potiers.

C'est en 1466 que les Carmélites chaucées, vulgairement les Blanches-Dames, de Dinant, chassées de cette ville par un incendie, s'installèrent dans le béguinage de Saint-Michel à Huy. Les comptes

1. Les caractères des deux mots ajoutés ne sont pas absolument identiques à ceux des deux mots primitivement écrits.

de cet établissement, conservés aux archives de Liège, mentionnent l'entrée dans la maison, soit comme pensionnaire, soit comme novice, de Katon Bourlet en 1478, et de sa sœur Ydon Bourlet dix ans plus tard; leur pension était payée par leur mère, la femme Andrieu Bourlet, de Huy, qui fut jusqu'à sa mort, en 1505, une bienfaitrice des Blanches-Dames. Quant à Elis de Poitiers, d'une famille noble de Huy, c'est en 1583 qu'elle entra au couvent, où elle mourut en 1612.

Il est donc hors de doute que le manuscrit provient de la maison des Blanches-Dames de Huy; il n'est guère moins assuré que les jeux I et V tout au moins y ont été copiés par la sœur Catherine Bourlet.

La première pièce est intitulée : « C'est le jeux de la Nativité Jhesusrist et coment les .iij. roy le vinrent aoreir. » Elle a un prologue, inspiré par celui du jeu IV, et un épilogue, qui n'est autre que l'épilogue de ce dernier jeu. Elle compte près de 500 vers. L'action commence à l'accouchement, dont la scène est aussi courte qu'il est possible de l'imaginer, même devant un parterre de Carmélites : Joseph remarque que sa femme n'est pas dans son état normal; Marie lui répond que l'heure de l'enfantement est arrivée. — Doit-il aller chercher les sages-femmes? — Non, nulle créature ne prit part à la conception, aucune ne participera à la nativité; le Père céleste pourvoira à tout. Il est probable qu'après avoir dit ces mots la Vierge sortait de sa couche une poupée, car le texte ajoute aussitôt :

Ici adore Marie Jhesus.

O sire, vos soiiés le bien venu a monde...

L'adoration de Marie et de Joseph est suivie de la scène des bergers, puis de la venue des rois mages, dont le rôle remplit les deux tiers du drame, qui se termine à leur départ.

La forme de ce jeu est très fruste; les vers ont en principe huit syllabes ou un nombre de pieds approchant de huit, mais très souvent ils s'écartent de cette mesure et varient entre cinq et quinze syllabes. En principe aussi, ils assonent; mais pour peu que l'assonance ait fait difficulté à se présenter, l'auteur n'a pas insisté; l'homophonie d'ailleurs, quand elle existe, est souvent très vague : le singulier y est accouplé au pluriel, les terminaisons féminines aux terminaisons masculines; le nombre des vers assonants n'est pas nécessairement de deux, mais souvent de trois, de quatre et même davantage. La langue n'est pas le dialecte littéraire, mais le parler quotidien.

Le second jeu est écrit dans le même style, la même langue, la même versification que le précédent : voici un échantillon de l'un et de l'autre :

1 Sachiés, mes signeur, que mon nom est Balthazar.
Et suy roy coroneit de la cyté de Saba;

Si aie une estoille veyut
 Qui en ciel soy est apparuit
 Laqueil moy at droit chi amyneit,
 Por treveir le roy souverain
 Qui est neis nouvellement (I, 163-170).

- 11 Vous dit[es] voir, mes belle filles,
 C'est cely de qui David at prophetisié :
 C'est la plus belle forme d'home
 Que oncque de mere nasqui.
 La beaulté de sollelle et de la lune
 Ne sont point a compareir a luy.
 Ille est plain(e) de toute grasce, de sapience, de bontée;
 Il a tout(e) fait et tout(e) formeit :
 Il est Dieu et home, en veriteit.
 Or ameil bien, me douches filles, je vous en prie,
 Car par luy nous yrons en paradis (II, 281-291).

Ce jeu, du moins tel qu'il est imprimé, paraît tronqué : il débute au milieu d'une scène, et la dernière scène n'est pas terminée. L'éditeur nous prévient que ce fragment commence avec le fol. 8^{ro}, dont le tiers supérieur a été coupé; mais, s'il en est ainsi, une nouvelle lacune, correspondant à celle du recto, devra exister à la partie supérieure du verso du même feuillet, c'est-à-dire entre les vers 41 et 42, et M. Cohen ne la signale pas, je ne la vois pas, et le texte du haut du verso fait bien suite à celui du bas du recto. A la fin du jeu, M. Cohen note encore : « Ici, c'est-à-dire au bas du fol. 11^{vo}, s'arrête le fragment conservé de ce drame. Il est évident que plusieurs feuillets sont perdus, qui devaient contenir notamment le massacre des Innocents et peut-être la fuite en Égypte. » Un examen de la structure du manuscrit, du nombre des feuilles de chacun des cahiers dont il est composé, lui aurait probablement fourni des indications plus précises et plus sûres sur l'étendue des lacunes. A défaut de cet examen, nous ignorons combien il manque de feuillets au volume. Et même en manque-t-il? Je n'en suis pas assuré. Ce dont je suis certain, c'est que, par suite de quelque accident, imputable sans doute à un relieur, les différentes parties du drame ont été interverties dans le manuscrit, les feuillets n'y occupant pas la place qu'ils devraient avoir. M. Cohen n'a pas pris garde à ce désordre, qui se retrouve dans le texte imprimé, et qui lui donne l'apparence d'être incomplet. L'incohérence est cependant frappante : les premières paroles sont de Marie Jacobé et de Marie Salomé demandant à leur mère, qui est sur le point de partir, l'autorisation de rester avec leur sœur Marie, « pour elle servir et Jhesus ossi ». La Vierge les invite à ne pas quitter leur mère, et Anne s'en va avec ses deux filles. Or, ce n'est que plus tard, au vers 157, que nous voyons ces femmes arriver, et le jeu s'arrête au moment où, leur visite terminée, sainte Anne a pris

congé de Marie et de Joseph. C'est naturellement après ces adieux que doit venir la demande des deux sœurs de ne pas partir avec leur mère. Tout s'arrange si les quatre-vingt-treize premiers vers, c'est-à-dire le feuillet 8, sont placés à la suite du vers 307, c'est-à-dire du feuillet 11. Le jeu commence donc, en réalité, avec le feuillet 9, par les imprécations et les menaces d'Hérode, qui vient d'apprendre que les trois rois sont partis à son insu. Hérode donne l'ordre à son « sénéchal » de les poursuivre et commande à ses « chevaliers » de massacrer tous les enfants, âgés de moins de trois ans, qu'ils trouveront dans la terre de Judée. Cette scène est suivie de la visite de sainte Anne et de ses deux filles; en troisième lieu « s'ensiet la purification de la Vierge Marie », et le cantique de saint Syméon termine la pièce.

Ainsi restauré, le jeu forme un tout et peut être considéré comme complet. Objectera-t-on qu'il n'a ni prologue ni épilogue? Mais on pourrait en dire autant du premier jeu : le prologue qui le précède et l'épilogue qui le suit ne lui appartiennent pas; ils ont été l'un et l'autre empruntés à une autre pièce pour lui être ajoutés à propos d'une représentation dans le couvent des sœurs; ils ne font aucune allusion à son contenu et pouvaient tout aussi bien être utilisés pour le second jeu. D'ailleurs celui-ci commence au point précis où s'arrête le premier; l'un finit sur les paroles des trois rois, se félicitant d'avoir échappé à Hérode; l'autre débute par les menaces d'Hérode, furieux du départ des mages :

Habay, Mohon (*sic*) et Tervagan,
 Je suy en grand matalan
 Sor les mechan trois roys
 Qui sont ralleis par altre voie.

Les deux jeux sont apparemment du même auteur : ou l'un a été spécialement écrit pour faire suite à l'autre; ou ce sont les deux tronçons d'une composition unique, ultérieurement coupée pour être jouée en deux fois : la première partie a pu être représentée à Noël ou à la fête des Rois, la seconde un peu plus tard, probablement à la Chandeleur. Quoi qu'il en soit, le titre de *Mystère de la Nativité*, que M. Cohen a donné à ce jeu, ne lui convient plus du moment où il est séparé du précédent; celui de *Jeu de la Purification* serait mieux approprié.

S'appuyant sur des considérations empruntées les unes à la langue, les autres à des détails de costume ou de toilette, M. Cohen pense que ces deux jeux remontent au XIV^e siècle et place leur origine à l'est du pays wallon. C'est sans doute pourquoi il considère comme interpolés les deux vers que j'ai cités plus haut, où le couvent de Saint-Michel est mentionné.

Le troisième jeu est intitulé dans le manuscrit : « Li jeux des .vij. pechié mortel et des .vij. vertus, en demostrant coment les vertus convertirent les pechié par la grasse de Dieu et de sa benoit mere. Et premiere commenche uns hermite en disant a peuple che qui s'ensiewt. » Tout le contenu du poème, qui n'a pas moins de 2.560 vers, est exposé dans cette rubrique. Tandis que les deux premiers jeux se rattachent au genre de pièces qu'au xv^e siècle on appellera *Mystères*, le troisième, et de même les deux suivants, appartiennent au genre des *Moralités*. Ce n'est pas seulement par le fond que le troisième jeu se sépare des deux précédents; il s'en différencie nettement aussi par la forme. D'abord le dialogue y est coupé de telle sorte que le premier vers d'un personnage rime toujours avec le dernier vers de celui à qui il donne la réplique : c'était là une habitude des auteurs dramatiques qui avait pour but de faciliter la mémoire des acteurs. On n'en trouve pas trace dans les deux premiers jeux. En second lieu, les vers ont tous huit syllabes et riment régulièrement. A ceux qui ont été estropiés par le ou la copiste, il est toujours facile de restituer la syllabe qui leur manque ou de retirer celle qu'ils ont en trop ou de rendre la rime qu'ils ont perdue. Deux vers comme ceux-ci :

Par l'amone qui ons met es mens
Aus povre est pechié esteint

recouvrent sans effort et sûrement leur forme primitive dans :

Par l'aumosne qu'on met es mains
Aus povres est pechiés esteins.

Dans tout le jeu, je ne crois pas avoir rencontré plus de trois, peut-être quatre assonances.

Enfin, et ceci est plus remarquable, en débarrassant le texte du manuscrit des formes étrangères dont le copiste l'a affublé, on y retrouve l'ancienne déclinaison bien observée; les adjectifs possessifs *ma, ta, sa* ne sont pas encore devenus *mon, ton, son* devant un substantif commençant par une voyelle (*m'ame*); l'amuissement de *l'e* en hiatus à l'intérieur d'un mot n'a pas eu lieu (*mescheance, esleeche, pecheor*, etc.); le futur *iert* y a été conservé une fois¹. Bref, cette composition remonte sûrement au xiv^e siècle, et des formes telles que *preche, pril* pour *pereche, peril*; des rimes telles que *infier* : *achier* (v. 1327-28), *infier* : *refroidier* (v. 2361-62), qui attestent la

1. M. Cohen a signalé un exemple de ce futur aussi dans le premier jeu (v. 67), et c'est je crois un des traits qui plaident le mieux en faveur de son antiquité. Quant à *elt* du jeu III, v. 458, il ne représente pas l'imparfait *ert*, mais le parfait *eut*.

diphthongaison de l'e latin ouvert entravé, n'empêcheraient pas de remonter assez haut dans ce siècle¹, et pas davantage la mention de registres en papier (v. 2351, 2411).

Le numéro IV, « Jeux a .xj. personnage », a pour sujet le mariage du pastoureau Foy avec la pastourelle Loyauté par l'entremise d'Amour, Honneur, Prudence et Paix. Il n'a que 417 vers, prologue et épilogue compris. Il est, comme le troisième, « fait par bone ordonnance »; la versification y est aussi régulière, mais peut-être moins facile.

Dans l'épilogue, l'auteur, faisant allusion sans doute à des jeux satiriques, se vante, comme il l'a déjà fait dans le prologue, de n'avoir pas cherché

A dire² chose desplaisant
A personne qui soit vivant,

Et il ajoute :

Ensi (le) tesmoigne Bonverrier,
Lequel veult a Dieu supplier
Que en paix puissons (nos) demoreir
Et en (la) fin en sa gloire aler.

Selon toute vraisemblance, Bonverrier, d'ailleurs inconnu, est l'auteur de ce jeu.

Le cinquième jeu, « Le Jeux de Pelerinage humaine », n'est pas autre chose qu'un extrait du fameux *Pèlerinage de vie humaine*, écrit dans la première moitié du XIV^e siècle par le moine cistercien Guillaume de Digulleville. Pour en faire un jeu, il a suffi de supprimer les parties narratives, en ne gardant que les parties dialoguées, desquelles on a fait sauter, sans même toujours boucher les trous qui en résultaient, les incises « dit-il, respont-il » et autres, qui dans l'original annoncent les réparties. M. Cohen a imprimé sur trois colonnes le texte de Guillaume d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, le même texte d'après un manuscrit en dialecte wallon conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et, entre les deux, le jeu.

Pour les cinq jeux, M. Cohen s'est donné la peine de reproduire le manuscrit avec un scrupule qui me paraît excessif. Je ne vois pas quel intérêt il peut y avoir en l'espèce à maintenir la confusion entre

1. Tels passages paraissent être plutôt du XIII^e siècle, et telles rimes semblent étrangères au wallon.

2. Celui (ou celle) qui a transporté ce prologue au jeu de la Nativité n'a probablement pas compris l'allusion, car il a remplacé *dire* par *faire*.

u et *v*, entre *i* et *j*. Il n'a introduit dans sa copie que la ponctuation et quelques accents. Ses corrections ont toutes été minutieusement signalées par un signe diacritique ou par une note. Les textes sont précédés d'une ample et savante introduction, qui comprend un examen paléographique du manuscrit, une étude linguistique des cinq jeux, une interprétation des « éléments historiques et géographiques servant à la localisation des textes et à leur chronologie », un exposé de leur mise en scène et une appréciation de leur valeur et de leur signification littéraire. Ils sont suivis d'une longue liste de « notes complémentaires », disons plus exactement d'un erratum, qu'il ne serait pas difficile d'allonger encore. Je regrette, par exemple, que, parmi les notes données au bas des textes et qui ont été rectifiées ici, ne figurent pas celles des vers III, 324; IV, 46; IV, 385, et j'estime que la nouvelle note du vers III, 1736, n'est pas meilleure que la note primitive. Dans le premier cas (III, 324), il faut lire *Si c'on aplanie le chat*, « ainsi qu'on caresse le chat »; dans le second (IV, 46), *heul* n'est pas la poignée de l'épée : la rime (avec *veuil*) et le sens exigent *euil*, « vous m'en répondez sur vos yeux »; dans le troisième (IV, 385), *desentire* tient la place d'un mot qui doit rimer en *-er* et signifier « séparer » : l'éditeur propose *desenter*, c'est sûrement *deserter* qu'il faut lire; enfin, dans le quatrième cas (III, 1736), *ascassier* ne peut pas être le verviétois *ascasser*, « tasser, bourrer », parce que cet *ascasser* ne donnerait ni le nombre de syllabes (4), ni la rime (*-ier*), ni le sens (*rassasier*) qui sont postulés : il faut tout simplement mettre une cédille sous le *c* et un tréma sur l'*i*. Avarice dit :

J'ai tout ce qu'on peut souhaidier,
Et si ne puis ascassier
Mon cuer, qu'il ne veuille avoir plus.

« J'ai tout ce qu'on peut souhaiter et pourtant je ne puis tant rassasier mon cœur qu'il ne veuille avoir davantage. »

La correction de *Mens* en *Maintes* au vers III, 191, ne me paraît pas satisfaisante. C'est tout le passage qui doit être repris. Il faut d'abord modifier la ponctuation des vers précédents et faire des deux vers 188-189, dont les substantifs seront mis au pluriel, le régime de *conquis* et non le sujet de *tollent*; d'autre part, *tollir* ne signifie pas ici « observer », mais, au contraire, « ne pas tenir compte, enfreindre ». Je ferais donc dire à Orgueil :

Chanone, clerque [et] preist[e] et dyacque
Ont de my sovent maint[e] taque (ms. tache),
Mie ne le(s) teneis a gas:
Mult (y) ay(e) concequiet et haut et bas

Damoiselles[s], meskine[s], dame[s]
 Et mult d'aultre[s] comune[s] femme[s];
 Mē(n)s¹ [mult] me tollent de mes loix
 Et Augustin et Cordelois:
 Et non por quant teilz me guerie
 Qui souvent est de ma partie.

L'auteur rend hommage à l'humilité des Augustins et des Cordeliers, et peut-être avait-il des raisons personnelles de le faire.

Au vers III, 2498, *onulie* n'a rien à voir avec le latin *obnubilatas*; c'est *oulié*, « oublié »; au vers suivant, *vermerie* ne peut être un dérivé du latin *verna*, qui n'a pas passé en roman; *ververie*, dérivé de *verve*, au sens de bavardage, offrirait une correction facile, mais il n'a jamais été signalé; *baverie*, « radotage », conviendrait assez. Le vers 2500 doit être lu ainsi :

Chascune s'est ei obligie.

Mais on aurait mauvaise grâce à s'arrêter à de pareils détails dans un ouvrage aussi important et aussi consciencieux, qui a demandé à son auteur une somme considérable de travail et dont le lecteur tirera un grand profit. Disons plutôt combien les amateurs de notre ancien théâtre, qui sont déjà redevables à M. Cohen d'une excellente *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux du moyen âge*, lui sauront gré de sa nouvelle contribution à leurs études.

Ernest LANGLOIS.

Las Leys d'Amors. Manuscrit de l'Académie des Jeux Floraux, publié par Joseph ANGLADE. Toulouse, Privat, 1919-1920. In-8°, 4 vol. (*Bibliothèque méridionale*, publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse. 1^{re} série, t. XVII à XX).

Au mois de novembre 1323, sept troubadours, Bernart de Panassac, damoiseau, Guilhem de Lobra, bourgeois, Berenguier de Sant Plançat et Peire de Mejanaserra, changeurs, Guilhem de Gontaut et Peire Camo, marchands, Bernart Ot, notaire, réunis, nous disent-ils, dans un jardin de Toulouse, sous un laurier, convoquèrent, par une lettre en vers, les poètes de toutes les parties de *la Lenga d'oc* à prendre part à un concours littéraire le premier mai suivant. Le prix (*la joya*), qui était une violette d'or offerte par la ville de Toulouse, fut accordé à Arnaut Vidal de Castelnaudary pour une chanson en l'honneur de la Vierge, et l'auteur fut proclamé docteur en Gaie Science. Telle est

1. *Mens* est toujours dans ces textes pour *mès* = mais.

l'origine, bien différente de celle à laquelle la légende a attaché le nom de Clémence Isaure, du Consistoire de la Gaie Science, devenu l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, la plus ancienne des académies modernes. Pour fonder leurs jugements poétiques sur un code, les membres du consistoire, qui prirent le titre de « champions » (*mantenedors*), confièrent verbalement à Guilhem Molinier, savant en droit, la rédaction des règles de la poésie provençale. Ils les appelèrent *Lois d'Amour*. Cette rédaction était achevée dès 1341. Guilhem Molinier fut ensuite chargé par écrit de reviser et corriger son premier essai. Il prit conseil des plus anciens et des plus savants et publia son nouveau travail en 1356. Deux manuscrits, conservés jusqu'à nos jours par l'Académie des Jeux Floraux, nous l'ont transmis dans des textes très différents. L'une des versions, intitulée *Las Flors del Gay Saber*, a été composée sans doute pour le public. Elle est divisée en cinq livres, qui ont été publiés à Toulouse de 1841 à 1843 par Gatien Arnould. L'autre version, qu'on croit postérieure et destinée aux mainteneurs, comprend trois livres. Le nom de *Leys d'Amors* lui est spécialement donné. Elle était restée inédite en majeure partie, C. Chabaneau n'ayant publié que le début du traité dans le tome X de la dernière édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. C'est elle que M. Anglade a le mérite d'éditer aujourd'hui intégralement.

Le premier livre ne correspond à aucune partie des *Flors del Gay Saber*. Il contient d'abord, et c'est là son principal intérêt, l'histoire de la fondation du Consistoire de la Gaie Science. Les autres chapitres se succèdent sans enchaînement logique. Ils renferment un long et insipide poème sur Dieu et la Trinité, que M. Anglade a déjà publié dans les *Annales du Midi* en 1917, une classification des sciences, une division de la rhétorique, enfin des considérations morales diverses, en particulier sur le conseil, avec une discussion malicieusement prolongée pour savoir s'il est expédient de prendre conseil des femmes. M. Anglade croit que la classification des sciences est empruntée à Brunet Latin, mais les similitudes qui l'ont frappé n'autorisent pas une conclusion si invraisemblable. Le *Livre du Trésor* n'a été traduit ni en latin ni en provençal, et Guilhem Molinier devait ignorer le français. Les deux ouvrages ont simplement une source commune qui remonte à Aristote. Le second livre est consacré à la seconde manière de rhétorique, c'est-à-dire à la poétique. Il traite des sons du langage et des lettres, puis des diverses sortes de vers, et à propos du vers de douze syllabes est inséré comme exemple un beau poème sur la contemplation de la Croix, déjà publié par M. Anglade avec le poème du premier livre. Il est traité ensuite des rimes, des strophes et des divers genres de poésie lyrique. Le troisième livre

est un traité de grammaire dans lequel sont étudiés les parties du discours, les genres, nombres, cas, modes, temps et personnes. La matière de ces deux livres nous était déjà connue avec plus d'ampleur par les *Flors del Gay Saber*. L'éditeur a pris soin d'indiquer les concordances des deux versions, mais il n'a pas poussé assez loin la comparaison des textes. Le tome quatrième s'ouvre par une étude sur les origines du Gai Savoir, reproduction d'une article déjà paru en 1919 dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*; il comprend ensuite des chapitres intéressants sur les sources et l'histoire de la grammaire provençale au moyen âge et des *excursus* sur la date des *Leys*, leur nom et leurs manuscrits. Les notes et un index-vocabulaire, malheureusement beaucoup trop court pour un texte aussi étendu et aussi riche, terminent l'ouvrage.

Cette édition d'un des traités les plus importants pour la philologie provençale sera bien accueillie. Elle n'est point châtiée; il y a de la fantaisie dans la forme et le fond manque de sûreté. Il n'en reste pas moins que M. Anglade a rendu aux études provençales un service dont nous devons lui être très reconnaissants.

C. BRUNEL.

F. DE GÉLIS. *La vraie langue d'oc*. Toulouse, Guitard, 1921. In-12, 114 pages.

Ce livre est un résumé de l'histoire de la littérature provençale depuis le XVI^e siècle, de Goudouli aux continuateurs de Mistral. Il est écrit avec vivacité, émaillé d'exemples d'une poésie aimable entre toutes, et le public auquel il s'adresse n'aurait à prendre dans sa lecture qu'un studieux agrément, si M. F. de Gélis n'avait traité aussi de questions linguistiques, comme « la graphie et la phonétique occitanes », dans l'étude desquelles il montre une complète inexpérience.

C. BRUNEL.

Émile ESPÉRANDIEU. *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*. Tome VII : *Gaule germanique*. I. *Germanie supérieure*. Paris, Impr. nationale, 1918. In-4^e, 397 pages, fig.

La remarquable et si précieuse publication du commandant Espérandieu s'est enrichie en 1918 d'un nouveau volume consacré à une partie de la Gaule germanique et qui, entièrement en pages au début de 1916, n'a pu, en raison des difficultés actuelles d'impression, voir le jour que près de trois ans après.

Parmi les œuvres importantes décrites et reproduites dans ce recueil, nous avons noté, tout d'abord, l'arc de Besançon, connu sous

le nom de « Porte Noire », dont les sculptures, bien que très mutilées, offrent encore un grand intérêt. Il a été élevé sans doute en l'honneur de Marc-Aurèle et peu après l'an 166. Il faut y voir un monument commémorant les succès de cet empereur sur les premières bandes de Germains qui tentèrent de s'établir en Franche-Comté et qu'il poursuivit au delà du Rhin. ce qui lui valut le surnom de « Germanicus ».

Les collections de l'établissement thermal de Luxeuil et du musée de Strasbourg (palais de Rohan), qui comptent surtout de fort belles stèles, ont permis une ample moisson au commandant Espérandieu. Il faut retenir à Strasbourg les nombreux fragments du temple mithriaque mis à jour en 1911 à Konigshoffen et qui, construit vers 145, réparé et agrandi sous Alexandre Sévère, subit encore une réfection, semble-t-il, sous Aurélien.

Le musée de la Société industrielle de Mulhouse renferme d'intéressants débris d'un petit temple dédié à Mercure et découvert en 1823 à un kilomètre de Gundershoffen. D'autre part, le musée lapidaire de Saverne, d'une certaine importance, comme on sait, a recueilli des sculptures trouvées, d'une part, dans la ville haute, dont les remparts du moyen âge sont bâtis sur des substructions beaucoup plus anciennes, et, d'autre part, dans les cimetières gallo-romains de la région, notamment ceux du Kempel, du Gross-Limmersberg, du Fallberg et de la forêt de Greifenstein.

Enfin le célèbre musée de Mayence, qui témoigne de l'importance que prit la capitale de la Germanie supérieure, offre une admirable série d'autels et de stèles (où l'on voit surtout des cavaliers foulant aux pieds de leur monture un barbare vaincu) et on y conserve, en outre, la fameuse colonne de Jupiter découverte en 1904-1905 près de l'emplacement du port romain, monument de douze mètres de hauteur au moins et dont les cinq tambours et les deux socles sont couverts de vingt-huit figures sculptées.

A. BOINET.

Joseph CASIER et Paul BERGMANS. *L'art ancien dans les Flandres (région de l'Escaut). Mémorial de l'exposition rétrospective organisée à Gand en 1913*. Tome I. Bruxelles et Paris, G. Van Oest, 1914. Gr. in-4°, 122 pages et 105 planches en phototypie.

La belle exposition de « l'Art ancien dans les Flandres », organisée à Gand en 1913 à l'occasion de l'Exposition universelle et internationale, a donné lieu à une luxueuse publication dont le premier volume, presque achevé en 1914, n'a pu, vu les circonstances, être mis en vente qu'assez récemment. MM. Joseph Casier et Paul Bergmans, qui avaient été les principaux organisateurs de cette remarquable manifestation

artistique, ont tenu, avec l'éditeur, M. Van Oest, qui ne recule, comme on sait, devant aucun sacrifice, à nous en laisser un souvenir durable, ce dont nous devons les remercier et les féliciter.

L'exposition de Gand, qui embrassait la période allant du moyen âge à la fin du XVIII^e siècle, avait pour objet précis l'art ancien dans la vallée de l'Escaut, région correspondant plus ou moins à l'ancien territoire de la Flandre, de Cambrai à Zierikzee, et comprenant le nord de la France, les deux Flandres, le Hainaut occidental, la majeure partie du Brabant, Anvers et la Flandre zélandaise; mais ses organisateurs n'ont pas voulu se borner à présenter les collections qui leur étaient confiées dans le cadre souvent un peu monotone d'un classement rigoureux et scientifique; ils ont voulu faire comprendre comment les œuvres d'art sont nées, de quelle façon elles trahissent ou reflètent l'éducation, les mœurs, les goûts, la tradition de la race. Les visiteurs se sont trouvés ainsi placés dans l'atmosphère même de la vie d'autrefois, par des reconstitutions d'intérieurs, par des documents montrant les types de constructions et les aspects urbains, par la réunion d'objets de toute nature rappelant les fêtes religieuses et publiques, les cérémonies officielles, les scènes militaires, les réunions de guildes et de corporations, les fêtes privées, etc. L'exposition rétrospective de Gand était donc divisée en deux sections bien distinctes : d'une part, le milieu et la vie dans les Flandres; d'autre part, l'art et les industries d'art.

L'ouvrage de MM. Casier et Bergmans comportera trois volumes : le premier consacré à la sculpture sous ses différents aspects (bois, ivoire, pierre, marbre, terre cuite) ainsi qu'au mobilier; le second à l'orfèvrerie religieuse et civile, aux tapisseries et broderies et aux miniatures de manuscrits; le troisième comprendra les documents relatifs aux aspects de la vie et du milieu en Flandre : vues de villes peintes ou gravées, objets et souvenirs ayant trait à la vie religieuse, intellectuelle, publique, corporative ou privée.

La sculpture occupait une place prépondérante à l'exposition. On n'avait jamais réuni une si grande quantité de spécimens de la sculpture flamande. La série s'étendait depuis le XIV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, de Beauneveu à Godecharle. Elle comportait peu de sculpture ornementale, mais par contre la sculpture mobilière était largement représentée : statues, retables ou fragments de retables, monuments votifs en pierre, statuettes en bois, albâtre ou ivoire, sorties des ateliers tournaisiens, flamands, brabançons ou anversoïis. Le bel album qui forme le tome I^{er} de la publication de MM. Casier et Bergmans nous donne une idée très complète de l'abondance et de l'importance des œuvres qui avaient été rassemblées.

Parmi celles-ci, on devra retenir surtout, pour le moyen âge, la célèbre et délicieuse statue en albâtre de *sainte Catherine* de l'église

Notre-Dame de Courtrai (chapelle des comtes de Flandre), attribuée avec vraisemblance à André Beauneveu, les beaux mascarons sculptés sur bois de l'ancienne salle échevinale d'Ypres, d'une expression si vivante et si réaliste (xiv^e siècle), malheureusement détruits pendant la guerre, des statuettes en pierre de *prophètes* assis, provenant du portail de l'hôtel de ville de Bruxelles (xv^e siècle), un délicieux groupe en bois de *trois anges pèlerins* (sans doute les anges qui apparaissent à Abraham) (collection de M. Léon Kervyn de Meerendré, à Bruges, xv^e siècle), un autre groupe, de caractère pathétique, représentant *Jésus déposé sur les genoux de sa mère* (avec la marque des ateliers de Bruxelles, xv^e siècle, collection P. de Decker, à Forest), un *ange agenouillé*, d'une grâce exquise (musée archéologique de Bruges, même époque). Pour le xvi^e siècle, deux ensembles importants sont à citer : d'une part, le retable brabançon de l'église d'Hemelveerdegem, d'une réelle qualité artistique, avec cinq scènes relatives à l'*Histoire de saint Jean-Baptiste* et où se voient de curieux bustes de personnages, parmi lesquels on reconnaît Maximilien et Marie de Bourgogne, Philippe le Beau et Charles-Quint ; d'autre part, le retable de l'église de Deerlijk, où sont retracés les différents épisodes de la *Légende de sainte Colombe* de Sens, œuvre un peu inférieure à la précédente et qu'on a rattachée à un atelier brabançon influencé par J. Bormans. A côté de ces deux grands morceaux figurait un joli groupe de la *Naissance de Jésus-Christ* (collection Baus, à Ypres), portant la marque des ateliers d'Anvers.

Le xvii^e siècle était représenté par des terres cuites de Luc Faidherbe, de Malines, de Servais Cardon, d'Anvers, et de Quellin le Jeune, par des œuvres de François Duquesnoy ou tout au moins de son école (notamment la *Vierge à l'Enfant* de l'église Notre-Dame de Bon-Secours, au musée communal de Bruxelles, et un *Amour endormi*, de la collection Madeline, à Londres), par la magnifique porte de la chapelle des Augustins à Tirlemont (musée de la ville), sculptée par Mathieu van Beveren, artiste fécond, enfin par une curieuse et très réaliste figure de captif servant de tronc à aumônes, qui fut à l'usage d'une confrérie pour le rachat des chrétiens captifs à Alger (église Saint-Médard de Wervicq).

Pour le xviii^e siècle, on remarquait spécialement un joli groupe en marbre de Jean-Claude de Cock, d'Anvers, daté de 1710 et représentant *la Guerre couronnant la Paix* sous l'aspect d'un jeune garçon et d'une fillette, des œuvres du Gantois Laurent Delvaux, dont le *saint Joseph et l'Enfant Jésus* de l'église Saint-Jacques de Caudenberg à Bruxelles (1748), et des maquettes en terre cuite de J.-F. Van Geel, P.-D. Plumier et G. Godecharle.

Parmi les meubles, figuraient des stalles du moyen âge, de jolis coffres et coffrets de style gothique flamboyant, un cabinet en ébène, du début

du XVIII^e siècle, de décor très chargé, avec appliques d'ivoire, ornements et statuettes de bronze et camées, et qui passe pour avoir été donné à son confesseur par l'archiduchesse Isabelle (collection de l'abbé E. Van In, à Bruxelles), enfin un bureau en palissandre à incrustations d'étain, avec, détail curieux pour l'époque, des scènes du « Roman du Renard » (fin du XVIII^e siècle, collection de M^{me} A. Jansseus, à Tamise).

Chaque planche de l'ouvrage de MM. Casier et Bergmans est l'objet d'une notice descriptive, accompagnée d'observations critiques et de notes bibliographiques; c'est dire que nous avons là une documentation abondante et précieuse. On ne serait trop souhaiter l'apparition prochaine des deux autres volumes.

A. BOINET.

S. ROCHEBLAVE. *Jean-Baptiste Pigalle*. Paris, Albert Lévy, 1919. In-8^o, 388 pages et 38 planches. (*Les grands sculpteurs du XVIII^e siècle*.)

La collection « Les grands sculpteurs français du XVIII^e siècle », publiée sous la direction de M. Paul Vitry et dans laquelle ont paru avant la guerre les monographies de Bouchardon, par M. Alphonse Roserot, et de Pajou, par M. Henri Stein, s'est enrichie d'un nouveau volume consacré à Pigalle et dû à la plume si autorisée de M. Samuel Rocheblave. Ce beau et substantiel ouvrage devait, en réalité, paraître au cours de l'été de 1914, à l'occasion du second centenaire de la naissance du grand artiste. Il a dû attendre, comme tant d'autres, que la tourmente fût passée, mais, par un heureux retour des choses, il a vu le jour peu après le moment où Strasbourg restituait à la France le mausolée du vainqueur de Fontenoy, œuvre la plus hardie et la plus ambitieuse de toute la sculpture du XVIII^e siècle et où Pigalle a su magnifier d'une façon incomparable le héros national que la France entière pleura et qui, par malheur, était le seul capitaine qu'on pût alors opposer au nouvel « Alexandre » du Nord, à Frédéric II.

L'existence de Pigalle est un admirable exemple de ténacité et de volonté. Fils d'un modeste menuisier de Paris, il travailla quelque temps dans l'atelier de Le Lorrain, puis dans celui de Lemoigne. N'ayant pas réussi au concours du prix de Rome, il prit la résolution, quoique n'ayant aucune ressource, de partir à pied pour la ville éternelle. Après avoir vécu quelque temps dans la misère, il parvint à remporter en 1739 le premier prix du concours de l'Académie romaine de Saint-Luc. Il alla ensuite à Lyon, où il traversa aussi des temps très durs; enfin il revint à Paris où, en 1741, à l'âge de trente ans, il s'imposa par un coup d'éclat en présentant le modèle de son *Mercur* qui lui valut d'être agréé par l'Académie royale. Dès lors il va connaître la gloire. Il deviendra membre de l'Académie en 1744, puis sculpteur

attitré de Louis XV et de la Pompadour. Une partie notable de son œuvre est consacrée à la représentation directe ou emblématique de la favorite du roi.

M. Rocheblave, qui a mis de longues années à recueillir les éléments de son travail, nous apporte quantité de documents nouveaux (actes notariés surtout) sur la biographie de l'artiste et rectifie en bien des points l'ouvrage de Tarbé, vieux de plus de soixante ans. S'il a eu l'heureuse fortune de retrouver un certain nombre d'œuvres de Pigalle, inconnues ou qu'on croyait perdues, il montre d'autre part qu'il faut retirer à l'artiste le tombeau du margrave Louis-Guillaume de Bade à la collégiale de Baden-Baden et n'admettre en aucune façon sa collaboration au monument du dauphin et de la dauphine à la cathédrale de Sens.

L'œuvre de Pigalle se divise en plusieurs catégories : 1° Sculptures inspirées de l'antique (le *Mercur*e, morceau de réception à l'Académie en 1744, aujourd'hui au Louvre, et dont un exemplaire de dimensions beaucoup plus grandes fut envoyé avec une *Vénus*, en 1749, par Louis XV à Frédéric II; ces deux statues sont aujourd'hui au musée de Berlin). — 2° Sculptures religieuses (*Vièrges* de Saint-Sulpice et de Saint-Eustache ou des Invalides). — 3° Sculptures allégoriques exécutées à la ressemblance ou sous l'inspiration de la Pompadour (notamment l'*Amilié*, de la collection Édouard de Rothschild, et le groupe de l'*Amour et l'Amilié*, au Louvre). — 4° Sculptures iconiques, dont le *Voltaire* nu, conservé à l'Institut (œuvre choquante et déplaisante, d'un « naturisme excessif » mais d'une grande puissance en elle-même et unique dans toute la statuaire du XVIII^e siècle), et une dizaine de bustes, parmi lesquels figurent l'admirable Desfriches du musée d'Orléans, le Diderot du Louvre, le Gougenot de la collection du baron de Soucy et le portrait de l'artiste par lui-même à Saint-Thomas de Strasbourg. — 5° Petites sculptures de caractère familier ou gracieux qui comptent, entre autres, l'*Enfant à la cage* et l'*Enfant à l'oiseau* du Louvre et l'exquise *Jeune fille à l'épine* du musée Jacquemart-André.

Pigalle, enfin, nous a laissé des œuvres de sculpture monumentale par lesquelles il est, à juste titre, surtout connu et dont certaines attestent sa profonde originalité et sa hardiesse de conception. Le mausolée du maréchal de Saxe, le plus vaste morceau de sculpture du XVIII^e siècle, a pu paraître à certains une sorte de « théâtre de marbre inégal et tapageur », mais les défauts qu'il présente et qui sont imputables au temps même où vivait l'artiste n'empêchent point qu'on y relève en réalité des beautés éclatantes. « Grand par le lyrisme de la conception et la puissance de l'exécution, il a une maîtrise d'effet, d'accent et comme de laugage à laquelle il est malaisé de se soustraire. »

Dans le monument de Louis XV à Reims, qui appartient, comme on sait, à une série d'ensembles du même genre qui s'élevèrent alors dans toute la France à la gloire du roi bien-aimé, Pigalle rompt avec l'iconographie traditionnelle. Au pied de la statue du souverain, figuré en empereur romain (détruite en 1792), il place deux grandes statues, au lieu des bas-reliefs projetés tout d'abord; l'une représente la Douceur du gouvernement, l'autre le Citoyen. Cette dernière, où l'artiste s'est représenté lui-même, à la demande de la ville, et où il apparaît complètement nu, est un pur chef-d'œuvre. « vrai d'une vérité à la fois individuelle et générale, portrait et symbole, le tout parlant, frappant, saisissant ». Il est exact de dire que c'est le chef-d'œuvre de la statuaire virile du XVIII^e siècle et que dans l'art français il marque un moment, une époque. Comme dans le *Voltaire*, cette œuvre nous montre que Pigalle a aimé surtout le nu pour le nu, le réel pour le réel. Dans le mausolée du comte d'Harcourt à Notre-Dame, sans doute d'une composition assez compliquée et théâtrale, l'effigie si frappante du gisant accuse une observation profonde de l'anatomie et du cadavre humain, mais ce qu'il faut surtout admirer, c'est l'image de la veuve inconsolée, d'un sentiment si pathétique et d'une expression si poignante. Rien n'est plus « moderne » qu'une telle figure.

Pigalle a donc d'abord subi l'influence de son temps et s'est laissé aller à cette idéalisation et à cette grâce qui caractérisent le milieu où il a reçu son éducation, puis il s'est épris passionnément de la nature même, s'est donné à une « étude scrutée, fouillée et implacable du modèle vivant ». Sculpteur d'ancien régime, il fut, au fond, un « moderne ». Il annonce Rude et Carpeaux.

L'ouvrage de M. Rocheblave, d'une si pénétrante observation et d'une si grande importance pour l'histoire générale de la sculpture française, se termine par un « nécrologe de l'œuvre » de Pigalle. Une trentaine d'œuvres de l'artiste (les deux tiers peut-être de sa production) sont détruites ou n'ont pas été retrouvées jusqu'à ce jour. Souhaitons que le beau livre que nous venons d'analyser aide à en découvrir un certain nombre dans l'avenir.

A. BOINET.

Charles BOUVET. *Une dynastie de musiciens français. Les Couperin, organistes de l'église Saint-Gervais*. Préface de Ch.-M. Widor. Paris, Delagrave, 1919. In-8°, 305 pages et 16 pl.

Les Couperin offrent un intéressant exemple en France, — et ce n'est pas le seul, — d'une famille qui, pendant près de deux siècles, s'est illustrée en fournissant des artistes remarquables aux différents corps musicaux des rois, ainsi que des organistes éminents aux principales églises de Paris. Depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'en 1826,

tous les membres de cette famille, hommes et femmes, furent compositeurs, organistes, claveciastes, violistes et chanteurs, et, pendant la même période, tous ses représentants masculins (ils furent au nombre de huit) remplirent successivement avec éclat les fonctions d'organiste à l'église Saint-Gervais de Paris. L'orgue de Saint-Gervais devint donc l'orgue familial des Couperin.

Grâce à de longues et patientes recherches dans les dépôts d'archives et les bibliothèques, M. Charles Bouvet a pu retracer en détail la vie des membres de la famille des Couperin et montré le rôle qu'ils ont joué principalement dans l'évolution de la musique d'orgue depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution. Les Couperin sont originaires de Chaumes en Brie. C'est le compositeur Jacques Champion de Chambonnière qui fit venir à Paris Louis Couperin, nommé vers 1656 organiste de Saint-Gervais, et dont quelques pièces de clavecin nous ont été conservées. Le plus célèbre de la dynastie fut François Couperin II, dit le Grand (1668-1733), qui fut à la fois compositeur, claveciniste et organiste de grand talent. Il fut organiste de la chapelle du roi, « ordinaire de la musique de la chambre du roi pour le clavecin », maître de clavecin du dauphin, de la princesse de Conti, du comte de Toulouse et du fermier général Joseph-Hyacinthe Ferrand. On lui doit, entre autres ouvrages, l'*Art de toucher le clavecin* (deux éditions, 1716 et 1717) et quatre livres de *Pièces de clavecin* (1713-1730), qui eurent un très grand succès. Sa fille, Marguerite-Antoinette, musicienne accomplie, reçut aussi les charges de claveciniste de la chambre du roi et d'« ordinaire de la musique de la chambre du roi ». Elle remplaça souvent son père à l'orgue de Saint-Gervais, comme le fit du reste, un peu plus tard, Élisabeth-Antoinette Blanchet vis-à-vis de son mari, Armand-Louis Couperin, mort en 1789.

L'ouvrage de M. Bouvet se termine par plusieurs chapitres intéressants consacrés à la maison des Couperin, à l'orgue de Saint-Gervais, à l'iconographie et à la graphologie des Couperin, à l'histoire de l'église Saint-Gervais, et enfin par un catalogue des œuvres imprimées ou manuscrites des Couperin. La maison des Couperin est celle qui porte aujourd'hui les nos 2 et 4 de la rue François Miron, tout contre l'église. Édifiée, comme ses voisines, en 1733-1734, elle porte à ses balcons de fer forgé l'orme symbolique de Saint-Gervais, armes parlantes de la paroisse. François Couperin le Grand naquit dans une maison du xv^e siècle qui occupait le même emplacement.

L'orgue de Saint-Gervais, spécimen, sinon unique, du moins fort rare, de la vieille facture française, est porté sur une tribune de pierre du xvii^e siècle et se compose de parties d'époques différentes (xvii^e, xviii^e et xviii^e siècles). M. Bouvet a montré qu'il a été presque entièrement renouvelé vers 1630-1635 par Pierre Thierry, facteur d'orgues (ou organier), et qu'une réfection totale eut lieu à partir de 1760 sous

la direction de Louis Bessart, puis du fameux François-Henri Cliquot. Le buffet du positif date du XVII^e siècle: celui de l'orgue proprement dit a été exécuté en 1758-1759. Rappelons que l'orgue de Saint-Gervais a beaucoup souffert du bombardement de l'église survenu le 29 mars 1918. Il y aura lieu de le restaurer dans son état primitif et non de le moderniser, car c'est « le seul spécimen sur lequel on puisse exécuter, dit M. Bouvet, telle qu'elle a été conçue au point de vue de la registration, la musique d'orgue, non seulement des Couperin, mais des maîtres français de cette époque ».

A. BOINET.

Lieutenant-colonel Henry DE CASTRIES. *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*. Paris, éditions Ernest Leroux; La Haye, M. Nijhoff, 1920. In-4°. XXVIII-655 pages. (*Archives et bibliothèques des Pays-Bas*, t. V.)

La belle énergie avec laquelle M. de Castries poursuit le labeur auquel il s'est consacré, le soin minutieux et la scrupuleuse conscience qui n'ont cessé de présider à la publication, non moins que la beauté de la présentation matérielle, font des *Sources inédites de l'histoire du Maroc* un monument qui force l'admiration. Cette œuvre d'un homme d'action qui s'est fait le plus exact des érudits mérite d'être en place d'honneur, aussi bien que dans la métropole, dans tous les pays où s'étend l'influence française.

Aujourd'hui, M. de Castries nous offre un cinquième volume de documents tirés des archives et bibliothèques des Pays-Bas pour la période correspondant à la dynastie saadienne (1530-1660). En tête du volume, en une longue introduction, l'auteur du recueil a voulu tirer des textes publiés à la suite un commencement de synthèse historique sur « les trois républiques du Bou-Regrag : Salé, la Kasba et Rbat ». Tout voyageur qui voudra visiter avec fruit la charmante capitale de la résidence devra désormais recourir à cet excellent exposé.

La Kasba rouge, qui se dresse en face de Salé, sur la rive méridionale du Bou-Regrag, et vis-à-vis la barre dangereuse qui défend son embouchure, date des Almohades, mais dès le XI^e ou le XII^e siècle les Almoravides avaient songé à fortifier la position, que rendait favorable à des travaux militaires l'escarpement rocheux dominant le fleuve. Abd-el-Moumen, qui, en 1146, avait soumis Salé, construisit la Kasba que nous connaissons, de même qu'une mosquée et un rempart. Il installa dans la place un gouverneur et une garnison. Yacoub-el-Mansour, lui, construisit Rbat-el-Fath à l'emplacement du Rabat actuel, et chacun sait qu'on lui doit l'édification de la fameuse et imposante tour Hassan, minaret inachevé, frère de la Koutoubia de Marrakech et de la Giralda de Séville; les restes de la mosquée qu'il domine ont été récemment explorés par M. et M^{me} Dieulafoy.

Les Mérinides et les Almohades se disputèrent durant de longues années la possession de la ville de Salé, de la Kasba et de Rbat-el-Fath. Pendant cette période, Salé prit un remarquable développement. Le savant Ibn-el-Katib (1313-1374) la proclame « la vieille capitale du Maroc » et célèbre « son calme et sa politesse ». Elle fut cédée aux chérifs Saadiens par le dernier des Mérinides, Ahmed-el-Ouattassi, et désormais releva directement du royaume de Marrakech. L'anarchie reparait au Maroc après le règne de Moulay Ahmed-el-Mansour (1578-1603). A cette époque, la situation, sur les bords du Bou-Regrag, est la suivante : « Sur la rive nord du fleuve la ville de Salé, habitée par une population d'origine diverse, très hostile et fermée aux chrétiens, vit dans un état d'indépendance relative; sur la rive sud s'élève la Kasba, résidence d'une garnison chérifienne et d'un gouverneur sans autorité; au dehors de la Kasba s'étendent à perte de vue les longs remparts de Yacoub-el-Mansour, qui n'entourent que des champs d'orge et des vergers, vision si fréquente au Maroc. »

Or, en 1609-1610, le roi d'Espagne Philippe III rendait une ordonnance de bannissement contre les populations musulmanes de son royaume, qu'on appelait en Espagne les *Moriscos*, et qu'au Maroc on nomma dès lors les Andalous, du nom de la province où ils s'étaient longtemps fixés. Les *Moriscos* arrivèrent au Maroc en pleine guerre civile. Leurs coreligionnaires ne se firent pas faute de les dépouiller; on ne leur fit bon accueil qu'à Tétouan. Parmi eux se trouvait un groupe d'exilés surnommés les *Hornacheros*, du nom de la petite ville d'Hornachos, en Estrémadure. Là, sur la route de Tolède, ils avaient longtemps constitué une sorte d'inquiétante république de bandits et de faux monnayeurs qui, à force de ruse et de souplesse, avait su se tenir à l'abri des foudres de l'Inquisition et des sévérités du roi. Bannis pourtant, ils voulurent garder au Maroc leur autonomie et y parvinrent. En 1610, ils firent partie du corps d'Andalous enrôlé par Moulay-Zidân; en récompense de leurs bons services, ce dernier leur donna la charge de maintenir l'ordre à Rbat; ils tinrent garnison dans la Kasba. Ils réparèrent les remparts, construisirent des maisons, installèrent leurs familles et appelèrent à eux les *Moriscos*. C'est ainsi que fut fondée notre Rabat, — j'entends par là la ville qui s'étend aux alentours de la Kasba, — que les contemporains appelèrent aussi Salé-le-Neuf. Peu après, la lutte éclata entre les *Hornacheros* de la Kasba et les Andalous de Rbat, mal contents de l'insolence de leurs congénères. Les Andalous ayant réclamé une part des revenus de la douane, ces ressources leur furent refusées sous prétexte qu'on les employait à faire des réparations aux remparts; or, ces réparations consistaient, comme on le découvrit, à percer des embrasures pour de grosses pièces de canon braquées sur la ville de Rbat. Pourtant un accord intervint en 1630 qui, en améliorant ces peu cordiales relations, fonda l'au-

tonomie de Rabat. Pendant une période de trente années, de 1630 à 1660, il y eut sur les rives du Bou-Regrag trois républiques florissantes : Salé, la Kasba et Rbat, qui, aux yeux de l'Europe, constituaient la partie principale du Maroc.

Cependant que l'influence réelle de l'empire chérifien se trouvait ainsi comme éclip­sée, une puissance maritime redoutable surgissait sur la côte de l'Atlantique. Larache, La Mamora, Salé, abritaient des pirates génois, catalans, provençaux et hollandais, qui résistèrent avec succès aux expéditions d'un Philippe III. Chassés cependant de Larache et de La Mamora, ils se retirèrent au Bou-Regrag, acceptant l'hégémonie des Hornacheros. De 1618 à 1626, ils capturèrent 6,000 chrétiens et leurs prises s'élevèrent à quinze millions de livres. On les vit jusqu'à Terre-Neuve et les écrivains contemporains, en Espagne comme en France, nous ont gardé le souvenir de leurs incursions sur les côtes européennes; qu'on se souvienne de la fameuse scène des *Fourberies de Scapin*. Les Hollandais étaient en relations suivies avec eux et jouissaient d'une immunité absolue, d'où découle ce fait paradoxal que les meilleurs des *raïs*, des chefs de pirates, étaient hollandais. Forcés d'entretenir des rapports avec les puissances européennes pour le rachat des captifs et l'écoulement de leurs marchandises de prix, ils se trouvèrent sans le vouloir favoriser grandement le développement du commerce, d'autant que, leur destruction radicale étant pratiquement impossible, force était bien de temporiser avec eux. La Kasba et Rbat devinrent les premières places de commerce du Maroc. Richelieu, par l'intermédiaire de Razilly, signa avec les pirates une trêve de deux ans qui fut suivie d'un accommodement plus durable. A son avènement, Moulay-er-Rechid fit rentrer dans l'obédience les trois républiques, et la guerre de course perdit beaucoup de son importance et de son caractère.

M. de Castries nous guide aussi parmi l'imbroglio des luttes intestines entre les républiques et les chérifs: je me borne à renvoyer le lecteur à ces pages curieuses. Outre ces précieux renseignements sur l'histoire politique, on trouvera dans la collection publiée par M. de Castries d'importantes données sur l'histoire économique du Maroc. On ne saurait en quelques lignes exposer tout l'intérêt du recueil, la simple lecture d'un grand nombre des lettres qui y figurent est des plus attrayantes. A l'heure où l'action de la France au Maroc prend un magnifique développement, on saluera avec gratitude l'apparition de chacun des beaux volumes qui, en nous contant son histoire, serviront à étayer les bases de notre pacifique conquête.

Jean BABELON.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

GÉNÉRALITÉS, 168, 319 *bis*, 323.

SCIENCES AUXILIAIRES. — Diplomatique, 270, 344. — Archivistique, 58. — Bibliothèques, 186. — Paléographie, 227, 344, 352. — Manuscrits, 118, 192, 214, 268, 317. — Typographie, 81, 138, 186, 209, 227.

SOURCES, 306. — Correspondances, 69, 70, 114. — Chroniques, 124, 136, 144, 364. — Cartulaires, 19, 126, 151, 156, 158, 219, 260, 274. — Chartes, 135, 314. — Regestes, 145. — Archives : inventaires, 93, 131, 234, 267, 312, 333. — Comptes, 121, 340. — Terriers, 179. — Nécrologes, 245.

BIOGRAPHIE, GÉNÉALOGIE. — Artistes, 242, 327, 345; saints, 88, 261. — Amérique, 112; Danemark, 68; Espagne, 112; Pouille, 345; Vorarlberg, 208. — Adalbert 1^{er} de Mayence, 300; Alexandre VI, 115; Alfred 1^{er}, 95; Arnold, duc de Gueldre, 343; R. Bacon, 281; s. Benoît, 38; Benoît XII, 19, 121; Benoît XIII, 279; Buonvicini, 248; Célestin II, 65; Charlemagne, 40, 169; s. Columba, 62, 229; Dante, 30, 125, 154; s. Dominique, 175, 290; Engelbert d'Admont, 273; s. François d'Assise, 111, 165, 174; Frédéric II, 321; Gautier de Coustances, 341; N. Gellent, 340; al-Ghazali, 367; Gonzaga, 333; Grégoire VII, 51, 102, 126; Henri VI, empereur, 259; Henri le Lion, 135; Henri V d'Angleterre, 241; s^{te} Hildegarde, 288; Innocent IV, 156; Jaime le Conquérant, 151; Jeanne d'Arc, 43, 85, 216; B. Latini, 253; Manfred, 15; Pataffio, 253; Petrus de Hibernia, 15; Pierre de Luna, 279; s. Prosper d'Aquitaine, 31; Ratherius de Vérone, 265; s. Raymond de Peñafort, 113; Richard d'Angleterre, 318; Robert Courteuse, 71; Rodolphe de Habsbourg, 346; Sanche IV de Castille, 110; Strozzi, 211; Thiofrid d'Echternach, 190; G. Ubertini, 195.

DROIT, 5, 10, 29, 35, 56, 119, 145, 148, 222, 230, 278, 284, 302, 319.

INSTITUTIONS, 36, 121, 212, 336.

MOEURS, HISTOIRE ÉCONOMIQUE, 6, 20, 27, 45, 54, 61, 82, 122, 132, 134, 137, 162, 181, 183, 239, 292, 302, 313, 320, 353, 360.

SCIENCES, ENSEIGNEMENT, 3, 8, 37, 63, 161, 208, 247, 358.

MÉDECINE, 52, 80, 275.

RELIGIONS. — Judaïsme, 54, 179, 226. — Christianisme, 40, 121, 147,

171, 180, 303; conciles, 306; croisades, 295; ordres religieux, 45, 101, 149, 197, 200, 203, 206, 244, 262, 271, 283, 293, 312, 335, 354; indulgences, 264; Écriture sainte, 72; liturgie, 86, 88, 99; théologie, 23, 103, 114, 123, 130, 202, 331. — Superstitions, 196.

ARCHÉOLOGIE, 17, 28, 39, 46-7, 50, 73-4, 77, 79, 96, 105, 108, 141, 150, 170, 182, 189, 215, 237, 287, 301, 310, 316, 334, 343, 355. — Architecture, 34, 83, 90-92, 120, 142, 157, 160, 163, 206-7, 271, 294, 299, 349-350. — Sculpture, 75, 120, 188. — Peinture, 129, 167 *bis*, 206 *bis*, 220, 266, 315, 330, 359. — Iconographie, 236, 283. — Gravure, 317. — Campanographie, 60. — Armures, 193. — Sépultures, 159, 188. — Musique, 277. — Reliure, 317. — Héraldique, 112, 221, 276.

LANGUES ET LITTÉRATURES, 304, 309, 365. — Celte, 152-3. — Latin, 8, 18, 116, 123, 185, 187, 298, 347. — Langues romanes, 104, 231, 233, 308; espagnol, 285, 291; français, 1, 7, 32, 57, 64, 97, 205, 232, 243, 324, 332, 337; italien, 48, 66-7, 69-70, 94, 107, 117, 127, 143, 194, 198, 217, 223, 240, 263, 289, 297, 338, 363; provençal, 78; roumain, 258. — Langues germaniques : allemand, 4, 44, 100, 114, 128, 140, 146, 172, 176-8, 225, 228, 251, 257, 305, 339, 348, 356, 362, 366; anglais, 21, 24, 26, 41, 72, 139, 210; gothique, 98, 322; néerlandais, 106, 173. — Langues scandinaves, 33, 164, 204, 269, 286. — Langue persane, 12. — Langues sémitiques, 201.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Aix, 169; Alençon, 89; Allemagne, 45, 73, 122, 148, 167, 183, 191, 354; Alsace, 237, 318; Alverne, 165; Angleterre, 27, 61, 119, 239, 255, 320; Arezzo, 195, 260; Arlempdes, 166; Artois, 237; Asti, 108; Avignon, 342; Berum, 9; Bâle, 191, 284, 346; Banz, 326; Bavière, 44; Bayreuth, 362; Belgique, 53; Bingen, 17; Birmingham, 224; Blois, 188; Bohême, 16; Bornholm, 180; Brabant, 361; Bretagne, 6; Brokdorf, 159; Cambrésis, 278; Campobasso, 256; Champagne, 237; Châteauneuf, 246; Cheshire, 155; Coëtsal, 87; Cologne, 170, 203, 361; Constantinople, 120; Croatie, 49; Dalmatie, 49; Danelaw, 320; Danemark, 206; Danzig, 218; Dargoire, 246; Delft, 312; Dordrecht, 316; Dresde, 310; Düren, 302; Échalas, 246; Écosse, 325; Embrach, 149; Espagne, 175, 222; Essex, 294; Europe, 328; Flandre, 237, 361; Flensburg, 305; Florence, 292; France, 19, 29, 91-2, 122, 124, 132, 150, 175; Fribourg-en-Brisgau, 2, 355; Füssen, 197; Gelnhausen, 135; Gemünden, 96; Genève, 22; Glarus, 50; Godesberg, 351; Grande-Bretagne, 10; Gurb, 129; Hampshire, 60; Hersfeld, 349; Hildesheim, 212; Ile-de-France, 237; Ingolstadt, 200; Iran, 307; Irlande, 152, 249-250; Italie, 35, 46, 56, 175, 338; Jeumont, 199; Kempten, 293; Kiel, 137; Klosterneuburg, 262; Laversine, 213; Leicester, 25; Liechtenstein, 145; Limbourg, 83; Lombardie, 75, 90; Lorraine, 237, 318; Lorsch, 244; Lüne-

burg, 313; Lusace, 158; Magdebourg, 171; Maine, 334; Malassise, 213; Mantoue, 333; Maria Saal, 301; Milan, 219; Musignano, 311; Naumburg, 83; Neu-Cladow, 315; Nicosie, 12-13; Niederschönhausen, 282; Normandie, 28, 89, 237, 255, 344; Norvège, 162; Nottingham, 133; Novare, 55; Ostrogothie, 286; Palestine, 40; Paris, 271; Paros, 160; Passau, 215; Picardie, 237; Poitiers, 245; Pologne, 171, 226, 238; Ponte alla Badia, 311; Portugal, 296; Provence, 274; Ratisbonne, 167 *bis*; Ravenne, 105; Rhénans (pays), 5, 11; Rome, 36, 47, 131; Rouen, 84, 186; Russie, 141, 226; Saint-Albans, 254; Saint-Jean de Touslas, 246; Saint-Romain-en-Gier, 246; Salzburg, 287; Sardaigne, 336; Scandinavie, 353; Scerni, 280; Serbie, 49; Sicile, 59, 321; Sienne, 211; Soissons, 43; Styrie, 272; Suède, 39; Suisse, 22, 74, 109, 230; Sussex, 142; Tarifa, 110; Tartaras, 246; Teutoburger Wald, 356; Thurgovie, 329; Thuringe, 76; Toscane, 136; Toulouse, 189; Tournai, 221; Tours, 34; Trentin, 363; Utrecht, 163; Valteline, 314; Venise, 235; Vesly, 252; Vienne, 184; Vigevano, 14; Vorarlberg, 145; Westminster, 335; Wimpfen, 170; York, 20, 101.

1. ABBOTT (Claude C.). Nine songs from the 12th century. French, translated. London, Chelsea book club, 1920. In-16, 16 p. 2 sh.

2. ALBERT (Peter P.). 800 Jahre Freiburg im Br., 1120-1920. Freiburg i. B., Herder, 1920. Gr. in-8°, vii-128 p., pl. et fig. 8 m.

3. ALBERTUS MAGNUS. De animalibus libri XXVI, nach der Kölner Urschrift. Hrsg. von Hermann Stadler. II. Münster, Aschendorff, 1920. In-8°, xxi p. et p. 843-1664. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, 16.) 100 m.

4. ASCHNER (S.). Geschichte der deutschen Literatur. I, vom 9. Jahrh. bis zu den Staufern. Berlin, E. Ebering, 1920. In-8°, vii-512 p. (Germanische Studien, 6.) 28 m.

5. AUBIN (Herm.). Die Entstehung der Landeshoheit nach nieder-rhein. Quellen. Berlin, E. Ebering, 1920. In-8°, xvi-448 p. (Historische Studien, 143.) 20 m.

6. AULT (Norman). Life in ancient Britain. London, Longmans, 1920. In-8°, 274 p., illustr. 5 sh.

7. AXELSEN (Angelica). Studie til en literær og sproglig vurdering af Jeu d'Adam. København, P. Haase, 1920. In-8°, 41 p. 5 k.

8. BACONI (Rogeri) Opera hactenus inedita. V. London, Milford, 1920. In-8°, 28 sh.

9. Bærum, en bygds historie. I. Bærum, Kommunehuset, 1920. In-8°, 526 p. 8 k.

10. BALTENBERGER (Hermann). Eid, Versprechen und Treuschwert

bei den Angelsachsen. Zürich, Aschmann und Scheller, 1920. In-8°, VIII-70 p.

11. BÄR (Max). Bücherkunde zur Geschichte der Rheinlande. I. Bonn, P. Hanstein. 1920. In-8°, LX-716 p. (Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde, 37.) 48 m.

12. BARBATO (Angelo). I Lombardi di Nicosia nel XII secolo. Nicosia, tip. ed. del Lavoro, 1920. In-8°, 100 p.

13. BARBATO (Angelo). Per la storia di Nicosia nel medio evo. Vol. I: 1267-1454. Nicosia, tip. ed. del Lavoro, 1919. In-8°, 231 p.

14. BARNI (Luigi). La cattedrale e le primitive chiese di Vigevano. Vigevano, Tip. sociale, 1919. In-16, 71 p. 1 l. 25.

15. BÄUMKER (Clemens). Petrus de Hibernia, der Jugendlehrer des Thomas von Aquino und seine *Disputatio* von König Manfred. München, G. Franz. 1920. In-8°, 52 p. (Sitzungsberichte der bayer. Akademie. Philos. philol. und histor. Klasse, 1920, 8.) 3 m.

16. BEER (Karl). Geschichte Böhmens, mit besonderer Berücksichtigung der Geschichte der Deutschen in Böhmen. Reichenberg, Sudetendeutscher Verlag, 1920. In-8°, VIII-304 p. 10 m.

17. BEHRENS (Gustav). Bingen, Stadt. Altertumssammlung. II. Frankfurt, J. Baer, 1920. In-8°, IV p. et p. 49-292. cartes. (Kataloge west- und süddeutscher Altertumssammlungen, IV, 2.) 40 m.

18. BELLISSIMA (Giambattista). Il latino della Biccherna, saggio di studi sul latino medioevale. Siena, tip. S. Bernardino, 1920. In-8°, 22 et 12 p.

19. BENOÎT XII (1334-1342). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, par Georges Daumet. Introduction et index. Paris, E. de Boccard, 1920. Gr. in-4°. LXXXVI p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 3^e série, II.) 13 fr. 80.

20. BENSON (Edwin). Life in a mediaeval city illustrated by York in the 15th century. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°, 84 p., illustr. 5 sh.

21. Beowulf, nebst den kleineren Denkmälern der Heldensage. Hrsg. von F. Holthausen. I. 5. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, XII-128 p., 2 pl. (Alt- und mittellenglische Texte, III, 1.) 5 m.

22. BERCHEM (Victor VAN). Genève et les Suisses au XV^e siècle. La Folle vie et le premier traité de combourgeoisie (1477). Zurich, Berichtshaus, 1920. In-8°, IV-152 p. (Extrait du *Jahrbuch für schweiz. Geschichte*, 44-5.)

23. BERNARD (St). Treatise concerning grace and free will. Trans-

lated with introd., synopsis and notes by Watken W. Williams. London, Society for promoting christian knowledge, 1921. In-8°, 118 p. 7 sh. 6.

24. BESCHÖRNER (Franz). Verbale Reime bei Chaucer. Halle, M. Niemeyer, 1920. In-8°, vi-32 p. (Studien zur englischen Philologie, 60.)

25. BILLSON (Charles J.). Medieval Leicester. Leicester, E. Backus, 1920. In-8°, 244 p. 21 sh.

26. BJÖRKMAN (Erik). Studien über die Eigennamen in Beowulf. Halle, M. Niemeyer, 1920. In-8°, xvii-122 p. (Studien zur englischen Philologie, 58.) 12 m.

27. BLAND (A. F.). English economic history, select documents. I. 1000-1485. II. 1485-1660. London, Bell, 1921. In-8°. 236 et 262 p. 2 sh. 6 le vol.

28. BLANQUART (F.). Miscellanées d'histoire et d'archéologie normandes, 1^{re} série. Rouen, A. Lainé, 1919. In-8°, 23 p.

29. BLOCH (Marc). Rois et serfs. un chapitre d'histoire capétienne. Paris, Édouard Champion, 1920. In-8°, 224 p.

30. BOCCACCIO (Giovanni). Vita di Dante (um 1360). Im Anhang : Giovanni Villani über Dante (um 1330). Berlin, Weidmann, 1920. In-8°, iv-76 p. (Romanische Texte, 5.)

31. BOCCONI (Luigi). S. Prospero d'Aquitania e il giudizio della storia. Reggio d'Emilia, tip. U. Guidetti, 1919. In-8°, 152 p., 5 pl. 3 l.

32. BOER (C. DE). Considérations sur l'intérêt de l'étude de la littérature française du moyen âge. Groningen, P. Noordhoff, 1920. In-8°, 31 p. 0 fr. 75.

33. BOER (R. C.). Oudnoorsch handboek. Haarlem, H. D. Tjeenk Willink en zoon, 1920. In-8°, xvi-269 p. (Oud-germaanische handboeken. II.) 12 fl.

34. BOISSONNOT (Chanoine H.). Histoire et description de la cathédrale de Tours. Paris, impr. Frazier, 1920. In-fol., 455 p., illustr.

35. BONOLIS (Guido). Lezioni di storia del diritto italiano. Padova, Litotipo ed. universitaria, 1919. In-16, 537-xv p.

36. BOUARD (Alain DE). Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, 1252-1347. Paris, E. de Boccard, 1920. In-8°, xxx-362 p., carte. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 118.)

37. BOYER (Charles C.). History of education. London, Harrap, 1920. In-8°, 469 p. 7 sh. 6.

38. BRANDES (Le P. Carl). Leben des hl. Vaters Benedikt. Neu bearbeitet von Dr P. Athan. Staub. Einsiedeln, Benziger, 1921. In-8°, VIII-384 p. 9 fr. 85.

39. BRANTING (Agnes). Textil skrud i svenska kyrkor från äldre tid til 1900. Stockholm, Sv. Kyrkansdiakonistyresbok., 1920. In-4°, XVI-208 p. 45 k.

40. BRÉHIER (Louis). La situation des chrétiens de Palestine à la fin du VIII^e siècle et l'établissement du protectorat de Charlemagne. Paris, Édouard Champion, 1920. In-8°, 11 p. (Extrait du *Moyen âge*, 1919.)

41. BRINK (August). Stab und Wort im Gawain. Halle, M. Niemeyer, 1920. In-8°, IX-56 p. (Studien zur englischen Philologie, 59.) 10 m.

42. BROWNE (Edward Granville). A History of Persian literature under Tartar dominion (A. D. 1265-1502). London, Macmillan, 1920. In-8°, XI-586 p., pl. et facsim.

43. BRUN (Félix). Jeanne d'Arc à Soissons. Meulan, impr. Auguste Rety, 1920. In-16, X-102 p.

44. BUCHNER (Georg). Die Ortsnamenkundliche Literatur von Südbayern. München, Piloty und Löhle, 1920. In-8°, 28 p. 3 m.

45. BÜHLER (Johannes). Klosterleben im deutschen Mittelalter nach zeitgenössischen Aufzeichnungen. Leipzig, Insel-Verlag, 1921. In-8°, 528 p., 16 pl. 32 m.

46. BUMPUS (Thomas Francis). The cathedrals of central Italy. New York, Dutton, 1920. In-12, v-320 p., illustr. 3 d.

47. BUMPUS (Thomas Francis). The cathedrals and churches of Rome and Southern Italy. New York, Dutton, 1920. In-12, VII-295 p., illustr. 3 d.

48. BUONOCORE (O.). Prontuario dantesco. Napoli, Casa della buona stampa, 1920. In-16, 66 p. (La Cultura, I, 1.) 1 l. 10.

49. BURY (J. B.). Early history of the Slavonic settlements in Dalmatia, Croatia and Serbia. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°. 2 sh.

50. BUSS (Ernst). Die Kunst in Glarnerland von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Glarus, J. Bäschlin, 1920. In-8°, IV-159 p., illustr. 5 fr.

51. BUXTON (E. Wilmot). The story of Hildebrand, St Gregory VIIth. New York, P. J. Kennedy, 1920. In-12, IX-105 p., illustr. (Heroes of the Church.) 1 d. 50.

52. CABANÈS (D^r). L'Histoire éclairée par la clinique. Paris, A. Michel, 1921. In-8°, 320 p. 10 fr.

53. CAMMAERTS (Emile). Belgium, from the Roman invasion to the present day. London, Unwin, 1921. In-8°. 357 p., illustr. 12 sh. 6.

54. CARO (Georg). Sozial- und Wirtschaftsgeschichte der Juden im Mittelalter und der Neuzeit. II. Das spätere Mittelalter. Leipzig, G. Fock, 1920. In-8°, XII-413 p. 30 m.

55. CASSANI (Lino). La parrochialità della chiesa di S. Andrea in Novara nel sec. XII. Novara, tip. Cattaneo, 1920. In-8°, 30 p. (Extrait du *Bollettino storico per la provincia di Novara*.)

56. CESSI (Roberto). *Regnum ed imperium* in Italia. contributo alla storia della costituzione politica d'Italia dalla caduta allo ricostituzione dell' impero romano d'Occidente. I. Bologna, N. Zanichelli, 1919. In-8°, VI-222 p. 8 l.

57. Chastelaine de Vergi (La), poème du XIII^e siècle, avec une version en français moderne par André Mary. Paris, Léon Pichon, 1920. In-4°, 60 p.

58. CLAUDON (F.). Archives et archivistes départementaux en 1920. Moulins, impr. Crépin-Leblond, 1920. In-8°, 43 p.

59. COHN (Willy). Das Zeitalter der Normannen in Sizilien. Bonn, K. Schröder, 1920. In-8°, 213 p. (Bücherei der Kultur und Geschichte, 6.) 10 m.

60. COLCHESTER (W. E.). Hampshire church bells, their founders and inscriptions. Winchester, Warren, 1920. In-8°. 125 p., illustr. 7 sh. 6.

61. COLLAR (George). An industrial and social history of England. New York, Pitman, 1920. In-12, VII-305 p., illustr. 1 d. 30.

62. Columba of Iona (St), a study of his life, times, and influence. London, Dent, 1920. In-8°, 263 p. 8 sh. 6.

63. COMPAYRÉ (Gabriel). Histoire de la pédagogie, 29^e édition. Paris, Paul Mellottée, 1920. In-12, XVI-512 p. 8 fr.

64. Comtesse de Ponthieu (La), conte en prose du XIII^e siècle, traduit par Fernand Fleuret. Paris, éditions de la Sirène, 1920. In-16, 74 p. 5 fr.

65. CORIETTI (A.). L'intervenzione del popolo nell' elezione di Celestino II (1443). Velletri, P. Stracca, 1920. In-8°, 44 p.

66. CORTESE (Giacomo). Delle ragioni perchè Dante Alighieri scrisse in italiano la Divina Commedia, con testo e versione della Corrispon-

denza poetica fra Dante Alighieri e Giovanni del Virgilio. Roma, A. Signorelli, 1920. In-16, 288 p. 12 l. 50.

67. DAFFNER (Hugo). Deutsches Dante-Jahrbuch. V. Jena, E. Diederichs, 1920. In-8°, VIII-373 p. 20 m.

68. DAHL (Svend), ENGELSTOFT (P.). Dansk biografisk haand-lexikon. VI hefte. Köbenhavn, Gyldendal. 1920. In-8°, illustr. 2 k. 85.

69. DANTE, VIRGILIO (Giovanni del). Corrispondenza poetica. Testo e versione con introduzione e note di Giacomo Cortese. Roma, A. Signorelli, 1920. In-16. 46 p.

70. DANTIS ALAGHERII epistolae, the letters of Dante, emended text, by Paget Toyubee. Oxford, University press, 1920. In-12, XII-315 p. 22 sh. 6.

71. DAVID (Charles Wendell). Robert Curthose, duke of Normandy. Cambridge, Mass., Harvard University press, 1920. In-8°, XIV-271 p. (Harvard historical studies, 25.) 3 d.

72. DEANESBY (Margaret). The Lollard Bible and other medieval biblical versions. New York, Macmillan, 1920. In-8°, XX-483 p. (Cambridge studies in medieval life and thought.) 12 d.

73. DEHIO (Georg). Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler. III. Süddeutschland. 2. Aufl. Berlin, B. Wasmuth, 1920. In-8°, VIII-632 p. 30 m.

74. DEONNA (Waldemar). Notes d'archéologie suisse. Zürich, Bericht-haus, 1918-1920. In-8°, XVI-47 p., fig.

75. DESCHAMPS (Paul). La sculpture romane en Lombardie, d'après l'ouvrage récent de M. Arthur Kingsley Porter. Paris, Édouard Champion, 1920. In-8°, 19 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2^e série, t. XXI.)

76. DEVRIENT (Ernst). Thüringische Geschichte. 2. Aufl. Berlin, Vereinigung wissenschaftl. Verleger. 1921. In-8°, 138 p. (Sammlung Göschen, 352.) 2 m. 10.

77. DÍAZ-JÍMENEZ Y MOLLEDA (Eloy). Historia del Museo arqueológico de San Marcos de León; apuntes para un catálogo. Madrid, V. Suárez, 1920. In-4°, XVI-232 p., pl. 25 p.

78. DICKINSON (Clarence). Troubadour songs, with an historical introduction, biographical notes and english texts. New York, H. W. Gray, 1920. In-4°, 22 p., illustr. 2 d. 50.

79. DIEHL (Charles). Les Visites d'art, memoranda. Salonique. Paris, H. Laurens, 1920. In-16, 64 p., illustr.

80. DOCK (Lavinia L.), STEWART (Isabel Maitland). A short history of nursing. London, Putnam, 1920. In-8°, 392 p. 17 sh. 6.

81. DOMEL (Georg). Gutenberg, die Erfindung des Typengusses und seine Frühdrucke. 2. Aufl. Köln, H. Z. Gonski, 1921. In-8°, VII-108 p., 19 pl. 50 m.

82. DOPSCH (Alfons). Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung aus der Zeit von Cäsar bis auf Karl den Grossen. II. Wien, L. W. Seidel und Sohn, 1920. In-8°. XI-542 p. 80 m.

83. DÖRING (Oscar). Die Dome von Limburg und Naumburg. München, allgem. Vereinigung für christl. Kunst, 1920. In-8°, 32 p., 53 illustr. (Die Kunst der Volke, 40.) 3 m.

84. DUBOSC (Georges). A travers Rouen ancien et moderne : histoire et description. Rouen, Henri Defontaine, 1920. In-8°, 244 p., illustr.

85. DUBOSC (Georges). Autour de la vie de Jeanne d'Arc. Rouen, Henri Defontaine, 1920. In-8°, 217 p.

86. DUCHESNE (Mgr Louis). Origines du culte chrétien, étude sur la liturgie latine avant Charlemagne. Paris, E. de Boccard, 1920. In-8°, VIII-574 p.

87. DU HALGOUET (Vicomte Hervé). Une seigneurie de la sénéchaussée d'Auray : Coëtsal. Saint-Brieuc, R. Prudhomme, 1920. In-8°, 32 p.

88. DUMAINE (Charles). Les saints du canon de la messe. Préface de dom Cabrol. Paris, A. Tralin, 1920. In-16, xv-445 p.

89. DU MOTET (Vicomte). Origines de la Normandie et du duché d'Alençon de l'an 850 à l'an 1085. Paris, Aug. Picard, 1920. In-8°, IX-327 p.

90. ENLART (Camille). L'architecture lombarde, d'après M. A. Kingsley Porter. Paris, Édouard Champion, 1920. In-8°, 18 p. (Extrait du *Moyen âge*, t. XXII.)

91. ENLART (Camille). Hôtels de ville et beffrois du nord de la France : moyen âge et Renaissance. Paris, H. Laurens, 1920. In-16, 64 p., pl. (Les Visites d'art. memoranda.)

92. ENLART (Camille). Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens. I : Architecture religieuse, 2^e partie, 2^e édition. Paris, Picard, 1920. In-8°, paginé 457-937. 25 fr.

93. État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent. T. I, fasc. 2. F¹ : Administration générale. Paris, Aug. Picard, 1920. In-8°, 64 p.

94. FALORSI (Guido). Le concordanze dantesche, introduzione analitica a un commento sintetico della Divina Commedia. Firenze, succ. Le Monnier, 1920. In-16, 600 p. 12 l.

95. FARRER (William). A Outline itinerary of King Alfred the first. London, Milford, 1920. In-8°, 48 sh.

96. FAULNER (Adolf). Bezirk-Amt Gemünden. Mit einer histor. Einleitung von Hans Ring. München, R. Oldenbourg, 1920. Gr. in-8°, v-166 p., 7 pl., 112 fig. et carte. (Die Kunstdenkmäler von Bayern, 20.) 40 m.

97. FEGER (Gerhard). Rutebeufs Kritik an den Zuständen seiner Zeit. Freiburg i. B., C. A. Wagner, 1920. In-8°, vi-81 p.

98. FEIST (Sigmund). Etymologisches Wörterbuch der gotischen Sprache. 2. Aufl. I. Halle, M. Niemeyer, 1920. In-8°, 96 p. 10 m.

99. FERRIS (T. E. S.). Source of the liturgies. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°. (Church historical pamphlets, 5.)

100. FISCHER (Herm.). Schwäbisches Wörterbuch. V et VI, 1. Bearbeitet unter Mitwirkung von W. Pfeleiderer. Tübingen, H. Laupp, 1920. Gr. in-8°, iv-1976 et 460 col. 40 m. 80.

101. FLETCHER (Joseph Smith). The Cistercians in Yorkshire. New York, Macmillan, 1919. In-8°, xi-332 p., pl. 7 d.

102. FLICHE (Augustin). Saint Grégoire VII. Paris, J. Gabalda, 1920. In-18, x-194 p.

103. FRANSES (P. Desiderius), O. F. M. Die Werke des hl. Quodvultdeus, Bischofs von Karthago, gest. um 453. München, J. J. Lentner, 1920. In-8°, iii-90 p. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistor. Seminar München, IV, 9.) 8 m.

104. FRANZ (Arthur). Zur gallo-romanischen Syntax. Jena, W. Gronau, 1920. Gr. in-8°, 128 p. (Zeitschrift für französische Sprache. 10. Supplement-Heft.) 8 m.

105. FREGNI (Giuseppe). Su alcune antichità di Ravenna. Modena, Soc. tipogr. modenese, 1920. In-8°, 25 p. 0 l. 50.

106. FRINGS (Theodor), VANDENHEUVEL (Josef). Die südniederländischen Mundarten. I. Texte. Marburg, N. G. Elwert, 1921. In-8°, xxvii-149 p. (Deutsche Dialektgeographie, 16.) 35 m.

107. FRITTOLLI (Ugo). Si può rinfumar' Sapia? chiosa dantesca. Siena, tip. Luzzi, 1920. In-4°, 34 p., pl.

108. GABIANI (Niccola). La cattedrale d'Asti nella storia e nell' arte. Asti, tip. di G. Sacerdote, 1920. In-16, xviii-561 p., illustr.

109. GAGLIARDI (Ernst). Geschichte der Schweiz. I. Bis zum Abschluss der italienischen Kriege (1516). Zürich, Rascher, 1920. In-8°, viii-283 p., fig. et pl. 35 fr.

110. GAIBROIS DE BALLESTEROS (Mercedes). Tarifa y la política de Sancho IV de Castilla, 1292-1294. Madrid, impr. de Fortanet, 1919. In-4º, 151 p.

111. GAMBINI (Romolo). San Francesco d'Assisi e l'amore. Perugia. tip. G. Guerra, 1920. In-16. 79 p. 3 l.

112. GARCÍA CARRAFFA (Alberto et Arturo). Enciclopedia heráldica y genealógica hispano-americana. II. Diccionario de los términos del blasón, métodos de blasonar, índice de lemas heráldicos. Madrid, impr. de Ant. Marzo, 1920. In-4º, 183 p., pl. 65 p.

113. GAZULLA (Faustino). Refutación de un libro titulado : San Raimundo de Peñafort, fundador de la Orden de la Merced. Barcelona, impr. M. Galve, 1919. In-8º, 249 p. 4 p.

114. GEBHARD (A.). Die Briefe und Predigten des Mystikers Heinrich Seuse, gen. Suso, nach ihren weltlichen Motiven und dichterischen Formeln betrachtet. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1920. In-8º, XII-272 p. 20 m.

115. GEIGER (Ludwig). Alexander VI und sein Hof, nach dem Tagebuch seiner Zeremonienmeisters Burcardus. 10. Aufl. Stuttgart, R. Lutz, 1920. In-8º, XX-356 p. (Memoiren-Bibliothek, IV, 3.) 15 m.

116. GERTZ (M. Cl.), NIELSEN (Jul.). Udvalgte stykker af latinske forfattere fra middelalderen og den nyere tid. I. Middelalderens forfattere. 3^{die} Udg. København, Gyldendal, 1920. In-8º, 218 p. 7 k. 75.

117. GHIGNONI (Alessandro). Lectura Dantis. Il canto XXXI dell'Inferno, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1920. In-8º, 37 p. 2 l. 50.

118. GILSON (J. P.). A student guide to the manuscripts of the British Museum. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8º. (Helps for students of history.) 1 sh.

119. GIRARD (Gaston). Art und Form der Strafe bei den Angelsachsen. Zürich, Archmann und Scheller, 1920. In-8º, IV-112 p.

120. GLÜCK (Heinr.). Das Hebdomon und seine Reste in Makrikoí, Untersuchungen zur Baukunst und Plastik von Konstantinopel. Wien, Staatsdruckerei, 1920. In-8º, VIII-84 p., 11 pl. (Beiträge zur vergleichenden Kunstforschung, 1.) 12 m.

121. GÖLLER (Emil). Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Benedikt XII. Paderborn, K. Schöningh, 1920. Gr. in-8º, IX-24-285 p. (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstl. Hof- und Finanzverwaltung, 1316-1318, t. V.) 40 m.

122. GÖTTE (Rud.). Kulturgeschichte der Urzeit Germaniens, des
1921

Frankenreiches und Deutschlands im frühen Mittelalter. Bonn, K. Schröder, 1920. In-8°, 374 p. 33 m.

123. GRABMANN (Martin). Die echten Schriften des hl. Thomas von Aquin. Münster, Aschendorff, 1920. In-8°. VIII-275 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. 22, 1-2.) 25 m.

124. Grandes Chroniques de France (Les), publiées par Jules Viard. I. Des origines à Clotaire II. Paris, Société de l'histoire de France, 1920. In-8°, XXXII-355 p. 15 fr.

125. GRANDGENT (C. H.). Dante. London, Harrap, 1920. In-8°, 397 p. 7 sh. 6.

126. GREGORS VII (Das Register). Hrsg. von Erich Caspar. I, 1-4. Berlin, Weidmann, 1920. In-8°. XLII-352 p. (Epistolae selectae in usum scholarum ex Monumentis Germaniae. II, 1.) 20 m.

127. GRILLO (Ernest). Early Italian literature. II. London, Blackie, 1920. In-8°. 10 sh. 6.

128. GRIMM (Jacob und Wilhelm). Deutsches Wörterbuch. XIII. Unter Mitwirkung von H. Sichel bearbeitet von K. von Bahder. 17. Leipzig, S. Hirzel, 1921. Gr. in-8°, col. 2753-2912. 8 m.

129. GRIMSCHITZ (Bruno). Die monumentalen Gemäldefolgen des Domes zur Gurk. Wien, E. Hölzel, 1921. In-8°, 14 p., 10 pl. (Oesterreichische Kunstbücher. 15.) 12 m.

130. GUARDINI (Romano). Die Lehre des hl. Bonaventura von der Erlösung. Düsseldorf, L. Schwann, 1921. In-8°, xx-206 p. 25 m.

131. GUASCO (Luigi). I rogiti originali dell' archivio urbano del comune di Roma. Siena, arti grafiche Lazzari, 1919. In-8°, 14 p. (Extrait de *Gli archivi veneti*.)

132. GUÉRARD (Albert-Léon). French civilisation, from its origins to the close of the middle ages. London, T. F. Unwin, 1920. In-8°, 328 p. 21 sh.

133. GUILFORD (Everard L.). Nottingham. London, Society for promoting christian knowledge. 1920. In-8°, 127 p. (Story of the English towns.) 4 sh.

134. GUILDFORD (E. L.). Select extracts illustrating sports and pastimes in the middle ages. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°. 1 sh. 9.

135. GÜTERBOCK (Ferd.). Die Gelnhauser Urkunde und d. Prozess Heinrichs des Löwen. Hildesheim, A. Lax, 1920. In-8°, XVI-181 p., pl. (Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens. 32.) 30 m.

136. GUZZONI DEGLI ANCARANI (Carlo). La Cronica domestica toscana dei secoli XIV e XV. Lucca, tip. ed. Baroni, 1920. In-8°, 183 p.

137. HÄHNSEN (Fritz). Geschichte der Kieler Handwerksämter. Kiel, Lipsius und Tischer, 1920. In-8°, xv-467 p. (Mitteilungen der Gesellschaft für Kieler Stadtgeschichte. 30.) 30 m.

138. HAIN (Ludovicus). Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressi ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur vel adcuratius recensentur. Frankfurt, J. Baer, 1920. In-8°, 596, 563, 560 et iv-548 p. 600 m.

139. HALL (Joseph). Selections from early middle English, 1130-1250. Oxford, University press, 1920. In-8°, VIII-222 et iv-223-676 p. 27 sh.

140. HALLAUER (Jacob). Der Dialekt des Berner Jura im XIV. Jahrhundert. Zürich, Gebr. Leemann, 1920. In-8°, 89 p.

141. HALLE (Fannina W.). Altrussische Kunst. Berlin, E. Wasmuth, 1920. Gr. in-8°, 24 p. et 48 pl. (Orbis pictus. 2.) 16 m. 50.

142. HARRISON (Frederick). Notes on Sussex churches. 4th ed. London, Combridges, 1920. In-18. 221 p. 5 sh.

143. HASSE (Else). Dantes göttl. Komödie, das Epos vom inneren Menschen. 2. Aufl. Kempten, J. Kösel, 1920. In-8°, xv-562 p. 10 m.

144. HEISSENBÜTTEL (Kurt). Die Bedeutung der Bezeichnungen für Volk und Nation bei den Geschichtsschreibern des 10. bis 13. Jahrh. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1920. In-8°, 28 p. 3 m. 60.

145. HELBOK (Adolf). Regesten von Vorarlberg und Liechtenstein bis zum J. 1260. I. Mit einem sprachwissenschaftlichen Excurse von Robert von Planta. Bern, K. J. Wyss Erben, 1920. In-8°, vi-xii-108-85 p. (Quellen zur Geschichte Vorarlbergs. I.) 25 fr.

146. HEUSLER (Andreas). Nibelungensage und Nibelungenlied. Dortmund, Fr. Wilh. Ruhfus, 1921. In-8°, 236 p. 26 m.

147. HEUSSI (Karl). Altertum, Mittelalter und Neuzeit in der Kirchengeschichte. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1921. In-8°, iv-68 p. 15 m.

148. HIS (Rudolf). Das Strafrecht des deutschen Mittelalters. I. Leipzig, Th. Weicher, 1920. In-8°, xvi-671 p. 54 m.

149. HOPPELER (Robert). Das Kollegiatstift S. Peter in Embrach. I. Zürich, Druck. Gebr. Fretz, 1921. In-4°, iv-25-14 p., 3 pl. (Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft. 85. Neujahrsblatt.) 6 fr.

150. HOURTICQ (Louis). Histoire-guide de l'art français. Un musée-

type d'enseignement de l'art français à l'étranger : le musée d'art français de São Paulo. Paris, France-Amérique, 1920. In-16, iv-60 p. (Petite collection France-Amérique, VIII-IX.) 2 fr.

151. HUICI (A.). Colección diplomática de Jaime I el Conquistador. H. Valencia, impr. de la Voz valenciana, 1919. In-4^o, 397 p. 10 p.

152. HYDE (Douglas). A literary history of Ireland. 7th impr. London, T. F. Unwin, 1921. In-8^o, 21 sh.

153. HYDE (Douglas). The story of early Gaelic literature. 6th impr. London, T. F. Unwin, 1920. In-8^o, 201 p. 3 sh. 6.

154. IGNUDI (P. Stefano). Vita di Dante Alighieri, 1321-1921. Firenze, tip. Rinaldi e Ciani, 1920. In-16, 55 p., illustr.

155. INGHAM (Alfred). Cheshire, its history and traditions. Manchester, Fauteur, 1920. In-8^o, 378 p., illustr. 31 sh. 6.

156. INNOCENT IV (Les registres d'), publiés ou analysés par Élie Berger. IV. Initia epistolarum. Table chronologique. Paris, E. de Boccard, 1920. In-4^o, pag. 517-575. 6 fr. 75.

157. JACKSON (Sir Thomas Graham). Byzantine and romanesque architecture. 2d ed. Cambridge, University press, 1921. In-8^o, 296 et 285 p. 84 sh.

158. JECHT (R.). Codex diplomaticus Lusatiae superioris. IV, 4. 1452-1454. Görlitz, H. Tzschaschel, 1921. In-8^o, pag. 737-930. 5 m.

159. JENSEN (W.). Das Kirchspiel Brokdorf (1220-1920). Wilster, J. Schwarck, 1920. In-8^o, 67 p. (Heimatverein der Wilstermarsch. 2.) 3 m.

160. JEWELL (H. H.), HASLUCK (F. W.). Church of Our Lady of the Hundred Gates in Paros. London, Macmillan, 1920. In-fol. 50 sh.

161. JODL (Friedr.). Geschichte der Ethik als philosoph. Wissenschaft. I. 3^e Aufl. Stuttgart, J. G. Cotta, 1920. In-8^o, XII-675 p. 65 m.

162. JOHNSEN (Oscar Albert). Tre gildeskraaer fra middelalderen, oversættelse fra oldnorsk med oplysninger og en indledning om gildesvæsenets oprindelse og udvikling. København, Helge Erichsen og C., 1920. In-8^o, 31 p. 4 k.

163. JONGE (E. H. DE). Der Dom zu Utrecht. Wien, E. Hölzel, 1921. In-8^o, 16 p., 40 pl. (Kunst in Holland. 4.) 12 m.

164. JÓNSSON (Finnur). Den Oldnorske og oldislandske litteraturs historie. 2. udgave. I, 1-2. København, Gad, 1920. In-8^o, 320 et 324 p. 16 k. 50 et 18 k.

165. JÖRGENSEN (Johannes). Alvernerbjærget. 2. Oplag. København, Gyldendal, 1920. In-8^o, 176 p., cartes et pl. 10 k. 50.

166. JOURDA DE VAUX (Vicomte Gaston DE). Arlempdes et ses barons. Le Puy-en-Velay, Badini-Amant, 1920. In-4^o. 40 fr.

167. KÄMMEL (Otto). Der Werdegang des deutschen Volkes. 4. Auflage bearbeitet von Arnold Reimann. II. Ausgang des Mittelalters und Reformationszeit, 1273-1668. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1920. In-8^o, IX-211 p. 9 m.

167 bis. KARLINGER (Hans). Die hochromanische Wandmalerei in Regensburg. München, F. Schmidt, 1920. Gr. in-8^o, 84 p., 21 pl. (Einzeldarstellungen zur süddeutschen Kunst. 1.) 60 m.

168. KASER (Kurt). Das späte Mittelalter. Gotha, Friedr. Andr. Perthes, 1921. In-8^o, VII-278 p. (Weltgeschichte. V.) 24 m.

169. KAUFMANN (Franz). Vom Talisman Karls des Grossen. Kanonikus Anton Joseph Blees und der Aachener Münsterschatz zur Zeit der franz. Revolution. Aachen, Creutzer, 1920. In-8^o, 112 p. 7 m. 50.

170. KAUTZSCH (Rudolf). Die Kunstdenkmäler in Wimpfen am Neckar. Wimpfen, Verein Alt-Wimpfen. 1920. In-8^o, VI-134 p., fig., planches et plans. 5 m.

171. KEHR (P.). Das Erzbistum Magdeburg und die erste Organisation der christlichen Kirche in Polen. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1920. In-8^o, 68 p. (Abhandlungen der preussischen Akademie. Philos. histor. Klasse. 1920, 1.) 5 m. 50.

172. KESSLER (Fanny). Johann von Morsheims Spiegel des Regiments. Breslau, M. und H. Marcus, 1921. In-8^o, 107 p. (Germanistische Abhandlungen. 53.) 12 m.

173. KEUCHENIUS (Th. E. C.). Nederlandsche lyriek vanaf de XIII^{en} eeuw tot 1880. I. De middeleeuwen. Leiden, A. W. Sijthoff, 1920. In-8^o, VIII-279 p. 4 fl. 90.

174. KIRSCH (P. B.), ROMAN (H. S.). Les Ordres frères. II. Saint François d'Assise, pèlerinages aux sanctuaires franciscains. Lille et Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1920. In-8^o, 421 p., 11 cartes et plans et 101 illustr.

175. KIRSCH (P. B.), ROMAN (H. S.). Pèlerinages dominicains : Espagne, France, Italie. Lille-Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1920. In-8^o, 288 p., illustr.

176. KLEINPAUL (Rud.). Die deutschen Personennamen. 2. Auflage von Hans Naumann. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1921. In-8^o, 127 p. (Sammlung Göschen, 422.) 2 m. 10.

177. KLUGE (Friedrich). Deutsche Sprachgeschichte. Leipzig, Quelle und Meyer, s. d. In-8^o, VIII-345 p. 24 m.

178. KLUGE (Friedrich). Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache. 9. Auflage. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1921. Gr. in-8°, xvi-519 p. 33 m.
179. KOBER (Adolf). Grundbuch des Kölner Judenviertels 1135-1425. Bonn, P. Hanstein, 1920. In-8°, xxviii-232 p., carte. (Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde, 34.) 40 m.
180. KOFOD (Karl M.). Bornholms kirkehistorie. Rønne, F. Sørensen, 1920. In-8°, 368 p. 10 k.
181. KÖLNER (Paul). Das Basler Salzwesen seit dem dreizehnten Jahrhundert bis zur Neuzeit. Basel, Frobenius Aktien-Gesellschaft, 1920. In-8°, viii-127 p. 5 fr.
182. KÖPP (Friedr.). Archäologie. IV. Die Zeitbestimmung der Denkmäler. 2. Auflage. Berlin, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1920. In-8°, 123 p. (Sammlung Göschen, 830.) 2 m. 10.
183. KÖTZSCHKE (Rud.). Grundzüge der deutschen Wirtschaftsgeschichte bis zum 17. Jahrh. 2. Aufl. Leipzig, B. G. Teubner, 1920. In-8°, vi-194 p. (Grundriss der Geschichtswissenschaft. Reihe II, 1. Abt.) 12 m.
184. KRAUSS (Samuel). Die Wiener Geserah vom J. 1421. Wien, W. Braumüller, 1920. In-8°, xi-264 p. 18 m.
185. KRÜGER (Gustav). Die Bibeldichtung zu Ausgang des Altertums. Mit einem Anhang : des Avitus von Vienna Sang vom Paradiese, 2. Buch im Versmass der Urschrift übersetzt. Giessen, A. Töpelmann, 1919. In-8°, 32 p. (Vorträge der theolog. Konferenz zu Giessen. 37.) 2 m.
186. LABORDE (Marquis Léon DE). Étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen; le portail des libraires; les commencements de l'imprimerie à Rouen. Textes et notes revus par M. le chanoine Porée et M. l'abbé F. Blanquart. Paris, H. Leclerc, 1919. In-8°, 84 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*.)
187. LABRIOLLE (Pierre DE). Histoire de la littérature latine chrétienne. Paris, les Belles-Lettres, 1920. In-8°, viii-742 p. (Collection d'études anciennes publiée sous le patronage de l'association Guillaume Budé.) 20 fr.
188. LAFORE (Jean-Gaston). Les chapiteaux du cimetière à galeries de Saint-Saturnin, en le faubourg de Vienne à Blois. Paris, Aug. Vincent, 1921. Gr. in-8°, 32 p., illustr.
189. LAHONDÈS (Jules DE). Les monuments de Toulouse, histoire, archéologie, beaux-arts. Toulouse, Édouard Privat, 1920. In-4°, vii-522 p., 320 photogr., dessins et plans.

190. LAMPEN (P. Willibrord), O. F. M. Thiofrid von Echternach. Breslau, G. P. Aderholz, 1920. Gr. in-8°, IX-84 p. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen. XI.) 15 m.

191. LAMPRECHT (Carl). Deutsche Geschichte. I, 1. Urzeit und Mittelalter. I, 6. Auflage. Berlin, Weidmann, 1920. In-8°, XIX-421 p. 10 m.

192. LA RONCIÈRE (Charles DE), BONDOIS (Paul-M.). Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits de la collection des Mélanges de Colbert. I. Paris, E. Leroux, 1920. In-8°, XXII-555 p.

193. LATING (Sir Guy). A record of European armour and arms through seven centuries. II. London, Bell, 1920. In-fol., 378 p. 63 sh.

194. Laudi spirituali, introduzione di Guido Vitalelli. Firenze, tip. Giannini e figlio, 1920. In-16, XII-108 p. 4 l. 80.

195. LAZZERI (Corrado). Guglielmino Ubertini, vescovo di Arezzo (1248-1289), e i suoi tempi. Firenze, Libreria editr. fiorentina, 1920. In-8°, XIII-329 p., 27 pl. 8 l.

196. LEHMANN (Alfr.). Overtro og trolddom fra de ældste tider. 2. udgave. København, Frimodt, 1920. In-8°, 106½ p., pl. 45 k.

197. LEISTLE (David). Die Aebte des St. Magnus-Stiftes in Füssen bis z. Ausgang des Mittelalters. 1524. Salzburg, A. Pustet, 1920. In-8°, 213 p., fig. (Extrait des *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens*. N. F. I-IV, VIII-IX.) 10 m.

198. LESCA (Giuseppe). Lectura Dantis. Il Canto IX del Purgatorio, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1920. In-8°, 39 p. 2 l. 50.

199. LIETARD (C.). Jeumont et ses seigneurs. Lille, Impr. centrale, 1920. In-8°, 56 p.

200. LINS (P. Bernardin), O. F. M. Geschichte des ehemal. Augustiner- und jetzigen Franziskaner-Klosters in Ingolstadt. Ingolstadt, A. Ganghofer, 1920. In-8°, VII-183 p., 4 pl. (Sammelblatt des hist. Vereins Ingolstadt. 39.) 8 m.

201. LITTMANN (Enno). Zigeuner-Arabisch, Wortschatz und Grammatik der arab. Bestandteile in den morgenländischen Zigeunersprachen. Bonn, K. Schröder, 1920. In-8°, IV-147 p. 16 m.

202. LJUNGGREN (Gust.). Zur Geschichte der christlichen Heilsgewissheit von Augustin bis zur Hochscholastik. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1921. In-8°, VIII-328 p. 20 m.

203. LÖHR (P. Gabriel M.), O. P. Beiträge zur Geschichte des Kölner Dominikanerklosters im Mittelalter. Leipzig, O. Harrassowitz,

1920. In-8°, xv-159 p. (Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland. 15.) 20 m.

204. LOLLESGAARD (Johannes). Syntaktische Studier over det ældste danske Skriftsprog (for ca. 1300). Köbenhavn, Gyldendal, 1920. In-8°, 156 p. 6 k. 50.

205. LOLLIS (C. DE). Poesia cortese in lingua d'oïl. Roma, P. Magliione e C. Strini, 1920. In-8°, 33 p. (Testi romanzi per uso delle scuole. 2.) 3 l.

206. LORENZEN (Vilh.). De danske Dominikanerklostres bygnings historie. Köbenhavn, Gad, 1920. Gr. in-8°, 118 p., pl. 8 k.

206 bis. LOUMYER (Guy). Les traditions techniques de la peinture médiévale. Bruxelles-Paris, G. Van Oest, 1914-1920. In-8°, iv-230 p. 15 fr.

207. LÜCKEN (Gottfried von). Die Anfänge der burgundischen Schule, ein Beitrag zum Aufleben der Antike in der Baukunst des XII. Jahrh. Basel, B. Schwabe, 1920. In-4°, 48 p., 16 pl. 6 fr.

208. LUDEWIG (P. Anton). Vorarlberger an in- und ausländischen Hochschulen vom Ausgang des XIII. bis zur Mitte des XVII. Jahrh. Bern, K. J. Wyss Erben, 1920. In-8°, xxii-331 p. (Forschungen zur Geschichte Vorarlbergs. I.) 12 fr.

209. LUDWIG (Vincenz Oskar). Die Klosterneuburger Inkunabeln. Wien, W. Braumüller, 1920. In-8°, xxiii-247 p., pl. (Jahrbuch des Stiftes Klosterneuburg, VIII. 2.) 50 m.

210. LUICK (Karl). Historische Grammatik der englischen Sprache. 3-5. Leipzig, C. H. Tauchnitz, 1920. In-8°, pag. 321-512. 6 m. le fasc.

211. MACCHIAVELLI (Augusto). Ambascerie tenute dagli Strozzi presso la repubblica di Siena nei secoli XIV-XV. Bologna, tip. P. Neri, 1920. In-8°, 13 p.

212. MACHENS (Joseph). Die Archidiakonate des Bistums Hildesheim im Mittelalter. Hildesheim, A. Lax, 1920. In-8°, xxx-400 p. (Beiträge für die Geschichte Niedersachsens. VIII, Ergänzungs-Heft.) 28 m.

213. MACON (Gustave). Historique des seigneuries de Laversine et Malassise. Senlis, impr. E. Vignon, 1919. In-8°, 144 p., fig., cartes et plans.

214. MADAN (F.). Books in manuscript. 2^d ed. New York, Dutton, 1920. In-12, xv-208 p., facsim. 2 d. 25.

215. MADER (Felix). Bezirksamt Passau. Mit einer historischen Einleitung von Max Heuwieser. München, R. Oldenbourg, 1920. Gr.

in-8°, v-292 p., 25 pl., carte et fig. (Die Kunstdenkmäler von Bayern, IV, 4.) 32 m.

216. MADISON (Lucy Foster). Joan of Arc. London, Skeffington, 1920. In-8°, 389 p., illustr. 16 sh.

217. Madre (La) nella Divina Commedia. Como, 1920. In-8°, 27 p.

218. MAHLAU (L.). Geschichte der freien Stadt Danzig. Danzig, Danziger Verlagsgesellschaft, 1921. In-8°, 119 p., plan et pl. (Ostdeutsche Heimatbücher, 1.) 10 m.

219. MANARESI (C.). Gli Atti del comune di Milano fino all' anno 1216. Milano, tip. Capriolo e Massimino, 1919. In-4°, CLXX-730 p., 7 facsim.

220. MARTIN (Henry). Les Foucquet de Chantilly : Livre d'heures d'Étienne Chevalier. Paris, H. Laurens, 1920. In-16, 64 p., pl. (Collections publiques de France, memoranda.)

221. MARTIN (Jean). MEURGEY (Jacques). Armorial du pays de Tour-nai. Paris, Édouard Champion, 1920. In-8°, 361 p.

222. MARTIN-MINGUEZ (Bernardino). Las fórmulas tenidas por visigodas, cuestión histórica de derecho español en la edad media. Madrid, impr. de Fortanet, 1920. In-4°, 179 p. 6 p.

223. MASSÈRA (Aldo Francesco). Sonetti burleschi e realistici dei primi due secoli. Bari, G. Laterza e figli, 1920. In-8°, 247 et 204 p. (Scrittori d'Italia, 88-9.) 17 l.

224. MASTERMAN (J. H. B.). Birmingham. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°, 106 p. (Story of the English towns.) 40 sh.

225. MEINHERZ (Paul). Die Mundart der Bündner Herrschaft. Frauenfeld, Huber, 1920. In-8°, x-276 p. (Beiträge zur schweizerdeutschen Grammatik, 13.)

226. MEISL (Joseph). Geschichte der Juden in Polen und Russland. I. Berlin, A. Schwetschke und Sohn, 1921. In-8°, XII-342 p. 34 m.

227. MENTZ (Arthur). Geschichte der griechisch-römischen Schrift bis zur Erfindung des Buchdrucks mit bewegl. Lettern. Leipzig, Dieterich, 1920. In-8°, 155 p., pl. 28 m.

228. MENTZ (Ferd.). Deutsche Ortsnamenkunde. Leipzig, Quelle und Meyer, 1921. In-8°, 115 p. (Deutschkundliche Bücherei.) 4 m.

229. MENZIES (Lucy). Saint Columba of Iona, a study of his life, his times and his influence. New York, Dutton, 1920. In-12, XXXII-231 p. 2 d. 50.

230. MEYER (Fr. Ernst). Zur Geschichte des Immobilienrechts der deutschen Schweiz im 13.-15. Jahrh. Breslau, M. und H. Marcus, 1921. In-8°, xv-209 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte. 131.) 20 m.

231. MEYER-LÜBKE (W.). Einführung in das Studium der roman. Sprachwissenschaft. 3. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1920. In-8°, xvi-301 p. (Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, I, 1.) 14 m.

232. MEYER-LÜBKE (W.). Historische Grammatik der französischen Sprache. II. Wortbildungslehre. Heidelberg, Carl Winter, 1921. In-8°, xii-175 p. (Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, II, 2.) 12 m.

233. MEYER-LÜBKE (W.). Romanisches etymologisches Wörterbuch. 13-14. Heidelberg, C. Winter, 1920. In-8°, p. 961-1092. (Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, III, 3.) 12 m.

234. Ministère de la Guerre. Inventaire sommaire des archives historiques (archives anciennes. Correspondance). V. Paris, Impr. nationale, 1920. In-8°, paginé 357-541.

235. MOLMENTI (Pompeo). Curiosità di storia veneziana. Bologna, N. Zanichelli, 1919. In-16, viii-456 p. 12 l.

236. MOLSDORF (Wilh.). Führer durch den symbol. und typolog. Bilderkreis der christlichen Kunst der Mittelalters. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1920. In-8°, xi-165 p., 9 pl. (Hiersemann's Handbücher, 10.) 48 m.

237. MONTANDON (Raoul). Bibliographie générale des travaux paléontologiques et archéologiques (époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine. France. II : Alsace, Artois, Champagne, Flandre, Ile-de-France, Lorraine, Normandie, Picardie). Genève et Lyon, Georg, 1920. In-8°, iv-xxviii-507 p., carte. 25 fr.

238. MORFIL (W. R.). Poland. 3^d impr. London, T. F. Unwin, 1920. In-16, 404 p. (Story of the Nations.) 7 sh. 6.

239. MORGAN (R. B.). Readings in English social history. I. From Pre-Roman days to A. D. 1272. II. A. D. 1272-1485. Cambridge, University press, 1921. In-8°, 132 et 120 p. 4 sh.

240. MORI (Alfredo). Giullari di Dio (S. Francesco, fra Jacopone, beato Ugo Panziera, il Bianco di Siena), canti scelti. Milano, Vita e pensiero, 1920. In-16, 186 p. 5 l.

241. MOWAT (Robert Balmain). Henry V. Boston, Houghton, Mifflin and Co., 1920. In-8°, 343 p., pl. et cartes. 3 d. 50.

242. MÜLLER (Hermann Alexander). Allgemeines Künstler-Lexicon. 4. Aufl. Frankfurt. Rütten und Loening, 1920. Gr. in-8°, 491, 523, 511, 517, 160-285 p. 300 m.

243. MÜLLER (Ludwig). Sprachliche und textkritische Untersuchungen über den altfranzösischen *Partonopeus de Blois*. Göttingen, Vandenhöck und Ruprecht, 1920. In-8°, 66 p.

244. MUNDÖRFER (Daniel). Studien zur ältesten Geschichte des Klosters Lorsch. Berlin, Weidmann, 1920. In-8°, VIII-112 p. (Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgeschichte. 3.) 8 m.

245. *Necrologia Germaniae. IV. Dioecesis Pataviensis pars prior. I.* 2. Edidit Maximilianus Fastlinger. Complexit Josefus Sturm. Berlin, Weidmann, 1920. Gr. in-8°, x-792 p. (*Monumenta Germaniae historica.*) 100 m.

246. NOBIRULUS [Louis Brun]. Un coin de Rhône et Loire : notes pour servir à l'histoire des communes de Châteauneuf (Loire), Dargoire (Loire), Saint-Jean-de-Touslas (Rhône), Échalas (Rhône), Saint-Romain-en-Gier (Rhône), Tartaras (Loire). Lyon. L. Brun, 1920. In-18, 181 p.

247. NORDENSKIÖLD (Erik). *Biologiens historia. I. Antiken, medeltiden och renässancen.* Stockholm, Björck och Börjesson, 1920. In-8°, VIII-163 p. 6 k.

248. NUCCI (Ermenegildo). *Fra Domenico Buonvicini da Pescia (1450-1498).* Pescia, tip. ditta E. Cipriani, 1920. In-8°, 47 p.

249. O'CONNELL (J. J.). *The Irish wars, a military history of Ireland from the Norse invasions to 1798.* London, M. Lester, 1920. In-8°, 139 p. 5 sh.

250. ORPEN (Goddard Henry). *Ireland under the Normans 1216-1333. III-IV.* London, Milford, 1920. In-16, 314 et 343 p. 30 et 30 sh.

251. ORTNER (Max), ABELIN (Theodor). *Zu den Nibelungen.* Leipzig, Bass, 1920. In-8°, VIII-207 p., pl. (*Teutonia. 17.*) 15 m.

252. OTTER (Louis). *Histoire de Vesly-en-Vexin (Eure).* Évreux, impr. de l'Eure, 1920. In-8°, VIII-363 p.

253. PADULA (Antonio). *Brunetto Latini e il Pataffio.* Roma, Soc. ed. Dante Alighieri, 1920. In-16, XVI-285 p. 10 l.

254. PAGE (William). *St. Albans.* London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°, 114 p. (*Story of the English towns.*) 4 sh.

255. PALGRAVE (Sir Francis). *Collected historical works.* Edited by

his son Sir R. H. J. Palgrave. The History of Normandy and England. III-IV. Cambridge, University press, 1921. In-8°, 497 et 844 p. 42 sh.

256. PALMIERI (Palmiero). Campobasso : un tornese inedito del conte Nicola I di Monforte (1450-1462). Siena, tip. S. Bernardino, 1920. In-8°, 5 p., fig.

257. PÄPKE (Max). Das Marienleben des Schweizers Wernher. Berlin, Weidmann, 1920. Gr. in-8°, xviii-287 p., pl. (Deutsche Texte des Mittelalters. 27.) 40 m.

258. PASCU (Giorge). Beiträge zur Geschichte der rumänischen Philologie. Leipzig, G. Fock, 1920. In-8°, 80 p. 15 m.

259. PASCULLI (Maria Anna). Studio sulla congiura contro l'imperatore Enrico VI, 1194. Palermo, Boccone del povero, 1919. In-4°, 59 p.

260. PASQUI (Ubaldo). Documenti per la storia della città di Arezzo nel medio evo. II. Codice diplomatico (1180-1337). Arezzo, tip. U. Bellotti, 1920. In-4°, xlv-688 p. (Documenti di storia italiana pubblicati a cura della R. deputazione toscana, XIV.)

261. Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici. Edd. B. Krusch et W. Lewison. Hannover, Hahn, 1920. In-4°, x-902 p. (Monumenta Germaniae historica. Scriptorum rerum merovingicarum, t. VII.) 168 m.

262. PAUKER (Wolfgang). Das Augustiner-Chorherrenstift Klosterneuburg in Nieder-Oesterreich. Wien, E. Hölzel, 1921. In-4°, 13 et 18 p., 20 pl. (Oesterreichische Kunstbücher, 11-12.) 24 m.

263. PAULUCCI DI CALBOLI (Raniero). Il Canto dell' amore dei *duo cognati*, lettura e commento del canto V dell' Inferno. Firenze, tip. E. Ariani, 1920. In-8°, 23 p.

264. PAULUS (Nikolaus). Der Ablass im Mittelalter als Kulturfaktor. Köln, J. P. Bachem, 1920. In-8°, 84 p. (Görresgesellschaft. 1. Vereinschrift. 1920.) 2 m. 50.

265. PAVANI (Giuseppe). Un vescovo belga in Italia nel secolo x : studio storico-critico su Raterio di Verona. Torino, Soc. nazionale, 1920. In-8°, 181 p. 5 l.

266. PELANDI (Luigi). Mostra di pittura dei secoli xv-xviii : opere d'arti della provincia di Bergamo riportati da Roma. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1920. In-16, 20 p., 40 pl.

267. PETERS (A.). Inventare der nichtstaatlichen Archive im Kreise Springe. Hannover, F. Gersbach, 1919. In-8°, v-210 p. (Forschungen zur Geschichte Niedersachsens, V, 4.)

268. PETZET (Heinrich). Die deutschen Pergament-Handschriften Nr. 1-200 der Staatsbibliothek in München. München, J. Palm, 1920. In-8°, XXI-381 p. (Catalogus codicum manu scriptorum bibliothecae Monacensis. V, 1.) 25 m.

269. PHILIPOTTS (Bertha). The Elder Edda and ancient Scandinavian drama. Cambridge, University press, 1920. In-8°, 225 p. 21 sh.

270. PHILIPPI (F.). Einführung in die Urkundenlehre des deutschen Mittelalters. Bonn, K. Schröder, 1920. In-8°, VIII-256 p. (Bücherei der Kultur und Geschichte. 3.) 12 m.

271. PIERSON (A.). L'abbaye de Saint-Martin-des-Champs (Conservatoire des arts et métiers). Paris, l'auteur, 19, rue des Taillandiers, 1919. In-8°, 12 p.

272. PIRCHEGGER (Hans). Geschichte der Steiermark. I. Bis 1283. Gotha, F. A. Perthes, 1920. In-8°, XVI-436 p. (Allgemeine Staatengeschichte. XII, 1.) 30 m.

273. POSCH (Andreas). Die staats- und kirchenpolitische Stellung Engelberts von Admont. Paderborn, F. Schöningh, 1920. In-8°, XIV-130 p. (Görresgesellschaft. Veröffentlichungen der Sektion für Rechts- und Sozialwissenschaft. 37.) 6 m.

274. POUPARDIN (René). Recueil des actes des rois de Provence (855-928). Paris, Impr. nationale, 1920. In-4°, LVIII-163 p. (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France.)

275. PREUSS (Julius). Biblisch-talmudische Medizin. 2. Auflage. Berlin, S. Karger, 1921. In-8°, VIII-735 p. 96 m.

276. PRINET (Max). Armorial de France composé à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e. Paris, Éd. Champion, 1920. In-8°, 58 p. (Extrait du *Moyen âge*, janvier-avril 1920.)

277. PROSNIZ (Adolf). Kompendium der Musikgeschichte. I. Bis zum Ende des 16. Jahrh. 3. Aufl. Wien, Universal-Edition, 1920. In-8°, XI-180 p., portrait, pl. 6 m.

278. PROYARD DE BAILLESCOURT (René DE). La justice seigneuriale et la justice municipale en Cambresis à l'époque féodale. Paris, E. Larose, 1919. In-8°, XI-119 p.

279. PUIG Y PUIG (Sebastián). Pedro de Luna, último papa de Avignon (1387-1430). Barcelona, editorial Poliglota, 1920. In-fol., 632 p. 40 p.

280. RAYMONDI (Eugenio). Piccola monografia su Scerni. Casalborgino, tip. N. de Arcangelis, 1919. In-8°, 227 p. 8 l.

281. REDGROVE (H. Stanley). Roger Bacon. London, Rider, 1920. In-18. 1 sh. 6.
282. REHFELDT (Ernst). Geschichte von Niederschönhausen. Berlin, Selbstverlag, 1920. In-8°, 327 p. 10 m.
283. REITLECHNER (P. Gregor), O. S. B. Beiträge zur kirchlichen Bilderkunde, mit besonderem Bezug auf die Kloster des Benediktiner- und Cisterzienser-Ordens sowie deren Heiligen. Salzburg, A. Pustet, 1920. In-8°, 123 p. 10 m.
284. RIBEAUD (Alfred). Le moulin féodal, étude de droit et d'histoire sur la principauté épiscopale de Bâle. Lausanne-Genève, Payot, 1920. In-8°, II-323 p. 12 m.
285. RIBELLES COMÍN (José). Bibliografía de la lengua Valenciana. Madrid, impr. de la « Revista de archivos », 1920. In-4°, 676 p., illustr. 15 p.
286. RIDDERSTAD (Anton). Ostergötland. III. Fornsägner och kulturbilder. Stockholm, P. A. Norstedt och söner, 1920. In-8°, VIII-466 p. 35 k.
287. RIEGL (Alois). Salzburgs Stelle in der Kunstgeschichte. Wien, E. Hölzel, 1921. In-8°, 26 p., 10 pl. (Oesterreichische Kunstbücher, 18.) 10 m.
288. RIESCH (Helene). Die hl. Hildegard von Bingen. Freiburg i. Br., Herder, 1920. In-8°, VIII-160 p. 8 m. 40.
289. RIGHI (Lina). Appunti sopra la lirica di Monte Andrea, rima-tore fiorentino del secolo XIII. Firenze, tip. Bandellini, 1920. In-8°, 76 p.
290. RINGS (Mannes M.), O. P. Der hl. Dominikus. Dülmen, A. Lau-mann, 1920. In-8°, 420 p., portrait. 15 m.
291. ROGERIO SÁNCHEZ (José). Historia de la lengua y literatura españolas. 3ª edición. Madrid, Perlado, Paez y C^{ia}, 1921. In-8°, 420 p. 7 p.
292. ROPER (E. G.). Select extracts illustrating Florentine life in the xvth century. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°. (Texts for students.) 1 sh.
293. ROTTENKOLBER (Josef). Studien zur Geschichte des Stiftes Kempten. Salzburg, A. Pustet, 1920. In-8°, 80 p. (Extrait des *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens*, N. F., VIII-IX.) 4 m.
294. Royal Commission on historical monuments. Essex : North West. London, H. M. Stationery office, 1921. In-8°. 34 sh.

295. RUVILLE (Albert von). Die Kreuzzüge. Bonn, K. Schröder, 1920. In-8°, VIII-370 p., carte. (Bücherei der Kultur und Geschichte. 5.) 21 m.

296. SÁNCHEZ ALBORNOZ MENDUIÑA (Claudio). La Curia regia portuguesa, siglos XII y XIII. Madrid, Junta de ampliación de estudios, 1920. In-4°, 188 p. 5 p.

297. SANTANERA (Armando). L'Amore passionale sul canto V dell'Inferno; la Visione di Dio sul canto XXXIII del Paradiso. Torino, S. Lattes, 1920. In-8°, 63 p. 4 l.

298. SAVI-LOPEZ (Paolo). Le origini neolatine. A cura del prof. P. L. Guarnerio. Milano, U. Hoepli, 1920. In-24, XIV-407 p. 10 l.

299. SCHMARSSOW (August). Kompositionsgesetze in der Kunst des Mittelalters. II. Gotischer Kirchenbau und Aussenarchitektur des roman. und gotischen Stils. Bonn, K. Schröder, 1920. Gr. in-8°, IV-176 p., 3 pl. et fig. (Forschungen zur Formgeschichte der Kunst. III.) 20 m.

300. SCHMITT (Karl Heinr.). Erzbischof Adalbert I von Mainz als Territorialfürst. Berlin, Weidmann, 1920. In-8°, VIII-84 p. (Arbeiten zur deutscher Rechts- und Verfassungsgeschichte. 2.) 5 m.

301. SCHNERICH (Alfred). Maria Saal in Kärnten. Wien, E. Hölzel, 1921. In-8°, 16 p., 10 pl. (Oesterreichische Kunstbücher, 16.) 12 m.

302. SCHOOP (August). Quellen zur Rechts- und Wirtschaftsgeschichte der rheinischen Städte. Jülichische Städte. I. Düren. Bonn, P. Hanstein, 1920. Gr. in-8°, XXX-244-523 p. (Publikationen der Gesellschaft für rhein. Geschichtskunde. 29.) 64 m.

303. SCHUBERT (Hans von). Geschichte der christl. Kirche im Frühmittelalter. II. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1921. Gr. in-8°, XXIV p. et p. 401-808. 72 m.

304. SCHÜCK (Henrik). Allmän litteraturhistoria. II. Medeltiden. Stockholm, Hugo Geber, 1920. In-8°, X-335 p. 16 k. 50.

305. SCHÜTT (Otto). Die Geschichte der Schriftsprache im ehemal. Amt und in der Stadt Flensburg bis 1650. Flensburg, A. Westphalen, 1919. In-8°, 275 p. 10 m.

306. SCHWARTZ (E.). Neue Aktenstücke z. ephesin. Konzil v. 431. München, G. Franz, 1920. Gr. in-8°, III-121 p. (Abhandlungen der bayer. Akademie. Philos.-philol. und histor. Klasse. XXX, 8.) 20 m.

307. SCHWARZ (Paul). Iran im Mittelalter nach den arab. Geographen. IV. Leipzig, W. Heims, 1921. Gr. in-8°, pag. 289-511. (Quellen und Forschungen zur Erd- und Kulturkunde. 9.) 50 m.

308. SEIDEL (A.). Einführung in das Studium der romanischen Sprachen. Geschichte und vergleichende Darstellung der roman. Sprachen. Wien, A. Hartleben, 1920. In-8°, xvi-176 p. (Hartleben's Bibliothek der Sprachenkunde, 131.) 10 m.
309. SEIDEL (A.). Sprachlaut und Schrift, eine allgemeine Einführung in die Physiologie, Biologie und Geschichte der Sprachlaute und der Schrift. Wien, A. Hartleben, 1920. In-8°, xii-178 p. (Hartleben's Bibliothek der Sprachenkunde, 130.) 10 m.
310. SEIDLITZ (Woldemar VON). Die Kunst in Dresden. I. Dresden, Buchdruckerei der Wilhelm und Bertha von Baensch-Stiftung, 1920. Gr. in-8°, iv-136 p. 30 m.
311. SERAFINI (Alberto). Musignano e la rocca del Ponte alla Badia. Roma, tip. Unione editrice, 1920. In-8°, 183 p., pl.
312. SERNÉE (J. M.), DROSSAERS (S. W. A.), FEITH (W. G.). De Archieven van kloosters en andere stichtingen in Delfland. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1920. In-8°, xii-509 p. 12 fr.
313. SIEWERT (Gerhard). Waldbedeckung und Siedlungsdichte der Lüneburger Heide im Mittelalter. Hannover, F. Gersbach, 1920. In-8°, vii-89 p. (Forschungen zur Geschichte Niedersachsens, V, 5.) 18 m. 60
314. SISSA (Luciano). Storia della Valtellina. Sondrio, La Provincia, 1920. In-16, viii-365 p. 7 l.
315. SLEVOGT (Max). Die Wandmalereien in Neu-Cladow. Berlin, Paul Cassirer, 1921. In-fol., 11 pl., avec texte. 1500 m.
316. SNIJDER (G. A. S.). Dordrecht. Wien, E. Hölzel, 1920. In-8°, 16 p., 20 pl. (Kunst in Holland, 1-2.) 24 m.
317. Stadtbibliothek Frankfurt am Main. Katalog der ständigen Ausstellung. Handschriften, Einbände, Formschnitte und Kupferstiche des 15. Jahrh., Druckwerke und Einblattdrucke des 15. bis 20. Jahrh. Frankfurt, J. Baer, 1920. In-8°, x-94 p., pl. 10 m.
318. STÄHLIN (Carl). Geschichte Elsass-Lothringens. München, R. Oldenbourg, 1920. In-8°, ix-295 p., 4 pl. 26 m.
319. STEAD (M. T.). Itinerarium regis Ricardi. London, Society for promoting christian knowledge, 1920. In-8°, 1 sh. 9.
- 319 bis. STEFFEN (Gustaf F.). Världäldrarna. 3. Forntidsstaten : medeltid, nyare tid, uutid. Stockholm, H. Geber, 1920. In-8°, xiii-509 p. 30 k.
320. STENTON (F. M.). Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw. London, Milford, 1921. In-8°. (Records of the social and economic history of England, V.) 31 sh. 6.

321. STHAMER (Eduard). Studien über d. sizil. Register Friedrichs II. Berlin, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1920. Gr. in-8°, p. 584-610. (Extrait des *Sitzungsberichte der preuss. Akademie. Philos. histor. Klasse.*) 2 m.

322. STREITBERG (Wilhelm). Gotisches Elementarbuch. Neue Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1920. In-8°, XII-308 p., pl. (Germanische Bibliothek, I, II, 2.) 12 m.

323. SYED (Ameer Ali). A short history of the Saracens. London, Macmillan, 1921. In-8°, 651 p. 12 sh.

324. TANQUEREY (F. J.). L'évolution du verbe en anglo-français (XII^e-XIV^e siècle). Paris, Édouard Champion. In-8°, XXIV-868 p.

325. TERRY (Charles Sanford). A History of Scotland. Cambridge, University press, 1920. In-8°, 668 p. 20 sh.

326. THEODORI (Carl). Geschichte und Beschreibung des Schlosses Banz in Bayerns Oberfranken. 6. Auflage. Lichtenfels. H. O. Schulze. 1920. In-8°, VIII-78 p. 3 m.

327. THIEME (Ulrich). BECKER (Felix). Allgemeiner Lexikon der bildenden Künstler. XIII. Leipzig, E. A. Seemann. 1920. Gr. in-8°. VI-604 p. 60 m.

328. THORNDIKE (Lynn). Medieval Europe, its development and civilization. London, Harrap, 1920. In-8°, 686 p. 15 sh.

329. Thurgauisches Urkundenbuch. III, 3. 1270-1279. Frauenfeld, Huber, 1920. In-8°, IV p. et p. 385-576. 6 fr.

330. TIETZE-CONRAT (Erica). Der Utrecht-Psalter. Wien, E. Hölzl, 1920. In-8°, 17 p., 10 pl. (Kunst in Holland. 3.) 12 m.

331. TIXERONT (J.). Mélanges de patrologie et d'histoire des dogmes. Paris, J. Gabalda, 1921. In-16. 285 p. 7 fr.

332. TOBLER (Adolf). Altfranzösisches Wörterbuch. Hrsg. von Erhard Lommatzsch. 5. Berlin, Weidmann, 1920. Gr. in-8°, col. 593-752. 12 m.

333. TORELLI (Pietro). L'Archivio Gonzaga di Mantova. I. Mantova. Banca italiana di sconto, 1920. In-4°, XCH-250 p. (Pubblicazioni della r. Accademia Virgiliana. I. 1.)

334. TRIGER (Robert). Les origines de l'art dans le Maine à l'époque gallo-romaine. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1920. In-8°.

335. TROUTBECK (G. E.). The story of Westminster Abbey. 4th ed. London, Mills, 1920. In-8°, 270 p. 2 sh. 6.

336. TUCCI (Raffaele DI). Istituzioni pubbliche di Sardegna nel 1921

periodo aragonese. I. Le fonti. Cagliari, G. Turno, 1920. In-8°, 83 p. 8 l.

337. Del Tumbeor Nostre Dame, altfranz. Marienlegende (um 1200). Berlin, Weidmann, 1920. In-8°, 51 p. (Romanische Texte von E. Lommatzsch und M. L. Wagner. 1.) 3 m. 40.

338. TURRI (Vittorio). Lectura Dantis. L'Italia nel libro di Dante. Firenze, G. C. Sansoni, 1920. In-8°, 32 p. 2 l. 50.

339. UNWERTH (Wolf), SIEBS (Theodor). Geschichte der deutschen Literatur bis zur Mitte des XI. Jahrh. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1920. In-8°, IX-261 p. (Grundriss der deutschen Literaturgeschichte. I.) 22 m.

340. URSEAU (Chanoine). Comptes de recettes et de dépenses de Nicolas Gellent, évêque d'Angers, octobre 1284-mai 1290. Angers, G. Grassin, 1920. In-8°, XXIV-181 p. (Doc. hist. sur l'Anjou, VI.)

341. VALIN (Lucien). Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, grand justicier d'Angleterre. Paris, impr. A. Lainé, 1919. In-8°, 53 p.

342. VALLA (Abbé L.). Notre-Dame des Doms (Avignon), histoire et guide. 2^e édition. Montpellier, impr. de la manufacture de la Charité, 1920. In-8°, 98 p. 3 fr.

343. VEEN (J. S. VAN). De laatste regeeringsjaren van hertog Arnold (1456-1465). Arnhem, S. Gouda Quint, 1920. In-8°, VI-160 p. (Werken uitgegevens door Gelre. 14.) 5 fr. 50.

344. VERNIER (J.-J.). Recueil de facsimilés de chartes normandes. Paris, Aug. Picard, 1919. Gr. in-4°, 34 p. et 32 pl. (Société de l'histoire de Normandie.)

345. VILLANI (Carlo). Scrittori ed artisti Pugliesi antichi, moderni e contemporanei. Nuove addizioni. Napoli, A. Morano, 1920. In-8°, 255 p. 6 l.

346. WACKERNAGEL (Jacob). Rudolf von Habsburg und die Basler Stadtvogtei. Basel, Gasser, 1919. In-8°, pag. 175-192. (Extrait de la *Basler Zeitschrift für Geschichte*, XIX.)

347. Das Waltharilied, ein Heldensang aus dem 10. Jahrh., übersetzt und erläutert von Prof. Dr. Herm. Althof. 2. Aufl. Berlin, Vereinigung wissensch. Verleger, 1920. In-8°, 152 p. (Sammlung Göschen, 46.)

348. WEHRHAN (Carl). Die deutschen Sagen des Mittelalters. 2. München, C. H. Beck, 1920. In-8°, IX-253 p. (Deutsches Sagenbuch, III. 2.) 17 m.

349. WEISE (Georg). Beiträge zur Baugeschichte der Stiftskirche zu

Hersfeld. Marburg, N. G. Elwert, 1920. In-8°, 23 p., 9 pl. (Jahrbuch der Denkmalpflege im Reg.-Bez. Cassel. 1. Sonderheft.) 10 m.

350. WEISE (Georg). Studien zur Entwicklungsgeschichte der abendländischen Basilikengrundrisse in den frühesten Jahrhunderten des Mittelalters. Heidelberg, C. Winter, 1919. In-8°. 70 p., fig. et pl. (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie. Philos. histor. Klasse. 1919, 21.) 3 m. 80.

351. WIEDEMANN (Alfred). Geschichte Godesbergs. Godesberg, J. Schugt, 1920. In-8°, XVI-575 p. 22 m. 50.

352. WILHELM (Fr.). Zur Geschichte des Schrifttums in Deutschland bis z. Ausgang d. 13. Jahrh. I. München, G. D. W. Callwey, 1920. In-8°, VII-55 p. (Münchener Archiv für Philologie des Mittelalters. 8.) 8 m.

353. WILLIAMS (Mary Wilhelmine). Social Scandinavia in the Viking age. New York, Macmillan, 1920. In-8°. x-451 p., cartes, illustr. 6 d.

354. WILMS (P. Hieronymus). O. P. Geschichte der deutschen Dominikanerinnen, 1206-1916. Dülmen, A. Laumann, 1920. In-8°, 416 p. 14 m. 85.

355. WINGENROTH (Max). Die alten Kunstsammlungen der Stadt Freiburg i. B. Karlsruhe, C. F. Müller, 1920. In-8°. 48 p., 60 illustr. (Vom Bodensee zum Main, 9.) 7 m.

356. WIX (Hans). Studien zur westfälischen Dialektgeographie im Süden des Teutoburgerwaldes. Marburg, N. G. Elwert, 1920. In-8°, VIII-132 p. (Deutsche Dialektgeographie. 9.) 20 m.

357. WOLF (Herman). De persoonlijkheidsidee bij Meister Eckhart, Leibnitz en Goethe. Amsterdam, J. Emmering, 1920. In-8°, x-172 p. 2 f. 90.

359. WÖLFFLIN (Heinrich). Die Bamberger Apokalypse, eine Reichenauer Bilderhandschrift vom J. 1000. 2. verm. Auflage. München, Kurt Wolff, 1921. In-fol., 39 p., 65 pl. dont 2 en couleurs. 160 m.

360. WOLFSTIEG (Aug.). Ursprung und Entwicklung der Freimaurerei. I. Die allgem. Entwicklung der polit., geistl., sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse vom 13. bis 18. Jahrh., vornehmlich in England. Berlin, A. Unger, 1920. In-8°. xvi-257 p.

361. WREDE (Adam). Köln und Flandern-Brabant, kulturhistor. Wechselbeziehungen vom 12. bis 17. Jahrh. Köln, H. Z. Gonski, 1920. In-8°, 152 p. 16 m.

362. ZIEGELHÖFER (Adam). HEY (Gustav). Die Ortsnamen des ehe-

maligen Fürstentums Bayreuth. Bamberg, A. Ziegelhöfer, 1920. In-8°, iv-259 p. 8 m. 40.

363. ZIPPEL (Giuseppe). *Lectura Dantis. Dante e il Trentino.* Firenze, G. C. Sansoni, 1920. In-8°. 43 p. 2 l. 50.

364. ZUCCHETTI (Giuseppe). *Il Chronicon di Benedetto, monaco di S. Andrea del Soratte, e il Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma.* Roma, tip. del Senato, 1920. In-8°, cx-257 p., facs. (Fonti per la storia d'Italia. 53.) 50 l.

365. ZUNZ. *Die synagogale Poesie des Mittelalters.* 2. Auflage von A. Freimann. Frankfurt, J. Kauffmann, 1920. In-8°, vii-584 p. 20 m.

366. *Zwei altdeutsche Rittermären : Moriz von Craon; Peter von Staufenberg.* Neu hrsg. von Edw. Schröder. 3. Aufl. Berlin, Weidmann, 1920. In-8°, viii-92 p. 7 m.

367. ZWEMER (Samuel M.). *A Moslem seeker after God, showing Islam at its best in the life and teaching of al-Ghazali, mystic and theologian of the 11th century.* London, Revell, 1920. In-8°, 302 p., illustr. 12 sh. 6.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

— La soutenance des thèses de l'École des chartes a eu lieu les 31 janvier, 1^{er}, 2 et 3 février 1921. Voici l'indication des sujets traités par les candidats :

Les châteaux des vicomtés de Béziers, Albi et Carcassonne pendant la croisade albigeoise (21 juillet 1209-juin 1211), par Prosper ALQUIER.

Dix-sept églises de l'île de la cité de Paris. Essai historique et archéologique, par Marie-Louise ARRIVOT.

L'abbaye cistercienne de la Noë et l'organisation de son domaine entre Évreux et Conches (1166-1250), par Maurice BÉGUIN.

La Provence sous Raimond-Bérenger V. Étude sur le gouvernement du comte, suivie d'un recueil de ses actes (1209-1245), par Fernand BENOIT.

Étude historique sur le chapitre de Saint-Honoré de Paris, par Raymond DAUCET.

Étude sur la vie de saint Honorat de Raimon Féraut, par Renée FLACHAIRE DE ROUSTAN.

La dévolution possessoire dans la coutume de Bretagne. Acquisition de la possession par les successeurs du défunt dans la coutume de Bretagne, par Frédéric JOÛON DES LONGRAIS.

Le régime seigneurial dans le Maine au XVIII^e siècle, par Jean DE LA MONNERAYE.

Le comte de Poitiers, roman d'aventure, publié d'après le manuscrit unique de l'Arsenal, par Paul LESOURD.

Histoire du collège de la Marche et de Winville en l'Université de Paris, par Pierre LÉVY.

Les brisures des armes de France, par Jean MARCHAND.

L'affaire des évêques simoniaques bretons et l'érection de Dol en métropole (848-850), par Louis MARTIN.

Le « De disciplina scholarium », traité du XIII^e siècle faussement attribué à Boèce, publié avec une introduction et des notes, par Jean PORCHER.

Le Formulaire de Tréguier, publié avec une introduction et des notes, par René PRIGENT.

Étude sur le suffixe -acus dans la formation des noms de lieu français, par Colette RENIÉ.

Introduction historique à l'édition du « Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V » de Christine de Pisan, par Suzanne SOLENTE.

Étude sur l'abbaye d'Almenêches, de sa fondation à l'an 1599, par Henri VENDEL.

— Par arrêté ministériel, en date du 24 février 1921, ont été nommés archivistes paléographes dans l'ordre de mérite suivant :

Promotion normale :

- M^{lle} 1. SOLENTE (*Suzanne-Marguerite-Germaine*);
 MM. 2. PORCHER (*Jean-Louis-Victor*);
 3. BENOIT (*Fernand-Marie-Louis-Alphonse*);
 4. PRIGENT (*René-Yves-Marie-Jean*);
 5. MARTIN (*Louis-Marie-Jean*);
 6. LA MONNERAYE (*Jean-Marie-Joseph-Yves DE*);
 M^{lle} 7. FLACHAIRE DE ROUSTAN (*Marie-Hélène-Georgette-Renée*);
 MM. 8. ALQUIER (*Joseph-Antoine-Prosper*);
 9. MARCHAND (*Jean-Charles*);
 10. DAUCET (*Marie-Joseph-Raymond*);
 M^{lle} 11. RENIÉ (*Colette-Élisabeth-Françoise-Gabrielle*);
 MM. 12. LÉVY (*Pierre-Isidore*);
 13. LESOURD (*Paul-Marie-Joseph-Albert*);
 M^{lle} 14. ARRIVOT (*Marie-Louise*).

Promotion spéciale des démobilisés :

- MM. 1. JOÛON DES LONGRAIS (*Frédéric-Marie-Denis-Georges*);
 2. VENDEL (*Joseph-Henri-Eugène*).

— Le prix Auguste Molinier a été décerné à la thèse de M. Benoit et la bourse de voyage Robert André-Michel a été attribuée à M. Benoit.

— Les examens de fin d'année de l'École des chartes ont eu lieu du 1^{er} au 9 juillet 1921. — Ils ont porté sur les textes et les questions qui suivent :

P R E M I È R E A N N É E .

Épreuve écrite.

1^o Texte latin à transcrire d'après le n^o 217 du nouveau fonds de fac-similés de l'École.

2° Texte provençal à transcrire d'après le n° 204 du nouveau fonds de fac-similés de l'École.

3° Texte latin à traduire : Texte imprimé donné à la fin de l'année 1886.

4° Texte provençal à traduire : Texte imprimé donné en 1914, et expliquer la formation phonétique des mots : *bueus, osdal, fazia*.

5° Bibliographie : I. Rédaction des cartes de catalogue d'un incunable et d'un ouvrage moderne. — II. Quelles sont les plus anciennes impressions typographiques attribuées à la ville de Mayence et quelles conclusions en a-t-on tiré pour l'histoire des origines de l'imprimerie?

Épreuve orale.

1° Paléographie latine : Lecture de quelques lignes du ms. latin 11118 de la Bibliothèque nationale.

2° Paléographie française : Charte du 17 juin 1415 relative à la paroisse de Beaunay (Seine-Inférieure).

3° Traduction latine : *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, publ. par A. Molinier, t. I, n° 871.

4° Philologie : Traduction poitevine des sermons de Maurice de Sully (Boucherie, *le Dialecte poitevin au XIII^e siècle*, Paris, 1873, p. 24).

5° Histoire de France : Quels sont, du XIII^e au XVIII^e siècle, les rois de France dont la mort a donné lieu à une régence? Dire les dates extrêmes de ces régences et le nom des personnages qui les exercèrent.

DEUXIÈME ANNÉE.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le n° 354 du nouveau fonds de fac-similés de l'École.

2° Traduction latine : Texte imprimé donné en 1906.

3° Texte à analyser : Texte imprimé donné en 1908.

4° Diplomatique : Que savez-vous des suppliques, des signatures en cour de Rome et des *Motu proprio*?

5° Histoire des institutions : I. L'administration des eaux et forêts en France de la fin du XIII^e siècle à la fin du XVI^e. — II. Le recrutement de l'armée en France de 1789 à 1799.

Épreuve orale.

1° Paléographie latine : Lecture de quelques lignes du ms. latin 11118 de la Bibliothèque nationale.

2° Diplomatique : Énumérer et décrire sommairement les sceaux dont ont usé la chancellerie royale et le roi de France au XIV^e siècle.

Indiquer le genre de lettres au scellement desquelles chacun de ces sceaux servait, le mode de scellement et la couleur de la cire.

3^o Histoire des institutions : I. Les intendants de province; leur définition, leurs noms, leurs origines, leur personnel, leurs attributions, leur suppression. — II. Que savez-vous du Comité de Salut public; des représentants en mission? Qu'entendait-on par décret dans la constitution de 1791; dans la constitution de 1793?

4^o Service des archives : Quel est le cadre de classement assigné aux fonds civils des archives départementales antérieurs à 1790 par la circulaire du ministre de l'Intérieur du 28 avril 1844? Exposer sommairement, en prenant un exemple parmi les fonds de caractère administratif, la méthode générale qu'il convient de suivre dans le classement et dans la rédaction de l'« Inventaire sommaire » de l'un de ces fonds.

5^o Sources de l'histoire de France : I. Quelle est la valeur du texte intitulé *Gesta Ludovici septimi*? Quand et comment a-t-il été composé? — II. Que savez-vous de Robert de Torigni? Indications biographiques très sommaires; énumération de ses ouvrages. Pour quels règnes et quels événements le principal de ses ouvrages est-il à consulter? Quelles en sont les principales sources et l'autorité?

*Démobilisés ayant condensé
leurs deuxième et troisième années d'études.*

Épreuve écrite.

Paléographie latine; traduction latine; analyse; diplomatique : mêmes textes et mêmes questions que pour les élèves de deuxième année. Archéologie : même question que pour les élèves de troisième année.

Épreuve orale.

Paléographie; diplomatique; histoire des institutions; service des archives : mêmes textes et mêmes questions que pour les élèves de deuxième année. Sources : I. Quelle est, au triple point de vue historique, historiographique et littéraire, la valeur de l'historien que l'on a désigné sous le nom d'Amelgard? — II. Qu'est-ce, en réalité, que le texte relatif au règne de Charles VI qui a été publié sous le titre de *Chronique du religieux de Saint-Denis*?

TROISIÈME ANNÉE.

Épreuve écrite.

1^o Paléographie : Texte latin à transcrire d'après le n^o 178 du nouveau fonds de fac-similés de l'École.

2^o Histoire du droit : I. Dites ce que vous savez de la distinction entre le domaine direct et le domaine utile. — II. Expliquez les nécessités qui amenèrent l'introduction en France, à la fin du VIII^e siècle, d'un célèbre recueil canonique composé en Italie, dont vous indiquerez le titre et l'auteur.

3^o Archéologie : Quels sont les caractères essentiels des façades des maisons de pierre et de bois jusqu'à la fin du XVI^e siècle?

4^o Sources de l'histoire de France : I. Dire ce que l'on sait des écrits politiques qui ont plus ou moins pour objet l'exaltation de la maison de Bourgogne aux dépens des autres branches de la famille de Valois pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII. — II. Biographie sommaire de Jean Jouvenel des Ursins. Pour quelle partie de notre histoire son œuvre est-elle à consulter?

Épreuve orale.

1^o Paléographie : Lecture de quelques lignes du ms. lat. 11118 de la Bibliothèque nationale.

2^o Histoire du droit : I. Que savez-vous des contrats de cheptel et de commandite dans l'ancien droit? — II. Quelles sont les deux principales collections canoniques composées dans les pays du Rhin et de la Moselle au X^e et au XI^e siècle? Dites ce que vous en savez.

3^o Archéologie : Le costume féminin au XII^e et au XIII^e siècle.

A la suite des examens de fin d'année ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

- M^{lle} 1. VIELLIARD.
 MM. 2. DELCAMBRE,
 3. FOULET,
 4. DESPONT,
 5. PRADEL,
 6. MEURGEY,
 7. GONDY,
 8. CHANDON DE BRIAILLES,
 9. CHAMSON.

Et, hors rang, comme démobilisés revenus après les examens de Pâques (ordre alphabétique) :

- MM. AVEZOU,
 DE BERRANGER.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

- MM. 1. TESSIER,
 2. BERNARD,
 3. LEVILLAIN,

- M^{lle} 4. DILLAY,
 MM. 5. PLANCHENAUT,
 6. GRAT,
 7. BOURGEOIS,
 8. MAROT,
 9. GOUBON,
 10. DE TOURNADRE,
 11. DAVILLÉ,
 12. DELESSARD,
 13. THOMAS,
 14. BONNAIRE,
 15. THIERCELIN,
 16. METZGER.

Ont été admis à subir les épreuves de la thèse (ordre alphabétique) :

- M. BATAILLE,
 M^{lle} BOUVIER,
 MM. BRUN,
 COLON,
 JOLY,
 MASSON,
 MERLET,
 MICHON,
 M^{lle} ODEND'HAL,
 MM. RECOURA,
 VERHILLE.

Ont été en outre admis à subir l'épreuve de la thèse quatre élèves « condensés » (démobilisés ayant usé de la faculté de faire en un an leur deuxième et leur troisième année d'études). Ce sont par ordre alphabétique :

- MM. 1. BARROUX (André),
 2. BARROUX (Robert),
 3. BURIAS,
 4. GRIVEAUD.

— Par décret présidentiel, en date du 31 décembre 1920, notre confrère M. Camille Bloch a été nommé directeur des bibliothèques et musée de la Guerre, et par un autre décret, en date du 26 janvier 1924, il a reçu le titre d'inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

— Par décret présidentiel, en date du 27 mars 1921, notre confrère M. Alfred Martineau, directeur au ministère des Colonies, a été nommé professeur de la chaire d'histoire coloniale au Collège de France.

— Par décret présidentiel, en date du 25 mars 1921, notre confrère M. Louis Halphen a été nommé professeur titulaire à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

— Par arrêté ministériel, en date du 29 avril 1921, notre confrère M. Henri Omont a été nommé président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. Antoine Thomas, démissionnaire. — Par un autre arrêté, en date du 21 juin, notre confrère M. Charles-Victor Langlois a été nommé vice-président dudit Conseil.

— Par arrêté ministériel, en date du 20 novembre 1920, notre confrère M. Edgard Blum a été nommé chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.

— Par arrêté ministériel, en date du 18 janvier 1921, notre confrère M. Jean Verrier a été nommé secrétaire particulier du ministre de l'Intérieur.

— Par arrêté ministériel, en date du 10 février 1921, notre confrère M. Charles Terrasse a été nommé membre de l'École française de Rome pour l'année 1920-1921, en remplacement de M. Denizet, démissionnaire.

— Par arrêté ministériel, en date du 23 février 1921, notre confrère M. Clovis Brunel a été nommé membre de la section de philologie et histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques.

— Par arrêtés ministériels, en date des 1^{er} mars et 4 avril 1921, ont été nommés nos confrères : M^{lle} Suzanne Solente stagiaire de deuxième classe au Département des manuscrits, et MM. Courtet, Lavaud et Marchesné stagiaires de première classe au Département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, en date du 12 avril 1921, notre confrère M. Pierre Paul a été nommé bibliothécaire-archiviste adjoint au service historique de l'État-major de l'armée.

— Notre confrère M. Henri Vendel a été nommé bibliothécaire de la ville de Châlons-sur-Marne.

— Notre confrère M. René Prigent a été nommé archiviste de la Marine à Brest.

— Notre confrère M. Prosper Alquier a été nommé archiviste du gouvernement général de l'Afrique occidentale à Dakar (Sénégal).

— Par arrêté préfectoral, en date du 26 janvier 1921, nos confrères M^{lle} C. Ducaffly et M. H. Lemoine ont été nommés archivistes aux Archives de la Seine.

— Par arrêtés préfectoraux, en date des 1^{er} juillet et 1^{er} août 1920, nos confrères M. Paul Laurent, archiviste des Ardennes, et le comte Charles Desages, archiviste des Côtes-du-Nord, ont été nommés archivistes honoraires.

— La 1^{re} médaille du concours des Antiquités de la France a été attribuée par l'Académie des inscriptions à notre confrère M. Marcel Aubert pour son ouvrage intitulé : *Notre-Dame de Paris, sa place dans l'histoire de l'architecture du XII^e au XIV^e siècle*, qui lui a mérité le titre de docteur ès lettres avec la mention très honorable.

— L'Académie des beaux-arts a décerné le prix Bordin à notre confrère M. le comte Paul de Fleury, pour son *Dictionnaire de l'orgue*.

— Notre confrère M. Marcel Aubert a été élu, le 1^{er} juin, membre de la Société des Antiquaires de France.

— Notre confrère M. Louis Serbat a été élu membre de la Société des bibliophiles français.

— Par décrets présidentiels des 1^{er} et 2 février 1921 ont été promus ou nommés dans l'Ordre de la Légion d'honneur nos confrères MM. P. Maruéjols, commandeur; Ch.-E. Bonin, officier; H. de Curzon et G. Martin, chevaliers.

— A l'occasion de la célébration du centenaire de la fondation de l'École des chartes, par décret présidentiel, en date du 20 avril 1921, ont été promus ou nommés dans l'Ordre de la Légion d'honneur nos confrères dont les noms suivent : MM. G. Servois, commandeur; M. Prou, A. Thomas, H.-F. Delaborde, E. Babelon, A. Brutails, P. Durrieu, Paul Fournier, Ch. Bémont et A. Morel-Fatio, officiers; R. Poupardin, G. Dupont-Ferrier, L. Auvray, E. Coyecque, L. Lecestre, L. Le Grand, H. Courteault, P. Marichal, L. Mirot, E. Duvernoy, F. Pasquier, Ch. Porée, L. Maître, F. Lot, L. Levillain, R. Delachenal, E. Lefèvre-Pontalis et M. Barroux, chevaliers. — Ont été promus ou nommés en même temps, à titre étranger, notre confrère M. Th. Dufour, commandeur, et M. Ch.-H. Haskins, professeur à Harvard University, chevalier.

— Par arrêté ministériel, en date du 20 juillet 1921, ont été nommés officiers de l'Instruction publique nos confrères MM. M. Aubert, M. Bouteron, H. Labrosse, R. Latouche, L. Romier et R.-N. Sauvage.

— Nos confrères MM. E. Gabory et P. Lauco ont été nommés chevaliers de l'Ordre de la Couronne de Belgique; M. Cl. Faure chevalier de l'Étoile noire du Bénin; M. Ch. de La Roncière commandeur et M. Ét. Clouzot officier de l'Ordre de la Couronne de Roumanie.

— Le Bureau et les Commissions de la Société de l'École des chartes ont été ainsi composés pour l'année 1921-1922 :

Bureau. Président : M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Vice-Président : M. C. Couderc.

Secrétaire : M. L. Mirot.

Secrétaire adjoint : M. M. Aubert.

Commission de publication. Membres ordinaires : MM. H. Omont, H. Stein, H.-F. Delaborde. — Membres suppléants : MM. H. Courteault et Pierre Fournier.

Commission de comptabilité : MM. P. Durrieu, G. Lefèvre-Pontalis, H. Moranvillé.

Archiviste-trésorier : M. M. de Germiny.

Commission de la collection des « Mémoires et documents » : MM. G. Dupont-Ferrier, L. Lecestre, F. Lot, M. Prou, H. Stein.

NÉCROLOGIE.

ROBERT DE LASTEYRIE.

L'École des chartes a éprouvé, au début de cette année, une perte particulièrement sensible en l'un de ses maîtres les plus éminents et les plus aimés. M. le comte Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, président du Conseil de perfectionnement de l'École, s'est éteint, à l'âge de soixante et onze ans, le 29 janvier dernier, en son château du Saillant (Corrèze). Élève de Jules Quicherat, auquel il avait succédé dans sa chaire d'archéologie à l'École des chartes, trente promotions, de 1880 à 1910, y ont bénéficié de son enseignement et ont gardé le souvenir de sa maîtrise incomparable. Nous reproduisons le discours de M. Édouard Cuq, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui permet d'apprécier très complètement la carrière scientifique de notre regretté confrère, en le faisant suivre d'un exposé de son œuvre archéologique, dans lequel l'un de ses élèves préférés, notre confrère M. Brutails, a caractérisé fidèlement l'originalité et les mérites de son enseignement archéologique.

DISCOURS DE M. ÉDOUARD CUQ.

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

« Messieurs,

« L'Académie vient d'être douloureusement éprouvée. Vous avez appris par les journaux que notre confrère le comte Robert de Las-

teyrie est mort samedi dans sa propriété du Saillant, où il s'était retiré depuis quelques années, lorsqu'il avait senti les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. J'ai le devoir de rendre à sa mémoire un suprême hommage dans cette enceinte où il a siégé pendant trente ans, où il ne comptait que des amis et, parmi eux, plusieurs élèves qui conservent de lui un souvenir ému et reconnaissant.

« Né à Paris le 15 novembre 1849, il entra à dix-neuf ans à la Faculté de droit et à l'École des chartes, essayant de mener de front l'étude du droit et celle de la paléographie, de la diplomatique et de l'archéologie du moyen âge. Il achevait sa seconde année quand éclata la guerre de 1870. Il se distingua à l'armée de la Loire, fut blessé au Mans et reçut la croix de la Légion d'honneur. Rentré à la Faculté à la fin des hostilités, il obtint le grade de bachelier en droit le 22 août 1871 : mais l'année suivante il renonça à poursuivre ses études juridiques et se consacra entièrement à la préparation des examens de l'École des chartes. Archiviste paléographe le 27 janvier 1873, il fut nommé dès le mois de février aux Archives nationales. Estimant toutefois que sa préparation scientifique était incomplète, il s'inscrivit à l'École pratique des Hautes-Études, où il suivit pendant trois ans, de 1873 à 1875, les conférences si appréciées de Gabriel Monod.

« Entre temps, il publiait sa thèse de l'École des chartes dans la « Bibliothèque de l'École des Hautes-Études » sous le titre : *Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000* (fasc. 18, 1874). Ce travail qui, en précisant la distinction des comtes et des viguiers, avait une portée générale pour l'histoire des institutions, lui valut, en 1875, la première médaille au concours des Antiquités de la France. Le président de l'Académie, Alfred Maury, dans son discours lu en séance publique, constate que l'auteur « débute « avec une fermeté et un entrain que n'ont pas bien des vétérans. Il se « montre », ajoute-t-il, « aussi résolu sur le terrain de la science qu'il « l'a été en défendant la patrie sur d'autres champs de bataille où sa « conduite lui a mérité l'étoile des braves ».

« L'entrain du jeune archiviste s'explique d'autant mieux que le sujet de sa thèse avait pour lui un intérêt personnel : il se rattache aux origines de sa famille, l'une des plus anciennes du Limousin. Son grand-père, le comte Charles-Philibert, né à Brive en 1759, mort à Paris à l'âge de quatre-vingt-dix ans, est connu comme philanthrope et publiciste et propagea en France l'invention de la lithographie ; de son mariage avec une nièce de Mirabeau naquit, en 1810, Ferdinand de Lasteyrie, le père de Robert. Le succès de celui-ci au concours des Antiquités nationales fut pour lui un encouragement. Deux ans après, il obtint à notre Académie le prix ordinaire du Budget pour un

Recueil des inscriptions de la France, comprises entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Philippe I^{er}, travail considérable, mais qui, malheureusement, n'a pas été publié.

« Pendant qu'il préparait ce recueil, les circonstances lui firent trouver la voie dans laquelle il devait s'illustrer. Il était en quelque sorte prédestiné à l'archéologie par l'éducation qu'il avait reçue de son père. Ferdinand de Lasteyrie, qui, après avoir été à vingt ans aide de camp de son parent le général La Fayette pendant la révolution de Juillet, devint membre libre de l'Académie des inscriptions de 1860 à 1879, est l'auteur de travaux remarquables, tels que *l'Histoire de la peinture sur verre* (1837-1856), ouvrage demeuré classique en cette matière, et *l'Histoire de l'orfèvrerie* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (1875).

« Les heureuses dispositions de son fils avaient attiré l'attention du directeur de l'École des chartes, Jules Quicherat, qui appréciait ses aptitudes, ses goûts artistiques, son habileté comme dessinateur. Lasteyrie devint l'élève préféré du maître dont il devait par la suite continuer l'enseignement. La netteté de son esprit, la force de sa parole montraient qu'il avait les qualités du professeur. Quicherat le mit à l'épreuve en lui confiant, au début de 1875, le soin de faire quelques leçons sur l'architecture militaire. Le succès répondit à son attente. Lorsque, deux ans après, la maladie l'empêcha de faire son cours, c'est Lasteyrie qui le remplaça, d'abord comme suppléant, puis comme titulaire de la chaire d'archéologie, qu'il a conservée pendant trente ans, de 1880 à 1910.

« Lasteyrie fut un professeur incomparable : les archéologues contemporains lui doivent presque tous leur formation. Je ne saurais mieux caractériser sa méthode qu'en m'inspirant des pages que lui a consacrées notre éminent confrère M. Maurice Prou dans son Histoire de l'École des chartes, histoire écrite à l'occasion du centenaire de l'École qui va être célébré dans quelques jours. Notre regretté confrère, qui depuis longtemps ne faisait que de rares apparitions à Paris, se promettait, naguère encore, d'y assister en qualité de président du Conseil de perfectionnement de l'École : sa place restera vide en cette cérémonie commémorative. « Lasteyrie », dit M. Prou, « n'écrivait pas ses leçons ; il les parlait, de manière à tenir toujours « en éveil l'attention de ses auditeurs. Il appuyait ses paroles de dessins « au tableau. En effaçant ou en ajoutant quelques traits, il montrait « la transformation d'un élément de construction ou d'un édifice, le « développement d'une église depuis la période latine jusqu'à l'époque « gothique. » Ce procédé d'exposition était fort utile dans un temps où l'on n'avait pas, comme aujourd'hui, la ressource des projections ; il servait à faire l'éducation des yeux. Lasteyrie apportait, dans son enseignement, la même solidité de documentation, la même précision,

la même clarté que Quicherat. Mais, tout en continuant la tradition de son maître, il a, grâce à ses études personnelles, constitué un cours original.

« De ses voyages en Europe et dans toutes les régions de la France, il avait rapporté d'innombrables albums couverts de notes et de croquis. Après ses leçons, il s'efforçait d'initier ses élèves à l'étude directe des monuments, soit en leur présentant et en expliquant des photographies, soit en leur faisant visiter les principales églises de Paris, Reims, Chartres ou d'ailleurs. Il habitua ainsi ses élèves à analyser les monuments, à dégager les traits caractéristiques de chaque époque. Ces excursions eurent un tel succès que le directeur de l'École normale supérieure, Georges Perrot, demanda et obtint d'y faire participer quelques-uns de ses élèves qui en ont retiré le plus grand profit et gardé le meilleur souvenir.

« Ce n'est pas seulement comme professeur que Lasteyrie a contribué à la diffusion et au progrès de la science archéologique. Lors de la réorganisation du Comité des travaux historiques en 1883, il fut nommé secrétaire de la section d'archéologie, et à ce titre il dirigea, pendant trente ans, l'organe de cette section, le *Bulletin archéologique*. Par ses rapports au Comité sur les travaux des Sociétés savantes des départements, par les observations qu'il présentait dans les congrès sur les communications des membres de ces Sociétés, il exerça une influence considérable sur l'archéologie provinciale. Il contribua plus que personne à répandre la méthode critique de l'École des chartes en dehors du cercle restreint de ses élèves. La date des monuments est en principe lixée par les textes; là où les textes font défaut, par la comparaison avec d'autres monuments dont la date peut être établie avec certitude. Joignant l'exemple au précepte, il a écrit de nombreuses dissertations qui sont des modèles de composition, soit par la clarté et l'élégance de la forme, soit par la solidité du fond. Ses mémoires sur la basilique de Saint-Martin de Tours, sur l'église de Saint-Philibert de Grandlieu, sur la cathédrale et sur Saint-Quinin de Vaison, sur la déviation de l'axe des églises sont parmi les plus importants. C'est aussi à ses fonctions de secrétaire du Comité des travaux historiques que se rattache l'œuvre qu'il entreprit de dresser la table des matières des publications des Sociétés savantes sous le titre de *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques* publiés par les Sociétés savantes de France : œuvre extrêmement utile qu'il a poursuivie avec plusieurs de ses élèves de 1888 à 1918 et qui forme aujourd'hui 6 volumes in-4°.

« Les travaux archéologiques de Lasteyrie ne lui avaient pas fait abandonner les études d'histoire et de diplomatique. En 1888, il publia, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, une étude critique sur la charte de donation du domaine de Sucy à l'église de Paris en 811;

la même année, le tome 1^{er} du *Cartulaire général de Paris*, comprenant les plus anciennes chartes (IX^e au XII^e siècle) qui intéressent l'histoire et la topographie de Paris. Ce recueil se distingue de ceux qui avaient été antérieurement publiés par la méthode suivie pour l'établissement des textes. Les titres scientifiques de Lasteyrie étaient, dès cette époque, si appréciés qu'il fut élu membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 7 février 1890. Il avait quarante et un ans.

« Trois ans après, son activité scientifique fut, sinon interrompue, du moins ralentie, par une incursion dans la politique : il fut élu député de la Corrèze en décembre 1893. En acceptant cette charge, il s'autorisait de l'exemple de son père, élu député du XIV^e arrondissement de la Seine en 1842 et qui, après la révolution de Février, représenta la ville de Paris à la Constituante et à l'Assemblée législative et fut conseiller municipal de Paris, de 1848 à 1851, jusqu'au coup d'État contre lequel il avait protesté. La carrière politique de notre confrère fut plus courte : elle ne dura qu'une législature. Il reprit aussitôt ses travaux scientifiques et devint président de notre Académie en 1901.

« C'est alors qu'il conçut le projet d'écrire un grand ouvrage sur l'architecture religieuse en France. Il avait déjà publié, dans les *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot, dont il était l'un des directeurs, deux études d'un haut intérêt : sur les miniatures d'André Beauneveu et de Jacquemart de Hesdin, et sur la sculpture française au XII^e siècle. En 1912, il présenta sa doctrine dans un travail d'ensemble qui a pour titre : *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, admirable livre, m'ont dit de bons juges, MM. Mâle et Prou, livre d'une science bien française, établi sur les fondements les plus solides.

« Ce premier volume devait être suivi d'un second sur l'architecture religieuse à l'époque gothique. La guerre, pendant laquelle notre confrère avait perdu son second fils, dans la ville où il avait lui-même été blessé en 1870, en a retardé la publication. Comme je lui demandais, il y a deux ans, quand il comptait le faire paraître, il m'assura que le manuscrit était prêt, sauf sur quelques points qui restaient à reviser. Je ne doute pas que sa famille ne se fasse un devoir de le publier.

« Nous pouvons compter pour cela sur celle qui a été la compagne de sa vie et la confidente de ses projets, qui a veillé sur sa santé devenue précaire avec une tendre sollicitude : sur son fils aîné, ancien élève de l'École des chartes, et qui est aujourd'hui, comme l'a été son père, député de la Corrèze. C'est vers Madame de Lasteyrie et ses enfants que se tourne en ce moment notre pensée. Je suis certain d'être votre interprète en leur adressant en votre nom l'expression de notre sympathie et de nos profondes condoléances. »

L'ŒUVRE ARCHÉOLOGIQUE DE M. DE LASTEYRIE.

On peut craindre que les archéologues de l'avenir ne rendent pas pleine justice à M. R. de Lasteyrie. Il n'est pas, comme Caumont, Viollet-le-Duc ou Quicherat, de ces hommes qui ont créé la science de nos antiquités nationales; par contre, il est assez rapproché d'eux pour qu'on soit exposé à mal discerner la part qui lui revient dans l'élaboration, dans la revision de cette science. Ceux-là se rendront compte de la portée de son œuvre qui ont noté, au fur et à mesure, quels progrès réalisèrent les diverses études successivement menées à bien par ce robuste et habile travailleur : son article sur *Saint-Quenin et la cathédrale de Vaison*¹, par exemple, ou sa discussion des idées de M. Bilson touchant la date des croisées d'ogives de Durham², ou encore ses *Études sur la sculpture française au moyen âge*³ apportaient, quand ils parurent, bien des vues nouvelles. Pour apprécier à sa valeur l'influence exercée par R. de Lasteyrie, il faut l'avoir suivi, l'avoir vu édifier l'admirable édifice qu'il nous laisse.

J'ai eu l'honneur d'être son élève, en 1882-1883, presque au moment où il commençait d'enseigner, et de cet enseignement je conserve un merveilleux souvenir. Lorsque Quicherat eut décidé de lui confier la suppléance, il se passa un fait assez piquant. Quicherat s'enquit de la leçon de début que pourrait bien faire Lasteyrie, et il demanda à celui-ci quelles matières il possédait le mieux; Lasteyrie répondit qu'il se sentait à peu près maître de tous les sujets, à l'exception de l'architecture militaire. « Très bien, dit Quicherat. Vous ferez votre premier cours sur l'architecture militaire. »

M. André Michel a raconté⁴ que le suppléant se révéla, dès cette leçon, « incomparable professeur ». Et il dépeint « ce grand jeune homme blond, à peine plus âgé que les aînés de ses élèves, dont la voix avait l'accent de l'autorité, dont la parole était nette et forte, et qui possédait à un degré éminent le don d'expliquer, de débrouiller, d'exposer ».

Le portrait est fidèle. R. de Lasteyrie était, — je reprends le mot parce qu'il est juste, — un professeur incomparable : d'une question, il savait éliminer les détails accessoires pour mettre en valeur les lignes essentielles; il parlait clairement, avec aisance et d'un ton qui s'imposait. Dirai-je l'ascendant que lui donnaient la distinction de sa personne et jusqu'à ce ruban rouge conquis sur le champ de bataille?

1. Extrait des *Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t. XLIX.

2. *Journal des Savants*, février 1908, p. 59 et suiv.

3. Extrait de la *Fondation Piot. Monuments et Mémoires*, t. VIII (1902).

4. *Débats* du 10 juillet 1912.

Sa voix s'est tue : sa plume ne tracera plus jamais cette jolie cursive, lisible et si élégamment simple ; ses travaux de détail ne sont plus guère consultés. Il nous laisse, du moins, un ouvrage où il a mis le meilleur de sa pensée, où nous le retrouvons avec ses qualités, avec sa tournure d'esprit et dont la moitié seulement a paru au moment où j'écris. En attendant le volume qui traite de l'architecture gothique, je voudrais consacrer quelques lignes au livre de mon très regretté maître sur l'*Architecture religieuse en France à l'époque romane, ses origines, son développement*.

Je viens de feuilleter les *Fragments d'un cours d'archéologie*, de Quicherat¹, en particulier le passage relatif aux origines de notre architecture religieuse². La formule de l'art de bâtir, dont nos maîtres d'œuvre romans ont tiré un si heureux parti, provient-elle de l'Arménie, de « l'Empire grec », de la Syrie ? La discussion de ce problème redoutable tient en moins de deux pages. Entendons-nous : Quicherat déploie dans ces quelques lignes son habituelle maîtrise ; son argumentation est solide. Mais combien l'information nous paraît courte, et pauvre et dérisoire !

Deux circonstances ont puissamment contribué à renouveler l'archéologie : la facilité des voyages, la diffusion de la photographie et de la gravure photo-chimique.

On a beaucoup exploré depuis un demi-siècle, très activement travaillé, sinon toujours très judicieusement. D'autre part, les reproductions de dessins et de photographies donnent aux publications archéologiques une valeur documentaire et une force démonstrative qu'elles n'avaient pas autrefois. « Le meilleur moyen de parler à l'esprit est souvent de parler aux yeux³. » Bien rares sont les auteurs qui pourraient appuyer leurs descriptions de planches gravées, comme on en faisait jadis ; or, ces planches, même celles des meilleurs artistes, tels que Gaucherel, ne présentent pas la fidélité, la sincérité des fac-similés qui accompagnent aujourd'hui les plus méchants essais.

Lasteyrie a bénéficié de ces divers progrès : il a pu mettre en œuvre une documentation abondante et sûre et bâtir sur des fondations larges et résistantes.

Cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas eu à cela du mérite. Les notes de son *Architecture religieuse romane* renferment sur les principaux monuments de la chrétienté un nombre élevé de petites monographies très concises, mais combien fouillées et précieuses ! Si l'on veut avoir une idée de la conscience avec laquelle cet infatigable chercheur menait son enquête, qu'on veuille bien lire, à la note 1 de la

1. *Mélanges. Archéologie du moyen âge*, p. 350-312.

2. Pages 432-433.

3. R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse à l'époque romane*, introduction, p. vi.

page 497, les lignes suivantes. Il s'agit de la cathédrale de Durham, dont les voûtes gothiques remonteraient, d'après des érudits anglais, à la fin du XI^e siècle : « J'ai fait... deux voyages à Durham pour étudier la question sur place. » Ainsi, pour élucider un point de fait, Lasteyrie, par deux fois, avait traversé la Manche et s'était rendu au fond de l'Angleterre, près de la frontière d'Écosse. Aux étudiants que j'ai mission de former à l'archéologie, je cite volontiers, quand l'occasion se présente, cet exemple de scrupuleuse probité scientifique.

Lasteyrie voyageait beaucoup, pour arracher leurs secrets aux édifices sur lesquels son attention était appelée, pour les photographier, pour les dessiner. L'une des dernières fois que j'eus le plaisir de causer, seul à seul, avec lui, c'était pendant un congrès organisé, sous sa présidence, par la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest. Nous avions vu, un matin, cette extraordinaire coupole qui est au premier étage du clocher de Brantôme; dans le courant de la journée, sans nous être donné le mot, nous nous rencontrâmes, mon cher maître et moi, en présence de cette énigme de pierre.

Mais l'œuvre de Lasteyrie ne vaut pas seulement par la richesse de l'information. Quand on a collectionné des photographies et des cartes postales et noirci des albums de route, il faut agencer les observations en des théories, mettre en jeu l'imagination pour créer des hypothèses, le jugement pour les écarter ou les retenir. Ici encore, il est intéressant de rapprocher Quicherat et Lasteyrie.

L'un et l'autre avaient fait avec succès autre chose que de l'archéologie. Il est heureux que des hommes de cette trempe ne s'enferment pas trop tôt dans une spécialité: par la pratique d'autres disciplines, ils acquièrent ou ils développent des qualités qui leur seront utiles dans cette science à laquelle ils doivent finir par se consacrer à peu près exclusivement. Quicherat et Lasteyrie étaient historiens, ce qui ne saurait être indifférent pour comprendre l'histoire monumentale; ils avaient analysé des chroniques et des chartes, appliqué leur effort à la diplomatique, et on ne se rend pas suffisamment compte de la précision à laquelle on arrive par ce salutaire exercice. A coup sûr, l'élément chronologique de ses travaux donnerait moins de sécurité si Lasteyrie n'avait pas eu à élucider la chronologie des chartes limousines ou parisiennes: il utilise à déterminer l'âge d'une basilique les ressources de critique rigoureuse qu'il a précédemment accumulées à établir la date des textes. De cette formation, les deux maîtres se sont bien trouvés; mais Lasteyrie montre dans la besogne infiniment délicate de l'archéologie une finesse personnelle dont Quicherat n'était pas doué au même degré.

C'était, certes, un savant de belle envergure que Jules Quicherat; mais, comme il arrive souvent, son succès lui est venu en partie de ses défauts. Chez lui, la force n'allait pas sans raideur. On n'argu-

mente point sur les faits humains comme sur des abstractions mathématiques, et l'étude des productions de l'art, si ondoyantes et si variées, requiert de la souplesse. Quicherat n'en avait pas toujours autant qu'il eût fallu. Son essai de « Classification des espèces », qui transportait dans l'archéologie un cadre rigide forgé pour les sciences naturelles, est une manifestation bien curieuse à cet égard. Mais une belle ordonnance, géométrique et régulière, même quand elle ne répond pas au véritable état des choses, séduit le lecteur. Qu'on ajoute à cette première faiblesse une certaine tendance à l'autoritarisme, et voilà plusieurs travers qui sont autant de moyens d'action.

Il était peut-être bon, après tout, qu'il en fût ainsi. Au moment où vivait Quicherat, Caumont, « le père de notre archéologie nationale¹ », répandait, il faut avoir le courage de le dire, une science sans consistance et sans lendemain; Viollet-le-Duc, si pénétrant dans ses analyses, réussissait beaucoup moins dans ses essais de synthèse : il était désirable qu'une tête vigoureuse et hardie s'employât à dégager des notions confuses une théorie précise. Quicherat s'est acquitté excellemment de cette tâche : il a résumé l'enchevêtrement des faits en un schéma net, laissant à d'autres après lui le soin d'en corriger et d'en compléter le dessin.

Chez Lasteyrie, la pensée, moins portée vers la déduction, était plus déliée et s'adaptait plus exactement à l'infinie diversité des problèmes : de ces problèmes, il connaissait mieux la complexité. Il les abordait avec une largeur de vues remarquable, se soumettant à quelques règles directrices qu'il serait singulièrement instructif de mettre en lumière.

D'abord, le fond de sa doctrine était la doctrine même de Quicherat. Il n'en pouvait guère être autrement : un professeur n'a pas le droit de faire table rase : il ne peut pas attendre d'avoir, sur les mille objets de chacune de ses leçons, autant d'opinions personnelles. Mais, bien loin de s'asservir à la théorie de Quicherat, Lasteyrie l'amenda sans relâche et il l'a laissée transformée.

Les innovations ne l'effrayaient aucunement, fussent-elles téméraires : il demandait seulement à ne pas les adopter les yeux fermés. On sait quel rôle à peu près exclusif certains savants prêtent à l'Orient dans la constitution de l'architecture occidentale du Moyen Âge. Le mouvement orientaliste est, d'ailleurs, parti de chez nous. M. Salomon Reinach, il y a déjà longtemps, en a fait la remarque : Strzygowski est le continuateur de Courajod. Ces thèses, Lasteyrie ne les rejetait pas *a priori* ; il se réservait de rechercher s'il n'existait pas, plus à notre portée, des causes plus plausibles. Ainsi pour les coupoles : on affirme que l'idée en a été empruntée par nos constructeurs aux Byzantins.

1. Quicherat, *Mélanges. Moyen âge*, p. 362.

C'est, en somme, possible; mais voyons d'abord si les Romains n'ont pas fait en Gaule des voûtes de ce genre qui aient pu servir de modèles. On reconnaîtra que cette manière de poser la question est le bon sens même. La provenance très lointaine de la coupole n'est, en vérité, qu'une hypothèse; avant de s'y rallier, il est logique de s'assurer s'il n'existe pas d'autres hypothèses plus probables.

Une autre caractéristique de la manière de Lasteyrie consiste dans la part très importante qu'il accorde aux considérations techniques et aux événements historiques. Constamment il invoque les lois de la statique architecturale ou les conditions matérielles qui commandent à l'activité des gens de métier; Quicherat s'était engagé dans cette voie, mais il n'y avait pas cheminé aussi avant: Lasteyrie faisait, je crois, plus fréquemment usage des notions de ce genre. En ce qui concerne l'histoire, il l'appelle très souvent à donner la raison d'être des faits. A propos des écoles régionales d'architecture, il fait intervenir la géographie ecclésiastique¹; il enregistre une corrélation entre la répartition territoriale de certaines formes, de certains entrelacs et les divisions de l'Empire carolingien². Peut-être même allait-il un peu trop loin dans cet ordre d'idées.

Après ce qui précède, il est à peine utile d'ajouter que les travaux de Lasteyrie se distinguent par leur objectivité. Il livrait moins au raisonnement que Quicherat, il demandait davantage à l'observation directe. Et en cela encore il nous a donné une excellente leçon: sous peine de choir dans la fantaisie, l'archéologue doit se tenir en contact avec les monuments, avec la réalité. Il avait, au surplus, une grande habitude de l'examen archéologique: il savait voir les édifices, et c'était une joie de les visiter, de les disséquer en sa compagnie et sous sa direction. Assurément, de loin en loin, il pouvait lui arriver de se tromper: à Saint-Martin de Tours, je suis porté à croire que ce qu'il a pris pour le reste d'une église du x^e siècle est la fondation de l'église du xi^e; je ne vois pas la possibilité de reconstituer une église en élévation sur un plan aussi massif. Ce sont, dans un livre aussi étendu et aussi plein, des imperfections inévitables.

Au total, on ne peut pas, sans admiration, songer à l'activité de R. de Lasteyrie, au labeur écrasant qu'il a fourni, à tout ce qu'il a dépensé d'intelligence supérieure et de puissance de travail, aux services qu'il a rendus sur tant de terrains et si différents. Sans sortir des études qui nous occupent, quel chercheur n'a pas à consulter la *Bibliographie des Sociétés savantes*?

Ces souvenirs lui assuraient, dans le monde un peu inquiet des archéologues, une situation exceptionnelle; même les plus indépen-

1. *Architecture religieuse à l'époque romane*, p. 408.

2. *Ibid.*, p. 213.

dants s'inclinaient devant lui. Il avait été le professeur de beaucoup d'entre nous, il était notre maître à tous, le chef d'école à qui allaient le respect, l'affection et la confiance unanimes.

Il a peut-être fallu qu'il disparût pour qu'on se rendît compte de la place qu'il tenait. A voir combien il nous manque, nous mesurons ce qu'il valait. Avec lui se sont éteintes une lumière et une force de la science française.

Souhaitons, du moins, que sa pensée lui survive aussi complète que faire se peut. Souhaitons que paraisse le plus tôt possible l'œuvre qui a rempli les dernières années du maître, sur *l'Architecture religieuse en France à l'époque gothique*.

J.-A. BRUTAIS.

FRANÇOIS DE RIPERT-MONCLAR.

Issu d'une ancienne famille noble, qui avait ses attaches dans le sud-est de la France, mais qui a aussi joué son rôle, au XVIII^e siècle, au Parlement de Paris, le marquis François de Ripert-Monclar, né à Paris le 31 mai 1844, est mort en son château d'Allemagne (Basses-Alpes), le 20 janvier 1921. Sorti de l'École des chartes le 9 janvier 1865, le premier de sa promotion, avec une thèse intitulée : *Essai sur la domination des empereurs d'Allemagne en Dauphiné et en Provence au moyen âge*, M. de Ripert-Monclar se rangea presque aussitôt dans le groupe de ceux de nos confrères qui sont entrés dans la carrière diplomatique.

La vie du marquis de Ripert-Monclar, comme diplomate, a été particulièrement active. Il fut secrétaire d'ambassade à Mexico, Lima et Santiago; consul à Tiflis, Brème, Stuttgart et Florence; consul général à Montevideo, Amsterdam et La Havane; enfin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Vénézuéla. Il prit sa retraite comme ministre plénipotentiaire de première classe, ayant reçu, pour ses services rendus à la France, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, qu'accompagnèrent de nombreuses décorations, françaises, coloniales ou étrangères.

En 1908, il avait obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la première mention au concours des Antiquités de la France, pour son *Cartulaire de la commanderie de Richerenches, de l'Ordre du Temple*.

Paul DUBRIEU.

— Nous avons encore eu le regret de perdre deux de nos confrères, MM. Jules-Marie Richard et Alexandre Tausserat-Radel.

Jules-Marie Richard, né à Vitré (Ille-et-Vilaine) le 3 juin 1845, est

mort à Laval le 20 novembre 1920; licencié en droit, ancien élève de l'École nationale forestière, archiviste paléographe de la promotion du 27 janvier 1873, avec une thèse intitulée : « Étude sur l'administration de Louis VII », son nom restera attaché au très complet tableau qu'il a tracé d'une des principales cours féodales de la France au début du XIV^e siècle, son étude sur : *Une petite-nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, publiée tandis qu'il était archiviste du Pas-de-Calais et qui lui a mérité la 2^e médaille au concours des Antiquités de la France, en 1887.

Alexandre Tausserat-Radel, né à Reims le 25 mai 1858, mort à Paris le 13 juin 1921, avait obtenu le diplôme d'archiviste paléographe le 27 janvier 1886, avec une thèse sur « Poton de Saintrilles, maréchal de France (1390?-1461) ». Archiviste aux Affaires étrangères, on lui doit l'un des meilleurs volumes de l'Inventaire analytique des Archives des Affaires étrangères, la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur à Venise (1540-1542)*, publiée en 1899 et qui lui a mérité, l'année suivante, la 1^{re} mention au concours des Antiquités de la France.

LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

(1821-1921).

L'École des chartes a célébré, le mardi 22 février 1921, le Centenaire de sa fondation. La veille, le président de la Société de l'École des chartes et la comtesse Paul Durrieu avaient eu la délicate pensée de recevoir les archivistes paléographes et les élèves de l'École, ainsi que leurs familles, dans une réunion d'un caractère intime.

Le 22 février, à neuf heures du matin, M. le chanoine Maurice Clément, vicaire général de Paris, archiviste paléographe, a célébré en l'église Saint-Germain-des-Prés une messe à laquelle il avait convié ses confrères.

La cérémonie officielle a eu lieu ce même jour, à trois heures, à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu. M. le Président de la République a bien voulu faire à l'École l'honneur de la présider.

Sur l'estrade ont pris place, aux côtés de M. le Président de la République : MM. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique; Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des chartes; Appell, membre de l'Institut, recteur de l'Université de Paris; Servois, directeur honoraire des Archives, président d'honneur de la Société de l'École des chartes; Autrand, préfet de la Seine; Prou, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes; le général Berdoulat, gouverneur militaire de Paris; Imbart de la Tour, pré-

sident de l'Institut de France; Cuq, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Cagnat, secrétaire perpétuel de cette Académie; Brunot, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris; Coville, directeur de l'Enseignement supérieur; Thomas, membre de l'Institut, vice-président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes; le général Girard, inspecteur de l'instruction militaire des élèves des grandes écoles; MM. Pirenne, associé étranger de l'Institut, recteur de l'Université de Gand; Bompard, secrétaire général de la Présidence de la République, et le capitaine Renauld, représentant du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Les premiers rangs de l'amphithéâtre avaient été réservés aux membres de l'Institut, venus très nombreux, et dont beaucoup avaient revêtu leur uniforme, au Corps diplomatique, aux professeurs de l'École, aux délégués des Universités, Académies, Sociétés historiques et archéologiques étrangères et françaises, aux familles des archivistes paléographes et des élèves de l'École morts au champ d'honneur.

Quatre-vingt-quinze sociétés étrangères et quatre-vingt-treize sociétés françaises avaient envoyé leur adhésion et leurs félicitations à l'occasion de la cérémonie, et beaucoup d'entre elles s'étaient fait représenter. MM. Pirenne, Wilmotte, Leclère, Terlinden, le R. P. Delehaye représentaient l'Académie royale de Belgique, la Commission royale d'histoire, les Universités de Bruxelles, Gand, Liège, Louvain et la Société des Bollandistes; MM. Beasley, Holdsworth, Twemlow étaient venus au nom des Universités de Birmingham, de Liverpool et d'Oxford; M. Babcock avait été délégué par l'Université de New-York et l'*American University Union in Europe*; M. Pascual Galindo apportait les vœux de l'Université de Saragosse; M. van Kan représentait l'Université de Leyde; M. Stang celle de Christiania; MM. Kern et Oltramare les Archives fédérales de Suisse et les Universités de Genève et de Lausanne; M. Klecanda les Archives de Prague et l'Académie Jagellonne de Tchéco-Slovaquie; M. Kętrzyński l'Académie polonaise, l'Université et les Archives de Cracovie; M. Långfors l'Université d'Helsingfors, et de nombreux corps savants étrangers avaient désigné pour les représenter des Français notoires.

La séance ouverte, MM. Servois, Durrieu, Prou ont successivement pris la parole et rappelé l'œuvre de l'École dans le siècle écoulé; puis l'assemblée, debout, a écouté l'appel des archivistes paléographes et élèves tombés au champ d'honneur; M. Pirenne a, au nom des délégués étrangers, apporté l'hommage d'admiration pour l'enseignement et l'œuvre chartistes; M. le ministre de l'Instruction publique a témoigné des services que l'École des chartes a rendus à la science historique française, et à quatre heures un quart M. le Président de la République a levé la séance.

Les assistants se sont rendus nombreux à l'École, dont les portes

avaient été ouvertes, et ont défilé devant la plaque de marbre érigée, dans la grande salle des cours en l'honneur des morts de la guerre.

Le soir, à sept heures et demie, un banquet a réuni à l'hôtel Lutetia 194 archivistes paléographes, élèves de l'École, ainsi que les délégués étrangers et les notabilités du monde scientifique et politique qui avaient bien voulu répondre à leur invitation.

A l'issue de ce banquet, des toasts ont été portés par MM. Durrieu; Cuq, au nom de l'Académie des Inscriptions; Barbey, au nom des élèves suisses de l'École; Twemlow, au nom de l'Université de Liverpool; Wilmotte, au nom de la Belgique; Stang, au nom de l'Université de Christiania; Babcock, au nom de l'*American University Union in Europe*; Galindo, au nom de l'Université de Saragosse, et par le ministre M. Léon Bérard, qui a levé son verre en l'honneur du prochain centenaire.

Un compte-rendu détaillé de ces fêtes sera prochainement distribué à tous les archivistes paléographes¹.

LOI ET DÉCRETS

CONCERNANT LES ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Les archivistes départementaux sont des fonctionnaires

1. Parmi les nombreux articles, publiés dans différents journaux ou revues, consacrés soit par des archivistes paléographes, soit par des amis de l'École au *Centenaire de l'École des chartes*, il convient de mentionner tout particulièrement :

P[ierre] B[ernus], *le Centenaire de l'École des chartes*, dans le *Journal de Genève*, n° du 19 février 1921; — Jean Cordey, *le Centenaire de l'École des chartes*, dans la *Gazette de Lausanne*, n° du 21 février 1921; — Gustave Dupont-Ferrier, *le Centenaire de l'École des chartes*, dans la *Vie des Peuples*, n° du 25 février 1921, p. 366-375; — comte Paul Durrieu, *le Centenaire de l'École des chartes et les arts liturgiques*, dans la *Vie et les arts liturgiques*, n° de mai 1921, p. 329-333; — Georges Goyau, *le Centenaire d'une École*, dans la *Libre Belgique*, n° du 24 février 1921; — Gabriel Hanotaux, *le Centenaire de l'École des chartes*, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 février 1921, p. 788-800; — Léon Kern, *Die erste Jahrhundertfeier der École des chartes*, dans *Der Bund*, n° du 22 février 1921; — Germain Lefèvre-Pontalis, *le Centenaire de l'École des chartes*, dans le *Journal des Débats*, n° du 22 février 1921; — Henry Lemonnier, *A propos du Centenaire de l'École des chartes (1821-1921)*, dans le *Correspondant*, n° du 10 février 1921, p. 519-528; — Jean Longnon, *le Centenaire de l'École des chartes*, dans la *Revue critique des idées et des livres*, n° du 25 février 1921, p. 476-482; — Louis Madelin, *l'École des chartes*, dans la *Revue bleue*, n° du 2 avril 1921; — Jules Mathorez, *le Centenaire de l'École des chartes*, dans le *Monde illustré*, n° du 19 février 1921; — Léon

de l'État. Ils sont nommés par le ministre de l'Instruction publique, après avis du préfet, dans les conditions prescrites à l'art. 1^{er} du décret du 4 février 1850, confirmé par la loi du 10 août 1871.

Dans certains dépôts d'archives, dont la liste sera établie par décret rendu sur la proposition des ministres de l'Instruction publique, de l'Intérieur et des Finances, pourront être nommés un ou deux archivistes adjoints dans les mêmes conditions que l'archiviste en chef.

Art. 2. — Les départements sont tenus de participer aux dépenses inscrites au budget de l'État pour la rémunération de ces fonctionnaires, sans que cette participation puisse être, en aucun cas, inférieure à 33 % ou supérieure à 66 % des dites dépenses, conformément au barème annexé à la présente loi.

La contribution des départements est inscrite en recette au budget de l'État.

Art. 3. — Un décret fixera, dans la limite des crédits ouverts, les classes, l'échelle des traitements et les conditions d'avancement des archivistes départementaux, comme celles de leurs adjoints prévus à l'art. 1^{er}, ainsi que les règles de discipline qui leur seront applicables. Ce décret sera soumis au contreseing du ministre des Finances.

Art. 4. — Les archivistes départementaux actuellement en fonctions et à qui l'application de l'art. 32 de la loi du 30 décembre 1913 ne permettait pas d'acquiescer droit à la pension sur le Trésor à l'âge de soixante ans auront la faculté, s'ils en font la demande dans le délai de deux mois à dater de la promulgation de la présente loi, de continuer à participer aux charges et aux bénéfices de la caisse départementale à laquelle ils sont affiliés. Les retenues qui auraient été perçues sur leur traitement par application de la loi du 9 juin 1853 seront versées à la caisse départementale.

Si un archiviste départemental ayant opté pour ce régime de retraite passe d'un département dans un autre, il deviendra de plein droit tributaire de la caisse de ce dernier département, ses services antérieurs entreront en compte dans l'établissement de son droit à pension et dans le calcul de sa pension. La pension sera servie par la caisse du département où exerçait l'archiviste au moment de sa mise à la retraite, mais les diverses caisses départementales ayant perçu des retenues reverseront annuellement à la caisse chargée du paiement une part de pension proportionnelle à la durée d'affiliation à chacune d'elles.

Mirot, *Un centenaire de la science historique française : l'École des chartes (1821-1921)*, dans la *Revue des Études historiques*, janvier-avril 1921, p. 1-18; — Jean Monval, *le Centenaire de l'École des chartes*, dans la *Revue hebdomadaire*, n° du 5 mars 1921; — Charles Samaran, *l'École des chartes et les chartistes*, dans la *Revue de la semaine illustrée*, n° du 25 février 1921, p. 443-457; — J. A. Twemlow, *Liverpool's homage to France. Centenary of the School of records*, dans *Liverpool Courier*, n° du 11 mars 1921.

nonobstant toutes dispositions contraires des statuts des caisses de retraites.

Dans le cas où ils ne demanderaient pas à continuer la participation à la caisse départementale, les agents visés aux précédents paragraphes seraient affiliés à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse suivant des modalités qui seraient fixées par décret contre-signé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le ministre du Travail et par le ministre des Finances.

Art. 5. — La présente loi est applicable aux archives du département de la Seine et à celles des départements algériens.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 11 mai 1920.

A. MILLERAND.

Par le Président de la République :

*Le ministre de la Marine chargé de l'intérim du ministère
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

GUST'HAU.

Le ministre des Finances,

Paul DOUMER.

Le ministre de l'Intérieur,

Pierre MARRAUD.

ANNEXE.

Barème applicable à la répartition des dépenses et du service des retraites du personnel des archives départementales entre l'État et les départements.

VALEUR DU CENTIME DÉPARTEMENTAL RAPPORTÉ A LA POPULATION (par 100 habitants).	PORTION DE LA DÉPENSE A COUVRIR.	
	Par les départements.	Par l'État.
De 5 fr. et au-dessous	33 %	67 %
De plus de 5 fr. à 6 fr. inclus. . .	36	64
— 6 fr. à 7 fr. — . . .	39	61
— 7 fr. à 8 fr. — . . .	42	58
— 8 fr. à 9 fr. — . . .	45	55
— 9 fr. à 10 fr. — . . .	48	52
— 10 fr. à 11 fr. — . . .	51	49
— 11 fr. à 12 fr. — . . .	54	46
— 12 fr. à 13 fr. — . . .	57	43
— 13 fr. à 14 fr. — . . .	60	40
— 14 fr. à 15 fr. — . . .	63	37
Au-dessus de 15 fr.	66	34

DÉCRETS

FIXANT LES TRAITEMENTS, LES CLASSES,
 LES CONDITIONS D'AVANCEMENT ET LE RÉGIME DISCIPLINAIRE
 DES ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901 ;

Vu la loi de finances du 30 avril 1921 ;

Vu la loi du 6 octobre 1919 ;

Vu la loi du 11 mai 1921 concernant les archivistes départementaux.

Décède :

Art. 1^{er}. — Les archivistes départementaux et les archivistes adjoints sont nommés par le ministre de l'Instruction publique, après avis du préfet.

Ils sont placés, dans l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité directe du préfet.

Ils correspondent directement, sous le timbre du préfet, avec le ministre de l'Instruction publique (direction des Archives), sur les sujets d'ordre technique qui intéressent le dépôt dont ils ont la garde.

Art. 2. — L'archiviste départemental est appelé par le préfet à donner son avis, en tant que chef de service, sur les mesures qui intéressent les archives, et notamment à présenter des propositions budgétaires pour le fonctionnement du service.

Art. 3. — Le cadre des archives départementales comprend un archiviste par département.

Le traitement de ces fonctionnaires est fixé ainsi qu'il suit :

10 ^e classe	7,000 fr.
9 ^e classe	8,000
8 ^e classe	9,000
7 ^e classe	10,000
6 ^e classe	11,000
5 ^e classe	12,000
4 ^e classe	13,000
3 ^e classe	14,000
2 ^e classe	15,000
1 ^{re} classe	16,000

En outre, il sera alloué à tous les archivistes départementaux, à partir du 1^{er} juillet prochain, un supplément de traitement, non soumis à retenue et n'entrant pas en compte dans le calcul de la pension

de retraite. Pendant le second semestre de 1921, ce supplément de traitement sera de 200 fr.; en 1922, de 600 fr.; et de 1,000 fr. à partir de 1923.

Art. 4. — En exécution de l'article 1^{er} de la loi du 11 mai 1921, il peut être nommé deux archivistes adjoints aux archives départementales de la Seine. Les dépôts départementaux où, par application du même article, un archiviste adjoint pourra être nommé, si les besoins du service l'exigent, sont ceux des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de la Côte-d'Or, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de la Marne, du Nord, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Seine-Inférieure.

Le traitement des archivistes adjoints est fixé ainsi qu'il suit :

6 ^e classe	7,000 fr.
5 ^e classe	8,000
4 ^e classe	9,000
3 ^e classe	10,000
2 ^e classe	11,000
1 ^{re} classe	12,000

En outre, il sera attribué à tous les archivistes adjoints le même supplément de traitement que celui qui est alloué aux archivistes départementaux par l'article 3 du présent décret.

Art. 5. — Les archivistes et les archivistes adjoints jouissent de l'indemnité de doctorat d'État (ès lettres ou ès sciences), prévue par l'article 4 du décret du 8 décembre 1919, relatif aux traitements des fonctionnaires des Archives nationales. Cette indemnité est entièrement à la charge de l'État.

Aucune autre indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être attribué sur les fonds de l'État aux archivistes départementaux et aux archivistes adjoints que dans les limites et conditions fixées par un décret contresigné par le ministre des Finances et publié au *Journal officiel*.

Art. 6. — Les archivistes départementaux et les archivistes adjoints sont nommés à la dernière classe de leur emploi.

Si un archiviste ou un archiviste adjoint est nommé d'un département dans un autre, il ne peut recevoir que le traitement égal ou immédiatement supérieur à celui dont il est déjà titulaire.

Si un archiviste adjoint est nommé archiviste départemental, il ne peut recevoir que le traitement égal ou immédiatement supérieur à celui dont il est déjà titulaire.

Un archiviste départemental peut, sur sa demande, être affecté à un poste d'archiviste adjoint. En ce cas, il conservera son traitement et son ancienneté, mais il ne pourra désormais dépasser le maximum de traitement prévu à l'article 4.

Art. 7. — Dans les limites des crédits inscrits au budget annuel, l'avancement des archivistes départementaux a lieu, moitié à l'ancien-

noté, moitié au choix, jusqu'à la quatrième classe inclusivement, et au choix seulement pour les trois premières classes.

L'avancement des archivistes adjoints a lieu, moitié à l'ancienneté, moitié au choix.

Art. 8. — L'avancement a lieu d'une classe à la classe immédiatement supérieure.

Nul ne peut être promu à la classe supérieure s'il n'a au moins deux ans de services dans la classe qu'il occupe.

Art. 9. — L'ordre d'ancienneté des fonctionnaires dans les cadres est déterminé par la durée de leurs services dans la classe à laquelle ils appartiennent.

En cas d'égalité des services susindiqués, la priorité est déterminée d'abord par celle des services valables pour la pension de retraite et ensuite par l'âge.

Art. 10. — Nul ne peut être promu au choix s'il n'est inscrit sur un tableau d'avancement établi chaque année, en décembre, par une commission de classement composée, sous la présidence du directeur des Archives : du directeur de l'École des chartes, des inspecteurs généraux des Archives, du chef du service administratif des archives départementales à la direction des Archives et des deux membres élus de la Commission supérieure des Archives.

L'avis du préfet sera demandé pour l'inscription au tableau d'avancement (choix).

Le tableau ainsi établi sera publié au *Journal officiel*.

Dispositions transitoires.

Art. 11. — Les archivistes départementaux en fonctions lors de la promulgation du présent décret seront répartis entre les classes prévues à l'article 3, en tenant compte à la fois de leur ancienneté, de l'importance du dépôt qu'ils administrent et de la distinction de leurs services passés.

Les archivistes adjoints seront répartis de même entre les classes prévues à l'article 4.

Les années de services passées à l'École française de Rome, dans les bibliothèques publiques et dans les postes d'archiviste adjoint, d'archiviste municipal ou d'archiviste colonial seront prises en considération.

Cette répartition sera faite par arrêté ministériel pris sur la proposition de la commission de classement instituée par l'article 10.

Si des vacances se produisent avant le 1^{er} janvier 1923, il pourra y être pourvu nonobstant la règle posée par le second paragraphe de l'article 8, sans que, toutefois, cette mesure puisse être appliquée plus d'une fois au même fonctionnaire.

Art. 12. — Toutes les dispositions antérieures sont abrogées en tant qu'elles sont contraires au présent décret.

Les ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui aura effet du 1^{er} janvier 1921 et sera publié au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 11 juin 1921.

A. MILLERAND.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
LÉON BÉRARD.

Le ministre de l'Intérieur,
PIERRE MARRAUD.

Le ministre des Finances,
PAUL DOUMER.

Le Président de la République française.

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique,

Vu la loi du 11 mai 1921.

Décète :

Art. 1^{er}. — Les peines disciplinaires, applicables aux archivistes départementaux et aux archivistes adjoints, sont : le blâme avec inscription au dossier; le déplacement d'office; le retard dans l'avancement à l'ancienneté ou la radiation du tableau d'avancement; la rétrogradation de classe; la révocation.

Art. 2. — La première de ces peines est prononcée par le ministre.

Les autres sont prononcées par le ministre après avis d'un conseil de discipline composé, sous la présidence du directeur des Archives : d'un inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur, des inspecteurs généraux des Archives et des deux membres élus de la Commission supérieure des Archives.

Art. 3. — L'archiviste déféré au conseil de discipline sur la proposition du préfet ou par ordre du ministre de l'Instruction publique est mis en demeure, par lettre recommandée, de prendre connaissance de son dossier et de toutes les pièces de l'affaire au cabinet du préfet de son département, où ce dossier est transmis.

Il lui est accordé un délai de dix jours francs pour préparer sa défense.

Le conseil de discipline se réunit dans le mois qui suit l'expiration des délais ci-dessus; il entend, sur sa demande, l'archiviste déféré, le défenseur s'il y a lieu, ainsi que les personnes citées par les parties et

celles qu'il croit devoir convoquer spontanément. Il statue, à la majorité, hors de la présence de l'inculpé.

L'avis du conseil de discipline est motivé; il est reproduit dans la décision du ministre, qui sera notifiée à l'intéressé sous pli recommandé.

Art. 4. — En cas de faute grave et d'urgence, le ministre peut exceptionnellement prononcer la suspension provisoire d'un archiviste avant la comparution de celui-ci devant le conseil de discipline. Le conseil de discipline doit alors statuer dans le délai d'un mois. Si la peine prononcée ultérieurement n'est pas la révocation, l'inculpé aura droit à son traitement pendant la durée de la suspension provisoire.

Art. 5. — Toutes les dispositions antérieures sont abrogées en tant qu'elles sont contraires au présent décret.

Les ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 11 juin 1921.

A. MILLERAND.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

LÉON BÉCARD.

Le ministre de l'Intérieur,

PIERRE MARBAUD.

RAPPORT AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS SUR LE SERVICE DES ARCHIVES

(1^{er} MAI 1920-1^{er} MAI 1921).

Paris, le 1^{er} mai 1921.

Monsieur le Ministre,

Ce rapport est divisé, comme les précédents, en deux parties :
1^o Archives nationales; 2^o Archives départementales.

ARCHIVES NATIONALES.

L'exercice précédent avait été exceptionnel au point de vue de la valeur des versements effectués et, en général, de l'accroissement des

1. Les rapports précédents ont été publiés au *Journal officiel* des 9 juillet 1914, 1^{er} août 1915, 4 juin 1916, 2 juin 1917, 23 mai 1918, 7 juin 1919, 28 mai 1920.

collections. Le présent exercice doit être considéré aussi comme important à cet égard.

Plusieurs départements ministériels ont versé aux Archives nationales des papiers périmés, conformément aux règlements : le ministère de la Justice (série B, 46 liasses); la direction des Beaux-Arts (dossiers d'achats d'œuvres d'art et de commandes par l'État, 1880-1900, 148 liasses); le sous-secrétariat du Ravitaillement (archives des services administratifs du ravitaillement civil pendant les années 1914-1918, 209 articles); le ministère de l'Instruction publique (direction de la comptabilité, bureau des pensions, 221 liasses).

Deux autres versements méritent d'être mentionnés à part, en raison de leur intérêt supérieur.

a) En décembre 1920, le service hydrographique du ministère de la Marine a versé plus de 700 articles, qui avaient été envoyés du ministère à Rochefort pendant la guerre. Ce sont presque tous des journaux de bord, d'avant et d'après 1789.

En même temps, le service historique du ministère de la Marine a versé 96 portefeuilles, contenant des cartes et plans relatifs à des voyages et campagnes d'hydrographie entre 1768 et 1869, notamment aux voyages classiques de Bougainville et de Lapérouse.

Je disais l'an dernier que le ministère de la Marine avait terminé heureusement la grande affaire du transfert de ses archives anciennes et d'une partie de ses archives modernes aux Archives nationales. Seul le service hydrographique, annexe de ce ministère, ne nous avait encore rien donné: il a commencé cette année.

b) Plus considérable encore, à tous les points de vue, est le versement effectué, le 11 août 1920, par les archives de la Chambre des députés, de 290 registres et plus de 3.000 liasses ou cartons qui se trouvaient auparavant au Palais-Bourbon et à Versailles, tout à fait inaccessibles aux recherches historiques.

Ces documents nous ont été livrés en plusieurs séries : A. *Élections*. Dossiers nominatifs des députés et procès-verbaux des assemblées électorales de 1815 à 1870; B. *Pétitions*. Pétitions adressées à la Chambre de 1814 à 1870; C. *Sessions*. Projets et propositions de lois votées par les assemblées, avec pièces annexes, de 1790 (en principe) à 1870; D. *Lois et résolutions*. Expéditions scellées des lois de 1848 à 1851; E. Comptabilité des « inspecteurs de la salle », puis des questeurs, de 1789 à 1870; en dernier lieu, une série dite *Plébiscites*, procès-verbaux des votes populaires au sujet des Constitutions de 1848, 1851 et 1870.

L'ensemble de ce versement offre un intérêt de premier ordre, en soi et pour l'histoire même des archives.

On sait, en effet, que les archives de l'Assemblée constituante de 1789 ont été, pour ainsi dire, le berceau du dépôt qui s'appelle main-

tenant les Archives nationales, puisque c'est dans les archives de l'Assemblée constituante, dont héritèrent les assemblées suivantes, Législative et Convention, qu'affluèrent successivement, pendant la Révolution, les fonds d'archives de l'ancien régime qui ont formé le noyau primitif de nos collections. C'est un arrêté des consuls, du 8 prairial an VIII, qui distingua pour la première fois les archives des assemblées de celles de la République. A partir de cette date, l'histoire ancienne des Archives nationales, qui est maintenant assez bien connue, commence; par contre, celle des archives des assemblées devient assez obscure. Ces archives avaient fini par aboutir, elles aussi, mais en partie seulement, au dépôt de l'hôtel de Soubise, à une date qui n'était pas connue, jusqu'à présent, avec certitude.

L'*État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales* de 1891 dit : « Jusqu'en 1807, les papiers des assemblées ont été versés intégralement aux archives de l'État. » Il y a là deux erreurs.

Le fait est que, avant août 1920, les Archives nationales possédaient les papiers de l'Assemblée constituante (1789-1791), ceux de l'Assemblée législative (1791-1792), ceux de la Convention nationale (1792-an IV), ceux du Conseil des Cinq-Cents (brumaire an IV-nivôse an VIII), ceux du Conseil des Anciens (mêmes dates), ceux du Corps législatif (nivôse an VIII-1804), ceux du Tribunal (nivôse an VIII-1807). Au complet? Pas tout à fait, nous le savons maintenant. La série C (*Sessions*), qui vient de nous être remise, commence, en effet, par une quarantaine de cartons où se trouvent des documents de 1790 à 1804, sans suite ni cohésion apparentes. M. de Vaissière, conservateur adjoint, qui a été chargé de les examiner, estime que ce sont des doubles ou des pièces annexes des documents conservés d'ancienneté aux Archives nationales dans les sous-séries C II, C III et C IV qui, accidentellement, n'ont pas été versés avec eux. En outre, la comptabilité domestique des assemblées (E) n'avait jamais été l'objet d'aucun versement, puisqu'elle vient seulement de nous être remise au complet depuis l'origine : 1789.

De plus, il n'est pas exact que la série principale des papiers des assemblées s'arrêtât, hier encore, aux Archives nationales, à 1807. Il est vrai que les papiers du Tribunal, supprimés à cette date, furent versés intégralement lors de la suppression. Mais c'est seulement en 1804 (an XII) que les papiers du Corps législatif, que nous venons de recevoir, commencent à offrir une suite parfaitement homogène et régulière. C'est donc en 1804 que les archives des assemblées ont dû être versées à celles de la République, leur comptabilité exceptée, et à partir de cette même date que les versements de ce genre sont restés suspendus pour n'être repris que l'an dernier, 116 ans plus tard.

La plus importante, au point de vue historique, des séries versées

en 1920 est sans contredit la série C (*Sessions de la Chambre des députés*), qui fera désormais pendant, aux Archives nationales, à celles du Sénat conservateur et de la Chambre des pairs, arrivées à l'hôtel de Soubise en 1848, lors de la suppression de cette dernière institution. Elle a du prix pour l'histoire de la Restauration et de la monarchie de Juillet (procès-verbaux des commissions du budget, pièces qui leur furent soumises, etc.). M. de Vaissière espère achever, avant la fin de 1921, un inventaire sommaire des 500 cartons dont elle se compose. En ce qui concerne l'intéressante série B (*Pétitions*), les répertoires d'enregistrement qui sont venus avec le fonds peuvent être considérés comme une clé suffisante pour le moment.

Le personnel a fait des prodiges pour caser ces nouveaux arrivages dans des locaux déjà comblés. On y est parvenu. Il faudra bien s'arranger aussi pour recevoir prochainement l'énorme versement (60 mètres cubes), qui nous est annoncé par le ministère des Postes et Télégraphes, de la suite du fonds capital des télégrammes officiels, pour la période 1870-1880 (voir mes rapports précédents). Mais lorsque le ministère de l'Intérieur nous a fait demander, en mars 1921, si nous accepterions d'entreposer les archives de la Commission supérieure des allocations militaires (soit 630,000 dossiers, pesant 75 tonnes), documents sans intérêt historique que ce ministère doit faire mettre au pilon après trente ans, nous avons dû refuser, à regret, de rendre ce service; il s'agissait là d'une impossibilité physique. Nous aurions consenti volontiers si, l'Imprimerie nationale ayant achevé l'évacuation de ses anciens locaux, nous en avions déjà reçu la partie qui, de toute nécessité, doit nous en être attribuée.

Autres acquisitions. — Des dons de pièces isolées ont été faits par MM. Richtemberger (proclamation du général Clément Thomas à la garde nationale en 1871, écrite de la main de Jules Favre), Émile-Paul frères (histoire généalogique et héraldique, manuscrite, de la famille de Lucinge), Maximin Deloche (compte original de la Chambre aux deniers du roi pour 1755). D'autre part, M. le comte de Chabrillan a fait don de six liasses de documents concernant l'ordre moderne du Temple, provenant d'un de ses ancêtres, grand maître de cet ordre; ces documents complètent ceux qui avaient été offerts aux Archives. Il y a cinquante ans, par le Dr Vernois (AB XIX, cartons 125-158); M. de Chabrillan y a joint environ 200 volumes ou brochures concernant divers ordres de chevalerie et la franc-maçonnerie.

Enfin, M. Honnorat, votre prédécesseur, ayant constaté, lors d'une visite à l'hôtel de Soubise, que le salon ovale du rez-de-chaussée était démeublé (il était dans cet état depuis la Révolution), a prié le garde-meuble national de le garnir d'un mobilier approprié. Il ne s'en est trouvé qu'un, de l'époque Régence, c'est-à-dire de celle qu'il fallait, dans les réserves de l'État: et le fait que ce mobilier se trouvât

justement au ministère de l'Instruction publique n'a pas empêché M. Honnorat de maintenir sa libéralité. Tant de choses belles ou simplement appropriées ont été enlevées de l'hôtel de Soubise depuis 200 ans que le fait extraordinaire qu'on y en ait apporté cette année mérite assurément d'être consigné ici. Le garde-meuble a fait, en outre, remise aux Archives, à cette occasion, du bureau de voyage de Louis XVIII (celui qui figure dans le portrait de Louis XVIII, au musée de Versailles) et de son drageoir en vermeil que le roi avait toujours, sur cette table, à portée de sa main. Ces objets figurent maintenant au musée des Archives.

Travaux d'aménagement. — Les principaux travaux d'aménagement, exécutés cette année, l'ont été dans l'ancien appartement du prince de Soubise, au rez-de-chaussée de l'hôtel.

Le salon du prince, qui vient d'être remeublé, comme il est dit plus haut, a traversé la Révolution et le XIX^e siècle sans grand dommage, mais la chambre à coucher, contiguë, fut alors horriblement mutilée : les boiseries, chef-d'œuvre de la sculpture sur bois des premières années de Louis XV, furent arrachées; on enleva les glaces et la cheminée; les tableaux dessus de porte furent transportés ailleurs, et la pièce fut même coupée en deux, par un plancher, dans le sens de la hauteur. J. Guiffrey écrivait, il y a trente ans : « La chambre à coucher du rez-de-chaussée n'existe plus; mais ses principaux éléments de décoration ont été conservés [dans les caves], et on se propose, dans un avenir plus ou moins éloigné, de rétablir cette pièce en son ancien état à l'aide des indications fournies par les planches de l'architecte Boffrand. » Les travaux de restauration furent, en effet, commencés en 1909. Mais la guerre de 1914 intervint avant qu'ils fussent achevés. Il n'a été possible de les reprendre qu'en janvier 1920.

Ils ont été poussés depuis quatre mois, avec beaucoup d'activité, sous la direction de M. Duquesne, architecte, à qui j'ai fourni les indications utiles qu'offrent les anciens états de lieux après décès, du XVIII^e siècle, conservés dans les études de M^e Charpentier et de M^e Fontana, notaires à Paris. Les dessus de porte de Boucher et de Restout, naguère entreposés dans l'appartement de la princesse, au premier étage, ont été réencadrés; ils ont repris leurs places primitives; l'aspect général de la pièce, encore occupée par les ouvriers au moment où j'écris, en est déjà transformé.

A l'occasion de ces travaux, les anciennes communications ont été rétablies dans toute l'enfilade des pièces du rez-de-chaussée; on peut passer maintenant, de plain-pied, de la salle publique de lecture (ancienne antichambre et ancienne salle du dais) à la salle publique des inventaires, en traversant : 1^o « le petit dépôt » (ancienne salle d'audience), affecté au service de la salle du public, qui a été entière-

ment réaménagé¹; 2^o l'ancienne chambre à coucher, en cours de restauration; et 3^o le salon ovale.

La restauration en cours de la chambre du rez-de-chaussée a permis de débarrasser le premier étage des épaves, ayant fait partie de la décoration de cette chambre, qui y avaient été transportées provisoirement: ce qui a conduit à redistribuer encore une fois les tableaux du musée entre les diverses pièces de l'appartement de la princesse. L'aménagement du musée peut être considéré maintenant comme définitivement achevé. Le moment est donc venu de reviser le guide de ce musée, jadis rédigé par J. Guiffrey, qui a, depuis longtemps, cessé d'être à jour, et dont l'édition est, d'ailleurs, épuisée. La nouvelle édition, entièrement refondue, paraîtra sans doute d'ici l'an prochain. Le directeur avait entrepris de mettre lui-même au courant l'introduction qui précède l'opuscule de J. Guiffrey sur l'histoire des bâtiments du palais Soubise (hôtels de Clisson, de Guise et de Soubise); mais ce travail, auquel un de ses prédécesseurs, M. de Laborde, avait jadis pensé, a pris entre ses mains des proportions si considérables qu'il sera publié à part, avec les plans et les illustrations appropriés.

Il est question plus loin de la réinstallation des salles affectées, dans une tout autre partie des locaux, au service sigillographique.

Autres travaux d'aménagement intérieur. — *Travaux du petit personnel.* — L'estampillage a porté sur 343,545 pièces de la série F.

L'atelier de reliure a relié 72 registres du dépôt; en a réparé 184; a relié 502 volumes de la bibliothèque: en a broché 52; a réparé 11,092 pièces.

Il a été confectionné en outre 959 cartons neufs.

Travaux du personnel supérieur. — Le tome I des *Actes du Parlement de Paris*, 2^e série, 1328-1342, par M. H. Furgeot, a été publié (iv-466 p. in-4^o).

Le fascicule 3 de l'*État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent* (série F) est sous presse; il contiendra l'inventaire des sous-séries F 2 et F 3, par M. Chassaing de Borredon.

Les nouveaux inventaires suivants ont été mis, en manuscrit, à la disposition du public ou en service dans les bureaux :

Section ancienne. — Inventaire général de la série S, tome IV (S 3632-3871. Corporations religieuses d'hommes du département de la Seine), par M. de Vaissière, 1 vol.

1. Les moulages qui y ont été placés, naguère encore entassés dans les caves de l'hôtel, sont le seul souvenir qui reste de la décoration des plafonds de deux pièces anciennes, détruits après 1870.

Inventaire analytique des cartons 279-290, 350-361, 587-809 de la série O 1 (Maison du roi), par M. de Curzon, 3 vol.

Inventaire analytique des actes du Parlement de Paris, 2^e série, suite du volume précité, par M. H. Furgeot, révisé par M. J. Viard, 1 vol.

Table alphabétique de l'inventaire sommaire des cartons de la série G 8 (Agence générale du Clergé), par M. Gerbeaux.

Section moderne. — Inventaires sommaires des séries : F 10 (supplément), par M. Bourgin; F 12, par M. Schmidt; F 15, par M. Jassemin; F 22, par M. Anchel; F 40, par M. Anchel; F 60, par M. Stein; F 80 (supplément), par M. Bourgin; F 90, par M. Ritter; AJ IV (papiers Pointard), par M. Lecestre.

Le classement de la sous-série F 19 (Cultes), qui nous a été livrée jadis en plusieurs lots, dans un désordre incroyable, touche à sa fin: M. Bourgin, qui y a employé depuis longtemps la majeure partie de son activité, aura prochainement la satisfaction de le voir achevé. On va procéder incessamment à la numérotation définitive de tous les articles, désormais rangés comme il faut, faciles à trouver et à communiquer. C'est déjà fait pour les registres (jusqu'à F 19 1697). La numérotation provisoire permet déjà de communiquer au ministère de l'Intérieur, qui en demande souvent, les documents de la série « Dons et legs ».

Secrétariat. — M. Le Grand a préparé un dictionnaire par ordre alphabétique des noms de tous les fonctionnaires des Archives nationales depuis l'origine, avec une notice sur chacun d'eux et un spécimen de son écriture. Ce répertoire sera très utile pour l'attribution et la datation des notes et des cotes d'archivistes anonymes que l'on avait souvent à regretter, jusqu'ici, de ne pouvoir rapporter à une période déterminée de l'histoire du dépôt. Un instrument de ce genre est indispensable dans les grands dépôts d'archives qui ont déjà un long passé: très peu, cependant, en possèdent.

Service sigillographique. — Les locaux affectés à ce service, au dernier étage de l'ancien hôtel de Breteuil, ont été réinstallés cette année de fond en comble. Il s'y trouve maintenant une salle de consultation, où le public peut être admis sur autorisation spéciale, avec une petite bibliothèque technique.

Le récolement est terminé pour les « creux » de toutes les collections. Celui des épreuves est en cours. Les inventaires commencés ont été continués.

M. Coulon, chef du service, a repris ses missions en Champagne, interrompues par la guerre. Il a noté et extrait, dans les séries G et H des archives départementales de la Marne, à Châlons-sur-Marne, 1,087 sceaux, dont il a déjà moulé un grand nombre.

Expéditions. — Il a été délivré cinquante-quatre rôles d'expédition et 506 exemplaires de sceaux. A partir du 1^{er} août 1920, l'article 45 de la loi de finances du 31 juillet 1920 a relevé le tarif des expéditions de moulages.

Fréquentation. — Du 1^{er} mai 1920 au 30 avril 1921, le nombre des lecteurs à la salle de travail s'est élevé à 1,631 (10,270 présences), au lieu de 1,434 (9,637 présences) pendant l'exercice précédent. La fréquentation, qui avait fort augmenté immédiatement après la paix, est donc, maintenant, presque égale.

Le nombre des articles déplacés a été de 12.899, dont 11,676 à la salle de travail, 841 dans les bureaux, 351 aux ministères, 31 à des particuliers dans des dépôts de province.

Le musée agrandi, comme il a été dit plus haut, depuis décembre 1920, a reçu 3.853 visiteurs, dont 3.278 le dimanche et 575 le jeudi.

Personnel. — M. Welvert, conservateur, chef du service administratif, a pris sa retraite à partir du 1^{er} août 1920 et a été nommé conservateur honoraire.

M. Le Grand, conservateur adjoint, a été nommé conservateur à partir de la même date et l'a remplacé dans ses fonctions.

M. de Vaissière, archiviste principal, a été nommé conservateur adjoint en remplacement de M. Le Grand, et M. Lecestre, archiviste de 6^e classe, en remplacement numérique de M. de Vaissière, à partir de la même date.

MM. Caron et Anchel, archivistes détachés, le premier au ministère de l'Intérieur, le second aux Bibliothèque et Musée de la Guerre, ont repris leurs fonctions aux Archives, le premier à partir du 16 mai 1920, le second à partir du 1^{er} janvier 1921.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

A la veille du jour dont ce rapport est daté, une loi a enfin été votée qui détermine le statut des archivistes départementaux. Maintenant s'ouvre donc une période nouvelle, à plusieurs égards, dans l'histoire des archives départementales.

Rappelons brièvement des faits bien connus. Les dépôts d'archives de l'Ancien régime, confisqués en vertu des lois des premiers temps de la Révolution, furent rattachés, par celle du 7 messidor an II, aux Archives nationales, comme à leur « centre commun ». Mais l'existence des archives départementales ne remonte qu'à la loi du 5 brumaire an V, qui ordonna la réunion au chef-lieu du département de tous les dépôts de papiers appartenant à la République. Ensuite, pendant cinquante ans, les archives départementales restèrent à peu près à l'abandon.

C'est en 1838 seulement que l'on commença à s'occuper de ces dépôts qui renferment une partie considérable des sources de l'histoire de France. L'article 12 de la loi du 10 mai 1838 sur les attributions des conseils généraux rangea les dépenses de garde et de conservation des archives du département au nombre des dépenses obligatoires du budget départemental. Des circulaires ministérielles suivirent, qui ont formé les premières assises du code de ces archives. Enfin, le 6 mars 1843, un « Règlement général des archives départementales », préparé au ministère de l'Intérieur, fut publié, qui est resté en vigueur jusqu'à nos jours¹; il ne sera remplacé que cette année (1921) par celui dont la Commission supérieure des archives achève, présentement, l'examen.

Sous le régime qui vient de prendre fin, l'archiviste, exclusivement rétribué sur les crédits votés chaque année à cet effet par le Conseil général, était en conséquence nommé par le préfet; mais le préfet était tenu, aux termes d'un décret du 4 février 1850, confirmé par la loi du 10 août 1871, de ne choisir que parmi les candidats pourvus du diplôme d'archiviste paléographe, qui lui étaient présentés par le ministre.

Ce régime a fonctionné longtemps d'une manière normale.

La nomination par le préfet n'a jamais eu, en fait, d'inconvénients graves. Sans doute, il est arrivé quelquefois. — une fois depuis huit ans, — que le préfet choisit un candidat qui n'était pas au premier rang sur la liste du ministre parce qu'il le connaissait ou parce qu'il lui était personnellement recommandé; il est arrivé aussi, — deux ou trois fois depuis huit ans, — qu'un candidat d'ailleurs qualifié se fit incorrectement nommer par un préfet ami avant toute présentation par le ministre. Mais les faits de ce genre étaient très exceptionnels; il n'aurait certes pas valu la peine d'opérer, par une loi, des changements profonds pour y couper court. Dans l'immense majorité des cas, le candidat nommé par le préfet était celui-là même que le ministre, s'il avait eu le droit de nommer, aurait désigné.

L'inconvénient capital du régime était l'inégalité de traitement entre des archivistes de mérite similaire, d'ancienneté analogue, chargés d'administrer des dépôts d'importance comparable. Suivant que le département était plus ou moins riche, le Conseil général plus ou moins libéral ou plus ou moins adroitement sollicité pour le service des archives, l'archiviste, fonctionnaire départemental, exclusivement rétribué sur le budget départemental, recevait, toutes choses égales

1. L'article 2 du décret du 21 mars 1884 a transféré du ministère de l'Intérieur à celui de l'Instruction publique le service central des archives départementales.

d'ailleurs, un traitement très faible, suffisant ou relativement large. Il y avait, de ce chef, des inégalités énormes, parfois du simple au double. D'autre part, le passage d'un département à un autre avait été longtemps très difficile (en raison du caractère départemental de la fonction). Enfin, les archivistes départementaux n'avaient pas obtenu un « statut » dans tous les départements, et, dans ceux où ils n'en avaient pas, leur situation restait à la merci des bonnes volontés locales, comme ç'avait été le cas partout à l'origine.

Si l'on veut se rendre compte, en détail, du malaise qui pesait, pour ces raisons et pour d'autres, sur la profession, il suffit de lire les procès-verbaux des assemblées générales tenues, chaque année, depuis 1904, par l'Association amicale professionnelle des archivistes français.

Cependant, il est probable que si la guerre et ses suites n'étaient pas intervenues, la question d'une réforme radicale, — de la nationalisation des archivistes départementaux, — préconisée depuis longtemps avec insistance par la très grande majorité des intéressés, serait encore restée à l'ordre du jour de délibérations quasi académiques ; car tout changement profond, si justifié, si désiré et si bien-faisant qu'il puisse être, s'accompagne toujours de tant de difficultés, et même, temporairement, de contre-coups plus ou moins fâcheux, qu'il est naturel que les pouvoirs publics n'en prennent l'initiative et la résolution que lorsque, pour ainsi dire, les circonstances le leur imposent. Dans le cas présent, c'est le vote de la loi du 1^{er} avril 1920, « relative à la réorganisation des bureaux des préfectures et à l'attribution d'un statut au personnel de ces services », qui a donné aux mesures réclamées depuis longtemps comme conformes à la dignité, autant et plus encore peut-être qu'aux intérêts matériels des archivistes départementaux, un caractère d'urgence impérieux.

L'article 2, paragraphe 2, de cette loi excepte expressément l'archiviste départemental du bénéfice des règles qu'elle édicte : « L'archiviste départemental continue à être régi par des dispositions spéciales. » Or, de « dispositions spéciales », il n'y en avait point qui fussent valables par toute la France, à l'exception de celle, précitée, de 1871, qui a consacré le droit exclusif des archivistes paléographes aux postes d'archiviste. Si un statut légal et général n'avait pas été donné aux archivistes départementaux après la loi du 1^{er} avril 1920, ils auraient été désormais, dans les préfectures, les seuls fonctionnaires sans statut. Et il faut ajouter qu'ils seraient restés, eux qui administrent des dépôts dont les fonds anciens appartiennent, pour la plupart, à l'État, les seuls fonctionnaires des préfectures qui auraient été exclusivement rétribués, — et de quelle manière hasardeuse et arbitraire, ou l'a vu plus haut, — sur les budgets départemen-

taux¹. La loi qui vient de donner enfin un statut aux archivistes départementaux apparaît ainsi comme la suite naturelle et le complément nécessaire de la loi du 1^{er} avril 1920, qui avait réservé leur cas.

La nouvelle loi déclare d'abord (art. 1^{er}) que « les archivistes départementaux sont des fonctionnaires de l'État nommés par le ministre de l'Instruction publique » (lequel reste lié, dans ses choix, par la loi de 1871).

Il est dit, dans l'article 2, que « les départements sont tenus de participer aux dépenses inscrites au budget de l'État pour la rémunération de ces fonctionnaires », dans les proportions ordinairement prévues en pareil cas.

L'article 3 ordonne : « Un décret fixera, dans la limite des crédits ouverts, les classes, l'échelle des traitements et les conditions d'avancement des archivistes départementaux... » Un projet de décret, où doivent donc être développées les conséquences de la loi, est dès maintenant préparé; il va être soumis par vous à l'approbation de MM. les ministres des Finances et de l'Intérieur. Il sera présenté le plus tôt possible, avec votre contreseing et le leur, à la signature de M. le Président de la République. Ce sera désormais la charte des archivistes départementaux².

Le régime nouveau est un régime de régularisation, de coordination et de justice; il est certain qu'il n'aura que des avantages à l'avenir. Mais toute transition est laborieuse; il n'est pas permis d'espérer que celle-ci ne le sera pas aussi à quelque degré. La très grande majorité du personnel, — d'un personnel dont la rectitude d'esprit ne saurait

1. Voir les documents parlementaires relatifs à la préparation de la loi votée le 27 avril 1921 (exposé des motifs du gouvernement, rapports de MM. Chabrun et Marchais à la Chambre des députés et de M. Henry Chéron au Sénat).

2. L'article 4 de la loi, relatif aux retraites, n'autorise à opter pour la caisse départementale des retraites, à laquelle ils étaient déjà affiliés, que ceux de ces fonctionnaires à qui l'application de l'article 32 de la loi du 30 décembre 1913 ne permettrait pas d'acquiescer droit à la pension sur le Trésor à l'âge de soixante ans, c'est-à-dire, en fait, ceux qui seront âgés de quarante-huit ans au moins au moment de la promulgation du nouveau statut. Cette disposition, dont l'administration des Archives n'avait pas demandé l'insertion dans la loi, pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les familles d'archivistes départementaux, présentement âgés de moins de quarante-huit ans, qui viendraient à décéder d'ici à douze ans. Mais, dans un cas analogue, l'article 33 de la loi de finances, du 29 avril 1921 (*Journal officiel* du 30 avril, p. 5165), a corrigé heureusement, d'une manière très simple, le même inconvénient pour d'autres fonctionnaires départementaux nationalisés. J'aurai l'honneur de vous demander d'insérer une disposition analogue en faveur des archivistes départementaux dans vos propositions budgétaires pour 1922.

être qu'exceptionnelle, en raison de sa pratique habituelle des méthodes scientifiques, — s'en rend bien compte; et elle a confiance, comme elle le doit, que tout ce qu'il est possible de faire pour qu'aucun intérêt légitime ne soit lésé au cours de l'opération délicate qui est en cours vous l'avez fait, le faites et le ferez.

Les détails qui prennent place d'ordinaire dans mon rapport annuel public perdent à ce point de leur importance en présence de la réforme qui vient d'être accomplie qu'il me semble que, pour une fois, je puis les passer sous silence.

Cependant, je ne dois pas omettre de signaler qu'un certain nombre de *récupérations* importantes, exigibles de l'Allemagne aux termes du traité de paix, ont été effectuées. Je disais l'an dernier : « Les démarches à ce sujet suivent leur cours. » Ces démarches ont été conduites, en liaison avec la direction des Archives, par M. Christiany, des Archives de la Moselle, qui en avait reçu mission de l'autorité française compétente. M. Christiany s'est acquitté de sa tâche avec une précision, une énergie et un tact irréprochables; il a obtenu de l'autorité allemande la restitution de plusieurs fonds. Les plus considérables sont ceux, dits de Montbéliard, des Archives du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Les documents relatifs au comté de Horbourg et à la seigneurie de Riquewihr, anciennes possessions en Alsace des princes wurtembergeois de Montbéliard, avaient été transportés à Colmar, par les soins de l'administration française, dans le courant du XIX^e siècle; au temps de la domination allemande en Alsace-Lorraine, ils avaient été restitués à la maison de Wurtemberg et transportés en Allemagne; rendus cette année par le gouvernement allemand, ils ont repris leur place naturelle aux Archives du Haut-Rhin. Quant à la partie du fonds primitif de Montbéliard, qui avait été déposée de même, mais « provisoirement », avant 1870, aux Archives du Bas-Rhin (série E) et que les Allemands avaient aussi enlevée de Strasbourg avant 1914, elle a été recouvrée pareillement en 1920; mais comme il s'agissait cette fois de pièces tout à fait étrangères à l'Alsace, elle n'a pas été renvoyée à Strasbourg; elle a été remise, par votre ordre, aux Archives départementales du Doubs, auxquelles elle aurait dû être attribuée dès l'origine. — Les autorités allemandes ont promis, en outre, la restitution à bref délai aux Archives de la Moselle du fonds de la Chambre impériale de Wetzlar.

Personnel. — Ont été nommés, pendant l'exercice, archivistes départementaux : des Hautes-Alpes, M. G. de Manteyer; des Alpes-Maritimes, M. Latouche; des Ardennes, M. Massiet du Biest; de la Haute-Savoie, M. Cl. Faure; de Tarn-et-Garonne, M. Faucher.

En outre, M. Alquier, archiviste paléographe, a été nommé archiviste du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, en remplacement de M. Cl. Faure.

Les postes vacants sont au nombre de quatre : Haute-Marne, Meuse, Haute-Saône et Constantine.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le directeur des Archives, membre de l'Institut.
CH.-V. LANGLOIS.

COMPTE DU TRÉSOR ROYAL EN 1384 CONSERVÉ A MANCHESTER.

Parmi les manuscrits de provenance française que sir Thomas Phillips avait réunis à Middlehill, puis à Cheltenham, avait reçu le n° 1317 un compte du trésor royal sous Charles VI, de l'année 1384. Ce volume, qui a figuré en 1903 au catalogue de la douzième vente Phillips (n° 249), est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque John Rylands, à Manchester, où il a reçu le n° 242 des manuscrits latins. Nous reproduisons la notice qu'en a récemment donnée, dans la *Hand list of additions to the collection of latin manuscripts... 1908-1920*¹ de cette bibliothèque, un de nos compatriotes, M. Robert Fawtier, qui se propose de donner prochainement une édition du texte de ce précieux registre :

« *Computus Thesauri domini Regis Parisius, de termino Nativitatis Domini anno M CCC IIII^{xx} IIII^{to}, videlicet a prima die julii CCC IIII^{xx} IIII^{to} usque ad ultimam diem decembris post inclusive, per thesaurarios Philippum de Sancto Petro, Reginaldum de Capella, Nicolaum de Mauregart et Nicolaum de Fontenayo, clericum Thesauri Robertum de Acheriis, ac campsozem ibi Petrum de Suessione.* » — Vélin, 47 feuillets, 310 × 264 millim.

LE PRIX DE L'ASSASSINAT DE LOUIS D'ORLÉANS.

J'ai publié en 1911, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXII, un article sur *Raoul d'Anquetonville et le prix de l'assassinat du duc d'Orléans*. J'avais pu suivre jusqu'en 1410 la trace des paiements effectués par Jean sans Peur aux exécuteurs de l'assas-

1. P. 186-206 du *Bulletin of the John Rylands Library, Manchester*, vol. 6, january 1921.

sinat. Le document suivant, dont j'ai eu connaissance grâce à la complaisance de mon confrère et ami M. Max Bruchet, archiviste départemental du Nord, montre qu'en 1416 quelques-uns des assassins vivaient encore et savaient réclamer au duc de Bourgogne le prix de leur criminel concours.

LÉON MIROT.

Très honoré seigneur et especial amy. Toute recommandation pre-mise en vous priant tant chierement et affectueusement comme je puis qu'il vous plaise faire mettre en l'estat Jehan Utenhove, receveur de Flandres et d'Artois, la somme de cent frans pour moy Guillaume, pour Jehan de le Motte LX frans, pour Guillaume Scodané L frans, et pour Pietre Serlans L frans à nous donnez par Monseigneur pour les causes que vous sciez. Si ne vous plaist nous de ce faillir et en oultre vous plaist savoir que au jour d'uy, datte de ces presentes, les Anglois ont esté au devant le chastel de La Montore, ou ilz ont ars toute la basse court et les meismes bestaux, fains et autres pourveances que nous aviemes : sy est nécessité que par Monseigneur soit audit chastel fait prouvision tant de trait de gens d'armes comme de canons, galés, arbalestres et autres pourveances necessaires selon la dicte forteresse, car le Roy n'y met prouvision ne remede aucune, et pour ce se remede n'est ad ce mise, Monseigneur sera en aventure de perdre sa dicte forteresse et qu'il ne conviegne que ycelle je rende à mondit seigneur. Sy veulliés tout ce remonstrer à mondit seigneur sy et par tel maniere que aucun inconvenient ne s'en ensieue. Notre Seigneur soit garde de vous. Escript au chastel de La Montore, le xx^e jour de janvier [1416].

Le tout vostre : Willame COURTEHEUZE, appareillié et prest à voz plaisirs.

A très honnoré seigneur mons. maistre Dreue Suquet, tresorier de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne.

(Au dos :) De Guillaume Courteheuse : apportée [X]XV de janvier CCCCXV^e.

DATE DE LA NAISSANCE DE CHARLES DE BOURBON.

A la fin d'un exemplaire, transcrit au xv^e siècle, d'une traduction française de l'histoire d'Alexandre le Grand, par Quinte-Curce, portant

1. Archives départementales du Nord, B. 29387. — Papier; traces de sceau de cire rouge, plaqué.

les armes de Rochechouart¹, qui a fait partie des collections du prince Eugène de Savoie, et est aujourd'hui conservé sous le n° 2566 des manuscrits de la bibliothèque de Vienne (Autriche), se trouve la note suivante, qui donne la date précise de la naissance, le 24 mai 1481, au château de Langeais (Indre-et-Loire²), de Charles de Bourbon, fils du duc Louis de Bourbon et de Jeanne de France, fille naturelle de Louis XI et de Marguerite de Sassenage³ :

« L'an mil quatre centz quatre vingt et ung, le jeudi xxiiij^e jour de may, après huit heures du matin et troys quars de heure, nasquit au chasteau de Lengeys ung filz engendré par messire Louys, filz naturel de monseigneur le duc de Bourbon, à ma dame Jehanne, fille naturelle du roy de France, lequel fut baptisé le lundi ensuyvant xxviiij^e jour dudit moys de may; et fut marraine la Roynne, et compres messire Anthoine de Beauveau, seigneur de Precigny, et messire Gascon du Leon, seneschal de Thoulouse; et le baptisa maistre Jehan de Valin⁴, pro[to]nothaire du Saint Siege apostolique, commendatoire perpétuel de l'abbaye de Lessay, cousin de ma dicte dame, et nomma la Roynne ledict filz Charles. »

TRADUCTION FRANÇAISE DE POLYBE DÉDIÉE AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY.

Sous le n° 52 du catalogue de vente des manuscrits, incunables et reliures de la collection Engel-Gros (2 juin 1921) a figuré un exemplaire manuscrit d'une traduction française par Louis Meigret⁵ de fragments de Polybe, recouvert d'une reliure en mosaïque, portant la devise (Ἀπλᾶτως) du connétable de Montmorency. En tête de cette traduction, dont le texte a été imprimé en 1545⁶, le manuscrit pré-

1. Fascé, enté, ondé d'argent et de gueules, de six pieces. — Cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 398.

2. Il n'en est pas fait mention dans le livre de M. l'abbé L.-A. Bosseboeuf, *An jardin de la France. Langeais et son château* (Tours, 1894, in-18). Cf. p. 150.

3. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 308-309; *Art de vérifier les dates* (1818), t. III, p. 224-225.

4. La *Gallia christiana* (XI, 921) mentionne Jean Vastin de 1484 à 1504.

5. Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XLI, p. 156-161.

6. *Deux restes du sixiesme livre de Polybe, avecq'un extrait touchant l'assiete du camp des Romains, qu'on peull conjecturer estre une mesme*

sente une longue dédicace au connétable par un de ses familiers, Michel Haches¹; cette dédicace ne figure pas dans l'édition et on nous permettra d'en reproduire la partie essentielle qui suit :

« J'ay tousjours estimé bienheureux ceux qu'il vous a pleu employer à vostre service. Qui fut la cause principale, Monseigneur, de me faire prendre la hardiesse de vous presenter ung livre des Advertissemens de la guerre : lequel receu de vous très humainement, et comme une chose singuliere, vous me commandastes de faire translater deux fragmens en grec du sixiesme livre de Polybe, que j'avoie un peu auparavant à grande peine recouvertz en Italie. Ce que bien tost après je m'estoye mys en devoir d'accomplir et de les faire traduire en latin : mais je fus adverty que l'ung des plus savans d'Italie les avoit ja tourne et fait imprimer nouvellement à Boulongne. Par quoy je fey tant qu'à la parfin j'en recouvray ung exemplaire², lequel j'envoiy incontinent à maistre Loys Maigret pour le mettre en françois. Ce qu'il a fait pendant que j'estoye en Piémont, et l'a depuys mon retour corrigé pour satisfaire à votre bon desir. Mais comme depuis, en cherchant ça et la, j'eus trouvé ung autre petit fragment dudict Polybe, lequel j'ay fait veoir par gens savans et diligemment conferer avecques le grec, comme j'avoie les autres, ce m'a esté occasion que plus tost je ne vous ay peu faire tenir les deux premiers, desirant vous les presenter tous troys ensemble traduits, comme qui sont par-tiz d'un mesme livre et qui traictent presque une mesme matiere... »

L'EXIL DE BALUZE EN 1711.

Nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Philippe Lauer communication de trois nouvelles lettres de Baluze relatives à son exil, après la publication de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*; elles complètent celles qui ont paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, en 1915, p. 259-272.

I.

Monseigneur.

Il y aura bientôt un an que je suis exilé pour avoir eu le malheur

partie du sixiesme, et outre un traicté du seizeiesme (Paris, J. Longis et V. Sertenas, ou Jeanne de Marnet, veuve de D. Janot, 1545, in-8°).

1. Ou de Hanches? Cf. G. Macon, *Chantilly et le musée Condé* (1910), p. 32-34.

2. Un manuscrit de composition analogue, provenant des Dupuy, figure aujourd'hui sous le n° 1652 du fonds grec de la Bibliothèque nationale.

de travailler à l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* sur les mémoires qui m'ont été fournis par ordre de M. le cardinal de Bouillon. Ma profession n'est point celle d'estre généalogiste, et je n'ay travaillé à celle-là que pour faire plaisir à ce cardinal, que je connois depuis qu'il estoit sur les bancs de Sorbonne. J'ai passé toute ma vie à travailler pour le service de Dieu et de son Église, ayant fait imprimer plusieurs bons livres qui ont eu l'approbation du public, dans lesquels j'ay souvent maintenu les droits royaux en des termes que d'autres n'auroient peut-estre pas voulu le faire, de peur d'offenser les puissances estrangères.

Il y a dans cette généalogie des pièces qui ont esté déclarées fausses. Cela ne m'estoit pas connu lorsque je l'ay faite imprimer, et l'arrest que le Roy a rendu, après l'impression, remédie à toutes les conséquences qu'on voudroit en tirer et décrédite ce livre d'une manière qu'il ne peut faire aucune impression dans le public.

Ma complaisance me couste six mil livres de perte de mes revenus, que mes travaux de prez de soixante années m'avoient procuré. Mais ce n'est pas là ma plus grande douleur. Ce qui m'en desplait davantage est que j'ay eu le malheur de déplaire au Roy.

Je vous supplie très humblement, Mousigneur, d'obtenir de sa bonté le pardon de ma faute et la permission de retourner au lieu où j'ay passé la plus grande partye de ma vie, et d'assurer Sa Majesté que ne me mesleray directement ny indirectement d'aucune chose qui ait rapport à M. le cardinal de Bouillon, à sa famille, ny à ses affaires, de quelque sorte qu'elles puissent estre, que je me renfermeray dans mon domestique avec mes livres, et que je prieroy incessam[m]ent Dieu de conserver longtems en bonne santé sa personne sacrée. J'espère que Sa Majesté aura pitié d'un pauvre vieillard de quatre-vingt un an et qu'il me pardonnera la faute que j'ay commise, dont j'ay toute la douleur possible.

Si l'on veut des cautions de ma sousmission et de ma fidélité, j'en trouveray dont je crois que Sa Majesté sera contente. J'offre mesme d'aller toutes les semaines, et plus souvent, si on le veut, assurer M. d'Argenson que je ne me mesleray d'aucune chose qui ait rapport aux affaires qui ont causé ma disgrâce, vous assurant, Monseigneur, que je me garderay bien de manquer à mes promesses, estant bien à craindre que si j'y manquois je serois puni plus severement.

Je suis, avec toute sorte de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BALUZE.

A Tours, le 3^e juin 1711¹.

1. Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 1198, fol. 144. — Au début de la lettre,

II.

Monseigneur.

Je pris il y a environ six semaines la liberté de vous escrire pour vous supplier de représenter à Sa Majesté le piteux estat où je suis depuis plus d'un an que je suis exilé, afin d'obtenir de sa bonté la permission de retourner à Paris. Je prens encore la liberté de vous demander la mesme faveur, mes incommoditez ayant considérablement augmenté depuis quelque temps, en sorte que j'ay lieu de craindre beaucoup pour ma santé et pour ma vie, si mes infirmités continuent d'augmenter comme elles ont fait jusques à présent. Encore me consolerois-je plus volontiers de ce malheur, si les années qui me seroient retranchées par une mort avancée pouvoient servir à augmenter le nombre de celles du Roy, pour le bien de son Estat. Et comme Monseigneur le Chancelier fait profession de protéger les gens de lettres, je me donne aussy l'honneur de luy escrire pour luy demander son intercession auprez de Sa Majesté. J'espère de sa bonté cette marque de son affection pour les lettres et pour ceux qui en font profession. J'ose mesme vous dire, Monseigneur, que vous et luy ferez plaisir à tous les gens des lettres, en me procurant auprez de Sa Majesté la grâce que je luy demande.

Je suis, avec toute sorte de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BALUZE.

A Tours, le 3 aoust 1714.

III.

Je vous envoie, Monsieur, les lettres que j'escriis aujourd'huy à la Cour pour tascher d'obtenir enfin la permission de retourner à Paris. J'ay assez souffert et assez perdu pour le mal que j'ay fait. Je crois qu'on doit avoir esgard à ma vie passée et à mon grand aage. Outre ces raisons, on peut dire bien des choses en ma faveur, qu'il ne m'est pas permis d'alléguer moy-mesme.

On pourroit peut-estre adjoûter que je travaille à une nouvelle édi-

on relève la mention suivante : « Lu au Roy. M'en parler la 1^e fois, » et au crayon, de la main du chancelier Pontchartrain : « Attendre encore. »

1. Au début de la lettre et d'une autre écriture est inscrit : « Fontanieu S^e Mesme », peut-être le nom du destinataire de la lettre suivante; et au crayon, de la main du chancelier Pontchartrain : « Voir. » — Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 1198, fol. 161.

tion des œuvres de saint Cyprien, corrigée avec beaucoup de peine et avec beaucoup de soin sur les anciens manuscrits de la Bibliothèque du Roy et de plusieurs autres, que cette édition est souhaitée et attendue depuis longtemps par tous les sçavants de l'Europe, et que je n'y puis mettre la dernière main qu'à Paris, tant à cause de mes livres, dont j'ay absolument besoin pour cela, qu'à cause de la communication avec les gens de lettres, cet ouvrage estant de si grande importance pour l'Église qu'on n'y sçauroit donner trop d'application. Cette édition est d'autant plus souhaitée qu'on désire beaucoup d'en avoir une faite par un catholique pour l'opposer à celle qui a été faite par les hérétiques d'Angleterre, laquelle est fort estimée et recherchée, comme estant jusques à présent la plus belle et la meilleure.

J'ay plusieurs autres ouvrages que le public souhaite beaucoup que je fasse imprimer. Un plus long exil empescheroit que je ne rendisse à l'Église et au public les services qu'on attend de moy.

J'ay entr'autres de quoy faire imprimer trois beaux volumes in-folio des actes du fameux Concile de Basle, tant estimé en France et si avantageux pour les droits royaux, toutes choses qui n'ont jamais été imprimées et qui sont très curieuses.

Je suis toujours, comme je dois, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

BALUZE.

A Tours, le 3 aoust 1711.

MONTFAUCON ET L'ORDRE CONSTANTINIEN.

Le P. Hélyot a consacré quelques pages de son *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*² à l'Ordre impérial des chevaliers de Constantin, dont Constantin le Grand passait pour le fondateur et que l'empereur grec Isaac Comnène aurait réformé en 1190. En 1699, le dernier des Comnène avait cédé la grande maîtrise de l'Ordre constantinien au duc de Parme, François Farnèse, pour lui et ses successeurs à perpétuité, et le pape Innocent XII avait en même temps confirmé cette cession par un bref du 29 octobre 1699. Mais la tradition, qui faisait ainsi remonter au iv^e siècle cet ordre de chevalerie, ne devait pas tarder à rencontrer de sérieux contradic-

1. Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 1198, fol. 160.

2. Paris, 1714, t. I, p. 249-257.

teurs. Sa prétendue antiquité allait être contestée dans une dissertation de Scipion Maffei, *De Fabula equestris Ordinis Constantiani* (Tiguri, 1712, in-4^e, 46 p.¹).

En réalité, cette dissertation avait été imprimée à Paris, sans approbation ni privilège, par les soins de D. Bernard de Montfaucon. Une lettre du savant bénédictin, adressée vraisemblablement à Giusto Fontanini et datée du 13 février 1713², ne laisse aucun doute à cet égard : elle témoigne aussi des précautions prises et pour l'exécution à Paris de cette impression clandestine et pour l'expédition en Italie des exemplaires destinés à l'auteur.

H. O.

A Paris, ce 13 février 1713.

Monsieur,

Avant même que de recevoir votre fulminante lettre, il y a près d'un mois, que pour vous faire plaisir et à M. le marquis Maffei, j'avois engagé un de mes bons amis à demander approbation et privilège pour la dissertation sur l'Ordre de Constantin. La copie imprimée a été près d'un mois chez l'examineur, et voilà la réponse qu'il a faite à mon amy. Après avoir bien concerté avec D. Quirini³ ce qu'il y avoit à faire sur cela, nous avons crû qu'il falloit en demeurer là et qu'il ne falloit plus tenter d'envoyer cette dissertation à un autre examineur, de peur que la chose ne se divulgât par des démarches qui seroient absolument inutiles. Vous ne sauriez croire quelles précautions on garde en ce pais cy, surtout depuis que certains examinateurs ont été cassez pour avoir approuvé des choses qui leur paroissent bonnes ou du moins indifférentes. Les mêmes soupçons que l'abbé de Tilladet⁴ a sur cette dissertation viendront tout de même à d'autres ; ceux-là consulteront leurs amys, comme M. l'abbé de Tilladet a fait, et cela se répandra dans le public. Ce n'est que par des ménagemens et des précautions extraordinaires qu'on se soutient en ce pais ci. Je ne puis vous en dire d'avantage. Vous devez être content de ce qu'avant même de recevoir votre lettre, nous avons fait effort pour avoir approbation et privilège, quoiqu'inutiles, comme vous verrez par la lettre originale de M. l'abbé de Tilladet. Vous verrez par là qu'on est à présent plus difficile icy à donner des privilèges qu'en Italie et que ce n'est pas sans sujet que je n'ay pas voulu

1. Voir *Bibliografia Maffejana*, per Mgr Giamb. Carlo co. Giuliani (Bologna, 1885, in-8^o), p. 13-15.

2. Vienne, Bibl. de l'État, Autografensammlung, XIV, 75.

3. Plus tard évêque de Brescia et cardinal.

4. Jean-Marie de La Marque de Tilladet, associé de l'Académie des inscriptions (1650-1715).

paroître là dedans. Nous avons tenu la chose si secrète à D. Anselmo Banduri¹ que je vous assure qu'il ne sait et ne saura rien de la Dissertation. Je conviens que nous avons beaucoup d'obligation à nos amis d'Italie, dont vous êtes le principal et le moteur des autres, de nous avoir soutenus *a viso scoperto* dans nos affaires; nous en conserverons une éternelle reconnoissance, mais nous aurions été fort fâchez qu'en vous déclarant si généreusement pour nous vous fussiez attiré de grosses affaires, nous vous aurions priez de vous tenir clos et couvert. Je ne crois pas dans le fond que, quand M. le comte Pigheti² sauroit que j'ay fait imprimer la Dissertation, il me pût faire des affaires capitales là dessus; mais il luy seroit fort aisé de me nuire par d'autres voyes, et il ne seroit pas de la prudence de s'y exposer, surtout sachant, comme nous savons, que nous ne réusirions pas à avoir le privilège. *Dies mali sunt.* n'eu demandez pas davantage. Au reste, je ne crois pas que vous puissiez [m']accuser de négligence à m'acquiter des commissions dont vous m'honorez: quand je vous diray que je ne le puis sans m'exposer à quelque mauvaise affaire, croiés moy et ne regardés pas cela comme une défaite: car on ne peut agir plus sincèrement et plus cordialement que je fais avec vous.

Nous avons résolu avec D. Quirini de faire emballer et envoyer à M. le marquis Maffei la Dissertation telle qu'elle est, il n'aura qu'à faire mettre le premier feuillet à sa fantaisie, ou l'ôter tout à fait comme il jugera à propos. Je n'ay fait mettre *Tiguri* que parce que vous m'aviez marqué dans une de vos lettres de mettre tel lieu d'impression que je jugerois à propos. Je vous ay déjà écrit que j'avois donné d'abord la Dissertation à imprimer à un libraire de la rue S. Jacques, qui nous servoit si mal, que je fus obligé de lui ôter la copie en luy payant deux feuilles qu'il avoit imprimées et tirées à onze frans la feuille, et une autre qu'il avoit composée, ce qui monta à vingt cinq livres. Cela n'a augmenté la dépense que de très peu de chose, parceque comme il chargeoit les pages le moins qu'il pouvoit il devoit y avoir 8 feuilles qui auroient fait 88#. Je déterminai la grandeur des pages, en sorte que le nouveau libraire a mis le tout en six feuilles, qui font 66#, qui, jointes aux 25, font 91#³. Le P. Quirini

1. L'auteur de *Imperium orientale*, etc.

2. Ministre de Parme à Paris. — Dans une lettre de Montfaucon à Quirini, du 18 décembre 1713, publiée par Valery, *Correspondance inédite*, t. III, p. 199-200, on trouvera le récit d'une entrevue du comte Pighetti et de Montfaucon au sujet de cette même Dissertation.

3. Valery, *Correspondance inédite*, t. III, p. 208-209, a publié une autre lettre de Montfaucon à Quirini, sans date, et dans laquelle on lit : « Nous avons touché ici tout ce qu'il falloit pour l'impression de la dissertation de M. le marquis Maffei. Un homme me l'apporta de sa part. Je lui remis l'ar-

[doit] rendre compte de quelques petits frais qu'il faudra pour l'emballage et le port, car c'est luy qui fournit l'argent. Je puis vous assurer que ce petit ouvrage m'a donné plus de peine à imprimer qu'un gros livre; car, outre les autres incidens, les compositeurs faisoient des fautes infinies sur cette copie italienne. Je serois bien malheureux si, après tant de fatigues, je n'avois pu parvenir à vous donner contentement.

Les Journaux de Trévoux ont remis au commencement de cette année le livre de Ficheroni¹, dont ils font un extrait; ils en parlent comme d'un habile homme et me tombent rudement sur le corps. Leur extrait est encore moins sincère que ne l'est l'écrit de Ficheroni. Je viens de recevoir avec votre lettre celle du cavalier Maffei, avec un imprimé contre Scarfo. J'attends au prochain ordinaire à lui faire réponse, ne pouvant le faire ce soir. Je suis fort aise de ce que vous me mandez touchant l'Histoire d'Aquilée. Je voudrois trouver quelque chose qui pust vous servir, mais je n'y vois nulle apparence. Je suis tout à vous à mon ordinaire, et plus que je ne saurois dire, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FR. B. DE MONTFAUCON, m. b.

EXPOSITION DE MANUSCRITS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

Une exposition de manuscrits à peintures a été organisée en mai dernier à la Bibliothèque Sainte-Geneviève par nos confrères MM. Charles Mortet et Amédée Boinet. Parmi les volumes les plus remarquables, on notait : un Évangélaire provenant de Saint-Frambourg de Senlis (IX^e siècle, n^o 1190), une Bible latine copiée à la fin du XII^e siècle par un certain Manerius, de Canterbury (école anglaise, nos 8-10), un Psautier ayant sans doute appartenu à Marguerite de Bourgogne, femme de Charles I^{er}, roi de Naples et de Sicile (XIII^e siècle, n^o 1273),

gent. Le tout monta, s'il m'en souvient bien, à cent six livres. » — Dans une autre lettre au même, du 30 mars 1714 (*ibid.*, p. 202), Montfaucon ajoutait : « Pour ce qui est de la dissertation *De Fabula*, tout le fait tombera sur quelque autre que sur vous et sur moi; je ne vois pourtant pas qu'on puisse lui faire beaucoup de peine pour un sujet si léger. On le condamnera apparemment à l'Index, et puis cela demeurera là. »

1. Francesco de' Ficoroni (1661-1747), auteur des *Osservazioni... sopra l'antichità di Roma descritte nel Diario italico, pubblicato in Parigi... dal P. D. Bernardo de Montfaucon* (Rome, 1709, in-4^o), etc. Cf. les *Mémoires* de Trévoux, décembre 1702, p. 2057-2075.

un bestiaire daté de 1276 (n° 2200), un Psautier exécuté pour l'abbaye de Sainte-Élisabeth de Genlis (fin du XIII^e siècle, n° 2689), un Missel de Senlis-Geneviève (XIII^e siècle, n° 90), un autre Missel à l'usage de Senlis (début du XIV^e siècle, n° 103), les Grandes Chroniques de France, rédigées en français par Primat, moine de Saint-Denis, et terminées en 1274 (exemplaire présenté à Philippe le Hardi, n° 782), un Roman de la Rose (XIV^e siècle, n° 1126), le « Pèlerinage de humain voyage de vie humaine » de Guillaume de Digulleville (XIV^e siècle, n° 1130), un Pontifical de Guillaume Durand, arrangé pour l'église de Bourges (XIV^e siècle, école italienne, n° 143), le célèbre Tite-Live de Charles V, donné en 1427 par le duc de Bedford, régent de France, à son frère Honfroi, duc de Gloucester (n° 777), une traduction provençale du « Livre des propriétés des choses », de Barthélemy l'Anglais, faite probablement pour Gaston Phébus, comte de Foix (n° 1029), un exemplaire de la traduction française du même ouvrage, par Jean Corbechon, ayant appartenu à Charles d'Orléans, père de Louis XII (n° 1028), deux livres d'heures de l'atelier du maître des « Heures du maréchal de Boucicaut » (nos 2686 et 2701), un autre livre d'heures de l'atelier du maître des « Heures de Rohan » (n° 1278), une Cité de Dieu de l'école italienne, datée de 1459, avec peintures de Nicolas Polani et aux armes du cardinal Philippe de Lévis, plus tard archevêque d'Arles (n° 218), un exemplaire richement illustré de la traduction française du même ouvrage par Raoul de Presles, exécuté pour Mathieu Beauvarlet, conseiller général des finances sous Louis XI (école de Tours, 1475-1480, n° 246), deux livres d'heures de l'école de Bourdichon (nos 2704-2705), les « statuts, signatures et noms des porteurs de la chasse de sainte Geneviève » (1525-1783, n° 1874), un censier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, rédigé en 1540-1541 (n° 642), un collectaire à l'usage du prier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, copié en 1711 (n° 121).

La prochaine exposition qui sera ouverte au public à la Bibliothèque « Sainte-Geneviève concernera le livre à gravures du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e. Rappelons qu'il existe dans le même établissement une exposition permanente de reliures artistiques depuis le début du XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE.

Il s'est formé récemment une *Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, ayant son siège social à Rennes. Le champ d'études de la Société est étendu : c'est toute l'histoire de la Bretagne jusqu'en 1848, y compris la préhistoire, la langue et la philologie celto-bretonnes.

Parmi les membres du bureau et du comité nous relevons les noms de plusieurs de nos confrères : MM. Roger Grand, Bourde de la Rogerie, H. Waquet, Martin-Chauffier, Jouon des Longrais, Gabory, Mathorez, l'abbé Chauffier, de La Martinière, Pocquet du Haut-Jussé.

La Société a distribué, pour 1920, un volume de *Mémoires* qui s'ouvre par un article de Mgr Duchesne. Elle distribue également un *Bulletin* trimestriel et envisage la publication d'une collection de textes et de travaux d'ensemble. La cotisation annuelle est fixée à 20 francs, rachetable moyennant un capital de 250 francs. Un versement de 400 francs donne le titre de membre fondateur.

Bon à tirer, 8 août 1921.

LES

JUGEMENTS D'AIX ET DE QUIERZY

(28 AVRIL ET 6 SEPTEMBRE 838)



Deux jugements de la cour de Louis le Pieux, rendus à Aix-la-Chapelle le 28 avril et à Quierzy le 6 septembre 838, par lesquels l'évêché du Mans obtenait la « restitution » de l'abbaye de Saint-Calais, ont été rejetés par la critique comme des pièces supposées¹. Paul Roth², Theodor von Sickel³, Bernard von Simson⁴, Engelbert Mühlbacher⁵, Albert Werminghoff⁶ les condamnent sans l'ombre d'une hésitation, pour de fortes raisons; Julien Havet, qui a sauvé la réputation de quantité d'actes manœuvres⁷, dont un diplôme de Louis le Pieux étroitement apparenté aux pièces en question⁸, ne tente même pas pour celles-ci un semblant de défense. Pour mieux dire, il ne daigne point s'en occuper. Limitée aux *Gesta Aldrici* et aux *Actus ponti-*

1. Ces actes ne sont connus que par la copie qu'en donnent les *Gesta domni Aldrici, Cenomanniae urbis episcopi*, dont le texte a été publié en dernier lieu par les abbés R. Charles et L. Froger (Mamers, 1889); ils occupent les pages 133 à 148 et 150 à 155.

2. *Geschichte des Beneficialwesens* (Erlangen, 1850), p. 451-461.

3. *Acta regum et imperatorum Karolinorum*; t. II: *Regesten der Urkunden der ersten Karolinger (751-840)*, Wien, 1867, p. 399, etc.

4. *Die Entstehung der Pseudo-Isidorischen Fälschungen in Le Mans* (Leipzig, 1886), p. 121. Le même n'utilise pas ces textes, dans ses *Jahrbücher des Frankischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, pour son récit des événements de l'année 838 (t. II, 1876, p. 176).

5. *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918)*, Innsbrück, 1889, nos 945, 949; 2^e édit., nos 976, 980.

6. *Concilia aevi Karolini*, t. I (1908), p. 835-850.

7. Dans son mémoire posthume, *les Actes des évêques du Mans*, publié d'abord dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIV (1893), p. 597-692, et t. LV (1894), p. 5-60, 306-326; réimprimé dans ses *Œuvres*, t. I, p. 271-445.

8. Il occupe dans les *Gesta Aldrici* les pages 112 à 115.

*ficum Cenomannis in urbe degentium*¹, sa critique ne s'est pas souciée du dossier additionnel qui les renferme, dossier inséré dans les *Gesta Aldrici*² par une sorte de méprise, alors que sa place serait mieux justifiée dans les *Actus*³. Vraiment il apparaît qu'en France comme en Allemagne il y a chose jugée.

Ayant eu récemment l'occasion de relire ces textes en dehors de toute préoccupation concernant l'affaire rebattue de l'indépendance de l'abbaye de Saint-Calais, simplement pour éprouver les renseignements qu'on en peut tirer touchant l'histoire de la vassalité, mon attention a été appelée tout d'abord sur les listes de souscriptions rapportées par le « memoriale ». Celles du jugement, ou prétendu tel, du 28 avril sont en nombre imposant : une reine (Judith), un roi (le jeune Charles), cinq archevêques, treize évêques, vingt-six comtes, dix-sept abbés, deux comtes du palais, vingt-cinq vassaux royaux⁴. Naïveté ou impudence de faussaire qui croit appuyer son invention en allongeant une liste de prétendus juges ! Soit !

Seulement ce faussaire est un téméraire : en multipliant les noms, il multiplie, — et avec quelle folle hardiesse ! — les risques d'être pris la main dans le sac. Qu'un personnage, un seul, n'ait pu être présent à Aix-la-Chapelle le 28 avril 838, et sa fraude risque d'être dénoncée.

On peut répondre : il existe, comme on verra, des raisons

1. Publiés par les abbés G. Busson et A. Ledru dans les *Archives historiques du Maine*, t. II, 1901, cXLVII-606 p.

2. Les deux jugements, avec quelques pièces dont on va parler, occupent les pages 130 à 158 des *Gesta Aldrici*. Ils constituent une addition introduite par la phrase suivante : « Placuit etiam in hac scedula, quae de quibusdam actibus pontificum Cenomannia in urbe degentium usque ad Aldricum, ejusdem urbis episcopum, conscripta esse dinoscitur, inserere relationem sive memoriale qualiter praedictus Aldricus, antedictae urbis episcopus, monasterium Anisolae, in quo sanctus Karilephus confessor praecipuus corpore requiescit, ante domnum Hludowicum imperatorem legibus conquisivit, ut si deinceps aliqua altercatio de eo orta fuerit, praefati memorialis exemplar in hac scedula conscripta bonis hominibus ad relegendum appareat », etc. Ainsi le « memoriale », où J. Havet (t. I, p. 327) reconnaît le style et la langue de l'auteur des *Actus*, fait partie logiquement des *Actus*.

3. Par contre, la lettre de Grégoire IV du 8 juillet 833, par laquelle il prend sous sa protection Aldric, contenue dans les *Actus* (p. 317-326), aurait dû être jointe aux *Gesta* (J. Havet, p. 279-326). La vérité, quoi qu'en ait dit J. Havet, c'est que *Gesta* et *Actus* sont étroitement unis, le premier texte étant la continuation du second. Voir encore Busson et Ledru, p. xxxi-xxxii.

4. *Gesta Aldrici*, p. 147-148.

plausibles de croire que cet auteur a écrit longtemps après le prétendu jugement d'avril 838, quinze ans, vingt ans, peut-être davantage¹. Qui donc aurait pu avoir une mémoire assez imperturbable pour dénoncer à cette distance de l'événement une erreur chronologique? Personne, assurément. Mais personne non plus n'aurait eu la mémoire assez sûre pour ne commettre aucune erreur, pas même l'auteur du faux. Il lui eût été impossible de reconstituer de tête une si longue liste sans risquer les plus énormes bévues.

S'il n'y a pas d'erreur de date, il est impossible que la liste ait été forgée, au moins à plus de quelques jours, au maximum à plus de quelques semaines de date de l'acte juridique qu'elle prétend consacrer. Il est troublant de constater que chaque fois qu'on peut opérer une vérification chronologique on n'arrive jamais à prendre le « memoriale » en flagrant délit d'erreur. Passons en revue d'abord les ecclésiastiques; pour les laïques, les moyens de vérification sont plus pauvres.

Les archevêques.

L' « archevêque² » et archichapelain Drogon est le fils bien connu de Charlemagne, qui fut évêque de Metz de 823 à 855. Autcarius est l'archevêque de Mayence, qui gouverna ce diocèse de 828 à 847³. Hadalboldus est l'archevêque de Cologne, qui régit le diocèse des environs de 825 à 841⁴. Amalwinus est l'archevêque de Besançon, qui succéda à Bernoinus, attesté en 811, 825, 829; on le voit encore à Ingelheim le 24 juin 840 et son successeur Arluicus fut élu en 843⁵. Aiulphus est l'archevêque de Bourges : élu avant 820, il prolongea ses jours jusqu'en 840 ou 841, époque à laquelle il eut pour successeur

1. Voir plus loin, p. 302-303.

2. On sait que ce titre a été donné exceptionnellement à Drogon pour des motifs personnels, car Metz n'était pas un archevêché. Au surplus, le titre d'archevêque n'a été régulièrement conféré aux métropolitains qu'à partir du règne de Louis le Pieux. Voir E. Lesne, *la Hiérarchie épiscopale... en Gaule et en Germanie (742-882)*, Lille-Paris, 1905.

3. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, p. 160. Simpson (*Entstehung*, p. 122) objecte que la forme habituelle de ce nom est *Olgarius*. Pure chicane. Il n'y a pas d'orthographe consacrée pour les noms propres au moyen âge.

4. L. Duchesne, *Fastes*, t. III, p. 181.

5. Id., *ibid.*, t. III, p. 215.

Rodulfus (saint Rioul)¹. Tous ces personnages pouvaient donc être présents à Aix en avril 838.

Les évêques.

Le premier seul pourrait faire obstacle s'il fallait identifier « Rataldus » avec « Ratold », évêque de Strasbourg. Successeur de Bernold, dont on ne sait rien après l'année 833, Ratold ne souscrit encore en 840 que « presbyter vocatus episcopus² » : il est peu vraisemblable que sa situation d'évêque désigné se soit prolongée longtemps (depuis avril 838 pour le moins). Il apparaît que Rataldus est l'évêque de Vérone de ce nom dont l'épiscopat se place approximativement entre 802 et 840³. D'origine alamannique, profondément dévoué à Louis, Rataldus lui avait découvert en 817 la conspiration de Bernard d'Italie. En 834, il délivra Judith, détenue en Italie, et la ramena à Aix dans les bras de son mari, de concert avec le marquis de Toscane, Boniface⁴. Ce dernier est évidemment le comte « Bonifacius », qui souscrit au jugement parmi les laïques⁵.

Point de difficultés pour les autres prélats.

Ecardus est l'évêque de Noyon Aichardus : attesté en 830 et 835, il eut pour successeur Immo, attesté seulement à l'automne de 841⁶.

Erardus est l'évêque de Tongres dont le nom est, par ailleurs, écrit Pirardus, par suite d'une mauvaise lecture. Évêque de 831 à 842, selon les « Annales » de Lobbes, il est, en tous cas, attesté en 835 et 838. Son successeur, Hartgarius, apparaît en août 840⁷.

Ebruinus est l'évêque de Poitiers. Attesté en 839, il fut assassiné le 18 avril d'une année qui se place entre 849 et 859. Son prédécesseur, Sigibrand, est connu par des témoignages qui ne vont pas au delà du 6 novembre 830. Un certain Fridebert,

1. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 30-31.

2. Id., *ibid.*, t. III, p. 173.

3. Biancolini, *Notizie storiche delle chiese di Verona*, t. I, p. 175 (cité par Simson, *Jahrbücher*, t. I, p. 116, note 1).

4. Sur Ratald de Vérone, voir Simson, *op. cit.*, t. I, p. 115-116; t. II, p. 101-116.

5. *Gesta Aldrici*, p. 147.

6. Duchesne, *Fastes*, t. III, p. 105-106.

7. Id., *ibid.*, t. III, p. 193.

signalé comme évêque de Poitiers entre Sigibrand et Ebroïn, est en réalité un abbé de Saint-Hilaire¹.

Vuilicus est l'évêque de Brème Willericus (804 ou 805 à 839)².

Albericus est l'évêque de Langres, attesté en 821, mort le 21 décembre 838³. Un autre Albericus fut évêque d'un siège inconnu.

Ghefridus est certainement Gherfridas, évêque de Münster de 809 au 12 septembre 839⁴.

Syméon est l'évêque de Laon, attesté en 835, 845 et 846⁵.

Ercanradus est l'évêque de Paris. Successeur d'Inchadus, décédé le 10 mars 831, il mourut le 9 mai 856⁶.

Jonas est l'évêque d'Orléans (818-843)⁷.

Vuiladus est l'évêque de Coutances, attesté en 829 et 835; son successeur, Herluin, est connu de 843 à 862⁸.

Enfin, Ansignundus est certainement le voisin du précédent, l'évêque d'Avranches, attesté en 847 et 853. On ne sait rien de ses prédécesseurs immédiats, les renseignements faisant entièrement défaut après Ragertramnus (681 ou 683)⁹.

Les abbés.

Nous sommes moins bien renseignés sur leur compte.

Ricboto abbas est Ribodon, abbé de Saint-Riquier. Dans son *Chronicon Centulense*, Hariulf nous dit qu'il succéda à Helizachar à la mort de celui-ci¹⁰, laquelle se place avant le 20 juin 840¹¹. Mais Hariulf, qui ne savait quasi rien d'Helizachar et qui a vécu à la fin du XI^e siècle, fait une interprétation, d'ailleurs très naturelle; le plus souvent, le prédécesseur qu'un abbé rem-

1. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 86 et note 1.

2. Il mourut le 4 mai 839 (et non 837). Voir *Mon. Germ., Script.*, t. VII, p. 293, note 75.

3. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 189.

4. Gams, *Series episcoporum*, p. 294.

5. Duchesne, *Fastes*, t. III, p. 140.

6. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 470. A compléter avec Levillain, *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières* (1902), p. 146 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXII, p. 321).

7. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 459.

8. Id., *ibid.*, t. II, p. 239.

9. Id., *ibid.*, t. II, p. 224; t. III, p. 229. Cf. Marius Besson, *Episcopus sedis ignotae*, dans la *Revue Charlemagne*, t. I (1911), p. 22.

10. *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. F. Lot, p. 100.

11. Sickel, *op. cit.*, t. I, p. 87.

place est défunt. Mieux informés, nous savons qu'Helizachar, disgracié en 831, perdit non seulement le cancellariat, mais ses abbayes¹. L'une d'elles, Saint-Riquier, fut très probablement conférée à cette date à Ribodon, petit-fils de Charlemagne², qui la conserva jusqu'au 14 juin 844, date de sa mort³.

Le second abbé, Hludovicus, est également un descendant de Charlemagne, sa mère Rotrude étant la fille aînée du grand empereur. Louis était d'âge, en 838, à être pourvu de grasses prébendes; mais on ne sait au juste de quelle abbaye, ou plutôt de quelles abbayes, il était titulaire à la date de 838. En tous cas, il était à cette date co-abbé de Saint-Denis avec Hilduin et un parent de celui-ci⁴. Seul abbé de Saint-Denis à partir de 840-841, successeur d'Helizachar comme chancelier, ce personnage jouera un rôle de premier plan sous le règne de Charles le Chauve jusqu'à sa mort, survenue le 9 janvier 867⁵.

Stolido, nommé en troisième, est probablement le futur évêque de Limoges (846 à 860)⁶, mais on ignore le nom de son abbaye.

Le quatrième abbé, Hilduinus, est le célèbre archichapelain, abbé de Saint-Denis (818), de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Médard de Soissons, etc. En 831, il partagea la disgrâce d'Helizachar et fut envoyé en exil à Corvey. La colère de l'empereur tomba vite; dès le début de 832, Hilduin avait recouvré ses abbayes et la faveur impériale⁷. A la mort de Louis, il trahit le jeune Charles au profit de Lothaire⁸.

Parmi les autres abbés, les seuls vraiment connus sont Eginardus et Marcoardus. Le premier est le célèbre biographe de Charlemagne, abbé (depuis 816) de nombreuses abbayes, dont Seligenstadt fondée par lui; il mourut en 840, un peu avant l'empereur⁹.

1. Simson, *Jahrbücher*, t. II, p. 235.

2. *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 31.

3. Hariulf, p. 102, note 4.

4. Cf. mon mémoire *De quelques personnages du IX^e siècle qui ont porté le nom de Hilduin*, dans le *Moyen âge*, année 1903, p. 277.

5. *Annales Bertiniani*, p. 86.

6. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 53.

7. Simson, *Jahrbücher*, t. II, p. 3 et 9.

8. Voir le mémoire cité ci-dessus note 4, p. 249 et 268.

9. Voir Fr. Kurze, *Einhard* (Berlin, 1899). Cf. Marguerite Bondois, *la Translation des saints Marcellin et Pierre; étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834*, 1907 (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fasc. 160).

Le second est l'abbé bien connu qui, après avoir passé par Ferrières, gouverna le monastère de Prüm de 829 au 27 février 853¹. Georgius semble être l'abbé de Saint-Sauve de Valenciennes, attesté en 826².

Les laïques.

La présence de l'impératrice Judith et de son fils Charles n'a pas besoin de justification, étant attestée à cette date par des textes annalistiques et diplomatiques³.

En tête des comtes est nommé Adalard. C'est le célèbre sénéchal de ce nom, conseiller très influent de Louis et qui joua un rôle décisif au moment où Charles le Chauve succéda à son père en France occidentale⁴. On le retrouve en juin, à Nimègue, auprès de l'empereur⁵.

Le Radulfus qui paraît ensuite pourrait être le frère de l'impératrice Judith; il fut longtemps, par la suite, en grande faveur auprès de son neveu Charles⁶.

On a déjà dit un mot⁷ du troisième, « Bonifacius ». C'est le fidèle marquis de Toscane qui ramena Judith à Louis en 835. Sa présence dans l'entourage de l'empereur en 838 est certaine : en octobre il sera envoyé en mission en Septimanie⁸.

Adalbert est le comte du pays messin; il était certainement à la cour en 838; le 17 avril il est encore à Aix⁹: il fait partie du tribunal qui, à Nimègue, juge un différend entre Goz-

1. Voir Levillain, *Loup de Ferrières*, p. 29.

2. Dans la *Translatio ss. Marcellini et Petri* (dans *Mon. Germ., Scriptores*, t. XV, 1, p. 238). — Le « Tethaldus abbas » ne saurait être, comme le suppose Werminghoff (*op. cit.*, p. 847, note 9), identifié à Tetta; ce personnage, qui paraît en 838, le 7 juin (Sickel, *Acta*, p. 196, n° 360), est, en effet, la première abbesse de Herford (cf. Simson, t. II, p. 280). On peut songer à Tatto, abbé de Kempten (Sickel, *Acta*, n° 361).

3. Voir Bernhard Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, t. II (1876), p. 174-194.

4. Je lui ai consacré une notice dans le *Moyen âge*, année 1908, p. 185-201.

5. Voir l'acte de jugement publié dans Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, n° 513, p. 226.

6. Voir Poupardin, *le Royaume de Bourgogne (888-1038)*, p. 351. Ce qui peut faire douter de l'identification, c'est que Raoul avait été « tondu » en 830.

7. Voir plus haut, p. 284, note 5.

8. *Vita Hludowici*, c. 59 (*Mon. Germ., Script.*, t. II, p. 644). Cf. Simson, t. II, p. 187.

9. Diplôme où Louis le qualifie « comes et consiliarius noster » (*Gesta Aldrici*, p. 198).

bold et Raban Maur le 11 juin¹. C'est un personnage si important que Nithard le qualifie « dux Austrariorum² ».

Warin est non moins célèbre : comte de Màcon, puis duc ou marquis, il suivit toujours la fortune de l'empereur Louis et conserva à son plus jeune fils l'inaltérable fidélité dont il avait fait preuve envers le père³.

Herbert pourrait être le frère infortuné de Bernard de Septimanie, que la haine de Lothaire priva de la vue en 830⁴. Il prolongea ses jours jusqu'en 843, pour le moins⁵.

Rainald est le comte d'Herbauge, pourvu de ce *pagus* dès 835, pour le moins, qui devait périr sous les coups des Bretons en 843⁶.

Gislebert est sans doute le « comes Mansuariorum⁷ » qui, en 840 et 841, se déclarera partisan de Charles contre Lothaire⁸. Il fera un éclat par la suite (en 846) en enlevant une fille de l'empereur Lothaire et en allant l'épouser en Aquitaine. Il est la tige de l'indocile et versatile dynastie des comtes de Hainaut⁹.

Landricus est probablement le même que le personnage qui sera gratifié de la Saintonge en 840 et périra sous les coups du comte d'Angoumois, Emenon, en 866¹⁰. Et celui-ci est peut-être

1. Dronke, *loc. cit.*

2. *Hist.*, I, II, c. 9 (éd. Ernest Müller, p. 23). Cf. Simson, t. II, p. 243, note 8.

3. Sur Warin ou Guérin, voir Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 34; Poupardin, *le Royaume de Provence*, p. 339, note 4. Cf. F. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 28, note 1.

4. Nithard, I, I, c. 3, p. 3-4.

5. Il vivait encore le 2 février 843. Dhuoda, qui acheva à cette date le manuel destiné à l'éducation de son fils Guillaume, parle de « domnus Aribertus », oncle de l'adolescent, comme d'un vivant. Voir l'édition procurée par Edouard Bondurand (1887), p. 238. Cf. p. 36 et 265. — Un comte du palais du nom d'Arbert est attesté en octobre 863 (voir un jugement publié par J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 190). On ignore s'il y a un rapport entre lui et le fils de Guillaume de Gellone.

6. Voir F. Lot et L. Halphen, *le Règne de Charles le Chauve*, t. I (1909), p. 76-77.

7. Probablement le « Maasgau », sur le cours inférieur de la Meuse.

8. Nithard, I, II, c. 2, et I, III, c. 2 et 3 (p. 15 et 31).

9. Ernst Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*, t. I (1887), p. 296-299; t. III, p. 466, et surtout Robert Parisot, *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, p. 36 et *passim*.

10. Les textes du *Chronicon Aquitanicum* et d'Adémar de Chabannes où il est question de ces événements sont réunis et critiqués dans J. Lair, *Études critiques*; II : *Histoire d'Adémar de Chabannes*, p. 109 et 121. Voir encore

identique à « *Emnus comes* », qui soutint contre Charles le fils de Pépin d'Aquitaine en 839¹.

Gérard est le célèbre Gérard ou Girard « de Roussillon ». Il était pour lors comte de Paris. Après avoir juré fidélité à Charles en 837, il le trahira à la mort de l'empereur et passera au service de Lothaire²; c'est dans la vallée de la Saône et du Rhône que s'écoulera sa carrière³.

Poppo est le comte franconien de Grabfeld, connu depuis 819 environ; il joua certainement un rôle important à la cour de Louis le Pieux. Einhard le dit « *magnificus et honorabilis atque illuster vir, gloriosus comes*⁴ ». En 838, il était dans l'entourage de l'empereur et prit part au jugement de Nimègue du 11 juin 838⁵.

Adalgarius est connu pour les missions dont Louis le Pieux et Charles le chargèrent auprès de Lothaire en 836 et 840⁶; fait prisonnier à Laon par Hildegarde, sœur de Charles, il fut relâché à l'automne de 841⁷. Plus tard, on le voit *missus* du roi de France occidentale en 853 et 856⁸. En l'année 838, il fut envoyé auprès des Slaves au delà de l'Elbe et revint à l'automne⁹. Sa présence à Aix n'en est pas moins admissible, car le 11 juin il n'était pas encore parti : il assiste au jugement de Nimègue¹⁰.

Gebuin souscrit le même jugement en qualité de comte du palais¹¹.

Ardoïn ou Hardouin est le nom de deux comtes de France

Levillain, *la Translation des reliques de saint Austremonne*, dans le *Moyen âge*, 1904, p. 312, note 3.

1. *Vita Hludowici*, c. 61. Simson; t. II, p. 212. La présence d'Émenon auprès de Louis le Pieux à Poitiers est attestée en janvier 840 (voir une charte de précaire dans les *Gesta Aldrici*, p. 192).

2. Nithard, l. I, c. 6; l. II, c. 3, 6 (p. 9, 16, 19, 20).

3. Sur Gérard de Roussillon, voir Poupardin, *le Royaume de Provence*, p. 10-14, 291, 384.

4. *Epistolae Karol.*, t. V, p. 112-113 et 123, nos 8 et 46.

5. Dronke, *loc. cit.* Sur Poppo, voir Simson, t. II, p. 177, 199 et 214; Dümmler, t. III, p. 168.

6. *Annales Bertiniani*, p. 12; Nithard, l. II, c. 2 et 3 (p. 14 et 15).

7. Nithard, l. III, c. 4 (p. 33 et 34).

8. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 275 et 279.

9. *Annales Bertiniani*, p. 16.

10. Dronke, *loc. cit.*

11. *Ibid.*

occidentale. L'un était décédé à la date de 862 : sa fille fut alors épousée par le prince Louis (le futur Louis II)¹. L'autre est signalé en 853², 863³ et 870⁴.

Herloinus et Hungarius reparaissent en 853 et 860⁵. Le premier participe en outre au jugement de Verberie de 863⁶; le second, possessionné en Pontieu, paraît avoir cessé de vivre à la date de 870⁷.

Il n'est pas facile d'identifier « Teodoricus ». Il ne saurait être question du frère naturel de Louis le Pieux, qui fut « tondu » en 818 et dont on ne sait rien après 822⁸. Plusieurs comtes du même nom se retrouvent pendant le règne de Charles le Chauve et au delà. L'un, fils d'un comte Théodin, avait des possessions dans les environs d'Autun : il est signalé en 861⁹. Le Thierry, partisan de Lothaire et ennemi de Charles en 840¹⁰, est plus que probablement différent du personnage qui apparaît en 859 et 870 comme *missus* et ambassadeur¹¹ et prend part au jugement de Verberie de 863¹². Et il n'est pas assuré que ce dernier soit le même que le Thierry signalé par le capitulaire de Quierzy de 875 comme un homme de confiance¹³; celui-ci est sans doute le futur « chambrier » de Louis le Bègue¹⁴.

Quant aux autres comtes, — Abbon, Anfred, Andulf, Rumald, Stephanus, Teoto, Theutgildus, Troardus, — mieux vaut avouer que nous n'avons pas de renseignements sûrs à leur sujet¹⁵.

1. *Annales Bertiniani*, p. 58.

2. *Capitularia*, t. II, p. 275.

3. J. Havet, t. I, p. 190.

4. *Annales Bertiniani*, p. 109.

5. *Capitularia*, t. II, p. 275 et 297.

6. J. Havet, t. I, p. 190.

7. Hungarius, qui possédait en bénéfice le domaine de Drucat, près d'Abbeville, est dit défunt (*quondam*) dans un diplôme de Charles le Chauve du 15 janvier 870 (Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 137). Il est très probablement identique au comte de ce nom qui avait dans son *missaticum*, en 853, le Pontieu et le Vimeu (*Capitularia*, t. II, p. 275).

8. Simson, t. I, p. 4, 22, 127, 177.

9. Diplôme pour l'église d'Autun dans *Historiens de France*, t. VIII, p. 566.

10. Nithard, l. II, c. 3 (p. 16).

11. *Capitularia*, t. II, p. 192 et 454.

12. J. Havet, t. I, p. 190.

13. *Capitularia*, t. II, p. 359, c. 15.

14. *Annales Bertiniani*, p. 144, 147-149 et 152.

15. Audulfus pourrait être le même qu'Audo, comte dans la vallée de la Saône

A plus forte raison la prudence est-elle de rigueur pour les *vassi dominici*, personnages trop peu éclatants pour que les textes annalistiques et diplomatiques en aient conservé le souvenir¹. Trois d'entre eux cependant se retrouvent dans un document de peu postérieur².

Une exception doit être faite en faveur de Fulco et de Ragenarius qui sont comtes du palais. Ce dernier reparait en 840, le 24 janvier; il fait partie de l'entourage de l'empereur, alors de passage à Poitiers, et appose sa souscription à un acte de précaire³. Le premier est mieux connu. Il conserva sous le règne de Charles la charge de comte du palais : plusieurs diplômes et notices de jugements le mentionnent en 859⁴, 861⁵, 863⁶, 864⁷; il apparaît enfin comme *missus* en 865⁸.

Ainsi un faussaire aurait réussi le tour de force de reconstituer de tête une longue liste de prélats, d'abbés, de comtes, de

vers 864 (*Historiens de France*, t. VIII, p. 347). Étienne est peut-être le comte d'Auvergne, tué par les Normands en 864 (*Annales Bertiniani*, p. 67). Avouons que ce ne sont que des conjectures.

1. Le scribe auquel on doit la transcription du jugement du 11 juin 838 dans le *Codex diplomaticus Fuldensis* (éd. Dronke, p. 226, n° 513), après avoir copié les noms des évêques et des comtes s'arrête découragé devant la liste des vassaux royaux : ils sont trop ! Il se borne à dire « et innumerabilibus vassallis dominicis ».

2. Isaac et Radulfus (Rodulfus) souscrivent, comme vassaux royaux, une charte de précaire par laquelle Acbertus obtient en usufruit de l'évêque du Mans, Aldric, la *villa Calisamen* (Chammes). L'acte a été donné le 24 janvier 840 à Poitiers, où l'empereur était de passage (voir Mühlbacher, *Reg.*, 2^e éd., n° 999-1003, p. 407). Les nombreuses souscriptions de comtes et de vassaux qui y sont apposées sont celles de personnages de la cour. Le bénéficiaire, Acbertus ou Agbertus, me semble être identique au vassal Egibertus du jugement du 28 avril 838. — Le vassal Dison doit être identique au vassal de ce nom au service de la reine Ermentrude en 857 (*Historiens de France*, t. VIII, p. 550-551). Odorricus est peut-être le vassal Odricus d'un jugement de 863 (*ibid.*, t. VIII, p. 589).

3. Celui dont il est question à la note précédente. Il est encore question d'un comte de ce nom dans le capitulaire de Servais de 853 (*Capitularia*, t. II, p. 275).

4. J. Tardif, *Cartons des rois*, n° 170.

5. *Ibid.*, n° 180.

6. J. Havet, t. I, p. 190; *Historiens de France*, t. VIII, p. 589.

7. J. Tardif, n° 193. Ce diplôme, une pancarte pour l'abbaye des Fossés, présente la particularité excessivement rare d'être authentiqué par le comte du palais (« Folco, comes palatii, relegi et subscripsi ») à la place du chancelier.

8. *Capitularia*, t. II, p. 329.

vassaux royaux sans qu'on puisse le trouver en défaut. Ce tour de force ne peut être, étant inexécutable. La liste reproduite dans une addition aux *Gesta Aldrici* est authentique : elle nous donne la composition de la cour de l'empereur Louis à la date du 28 avril 838, et ce renseignement nous pouvons et devons l'utiliser pour l'histoire politique et aussi pour l'étude des institutions¹.

De ce que l'auteur du « memoriale » ait copié exactement une suite de noms apposés au bas d'une notice de jugement authentique (perdue), il ne s'ensuit pas que les propos qu'il tient à ce sujet soient véridiques. Il ne reproduit pas textuellement le jugement du 28 avril; il le paraphrase et plaide longuement en faveur de l'église du Mans. Ce plaidoyer est bourré d'assertions tendancieuses. L'abbé de Saint-Calais, Sigemundus, ayant fait défaut à trois reprises, on condamne sa conduite à grand renfort de citations de décrétales et d'emprunts au droit romain : ces mêmes textes sont invoqués par les Faux Capitulaires de Benedictus Levita et les Fausses Décrétales du pseudo-Isidore. Enfin, pour couronner le tout, le « memoriale » donne une brève analyse du dossier dont la production aurait entraîné la conviction de la cour impériale. Ce dossier comprenait vingt-cinq pièces, dont dix-huit sont reproduites, en tout ou en partie, dans les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*; elles sont fausses, au dire des meilleurs diplomatistes²!

D'autre part, il est avéré que, depuis 838 jusqu'à la mort de Louis le Pieux, Aldric, évêque du Mans, a possédé l'abbaye de Saint-Calais. Le 7 septembre de cette année 838, il obtient pour elle un diplôme d'immunité³, dont l'authenticité ne prête pas à contestation⁴. Les moines de Saint-Calais, mécontents, ayant quitté le monastère en emportant les ornements du culte, l'empereur commet l'évêque d'Orléans, Jonas, et un abbé, Henri, pour faire rentrer les objets dérobés⁵.

1. Waitz utilise ces souscriptions quand il traite des vassaux royaux. Voir *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. IV, 3^e éd., p. 256, note 1. Mühlbacher (*Regesten*, 2^e éd., n° 980, p. 397-398) ne rejette pas la liste de noms d'évêques.

2. Tout le dossier de Saint-Calais est apocryphe au jugement de J. Havet (*Œuvres*, t. I, p. 365, 393).

3. *Gesta Aldrici*, p. 117-119.

4. Mühlbacher, dans ses *Regesten*, n° 981 (950), est même plus affirmatif que Sickel, *op. cit.*, n° 364, p. 197 et 353. Cf. J. Havet, t. I, p. 306.

5. *Gesta Aldrici*, p. 149. Sickel (*op. cit.*, n° 362, p. 197 et 353) et Mühlbacher (n° 975) admettent l'authenticité de ce mandement.

Sans doute, toutefois il ne s'agit pas d'une *restitution* de l'abbaye de Saint-Calais à l'évêché, comme l'église du Mans a voulu le faire croire, mais d'une concession en bénéfice à l'évêque Aldric, concession qui n'a pas duré plus de deux années et demie¹.

Cependant un diplôme du 7 septembre 838 déclare formellement que l'empereur *restitue* à l'église du Mans, dirigée par Aldric, le monastère de Saint-Calais qui avait été trop longtemps illégalement distrait de son domaine². Sickel³ et Mühlbacher⁴ ont crié « au faux », mais les arguments diplomatiques et historiques invoqués par eux ont été scrutés par Julien Havet et rejetés par lui⁵. Diplomatiquement on n'invoque que deux choses contre l'acte du 7 septembre : 1° dans la phrase « aliorum regum praecepta... propriis manibus corroborata et sigillis eorum subter sigillata », le mot « sigillum » au lieu d' « anulus » ; mais l'emploi d' « anulus » n'est de rigueur que dans la formule de corroboration annonciatrice du sceau royal et là notre diplôme la présente correctement : « manu propria subter firmavimus et anuli nostri impressione adsignari jussimus ». Quand on fait allusion aux actes passés, l'emploi de « sigillum » n'est pas anormal⁶. 2° Une enquête sur les droits de l'évêché aurait été ordonnée « a bonae memoriae domno et genitore nostro Carolo gloriosissimo rege Francorum ». L'omission du titre impérial serait une présomption d'inauthenticité. J. Havet répond que, un peu plus loin, dans la même pièce, Charlemagne est dit « piissimus augustus ». Et puis on ne comprendrait pas qu'un imposteur, d'une habileté incontestablement remarquable, se fût trahi par une étourderie aussi impardonnable. L'enquête à laquelle notre diplôme fait allusion eut sa conclusion dans l'acte par lequel Charles, *empereur*, restituait Saint-Calais à l'évêché, acte daté de Rome, 17 mars 801⁷ ; mais l'enquête avait été commencée dans le Maine plusieurs mois auparavant, en l'an 800 : à cette date Charles n'était encore que roi⁸.

1. Cf. p. suivante, note 4.

2. *Gesta Atdrici*, p. 112-115.

3. *Acta*, p. 398-400.

4. *Regesten*, n° 982 (951), p. 398.

5. *Œuvres*, t. I, p. 299-305.

6. Voir, à ce sujet, les observations de Sickel lui-même (*Acta*, t. I, p. 198-199).

7. Copié dans les *Actus pontificum Cenom.*, p. 288. Sickel et Mühlbacher datent cet acte de 802.

8. « L'enquête, commencée au Mans en l'an 800, a dû se faire et se pour-

On répliquera : l'acte du 17 mars 801 est un faux¹, et il n'y a jamais eu d'enquête sur les prétendus droits de l'évêché en 800-801. C'est vrai. Avouons alors que, dans la confection de ces pièces, les clercs du Mans ont fait preuve de beaucoup plus de finesse que ne croient les diplomatistes allemands². Et puis, de ce que le clergé cathédral manceau ait présenté, en septembre 838, des pièces fausses à la chancellerie impériale abusée, il ne s'ensuit pas, — la chose va de soi, — que le diplôme de Louis le Pieux soit inauthentique.

Diplomatiquement l'acte du 7 septembre est inattaquable. Jamais on n'eût songé sérieusement à en contester l'authenticité sans le jugement rendu à l'assemblée de Verberie par la cour de Charles le Chauve le 29 octobre 863 : non seulement l'évêché du Mans y fut débouté de ses prétentions sur Saint-Calais, mais les pièces invoquées par lui furent déclarées fausses et leur destruction ordonnée dans la quinzaine³. On reconnut que les évêques Aldric et Francon avaient possédé l'abbaye, mais à titre précaire, « non restitutionis sed beneficii jure ». Aldric ne la tint que deux ans et demi ; Francon, son prédécesseur, neuf ans, et il la perdit avant sa mort⁴. Tels sont les faits établis par le témoignage des gens les plus considérables : Ganelon, archevêque de Sens ; Helmeradus, évêque d'Amiens ; Herpouin, évêque de Senlis ; enfin le comte Adalard, ministre et confident de l'empereur Louis. Interrogés, l'avoué de l'évêque et Witton,

suivre au nom de Charles, très glorieux roi des Francs : c'était bien le titre de Charlemagne à cette époque, » font observer les abbés Busson et Ledru (p. cix) qui veulent croire à l'authenticité de l'acte. Charlemagne séjourna dans le Maine en juin 800 (Mühlbacher, p. 356).

1. Sickel, *Acta*, t. II, p. 287 et 288 ; Mühlbacher, n° 383, p. 173.

2. Ceux-ci font une observation intéressante ; ils remarquent que les actes de Charlemagne ont des dates qui s'accordent parfaitement avec l'itinéraire du souverain, ce qui ne s'explique que si, à la base, il y a des titres authentiques. Ceux-ci auront servi de modèles aux textes falsifiés que seuls nous possédons.

3. On reviendra plus loin sur ce point.

4. Déposition de trois évêques et du comte Adalard : « Veraciter testati sunt ipsum monasterium praescripto Haldrico non restitutionis sed beneficii jure largitum..., nec enim praetaxatus episcopus Haldricus idem monasterium amplius quam duobus annis et dimidio habuit ; Franco etiam, ejus antecessor, non amplius quam novem annis illud tenuit et in vita sua, retento episcopatu, amisit, cum episcopium uterque illorum pluribus annis rexit » (dans J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 189).

« homme » de celui-ci, « id ipsum professi sunt¹ ». La cause est entendue. A la lumière éclatante de cette sentence, historiens et diplomates ont dépisté et pourchassé les produits de l'officine épiscopale du Mans².

Contre cette argumentation, si impressionnante au premier abord, on ne saurait mieux faire que de reproduire les termes mêmes de la réplique de Julien Havet :

« Cet argument³... témoigne d'une confiance très grande, — trop grande, — dans la justice royale au temps des Carolingiens. Il est vrai, le jugement de Louis le Pieux en 838⁴ et celui de Charles le Chauve en 863 sont en contradiction : le premier dit que l'abbaye de Saint-Calais a toujours appartenu à l'évêché du Mans et déclare la lui restituer; le second affirme que la même abbaye a toujours appartenu au roi et que, quand l'évêque l'a obtenue, c'a été, non à titre de restitution, mais à titre de bénéfice ou don précaire... Mais il ne faut pas perdre de vue la différence des situations aux deux époques. En 838, l'évêque du Mans est un favori de l'empereur, son ancien professeur, un des rares fidèles qui ne l'ont pas abandonné au plus mauvais moment de son règne. Il présente, à l'appui de ses prétentions sur Saint-Calais, des titres anciens que nous savons, nous, être faux, mais dont la fausseté n'était pas évidente pour les hommes de son temps⁵, puisque des titres aussi peu authentiques, produits deux ans auparavant pour justifier des prétentions analogues sur le monastère de Notre-Dame, avaient été admis et confirmés par la chancellerie impériale. Il est naturel que sa demande ait été accueillie favorablement et qu'il ait obtenu la restitution de Saint-Calais, comme il avait obtenu celle de Notre-Dame. — Vingt-cinq ans plus tard, tout est changé. Le roi Charles a succédé à l'empereur Louis et l'évêque Robert à l'évêque Aldric. Ce Robert, en cherchant un appui à Rome, s'est attiré l'inimitié de l'impérial prélat qui domine l'esprit de Charles et qui gouverne l'Église de France, le célèbre Hinc-

1. Notice du jugement de Verberie, dans J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 189.

2. Roth, Simson, Sickel, Mühlbacher, Werminghoff (cf. plus haut, p. 281).

3. *Œuvres*, t. I, p. 300.

4. J. Havet appelle ainsi le diplôme du 7 septembre (voir plus haut, p. 292, note 4) reproduit à la page 112 des *Gesta Aldrici*. Pour nous, le « jugement » est la notice à la base du récit des p. 133-148.

5. J. Havet croit à la bonne foi d'Aldric, laquelle nous semble, comme on verra, plus que contestable.

mar, archevêque de Reims. Les moines de Saint-Calais, adversaires de l'évêque du Mans, ont eu le bon esprit de placer leur cause sous la protection du roi et celui-ci, dès le début du procès, manifeste hautement la faveur qu'il leur porte. Par une déclaration en termes explicites, il fait connaître très précisément aux juges en quel sens il lui sera agréable de les voir prononcer. A partir de ce moment, le procès-verbal officiel ne nous fait plus voir qu'un simulacre de justice. L'évêque renonce à plaider; la cour lui nomme un avocat ou procureur d'office, mais celui-ci prend si peu son rôle au sérieux qu'après avoir formulé la demande qu'il est censé devoir soutenir, il n'ouvre plus la bouche que pour l'abandonner sans discussion et acquiescer aux conclusions de ses adversaires. C'est dans ces conditions que le roi demande aux quelques survivants du temps de son père de déclarer, non pas si celui-ci avait donné Saint-Calais à l'évêque Aldric (cela n'est pas contesté), mais s'il l'avait donné à titre de restitution (ce que lui-même il nie), ou à titre de don (ce qu'il affirme). Aucun de ces témoins n'avait eu de motifs pour s'intéresser particulièrement aux détails de l'affaire et en garder un souvenir précis; trois étaient des prélats titulaires de diocèses éloignés du Mans, le quatrième un laïque, le comte Adalard. Mais, après les paroles du roi, tous quatre n'avaient que le choix de lui plaire en parlant comme lui ou de lui infliger l'outrage d'un démenti public. Est-ce avoir bien mauvaise opinion du siècle de Charles le Chauve que de dire qu'en de pareilles circonstances le témoignage de quatre courtisans, en présence du prince, n'offre pas tous les caractères de la certitude? Mais, dira-t-on, la sentence de 863 a déclaré faux les titres produits par l'évêque du Mans dans l'affaire de Saint-Calais, et à bon droit, puisque ces titres tels qu'on les lit dans les *Actus pontificum* sont rejetés par les diplomatistes. Or, l'acte de restitution de 838 devait être du nombre des pièces produites alors pour l'évêque. Il est donc compris dans cette condamnation? Sans doute; mais la cour de Charles le Chauve n'est pas une autorité en matière de critique diplomatique. Si les savants modernes rejettent d'accord avec elle les chartes mérovingiennes des *Actus* relatives à Saint-Calais, ce n'est pas qu'ils s'en rapportent à elle, c'est parce que l'examen intrinsèque de ces chartes les a amenés à une opinion qui se rencontre avec la sienne. Son jugement, comme il s'est trouvé vrai dans l'ensemble, peut se trouver erroné sur un détail. La cour de Charles a pu rejeter à tort une pièce authentique (noyée dans un dossier de pièces fausses), tout aussi bien que la cour de Louis, vingt-cinq ans plus tôt, avait admis

à tort des pièces apocryphes. Nous restons libres de croire, à la fois, en dépit de l'acte de 863, que Louis le Pieux avait réellement restitué Saint-Calais à l'évêque du Mans et, en dépit de l'acte de 838, qu'il avait eu tort de lui faire cette restitution. De ce côté rien n'engage à douter de l'authenticité de nos deux chartes¹. »

Il faut aller plus loin. Le jugement de 863 ne préjuge rien contre l'authenticité des chartes de l'évêché de Saint-Calais *pour la très simple raison que ces chartes n'ont pas été produites à l'assemblée de Verberie*. Il est étrange que personne, sauf les derniers éditeurs des *Actus*², ne se soit aperçu de ce fait. Le successeur d'Aldric, l'évêque Robert, convoqué à Verberie, fit ce que faisaient en pareil cas tous ceux qui savaient leur cause perdue à l'avance : de peur d'être obligé de souscrire à sa propre condamnation sous la pression du pouvoir, il ne comparut pas³, ne constitua pas de représentant et garda ses titres au Mans dans ses archives⁴. Comme on vient de voir,

1. La première est l'acte de restitution du 7 septembre; la seconde, le diplôme donné à Poitiers le 20 février 840 (*Gesta Aldrici*, p. 50-56), condamné par Sichel (p. 398-400) et Mühlbacher, n° 1003.

2. Les abbés Busson et Ledru. Voir leur Introduction, p. CI-CVIII.

3. Aldric avait agi de même en 855. L'affaire de Saint-Calais avait été virtuellement ouverte en 850, lorsque Rainaud avait obtenu pour lui-même l'abbaye pour la durée de sa vie et pour les moines la permission d'élire leur abbé à son décès (diplôme de Charles le Chauve du 24 mai 850, — il me semble retouché, — dans J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 178-179). Le concile de Bonneuil avait confirmé l'indépendance du monastère par un diplôme synodal du 24 août 855 (*ibid.*, p. 179-183). Le roi tenait tellement à soustraire Saint-Calais à l'évêché du Mans que, sept ans plus tard, ceux des évêques réunis à Pitres, en 862, qui n'avaient pas assisté au concile précédent durent y apposer leur souscription (*ibid.*, p. 183-184). Ce synode invita, vainement, Robert à faire de même (*ibid.*, p. 184-185). C'est par cette lettre que nous apprenons qu'Aldric s'était refusé précédemment à acquiescer : « *quamquam decessor vester Haldricus inani spe id facere declinaverit* ». Aldric était malade depuis 853 pour le moins (cf. plus bas, p. 303, note 4), mais il pouvait se faire représenter et signer après coup les décisions du concile; il n'en fit rien.

4. Ne pas se laisser abuser par ce passage du jugement de 863 : « *advocatus autem episcopalis... regis interpellavit advocatum..., dicens quod res sancti Gervasii (patron de l'évêché du Mans), id est monasterium sancti Charileti, unde se strumenta se habere dicebat et antecessores ejusdem Roberti, Franco et Haldricus pontifices tenerant* » (dans J. Havet, t. I, p. 189). C'est une formule consacrée des actes de jugement, et elle n'implique pas que l'avoué soit

l'avoué, nommé pour la forme, ne tenta même pas de défendre les intérêts de son prétendu client. Après la déposition des trois évêques et du comte Adalard en faveur des prétentions royales à la possession de Saint-Calais, les titres de l'évêché du Mans furent déclarés subreptices, sans examen. Par un excès de précaution, qui trahissait la pression qu'il exerçait sur le concile, le roi ordonna, en fin de séance, qu'on lui présentât ces titres dans la quinzaine pour qu'il en opérât l'entière destruction¹. L'assemblée avait donc jugé sur simple témoignage oral; elle avait déclaré faux des actes qui ne lui avaient même pas été produits. C'est donc sans raison que Sickel, que Simson, que Mühlbacher ont fait entière confiance à la sentence de 863. Ni au point de vue strictement diplomatique, ni au point de vue de la réalité historique, il n'y a rien à en tirer.

Si rien n'engage à douter de l'authenticité du diplôme restituant Saint-Calais à l'évêché le 7 septembre 838, rien, non plus, n'engage à douter de l'authenticité de l'acte synodal de la veille, 6 septembre; le concile, très connu², assemblé à Quierzy, déboute une vingtaine des moines de Saint-Calais et leur ex-abbé Sigemundus, qui accusent l'évêque Aldric de les avoir chassés de leur monastère et réduits à une vie errante, et leur ordonne de réintégrer le cloître; les récalcitrants sont même menacés d'être dégradés de la prêtrise et d'être excommuniés³. L'affirmation dans cet acte synodal que Saint-Calais est la propriété de l'évêché et non celle de l'empereur ne saurait nous arrêter pour le motif développé par Julien Havet : la religion de l'empereur et de son entourage a été surprise, voilà tout. Quant à l'obstination

en possession des titres, mais simplement que ceux-ci existent; la suite montre que l'avoué de l'évêché n'avait pas les titres en mains (*prae manibus*). Comment, du reste, les aurait-il eus? Il vient d'être délégué d'office par l'assemblée.

1. « Et ne materia refricandae litis ulterius remaneret, jussit dominus rex ut instrumenta Cenomannicae ecclesiae, quae inutilia et falsa probata erant, infra quartum decimum diem in ejus exhiberentur praesentia penitusque abolerentur, ne iterum per illa frustra aliquando innovarentur litigia et tempora quorumlibet judicium inaniter occuparentur » (dans J. Havet, t. I, p. 189-190). — Ces menaces ne furent pas mises à exécution, le roi ayant eu besoin de l'évêque Robert pour une mission à Rome (voir l'Introduction de Busson et Ledru, p. cvii, note 2).

2. Sur ce concile, voir Simson, *Jahrbücher*, t. II, p. 183-187; Hefelé, *Histoire des conciles*, trad. Leclercq, t. IV, 1^{re} partie, p. 102.

3. Reproduit dans les *Gesta Aldrici*, p. 150-154.

farouche dont font preuve, selon la notice, les moines de Saint-Calais, elle ne présente rien que de naturel et de vraisemblable. Les souscriptions ne donnent lieu à aucune critique sérieuse. Nous retrouvons un certain nombre d'évêques du jugement du 28 avril : Drogon (Metz), Autcarius (Mayence), Agiulfus (Bourges), Erard (Tongres), Echard (Noyon), Ebroïn (Poitiers), Jonas (Orléans), Hercheurad (Paris¹). Les autres sont :

Agobard, archevêque de Lyon. Successeur de Leidrad en 816, il fut disgracié en 834-835 et remplacé par Amalarius, mais il reentra en faveur au moment du concile de Quierzy, sans doute avant, et mourut le 6 juin 840 dans l'entourage de l'empereur².

Bernard, archevêque de Vienne depuis 810 environ, enveloppé dans la tourmente de 835, recouvra son siège et mourut le 22 janvier 841³.

Nothon, archevêque d'Arles dès 824, pour le moins, est encore attesté en 835; après quoi les renseignements font défaut jusqu'en l'année 855 où son successeur, Roland, apparaît d'une façon sûre⁴.

Seul l'archevêque de Narbonne porte un nom qui surprend : Bernegarius. On ne connaît à cette époque que Bartholomæus, qui, attesté en 828, fut déposé en 835; en 844, il se rendit à

1. Voir plus haut, p. 283-285.

2. Simson (*Jahrbücher*, t. II, p. 137, note 7, p. 183 et note 8; *Entstehung*, p. 121-122) essaye de tirer des écrits du diacre lyonnais Florus, dirigés contre Amalarius, la preuve que ce dernier était encore en fonctions en septembre 838; par suite, la souscription d'Agobard au diplôme synodal en faveur d'Al-dric serait une marque de l'inauthenticité de celui-ci. Il suffit de lire sa démonstration pour en percevoir la fragilité et le parti pris. Elle se heurte au témoignage d'Adon, qui nous apprend dans sa chronique qu'Agobard et Bernard recouvèrent les sièges de Lyon et de Vienne (*Mon. Germ. Script.*, t. II, p. 321). Agobard, il est vrai, ne l'occupa que « pauculos annos »; encore faut-il, puisqu'il est mort le 6 juin 840, comme l'apprennent les *Annales Lugdunenses* (*ibid.*, t. I, p. 110), qu'il ait gouverné son diocèse pendant deux années pour le moins : donc qu'il l'ait recouvré dès juin 838. En outre, il ressort des écrits de Florus que, à l'instigation d'Agobard lui-même, qualifié *pastor*, Amalarius est traduit devant le concile pour ses erreurs théologiques, ce qui implique que Agobard est rétabli sur son siège. Enfin, les furieuses invectives de Florus, clerc lyonnais, contre Amalarius ne sont pas concevables si celui-ci est encore en fonctions. Sur cette affaire, cf. Hefelé, *Histoire des conciles*, trad. Leclercq, t. IV, 1^{re} partie, p. 101-103.

3. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 150. Cf. la note précédente.

4. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 253.

Rome pour obtenir du pape Serge II sa réhabilitation, laquelle ne lui fut pas accordée¹. Le 20 juin 844 apparaît un archevêque Berarius, qui obtient un diplôme du roi Charles le Chauve, résidant alors à Saint-Sernin de Toulouse². Comment n'a-t-on pas vu que le synode de Quierzy nous donne le nom du prélat qui, pendant la disgrâce du titulaire, remplit à Narbonne le même office qu'Amalarius à Lyon³?

De l'évêque Abtardus ou mieux Aletardus, de Genève, on ne sait rien, sinon qu'il est attesté en 833; son successeur, Ansegisus, ne l'est pas avant 877⁴.

Harimbertus, de Bayeux, attesté en 835, mourut avant 843⁵.

Frethulfus est le célèbre écrivain Fréculf, évêque de Lisieux à partir de 825, pour le moins, mort après 850, avant 853⁶.

Teodoricus fut évêque de Cambrai de 832, pour le moins, jusqu'au 5 août 863⁷.

Ragenarius, d'Amiens, apparaît en 830 ou 834 et prolongea sa vie jusqu'en 849 ou 850⁸.

Gundacher « Limoticinensis » (*sic*) est l'évêque de Limoges dont le nom est défiguré par la cacographie Odocear dans des textes de 832 et 843⁹.

Moduinus, évêque d'Autun, attesté en 815 et 825, mourut avant le 5 juillet 843¹⁰.

1. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 294; Simson, *Jahrbücher*, t. II, p. 138.

2. Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, n° 115; *Historiens de France*, t. VIII, p. 442-443 (à 843). Sur cet acte, voir Aug. Molinier, *Un diplôme interpolé de Charles le Chauve*, dans les *Mélanges Julien Haret*, p. 72-75.

3. On pourrait se demander si Berarius ne pourrait être une forme hypocoristique de Bernegarus, auquel cas les deux personnages seraient identiques. Mais ce rapprochement de Berarius (ou plutôt Berharius) et de Bernegarius ne semble pas admissible. En outre, dans un diplôme du 12 juin en faveur de l'église de Narbonne (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 236), aucun archevêque n'intervient, comme si le siège était vacant. Berharius a dû être nommé entre le 12 et le 20 juin 844.

4. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 223-224.

5. Id., *ibid.*, t. II, p. 220.

6. Id., *ibid.*, t. II, p. 236.

7. Id., *ibid.*, t. III, p. 113.

8. Id., *ibid.*, t. III, p. 129.

9. Id., *ibid.*, t. II, p. 53.

10. Id., *ibid.*, t. II, p. 181.

Heribaldus, évêque d'Auxerre, gouverna ce diocèse de 829 à 857¹.

Adalbertus fut nommé évêque de Troyes en 837 et mourut après 843, avant 846².

Dodo, évêque d'Angers, connu depuis le 1^{er} avril 837, prolongea ses jours jusqu'au 9 novembre 879³.

Godofredus de Senlis est attesté en 829 et 835. Son successeur, Erpouin, apparaît pour la première fois en décembre 840⁴.

« Fawo Cabilenensis » est Fova, évêque de Chalon-sur-Saône, attesté dès 826 ou 827, mort après 835, avant 843⁵.

Hildi est l'évêque de Verdun, Hildinus, qui paraît en 829 et mourut le 13 janvier 847⁶.

« Lupus Cadolonensis » est Loup, de Châlons-sur-Marne, qui succéda, en 838, à Adalelmus et mourut après 853⁷.

Au sujet de Humbert, Fulcarius et Stephanus, dont le siège n'est pas indiqué, on ne sait rien de sûr⁸.

Quant au « Vualafrius diaconus », rédacteur de la notice du jugement synodal, il n'est autre que le célèbre écrivain et poète Walafrid Strabo, pour lors précepteur du jeune roi Charles⁹.

Enfin, la présence d'Aldric à Quierzy, en septembre 838, est attestée par un acte dont l'authenticité n'a été attaquée par personne¹⁰.

Cette notice de jugement ne saurait donc être rejetée¹¹. Il en va de même de deux documents connexes : une lettre, envoyée de Quierzy, adressée par Louis à Jonas, évêque d'Orléans, et à

1. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 445-446.

2. Id., *ibid.*, t. II, p. 452.

3. Id., *ibid.*, t. II, p. 355-356.

4. Id., *ibid.*, t. III, p. 118. Cf. *Mon. Germ., Concilia*, t. II, p. 798.

5. Id., *ibid.*, t. II, p. 194.

6. Id., *ibid.*, t. III, p. 73-74.

7. Id., *ibid.*, t. III, p. 96.

8. Ce dernier, quoi qu'en dise Duchesne (*Fastes*, t. II, p. 46-47), peut être un évêque de Cahors ou encore de Béziers (*ibid.*, t. II, p. 31, note 3).

9. Voir la notice que lui a consacrée Dümmler dans les *Poetae latini aevi Carolini*, t. II, p. 260. Les vers de Charles à Heribaldus, évêque d'Auxerre, écrits par Walafrid, sont cités p. 384.

10. *Gesta Aldrici*, p. 109-110. Cf. Mühlbacher, *Regesta*, 2^e éd., n° 980, p. 397.

11. Il n'y a pas lieu d'attacher d'importance à l'erreur de date *Aquisgrani palatio* au lieu de *Carisiaco palatio*. C'est un lapsus du copiste. Un faussaire n'eût pas commis cette étourderie.

l'abbé Henri les chargeant d'obliger les moines à réintégrer le monastère¹; la relation d'une scène de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle où Louis le Pieux répondit avec violence aux moines de Saint-Calais : ceux-ci opposaient à un prétendu diplôme de Charlemagne restituant Saint-Calais à l'évêché² le privilège de libre élection de leur abbé, privilège à eux accordé par l'empereur lui-même³. Louis répond que cette concession lui a été arrachée par surprise; les grands, tant évêques que comtes, approuvent naturellement le souverain et déclarent que les diplômes récents obtenus par fraude ne sauraient détruire l'effet d'actes anciens⁴.

Le jugement synodal de Quierzy se défend de reprendre l'affaire de Saint-Calais : celle-ci a été réglée au palais d'Aix par l'archevêque Drogon « et ceteri qui preterito tempore Aquis-grani palatio fuerunt quando hec ratio ventilata est et ad liquidum perscrutata canonicè et legibus definita⁵ ».

Si le jugement synodal de Quierzy du 6 septembre est bon, force est que le jugement de la cour d'Aix-la-Chapelle du 28 avril soit également authentique. Le récit qu'on nous donne de la séance, tendancieux à l'extrême, peut être sujet à caution, le fait lui-même n'est pas contestable.

On peut se demander à quelle époque a été confectionné ce récit, ce « memoriale ». Son auteur prétend qu'il l'a rédigé, par précaution, en vue de l'avenir, dans la sacristie de l'église Notre-Dame d'Aix, le 1^{er} mai, donc au lendemain même du jugement de la cour impériale⁶. Nous ne sommes pas forcés de le croire sur parole. Les textes qu'il entasse touchant la coutume de l'abbé Sigemundus, trois fois défailant, se retrouvent,

1. *Gesta Aldrici*, p. 149-150. J'admets très bien avec Simson et Mühlbacher que cette lettre est inspirée par Aldric, j'ajouterai même écrite par lui. En quoi est-elle inauthentique? Est-ce le seul cas où un évêque ou un abbé bien en cour rédige une lettre du souverain?

2. On va revenir sur cet acte (voir plus bas, p. 311).

3. Cet acte, en date du 31 mai 825, est dans J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 176.

4. *De responsione Hludowici imperatoris et iudicio optimatum suorum contra precepta que monachi de monasterio Anisolae attulerunt coram eo, quando contra Aldricum episcopum de predicto monasterio in rationes venerunt*, dans les *Gesta Aldrici*, p. 155-158. On retrouve dans cet écrit l'utilisation de textes de droit romain que l'on signale dans le récit du jugement du 28 avril.

5. *Gesta Aldrici*, p. 152.

6. *Ibid.*, p. 143-144.

avons-nous dit, dans les Faux Capitulaires et les Fausses Décrétales¹. La mise en circulation des premiers n'est pas antérieure à l'année 847, l'apparition des secondes se place peu après, vers 850, avant 852². On peut supposer que le « memoriale » s'est inspiré de ces compositions fameuses. De plus, si l'on admet avec Julien Havet³ la parfaite bonne foi de l'évêque Aldric, trompé par son entourage, mais personnellement sincère, on ne saurait placer la composition d'un récit aussi tendancieux avant le décès d'Aldric (mars 857), tout au moins la maladie de ce prélat, laquelle est attestée depuis 853⁴. Conclusion au premier abord très vraisemblable.

A la réflexion des doutes surgissent.

C'est précisément dans la période où l'on veut que les pièces du procès aient été forgées qu'on n'en aperçoit pas l'utilité. A partir de l'année 850, pour le moins, le parti pris de Charles le Chauve contre l'évêché du Mans est tellement fort, comme nous avons vu⁵, que se livrer à ce travail délicat et dangereux était vraiment du temps et de la peine perdus. Les évêques Aldric et Robert, ainsi que leur entourage, savaient très bien que contre l'hostilité du souverain rien ne prévaudrait.

L'examen interne des pièces n'est pas décisif contre la réalité même du jugement. Les citations, confuses et peu exactes, de décrétales des papes Boniface, Célestin, Innocent, d'une Nouvelle et du Code Théodosien, des « Sentences » de Paul se réfèrent à des textes authentiques⁶, et si Faux Capitulaires et Fausses Décrétales ont fait à ceux-ci des emprunts analogues, d'ailleurs non identiques, cela peut s'expliquer tout naturellement par des besoins et des buts analogues⁷.

1. Consulter, outre le livre de Simson, les mémoires de Paul Fournier parus dans la *Nouvelle Revue historique de droit* (année 1887) et dans la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, t. VII et VIII.

2. Notre tentative d'abaisser la mise en circulation des Fausses Décrétales jusque vers 858-859 doit être abandonnée. Voir *Revue historique*, t. XCIV, 1907, p. 290-299.

3. *Œuvres*, t. I, p. 295, 300, note 6, 301-302, 329, 330, 350.

4. Voir J. Havet, t. I, p. 329-330. Aldric était atteint de paralysie et ne comparut pas en conséquence au concile de Soissons de 853. Sa mort se place le 24 mars et non le 7 janvier 857. Voir Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 339.

5. Voir plus haut, p. 297. Cf. plus loin, p. 313-314.

6. Comme le reconnaissent Simson et Paul Fournier (*Nouvelle Revue historique de droit*, 1887, p. 82-83, et *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VIII, p. 776).

7. Pour le dire en passant, si les *Aclus* ont été rédigés entre 832 et 835, tout

On veut que la bonne foi d'Aldric soit hors de discussion. Elle est invraisemblable. Si les *Actus*, remplis de pièces forgées, ont été composés, non pas pendant la maladie du prélat et au moment de la mise en circulation des Faux Capitulaires et des Fausses Décrétales, soit entre 850 et 857¹, mais entre 832 et 835, au

ce qu'on répète depuis Simson et P. Fournier sur les rapports de ce texte avec les compositions pseudo-isidorienne doit être révisé. Le passage des *Actus* (éd. Busson et Ledru, p. 259-261) concernant l'évêque de Gauziolenus est « un tissu de fragments isidoriens ». L'auteur des *Actus* interprète à sa façon le texte falsifié du 7^e canon du deuxième concile de Séville, qui applique aux chorévêques des prohibitions qui, dans le texte authentique, concernent seulement les prêtres (Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXIV, col. 596. Cf. le texte altéré dans Hinschius, *Decret. Pseudo-Isidor.*, p. 428). Mais ce remaniement est antérieur au Pseudo-Isidore. Maassen, dans ses *Pseudo-Isidor. Studien* (publiées dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1885 et 1886), l'a signalé dans un manuscrit d'Autun (aujourd'hui Vatican. 1341). L'entreprise a été faite non pas par un seul homme ni dans une seule province, remarque Ad. Tardif (*Histoire des sources du droit canonique*, p. 157). Suivant P. Fournier (*Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 303), « l'auteur (des *Actus*) avait entre les mains les compilations isidoriennes ou les matériaux qui ont servi à les composer », la seconde partie doit être seule retenue, et l'on doit estimer que ces matériaux commençaient à circuler vers 832-835 (cf. note suivante). — L'assimilation des chorévêques aux prêtres s'est faite en vertu d'un raisonnement qu'on peut deviner : « Les chorévêques étaient ordinairement comparés aux soixante-douze vieillards qui assistaient Moïse, les prêtres aussi, et prêtre signifie vieillard » (Busson et Ledru, p. LXIV).

1. J. Havet (*Œuvres*, t. I, p. 328 et 353; cf. 278, note 6) croyait le plan des *Actus* imité de celui des *Gesta*; en outre, il estimait que la reproduction dans les *Actus* de deux chartes mérovingiennes de l'évêque Donnolus impliquait un emprunt délictueux aux mêmes textes renfermés dans les *Gesta*; enfin, les *Actus* citeraient en termes exprès les *Gesta*. Mais la première de ces assertions est invraisemblable : il est visible que les *Gesta* sont la suite des *Actus* et se conforment au plan de ceux-ci (cf. plus haut, p. 282, note 3). Le texte des chartes de Donnolus remonte aux originaux mêmes, copiés indépendamment l'un de l'autre par les auteurs des *Actus* et des *Gesta*; le renvoi des *Actus* aux *Gesta* ne se trouve pas dans le premier de ces ouvrages, mais dans un passage additionnel (p. 317). En revanche, J. Havet n'a pas observé que le silence des *Actus* sur les translations de saint Liboire (836) et de saint Julien (835 probablement) implique que leur composition est antérieure à 835-836. Sur ces points, et d'autres encore, les derniers éditeurs des *Actus* ont opposé à J. Havet de fortes objections (voir leur Introduction, p. xxix-xxxvi). Dans son compte-rendu de l'édition des *Actus*, paru dans le *Moyen âge* (année 1905, p. 270-271), M. Léonce Celier émet des objections au *terminus ad quem* (835) et fait une intéressante remarque qui tendrait à faire croire que le « noyau » de ce texte a été rédigé autour de l'année 836. L'abbé Busson répond aux critiques et maintient ses positions dans une série d'articles parus dans la *Province du Maine*, année 1903, p. 369-377; année 1904, p. 26-30, 341-348, 373-384.

début même de son épiscopat, sa complicité, au moins tacite, est avérée.

L'auteur du « memoriale » a assisté au jugement du 28 avril 838; il sait que l'évêque du Mans a été, en conséquence, investi de l'abbaye, sur l'ordre de l'empereur, par le comte du palais Foulques, les comtes Ardouin et Gonfroy, le vassal royal Foucré, au moyen des cloches et de l'huis de l'église majeure du monastère. Il y a apparence que l'auteur de ce « memoriale » est le principal intéressé en toute cette affaire, Aldric lui-même¹.

Toutefois, il ne l'a pas rédigé, comme il prétend, au lendemain du jugement, à Aix, le 1^{er} mai, dans la sacristie de l'église Notre-Dame. Il commet une légère erreur de date (30 avril) touchant le jugement, alors que la vraie date est le 28 avril². Il est fait allusion à la mise en possession du monastère de Saint-Calais par les soins des *missi* impériaux, cérémonie qui a dû précéder immédiatement la consécration de l'église majeure de l'abbaye, le 11 mai³. Le « memoriale » ne saurait donc être antérieur au milieu de l'année 838, au plus tôt. Il débute par la phrase : « temporibus Hludowici piissimi augusti subter inserta causatio vel evincatio fuit de monasterio Anisalae⁴ », phrase qui paraît bien impliquer que l'empereur Louis est considéré comme défunt. Le « memoriale » serait donc postérieur au 20 juin 840. Il se pourrait qu'il fût même postérieur d'une année à cette date. Voici pourquoi. A la mort de Louis le Pieux, alors qu'Aldric conservait au plus jeune fils la fidélité inviolable qu'il avait gardée au père, un parti hostile à Charles et favorable à Lothaire se dressait en Neustrie. L'abbé dépossédé de Saint-Calais, Sigemundus, était au nombre des mécontents. Charles crut le désarmer en lui rendant son monastère. Il n'y gagna rien. Aussi lorsque, après sa victoire sur Lothaire à Fontenoy-en-Puisaye (25 juin 841), il entreprit une tournée dans l'Ouest, il fit restituer à Aldric le monastère de Saint-Calais par un jugement de sa cour en date

1. Cf. le titre introductif du mémorial (voir plus haut, p. 282, note 2). Aldric est l'auteur également d'une des deux lettres de Louis le Pieux à l'évêque Jonas et à l'abbé Henri, peut-être aussi du récit de l'entrevue des moines de Saint-Calais avec l'empereur (voir plus haut, p. 302, notes 1 et 4).

2. Elle nous est connue par les *Carmina Cenomanensia* (voir plus loin, p. 308, note 1).

3. Voir plus loin, p. 308, note 1.

4. *Gesta*, p. 130-131.

de Bannes, 1^{er} août 844. Le 3 août, les *missi* procédaient à la remise en possession¹. On peut supposer que le récit du jugement d'Aix de 838 a été refait à cette occasion, mais il n'y a aucune apparence qu'il faille descendre plus bas que le milieu de l'année 841².

Revenons en arrière.

Muni de la notice du jugement d'Aix-la-Chapelle, et sans doute accompagné de *missi* impériaux³, Aldric se hâta de reprendre le chemin du Maine. Dès le 11 mai, il était à Saint-Calais⁴, où les moines, — une minorité, — et les laïques nobles

1. Voir le récit ajouté aux *Gesta* (p. 158-160). Il est antérieur à la mort d'Aldric (857) et même à la reprise de Saint-Calais par le roi, laquelle date au plus tard de 850 (cf. plus loin, p. 315, note 1). Il se termine en effet par ces lignes : « Quae et hactenus, a praefato episcopo et a suae sedis ministris legibus possidentur et canonice atque regulariter gubernantur. » L'itinéraire du roi confirme le passage de la cour à « Bona super fluvium Liz in pago Cenomannico », c'est-à-dire Bannes-sur-le-Loir (Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay), dans l'été de 841. Voir F. Lot et L. Halphen, *le Règne de Charles le Chauve*, 1^{re} partie, p. 40.

2. M. P. Fournier (*Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 780-781) montre qu'un argument des éditeurs des *Gesta Aldrici* (p. xviii, note G) pour placer le « memoriale » après la mort d'Aldric est sans valeur. Mais, lui-même, observant dans le « memoriale » une allusion à l'expulsion de l'abbé Sigemundus, pense qu'elle oblige à dater ce document « au plus tôt de 842 » : c'est à tort : il s'agit certainement de la première dépossession de cet abbé, au lendemain de la sentence d'avril 838. M. P. Fournier veut encore (*Ibid.*, p. 780) que ce texte renferme des indications tout à fait en désaccord avec la date de la sentence qu'il rapporte. Je ne crois pas : la 3^e citation à l'abbé Sigemundus est donnée (*Gesta*, p. 133) pour le lendemain de Pâques (*post Pascha*), qui tombe le 14 avril en 838. Louis attend encore « quindecim dies » avant de procéder au jugement : cela nous reporte au 30 avril (28 en réalité). Si « les souvenirs du rédacteur ne sont plus très précis », il s'en faut qu'ils soient confus. Il n'est pas exact que l'« instruction du procès » soit postérieure au dernier défaut de Sigemundus (*Aldric*, p. 780, note 3, est un *lapsus*). Elle avait été commencée bien antérieurement et confiée aux évêques Ebroïnus et Erchinradus, au comte Rorgon, au sénéchal de Judith, Almarus (*Gesta*, p. 133). Cependant, quand M. P. Fournier conclut : « qui ne voit que ce récit est erroné, dans les détails *si non dans le fond* », je me sens séparé de lui par une nuance.

3. Cf. note précédente. L'un des *missi*, le comte du palais Foulques, qui souscrit la sentence du 28 avril, ne figure pas dans un jugement rendu à Nimègue le 14 juin (Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, n° 513, p. 226). Sans doute est-il encore en Neustrie.

4. La distance qui sépare Aix-la-Chapelle du Mans peut être évaluée approximativement à 600 ou 650 kilomètres, dont il y a lieu de déduire les 50 kilo-

lui faisaient grand accueil, et il consacrait solennellement l'église majeure de l'abbaye en l'honneur du Sauveur, de Notre-Dame et de saint Martin. La mention de la « restitution » de Saint-Calais et de cette dédicace, suivie d'une pièce de vers en l'honneur de l'évêque triomphant, marque la fin des *Gesta Aldrici* proprement dits¹, que ces *Gesta* soient dus aux clercs-élèves d'Aldric ou à ce personnage lui-même². Et deux pièces

mètres qui séparent Saint-Calais du Mans, cette ville étant à l'ouest du monastère. Ce trajet a dû être accompli en dix jours, Aldric étant encore le 1^{er} mai à Aix (cf. plus haut, p. 302) et opérant la dédicace de l'église majeure de l'abbaye le 11 mai (voir note suivante). Une vitesse de 55 à 60 kilomètres par jour n'a rien qui puisse surprendre. C'était celle de la poste romaine (voir G. Bloch, *la Gaule romaine*, p. 427) et aussi carolingienne. Charles le Chauve, se trouvant à Douzy (Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon), apprend, le 9 octobre 869, la mort de la reine Ermentrude, survenue à Saint-Denis le 6 octobre (*Annales Bertiniani*, p. 107). La distance de Saint-Denis à Douzy (par la voie romaine : Senlis, Soissons, Reims, Voucy, Mouzon, Ivoy, Douzy) est d'environ 250 kilomètres; si le courrier a mis trois jours pour apporter la nouvelle, il a fait 85 kilomètres par jour, 75 s'il a mis trois jours et demi, 65 s'il a mis quatre jours. Au XIV^e siècle, la vitesse est la même : Mérigot Marchès, fait prisonnier à Tournemire (Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Sernin), le 27 mai, est amené à Paris, à la Bastille, par le sénéchal d'Auvergne : en dix jours, il a fait environ 550 kilomètres. Voir Moranvillé, *la Fin de Mérigot Marchès*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1892, p. 82. On pourrait multiplier ces exemples. Dans son mémoire, *Des frais de justice au XIV^e siècle* (*ibid.*, 1872, p. 33), Henri Lot a relevé des vitesses considérables : ainsi le trajet d'Aurillac à Paris (128 lieues, est accompli en neuf et même huit jours, celui de Rodez à Paris (160 lieues) en dix jours.

1. C'est à tort que J. Havet (p. 279) considère comme faisant partie des *Gesta* proprement dits le chapitre *De ospitalium constitutione et receptione*, etc. (éd. Froger, p. 123 à 127). Comment un chapitre rédigé en 840 pourrait-il faire connaître le total précis des consécérations opérées en sa vie par ce prélat, mort dix-sept années après? J. Havet (p. 286-287) doit admettre une retouche à une date moins ancienne. La vérité c'est que c'est l'ensemble du chapitre qui est postérieur (cf. Busson et Ledru, p. xxxiv-xxxvii). Ce ne peut être que par suite d'un lapsus que l'éditeur des *Gesta*, l'abbé Froger, en place (p. xvii) la fin p. 112 : il faut lire p. 122.

2. J. Havet (t. I, p. 288-292) veut que l'auteur des *Gesta Aldrici* soit Aldric lui-même. L'auteur se serait trahi en deux passages, l'un de la préface (p. 1-4), l'autre du livre lui-même (p. 67). Il est très vrai que ces deux passages sont d'Aldric. Mais la préface n'a avec les *Gesta* aucun rapport, l'*Histoire littéraire de la France* (t. V, p. 146) l'avait déjà observé : c'est une leçon sur l'art d'écrire; l'autre texte est une ordonnance de l'évêque sur la célébration de diverses fêtes diocésaines. Ces deux morceaux du maître ont été recueillis par ses élèves qui se donnent comme auteurs de l'ouvrage (*Gesta Aldrici a discipulis suis*), voilà tout. Comment croire que l'évêque Aldric soit l'auteur des

de vers des *Carmina Cenomanensia* s'appliquent à conserver le souvenir de la « restitution » en donnant, au moyen de tours de force prosodiques, la date précise du jugement d'Aix : 28 avril 838, et celle de la dédicace de l'église majeure de Saint-Calais : 11 mai¹.

Au lendemain de sa victoire, Aldric prit des dispositions testamentaires : aussitôt après l'église du Mans, ses serviteurs personnels, le chapitre, il inscrit les moines de Saint-Calais².

Cependant, l'affaire faillit se rallumer. L'abbé Sigemundus et une vingtaine de religieux ayant préféré quitter Saint-Calais, en emportant les ornements sacrés, se plaignirent à Louis le Pieux d'être chassés par l'évêque. Mal leur en prit. Des missives impériales³ ordonnèrent de poursuivre les réfractaires ; une commission d'évêques tirée de la grande assemblée tenue à Quierzy en présence de Louis, de l'impératrice et des jeunes rois Pepin et Charles, et constituée en concile, condamna les rebelles par un jugement du 6 septembre. Le lendemain, 7 septembre, la chancellerie délivrait à l'évêque du Mans non plus une simple notice de jugement, mais un diplôme impérial restituant le monastère en litige à Aldric⁴. Et dans un diplôme subséquent, donné à Poitiers, le 20 février 840, le dernier qu'il ait accordé à son favori, Louis comprenait Saint-Calais dans la liste

éloges outrés qui lui sont prodigués (p. 11)? Quoi qu'en dise J. Havet, aucun homme sain d'esprit, pas plus au ix^e siècle que maintenant, ne se décerne à lui-même de semblables louanges. Elles sont tout à fait contraires aux habitudes du temps où l'on affecte, quand on parle de soi, une profonde humilité. Cf. Busson et Ledru, p. xxv.

1. *Poetae latini aevi Carolini*, t. II, p. 633 et 634. — Ces poèmes ont été rédigés et par Aldric et par ses disciples (J. Havet, p. 285 et 291). Dümmier, qui les a édités en dernier lieu, remarque justement (p. 623) qu'ils ne renferment aucune allusion postérieure à l'an 841. Ils sont donc strictement contemporains des *Gesta* et, à coup sûr, des mêmes auteurs. L'allusion très nette au jugement d'Aix qu'ils renferment ne saurait être postérieure à 840. Il est possible que ces clercs fussent Allemands et qu'ils aient quitté le Maine au lendemain de la mort de Louis le Pieux, quand Aldric fut chassé par les ennemis du jeune roi Charles (*Gesta*, p. 164), et qu'ils soient retournés en Germanie, selon la supposition de Busson et Ledru (p. xxxvii).

2. *L'elemosina* d'Aldric (dans les *Gesta*, p. 98-109), postérieure au diplôme de Louis pour La Boissière (*ibid.*, p. 86), qu'elle mentionne, reçut l'approbation de l'empereur le 7 septembre 838 (*ibid.*, p. 109-110). Ce testament d'Aldric doit avoir été rédigé entre le 11 mai et le 7 septembre 838.

3. Voir plus haut, p. 292, note 5, et 302, note 1.

4. *Gesta*, p. 112-115.

des monastères et domaines dont il confirmait la propriété à l'évêché du Mans¹.

Les faveurs que l'empereur prodiguait à son ancien confesseur n'étaient pas entièrement désintéressées. A la reconnaissance, — Aldric fut du très petit nombre des fidèles qui n'abandonnèrent jamais Louis². — se joignait l'intérêt politique. En septembre 838, l'empereur, dans un nouveau partage, avançait son plus jeune fils; à l'occasion de sa majorité (quinze ans³), Charles obtenait, à Quierzy, au détriment de Pepin, présent et consentant, « une partie de la Neustrie, c'est-à-dire le duché du Maine et toute la Gaule occidentale entre la Loire et la Seine », avec la couronne royale⁴. Le centre de cet État, le « duché » du Maine, avait déjà constitué au siècle précédent une sorte d'apanage pour les fils ou frères des Carolingiens : Pepin en avait disposé en faveur de son frère Grifon (748), Charles en faveur de son fils homonyme (790)⁵. Le difficile était de gagner la « fidélité » des habitants jusqu'alors sujets de Pepin. Parmi les ecclésiastiques⁶ de la région, la plus haute autorité

1. *Gesta*, p. 50-56.

2. Il fut de ceux qui, en 833, ne trahirent pas au « Champ du mensonge » (voir *Annales Bertiniani*, p. 6).

3. Charles fut « cingulo insignitus », « adoubé », comme on dira plus tard; la prise des armes marquait la majorité, quinze ans en droit franc. Voir Guilhaumez, *Origine de la noblesse en France*, p. 405, note 32, 410, 425. C'est le 13 juin 838 que Charles (né à Francfort en 823) atteignit ses quinze ans.

4. *Annales Bertiniani*, p. 15 : « Igitur imperator ad placitum suum generale, sicut condixerat, mediante augusto in Carisiaco pervenit. Quo Pippino paternis obsequiis assistente atque favente, fratri Karolo, tunc cingulo insignito, pars Niustriæ ad præsens data est, ducatus videlicet Cenomannicus omnisque occidua Galliae ora intra Ligerim et Sequanam constituta. » Nithard (I, I, c. 6) : « Hinc autem Carisiacum mediante septembrio venit seditio-nemque quandam similiter perfacile sedavit ac præfato Karolo arma et coronam necnon et quandam portionem regni inter Sequanam et Ligerim dedit, Pippinum ac Karolum, ut videbatur, unanimes fecit... ». *Vita Hludowici* (par l'Astronome), c. 59 : « Ubi dominus imperator filium suum Karolum armis virilibus, id est ense, cinxit, corona regali caput insignivit » (*Mon. Germ., Scriptores*, t. II, p. 643).

5. Simson, *Jahrbücher*, t. II, p. 181 : R. Latouche, *Histoire du comté du Maine*, p. 9 (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fasc. 183).

6. Pour les laïques, le principal appui était le comte du Maine Rorgon (*Rorico*), rattaché aux Carolingiens par son union avec Rotrude, fille de Charlemagne, dont il avait eu l'abbé Louis (cf. plus haut, p. 286, note 2). Au dire des *Gesta Aldrici* (p. 133), ce personnage avait été chargé de l'enquête préli-

était naturellement celle de l'évêque du Mans, Aldric. Il fut l'homme de la situation et son appui fut jugé tellement indispensable que l'empereur le « commenda par les mains » à son fils Charles¹. Ainsi appuyé, celui-ci put aller dans le Maine en septembre-octobre recueillir les serments de ses nouveaux sujets².

Ainsi Aldric triomphait. Ses visées sur Saint-Calais remontaient haut : au lendemain même de sa consécration³, il avait inscrit le nom de ce monastère (*Anisota*) au nombre des biens dont il sollicitait la confirmation pour son évêché. Le diplôme impérial lui donnant satisfaction fut délivré dès le 31 décembre 832⁴, quelques jours après l'arrivée de l'empereur Louis au Mans⁵.

mineur sur l'affaire de Saint-Calais, en compagnie d'Almarus, sénéchal de l'impératrice Judith, et des évêques Ebroïn de Poitiers, Erchinradus de Paris. En novembre 832, il avait agréé la nomination précipitée d'Aldric à l'évêché du Mans. Voir ci-dessous, note 3.

1. « Praefatum autem pontificem memorata Karolo, filio suo minori, per manus commendavit » (addition aux *Gesta Aldrici*, p. 164, exécutée vers 841).

2. *Annales Bertiniani*, p. 16 : « Directoque Karolo in partes Cenomannicas... » Nithard (*loc. cit.*) : « Karolum vero in partem regni quam illi dederat direxit : quo veniens omnes hos fines inhabitantes ad illum venerunt et fidem sacramento commendati eidem firmaverunt. » *Vita Hludowici*, c. 59 : « ... Karolum autem in portionem regni ipsi attributam dimisit et praesentes quidem Neustriae provinciae primores Karolo et manus dederunt et fidelitatem sacramente obstrinxerunt, absentium autem quisque postea ibidem fecit » (*loc. cit.*).

3. Aldric fut nommé hâtivement, deux jours seulement après le décès de l'évêque Francon II (6 novembre 832). Cependant, on observa les formes canoniques : « Episcopatum quippe ei quoddam, cujus vocabulum est Cenomannis, eligente cum ejusdem provinciae archiepiscopo Landranno, atque comite ejusdem parochiae Morigone (*lire Rorigone*), sive omnibus praefixae parochiae nobilibus hominibus atque cunctis palatinis et clero et populo » (*Gesta Aldrici*, p. 9). Sa consécration est du 22 décembre.

4. *Gesta Aldrici*, p. 34-44.

5. Sickel (*op. cit.*, t. I, n° 308, p. 179 et 345-6) et Mühlbacher (n° 912, p. 361) sans rejeter entièrement cet acte, et tout en admettant qu'il y a à la base un précepte authentique, le déclarent refait dans une intention frauduleuse. J. Havet (t. I, p. 305, note 1) a défendu l'authenticité du texte qui nous est parvenu : 1° s'il est vrai qu'il confirme un diplôme apocryphe de Charlemagne, celui-ci est mentionné en termes vagues et on ne dit pas l'avoir vu ; 2° « il n'est pas exact que l'empereur (Louis) reconnaisse à l'évêque la propriété des monastères de Notre-Dame et de Saint-Calais, telle qu'elle lui a été attribuée plus tard ; il ne lui accorde encore que le droit d'y percevoir les dîmes et les nones. » Il suffit de lire le diplôme pour voir que cette dernière assertion est inexacte. La première ne l'est pas moins, car il importe peu que le diplôme faux de Charlemagne soit appelé *jussio* au lieu de *praeceptum*. —

A ce moment, Aldric pouvait être de bonne foi : nouveau venu au Mans, en Neustrie même¹, il pouvait et devait faire siennes les revendications du clergé cathédral. La culpabilité initiale retombe sur celui-ci². Ce qui aggrave le cas, c'est que le précepte de Louis du 31 décembre entend reproduire les dispositions d'un privilège identique de Charlemagne en date du 23 avril 802³. Le fâcheux de l'affaire, c'est que ce diplôme de Charles renferme des expressions familières aux clercs manceaux de l'entourage d'Aldric, qu'il offre, au sujet des détenteurs de biens d'église, des dispositions conformes à la législation du temps de Louis le Pieux, mais point à celle de son père⁴. Il n'est que trop visible que le diplôme de Charlemagne a été confectionné pour les besoins de la cause en décembre 832⁵. Deux autres préceptes

Sans doute un acte n'est pas inauthentique parce qu'il renferme des assertions inexactes ou fausses, mais ce qui est plus grave c'est que le texte en question reproduit des expressions usuelles dans l'entourage d'Aldric, ainsi « propter prolixitatem... non sunt insertae » (p. 43. l. 1), pour ne citer qu'un exemple : l'insertion d'un brocard à la fin (« qui negligit censum perdat agrum ») est assez anormale. Ce qu'il faut conclure de ces remarques, c'est que la chancellerie a reproduit servilement un brouillon préparé par l'entourage du confesseur et favori de l'empereur, ou plutôt un diplôme de Charlemagne fabriqué à la hâte : dans les confirmations de ce genre, la chancellerie copie mot pour mot, sauf au protocole, l'acte qu'on lui présente.

1. Par son père, il était Franc oriental et Saxon, par sa mère Souabe et Bavaïois, et il avait été élevé à Metz (*Gesta Aldrici*, p. 5).

2. On peut faire observer que les « disciples d'Aldric », auteurs des *Gesta Aldrici* et des *Carmina Cenomanensia*, et aussi de diplômes vrais ou supposés, paraissent avoir été amenés par lui ; ce sont par conséquent des étrangers, eux aussi. Ils furent les complices du clergé indigène qui les mit au courant des prétentions de l'évêché.

3. Ce diplôme est inséré dans les *Actus*, p. 282-287. Il est reproduit dans les *Diplomata Karolinorum*, t. I, p. 386, n° 265.

4. Sickel, *Acta*, t. II, p. 289; Mühlbacher, *Reg.*, n° 386 (379), et *Diplomata*, t. I, p. 385.

5. Et non l'inverse, comme le pense J. Havet (t. I, p. 305, note 3) : « Le texte apocryphe de cette chartre de Charlemagne tel qu'il nous est parvenu a dû être fabriqué plus tard et imité de celui de la chartre de Louis le Pieux. » Quel intérêt aurait-on eu à fabriquer « plus tard » un acte du père, alors qu'on avait en mains un acte authentique du fils renfermant exactement les mêmes clauses ? Une chose cependant pourrait être troublante : le diplôme de Charles est incomplet : deux phrases nécessaires à l'intelligence du texte y font défaut, qu'on trouve dans le diplôme de Louis : 1° à la page 284, l. 30, après le mot *permaneat* le texte se continue par *De vicis vero publicis*, omettant six lignes qui commencent dans le diplôme de Louis (*Gesta Aldrici*, p. 37, l. 17) par *dicitis* (sic) *enim canonicis* : 2° le brocard reproduit dans les clauses

du grand empereur sont également inauthentiques. Dans l'un (17 décembre 796¹), Charles assure à l'église du Mans, en les énumérant, la propriété des « cellas », « vici » et « villas » déléguées par celle-ci à ses chanoines ou à ses vassaux (Saint-Vincent, Saint-Aubin, Saint-Rigomer, Saint-Almire, etc.) et lui renouvelle le privilège d'immunité. Dans l'autre (17 mars 801 ou 802)², il restitue à l'évêque Francon l'abbaye de Saint-Calais. Il y a dans ces fabrications un degré supérieur de culpabilité. Dans l'acte soi-disant du 23 avril 802 et dans celui du 31 décembre 832, on énumère pêle-mêle toutes les possessions sur lesquelles l'évêché revendique des droits, droits certains dans la plupart des cas, douteux dans certains autres; on a saisi la balle au bond: on a profité de la présence de l'empereur³ pour tenter de reprendre son dû et même un peu davantage. Ici la manœuvre s'accroît. Elle prend même un développement inouï. On fortifie les actes de Charlemagne d'un dossier de vingt-deux pièces: onze préceptes de rois mérovingiens, neuf chartes d'évêques et d'abbés du VI^e au VIII^e siècle, deux extraits de vies de saints⁴. La majeure partie de ces pièces, avons-nous dit⁵, est conservée, et la critique les reconnaît comme supposées! Ce dossier aurait été présenté à Charles par l'évêque Francon I^{er}; il aurait entraîné la conviction de sa cour qui se serait prononcée en faveur de l'évêché du Mans. Les *Actus* nous font, à propos de cette affaire, un récit tendancieux, cela va sans dire, mais aussi très habile⁶.

finale est incompréhensible (p. 287, l. 15): « ... in nostram veniant praesentiam, Qui negligit censum perdat agrum; et per hanc auctoritatem », etc. Tout est clair dans l'acte de Louis (Gesta, p. 44, l. 7): « ... in nostram veniant praesentiam pro eadem negligentia atque contemptu rationes reddere, et hoc praevideat unusquisque ne illam ibi audiat sententiam: qui negligit censum perdat agrum, et per hanc auctoritatem », etc. Les mots en italique ont été sautés dans l'acte de Charlemagne par suite d'un bourdon, négligence que l'éditeur des *Diplomata Karolinorum* (t. I, p. 385) n'a pas signalée. Mais cette négligence peut être due au copiste du XII^e-XIII^e siècle de l'unique manuscrit conservé des *Actus*.

1. *Actus*, p. 278.

2. *Ibid.*, p. 288. Cf. Havet, t. I, p. 393.

3. Sur le séjour de Louis le Pieux dans le Maine à la fin de 838 et au début de 839, voir Mühlbacher, 2^e éd., n^{os} 911 (882) à 917 (888), p. 361-362.

4. *Actus*, p. 275-276.

5. Voir plus haut, p. 292.

6. *Actus*, p. 270-272. Cf. plus haut, p. 294, note 2.

Or les *Actus*, répétons-le¹, se placent, non dans les dernières années d'Aldric, mais au début de son épiscopat. C'est pour lui avant tout qu'ils ont été rédigés². Il n'a pu les ignorer, non plus que les pièces supposées qu'ils renferment, non plus que les prétendus originaux qu'ils reproduisent. A qui fera-t-on croire que l'évêque, aussi préoccupé de l'administration de son diocèse, ait pu ne pas connaître le travail des clercs de sa cathédrale !

Ce travail a certainement demandé plusieurs années, d'autant que l'affaire de Saint-Calais n'est pas la seule qui ait sollicité le zèle des clercs d'Aldric³. Il ne s'est achevé qu'au moment où l'évêché a saisi l'occasion de faire triompher ses prétentions. Un des diplômes mis sous le nom de Charlemagne rappelle par son protocole un acte de Louis le Pieux du 22 mars 836 : il a probablement été confectionné sur ce modèle⁴. Enfin, l'invention du jugement de la cour de Charles, après production par Francon du dossier des vingt-deux pièces, a dû précéder de peu le moment où l'évêché allait tenter de provoquer un jugement favorable de la cour de Louis. Mais cette décision, il était vain de l'espérer si l'impétrant n'était pas bien en cour : sans l'intervention d'Aldric, favori de l'empereur, il n'y avait aucune chance de réussir. Soyons sûrs que l'évêque en était le premier persuadé. Quand il quitta le Mans, au printemps de 838, pour se rendre à Aix-la-Chapelle⁵, il emportait le dossier soi-disant constitué par Francon, grossi de trois pièces, deux de Charlemagne⁶,

1. Cf. p. 304, note 1.

2. Busson et Ledru, Introduction, p. xli.

3. Voir J. Havet, t. I, p. 364. J. Havet s'est exagéré la différence de style et de procédés des *Gesta* et des *Actus*. On peut croire avec les éditeurs de ce dernier texte (Introduction, p. xxiv) que les « disciples d'Aldric » ont travaillé de concert.

4. Cet acte (17 mars 802) est dans les *Actus*, p. 288-289. Le protocole présente des ressemblances frappantes avec celui d'un diplôme de Louis en date du 22 mars 836 (*Gesta*, p. 47-49), dont J. Havet (t. I, p. 297) a démontré l'authenticité, démonstration acceptée par Mühlbacher (*Reg.*, 2^e éd., n° 958, p. 388). La phrase mise dans la bouche du souverain, « pro excessibus nostris », inadmissible pour l'époque de Charlemagne, comme l'a vu Sickel (*Acta*, t. II, p. 399), est acceptable pour Louis le Pieux.

5. La présence d'Aldric auprès de Louis le Pieux, à Aix, en avril 838 est assurée par une série d'actes authentiques insérés dans les *Gesta* ou à la suite des *Gesta* (p. 121, 177, 200).

6. Elles ne nous sont connues que par l'analyse du dossier ajouté aux *Gesta*

la troisième de Louis le Pieux¹. Ce serait faire preuve d'une naïveté excessive que de croire que l'évêque du Mans n'était pas édifié sur la valeur des documents qu'il allait produire².

Il est vain de le nier. L'illustre prélat n'a pas pu ignorer que son église était une officine de faux.

Le châtement ne tarda pas. L'église du Mans ne jouit pas longtemps du bien mal acquis. Aldric, tout d'abord dépouillé au lendemain de la mort de Louis le Pieux, puis réinstallé par Charles le Chauve, fut évincé³, et Saint-Calais recouvra son

Aldrici (p. 147). La première est une soi-disant restitution d'*Anisola* « per judicium et auctoritatem » à l'évêque Francon. La deuxième est la permission accordée au même prélat de constituer un vidame, Adalghisus, qui fera à sa place l'ost et les chevauchées (*hostes et itinera*). Pour s'indemniser de sa peine, Adalghisus obtient « per licentiam Franconis aliquam partem abbatiæ Sancti Karilephi », mais pour sa vie seulement; à sa mort, sa portion reviendra à l'église du Mans, « absque ulla contradictione ». L'objet de cette fabrication n'est pas difficile à deviner. Un acte authentique de Louis le Pieux, accordé au début de son règne (25 août 814), acte par lequel l'empereur renouvelle les diplômes d'immunité de son père et de son grand-père en faveur de Saint-Calais, nous montre en Adalghisus l'abbé de ce monastère (voir dans J. Havet, p. 174-175). La soi-disant autorisation de constituer un vidame a pour but de ruiner l'autorité de cette pièce en faisant croire qu'Adalghisus : 1° n'a qu'une portion de l'abbaye; 2° qu'il est le délégué temporaire de l'évêque.

1. Cet acte de Louis n'est connu également que par une analyse : « Præceptum quod fecit domnus Illudowicus imperator Franconi episcopo de mancipiis sanctae Mariae et sancti Karilephi, in quo continetur monasterium Anisolae subjectum esse debere Cenomannicae ecclesiae. » Je suis convaincu que ce diplôme était authentique : l'église du Mans n'eût point osé présenter à la chancellerie de Louis un acte faux de l'empereur. Seulement, la phrase sur la dépendance de Saint-Calais avait été insérée d'une façon subreptice, comme dans le diplôme du 31 décembre 832, dans un acte concernant un échange de serfs. L'administration carolingienne, qui n'avait pas de registres de chancellerie, était désarmée devant des manœuvres de ce genre. Au surplus, les intéressés pouvaient dénoncer ultérieurement la fraude. On peut retourner, et on retournera un jour contre Aldric les paroles qu'il prête à Louis le Pieux contre ses victimes : « Sed quia vos et pares vestri haec mihi celastis et per fraudem et malum ingenium facere suasistis, ideo ipso præceptum quod mihi præcipere fieri dicitis vestro mendacio infirmatur, quia causa ubi fraus intercedit non valet sed magis ellicitur » (*Gesta*, p. 156).

2. J. Havet, n'acceptant pas comme authentique le dossier des pages 130-158 des *Gesta*, où les jugements de 838 sont rapportés, pouvait, jusqu'à un certain point, croire à la bonne foi d'Aldric.

3. Voir deux intéressantes additions aux *Gesta* (p. 158 et 163) exécutées en 840-841.

indépendance¹. Pis encore : les actes confectionnés sous son épiscopat furent frappés en 863 d'une sentence infamante, sans même avoir été examinés².

Plus sévère encore que l'assemblée de Verberie, la postérité, entendez la gent érudite, a condamné longtemps en bloc, non seulement « le dossier » Saint-Calais, mais l'ensemble des documents contenus dans les *Gesta Aldrici* et les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Julien Havet a réussi à réhabiliter bon nombre d'actes mérovingiens, ainsi que les diplômes de Louis le Pieux contenus dans la première de ces productions. J'ai tenté dans les pages qu'on vient de lire d'aller un peu plus loin et de sauver la réalité des jugements de 838. Le clergé cathédral du Mans a vraiment gagné son procès à Aix et à Quierzy. L'opprobre dont il est chargé n'en est que plus grand.

Ferdinand Lot.

1. Charles le Chauve en avait d'abord disposé en faveur de l'abbé Reinaud, par un acte du 24 mai 850. Le diplôme (J. Havet, p. 178-179) qui nous renseigne à ce sujet fait partie du dossier de vingt et une pièces envoyé en 863 par l'abbaye de Saint-Calais au pape Nicolas I^{er}. Il me semble avoir été retouché. En dépit de cette concession et des décisions du concile de Bonneuil confirmant l'indépendance de Saint-Calais (dans J. Havet, t. I, p. 179 et 185) le 24 août 855, Charles le Chauve accorda l'abbaye de Saint-Calais au successeur d'Aldric (mort en mars 857), Robert, puis la lui retira pour la concéder à un nouvel abbé, Ingelgarius (*ibid.*, p. 152-153, 188). En présence de ces inconséquences, on comprend mieux la volte-face de Louis le Pieux dans cette affaire.

2. Voir plus haut, p. 297.

L'OSTREVANT

ENQUÊTE AU SUJET DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE

SOUS PHILIPPE VI DE VALOIS

Le partage de l'empire de Charlemagne effectué, en août 843, entre les trois fils de Louis le Débonnaire, fut la cause de nombreuses contestations et souvent de conflits entre les chefs des états formés à la suite de ce démembrement. Par le traité de Verdun, Lothaire eut une longue bande de terrain comprise entre l'Escaut et le Rhin jusqu'à la mer; son royaume englobait en outre, dans cette région, le Cambrésis et le Hainaut, puis, suivant la Meuse, la Saône et le Rhône, s'étendait jusqu'à la Méditerranée¹. Après la mort de Lothaire II (8 août 869), son royaume fut de nouveau divisé, et, d'après l'acte de partage de 870, la partie située à l'ouest de l'Escaut revint à Charles le Chauve; par conséquent, le territoire formant le *pagus Ostrebanti*, plus tard l'Ostrevant, fut réuni à la France².

Quelles étaient l'étendue et les limites de l'Ostrevant? Le mémoire présenté à Philippe de Valois permet de répondre avec précision. On y dit que ce pays avait huit lieues de long et au maximum cinq de large, et que, de plus, il était entouré d'eau.

1. Longnon, *Atlas historique de la France, texte explicatif des planches*, p. 72.

2. Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. VIII. C'est ce que l'on s'efforce de prouver à l'aide d'arguments diplomatiques dans le mémoire que nous publions. Voir aussi sur l'Ostrevant : le comte de Loisne, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, et sur la composition de l'archidiaconé d'Ostrevant, *ibid.*, Introduction, p. xxxiv. Le Glay, *Documents pour servir à l'histoire du comté d'Ostrevant*, dans : *Mémoires de la Société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 1851, p. 531 et suiv. Ce travail a été reproduit par le même auteur dans ses *Nouveaux analectes ou documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature...* Paris, Techener, 1852, in-8°.

Il était borné, d'un côté par la Scarpe qui, d'Arras, passe à Biache-Saint-Vaast, à Douai, près de Lalaing, à Anchin, à Marchiennes, à Saint-Amand, puis va se jeter dans l'Escaut à Mortagne¹; d'un autre côté par la Sensée qui, après avoir baigné Étaing², faisant déjà partie de l'Ostrevant, arrive dans les étangs de Lécuse, passe ensuite devant Arleux et se perd dans l'Escaut sous les murs de Bouchain. A partir de cette ville, c'est l'Escaut qui, jusqu'à sa jonction avec la Scarpe, forme les limites de l'Ostrevant³.

De prime abord, ce pays paraît bien délimité et il semblerait qu'aucune contestation ne pût surgir au sujet des droits, tant du roi de France que du comte de Hainaut ou des autres princes dont les possessions étaient sur les rives opposées des cours d'eau qui enserraient l'Ostrevant⁴. Mais, d'un côté, l'enchevêtrement des justices seigneuriales et ecclésiastiques au moyen âge; d'un autre côté, la situation de certaines villes à cheval sur les rivières formant les limites du pays, furent souvent la cause de contestations entre la France et l'Empire ou ses vassaux. Ainsi, la situation de la seigneurie de Mortagne et celle de la ville de Valenciennes feront comprendre facilement comment les conflits purent surgir.

La seigneurie de Mortagne, à cheval sur l'Escaut et sur la Scarpe, relevait de trois pays et de trois diocèses⁵. La rive gauche de la Scarpe se trouvait dans cette région en Tournaisis et ressortissait au diocèse de Tournai; la rive droite de l'Escaut était dans le Hainaut et le diocèse de Cambrai, et entre les deux cours d'eau se glissait l'Ostrevant qui relevait du diocèse d'Arras. Les différentes parties de cette petite seigneurie se trouvaient donc en Hainaut, en Ostrevant et en Tournaisis, par conséquent dans l'Empire et dans le royaume de France.

1. Et non à Antoing, comme le dit le mémoire.

2. Étaing, Pas-de-Calais. arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois.

3. Le souvenir de l'Ostrevant a subsisté et subsiste encore dans les noms de plusieurs communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais. On peut relever dans le *Dictionnaire des postes* : Saily en Ostrevant, Marcq en Ostrevant, Montigny en Ostrevant, et y ajouter, d'après Cassini : Marquette en Ostrevant, Masny en Ostrevant et Erre en Ostrevant.

4. L'Ostrevant confinait au Cambrésis par le sud, à la Flandre par le nord, au Hainaut par l'est, à l'Artois par l'ouest (Le Glay, *op. cit.*, p. 533).

5. A. d'Herbomez, *Un épisode du règne de Philippe le Bel : l'annexion de Mortagne à la France en 1314*, dans *Revue des Questions historiques*, t. LIII, p. 27.

La situation de Valenciennes était analogue. Traversée par l'Escaut, une partie de la ville était en France et l'autre partie dans l'Empire. D'après Henri d'Outreman¹, le château et la plus grande partie de Valenciennes dépendaient de l'Empire, tandis que tout ce qui était au delà de l'Escaut relevait du roi de France et était en Ostrevant; ce qui concorde avec le mémoire du xiv^e siècle, d'après lequel l'Ostrevant s'étendait dans Valenciennes jusqu'à l'Escaut et au pont Noirron. Or, les Valenciennois, qui, en 1292, se plaignaient du comte de Hainaut, l'ayant vu prêter hommage au roi de France pour l'Ostrevant, prétendaient que toute la ville était en Ostrevant et devait ainsi se trouver en France².

Jusqu'à Philippe le Bel, il ne semble pas que des difficultés aient surgi entre les rois de France et l'Empire ou les vassaux de l'Empire au sujet de l'Ostrevant; mais sous ce prince, des contestations s'élevèrent avec le comte de Hainaut à propos des limites de l'Ostrevant et des droits du roi en ce pays³.

Avant les dernières années du xiii^e siècle, l'Ostrevant appartenait au comte de Flandre; Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, morte le 10 février 1280 (n. st.), ayant assuré le Hainaut à son fils aîné, Jean d'Avesnes, mort avant sa mère le 24 décembre 1256, ce fut Jean II d'Avesnes, petit-fils de Marguerite, qui, à la mort de cette dernière, entra en possession du

1. *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, 1639, in-fol. p. 105.

2. A. d'Herbomez, *op. cit.*, p. 32.

3. A la même époque, on peut signaler de semblables conflits, à propos des frontières, dans l'Argonne et dans le val d'Aran. Voir Julien Havet : *la Frontière d'Empire dans l'Argonne, enquête faite par ordre de Rodolphe de Habsbourg à Verdun*, en mai 1288, dans *Bibl. Éc. des chartes*, t. XLII (1881), p. 383. Cf. H. Stein et L. Le Grand, *la Frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1561)*. Paris, Picard, 1905. Philippe Lauer, *Une enquête au sujet de la frontière française dans le val d'Aran sous Philippe le Bel*, dans : *Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de la section de géographie*, t. XXXV (1920), p. 17-38. Ces entreprises justifient bien ce que dit Waiters des vues ambitieuses de ce roi : « Philippe le Bel et ses conseillers étaient bien décidés à ne rien négliger pour maintenir ou étendre les droits et la prépondérance de la monarchie française. Ainsi qu'on l'a parfaitement établi, ils aspiraient à donner à la France les limites du Rhin et même à doter de la dignité impériale la race de Hugues Capet. » (*le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes (1290-1297)*, p. 16 et 17; extrait du t. II, n° 6, 4^e série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*). Cf. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 410 et suiv.

comté de Hainaut et de l'Ostrevant, sa dépendance, mais au moins pour une grande partie sous la suzeraineté du roi de France. En 1290, le 16 septembre, à la maison royale de La Feuillie, dans la forêt de Lyons, Jean II d'Avesnes rendit hommage à Philippe le Bel pour cette terre¹. Cet hommage était l'hommage lige et le comte de Hainaut s'engageait à servir le roi avec cinq chevaliers. Il était bien spécifié, en outre, qu'une enquête devait être faite pour rechercher en Ostrevant les parties qui ne seraient pas dans le royaume, l'hommage ne devant pas alors s'étendre à ces parties. En conséquence, le 18 août 1291² Philippe le Bel recommanda au bailli de Vermandois et à ses autres officiers de ne pas troubler le comte de Hainaut dans son pays d'Ostrevant par des innovations : mais il se réservait néanmoins le droit de souveraineté et la garde des quatre abbayes qui y étaient situées.

À la suite de démêlés que Jean d'Avesnes eut en 1292 avec les habitants de Valenciennes³, ceux-ci offrirent à Philippe le Bel de se donner à lui et lui adressèrent un mémoire pour prouver que leur ville était française⁴. Le roi de France ayant envoyé, sous les ordres de Charles de Valois, une armée pour soutenir la ville, Jean d'Avesnes, abandonné par l'empereur auquel il avait eu recours, vint à Saint-Quentin demander merci, « un fil de soie entour son col en guise de hart ». Il fut ensuite condamné, par arrêt de la cour rendu la même année, entre autres peines, à faire jurer aux châtelains et aux grands hommes de Hainaut de l'abandonner et de prêter aide au roi de

1. Arch. nat., JJ 16, fol 7 v°, n° 11, et JJ 34, n° 51. Cf. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 30, et Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. 1, col. 1234.

2. Martène et Durand, *op. cit.*, col. 1243.

3. Voir Wauters, *le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*.

4. Arch. nat., JJ 22. Cf. Bonamy, *Notice historique du registre XXII du Trésor des chartes*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVII (1774), p. 443. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 384-387. Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, t. VI, *Introduction*, pag. IV-VI. Le 7 août 1292, le prévôt, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes, après avoir déclaré que cette ville était en grande partie située dans l'Ostrevant, promirent au roi de ne pas se retirer de sa souveraineté (A. Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes (1290-1297)*, p. 26).

France, si lui, comte, venait à lui désobéir en la terre de l'Ostrevant qu'il tient du roi de France¹.

A la suite des hostilités de 1292, Philippe le Bel ne chercha pas néanmoins à confisquer à son profit les droits que le comte de Hainaut pouvait avoir sur l'Ostrevant ou à jeter son dévolu sur cette province. En effet, le 11 octobre 1293² il ordonna au bailli de Vermandois de laisser jouir le comte de Hainaut de sa terre et baronnie d'Ostrevant sur le même pied que les autres barons du royaume, et voulut que les coutumes observées dans cette terre avant la prestation de l'hommage y fussent conservées. Les sergents ne devaient y exercer la justice et y faire des exploits que dans les cas concernant la supériorité du roi. Si la question des droits du comte, des coutumes du pays et de la juridiction royale était ainsi réglée, celle des limites de l'Ostrevant restait toujours en suspens. Nous verrons même qu'elle revint bien souvent sur le tapis au cours du XIV^e siècle et que les deux parties ne parvinrent guère à s'entendre à ce sujet³.

Le 12 juin 1297⁴, Philippe le Bel déclara que son intention n'était pas que l'hommage fait par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour l'Ostrevant, s'étendit aux choses qui étaient hors des limites du royaume, et consentit en même temps à ce que quatre commissaires fussent nommés, deux de chaque côté, pour déterminer les parties de cette terre qui dépendaient de l'Empire et celles qui dépendaient du royaume. Au 14 mars 1300 (n. st.), cette enquête se poursuivait encore⁵, et, dans la suite, cette nomination de commissaires pour rechercher ce qui pouvait être du royaume se renouvela toutes les fois que le comte de Hainaut rendit hommage. Il est bien probable qu'à la fin ils ne devaient être chargés que d'une simple constatation⁶.

1. Comte Beugnot, *les Olim*, t. II, p. 346, n° xxxi. Dans les mois d'avril et mai 1340, à la suite du défi porté à Philippe de Valois par le comte de Hainaut, un bon nombre de seigneurs renvoyèrent leur hommage à ce dernier (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XVIII, p. 140-144, n° xxxvi).

2. Martène et Durand, *op. cit.*, col. 1256.

3. « Durant tout le moyen âge, on ne put parvenir à décider si le comté d'Ostrevant relevait de l'Empire ou bien de la France » (Le Glay, *op. cit.*, p. 531).

4. Martène et Durand, *op. cit.*, col. 1292.

5. L. Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 788.

6. Ainsi, au 30 décembre 1307, après que Guillaume I^{er}, comte de Hainaut,

Il ne semble pas cependant qu'il dut en être ainsi des enquêtes commencées en 1331¹ par Pierre de Cugnières et l'évêque d'Arras, et qui furent continuées en 1337 par les mêmes personnages². On voit, d'après les requêtes présentées au roi par le comte de Hainaut en 1333 et en 1334³, qu'aucune solution n'avait encore été apportée à la question de l'Ostrevant, car, d'après la requête de 1334, « l'entencion dudit conte est que le Roy mette bon et brief remede ès demandes que fait ledit conte de l'Ostrevant et des autres lieux, dont debat est entre le Roy et ledit conte ». Au 17 novembre 1337, après avoir reçu l'hommage de Guillaume II, comte de Hainaut, successeur de Guillaume I^{er}, mort le 7 juin précédent, Philippe de Valois chargea encore l'évêque d'Arras et Pierre de Cugnières de rechercher avec les délégués du comte les parties de l'Ostrevant qui dépendaient soit du royaume de France, soit de l'Empire. Ce sont sans doute les résultats de cette enquête qui sont consignés dans le mémoire que nous publions⁴.

eut rendu hommage. Guillaume, évêque de Bayeux, et Robert, comte de Boulogne, furent chargés par Philippe le Bel de cette enquête (Devillers, *op. cit.*, t. III, p. 578, et Arch. nat., JJ 42^a, n° 12). On relève encore de ces nominations de commissaires au 3 décembre 1314 par Louis, roi des Romains (Devillers, *op. cit.*, t. III, p. 46), au 26 octobre et au 20 décembre 1315 par Louis X (*Ibid.*, p. 793 et p. 56), au 16 mai 1317 par Philippe le Long (*Ibid.*, p. 77), au 19 mars 1319 (*Ibid.*, p. 83), au 13 février et au 24 avril 1328 (*Ibid.*, p. 188 et 191), au 23 décembre 1331 (*Ibid.*, p. 264), au 17 novembre 1337 (*op. cit.*, t. I, p. 9 à 11), au 3 juin 1353 (Arch. nat., JJ 81, n° 624, et J 794, n° 10; Devillers, *op. cit.*, t. I, p. 364), au 7 février 1366 (Arch. nat., J 794, n° 11), au 6 décembre 1391 (Devillers, *op. cit.*, t. II, p. 511), etc.

1. Devillers, *op. cit.*, t. III, p. 262 et 264.

2. Devillers, *op. cit.*, t. I, p. 9, 10. L'évêque d'Arras était en 1331 André Ghini et, en 1337, Jean Mandevilain.

3. Jassemijn, *les Papiers de Mite de Noyers*, p. 35 et 40; extrait du *Bulletin philologique et historique [jusqu'à 1715]* (1918), p. 208 et 211.

4. Le document publié par Le Glay dans les *Mémoires de la Société des sciences de Lille* (1851), p. 537, intitulé : *Informations que Ostrevant est et estre doit del Empire*, et qu'il attribue à Godefroi de Bavai, abbé de Vicogne, conseiller du comte de Hainaut, mort en 1344, semble être la contre-partie de celui que nous publions. Il fut fait sous Philippe de Valois pour répondre aux allégations des habitants de Valenciennes et de l'abbé de Hasnon affirmant « que li Ostrevant et Valenchiennes, au moins dusques al Escaut, estoit dou royaume de France pour chou c'on troeve es cronikes de Flandres que li Eseaut, dou lieu où il sourt dusques en le mer, desoivre l'Empire et le conté de Flandres qui est dou royaume, et li Ostrevant siet entre l'Escaut et l'Escarp vers Flandre, et pour chou doit i estre ly Ostrevant dou royaume, si comme il dient ».

Ce mémoire, en effet, ne put être rédigé que sous le règne de Philippe de Valois, puisqu'on fait allusion à Louis X, à Philippe V, à Charles IV et que l'on parle de la femme du comte de Hainaut, *sœur du roy*. Or, on ne peut désigner ainsi que Jeanne de Valois, épousée en 1305 par Guillaume I^{er}, dit le Bon. On dit également en parlant de ce comte : *qui mors est derrains* ; nous trouvons dans ces termes la preuve que ce mémoire fut rédigé peu après le 7 juin 1337, date de la mort de Guillaume I^{er}. Comme l'évêque d'Arras et Pierre de Cugnières furent chargés de faire leur enquête au sujet des limites de l'Ostrevant le 17 novembre 1337, on pourra donc dater ce mémoire, soit du dernier mois de cette année, soit, plus vraisemblablement, du courant de 1338.

A la suite de ce mémoire, Philippe de Valois dut sans doute prendre possession des lieux qui étaient contestés et occuper des villes sur lesquelles le comte de Hainaut prétendait avoir des droits ; c'est ce dont ce dernier l'accuse nettement dans le défi qu'il lui lança le 2 avril 1340 (n. st.)¹, après s'être rangé du côté d'Édouard III, roi d'Angleterre. Il reproche à Philippe VI de lui avoir fait « moult de grievetés en occupant et usurpant les metes et les parties de se conté de Haynnaut en pluseurs lieux en Ostrevant, à Saint Amand en Peble et vers les marches de ses castellenies d'Athe et de Leuse² ». Le comte de Hainaut ne combattit pas cependant longtemps aux côtés des ennemis de la France, car après les trêves d'Esplechin, conclues le 25 septembre 1340, il se retira et ne porta plus les armes contre notre pays.

Quelles qu'aient été les dispositions prises à la suite de l'enquête faite par l'évêque d'Arras et par Pierre de Cugnières, les comtes de Hainaut continuèrent pendant le reste du xiv^e siècle à prêter hommage lige au roi de France pour l'Ostrevant. Il fut toujours également bien spécifié que cet hommage était seulement pour les terres situées hors de l'Empire, et que deux commissaires seraient nommés par chacune des parties pour faire une enquête, afin de savoir ce qui était du royaume et ce qui n'en était pas³. En 1427, l'Ostrevant suivit le sort du Hainaut et passa aux ducs de Bourgogne, puis à la maison d'Autriche.

1. Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XVIII, p. 136, n° 35.

2. Ath, Leuze, Belgique, prov. de Hainaut.

3. Voir, en 1352, 1353, 1366 et 1391, les hommages de Marguerite, comtesse

Pendant plus de deux siècles, il fut ainsi détaché de la France, et c'est seulement après le traité de Nimègue, en 1678, qu'il revint à notre pays avec une partie de la Flandre.

Jules VIARD.

OSTREVANT.

MEMOIRES SUR LE COMTÉ D'OSTREVENT ET DES DROICTS DU ROI SUR ICELUY.

¹Du temps du roy Philippe le Bel, plusieurs questions murent entre le comte de Haynaut. d'une part, et les² eglises et autres gens de Ostrevant pour cause de l'Ostrevant. Et ainçois que le Roy voulüst les causes mettre en procès, il fit faire enqueste³ pour sçavoir d'où et le Ostrevant venoit, et combien il duroit. Et sceut-on par chartes et chroniques⁴ d'eglises que li Ostrevant fu jadis de la comté d'Artois au temps que li comtes d'Artois estoient comtes d'Artois et de Flandres. Trouve-on chartes⁵ en plusieurs eglises seellées⁶ de l'anel du roy Charles le Chauve gisant emmy le cuer de Saint Denys. Cils Charles fu roys de France et emperieres de Rome; et tout ce que il donoit⁷ en Haynau et en l'empire d'Allemagne, il selloit de son grand seel: et ce que il⁸ confermoit au royaume de France, il selloit de son anel⁹: ainsi declairoisot que li Ostrevant

de Hainaut, et d'Albert de Bavière, ainsi que les pièces s'y rapportant, dans Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 350, n° 218, p. 362, 364, 366 à 370, n° 229 et 230, p. 373, n° 233, et n° 237, 239, 255, 256, 264, etc., et t. II, p. 494, n° 709, p. 514, n° 717.

1. Dans le ms. de Rouen, ce mémoire débute ainsi : « Il est vray que du temps. etc. »

2. et plusieurs (Rouen).

3. enqueste secrette (Rouen).

4. trouvées ez eglises et par bonnes gens (Rouen).

5. et privileges (Rouen).

6. et confermées (id.).

7. et confermoit (Rouen).

8. donnoit et confermoit (id.).

9. Cette distinction est erronée, car l'expression « signer de l'anneau » (*annuli impressione signare*), qui remonte à l'antiquité, s'est conservée traditionnellement jusqu'au commencement du xi^e siècle, bien que les anciens cachets fussent devenus des sceaux et que leurs dimensions excluent toute possibilité que leurs matrices fussent fixées à des bagues. On disait indifféremment : signer ou sceller de l'anneau (Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 632).

estoit du royaume de France. Et ou temps d'adonc, Haynau estoit nommée Loeraine; et appert par une chronique qui dist : *Castrum Valencianas, situm in marcha Franciae et Lothoringiae*. Et¹ une autre chronique en roman dist que li euens Philipès de Flandres² assist li chastel de Valenciennes; li emperieres Henrys d'Allemagne³ manda au roy de France qu'il venist aydier à lever le siege où il avoit part; et se il vouloit venir, li emperieres venroit à soulas⁴ pour delivrer la part de sa ville. D'accord furent, et assemblerent au lieu en leurs personnes. Li comtes de Flandres, quand il sceut leur venue, se partit sans conroi, et ils entrerent enx la ville de Valenciennes, chacun à soulas⁵; li roy de France deçà l'Escaut, et li Empereres par delà, et compaignerent li uns l'autre, par un jour ou par deux, reconcilierent leurs gens et puis se partirent.

Item, on treuve par l'information susdite que li pais d'Ostrevant a viii lieues de long et v au plus de large, et est tout eils pais enclos d'yaux⁶; et commence l'iau qui l'enclois [vers] Arras et va à Biars Saint Wast⁷, et de là se part en deux à Douai, et va dehors Lalaim⁸ et clot Anchin⁹ et va à Marchiennes, à Saint Amant¹⁰ et chiet à Antoing¹¹ en l'Escaut. Li autres bras va es viviers de l'Escluse¹², à Arleus, à Bouchain¹³ et chiet en l'Escaut et va à Valenciennes et passe au pont Noirron¹⁴, et de si là va Ostrevans; et aussy fait l'eveschié d'Arras. Ainsy eil pais est tout enclos d'eaux et est du royaume; et y a une chronique qui dist : *a fonte¹⁵ Scaldi usque ad mare Flandriae dividit regnum Franciae et Lothoringiae*.

1. *Dont* au lieu de *et* (Rouen).

2. Philippe d'Alsace, comte de Flandre de 1168 à 1191.

3. Henri VI le Cruel, empereur d'Allemagne de 1190 à 1197.

4. *soulas*, compagnie; ms. de Rouen *soulas*; ms. B. N. *sois les*.

5. Ms. de Rouen *soulas*; ms. B. N. *sois les*.

6. C'est ici que s'arrête la copie de Menant.

7. Biaches-Saint-Vaast, Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois.

8. Lalaing, Nord, arr. et cant. de Douai.

9. Anchin, Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes, comm. de Pecquen-court.

10. Saint-Amand-les-Eaux, Nord, arr. de Valenciennes, ch.-l. de cant.

11. Antoing, Belgique, prov. de Hainaut.

12. L'Écluse, Nord, arr. de Douai, cant. d'Arleus.

13. Bouchain, Nord, arr. de Valenciennes, ch.-l. de cant.

14. C'est aujourd'hui l'Escaupont (cf. Le Glay, *Documents pour servir à l'histoire du comté d'Ostrevant*, dans *Mémoires de la Société nationale des sciences de Lille*, 1851, p. 546, note 1).

15. Ms. : *ad fontem*.

Item, on treuve¹ en l'enqueste que trois comtes marchisoient en l'Ostrevant. Li uns estoit li comtes de Flandres, qui Douay tenoit, dont on veut dire que partie de Douay estoit en Ostrevant, et Marquette², Oscons³, Fenains⁴, or sont maintenant dessous li roys de France. Li autre cuens fu d'Artois: sils tient Saily en Ostrevant⁵, Reebiere⁶, Noyelle⁷, Lambres⁸ et autres. Li tiers cuens est cils de Haynaut; cils tient Waisiers⁹ et tout le pais de ci au pont Noyroul à Valenciennes, excepté Anchyn, Ambrecicourt¹⁰ et Pescquencourt¹¹ qui furent jadis des fiez le comte Ansel de Ribemont, qui l'église d'Anchyn fonda. Et quand li roy Philippes li Biaux eust oy ceste information, il oy les parties en leur faits et cy après dit.

Premiers, li abbez de Hanon¹² plaida grant¹³ temps en Parlement contre le comte Jehan de Haynaut, et finalement, par les privileges que il avoit du roy de France qui fondés li avoit, il out jugement pour luy, et demoura l'église en l'especial garde du Roy, et y out grand temps gardiens de par le Roy. Auquel gardiens et à plusieurs sergens li cuens de Haynaut firent plusieurs desobeissances, et tant que li roy Philippe envoya monseigneur de Valois, son frere, avec gens d'armes pour contraindre ledit comte et mettre en obeissance. Et fu de cy à Saint Quentin, et là vint li comte de Haynaut amender à sa volonté, un fil de soie entour son col en guise de hart.

Item, depuis, li abbé d'Anchin plaida longtemps à Paris contre ledit comte de Haynaut pour la garde de l'église, et fu jugé la garde demourer au Roy. Et pour les enfraintures que li comtes

1. Ms. : *tienne*.

2. Marquette, Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain.

3. Oscons, auj. Abscon, Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Denain.

4. Fenain, Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes.

5. Saily-en-Ostrevant, Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois.

6. Sans doute pour Brebières, Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois.

7. Noyelle-sous-Bellonne, Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois.

8. Lambres, Nord, arr. et cant. de Douai.

9. Waisiers, Nord, arr. et cant. de Douai.

10. Auberchicourt, Nord, arr. et cant. de Douai.

11. Pecquencourt, Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes.

12. Hasnon, Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand-les-Eaux.

13. Ms. : *quant*.

de Haynaut avoit fait à l'église, il fu jugié à xx^m livres tant au Roy comme à la partie, et en tint prison au Louvre.

Item, adonc, mist li Roys en l'église pour warder, Huon de Lesdaing¹, escuyer; et depuis que les guerres commencerent, un chevalier nomé le seigneur de Lieramnon²; et depuis, un sergent d'armes, Guillaume de Noyers. Et en ce temps devant, et depuis grant pieces, le bailliy de Vermandois et le prevost de Saint Quentin usoient en tout Ostrevant en cas de ressort. et en droit domaine de Anchin et de Hanon, et y firent plusieurs exploicts, dont aucuns ensuivent.

Premier, messire Symon de Lalaing, peres au seigneur qui à present y est, fu soubsçonné d'avoir occis le seigneur d'Ynmer (?), son oncle; et madame de Haynaut, mere à monseigneur de Beaumont³ qui ores est, le vout pour ce faire pendre. Il s'alla pour ce fait mettre à loy à Bouchaing en Ostrevant, avec luy deux sergeans du Roy pour veoir le droit que on li feroit et pour commander qu'à loy on le receust. Sur ce, on l'em vout mener par les gens de Haynaut hors le royaume; li sergens du Roy le preussent en plain plaids à Bouchaing et l'emmenèrent à Saint Quentin, où il attendit loy et fut purgié du fait.

Item, depuis, le sire de Lalaing eust à faire contre les religieux d'Anchin pour sauls que il plantoit par force en certains lieux, et en vilenerent un moyne qui les esrachoit. Sur ce, li prevost de Saint Quentin y vint par plusieurs fois et eraeba les saux, et prit le contens en la main du Roy, et fu le sire de Lalaing contraints à amender ce que meffait avoit, et l'amenda.

Item, messire Gerars de Sorel en Vermandois prit à femme la fille du comte de Sammes⁴, que puessedi out monseigneur Renier de Choysel; elle avoit un chastel dit Prouvy⁵, fief d'Ostrevant enclavé en Haynaut. Une (*sic*) oncle à la dame li toloit ce chastel; sur ce, le sires de Sorel ala plaider à Mons, et par les coustumes du

1. Lesdain, Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing.

2. Probablement auj. Liéramont, Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel.

3. Jean de Hainaut, sire de Beaumont, fils de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, et de Philippe de Luxembourg, l'un des plus valeureux chevaliers du xiv^e siècle; il mourut à Valenciennes, le 11 mars 1356 (voir sur lui : Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XX, p. 289. et *Biographie nationale de Belgique*, t. II).

4. Il faut lire *Salmes*. Renier III de Choiseul avait en effet épousé Isabelle de Salm, fille de Guillaume, comte de Salm (P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 831).

5. Prouvy, Nord, arr. et cant. de Valenciennes.

lieu eut jugement contre luy. Il luy fu dit d'aucuns sages : « Vous avés fait folie de plaider de ce chastel, car il se demaine par les coutumes du royaume pour ce que c'est des fiefs d'Ostrevant ». Sur ce, il vint à Paris et amenda au Roy ce que plaïdié avoit à Mons des fiefs du royaume, et eut lettres que li procez fu ramenez et renovelez à Bouchaing, tant que li sires de Sorel qui l'avoit perdu à Mons eut jugement à Bouchaing, et encore en joent li enfans de la femme audit chevalier. et avoit tousjours li diz chevalier à ses jours de plaiz des gens du Roy avec luy, car il fut depuis pour ceste cause moult haïs des comte et comtesse de Haynaut.

Item, li abbés de Saint Denys en France a terre à Solesmes¹ enclavée en Haynaut. Là avoit un gardien de par le Roy, lesquels fu hays de n hommes qui le tuerent et furent bannis du royaume pour ledit fait, à Valenciennes alerent manoir; mais ce fu par deçà l'Escaut de la partie d'Ostrevant. Fremins de Coquerel², qui estoit lors bailli de Vermandois, prit gens qu'il mena à Valenciennes et là prit les deux valets, et mena à Saint Quentin et les fait pendre; et en telle saizine demoura sans faire amende.

S'ensuit comme li comtes de Hainaut out la garde des eglises d'Ostrevant et comme il a abusé et deceu le Roy.

Premierement, il fu voir que le comte Jean de Hainaut maria ses deux filles : l'une au comte d'Artois Robert³, et l'autre au connestable Raoul de Neelle⁴. Et quand le Roy assiegea Lille, MCC XCVII, lidits cuens Jeans et Jeans, ses fils, furent à belle compaignie avec le Roy, et au partir de l'ost li dis cuens d'Artois et le conestable firent tant au Roy que il bailla les gardes d'eglises d'Ostrevant au comte de Haynaut; et ce que il a, il a du Roy. Or feignit que ce n'est mie pour ce, ains est de leur droit demaine. Nea[n]moins, il n'a mie grant temps que les lettres du Roy du don que il li fist desdites gardes fu venuee et leue; dont après l'ost s'en repentirent.

Item, à ce don ne vout oncques obeir li abbés d'Anchyn qui pour

1. Solesmes, Nord, arr. de Cambrai, ch.-l. de cant.

2. Firmin de Coquerel fut bailli de Vermandois de 1308 à 1313 (Henri Waquet, *le Bailliage de Vermandois aux XIII^e et XIV^e siècles*, p. 178.) Il recutiffie L. Delisle (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIV, 1^{re} partie, p. *75) qui le fait bailli de 1309 à 1315.

3. Marguerite de Hainaut, fille de Jean II d'Avesnes et de Philippe de Luxembourg, épousa en 1298 Robert II, comte d'Artois, et mourut le 18 octobre 1342.

4. Isabelle de Hainaut fut la seconde femme de Raoul II de Clermont, seigneur de Nesle, connétable de France.

le temps estoit, ains disoit que par ses privileges le Roy ne pouvoit oster la garde de sa main ; mais oncques n'y poit estre oïs pour le comte d'Artois et conestable, ains en mourut l'abés en la peine.

Item, li cuens de Haynau fet tant depuis, que à Hasnon out un abbé de son accord, frere Jean Biernier¹, lequel asservi toute l'eglise envers le comte.

S'ensuivent cy-après comment li noble d'Ostrevant alerent plaider à Mons, et l'eglise aussy.

Il est vray que quant la bataille de Courtray eust esté, et li baron de France y furent mors, Lisle et Douay refurent aux Flamens, li comtes de Haynau demoura de l'accord du Roy ; auquel temps li Roys eust moult à faire sur les frontieres. Et adonc, li comte de Haynaut assembla les nobles d'Ostrevant et leur dist : « Vous sçavez le grand servage où vous estes en ce que vous allez plaider à Saint Quentin ; car si vous tuez un vilain, vous perdez corps ; et se vous n'estes tenuz, si perdés vos terres et chastieus. Or² vous sçavez que la coustume³ de Haynaut est *que qui tue un vilain, puisqu'il est chevalier ou fils de chevalier dessous XXVI ans, il est quitte pour XXVII blancs ; ce sont XXX tournois. Et avec ce, se nobles ou non forfait le corps en Haynaut, il ne pert ne heritage ne chastel* ; et à ces noblesses je vous voudrois tenir. » Si que partant par les prieres⁴, les promesses et li aucun doute, tous alerent de petit en petit plaider à Mons. Et en telle maniere le firent les eglises, excepté Anchin qui en a perdu belle franchise.

Or, quant li Roys eust desconfit les Flamens à Mons en Puelle, assés tost après, li comtes de Haynaut, qui mors est derrains⁵, prist à femme la fille à Monsieur de Valois, sœur du Roy, qui moult sustint le comte de Haynaut en ses opinions ; car quand li roys Loys, Philippe et Charles contraignoient le comte à entrer en leur hommage de la terre d'Ostrevant, ils faisoient hommage, mais on ne le faisoit mie esclaerir de quoy. Or fest-on un accord du temps du Roy qui est, que quand li comtes de Haynau fit homage, que on bailla audi-

1. La *Gallia christiana*, t. III, c. 404, ne donne aucun abbé de ce nom à cette époque, ni l'abbé Jules Dewez dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon*.

2. Ms. *Ou*.

3. En marge, dans le ms. : « dangereuse coustume ».

4. Ms. *peres*.

5. Guillaume I^{er}, dit le Bon, mort à Valenciennes le 7 juin 1337, avait épousé en 1305 Jeanne de Valois.

teurs pour sçavoir la verité; par longueur la chose s'est delayé, et gens meurent; et tandis, le comte de Haynaut joist et s'efforce de joir.

Item, li comte de Haynaut, qui mors est, monstra clerement du temps du roy Philipes le Long que li Ostrevant estoit du royaume de France. *Car toutefois que le Saint Pere a octroyé les dismes au roy de France*, li Roy l'a pris paisiblement en Ostrevant. Et en fu executeur pour le Roy et à son profit messire de Haynaut, qui mors est.

Item, en joy li Roys et depuis, paisiblement, longtemps. Mais avint que Mgr de Haynaut, qui mort est et qui du tout estoit en volonté et vouloit exempter Ostrevant du royaume, manda les prelatz, prebstres et clerz, et vout que tous ceux qui desiroient payer en Ostrevant n'en paissent point et qu'ils appellassent à l'encontre, dont plusieurs apellerent; speciaument Anchin et Marchiennes n'apellerent neant, ains l'ont tousjours païé et paient encores.

Item, une convocation se fit afin que li Roy deust faire information d'où l'Ostrevant venoit. Et Mgr de Haynaut, qui dernièrement trespasa, fit homage de l'Ostrevant, par si que il demouroit en sa saif[s]ine, de ci à tant que la declaration seroit faite. Et ainsy le Roy est deceuz, et ceux qui sont en age de XL ans sçavent très bien parler des exploits que li comte de Haynaut y a fait par les saisines ordonnées, dont il s'est ensaisinez comme dit est.

(Bibl. nat., ms. fr. 20691, pag. 89 à 95¹.)

1. Menant, qui dans ses extraits a copié le début seulement de ce mémoire (Bibl. de Rouen, ms. Leber 5870, t. V, fol. 149-150), nous apprend qu'il l'emprunta au Livre rouge de la Chambre des comptes, fol. 580. Il se trouvait aussi dans le mémorial H, fol. 44. Cf. Ch.-V. Langlois, *Registres perdus des archives de la Chambre des comptes de Paris*, p. 348, tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XL, p. 380.

CHANSON DU PAS DE MARSANNAY

(1445)

Monstrelet¹ et Olivier de La Marche² ont l'un et l'autre décrit une fête d'armes qui eut lieu à Marsannay³ le 11 juillet 1443; ils ont célébré les mérites des notables chevaliers qui y prirent une part active. De cet événement, auquel la noblesse bourguignonne paraît avoir attaché une grande importance, il existe un autre récit, en strophes de huit vers chacune, que nous a conservé un manuscrit du xv^e siècle, de soixante-quatorze feuillets in-4^o en papier; autrefois communiqué par le baron Bollati de Saint-Pierre, directeur des archives du Piémont, à la « R. Deputazione di Storia patria per le Antiche provincie, la Lombardia e la Liguria », il avait été par lui mis fort gracieusement à ma disposition. Voici la transcription de ce texte inédit, dont aucune autre copie n'a été signalée jusqu'ici.

De Jaques de Challant fut moult grand bruit à Dijon et par toute Bourgoigne, en tant qu'il fut faite une chançon à faccon de ballade.

Chançon en forme de ballade.

Seigneurs, s'il vous plaist d'escouter,
Raconter vueil une chançon.
C'est du pas qu'on a fait garder
1 Empres la ville de Dijon;
Il estoyent douze compagnions,
Chevalliers qu'escuyers vaillans,

1. Édit. Douët d'Arcq, t. VI, p. 68.

2. *Mémoires*, liv. I, chap. ix (édit. Beaune et d'Arbaumont, t. I, p. 290-335); et d'après ceux-ci, le P. Menestrier, *Traité des carrouzels* (1664, in-4^o).

3. Marsannay-la-Côte, cant. Dijon (Côte-d'Or).

- Qui comme vaillans champions
 8 Ont combatu à tous venans.
 Befroymont, seigneur de Charny.
 Estoyt le chief du pas garder,
 Et Thyebau seigneur de Ruffy,
- 12 Valenchien ne vueil oblier,
 Le seigneur de Sys vueil nommer,
 Guillaume seigneur de Mont Bis.
 Aussy Guillaume de Vauldrey.
- 16 Et Anthoine, ce m'est advis.
 Challant pourtoyt robes de pers
 Et la soursangle je l'y vy.
 Jehan de Cicon et Chandivers,
- 20 Le seigneur d'Aultrecourt aussy,
 Aymé d'Espirey, Chamorgy,
 Qui tous estoyent richemant
 Armé, abillié et garny
- 24 Pour combatre hardiemant.
 Près du chastel de Perrigny¹,
 A l'arbre qu'on dist Challemaigne,
 Avoyt le seigneur de Charny
- 28 Une croix d'empres la fontainne
 Moult belles, c'est chose certaine,
 Et droit là se gardoyt le pas.
 On ne porroyt conter à painne
- 32 Des seigneurs les nobles estas.
 Au dist arbre avoyt deux escus,
 L'ung noyr et l'aulture violet,
 L'ung, de larmes d'or sus et jus
- 36 Semés richement à sohaict,
 Pour armes à cheval fut fait;
 L'aulture, semé de noyres larmes,
 Attendoit se nul estoit prest
- 40 Pour accomplir de pié les armes.
 Au dit pas don fays mencion
 Sont venus mains nobles vassaux
 Pour combatre sans fection,
- 44 L'ung à pié, l'aulture à chevaux,

1. Perrigny-lez-Dijon, cant. Dijon.

- Et comme vaillant et feaux
 Les ont receu à leur honneur ;
 Armes luisans comme cristaux
 48 Pourtoient les seigneurs de valeur.
 Au compter comme il ont fait
 Ce seroyt moult long parlement ;
 Rencontré sans faire grand plait
 52 Se sont d'aucuns moult fierement.
 Et ont rompu moult vaillamment
 Lances, barnoys au rencontre,
 Portés s'y sont sy noblement
 56 Que c'est playsir d'oyr conter.
 Là fut ung chevalier gentil
 D'Espagne, moult preu et hardy :
 Sire Digue s'appelloit y
 60 De Valors, ainsy l'entendy,
 Qui comme vray leal amy
 Pourtoit pour amour de sa mye
 Ung dyamant à la mercy
 64 De rompre la lance fourbie.
 Quant le virent, ceulx du pas
 Commencerent à murmurer
 En disant : « Cely n'est pas las,
 68 « Il veult encores mays jouter,
 « Sa dame sy luy a fait porter
 « Celle enseigne que je vous dis ;
 « Se seroyt bon de luy lever,
 72 « Gardons voyr qui sera celuy. »
 Challant, duquel j'ay ja parlé,
 De toute noblesse remplis,
 Du chevalier luy pris pitié
 76 Qui avoyt ainsy entrepris
 A porter l'enseigne de pris
 Pour l'amour de sa douce amye,
 Tant que de aulcung fut requis
 80 Qui touchat l'enseigne jolye.
 Challant congié sy demanda
 Au duc bourgoignon de touchier,
 Et d'accomplir il pourpensa
 84 Les armes dudit chevalier.

- Le franc duc luy va octroye[r],
 Adonc il s'en alla de grant
 A Dijon, devant le moustier,
 88 Et là trova le chevalier vaillant.
 En la compagnie de Challant
 Estoyt le conte de Nevers,
 Jehan de Cleves, et le puissant
 92 Prince d'Orenge estoit appres
 Ternant¹ ; il fut aussy Charny,
 Chevaliers qui furent tous pres ;
 Avoet xxv avecque ly.
 96²
 Il salua le chevalier
 En luy disant moult doucement :
 « Sire Digue, declarer
 100 « Me veulles sy en present
 « Ung peu de vostre entendement ;
 « Devant toute la seignorie
 « Vous hosterez de persement
 104 « Au playsir de la Virge Marie. »
 Messire Digue respondist
 Humblement : « Vous remercie,
 « Challant, mon chier frere et amy,
 108 « Les chappitres vous notiffie ;
 « ix lances, je vous certiffie,
 « Nous fault rompre entre l'arrest
 « Et le fer pour l'amour de ma mye ;
 112 « Or pence donc d'estre tout prest. »
 Estre truchee la noble enseigne,
 S'en vont les nobles champions ;
 Prenant corage de lyons,
 116 Checun d'eux de la main se seigne ;
 Present fut le duc bourgoignon
 Et aussy la noble duchesse,
 Accompagné d'ung million
 120 De gentz d'honneur et de noblesse.
 Quant furent entrés es lisses

1. Philippe de Ternant.

2. Un vers manque à ce huitain.

- A jouter à fer esmoluz,
 Checun d'eux seavoit bien l'office
 124 De porter lance et d'estre armé;
 Tellement se sont rencontré
 Et donné dessus le touppe,
 A l'Espagnol il fit levet
 128 La visiere de son heaulme.
 Pour ce ne vous tenisse trop
 Et abregier nostre chançon,
 Challant donna le second cop
 132 A l'Espagnol soub le menton,
 Tant qu'il porta sus le sablon
 Homme et cheval tout estendu;
 Il ne fut donné à Dijon
 136 Plus bel cop ne plus chier tenu.
 Pour celuy jour se reposa
 L'Espagniol, et quant fut levé,
 La compagnie remercia
 140 Et bellement s'en est allez.
 L'aultre jour quant furent,
 Il donnerent de beaux lopins,
 Il fut bon besoing que doblés
 144 Fussent les harnoye et plus que fins.
 Quant le franc duc vit clerement
 Que les champions de bon cueur
 Soy rencontrerent fieremant,
 148 Desirant d'emporter l'onneur,
 Il considera et eust peur
 Que l'ung de leur ne fust perilz,
 Adonc il fit pour le mellieur
 152 Cesser la compagnie de pris.
 A Dijon crient les enfans
 Parmi les rues haultemant
 A p[l]ainne voix : Vive Challant,
 156 Et Dieu le gard d'encombremant,
 Il s'et porté sy vaillammant,
 De noblesse porte la fleur,
 Car en tout noble esbatemant
 160 Challant en porte grand honneur.
 Nous prierons Dieu devotemant

- Que les seigneurs et les barons
 Qui ont cely tornoyement
 164 Maintenu, et les compagnions
 Comme notables champions
 Sont venus assayer le pas
 Qui leur doint en lieu de perdons
 168 A checum cent mille ducas.

La plupart des personnages cités par Monstrelet¹ et par Olivier de La Marche appartiennent à la noblesse du duché ou de la comté de Bourgogne et ont à peine besoin d'être présentés au lecteur : Pierre de Bauffremont, comte de Charny, fils de Henri et de Jeanne de Vergy, sénéchal héréditaire de Bourgogne; Thibaut de Rougemont, seigneur de Ruffey-sur-l'Ognon, fils de Guy et de Jeanne de Montagu²; Jean, comte d'Arberg et seigneur de Valengin, fils de Guillaume et de Jeanne de Bauffremont³; Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey-sur-Saône; Guillaume de Vienne, seigneur de Monthy⁴; Guillaume de Vaudrey et Antoine de Vaudrey, son frère⁵; Jean de Cicon, seigneur de Rançonnières, fils de Guillaume et de Catherine de Haraucourt⁶; Guillaume de Champdivers⁷; Jean de Rupt, dernier du nom, seigneur d'Autricourt et bailli d'Amont, fils de Jean et d'Agnès de Bauffremont⁸; Amé Rabutin, seigneur d'Épiry, qui trouva la mort au siège de Beauvais⁹; Jean de Chaumergy, premier écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, dont la tombe

1. Les noms sont fort mal transcrits par Monstrelet, et l'éditeur ne s'est pas donné la peine de les identifier.

2. M. d'Escouchy, édit. G. de Beaucourt, t. II, p. 557; — Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, t. I, p. 125; — Dunod, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 115.

3. J. Grellet, *les Comtes de Neuchâtel*, dans le *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, t. I, p. 125, et tabl. xvii.

4. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 809.

5. Dunod, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 223. — Molinet (édit. Buchon, t. II, p. 10-13) a consacré un chapitre de sa *Chronique* (le xxxix^e) à décrire les exploits de guerre de Claude et de Guillaume de Vaudrey « en la comté de Bourgogne » (cf. p. 44).

6. Dunod, p. 100; — Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, t. I, p. 141, 144.

7. Roussel, *Dictionnaire ... du Jura*, t. II, p. 448.

8. Gollut, *Mémoires historiques de la République séquanoise*, édit. Duvernoy, col. 1189 et 1753; — Dunod, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 155; — Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, t. I, p. 355.

9. H. Beaune, *Histoire généalogique de la maison de Rabutin* (1866), p. 15.

existe encore à l'état fragmentaire dans la localité de ce nom, voisine de Dole¹. Il est encore moins nécessaire de présenter le comte de Nevers et le prince d'Orange, de la maison de Chalon.

Mais il est deux autres personnages auxquels la chanson fait la part très large dans la description du pas de Marsannay, et qui venaient de plus loin. L'un, Jacques de Challant, appartenait à une illustre maison de Savoie²; l'autre, Diego de Valera, était un noble espagnol, qui s'est fait connaître autrement que comme champion de tournoi.

La présence de Jacques de Challant n'a rien qui puisse surprendre. Une de ses proches parentes, Marie de Challant, épousa Claude de Vaudrey, bailli de la Montagne, fils d'Antoine, précédemment nommé. Il prit part à la guerre contre les Vénitiens en faveur du duc de Milan, Philippe-Marie, le duc Amédée VIII de Savoie l'ayant envoyé au secours de ce dernier à la tête d'une compagnie de gens d'armes, et il lutta aussi contre les bandes d'écorcheurs qui étaient entrés en Bresse³. Ses domaines s'étendaient sur une partie de la vallée d'Aoste, où l'on voit encore des châteaux en ruines (Cesnone, Montalto, etc.), vestiges de la domination de cette famille au xv^e siècle⁴. C'est en l'honneur de Jacques de Challant que la pièce a été écrite, et l'on ne s'étonnera du rôle qu'on lui fait jouer. Un de ses parents et contemporains fut chanoine de l'église de Lyon⁵, se signala par un goût très marqué pour les arts⁶, se fit représenter à genoux devant la Vierge dans une fresque qui décore le petit oratoire du prieuré de Saint-Ours à Issogne en Val d'Aoste, dont il avait fait sa demeure préférée⁷, et donna à ce même prieuré un missel, daté de 1492, qui existe encore au château de Châtillon⁸.

1. Rousset, *Dictionnaire ... du Jura*, t. II, p. 40.

2. On trouve une généalogie de la famille de Challant dans Guichenon.

3. *Le Jouvenel*, édit. Favre-Lecestre, t. I, p. CCXI; — Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, t. III, cont., p. 76.

4. L. Vaccarone, *In Val Challand nel secolo XV (Bollettino del Club Alpino italiano, XX (1886), p. 51-68)*; et *I Challant e loro questioni per la successione a feudi* (Torino, 1893, in-8°).

5. *Georges de Challant, chanoine de l'église et comte de Lyon, chanoine et archidiaque de Notre-Dame d'Aoste*, par l'abbé J. Beyssac (Lyon, 1899, in-8°).

6. *Un protecteur de l'art français dans la vallée d'Aoste au XV^e siècle*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 3^e pér., t. XXXVII (1907), p. 132-146.

7. A. Manno, *Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia*, t. II (1891), p. 290-291.

8. F. Carta, *Di un manuale valdostano del secolo XV* (Roma, 1885, in-4°); cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI (1885), p. 345.

Partenaire de Jacques de Challant au pas de Marsannay. l'Espagnol Diego de Valera est bien connu dans la diplomatie et dans l'histoire littéraire. Auteur réputé d'une *Cronica de España* en quatre parties, dont la première édition parut en 1482 à Séville et qui compta jusqu'à l'an 1500 de nombreuses réimpressions¹, il écrivit une continuation qui embrasse le règne de Henri IV de Castille sous le titre de *Memorial de diversas hazañas*², puis les *Leyes hechas en las cortes de Toledo*³, et un *Tractado de providencia contra fortuna*, dont on connaît plusieurs éditions incunables⁴; on lui doit aussi un *Tratado de nobleza é fidalguia* qui eut un certain succès⁵, et diverses dissertations morales, historiques et héraldiques⁶. Né vers 1412, il mourut aux environs de l'année 1486.

H. STEIN.

1. C. Haebler, *Bibliografía ibérica del siglo XV* (1904), p. 319-323, et 2^e partie (1917), p. 182-183.

2. « Ordenada por Mosen Diego de Valera, maestro de Sala y del consejo de los serenissimos principes Don Fernando y Dona Isabella » (*Biblioteca de Autores españoles*, t. LXX, 1878, in-4^o), p. 1-95. Cf. A. Molinier, *les Sources de l'histoire de France*, n^o 4841. D'après le travail de L. de Torre y Franco Romero, *Mosén Diego de Valera, Apuntes biográficos* (*Boletín de la R. Academia de la Historia*, LXIV, 1914), cet ouvrage serait une traduction partielle et libre d'Alonso de Palencia, et non une œuvre originale; et l'édition de 1878 serait défectueuse.

3. C. Haebler, *op. cit.*, n^o 354.

4. *Ibid.*, n^{os} 425-428.

5. Édité en 1878 pour la Sociedad de bibliófilos españoles par J. A. de Balenchana dans les *Epistolos de mosen Diego de Valera*. Sur cet ouvrage, voir un intéressant article de notre confrère et ami Max Prinnet dans le *Bibliographe moderne*, t. XIV (1910), p. 84-89. D'après L. de Torre y Franco Romero, le *Tratado de los linajes nobles de España* n'aurait rien à voir avec cet auteur.

6. Beaune et d'Arbaumont, dans leur édition des *Mémoires d'Olivier de La Marche*, t. II, p. 199, cite de Diego de Valera un Traité des pas d'armes dont une traduction par Gonzalve de Vargas serait conservée sous le n^o 1388 des manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye. Ce renseignement est inexact : le manuscrit visé est une traduction par Hugues de Salve du « Traité de noblesse », dont il vient d'être question.

INTRODUCTION

A

UN LEXIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Le directeur de l'une des plus répandues parmi les revues d'archéologie écrivait naguère : « Un nouveau lexique des termes archéologiques serait d'une incontestable utilité¹. » Victor Hugo formulait, il y a déjà longtemps, un vœu analogue². Le fait est que la langue archéologique donne à qui la considère d'un peu près l'impression d'un regrettable chaos.

Un érudit très compétent et très modéré³ a prononcé le mot d'*anarchie* : l'expression n'a rien d'excessif. Prenons un terme d'usage courant et de sens connu : *campagne*. Hatzfeld et Darmesteter en donnent les exemples suivants : « *Ce soldat a fait trois années de campagne* et, ellipt., *a fait trois campagnes* », et, au figuré : « *Une maison bâtie en trois campagnes*, en trois saisons de travail, c'est-à-dire en trois ans. » Les auteurs les plus qualifiés, Perronet⁴, Viollet-le-Duc⁵, ont employé la locution dans ce sens. Dirai-je que des textes législatifs respectent sur ce point la langue⁶? Ce qui a plus de poids peut-être, c'est qu'une décision judiciaire a défini le mot⁷. Or,

1. Eug. Lefèvre-Pontalis, dans le *Bulletin monumental*, 1907, p. 159.

2. Halphen, *l'Histoire en France depuis cent ans*, p. 60.

3. « Cette sorte d'anarchie où se trouve le langage archéologique pour le moyen âge » (G. Durand, dans *Bulletin monumental*, 1907, p. 152).

4. « 97. La septième année..., on continuera aussi d'élever de huit à neuf pieds de hauteur, des le commencement de la campagne, les culées du pont » (devis pour le pont de Neuilly, dans la *Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly*, Paris, 1782-1783, 2 vol. in-fol., t. I, p. 13).

5. « Pendant le cours de la campagne de 1854 » (*Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. II, p. 288, note 3).

6. « A la fin de chaque campagne, si les travaux doivent durer plusieurs années » (loi du 29 décembre 1892, sur les occupations temporaires, art. 10).

7. Delauney, *les Occupations temporaires et la loi du 29 décembre 1892* (Paris, 1893), p. 140.

sans donner l'ombre d'une raison, quelques archéologues, malgré l'usage, malgré l'autorité des écrivains et de la justice, malgré la règle, entendent par *campagne* une série de travaux exécutés dans un édifice, quelle que soit la durée de ces travaux. M. Durand n'était-il pas fondé à parler d'anarchie?

Le mal ne se borne pas là et la fantaisie s'aggrave d'une tendance contre laquelle il convient de réagir. Des archéologues, lorsqu'ils écrivent, visent moins à être clairs qu'à paraître savants. Ils ne se préoccupent pas tant de se faire comprendre que d'étaler des expressions techniques. Ils en viennent à composer un vocabulaire étroit, en dehors duquel il ne serait bientôt plus permis de chercher ses termes. On nous ramène à l'époque de la loi des XII Tables, où le plaideur devait obligatoirement s'exprimer en formules invariables.

Dès à présent, l'ignorance de la langue archéologique et son habituelle imprécision provoquent des méprises et des discussions qu'il y aurait avantage à éviter. Au cours d'une controverse engagée naguère sur le sens du mot *triforium*, l'un des contradicteurs rappela que, pour Quicherat, le triforium est un « ordre de percements »; on lui répondit qu'« il n'y a pas d'ordre dans l'architecture du moyen âge comme dans l'architecture antique »! La confusion est d'un ordre pesant.

On sait que l'un des sujets qui divisent le plus les archéologues est le nombre des écoles d'architecture romane en France. Qu'ils ne soient pas pleinement d'accord sur ce point, c'est chose naturelle, puisque les données du problème se prêtent à des solutions multiples; mais qu'ils continuent à se quereller sans prendre la peine de définir ce qu'est une école, cela est moins compréhensible. Ils devraient commencer par préciser le sens du mot, la signification de l'étiquette: ils verraient ensuite sur quels objets elle doit être apposée.

Ce n'est donc pas une tentative inutile que d'apporter en ces matières un peu de clarté, d'aider les archéologues à choisir, parmi les expressions qui s'offrent à eux, celle qui correspond à leur idée.

Mais ce n'est pas assez de formuler une opinion pour l'emporter sur les habitudes contraires: il faut la motiver. En d'autres termes, un lexique raisonné est nécessaire.

Il semble que l'établissement d'un lexique pareil soit chose

aisée : il suffirait de recueillir dans les livres modernes autorisés les mots et le sens y attaché. En réalité, l'entreprise n'est pas, à beaucoup près, aussi simple.

Il importe de se rendre compte que les vices actuels du vocabulaire archéologique ne datent pas de notre génération ; ils remontent à une centaine d'années. Les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles avaient d'excellents ouvrages, qui fixaient la langue, et sur lesquels on reviendra ci-après : mais ces ouvrages, écrits en un temps qui, systématiquement, ignorait l'art du Moyen Age, se réfèrent à la seule architecture classique.

Les hommes qui ont construit l'archéologie médiévale, Caumont, Quicherat, Viollet-le-Duc et autres, ont dû, sinon forger une partie des termes qui leur étaient nécessaires, du moins détourner de leur acception nombre de ces mots, qui étaient jusqu'alors réservés à d'autres idées. Ils ont créé, en même temps que la doctrine, la langue qui sert à l'exposer, chacun apportant à ce travail ses notions, ses tendances, son tempérament propre : celui-ci plus technique, celui-là plus philologue, un troisième plus littéraire. Il faut ajouter que ces hommes, formés dans des milieux différents, ne parlent pas la même langue : ingénieurs, architectes, archéologues, chacune de ces catégories affectionne des locutions que les deux autres adoptent ou rejettent sans les comprendre toujours. Choisy a baptisé *arcs diaphragmes* certains arcs transversaux ; l'expression est juste lorsqu'il s'agit d'arcs qui, montant jusqu'à la couverture, coupent les combles et peuvent arrêter la propagation du feu. Des archéologues se sont emparés de ce terme, dont l'aspect scientifique est imposant, et ils le prodiguent, parfois sans raison.

A Dieu ne plaise que je travaille jamais à diminuer la gloire des hommes éminents qui ont fondé parmi nous l'archéologie. Mais il faut bien montrer, par quelques spécimens, qu'il est impossible de leur demander *jus et norma loquendi*, les règles de ce parler spécial dont je m'enquiers.

Mérimée savait, certes, écrire en français. Son talent ne le défend pas contre certaines erreurs : « Le galbe des moulures¹ » pour le *profil* ; « opus incertum² » pour *blocaje* ; « les penden-

1. Prosper Mérimée, *Études sur les arts au moyen âge* (Paris, 1875, in-8°), p. 221.

2. P. 80.

tifs des arcades¹ » pour les *tympan*s. Je ne parviens pas à saisir ce que peuvent être « des arcs... qui forment l'ouverture verticale du mâchicoulis² ».

Avec Vitet, c'est pire. Assurément, il serait injuste de ne pas tenir compte du moment où cet archéologue illustre a publié sa monographie de *Notre-Dame de Noyon*. Vitet est bien excusable, par exemple, d'ignorer, en 1845, qu'*ogive* est le nom des nervures gothiques; il l'est moins d'appliquer ce mot³ et celui de *plein cintre*⁴ au percement tout entier; de mentionner « des contreforts concaves et chantournés »⁵, au lieu de *contournés*; « un pilier multiple⁶ » pour un pilier composé de plusieurs colonnettes en faisceau; des arcs qui « semblent suivre une archivoltte concentrique en se rapprochant de leur base »⁷; enfin, « des édifices où le principe semi-circulaire et le principe aigu sont en présence »⁸.

Les *Instructions du Comité des travaux historiques et scientifiques* ont, dans certains de leurs chapitres tout au moins, une haute valeur doctrinale⁹. On est très frappé, quand on les relit, de ce que certaines théories qui font actuellement grand bruit y sont déjà formulées. Le mérite intrinsèque de ces *Instructions* et leur caractère officiel concouraient à leur assurer de l'autorité; elles exercèrent une large influence. Or, la langue des *Instructions* n'est pas sans présenter bien des faiblesses : des cheminées auraient des « chambranles énormes » et un « manteau conique »¹⁰, au lieu de *jambages* et d'une *hotte*; il y aurait des colonnes carrées, qui seraient les pieds-droits, et des colonnes rectangulaires et engagées, qui seraient les pilastres¹¹;

1. Prosper Mérimée, *Études sur les arts au moyen âge* (Paris, 1875, in-8°), p. 142.

2. P. 245.

3. *Notre-Dame de Noyon*, p. 67 et 71.

4. *Id.*, p. 158.

5. *Id.*, p. 7.

6. *Id.*, p. 74.

7. *Id.*, p. 173.

8. *Id.*, p. 78.

9. Ces *Instructions* sont d'Albert Lenoir, Aug. Le Prévost, Mérimée et Ch. Lenormant (*Rapport au Roi*, reproduit par X. Charmes, *le Comité des travaux historiques et scientifiques* (Collection de documents inédits), t. II, p. 125 et 378).

10. *Le Comité des travaux historiques*, t. III, p. 218.

11. *Op. cit.*, p. 110-111.

le créneau serait le plein de la maçonnerie, entre deux échan-
cures¹; une série de fenêtres est appelée *fenestration*²; le
fronton est confondu avec le pignon³, la poterne avec la barba-
cane⁴ et la coupe de l'arc avec son tracé⁵; *mâchicoulis* dési-
gnerait l'ensemble du crénelage en encorbellement⁶; *croisillon*
s'appliquerait non seulement à chaque bras du transept, mais
encore à l'une quelconque des quatre parties de la croix, fût-ce
la tête⁷; *précinction*, à des mèneaux horizontaux⁸; *porche*, à
l'encadrement profond des portes⁹, à un auvent¹⁰ et même à une
bretèche plaquée contre la muraille au-dessus d'une porte¹¹. Les
Instructions ont mis en circulation un certain nombre de locu-
tions vicieuses, comme *arcade* pour *arc*¹², *amortissement d'une*
baie pour *couverture d'une baie*¹³.

Caumont a rendu des services inappréciables, nul à coup sûr
ne songe à le nier. Il est bien permis de constater cependant
que sa langue est fréquemment impropre, de même que ses théo-
ries sont superficielles. Et comme son action fut très étendue
et très durable, il a la responsabilité d'un certain nombre
d'inexactitudes qui sont commises journellement : *cintre* pour
plein-cintre, *ogive* pour *arc brisé*, *les transepts* pour *les bras*
du transept, etc. On a beau n'être pas un géomètre, il n'est
pas permis de définir les strigiles « des cannelures en spirale »¹⁴.

Sous l'aspect qui nous occupe, Quicherat était très supérieur
à Caumont¹⁵. C'était un esprit autrement trempé et beaucoup
plus cultivé : intelligence vigoureuse et rigoureuse, il avait

1. *Le Comité des travaux historiques*, t. III, p. 192-193.

2. *Op. cit.*, p. 148-159.

3. *Op. cit.*, p. 141 et 161.

4. *Op. cit.*, p. 179.

5. *Op. cit.*, p. 146.

6. *Op. cit.*, p. 195.

7. *Op. cit.*, p. 99-100.

8. *Op. cit.*, p. 147 et 165.

9. *Op. cit.*, p. 103.

10. *Op. cit.*, p. 105.

11. *Op. cit.*, p. 104.

12. *Op. cit.*, p. 120 et suiv.

13. *Op. cit.*, p. 120.

14. *Abécédaire d'archéologie, Architecture religieuse*, 5^e édit., p. 49.

15. « La langue archéologique d'A. de Caumont n'a ni la précision, ni surtout la logique, appuyée sur une connaissance approfondie de la langue française, de celle de J. Quicherat » (G. Durand, *Bulletin monumental*, 1907, p. 150).

retiré d'un long commerce avec les anciens textes le sentiment de la langue. Cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas à son compte un nombre assez élevé d'erreurs de vocabulaire : « Berceau plein » n'est pas l'équivalent de *berceau en plein-cintre*¹ ; les colonnes engagées ne sont pas des dossierers², et il n'est pas correct de parler des « dossierers traités en colonnes engagées »³, de « dossierers figurés en demi-colonnes »⁴, de « faisceaux de dossierers »⁵ ; il est au moins risqué de définir les doubleaux « les arcs de voûte disposés dans le sens du vaisseau »⁶ ; l'*imposte* n'est pas la ligne des naissances de l'arc⁷, c'est une tablette posée sur le pied-droit, *imposita*, d'où vient son nom, et il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'« impostes virtuels »⁸, pas plus que des taillloirs virtuels ou des chapiteaux virtuels ; le *tableau* n'est pas « l'épaisseur des murs à l'endroit où l'ouverture est pratiquée »⁹ : c'est seulement une partie de cette épaisseur, depuis l'angle extérieur jusqu'à la feuillure exclusivement ; l'*arc de cloître* est tout autre chose que les pénétrations¹⁰.

L'une des faiblesses de Quicherat consiste en ce qu'il emploie quelquefois les mots pour ainsi dire d'instinct, et sans tenir compte du sens que l'usage leur assigne. Il en résulte de véritables néologismes : *touwillon* n'est pas synonyme de *tourelle*¹¹ ; on ne dit pas que des arcs sont « extradossés d'une corniche »¹² pour signifier qu'un cordon, qui d'ailleurs n'est pas une corniche, repose sur la clef de ces arcs ; des massifs *épaulent* une façade, ils ne *éperonnent* pas¹³ ; la *tête* d'un arc n'en est pas la partie haute ou cerveau¹⁴, la tête ou plutôt les têtes de l'arc sont les faces, habituellement verticales, qui le terminent ; on

1. *Mélanges. Moyen âge*, p. 94.

2. *Op. cit.*, p. 441 et 470.

3. *Op. cit.*, p. 455.

4. *Op. cit.*, p. 458.

5. *Op. cit.*, p. 488.

6. *Op. cit.*, p. 279.

7. *Op. cit.*, p. 392 et 423.

8. *Op. cit.*, p. 437. — Dans ce passage, Quicherat emploie le mot *imposte* au masculin, suivant l'usage des ouvriers, adopté dans certains lexiques.

9. *Op. cit.*, p. 373.

10. *Op. cit.*, p. 134.

11. *Op. cit.*, p. 226.

12. *Op. cit.*, p. 143.

13. *Op. cit.*, p. 226.

14. *Op. cit.*, p. 452.

disait, d'ailleurs, la *tête d'un mur*, pour désigner le parement, par opposition à la *queue*, qui se référait à la masse profonde.

On peut admirer dans Quicherat le style original et nerveux ; il serait périlleux d'adopter sans un examen sévère sa terminologie. Les maîtres les plus réputés parmi les archéologues ne sont pas, en fait de vocabulaires, des maîtres sûrs.

Les architectes ont, sur les simples archéologues, l'avantage de posséder mieux la langue du métier et aussi d'avoir le sens des réalités. Un architecte n'écrira pas qu'un tailloir « consiste en un filet surmontant un biseau » ; il distingue le tailloir ou la base, qui sont des assises de pierre, de la mouluration qui en est le profil. Il ne faut pas néanmoins se fier aveuglément aux architectes : bien des expressions, même courantes parmi les techniciens, prêtent à la controverse. Et puis, on ne doit pas oublier que les termes actuellement usités dans les chantiers ne sauraient rendre toutes les formes, tous les procédés, toutes les idées qui se présentent dans l'étude des monuments anciens. Enfin, il est bien permis de dire que des architectes, même illustres, manient la plume avec une certaine gaucherie.

Viollet-le-Duc n'est pas de ceux-là : son talent d'exposition est remarquable. Mais il a beaucoup produit, et, comme il arrive à tous les écrivains abondants et faciles, il sommeille quelquefois. Ne définit-il pas le pinacle : « Couronnement... d'un point d'appui vertical¹ ? » Il est aussi difficile de trouver un point vertical que de le couronner. Mais ces inégalités ne sont pas graves ; ce qui l'est davantage, ce sont les erreurs comme celle qu'il a commise, semble-t-il, de propos délibéré, au sujet du mot *archivoltes*. « Ce sont, dit-il, les arcs qui sont bandés sur les piles des nefs ou des cloîtres, sur les pieds-droits des portails, des porches, des portes ou des fenêtres, et qui supportent la charge des murs². » Viollet-le-Duc aurait été embarrassé pour étayer de quelques exemples une pareille définition. Celle que voici est gravement incomplète : « LUNETTES, s. f. Œil circulaire ménagé au centre d'une voûte d'arête, en guise de grande clef, pour le passage des cloches³. » Il se peut que l'on ait pris parfois le mot dont il s'agit dans cette acception ; mais il a, en

1. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VII, p. 176.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 46.

3. *Op. cit.*, t. VI, p. 196.

architecture, un sens différent et autrement important. *Cantonné* ne se dit pas d'un pilier armé de colonnes sur ses quatre faces¹; *canton* est synonyme d'angle et *cantonné* s'applique aux piliers dont les angles sont munis de colonnes².

Quoi qu'il en soit, on pense bien que la lecture des ouvrages écrits par les architectes et le dépouillement de certains devis rédigés par les meilleurs d'entre eux permettent une ample moisson de termes dont la connaissance est indispensable aux archéologues.

Les ingénieurs, du moins les plus réputés, sont, dans les descriptions, supérieurs aux architectes et aux archéologues. Une certaine tournure d'esprit qui les porte à serrer les difficultés de près, la pleine connaissance des idées à exprimer, la conscience qu'ils ont de leur valeur et qui les dispense d'un vain étalage d'érudition, tout cela donne à leur prose une objectivité, une précision et souvent une simplicité trop rares ailleurs. Pour désigner les formes d'arc, ils utilisent volontiers les expressions de la géométrie³; ils ne diront pas *un arc bombé*, mais plutôt une courbure « en portion de cercle », « en arc de cercle », car le mot *arc* conserve sous leur plume son acception géométrique et abstraite. « Je construis une voûte, un pont, me disait l'un d'eux; je ne construis pas un arc. »

Choisy, notamment, adopte parfois un langage d'une clarté cristalline et dépourvu de toute prétention. Par exemple : « Lorsque l'église a plusieurs nefs, la poussée de la nef centrale, au lieu d'être détruite directement par des piles de butée massives et encombrantes, est saisie pour ainsi dire au point où les nervures l'amènent et transportée à travers l'espace par des arcs-boutants qui permettent de rejeter hors de l'édifice toutes les culées⁴. » Certains archéologues se croiraient déshonorés de

1. *Op. cit.*, t. II, p. 259.

2. Quicherat, *Mélanges, Moyen âge*, p. 456. — Anthyme Saint-Paul n'a pas étudié la question du vocabulaire dans son remarquable travail sur Viollet-le-Duc (voir le chapitre IV, *les Ouvrages*, p. 59 et suiv. de la 2^e édition).

3. « Les voûtes des ponts sont ordinairement faites en demi-cercle, en demi-ellipse ou de forme ovale, en arc d'ogive et enfin en portion d'arc de cercle » (Perronet, *Supplément aux œuvres de M. Perronet*, p. 8). « Le pont de la Concorde comprend cinq arches en arc de cercle » (F. de Dartain, *le Pont de la Concorde* (Paris, 1907, in-4^e), p. 1).

4. *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 141.

dire ces choses sans recourir à de grands mots solennels et rébarbatifs.

Comme il est aisé de s'en rendre compte à la réflexion, une langue de spécialistes, précisément à cause de son exactitude, manque de souplesse. Faite pour ce qu'on est convenu d'appeler les ouvrages d'art, la langue des ingénieurs s'adapte mal aux œuvres artistiques, et certains parmi les termes qu'ils affectionnent sont quelque peu déplacés dans la description d'une cathédrale du Moyen Age. Tout le monde comprend ce que sont, dans un pont, les *arches de rive*; on est quelque peu saisi de voir donner aux collatéraux d'une église le nom de *nefs de rive*¹.

La conclusion est que, si tout n'est pas également bon, il y a beaucoup à prendre dans les écrits des ingénieurs, entre autres dans les œuvres de Perronet.

Les dictionnaires forment une catégorie à part. Je ne parle pas des dictionnaires généraux, tels ceux de Littré ou d'Hatzfeld et Darmesteter, mais des dictionnaires spéciaux d'architecture. Encore faut-il distinguer entre les dictionnaires qui sont, comme ceux de Viollet-le-Duc et de Planat, des recueils de dissertations rangées dans un ordre alphabétique et les dictionnaires où les définitions tiennent, sinon toute la place, du moins une place importante.

Il faut n'utiliser qu'avec une circonspection extrême les dictionnaires généraux, même les meilleurs. Littré, qui est d'ailleurs si remarquable, donne pour certains termes d'architecture des définitions véritablement déconcertantes, par exemple celle-ci : « Cintre... 1° Surface concave et hémisphérique... 2° Terme d'architecture. Figure en arc de cercle. Ils s'en vont raisonnant de l'ogive et du cintre. V. HUGO. » *Cintre, plein cintre, arc, demi-sphère* sont confondus en quelques mots. Et puis, ce n'est pas à un poète, s'appelât-il Victor Hugo, qu'il faut demander les secrets d'un vocabulaire technique.

Il n'en est pas moins vrai que l'on ne saurait étudier notre langue française, en quelque partie que ce soit, sans consulter ces dictionnaires.

Les dictionnaires d'architecture inspirent, au premier abord, une confiance qui n'est pas toujours justifiée. Assurément, leur auteur réfléchit davantage pour libeller la définition d'un terme

1. Choisy, *Histoire de l'Architecture*, t. II, p. 442.

que pour employer ce terme au courant de la plume; mais la réflexion n'est pas toujours une garantie; mieux vaut quelquefois une rédaction spontanée. D'autre part, les dictionnaires dont il s'agit ont une faiblesse originelle : ils sont, pour une portion notable, copiés les uns sur les autres, de telle sorte qu'ils reproduisent les mêmes fautes.

Le cas du dictionnaire célèbre de Quatremère de Quincy¹ est typique. Quatremère s'est trop souvent oublié à transcrire Daviler, non pas mot pour mot, mais lettre pour lettre. « ARESTE DE LUNETTE. C'est l'angle où une lunette se croise avec un berceau. » On remarquera l'orthographe de *aresta* : c'est que la définition a été prise littéralement dans Daviler.

Des changements interviennent quelquefois, inattentions du copiste, coquilles de l'imprimeur? Je ne sais. On en trouvera ici quelques exemples :

SEMELLE. Espèce de tirant fait d'une plate-forme, où sont assemblés les pieds de la *ferme* d'un comble pour en empêcher l'écartement (Daviler).

RAINURE OU RENURE. C'est un petit canal fait sur l'épaisseur d'une planche, pour recevoir une *languette* ou pour servir de coulisse (Daviler).

ASSEMBLAGE PAR EMBRÈVEMENT... Cet assemblage se fait aussi par deux tenons *frotans* posés en décharge dans leurs mortaises (Daviler).

FILET. Toute petite moulure *quarrée*, qui accompagne ou couronne une plus grande (Daviler).

SEMELLE, s. f. Espèce de tirant fait d'une plate-forme, où sont assemblés les pieds de la *forme* d'un comble pour en empêcher l'écartement (Quatremère).

RAINURE, s. f. C'est un petit canal fait sur l'épaisseur d'une planche pour recevoir une *lorgnette* ou pour servir de coulisse (Quatremère).

... On fait cet assemblage par deux tenons *flottans* posés en décharge dans leurs mortaises (Quatremère).

FILET, s. m. Nom qu'on donne à une petite moulure qui en accompagne une plus grande (Quatremère).

Je ne prétends pas que le Dictionnaire entier soit emprunté à

1. Quatremère de Quincy, *Dictionnaire de l'architecture*. Paris, 1832, 2 vol. in-4°.

Daviler. Voici un passage qui n'est pas de cet auteur et qui n'aurait pas ajouté un rayon à sa gloire :

« ARC EN PLEIN-CINTRE. C'est celui qui est formé de la circonférence d'un cercle. »

Le *Dictionnaire de l'architecture du moyen âge*, par Adolphe Berté, « dessinateur archéographe », a été bien souvent consulté. L'auteur déclare avoir puisé « particulièrement dans le précieux *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, les *Instructions* du Comité des arts »¹. Même en 1845, il y avait peut-être mieux à faire : à Caumont, je préfère, pour nombre de définitions, les bons auteurs des xvii^e et xviii^e siècles. Quelles qu'en soient les sources, l'ouvrage même de Berté est entaché de bien des imperfections. La phrase suivante est de celles qui suffisent pour juger un dictionnaire : « On appelle *Arc en plein cintre brisé* (*Com.*) une ogive très obtuse². » De même pour *Gouttereau* : « M. Batissier appelle ainsi le mur d'une église dans lequel se trouve percée la claire-voie³. » Il y a des gouttereaux ailleurs que dans les églises et des claires-voies sur d'autres points que les gouttereaux.

Ce dictionnaire de Berté a rendu des services ; il n'en est pas moins insuffisant — et vieilli.

Le *Dictionnaire général des termes d'architecture*⁴, par Daniel Ramée, est supérieur au précédent. Il est d'un homme du métier, à qui la langue technique est familière. On peut reprocher à ce livre une excessive brièveté : au mot *Appareil* il consacre moins d'une ligne et demie. En outre, l'auteur n'énonce pas ses raisons ; il donne le sens des mots, tout sec, et ne s'inquiète aucunement de leur origine et de leur évolution.

Pareille constatation peut être faite à propos du *Dictionnaire des termes employés dans la construction*⁵, par Pierre Chabat, et du *Dictionnaire raisonné d'architecture*⁶, par Ernest Bosc. Du moins, ces deux derniers ouvrages sont plus complets que les précédents et peuvent être souvent étudiés avec fruit.

1. Berté, *Dictionnaire de l'architecture du moyen âge* (1845, in-8°), p. 1x.

2. *Ibid.*, p. 23.

3. *Ibid.*, p. 179.

4. Paris, 1868, in-8°.

5. Paris, 1875-1878, 3 vol. gr. in-8°, et 2^e éd., 1881, 4 vol. gr. in-8°.

6. *Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent* (Paris, 1877-1880, 4 vol. in-4°).

La consultation des livres antérieurs au XIX^e siècle pose un problème d'autant plus aigu que le livre est plus ancien. Les mots peuvent ne plus avoir leur signification d'autrefois. M. Eulart a écrit¹ avec raison qu'un glossaire des vieux termes d'architecture présenterait surtout un intérêt philologique.

Darmesteter a montré qu'une langue n'est pas une matière morte, mais un organisme vivant, soumis à une perpétuelle transformation : « L'état du lexique d'un peuple, à un moment donné, répond nécessairement à l'état des idées qui, à ce moment, s'agitent dans son esprit, et le flux incessant de faits et de pensées qu'emportent les générations dans leur écoulement sans fin laisse sa trace dans le vocabulaire². » Les temps modernes ont remué, modifié, supprimé, créé trop d'idées pour que la langue n'ait pas subi les contre-coups de ces changements survenus dans les notions qu'elle exprime.

Il faut se rappeler cependant que nous travaillons ici à un glossaire archéologique : pour traduire les procédés ou les formes désuets, il nous faut souvent des termes également tombés de l'usage. « Le mot, dit encore Darmesteter, n'a de raison d'être que par ce qu'il dit à la pensée, et quand il ne lui dit plus rien, la langue l'abandonne comme un vase vidé ou brisé qu'on jette au rebut³. » Nous qui voulons loger de très vieilles liqueurs, nous ramassons ces vieux flacons vides, qui leur conviennent spécialement.

D'autre part, si nous ne prétendons pas prendre telle quelle, pour nous en servir⁴, la langue des maîtres d'œuvre du Moyen Âge, nous n'avons pas le droit de nous en désintéresser : il ne nous est pas indifférent, pour percevoir le sens actuel des mots, de les saisir à leur origine.

Philibert Delorme, je l'avoue, m'a causé une déception. A

1. *Manuel d'archéologie française*, t. 1, p. 3.

2. Darmesteter, *De la vie des mots*, p. 3, dernière édition (s. d., 4 vol. in-8°).

3. *Ibid.*, p. 154.

4. Encore faut-il ici, comme en toute chose, un peu de logique. Je suis prêt, ainsi qu'on m'y invite, à repousser *carole* pour désigner le déambulateur, parce que ce terme n'est plus employé ni compris ; mais alors je n'admets pas qu'on m'interdise de parler d'*églises à trois nefs*, sous prétexte que, dans les textes du Moyen Âge consacrés à la description des églises, *navis* serait toujours au singulier. D'autant qu'on propose de remplacer *église à trois nefs* par *église à trois vaisseaux*, comme si *navis* ne se traduisait point par *vaisseau*, aussi bien que par *nef*.

l'inverse des peuples jeunes, dont parle Quicherat¹, il fait sa langue, non pas sous l'empire d'un besoin, mais pour se montrer homme d'esprit. Il est de ces architectes que Montaigne tourne en dérision et qui s'enflent de grands mots : *cryptoportique*², *parastate*³ et autres. Il ne dit pas *plein-cintre*, mais *hémicycle*⁴. S'il lui arrive d'employer une expression simple et courante, *écoinçon*⁵, *croisée d'ogives*⁶, *tierceron*⁷, *poteau*, « pousteau »⁸, ou même *piédestal*⁹, il s'en excuse et ajoute : « Ainsi que le vulgaire les appelle », « ainsi appelé des maîtres maçons ». Philibert Delorme s'appliquait à parler grec ; nous nous enquérons de termes français : son vocabulaire ne nous retiendra pas.

Bien autrement importants sont les lexiques des xvii^e et xviii^e siècles, non pas tant les dictionnaires généraux, comme le *Dictionnaire de Trévoux*, qui prennent forcément leurs définitions aux spécialistes, mais les lexiques rédigés par les techniciens : Frézier¹⁰, Daviler¹¹, Roland Le Virloys¹², Félibien¹³ et même, pour certains articles, l'Encyclopédie. Ces livres précieux ont négligé l'évolution du langage, — le côté philologique de ces questions ne frappait pas les esprits autant qu'aujourd'hui, — du moins les lexiques renseignent sur l'état de la terminologie au moment où ils ont été écrits.

Telles sont les principales sources où j'ai puisé. Cette docu-

1. « Les peuples dans l'enfance font leur architecture comme ils font leur langue, sous l'empire d'un besoin qui les stimule, et non pour se montrer gens d'esprit » (*Mélanges, Moyen âge*, p. 91).

2. *Œuvres* (1626, in-fol.), IV, 9, fol. 125.

3. *Ibid.*, II, 7, fol. 44.

4. *Ibid.*, IV, 18, fol. 122 v^o, et X, 15, fol. 293 v^o.

5. *Ibid.*, VIII, 14, fol. 249 v^o.

6. *Ibid.*, IV, 8, fol. 107.

7. *Ibid.*, IV, 8, fol. 107 v^o.

8. *Ibid.*, XI, 3, fol. 311 v^o.

9. *Ibid.*, II, 7, fol. 44.

10. Frézier, *la Théorie et la pratique de la coupe des pierres* (1737-1739, 3 vol. in-4^o), pl. 49 et 149.

11. *Explication des termes d'architecture*, nouv. éd. (1710, in-4^o).

12. *Dictionnaire d'architecture civile, militaire et navale* (1770-1771, 3 vol. in-4^o).

13. *Dictionnaire des termes propres à l'architecture, à la sculpture, à la peinture...*, à la fin du volume *Des principes de l'architecture...*, 3^e éd. (1697, in-4^o).

mentation permet quelquefois de saisir les forces dont le vocabulaire est travaillé et le résultat de ce travail. Bien des causes sollicitent les mots à glisser d'un sens vers un sens voisin tout différent.

D'abord, il n'est pas rare qu'un même terme serve à plusieurs corps de métier, dont chacun y attache une signification.

L'appui est sur quoi on s'appuie. Les maçons font une fenêtre; ils élèvent au-dessus du sol, entre le sol et la baie, un mur mince : ce mur est un appui. S'ils terminent ce mur par une tablette, cette tablette de couronnement est plus précisément l'appui de la fenêtre. Surviennent les menuisiers; ils posent sur l'appui des maçons une barre transversale fixe, qui supportera le bâti de bois et qui est encore un appui.

Les maçons font des liernes et les charpentiers en font d'autres; les serruriers font des contreforts, qui ne ressemblent pas à ceux des maçons. Les fumistes fabriquent des foyers, les marbriers aussi, les tapissiers également : pour les fumistes, le foyer est le lieu où s'opère la combustion; pour les marbriers, c'est une dalle en avant de la cheminée; pour les tapissiers, un tapis.

Le trumeau est un mur plein entre deux baies, le revêtement en menuiserie de ce mur, le miroir qui le garnit¹.

Le changement peut résulter d'une confusion. Lorsqu'une fenêtre est couverte d'un linteau quelque peu infléchi, on dit que ce linteau est *bombé*. On dit encore que la fenêtre elle-même est *bombée*, contrairement aux fenêtres *carrées*, qui sont couvertes d'un linteau rectiligne. Puis on appliqua l'épithète de *bombé* à l'arc lui-même, ce qui est irrationnel, attendu que les arcs de ce type sont moins bombés, plus plats que le plein-cintre, qui est l'arc par excellence.

Âtre et *foyer* ont une origine connue : *âtre*, suivant Hatzfeld et Darmesteter, procède du haut allemand *astrih*, sol dallé ou carrelé; *foyer* vient de *focarium*, qui dérive lui-même de *focus*, feu. On pourrait croire que le foyer est la partie de la cheminée où on fait le feu, tandis que l'âtre serait le sol de la cheminée, lequel peut s'étendre en avant des jambages;

1. Les archéologues donnent le nom de *trumeau* au pilier qui partage en deux certaines portes d'églises. L'appellation n'est pas heureuse : ce pilier ne saurait guère être assimilé à un mur plein entre deux baies.

c'est plutôt le contraire qui est vrai : pour certains auteurs, comme Daviler, l'âtre est localisé à l'intérieur de la cheminée, entre les jambages. Cette inversion pourrait être due en partie à ce qu'on a rattaché *âtre* à l'adjectif *atrum*, noir : l'âtre est devenu ce qui, dans la cheminée, est noirci par la fumée et par la suie.

Ce ne serait pas le seul cas où un mot a évolué sous l'influence d'une méprise, qui est un véritable contresens. Les traducteurs ont cru que les antes sont, « selon Vitruve, les pilastres d'encoignure que les anciens affectoient de mettre aux extrémités de leurs temples »¹. En réalité, Vitruve ne dit rien de pareil ; il dit même, si je ne me trompe, le contraire : lorsqu'il étudie les supports des charpentes, il énumère « columnas et parastaticas et antas »², les colonnes, les piliers et les pilastres. Il n'est pas vraisemblable que, dans cette très brève énumération, Vitruve se soit occupé des « pilastres d'encoignure » ; d'ailleurs, quand il veut parler des pilastres de cette espèce, il précise : « Antas angulares »³. Il n'en est pas moins vrai que cette erreur de traduction a fait dévier le mot de son acception véritable.

Lorsqu'un mot prend un sens nouveau, il ne perd pas nécessairement le sens ancien, et comme ce phénomène peut se produire à diverses reprises sur le même mot, le vocabulaire archéologique est encombré de termes qui ont deux ou plusieurs significations.

Pour certains de ces termes, le vague se fait de bonne heure. *Astragale* est de formation savante et récente ; cette expression ne doit pas remonter plus haut que la Renaissance. Cependant, dès le xvii^e siècle, on ne s'entendait plus à son sujet : pour les uns l'astragale comprend un tore, un filet et un cavet ; pour les autres il se réduit à un tore : des auteurs donnent ce nom aux seules moulures qui sont en haut du fût des colonnes, d'autres placent aussi un astragale au bas du même fût ; d'autres enfin font abstraction de la place ainsi que de la fonction et consi-

1. *Encyclopédie*, au mot *Antes*.

2. IV, 2 ; éd. Panckoucke, t. I, p. 342.

3. L'erreur provient vraisemblablement de ce que dit Vitruve (III, 2 ; éd. Panckoucke, t. I, p. 248) touchant le temple *in antis*. Dans ce temple, les antes sont bien des pilastres d'angle ; mais il n'en résulte aucunement qu'il n'y ait pas des antes d'une autre espèce.

dèrent *astragale* comme synonyme de *tore*. Aujourd'hui le sens est en partie fixé: du moins, on s'entend à réserver le terme d'*astragale* à la moulure qui ceint le fût immédiatement au-dessous de la corbeille du chapiteau, sans bien s'entendre sur le profil, plus ou moins compliqué, de cette moulure: *tore*, ou bien *tore* et *filet*, ou encore *tore*, *filet* et *cavet*.

Le cas est plus intéressant lorsqu'on distingue l'acception première des mots et les changements que cette acception a soufferts. En voici quelques exemples:

Le parement a dû être, à l'origine, l'action de parer une pierre, de la préparer, de la tailler, principalement sur la face destinée à rester apparente; ensuite, le parement a été cette face même, qu'il s'agit d'une pierre unique ou d'un mur: *poser en parement*, c'est poser une pierre sur la face d'un mur: enfin, le parement est, non plus un plan, mais le revêtement en pierres taillées d'une construction brute.

Quand un mur porte un ornement en relief, sculpture ou moulure, le *nu* de ce mur est le plan sur lequel s'enlève l'ornement, c'est le fond de l'ornementation. Les glossaires que j'ai consultés sont unanimes sur ce point. Or, d'excellents écrivains, Rondelet¹, Viollet-le-Duc², Choisy³, etc., emploient le mot *nu* comme synonyme de *plan*. Viollet-le-Duc, par exemple, parle d'un mur « dont le parement intérieur est au nu des vitraux »⁴, d'arcs qui « avaient tous leur naissance sur le même nu »⁵.

Triforium, Quicherat l'a depuis longtemps fait observer, est « tout bonnement un mot de notre ancienne langue vulgaire qu'on habilla au XII^e siècle d'une forme latine: le mot *tréfoire*, dérivé du latin *transforare*, et qui désignait un ensemble de percements »⁶. Le triforium est donc, à proprement parler, la série de percements pratiqués entre les grandes arcades et les fenêtres et qui mettent en communication avec la nef soit une tribune, soit une galerie. Cependant, dès le Moyen Âge, le moine

1. Rondelet, *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir* (1802-1817), t. II, p. 155.

2. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. I, p. 13; t. VI, p. 424; t. VII, p. 531.

3. *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 168.

4. *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. I, p. 97.

5. *Ibid.*, t. V, p. 319.

6. *Mélanges, Moyen âge*, p. 458.

Gervais¹ appelle ainsi, non plus les baies, mais la tribune ou la galerie, même une galerie de service qui, étant dans la nef, ne devait pas présenter d'ouvertures sur cette nef. De nos jours, sans qu'on sache pourquoi, des archéologues réservent cette dénomination aux galeries sans profondeur qui, au XIII^e siècle, remplacèrent les tribunes établies au-dessus des bas côtés.

Le chœur, *chorus psallentium*, était très anciennement situé entre l'abside et le transept; puis, il se déplaça. Le sens du mot est double : tantôt *chœur* désigne cette partie de l'édifice, savoir entre le transept et l'abside, quelle qu'en soit l'affectation ; tantôt il s'applique à la partie qui est occupée par le clergé non officiant et les chantres, quel qu'en soit l'emplacement.

On a successivement donné le nom de *boulin* à un vase rond, en boule, destiné à recueillir les œufs des pigeons ; aux trous réservés dans les colombiers pour le même objet ; par analogie, aux trous ménagés par les maçons pour y engager les poutrelles des échafaudages ; enfin, à ces pièces de bois elles-mêmes, si bien que les trous destinés à les recevoir sont dits *trous de boulines*².

La plate-bande était à l'origine une moulure, un bandeau ; certains auteurs comprennent encore ainsi ce mot³. Or, l'architrave forme dans l'élévation, si elle est unie, un large bandeau et, si elle est à fascés, plusieurs bandeaux superposés. L'idée d'architrave se confondit avec l'idée de bandeau ou de plate-bande, et la plate-bande prêta son nom à l'architrave. L'architrave s'appela *plate-bande*. De nos jours, la plate-bande est plus précisément une architrave appareillée, formée de plusieurs pièces ou claveaux.

Parmi les mots employés dans la langue archéologique, bien peu ont subi une évolution aussi compliquée que le mot *cintre*. « Cintre s'est dit d'abord de la forme de bois qui est nécessaire pour effectuer la construction de la plupart des voûtes⁴. » On trouve, en effet, cette locution sous la forme *cintreel*⁵ dans Vil-

1. Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture*, p. 222 et 226.

2. Quatremère de Quincy et Littré au mot *Boulines*.

3. Laloux, *L'Architecture grecque*, p. 64.

4. Quicherat, *Mélanges, Moyen âge*, p. 423.

5. « Par chu vosom une arc le cintreel devers le ciel » (fol. 20 r^o). — Qui-

lard de Honnecourt. Philibert Delorme mentionne les « syntres à porter les pierres et voûtes jusques à ce qu'elles soient fermées et maçonnées »¹. C'est, de nos jours, le sens habituel du mot chez les techniciens.

Or, le cintre provisoire, le cintre de charpente commande la courbure de l'arc, la ligne de l'intrados. De là, une seconde acception : « La courbure d'une voûte s'appelle cintre », dit Quicherat², et cet auteur parle çà et là de cintre surbaissé, de cintre en fer à cheval, cintre brisé, cintre tréflé, d' « arcades de même cintre »³. Rondelet, de son côté, signale « une voûte dont le cintre est la chaînette »⁴.

Cintre veut dire encore, non plus une courbe donnée, un dessin précis, mais un infléchissement quelconque ; c'est la forme courbe, par opposition à la forme rectiligne. Philibert Delorme estime que des poutres plairont davantage à l'œil quand elles « auront quelque cintre et partie d'une circonférence »⁵. Viollet-le-Duc expose que « le cintre fut... abandonné pour les portes et remplacé par l'ouverture rectangulaire »⁶. Ce que le même auteur appelle le « linteau cintré » est un linteau échancré⁷.

Daviler va plus loin : il distingue *bombé*, qui est en segment de cercle à flèche réduite, et *cintré*, qui est en demi-cercle⁸. De même, Caumont a employé *cintre* pour *plein-cintre* : « Une église dans laquelle les ogives se marient aux cintres⁹ » est une église où les arcs brisés voisinent avec des pleins-cintres. Inversement, pendant que du mot composé *plein-cintre* Caumont

cherat (*Mélanges, Moyen âge*, p. 267) n'a pas compris cette figure : il s'agit de la construction d'un arc à l'aide d'un cintre placé au-dessus, de sorte que la concavité du cintre répond à l'extrados de l'arc. Évidemment, l'arc doit être à plat sur une aire, à moins que les claveaux, à partir d'un certain point, ne soient attachés provisoirement au cintre.

1. *Ouvr. cité*, III, 4 ; éd. de 1625, fol. 56 v°.

2. Quicherat, *Mélanges, Moyen âge*, p. 423.

3. *Ibid.*, p. 458, 439, 452, 46.

4. Rondelet, *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir* (1802-1817), t. II, p. 159.

5. *Ouvr. cité*, XI, 2 ; éd. de 1626, fol. 310.

6. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VII, p. 457.

7. *Ibid.*, t. VI, p. 387-388.

8. 1738, pl. 49 et 149.

9. *Architecture religieuse*, 5^e éd., p. 388.

supprimait *plein*, d'autres en ont laissé tomber *cintre*; Quicherat a écrit « berceau plein¹ » pour *berceau plein-cintre*.

Ce n'est pas tout. *Cintre* est en voie de devenir synonyme d'*arc*, non plus d'arc géométrique, de ligne, mais d'arc construit. Quicherat étudie des cintres « formés avec des claveaux de terre cuite » et d'autres cintres « faits avec des briques »². Enfin, Caumont signale à Cravant des fenêtres « garnies de cintres ornés de billettes »³, et ces cintres sont des archivoltes d'extrados. On voit comment le mot, passant successivement d'une idée à l'idée voisine, en est venu à exprimer des notions très différentes.

Il serait possible d'étudier d'autres mots dont la destinée est étrange : ainsi, *parpaing* a désigné d'abord une pierre profonde, tellement qu'elle traverse le mur de part en part, et plus tard un mur mince formé de pierres qui le traversent de part en part.

La synecdoque s'est opérée dans l'un et l'autre sens : on a pris tantôt la partie pour le tout et tantôt le tout pour la partie. Quelquefois le sens a subi de l'extension : *arceau* était originairement un petit arc, par suite de l'addition du suffixe diminutif *allus*⁴, comme *ponceau* est un petit pont. « Arceau, dit Frézier, est une petite arche sur un ruisseau. » Aujourd'hui, le sens est très vague et l'arceau est un arc quelconque, ou à peu près.

D'autres fois, au contraire, le sens s'est resserré et l'idée contenue dans le mot s'est rétrécie. *Déambulatoire* était jadis, semble-t-il, une allée en général, comme un bas côté ou une tribune⁵; de nos jours, c'est le bas côté tournant qui enveloppe l'abside.

Coupe est l'action de tailler une pierre, la façon de la tailler et le résultat de la taille; plus précisément, la coupe est la taille normale des joints convergents d'un voussoir, c'est la direction des faces biaises qui donnent au voussoir la forme d'un coin. Dans la porte Bourgogne à Bordeaux, la frise est formée, dans la masse, de claveaux ainsi taillés, tandis que, sur le parement,

1. *Mélanges, Moyen âge*, p. 94.

2. *Ibid.*, p. 375.

3. *Architecture religieuse*, 5^e éd., p. 95.

4. Voir l'Introduction au Dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter, § 126, p. 64.

5. R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse à l'époque romane*, p. 187.

les joints sont verticaux ; la légende d'un dessin du XVIII^e siècle¹ porte que les assises de la frise « seront en coupe intérieurement et les joints à plomb extérieurement ». Dans son devis pour le pont de Neuilly², Perronet fixe pour les voussoirs des têtes « la longueur de coupe », c'est-à-dire la longueur dans le sens des rayons. *Poser en coupe* c'est poser des voussoirs en forme de coin, par opposition à *poser en tas de charge et crossettes*, qui se dit lorsqu'il s'agit de voussoirs à crossettes, dont les lits sont partie normaux et partie horizontaux³. Ainsi donc, le mot *coupe* a reçu dans la langue technique une signification précise et étroite.

Quel parti devons-nous tirer des notions qui viennent d'être exposées et quelles règles devons-nous suivre pour les mettre en œuvre ?

Un premier principe à formuler est que l'auteur d'un lexique enregistre l'usage et n'a pas à le créer ; il fait œuvre d'enquêteur, non de législateur. Encore faut-il distinguer entre l'usage et l'abus.

A la vérité, suivant Darmesteter, « le langage est un ensemble de faits où l'usage du plus grand nombre doit faire loi »⁴. Et encore : « Le suffrage universel n'a pas toujours existé en politique ; il a existé de tout temps en matière de langue ; là le peuple est tout-puissant, et il est infaillible, parce que ses erreurs, tôt ou tard, font loi⁵. » Ces propositions peuvent être exactes en ce qui concerne le langage usuel ; quant au langage scientifique, elles appellent des réserves. L'abus, même prolongé, ne fait pas la règle.

Nous avons un exemple type dans le terme *ogive* : on peut dire sans exagération que, depuis soixante ans ou plus, sur dix personnes qui se servent de ce substantif, neuf lui prêtent le sens d'arc brisé ; circonstance à retenir, l'Académie adopte cette définition. Ce n'en est pas moins un contresens, que les plus autorisés parmi les archéologues évitent depuis longtemps.

1. Archives de la Gironde, C 1164.

2. Art. 61.

3. Je prends ces expressions dans un devis pour la construction de l'hôtel de la Bourse de Bordeaux (fol. 10 v^o), qui est gardé aux archives de la Gironde, C non coté.

4. Darmesteter, *De la vie des mots*, p. 198, note.

5. *Ibid.*, p. 117.

S'il est permis à un profane d'énoncer une critique sur l'admirable Dictionnaire de Littré, je lui reprocherai d'avoir accueilli trop indistinctement les expressions, même les plus impropres. L'usage ne résulte pas d'un fait unique et accidentel; la fantaisie d'un écrivain, fût-il fameux, ne suffit pas à modifier une langue technique, au sujet de laquelle il est d'ailleurs incompetent. Sous la plume des plus illustres poètes, les nécessités de la mesure et de la rime font trop souvent plier la rigueur et la précision.

Il y a plus : des spécialistes peuvent se tromper, et ils se trompent souvent. S'il est un homme qui ait de l'autorité en la matière, c'est Viollot-le-Duc; or, nous avons vu qu'à propos d'*archivolte*, par exemple, il a substitué à l'usage ses habitudes personnelles. Il faut donc écarter délibérément des lexiques les termes vicieux. C'est un raisonnement singulier de prétendre que, si on prend un terme dans son acception véritable, on court le risque de n'être pas compris de ceux qui l'entendent autrement. On doit passer au crible les diverses façons de parler et rejeter celles qui sont défectueuses.

Le rôle de l'auteur d'un lexique ne se borne pas là. Il ne lui est pas interdit de raisonner sur l'usage et d'engager le lecteur à employer certains termes, à exclure les autres. *Abaque* et *tailloir* sont souvent pris indistinctement; on peut dire *tailloir* pour *abaque* sans offenser formellement l'usage. Il est permis de se rappeler cependant que « dans une langue bien faite il n'y a point de synonymes complets. Tous les mots *usités* ont leurs fonctions propres, et pour être voisines, celles des deux synonymes n'en sont pas moins différentes »¹. *Tailloir* est un vieux mot du Moyen Age; *abaque* est un vocable savant forgé à la Renaissance. D'autre part, le haut d'un chapiteau du Moyen Age diffère profondément du haut d'un chapiteau classique. Il est donc rationnel de réserver *tailloir* à celui-là et *abaque* à celui-ci, et c'est rendre un service aux archéologues que de leur suggérer cette distinction.

C'est qu'en effet — et ceci est le second principe dont il y a lieu de s'inspirer — la langue ayant pour objet essentiel d'exprimer, elle doit avant tout être claire, commode et s'adapter

1. Darmesteter, *De la vie des mots*, p. 138.

aussi exactement que possible aux idées qu'elle a mission de rendre.

Soit *arc* et *arcade*. Ce sont deux mots étroitement apparentés, mais deux mots distincts. Prenons deux piliers reliés du haut par un appareil de pierre qui dessine un demi-cercle, tout le monde appelle *arc* cet appareil courbe et *arcade* l'ensemble de la construction, piliers compris : mais certains donnent aussi à l'arc ce nom d'*arcade*. Il est évident que mieux vaut conserver à chacun de ces mots une signification propre.

Voici une autre espèce. *Imposte* se disait autrefois de la tablette saillante qui couronne un pilier, un pied-droit ; les architectes nos contemporains entendent par *imposte* la partie supérieure et fixe du châssis de menuiserie dans une porte ou une fenêtre. Si on les suit, il ne reste pas d'expression applicable à ce qui était jadis l'*imposte*. Le plus sage est de garder le sens ancien, sauf à retenir le sens nouveau quand il s'agit, par exemple, d'architectures toutes récentes, de façon à pouvoir traduire les deux idées.

Bien entendu, il faut se garder d'aller trop loin dans cette voie. Des archéologues dénomment *arc outrepassé* celui qui décrit plus d'un demi-cercle et *arc en fer à cheval* celui dans lequel le demi-cercle continue par deux lignes droites qui convergent vers le bas. Cette subtilité répond mal à la réalité : il est bien difficile de discerner si les naissances des arcs de ce genre sont rectilignes ou curvilignes.

Tout cela revient à dire qu'un lexique n'est pas une simple compilation machinale ; le sens critique trouve à s'y exercer.

L'un des critères dont il y a lieu de tenir compte est l'étymologie des termes. *Abside*, par exemple, évoque essentiellement de par son origine l'idée de courbure ; aussi ne saurait-il être question d'abside carrée. Pour un motif du même genre on a tort de confondre l'allège et l'appui ; l'allège est une espèce d'appui, un appui allégé.

Amortir veut dire *conduire à rien* : on ne peut pas conduire à rien un vide, qui est le néant : de plus, on ne conduit pas une colonne de haut en bas, mais de bas en haut. D'où il suit qu'*amortir une baie* est un non-sens, aussi bien qu'*amortir une colonne sur un cul-de-lampe*.

Les mots ont, indépendamment de l'usage qu'on en fait, une

valeur intrinsèque : des érudits ont beau prêter au mot *arcature* le sens d'arc ; aussi longtemps que les règles de la langue française subsisteront, ce terme, à cause du suffixe *ature*, signifiera une série d'arcs. *Arc aigu* ne saurait être considéré comme synonyme d'*arc brisé*, parce que bien des arcs brisés ont une pointe obtuse.

Nous savons que nombre de termes archéologiques ont plusieurs significations, entre lesquelles l'étymologie permet, dans certains cas, de reconnaître la signification originelle. *Tiers-point* désignait primitivement cet arc brisé dont les centres sont séparés des extrémités de la corde par un tiers de cette corde ; puis, on a étendu cette dénomination à une autre espèce d'arc brisé, savoir celui qui est construit sur un triangle équilatéral ; *tiers-point* est aujourd'hui l'appellation générique de tous les arcs brisés.

Je me résume : un lexique doit constater le sens des mots consacré par l'usage, réagir contre les abus, contre les obscurités et les amphibologies, enfin tenir compte à la fois des nécessités auxquelles la langue doit satisfaire et de la valeur étymologique des termes.

J.-A. BRUTAILS.

BIBLIOGRAPHIE

Georges LARDÉ. *Le tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque*. Moulins, Impr. régionale, 1920. In-8°, 230 pages.

Se fondant sur divers passages du Nouveau Testament, l'Église, dès son origine, s'efforça d'assurer la bonne conduite des fidèles et d'apaiser les différends qui s'élevaient entre eux. Par ailleurs, à l'instar des Juifs, les premiers chrétiens se mêlaient le moins possible à la société païenne.

Pour ces deux raisons, l'autorité ecclésiastique jugeait les fidèles au civil et au criminel. Mais l'État romain ignorait ces jugements; et, quand un chrétien, clerc ou laïque, était cité devant un tribunal, il ne pouvait se soustraire à la juridiction de ce tribunal.

En 318, puis en 333, Constantin non seulement reconnut officiellement, *en matière civile*, ces jugements rendus par l'autorité ecclésiastique, mais il accorda aux évêques une véritable juridiction, et les mit ainsi en concurrence avec les juges séculiers. Après la mort de Constantin, cette législation, qui s'appliquait aussi aux patriarches juifs, tomba en désuétude¹. En 398, Arcadius et Honorius, par une constitution qui fut insérée plus tard dans le Code de Justinien², firent de l'évêque un *arbitre* officiel, auquel les parties, si elles en convenaient par un pacte, pouvaient s'adresser, et dont la sentence était exécutée par l'autorité civile. Une constitution semblable fut promulguée en 408 par Arcadius, Honorius, et Théodose le Jeune. En 452, Valentinien III exigea des parties qui se soumettaient à l'arbitrage épiscopal non plus un simple pacte, mais un compromis.

Dans les derniers temps de l'Empire romain de grands évêques se plaignaient³ d'avoir à trancher⁴ de nombreux litiges: mais l'autorité ecclésiastique, si elle se désintéressait volontiers des procès des laïques, voulut par contre toujours juger⁵ les procès des clercs. Sur ce point

1. Voir, p. 68 et 69, les faits qui le prouvent.

2. Livre I, titre IV, loi 7.

3. De curieux textes sont cités par notre confrère aux p. 78 et 80.

4. Dans la pratique, ils se faisaient souvent remplacer pour cette besogne soit par un prêtre, soit même par un laïque. Voir p. 79.

5. Concile de Sardique (343); premier (318), troisième (397) et quatrième (398) conciles de Carthage; concile de Chalcédoine (451).

l'Église obtint gain de cause, et le *privilegium du for* ou *privilegium de clergie* fut, jusqu'à la Révolution, le droit pour les clercs de comparaître, en matière civile ou criminelle, devant un tribunal ecclésiastique, soit comme défendeurs, soit plus rarement comme demandeurs. Dans le livre qui nous occupe, notre confrère M. Lardé retrace l'histoire de ce privilège dans l'Empire romain et dans la Gaule franque.

Dans l'Empire romain, avant d'obtenir le privilège du for, l'Église fit d'abord reconnaître par le pouvoir civil sa juridiction sur les affaires religieuses. En 376, les empereurs Valens et Gratien lui permirent de juger dans ses synodes celles des affaires civiles et ceux des délits légers se rapportant à la religion. En 384, Valentinien II, Théodose et Arcadius reconnurent que les causes ecclésiastiques relèvent de l'autorité épiscopale. Enfin, en 399, Arcadius et Honorius promulguèrent une constitution, dans laquelle il est dit : *Quotiens de religione agitur, episcopus convenit agitare; ceteras vero causas, quae ad ordinarios cognitores vel ad usum publici juris pertinent, legibus oportet audiri.*

Ainsi pourvue d'une juridiction officielle sur les affaires religieuses, l'Église obtint bientôt de juger elle-même les clercs. En 412, Honorius et Théodose le Jeune proclamèrent que *clericos non nisi apud episcopos accusari convenit*. Le privilège du for était créé en matière criminelle¹. En 425, Valentinien III et Théodose le Jeune promulguèrent une constitution où il est dit : *Clericos... episcopali audientiae reservamus*. Par sa généralité, ce texte non seulement confirmait le privilège de clergie en matière criminelle, mais il créait ce même privilège en matière civile. En 438 cette constitution fut insérée dans le Code Théodosien².

Les clercs ne jouirent pas longtemps du privilège du for. En effet, en 452, Valentinien III proclama dans une nouvelle que : *Constat episcopus forum legibus non habere, nec de aliis causis... praeter religionem, posse cognoscere*; et la législation postérieure, tant en Orient³ qu'en Occident⁴, maintint les choses en cet état. Ainsi donc, après 452, si un clerc pouvait, après avoir passé un compromis avec la partie adverse, porter une cause civile devant l'évêque pris comme arbitre; par contre, si la partie adverse refusait le compromis, il devait comparaître devant le juge laïque. En matière criminelle, malgré les désirs de l'Église, le clerc devait aussi comparaître devant le juge laïque.

Quand, en 452, le privilège de clergie fut aboli par Valentinien III, Francs, Burgondes et Visigoths étaient déjà installés en Gaule.

1. A la vérité, les évêques possédaient déjà le privilège du for depuis le 23 septembre 355. Cf. p. 21.

2. Livre XVI, titre II, loi 41.

3. Constitution de Marcien, en 456.

4. Constitution d'Anthémius, en 469.

Chez les Visigoths la législation romaine resta en usage ; car la constitution de 376 et la nouvelle de 452 furent insérées en 506 dans le Bréviaire d'Alaric.

Chez les Francs, les évêques tinrent souvent le rôle d'arbitre, et ils conservèrent sur les clercs de leur diocèse leur pouvoir disciplinaire ; mais, bien que jouissant dans la société mérovingienne de nombreux privilèges, bien que jouant un rôle politique et social important, ils n'eurent pas d'abord de juridiction. En agissant toujours suivant les circonstances et les possibilités d'une époque particulièrement violente et troublée, l'épiscopat franc, dans des conciles tenus de 453 à 614¹, s'efforça lentement et prudemment d'en obtenir une sur les clercs et de soustraire ceux-ci aux tribunaux séculiers.

Au début du VII^e siècle ces efforts furent couronnés de succès. En effet, à la suite d'un concile tenu à Paris en 614, le roi Clotaire II publia, la même année, un édit, dont le chapitre IV peut se traduire ainsi : « Qu'aucun juge, quel que soit son rang, ne prenne sur lui, en matière civile, de contraindre ou de condamner un clerc ; mais, en matière criminelle, les juges pourront contraindre et condamner le clerc dont la culpabilité aura été démontrée. Toutefois, les prêtres et les diacres qui auront été convaincus de crime capital seront poursuivis selon les canons et seront jugés *par*² les évêques. » Le privilège de clergie était créé en matière civile³. En matière criminelle il était accordé seulement aux prêtres et aux diacres ; mais les clercs inférieurs obtenaient une garantie de procédure, qui n'était pas à dédaigner en des temps aussi violents.

Jusqu'à Charlemagne aucune modification ne semble avoir été apportée à cette législation. Faute de textes, il est difficile de savoir dans quelle mesure l'édit de 614 fut appliqué en fait ; mais il est probable que, pendant cette période de décadence et d'anarchie, les privilèges ecclésiastiques ne furent pas toujours respectés.

Sous Charlemagne se produisit un fait capital : l'Église et l'État parurent « se confondre dans leurs attributions respectives. » L'Église en profita pour faire accorder le privilège du for⁴, en matière civile⁵

1. Aux p. 97-121 et 163-170, notre confrère étudie soigneusement les canons de onze conciles.

2. Le texte porte *cum ponteficibus*. A la suite de Sohm et Beauchet, notre confrère, se fondant sur plusieurs passages de Grégoire de Tours, estime que *cum* est employé ici avec le sens de *a* et doit se traduire par *par*.

3. Notre confrère expose, discute et réfute (p. 173-188) les diverses théories formulées sur ce point. Il réfute aussi l'opinion de Nissl, qui donne aux mots *civiles causae* un sens restreint et qui prétend que les *causae de possessione* et les *causae de libertate* restèrent de la compétence du juge séculier.

4. Capitulaires de 769, 787, 789, 794, 799, 802, 813.

5. Les procès entre deux clercs sont jugés par l'évêque (capitulaire du 23 mars 789) ; les procès entre un clerc et un laïque sont jugés par un tribunal

comme en matière criminelle¹, à tous les clercs, quel que soit leur rang dans la hiérarchie religieuse². Les évêques étant ainsi investis par la loi civile d'un véritable pouvoir judiciaire, Charlemagne organisa une juridiction d'appel à deux degrés : au premier degré on en appelait de l'évêque au métropolitain ; au second degré, du métropolitain au roi³.

A la fin donc du règne de Charlemagne l'Église se trouva en possession complète du privilège de clergie, qu'elle devait conserver, en France, jusqu'à la Révolution.

Dans l'ouvrage qui nous occupe, notre confrère étudie soigneusement les textes et discute même mot à mot ceux qui présentent une particulière importance. C'est en se fondant sur les textes qu'il examine⁴ les solutions déjà données, choisit parmi elles, ou en propose de nouvelles. En somme, cet ouvrage est la mise au point d'une question fort controversée. Quelques-uns n'accepteront peut-être pas certaines conclusions de M. Lardé ; mais on devra tenir grand compte de son livre, qui rendra d'autant plus service qu'il est pourvu de copieuses notes, d'une très complète bibliographie, d'une table des textes cités et d'une table alphabétique des matières.

Maurice ROUSSET.

Charles de France, frère de Louis XI, par Henri STEIN, conservateur aux Archives nationales. Paris, Aug. Picard, 1921.
In-8°, ix-871 pages. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, X.)

La première impression que risquerait de donner ce volume c'est qu'il n'est pas proportionné au sujet : près de 900 pages, n'est-ce pas beaucoup et beaucoup trop, pour un prince qui vécut moins de vingt-six ans et qui demeura le jouet des circonstances et des hommes ?

Mais la lecture attentive de l'ouvrage se charge d'en justifier l'objet. Ce prince était un dégénéré, et il resta un fantoche ; Commines ne l'avait-il pas déjà dit très nettement ? Charles « estoit homme qui peu ou riens faisoit de luy, mais, en toutes choses, estoit manyé et conduit par autre ». Charles savait qu'il serait toujours dirigé, mais il ne savait

mixte composé de l'évêque et du comte (capitulaire de juin 794). A propos du capitulaire de 787, notre confrère (p. 183 et 192) expose et réfute la théorie de Nissl.

1. *Ut clerici ecclesiastici ordinis, si culpam incurrerint, apud ecclesiasticos judicentur, non apud seculares.* Ce passage du *Capitulare missorum speciale* de 802 (?) résume bien la législation sur ce point.

2. Voir p. 150.

3. Capitulaire de juin 794, chapitre vi.

4. Notamment les théories de Nissl, comme nous l'avons fait remarquer au cours du présent compte-rendu.

jamais longtemps à qui son destin lui commandait de se livrer : il oscillait sans cesse (p. 264), même dans les moments les plus graves. Il n'hésitait jamais à être indécis. François II de Bretagne, Charles de Bourgogne, Gilbert de Chabannes, Odet d'Aydie, sans même parler de Colette de Chambes, jouaient de lui, de la qualité de son rang, de la médiocrité de son esprit et des faiblesses de sa volonté.

Aucune personnalité chez ce prince ; il est un reflet. Et voilà tout justement pourquoi il était intéressant de l'observer de près. C'est autour de lui qu'il faut se placer pour apercevoir quelques-unes des dernières résistances aux progrès envahissants de l'absolutisme royal : la guerre du Bien-Public n'est qu'une crise de cette maladie chronique qui avait provoqué la Praguerie et qui provoquera la Guerre folle. Par suite, cette monographie se hausse jusqu'à l'histoire générale. Et d'autant mieux qu'elle conduit à examiner les institutions d'un apanage, précisément à une heure où l'apanage bourguignon risquait d'être fatal au royaume de France.

Cette étude était donc tout à la fois bien limitée, quant à elle, et ouverte sur les principales questions du temps. La difficulté était de rassembler des documents très éparpillés. Or, un des plus grands mérites de l'auteur c'est d'y avoir réussi. M. Stein a exploré les dépôts d'archives de l'étranger : à Londres, à Dinant, à Tournai et à Bruxelles, à Fribourg en Suisse, au Vatican, à Milan, à Turin, à Dresde, à Dusseldorf, à Munich et à Vienne. En France, il ne s'est pas borné à fouiller les cartons, les registres et les collections du palais Soubise et des grandes bibliothèques parisiennes ; il a poursuivi ses recherches dans quatre-vingt-quatre de nos fonds provinciaux, que peu d'érudits connaissent mieux que lui. Pour mener à bien une si longue enquête, il n'a ménagé ni son temps ni sa peine et cela pendant plus de vingt ans ; il nous souvient que, dès 1902, nous avons pu mettre à profit les premiers résultats de cette œuvre.

Le monde savant connaît assez tout ce que la bibliographie doit à M. Stein ; nul ne sera surpris en constatant ici tout ce que M. Stein doit à la bibliographie. Et ce n'est pas seulement, bien entendu, aux travaux de MM. J. Vaesen, B. de Mandrot, Samaran, H. Courteault, J. Calmette, que l'auteur a eu recours, mais aux brochures ou articles les mieux dissimulés et dont les revues locales voilent trop souvent ou l'intérêt ou le mérite.

A pénétrer ainsi dans les arcanes de nos vieilles provinces, M. Stein a gagné de vivre de la vie de ses personnages, de s'initier à leurs origines, à leurs familles, à leur fortune. Quiconque s'occupera désormais de notre histoire nationale, entre 1461 et 1473, devra recourir à ce livre et le feuilleter sans cesse : il en sera presque toujours récompensé.

Ce que M. Stein nous semble avoir le mieux établi, par des docu-

ments nouveaux et des observations critiques, c'est d'abord toute une série de détails relatifs à Charles de France, à son adolescence, à sa formation, à ses goûts, à son caractère. Il prouve que Charles VII, et non Louis XI, avait fait le prince duc de Berry. Il expose, par le menu, tous les pourparlers de mariage entamés autour du prince, depuis sa douzième année : Marguerite, fille de Guillaume de Saxe; Blanche, fille de Jean II d'Aragon; Isabelle, sœur d'Henri IV de Castille; Jeanne, fille de ce prince; Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire; Eléonore de Foix et peut-être même Anne, propre fille de Louis XI, et qui devait devenir dame de Beaujeu. Au total, sept fiancées pour un prince qui devait mourir célibataire. Les inquiétudes de Louis XI ne furent jamais entièrement calmées au sujet de l'union de son frère avec Marie de Bourgogne. « Il n'estoit point de merveille, s'il [Louis XI] en avoit crainte, observe Commines, car son frère eust esté bien grand, si ce mariage eust esté fait. » Et M. Stein nous énumère tous les moyens employés par le roi pour éloigner de lui ce calice.

Il en est un autre dont se chargea le mauvais destin de Charles de France : ce fut le terrible mal dont mourut le prince et, cinq mois avant lui, sa maîtresse, Colette de Chambes : la syphilis, qui n'avait pas besoin des guerres d'Italie pour commencer ses ravages en France. Une maladie de langueur, d'origine tuberculeuse, compliquait les tares vénériennes chez le malheureux prince. La légende d'un empoisonnement par une pêche doit être définitivement écartée. Enfin, entre toutes les dates proposées pour le décès, c'est celle du 24 mai 1472 qui doit être adoptée. Charles mourut à Bordeaux, au château du Hâ.

Ces précisions ont sans doute leur intérêt; mais cet intérêt peut sembler assez mince, à côté de quelques conclusions générales d'une bien autre portée : Louis XI n'eut jamais de tendresse pour son frère. Il se souvenait que Charles VII avait pu songer à l'écarter du trône, au profit de Charles de France. Il accueillait, sans tristesse, les pires nouvelles sur la santé de ce prince. Au début de 1469, on lui prêta de bien dures paroles : « J'ay un frère qui me fait beaucoup de mal; pleust à Dieu qu'il fust mort et que je n'en eusse point! » De ces deux frères ennemis, lequel eut plus de torts? M. Stein ne se prononce pas, mais il laisse entendre que les responsabilités du roi sont lourdes. On sait qu'à son lit de mort Louis XI se repentira des fautes par lui commises au début de son règne. Et nous pensons que M. Stein aurait pu souligner davantage que la plupart de ces fautes vinrent de l'impatience incoercible du roi. Il n'avait pas la notion du temps et il brusquait tout.

Il fut, au total, beaucoup plus heureux que sage; il avait à combattre une coalition qui, comme toute coalition, n'était pas homogène : François II et Charles le Téméraire se jalousaient. Comparé à chacun d'eux, Charles de France était peu de chose. Bien plus que Charles,

ils mériteraient qu'on leur consacraît une solide monographie. M. Stein, nous croyons le savoir, prépare, depuis longtemps, une histoire du Téméraire. Souhaitons qu'à François de Bretagne un de nos jeunes confrères, M. Pocquet du Haut-Jussé, par exemple, donne tous ses soins. Car François fut l'âme de cette ligne du Bien-Public, que nul n'avait encore étudiée aussi sérieusement que M. Stein. Cette partie est une des meilleures de son livre. La campagne de Berry et les sièges de Dun-le-Roy et de Bois-l'Abbé; la mobilisation bretonne; l'attitude de la Normandie en face des deux partis, telles sont, ce nous semble, les pages les plus neuves que nous devons à l'auteur.

Il nous présente, en outre, les trois apanages successifs de Charles de France : Berry, Normandie, Guyenne; et il étudie les projets caressés de donner au prince la Champagne, le Dauphiné, le Roussillon. Peut-être l'auteur aurait-il dû expliquer que le grand intérêt de la Normandie était de jeter un pont entre la Bretagne, de François II, et la Picardie et l'Artois, appartenant au duc de Bourgogne. De même, le grand intérêt de la Champagne aurait été de relier les deux parties, septentrionale et méridionale, des possessions du Téméraire. Il n'est pas inutile, peut-être, de le dire.

Ce que fut la politique de Charles de France en Guyenne nous semble bien exposé et nous comprenons, pour la première fois, comment il sut, en somme, s'y rendre populaire. Les institutions de l'apanage nous paraissent, cependant, trop légèrement traitées. Il s'agissait de préciser jusqu'à quel point, en cédant cet apanage à son frère, le roi y réservait encore ses droits souverains. Or, les deux pièces justificatives LXX et LXXIII auraient pu, entre autres documents, permettre de répondre : Louis XI se gardait le droit de confirmer les officiers nommés par l'apanagiste; à cet apanagiste, il n'abandonnait que temporairement le profit des tailles et des aides. Et puis comment croire avec M. Stein, p. 337, que la cour des Grands-Jours, instituée à Bordeaux, était *souveraine*, c'est-à-dire dispensée de ressortir en Parlement? L'édit de création de ces Grands-Jours, p. 702, ne dit-il pas, en propres termes (24 juillet 1469), ce que voici : « Charles, fils et frère de roys de France, duc de Guienne... Comme, puis nagaires, monseigneur le Roy nous ait baillé et livré, pour nostre appanaige, le duché de Guienne ..., *reservé* à luy seulement son hommaige et *derrier ressort de noz Grands Jours...* » — Bien plus, p. 717-718 (pièce justificative LXXXV, 23 février 1470), nous lisons ces lignes : « C'est le bon advis, oppinion et déliberacion que font messieurs des trois Estas des duché et pais de Guienne .. à Mgr duc de Guienne ... 7^e que son bon plaisir et vouloir soit de modérer les amendes des faulx appeaulx, dévoluz à ses Grands Jours, attendu que, *après la discussion faicte esditz Grans Jours, l'en peult encore en appeller en la court de Parlement, à Paris.* »

On voit, par là, l'utilité de pièces justificatives comme celles qu'à

publiées l'auteur : elles peuvent permettre de corriger les inadvertances, heureusement fort rares, de cet énorme volume. Nous n'oserions affirmer cependant que l'ouvrage n'aurait pas gagné à être allégé en cette partie : 147 pièces justificatives, c'est peut-être beaucoup, car elles remplissent à elles seules 300 pages, soit le tiers de l'ouvrage.

Tel qu'il est, et en dépit de quelques autres *errata* ou de quelques taches, très difficilement évitables dans les conditions actuelles d'impression, ce livre n'en demeure pas moins d'excellente qualité, et l'Académie des inscriptions vient de lui attribuer la plus haute de ses récompenses. Il rendra d'éminents services à l'érudition. Nous souhaitons qu'il soit un encouragement à écrire cette histoire de Louis XI qu'avait projetée Joseph Vaeseu, et que M. Charles Samaran serait, entre tous, si qualifié à entreprendre¹.

G. DUPONT-FERRIER.

Des fiez à l'usage de France. Texte critique publié, avec une introduction et des notes, par Georges BOULEN, docteur en droit, stagiaire à la bibliothèque de l'Université de Rennes, et Olivier MARTIN, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rennes. Paris, librairie de la Société du Recueil Sirey, 1921. In-8°, 110 pages. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.)

Ce texte coutumier précieux pour l'étude du droit féodal de la fin

1. Aux *Additions et corrections*, p. 817-818, on pourrait en ajouter quelques autres :

P. 26, note 3 de la p. 25, ligne 2, *au lieu de* : attendre la grant povreté, *lire* : attendu.

P. 139, n. 3, septième avant-dernière ligne, *au lieu de* : les prins, *lire* : les [ont] prins.

P. 184, n. 3, *au lieu de* : originaire de Vercors, *lire* : du.

P. 224, n. 1, l. 5, *au lieu de* : nostre dit peult, *lire* : nostre dit viconte peult.

P. 359, n. 2, l. 7, *au lieu de* : nostre dit faire, *lire* : frère.

P. 448, l. 5, *au lieu de* : vingt huit ans, *lire* : vingt six.

P. 519, l. 1-2, *au lieu de* : entre les autres provisions délibéré, *lire* : avons délibéré.

P. 591, pièce justificative XXIX, l. 1, *au lieu de* : contre moy tous les pairs, *lire* : contre moy [et] tous les pairs.

P. 597, pièce justificative XXXII, l. 5, *au lieu de* : la (*sic*) tenir, *lire* : le tenir.

P. 713, pièce justificative LXXXI, *mettre* la troisième ligne du titre à la place de la deuxième.

P. 754, pièce justificative CVI, l. 31, *au lieu de* : dessus dictz, *lire* : dessous.

Enfin, dans l'itinéraire de Charles de France, p. 511, *ajouter* : 1466, 6 novembre, à Vannes (cf. p. 606); 1467, 16 mai, à Auray (cf. p. 613); 6 novembre, à Avranches (cf. p. 634); 1469, 23 mars, à Nantes (cf. p. 696).

du xiv^e siècle fut publié en 1679 par G. Thaumassière, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu, dans son recueil des *Anciennes et nouvelles coutumes locales de Berry et celles de Lorris commentées*. En 1848, Henri Bordier le reproduisit, au tome V de la seconde série de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, d'après le manuscrit latin 4643 de la Bibliothèque nationale. C'est un des petits traités insérés par Jacques d'Ableiges dans le *Grand Coutumier de France* (livre II, chapitre XXVII, de l'édition Laboulaye-Dareste). Il a été rédigé à Paris, ou aux environs, peut-être pour l'abbaye de Saint-Denis, très probablement en 1380. Œuvre privée écrite en forme de dialogue entre le roi qui pose une question et un coutumier qui répond en invoquant la coutume suivie, ce texte expose le droit féodal selon les usages de France.

La nouvelle édition est basée sur le manuscrit de Rome maintes fois décrit : Vaticanus 4790, fol. 29-32^{vo}, qui date de 1445 ; mais, en outre, vingt-six manuscrits de France (un à Chartres, deux à Toulouse, un à Troyes, seize autres à Paris) et de l'étranger (deux à Rome, deux à Stockholm, un à Londres, un à Berlin) ont été mis à contribution. M. Boulen, mort le 19 mars 1919, en avait entrepris la transcription et le classement. M. Martin est spécialement l'auteur du paragraphe 2 de l'introduction : *Le droit féodal selon les coutumes de France*, qui « prépare à l'étude du texte les lecteurs non initiés au droit parisien » de la fin du xiv^e siècle.

Des quatre appendices qui accompagnent le texte le plus important est le dernier, qui a pour titre : *Hæc sunt jura feodalia spectantia ad feodorum dominos in vicecomitatu parisiensi*. Composé en 1340, il provient de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs et se trouve actuellement aux Archives nationales à Paris (LL 1355. Livre Bertrand). Au paragraphe 9 du second appendice il est fait allusion au fief de Coupvray, en Brie, « qui fu Maillart », c'est-à-dire à Jean Maillart, dont la fille épousa le célèbre avocat Jean Le Coq et qui eut ce fief dans sa part d'héritage.

A l'aide de ce texte clair et précis, édité d'une façon vraiment critique, expliqué et commenté par un maître tel que M. Martin, on comprend et on résout mieux certaines questions de droit féodal, telles que la prestation du cheval de service, que certains manuscrits estiment 60 sous, le parage, l'hommage, la mutation de fief, le rachat, la garde et le bail des mineurs et le droit successoral en matière de fief. Quelques gloses des manuscrits consultés signalent les différences propres aux coutumes de Champagne (cf. paragraphe 16), de Chartres (cf. paragraphe 24) et de Normandie (cf. paragraphe 34, *in fine*).

Il faut remercier MM. Boulen et Martin de cet utile et excellent travail. On sait que le savant professeur de Rennes va bientôt faire paraître le tome I^{er} d'une *Histoire de la coutume de la pré-*

vôté et vicomté de Paris et l'édition critique si désirée du *Grand Coutumier* de Jacques d'Ableiges. Il rendra ainsi un grand service à tous ceux qui étudient notre ancien droit et nos anciennes institutions, et on est assuré que ces œuvres lui feront honneur.

F. AUBERT.

Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens, extraits des registres du Parlement de Paris et du Trésor des chartes, par Edouard MAUGIS. Tome III (1397-1471). Amiens, Yvert et Tellier ; Paris, Aug. Picard, 1921. In-4°, III-437 pages. (*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, documents inédits concernant la province, t. XX.*)

Nous avons rendu compte précédemment, ici même, des deux premiers volumes de documents concernant la ville et le bailliage d'Amiens publiés par M. Maugis dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*. Ces documents étaient, comme le dit l'auteur, « d'ordre tout municipal ». Ils offraient à l'historien du droit, et notamment à l'historien du droit privé, un grand nombre de renseignements. Ceux-ci, au contraire, s'adressent plus particulièrement à ceux qu'intéresse l'histoire du droit public, des faits économiques et de la procédure.

Deux faits dominent les deux périodes auxquelles se rapporte plus spécialement ce recueil. Dans la première, qui s'étend de 1397 (point de départ actuel de la série Z¹ des Archives nationales : Cour des aides) au traité de Troyes (1420), nous voyons un lent travail d'adaptation « du mécanisme fiscal des impositions nées de la tourmente de 1356 et du règne de Charles V ». Dans la seconde, qui suit la période très dure de la domination anglaise, et qui va de 1435 à 1461 (du traité d'Arras à l'avènement de Louis XI), il est question du bailliage divisé en deux parties (deçà et delà la Somme) par le traité d'Arras entre le roi Charles VII et le duc de Bourgogne et des conséquences de ce partage.

Il ne s'agit plus ici, comme l'indique le titre du recueil, de documents extraits des registres du Parlement ou du Trésor des chartes, mais bien d'extraits des registres de la Cour des aides. Ces documents sont rarement complets ; bien souvent, la sentence qui a terminé l'affaire nous est inconnue. D'une manière générale, la Cour des aides n'est pas expéditive ; les procès sont jugés avec une lenteur qu'accroissent encore les moyens dilatoires de la procédure.

Nombreux sont les documents dans les deux périodes concernant les aides. L'on sait qu'elles ont été établies par les États généraux de 1355, mais qu'elles semblent avoir été perçues assez régulièrement seulement depuis 1360. Une ordonnance de 1360 indique que l'impôt des

aides sera perçu, « à moins de grief » pour la population. En 1367, l'on a recours pour la perception des aides au procédé de la ferme. Ce sont les élus qui doivent mettre la ferme aux enchères. Au-dessus du fermier se trouve le receveur des aides qui donne quittance du prix de la ferme. Au-dessus du receveur sont les élus qui doivent surveiller le receveur. Les généraux des aides, qui forment la Cour des aides, tranchent en appel les difficultés d'exécution du bail consenti au fermier, dont les élus connaissent en première instance. Ils jugent les délits commis dans la perception des aides.

Tout le monde ne peut pas être fermier des aides. Par exemple, cela est interdit aux officiers publics du roi ou des villes, mais cette prescription n'est pas toujours observée. Contrairement aux ordonnances, nous voyons aussi, à Amiens, adjuger la levée des aides aux riches marchands, devant lesquels les petits débiteurs se trouvent désarmés. Lorsque l'adjudication a eu lieu, il y a « tierçoiement » dans les quatre mois ou doublement dans les six mois, c'est-à-dire faculté de surenchérir dans la huitaine suivant les quatre ou les six mois. L'adjudication est faite à un ou plusieurs fermiers représentant une société qui rappelle un peu les sociétés de publicains de la Rome ancienne. Cette société comprend : 1° des commanditaires ou bailleurs de fonds dont les apports sont inégaux et qui supportent inégalement les risques ; 2° des collecteurs de taxes qui ne sont que des agents salariés par les premiers. L'exploitation des aides, confiée à des mains différentes suivant qu'il s'agit des fermes de la ville d'Amiens ou du roi, est fort recherchée par la riche bourgeoisie (qui préfère toutefois les fermes du roi). Elle est une source de profits, mais, en revanche, elle comporte de redoutables aléas. Qu'il y ait des menaces de guerre ou une crise du travail et les fermiers sont en déficit ; les associés de la veille doivent procéder entre eux à la répartition du passif, opération difficile parce que les sociétaires font partie de la société à des titres divers et que les parts sont inégales.

Les offices d'élus donnent lieu, pour leur attribution, à de grandes compétitions, qui deviennent d'autant plus ardentes dans la seconde période qu'après le traité d'Arras la provision à ces offices est divisée entre le duc de Bourgogne, qui présente, et le roi, qui nomme. D'autre part, certaines de ces fonctions s'exercent à la fois « deçà et delà la Somme ». Les offices de finance sont souvent attribués arbitrairement ; la vénalité est déjà manifeste en dépit des ordonnances. L'on reproche fréquemment, en Cour des aides, aux élus d'Amiens de ne pas prêter leur appui aux fermiers de l'impôt, de ne pas résider dans la ville, de vaquer à leurs affaires personnelles, de faire des chevauchées coûteuses et inutiles, et, à un moment, le procureur du roi conclut à leur révocation et à une condamnation en mille livres d'amende chacun. Les décisions des élus sont souvent cassées par la Cour des aides, sauf (et

c'est là un fait significatif) lorsqu'elles concernent le plat pays. Il faut avouer que les reproches faits aux élus sont parfois fondés. Ainsi, dans l'espèce suivante, il est évident que les élus se montrent faibles. Le seigneur de Saint-Saulfieu, sous le nom de son fils émancipé, enfant de treize ans qui était censé étudier à Paris, avait fait vendre à une taverne soixante-huit pipes de vin, tant de son cru que d'achat, sans payer d'aide (l'on sait que les écoliers jouissaient d'un privilège en matière d'aides). Cité devant les élus, le seigneur avait obtenu d'eux son renvoi devant le prévôt de Paris. Mais la Cour dessaisit ce dernier à la requête des fermiers.

Nous voyons là une des fraudes nombreuses des contribuables. Les commerçants d'alors s'entendent très bien à frauder le fisc. Ils dissimulent des ventes sous les apparences de prêts et ils échappent ainsi à l'impôt, puisque celui-ci frappe les ventes.

Les fermiers s'efforcent de déjouer les fraudes. Ils visitent les caves, contrôlent les ventes (c'est ce que l'on appelle actuellement l'exercice des débitants), les achats, les descentes, marquent les tonneaux de chaque débitant. Les élus d'Amiens décident que l'on ne doit pas descendre du vin dans les maisons sans leur permission.

Mais, la fraude découverte, les taverniers sont-ils poursuivis et condamnés? Ils usent alors des artifices de la procédure, appel en Cour des aides, défauts, reliefs d'appel ou de congé, en un mot de tous les moyens dilatoires propres à les soustraire à l'exécution des sentences des premier juges.

La fraude est d'autant plus difficile à déjouer qu'elle se cache sous le couvert de l'immunité. L'on sait que certaines personnes (nobles, écoliers, quelques fonctionnaires) ne sont pas assujetties aux aides. Nous voyons ainsi un soi-disant noble, le couvent des Célestins d'Amiens, le président de la Cour des aides invoquer l'immunité. Souvent, cette immunité est parfaitement reconnue par la ville, c'est seulement l'abus qui en est fait qui donne lieu à contestation. Ainsi, sous le nom de certains privilégiés, se tiennent des tavernes publiques à Amiens. Mais il peut arriver que l'immunité soit refusée. C'est ce qui se produit pour un huissier du Parlement qui n'exerce guère son office et qui, en réalité, est un marchand de Beauvais.

L'on a d'autant plus le désir de frauder que l'impôt est plus élevé. Les aides frappent le vin, les spiritueux, le gros bétail, les guèdes et même les objets de première nécessité, tels que le pain. En 1400, il y a un denier d'imposition pour livre à Amiens sur le pain. Il existe en outre une imposition générale du grain. Tout cela grève lourdement le maigre budget des pauvres gens.

Quelques documents concernent l'imposition foraine ou droit de douane perçu à la sortie comme à l'entrée du royaume et, pour certaines provinces (celles qui avaient refusé de payer la rançon du roi

Jean), à l'intérieur du royaume. Cet impôt est baillé à ferme et cette ferme donne lieu à de nombreux procès.

Dans les documents de la seconde période (1435-1461), il est encore question, comme nous l'avons dit, des aides, mais il y a aussi de précieux renseignements sur les cultures et les offices.

C'est ainsi que nous sommes renseignés sur la culture, le traitement et le commerce de la guède, les impositions qu'elle acquitte au roi à chaque manipulation avant d'arriver sur le marché étranger. D'intéressants détails nous sont fournis sur les progrès de la culture de la vigne à Amiens au xv^e siècle.

Quant aux offices, depuis le traité d'Arras, le roi et le duc de Bourgogne coopèrent à l'institution des officiers d'Amiens. Certains offices, par exemple celui de bailli, ont été dédoublés, d'autres non. Les documents nous montrent que Louis XI, redevenu maître d'Amiens en 1465 par le rachat des villes engagées, ne tient pas compte des règles qu'il a admises relativement à la limitation du nombre des offices.

M. Maugis a fait suivre sa publication d'une table des matières qui ne contient pas moins de cent articles groupant trois cent quatre-vingts pièces. Ces pièces sont bien éditées; chaque article est précédé d'une notice résumant l'affaire. Les notices sont rédigées avec soin et avec cette science de l'histoire d'Amiens que nul, pensons-nous, ne possède au même degré que l'auteur. Toutefois, il nous a paru que M. Maugis avait une légère tendance à juger la société amiénoise d'après les documents qu'il publie. Or, nous croyons que les documents judiciaires représentent souvent les hommes sous un aspect défavorable et, si grand qu'ait été l'esprit processif des bourgeois d'Amiens, nous ne voyons dans les tribunaux et à la Cour des aides qu'une minime partie des Amiénois. Trop souvent, d'ailleurs, dans un procès, les faits sont déformés pour les besoins de la cause. Qu'il y ait eu des abus et des fraudes, cela n'est pas niable, mais il n'y a pas eu que des abus et des fraudes. Ces réserves ne nous empêchent pas de conclure que la publication de M. Maugis sera très utile à tous ceux que passionne l'étude si difficile des impôts sous l'ancien régime.

Georges LARDÉ.

C. W. DAVID. *Robert Curthose, duke of Normandy*. Cambridge, Harvard University Press, 1920. In-8°, xiv-271 pages, 2 pl.

Les sources diplomatiques du règne de Robert Courte-Heuse sont en petit nombre et les sources narratives difficiles à utiliser. En effet, les chroniques que nous possédons sur l'histoire de Normandie, depuis la mort de Guillaume le Conquérant jusqu'à la bataille de Tinche-

bray, sont dues, pour la plupart, à des auteurs anglais. Et il n'en faut pas excepter Orderic Vital (*Vitalis angligena*), dont la partialité en faveur de Henri Beauclerc est évidente. Comment elle a faussé jusqu'à l'exposé chronologique des faits, G. Le Hardy l'a montré dans son mémoire sur *Le dernier des ducs normands* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. X, 1882, p. 1-184). Ce mémoire se présente trop comme un plaidoyer et même comme une apologie. C'est, pourtant, le seul essai de critique d'ensemble qui ait été tenté sur les récits d'Orderic Vital, à qui l'édition excellente d'A. Le Prévost et de L. Delisle a conféré, au siècle dernier, une autorité injustifiée. Orderic Vital est un chroniqueur pittoresque, curieux, vivant, riche d'informations et fort habile à les mettre en œuvre. Mais, à le pratiquer, à rapprocher ses dires de ceux des autres narrateurs, à le confronter avec les chartes (quand on le peut) et avec lui-même, on ne tarde pas à mettre en suspicion non pas seulement ses procédés d'écrivain, mais aussi sa véracité. En l'étudiant, on se rappelle l'avis du vieux curé de Gisors, Robert Denyaud : « Aucune race d'hommes ne distribue plus arbitrairement que les moines la louange ou la vitupère. Que de fois n'ont-ils pas sacrifié aux suggestions de leurs intérêts le souci et le respect de la vérité ! »

Le malheur est qu'il est difficile de se passer d'Orderic Vital pour écrire la vie et le règne de Robert Courte-Heuse. M. David ne l'a point fait et, tout en le contrôlant, le complétant, le corrigeant avec zèle et, somme toute, avec succès, il est bien clair qu'il n'a pu, en bien des cas, ne pas admettre ses allégations.

M. Haskins, dans ses *Norman Institutions*, a montré ce que les documents diplomatiques connus permettent d'inférer du gouvernement de Robert Courte-Heuse. M. David n'y pouvait rien ajouter. Son livre est principalement une biographie du fils aîné de Guillaume le Conquérant, d'un prince qui n'avait certes pas hérité du rude et ferme génie de son père, mais dont le plus grand tort, peut-être, fut de croire à la valeur politique des lois de la chevalerie.

Il serait bien à souhaiter que nous puissions lire sur chacun des ducs normands un livre composé avec autant de soin que celui que nous donne M. David.

R. N. SAUVAGE.

Eugène JARRY. *Les anciens hôtels de ville de Montargis*. Fontainebleau, impr. M. Bourges, 1920. In-8°, 16 pages. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXXIV.)

L'autorisation de construire un hôtel de ville avait été accordée aux habitants de Montargis par Charles VIII, en 1484. Les travaux, com-

mencés à une époque encore indéterminée, se poursuivaient en 1540; ils ne furent achevés vraisemblablement qu'après 1562. Cette première maison de ville fut concédée, en 1620, aux Barnabites. C'est dans les bâtiments du collège actuel, construit sur le terrain des Barnabites, qu'il faut en chercher l'emplacement. La municipalité se transporta alors dans un immeuble acquis par elle une trentaine d'années auparavant, appelé « la Grande Maison » et situé rue du Palais. En 1791, l'ancien hôtel de ville fut repris aux Barnabites et la municipalité s'y réinstalla. Ce premier hôtel a complètement disparu dans la reconstruction du collège.

Tels sont les faits saillants à retenir du mémoire très précis de notre confrère, dont les éléments ont été puisés en grande partie dans les archives municipales de Montargis, et quelques-uns dans les minutes d'une des études de la ville.

L. AUVRAY.

Eugène JARRY. *L'ancien hôtel de ville d'Orléans*. Orléans, impr. Paul Pigelet et fils, 1919. In-8°, 35 pages, 2 planches et 1 plan. (Extrait du tome XVIII des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.)

— *Les Écoles de l'Université d'Orléans. Leur topographie*. Orléans, impr. Paul Pigelet et fils, 1919. In-8°, 30 pages, 1 planche. (Extrait du tome XXXV des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.)

— *La Renaissance à Orléans. Le Cabinet dit de Jeanne d'Arc*. Orléans, libr. J. Loddé, 1921. In-8°, 9 pages, 2 planches. (Extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.)

Les patientes et fructueuses investigations que poursuit méthodiquement M. Jarry dans les minutiers orléanais lui permettent de renouveler complètement, sur bien des points, l'histoire topographique, architecturale et artistique de la ville d'Orléans. Les trois mémoires dont on vient de lire les titres, et dans lesquels les documents retrouvés par notre confrère sont habilement mis en œuvre, se rapportent à ce même ordre de recherches.

Le premier de ces mémoires comprend deux parties distinctes; dans la première, M. Jarry suit comme pas à pas la formation de l'ensemble architectural qui constitue l'ancien hôtel de ville; elle est appuyée sur des documents certains, et la part de l'hypothèse y est presque nulle; dans la seconde, on trouvera la description archéologique de cet ensemble.

C'est à la veille du siège, en 1428, que le corps de ville s'installa

dans l'hôtel qu'il devait occuper jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; cet hôtel, c'est l'immeuble appelé hôtel des Créneaux, pris à bail par la municipalité en 1428 et acheté par elle en 1443. M. Jarry fixe avec une grande précision l'emplacement de cet hôtel des Créneaux, qui n'a rien de commun avec la charmante construction du commencement du XVI^e siècle ainsi dénommée généralement.

La tour que nous voyons encore aujourd'hui fut élevée de 1445 à 1448; la vis d'escalier, en 1448 (elle devait être reconstruite en 1716). Vers le même temps s'édifiait entre l'hôtel de ville et la tour un nouveau bâtiment, qui a reçu plusieurs appellations, celle, notamment, de « Chambre du milieu ». L'horloge, pour les mouvements de laquelle un marché fut conclu en 1453, fut achevée en 1455. Autre marché, en 1454, pour les cloches; deux des trois petites cloches, qui furent alors fondues, ont été conservées; elles portent, avec la date de 1454, les noms bien orléanais d'Euverte et d'Aignan. Quant à la grosse cloche, elle ne put être définitivement mise en place que quatre ans après, en 1458; le connétable de Richemont lui avait donné le joli nom de « Cœur de lys », qui fut transmis à sa remplaçante de juillet 1674, celle qu'on entend encore.

Cependant, les travaux de la tour se poursuivent et s'achèvent, en 1459, par la construction d'une terrasse de plomb; en 1495, par la pose, au sommet de la flèche, d'une statue de cuivre représentant saint Michel terrassant le dragon.

A la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, l'hôtel de ville s'étend considérablement, grâce, surtout, à la construction, entre 1503 et 1513, du « corps neuf », dont la belle façade sur la rue de l'Esguillerie, aujourd'hui rue Sainte-Catherine, a été intelligemment restaurée en 1914.

L'ensemble de ces bâtiments devait être, au XVIII^e siècle, complété par l'acquisition ou la réédification de plusieurs immeubles de moindre importance, en 1726 et 1763. Mais déjà, en 1738, la municipalité avait acheté l'hôtel Groslot, édifié vers 1550, dans le dessein, qui fut réalisé avant la fin du siècle, d'en faire un nouvel hôtel de ville.

La description archéologique, très précise et détaillée, de l'ancienne maison de ville n'occupe pas moins de douze pages de ce mémoire. Elle ne se prêterait guère à l'analyse. Disons seulement que, comme il était naturel, l'attention de M. Jarry a été retenue principalement par la tour et par la façade, si originale, avec sa corniche à coquilles, de la rue Sainte-Catherine, façade dont, malheureusement, M. Jarry n'a pu, jusqu'à présent, malgré toutes ses recherches, déterminer l'auteur avec quelque certitude.

Dans le second des mémoires annoncés ci-dessus, M. Jarry, rectifiant certaines assertions de ses devanciers, apporte d'utiles et intéressantes précisions sur l'histoire, encore insuffisamment débrouillée,

de l'ancienne Université de lois d'Orléans, et sur divers immeubles possédés par cette Université.

Au xv^e siècle, les diverses chaires de l'enseignement du droit n'étaient pas encore réunies dans un même édifice ; chaque docteur donnait ses leçons dans une maison particulière, et ces écoles portaient le nom soit de la nation des écoliers qui les fréquentaient (grandes écoles de Bourgogne, écoles de Bretagne, écoles d'Aquitaine), soit d'un docteur (écoles de Baudes de Mâcon, de Simon Guéret, de Giraut Bagoil, etc.). Cette organisation dispersée, comme le remarque très justement M. Jarry, offrait de grands inconvénients, les docteurs cherchant à se soustraire les uns aux autres les maisons d'écoles.

C'est seulement au commencement du xvii^e siècle que l'édification des « grandes écoles de France », dont M. Jarry place la construction entre 1497 et 1507, mit fin à cette dispersion. Ce monument fut détruit en 1824, sans nécessité ; mais une précieuse aquarelle de Charles Pensée, conservée au Musée historique de l'Orléanais, et dont on trouvera, dans la brochure de M. Jarry, une reproduction au trait, permet de s'en faire une idée.

En appendice à son mémoire, M. Jarry publie six pièces justificatives, la plus ancienne de 1505, la plus récente de 1549, tirées, les unes des archives du Loiret (nous signalerons parmi ces documents un acte de François I^{er}, du 8 mai 1531), les autres des minutiers orléanais.

Dans un précédent mémoire (*Une relique nationale. La maison de Jeanne d'Arc à Orléans*, 1909), M. Jarry avait déjà démontré que le joli pavillon dit « Cabinet de Jeanne d'Arc », à Orléans, ne pouvait à aucun degré évoquer le souvenir de la Pucelle. Grâce à un nouveau document, découvert par lui dans les minutes d'une des études d'Orléans et reproduit dans sa brochure, M. Jarry a pu établir que ce pavillon, « un des plus purs monuments de la seconde Renaissance », n'est autre chose que le « comptoir » d'un des membres de la famille orléanaise bien connue des Colas des Francs, François Colas, et qu'il fut édifié en 1552, vraisemblablement sur les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau.

L. AUVRAY.

Abbé G. CHENESSEAU. *Sainte-Croix d'Orléans, histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons (1599-1829)*. Paris, É. Champion, 1921. 2 vol. in-4^o et 1 album de planches.

Nos confrères MM. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry ont écrit un excellent article sur la cathédrale romane d'Orléans, qu'ils ont pu reconstituer grâce aux documents et aux fondations découvertes au

cours des fouilles de 1889-1890¹. M. l'abbé Chenesseau vient de consacrer à la cathédrale gothique construite aux XVII^e et XVIII^e siècles un gros ouvrage, qui lui a valu le titre de docteur ès lettres.

Orléans eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Les églises, fort endommagées dès 1563, sont complètement rasées en 1568. La cathédrale, dont le chœur, entouré de chapelles rayonnantes, datait du XIV^e siècle, les quatre travées de la nef du début du XVI^e siècle, et la grande flèche sur la croisée de 1511, avait été épargnée par l'ordre formel de Condé; mais le 24 mars de l'année 1568 les protestants réussirent à faire sauter la croisée et la flèche s'abattit, écrasant la cathédrale; il ne restait debout que deux travées de la nef et les chapelles du tour du chœur. Peu après, les catholiques se rallient; l'évêque entre en mai et trouve tout en ruines; en juillet, les offices sont encore célébrés dans l'hôtel d'un chanoine; la cathédrale est exploitée par les habitants comme une carrière et le chapitre est obligé de recourir au Parlement pour protéger ce qui en subsiste². En 1569, on cimente les chapelles qui n'ont plus de couverture; les forêts voisines ont été incendiées; le bois coûte trop cher. On ne les couvre qu'en 1581.

En 1599, Henri IV, faisant œuvre de bonne politique, de pacification et de ralliement, décide, à la prière du chapitre et de son doyen, Charles de la Saussaye, la reconstruction, en style gothique, de la cathédrale et accorde des subsides, comme l'avaient fait plusieurs de ses prédécesseurs dans des cas analogues, Louis XII et François I^{er}, par exemple, après l'incendie de la cathédrale de Senlis. En même temps, le roi assure l'organisation, direction et gestion de l'affaire. Un bureau, composé du doyen, d'un chanoine, du trésorier général d'Orléans, du commissaire ordinaire et d'un bourgeois marchand d'Orléans, auxquels on ajouta bientôt l'évêque, un autre chanoine et un deuxième bourgeois, est complètement indépendant. Il règle l'emploi des crédits, signe les « baux au rabais », visite et vérifie les travaux, appelle les experts, consulte les architectes, fait exécuter des modèles pour se rendre compte de l'effet et « pour faire veoir au peuple et en tirer leurs sentimens ». Il a également la juridiction de tout ce qui concerne l'œuvre, sa préparation, son exécution, et fait la police du chantier. L'excellente gestion du bureau, sa continuité de vues, sa volonté d'aboutir, malgré tous les obstacles qui peuvent se présenter,

1. *Bulletin monumental*, 1904, p. 309-372.

2. Notre confrère M. Pierre Fournier m'a signalé l'arrêt du Parlement du 10 juillet 1568, permettant aux chanoines d'Orléans de protéger, comme ils peuvent, les ruines de leur église : « La dite église ... a entièrement été ruinée, sans qu'il y ait plus aucune forme d'édifice ou de temple; de la pierre de laquelle et autres démolitions plusieurs habitans se sont fait construire maisons et se sont enrichis... » (cité par Maugis, *Histoire du Parlement de Paris*, t. II, p. 22).

assurent la bonne marche des travaux. A la fin du xvii^e siècle, l'autonomie technique cesse : Versailles et le roi imposent plans et programmes, envoient des architectes pour inspecter et contrôler ; à partir de 1723, le roi délègue sur le chantier l'ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Orléans. M. l'abbé Chenesseau évalue à environ sept millions le prix de la réédification de Sainte-Croix au cours de 230 années ; deux millions et demi suffirent aux bureaux pour bâtir et décorer l'immense vaisseau de la cathédrale et poser le rez-de-chaussée des tours ; il fallut près de quatre millions aux fonctionnaires des économats du xviii^e siècle pour achever les deux tours.

De 1600 à 1694, on rend à la cathédrale le chœur, la croisée et la nef. Les débuts sont faciles ; on refait les travées gothiques d'après le modèle subsistant et suivant les traditions de chantier encore vivaces. L'embarras commence aux façades des croisillons : Androuet du Cerceau, de Brosse, présentent des projets à la mode de Rome et de Paris, mais le bureau résiste. Martellange, le maître du style jésuite, qu'il répandit dans toute l'Europe, dessine des portails à décor gothique. Sur la croisée, Lemer cier lance un obélisque de bois recouvert de plomb, qui veut rappeler les flèches gothiques, mais qui dut être démoli dès 1691 ; à sa place, l'architecte orléanais Guillaume Hénault, dirigé et encouragé par Hardouin Mansart, dresse une tour-lanterne flamboyante.

Au début du xviii^e siècle, il ne manque plus que la grande façade et les tours. On hésite, tâtonne : un projet à la moderne va être accepté. Louis XIV intervient et impose la façade gothique dessinée par Guillaume Hénault et Robert de Cotte. Jacques Gabriel, puis Trouard, Legrand, Paris enfin y apportèrent dans la suite des modifications. Cette façade, dont la conception grandiose avait été arrêtée dès 1708, malgré les remaniements qu'elle subit dans la suite, témoigne d'une grande science de la construction, d'une étude approfondie des modèles anciens ; elle est, dans son ensemble, bien supérieure aux portails de Martellange. Son influence fut considérable : seigneurs et grands bourgeois s'y intéressent ; la curiosité s'éveille, presque la bienveillance, pour cet art encouragé par le roi et manié par ses architectes ; les motifs de la décoration, les niches, les clochetons, d'un gothique parfois « troubadour », feront l'admiration des premiers romantiques.

L'intérieur avait été décoré d'un mobilier du style de l'époque. Les stalles, avec leurs belles boiseries exécutées sur les dessins de Gabriel de 1702 à 1706, par Degoullons, rappellent celles de Notre-Dame de Paris, œuvre de ce même Degoullons d'après de Cotte. Elles sont malheureusement reléguées, depuis la Révolution, dans l'ancienne chapelle du grand séminaire, aujourd'hui lycée de filles, et il faut espérer qu'elles seront bientôt replacées dans le chœur de la cathédrale.

L'album qui accompagne les deux volumes de texte comprend une belle collection de plans, relevés, projets, vues, classés par ordre chronologique et qui constituent ainsi une véritable histoire de la cathédrale de 1599 à 1829. La première série reproduit les vestiges encore subsistants de l'ancienne cathédrale; la deuxième, tout ce qui intéresse la reconstruction du vaisseau de l'église (1599-1694), l'aménagement et la décoration (XVII^e siècle et début du XVIII^e), enfin la reconstruction du clocher gothique, des portails et des tours (1680-1829).

Félicitons M. l'abbé Chenesseau d'avoir écrit, avec tant de science, la monographie définitive de la cathédrale d'Orléans et d'avoir réussi à la faire paraître avec un tel luxe, et souhaitons que les autres cathédrales soient bientôt l'objet de semblables travaux.

Marcel AUBERT.

Abbé FOSSEY. *L'art religieux dans les diocèses de Rouen et d'Évreux; la Bible, illustrée par les vitraux et bas-reliefs de la Haute-Normandie.* Évreux, impr. de l'Eure. In-8°, 129 pages.

Le sous-titre précise le but que s'est fixé l'auteur. Prenant comme guide les ouvrages de M. Mâle, M. le chanoine Fossey publie un relevé iconographique, une sorte de statistique des scènes de l'Ancien Testament et de la vie, de la Passion et de la Résurrection du Christ, dans les diocèses de Rouen et d'Évreux. L'auteur se borne en général à citer, sans prétendre en dresser un inventaire complet, des œuvres du moyen âge et de la Renaissance, mais signale cependant quelques tableaux des XVII^e et XVIII^e siècles. La région dont s'occupe M. le chanoine Fossey est particulièrement riche en vitraux et en sculptures du moyen âge et surtout des XV^e et XVI^e siècles, et tel portail, telle série de vitraux ont été déjà l'objet de travaux importants de M^{me} Lefrançois-Pillion, du chanoine Porée, du Dr Coutan, de M. L. Régnier surtout, dont la *Liste des objets d'art conservés dans les églises paroissiales de l'Eure* est un précieux volume que l'on voudrait voir imiter dans d'autres départements.

Ce travail consciencieux, dont certaines parties avaient paru, un peu avant la guerre, dans la *Semaine religieuse d'Évreux*, est une bonne contribution à l'étude de l'iconographie religieuse en France. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas terminé sa plaquette par une table des noms de lieux et des noms d'artistes, qui aurait rendu les plus grands services.

Marcel AUBERT.

Jean VIREY. *L'abbaye de Cluny*. Paris, Laurens [1921]. In-16, 112 pages, fig., plan.

Notre confrère M. Jean Virey, qui a déjà publié plusieurs ouvrages remarquables sur le Mâconnais et qui fut l'âme du Congrès du millénaire de Cluny en 1910, fait paraître une excellente étude sur la ville et l'abbaye de Cluny dans la collection des « Petites monographies » que dirige M. E. Lefèvre-Pontalis, où M. le chanoine Chartraire vient de publier sa monographie, longtemps attendue, de la cathédrale de Sens, et où va paraître « la Cathédrale de Bayeux » de M. J. Valléry-Radot.

Cette collection, qui complète si heureusement celle des villes d'art célèbres et aussi les études publiées dans le *Bulletin monumental* et dans les Congrès de la Société française d'archéologie, est devenue un instrument de travail de premier ordre pour les archéologues, en même temps qu'elle est un guide excellent pour les touristes.

Cluny, c'est la puissante abbaye fondée par Guillaume, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et de Bourges, qui, sous l'habile direction de ses grands abbés du x^e au xiii^e siècle, Odon, Mayeul, Odilon, Hugues, Pierre le Vénérable, devint le centre le plus important de la chrétienté, en même temps que le refuge des lettres et des arts, qui compta jusqu'à 2,000 dépendances disséminées dans toute l'Europe et 10,000 moines.

Malgré les destructions criminelles du commencement du xix^e siècle, il subsiste encore des monuments et des ruines assez grandioses pour évoquer les glorieux souvenirs d'autrefois : maisons romanes, maisons des xiii^e et xiv^e siècles, palais abbatiaux, église Saint-Marcel, église Notre-Dame, type du style gothique bourguignon, grande abbaye du xviii^e siècle et vastes cloîtres, tours et remparts du moyen âge, et surtout les ruines de l'abbatiale, le bras méridional de son grand transept, haut de trente-trois mètres, attestant que Saint-Pierre de Cluny fut, avant le milieu du xiii^e siècle, la plus vaste et la plus élevée des églises de la chrétienté, et une petite chapelle du xv^e siècle.

Je ne veux retenir ici que quelques dates de l'église abbatiale. Elle fut bâtie de 1089 à 1131, commencée par saint Hugues (1049-1109) et achevée par Pierre le Vénérable (1122-1156). Au cours des travaux, en 1125, la voûte de la nef s'effondra, mais on se hâta de la relever. Elle fut consacrée, — du moins la partie qui était alors terminée, — par Urbain II en 1095; la consécration solennelle, présidée par Innocent II, eut lieu en 1131. On y ajouta, en 1220, un grand transept et, en 1470, une chapelle au sud du chœur. L'église, saccagée à la Révolution, fut achetée alors par des entrepreneurs de démolition; la destruction, commencée en 1798, fut achevée, avec la complicité du pou-

voir, de 1809 à 1823. De la grande basilique à doubles bas côtés, double transept, longue de 171 mètres, enveloppée d'une ceinture de chapelles, couronnée par sept clochers, il ne subsiste plus qu'un fragment : le croisillon sud du grand transept avec sa tour. Le musée Ochier conserve en outre onze des chapiteaux du tour du chœur, magnifiques témoins de l'art des Clunisiens au premier tiers du XII^e siècle. Ils ont été souvent étudiés et décrits, entre autres par le D^r Pouzet dans la *Revue de l'art chrétien*, en 1912, qui en a donné de bonnes reproductions ; par l'abbé Victor Terret dans le tome I^{er} de son bel *Album de la sculpture bourguignonne*, et plus récemment par A. K. Porter, qui les a peut-être un peu trop vieilliss. Notre confrère M. Deschamps prépare un important travail sur les origines de la sculpture bourguignonne et en particulier sur la place et l'influence de ces chapiteaux dans l'histoire de l'art roman.

Marcel AUBERT.

Th. MALLEY. *La correspondance militaire de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, lieutenant général en Lyonnais, tirée des Archives historiques de la Guerre (1649-1674)*. Paris, Impr. nationale, 1920. In-8°, 34 pages. (Extrait du *Bulletin philologique et historique, jusqu'à 1715, 1918, p. 278-311.*)

Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, dit que Camille de Neufville fut moins commandant que roi dans ces provinces (de Lyonnais, Forez et Beaujolais) qu'il ne quittait jamais. Les lettres de l'archevêque de Lyon, publiées par M. l'abbé Malley, soit dans les *Études* (20 avril 1912), soit dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* (mars-mai 1914), soit enfin dans la présente brochure, montrent l'exactitude de cette assertion. Par contre, lorsque Saint-Simon ajoute que Camille de Neufville fut peu archevêque, il se trompe, et M. Malley se propose de le prouver en faisant paraître un livre qu'il prépare depuis de longues années.

Frère du premier maréchal de Villeroy, oncle du brave mais incapable Villeroy, Camille de Neufville fut pendant quarante ans archevêque de Lyon (1653-1693) et durant tout ce temps il fut, sous le titre de lieutenant général aux pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, « le gouverneur réel de la province, dont le maréchal, son frère, gouverneur plutôt nominal, était constamment absent ». M. Malley, dans une préface très substantielle, nous montre l'intérêt que présentent les trente-quatre lettres qu'il publie d'après les Archives historiques du ministère de la Guerre. Elles ont été écrites, à l'exception d'une, en l'espace de dix-huit mois (1672 à 1674) et elles sont, sauf la première, adressées à Louvois. Dans les lettres 2 à 34, écrites pendant la guerre

de Hollande, l'archevêque indique les efforts qu'il fait pour arrêter les agents suspects, il donne des détails sur le passage des troupes dans la région, sur l'itinéraire que suivent les courriers d'Allemagne ou d'Espagne, il informe Louvois de l'évasion d'un prisonnier interné à Pierre-Scize, il le renseigne sur les menées des Francs-Comtois, il transmet les renseignements qui lui sont fournis par ses agents, il donne des indications sur les déserteurs de l'armée de Turenne qui se trouvent en Italie, sur l'opportunité d'une attaque sur Besançon. Dans toutes ces lettres, Camille de Neufville se montre informateur sagace et bon conseiller. Louvois a certainement tiré le plus grand profit de la lecture de ces lettres, du moins de la plupart. Car, parmi elles, il y en a qui ont un rapport moins direct avec la guerre : celles, par exemple, dans lesquelles l'archevêque intercède en faveur d'un de ses protégés. Quoi qu'il en soit, ces lettres émanent d'un archevêque qui « aimait à passer en revue les soldats », et il faut savoir gré à M. Malley de les avoir publiées.

Les lettres, transcrites avec soin, sont précédées (sauf la première, émanant du futur archevêque, alors abbé d' Ainay) d'une brève et claire notice et accompagnées de notes dans lesquelles les personnages et les noms de lieux sont bien identifiés. Cette publication nous montre que l'auteur connaît parfaitement, non seulement la vie de l'archevêque, mais encore l'histoire du XVII^e siècle. Aussi est-il permis de souhaiter que M. Malley puisse bientôt publier son grand travail dans lequel il nous dépeindra Camille de Neufville, lieutenant général et archevêque de Lyon.

Georges LARDÉ.

Recueil de documents et de textes historiques relatifs à la Haute-Auvergne, choisis et présentés par MM. H. GERMOUTY et Ernest DELMAS. Aurillac, impr. ouvrière [1920]. In-8°, 79 pages. (Société des études locales dans l'enseignement public. Groupe du Cantal.)

La composition de ce petit recueil, dont la publication a été retardée par la guerre, est faite principalement en vue de « faciliter l'enseignement de l'histoire dans les écoles », en mettant à la portée des maîtres un choix de documents propres à illustrer, pour ainsi parler, leur enseignement, en y introduisant certains faits concrets de l'histoire provinciale. De plus, à l'intention de ceux qui voudraient entreprendre des recherches personnelles, on y a joint des « directions pour établir une monographie communale ».

Mais les auteurs ont pensé que leur recueil pourrait être utile aussi aux « amis de l'histoire locale ». Il le sera, en effet. On peut ainsi se procurer, dans une brochure d'un prix peu élevé, des documents publiés seulement jusqu'ici dans des recueils qu'il n'est pas toujours

possible d'avoir dans sa bibliothèque, tels que le mémoire de l'intendant Lefèvre d'Ormesson, les cahiers de la noblesse et du tiers pour les États de 1789. Il y a même dans ce recueil un document publié pour la première fois : des extraits des registres de paroisse de Montsalvy (1693-1709).

P.-F. FOURNIER.

Marquis de LASTIC. *Chronique de la maison de Lastic*, d'après les archives du château de Parentignat et quelques autres documents. [Avec une lettre de S. E. le cardinal de Cabrières.] Montpellier, impr. de Firmin et Montane, 1919-1921. 3 vol. in-8°, fig. et planches.

Les archives de la maison de Lastic, conservées au château de Parentignat, près d'Issoire, sont un des plus riches dépôts privés de l'Auvergne, sinon même le plus riche. Le classement en a été commencé en 1877 par Maurice Faucon, continué par Léon Cadier et achevé par le marquis de Lastic lui-même, aidé par M. Guérinot. C'est principalement au moyen des pièces de ces archives que M. de Lastic a composé cet ouvrage, qu'il a intitulé *Chronique*, voulant marquer par là que son dessein n'était pas de faire œuvre d'érudition. Néanmoins, sa *Chronique*, pleine de faits et établie sur des documents inédits pour le plus grand nombre, ne manquera pas d'être utile aux érudits qui étudient l'histoire de l'Auvergne. Le plan comporte l'histoire de chaque génération des Lastic, depuis l'époque où la généalogie se suit d'une façon continue (xiii^e siècle) jusqu'à 1830, avec des notes sur les terres ayant appartenu à cette maison.

Par ses alliances la maison de Lastic touche à presque toutes celles de l'Auvergne. Certains de ses membres ont tenu une place importante dans l'histoire de la province. Par d'autres, tels que Jean, grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (mort en 1454), et Antoine, évêque de Comminges, puis de Châlons (mort en 1763), l'intérêt de l'histoire de cette maison dépasse les bornes de l'histoire de la province.

P.-F. FOURNIER.

Géraud LAVERGNE. *Un vieux texte périgourdin. Statut des consuls de Sarlat sur l'entrée du vin (1292)*. Périgueux, Ronteix, 1921. In-8°, 8 pages. (Extrait du *Bournat du Périgord*, n° de janvier-février 1921.)

Il s'agit d'un texte inédit en langue provençale, dont l'original est perdu, connu seulement par trois copies, une du début du xvii^e siècle d'après un vidimus de 1349 (c'est celle qui a été utilisée principalement), une autre de 1632, la troisième du xviii^e siècle, toutes trois

conservées aux archives de la Dordogne (série E, Communautés), et qui peut être daté d'une façon certaine du 1^{er} octobre 1292. L'intérêt de cet acte est double : précieux pour l'histoire économique de la ville de Sarlat au moyen âge, il ne l'est pas moins, pour ne pas dire davantage, au point de vue philologique. Les textes écrits dans le dialecte provençal usité en Périgord au XIII^e siècle n'abondent pas : ils sont même plutôt rares. Celui-ci apporte à cet égard une utile contribution, en ce qu'il permet de fixer les particularités de la variété sarladaise de ce dialecte. L'érudit archiviste de la Dordogne, qui s'est déjà fait connaître et apprécier par d'excellents travaux, tant historiques que philologiques, a édité, analysé et commenté le texte avec autant de soin que de pénétration, et, à cette occasion, il a critiqué judicieusement un prétendu statut analogue de 1208, connu depuis longtemps par une copie manuscrite conservée à la bibliothèque de Périgueux, et dont l'authenticité appelle en effet les plus expresses réserves. Ce petit travail fait honneur à M. Lavergne, ainsi qu'à la revue qui l'a accueilli, le *Bournat* (traduisons le *Rucher*) *du Périgord*, où l'on mène, avec une ardeur toute méridionale, le bon combat pour le triomphe des belles-lettres, tant françaises que provençales.

R. VILLEPELET.

Jules DE LAHONDÈS. *Les monuments de Toulouse. Histoire, archéologie, beaux-arts.* Toulouse. Éd. Privat, 1920. In-4^o. 550 pages, 320 photogravures, dessins et plans.

Le nom de Jules de Lahondès restera cher à tous ceux qu'intéresse l'histoire artistique du Midi de la France. Né à Albi en 1830, il passa de l'école de Sorèze à l'Université de Toulouse, reçut dans cette ville les enseignements du peintre Latour, débuta dans la science historique par les deux remarquables volumes des *Annales de Pamiers* et, ayant fait ses preuves d'artiste et d'historien, se spécialisa durant plus d'un demi-siècle dans l'histoire de l'art du pays qu'il aimait. La matière suffisait à occuper et à charmer une vie.

Cette vie se termina très doucement, le 10 juillet 1914, au moment où il corrigeait les dernières épreuves du présent livre. Durant les quatre années tragiques qui suivirent, les soins précieux d'un vieil et savant ami, M. É. Cartailhac, menèrent à bien le livre commencé ; il s'imprima avec lenteur, mais avec tout le soin désirable : l'éditeur, qui se distingua sur le front, avait laissé à Toulouse une compagne vaillante qui sut, tout en soignant les blessés, assurer la direction de l'imprimerie. Si le livre honore Toulouse dans son passé, il témoigne aussi qu'elle en reste digne.

La présentation en est très heureuse et du meilleur goût ; l'impression du texte et des figures d'une parfaite netteté.

Dans une courte préface, l'auteur rend hommage aux travaux de ses devanciers et de ses contemporains, et reconnaît ce qui leur appartient dans le travail d'ensemble. Il n'en est pas moins vrai que, d'une part, beaucoup de vues personnelles se combinent avec les renseignements et conclusions qu'il a reçus, résumés et coordonnés, et que, d'autre part, les monographies mises en œuvre sont quelquefois l'œuvre de M. de Lahondès lui-même : sur la cathédrale, par exemple, c'est son livre qui faisait autorité.

Mais, si nul des monuments ici présentés n'était inédit, leur ensemble n'était groupé que dans des guides trop sommaires et dans des ouvrages beaucoup trop anciens.

Une bibliographie très étendue et consciencieuse figure, du reste, à la fin de chaque chapitre.

L'ouvrage comporte les divisions suivantes : 1^o les origines, l'antiquité romaine et l'antiquité chrétienne; 2^o les monuments religieux, cathédrale, paroisses, églises monastiques, chapelles, églises de faubourgs, en tout vingt-quatre sanctuaires; 3^o les édifices civils publics; 4^o l'architecture domestique, présentée en ordre chronologique; 5^o enfin, une revue de l'art, où sont étudiées tour à tour : 1^o l'admirable école romane de sculpture; 2^o la sculpture et la peinture gothiques ou françaises; 3^o la Renaissance et les périodes qui la suivent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

L'auteur, qui connaissait admirablement les monuments du Midi de la France, était mieux qualifié que personne pour déterminer la place qu'occupent les monuments de Toulouse dans l'évolution de l'art de cette région.

Il a noté à Saint-Étienne comme à Saint-Just de Narbonne quelques tracés flamboyants dans des parties élevées durant le premier quart du XIV^e siècle.

Est-il sûr que ces tracés ne remontent pas seulement, à Narbonne à la restauration du XV^e siècle, à Toulouse à celle du début du XVII^e? Quoi qu'il en soit, cela ne peut modifier les notions acquises sur l'origine de ces tracés qui apparaissent plus tôt encore en Angleterre.

Ce beau livre, véritable testament d'un des meilleurs historiens de notre art du moyen âge, restera un guide complet et sûr pour tous ceux qui désormais voudront connaître l'art de Toulouse.

C. ENLART.

Raoul BUSQUET. *Histoire des institutions de la Provence, de 1482 à 1790*. Marseille, Barlatier, 1920. Gr. in-8°, 365 pages, carte. (Extrait du t. III des *Bouches-du-Rhône*.)

M. Busquet a déjà publié plusieurs ouvrages sur la Provence : une étude sur les cadastres et une histoire du parlement d'Aix. Il

a voulu compléter son œuvre en publiant une histoire des institutions provençales.

La Provence a été léguée à la France, ou plus exactement au roi Louis XI, par le comte Charles III, sous la condition expresse de respecter l'autonomie de cette province. Le roi a accepté le legs en 1482, mais ses successeurs n'ont pas observé la condition. Ainsi, en 1535, sous François I^{er}, le gouverneur-sénéchal de Provence perd les fonctions que, depuis trois siècles, il exerçait comme sénéchal. L'édit de Joinville, qui fait cette réforme, abolit le droit des États de faire « statutz et ordonnances ». Le grand sénéchal de Provence, dont les attributions sont données pendant un certain temps au gouverneur, n'est plus, en fait à partir de 1572, et en droit depuis 1662, qu'un fonctionnaire semblable aux autres sénéchaux. Bien plus, en 1662, douze sénéchaux remplacent l'ancien sénéchal.

Dans l'intervalle, les intendants ont été créés ; les premiers, qui ont un caractère temporaire, apparaissent en Provence dès 1576. L'auteur a raison de dire que l'administration n'est pas tout entière entre les mains des procureurs du pays et qu'il faut faire à l'intendant sa part. Mais nous ne croyons pas que les intendants aient été « les créatures » du gouvernement royal. Cela ne nous paraît pas exact, au moins à la fin du XVII^e et — sauf peut-être deux éphémères exceptions — au XVIII^e siècle. Qu'on lise en effet la correspondance des Lebret et des La Tour, conservée à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et dans les archives des Bouches-du-Rhône, et l'on se rendra compte du caractère indépendant de ces intendants qui, au surplus, ont cumulé les fonctions d'intendant et de premier président du Parlement de Provence¹. La Tour fils est si peu soumis au pouvoir qu'il perd ses fonctions d'intendant et de premier président en 1771, lors de l'exil des parlements.

L'auteur étudie ensuite le rôle des subdélégués et donne une liste très précieuse des subdélégations. Il nous semble que, si le gouvernement a voulu, par l'édit d'avril 1704, ériger en offices les emplois de subdélégués, il faut voir là simplement une de ces nombreuses « affaires extraordinaires » qui n'avaient d'extraordinaire que le nom et qui étaient avant tout lucratives.

A propos des institutions judiciaires, l'auteur mentionne le Conseil éminent, qui existait dès avant la réunion à la France, et la Chambre rigoureuse, que nous trouvons aux XIV^e et XV^e siècles. Instituée pour poursuivre les débiteurs, cette Chambre n'intervenait qu'à la requête des créanciers et sur le vu des contrats pour lesquels les particuliers

1. Voir notamment dans la correspondance des Lebret, à la Bibliothèque nationale, les lettres dans lesquelles ces intendants montrent un très louable souci des intérêts de leurs administrés et discutent, parfois assez âprement, les opinions du contrôleur général des finances.

se soumettaient à ses jugements. L'appel des sentences de la Chambre allait aux maîtres rationaux. Il convient de citer aussi l'avocat et le procureur des pauvres et surtout le Parlement qui est créé en 1501 et qui supplante le Conseil éminent. L'auteur nous retrace à grands traits l'histoire de cette cour souveraine. Le Parlement se scinde en deux à l'époque de la Ligue. Au début du XVIII^e siècle, nous le voyons hostile, mais en vain, à la création de nouvelles chambres dans un dessein fiscal. Depuis 1503, il lutte avec la Cour des comptes.

Outre le Parlement et la Cour des comptes, il y avait d'autres juges royaux, les justices seigneuriales, la juridiction de l'intendant, « le plus insolent défi qui eût été porté à la Constitution provençale ». Le Parlement, observe l'auteur, « laissait faire sans mot dire ». Sans doute, à cet égard, au XVIII^e siècle, le Parlement n'imitait pas la Cour des comptes qui protestait d'une façon véhémement¹. Mais ceci ne nous semble pas étonnant puisque, à cette époque, l'intendant est en même temps premier président du Parlement.

Dans l'administration fiscale et domaniale, nous trouvons les trésoriers de France, la Cour des comptes, la juridiction de la voirie.

Vient ensuite l'administration du pays. La Provence se divise en Provence proprement dite, qui est administrée aux XVII^e et XVIII^e siècles par l'assemblée générale des communautés, et les terres adjacentes qui sont directement soumises à l'intendant. La Provence conserve ses États jusqu'en 1639; dans ces États, le tiers est moins représenté que la noblesse. Cette assemblée, comme le Parlement, se scinde en deux au moment de la Ligue. Sous Richelieu, plusieurs provinces perdent leurs États; c'est le cas notamment de la Provence. Jusqu'à la veille de la Révolution (où nous voyons ressusciter les États), la Provence n'est plus représentée que par l'assemblée générale des communautés et les procureurs du pays. Il y a, certes, d'autres assemblées, mais elles sont moins importantes, par exemple celles de la noblesse.

La Provence est un pays de taille réelle. Tandis que les biens nobles sont afflorinés, les biens roturiers qui doivent supporter l'impôt sont estimés par le procédé de l'affouagement. Le feu est la commune mesure de la valeur reconnue à ces biens, en tenant compte des circonstances qui peuvent augmenter ou diminuer la valeur de la terre. Des commissaires estiment chaque lieu et chaque communauté à tant de feux et de fractions de feu.

Nombreux sont les droits et les impôts que supporte la Provence. Il y a d'abord les vieux droits : albergue, cavalcade, régale (droit du souverain sur les rues et places publiques, remparts et fossés des villes);

1. Ces protestations en faveur de la Constitution cachent en réalité le dépit que la Cour des comptes ressent en se voyant contrecarrer par l'intendant.

cosses (droit de mesurage des grains) : vingtain de carène (sur les vaisseaux et bois de construction des navires vendus ou achetés par les étrangers). Il y a ensuite les impôts directs (taille réelle, capitation, vingtièmes). C'est avec raison que l'auteur remarque que l'abonnement de la capitation était simplement pour la Provence une fixation : nous ajouterons que cette fixation ne liait pas, pour l'année suivante, le gouvernement royal, et que c'est seulement à partir de 1779 qu'il existe un véritable abonnement consenti à la province. « Pour la levée de la capitation, dit l'auteur, la Provence fut, comme de juste, traitée en pays d'États. » Ceci est exact (sauf pour l'abonnement, pendant longtemps), mais seulement pour la seconde capitation, pour celle qui fut rétablie en 1701. Nous ne pensons pas qu'après la déclaration du 13 avril 1761, qui réunissait la capitation à la taille, « les communautés de Provence la levèrent ... par proportion à la taille, à proportion des cotes d'allivrement ». Que la taille ait pu servir exceptionnellement de point de comparaison pour fixer la capitation de chacun, c'est possible, mais dans la presque totalité des cas la capitation a été, comme dans les autres pays de taille réelle, indépendante de la taille¹ et elle a été répartie (depuis 1701 et même parfois depuis 1695) d'après les facultés. Elle n'a perdu, en Provence, son caractère d'impôt sur le revenu que dans les communautés où elle a été, avec la permission de l'autorité supérieure, imposée sous forme de rêves, d'impôts sur les denrées (procédé indiqué d'ailleurs par M. Busquet).

L'auteur termine son étude par trois chapitres sur l'organisation militaire, la marine et l'Église. A la fin du volume se trouvent des listes de titulaires d'offices et un index des matières très détaillé. Mentionnons aussi une carte des anciennes divisions du territoire du département, dans laquelle sont indiquées les limites des sénéchaussées et des diocèses.

Pour faire son livre, l'auteur ne s'est pas borné à consulter les nombreux ouvrages imprimés sur la Provence, il a puisé surtout dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône, dont il a la garde, et il a examiné très attentivement un grand nombre de textes. Son ouvrage, d'une lecture attrayante, écrit en un style sobre et clair, est conçu suivant un plan rationnel; c'est, en somme, une très bonne synthèse qui fait bien connaître l'histoire administrative d'une des provinces les plus complexes et les plus intéressantes de notre France.

Georges LARDÉ.

1. S'il n'en avait pas été ainsi, comment aurait-on pu taxer ceux qui n'avaient pas de biens et les détenteurs de biens non soumis à la taille n'auraient-ils pas été avantagés?

Louis WOLFF. *Le Parlement de Provence au XVIII^e siècle, organisation, procédure*. Aix, Dragon, 1920. In-8°, xv-533 pages.

Depuis quelques années, les institutions provençales de l'ancien régime ont fait l'objet de nombreuses études. M. Bry a étudié les vigueries, M. Busquet a retracé l'histoire des institutions et spécialement du Parlement, MM. Albert Robert et Wolff ont consacré leurs thèses de doctorat en droit au Parlement au XVIII^e siècle. Ces deux derniers ouvrages se complètent l'un l'autre. Tandis que M. Robert, dans ses *Remontrances et arrêtés*, étudie l'histoire externe, M. Wolff se consacre à l'histoire interne de cette cour.

Le Parlement de Provence, fondé par le roi de France en 1501, remplace¹ le Conseil éminent établi en 1424 par Louis III, comte de Provence. Le Conseil éminent était présidé par le grand sénéchal. Or, les attributions de l'intendant de justice sont, comme le remarque l'auteur, presque celles du grand sénéchal de Provence. Aussi, au XVIII^e siècle, les Provençaux virent-ils sans étonnement les Lebret et les La Tour, pères et fils, cumuler les fonctions d'intendant et de premier président. Cette situation n'était d'ailleurs pas sans avantage pour eux et pour la royauté. Le premier président soutenait les intérêts de la province, l'intendant, contrairement à ce qui se passait dans plusieurs provinces (notamment en Bretagne), vivait en bonne intelligence avec le Parlement et se faisait mieux obéir.

Le Parlement est, à l'origine, composé d'un président et de onze conseillers. Il a une seule chambre comme le Conseil éminent. C'est seulement au cours des siècles et dans un dessein fiscal que sont créées, au grand déplaisir du Parlement, d'autres chambres. De tout temps le Parlement s'est montré foncièrement attaché aux lois romaines et hostile aux évocations.

L'auteur divise son étude en deux parties : organisation, procédure.

Le personnel appartient à la noblesse locale ; cette noblesse est héréditaire. Il faut être noble avant d'être magistrat et le Parlement interdit l'accès de ses fonctions aux roturiers. Il faut aussi être riche, au XVIII^e siècle, pour occuper les hautes fonctions du Parlement. L'auteur passe successivement en revue le personnel. Il remarque que si l'on trouve ailleurs qu'en Provence un avocat et un procureur des pauvres (ancêtres de nos bureaux d'assistance judiciaire), nulle part ils n'ont eu des privilèges et des droits aussi étendus. Il donne des détails intéressants sur l'examen des magistrats, sur les attributions des gens du roi, sur le cérémonial, sur les privilèges des magistrats.

1. Il serait plus exact de dire : supplante, car c'est seulement en 1535 que le Conseil éminent disparaît.

Regrettons toutefois que l'auteur passe trop brièvement sur les privilégiés en matière financière et sur la participation des parlementaires aux impôts directs. M. Wolff a eu raison de mentionner les avocats, bien qu'ils ne fassent pas partie du Parlement *stricto sensu*. Mais comment concilier les deux opinions qu'il émet à leur sujet? Le barreau, dit-il (p. 155), est prisé très haut par la Compagnie: les avocats sont « fort considérés par les magistrats qui les écoutent ». Pourtant, à la page suivante, l'auteur remarque que les avocats « se plaignent amèrement de la vanité des magistrats qui cherchent à les amoindrir... par des lignes de démarcation blessantes »; il avait dit précédemment (p. 18) que les membres du Parlement multipliaient les petites vexations envers le barreau. Les magistrats, à la différence de ceux d'autres Parlements, perçoivent les épices avec honnêteté et modération. Leur charité est inépuisable. Aussi Aix, la vieille cité provençale, aime-t-elle beaucoup son Parlement.

L'auteur examine ensuite le fonctionnement du Parlement. La compétence des chambres n'est pas réglée à l'instar de celles du Parlement de Paris. Deux chambres sont importantes : la Grand'Chambre et la Tournelle. La Tournelle diffère de la Tournelle du Parlement de Paris. Au lieu de se recruter comme à Paris dans la Grand'Chambre et dans les différentes chambres d'enquêtes, la Tournelle aixoise se recrute, en principe, dans la Grand'Chambre. La Chambre des enquêtes, eaux et forêts et celle des requêtes ne font presque rien. Ceci est d'autant plus regrettable que c'est dans la Chambre des requêtes que les nouveaux conseillers sont censés faire l'apprentissage des fonctions judiciaires.

Vient ensuite l'étude de la procédure civile et de la procédure criminelle. En matière criminelle, le Parlement montre un vif souci de la liberté individuelle : avant de faire emprisonner un criminel, le procureur général doit se faire autoriser par la Grand'Chambre. Le Parlement use fort peu de la torture. D'une manière générale, cette cour souveraine observe fidèlement l'ordonnance de 1670. Il y a lieu de noter toutefois la fréquence de la procédure de l'aveu et du désaveu (moyen employé pour poursuivre la réparation des injures légères); la raison doit en être cherchée, d'après l'auteur, dans l'exubérance bien connue des Provençaux. Il faut mentionner aussi le « décret de proposera en jugement », propre à la Provence, qui est usité quand il s'agit d'un simple délit et qu'il n'y a pas lieu de poursuivre criminellement.

En somme, le Parlement s'est montré gardien fidèle des statuts de la province. Il a aussi défendu sa propre cause. Comme les autres Parlements, il a lutté ardemment pour conserver ses privilèges.

Dans son exposé, l'auteur a surtout mis à contribution les registres et les pièces de procédure du Parlement. Bien que son étude vise spécialement le XVIII^e siècle, l'auteur a jugé bon (et il convient de l'en

féliciter) de consulter aussi des registres des XVI^e et XVII^e siècles. Il a eu raison également de lire les principales monographies d'autres Parlements, ce qui lui a permis de faire des comparaisons utiles.

Toutefois, l'auteur aurait dû, selon nous, traiter moins brièvement la question des remontrances. Il a négligé presque entièrement — alors qu'il rédigeait une monographie — les documents originaux conservés soit à la Bibliothèque nationale, soit aux Archives nationales. Dans le premier de ces établissements, il aurait trouvé beaucoup à glaner dans un certain nombre de manuscrits et dans les recueils contenant la correspondance manuscrite des Lebret. Cette dernière source ne devait pas être négligée, puisque les Lebret ont été, en même temps qu'intendants, premiers présidents du Parlement. Or, si nous trouvons quelques références relatives à Lebret père dans le livre de M. Wolff, elles sont tout à fait imprécises (le folio n'est pas indiqué; les manuscrits sont appelés « fragments »!) et les renvois aux manuscrits ne concernent pas Lebret fils. Il est permis de se demander si l'auteur a bien vu les documents de la Bibliothèque nationale qu'il cite et, en tous cas, de s'étonner qu'il ne cite aucun document de ce dépôt relatif à Lebret fils¹, alors qu'une grande partie de la correspondance de ce dernier se trouve à la Bibliothèque nationale².

Aux Archives nationales, il eût été intéressant de consulter les nombreux documents de la série II, divers documents de la série K relatifs au Parlement de Provence et la correspondance contenue dans la série G⁷. L'auteur cite quelques cartons de cette dernière série, mais sans aucune précision. Pourquoi les citations s'arrêtent-elles à G⁷ 473 (année 1709)?

Ces défauts ne nous empêchent pas de reconnaître les grands mérites de l'œuvre de M. Wolff et de la signaler à l'attention des érudits qui s'intéressent à l'histoire des institutions de l'ancienne France.

Georges LARDÉ.

Inventaires du palais de Monaco (1604-1731), publiés avec une introduction sur l'histoire du palais depuis la fin du xv^e siècle, les collections qui y furent conservées et les artistes qui y travaillèrent, par L.-H. LABANDE. Monaco, impr. de Monaco; Paris, Aug. Picard, 1918. In-8°, CCXXXII-376 pages et planches.

Ce volume fait connaître quatre inventaires des meubles, bijoux,

1. Dans l'ouvrage de M. Marchand sur Lebret, les citations ne dépassent pas 1704, mais ceci se comprend, puisqu'il étudie Lebret père qui n'est plus intendant à partir de cette date. Ici, il n'en est pas de même.

2. Observons que le ms. fr. 8875 ne se rapporte pas à l'année 1705 (p. 244, n. 5). Pourquoi M. Wolff cite-t-il parfois avec autant d'imprécision Isambert (p. 172, n. 3, et p. 173, n. 1, le tome n'est pas indiqué)? La correspondance des contrôleurs généraux publiée par le regretté de Boislisle ne comprend pas sept volumes, mais trois.

tableaux et objets précieux qui ont été dressés au palais de Monaco à diverses époques : en 1604 à l'avènement d'Honoré II Grimaldi, en 1664 à la mort du même prince, en 1701 à la mort de Louis I^{er} (il était ambassadeur de Louis XIV auprès du Vatican), en 1731 à la mort d'Antoine I^{er}. Ces inventaires sont extrêmement riches en tapisseries (dont quelques-unes provenant de l'atelier de Raphaël de La Planche à Paris), pièces d'argenterie, orfèvrerie, faïences, objets de culte, tableaux (dont quelques-uns de peintres français, par exemple de Lebrun, Rigaud, Gobert, Fredeau, Vanloo, Pader, Gaillard), etc. De l'inventaire de la bibliothèque, rédigé en 1731, on n'a publié que la description des ouvrages édités avant 1501. Le tout nous donne l'impression d'un grand luxe et la sensation très nette de l'influence exercée par le château de Versailles et la cour de France. Quelques rares épaves en subsistent aujourd'hui.

On lira avec curiosité la description qu'a faite M. Labande du palais de Monaco au début du xvii^e siècle, des nouvelles constructions qui s'y ajoutèrent alors ; et là notre savant confrère ne s'est pas contenté d'utiliser les archives de la principauté dont il a la garde : les archives de la famille des comtes Sola possèdent, à Milan, quelques documents iconographiques du plus haut intérêt et qui lui ont abondamment servi pour cette reconstitution de l'ancienne demeure des Grimaldi. Au xviii^e siècle nous assistons à de grands travaux de décoration, confiés en majeure partie à des artistes provençaux et niçois, et à un renforcement du système défensif nécessité par les opérations militaires qui se déroulèrent à proximité de la principauté ; puis vient la Révolution et la dispersion des richesses accumulées, et un nouvel inventaire, dressé en août 1815, permet d'établir le bilan du peu qui a échappé à la dilapidation et à la ruine.

Ce nouvel ouvrage de M. Labande est composé avec la conscience et la science qui président à tous ses travaux.

H. STEIN.

L'expansion belge à Rome et en Italie depuis le XV^e siècle.

Rome, Institut historique belge ; Bruxelles, Dewit ; Paris, Champion, xii-379 pages. Prix : 10 fr. (*Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 1^{er} fascicule, 1919.)

L'Institut historique belge de Rome a entrepris, on le sait, deux séries de publications importantes : les lettres et suppliques des papes du xiv^e siècle et les documents concernant la nonciature de Flandre. Il y ajoute une troisième série, intitulée *Bulletin*, mais qui, devant paraître à des intervalles irréguliers, correspond plutôt à ce que l'on appelle plus communément des *Mélanges*. Sous le titre général rap-

porté plus haut, le premier fascicule groupe trois études diverses : 1^o *Artistes flamands en Italie pendant la Renaissance*, par M. l'abbé Paul Liebaert; 2^o *Les manuscrits du fonds Gesuitico de la bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome concernant les Pays-Bas*, par M. Arnold Fayen; 3^o *Les fondations hospitalières flamandes à Rome du XV^e au XVIII^e siècle*, par Mgr Maurice Vaes, recteur de Saint-Julien-des-Belges.

A vrai dire, le mémoire de M. Fayen (p. 104-160) nous renseigne assez peu sur l'expansion belge à Rome; il a du moins pour nous l'intérêt et l'utilité de nous faire connaître avec précision 125 manuscrits concernant l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, particulièrement le développement du jansénisme et les luttes auxquelles il donna lieu.

Sous le nom de *Flamands*, M. l'abbé Liebaert comprend tous les habitants de la région comprise depuis Liège jusqu'à l'Artois et depuis la Frise jusqu'au Cambrésis; son travail (p. 1-104) comporte essentiellement une liste critique — mais provisoire, assure-t-il — des artistes originaires de cette vaste contrée et dont il a relevé la présence et les œuvres en Italie; cette liste est établie par catégories (peintres, sculpteurs, etc.), mais un index alphabétique général y facilite les recherches. Elle est précédée d'une courte introduction, dans laquelle l'auteur formule d'excellentes réflexions sur la méthode à employer dans les études d'histoire de l'art et sur la nécessité de compléter l'examen des monuments eux-mêmes par l'examen judicieux et critique des documents d'archives; voulant aussi y justifier le cadre adopté par lui, M. Liebaert observe que, si les hommes énumérés par lui sont originaires d'une région où ne règne ni unité politique ni unité linguistique, leur art présente une unité véritable et constitue réellement une école.

Le mémoire de Mgr Vaes (p. 161-371) présente un très grand intérêt pour l'histoire économique et sociale de la colonie belge et pour l'étude du personnel administratif de la cour pontificale, où les Belges affluèrent dans les trois premiers quarts du xv^e siècle et où, de nouveau, au xvi^e et au xvii^e siècle, on trouve des Liégeois en grand nombre, particulièrement à la Rote. Après une étude d'ensemble sur cette colonie, l'auteur étudie séparément les quatre établissements belges de Rome. La confrérie et hospice de Saint-Julien-des-Flamands, fondée au début du xv^e siècle, est la seule institution de ce genre qui ait joui d'une constitution laissant la désignation de ses maîtres à l'élection de leurs confrères. La confrérie et l'hospice de Santa Maria dell' Anima fut fondée en 1398 pour les pèlerins pauvres originaires des pays de l'Empire, mais, en fait, les Allemands du Sud n'y participèrent pas, et, à la suite de la Réforme qui suspendit les relations entre Rome et l'Allemagne du Nord, elle devint presque exclusivement rhénane et belge; à la fin du xvii^e siècle, une inter-

vention impériale lui enleva son autonomie, en exclut les sujets de la France et de l'Espagne et en fit comme le monopole des Trentins. Le *Collegio Lieggese* fut fondé en 1699 par le Liégeois Darchis, scripteur des brefs, pour les jeunes clercs ses compatriotes, mais, peu après, la création du collège germanique offrit de plus grands avantages à ces clercs, qui vinrent d'ailleurs moins nombreux à Rome parce que la curie s'italianisait davantage, et, depuis 1722, la fondation Darchis reçut principalement des artistes et des copistes besogneux. Tandis que la confrérie de S. Maria dell' Anima se recrutait de préférence dans les milieux instruits, parmi les artistes en renom et les riches négociants, celle de Santa Maria in Campo Santo, au vieux cimetière carolingien des ultramontains, groupe surtout les gens de petits métiers. Le travail de Mgr Vaes s'appuie sur une abondante documentation, mais il gagnerait à être mieux ordonné; on y regrette aussi certaines expressions inexactes comme celle d' « Empire allemand », en 1398 (p. 212); les noms de lieux n'y sont pas suffisamment identifiés (p. 242 : il faudrait dire Erquinghem, et non pas Arquinghien); les noms de personnes sont parfois ramenés avec raison à leur forme originale, parfois conservés sous leur forme italianisée (pourquoi dire, à la p. 206, Jean Fabri de la Bassée, et non pas Jean Lefèvre?), parfois même écorchés (Jean Sarazine, archevêque de Cambrai, s'appelait en réalité Sarrazin). Mgr Vaes déclare lui-même « ces notes incomplètes et fragmentaires ». Nous aurions donc mauvaise grâce à insister sur ces critiques; formulons seulement le vœu que son mémoire, plein d'intérêt, soit bientôt repris et développé en une œuvre plus considérable et définitive. Comme celui de M. Liebaert, avec lequel il se rencontre d'ailleurs bien souvent, ce mémoire est suivi d'une utile bibliographie.

André LESORT.

Les tribulations de l'Université de Louvain pendant le dernier quart du XVI^e siècle, par Léon VAN DER ESSEN, professeur à l'Université. Rome, Institut historique belge; Bruxelles, A. Dewit; Paris, H. Champion, 1920. In-8°, 26 pages. (Extrait de *Rome et Belgique, recueil de documents et de travaux publiés par l'Institut historique belge de Rome*, 2^e volume.)

Dans cet intéressant mémoire, M. Van der Essen s'est proposé de reconstituer dans ses grandes lignes l'histoire de la ville et surtout de l'Université de Louvain pendant la dernière partie des guerres politico-religieuses, c'est-à-dire pendant une période qui s'étend des débuts du gouvernement d'Alexandre Farnèse, en 1578, à la fin du XVI^e siècle. Les historiens de Louvain sont assez pauvres de renseignements pour cette époque; il y avait là une lacune à combler.

Les éléments de cette étude ont été tirés, pour une partie, de la correspondance, conservée dans les « Carte Farnesiane » des Archives de Naples, de Fabio Mattaloni, qui commanda la garnison de Louvain depuis 1582. Mais la source principale à laquelle a puisé l'auteur, est un précieux registre des lettres qui furent expédiées par l'Université et reçues par elle pendant les années 1583-1602. Ce registre, qui portait, parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'Université, le numéro 905, a dû d'échapper à la destruction à cette heureuse circonstance qu'il se trouvait, en 1914, chez l'auteur même du mémoire dont il s'agit, qui en avait obtenu la consultation à domicile et le tint caché pendant l'occupation allemande. C'est l'analyse d'une partie des documents contenus dans ce manuscrit qui forme, en quelque sorte, la trame de l'exposé très vivant de M. Van der Essen, exposé dont voici les traits principaux.

Après la victoire remportée par Don Juan d'Autriche sur l'armée des États, à Gembloux, le 12 janvier 1578, le lieutenant du gouverneur, Ottavio Gonzaga, fut chargé de se rendre maître des villes de Louvain et de Malines. La garnison qui allait prendre possession de Louvain se composait d'Italiens, de Wallons, d'Allemands, de Bourguignons, en tout cinq compagnies.

Dès les premiers jours, les troupes à la solde du roi d'Espagne mirent la ville en coupe réglée. Tout retard dans le paiement de la garnison était l'occasion de rapines et de violences nouvelles. En 1580, les soldats allemands et wallons mutinés mirent à sac les monastères et les maisons particulières. Mais c'est pendant les années 1583 et 1584 que l'Université eut le plus à souffrir des excès de toutes sortes d'une soldatesque étrangère. Dès le début de 1583, sa situation semblait désespérée. Le 13 janvier de cette année, le recteur Henri Van Cuyck adressait à Grégoire XIII une émouvante supplique, dans laquelle l'état de l'« alma mater » était peint sous les couleurs les plus sombres. Déjà de nombreux étudiants ont fui, si bien que l'Université songe à quitter la ville. Cependant, la cherté des vivres augmente et la famine menace. L'Université multiplie les démarches ; elle s'adresse au gouverneur Alexandre Farnèse, au comte Florent de Berlaymont, au cardinal Caraffa, à l'évêque de Tournai, au gouverneur de Diest, qui se rend au quartier général du prince de Parme, mais toujours sans résultat. Toute l'année 1584, malgré de nouvelles requêtes pressantes, se passe de même sans que rien soit fait pour améliorer le sort de la ville et de l'Université.

En 1585, les succès d'Alexandre Farnèse donnèrent de l'espoir aux Louvanistes. Après la prise de Malines, le 17 juillet de cette année, l'Université écrit à un de ses anciens étudiants, Richardot, devenu membre du conseil privé et confident de Farnèse, suppliant qu'on fit partir de Louvain, qui n'a plus besoin d'une garnison si importante,

les soldats étrangers. Dès que les Allemands seront partis, les étudiants, assure-t-on, reviendront de toutes parts, et les professeurs pourront reprendre l'exercice de leurs fonctions. C'est seulement après la prise d'Anvers (17 août) que ces vœux furent enfin réalisés et que la garnison, n'ayant plus de rôle « défensif » à remplir, quitta définitivement Louvain. Elle laissait la ville dans un état lamentable. Les bourgeois étaient réduits à un extrême pauvreté; un grand nombre d'édifices étaient ruinés; d'autres étaient abandonnés par suite de la mortalité élevée et de la décroissance du nombre des familles. L'enceinte était presque démolie : les soldats en avaient extrait le fer, le plomb, le bois, pour le revendre aux fripiers.

La crainte du retour de semblables calamités, crainte entretenue par des passages de troupes dans la région et par les pillages auxquels se livraient les bandes de soldats mutinés et vagabonds appelées « vrijbue-ters », ne cessa de hanter, pendant plusieurs années encore, l'esprit des Louvanistes, comme en témoignent quelques-unes des lettres contenues dans le registre dont il a été parlé plus haut. L'Université ne devait retrouver, avec un renouveau de vie, une partie de son ancienne gloire, que sous le règne réparateur des archiducs Albert et Isabelle.

L. AUVRAY.

Émile MAGNE. *Bourgeois et financiers du XVII^e siècle. La joyeuse jeunesse de Tallemant des Réaux, d'après des documents inédits.* Paris, Émile-Paul frères, 1921. In-12, VIII-292 pages.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que les historiens ouvrent les livres de M. Émile Magne. L'auteur a adopté un genre moitié historique, moitié fantaisiste (fantaisie dans le sens du mot, tel qu'on l'appliquait au XVIII^e siècle à la peinture), afin sans doute d'ajouter quelque attrait à la sécheresse des documents. Le résultat est qu'on hésite à la lecture, ne sachant où s'arrête le renseignement dû aux textes et où commence le jeu de l'imagination, condition défavorable pour l'authenticité historique d'un ouvrage.

Le présent compte-rendu a pour objet de signaler qu'on ne peut tout de même pas négliger les ouvrages, comme celui-ci, de M. Émile Magne. L'auteur a beaucoup cherché et travaillé. En dehors des dépôts de manuscrits des archives des Affaires étrangères, de la Bibliothèque nationale, de l'Arsenal, de la bibliothèque de La Rochelle, il a dépouillé consciencieusement le greffe du tribunal civil de cette dernière ville, les registres protestants des archives de la Charente-Inférieure, les minutes des études notariales de la région, et il apporte ainsi sur Tallemant des Réaux et sa famille nombre d'indications nou-

velles, des détails inédits et des renseignements précieux qu'il y a intérêt à signaler, pour que ne soit pas ignoré des critiques et perdu le fruit d'un labeur méritoire.

Louis BATIFFOL.

André SIMON, docteur en théologie. *L'Ordre des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne au XIII^e siècle.* Fribourg-en-Suisse, 1918. In-8°, xxv-289 pages.

Comment la charité catholique est-elle venue en aide aux filles repenties dans l'Allemagne du XIII^e siècle, telle est la question à laquelle répond ce livre, bien documenté, bien composé, écrit avec netteté et précision¹.

La question s'était déjà posée en d'autres temps et en d'autres lieux. En France, dès la fin du XI^e siècle, Robert d'Arbrissel travaille à la résoudre avec les religieuses de Fontevrault ; plus tard, Foulques de Neuilly, Guillaume d'Auvergne et d'autres le suivent dans cette voie. La solution qui lui fut donnée en Allemagne au XIII^e siècle, ce fut la création de l'Ordre des Filles repenties de Sainte-Madeleine. Cet Ordre, dans le premier siècle de son histoire, a traversé des vicissitudes qui intéressent autant le canoniste que l'historien ; ce sont ces vicissitudes que M. Simon expose dans la première partie de son ouvrage.

La date officielle de la naissance de l'Ordre est constatée par des actes de l'autorité pontificale de juin 1227 ; il faut donc écarter l'affirmation du P. Hélyot, qui en faisait remonter l'origine à une époque antérieure au concile de Latran tenu en 1215. C'est un chanoine de Hildesheim, du nom de Rodolphe, qui en fut le fondateur ; fort de la mission qu'il avait reçue du Saint-Siège et de l'archevêque de Mayence, il parcourut l'Allemagne, prêchant en faveur de l'œuvre nouvelle, recueillant des ressources et provoquant des fondations de maisons où les repenties étaient admises comme religieuses.

Il n'était pas facile d'assurer le bon fonctionnement de maisons ainsi composées ; c'est sans doute une des raisons qui expliquent les tâtonnements du premier siècle. Tout d'abord, en vertu des décisions de l'autorité ecclésiastique, les repenties sont soumises à la règle de saint Benoît et aux institutions cisterciennes, c'est-à-dire à un régime purement monastique et contemplatif. Cela ne dura pas longtemps : fort peu de temps après la fondation, Grégoire IX, sans doute soucieux d'assujettir les converties à une vie plus active, remplaça la règle de saint Benoît par celle, moins minutieusement déterminée, de

1. L'auteur a dédié son œuvre à l'un de ses maîtres, le R. P. Mandonnet, O. F. P.

saint Augustin, et les institutions cisterciennes par celles de Saint-Sixte de Rome, qui n'étaient autres que les institutions du célèbre couvent de femmes fondé par saint Dominique à Prouille; ces institutions furent complétées par des statuts réglant le détail de la vie religieuse. La direction spirituelle et le gouvernement temporel de l'Ordre et des diverses maisons furent confiés à un élément masculin, le prévôt général nommé à l'élection et les prieurs locaux et provinciaux, qui ne ressortissaient à aucune famille religieuse. Sans doute, l'Ordre nouveau subissait dans une certaine mesure l'influence des idées dominicaines, dont étaient imprégnées les institutions de Saint-Sixte; mais il n'en était pas moins autonome.

Malheureusement, l'Ordre s'appuyait sur un fondement peu solide; les quelques ecclésiastiques séculiers qui en avaient la direction n'étaient reliés ni par un esprit commun ni par l'observation d'une règle précise; ils paraissent avoir manqué d'autorité, de tradition et de prestige. L'armature de l'Ordre étant trop faible, la crise intérieure alla s'accroissant et devint particulièrement aiguë entre 1270 et 1280. Alors nombre de maisons firent schisme pour se donner une base plus ferme en se plaçant sous la direction immédiate de grands Ordres, les chanoines réguliers de Saint-Victor, les Frères Prêcheurs ou les Frères Mineurs. En 1287, le Saint-Siège, cédant à ce courant, prononçait la suppression de l'Ordre des Pénitentes; par une décision du cardinal Boccamazzi, légat d'Honorius IV, cette mesure était complétée par l'incorporation des maisons de repenties à l'Ordre de saint Dominique, dont la direction était alors très recherchée par beaucoup de monastères de femmes.

Il semblait que cette solution dût être définitive; mais elle n'avait pas été désirée et ne fut pas acceptée par l'Ordre des repenties. Les opposants eurent beau jeu quand un frère mineur, Nicolas IV, monta sur le trône pontifical, à un moment où, en Allemagne, les relations étaient tendues entre les Ordres de saint Dominique et de saint François. Le nouveau pontife, soit qu'il crût servir les intérêts des repenties, soit qu'il poursuivit un autre but, révoqua en 1291 l'acte de son prédécesseur et remplaça les repenties sous le régime des institutions de Saint-Sixte. C'est ce régime qu'elles devaient conserver dans les siècles ultérieurs, sauf un certain nombre de maisons qui trouvèrent le moyen de suivre une autre voie, ainsi celles de Bâle, de Fribourg-en-Brisgau et de Spire qui, au XIV^e siècle, purent se placer sous la direction des Dominicains. C'est une évolution qu'il était plus facile d'accomplir lorsque l'Église était dirigée par un pape sorti de l'Ordre de saint Dominique, tel Benoît XI. En tout cas, il n'y eut plus de changement radical dans la constitution de l'Ordre, les diverses maisons vécurent sous le régime de Saint-Sixte jusqu'à leur extinction, qui fut singulièrement hâtée par la Réforme. Deux subsistent encore

de nos jours, celle de Lauban en Lusace et sa filiale de Studentitz en Styrie.

La seconde partie du volume est occupée d'abord par des notices, succinctes, mais très précises, sur les diverses maisons de l'Ordre en Allemagne et en Lorraine, haute et basse. Elle se termine par d'importants documents, parmi lesquels se trouvent le texte des institutions de Saint-Sixte, des statuts qui les complètent et des décrets des chapitres généraux de 1251 à 1344, puis un registre comprenant l'analyse et parfois le texte même de 194 actes, dont bon nombre sont inédits et qui, au prix d'un rude labeur, ont été empruntés aux meilleures sources. En somme, ce volume est, à tous les points de vue, un excellent chapitre de l'histoire de la charité chrétienne au XIV^e siècle.

Paul FOURNIER.

Chanoine Ulysse CHEVALIER. *Repertorium hymnologicum : Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours*, tome VI. Paris. Aug. Picard. 1919. In-8°, XLVIII-244 pages. Prix : 20 fr. (*Bibliothèque liturgique*, t. XX.)

Quand parut, en 1890, le premier tome de cette publication, M. Léopold Delisle en fit connaître aux lecteurs de la *Bibliothèque* (t. LI, p. 534-537) l'utilité, l'intérêt et la valeur. Le répertoire comprend aujourd'hui, en quatre volumes, le catalogue de 42,060 pièces liturgiques, classées en trois séries alphabétiques : le cinquième volume, qui comprendra un dernier supplément et les corrections (auxquelles ne peut échapper un tel recueil), est actuellement sous presse. Dans une telle masse de documents, qui embrasse « toute la poésie lyrique pieuse écrite en latin depuis l'origine de l'Église jusqu'à nos jours », le lecteur avait infiniment de peine à se retrouver ; les tables qui remplissent la majeure partie du sixième et dernier volume rendront désormais facile l'utilisation de cet énorme répertoire. La première « donne toutes les pièces du *Repertorium* groupées d'après leurs sujets », classés suivant un ordre alphabétique général unique pour toutes les catégories de rubriques : noms de saints, de personnages ecclésiastiques et laïcs, noms de lieux, noms de matières (par exemple : *Aestatis tempore*, *Aeternitas divina*, *Bellum contra carnem*, etc.). La deuxième table est réservée aux noms d'auteurs (M. le chanoine Chevalier en a relevé 1227), de commentateurs, d'éditeurs, etc. « La troisième est la bibliographie des livres liturgiques cités, groupés dans l'ordre alphabétique des églises, des congrégations ou associations qui les ont édités, ou des institutions ou catégories de personnes auxquelles on les destinait (exemple *Breviarium laicorum*) ; elle pourrait être appelée un *tableau topochrono-*

logique des livres liturgiques » et, à ce titre, elle est très précieuse; elle le serait plus encore si l'auteur avait cru devoir indiquer l'endroit où se trouvent les manuscrits et même bon nombre de livres imprimés devenus très rares. La quatrième table est la bibliographie des ouvrages utilisés, à l'exclusion des livres liturgiques. Elle présente quelques imperfections de détail : au nom de Claude Santeul, on s'étonne de ne pas voir figurer les poésies inédites, que M. le chanoine Chevalier a lui-même publiées au t. XII de sa *Bibliothèque liturgique* et qu'il cite d'ailleurs à son propre nom; les références sont parfois incomplètes (il aurait fallu dire, par exemple, que le travail de M. l'abbé Duine sur les *Bréviaires et missels de Bretagne* est extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, beaucoup plus répandus et, par suite, plus faciles à consulter que le tirage à part); les éditions indiquées ne sont pas toujours les plus récentes ni les meilleures (Aubry de Troisfontaines n'est cité que dans l'édition de Leibniz, publiée en 1698), etc. Mais on aurait mauvaise grâce à insister sur ces menus défauts, qui pourront d'ailleurs aisément disparaître dans la réédition future que l'auteur souhaite lui-même : il faut surtout, et plus justement, signaler les immenses services que, muni de ses tables, le Répertoire rendra désormais aux érudits qui s'occupent non seulement de l'histoire de la liturgie, mais à ceux qui travaillent sur la littérature laïque ou ecclésiastique, sur les institutions, sur les arts et même sur l'histoire politique du moyen âge.

La préface, très sobre, rappelle les conditions dans lesquelles a été entreprise et poursuivie la rédaction du *Repertorium* : elle nous édifie sur l'étendue et la gravité des difficultés que dut surmonter l'auteur.

André LESORT.

Pierre ADAM. *Contribution à l'étude de la langue des Mémoires de Saint-Simon : le vocabulaire et les images*. Thèse pour le doctorat ès lettres. Paris, Berger-Levrault. 1920. In-8° de vi-260 pages. — *Étude sur le vocabulaire du Chansonnier historique : la Régence*. Thèse complémentaire. Nancy, 1920. In-8° de 60 pages.

La langue de Saint-Simon! Que de dissertations ce sujet n'a-t-il point déjà fait éclore! Je dois dire tout d'abord que l'étude que M. Pierre Adam a présentée comme thèse de doctorat à la Faculté des lettres de Paris a le mérite d'être de beaucoup la plus approfondie et la plus judicieuse de toutes. L'auteur a adopté un plan très rationnel. le classement des mots et des locutions d'après leur caractère ou leur origine. D'abord les mots vieux, grossiers, nouveaux, ceux venus des

langues étrangères, les sens rares, les figures courantes et habituelles, ou originales et particulières à Saint-Simon; puis les termes nés des influences sociales, tirés des exercices physiques : chasse, escrime, paume; de la vie de la cour : jeu, musique, danse, théâtre, cérémonies; ceux provenant de la culture littéraire¹, de l'éducation, des idées religieuses, de la vie militaire; enfin ceux qui naissent des faits et des événements particuliers au temps de l'auteur et qu'on peut presque regarder comme des néologismes.

Cette classification est bonne en principe et dans l'ensemble. Si l'on examine le détail, il y a lieu de faire quelques remarques. Prenons d'abord les mots vieillis, les archaïsmes. Faut-il regarder comme tels tous ceux que le *Dictionnaire de l'Académie* qualifiait ainsi? Je ne le crois pas, et je me refuse à considérer *accoutrement*, *affluets*, *bonne chère*, *affres*, *besogner*, *déconfiture*, *parage*, *taquin*, etc., comme vieillis à la fin du règne de Louis XIV, puisque nous les employons encore couramment. Pour les mots grossiers, je suis d'accord avec M. Adam sur le petit nombre qui s'en rencontre dans les Mémoires, et il est très juste de noter qu'on n'était pas alors très pudibond dans le langage courant de la société bien élevée, mais que cependant Saint-Simon, en reproduisant dans les Mémoires les additions qu'il avait faites au *Journal de Dangeau*, en a souvent supprimé les mots crus et les histoires grasses; c'est là l'indice d'un certain respect pour les yeux et les oreilles des lecteurs futurs.

Quant aux mots nouveaux, j'estime que M. Adam en découvre beaucoup plus qu'il n'y en a en réalité. La plupart des mots ou des locutions employés par Saint-Simon sont déjà dans l'édition de 1718 du *Dictionnaire de l'Académie*, donc en usage avant cette date. Je me refuse à regarder comme néologismes : *chambre ardente*, dont Littré cite un exemple du XIII^e siècle, *nuit blanche*, *va-nu-pied*, *vétéran*, *espionnage*, *demi-mot*, *unanimité*, *englober*, etc. Je me refuse encore à considérer comme mots d'actualité les termes de procédure et les locutions empruntées au langage du Palais (p. 182 et suiv.); ce serait à mon sens plutôt des archaïsmes. Par contre, j'approuve les remarques très judicieuses (p. 14-15) sur l'emploi des adjectifs substantivés, qui donnent tant de vivacité aux phrases en l'absence de termes abstraits, et je loue sans réserve tout ce qui est dit dans le chapitre VI sur les seus nouveaux créés par Saint-Simon.

J'aurais bien encore quelques chicanes à faire sur les mots étrangers. Il me semble que les mots *bannière*, *chaudière*, *couverture*,

1. Remarquons en passant que c'est une erreur de dire que nous connaissons mal la composition de la bibliothèque de Saint-Simon; nous la connaissons au contraire fort bien, puisque nous en possédons le catalogue imprimé, dressé pour la vente qui suivit sa mort.

fonction, indult, miquelet, pot-pourri ne sont pas espagnols parce que Saint-Simon les emploie en parlant de l'Espagne : au contraire, *maravédi*, s'il a une origine orientale, est purement espagnol. Parmi les mots tirés de l'anglais, M. Pierre Adam oublie *comité*, dont Saint-Simon fournit, je crois, un des premiers exemples.

Il serait oiseux d'insister sur ces critiques de détail et de taquiner l'auteur au sujet de l'attribution à certaines catégories, de mots qui semblent plutôt appartenir à d'autres. Je ne veux citer (p. 128) que le mot *coupler*, qui est donné comme terme de cour; à mon sens, c'est plutôt un mot d'écurie ou de vénerie : coupler des chevaux ou des chiens, les mettre deux par deux. De même *vautrait*, qui est de pure vénerie, et *visage écorché*, qui n'a pas de rapport avec l'art du peintre. Je pourrais signaler un certain nombre de locutions omises, telles que *pot-au-noir* et *pot-au-rose*, *écorcher une matière*, *diable qui se fait ermite*, *plaisante robine*, *crosser quelqu'un*, etc., etc. : cela est très excusable dans une œuvre si vaste et si touffue.

Il m'est plus agréable de louer M. Adam des considérations d'ordre général qu'il a faites sur les caractères particuliers du style de Saint-Simon. Il a très bien remarqué combien est frappant l'emploi des images vives et des termes expressifs qui peignent en quelques traits et qui font tableau. A ce point de vue, le chapitre vi est excellent. Il est aussi très juste de dire que le style de Saint-Simon est coloré et vivant, parce qu'il n'a rien d'apprêté, parce que l'écrivain ne sacrifie pas à la fausse pudeur à la mode, qu'il écrit comme on parlait alors, sans cependant tomber dans la vulgarité et la bassesse; son style, c'est l'image de la conversation de la bonne compagnie. Aussi son originalité n'est-elle souvent qu'apparente, parce que des centaines d'expressions qu'il emploie et qui paraissent lui être spéciales ne sont en réalité que celles dont on usait dans le langage courant. « Si la langue de Saint-Simon semble particulière, — dit M. Pierre Adam dans son chapitre xvi sur le style et la composition, qui est tout entier excellent, — c'est que nous ne connaissons pas assez la langue familière de son temps », et cela est tout à fait exact. Saint-Simon, comme il le dit encore plus loin, n'est ni un attardé, ni un romantique, il est simplement de son époque. Une des qualités les plus frappantes de son vocabulaire c'est la propriété et la justesse des termes employés, et c'est de là que vient la force de ses expressions. De même l'air de naturel qu'il conserve toujours a pour origine la convenance parfaite qui existe entre le vocabulaire et les sentiments exprimés.

D'ailleurs, M. Pierre Adam n'a point pour Saint-Simon, pour l'homme comme pour le style, la sévérité habituelle aux critiques. Il lui reconnaît la netteté des idées, la clarté de l'intelligence, la curiosité de l'esprit, une imagination très vive, qui est sa faculté maîtresse, qui le fait « tendre naturellement à exprimer l'abstrait par le con-

cret », et « en vertu de laquelle ses portraits et ses tableaux paraissent animés et vivants ». Mais en même temps, si Saint-Simon est un passionné, un irascible, un rancunier, ce que personne ne conteste, c'est aussi un homme de cœur, doué d'une grande élévation de sentiments, et d'une sensibilité vive et délicate; et cela, que la critique a toujours voulu ignorer, est tout à fait juste et méritait d'être mis en lumière.

M. Pierre Adam a restreint son étude sur la langue des Mémoires au vocabulaire et aux images, et a laissé volontairement de côté la syntaxe. C'est regrettable, parce qu'il aurait pu nous dire à ce sujet de fort bonnes choses et faire des constatations utiles et des rapprochements ingénieux. C'est regrettable encore parce qu'il n'a vu dans cette langue que la propriété incontestable des expressions, et point du tout l'incorrection trop fréquente du style. Il a cru pouvoir écrire (p. 239) que Saint-Simon n'est pas « l'écrivain incorrect que l'on dit », passant ainsi l'éponge sur la quantité innombrable de phrases incomplètes, de sujets sans verbe, de verbes sans sujet ou sans complément, d'incidentes se greffant sur la principale avec une telle abondance qu'elle la font complètement disparaître; il oublie les phrases interminables de douze, quinze et vingt lignes, où les *qui* et les *que* s'enchevêtrent de telle façon que, quand on est au bout, on a complètement perdu le point de départ. Saint-Simon écrivain vigoureux, original, expressif, vivant; j'y souscris des deux mains; écrivain toujours correct, non. Il y a trop de phrases sur lesquelles j'ai peiné, afin d'en discerner et d'en expliquer le sens exact, pour que je ne dise pas avec l'universalité des critiques que le style de Saint-Simon est, au point de vue de la syntaxe, trop souvent incorrect et même obscur.

Quoique n'ayant point eu à juger le fonds des Mémoires, M. Pierre Adam n'a pas cependant laissé d'en dire quelques mots, chemin faisant, à propos de l'expression spontanée ou factice des sentiments et des peintures. Et voilà encore un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord. M. Pierre Adam estime que « la rédaction des Mémoires ne porte aucune trace d'excitation voulue ou artificielle ». Si je comprends bien, cela veut dire que Saint-Simon, — comme il s'en vante du reste, — a toujours peint les gens et les faits avec une entière bonne foi et une parfaite exactitude. Si telle est la pensée de M. Adam, il se trompe. Les innombrables erreurs de fait, et surtout de jugement et d'appréciation, que Saint-Simon a commises par passion et par suggestion imaginative sont la preuve évidente que la rédaction des Mémoires porte la marque d'une excitation artificielle, et par conséquent déformante. Un des exemples les plus frappants en est le récit de la séance du Parlement où fut cassé le testament de Louis XIV. Saint-Simon s'y attribue un rôle qu'il n'a pas joué, des paroles qu'il n'a pas dites; il peint la scène tout autrement qu'elle ne s'est passée. Et de là des dissertations, des attitudes, des sentiments, qui ne reposent

sur rien de réel et qui ne sont que le produit d'une imagination surexcitée. C'est bien là du factice et de l'artificiel. Avec sa vive et puissante imagination, Saint-Simon fait revivre devant lui les personnages et les scènes, mais déformés, parfois embellis quand il aime les gens, plus souvent enlaidis, au gré de son antipathie ou de sa haine.

En résumé et malgré les critiques que j'y ai faites, le travail de M. Pierre Adam est dans l'ensemble très bon. et, si je lui dis que l'annotateur des *Mémoires* s'en est déjà utilement servi et s'en servira encore, je pense lui faire quelque plaisir. Je renouvelle cependant le regret que l'étude de la syntaxe de Saint-Simon ait été négligée. Je le regrette d'autant plus que ce ne sera pas moi qui l'écrirai jamais, mon âge m'interdisant de penser que je puisse faire plus que d'achever l'édition commencée, il y a déjà quarante-deux ans, par Arthur de Boislisle. Sur ce nom, je ne puis m'empêcher de faire un petit reproche à M. Pierre Adam : pourquoi l'a-t-il toujours estropié en l'écrivant *Boilisle*, et en abrégé *Boil.*, ce qui fait involontairement penser à Boileau? Cela m'a fait quelque peine, je l'avoue, et dénote un peu de légèreté, comme d'écrire le recueil *Clérambault* (p. 175) pour *Clairambault*. L'orthographe des noms propres ne doit-elle pas être encore plus rigoureuse et soignée que celle des mots vulgaires?

La seconde thèse de M. Pierre Adam est une courte étude sur le vocabulaire du Chansonnier historique pour l'époque de la Régence. Je pense qu'il désigne ainsi les premiers volumes du recueil publié en 1881 par Émile Raunié. Je n'en dirai rien, parce que ce n'est guère qu'un recueil de mots, classés sous un petit nombre de rubriques; je constate cependant volontiers qu'il ne sera pas sans utilité pour l'étude et l'histoire du langage courant à cette époque.

LÉON LECESTRÉ.

Eugène BACHA. *La loi des créations*. Bruxelles. M. Lamertin; Paris, F. Alcan, 1921. In-8°, 87 pages.

Le mérite du présent ouvrage est d'avoir voulu donner aux actions et aux œuvres humaines leur explication dans la même loi qui régirait les évolutions sociales; cette loi, pour M. Bacha, serait un principe constant de réaction, qui conduit les hommes à prendre toujours le contre-pied de ce qu'ils ont vu faire autour d'eux et à chercher dans cette voie le progrès. A la vérité, tout régime social, comme toute œuvre artistique ou littéraire, témoigne d'un désir de se rapprocher de la perfection, mais ne laisse pas de conserver un certain nombre de défauts, si bien que celui qui veut obvier à ces défauts est souvent obligé de s'engager, sans s'en apercevoir, dans une voie diamétralement opposée à celle qu'ont suivie ses prédécesseurs. Il y entre d'abord avec précaution, mais ses successeurs n'ont point la même réserve,

ils poussent si loin dans cette direction qu'ils dépassent le but que s'est proposé le réformateur et les excès qu'ils commettent entraînent forcément un mouvement en sens opposé. L'auteur donne de l'application de cette règle, outre quelques exemples d'ordre général, des spécimens plus particuliers qui sont à leur place ici. Il parle notamment (p. 46) de l'évolution de l'écriture au moyen âge, qui passe de la forme carrée de la capitale aux arrondis de l'onciale, auxquels succèdent les bâtons anguleux de la gothique; plus loin, il fait allusion au mode de couverture des églises, mais nous craignons que le désir de simplifier ne l'ait amené à quelques erreurs. Il imprime (p. 49) :

« Les bâtisseurs d'églises latines avaient imaginé de recouvrir ces édifices d'une toiture plate, horizontale, et par-dessus les nefs ils avaient jeté des plafonds. Que firent les architectes romans, ou, pour mieux dire, que fit le premier architecte roman, inventeur du style nouveau? Il adopta le plan des églises latines, mais pour créer du neuf il conçut une nouvelle forme de toiture. Ne voulant plus de la couverture plate, horizontale, il imagina de la remplacer par une voûte. Il substitua au plafond la toiture cintrée, à la ligne droite la ligne courbe, à l'horizontale la verticale arrondie. Il imagina le contraire de ce que l'on avait inventé avant lui. Certes, il ne prévoyait pas que pour avoir adopté instinctivement un principe de construction opposé à celui de ses devanciers il allait mettre ses successeurs aux prises avec des difficultés plus grandes...

(P. 50) : « Au XII^e siècle, dans l'Ile-de-France une transformation s'opéra dans l'art architectural. Un artiste audacieux, révolutionnaire, dont le nom ne nous est pas parvenu, imagina de substituer à la pesante voûte romane la voûte à nervures appelée depuis ogivale... »

(P. 51) : « Un art a succédé à l'autre parce que la loi des évolutions intellectuelles exigeait que deux créations contradictoires se suiv[iss]ent, en raison même de l'opposition de leur principe ».

D'abord, il n'est pas exact que les bâtisseurs d'églises latines aient inventé de couvrir leurs édifices d'un plafond et d'une toiture plate: ayant adopté la forme de la basilique romaine, ils n'ont rien modifié à son mode de couverture. Ils ont imaginé plus tard, pour des raisons de solidité, de couvrir la nef d'une voûte en plein cintre, ce qui était déjà en usage pour des ouvrages d'art de taille plus exigüe; si la voûte d'arête que ne mentionne pas M. Bacha, a succédé au plein cintre, c'est qu'elle présentait l'avantage technique de ne faire porter le poids de la couverture que sur des piliers au lieu de le laisser retomber sur toute la longueur d'un mur que l'on n'osait ajourer; la croisée d'ogive enfin facilita considérablement la tâche des tailleurs de pierre, en supprimant l'appareillage compliqué de la voûte d'arête. Ce ne sont donc pas des motifs d'esthétique qui ont amené l'évolution de l'architecture religieuse, mais des questions uniquement de métier.

N'empêche que les règles émises par M. Bacha peuvent aussi bien s'appliquer dans cet ordre d'idées que sur les raisons qu'il avait cru discerner, ce qui constitue un argument de plus en faveur de ses théories.

Nous ne le suivrons pas à travers tout son livre; nous tenons toutefois à féliciter en lui l'historien qui a voulu faire une philosophie de l'histoire; habitué à traiter des faits historiques, n'est-il pas mieux préparé pour cette tâche que le philosophe, pour qui nos méthodes sont le plus souvent chose complètement inconnue?

Henri LEMAITRE.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

GÉNÉRALITÉS, 43, 65 *bis*, 94, 142, 348.

SCIENCES AUXILIAIRES. — Chronologie, 189. — Toponymie, 48, 85, 111, 163, 219, 253, 260, 266, 420. — Bibliographie, 29, 36, 44, 49, 65, 188, 314, 321, 409. — Épigraphie, 179. — Paléographie, 124, 333, 349. — Archivistique, 137, 394. — Bibliothèques, 207, 220, 271. — Manuscrits, 19, 38, 39, 86, 92, 147, 166, 176, 177, 230, 244, 340, 347, 421. — Typographie, 31, 157, 281, 341, 348, 375.

SOURCES, 326. — Correspondances, 72, 73. — Chroniques, 177. — Cartulaires, 82, 115, 135. — Chartes, 88. — Regestes, 185, 312, 335, 403. — Terriers, 424. — Archives : inventaires, 54, 64, 292, 307, 334, 369.

BIOGRAPHIE, GÉNÉALOGIE. — Artistes, 374; saints, 186. — Saxe, 161; Serbie, 186. — Abailard, 276; Alexandre, 190; Artevelde, 115; Benno II, évêque d'Osnabrück, 201; Benoît de Sainte-Maure, 294; s. Boniface, 330; s^{te} Catherine de Sienne, 261; Charles de France, 362; Clément III, 222; C. Colomb, 393; Conrad de Soest, 202; s. Corbiniën, 14; Cort Borgentryk, 411; Dante, 51, 75, 106, 107, 136, 194, 213, 214, 221, 384, 385, 388, 408; s. Emmeran, 14; Faust, 224; s. François d'Assise, 119; Frédéric I^{er}, 96; Gertrude von Altenberg, 416; Guarino de Vérone, 46; Guillaume Fillastre, 129; Guillaume Gruyère, 422; Guillaume de Ruysbroeck, 27; Héloïse, 276; Henri IV, 240; Henri le Lion, 96; Humbert, dauphin, 84; Isabelle la Grande, 118; Jeanne d'Arc, 57, 78; s^{te} Lutgarde, 377; Kergorlay, 274; Lastic, 237; Mahomet, 247; s. Malachie, 40; s. Marcoul, 158; s. Meinrad, 317; Meinwerk, évêque de Paderborn, 239; s. Olaf, 288; Pétrarque, 76; s. Pierre Chrysologue, 20; Plantin, 141, 348; Salm, 331, 389; s. Thomas de Cantorbéry, 398.

DROIT, 132, 160, 167, 217. — Droit canon, 117, 245, 313. — Institutions, 95, 183, 184, 226, 256, 267, 283, 293, 315, 330, 368, 390.

MŒURS, HISTOIRE ÉCONOMIQUE, 97, 122, 125, 192, 218, 225, 227, 320, 363, 417.

ENSEIGNEMENT, 82, 303, 327, 367.

SCIENCES, 30, 173, 354, 378. — Philosophie, 8, 59, 70, 168, 174, 299, 392. — Médecine, 63, 367, 399. — Géographie, voyages, 27, 258, 272, 273.

RELIGIONS, 314. — Christianisme, 2, 3, 13, 20, 21, 34, 40, 83, 113, 116, 134, 140, 149, 153, 158, 186, 197, 199, 206, 242, 261, 279, 283, 285, 297, 317, 330, 395; conciles, 67, 120, 193; croisades, 84; ordres religieux, 27, 112, 119, 133, 145, 250, 337, 339, 386, 413. — Écriture sainte, 1; liturgie, 68, 86, 238, 370; théologie, 41, 257, 296, 306, 376. — Islamisme, 170, 247. — Superstitions, 159, 224.

ARCHÉOLOGIE, 10, 18, 33, 35, 45, 62, 68, 71, 81, 90, 108, 126, 129, 134, 172, 188, 203, 234, 295, 304, 311, 338, 372, 396, 411. — Architecture, 16, 154, 201, 209, 286. — Sculpture, 4, 285. — Peinture, 202, 401. — Gravure, 181. — Orfèvrerie, 38. — Émaux, 254. — Céramique, 289. — Tapisserie, 38. — Mobilier, 134. — Costume, 134, 147, 212, 322. — Musique, 131, 190, 195, 382. — Héraldique, 60, 109, 208, 316, 352, 360.

LANGUES ET LITTÉRATURES, 252, 262, 407. — Grec, 138. — Latin, 272, 302, 329, 355, 364, 367, 373. — Langues romanes, 156, 328, 364; espagnol, 32, 152, 359, 375, 391; français, 6, 17, 22, 28, 79, 80, 87, 89, 110, 130, 139, 165, 228, 229, 275, 294, 300, 379, 397; italien, 24, 25, 26, 42, 53, 75, 93, 99-107, 121, 127, 136, 144, 150, 151, 213, 214, 221, 259, 264, 272, 309, 310, 319, 358, 381, 384, 419; provençal, 11, 12, 15, 148, 210, 346; roumain, 52. — Langues germaniques : allemand, 58, 143, 162, 169, 175, 176, 218, 268, 282, 321, 332, 400, 406, 412; anglais, 1, 77, 146, 171, 211, 216, 255, 342, 365, 384, 402, 406, 414; flamand, 410. — Langues scandinaves, 98, 248, 263, 284, 404.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Aix-en-Provence, 18; Allemagne, 50, 122, 205, 226, 283, 363; Amöneburg, 330; Angerburg, 415; Angleterre, 9, 62, 95, 109, 171, 178, 183, 256, 280, 326, 380; Antist, 231; Armagh, 40; Artois, 111; Asturies, 23; Auxerre, 304; Avallonnais, 290-291; Avignon, 3, 21; Bâle, 67, 227, 315, 360, 369; Barcelonnette, 15; Beaumont-en-Périgord, 372; Belgique, 69, 249; Benggen, 418; Bergedorf, 33; Berne, 140; Beuvroir-sur-Niort, 114; Bohême, 203; Bolcoburg, 344; Bologne, 82, 91, 367; Bossolasco, 301; Bouches-du-Rhône, 55; Boulogne, 111; Brilon, 324;

Brunswick, 411; Byzance, 147; Cantorbéry, 361; Castille, 118; Charonne, 232; Chatelot (le), 383; Chartres, 209; Colchester, 54; Corbény, 158; Cotswold, 108; Dalmatie, 126; Danzig, 223; Dauphiné, 83, 84, 86; Delle, 196; Eaux-Chaudes, 128; Écosse, 371; Einsiedeln, 366; Elberfeld, 251; Erkelenz, 159; Espagne, 172, 225, 273, 320, 375; Eupen, 235; Ferrare, 46; Flandres, 38, 111; Foix, 293; France, 177, 187; Francfort-sur-l'Oder, 246; Fresnay-le-Long, 357; Fribourg, 145, 423; Friedrichstadt, 336; Fritzlar, 330; Geismar, 330; Glatz, 175; Guines, 111; Guipuzcoa, 233; Halle, 345; Haute-Vienne, 241; Héricourt, 383; Hesse, 330; Iglau, 7; Innsbruck, 405; Irlande, 287; Isère, 85, 307; Italie, 180, 204, 417; Javarzay, 298; Kaltbrunn, 135; Kynast, 351; Languedoc, 155; Lézat, 293; Lichtenstein, 420; Liège, 74, 235; Lille, 64; Limbourg-sur-Vesdre, 235, 236; Limoges, 242, 254; Limousin, 125; Loire (châteaux de la), 308; Loire-Inférieure, 188; Londres, 35, 61; Lorraine, 49; Lusace, 88; Lyon, 29; Maine, 275; Malines, 163; Mark (comté de), 123; Mayence, 368; Mayenne, 48; Mies, 335; Modène, 45; Molise, 387; Montpoupon, 266; Moresnet, 235; Naples, 292; Neufchâtel, 300; Oleggio, 71; Orient latin, 270; Oschatz, 343; Osnabrück, 201, 323; Ossau, 128; Oxford, 325, 350; Paderborn, 239; Paris, 16, 313; Pays-Bas, 380; Pise, 200; Ponthieu, 111; Porrentruy, 196; Portugal, 137; Prague, 203; Puy (de), 56, 134, 234, 285; Ratisbonne, 341; Ravenne, 20; Reims, 368; Rheinau, 339; Rhénans (pays), 219; Rhodes, 154; Rome, 10, 312; Rottweil, 167; Rouen, 4; Russie, 311; Saintes, 116; Saint-Josse, 147; Saint-Ybars, 293; Sankt Blasien, 337; Sankt Lambrecht, 413; Sankt Pölten, 198; Saxe, 36; Schwanheim, 197; Schwerin, 215; Ségovie, 391; Senones, 331; Sens, 81, 305; Sèvres, 289; Sicile, 182; Slaves, 243; Sommières-en-Languedoc, 160; Styrie, 352; Suède, 5; Suisse, 409; Swinemünde, 66; Tatarie, 27; Thann, 353; Tierstein, 424; Toro, 387; Toulouse, 110; Turcs, 164, 278; Turin, 281; Ueberlinger, 184; Valstena, 37; Val-Martin, 356; Vaud, 277; Velay, 234; Venise, 47; Viauden, 390; Vicence, 297; Vienne, 185; Volturino, 264; Vorarlberg, 420; Westphalie, 403; Wrschatz, 269; Würzburg, 133, 265.

1. AELFRIC GRAMMATICUS. De Vetere et Novo Testamento, Pentateuch, Josua, Buch der Richter u. Hiob. Unveränd. (anast.) Neudr. Hamburg, H. Grand, 1921. In-8°, iv-272 p. (Bibliothek d. angelsächs. Prosa. 1.)

2. AIGRAIN (R.), BAUDRILLART (Mgr Alfred), RICHARD (P.), ROUZIÉS (U.). Dictionnaire d'hist. et de géogr. ecclésiastiques. 13-14. Angleterre-Antioche. Paris, L. Letouzey, 1921. Gr. in-8°.

3. ALBANÈS (chan. J.-H.), CHEVALIER (chan. Ulysse). Gallia christiana novissima, hist. des archevêchés, évêchés et abbayes de France.

T. VII. Avignon. Valence, impr. de A. Rochette, 1920. In-fol., 1080 col.

4. ALLINNE (M.). Catalogue descriptif et raisonné des sculptures de la cathédrale de Rouen conservées au musée départemental d'antiquités de la Seine-Inférieure. Rouen, impr. A. Lainé, 1920. In-8°, xxxv p. (Extrait du *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.*)

5. ALMGREN (Oscar). Svenska folkets äldsta öden. Ett par inledningskapitel till vår historia. Uppsala, Akad. Bokh., 1921. In-8°. (For-domtina. Skriftserie utg. av O. Lundberg. 111.)

6. Alt (Der) französische Prosa-Alexander Roman. Nach d. Berliner Bilderhandschrift nebst d. latein. Original d. *Historia de Preliis* (Rezension J²), hrsg. v. Alfons Hilka. Halle, M. Niemeyer, 1920. In-8°, L-290 p. 50 m.

7. ALTRICHTER (Anton). Heimatbuch der Iglauer Sprachinsel, Gesch. d. Bodens u. d. Bevölkerung. Iglau, J. Rippl, 1921. In-8°, 147-16 p., fig., carte. 24 m.

8. ANCONA (Alessandro d'). Il *De monarchia*, conferenza letta... il dì 22 marzo 1905. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8°, 42 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.

9. ANDREWS (Charles Mac Lean). A history of England. Boston, Allyn and Bacon, 1921. In-12, 21-657-51 p. 2 d.

10. ANGELIS (P. DE). La chiesa di S. Maria degli Angeli alle Terme Diocleziane. Roma, tip. Manuzio, 1920. In-8°, 27 p., fig.

11. ANGLADE (Joseph). Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc. Phouétique et morphologie. Paris, C. Klincksieck, 1921. In-12, xxxvii-448 p. (Nouvelle collection à l'usage des classes. 2^e série. VII.) 15 fr.

12. ANGLADE (Joseph). Hist. de la littérature méridionale au moyen âge. Paris, de Boccard, 1921. In-8°. 12 fr.

13. ANTONIN (Sⁱ), archevêque de Florence. Une règle de vie au xv^e s., la mère de Laurent le Magnifique à Pécole de saint Antonin. Trad. de M^{me} Thiéard-Baudrillart. Préface de Mgr Baudrillart. Paris, Perrin, 1921. In-16. 7 fr.

14. ARBEONIS, episcopi Frisingensis, vitae ss. Haimbrammi et Corbiniani. Recogn. Bruno Krusch. Hannover, Hahn, 1920. In-8°, viii-244 p. (Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum.) 16 m. 80.

15. ARNAUD (F.), MORIN (G.). Le langage de la vallée de Barcelonnette. Préface de Paul Meyer. Paris, H. Champion, 1920. In-8°, XLVIII-323 p.

16. AUBERT (Marcel). Notre-Dame de Paris, sa place dans l'hist. de l'architecture du XII^e au XIV^e s. Paris, H. Laurens, 1921. In-4^o, fig. et pl. 40 fr.

17. Aucassin und Nicolette, krit. Text von Herm. Suchier. 9. Aufl. von Walther Suchier. Paderborn, F. Schöningh, 1921. In-8^o, LX-111 p. 8 m.

18. AUDE (Édouard). Le musée d'Aix-en-Provence. Paris, H. Laurens, 1921. In-8^o, ill. 3 fr.

19. AUVRAY (Lucien), POUPARDIN (René). Bibl. nat. Catalogue des mss. de la collection Baluze. Paris, E. Leroux, 1921. In-8^o, XXVII-653 p.

20. BALDISSERRI (D. L.). S. Pier Crisologo, arcivescovo di Ravenna. Imola, Stab. tip. Imolese, 1920. In-8^o, 112 p. 2 l. 30.

21. BALUZE (Étienne). Vitae paparum Avenionensium. Nouvelle édition par G. Mollat. III. Paris, Letouzey et Ané, 1921. In-8^o, 569 p.

22. BANDERET (Paul), REINHARD (Philipp). Phonograph zur Einführung in die Aussprache der französ. Laute. Bern, A. Francke, 1921. In-8^o, 14 p. 0,70.

23. BARRAU-DIHIGO (L.). Recherches sur l'hist. politique du royaume Asturien (718-910), thèse. Tours, impr. E. Arrault, 1921. In-8^o, 364 p.

24. BASSI (Giuseppe). Nuovi commenti a Dante, itinerario del Paradiso. Lucca, Coop. tip. ed., 1921. In-8^o, 98 p. 6 l. 50.

25. BATTISTI (Carlo). Testi dialettali italiani in trascrizione fonetica pubblicati. Halle a. S., M. Niemeyer, 1921. In-8^o, v-204 p., 2 cartes. (Zeitschrift. f. roman. Philologie. Beihefte. II. 56.) 26 m.

26. BATTISTI (Carlo). Testi dialettali italiani in trascrizione fonetica pubblicati. Ed. minore. Halle a. S., M. Niemeyer, 1921. In-8^o, III-155 p., 2 cartes. 12 m.

27. BATTON (Achatius). Wilhelm von Rubruk, ein Weltreisender aus dem Franziskanerorden und seine Sendung in das Land der Tataren. Münster i. W., Aschendorff, 1921. In-8^o, XII-78 p. (Franziskanische Studien. 6.) 9 m.

28. BAUCHE (Henri). Le langage populaire, grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris. Paris, Payot, 1920. In-16, 288 p. 9 fr.

29. BAUDRIER. Bibliographie lyonnaise, recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e s. Publ. et contin. par J. Baudrier. 12^e série. Lyon, F. Boissier; Paris, A. Picard, 1921. In-8^o, 507 p., portr. et 118 ill.

30. BAUER (Georg). *Gesch. der Chemie. I. Von den ältesten Zeiten bis Lavoisier.* 3. Aufl. Berlin u. Leipzig, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1921. In-8°, 100 p. (Sammlung Göschen. 264.) 2 m. 10.

31. BAUMEISTER (Engelbert). *Formschnitte des xv. Jahrh. in den Sammlungen des fürstl. Hauses Oettingen-Wallerstein zu Mähingen.* Bd. II. Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1920. In-fol., 17 p., pl. (Einblatt-drucke des xv. Jahrh. 51.) 125 m.

32. BEARDSLEY (Wilfred A.). *Infinitive construction in old Spanish.* New York, Lemcke and Buechner, 1921. In-8°, xiv-279 p. 2 d. 50.

33. BEHRMANN (Georg). *Die St. Petri-u. Paulikirche zu Bergedorf.* Bergedorf, Köster u. Wobbe, 1921. In-8°, 136 p., ill. 6 fr. 50.

34. BELL (Mary I. M.). *A short history of the Papacy.* London, Methuen, 1921. In-8°, 403 p. 21 s.

35. BELL (Walter George). *The Tower of London.* New York, J. Lane, 1921. In-12. 2 d.

36. BEMMANN (Rudolf). *Bibliogr. der sächsischen Gesch. Bd. I, Halbbd. II: Verfassung, Recht u. Verwaltung. wirtschaftl. Verhältn., geist. Leben, Kirche, Unterrichtswesen, Heerwesen.* Leipzig, B. G. Teubner, 1921. In-8°, xviii-614 p. (Schriften der Sächs. Kommission f. Gesch.) 44 m.

37. BENGTTSSON (Charles). *En bok om Gamla Vadstena. Några blad ur en stads historia.* Vadstena, J. Sagers bokh., 1921. In-8°, 255 p.

38. BERGMANS (Paul), CASIER (Joseph). *L'art ancien dans les Flandres: région de l'Escaut. Mémorial de l'exposition rétrospective organisée à Gand en 1913. T. II: Orfèvreries, miniatures de mss., tapisseries.* Bruxelles et Paris, G. van Oest, 1921. In-4°, iv-142 p., 95 pl. 200 fr.

39. BERGMANS (Paul), CASIER (Joseph). *Heures de Notre-Dame de Thomas Louthe.* Bruxelles et Paris, G. van Oest, 1921. In-4°, 11 p. (Extrait de *l'Art ancien dans les Flandres*, t. II.)

40. BERNARD (St.). *Life of St. Malachy of Armagh, by H. J. Laylor.* New York, Macmillan, 1920. In-12, 64-183 p. (Tr. of Christian literature. Ser. 5, Lives of the Celtic saints.) 4 d. .

41. BERNARD (St.). *The treatise concerning grace and free will addressed to William abbat of St. Thierry, transl. with an introd., synopsis and notes, by Watkin W. Williams.* New York, Macmillan, 1920. In-12. (Tr. of Christian literature. Ser. 2, Latin texts.) 2 d. 50.

42. BERNOCCO (Gino). *La Divina commedia esposta in tre quadri*

sinтетico-sinottici. Firenze, R. Bemporad e figlio, 1921. In-8°, 19 p., pl. (Pel VI. centenario della morte di Dante Alighieri.)

43. BERR (H.). L'histoire traditionnelle et la synthèse historique. Paris, F. Alcan, 1921. In-16, x-146 p. (Biblioth. de philosophie contemporaine.) 7 fr.

44. BERTHEAU (Franz). Gesch. der Buchhandlung W. Mauke Söhne, vormals Perthes, Besser u. Mauke in Hamburg, gegründet 1796. Hamburg, W. Mauke Söhne, 1921. In-8°, 140 p. 12 m. 50.

45. BERTONI (Giulio). Atlante storico-artistico del Duomo di Modena. Modena, U. Orlandini, 1921. In-8°, xxvi p., 93 pl. 60 l.

46. BERTONI (Giulio). Guarino da Verona fra letterati e cortigiani a Ferrara (1449-1460). Ginevra, L. S. Olschki, 1921. In-8°, xi-216 p., 5 facs. (Biblioteca dell' *Archivum romanicum*, ser. I, vol. I.) 20 fr.

47. BERTUCH (August). Kurzgefasste Gesch. der Republik Venedig. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, vii-149 p., 1 carte. 18 m.

48. BESZARD (Lucien). Les noms de lieux dans la Mayenne. Laval, veuve A. Goupil, 1920. In-8°, xi-437 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*.)

49. Bibliographie lorraine : 1^{er} juillet 1913-31 décembre 1919. Revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. Nancy, Paris, Strasbourg, Berger-Levrault, 1921. Gr. in-8°, xiv-394 p. (Annales de l'Est.) 15 fr.

50. BIEDER (Theob.). Geschichte der Germanenforschung. I. 1500-1806. Leipzig, Th. Weicher, 1921. In-8°, iv-116 p. 10 m.

51. BOCCACCIO (Giovanni). Vita di Dante. Leipzig, Insel-Verlag, 1921. In-8°, 72 p. 4 m. 50.

52. BODNARESCUL (Leonidas). Das persönliche Fürwort im Rumänischen. Czernowitz, Buchh. *Ostasul Român*, 1921. In-8°, 31 p.

53. BONARDI (Carlo). Il Virgilio dantesco nell' interpretazione critica di Francesco d'Ovidio. Segue una chiosa al verso : *Voì, cittadini, mi chiamaste Ciaccio*. Napoli, Federico e Ardia, 1921. In-8°, 31 p.

54. Borough of Colchester courts rolls. Vol. I : 1310-1352. Transl. and epitomized by I. H. Jeayes. Introd. by Gurney Benham. Colchester town council, 1921. In-8°, 275 p. 42 s.

55. Bouches-du-Rhône (Les), encyclopédie publ. ... sous la dir. de Paul Masson. 1^{re} partie, t. III : les temps modernes, 1482-1789, par C. Arnauld-d'Agnel, V.-L. Bourrilly, R. Busquet, L. Constans, P. Gaffarel, A. Gleize, Ch. Houdot, P. Masson, M. Raimbaut, Ed. Ste-

phan. Marseille, impr. Barlatier, 1920. Gr. in-8°, XII-868 p., pl. et cartes.

56. BOUDON-LASHERMES (Albert). Le vieux Puy. Le grand pardon de Notre-Dame et l'église du Puy de 992 à 1921. Illustré par Gaston Jourda de Vaux. Le Puy-en-Velay, Badiou-Amant, 1921. In-4°, 212 p.

57. BRADI (Lorenzi DE). Jeanne d'Arc dans la littérature anglaise. Paris, Boivin, 1921. In-16, 112 p. (Nouvelle bibliothèque littéraire.) 3 fr. 50.

58. BRAUNE (Wilhelm). Althochdeutsche Grammatik. 3. u. 4. Aufl. 2. Abdr. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, XII-326 p. (Samml. kurzer Grammatiken german. Dialekte. 5.) 24 m.

59. BRETT (George Sidney). A history of psychology. Vol. II. Mediaeval and early modern period. Vol. III. Modern psychology. London, Allen, 1921. In-8°, 394, 322 p. 16 s.

60. BRONDI (Angelo Tommaso). Nozioni e curiosità araldiche. Milano, Sonzogno, 1921. In-16, 123 p. (Biblioteca del popolo. 640-641.) t. l. 40.

61. BROODBANK (Joseph G.). Hist. of the port of London. London, O'Connor, 1921. In-8°, 2 vol. 63 s.

62. BROWN (Gerald Baldwin). The arts in early England : the Ruthwell and Bewcastle crosses, the Gospels of Lindisfarne and other christian monuments of Northumbria, with philological chapters by A. B. Webster. New York, Dutton, 1920. In-8°, xv-420 p., ill. 12 d.

63. BROWNE (Edward G.). Arabian medicine. Cambridge, Univ. press, 1921. In-8°, 146 p. 12 s.

64. BRUCHET (Max). Arch. dép. du Nord. Répertoire numérique. Série B (Chambre des comptes de Lille). Lille, impr. L. Danel, 1921. In-4°, 2 vol., LXVII-515, IV-253 p.

65. BRUNET (J.-Ch.). Manuel du libraire et de l'amateur de livres, 5^e éd. [reprod. anastatique]. I-II. Berlin, Fränkel, 1921. In-8°, XLVI-1902, IV-1848 col. 1.000 m. l'ouvrage complet.

65 bis. BRUNHES (Jean), VALLAUX (Camille). La géographie de l'histoire. Paris, F. Alcan, 1921. In-8°, II-716 p. 40 fr.

66. BURKHARDT (Robert). Die Entstehung u. die Entwickl. der Stadt Swinemünde bis z. Jahr 1806. Swinemünde, W. Fritzsche, 1921. In-8°, VIII-167 p. 15 m.

67. BURSCHE (Edmund). Die Reformarbeiten des Basler Konzils, eine kirchengeschichtliche Untersuchung. Lódz, Z. Manitius, 1921. In-8°, XII-124 p.

68. CABROL (Dom Fernand), LECLERCQ (dom Henri). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. 38-44. Dimanche-Employé. Paris, L. Letouzey, 1920. Gr. in-8°, ill.

69. CAMPO (Émile). Manuel atlas d'hist. nationale [de Belgique], avec cartes en regard du texte. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1920. In-8°, 16 p., 16 cartes. 2 fr.

70. CAPOCASALE (Domenico). Il *De monarchia* di Dante (lib. II) e i trattati politici del tempo. Monteleone, tip. G. La Badessa, 1920. In-8°, 114 p.

71. CASSANI (Lino). La basilica di S. Michele in Oleggio. Novara, tip. Cattaneo, 1920. In-8°, 31 p., 2 pl.

72. CATHERINE DE SIENNE (S^{te}). Le lettere, a cura di Pietro Misciattelli. Vol. VI. Siena, Giuntini e Bentivoglio, 1921. In-8°, XIII-307 p., pl. (Scrittori senesi.)

73. CATHERINE DE SIENNE (S^{te}). Lettere scelte, con note di Niccolò Tommaseo. Introduzione di Saverio Fino. Torino, Unione tipogr.-editr., 1920. In-16, XXVIII-214 p., 2 pl. (Collezione di classici italiani con note. XVII.) 6 l.

74. CAUCHIE (Alfred), HOVE (Alphonse VAN). Documents concernant la principauté de Liège (1230-1532), spécialement au début du XVI^e s., extraits des papiers du card. Jérôme Aléandre (ms. Vatican latin 3881 et ms. de l'Université de Bologne 954, t. III). T. II. Bruxelles, M. Weissenbruch impr., 1920. In-8°, iv-408 p. (Commission royale d'histoire.)

75. CAVALLARI (Elisabetta). La fortuna di Dante nel trecento. Firenze, F. Perella, 1921. In-8°, 462 p. (Biblioteca della *Rassegna*. 11.) 40 l.

76. CESAREO (Giovanni Alfredo). Francesco Petrarca, la vita. Messina, G. Principato, 1920. In-16, 94 p. (Storia critica della letteratura italiana.) 2 l. 50.

77. CHAMBERS (R. W.). Beowulf, an introduction to the study of the poem, with a discussion of the stories of Offa and Finn. Cambridge, Univ. press, 1921. In-8°, 419 p. 30 s.

78. CHAMPION (Pierre). Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, texte, traduction et notes. Paris, E. Champion, 1920-1921. 2 vol. in-8°, XXXII-428 et CX-453 p., pl.

79. Chanson (La) de Roland, d'après le ms. d'Oxford. 3^e éd. Intr. par Gustav Groeber. Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1921. In-16, 174 p. (Bibliothèque française, 53-54.)

80. Chansons satiriques et bachiques du XIII^e s., éd. par A. Jeanroy et A. Långfors. Paris, Champion, 1921. In-16, XIV-143 p. 5 fr.

81. CHARTRAIRE (Abbé Eugène). La cathédrale de Sens. Paris, H. Laurens, 1921. In-8^o, 124 p., fig., plan. (Petites monographies des grands édifices de la France.)

82. Chartularium studii Bononiensis, documenti per la storia dell' università di Bologna dalle origini fino del s. xv. Vol. IV. Imola, tip. Galeati, 1919. In-4^o, 329 p. 20 l.

83. CHEVALIER (Chan. Ulysse). Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds Auatole de Fontgalland. Paris, A. Picard, 1921. In-8^o, 86 p.

84. CHEVALIER (Chan. Ulysse). La croisade du dauphin Humbert II (1345-1347), discours prononcé à la fête du cinquantenaire de la Soc. d'archéol. de la Drôme, 10 février 1920. Paris, A. Picard, 1920. In-8^o, 40 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, t. LIV.)

85. CHEVALIER (Chan. Ulysse). Dictionnaire topographique du dép. de l'Isère, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé d'après les mss. d'Emmanuel Pilot de Thorey. Table des formes anciennes et modernes. Romans, impr. « Jeanne d'Arc », 1921. In-4^o, II-376 p.

86. CHEVALIER (Chan. Ulysse). Mss. et incunables liturgiques du Dauphiné. Paris, A. Picard, 1920. In-8^o, 24 p. (Bibliothèque liturgique. XVIII, 2.)

87. CHRÉTIEN DE TROYES. Cligès. Textausg. mit Varianten ausw., Einl. u. Anm., hrsg. von Wendelin Foerster. 4. verkürzte Aufl. von Alfons Hilka. Halle a. S., M. Niemeyer, 1921. In-8^o, LXVIII-229 p. (Romanische Bibliothek. I.) 22 m.

88. Codex diplomaticus Lusatiae superioris. Im Auftr. d. Oberlaus. Gesellschaft d. Wiss. hrsg. von R. Jecht. Heft 4., umfassend d. Oberlausitzer Urkunden unter König Albrecht II u. Ladislaus Posthumus, 1452-1454. Görlitz, Verl. d. Ges., 1918-1920. In-8^o. 5 m.

89. COHEN (Gustave). Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois. Paris, E. Champion, 1920. In-4^o, CXLIX-139 p. et pl. (Bibliothèque du xv^e s.)

90. COHN-WIENER (Ernst). Die Entwicklungsgesch. der Stile in der bildenden Kunst. Bd. I. Vom Altertum bis zur Gotik. 3. Aufl. Leipzig, Berlin, B. G. Teubner, 1921. In-8^o, 126 p., fig. (Aus Natur u. Geisteswelt. 317.) 2 m. 80.

91. COLINI-BALDESCHI (Elia). Bologna nelle opere di Dante. Bologna-Rocca-S.-Casciano, L. Cappelli, 1920. In-16, 31 p. 2 l.

92. CRASTER (H. H. E.). The Western mss. of the Bodleian library. London, Soc. for promoting christian knowledge, 1921. In-8°, 48 p. 1 s. 3 d.

93. CROCE (Benedetto). La poesia di Dante. Bari, G. Laterza, 1921. In-8°, 212 p. (Scritti di storia letteraria e politica. XVII.) 15 l. 50.

94. CROCE (Benedetto). Theory and history of historiography. Transl. from the Italian by Douglas Ainslie. London, Harrap, 1921. In-8°, 318 p. 15 s.

95. CUNNINGHAM (William). Monuments of English municipal life, ed. by D. H. S. Cranage. New York, Macmillan, 1920. In-12, ix-54 p. (Helps for students of history. 26.) 40 c.

96. CURSCHMANN (Fritz). Zwei Ahnentafeln : Ahnentafeln Kaiser Friedrichs I. u. Heinrichs des Löwen zu 64 Ahnen. Leipzig, H. A. L. Degener, 1921. In-4°, VIII-106 p., 6 arbres généal. (Mitteil. d. Zentralstelle f. deutsche Personen-u. Familiengesch. E. V. XXVII.) 10 m.

97. CUVELIER (Joseph). Un capitaliste du XIV^e s. Bruxelles, M. Hayez impr., 1921. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bull. de la classe des lettres et des sciences mor. et polit. de l'Acad. roy. de Belgique*, séance du 7 février 1921.)

98. DAHLERUP (Verner). Det danske Sprog historie. 2. Udg. Köbenhavn, J. H. Schultz, 1921. In-8°, 200 p. 6 k.

99. DANTE. La Divina commedia, annotata da G. L. Passerini. Nuova ed. Vol. III. Paradiso. Firenze, G. C. Sansoni, 1920. In-32, 384 p. 2 l. 50.

100. DANTE. La Divina commedia, commentata da G. A. Scartazzini. 8^a ed. ... rifusa da G. Vandelli, col rimario perfezionato di L. Polacco e indice dei nomi propri e di cose notabili. Nuova tiratura. Milano, U. Hoepli, 1921. In-16, XVIII-1008-97 p. 18 l.

101. DANTE. La Divina commedia, con le note de Niccolò Tommaseo ed introduzione di Umberto Cosmo. Vol. I. Inferno. Torino, Olivero, 1921. In-16, XXIII-389 p. (Collezione di classici ital. con note. III.) 12 l.

102. DANTE. The Divine comedy..., tr. by Charles Eliot Norton. Boston, Houghton Mifflin, 1920. In-12, XXIV-274 p. 3 d.

103. DANTE. L'Enfer. Trad. nouvelle, introduction et notes par Henri Hauvette. Paris, « la Renaissance du livre », 1921. In-16. (Les cent chefs-d'œuvre étrangers.) 4 fr.

104. DANTE. La Vita nuova, a cura di G. L. Passerini. Torino, G. B. Paravia, 1920. In-16, 75 p. (Biblioteca di classici italiani.) 3 l. 50.

105. DANTE. La Vita nuova e il Canzoniere, per cura di Michele

Scherillo. 2^a ed. Milano, U. Hoepli, 1921. In-16, 486 p., pl. (Biblioteca classica hoepliana.) 8 l. 50.

106. Dante, essays in commemoration, 1321-1921. London, Univ. press, 1921. In-8^o, 255 p. 10 s. 6 d.

107. Dante, mélanges de critique et d'érudition françaises publiés à l'occasion du VI^e centenaire de la mort du poète. Paris, Librairie française, 1921. In-4^o.

108. DAUBENY (Ulric). Ancient Cotswold churches. London, E. J. Burrows, 1921. In-8^o. 21 s.

109. DAVENPORT (Cyril). British heraldry. London, Methuen, 1921. In-18, 230 p., ill. 6 s.

110. DAWSON (John Charles). Toulouse in renaissance. Pt. I. The floral games. New York, Lemcke and Buechnes, 1921. In-8^o, xiv-87 p., facsim. (Columbia univ. studies in romance, philology and literature.)

111. DE FLOU (Karel). Woordenboek der toponymie van Westelijk Vlaanderen, Vlaamsch Artesië, het Land van den Hoeck, de graafschappen Guines en Bologne en een gedeelte van het graafschap Ponthieu. II. deel : Beaufaut-Bijzerstuk. Gent, W. Siffer drukker, 1921. In-4^o, 4 p., 1152 col. 25 fr.

112. DELATTE (Abbé). The rule of St. Benedict. New York, Benziger, 1921. In-4^o, 508 p. 7 d.

113. DELEHAYE (Le P. Hippolyte). Les passions des martyrs et les genres littéraires. Bruxelles, bureaux de la Soc. des Bollandistes, 1921. In-8^o, viii-448 p. 10 fr.

114. DEMELLIER (Henry). Notes hist. sur le canton de Beuvoir-sur-Niort. Niort, impr. Saint-Denis, 1921. In-8^o, iv-174 p.

115. DE PAUW (Napoléon). Cartulaire hist. et généal. des Artevelde. Bruxelles, Hayez, 1920. In-4^o, xviii-924 p., pl. (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire.)

116. DEPOIN (J.). Hist. des évêques de Saintes. T. I : Introduction, 1^{re} et 2^e parties. Paris, E. Champion, 1921. In-8^o, 334 p.

117. DE SMET (Aloysius). De sponsalibus et matrimonio tractatus canonicus et theologicus necnon historicus ac juridico civilis. Ed. 3^a ad normam Codicis recognita. Brugis, C. Beyaert, 1920. 2 vol. in-8^o, XL-420, viii-398 p. 25 fr.

118. DIEULAFOY (Jane). Isabelle la Grande, reine de Castille (1451-1504). Paris, Hachette, 1920. In-8^o, viii-486 p., 38 pl.

119. DIMMLER (Emil). Franz von Assisi. 3. Aufl. M. Gladbach, Volksvereins-Verlag, 1921. In-8°, 74 p. (Führer d. Volkes. 1.) 6 m.

120. Documents relatifs au concile de Florence. I. La question du purgatoire à Ferrare, documents I-VI, textes éd. et trad. par S. É. Mgr Louis Petit. Paris, Firmin-Didot, 1920. Gr. in-8°, 169 p. (R. Graf-fin, F. Nau. Patrologia orientalis. T. XV, fasc. 1.)

121. DONADONI (Eugenio). Il canto VIII del Purgatorio, conferenza letta... il dì 20 febbraio 1919. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8°, 38 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.

122. DOPSCH (Alfons). Die Wirtschaftsentwickl. der Karolingerzeit vornehmlich in Deutschland. T. I. Weimar, H. Böhlau, 1921. In-8°, XIV-402 p. 64 m.

123. DRESBACH (Ewald). Gesch. der Grafschaft Mark im Abriss. Witten-Ruhr, A. Pott, 1920. In-8°, 103 p. 7 m.

124. DRÖSCHER (Ernst). Die Methoden der Geheimschriften (Ziffer-schriften) unter Berücksichtig. ihrer geschichtl. Entwicklung. Leipzig, K. F. Koehler, 1921. In-8°, VIII-83 p. (Frankfurter historische Forschungen. N. F. 3.) 15 m.

125. DUCOURTIEUX (Paul). Les grands chemins du Limousin. Limoges, Ducourtieux, 1920. In-8°, 152 p.

126. DUDAN (Alessandro). La Dalmazia nell' arte italiana. Vol. I. Dalla preistoria all' anno 1450. Milano, frat. Treves, 1921. In-8°, XV-208 p., pl. 25 l.

127. Dugentisti italiani, lirica dottrinale d'amore. Roma, P. Maglione e C. Strini, 1920. In-8°, 38 p. (Testi romanzi per uso delle scuole. 3.) 3 l.

128. DUPRET (G.). Eaux-Chaudes et Haute-Vallée d'Ossau, excursions, histoire, minéralogie. Saint-Raphaël, édition des « Tablettes », 1920. In-16, 247 p. 6 fr.

129. DU TEIL (Joseph). Un amateur d'art au XV^e s. : Guillaume Fil-lastre, évêque de Tournai, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'or. L'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer. Paris, Aug. Picard, 1920. In-4°, XVIII-111 p., ill.

130. EDMONT (E.), GILLIÉRON (J.). Atlas linguistique de la France. Suppléments. T. I. Paris, E. Champion, 1920. Gr. in-8°, 312 p.

131. EHRLICH (David). The history of the flute from ancient times to Böhm's invention. New York, author, 1921. In-8°, XI-107-4 p.

132. ESMEIN (A.). Cours élémentaire d'hist. du droit français. 14^e éd.

mise à jour par R. Gënëstal. Paris, librairie de la Soc. du Recueil Sirey, 1921. In-8°, xv-784 p., portr.

133. EUBEL (Le P. Conrad). Die 700jährige Niederlassung der Franziskaner-Minoriten zu Würzburg. Münster i. W., Aschendorffsche Buchdr., 1921. In-8°, 47 p., pl. (Aus : *Franziskanische Studien*, Jg. VIII.)

134. Exposition archéol. et artist., 23 mars-10 avril 1921. Ancien palais épiscopal; place du Fort; le culte de la vierge noire du Puy; les jubiléés de Notre-Dame; le vieux Puy; beaux-arts, mobilier, industries d'art; la dentelle du Puy; les anciens costumes locaux; le Velay à la Grande guerre; le Puy-en-Velay; catalogue. Le Puy, impr. Peyriller, Rouchon, 1921. In-16, 127 p., ill. (Soc. acad. du Puy et de la Haute-Loire.)

135. FÄH (Johann). Urkunden Register der Gemeinde Kaltbrunn. Kaltbrunn, A. Kübne, 1917. In-8°, iv-99 p.

136. FEDERN (Karl). Dante und seine Zeit. 3. Aufl. Stuttgart, A. Kröner, 1921. In-8°, x-253 p., fig. et pl. 30 m.

137. FERREÃO (Antonio). Os arquivos e as bibliotecas em Portugal. Coimbra, impr. da universidade, 1920. In-8°, iv-331 p.

138. FERRI (Ferruccio). Una contesa di tre umanisti, Basinio, Porcellio e Seneca, contributo alla storia degli studi greci nel quattrocento in Italia. Pavia, tip. succ. frat. Fusi, 1920. In-8°, 73 p.

139. Festländische (Der) Bueve de Hantone. Fassung III. Nach allen Hss. ... z. I. Male hrsg. v. Albert Stimming. II. Bd. : Einleit., Entwicklungsgesch. d. Sage, Anmerkungen, Glossar u. Namenverzeichnis. Dresden, Gesellschaft f. roman. Literatur, 1920. Gr. in-8°, ix-713 p. (Gesellschaft f. roman. Literatur, 17. Jg., 1918, einziger Bd.; der ganzen Reihe 42. Bd.) 90 m.

140. Festschrift zur 500jährig. Feier der Grundsteinlegung des Berner Münsters, 1421-1921, unter Mitwirkung von Freunden vaterländ. Geschichte hrg. von Gustav Grunau. Bern, G. Grunau, 1921. In-8°, vi-277 p., fig. et pl. 12 fr.

141. Fêtes données en 1920 à Anvers et à Tours à l'occasion du IV^e centenaire de la naissance de Chr. Plantin. Discours et séances. Anvers, éd. du musée Plantin-Moretus, 1920. In-4°, 92 p., pl. 7 fr. 50.

142. FETT (Harry). Provinskultur. Utgit av Foreningen til norske Fortidsminde-merkers Bevaring. Fortidsminde-merker. VI. Kristiania, Grøndahl, 1921. In-8°, 28 p.

143. FISCHER (Hermann). Schwäbisches Wörterbuch. Werterge-

- führt von W. Pfliederer. 63. Tübingen, H. Laupp, 1921. Gr. in-8°, col. 161-320 du t. III. 12 m.
144. FLAMINI (Francesco). Il Convivio, conferenza letta... il di 9 febbraio 1905. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8°, 34 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.
145. FLEURY (P. Bernard). Catalogue des religieuses du couvent des Cordeliers de Fribourg, 1256-1905. Fribourg, Fragnière frères, 1907. In-8°, paginé I-IV, 309-363. 0 fr. 60.
146. FÖRSTER (Max). Altenglisches Lesebuch für Anfänger. 2. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°. XII-68 p. (German. Bibliothek. Samml. 1. German. Elementar- u. Händbücher. Reihe 3. Lesebücher. Bd. 4.) 6 m.
147. Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires publ. par l'Acad. des inscr. et belles-lettres. T. XXIV : L. Bréhier, les Miniatures des *Homélies* du moine Jacques et le théâtre religieux à Byzance. C. Enlart, Un tissu persan du x^e s. découvert à Saint-Josse (Pas-de-Calais). P. Durrieu, la Légende du roi de Mercie dans un livre d'heures du xv^e s., etc. Paris, E. Leroux, 1921. In-4°, pl. 80 fr.
148. FOURVIÈRES (Xavier DE). Grammaire et guide de la conversation provençale. Avignon, Aubanel frères, 1921. In-32, IX-249 p. 3 fr.
149. FRANÇOIS D'ASSISE (St). Geschriften, vertaald door P. Engelbertus. Bussum, P. Brand, 1921. In-8°, XII-120 p.
150. FREGNI (Giuseppe). Di Dante Alighieri, e cioè dei nomi di Alighieri, di Aldighieri, di Alaghieri, di Aligeri, di Allighieri, ecc., studi critici, storici e filologici. Modena, Soc. tip. modenese, 1920. In-8°, 17 p. (Pel VI. centenario dantesco.) 0 l. 50.
151. FREGNI (Giuseppe). Nel canto 33 dell' Inferno di Dante, il conte Ugolino della Gherardesca nella muda degli uccelli e nella torre della fame coi suoi figli e nipoti, studi critici, storici e filologici. Modena, Soc. tip. modenese, 1920. In-8°. 14 p. 0 l. 50.
152. FULLANA MIRA (R. P. Luis). Vocabulari ortografic valencià-castellà. Valencia, 1921. In-8°, XLII-637 p. 15 p.
153. FUNK (Franz Xaver VON). Lehrbuch der Kirchengesch. 7. Aufl., hrsg. von Karl Bihlmeyer. Bd. I-II. Paderborn, F. Schöningh, 1921. In-8°. 46 m.
154. GABRIEL (Albert). La cité de Rhodes. 1310-1522, topographie, architecture militaire. Paris, E. de Boccard, 1921. Gr. in-4°, XVIII-158 p., fig. et pl.
155. GACHON (P.). Hist. de Languedoc. Paris, Boivin, 1921. In-8°, VIII-288 p., 46 pl. (Coll. des vieilles provinces de France.) 9 fr.

156. GAMILLSCHEG (Ernst), SPITZER (Leo). Beiträge zur romanischen Wortbildungslehre. Genève, L. S. Olschki, 1921. In-8°, iv-vi-230 p. (Biblioteca dell' *Archivum romanicum*. Serie II, Vol. II.) 12 fr.

157. GARCÍA ROMERO (Francisco). Catálogo de los incunables existentes en la biblioteca de la Real Academia de la historia. Madrid, talleres tipogr. de la Editorial Reus, 1921. In-4°, 182 p., 16 pl. 25 p.

158. GARGOMINY (Abbé). La restauration du culte de saint Marcoult à Corbény, 1915-1920. Rouen, impr. de G. Rolland, 1921. In-8°, 38 p.

159. GASPERS (Josef). Hexenglaube u. Hexenwahn in Erkelenz. Erkelenz, J. Herle, 1921. In-8°, 16-v p., 1 pl. (Erkelenzer Geschichts- u. Altertumsverein. 3.) 3 m.

160. GAUSSEN (Ivan). Université de Montpellier. Faculté de droit. Considérations sur les foires et les marchés de Sommières-en-Languedoc, depuis leurs origines jusqu'à la Révolution. Thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques). Nîmes, impr. A. Chastanier, 1921. In-8°, 256 p., graphique et tabl.

161. GEBHARDT (Peter von), KÖRNER (Bernhard). Obersächsisches Geschlechterbuch. Bd. I. Görlitz, C. H. Starke, 1920. In-16, LXIV-560 p., pl. (Deutsches Geschlechterbuch. 33.) 50 m.

162. GEISLER (Walter). Fürsten und Reich in der politischen Spruchdichtung des deutschen Mittelalters nach Walther von der Vogelweide. Greifswald, K. Moninger, 1921. In-16, 77 p. (Deutsche Sammlung. Reihe : Geschichte. Bd. I.) 5 m. 50.

163. GESSLER (J.). Proeve van toponymische ontleding. De oorsprong van den plaatsnaam Mechelen. Hasselt, J. van Langenacker, 1914. In-8°, 46 p. 2 fr.

164. GIBBONS (Herbert Adams). The foundation of the Ottoman empire, a history of the Osmanlis, up to the death of Bayezid I, 1300-1403. Oxford, Univ. press, 1921. In-8°, 379 p. 4 d. 75.

165. GILLIÉRON (J.). Études de géographie linguistique. Pathologie et thérapeutique verbales. III. — I. Pourquoi *ferai* n'est pas devenu *fai-rai*. II. *Heur* dans son atrofie sémantique actuelle. III. *Dégoût* vient de *goutte*. IV. *Oiseleur* « apiculteur ». V. L'analogie réparatrice. — La fonétique artificielle : I. Français *vierge*. II. Suffixe ordinal *-ième*. III. La fonétique artificielle dans le Midi. — Appendices. — Résumé de conférences faites à l'École pratique des hautes études. Paris, H. Champion, 1921. In-8°, 111 p.

166. GILSON (Julius Parnell). A student's guide to the mss. of the British Museum. New York, Macmillan, 1920. In-12, 48 p. (Helps for students of history. 31.)

167. GLITSCH (Heinrich), MÜLLER (Karl Otto). Die alte Ordnung des Hofgerichts zu Rottweil (um 1435). Weimar, H. Böhlau, 1921. In-8°, 98 p. 9 m.

168. GODEFROID DE FONTAINES. Les Quodlibet cinq, six et sept. Texte inédit. Par M. De Wulff et J. Hoffmans. Louvain, Institut sup. de philosophie de l'université. 1914. In-4°. iv-416 p. (Les philosophes belges. Textes et études. Coll. publ. par l'Institut sup. de philosophie de l'université de Louvain.) 15 fr.

169. GÖCKERITZ (Felix Leo). Gesch. der deutschen Literatur. I. Aus d. Uranfängen bis zu Gottsched. Leipzig, Hachmeister u. Thal, 1921. In-8°, 144 p. (Lehrmeister-Bücherei. Nr. 586-588.) 3 m. 60.

170. GOLDZIHHER (I.). Le dogme et la loi de l'Islam, histoire du développement dogmatique et juridique de la religion musulmane. Trad. par Félix Arin. Paris, P. Geuthner. 1920. In-8°, viii-317 p.

171. GOLLANZ (Israel). The middle ages in the lineage of English poetry. London, Harrap, 1921. In-8°. 2 s. 6 d. (Repr. from. *Medl. contributions to modern civilization.*)

172. GÓMEZ-MORENO. El arte en España. Alhambra. II. Barcelona, Thomas, 1921. In-8°, 27 p., 48 pl. 1 p. 50.

173. GOODALE (Stephen Lincoln). Chronology of iron and steel. Ed. by J. Ramsey Speer. Pittsburgh, Pa., Pittsburgh iron and steel foundries Co., 1920. In-16, 274 p. 5 d.

174. GRABMANN (Martin). Gesch. der Philosophie. III. Die Philosophie d. Mittelalters. Berlin u. Leipzig, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1921. In-8°, 122 p. (Sammlung Göschen. 826.) 4 m. 20.

175. GRAEBISCH (Friedrich). Die Mundart der Grafschaft Glatz und ihrer böhmischen Nachbargebiete, Herkunft u. Verwandtschaft d. Glatzer Mundart. Kennzeichen u. Unterschiede, örtliche Mundarten, Sprachproblem. Literatur d. Glatzer Mundart, gemeinverst. Schreibung d. Mundart, Verzeichnis von über 1000 Wörtern in hochdeutscher u. glätzischer Form. Mittelwalde, A. Walzel, 1920. In-8°, iv-78 p., carte. (Glatzer Heimatsschriften. 1.) 6 m.

176. GRAGGER (Robert). Deutsche Handschriften in ungarischen Bibliotheken. Berlin u. Leipzig, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1921. In-4°, iii-56 p., 1 pl. (Ungarische Bibliothek. I, II.) 8 m.

177. Grandes (Les) chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V publiée pour la Société de l'histoire de France. par R. Delachenal. T. IV. Miniatures du ms. de Charles V. Paris, Soc. de l'hist. de France, 1920. In-8°, 46 p., pl.

178. GREENWOOD (Alice Drayton). Hist. of the people of England.

Vol. I. 55 B. C.-A. D. 1485. London, Society for promoting christian knowledge, 1921. In-8°, 399 p. (Bede histories, ser. III.) 8 s. 6 d.

179. GROSSI GONDI (F.). Trattato di epigrafia cristiana, latina e greca, del mondo romano occidentale. Roma, Università gregoriana, 1920. In-8°, x-511 p.

180. GUICCIARDINI (Francesco). La storia d'Italia, sugli originali mss. a cura di Alessandro Gherardi. Firenze, G. Carnesecchi e figli, 1919. In-8°, 4 vol. 60 l.

181. HABERDITZL (Frauz Martin). Die Einblattdrucke des xv. Jahrh. in der Kupferstichsammlung der Hofbibliothek zu Wien. I. Die Holzchnitte, bearb. von F. M. Haberditzl. II. Die Schrotschnitte, bearb. von Alfred Stix. Wien, Gesellschaft f. vervielfältigende Kunst, 1920. 2 vol. in-fol., 171 pl. 700 m.

182. HABERKERN (Eugen). Der Kampf um Sizilien in den Jahren 1302-1337. Berlin u. Leipzig, W. Rothschild, 1921. In-8°, xiv-214 p. (Abhandl. zur mittleren u. neueren Gesch. 67.) 40 m.

183. HACKWOOD (Frederick W.). The Story of the shire : the lore, history and evolution of English county institutions. London, Heath, Cranton, 1921. In-8°, 271 p. 15 sh.

184. HAFEN (Emil). Verfassungsgeschichte der Stadt Ueberlingen bis z. 16. Jahrh. Ueberlingen, A. Feyel, 1920. In-8°, 34 p. 1 m. 50.

185. HANGO (Hermann), RESSEL (Gustav Andreas). Regesten der Originalurkunden des ehemaligen Wiener Bürgerspitalarchives aus den J. 1264-1529. Wien, Gerold, 1921. In-4°, 136 p. (Regesten aus d. Archive d. Stadt Wien. Bd. 5. Quellen zur Gesch. d. Stadt Wien. Abt. 2.) 13 m.

186. HANKEY (C. Patrick), YANICH (Voyeslav). Lives of the Serbian saints. London Soc. for promoting christian knowledge, 1921. In-8°, 128 p. (Translations of christian literature. Ser. VII.) 6 s. 6 d.

187. HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la nation française. T. I. Introduction générale. Géographie humaine de la France. 1^{er} vol., par Jean Brunhes. T. III. Histoire politique. 1^{er} vol. Des origines à 1515, par P. Imbart de La Tour. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-4°, LXXX-500 et 597 p., ill.

188. HARMOIS (A.-L.). Répertoire bibliograph. des travaux archéol. (époques préhistor., protohistor., gallo-romaine, méroving. et caroling.) publ. sur le dép. de la Loire-Inférieure de 1795 à 1920. Rennes, bureaux de la Société, 1921. In-8°, 182 p. (Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inférieure.)

189. HART (R. J.). Chronos, a handbook of comparative chronology. 2d. ed. London, Bell, 1921. In-8°, 322 p. 7 s. 6 d.

190. HASE (Günther). Der Minneleich Meister Alexanders und seine Stellung in der mittelalterl. Musik. Halle a. S., M. Niemeyer, 1921. In-8°, VIII-96 p., 1 pl. (Sächs. Forschungsinst. in Leipzig. Forschungsinstit. f. neuere Philologie. 1. Altgermanist. Abt. II. 1.) 18 m.

191. HAVET (Louis). Règles pour éditions critiques. Paris, « Association Guillaume Budé », 1921. In-8°, 16 p. 2 fr. 50.

192. HEARNSHAW (F. J. C.). Mediaeval contributions to modern civilisation, lectures delivered at King's College University of London. Pref. by Ernest Baker. London, Harrap, 1921. In-8°, 268 p. 10 s. 6 d.

193. HEFELE (Charles Joseph), HERGENRÖTHER (Joseph). Histoire des conciles. Traduction française par dom H. Leclercq. VIII, 2. Paris, Letouzey, 1921. In-8°, p. 621-1260.

194. HEFELE (Herman). Dante. Stuttgart, F. Frommann, 1921. In-8°, VII-274 p. 25 m.

195. HENDERSON (William James). Early history of singing. New York, Longmans, Green and Co., 1921. In-12, IX-201 p., musique. 1 d. 50.

196. HERBELIN (Louis). La principauté de Porrentruy et la seigneurie de Delle à Boncourt, de 1283 à 1780. Belfort, Mulhouse et Delle, impr. A. Herbelin, 1920. In-8°, 35 p.

197. HERMANN (Fritz). Aus der kirchlichen Vergangenheit des Dorfes Schwanheim an der Bergstrasse. Darmstadt, Selbstverlag, 1921. In-8°, 44 p., fig. 3 m.

198. HERRMANN (August). Gesch. d. Stadt St. Pölten. 3. u. 4. Lief. St. Pölten, J. G. Sydy, 1920. In-8°.

199. HEUSSI (Carl). Altertum, Mittelalter und Neuzeit in der Kirchengesch., ein Beitrag zum Problem der histor. Periodisierung. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1921. In-8°, IV-68 p. 4 m. 50.

200. HEYWOOD (William). A history of Pisa, xith and xith centuries. Cambridge, Univ. press, 1921. In-8°, 283 p. 21 s.

201. HINDENBERG (Ilse). Benno II., Bischof von Osnabrück, als Architekt. Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1921. In-8°, 107 p., ill. (Studien zur deutschen Kunstgesch. 215.)

202. HÖLKER (Carl). Meister Conrad von Soest und seine Bedeutung für die norddeutsche Malerei in der ersten Hälfte des 15. Jahrh. Münster, F. Coppenrath, 1921. Gr. in-8°, 63 p., 21 pl. (Beiträge zur westfäl. Kunstgeschichte. 7.) 50 m.

203. HOENIG (Anton). Deutscher Städtebau in Böhmen, die mittel-
1921 28

alterl. Stadtgrundrisse Böhmens, mit bes. Berücks. d. Hauptstadt Prag. Berlin, W. Ernst, 1921. In-4°, III-113 p., fig. et pl. 33 m.

204. HOFMANN (Albert von). Das Land Italien u. seine Gesch., eine hist.-topogr. Darst. Stuttgart u. Berlin, Deutsche Verlagsanstalt, 1921. In-8°, 458 p., ill. 54 m.

205. HOHLFELD (Johannes). Gesch. des deutschen Volkes. I. Die german. u. d. karoling. Zeit. Leipzig, Hachmeister u. Thal, 1921. In-8°, 101 p. (Lehrmeister-Bücherei. Nr. 582-584.) 3 m. 60.

206. HOLLÄNDER (Eugen). Wunder, Wundergeburt und Wundergestalt in Einblattdrucken des xv. bis xviii. Jahrh., kulturhist. Studie. Stuttgart, F. Enke, 1921. In-4°, xvi-373 p., fig. 230 m.

207. Hoofdbibliotheek der Stad Antwerpen. Systematische lijst der aanwinsten gedurende de jaren 1915 en 1916. 1^e deel : A-E. Bibliothèque principale de la ville d'Anvers. Liste systématique des accroissements pendant les années 1915 et 1916. 1^{re} partie : A-E. Antwerpen drukk. E. Secelle, 1920. In-8°, 510 p.

208. HOPE (W. H. St. John). Heraldry for craftsmen and designers. London, Pitman, 1921. In-8°, 425 p., ill. 12 s. 6 d.

209. HOUVET. Cathédrale de Chartres, architectures. Paris, Champion, 1921. In-4°, 90 pl. 80 fr.

210. JAESCHKE (Hilde). Der Trobador Elias Cairel, kritische Textausg. mit Uebers. u. Anm. sowie e. hist. Einl. Berlin. E. Ebering, 1921. In-8°, 224 p. (Romanische Studien. 20.) 30 m.

211. JAHN (Johanna). Die mittenglische Spielmannsballade von Simon Fraser. Bonn, P. Hanstein, 1921. In-8°, iv-59 p. (Bonner Studien zur engl. Philologie. 13.) 7 m.

212. JAHN (Martin). Der Reitersporn, seine Entstehung und früheste Entwicklung. Leipzig, G. Kabitzsch, 1921. In-4°, vi-128 p., fig. et 1 pl. (Mannus-Bibliothek. 21.) 35 m.

213. JAKUBCZYK (Karl). Dante, sein Leben u. s. Werke. Freiburg i. B., Herder, 1921. In-8°, xi-291 p. 20 m.

214. JANSEN (E. J. B.). Dante Alighieri, zijn leven en zijn werken. Nijmegen, L. C. G. Malmberg, 1921. In-8°, iv-486 p.

215. JESSE (Wilhelm). Gesch. der Stadt Schwerin. Bd. II. Schwerin i. M., Bärensprung, 1920. In-8°. 32 m.

216. JONES (Daniel). Phonetic readings in English. 3. ed. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, XII-98 p. 6 m.

217. JUSTINIANI institutiones. Rec. Paulus Krueger. 4. ed. Berlin, Wiedmann, 1921. In-8°, VIII-175 p. 7 m.

218. KAISER (Elsbet). Frauendienst im mittelhochdeutschen Volksepos. Breslau, M. u. H. Marcus, 1921. In-8°, VII-106 p. (Germanistische Abhandl. 54.) 12 m.
219. KASPERS (Wilhelm). Die *-acum-* Ortsnamen des Rheinlandes, ein Beitr. zur ältesten Siedlungsgesch. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, VII-41 p. 6 m.
220. Katalog der freien städtischen Bibliothek Basel. Basel, G. Böhm, 1921. In-8°, IV-431 p. 1,50.
221. KAVANAGH (Marianne). Dante's mystic love. London, Sands, 1921. In-8°. 4 s. 6 d.
222. KEHR (Paul). Zur Gesch. Wiberts von Ravenna (Clemens III). Berlin, Verlag d. Akad. d. Wissensch., 1921. In-8°, pag. 355-368. (Aus *Sitzungsberichte d. preuss. Akad. d. Wissensch., philosophisch-histor. Klasse*, 1921, XIX.) 1 m. 50.
223. KEYSER (Erich). Danzigs Gesch. Danzig, A. W. Kafemann, 1921. In-8°, 235 p. 20 m.
224. KIESEWETTER (Carl). Faust in d. Gesch. u. Tradition, mit besond. Berücks. d. okkulten Phänomenalismus u. d. mittelalterl. Zauberesens. Berlin, H. Barsdorf, 1921. In-8°, 2 vol., XVII-258, XI-311 p. (Geheime Wissenschaften. 23-24.) 48 m.
225. KLEIN (Julius). The *mesta*, a study in Spanish economic history, 1273-1836. London, Harvard, 1921. In-8°, 444 p. 17 s.
226. KLEINPAUL (Johannes). Das deutsche Dorf, Rückblicke in d. Vergangenheit unsrer Heimat u. unsres Volkes. Gladbach, Volksvereins-Verlag, 1921. In-8°, 232 p. 8 m. 50.
227. KÖLNER (Paul). Das Basler Salzwesen seit d. XIII. Jh. bis z. Neuzeit. Basel, Frobenius, 1920. In-8°, VII-127 p. 5 fr.
228. KRAPPE (Alexander Haggerty). Alliteration in the *Chanson de Roland* and in the *Carmen de prodicione Guenonis*. Iowa City, Mrs. A. G. Smith, 1921. In-8°, III-82 p.
229. KRÜGER (Gustav). Französische Synonymik, nebst Beiträgen zum Wortgebrauch. Lfg. 6.-9. Dresden u. Leipzig, C. A. Koch, 1921. In-8°.
230. Kulturgeschichtliche Miniaturen vom Ausgang des Mittelalters aus einer alten Chronik (Franz Lübeck. *Chronica und Annales der loblichen, etwan kaiserfrien, itzo fürstl. Braunschweigischen Stadt Göttingen*, Ausz.), hrsg. von Bruno Crome. Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1921. In-8°, X-122 p. 20 m.
231. LAFFORGUE (Abbé Eugène). Les seigneurs d'Antist. Tarbes, publications « Optima », 1921. In-16, 20 p.

232. LAMBEAU (Lucien). Hist. des communes annexées à Paris en 1859. Charonne. T. II. Paris, E. Leroux, 1921. In-4°, 404 p., pl.

233. LANDÁZURI (José Joaquín). Historia de Guipúzcoa. Vol. IV. T. I. Antigua y moderna geografía y gobierno político y militar. Madrid, impr. V. Rico, 1921. In-8°, 346 p. (Biblioteca de historia vasca.) 16 p.

234. LANGLADE (Jacques). Le Puy et le Velay. Paris, H. Laurens, 1921. Petit in-4°, 120 p., 64 pl. (Les villes d'art célèbres.) 10 fr.

235. LANGOHR (J.). Autour de Limbourg-sur-Vesdre, son nom, son passé, son domaine, la contrée dite de langue allemande, le nord-est de la prov. de Liège, Moresnet neutre, le pays d'Eupen. Tongres, impr. Collée, 1920. In-8°, 80 p., carte. 2 fr. 50.

236. LANGOHR (J.). Le nom de Limbourg. Tongres, impr. H. Collée, 1917. In-8°, 50 p. 2 fr. 50.

237. LASTIC (Marquis DE). Chronique de la maison de Lastic, d'après les arch. du château de Parentinat et quelques autres documents. I. Des origines à la fin du xv^e s. II. xv^e et xvii^e s. III. xviii^e et xix^e s. jusqu'en 1830. Montpellier, impr. Firmin et Fontane, 1919-1921. In-8°, 526-459-527 p., fig. et pl.

238. Laudario (Un) Umbro quattrocentista dei Bianchi [pubbl., con uno studio illustrativo, da] Gennaro Maria Monti. Todi, casa ed. Atanòr, 1920. In-16, viii-204 p. (Biblioteca umbra. 9.) 6 l.

239. Leben (Das) des Bischofs Meinwerk von Paderborn (Vita Meinwerki, episcopi Patherbrunnensis). Hrsg. von Franz Tenckhoff. Hannover, Hahn, 1921. In-8°, xxviii-181 p. (Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum.) 15 m.

240. Leben (Das) Kaiser Heinrichs des IV. (Vita Heinrici IV.), aus d. Latein. übertr. von Johannes Bühler. Leipzig, Insel-Verlag, 1921. In-8°, 64 p. (Insel-Bücherei. 333.)

241. LECLER (A.). Dictionnaire hist. et géogr. de la Haute-Vienne. T. I. A-O. Limoges, Ducourtieux, 1920. In-16, 530 p., ill.

242. LECLER (A.). Hist. de l'église et de la paroisse Saint-Michel-des-Lions à Limoges. Limoges, Ducourtieux, 1920. In-8°, 210 p., ill.

243. LÉGER (Louis). Les anciennes civilisations slaves. Paris, F. Payot, 1921. In-16, 124 p. (Collection Payot.)

244. LEIDINGER (Georg). Miniaturen aus Handschriften der bayer. Staatsbibliothek in München. Bd. 6. Evangelium aus dem Dom-schatze zu Bamberg (Cod. lat. 4454). München, Riehn u. Reusch, 1921. In-4°, 37 p., 23 pl. 125 m.

245. LEURIDANT (Félicien). Les collations de cures et bénéfices de la maison de Ligne. Bruxelles, Falk fils, 1921. In-8°, 19 p. (Extrait du t. VII des *Annales du Cercle archéologique d'Ath.*) 3 fr.

246. LIENAU (Michael Martin). Vor-und Frühgesch. der Stadt Frankfurt a. d. Oder, von den ältesten Anfängen bis zum Jahre 1253. Leipzig, E. Kabitzsch, 1921. In-4°, 32 p., 1 pl. et plan (Mannus-Bibliothek. 25.) 6 m.

247. LIN BHAI-LIEN. The Arabian prophet, a life of Mohammed from Chinese and Arabic sources. Transl. by Isaac Mason. London, Luzac, 1921. In-8°, 329 p. 10 s. 6 d.

248. LIND (E. H.). Norsk-isländska personbinamn från medeltiden, samlade och utgivna med förklaringar, med understöd av den norska Nansenfonden och den Långmanska fonden. Uppsala, A. B. Lundequistska bokh., 1921. In-8°, viii-416 p.

249. Liste alphabétique des villes et communes du royaume [de Belgique]. 3^e éd. Bruxelles, V. Gielen, 1921. In-8°, 96 p. 3 fr.

250. LITTLE (Andrew George). A guide to Franciscan studies. New York, Macmillan, 1920. In-12, vii-63 p. (Helps for students of history. 23.) 60 c.

251. LOMBERG (August). Bergische Männer, ein Beitrag zur Gesch. d. Heimat [Elberfeld]. Elberfeld, Bergische Druck., 1921. In-8°, 344 p. 26 m.

252. LOMMEL (Herman). Wie studiert man Sprachwissenschaft? Ratschläge f. Philologen. Frankfurt a. M., Blazek u. Bergmann, 1921. In-8°, 24 p. 5 m.

253. LONGNON (Auguste). Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations, résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des hautes études (section des sciences hist. et phil.), publié par Paul Marichal, Léon Mirot. Fasc. I : Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine. Paris, É. Champion, 1920. In-8°, 177 p. 12 fr.

254. LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.). Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Musée national Adrien Dubouché de Limoges. Les émaux. Catalogue des pièces composant la collection. Émaux champ-levés, émaux peints. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1919. In-16, viii-96 p. 2 fr.

255. LUICK (Karl). Histor. Grammatik der englischen Sprache. Lfg. 6. Leipzig, C. H. Tauchnitz, 1921. In-8°.

256. MAITLAND (Frederic W.). Domesday book and beyond, 3 essays

in the early hist. of England. 3rd impr. Cambridge, Univ. press, 1921. In-8°, 527 p. 20 s.

257. MANGENOT (E.), VACANT (A.). Dictionnaire de théologie catholique. 48-52. Grégoire-Immaculée Conception. Paris, L. Letouzey, 1920. Gr. in-8°.

258. MARCO POLO. The book concerning the kingdoms and marvels of the East. Transl. and edit. with notes by Henry Yule. 3rd ed., rev. by Henri Cordier. With a mem. of Henry Yule by Amy Francis Yule. London, Murray, 1921. In-8°, 2 vol., 576, 682 p. 73 s. 6 d.

259. MARIE DE FRANCE. Les lais. Intr. par Ernest Hoepffner. Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1921. In-8°, XXIII-107 p. (Bibliothèque française. 274-275.)

260. MARNEFFE (Alphonse DE). Les noms de villages wallons en *effe*, la toponymie de la Marne, la frontière linguistique. Uccle, l'auteur, 1921. In-8°, II-17 p., carte. 0 fr. 75.

261. MARTIN (Raymond). La vie mystique de sainte Catherine de Sienna. Bruxelles, 5, rue Leys, 1921. In-8°, 43 p. 0 fr. 50.

262. MEILLET (A.). Linguistique historique et linguistique générale. Paris, É. Champion, 1921. In-8°, VIII-335 p. (Collection linguistique publ. par la Société de linguistique de Paris. VIII.)

263. MEISSNER (Rud.). Die Kenningar der Skalden, ein Beitrag zur skaldischen Poetik. Bonn, K. Schröder, 1921. In-8°, XII-437 p. (Rheinische Beiträge und Hilfsbücher zur german. Philologie. I.) 80 m.

264. MELILLO (Giacomo). Il dialetto di Volturino (Foggia), saggio fonetico-morfologico. Perugia, Unione tipogr. coop, 1920. In-8°, 83 p.

265. MEMMINGER (Thomas). Würzburgs Strassen u. Bauten. 2. Aufl. Würzburg, Gebr. Memminger, 1921. In-8°, 431 p., ill. 13 m.

266. MEUNIER (Chan. J.-M.). Hist. étymol. du nom du château de Montpoupon (Indre-et-Loire). Corbigni. Institut. du Sacré-Cœur, 1921. In-8°, 57 p. 4 fr.

267. MICHEL (Janett). Zur Gesch. des bündnerischen Schützenwesens vom 15. bis ins 20. Jahrh. Chur, Sprecher, Eggerling, 1921. In-8°, IV-132 p.

268. MICHELS (Victor). Mittelhochdeutsches Elementarbuch. 3. u. 4. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, xv-343 p. (Germanische Bibliothek. Sammlung 1. german. Elementar-u. Handbücher. Reihe 1. Grammatiken. Bd. VII.) 24 m.

269. MILLEKER (Felix). Kurze Gesch. der Stadt Wrschatz, 1427-1918. Wrschatz, J. E. Kirchner's Witwe, 1921. In-8°, 32 p.

270. MILLER (William). *Essays on the Latin Orient*. Cambridge, Univ. press, 1921. In-8°, 590 p. 40 s.

271. Ministère de l'Instruction publique. *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale*, publ. par H. Omont. Introduction et concordances. Paris, E. Leroux, 1921. In-8°, 486 p., pl.

272. *Miscellanea di studi critici in onore di Ettore Stampini* : C. Bertacchi, Un singolare problema di geografia e di cartografia medievale nell' epoca umanistica; A. Levi, Tracce di bassa latinità nei cognomi piemontesi, ecc. Torino, Genova, S. Lattes, 1921. In-8°, xxvii-242 p., pl.

273. MONETARIUS (Hieronymus). *Itinerarium hispanicum, 1494-1495*, hrsg. von Ludwig Pfandl. Abbeville, impr. de F. Paillart, 1920. In-8°, 180 p. (Extrait de la *Revue hispanique*, t. XLVIII.)

274. MONNET (Albert). *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*. Paris, Édouard Champion, 1920. In-4°, cv-540 p., ill.

275. MONTESSON (Charles-Raoul DE). *Vocabulaire du Haut-Maine, supplément et additions*. Paris, E. Paul, 1921. In-8°, 207 p.

276. MOORE (George). *Heloise and Abelard*. London, privately printed, 1921. In-8°, 262 et 252 p. 63 sh.

277. MOTTAZ (Eugène). *Dictionn. hist., géogr. et statist. du canton de Vaud*. T. I : Abbaye-Ivouettaz. T. II : Jable-Yvorne. Lausanne, F. Rouge, 1914-1921. 2 vol. in-8°, xii-866, viii-858 p. 70 fr.

278. MOUFAZZAL IBN ABIL-FAZAIL. *Hist. des sultans mamelouks*. Fasc. 2. Texte arabe publ. et trad. en franç. par E. Blochet. Paris, Firmin-Didot, 1920. In-8°, paginé 373-672. (*Patrologia orientalis*. T. XIV, fasc. 3.)

279. MOURRET (Fernand). *Hist. générale de l'Église*. T. II. Les pères de l'Église, iv^e et v^e s. T. IX. L'Église contemporaine, 2^e partie, 1878-1903. Paris, Bloud et Gay, 1921. In-8°, 530 et 507 p.

280. MOWAT (R. B.). *A new history of Great Britain*. Section I. : B. C. 55-A. D. 1485. Sect. II. : 1485-1714. Sect. III. : 1688-1815. London, Milford, 1921. In-8°, 3 vol., 200-240-257 p. ea. 3 s. 6 d.

281. Museo (Il) nazionale del libro a Torino, cosa è cosa potrà divenire. Torino, r. scuola tipogr. et di arti affini, 1921. In-16, 24 p. 1 l.

282. NABERT (H.). *Das deutsche Volk, sein Sprachgebiet in Europa u. seine Sprache*. 3. Aufl. Zeitz, Sis, 1921. In-8°, 254 p. 40 m.

283. NEUMANN (Walther). *Die deutschen Königswahlen u. der*

päpstliche Machtanspruch während des Interregnums. Berlin, E. Ebering, 1921. In-8°, VII-111 p. (Histor. Studien. 144.)

284. NYGAARD (M.). Oldnorsk læsebok for begynnere, med et utvalg av den norrøne literatur for gymnasiets sproglig-historiske linje. Bergen, B. Giertsen, 1921. In-8°, 112-XXXI p.

285. OLIVIER (Paul). L'ancienne statue romane de Notre-Dame du Puy, vierge noire miraculeuse. Le Puy-en-Velay, Badiou-Amant, 1921. In-4°, 146 p., ill.

286. O'REILLY (Elizabeth Boyle). How France built her cathedrals. London, Harpers, 1921. In-8°, XI-611 p., ill. 25 s.

287. ORPEN (Goddard Henry). Ireland under the Normans, 1216-1333. III-IV. Oxford, Univ. press, 1920. In-8°, 314 et 344 p., carte. 13 d. 50.

288. PAASCHE (Fredrik). Olav den hellige. Til 900 aarfesten i Gudbrandsdalen 29 juli 1921. Kristiania, H. Aschehoug, 1921. In-8°, 71 p.

289. PAPILLON (G.), SAVREUX (Maurice). Musée céramique de Sèvres, guide. Paris, H. Laurens, 1921. In-8°, ill. 15 fr.

290. PARAT (Abbé A.). Notes archéologiques villageoises de l'Avalonnais. Island-le-Saulsois, le Grand-Island, le Saulce, la forêt ancienne dans l'Avalonnais. Dijon, impr. Jobard, 1921. In-8°, 79 p., ill.

291. PARAT (Abbé A.). Notes archéologiques villageoises de l'Avalonnais. Lucy-le-Bois, par l'abbé Tissier et l'abbé Parat. Dijon, impr. Jobard, 1921. In-8°, 70 p., carte.

292. PARISI (Raffaele). Catalogo ragionato dei libri, registri e scritture esistenti nella sezione antica o prima serie dell'archivio municipale di Napoli (1387-1806). Parte III, vol. II. Napoli, tip. F. Gianini, 1920. In-8°, XVI-608 p.

293. PASQUIER (F.). Servage, paréages et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars au comté de Foix, XI^e-XVI^e s. Foix, Gadrat aîné, 1920. In-8°, XXVIII-131 p. (Extrait du *Bull. périod. de la Soc. ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Soc. des études du Couserans*, t. XV.)

294. PASSALACQUA (Stanislas). Benoit de Sainte-Maure e il *Roman de Troie*. Alcamo, tip. G. Jemma, 1920. In-8°, 87 p. 7 l.

295. PAULI (Gustav). Meister Bertram und der Hauptaltar von St. Petri (Grabower Altar). Hamburg, Petermann, 1920. In-8°, 12 p., fig. (Kunsthalle zu Hamburg, kleine Führer. 3.) 4 m. 50.

296. PÈGUES (Thomas). Commentaire français littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin. XIV. Les États. Paris, P. Téqui, 1921. In-8°, XII-654 p.

297. PERIN (Giovanni). Notizie storiche della chiesa di S. Girolamo, detta degli Scalzi, e della parrocchia di S. Marco [in Vicenza]. Vicenza, tip. S. Giuseppe, 1920. In-16, 31 p., fig.

298. PIARD (C.). Javarzay, le prieuré, l'église, le château. Chef-Boutonne, impr. A. Moreau, 1921. In-8°, 213 p., ill.

299. PICECE (Luigi). La filosofia politica di Dante nel *De monarchia* studiata in sè stessa e nelle sue attinenze con lo svolgimento della filosofia politica nel medio evo, dai trattati tomistici *De regimine principum* al *Defensor pacis* di Marsilio da Padova. Melfi, tip. ed. Appulo-Lucana, 1921. In-8°, 2 vol. (Pel VI. centenario di Dante.)

300. PIERREHUMBERT (William). Dictionnaire hist. du parler neuchâtois et suisse romand, publ. par la Soc. d'hist. du canton de Neuchâtel. I. A-Alluré. Neuchâtel, Attinger frères, 1921. Gr. in-8°, iv-16 p. 1 fr. 50.

301. PIO (Giovanni Battista). Cronistoria dei comuni dell' antico mandamento di Bossolasco, con cenni sulle Langhe. Alba, Soc. tip. albese, 1920. In-8°, 233 p. 10 l.

302. Poeti epici e latini del secolo x, a cura di Filippo Ermini. Roma, istituto A. Calogerà, 1920. In-8°, xviii-229 p. (Scrittori latini del medio evo, collezione Monaci. I.)

303. POOLE (Reginald Lane). Illustrations of the history of medieval thought and learning. 2^d ed. London, Society for promoting christian knowledge, 1921. In-8°, 340 p. 17 sh. 6.

304. PORÉE (Charles). La cathédrale d'Auxerre, conférence faite le 11 juin 1919... lors de la constitution de la Société des amis de la cathédrale d'Auxerre, suivie d'une description sommaire des sculptures et des vitraux. Auxerre, impr. de l'Universelle, 1920. In-8°, 23 p., ill.

305. PORÉE (Charles). Histoire des rues et des maisons de Sens. I. Sens, É. Duchemin, 1921. In-8°, 463 p., 12 pl. (Publication de la Soc. archéol. de Sens.)

306. POURRAT (Abbé). La spiritualité chrétienne. II. Le moyen âge. Paris, J. Gabalda, 1921. In-12, xi-521 p. 10 fr.

307. PRUDHOMME (A.). Invent. sommaire des arch. dép. ant. à 1790. Isère. Arch. civiles. Série B. T. IV. B 3894 à 4660. Grenoble, impr. Allier frères, 1919. Gr. in-4°, 447 p.

308. RAIN (Pierre). Les chroniques des châteaux de la Loire. Paris, P. Roger, 1921. In-4°, 275 p., pl. 30 fr.

309. RAJNA (Pio). Il canto xvii del Purgatorio esposto... il 5 dic. 1901. Firenze, G. C. Sansoni, 1920. In-8°, 53 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.

310. RAJNA (Pio). Il trattato *De vulgari eloquentia*, conferenza letta... il dì 16 febbraio 1905. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8°, 32 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.

311. RÉAU (Louis). L'art russe, des origines à Pierre le Grand... Lexique archéologique russo-français. Paris, H. Laurens, 1921. In-8°, xi-387 p., 104 pl., 4 cartes.

312. Regesti di bandi, editti, notificazioni e provvedimenti diversi relativi alla città di Roma ed allo Stato pontificio. Vol. I., anni 1234-1605 (comune di Roma). Roma, tip. Cuggiani, 1920. In-8°, viii-187 p. 15 l.

313. Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris (1384-1387), publ. par Joseph Petit. Table alphabétique dressée par Paul Marichal. Paris, E. Leroux, 1919. In-4°, xxix-619 p., fac-similé. (Collection de doc. inédits sur l'hist. de France.)

314. Religionsgeschichtliche Bibliographie, im Anschluss an d. *Archiv f. Religionswissenschaft* mit Unterstützung von Carl Bezold u. a. im Verb. mit Oskar Bauhofer u. a. hrsg. v. Carl Clemen. Jg. V. u. VI., die Literatur d. Jahre 1918 u. 1919 enth. Leipzig, B. G. Teubner, 1920. In-8°, iv-40 p. 3 m. 60.

315. RIBEAUD (Alfred). Le moulin féodal, étude de droit et d'histoire sur la principauté épiscopale de Bâle. Lausanne, Genève, Payot, 1920. In-8°, ii-323 p.

316. RIETSTAP (J.-B.). Armorial général. Supplément, 2^e série, fasc. XVIII-XIX. La Haye, M. Nijhoff, 1921. In-8°.

317. RINGHOLZ (Odilo), O. S. B. St. Meinrad, die Vorsehung Gottes in einem Menschenleben. Einsiedeln, Waldshut, Köln u. Strassburg, Benziger, 1921. In-16, 63 p. (Wege u. Winke. 4.) 2 m. 80.

318. ROBERTS (R. A.). The reports of the Historical mss. commission. New York, Macmillan, 1920. In-8°, 91 p. (Helps for students of history.)

319. ROCCA (Luigi). Il canto 16 del Paradiso, letto... il dì 22 febbraio 1912. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8°, 50 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.

320. RODRÍGUEZ SOLÍS (E.). Historia de la prostitución en España y América. Madrid, Impr. Artes gráficas, 1921. In-8°, 335 p. (Biblioteca nueva.) 5 p.

321. ROSENBAUM (Alfred). Bibliographie der in den Jahren 1914 bis 1918 erschienenen Zeitschriftenaufsätze u. Bücher zur deutschen Literaturgesch. Abt. 1. Leipzig u. Wien, C. Fromme, 1921. In-8°, 96 p. (Euphorion. Erg. II. 12.) 40 m.

322. ROSENBERG (Adolf). *Gesch. des Kostüms*. Lfg. 25-28. Berlin, E. Wasmuth, 1921. In-4°, 88 p., 40 pl. 30 m.

323. ROTHERT (Hermann). *Aus der Vergangenheit des Osnabrücker Landes*. Aufsätze. [Die geschichtl. Entwicklung d. Heuerlingswesen. Das Ritterhaus zu Lage. Quakenbrücksche Grenzhändel in alter Zeit.] Quakenbrück, R. Kleinert, 1921. In-8°, II-52 p., plan. 6 m.

324. RUTHER (Josef). *Geschichtliche Heimatkunde d. Kreises Brilon*. Brigge, Josefs-Druck, 1920. In-8°, 288 p., 1 carte. 14 m.

325. SALTER (Herbert Edward). *The historic names of the streets and lanes of Oxford : intra muros*. London, Milford, 1921. In-8°, 3 s. 6 d.

326. SALZMAN (L. F.). *Original sources of English history*. London, Heffer, 1921. In-8°, 72 p. 3 s.

327. SANDYS (John Edwin). *A history of classical scholarship*. Vol. I. From the 6th century B. C. to the end of the middle ages. 3^d ed. Cambridge, Univ. press, 1921. In-8°, 725 p. 20 s.

328. SANTESSON (Carl Gustaf). *La particule cum comme préposition dans les langues romanes*. Thèse pour le doctorat. Paris, É. Champion, 1921. In-8°, II-343 p.

329. SCHÄFER (Dietrich). *Honor, citra, cis im mittelalterl. Latein*. Berlin, Verlag d. Akad. d. Wissensch., 1921. In-4°. (Aus d. *Sitzungsberichte d. preuss. Akad. d. Wissensch., phil.-hist. Klasse, XXIII.*) 1 m. 50.

330. SCHÄFER (Karl Heinrich). *Missionstätten des hl. Bonifatius in Hessen, Amöneburg, Geismar, Fritzlar, nebst e. Exkurse über frühmittelalterl. Kirchenpatrozinien in Hessen*. Fulda, Fuldaer Aktien-druck., 1921. In-8°, paginé 65-80, 97-128. (Aus *Fuldaer Geschichtsblätter*, Jg. XIV., 1920, Nr. 5, 7, 8.) 3 m.

331. SCHAUDEL (Louis). *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e et XIII^e s.* Paris, Berger-Levrault, 1921. In-8°. XXIII-214 p., ill. 12 fr.

332. SCHAUFFLER (Theodor). *Althochdeutsche Literatur*. Grammatik. Texte mit Uebers., Erl. 3. Aufl. Anstat. Neudr. Berlin u. Leipzig, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1921. In-8°, 160 p. (Sammlung Göschen. 28.) 4 m. 20.

333. SCHIAPARELLI (Luigi). *La scrittura latina nell' età romana. note paleografiche, avviamento allo studio della scrittura latina nel medio evo, con appendice bibliografica*. Como, tip. Ostinelli, 1921. In-8°, XI-208 p. (Auxilia ad res italicas medii aevi exquirendas in usum scholarum instructa et collecta. I.) 20 l.

334. SCHMIDT (Charles). Les sources de l'hist. des territoires rhénans de 1792 à 1814 dans les archives rhénanes et à Paris. Avec la collaboration de J. Estienne, J. de Font-Réaulx, J. de Pange, A. Pfeiffer, G. Ritter. Préface de Ch.-V. Langlois. Paris, F. Rieder, 1921. In-8°. 20 fr.

335. SCHMIDT (Georg). I. Privilegien u. Urkunden der Stadt Mies in Regestenform. II. Verschwundene Dörfer der Umgebung von Mies. Mies, Selbstverlag, 1921. In-8°, 34 p. (Aus *Festschrift zur Halbjahrhundertfeier d. Staatsgymnasiums in Mies.*) 3 m. 50.

336. SCHMIDT (Harry). Bilder aus der Gesch. der Stadt Friedrichstadt a. d. Eider. Friedrichstadt, M. Pfeiffer, 1921. In-8°, 82 p., ill. 12 m.

337. SCHMIEDER (Ludwig). Das ehemalige Benediktinerkloster St. Blasien. Karlsruhe, C. T. Müller, 1921. In-8°, 52 p., fig. et pl. (Vom Bodensee zum Main. 14.) 7 m. 50.

338. SCHMITZ (Hermann). Die Gotik im deutschen Kunst- und Geistesleben. Berlin, Verlag für Kunstwissensch., 1921. In-8°, 261 p., fig. 75 m.

339. SCHOCH (Franz). Das letzte Kloster im Kanton Zürich, die Aufhebung der Benediktinerabtei Rheinau. Wien, H. Geitner, 1921. In-8°, IV-136 p.

340. Schools of illumination. Reproductions from mss. in British museum. Pt. 3. English A. D. 1300 to 1350. London, Milford, 1921. In-fol. 30 s.

341. SCHOTTENLOHER (Karl). Das Regensburger Buchgewerbe im 15. u. 16. Jahrh., mit Akten- und Druckverzeichnis. Mainz, Gutenberg-Gesellschaft, 1920. In-4°, XII-289 p. (Veröffentlichungen d. Gutenberg-Gesellschaft. 14-19.) 450 m.

342. SCHREINER (Katharina). Die Sage von Hengest u. Horsa, Entwickl. u. Nachleben bei d. Dichtern u. Geschichtschreibern Englands. Berlin, E. Ebering, 1921. In-4°, XII-166 p. (Germanische Studien. XII.) 24 m.

343. SCHUBERT (Bruno). Die Familiennamen der Oschatzer Pflege nach ihrer Entstehung u. Bedeutung, mit Angabe der Gründzüge der allgem. Namenkunde. Oschatz, B. Krasemann, 1921. In-8°, 38 p. 4 m.

344. SCHUBERT (Heinrich). Gesch. der Bolkoburg bei Bolkenhain, nach archival. Quellen bearb. 2. Aufl. Schweidnitz, G. Brieger, 1921. In-8°, 47 p. 1 m. 50.

345. SCHULTZE-GALLÉRA (Siegmar VON). Topographie oder Häuser- u. Strassen-Gesch. der Stadt Halle a. d. Saale. Bd. II. Hälfte 1. Vor-

städte u. Stadterweiterungen südl. Halbkreis. Halle, W. Hendrichs, 1921. In-8°, XVIII-203 p. 22 m. 50.

346. SCHULTZ-GORA (Oskar). Provenzalische Studien. II. Berlin u. Leipzig, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1921. In-4°, paginé 105-153. (Schriften d. strassburger wissenschaftl. Gesellschaft in Heidelberg. N. F. 2.) 16 m.

347. Select list of mss. in the Connecticut state library. Hartford, Conn., state libr., 1920. In-8°, 32 p.

348. Sept études publiées à l'occasion du 4^e centenaire du célèbre imprimeur Christophe Plantin. Bruxelles, Musée du livre, 1921. In-4°, 126 p., ill. 20 fr.

349. SHAW (Henry). Mediaeval ornamental alphabets and numerals, a selection of 40 plates from « Shaw's Alphabets and devices of the middle ages ». London, Quaritch, 1921. In-fol. 8 s.

350. SHERWOOD (W. E.). Oxford rowing : a history of boat racing at Oxford from earliest times. London, Milford, 1921. In-8°, 5 sh.

351. SIEBELT (A.). Die Burg Kynast, ihr Ursprung u. ihre Gesch. bis zur Gegenwart. Warmbrunn, M. Leipelt, 1921. In-8°, 57 p. 4 m.

352. SIEBMACHER (Johann). Grosses u. allgem. Wappenbuch in e. neuen vollständig geordneten u. reich verm. Aufl. mit herald. u. hist.-geneal. Erl. neu hrsg. Lfg. 101, 599, Bd. IV, 7, H. 5, 6. Steiermärkischer Adel, bearb. v. Johann Baptist Witting. Lfg. 600, Bd. I, 1, 4, H. 20 : Die deutschen Souveraine u. Lande, bearb. v. Gustav A. Seyler. Nürnberg, Bauer u. Raspe, 1921. In-4°. 12 m.

353. SIFFERLEN (Abbé G.). Hist. de Thann. I. Thann et sa cathédrale. II. Thann et son château. Strasbourg, F.-X. Le Roux, 1921. In-8°, 43 p.

354. SINGER (Charles). Studies in the history and method of science. Vol. II. London, Milford, 1921. In-fol., XXII-559 p., pl. 48 s.

355. SOUTER (Alexander). Hints on the study of latin, A. D. 125-750. New York, Macmillan, 1920. In-12, 48 p. (Helps for students of history. 21.) 25 c.

356. SPALIKOWSKI (Edmond). L'ancienne maladrerie et la chapelle du Val-Martin. Rouen, Lestringant, 1921. In-8°, 4 p. (Miscellanées d'art, d'hist. et d'archéol.)

357. SPALIKOWSKI (Edmond). Fontenay-le-Long et son église. Rouen, Lestringant, 1921. In-8°, 4 p. (Miscellanées d'art, d'hist. et d'archéol.)

358. SPINAZZOLA (Vittorio). L'arte di Dante. Napoli, R. Ricciardi, 1921. In-16, VIII-115 p. 6 l.

359. SPITZER (Leo). Lexikalisches aus dem katalanischen und den übrigen iberoromanischen Sprachen. Genève, L. S. Olschki, 1921. In-8°, IV-VIII-102 p. (Biblioteca dell' *Archivum romanicum*. Serie II, vol. 1.) 10 fr.

360. STAHELIN (Wilhelm Richard). Wappenbuch der Stadt Basel. T. I, Folge 4. Basel, Helbing u. Lichtenhahn, 1921. In-4°, 2 p., 50 pl. 10 m.

361. STANLEY (Arthur P.). Historical memorial of Canterbury. London, Murray, 1921. In-8°, 294 p. 2 s. 6 d.

362. STEIN (Henri). Charles de France, frère de Louis XI. Paris, A. Picard, 1921. In-8°, IX-871 p. (Mémoires et documents publ. par la Soc. de l'Éc. des chartes. X.)

363. STEINHAUSEN (Georg). Kulturgesch. der Deutschen im Mittelalter. 3. Aufl. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1921. In-8°, 141-164 p. (Wissenschaft u. Bildung. 88.) 10 m.

364. Storie de Troja et de Roma, altrimenti dette Liber ystoriarum Romanorum, testo romanesco del sec. XIII, preceduto da un testo latino da cui deriva, edito con note e glossario da Ernesto Monaci. Roma, tip. di G. Barli, 1920. In-8°, LXXVI-378 p., 5 fasc. (Miscellanea della R. Società romana di storia patria.)

365. STRAUB (Franz). Lautlehre der altengl. Uebersetzung des Pseudo-Alcuinschen Liber de virtutibus et vitiis in Vespasianus D. XIV. Wunsiedel, G. Kohler, 1921. In-8°, 58 p. 9 m.

366. STUBENRAUCH (Herbert). Studien zur Legenden-Kompilation der Gründung des Klosters Einsiedeln in der Heidelberger Handschrift C pgm. 411. Greifswald, H. Adler, 1920. In-8°, 4 p.

367. Studi e memorie per la storia dell' università di Bologna. Vol. IV : L. Frati, Grammatici bolognesi del trecento; E. Gualandi, Notizie sulla scuola di chirurgia in Bologna; L. Sighinolfi, Salatielle e la sua *Ars notariae*; P. S. Leicht, Le glosse di Carlo di Tocco nel trattato di Biagio da Morcone; G. Zaoli, Di alcuni rotuli nello studio della prima metà del s. XV; etc. Bologna, tip. Azzoguidi, 1920. In-8°, 249 p. 10 l.

368. STUTZ (Ulrich). Reims u. Mainz in der Königswahl des X. und zu Beginn des XI. Jahrh. Berlin, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1921. In-4°, paginé 414-433. (Aus *Sitzungsberichte d. preuss. Akademie der Wissensch.*, 1921, XXIX.) 3 m.

369. Summarischer Katalog der schweizerischen Wirtschafts-Archivs in Basel. Nachtrag zum Katalog von 1914. Basel, Verlag des Schweizer. Wirtschafts-Archivs, 1919. In-8°, 31 p.

370. TER ISRAEL. Le Synaxaire arménien. Publ. et trad. par G. Bayan. III. Mois de Sahmi. Paris, Firmin-Didot, 1920. Gr. in-8°, paginé 293-438. (Patrologia orientalis. T. XV, fasc. 3.)

371. TERRY (Charles Sanford). A short history of Scotland. Cambridge, Univ. press, 1921. In-8°, 281 p. 8 s.

372. TESTUT (L.). La bastide de Beaumont en Périgord (1270-1789), étude historique et archéologique. II. Bordeaux, Feret et fils, 1920. In-8°, 622 p., pl. et fig.

373. Thesaurus linguae latinae, ed. auctoritate et consilio academiarum 5 germanicarum. Vol. VI, fasc. 5 : Flumen-forum. Leipzig, B. G. Teubner, 1921. In-fol. 24 m.

374. THIEME (U.), WILLIS (F. C.). Allgem. Lexicon der bildend. Künstler, von der Antike bis zur Gegenwart. Bd. 14. Giddens-Gress. Leipzig, E. A. Seemann, 1921. In-4°, VIII-600 p. 165 m.

375. THOMAS (Henry). Short-title catalogue of books printed in Spain and of Spanish books printed elsewhere in Europe before 1601, now in the British Museum. London, Milford, 1921. In-8°, VIII-102 p. 7 s. 6 d.

376. THOMAS D'AQUIN (S^t). The *Summa theologica*, second part of the second part, Qu. CXXI-CLXX. New York, Benziger, 1921. In-8°. 3 d. 50.

377. THOMAS DE CANTIMPRÉ. Het leven van de heilige Lutgart. Verdietsch en ingeleid door Al. Janssens. Leuven, S. V. de Vlaamsche Boekenhalle, 1921. In-8°, 128 p. 5 fr.

378. THORPE (Edward). History of chemistry. Vol. I. From the earliest times to the middle of the nineteenth century. London, Watts, 1921. In-8°, 160 p. 7 s.

379. TOBLER (Adolf). Vom fränzös. Versbau alter u. neuer Zeit, Zusammenstellung d. Anfangsgründe. 6. Aufl. Leipzig, S. Hirzel, 1921. In-8°, x-177 p. 16 m. 50.

380. TOLL (Johannes Michael). Englands Beziehungen zu den Niederlanden bis 1154. Berlin, E. Ebering, 1921. In-8°, xv-59 p. (Historische Studien. 145.) 8 m.

381. TORRACA (Francesco). I precursori della Divina commedia, conferenza letta... il dì 6 di aprile 1905. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8°. 35 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.

382. TORRI (Luigi). La costruzione ed i costruttori degli istrumenti ad arco, bibliografia litustica storico-tecnica. 2^a ed. Padova, G. Zanibon, 1920. In-8°, 43 p. 7 l. 50.

383. TOURNIER (Abbé). Les seigneuries d'Héricourt et du Chatelot. Besançon, impr. Jacques et Demoutrond, 1921. In-8°, xxiv-347 p.

384. TOYNBEE (Paget Jackson). Britain's tribute to Dante in literature and art, a chronological record of 540 years, 1380-1920 [a record of British recognition of Dante in translation, allusion and artistic illustration beginning with Chaucer's incidental translations in *Troilus and Cressida*]. London, Milford, 1921. In-8°, xvi-212 p. (British Academy.) 12 s. 6 d.

385. TOYNBEE (Paget Jackson). Dante studies. London, Milford, 1921. In-8°, 339 p. 16 s.

386. TRENKWALDER, O. F. M. Der Frühling des Dritten Ordens, 1209-1233, Gedenkschrift zum 700jähr. Jubiläum d. 3. Ordens d. hl. Franziskus von Assisi. Graz u. Wien, Verh. « Styria », 1921. In-8°, 64 p. 6 m.

387. TROTTA (Luigi Alberto). Briciole di storia e di critica comunale e provinciale (Toro e Molise). Lanciano, tip. G. Carabba, 1921. In-8°, 22 p.

388. TURRI (Vittorio). Dante. Firenze, G. Barbèra, 1921. In-16, 454 p., 3 pl. 20 l.

389. VANNÉRUS (Jules). Les comtes de Salm-en-Ardenne (1029-1415). I. Arlon, impr. de la Presse luxembourgeoise, 1920. In-8°, 145 p. (Extrait des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. L.)

390. VANNÉRUS (Jules). Le premier livre des fiefs du comté de Vian-den. Luxembourg, impr. M. Huss, 1914. In-8°, 122 p. (Extrait des *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*.)

391. VERGARA Y MARTÍN (Gabriel M.). Materiales para la formación de un vocabulario de palabras usadas en Segovia y su tierra y no incluidas en el Diccionario de la Real Academia española, 14ª edición, o que lo estan en otras acepciones o como anticuadas, seguidos de varias palabras empleadas en algunos pueblos de las provincias de Burgos y Santander que tampoco se incluyen en el citado diccionario. Madrid, impr. de los suces. de Hernando, 1921. In-8°, 98 p. 2 p.

392. VERWEYEN (Johannes Maria). Die Philosophie des Mittelalters. Berlin u. Leipzig, Vereinigung wissenschaftl. Verleger, 1921. In-8°, x-308 p. (Gesch. d. Philosophie. IV.) 35 m.

393. VIGNAUD (Henry). Le vrai Christophe Colomb et la légende. Paris, A. Picard, 1921. In-12, 230 p. 6 fr.

394. VITTANI (Giovanni). Di ritorno da un viaggio archivistico da

Trento a Vienna, prolusione letta il 7 dic. 1919 nella r. scuola di paleogr., diplom. e archivist. annessa all' archivio di stato di Milano. Milano, 1921. In-8°, 13 p.

395. VLOBERG (Maurice). La légende dorée de Notre Dame, huit contes pieux du moyen âge, avec une introduction et des notes critiques et bibliographiques. Paris, D.-A. Longuet, 1921. In-8°, 245 p., ill.

396. VOLBACH (Wolfgang Fritz). Metallarbeiten des christl. Kultes in der Spätantike u. im frühen Mittelalter. Mainz, L. Wilckens, 1921. In-8°, 95 p. (Kataloge d. Röm.-Germ. Central-Museums. 9.) 5 m. 50.

397. VORETZSCH (Karl). Altfranzösisches Lesebuch zur Erläuterung der altfranzös. Literaturgeschichte. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, XII-210 p. (Samml. kurzer Lehrbücher d. roman. Sprachen u. Literaturen. 7.) 22 m.

398. WALBERG (E.). Date de la composition des recueils de *Miracula s. Thomae Cantuariensis* dus à Benoit de Peterborough et à Guillaume de Cantorbéry. Paris, É. Champion, 1921. In-8°, 18 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2^e série, t. XXII.)

399. WALSH (James Joseph). Medieval medicine. New York, Macmillan, 1920. In-12, 221 p., ill. 3 d.

400. WALTHER VON DER VOGELWEIDE. Die Gedichte. Hrsg. v. Hermann Paul. 5. Aufl. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, iv-211 p. (Altdeutsche Textbibliothek. 1.) 12 m.

401. WARD (James). History and methods of ancient and modern painting. V, 3 : Italian painting of the 15th and 16th centuries. New York, Dutton, 1921. In-8°, x-301 p., pl. 6 d.

402. WEEKLEY (Ernest). An etymological dictionary of modern English. London, Murray, 1921. In-fol., 1679 p. 42 sh.

403. WEERTH (O.). Westfälisches Urkunden-Buch, Forts. von Erhards Regesta historiae Westfaliae. Bd. III. Personen-Register. Münster, Regenbergsche Buchh., 1921. In-4°, VII-154 p. 60 m.

404. WEIBULL (Curt). Sverige och dess nordiska grannmakter under tidigare medeltiden. Lund, C. W. K. Gleerup, 1921. In-8°, VIII-196 p.

405. WEINGARTNER (Josef). Die Kirchen Innsbrucks. Wien, E. Hölzel, 1921. In-8°, VII-72 p., fig. et pl. (Die Kunst in Tirol. Sonderbd. 1.) 20 m.

406. WEINMANN (Rob.). Johann Wilhelm Gleim als Erneuerer d.
1921

- altdeutschen Minnesangs. Ansbach, C. Brügel u. Sohn, 1920. In-8°, 70 p. 10 m.
407. WENDELL (Barrett). The traditions of European literature from Homer to Dante. London, Murray, 1921. In-8°, 680 p. 28 s.
408. WESSELSKI (Albert). Die Legende um Dante. Weimar, A. Duncker, 1921. In-8°, 96 p., 1 pl. 10 m.
409. WILD (Helen). Bibliographie der Schweizergesch., Jahrg. 1919. Beilage zu Bd. 18. N. F. des Anzeiger für schweizer. Gesch. Bern, K. J. Wyss Erben, 1920. In-8°, 84 p.
410. WINKEL (Jan TE). De ontwikkelingsgang der nederlandsche letterkunde. V. Haarlem, de eerven F. Bohn, 1921. In-8°, iv-382 p. 12 fl.
411. WITTING (Felix). Cort Borgentryk der Meister des Braunschweiger Dombildes. Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1921. Gr. in-8°, 107 p. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. 214.) 30 m.
412. WOLFF (Ludwig). Studien über die Dreikonsonanz in den germanischen Sprachen. Berlin, E. Ebering, 1921. In-8°, 190 p. (Germanische Studien. 11.) 24 m.
413. WONISCH (Othmar). Das Benediktinerstift St. Lambrecht in Obersteier. Wien, E. Hölzel, 1921. In-8°, 18 p., 12 pl. (Oesterr. Kunstbücher. 25.) 6 m.
414. WYLD (Henry Cecil). A short history of English, with a bibliography of recent books on the subject and lists of texts and editions. New ed. London, Murray, 1921. In-8°, 240 p. 9 s.
415. ZACHAU (Johannes). Chronik der Stadt Angerburg. Angerburg, H. Priddat, 1921. In-8°, vi-244 p., 5 pl. 75 m.
416. ZAK (Alfons). Die selige Gertrud von Altenberg, Tochter der hl. Elisabeth u. Prämonstraterin. Saarlouis, Verlagsges., 1921. In-8°, 86 p. 10 m.
417. ZANIBONI (E.). Alberghi italiani e viaggiatori stranieri, sec. XIII-XVIII. Napoli, Detken e Rocholl, 1921. In-8°, xvi-178 p. 12 l.
418. ZELLER (Eugen). Aus 7 Jahrh. der Gesch. Benggens, 1246-1920. Wernigerode, G. Koezle, 1921. In-8°, 441 p. 75 m.
419. ZINGARELLI (Nicola). Il Canzoniere di Dante, conferenza letta ... il di 16 gennaio 1905. Firenze, G. C. Sansoni, 1920. In-8°, 38 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.
420. ZÖSMAIR (Josef). Die Ortsnamen Vorarlbergs u. Liechtensteins aus Personennamen, ein Beitr. zur Besiedlungsgeschichte dieser Gebiete. Bregenz, Voralberger Buchdruck.-Ges., 1921. In-8°, 39 p. (Aus *Voralberger Tageblatt.*) 4 m.

421. ZURICH (Pierre DE). A propos du ms. de l'*Anonymus Friburgensis*. Bern, K. J. Wyss Erben, 1919. In-8°, paginé 208-212.

422. ZURICH (Pierre DE). Un annaliste fribourgeois inconnu, Guillaume Gruyère, xv^e s. Fribourg, Fragnière frères, 1919. In-8°, iv-23 p.

423. ZURICH (Pierre DE). Catalogue des avoyers, bourgmaitres, bannerets, trésoriers et chanceliers de Fribourg au xv^e s. [et au xvi^e]. Fribourg, Fragnière frères, 1919. In-8°, 2 broch.

424. ZURICH (Pierre DE). Les fiefs Tierstein et le terrier de 1442. Fribourg, Fragnière frères, 1918. In-8°, XII-132 p., 1 carte.



CHRONIQUE ET MÉLANGES

— Par arrêté ministériel, en date du 7 décembre 1921, ont été nommés élèves de première année dans l'ordre de mérite suivant :

1. M^{lle} ODIER (*Jeanne-Caroline-Marguerite*), née à Paris, le 30 octobre 1902.
2. M. SOUDIEUX (*Émile*), né à Paris, le 13 juillet 1900.
3. M^{lle} LEMERLE (*Françoise-Pauline-Anne-Marie*), née à Voiron (Isère), le 4 octobre 1900.
4. M. THOMAS-LACROIX (*Pierre-Lucien-Marie*), né à Clisson (Loire-Inférieure), le 3 septembre 1901.
5. M^{lle} OLIVIER (*Suzanne-Marie-Madeleine*), née à Paris, le 18 juin 1901.
6. M. BAUDOT (*Marcel-Marie-Georges*), né à Paris, le 20 août 1902.
7. M. BETGÉ-LAGARDE (*André-Marie-Pierre*), né à Bordeaux, le 22 août 1899.
8. M^{lle} BOISSERIE (*Marie-Élisabeth*), née à Uzerche (Corrèze), le 29 décembre 1901.
9. M. LE PELETIER DE ROSANBO (*Louis-Marie-Christiau-Huon*), né à Angers, le 3 octobre 1894.
10. M. MORGAND (*Arthur-Alfred*), né à Montmirail (Marne), le 12 juillet 1897.
11. M^{lle} PARENT (*Denise*), née à Paris, le 6 janvier 1900.
12. M^{lle} VERDAT (*Marguerite*), née à Châtenoy-le-Royal (Saône-et-Loire), le 28 septembre 1893.
13. M. GAULEJAC (*Bernard-Marie-Joseph DE*), né à Poucharramet (Haute-Garonne), le 2 avril 1903.
14. M. FABRE (*Marie-Marc-André*), né à Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne), le 28 avril 1894.
15. M. HUBERT (*Jean-Marie-François*), né à Ardentes (Indre), le 12 juin 1902.

A cette liste de candidats, il faut ajouter, à titre étranger :

M. MÉTRAUX (*Alfred*), de nationalité suisse, né à Lausanne, le 5 novembre 1902.

— Par décret présidentiel, en date du 18 juillet 1921, notre confrère M. Paul Fournier a été nommé, sur sa demande, professeur d'histoire du droit canonique à la Faculté de droit de Paris.

— Par décret présidentiel, en date du 30 juillet 1921, notre confrère M. Ch.-E. Bonin a été nommé ministre plénipotentiaire à Lisbonne.

— Par arrêté ministériel, en date du 9 juillet 1921, notre confrère M. Courtet a été nommé sous-bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, en date du 9 août 1921, notre confrère M. Marcel Aubert a été nommé professeur suppléant du cours d'histoire des arts industriels à l'École du Louvre.

— Par arrêté ministériel, en date du 17 novembre 1921, notre confrère M. Paul Deschamps a été nommé secrétaire de l'École des chartes, en remplacement de M. René Poupardin, nommé secrétaire honoraire.

— Par arrêté ministériel, en date du 12 décembre 1921, notre confrère M. Clovis Brunel a été nommé secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques.

— Nos confrères MM. E. Léonard et J. Roserot ont été autorisés à prolonger leur séjour à l'École française de Rome en 1921-1922.

— Notre confrère M. Max Prinnet a fait en 1920 un cours libre de géographie historique à l'École des chartes.

— Notre confrère M. Antoine Thomas a été récemment élu associé étranger de l'Académie royale de Copenhague.

— Notre confrère M. Ph. Lauer a été récemment élu membre de la R. Società Romana di Storia patria.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à notre confrère M. Léon Dorez le prix Thorlet pour l'ensemble de ses travaux sur l'humanisme.

— Par décret présidentiel, en date du 12 octobre 1921, notre confrère M. Henri Martin a été promu officier de la Légion d'honneur; par un autre décret, en date du 16 mars 1921, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur nos confrères MM. François Boucher, Louis Grimault et Charles Roman d'Amat.

— Par arrêté ministériel, en date du 20 juillet 1921, ont été nommés nos confrères dont les noms suivent : M. Gaston Letonnelier, officier de l'Instruction publique, et officiers d'Académie MM. Louis Barbeau, Charles Dubus, Pierre Fournier, Paul-Louis Grenier, Paul Perrier et Joseph Estienne.

— Notre confrère M. A. Lesort a été décoré de la médaille du roi Albert I^{er} de Belgique.

— M. Maximin Deloche vient d'offrir à l'École des chartes le manuscrit original du compte de la dépense de la maison du cardinal de Richelieu pour l'année 1639, dont il a publié le texte en 1912 dans son livre sur la *Maison du cardinal de Richelieu*. M. Deloche a voulu que ce témoin de la vie privée du grand ministre fût conservé le plus près possible de la chapelle où il repose.

M. Deloche a, en outre, offert à l'École un grand nombre de liasses formées de documents du XVI^e au XVIII^e siècle pour servir aux exercices de lecture des écritures de notaires et de greffiers, dont le déchiffrement est souvent si difficile.

— Notre confrère M. le comte Paul de Fleury a généreusement offert à l'École des chartes la collection des moulages de sceaux des Archives départementales de la Haute-Marne qu'il avait fait faire en 1866, alors qu'il était à la tête de ce dépôt, si riche en précieux monuments sigillographiques. Cette collection ne comprend pas moins de six cent vingt-sept moulages.

Nous avons annoncé plus haut (p. 236) que notre confrère avait obtenu le prix Bordin à l'Académie des Beaux-Arts; c'est un mémoire dactylographié : *Dictionnaire des facteurs d'orgues français*, du moyen âge à la Révolution, avec appendice concernant les facteurs d'orgues modernes, qui lui a valu cette récompense.

NÉCROLOGIE.

FERDINAND CHALANDON.

Ferdinand Chalandon, né à Lyon le 10 février 1875, est mort à Lausanne le 31 octobre dernier après de longues souffrances. Il n'avait que quarante-six ans. Les fatigues de la guerre l'ont tué. Sa disparition prématurée est une perte immense pour les études d'histoire byzantine représentées en France par un groupe si peu nombreux.

Sorti second de l'École des chartes en février 1899, licencié ès lettres, Chalandon alla de suite à l'École française de Rome. Il publia dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* deux études sur la *Diplomatique des Normands de Sicile* et l'*État politique de l'Italie méridionale à l'arrivée des Normands*. Son premier grand ouvrage, publié sous la forme de thèse de sortie à l'École des chartes, portait le titre d'*Essai sur le règne d'Alexis I^{er} Comnène*. Ce livre, qui lui valut le premier rang dans la distribution du prix Bordin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, classa du coup son auteur parmi les plus distingués byzantinistes. Chose presque incroyable,

cet empereur qui fut fondateur d'une dynastie, qui occupe une place si considérable dans l'histoire particulière de Byzance comme dans l'histoire générale, n'avait été jusque-là l'objet d'aucun travail spécial, sauf un très court aperçu de Wilken publié en 1811. On conçoit la joie des fervents des choses de Byzance à l'apparition de cet excellent volume d'une lecture facile, d'une science précise, parfaitement documenté. Enfin, nous allions avoir l'histoire des Comnène et des Paléologue, qui était tout entière à faire. Hélas! nos espérances ne devaient que partiellement se réaliser.

Entre temps, entraîné par ses recherches pour raconter les campagnes d'Alexis Comnène, Chalandon s'était occupé de l'histoire de la conquête normande en Italie. En 1908, il publia deux gros volumes intitulés : *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, qui, de longtemps, ne seront pas dépassés. Cette étude magistrale, qui valut à son auteur, sur la proposition du rapporteur du concours, le comte Durrieu, le premier grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions, débute par un très important chapitre traitant de l'histoire des sources.

En 1912, Ferdinand Chalandon publiait, à la joie des byzantinistes, son second volume de *l'Histoire des Comnène* : les règnes de Jean II et de Manuel (1118-1143, 1143-1180), gros volume de plus de sept cents pages sur ces deux basileis qui n'avaient jamais non plus été l'objet d'une étude détaillée. Notre pauvre ami, dans sa préface, disait qu'il comptait donner prochainement son troisième et dernier volume sur l'histoire des deux derniers Comnène et sur celle de leurs successeurs jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins (1180-1204). Il pensait publier aussi, sous une forme moins sévère, une *Histoire de la civilisation byzantine au XII^e siècle*. Hélas! la mort a mis un terme à ces projets si séduisants.

En 1912, Ferdinand Chalandon fit un grand voyage d'études en Syrie et en Mésopotamie, puis la guerre survint, puis la maladie qui, malgré les soins les plus tendres et les plus dévoués, vint à bout lentement, douloureusement de cette organisation en apparence si robuste. Ses amis si nombreux, ses anciens collègues des Chartes et de Rome ne peuvent que pleurer amèrement la perte de cet ami si bon, si dévoué, de ce grand et excellent travailleur. Pour ma part, je perds en lui un ami parfait, un des derniers avec lesquels je pouvais m'entretenir de ces études byzantines qu'il aimait passionnément. Nous devons publier ensemble une *Sigillographie de l'Orient latin à l'époque des Croisades*, dont j'avais depuis de longues années réuni les éléments, et pour la rédaction de laquelle sa profonde science voulait bien porter aide à mes vieux ans. C'est d'un cœur très ému que je dis adieu à cet historien éminent qui était, en outre, un homme excellent, à l'âme d'une parfaite droiture.

Gustave SCHLUMBERGER.

GÉDÉON HUET.

Gédéon Busken-Huet, mort à Paris le 10 novembre 1921, était le fils d'un des prosateurs les plus brillants de la Hollande. Né à Haarlem le 31 mai 1860, il avait suivi à Batavia son père, Conrad Busken-Huet, qui déployait dans un important journal des Indes néerlandaises la virtuosité de son talent de critique littéraire. Et les premières œuvres du fils seront des éditions de la *Correspondance* et des *Fantaisies littéraires* du père, toutes en hollandais.

La Venise de l'Extrême-Orient avait charmé son enfance. Paris forma son adolescence. En 1880, Gédéon entra à l'École des chartes à titre d'élève étranger. Mais aux petits-fils des protestants émigrés après la révocation de l'Édit de Nantes une loi permet de réintégrer à leur majorité la nationalité de leurs pères. Le pasteur Gédéon Huet, aux jours de Louis XIV, avait quitté les environs de Bourges pour s'acheminer vers la Hollande, avec de longues étapes à Heidelberg et Marbourg, pendant que son beau-frère, le pasteur Jacques Lenfant, devenait à Berlin le chapelain de la reine Sophie-Charlotte, puis du roi de Prusse. Deux siècles plus tard, un autre Gédéon Huet, son descendant, rentrait au bercail de la patrie.

Dès sa soutenance de thèse en 1885 s'affirma sa maîtrise en fait d'histoire littéraire. Un grand savant, sous les auspices duquel il entra presque aussitôt après à la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, appréciait ainsi sa thèse : « Elle a trait aux chansons de Gasse Brulé, dont nous pouvons espérer posséder bientôt une excellente édition¹. Les conclusions auxquelles est arrivé M. Huet paraissent s'imposer à la critique. Le degré d'authenticité de chacune des pièces qui forment l'œuvre de Gasse Brulé est discuté avec sagacité et fixé à l'aide d'arguments très variés. La méthode adoptée pour l'établissement du texte a reçu l'approbation des juges compétents. »

Ses œuvres portent l'empreinte des deux maîtres qui nous ont enseigné à l'École des chartes la philologie et la paléographie. Il fut l'élève de Paul Meyer. Mais il fut le disciple de Léon Gautier. Les *Épopées françaises* de Léon Gautier n'ont-elles point inspiré nombre d'études de Gédéon Huet, comme la *Légende de Charlemagne bâtard*, le *Pèlerinage de Charlemagne*, la *Légende des éternés de Jumièges*, le *Témoignage de Wace sur les « fables » arthuriennes*, les *Déformations des noms propres des chansons de geste dans les imitations en moyen-néerlandais*, etc.

L'influence de notre littérature médiévale sur l'étranger, quel admirable champ d'études pour un philologue versé dans presque toutes les langues du Nord et du Midi ! De là, les *Traditions arthuriennes*

1. Qui a paru en 1902.

chez le chroniqueur Louis de Velthem ; de là, la *Traduction néerlandaise en vers du « Roman de Troie »* ; de là, le *Thème de Camaralzaman en Italie et en France au moyen âge*. La Société des Anciens textes français eut en Gédéon Huet le plus zélé des collaborateurs. L'édition des *Chansons* de Gautier de Dargies vint s'ajouter à celle de Gasse Brulé. Et deux œuvres posthumes des maîtres de la philologie, Gaston Paris et Paul Meyer, virent le jour grâce à lui.

Le fonctionnaire n'était pas moins zélé que le savant. Il avait rédigé dès 1886 le *Catalogue des manuscrits néerlandais de la Bibliothèque nationale*, que suivit, neuf ans plus tard, le *Catalogue des manuscrits allemands*. Au département des imprimés, l'inventaire particulièrement délicat de la série M, riche en ouvrages étrangers sur l'Europe centrale, porte sa marque. Et il rédigea pour le *Catalogue général des livres imprimés* les articles *Göthe, Hésiode, Horace*, où les langues les plus diverses sont juxtaposées. Quand la plume lui est tombée des mains, il achevait *Juvénal*. Mais il avait eu la joie, avant de mourir, d'y voir figurer ses œuvres ; le dernier tome paru du *Catalogue général*, le tome LXXIV, p. 537-541, contient sa bibliographie¹.

Des humanistes du xvi^e siècle, il avait l'aspect et le respect. Érasme, dans son salon, était à la place d'honneur, non loin, il est vrai, de M^{me} de Sévigné. Et par là on voit l'éclectisme de son esprit et la culture qu'il avait héritée de son père. Ses vastes connaissances philologiques, historiques ou littéraires, il les mettait obligeamment à la portée de tous, collègues ou lecteurs, et la salle de travail résonnait souvent du son grêle et perçant de sa voix, lorsqu'il tenait bureau de renseignements pour le public.

Une lumière s'est éteinte qui luisait bien au delà des frontières. Elle s'avivait, semble-t-il, chaque jour davantage à mesure que le corps s'émaciait. Mais stoïque, le savant cache sa souffrance sans jamais l'étaler, jusqu'au jour où elle le terrasse et ne lui permet plus de se relever. A la science, Gédéon Huet avait au reste sacrifié sa vie. Il n'en attendait aucun honneur, et il n'en eut d'autre récompense que la satisfaction de la vérité conquise. Il s'était si bien détaché du présent qu'il serait mort solitaire, sans souci d'un parent ou d'un ami qui lui fermât les yeux, si cette solitude n'avait ému plus d'un d'entre nous, chartistes ou bibliothécaires. Ses derniers jours furent entourés d'une pieuse sollicitude. A son heure dernière, il put se convaincre que la Bibliothèque nationale est une grande famille, où sa mémoire, en gratitude de ses services, sera fidèlement gardée.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

1. Une bibliographie complète des travaux de notre regretté confrère doit paraître dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* pour 1921, à la suite des autres discours prononcés à ses obsèques.

FONDATION PAUL MEYER.

Par décret présidentiel, en date du 25 juin 1921, le directeur de l'École des chartes a été autorisé à accepter la fondation faite par Madame Paul Meyer en souvenir de son mari. Pour répondre aux intentions de notre regretté confrère, Madame Paul Meyer a fait don à l'École des chartes d'une rente de deux mille francs, dont les arrérages seront employés à rémunérer des cours libres faits à l'École par d'anciens élèves, ou même par des savants étrangers à l'École, sur des sujets déterminés.

Sur la proposition du directeur de l'École des chartes, le Conseil de perfectionnement, dans sa séance du 25 octobre 1921, a désigné notre confrère M. A. de Bouiard de Laforest, archiviste aux Archives nationales, pour faire une série de conférences sur l'écriture latine du 1^{er} au IX^e siècle.

CLASSEMENT DES ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX

(ARRÊTÉ DU 6 JUILLET 1921).

Vu le décret du 11 juin 1921 relatif aux classes et aux conditions d'avancement des archivistes départementaux :

Sur la proposition de la commission de classement instituée par l'article 10 de ce décret :

Article unique. — Les archivistes départementaux actuellement en fonctions sont répartis entre les classes prévues au décret conformément au tableau ci-après :

1^{re} classe. — MM. Barroux (Seine), Bruchet (Nord), Brutails (Gironde), Guigue (Rhône), Pasquier (Haute-Garonne), Rouchon (Puy-de-Dôme).

2^e classe. — MM. Berthelé (Hérault), Bondurand (Gard), Claudon (Côte-d'Or), Duvernoy (Meurthe-et-Moselle), Lempereur (Aveyron), Lex (Saône-et-Loire), Vernier (Seine-Inférieure).

3^e classe. — MM. Autorde (Creuse), Besnier (Pas-de-Calais), Bourde de La Rogerie (Ille-et-Vilaine), Laurain (Mayenne), Le Cacheux (Manche), Lesort (Seine-et-Oise), Porée (Yonne), Portal (Tarn), Rousset (Oise), Soyer (Loiret).

4^e classe. — MM. Berland (Marne), Bonnat (Lot-et-Garonne), Busquet (Bouches-du-Rhône), Duhamel (Vaucluse), Gabory (Loire-Inférieure), Gandillon (Cher), Hubert (Indre), Pérouse (Savoie), Teulet (Landes).

5^e classe. — MM. Broche (Aisne), Imbert (Charente), Isnard (Basses-

Alpes), Letounelier (Isère), L'Hermitte (Sarthe), Pagel (Gers), Philippe (Vosges), Poux (Aude), Saché (Maine-et-Loire), Sauvage (Calvados), Trouillard (Loir-et-Cher).

6^e classe. — MM. Balencie (Hautes-Pyrénées), Delmas (Cantal), Destray (Nièvre), Faure (Haute-Savoie), Fazy (Allier), Jacotin (Haute-Loire), Jusselin (Eure-et-Loir), Machet de La Martinière (Morbihan), Latouche (Alpes-Maritimes), Lorber (Basses-Pyrénées), Morel (Ain), Petit (Haute-Vienne), Pigallet (Doubs), Verrier (Eure), Waquet (Finistère).

7^e classe. — MM. Canal (Seine-et-Marne), Estienne (Somme), Fournastié (Lot), Gabrielli f. f. (Oran), Lavergne (Dordogne), Libois (Jura), Loirette (Deux-Sèvres), Oudot de Dainville (Var), Salvini (Vienne).

8^e classe. — MM. Brincat f. f. (Alger), Delmas (Indre-et-Loire), Faucher (Tarn-et-Garonne), Graziani (Corse), Jouanne (Orne), Lanco (Vendée), Régulé (Ardèche), Robin (Pyrénées-Orientales), Rousset (Corrèze).

9^e classe. — MM. Biernawski (Loire), Courtecuisse (Côtes-du-Nord), Jourda de Vaux de Foletier (Charente-Inférieure), Pinet de Manteyer (Hautes-Alpes), Piétresson de Saint-Aubin (Aube), Rohmer (Lozère).

10^e classe. — MM. de Font-Réaulx (Drôme), Laval (Ariège), Masiet du Biest (Ardennes).

Vu le décret du 11 juin 1921 relatif aux classes et aux conditions d'avancement des archivistes départementaux et des archivistes adjoints ;

Sur la proposition de la commission de classement instituée par l'article 10 de ce décret :

Article unique. — Les archivistes adjoints actuellement en fonctions sont répartis entre les classes prévues au décret conformément au tableau ci-après :

5^e classe. — M. Lemoine (Seine).

6^e classe. — M^{lle} Ducaffy (Seine).

PRIX GOBERT A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

Nous empruntons au discours prononcé par M. Cuq, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance publique annuelle du 18 novembre 1921, les passages suivants, où sont appréciés les ouvrages de deux de nos confrères récompensés à ce concours :

« Le plus important de nos prix, celui qui a été fondé en 1837 par le baron Gobert, est attribué pour les neuf dixièmes au travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, l'autre dixième est pour celui dont le mérite s'en rapproche le plus. Parmi les ouvrages présentés, deux ont été retenus, celui de

M. Stein qui a pour titre : *Charles de France, frère de Louis XI* ; celui de M. Labande : *Avignon au XV^e siècle*.

« Charles de France a été, pendant sa courte vie, l'instrument de la réaction féodale qui a tenté de l'opposer ou même de le substituer à Louis XI. Son histoire complète celle de Louis XI, en nous faisant connaître le caractère du roi et les ressorts de sa politique. Les événements auxquels Charles de France a été mêlé, les intrigues où il s'est laissé entraîner ont fourni à M. Stein la matière d'une œuvre consciencieuse et souvent très personnelle. Mieux informé que ses devanciers grâce aux nombreux documents qu'il a recueillis, M. Stein a pu juger avec équité les différents acteurs du drame qui se joue pendant les premières années du règne de Louis XI. Son exposé, clair, bien ordonné, aurait gagné à être écrit d'un style plus serré. Son livre n'en est pas moins l'un des plus importants et des plus neufs qui aient été publiés sur l'histoire de France au xv^e siècle.

« C'est également sur la seconde moitié du xv^e siècle qu'ont porté les recherches de M. Labande. Les archives d'Avignon sont, pour cette période, d'une richesse exceptionnelle. Cette abondance n'est pas sans péril pour le chercheur qui n'a pas le courage d'élaguer et de choisir. M. Labande n'a pas toujours évité cet écueil. Mais aussi que de précieux documents dans les chapitres qui relèvent de l'histoire de France ! Depuis le retour de la papauté à Rome, Avignon a subi l'influence et comme la tutelle de la royauté française. On soupçonne jusqu'où a pu aller l'ingérence d'un puissant voisin quand le roi de France était ce Louis XI dont la politique, cauteleuse ou brutale suivant les circonstances, a été malgré ses erreurs et ses échecs féconde en résultats durables. La tâche des légats pontificaux était malaisée en face d'un tel adversaire, mais c'étaient d'habiles gens, préparés à s'entendre avec celui qu'on a appelé le plus italien de nos rois.

« Entre les livres de M. Stein et de M. Labande, dont les mérites à certains égards sont égaux, une considération a fait pencher la balance en faveur de M. Stein : une histoire d'Avignon, si largement conçue qu'on la suppose, garde le caractère d'une monographie locale ; sa portée est moindre que celle d'un livre consacré à la vie d'un fils de France qui a tenu quelque place dans un des grands règnes de notre histoire. Le premier prix Gobert est décerné à M. Stein, le second à M. Labande. »

CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Nous extrayons du rapport de M. Ch.-V. Langlois, lu à l'Académie des Inscriptions, le 17 juin 1921, les passages suivants où sont appréciées les publications de deux de nos confrères :

« La première médaille a été accordée à l'unanimité à M. Marcel

Aubert pour son livre *Notre-Dame de Paris; sa place dans l'architecture du XII^e au XIV^e siècle*. L'auteur s'est proposé ici non pas d'écrire une monographie de Notre-Dame de Paris (qu'il a déjà esquissée dans un ouvrage antérieur et qu'il publiera sans doute plus tard), mais de situer précisément cet édifice dans l'histoire de l'architecture française. Sources où les architectes de Notre-Dame ont puisé; leurs innovations personnelles; influence que leur œuvre a exercée ensuite. Notre-Dame a été commencée vers 1163; le chœur était terminé en 1182; la nef avait pris figure en 1198; on travaillait en 1204 à la façade; la tour du Nord était construite en 1250. Or, en ces temps, l'église abbatiale de Saint-Denis, celle de Saint-Germain-des-Prés, les cathédrales de Sens, de Noyon, de Laon, de Senlis, la collégiale de Mantes, etc. existaient déjà où s'achevaient concurremment. En quoi tous ces édifices ressemblent-ils, en quoi diffèrent-ils de Notre-Dame? La thèse de M. Aubert est que le premier architecte de Notre-Dame s'est inspiré de plusieurs d'entre eux, qui dérivait eux-mêmes des grandes églises romanes de Normandie: « Notre-Dame, dit-il, est « le dernier des grands monuments élevés sur des données romanes « en style gothique. » Après quoi, l'auteur étudie les remaniements et les additions effectués de 1250 à 1350, principalement en vue de remédier au défaut irrémédiable, résultant de la conception primitive, qui subsiste encore: l'obscurité de l'intérieur: chapitre très neuf, où il a été tiré le meilleur parti des papiers de Viollet-le-Duc, dont l'auteur a eu communication, pour distinguer ce qui fut fait au XIV^e siècle des « restaurations » audacieuses du XIX^e. Le livre de M. Aubert, quoique très clair, n'est pas destiné au très grand public, car il suppose que le lecteur a une éducation archéologique et une connaissance préalable, approfondie, du monument dont il s'agit. Mais ce n'est pas là une réserve au point de vue où nous nous plaçons. Les seules critiques qui aient été formulées dans la Commission ont eu trait à des détails du plan qui, s'il avait été çà et là mieux tracé, aurait peut-être fait ressortir avec plus d'évidence la vérité des opinions énoncées.

« ... Les trois médailles d'usage ayant été attribuées à des ouvrages d'archéologie, la Commission en a demandé une quatrième pour le livre d'histoire que M. Raoul Busquet lui a soumis: *Histoire des institutions de la Provence, de 1482 à 1790*. Le titre suffit à indiquer que ce travail n'intéresse nos études qu'en partie; mais cette partie est considérable. Sans doute certains chapitres sont plutôt des résumés de résultats acquis par des érudits antérieurs, — lesquels, d'ailleurs, ne sont pas tous mis à leur plan véritable, — mais d'autres ont été établis après des recherches étendues, et qui paraissent consciencieuses, dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône. On a regretté que l'auteur n'ait pas tiré parti des sources extra-pro-

vençales, telles que les *Arrêts du Conseil d'État* de Noël Valois, la *Correspondance de Colbert*, celle des Contrôleurs généraux, etc., et la Commission s'est demandé pourquoi, dans une *Histoire des institutions de la Provence*, il n'était question ni des villes ni des corporations. »

Le passage suivant du rapport sur le concours des Antiquités de la France, en 1920, aurait dû prendre place dans le dernier volume de notre recueil à la p. 433 :

« Les ouvrages de MM. Carrière et Waquet, qui ont obtenu respectivement la troisième médaille et la première mention, sont, au contraire des précédents, tout à fait comparables entre eux, et l'espèce d'accolade sous laquelle nous les réunissons se justifie par plus d'une raison. Celui de M. l'abbé Carrière est intitulé : *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins*; celui de M. Waquet : *le Bailliage de Vermandois aux XIII^e et XIV^e siècles*. De part et d'autre, mêmes qualités : bon sens, netteté, précision, compétence; l'un et l'autre auteur ont démontré qu'ils savent très bien travailler. De part et d'autre aussi, un sujet un peu maigre que les auteurs ont corsé de leur mieux, et moins de résultats vraiment neufs que leur diligence ne méritait sans doute d'en obtenir. Ces deux livres sont des contributions très honorables à l'histoire de notre pays. Si l'un reçoit une médaille et l'autre une mention seulement, ce n'est pas que la Commission ait reconnu entre eux une grande différence. Mais il fallait choisir, et si le livre de M. Carrière présente peut-être un peu plus de traces d'inexpérience que celui de M. Waquet, il a paru que le sujet choisi par M. Waquet était peut-être un peu moins rémunérateur, pour la science, que celui de M. Carrière. »

CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Le cinquantième anniversaire de la fondation de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes-Études, créée sous l'inspiration du ministre Victor Duruy, par décret du 31 juillet 1868, aurait dû être commémoré en 1918; mais à pareille date les préoccupations étaient autres. La célébration solennelle de ce cinquantenaire a eu lieu récemment à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu, le 1^{er} décembre 1921, sous la présidence de M. le Président de la République entouré de MM. le ministre de l'Instruction publique, le directeur de l'Enseignement supérieur, le recteur de l'Université de Paris, etc., et en présence de nombreux membres de l'Institut et de délégués d'Universités étrangères. Après un discours de M. Louis Havet, président

de la section, qui, en rendant hommage à son fondateur et à ses premiers maîtres, a rappelé les origines de l'École et son caractère propre, trois des professeurs, M. Bernard Haussoullier, pour l'Antiquité, M. Antoine Meillet, pour les Langues, et notre confrère M. Ferdinand Lot, pour l'Histoire, ont successivement exposé le cadre et les résultats de l'enseignement de l'École pratique des Hautes-Études. La cérémonie s'est terminée par la lecture des adresses des Universités étrangères et par la longue liste des deux professeurs et des nombreux élèves tués ou morts à la guerre, liste dans laquelle figurent les noms de trente de nos confrères.

PRONONCIATION DU GREC EN ITALIE AU MOYEN AGE.

Parmi différents fragments de manuscrits anciens, conservés à la bibliothèque régionale et universitaire de Strasbourg, se trouve un petit cahier formé de trois feuillets de parchemin, blancs et réglés, empruntés sans doute aux gardes d'un manuscrit d'origine italienne. Anciennement repliés en deux, sur les trois premiers des six feuillets ainsi obtenus ont été transcrits phonétiquement quelques passages de la messe, ou liturgie de saint Jean Chrysostome¹, qui ont trait à la Postcommunion². Les deux premières pages ont été tracées par une main inhabile et des accents ont été ajoutés, au début et à la fin, pour marquer la prononciation. Les caractères latins employés pour la transcription du texte grec sont ceux qui ont été couramment usités, surtout aux XI^e et XII^e siècles, dans les célèbres abbayes de Monte Cassino et de la Cava³. La reproduction du texte de ce fragment à côté du texte grec fournira un nouvel exemple de la prononciation du grec dans le sud de l'Italie au moyen âge.

H. O.

Box sacer[dotis]. Doxa to Theon pantote nin ke.

Populus. Plirothito to stoma imo.

Box sacer[dotis]. Efcharistúmen si, Désputa filánthrope, ebergéta to psichón imòn, oti ke ti parúsi iméra cataxiosas imas ton enpuranion su [mys-

Δόξα τῷ Θεῷ ἡμῶν, πάντοτε νῦν καὶ [ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων].

Πληρωθήτω τὸ στόμα ἡμῶν.

Εὐχαριστοῦμέν σοι, Δέσποτα ζιλιάνθρωπε, εὐεργέτα τῶν ψυχῶν ἡμῶν, ὅτι καὶ τῇ παρουσίᾳ ἡμέρᾳ κατηξίωσας ἡμᾶς τῶν ἐπουρανίων σου [καὶ ἀθανάτων]

1. Les liturgies grecques de saint Jacques, saint Basile et saint Jean Chrysostome ont été maintes fois réimprimées, par Claude de Saintes (Paris, 1560, in-fol.), dans l'*Εὐχολόγιον sive rituale Græcorum*, de Jacques Goar (Paris, 1647, et Venise, 1730, in-fol.), et dans *The Greek Liturgies*, de C. A. Swainson (Cambridge, 1884, in-4°).

2. Goar, p. 67 et 68.

3. Voir E. A. Loew, *The Beneventan Script* (Oxford, 1914, in-8°).

t]jirion. Orthotomíson [im]jon tin ódón, sóson imás [e]n to fobo sú tus pántas, frúrison imón tin zoin, asfalíse imón ta diabímata, eufchês ke ykesies tis agias endoxu theotócu ke aparthénu Mariás, ke panton ton agíon su.

Box diaconi. Antilabu, soston, eleison ke diafilaxon imas o Theos tis si. Tin imeran pasan teli[an], agian, irinikyn ke anama[r]titon etisameni, eabtus, ke allus, ke pasan tin zoin imon Xristo to Theo.

Box sacer[dotis]. Oti su y o agiasmos imon ke si tin doxan anapempome to Patri, ke to Yo, ke to agio Pneumati, nin ke ay, ke is tus.

Diaconus. En irin[i] proelthome.

Populus. En onomati Kyriu.

Diaconus. Tn Kyriu dithome. Kyriu. *Sacer[dos].* O eblogon tus eblogun-tas se, Kyrie, ke, agiaxou [tus p]epi-thotas epi si, [so]son ton laon su. Kyrie, eblogison tin clironomian su, to pliroma tis eclisias su en irini diafilaxon, agiason tus agapontas tin euprepian tu yeu su, si abtus anti-doxoson ti theiku su dinami, ke mi ecatalipis ymas, o Theos, tus elpizontas epi si, irini to cosm[o su] dorise, tis eclisie su, tis yerebsi, tis basi-leusbin imon, Kyrie, pantu laos su, oti agios o naos su, thaumastos en dikeosini. Kyrie, si tin doxa anapempome, tu Patri, ke to Yo, ke tou agi Pne[mati].

[E]i to onoma Kyriu [e]blogimenon apo tu nin ke eos tu eonos.

Doxa. Kyrie, leis, iii.

Vox sacer[dotis]. To pliroma tu nómu ke ton profitón abtós ypárchis, Xristé o Theós imón, o plírosas pásan patrikún iconomían, plírosan imás plírís pneumatos agíu pántote níu ke ay, ke is tus eonos. Am[en].

μυστηρίων. Ὁρθοτόμησον ἡμῶν τὴν ὁδὸν, [στηρίζου] ἡμᾶς ἐν τῷ φόβῳ σου τοὺς πάντας, φροῦρησον ἡμῶν τὴν ζωὴν, ἀσφαλίσαι ἡμῶν τὰ διαβήματα, εὐχαίς καὶ ἰκεσίαις τῆς ἐνδοξοῦ θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας, καὶ πάντων τῶν ἁγίων σου.

Ἀντιλαβοῦ, σώσον, ἐλέησον, καὶ διαφύλαξον ἡμᾶς ὁ θεὸς τῇ σῆ χάριτι.

τὴν ἡμέραν πᾶσαν, τελείαν, ἁγίαν, εὐρηκίην. καὶ ἀναμάρτητον. αἰτησόμενοι, ἕκτουτος, καὶ ἀλλήλους, καὶ πᾶσαν τὴν ζωὴν Χριστῷ τῷ θεῷ παραθώμεθα.

Ὅτι σὺ εἶ ὁ ἁγιασμός ἡμῶν, καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπομεν τῷ Πατρὶ, καὶ τῷ Ὑῖῳ. καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, νῦν καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοὺς [αἰῶνας τῶν αἰῶνων].

Ὁ διάκονος. Ἐν εἰρήνῃ προσέθωμεν.

Τοῦ Κυρίου δεηθῶμεν.

Ὁ εὐλογῶν τοὺς εὐλογουντάς σε, Κύριε, καὶ ἀγιάζων τοὺς ἐπὶ σοὶ πεποθῶτας, σώσον τὸν λαόν σου. καὶ εὐλόγησον τὴν κληρονομίαν σου · τὸ πλήρωμα τῆς ἐκκλησίας σου [ἐν εἰρήνῃ δια]φύλαξον ἁγίασον τοὺς ἀγαπῶντας τὴν εὐπρέπειαν τοῦ οἴκου σου · σὺ αὐτοὺς ἀντιδόξασον τῇ θεϊκῇ σου δυνάμει, καὶ μὴ ἐγκαταλίπης ἡμᾶς [ὁ θεός] τοὺς ἐλπίζοντας ἐπὶ σέ · εἰρήνην τῷ κόσμῳ σου διώρησαι, ταῖς ἐκκλησίαις σου, τοῖς ἱερεῦσι, τοῖς βασιλεῦσιν ἡμῶν, τῷ στρατῷ καὶ παντὶ τῷ λαῷ σου, [ὅτι ἅγιος ὁ ναός σου, θαυμαστός ἐν δικαιοσύνῃ]. Καὶ σοὶ τὴν δόξαν [καὶ προσχύνησιν] ἀναπέμπομεν τῷ Πατρὶ, καὶ τῷ Ὑῖῳ, καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, [νῦν, κτλ.].

Εἶη τὸ ὄνομα Κυρίου εὐλογημένον ἀπὸ τοῦ νῦν καὶ ἕως τοῦ αἰῶνος.

Δόξα. Κύριε, ἐλέησον.

Τὸ πλήρωμα τοῦ νόμου καὶ τῶν προφητῶν αὐτὸς ὑπάρχων Χριστὸς ὁ θεὸς ἡμῶν, ὁ πληρώσας πᾶσαν πατρικὴν οἰκονομίαν, πλήρωσον [χαρᾶς καὶ εὐφροσύνης τὰς καρδίας ἡμῶν,] πάντοτε, νῦν καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων. Ἀμήν.

MANUSCRIT D'ARISTOTE

COPIÉ EN 1464 POUR L'AMIRAL JEAN DE MONTAUBAN.

Notre confrère M. Paul Le Cacheux a relevé à notre intention dans un compte de la baronnie de Gié (domaine de Carentan), pour la Saint-Michel 1464, conservé dans la série E (famille de Montmorency) des archives départementales de la Manche, le passage suivant relatif à la copie d'un exemplaire de la traduction par Nicole Oresme des Éthiques, Politiques et Économiques d'Aristote :

« A maistre Estienne de Balerme, escripvain, pour ung livre des Estiques, Politiques et Yconomiques, que il escripvit à Carentan pour mondiet seigneur [l'amiral Jean de Montauban], et le lui rendi prest, par marchié fait avequez ledict escripvain par mondiet seigneur par le prix et some de xxxv escus; lequel escripvain bailla et delivra ledict livre tout prest a mondiet seigneur en la presence de Amaury de Plumangat, Loys de la Pallu, maistre Guillaume de Cerisay et aultrez. et commanda à ce present viconte [de Carentan] paier ledict escripvain de ladicte somme de xxxv escus, vallent LI l. x s. t. »

Et en marge : « Ceste partie a esté paiée par le commandement de mond. seigneur, et lui a esté delivré le livre dont l'article fait mention, et de ladicte some ledict Estienne de Barbonne (*sic*) en a passé quittance a ce present viconte. »

UN NOUVEAU CATALOGUE DU MUSÉE BRITANNIQUE.

La longue série de publications par lesquelles le Musée Britannique fait régulièrement connaître et met en valeur les richesses de ses collections vient de s'accroître d'une œuvre maîtresse, le catalogue de deux des plus anciens fonds de ce grand établissement, l'*Old Royal Collection* et les *King's Manuscripts*. On n'avait jusqu'ici pour guide dans le premier de ces fonds que le vieux et sommaire catalogue de David Casley, publié en 1734, antérieurement à la fondation du Musée Britannique, si l'on excepte toutefois une centaine de manuscrits français qui ont été l'objet de descriptions raisonnées et précises dans les trois volumes du *Catalogue of Romances*, publiés en 1883, 1893 et 1910 par MM. H. L. D. Ward et J. A. Herbert. Pour le second on en était réduit à un catalogue manuscrit, rédigé de 1830 à 1833 et révisé en 1841 par Sir Frederic Madden. Il en sera désormais tout autrement, grâce à l'imposant *Catalogue of western manuscripts in the Old Royal and King's Collections* (Londres, 1921, 4 vol. gr. in-4°), auquel les deux derniers conservateurs du Musée Britannique,

Sir G. F. Warner et M. J. P. Gilson, ont attaché leur nom et qui leur méritera la reconnaissance de tous les érudits.

L'introduction, mise en tête du premier volume du nouveau catalogue et due à M. J. P. Gilson, est en grande partie occupée par l'histoire de la collection royale. Ses origines remontent à Edouard IV, auquel l'un des plus célèbres bibliophiles de la fin du xv^e siècle, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, avait inspiré l'amour des beaux livres. M. Gilson y passe successivement en revue les premiers gardes de la collection royale : Quintin Poulet, de Lille, en 1492 ; puis, en 1509, un autre flamand, Gilles Du Wes, ou du Guez (*Aegidius de Vadis*), auteur d'une grammaire française, publiée dans les *Documents inédits* à la suite de Palsgrave ; en 1534, William Tyldesley. La collection royale était alors conservée au château de Richmond et on en a un premier inventaire daté de cette même année. Elle ne tarda pas à être réunie à une autre bibliothèque conservée à Westminster, dont Anthony Deny était bibliothécaire ; mais c'est au xvii^e siècle que la collection royale, transférée au palais de Saint-James, sous la garde de Patrick Young, devait recevoir ses principaux accroissements. En 1609, Jacques I^{er} l'enrichissait de plus de 300 manuscrits, par l'acquisition de la bibliothèque de Lord Lumley, et à la fin du même siècle elle s'accroissait encore de 300 autres manuscrits provenant de John Thayer. A partir du début du xvii^e siècle, l'histoire de la collection royale est intimement liée à celle de la bibliothèque de Sir Robert Cotton ; les deux collections se trouvaient réunies à Asburnham House lors du fameux incendie du 23 octobre 1731, mais les dommages subis par la collection royale furent relativement peu importants. Quelques années après, en 1757, elle était enfin incorporée au Musée Britannique, qui venait d'être fondé en 1753 par la réunion des collections de Hans Sloane, de Cotton et de Harley.

Le catalogue des 2,300 manuscrits de la collection royale échappe à toute analyse ; il suffira de dire qu'il remplit à lui seul deux volumes de 360 et 402 pages, grand in-4^o, à deux colonnes, et que chacune de ses notices peut être proposée comme modèle d'érudition et de précision quant au détail du contenu de chaque manuscrit, dont la description est accompagnée de toutes les références désirables.

Les auteurs du catalogue ont de plus ajouté à la suite de l'introduction une quadruple concordance des numéros (6371-6882) de la *Thayer Library* et (7723-8693) de la *Bibliotheca Jacobæa*, dans les *Catalogi manuscriptorum Angliæ* de Bernard, du catalogue de vente (ms. Roy. App. 70) de la bibliothèque de John Thayer et, pour les manuscrits seulement, du catalogue de Lord Lumley (Cambridge, Trin. Coll. ms. O. 4. 38 ; copie dans le ms. Addit. 36659 du Musée Britannique).

Les *King's Manuscripts*, dont la description occupe les 70 premières

pages du troisième volume, comptent 446 volumes, réunis par le roi George III et offerts par son fils George IV à la nation anglaise, le 15 janvier 1824. La plus grande partie de ces manuscrits provient de bibliothèques particulières, dispersées dans la seconde moitié du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, celles d'un consul britannique à Venise, Joseph Smith (1762), de William Robertson (1786), de Lamoignon (1797) et de John Ker, troisième duc de Roxburghe (1812). Le reste du troisième volume (p. 71-384) est tout entier occupé par un copieux index général des noms d'auteurs et des matières, aussi complet que ceux qui accompagnent d'ordinaire les catalogues des *Additional manuscripts*, et dont la revision est due au conservateur adjoint des manuscrits, M. J. A. Herbert. Une initiative heureuse a fait suivre cet index d'une centaine de pages contenant cinq listes alphabétiques des *Initia* des traités contenus dans les manuscrits décrits, grecs, latins, anglais, français, italiens, etc., que ces traités soient anonymes ou que les noms de leurs auteurs soient connus.

Le quatrième et dernier volume enfin forme un bel album de 125 planches en phototypie, offrant d'excellents spécimens de l'écriture et de l'ornementation de 99 des plus précieux manuscrits décrits dans les volumes précédents, pour la plupart d'origine anglaise, et provenant des églises ou abbayes de la Bataille, Bury Saint Edmunds, Canterbury, Cirencester, Exeter, Leominster, Reading, Rochester, Saint-Albans, Winchester, Worcester, etc. L'art français cependant y est largement représenté, de même aussi que l'art flamand et italien, par d'admirables miniatures, presque toutes des XIV^e et XV^e siècles. Il suffira de citer une Bible en français de 1312 (pl. 4), cinq Bibles historiques (pl. 93, 95, 102, 111 et 112), le Psautier de la reine Marie (pl. 24 et 25), deux Apocalypses en français, avec figures (pl. 94 et 107), deux Vies de J.-C. (pl. 98 et 114), une Légende dorée de 1382 (pl. 108), un recueil de vies de saints du XIII^e siècle (pl. 120), une Somme le Roi (pl. 109), un Songe du Vergier, de 1378 (pl. 110), l'Épître au roy Richart, attribuée à Philippe de Maizières (pl. 115), les romans de Rou (pl. 35), de Lancelot (pl. 119), du Saint Graal (pl. 85), de la Rose (pl. 113), différents romans en français (pl. 121), les histoires d'Alexandre le Grand (pl. 96 et 116), Valère Maxime (pl. 106), les Faits des Romains (pl. 118), deux Boccace (pl. 87 et 99), trois exemplaires des Grandes Chroniques de France (pl. 99 et 117), et un autre de la Chronique d'Angleterre de Jean de Wavrin (pl. 86). Toutes ces planches destinées à illustrer les descriptions du catalogue ont été disposées suivant l'ordre numérique des manuscrits, mais les auteurs du catalogue ont pris soin d'y joindre une table chronologique, qui s'étend du V^e au XVI^e siècle, depuis le fameux *Codex Alexandrinus* de la Bible (pl. 12) jusqu'au Psautier de Henri VIII, copié et enluminé vers 1540 (pl. 17).

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ PALÉOGRAPHIQUE DE LONDRES.

La cinquième partie de la seconde série de *The New Palaeographical Society* vient de paraître sous la direction de Sirs E. M. Thompson et F. G. Kenyon, et de MM. J. P. Gilson et J. A. Herbert. Voici le détail des vingt planches qui composent cette nouvelle livraison, dans laquelle figurent des spécimens variés d'écritures grecques et latines depuis le III^e siècle avant jusqu'au XV^e siècle après J.-C. :

96-97. Quatre lettres à Zénon et à Zoïle, provenant de Philadelphie (Fayoum), du temps de Ptolémée Philadelphie; papyrus grecs, datés de 257-243 avant J.-C. — Londres, Musée britannique, papyrus 2083, 2084, 2079 et 2094.

98. Lettre de Didyme (?) à son frère Adraste, du temps de Dioclétien (81-96 de J.-C.); papyrus grec. — Londres, Musée britannique, papyrus 2078.

99. S. BASILE, Homélie; ms. grec en minuscule, dont la copie a été achevée par le moine Ignace le 16 juillet 899. — Glasgow, Hunterian Museum, ms. V. 3. 5 et 6.

100. Tablettes de cire portant la nomination d'un gardien, Marcus Julius Alexander, le 9 des calendes d'octobre de la 7^e année de Septime Sévère (23 septembre 198). — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Latin inscriptions 10 et 11.

101. S. CYPRIEN, *Lettres*; trois fragments provenant d'un ms. copié à quatre colonnes, en écriture onciale latine du V^e siècle. — Arundel Castle, bibliothèque du duc de Norfolk.

102. *Martyrologe* anglo-saxon, copié dans le Wessex, en écriture minuscule du IX^e siècle. — Arundel Castle, bibliothèque du duc de Norfolk.

103. Frère ALEXANDRE, *Exposition sur l'Apocalypse*, avec figures; ms. latin du milieu du XIII^e siècle. — Cambridge, Bibliothèque de l'Université, ms. Mm. 5. 31.

104-105. TITE-LIVE, *Histoire romaine*; ms. latin du milieu du XIII^e siècle. — Londres, Musée britannique, ms. Harley 2493.

106. JACQUES DE VORAGINE, *Légende dorée*; ms. latin copié par « Helias Torenî » en 1299. — Cambridge, Bibliothèque de l'Université, ms. FF. 5. 31.

107-108. *Poèmes français*, avec peintures (P. Meyer, *Romania*, 1896, XXV, 542-561); ms. français copié en 1323. — Cambridge, Fitzwilliam Museum, ms. 20.

109. *Prick of conscience*, attribué à Richard Rolle of Hampole; ms. anglais, copié par Robert Farnelay en 1405. — Londres, Musée britannique, Addit. ms. 32.578.

110-111. ARISTOTE (?), *Secreta secretorum*, BRUNETTO LATINI,

Trésor, etc., avec peintures; ms. italien, copié par Ser Bartolomeo di Lorenzo en 1425. — Londres, Musée britannique, Addit. ms. 39.844.

112. Recueil d'extraits divers par Nicholas Bishop, d'Oxford, copiés en 1423. — Cambridge, Bibliothèque de l'Université, ms. Db. 14. 2.

113. *Wardrobe-Account* de John de Berwick, trésorier de la reine Éléonore de Castille, femme d'Édouard I^{er} (1290), provenant de l'Appendix de la collection Ashburnham (n^o 66 de la vente). — Londres, Musée britannique, Addit. ms. 35.294.

114. *Registrum munimentorum, liber A*. Inventaire des registres de l'Échiquier (1293). — Londres, Public Record Office, Exchequer T. R. Misc. Books 274.

115. *Stapleton's Calendar*. Inventaire, en latin et en français, de documents de la Trésorerie, fait pour Walter Stapleton, évêque d'Exeter, lord trésorier (1321). — Londres, Public Record Office, Exchequer T. R. Misc. Books 187.

INSTITUT DE RECHERCHE HISTORIQUE DE LONDRES.

Un Institut de recherche historique vient d'être fondé à Londres, qui, par certains côtés, rappelle à la fois notre École des chartes, l'École des hautes études et l'École des sciences politiques. Inauguré le 8 juillet dernier, l'*Institute of Historical Research* a pour directeur le professeur A. F. Pollard, qui dirige également la revue anglaise *History*. L'Institut est actuellement installé dans des constructions temporaires élevées sur des terrains libres situés derrière le Musée britannique (Malet street, Bloomsbury). Les cours ont commencé en octobre et le Comité de l'Institut peut prononcer l'admission de toute personne diplômée d'une université étrangère.

L'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ.

Sous le patronage de Guillaume Budé, il s'est fondé en France, « pendant la guerre », une association qui « se propose de publier des collections d'auteurs grecs et latins, des documents historiques et des études littéraires, des commentaires relatifs à l'antiquité grecque et romaine ». Sa première entreprise est la *Collection des universités de France*, qui comprend les principales œuvres des classiques grecs et latins. Plusieurs volumes en ont déjà paru en 1920 et 1921. Outre cette collection principale, l'Association publie une collection d'*Études anciennes*, dont le premier ouvrage paru est une *Histoire*

de la littérature latine chrétienne, par M. P. de Labriolle. Une collection de Patrologie est annoncée, qui doit s'ouvrir par une édition de saint Augustin. Même si cette collection reste limitée aux auteurs chrétiens antérieurs au moyen âge, elle ne saurait laisser indifférents les médiévistes.

Les règles et recommandations générales pour l'établissement du texte des éditions de l'Association ont été établies par M. Louis Havet et publiées sous le titre de *Règles pour éditions critiques* (1921, in-8°, 46 p.). Elles prévoient la disposition à donner au texte et à l'appareil critique jusque dans le moindre détail de ponctuation. Si certaines de ces règles n'ont d'application que pour les auteurs classiques anciens, ou même sont déterminées strictement par le plan adopté pour les éditions de l'Association Guillaume Budé, elles seront néanmoins très utilement consultées pour l'établissement des textes des auteurs du moyen âge.

PUBLICATION DES CHARTES DE FRANCHISES.

La Société d'histoire du Droit se propose de promouvoir la publication des chartes de franchises des villes de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. Comme travail préparatoire aux éditions que lui ont promises plusieurs érudits, elle a jugé opportun de constituer un répertoire sur fiches de toutes les chartes de franchises existantes; à cet effet, elle sollicite le concours de toutes les bonnes volontés. Les collaborateurs bénévoles sont priés d'adresser toutes communications à notre confrère M. Espinas, 198, boulevard Saint-Germain, Paris, VII^e.

FRANCISCANA.

En 1914, les professeurs du Séminaire capucin de Saint-Bonaventure, à Iseghem (Flandre occidentale), ont commencé à publier une revue historique trimestrielle sous le titre de *Neerlandia Franciscana*; la nouvelle revue a été interrompue, sa première année finie, par la guerre et elle n'a repris qu'en 1919. Son but était de grouper des études et des éditions de textes sur l'histoire des trois Ordres franciscains en Belgique et en Hollande, en même temps que sur les grands problèmes de l'histoire franciscaine générale. Cette année, à l'occasion du jubilé de saint François, le titre du périodique a changé; il est devenu *Franciscana*, non pas que le programme ait été modifié en quoi que ce fût, mais afin de montrer au public, qui aurait pu se laisser tromper par le libellé primitif, que les questions d'ordre purement

local ne seront pas seules traitées. Les principaux rédacteurs sont le P. Hildebrand, d'Iseghem, et le P. Frédégand Callaey, archiviste général de l'Ordre, tous deux capucins, le P. Jérôme Goyens, de Bruxelles, le P. H. Lippens, de Liège, et le P. David de Kok, de Weert, qui sont franciscains. L'impulsion maintenant est donnée et, en continuant comme elle a commencé, *Franciscana* ne manquera pas, à l'exemple des autres revues franciscaines déjà existantes, de se susciter de nombreuses et profitables collaborations, qui l'aideront dans sa tâche.

H. LEMAITRE.

LIVRE D'OR DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

On a récemment distribué aux souscripteurs le volume consacré à commémorer les deuils de l'École et les services rendus par ses membres pendant la guerre : *l'École des chartes et la guerre (1914-1918); Livre d'or* (Paris, 1921, in-8°, VIII-169 p. et 51 portraits). Le volume comprend : 1° la liste des archivistes paléographes et élèves de l'École des chartes morts au service de la patrie ; 2° les décorations décernées à l'occasion de faits de guerre ; 3° les citations impliquant la croix de guerre ; 4° la liste générale alphabétique des mobilisés ; 5° les notices individuelles des morts au champ d'honneur ; 6° le compte-rendu de l'inauguration de la plaque commémorative dans une des salles de l'École le 18 mars 1920 ; 7° un index des noms. Il s'ouvre par une courte préface de M. Henri Stein, qui a assumé la charge de la publication. Ce « Livre d'or » est en vente à l'École, ou à la librairie Auguste Picard, au prix de 15 francs.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES DU DAUPHINÉ.

Nos confrères résidant dans les départements de l'ancien Dauphiné ont décidé de former une Association dans le but de collaborer, sous une même discipline, à des travaux d'ensemble rentrant dans le cadre historique de cette province. Parmi les projets qu'ils ont dès maintenant en vue, nous signalerons : un *Album paléographique* donnant des fac-similés d'écritures locales de manuscrits ou de chartes ; la continuation, sur un plan élargi, du *Catalogue du fonds dauphinois de la bibliothèque de Grenoble*, entrepris jadis par M. Maignien ; enfin la publication d'un *Annuaire bibliographique du Dauphiné*, dont le premier fascicule concernant 1920 est paru récemment à Grenoble et forme une brochure de 73 pages in-8°.

Les conservateurs des archives des Hautes-Alpes, de la Drôme, de

l'Isère et de la bibliothèque de Grenoble recevront avec empressement les souscriptions et collaborations de ceux de nos confrères qui, par leur origine ou leurs travaux, se rattacheront au Dauphiné.

UN NOUVEAU PROCÉDÉ DE REPRODUCTION DES TEXTES IMPRIMÉS ET MANUSCRITS.

Ce procédé photographique appelé « Manul », du nom de l'inventeur M. Ullmann, est exploité par la Société polygraphique à Laupen-Berne (Suisse). Le principe est le suivant : une plaque sensible transparente posée directement sur l'original à reproduire (dessin, manuscrit, imprimé) est exposée à la lumière. Les parties de la plaque au contact des parties noires de l'original (qui absorbent la lumière) ne sont pas impressionnées, tandis que celles qui sont au contact des parties blanches (qui réfléchissent la lumière) le sont. On obtient ainsi un négatif, qui sert à établir un cliché sur zinc. Le tirage se fait sur une presse à imprimer d'un système spécial, dite « presse Offset ». Ce procédé offre l'avantage de ne pas détériorer l'original à reproduire, comme le procédé anastatique, et d'être d'un prix de revient bien moins élevé, paraît-il, que les procédés photographiques ordinaires.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne, par Léon Levillain	5
Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1918-1920, par H. Omont	117
La tapisserie de la reine Mathilde à Bayeux, par R.-N. Sauvage.	157
Les jugements d'Aix et de Quierzy (28 avril et 6 septembre 838), par Ferdinand Lot	381
L'Ostrevant. Enquête au sujet de la frontière française sous Phi- lippe VI de Valois, par Jules Viard	316
Chanson du pas de Marsannay (1443), publiée par H. Stein . . .	330
Introduction à un lexique archéologique, par J.-A. Brutsails . . .	338
Bibliographie	166, 361
Livres nouveaux	199, 407
Chronique et mélanges	229, 444

TABLE ALPHABÉTIQUE¹

- Abbaye. Voir Cluny, Saint-Denis, Saint-Savin en Lavedan.
Académies. Voir Prix.
Adam (Pierre), La langue des Mémoires de Saint-Simon; Vocabulaire du Chansonnier historique, 401.
Afrique occidentale. Archives, personnel, 235.
Aix-la-Chapelle : jugement (28 avril 838), 281.
Allemagne : Ordre des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine, 398.
Alpes occidentales : routes, 169.
*Alquier (Prosper), archiviste paléographe, 229-230; archiviste de l'Afrique occidentale, 235.
Amiens (Ville et siège du bailliage d') : documents inédits, 370.
Anglade (Joseph), *Las Leys d'amors*, 186.
Antiquités de la France (Concours des), 452.
Archéologie : introduction à un lexique, 338.
Archives. Rapport sur le service (1920 - 1921), 257. — Voir Afrique occidentale, Ardennes, Côtes-du-Nord, Seine.
Archives de la Marine à Brest, personnel, 235.
Archivistes départementaux. Loi et décrets, 250. — Classement, 450.
Archivistes paléographes du Dauphiné : association, 463.
Ardennes. Archives, personnel, 236.
Aristote. Ms. copié en 1464, 457.
*Arrivot (Marie-Louise), archiviste paléographe, 229-230.
Art religieux dans les diocèses de Rouen et d'Évreux, 380.
Association des archivistes paléographes du Dauphiné, 463.
Association Guillaume Budé, 461.
*Aubert (Félix). — Comptes-rendus : J.-M. Ricard, 172; Desliez à l'usage de France, 368.
*Aubert (Marcel), médaille au concours des Antiquités de la France, 236, 453; membre de la Société des antiquaires de France, 236; officier de l'Instruction publique, 236; secrétaire adjoint de la Société, 237; professeur suppléant à l'École du Louvre, 445; Notre-Dame de Paris, 453. — Comptes-rendus : Sainte-Croix d'Orléans, 377; L'art religieux dans les diocèses de Rouen et d'Évreux, 380; L'abbaye de Cluny, 381.
Auvergne : recueil de documents relatifs à la Haute-Auvergne, 383.
*Auvray (Lucien), chevalier de la Légion d'honneur, 236. — Comptes-rendus : Les anciens hôtels de ville de Montargis, 374; L'ancien hôtel de ville d'Orléans, Les écoles de l'Université d'Orléans. Le Cabinet dit de Jeanne d'Arc, 375; Les tribulations de l'Université de Louvain, 395.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des archivistes paléographes ou anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes.

- Avezou (Robert), élève de 2^e année, 233.
- * Babelon (Ernest), officier de la Légion d'honneur, 236.
- * Babelon (Jean). — Compte-rendu : Sources inédites de l'histoire du Maroc, 196.
- Bacha (Eugène), La loi des créations, 405.
- * Balencie (Gaston). — Compte-rendu : Histoire de la vallée de Causerets, 167.
- Baluzé : exil (1711), 272.
- * Barbeau (Louis), officier d'Académie, 445.
- Barroux (André), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- * Barroux (Marius), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- Barroux (Robert), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- Bartsch, Chrestomathie de l'ancien français, 175.
- Bataille (Georges), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- Batiffol (Louis). — Compte-rendu : La jeunesse de Tallemant des Réaux, 397.
- Baudot (Marcel), élève de 1^{re} année, 444.
- Bayeux : la tapisserie de la reine Mathilde, 157.
- Béguin (Maurice), thèse, 229.
- Belgique : expansion à Rome et en Italie depuis le xv^e siècle, 393.
- * Bémont (Charles), officier de la Légion d'honneur, 236.
- * Benoît (Fernand), archiviste paléographe, 229-230; prix Auguste Molinier et bourse Robert André Michel, 231.
- Bergmans (Paul), L'art ancien dans les Flandres, 189.
- Bernard (Pierre), élève de 3^e année, 233.
- Berranger (Henri de), élève de 2^e année, 233.
- Betgé-Lagarde (André), élève de 1^{re} année, 444.
- Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du département des mss. (1918-1920), 116. — Personnel, 235, 445.
- Blanchard (Marcel), Routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne; Bibliographie de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'État de Piémont-Savoie, 169.
- * Bloch (Camille), directeur des bibliothèque et musée de la Guerre, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, 234.
- * Blum (Edgard), chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers, 235.
- * Boinet (Amédée). — Exposition de mss. à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 278. — Comptes-rendus : Devises des villes de France, 166; Histoire de Fauvain, 178; Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine, 188; L'art ancien dans les Flandres, 189; J.-B. Pigalle, 192; Les Couperin, 194.
- Boisserie (Elisabeth), élève de 1^{re} année, 444.
- * Bondonis (Paul-M.). — Compte-rendu : Correspondance du cardinal de Retz, 171.
- * Bonin (Charles-Eudes), officier de la Légion d'honneur, 236; ministre plénipotentiaire à Lisbonne, 445.
- Bonnaire (Lutienne), élève de 3^e année, 234.
- * Boucher (François), chevalier de la Légion d'honneur, 445.
- Boulen (Georges), Des fiez à l'usage de France, 368.
- Bourbon (Charles de) : date de sa naissance, 270.
- Bourgeois (Remi), élève de 3^e année, 234.
- * Bouterou (Marcel), officier de l'Instruction publique, 236.
- Bouvet (Charles), Les Couperin, 194.
- Bouvier (Alice), admise à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- Bretagne : Société d'histoire et d'archéologie, 279.
- Brun (Robert), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- * Brunel (Clovis), membre et se-

- crétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, 235, 445. — Comptes-rendus : Chansons satiriques et bachiques du XIII^e siècle, 176; *Las Leys d'amors*, 186; *La vraie langue d'oc*, 188.
- * Brutails (Auguste), officier de la Légion d'honneur, 236. — L'œuvre archéologique de M. de Lasteyrie, 242. — Introduction à un lexique archéologique, 338.
- Budé (Association Guillaume), 461.
- Burias (Léon), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- * Busquet (Raoul), médaille au concours des Antiquités de la France, 453; Histoire des institutions de la Provence (1482-1790), 386, 453.
- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan, 167.
- Casier (Joseph), L'art ancien dans les Flandres, 189.
- Castries (Henry de), Sources inédites de l'histoire du Maroc, 196.
- Cauterets (Vallée de) : histoire, 167.
- * Chalandon (Ferdinand) : nécrologie, 446.
- Châlons-sur-Marne. Bibliothèque, 235.
- Chamson (André), élève de 2^e année, 233.
- Chandon de Briailles (Henry), élève de 2^e année, 233.
- Chanson du pas de Marsannay (1443), 330.
- Chansons satiriques et bachiques du XIII^e siècle, 176.
- Chantilly (Ms. 617 de), 179.
- Charles de France, 364.
- Chartes de franchises : publication, 462.
- Chenesseau (Abbé G.), Saiute-Croix d'Orléans, 377.
- Chevalier (Chanoine Ulysse), *Repertorium hymnologicum*, 400.
- Chrestomathie de l'ancien français, 175.
- * Clouzot (Étienne), officier de la Couronne de Roumanie, 236.
- Cluny : abbaye, 381.
- * Cochin (Claude), Correspondance du cardinal de Retz, 171.
- Cohen (Gustave), Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly, 179.
- Collon (Henri), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- Compte du Trésor royal conservé à Manchester, 269.
- Côtes-du-Nord. Archives, personnel, 236.
- * Couderc (Camille), vice-président de la Société, 237.
- Couperin, 194.
- * Courteault (Henri), chevalier de la Légion d'honneur, 236; membre suppléant de la Commission de publication, 237.
- * Courtet (André), stagiaire, puis sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 235, 445.
- * Coyecque (Ernest), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- Cuq (Edouard). — R. de Lasteyrie, 237. — Rapport sur le prix Gobert, 451.
- * Curzon (Henri Parent de), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- * Daucet (Raymond), archiviste paléographe, 229-230.
- Dauphiné : association des archivistes paléographes, 463.
- David (C. W.), *Robert Curthose, duke of Normandy*, 373.
- Davillé (Camille), élève de 3^e année, 234.
- * Delaborde (Henri-François), officier de la Légion d'honneur, 236; membre de la Commission de publication, 237.
- * Delachenal (Roland), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- Delcambre (Stienne), élève de 2^e année, 233.
- Delessard (Léon), élève de 3^e année, 234.

- * Delmas (Ernest-Émile), Recueil de documents relatifs à la Haute-Auvergne, 383.
Deloche (Maximilien), don de mss. à l'École des chartes, 446.
- * Desages (Charles), archiviste honoraire des Côtes-du-Nord, 236.
- * Deschamps (Paul), secrétaire de l'École des chartes, 445.
Despont (Joseph), élève de 2^e année, 233.
Devises des villes de France, 166.
Dillay (Madeleine), élève de 3^e année, 234.
- * Dorez (Léon), prix Thorlet, 445.
Droit canon. Tribunal du clerc, 361.
Droit coutumier. Des fiez à l'usage de France, 368. — Publication des chartes de franchises, 462.
- * Dubus (Charles), officier d'Académie, 445.
- * Ducaffy (Cécile), archiviste aux archives de la Seine, 235.
- * Dufour (Théophile), commandeur de la Légion d'honneur, 236.
- * Dupont-Ferrier (Gustave), chevalier de la Légion d'honneur, 236; membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 237. — Compte-rendu : Charles de France, 368.
- * Durrieu (Paul), officier de la Légion d'honneur, 236; membre de la Commission de comptabilité, 237. — François de Ripert-Monclar, 247.
- * Duvernoy (Émile), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
École des chartes. Examen d'entrée, 444. — Examens de fin d'année, 230. — Thèses, 229. — Conseil de perfectionnement, 235. — Secrétaire, 445. — Cours libre, 445, 450. — Fondation Paul Meyer, 450. — Dons de mss. et de moulages de sceaux, 446. — Centenaire, 236, 248. — Livre d'or, 463.
École des hautes études : cinquantenaire, 454.
- École française de Rome : élèves, 235, 445.
- * Enlart (Camille). — Compte-rendu : Les monuments de Toulouse, 385.
- Espérandieu (Émile), Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine, t. VII, 188.
- Essen (Léon van der), Les tribulations de l'Université de Louvain au xv^e siècle, 395.
- * Estienne (Joseph), officier d'Académie, 445.
- Évreux (diocèse d') : art religieux, 380.
- Fabre (André), élève de 1^{re} année, 444.
- * Faugé (Claude), chevalier de l'Étoile noire du Bénin, 236.
- * Flachaire de Roustan (Renée), archiviste paléographe, 229-230.
- Flandres : art ancien, 189.
- * Fleury (Paul de), prix Bordin, 236, 446; don de moulages de sceaux à l'École des chartes, 446.
- Fossey (Abbé), L'art religieux dans les diocèses de Rouen et d'Évreux, la Bible illustrée par les vitraux et bas-reliefs de la Haute-Normandie, 380.
- Foulet (Alfred), élève de 2^e année, 233.
- * Fournier (Paul), officier de la Légion d'honneur, 236; professeur de droit canonique à la Faculté de droit de Paris, 444. — Compte-rendu : L'Ordre des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne au xiii^e siècle, 398.
- * Fournier (Pierre-François), membre suppléant de la Commission de publication, 237; officier d'Académie, 445. — Comptes-rendus : Recueil de documents relatifs à la Haute-Auvergne, 383; Chronique de la maison de Lastic, 384.
- Français. Chrestomathie, 175. — Langue de Saint-Simon, 401.
- France. Antiquités, concours, 452. — Devises des villes, 166.

- Grandes Chroniques, 166.
 — Bas-reliefs de la Gaule romaine, 188. — Compte du Trésor royal, 269.
 Franciscains : *Franciscana*, 462.
 * Gabory (mile), chevalier de la Couronne de Belgique, 236.
 Gand : exposition rétrospective, 189.
 Gaule romaine : recueil des bas-reliefs, statues et bustes, 188.
 Gaulejac (Bernard de), élève de 1^{re} année, 444.
 Gélis (F. de), La vraie langue d'oc, 188.
 * Germiny (Maxime Le Bègue de), archiviste-trésorier de la Société, 237.
 Germouty (II.), Recueil de documents relatifs à la Haute-Auvergne, 383.
 Gilson (J. P.), *Catalogue of western mss. in the Old Royal and King's collections*, 457.
 Gobert (Prix), 451.
 Gondy (Jean), élève de 2^e année, 233.
 Gouron (Marcel), élève de 3^e année, 234.
 Grandes Chroniques de France, t. I : Des origines à Clotaire II, 166.
 Grat (Félix), élève de 3^e année, 234.
 Grec : prononciation en Italie au moyen âge, 455.
 * Grenier (Paul-Louis), officier d'Académie, 445.
 * Grimault (Louis), chevalier de la Légion d'honneur, 445.
 Griveaud (Martial), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
 * Halphen (Louis), professeur titulaire à la Faculté des lettres de Bordeaux, 235. — Comptes-rendu : Grandes Chroniques de France, 166.
 Haskins (Ch. H.), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
 Histoire de Fauvain, 179.
 Hubert (Jean), élève de 1^{re} année, 444.
 * Huet (Gédéon), nécrologie, 448.
 Institut de recherche historique de Londres, 461.
 Italie. Expansion belge, 393. — Prononciation du grec au moyen âge, 455.
 * Jarry (Eugène), Les anciens hôtels de ville de Montargis, 374 ; L'ancien hôtel de ville d'Orléans, Les écoles de l'Université d'Orléans, Le Cabinet dit de Jeanne d'Arc, 375.
 Jeanne d'Arc (Cabinet dit de), à Orléans, 375.
 Jeanroy (A.), Chansons satiriques et bachiques du XIII^e siècle, 176.
 Joly (Henri), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
 * Joûon des Longrais (Frédéric), archiviste paléographe, 229-230.
 * Labande (Léon-Honoré), prix Gobert, 452 ; Avignon au XV^e s., 452 ; Inventaires du palais de Monaco, 392.
 * Labrosse (Henri), officier de l'Instruction publique, 236.
 Lahondès (Jules de), Les monuments de Toulouse, 385.
 * La Monneraye (Jean de), archiviste paléographe, 229-230.
 * Lanco (Pascal), chevalier de la Couronne de Belgique, 236.
 Långfors (A.), Chansons satiriques et bachiques du XIII^e s., 176 ; Histoire de Fauvain, 178.
 * Langlois (Charles-Victor), vice-président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, 235. — Rapport sur le service des archives (1920-1921), 257. — Rapport sur le concours des Antiquités de la France (1920, 1921), 452.
 * Langlois (Ernest). — Comptes-rendu : Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly, 179.
 * Lardé (Georges), Le tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque, 361. — Comptes-rendus : Documents inédits concernant Amiens, 370 ; Correspondance de Camille de Neufville, 383 ; Histoire des institutions de la Provence, 386 ; Le parlement de Provence, 390.

- Largillière (René), J.-M. Ricard, 172.
- * La Roncière (Charles de), commandeur de la Couronne de Roumanie, 236. — Gédéon Huet, 448.
- * Lasteurie (Robert de), nécrologie, 237.
- Lastic (Marquis de), Chronique de la maison de Lastic, 384.
- * Latouche (Robert), officier de l'Instruction publique, 236.
- * Lauer (Philippe), membre de la *R. Società Romana di storia patria*, 445. — L'exil de Baluze (1711), 272.
- * Laurent (Paul), archiviste honoraire des Ardennes, 236.
- * Lavaud (Jacques), stagiaire à la Bibliothèque nationale, 235.
- * Lavergne (Géraud), Statut des consuls de Sarlat sur l'entrée du vin, 384.
- Leborgne (Pierre), J.-M. Ricard, 172.
- * Le Cacheux (Paul). — Ms. d'Aristote copié en 1464 pour l'amiral Jean de Montauban, 457.
- * Lecestre (Léon), chevalier de la Légion d'honneur, 236; membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 237. — Compte-rendu : La langue de Saint-Simon; Vocabulaire du chansonnier historique, 401.
- * Lefèvre-Pontalis (Eugène), chevalier de la Légion d'honneur, 236; président de la Société, 237.
- * Lefèvre - Pontalis (Germain), membre de la Commission de comptabilité, 237.
- * Le Grand (Léon), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- * Lemaitre (Henri). — *Franciscana*, 462. — Comptes-rendus : Chrestomathie de l'ancien français, 175; La loi des créations, 405.
- Lemerle (Anne), élève de 1^{re} année, 444.
- * Lemoine (Henri), archiviste aux archives de la Seine, 235.
- * Léonard (Émile), membre de l'École française de Rome, 445.
- Le Peletier de Rosambo (Louis), élève de 1^{re} année, 444.
- * Lesort (André), médaille du roi Albert I^{er} de Belgique, 445. — Compte-rendu : L'expansion belge à Rome et en Italie, 393; *Repertorium hymnologicum*, 400.
- * Lesourd (Paul), archiviste paléographe, 229-230.
- * Letonnelier (Gaston), officier de l'Instruction publique, 445.
- Levillain (Jean), élève de 3^e année, 233.
- * Levillain (Léon), chevalier de la Légion d'honneur, 236. — Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne, 1.
- * Lévy (Pierre), archiviste paléographe, 229-230.
- Leys d'amors*, 186.
- Liturgie : *Repertorium hymnologicum*, 400.
- Livres nouveaux, 198, 407.
- Londres. Catalogue du Musée britannique, 457. — Nouvelle Société paléographique, 460. — Institut de recherche historique, 461.
- * Lot (Ferdinand), chevalier de la Légion d'honneur, 236; membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 237. — Les jugements d'Aix et de Quierzy (838), 281.
- Louvain : Université au XVI^e siècle, 395.
- Magne (Émile), La jeunesse de Tallemant des Réaux, 397.
- * Maître (Léon), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- Malley (Th.), Correspondance de Camille de Neuville, 382.
- Manul (Procédé), reproduction des textes imprimés et mss., 464.
- Manuscrits : nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale (1918-1920), 116. — Exposition à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 278. — Dou

- à l'École des chartes, 446. — Catalogue du Musée britannique, 457. — Ms. d'Aristote copié en 1464 pour l'amiral de Montauban, 457.
- * Marchand (Jean), archiviste paléographe, 229-230.
- * Marchesné (Charles), stagiaire à la Bibliothèque nationale, 235.
- * Marichal (Paul), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- Maroc : sources inédites de l'histoire, 196.
- Marot (Pierre), élève de 3^e année, 234.
- Marsannay (Chanson du pas de), 331.
- * Martin (Germain), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- * Martin (Henri), officier de la Légion d'honneur, 445.
- * Martin (Louis), archiviste paléographe, 229-230.
- Martin (Olivier), Des fiez à l'usage de France, 368.
- * Martineau (Alfred), professeur d'histoire coloniale au Collège de France, 234.
- * Maruéjols (Pierre), commandeur de la Légion d'honneur, 236.
- Masson (André), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- Mathilde (Tapisserie de la reine), 457.
- Maugis (Édouard), Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens, 370.
- Meillon, Histoire de la vallée de Cauterets, 467.
- Merlet (François), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- Métraux (Alfred), élève de 1^{re} année, 444.
- Metzger (Lucien), élève de 3^e année, 234.
- Meurgey (Jacques), élève de 2^e année, 233.
- * Meyer (Paul) : fondation, 450.
- Michon (Louis), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- * Mirot (Léon), chevalier de la Légion d'honneur, 236; secrétaire de la Société, 237. — Centenaire de l'École des chartes, 248. — Le prix de l'assassinat de Louis d'Orléans, 269.
- Monaco : inventaires du palais, 392.
- Montargis : anciens hôtels de ville, 374.
- Montauban (Jean de) : ms. d'Aristote copié pour lui, 457.
- Montfaucon et l'Ordre Constantinien, 275.
- Montmorency (Connétable de) : traduction française de Polybe à lui dédiée, 271.
- * Moranvillé (Henri), membre de la Commission de comptabilité, 237.
- * Morel-Fatio (Alfred), officier de la Légion d'honneur, 236.
- Morgand (Arthur), élève de 1^{re} année, 444.
- Musée britannique : catalogue de mss., 457.
- Musiciens. Les Couperin, 194.
- Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly, 179.
- Neufville (Camille de), Correspondance militaire, 382.
- Normandie. Robert Courte Heuse, duc, 373. — Vitraux et bas-reliefs de Haute-Normandie, 380.
- Nouvelle Société paléographique de Londres, 460.
- Novak (Viktor), *Scriptura Beneventana*, 175.
- Odend'hal (Gabrielle), admise à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- Odier (Jeanne), élève de 1^{re} année, 444.
- Olivier (Suzanne), élève de 1^{re} année, 444.
- * Omont (Henri), président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, 235; membre de la Commission de publication, 237. — Nouvelles acquisitions du département des mss. à la Bibliothèque nationale (1918-1920), 116. — Compte du Trésor royal conservé à Manchester, 269. — Date de la naissance de Charles de Bourbon, 270. — Traduction française de Polybe

- dédiée au connétable de Montmorency, 271. — Montfaucon et l'Ordre Constantinien, 275. — Prononciation du grec en Italie au moyen âge, 455. — Un nouveau catalogue du Musée britannique, 457. — La Nouvelle Société paléographique de Londres, 460. — Comptes-rendus : *La scriptura latina nell' età romana*, 175; *Scriptura Beneventana*, 175.
- Ordre Constantinien, 275.
- Ordre des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne au XIII^e siècle, 398.
- Orléans. Ancien hôtel de ville, Écoles de l'Université, Cabinet dit de Jeanne d'Arc, 375. — Sainte-Croix, 377.
- Orléans (Louis d') : prix de son assassinat, 269.
- Ostrevant, 316.
- Paléographie. *Scriptura latina nell' età romana*, *Scriptura Beneventana*, 175. — La Nouvelle Société paléographique de Londres, 460.
- Parent (Denise), élève de 1^{re} année, 444.
- Parlement. Voir Provence.
- * Pasquier (Félix), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- * Paul (Pierre), bibliothécaire-archiviste adjoint au service historique de l'Etat-major de l'armée, 235.
- * Perrier (Paul), officier d'Académie, 445.
- Pigalle (Jean-Baptiste), 192.
- Planchenault (René), élève de 3^e année, 234.
- Polybe : traduction française (XVI^e s.), 271.
- * Porcher (Jean), archiviste paléographe, 229-230.
- * Porée (Charles), chevalier de la Légion d'honneur, 236.
- * Poupardin (René), chevalier de la Légion d'honneur, 236; secrétaire honoraire de l'École des chartes, 445.
- Pradel (Pierre), élève de 2^e année, 233.
- * Prigent (René), archiviste paléographe, 230; archiviste de la Marine à Brest, 235.
- * Prinet (Max), cours libre à l'École des chartes, 445.
- Prix : Bordin, 236, 446. — Gobert, 451. — Thorlet, 445.
- * Prou (Maurice), officier de la Légion d'honneur, 235; membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 237.
- Provençal. Vraie langue d'oc, 188.
- Provence. Institutions (1482-1790), 386. — Parlement (XVIII^e s.), 390.
- Quierzy : jugement (6 septembre 838), 281.
- Recoura (Georges), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- * Renié (Colette), archiviste paléographe, 230.
- Reproduction de textes imprimés et mss. : procédé Manul, 464.
- Retz (Cardinal de), Correspondance, 171.
- Ricard (J.-M.), 172.
- * Richard (Jules-Marie), nécrologie, 247.
- * Ripert-Monclar (François de), nécrologie, 247. [*Erratum* : lire 15 janvier au lieu de 20.]
- Robert Courte Heuse, 373.
- Rocheblave (S.), J.-B. Pigalle, 192.
- * Roman-d'Amat (Charles), chevalier de la Légion d'honneur, 445.
- Rome. École française, 235, 445. — Expansion belge, 393.
- * Romier (Lucien), officier de l'Instruction publique, 236.
- * Roserot de Melin (Joseph), membre de l'École française de Rome, 445.
- Rouen (Diocèse de) : art religieux, 380.
- * Roussel (Maurice). — Comptendu : Tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque, 361.
- Routes des Alpes occidentales à

- l'époque napoléonienne, sous l'État de Piémont - Savoie, 169.
- * Royer (Louis). — Compte-rendu : Routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne, Bibliographie de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'État de Piémont-Savoie, 169.
- Saint-Denis, l'abbaye à l'époque mérovingienne, 1.
- Sainte - Geneviève (Bibliothèque) : exposition de mss., 278.
- Saint-Savin en Lavedau (Abbaye de) : cartulaire, 167.
- Saint-Simon : langue, 401.
- Sarlat : statut des consuls sur l'entrée du vin, 384.
- * Sauvage (René-N.), officier de l'Instruction publique, 236. — La tapisserie de la reine Mathilde à Bayeux, 157. — Compte-rendu : Robert Courte Heuse, 373.
- Schiaparelli (Luigi), *La scrittura latina nell'età romana*, 175.
- Schlumberger (Gustave). — Ferdinand Chalandon, 416.
- Sculpture. J.-B. Pigalle, 192. — Bas-reliefs de la Gaule romaine, 188. — Bas-reliefs de Haute-Normandie, 380.
- Seine. Archives, personnel, 235.
- * Serbat (Louis), membre de la Société des bibliophiles français, 236.
- * Servois (Gustave), commandeur de la Légion d'honneur, 236.
- Simon (André), L'Ordre des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne au XIII^{es.}, 398.
- Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 279.
- Société de l'École des chartes. Bureau et commissions, 237.
- * Solente (Suzanne), archiviste paléographe, 230; stagiaire à la Bibliothèque nationale, 235.
- Soudieux (Émile), élève de 1^{re} année, 444.
- * Stein (Henri), membre de la Commission de publication et de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 237; prix Gobert, 451; Charles de France, 364, 451. — Chanson du pas de Marsannay (1443), 330. — Compte-rendu : Inventaires du palais de Monaco, 392.
- Tallemant des Réaux, 397.
- Tapisserie de la reine Mathilde, 157.
- Tausin (Henri), Les devises des villes de France, 166.
- * Tausserat-Radel (Alexandre), nécrologie, 248.
- * Terrasse (Charles), membre de l'École française de Rome, 235.
- Tessier (Georges), élève de 3^e année, 233.
- Thiercelin (Georges), élève de 3^e année, 234.
- * Thomas (Antoine), officier de la Légion d'honneur, 236; associé étranger de l'Académie de Copenhague, 445.
- Thomas (Georges), élève de 3^e année, 234.
- Thomas-Lacroix (Pierre), élève de 3^e année, 444.
- Toulouse : monuments, 385.
- Tournadre (Guy de), élève de 3^e année, 234.
- Université. Voir Louvain, Orléans.
- * Vendel (Henri), archiviste paléographe, 230; bibliothécaire de Châlons-sur-Marne, 235.
- Verdat (Marguerite), élève de 1^{re} année, 444.
- Verhille (Henri), admis à subir l'épreuve de la thèse, 234.
- * Verrier (Jean), secrétaire particulier du ministre de l'Intérieur, 235.
- * Viard (Jules), Les Grandes Chroniques de France, t. I : Des origines à Clotaire II, 166. — L'Ostrevant, enquête au sujet de la frontière française sous Philippe de Valois, 316.
- Vielliard (Jeanne), élève de 2^e année, 233.

- * Villepelet (Robert). — Comptendu : Statut des consuls de Sarlat sur l'entrée du vin, 384.
- * Virey (Jean), L'abbaye de Cluny, 381.
- Vitreaux : Haute-Normandie, 380.
- * Waquet (Henri), médaille au concours des Antiquités de la France (1920), 454; Le bailliage de Vermandois, 454.
- Warner (G. F.), *Catalogue of western mss. in the Old Royal and King's collections*, 457.
- Wolf (Louis), Le Parlement de Provence au XVIII^e s., 390.

Bon à tirer, 12 janvier 1922.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

LXXXIII.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE

LXXXIII.

ANNÉE 1922.

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 82

1922

MANUSCRIT ILLUSTRÉ
DES
FABLES D'AVIANUS

NOTICE DU MS. LATIN N. A. 1132, DU X^e SIÈCLE,
RÉCEMMENT ENTRÉ A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

L'antiquité a connu les livres illustrés, et sans parler des papyrus égyptiens et de quelques fragments de papyrus grecs, plusieurs manuscrits de textes sacrés et profanes, grecs, syriaques et latins, ornés de peintures, sont conservés dans nos bibliothèques. Parmi les plus anciens et les plus célèbres il suffit de rappeler l'Homère de Milan, les deux Virgile du Vatican, le Dioscoride de Vienne; les manuscrits grecs de la Genèse de Londres et de Vienne et des Évangiles de Rossano et de Paris; enfin les versions syriaques de l'Ancien Testament de Paris et des Évangiles de Florence. D'autres manuscrits illustrés, de dates moins reculées, nous ont aussi transmis des modèles antiques, qu'ils avaient imités ou dont ils s'étaient inspirés plus ou moins directement, tels sont le Josué du Vatican, les Psautiers de Paris et de Moscou, le saint Grégoire de Nazianze de Paris, le Cosmas du Vatican, le Nicandre de Paris, l'Apollonius de Florence, etc.; et parmi les manuscrits latins le Pentateuque de Tours, aujourd'hui à Paris, le Psautier d'Utrecht, plusieurs exemplaires de Térence et d'Aratus, les copies de la *Notitia dignitatum imperii*, du Chronographe de 354 et de la Carte de Peutinger, etc.¹.

A tous ces anciens manuscrits illustrés de peintures ou de dessins, il y a lieu d'ajouter désormais un exemplaire des Fables

1. Voir notamment W. Wattenbach, *Das Schriftwesen*, 3^e éd., p. 350 et suiv., et G. Thiele, *De Antiquorum libris scriptis capita quattuor* (Marpurgi Cattorum, 1897, in-8°).

d'Avianus, récemment entré dans les collections de la Bibliothèque nationale, où il a reçu le n° 1132 du fonds latin des nouvelles acquisitions.

C'est un volume de format in-folio, composé de quarante feuillets de parchemin, mesurant 288 millimètres sur 210, copié à longues lignes, en une écriture minuscule, régulière et élégante, qui peut remonter au x^e siècle, à l'exception des trois derniers feuillets où l'écriture plus fine est disposée sur deux colonnes. Le texte latin de l'Apocalypse de saint Jean, accompagné de quarante peintures, qu'il faut rapprocher de celles qui ornent le manuscrit 92 de Valenciennes et qui méritent une étude particulière, y occupe les fol. 1 à 35 recto. Immédiatement à la suite, du fol. 35 verso au fol. 40 verso, on trouve copiées à une époque contemporaine, mais d'une autre main, la préface et les dix premières des quarante-deux fables d'Avianus, précédées de dessins à la plume se référant à cette préface et à chacune des fables. Au milieu du xvii^e siècle, le volume avait été recouvert d'une reliure ordinaire en parchemin plein, mais il semble bien, d'après l'état de la dernière page, qu'il était déjà incomplet de la fin et ne comptait pas plus de feuillets qu'il n'en possède aujourd'hui. Il avait alors été recueilli par l'historien bien connu du Dauphiné Nicolas Chorier, dont le nom se lit en tête du premier feuillet : « Ex lib. Nic. Chorerii Vienn. Jc. 1650¹. » Un siècle auparavant, il était conservé dans l'abbaye de Saint-Pierre hors les murs de Vienne, en Dauphiné, ainsi qu'en témoigne l'ex-libris manuscrit de l'abbé Jean II Blanc, tracé aussi au haut du premier feuillet : « J. Blanc, abbé de Saint-Pierre de Vienne, 1560² ». Deux autres noms d'anciens possesseurs se rencontrent encore sur le volume : au bas du fol. 1, on lit : « Ex-libris F. Marcelier », en écriture du xvii^e ou xviii^e siècle ; au bas du fol. 8, le nom de « Frederic Juvin » semble avoir été tracé à la fin du xviii^e ou même au début du xix^e siècle.

Le texte des Fables d'Avianus ne présente aucune variante importante avec celui des manuscrits contemporains que l'on

1. Voir *Nicolaï Chorerii... adversariorum de vita et rebus suis libri III* (éd. Vallentin et Gariel; Grenoble, 1853, in-8°), et la traduction de F. Crozet (Ibid., 1863, in-8°); Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné* (Paris, 1856-1860, in-8°), t. I, p. 237-249.

2. *Gallia christiana*, t. XVI, col. 160.

connaît déjà et qui ont été utilisés par le dernier éditeur, Robinson Ellis¹. Il ne sera pas inutile cependant de donner ici la liste de toutes les variantes, même purement orthographiques, de cette nouvelle copie, souvent peu correcte, de l'œuvre du fabuliste latin :

Préface. 1. quoniam. — 2. tectus. — 5. cum utroque. — 13. Phe-
dus. — 16. elegi sum. — 21. ipsis animis.

I, 2. rapido — ferat. — 3. audiuit. — 4. inrita. — 6. famis. —
8. Jejunium conjux. — 9. inquit. — 10. sed. — 13. Namque
preda — que. — 15. si at. — 16. credit, *corr. eras. credit.*

II, 1. locuta. — 2. volucrem. — 3. proferet arenis. — 4. pre-
cium — bacca. — 6. Nil. — 9. querit. — 10. alitus unguifero. —
13. exose — quietis.

III, 1. cum. — 2. saxois. — 3. genetrix — gresso. — 4. pre-
monuisse. — 5. devita. — 9. inquit. — 12. ut viciosa.

IV, 1. Poebus. — 2. conservare Jovem. — 3. per orbem. —
7. ventus. — 9. duplicem lateri. — 14. sed posita. — 15. victor.

V, 5. Exubias. — 7. menbris. — 8. capud. — 9. animo. —
12. rōra. — 13. deprehendit. — 18. condam.

VI, 1. olimque immersa. — 3. At. — 7. Nec sepe onio. — 9. vul-
pis pecodum. — 11. egrotis, inquit.

VII, 1. Haut. — 2. supplicatio ve. — 7. neque probitas. —
8. rapido. — 11. ferre. — 12. dispiciebat. — 14. singula — monens.
— 18. Nequicię.

VIII, 2. nostra favella. — 3. Indignatio. — 4. quedit ante. —
5. ferus percussisse. — 7. inridendumque. — 11. adridens. —
12. magne. — 13. inquit. — 14. perpetuam.

IX, 3. fortuna. — 4. robure conlato. — 7. facile comprehendens
robura. — 10. Exanime. — 13. menbra. — 19. sodex — retulit. —
23. consorcia.

X, 1. Calvos — religasse. — 4. aequum. — 5. prestant. —
6. capud. — 10. admota. — 11. positis. — 12. aequęvae.

Le texte d'Avianus, sauf celui de la seconde fable, est accom-
pagné de quelques gloses interlinéaires contemporaines; la plu-

1. *The Fables of Avianus* (Oxford, 1887, in-8°). Cf. L. Hervieux, *les Fabu-
listes latins. Avianus* (Paris, 1894, in-8°).

part n'offrent qu'un médiocre intérêt, ainsi que permettra d'en juger le relevé suivant :

Préface. Urbane, civile; — doceat, oportet; — Atticos, Grecos; — Aesopum, nomen; — ridicula, joca; — orsus est, iniciatus, vel locutus; — Socrates, nomen; — indidit, inseruit, vel inmisit; — Flaccus, nomen; — aptavit, junxit; — Babrius, nomen; — coartavit, congregavit; — Phed[r]us, nomen; — conatus, temptatus.

II. Testudo, vermis; — unguifero, qui cum unguulis portat; — supremo, ultimo.

III. Obliquos, curvos (?); — neu, ne; — nisu, conatu; — tramine, semita; — siste, stant.

IV. Boreas, ventus; — carpebat, pergebat; — jubar, jubar dici-tur lux quæ solem precellit; — fessus, lassus; — humi — terre; — Titan, sol.

V. Exubias, spolie; — vigor, fortitudo.

VI. Astuta, callida.

VII. Haut, non; — concitus, festinans; — ovans, gaudens; — insultantem, irritantem; — ostentatur, monstratur.

VIII. Isse, ire, vel pergere; — sollicitasse, suasisse; — Jove, nomen.

IX. Sodex, cliens, vel si audes.

X. Nitidis, splendidis; — Boreæ, vento; — nituit, splendidit; — galero, galea.

Il y a lieu enfin de signaler la présence parmi ces gloses latines de quelques gloses en vieux haut-allemand, quelquefois imparfaitement transcrites, mais également contemporaines et d'origine alémanique, comme a bien voulu me le signaler M. J. Vendryès, en les rectifiant comme il suit¹ :

Préface : de poemate, *fonas coffugu* (lisez : *fona scoffu[n]gu*); — ingenium, *clauuida* (lisez : *clauuïda*).

III, 5 : devi(t)a nate, *auuicheio* (lisez : *auuickiu*).

IV, 11 : tenues radios, *dunne skynon* (lisez : *skîmôn*).

VII, 15 : dementia, *ursinnida*.

IX, 10 : Exanime; en marge : *urselan*, qui animam non habet.

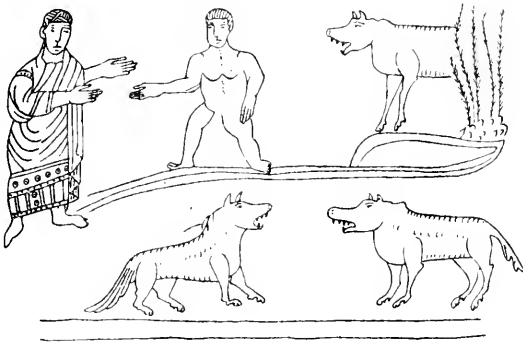
Si la préface et les Fables d'Avianus ne sont accompagnées

1. Voir les *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* (1921), t. XXII, p. 273 et suiv.

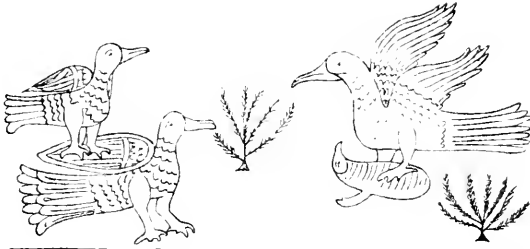


FRONTISPICE DES FABLES D'AVIANUS.

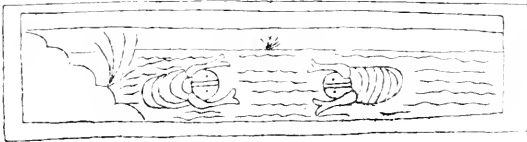
THÉODOSE ET AVIANUS.



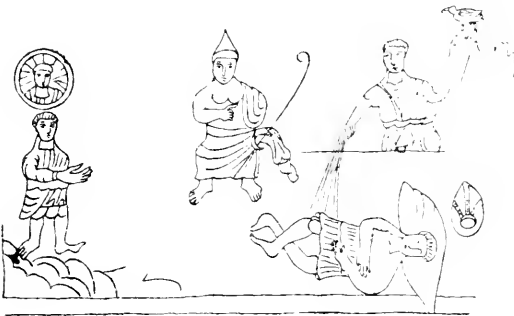
I. — LA VILLAGEOISE ET LE LOUP.



II. — L'AIGLE ET LA TORTUE.



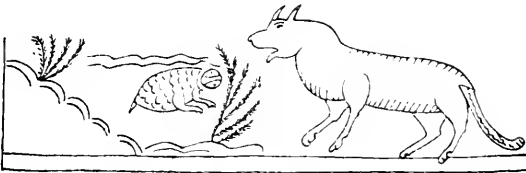
III. — L'ÉCREVISSE ET SA MÈRE.



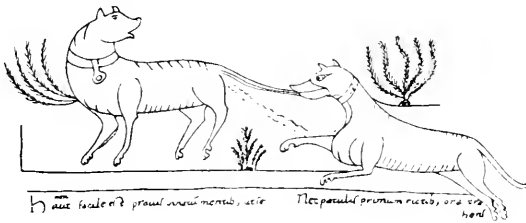
IV. — BORÉE ET PHÉBUS.



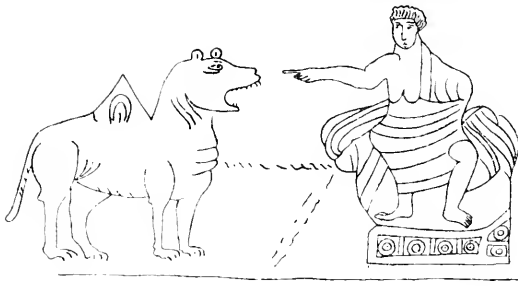
V. — LE PAYSAN ET L'ÂNE.



VI. — LA GRENOUILLE ET LE RENARD.



VII. — LE CHIEN.



VIII. — LE CHAMEAU.



IX. — LES DEUX VOYAGEURS.



X. — LE CHEVALIER.

d'aucun titre, chacune d'elles est précédée d'un dessin à la plume, assez grossièrement exécuté, mais inspiré, semble-t-il, d'un modèle antique, et se référant au texte qui suit. On en pourra juger par les reproductions de ces dessins, réduites au quart, données sur les planches ci-jointes et dont nous devons les clichés à une très obligeante communication de M. le capitaine de corvette en retraite Stanislas Millot, qui le premier avait reconnu et a signalé l'intérêt iconographique de ce manuscrit¹.

Préface. Avianus, à demi nu, le bas du corps recouvert d'une toge, dont un pan retombe sur son épaule gauche, est assis sur une sorte de fauteuil en paille et tient de la main droite un rouleau, contenant le texte de ses Fables, qu'il présente à l'empereur Théodosie le jeune (401-450). Celui-ci, enveloppé dans un ample manteau relevé sur son genou droit, et, le bras droit allongé pour recevoir les Fables d'Avianus, est assis sur un trône en forme de sarcophage antique. A leurs pieds sont imparfaitement figurés une boîte (*capsa*) à rouleaux et différents autres rouleaux.

I. *La villageoise et le loup.* Une villageoise menace un jeune enfant, qui pleurait, de le donner à dévorer au loup. Celui-ci, entendant cette menace, guette l'enfant, qui retourne près de sa mère. La louve est surprise de voir le loup, trompé dans son attente, revenir sans sa proie.

II. *L'aigle et la tortue.* Enviant la rapidité du vol des oiseaux, la tortue leur promet une perle s'ils la font voyager dans les airs; un aigle l'enlève et la tortue périt sous ses serres.

III. *L'écrevisse et sa mère.* Une écrevisse, ou crabe, marchant à reculons, se blesse le dos à un rocher sous les eaux; sa mère lui conseille de marcher droit et l'écrevisse lui demande d'en donner elle-même l'exemple.

IV. *Borée et Phébus.* Borée et Phébus disputaient de leur puissance respective, lorsque survient un piéton. Le vent se déchaîne et la pluie tombe, le voyageur s'enveloppe de son manteau. La chaleur des rayons du soleil augmentant, le voyageur quitte ses vêtements et se couche à terre.

V. *Le paysan et l'âne.* Un âne, ayant trouvé la dépouille

1. Dans un article de *Afrique du Nord illustrée*, 16^e année, n^o 35, 31 décembre 1921, p. 8 (avec figures).

d'un lion, s'en revêt et jette l'épouvante dans un troupeau. Le berger reconnaît l'âne à sa longue oreille, lui passe un licol et le dépouille de sa peau d'emprunt.

VI. *La grenouille et le renard.* Une grenouille, sortie des marais, parcourt les prairies et se propose aux animaux pour guérir leurs maladies. Le renard se moque de la simplicité des animaux qui l'écoutent, leur disant que la couleur livide de la grenouille est un symptôme de maladie.

VII. *Le chien.* Un chien mordait les passants et son maître lui a mis au cou un collier avec un grelot. Notre animal y voit un témoignage de son mérite, mais un vieux chien lui répond que c'est au contraire une marque de sa méchanceté.

VIII. *Le chameau.* Un chameau (dromadaire) se plaint à Jupiter de la difformité de son corps qui le rend ridicule. Le dieu sourit et, lui raccourcissant les oreilles, lui réplique qu'il lui faut se contenter de ce qui lui reste.

IX. *Les deux voyageurs.* Deux voyageurs aperçoivent un ours; l'un d'eux monte sur un chêne et l'autre se laisse tomber, contrefaisant le mort. L'ours flaire celui-ci et, le croyant mort, s'éloigne. Nos deux voyageurs se rejoignent, et celui qui s'était enfui plaisante son compagnon, prétendant que l'ours lui a confié de grands secrets; l'autre lui répartit que l'ours lui a donné le conseil de mieux choisir son compagnon de route.

X. *Le chevalier.* Un chevalier romain chauve et portant perruque voit celle-ci enlevée par un coup de vent, tandis qu'il faisait caracoler son cheval au champ de Mars. Comme les spectateurs riaient à ses dépens, le chevalier leur répond qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que des cheveux d'emprunt ne veuillent pas rester sur une tête que ses cheveux naturels ont depuis longtemps quittée?

H. OMONT.

ORIGINE
DE
LA MAISON DE ROUCY

I.

Au début du x^e siècle, en 923, paraît pour la première fois le nom d'un chef normand, Ragenold¹, commandant une bande qui opérait sur les bords de la Loire². Appelé avec instance par Charles le Simple aux abois, il accourut et, avec le concours de compatriotes venus de Rouen à la curée, il mit au pillage la France au delà de l'Oise. Il avait fait un butin considérable

1. Je conserverai, au cours de cette note, le nom de ce personnage tel que l'écrivent Flodoard et les diplômes.

2. « *Principes Nordmannorum qui in fluvio Ligeri versabantur* » (Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 15). On a voulu considérer comme pouvant être identifié avec le Ragenold de Flodoard et de Richer, un « Rognolt » ou « Rabenalt », roi d'York de 918 à 927, parce que quelques *York pence* portent, outre son nom, le monogramme carlovingien. « La présence du nom du roi de France Charles, sur cette monnaie battue à York, ne s'explique autrement que par une alliance entre ce monarque et le chef du Northumberland qui la fit frapper. L'identité entre le roi d'York Ragenold et le chef normand qui envahit la France en 922 est donc prouvée. Les monnaies prémentionnées démontrent également que Ragenold n'était pas chrétien, puisque, au lieu du signe de la croix, nous trouvons sur les *York pennys* la massue de Thor, le dieu des combats, et la flèche tendue sur l'arc, emblème de la guerre dans la mythologie du Nord » (*Revue de la numismatique belge*, année 1859, 3^e série, t. III, p. 152). Ce raisonnement, trop simpliste à mon sens, ne m'a pas convaincu. En admettant qu'un roi d'York soit venu au secours de Charles le Simple, ce ne peut être le personnage auquel Flodoard (éd. Lauer, p. 15) fait allusion, puisqu'il indique qu'au moment où le roi fit appel à cet allié, celui-ci opérait sur la Loire : « *in fluvio Ligeri* »; et rien ne permet de penser qu'il vint d'Angleterre. Ensuite, un chef possessionné en Angleterre eût réclamé, pour prix de sa peine, non pas des terres, mais de l'argent, tandis que le Ragenold de Flodoard se plaignait amèrement de ne pas obtenir de terres. Voir page suivante, note 7.

que les hommes d'Herbert II de Vermandois, avec l'aide de Raoul de Gouy en Cambrésis¹ et d'Ingobran², lui arrachèrent, et même ils purent délivrer mille captifs qu'il traînait avec lui.

Ragenold, rendu furieux par cet échec, avança dans l'Artois, toujours pillant³; mais il se heurta au comte Alleaume : celui-ci lui tua six cents hommes et mit le reste en fuite. Ragenold se réfugia alors dans des postes fortifiés, d'où il exerça ses brigandages ordinaires.

Prévenu par Hugues le Grand, fils du roi Robert, le roi Raoul quitta la Bourgogne, accourut à Compiègne; là il apprit que les Normands ravageaient le Beauvaisis : il y passa, accompagné de Séulf, archevêque de Reims, et d'Herbert II de Vermandois, franchit l'Epte et mit, à son tour, à feu et à sang la terre donnée par Charles le Simple aux Normands, lors de leur conversion⁴.

Enfin, après de nombreux pourparlers avec Herbert II et Séulf, les Normands promirent la paix en échange de la concession d'une vaste étendue de pays sur la rive gauche de la Seine⁵. Raoul, rentré à Laon, obtint d'eux des otages et une trêve à l'échéance du 15 mai.

Au début de l'année 924, on leva en France une taxe dont le produit était destiné aux Normands, et Hugues le Grand, avec Herbert II et l'archevêque de Reims, jura, en l'absence du roi, la paix avec ces terribles ennemis, qui obtinrent encore le Maine et le Bessin⁶.

Seulement les bandes qui obéissaient à Ragenold n'étaient pas parties au traité et leur chef n'avait pas encore réussi à se faire attribuer des terres⁷; aussi se remit-il en campagne, se jetant précisément sur les possessions d'Hugues le Grand entre Seine et Loire. Effrayé, Guillaume II, duc d'Aquitaine, et Hugues le Grand, sentant le péril, traitèrent avec Ragenold, qui se retourna sur la Bourgogne⁸, où il exerça ses ravages jus-

1. Beau-fils de Roger, comte de Laon.

2. M. Ph. Lauer (*les Annales de Flodoard*, p. 16, n. 1) propose d'identifier ce personnage avec Enjorren, fils du seigneur de Leuze, qui serait ainsi cousin de Raoul de Gouy.

3. « Exagitatus furore » (*Ibid.*, p. 16).

4. En 911, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

5. « Ultra Sequanam », écrit Flodoard qui habite Reims (p. 18).

6. *Ibid.*, p. 24.

7. « Quia nondum possessionem intra Gallias acceperat » (*Ibid.*, p. 24).

8. *Ibid.*, p. 25.

qu'en 925. Il revenait en France, lorsqu'il fut attaqué par Garnier, comte de Troyes, Manassès, avoué de Langres¹, Anséis, évêque de Troyes, et Gosselin, évêque de Langres; ils le joignirent à Chalmont² et lui tuèrent neuf cents hommes, non sans pertes de leur côté : Garnier, ayant eu son cheval tué sous lui, fut pris et périt, et Anséis fut blessé³.

A ces nouvelles, le roi Raoul fit diligence et accourut avec des chevaliers de l'église de Reims, Abbon, évêque de Soissons, et une suite peu nombreuse, dans laquelle on comptait Herbert II et plusieurs notables bourguignons. D'abord, on attaqua à pied les Normands, retranchés sur la rive gauche de la Seine; ceux-ci subirent des pertes et furent repoussés dans leur camp, pendant que la plus grande partie des troupes du roi Raoul restait auprès de lui, sans attaquer et sans mettre pied à terre; en raison de cette inaction, il fallut se décider à camper aussi et on traça le camp à deux ou trois milles de distance, en cercle devant les Normands. Hugues le Grand, arrivé de son côté, s'établit en aval de la Seine. Mais, tandis que l'investissement plus étroit du camp normand était remis de jour en jour et qu'on attendait de Paris des bateaux pour traverser la Seine et entourer les ennemis, ceux-ci, assurés, disait-on, d'intelligences et de complicités parmi les Français, abandonnèrent leur camp secrètement et s'échappèrent. L'affaire manquée, l'armée du roi Raoul fut licenciée.

Que devint alors Ragenold? Il continua, sans doute, ses ravages, d'accord avec Rollon, par exemple en 926 en Artois, où les Normands furent d'ailleurs battus et perdirent onze cents hommes⁴; ce qui ne les empêcha pas de dévaster aussitôt les régions boisées jusqu'au Porcien. Mais on ne rencontre plus le nom de Ragenold dans les Annales de Flodoard entre 926 et 944.

On a pu écrire que « Ragnold était disparu⁵ », mais nulle

1. C'est l'identification proposée par M. Ph. Lauer (*les Annales de Flodoard*, p. 26, n. 6).

2. Ce nom adopté par M. Ph. Lauer (*ibid.*, n. 6) est très probablement exact. Chalmont est en Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun, comm. de Fleury-en-Bière.

3. 6 décembre 924. M. J. Lair (*De moribus et actis primorum Normanniæ ducum, auctore Dudone Sancti Quintini*, p. 69, n. 5) a signalé la diversion faite en 924 par Rollon en faveur de son compagnon Ragenold.

4. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 33 et 34.

5. J. Lair, *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée*, p. 19.

part on ne trouve trace de sa mort. En effet, il réapparaît dans l'œuvre de Flodoard en l'année 944, lorsque les partisans de Louis IV d'Outre-Mer s'emparent, par trahison, de Montigny-Lengrain¹, en Soissonnais, domaine de l'abbaye Saint-Crépin de Soissons, qui l'avait donné plus ou moins spontanément à Ragenold². Et, à partir de cette date, les mentions du même personnage deviennent nombreuses : presque toutes relatent des expéditions de pillage, bien conformes aux mœurs d'un Normand.

Ainsi, la même année, alors que les troupes de Louis d'Outre-Mer saccagent l'archevêché de Reims, Ragenold pille l'abbaye de Saint-Médard de Soissons³. L'année suivante (945), Montigny, attaqué par Bernard, comte de Senlis, Thibaut le Tricheur, comte de Blois, et Herbert II de Vermandois, est repris aux gens de Louis d'Outre-Mer et entièrement détruit⁴. On ignore quelle fut la part de Ragenold en tout ceci et quel fut son parti. En tout cas, on constate qu'à partir de ce moment il n'est plus l'ennemi de Louis d'Outre-Mer⁵.

Tout au contraire, alors que Hugues le Grand vient d'infliger un sérieux échec aux Normands qui avaient fait une incursion dans ses terres et demande à Louis d'Outre-Mer une conférence⁶, il donne au roi des otages et le prie de charger Ragenold de ses intérêts. Ces négociations aboutissent en partie, le roi lève le siège de Reims et une trêve est conclue jusqu'au 24 juin⁷.

Ce fut sûrement pour faire une diversion en faveur de Louis d'Outre-Mer que Renaud, comte de Reims, comme l'appelle un

1. Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne. Sur cette localité, voir le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VIII, p. 72 et 73.

2. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 91.

3. *Ibid.*, p. 93.

4. *Ibid.*, p. 96. L'opération eut lieu à la fin de mars ou tout au commencement d'avril (Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 126).

5. M. F. Lot a décrit l'état d'esprit des grands seigneurs de ce temps. Je n'ose dire avec lui que tous fussent religieux. Plusieurs avaient été longtemps païens (*les Derniers Carolingiens*, p. 169), comme l'avait été probablement Ragenold. M. Lot ajoute que l'appui du comte de Roucy, c'est-à-dire de Ragenold, contribua à affermir la situation de Lothaire (*Ibid.*, p. 170, 173 et 185).

6. *Ibid.*, p. 191. Louis d'Outre-Mer assiégeait Reims, sans doute du 6 au 21 mai 945 (*Ibid.*, p. 97, n. 2), afin de rétablir l'archevêque Artaud expulsé par Hugues, fils d'Herbert II. Il n'est pas sans intérêt de signaler que les Normands formaient un contingent important dans l'armée de Louis d'Outre-Mer, « collecto secum Nordmannorum exercitu » (*Ibid.*, p. 190).

7. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 129.

chroniqueur sénonais, se fit en 945 livrer la ville de Sens¹ : celle-ci, en effet, faisait partie des domaines d'Hugues. Évidemment, ce Renaud n'est autre que Ragenold, bien qu'il n'ait jamais été comte de Reims. Il ne jouit pas longtemps de son succès : le vicomte Fromont², créature d'Hugues le Grand, étant entré avec ses troupes dans l'abbaye de Sainte-Colombe, surprit le 29 juillet la garnison de la ville et la chassa ; Renaud réussit à s'échapper³.

Jusqu'ici, Flodoard n'a donné à Ragenold aucun titre d'aucune sorte. On a vu d'autre part que. « princeps Nordmannorum », il a opéré pour son compte en « Francia », entre Seine et Loire, en Bourgogne, en Beauvaisis et jusqu'en Porcien, presque toujours ennemi d'Hugues le Grand qui a appris à compter avec lui, souvent ennemi de Louis d'Outre-Mer qui s'est rendu compte de ce qu'il vaut. Il s'est plaint amèrement de n'avoir pas eu part aux distributions de terres faites à d'autres chefs normands. Pour en obtenir, il faut qu'il multiplie les dégâts, les incendies, les pillages. Quelle région lui convient mieux que le pays voisin de Reims et de Laon, où se concentre la vie politique de cette époque?

Aussi conçoit-on que ses efforts aient tendu à s'y installer et à y devenir un personnage, comme l'est ailleurs son compagnon ou son ancien chef Rollon⁴. Plus encore, il a su s'imposer comme médiateur entre Hugues le Grand et Louis d'Outre-Mer. Et comment? Par un mariage⁵. En effet, il réussit à épouser

1. « Tradita est Senones civitas Rainaldo comiti Remorum » (F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 340). C'est évidemment au moment où Compiègne était enlevé et pillé par les partisans d'Hugues le Grand (Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 96).

2. Le moine Clarius, dans sa Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, mentionne le mariage de Fromont II, petit-fils du vainqueur de Ragenold, avec une fille de celui-ci, probablement à la fin du x^e siècle.

3. Le même chroniqueur s'exprime ainsi : « Ipse etiam Rainaldus comes fuga lapsus est. »

4. N'est-on pas frappé de ce fait que Renaud de Bourgogne, fils d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, et d'Ermentrude (fille de Ragenoldus et d'Albrade), ait épousé la fille aînée de Richard II, duc de Normandie, arrière-petit-fils de Rollon.

5. L'identification de Ragenold, Normand, avec le comte Ragenold a été déjà proposée par Melleville, *les Comtes de Roucy*, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VIII, p. 201.

Albrade¹, fille de Gislebert, duc de Lorraine², et de Gerberge³, fille d'Henri I^{er} l'Oiseleur, de Gerberge qui, devenue veuve en 939, épouse aussitôt Louis IV d'Outre-Mer. D'autre part, Hugues le Grand avait épousé vers 936 Avoie, sœur de Gerberge.

La situation de Ragenold est donc celle-ci⁴ : il est neveu par alliance d'Hugues le Grand, beau-fils de Louis d'Outre-Mer, neveu d'Othon II, roi de Germanie, petit-fils d'Henri I^{er} l'Oiseleur⁵, beau-frère d'Albert de Vermandois qui avait épousé Gerberge, fille de Gislebert et de Gerberge.

De là son attitude d'arbitre reconnu par les deux adversaires, Louis d'Outre-Mer et Hugues le Grand, et un rôle politique extrêmement important.

On ne peut donc pas être surpris qu'à partir de 947 Flodoard

1. M. F. Lot (*les Derniers Carolingiens*, p. 10, n. 5) a remarqué que la mère de Gislebert s'appelait Albrade.

2. Mort en 939, noyé dans le Rhin au retour d'une expédition de pillage (Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 73).

3. Gerberge était née vers 913-914 (Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 4). M. J. Havet a cru, à tort, qu'Albrade était fille de Louis d'Outre-Mer. Cf. J. Lair, *Études critiques sur divers textes des X^e et XI^e siècles*, t. I, p. 328.

4. Ragenold était-il païen? C'est fort probable. Mais il est certain qu'il devait être converti, — plus ou moins sincèrement, — au moment de son mariage.

5. M. Lauer n'est pas sûr du mariage de Ragenold avec Albrade (*Annales de Flodoard*, p. 117, n. 3). Or, on a la certitude de cette alliance. En effet, Brunon (second fils de Ragenold), évêque de Langres à l'âge de vingt-quatre ans, est qualifié de « regis Lotharii propinquus », car Lothaire était fils de Gerberge (*Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 772, l. 33). Il y a mieux : Brunon lui-même nomme Lothaire son *avunculus*, *oncle maternel*, comme on va le voir. Il assista au synode de Saint-Basle (Marne, arr. de Reims, cant. et comm. de Verzy), qui jugea Arnoul, bâtard de Lothaire, archevêque de Reims (juin 991), synode dont on doit le compte-rendu presque sténographique, et extrêmement vivant, à la plume exercée de Gerbert. Brunon, dans le langage ferme et vif où l'on retrouve la vigueur paternelle, prit plusieurs fois la parole et à plusieurs reprises parla lui-même de ses parentés. Ainsi il marque le souvenir, si cher à son cœur, de Lothaire : « *Tanti erant apud me regis Lotharii merita! tantumque me carnis affinitas permovebat* » (P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 116). Il ne cache pas sa proche parenté avec le bâtard de son oncle maternel Lothaire : « *Movet etiam homo affinitate carnis mihi conjunctissimus, utpote avunculi mei regis Lotharii filius* » (*Ibid.*, p. 118). L'évêque de Soissons, Gui, interpelle Arnoul, lui rappelle qu'il est le cousin « *consobrinus* » de Bruno et fait allusion au fils de la sœur de celui-ci (fils d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, et d'Ermentrude, fille de Ragenold et d'Albrade) (*Ibid.*, p. 156). De son côté, Raoul Glaber (éd. M. Prou, p. 57) dit d'Otte-Guillaume « *ejus [Brunonis] habebat in matrimonio sororem* ». Plus loin Brunon, qui a nommé Lothaire

ne l'appelle plus que « Ragenoldus comes¹ », dignité qui a dû lui être conférée, par conséquent, entre 944 et 947. Il est bien probable qu'il y a une relation entre cet octroi et l'époque de son mariage. L'historien de Reims D. Marlot la place en 955. Mais cette date suggère une grave objection. En effet, Brunon, second fils de Ragenold, fut sacré évêque de Langres en 980; il avait alors vingt-quatre ans². Par conséquent, il était né en 956³. Son frère aîné, nommé Gislebert, comme son grand-père maternel, n'a pu naître après 955. Le mariage n'a donc pu avoir lieu plus tard qu'en 954.

Ailleurs, on a proposé 944⁴; il est vrai que, comme l'a fait remarquer M. Lauer⁵, l'indication n'est confirmée par aucun texte. Malgré tout, je crois qu'il est raisonnable de proposer l'une des trois années comprises entre 944 et 947 et de croire que le titre de comte fut accordé à Ragenold lors de son mariage.

Quoi qu'il en soit, on constate qu'en 947 il prêta son con-
son « avunculus », le dit son « patruus » (P. Varin, *op. cit.*, p. 175); ce ne peut être qu'une erreur matérielle qui n'influe en rien ce qui précède. Cf. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 10, n. 5.

1. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 106.

2. « Anno DCCCC LXXX Bruno, clericus Remensis, regis Lotharii propinquus, in episcopum Lingonensem eligitur, et eo annuente ordinatur, cum esset annorum viginti quatuor, per manus Burchardi Lugdunensis archiepiscopi » (*Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 773). M. F. Lot (*les Derniers Carolingiens*, p. 115, n. 4) a de plus cité un texte qui relate en ces termes la parenté de Brunon avec Lothaire : « ... suo vero parenti propinquitate consanguinitatis existenti. »

3. Je ne crois pas possible de lui attribuer la continuation des *Annales de Flodoard* jusqu'en 978 (Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. LII). Mais on notera que M. Lauer déclare que « nous sommes donc en grande partie redevables aux comtes de Roucy et à la réforme de Cluny de ce qui nous est parvenu des *Annales de Flodoard*, et sans Flodoard nous ignorerions le x^e siècle français » (*Ibid.*, p. LIII).

4. Carl von Kalekstein, *Geschichte des französischen Königthums...*, t. I, p. 243 et 244, qui ajoute qu'Albrade avait quatorze ans lors de son mariage. Voici le passage tout entier : « Indem er einem jungen, tüchtigen Vassallen Ragenald die Burg Montigny, wohl als Lehnsmann von S. Crespin, verschaffte und ihn damals mit der vielleicht 14 jährigen Tochter Gerberga's und Gisleberts von Lothringen Albrada verband, gewann Ludwig einen treuen Anhänger. » Il y a dans ce passage deux hypothèses sans la moindre référence : Ragenold est jeune; c'est possible, mais, après tout, on n'en sait rien. Albrade a peut-être quatorze ans lors de son mariage. Qu'en sait-on?

5. *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 110, n. 6.

cours à l'archevêque de Reims Artaud. Celui-ci avait excommunié Hervé, neveu d'un de ses prédécesseurs sur le siège de saint Remi, parce qu'ayant construit une forteresse sur la rive gauche de la Marne, il faisait le dégât dans la région. Fidèle auxiliaire du prélat, « Ragenoldus comes » prit, avec le frère d'Artaud, la tête des troupes rémoises, mit en déroute les pillards, et Hervé, étant venu à leur rescousse, périt, ses gens tués, blessés et chassés. Les vainqueurs apportèrent à Reims le cadavre d'Hervé¹.

Il importe de noter que, si Flodoard qualifie « Ragenoldus » de « comes », nulle part il n'écrit qu'il soit « comes Remensis » ou comte de Reims²; et on le conçoit, puisqu'en 940 le comté de Reims avait été concédé à Artaud par le roi³. Comment celui-ci eût-il commis l'imprudence de déposséder un bénéficiaire aussi redoutable et, il faut bien le dire, aussi peu sûr? Aussi Ragenold

1. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 106. Cf. p. 192 et 193, et Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 162.

2. Je crois que seuls Aimoïn et le moine Clarius lui donnent le titre de « comes Remensis » (cf. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 65 et n. 1). Orderic Vital (t. III, p. 155) l'appelle bien « comes Remorum »; mais il écrit plus de cent ans après la mort de Ragenold qu'il appelle « Rainaldus ». Richer (éd. Guadet, t. I, p. 192) dit mieux, — évidemment d'après Flodoard, — « Ragenoldus comes ». Plus loin, Richer (t. II, p. 206) montre quel sens il attache au mot *comes* quand il écrit : « Si vultis mihi comes fieri », membre de phrase qu'il prête à Charles de Lorraine. Ce serait donc à tort que M. H. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 138) qualifie Ragenold de comte de Reims et de Roucy (cf. *ibid.*, p. 151, 152). Mais un texte publié par P. Varin (*Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 85) permet peut-être d'élucider la question. Il nous apprend, en effet, « qu'un certain comte nommé Gislebert, fils de Renand, donna du temps de l'abbé Arbodus (985 à 1005) la moitié de la *vicomté* et six étaus à bouchers, avec la justice, à l'abbaye de Saint-Remi, où il fut inhumé... Le même manuscrit [d'une histoire de Saint-Remi] fait mention que ce comte retint à soy l'autre moitié de la vicomté ». Sauf erreur, il faudrait conclure de ce texte que Ragenold obtint d'Artaud, comte de Reims et archevêque, la vicomté et que son fils en donna la moitié à Saint-Remi et garda l'autre. D'où il suit que Ragenold ne fut pas comte de Reims, mais a pu être vicomte de Reims, en même temps que comte par grâce royale. Mon opinion, à cet égard, n'est pas modifiée par l'extrait suivant de la Chronique d'Aubry de Trois-Fontaines (Pertz, t. XXIII, p. 782, l. 16, et p. 784, l. 35), anno 1023 : « Succedit ei archiepiscopus Ebalus annis 12, qui fuit comes de Roscio (*ce doit être faux*), qui comitatum Remensem per industriam suam sicut de eo vulgatum est, adquisivit. » Et un peu plus loin : « De quo supra notavimus quod a comite Odone comitatum Remensem adquisivit. »

3. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 65, n. 1. Cf. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 183 et 237, n. 1.

est-il comte, c'est-à-dire haut fonctionnaire royal¹; mais ce titre n'est encore attaché ni à une ville, ni à une localité. Cela est si vrai, qu'en 948 Flodoard le nomme « Ragenoldus comes Ludowici² », marquant par là que ce titre est une dignité, attachant à la personne du roi celui qui en est revêtu.

A cette époque, pour la première fois, le nom de Ragenold est associé à celui de la localité portant le nom de Rauciacus ou Roucy. Flodoard rapporte, en effet, qu'en 948 Hugues le Grand assiégea Soissons avec une armée accrue d'un contingent normand considérable; il réussit à incendier une partie de la cathédrale, le cloître des chanoines et une partie de la cité; mais il ne put s'en rendre maître et se retourna contre un château fort que Ragenold construisait à Roucy³. Il paraît que les travaux étaient avancés⁴ et d'ailleurs la position du château, sur une sorte de piton isolé, était excellente, en sorte que les assaillants, n'ayant pu procéder par surprise⁵, durent entreprendre un siège en règle et établir un camp devant la place. Mais là encore ils échouèrent et durent se contenter de dévaster les localités voisines appartenant à l'église de Reims; ils violèrent les églises, les pillèrent, tuèrent les paysans qui s'y étaient réfugiés, notamment à Cormicy⁶, dont Flodoard possédait la cure.

Il est probable que le comte Ragenold agit pour le compte de l'archevêque Artaud lorsque, avec l'aide des partisans du prélat, il construisit une forteresse sur la Marne, à Mareuil-sur-Aÿ⁷, en 949.

1. P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France*, p. 140.

2. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 117.

3. Roucy, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel-sur-Aisne.

4. « Edificabat » (Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 117). « Comes Raynaldus castrum de Roccio firmavit in parte Ludovici contra Hugonem » (*Chronica Ahrvici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 766, l. 16). Il est probable que les travaux furent terminés en 951 (Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 190). Je ne vois pas que Ragenold se soit enfermé dans la place pour la défendre. C'est à l'occasion de ce siège que D. Nicolas Le Long (*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, p. 429) dit que Renaud de Roucy était fils d'Herbert de Vermandois.

5. Les troupes d'Hugues le Grand comptaient de nombreux Normands. Faut-il rapporter à ce recrutement l'insuccès du siège de Roucy qui appartenait à un Normand?

6. Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne.

7. Marne, arr. de Reims, cant. d'Aÿ. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 123 et 124. Si l'on pense que les mots « in fluvio Materna » ou (p. 133)

La même année, défendant les intérêts de Louis d'Outre-Mer, il eut une entrevue avec Gui, évêque d'Auxerre, et, Anséis, évêque de Troyes représentants de Hugues le Grand. et dans l'impossibilité d'arriver à un règlement définitif, il conclut avec eux une trêve dont le terme fut fixé au 14 avril 950¹.

Peu de temps après cet accord, il prit par escalade, la nuit, Châtillon-sur-Marne², pendant qu'à l'autre extrémité du diocèse, Dodon, frère de l'archevêque de Reims, s'emparait d'Omout de la même manière³.

Cette même année 949, le 1^{er} octobre, à Saint-Remi de Reims Ragenold intervint pour appuyer auprès de Louis IV la prière du comte Albert, d'Ybert et d'Hersent, sa femme, et obtint du roi qu'il remplaçât les religieuses du monastère d'Homblières⁴ par des moines astreints à la vie régulière, auxquels la possession perpétuelle du monastère fut accordée⁵.

Quelques semaines après, le 10 novembre, Louis IV était à Autun; à la requête de Heudebaud, évêque de Chalon, des moines de Cluny et de la reine Gerberge, à laquelle se joignit, entre autres, « Ragenoldus comes », il chargea l'abbé Humbert de réformer le monastère de Saint-Martin d'Autun et lui céda la *cella* d'Anzy⁶.

En 950, il sembla que la paix allait se conclure entre Louis d'Outre-Mer et Hugues le Grand: séparés par la Marne, ils négociaient, et finalement Hugues se résigna à rendre au roi la tour de Laon. Les négociateurs du roi étaient le comte de Flandre Arnoul I^{er} le Vieux, Ragenold et l'archevêque de Reims Artaud⁷. Mais l'accord ne dura pas et, cette même année, les hommes du comte Ragenold surprirent Braisne-sur-Vesle⁸, for-

« intra fluvium » appliqués à la forteresse de Mareuil désignent une île, il y a impossibilité à placer cette construction à Mareuil-sur-Ay, où il n'y a pas d'île. Il n'y avait qu'une île assez grande, en aval, à Mardeuil (Marne, arr. et cant. d'Épernay); depuis longtemps elle est rattachée à la rive gauche de la Marne.

1. *Ibid.*, p. 125. Cf. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 204. Ragenoldus avait combattu Anséis en 925 à Chalmont.

2. Marne, arr. de Reims, ch.-l. de cant.

3. Omout, Ardennes, arr. de Mézières, ch.-l. de cant. — Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 125.

4. Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin.

5. Ph. Lauer, *Recueil des actes de Louis IV*, p. 76 et 77.

6. *Ibid.*, p. 78 et 79. Cf. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 206.

7. *Ibid.*, p. 208. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 127.

8. Aisne, arr. de Soissons, ch.-l. de cant.

teresse appartenant à l'église de Rouen¹ et dont Hugues le Grand s'était mis en possession. Presque aussitôt, sur la plainte de Hugues le Grand, Louis IV dut se décider à expulser les envahisseurs, qui étaient ses amis, et à rendre Braisne au plaignant.

Pour en finir avec les événements de cette année auxquels Ragenold participa, le 8 juin, à Tréloup², il obtint de Louis IV qu'il confirmât les bénéfices possédés par un certain Aquin et sa famille, et ce avec l'assentiment de Gilbert, comte de Bourgogne³.

La restitution de Braisne ne pouvait apaiser Hugues le Grand: il lui fallait une vengeance. Il la trouva deux ans après. On se souvient que le comte Ragenold avait construit un château fort à Mareuil-sur-Aÿ en 949. Associé à Conrad le Roux, duc de Lorraine, gendre du roi Othon et par conséquent cousin de Ragenold, Hugues mit le siège devant la place, l'attaqua avec des machines de guerre et, bien qu'il y perdit pas mal de monde, tout de même la prit et la brûla⁴.

Cette fois, le roi prit l'affaire en main: l'archevêque Artaud et lui se mirent en mouvement sans délai avec le comte Ragenold, ils reconstruisirent la forteresse et y mirent une garnison importante. Puis le roi et le comte se dirigèrent sur le château de Vitry-le-Brûlé⁵, occupé par un certain Gautier, qui venait d'abandonner le parti du roi et s'était soumis à Herbert III de Vermandois. Ne pouvant prendre le château de vive force, on pillra, on brûla le pays d'alentour avec le domaine de Ponthion⁶, dont Herbert s'était emparé. Enfin, Louis d'Outre-Mer fit édifier

1. P. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 128. et *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 209.

2. « Trisluro ». Il faudrait écrire *Trélou*, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie, sur la rive droite de la Marne et tout à côté de Cormicy, paroisse dont la cure appartenait à Flodoard. Cf. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 183, n. 4.

3. Ph. Lauer, *Recueil des actes de Louis IV*, p. 81.

4. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 133.

5. Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François.

6. Flodoard écrit « Pontigonem liscum » (p. 134). Richer cite comme résidences royales, « sedes regias ». Attigny et Ponthion à la date de 928. M. Longnon (*Dictionnaire topographique du département de la Marne, verbo Ponthion*) ne cite ni Flodoard ni Richer, mais mentionne, à la date de 868, « Pontio palacium ». — Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont.

un ouvrage fortifié pour brider la garnison de Vitry, y plaça des *pairs* de Gautier sous le commandement d'Oudry, abbé en Bourgogne. Ceci fait, il revint à Laon, puis, assez tôt après, à Reims¹.

Ce qui est assez surprenant, c'est que le comte Ragenold, jusque-là en termes excellents avec l'archevêque Artaud, fut cité à cette époque devant un synode de cinq évêques, présidé par l'archevêque et réuni (953) à l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims, pour répondre des déprédations commises sur des biens d'église. Le comte refusa de comparaître, mais pria le roi d'intervenir en sa faveur : il échappa ainsi à l'excommunication dont il était menacé².

L'année suivante, une grave mésaventure lui arriva. Son ennemi héréditaire, Herbert III de Vermandois, emporta par surprise sa forteresse de Roucy qui, quelques années auparavant, avait résisté victorieusement, et dans les conditions les moins favorables, à Hugues le Grand³. Il faut admettre que le château était mal gardé et il est certain que le comte n'y était pas. En effet, Louis d'Outre-Mer venait de mourir à Reims⁴ et la reine Gerberge avait assurément appelé son gendre Ragenold auprès d'elle. Il fut, sans doute, un des artisans de l'entente qui s'établit entre elle et Hugues le Grand, par suite de laquelle Lothaire fut reconnu roi. De même, il ne semble pas contestable que Ragenold dut à l'intervention de Hugues la restitution de Roucy : Herbert lui rendit la place en échange de quelques villages⁵.

Comme on l'imagine aisément, le comte Ragenold ne voulut pas rester sur un pareil échec et sa vengeance ne tarda pas à s'exercer. La même année, il envoya des partisans outre Marne et ceux-ci, par surprise aussi, emportèrent Montfélix⁶ qui

1. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 134.

2. *Ibid.*, p. 136, et Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 225.

3. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 136. On aurait peine à croire que l'invasion des Hongrois, qui, en 954, ravagèrent le Vermandois, le Laonnais, les diocèses de Reims et de Châlons, n'ait pas cruellement affecté les domaines du comte Ragenold (*Ibid.*, p. 138).

4. 10 septembre 954; il avait trente-trois ans.

5. *Ibid.*, p. 139.

6. Marne, localité détruite dans la commune de Chavot. Il paraît que Chavot n'a pas d'église et se sert de celle de Montfélix (Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne, verbo* Montfélix).

appartenait à Herbert. Celui-ci et son frère accoururent et assiégèrent leur place : mais en même temps, soucieux d'éviter les dégâts d'un assaut, Herbert fit demander à Ragenold de la lui rendre. Le comte refusa d'abord et fit ses conditions : il exigea la levée immédiate du siège et que des négociations remissent en leur situation antérieure ces prises réciproques. Il faut croire qu'Herbert n'était pas le plus fort, car il accepta tout et rendit les villages qu'il avait reçus comme rançon du château de Roucy ; à ce prix il rentra en possession de Mont-félix¹.

Au milieu de l'été 955. Hugues le Grand emmena le jeune roi Lothaire dans une expédition contre Guillaume, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine; le premier objectif fut d'investir Poitiers. Le comte Ragenold se signala au cours de ce siège² qui fut long, mais sans effet sérieux, par une de ces escalades où lui et ses hommes excellaient : il prit, en effet, le « castrum » de Sainte-Radegonde, contigu à la ville, et, sentant probablement qu'il ne pourrait s'y maintenir, il y mit le feu³. Ce fut le seul succès, — si l'on peut dire, — de ce siège dont la durée atteignit deux mois : août et septembre. Devant l'impossibilité de prendre la ville et l'approche de la mauvaise saison, il fallut le lever. D'ailleurs, les troupes étaient épuisées. Guillaume suivit et voulut inquiéter leur retraite : le roi et Hugues lui firent face⁴; voyant l'importance de leur armée et d'ailleurs vigoureusement attaqué, il perdit du monde, des prisonniers de marque et s'enfuit.

Moins d'un an après, Hugues le Grand mourut⁵. C'était un adversaire que Ragenold avait, jusqu'à l'avènement de Lothaire, constamment trouvé dans le camp opposé.

La même année, le 7 novembre 956, à Trosly⁶, le jeune roi, à la prière de son fidèle comte Ragenold et sur la demande d'Hervé, abbé de Saint-Philibert de Tournus, confirma les pos-

1. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 140.

2. On a le droit de se demander si Gerberge n'avait pas osé confier Lothaire à Hugues autrement qu'avec la garantie que lui donnait la présence du comte Ragenold.

3. Alfred Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. I, p. 89.

4. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 141.

5. Le 16 ou le 17 juin 956. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 16.

6. Trosly-Loire, arr. de Laon, cant. de Coucy.

sessions et les privilèges accordés à ce monastère par Charlemagne, Louis II et Louis IV¹.

Quelques années se passent sans que le nom de Ragenold reparaisse. Mais le 5 octobre 961, Lothaire, alors à Condé², d'après les dernières volontés du feu comte de Laon, Hugues, à la requête de la reine douairière Gerberge, de l'évêque de Laon, de l'évêque de Châlons et du comte Ragenold, donna aux moines de Saint-Remi de Reims la « curtis » de Condé.

Faut-il croire que ces interventions obligantes, constantes d'ailleurs à cette époque, aient été désintéressées? Et comment ne pas les trouver étranges, quand elles se produisent en faveur de monastères dont les intérêts importent peu au solliciteur, lorsqu'on se souvient que Ragenold, par exemple, a frôlé de près les foudres de l'Église en 953 pour s'être emparé de biens ecclésiastiques? A cette époque, la protection de Louis d'Outre-Mer, la bienveillance certaine de l'archevêque Artaud, à qui il avait rendu bien des services, avaient facilité l'oubli.

En 966, ces deux appuis n'existaient plus; aussi, comme il est certain que le goût ancestral de Ragenold pour la rapine ne s'était pas émoussé, il fut, cette fois, excommunié par le nouvel archevêque de Reims, Oudry³, pour avoir retenu des villages appartenant à l'église de Reims. La réponse fut celle qu'on devait attendre : il se jeta sur les terres de l'archevêché, les pilla et y promena la torche⁴.

Malheureusement, c'est exactement à ce point que s'arrêtent les Annales de Flodoard et c'est aussi la dernière mention qu'elles font de Ragenold⁵. Flodoard nous manquant, les renseignements sur Ragenold vont être bien rares.

1. « Ragenoldo comite nobilissimo », tels sont les termes qu'emploie le diplôme (L. Halphen et F. Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, p. 19 et 20).

2. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 36.

3. 962-6 novembre 969.

4. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 158. — Il est bon de citer ici ce qu'un évêque de ces temps disait (en 991) de ces pillages effroyables : « Quid hoc ad pauperes Christi? Certe ii aurum et argentum non perdiderunt, quia non habuerunt; sed cibum et potum, quem ad usum vite non sine magno labore acquisiverunt. Ecce audistis, fratres, argumentum perditionis hominis, pauperum necatoris, prædonum nutritoris » (P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 122. — Synode de Saint-Basle). Or, cela se disait devant Brunon, évêque de Langres, fils du comte Ragenold.

5. *Ibid.*, p. xxiv. A la suite de son œuvre on transcrivit une lettre d'un

D'après quelques auteurs, Rainier III, comte de Hainaut, ayant été privé en 959 de son comté par Brunon, archevêque de Cologne, agissant au nom de son frère Othon, roi de Germanie, le prélat, après avoir confié cette province à un comte nommé Richer mort presque aussitôt, la partagea ensuite en deux, en attribua une partie au comte Garnier, de Valenciennes, et le reste à un comte nommé Renaud¹. Rainier III laissait deux fils, Lambert et Rainier², qui avaient cherché un asile auprès de la reine Gerberge, leur grand'tante. Leur inaction prit fin en 973, à la mort de l'empereur Othon³. Jugeant le moment favorable, ils rassemblèrent des troupes du côté de la Thiérache et pénétrèrent en Hainaut. Les deux gouverneurs, Garnier et Renaud, leur cédèrent du terrain, mais enfin un combat s'engagea à Péronnes-lez-Binche⁴, où tous deux périrent⁵. Au dire du P. Anselme, qui identifie ce « Rainaldus » avec Ragenold, l'événement eut lieu le 15 mars 973⁶. Cette identification est inadmissible et elle doit être écartée.

En revanche, dans les nécrologes de l'église de Reims, à la date du VI des ides de mai, soit le 10 mai, on relève la mention suivante : « Reginoldus comes⁷. » Évidemment, elle s'applique à Ragenold; donc on sait maintenant qu'il est mort le 10 mai. Mais en quelle année?

« Raynaldus comes Portinensis duci Aquitanorum G. ». M. Lauer a résolument écarté toute identification de « Raynaldus » avec Ragenold (*Ibid.*, p. LIV et 158), et il a eu parfaitement raison. Il propose de reconnaître sous ce nom Renaud, comte de Bourgogne, petit-fils de Ragenold par sa mère Ermentrude. Les renseignements que cette lettre contient sont exacts et d'ailleurs connus. Mais la forme de la lettre me paraît la rendre suspecte.

1. Qualifié comte de Reims notamment par le P. Anselme, t. VIII, p. 861, et à sa suite par l'abbé Hossart, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, t. I, p. 136.

2. Ce Rainier eut pour fille Béatrice de sa femme, fille d'Hugues Capet; Béatrice épousa Ebles, petit-fils de Ragenold.

3. 7 mai 973.

4. Belgique, prov. de Hainaut.

5. « Et cum Guarnero et Rainaldo qui comitatum patris eorum occupaverant, bello apud Perronam confligunt eosque cum multis perimunt. » Sigebert de Gembloux. Pertz, t. VI, p. 351.

6. P. Anselme, t. VIII, p. 861 B. C'est la date incidemment acceptée par M. Lauer (*les Annales de Flodoard*, p. LIV) pour la mort du comte Ragenold.

7. P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2^e partie: *Statuts*, 1^{er} vol., p. 80.

M. Lot a signalé¹ un passage d'une chronique connue, composée au XI^e siècle², et en a tiré la conclusion que le comte Renaud, dont l'influence sur le roi Lothaire avait assuré en juin 958³ le siège archiepiscopal de Sens à Archambaud, « parentum potius et pecuniarum quam Dei provocatus examine », était mort au mois de juin 967 : « Anno nono ordinationis [Archembaldi], mense junio, defunctus est Rainaldus, consiliarius regis Hlotarii; cujus consilio et actu gestum est ut ipse esset archiepiscopus⁴ ».

En effet, le nom de Rainaldus, son titre de conseiller de Lothaire ne paraissent pas pouvoir s'appliquer à un autre personnage qu'à Ragenold, qualifié, on l'a vu plus haut lors de la prise de Sens par lui, de « Rainaldus comes Remensis ».

Mais la date du mois de juin doit être inexacte, puisque les nécrologes de l'église de Reims assignent à sa mort la date du 10 mai. Il faudrait donc dire que Ragenold est mort le 10 mai 967 vers sept heures du soir⁵.

Ainsi, excommunié en 966 par Oudry, archevêque de Reims, et ayant répliqué en dévastant les terres de l'archevêché, il mourait l'année suivante, assurément réconcilié avec l'Église, puisqu'il fut enterré à l'abbaye de Saint-Remi⁶, où une épitaphe, blessante pour la vérité⁷, lui fut consacrée. Elle a été publiée plusieurs fois. Néanmoins la voici, suivie de celle d'Albrade :

Epitaphia Ragenoldi.

Plebis amor, procerumque decus, pietatis amator,
Hic, Ragenolde, solveris in cinerem.
Inter opes clarumque genus conspectus in armis,

1. *Les Derniers Carolingiens*, p. 344.

2. C'est la chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens par le moine Clarius.

3. Et non 968, comme une légère faute d'impression le ferait croire (p. 28).

4. *Ibid.*, p. 28, n. 3.

5. Son épitaphe porte : « Sol quinto decimo radiabat velleris auro. »

6. Il avait donné à l'abbaye de Saint-Remi, à une date que je ne peux préciser, « Curtem Cedronis » (P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2^e partie; *Statuts*, 1^{er} vol., p. 169. — « Noticia de benefactoribus Sancti Remigii. M. Longnon, dans le *Dictionnaire topographique de la Marne*, et M. Matton, *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, ne mentionnent pas ce lieu que je n'ai pu identifier.

7. A ces éloges hyperboliques, il faut opposer la réflexion du moine Clarius. En relatant la mort de « Rainaldus consiliarius regis Hlotarii », il ajoute que

Prætuleras ferro pacis amore togam.
Sol quinto decimo radiabat velleris auro
Cum suprema tibi clauserat hora diem.

J'ignore la date de la mort d'Albrade ; mais il est à peu près certain qu'elle a survécu à son époux. S'il est vrai qu'elle n'ait eu que quatorze ans à l'époque de son mariage, il faudrait admettre qu'elle serait née entre 930 et 933. Tout ce qu'on sait d'elle, c'est son épitaphe, qu'on voyait encore il y a deux siècles à Saint-Remi, où elle repose auprès de Ragenold :

Hoc, Albrada, locor de pulvere pulvis in antro,
Et genus heroum proteror hic miserum.
De primo qualem contraxi pulvere sortem,
At causam sortis hæc monimenta ferunt.
Particulas sol quinque means lustrarat Aquari
Hæc me cum tenebris obruit urna suis.

De leur mariage sont issus¹ :

1° Gislebert qui succéda à son père ; on remarquera qu'il porte le prénom de son grand-père maternel, le duc de Lorraine ;

2° Brunon, évêque de Langres, né, comme je l'ai montré plus haut, en 956² ;

3° Ermentrude. Elle épousa Aubry II, comte de Mâcon, d'abord associé à son père Letald ou Letold³ dès 952. En 971, on voit qu'il avait deux fils, Letald II, qui lui succéda en 975, et Aubry. Letald II, mort en 979, laissa un fils, Aubry III, qui mourut vers 995. Cependant Ermentrude, veuve en 975, se remaria et épousa

Dieu voulait ainsi mettre fin à tant de maux (F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 28, n. 3).

1. Pour les trois premiers, nous avons le témoignage même de Brunon, évêque de Langres.

2. « Anno DCCCC LXXX Bruno, clericus Remensis, regis Lotharii propinquus, in episcopum Lingonensem eligitur, et, eo annuente ordinatur, cum esset annorum viginti quatuor, per manus Burchardi Lugdunensis archiepiscopi » (*Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 772, l. 33). M. F. Lot (*les Derniers Carolingiens*, p. 115) émet l'opinion qu'il avait eu pour parrain Brunon, archevêque de Cologne, oncle de sa mère Albrade.

3. On sait que Letald I^{er}, en 951, soigna Louis d'Outre-Mer tombé malade chez lui (P. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 213, et *Annales de Flodoard*, p. 129). Ne serait-ce pas en raison de ce souvenir que Lothaire aurait fait le mariage de Letald II avec sa nièce Ermentrude ?

Otte-Guillaume¹, comte de Bourgogne, auquel elle apporta, après la mort de son petit-fils Aubry, le comté de Mâcon. D'après André du Chesne, elle fut enterrée auprès de ses parents à l'abbaye de Saint-Remi de Reims².

Il faut noter que les enfants de ce second mariage portent des prénoms empruntés à la famille d'Ermentrude : Renaud celui de son grand-père, Brunon³ celui de son oncle l'évêque de Langres, Mathilde celui de la mère de son arrière-grand-mère Gerberge⁴, Gerberge celui de sa tante, femme d'Albert de Vermandois, et aussi de son illustre arrière-grand-mère; enfin une fille nommée Agnès.

Or, D. Marlot a relevé à Saint-Remi l'épithaphe d'une Agnès morte, sans doute non mariée, vers l'an mille, et il ajoute : « Quam quidam referunt fuisse filiam Hermentrudis, filie comitis-sæ Abrade et Ragenoldi Rociacensis comitis. » Voici ce texte :

Agnès, quæ dormit sub tumba marmoris, agnum
 Qui nunquam dormit mente sequuta fuit.
 Huic petra lectus erat, cibus aridus, aspera vestis,
 Somni rara quies, absque quiete preces.
 Ferrea vincla ferens, ferrum mutavit in aurum
 Pro mærore brevi gaudia summa metens⁵.

Dans l'identification de cette Agnès avec la fille d'Otte-Guillaume et d'Ermentrude, l'auteur de la notice a commis une lourde erreur, car Agnès de Bourgogne fut mariée deux fois, ce qui ne peut s'accorder avec le texte de l'épithaphe. Et si vraiment Agnès appartient à la maison de Roucy, ne serait-elle pas une fille d'Albrade et de Ragenold, morte sans alliance vers l'an mille? Ainsi s'expliquerait, en souvenir d'elle, le prénom d'Agnès donné par Ermentrude à sa dernière fille.

4° En dernier lieu, le moine Clarius signale une autre fille de

1. Fils d'Adalbert, roi d'Italie.

2. *Histoire des roys, ducs et comtes de Bourgogne*, p. 184.

3. Il fut archidiacre de Langres et son oncle fut certainement son parrain (André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Preuves, p. 55 et 58).

4. Gerberge était fille d'Henri l'Oiseleur et de Mathilde de Ringelheim. Mathilde de Bourgogne était l'aînée des enfants (Raoul Glaber, éd. M. Prou, p. 57). Elle épousa Landri, comte de Nevers.

5. En note, D. Marlot (t. II, p. 550) ajoute : « Hoc Agnetis epitaphium a longo tempore non visitur in ecclesia Sancti Remigii; sed positum fuit in fas-

Ragenold et d'Albrade : on ignore son prénom, mais elle épousa Fromont II, comte de Sens (999), petit-fils de celui qui avait mis en fuite le comte Ragenold à Sens. C'est ce Fromont II que Raoul Glaber¹ juge : « viro eque simplicissimo ».

II.

Le comte Ragenold laissa donc deux fils : 1^o Gislebert, son successeur ; 2^o Brunon, évêque de Langres.

On l'a vu, Gislebert n'a pu naître après l'année 955. Son père étant mort le 10 mai 967, Gislebert ne pouvait avoir moins de douze ans à cette date ; il est même probable qu'il était plus âgé, car en 974, le 26 mai, il souscrivit à Compiègne un diplôme par lequel Lothaire, à la prière d'Adalbéron, archevêque de Reims, et sur le conseil de la reine Emma, confirma au monastère de Saint-Thierry-lez-Reims, récemment rendu par l'archevêque à la vie monastique, ses possessions présentes et à venir et lui accorda diverses faveurs².

D'autres mentions officielles de Gislebert font défaut. Heureusement son frère, l'évêque de Langres, en a donné de bien précieuses au cours du synode de Saint-Basle³. On sait que l'archevêque Adalbéron était mort le 23 janvier 989 ; une succession aussi importante excita bien des convoitises. La mère du comte Gislebert et de Brunon, évêque de Langres, était la demi-sœur du roi Lothaire et cousine germaine d'Hugues Capet ; aussi comprend-on que Brunon, évêque et visiblement aimant à jouer le rôle de chef de famille, ait passionnément insisté auprès du roi pour qu'il donnât son agrément à l'élection d'Arnoul au siège de Reims. En effet, Arnoul, âgé d'environ vingt-quatre ans⁴, était bâtard de Lothaire⁵, et Brunon se souvenait avec gratitude que,

tigio exteriori ejusdem ecclesie inter binas turres campaniles, ubi adhuc hodie visitur. »

1. Éd. Prou, p. 69.

2. L. Halphen et F. Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, p. 149 et 152. D'après les éditeurs, le diplôme prétendu perdu aurait été sinon fabriqué, du moins refait.

3. 17 juin 991 (F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 250, n. 3, et *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 253).

4. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 246, n. 4.

5. « Arnulfus regis Hlotarii, ut fama est, filius » (lettre 217 de Gerbert, rédigée dans l'été 995. — F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 258, n. 4).

simple clerc de l'église de Reims, il avait dû en 980 son élection au siège de Langres, sans doute à l'influence de sa famille, mais surtout à l'affection du roi Lothaire¹.

De plus, on ne peut oublier qu'à la mort de Louis V², Adalbéron ayant poussé Hugues Capet sur le trône, Brunon, parent aussi bien de Charles de Lorraine, le prétendant carolingien, que de Hugues Capet, se prononça en faveur de ce dernier³.

Est-ce uniquement par attachement pour le sang de son oncle Lothaire, est-ce aussi parce qu'il avait comme un regret de contribuer à écarter du trône son oncle Charles de Lorraine et qu'il désirait faire quelque chose pour ses parents carolingiens⁴, le fait est qu'il appuya fortement la candidature d'Arnoul à l'archevêché de Reims et se porta garant de sa fidélité à nouveau roi⁵. Et l'imprudence de Brunon était d'autant plus grande qu'Arnoul, alors clerc de l'église de Reims, venait de s'employer à livrer Laon à Charles de Lorraine⁶ : on put même l'accuser d'avoir fait l'évêque prisonnier.

Ces antécédents si peu rassurants ne découragèrent pas Brunon et, présumant trop de son influence, il espéra qu'il réussirait à l'amener à ce qu'il considérait comme une conduite meilleure. Bref, à force d'instances, il obtint l'agrément d'Hugues Capet et de son fils⁷.

Ceux-ci, comme s'ils ne cédaient qu'à des importunités et montraient qu'ils avaient la main forcée, exigèrent des garanties extraordinaires : d'abord un serment de fidélité très solennel et très fort, puis une déclaration écrite le confirmant ; enfin d'autres précautions furent encore prises, dont une au moins fut très critiquée : Arnoul dut, en communiant, jurer qu'il voulait que l'Eucharistie « fût cause de sa damnation s'il trahissait

Cf. Hugues de Flavigny qui écrit : « Habuit [Lotharius] et filium alterum ex quadam nobili puella Arnulfum. »

1. Cf. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 115.

2. 21 mai 987.

3. 3 juillet 987.

4. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 40.

5. « Memet ipsum in pignus obsidis dedi » (P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 117. — Synode de Saint-Basle).

6. Vers le mois de mai 988.

7. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 117. Il est certain qu'ils eurent tort (F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 15 et n. 4).

jamais ses serments¹ ». Sans aucun doute, il le dit lui-même. Brunon y ajouta sa caution.

Arnoul fut installé à la fin de février ou au début de mars 989. Son ambition étant satisfaite, il jugea ses serments chose négligeable en regard de ses affections de famille; et, de même qu'il avait aidé à livrer la ville de Laon à son oncle Charles, il songea aux moyens de lui assurer aussi la possession de sa ville épiscopale.

Après avoir préparé cette nouvelle trahison avec des raffinements compliqués, il eut l'idée de prendre au piège ses cousins, le comte Gislebert, qui peut-être tenait de son père la vicomté de Reims², l'évêque de Langres et Gui, comte de Soissons³; Charles avait, en effet, le plus grand intérêt à tenir en son pouvoir le maître de la place la plus forte entre Laon et Reims et de la vicomté de Reims, un évêque aussi influent que Brunon, enfin le seigneur de Soissons.

Si bien que le jour où un clerc d'Arnoul, son complice, livra les clefs de Reims à Charles, l'archevêque félon, simulant une vive indignation, les comtes et l'évêque furent pris et menés en prison à Laon; et quand Charles se fut assuré de Soissons, il exigea des prisonniers un serment de fidélité. Arnoul, jusque-là, jouait la comédie de la plus violente colère: il s'humanisa vite, livra des otages à son oncle, enfin jeta le masque.

Les autres refusèrent et, victimes de ce complot extravagant, n'eurent pas besoin de feindre du dépit. L'un d'entre eux, le plus en vue, c'est-à-dire Brunon, s'exprima au synode de Saint-Basle en 991 avec vigueur⁴: « C'est à cause de ce malheureux que mon nom vole sur toutes les lèvres. Je passe pour l'avoir précipité dans ce désastre, moi qui, malgré l'avis des sages, me suis porté garant pour lui dans l'espérance qu'il garderait sa parole! Tant j'avais d'obligations au roi Lothaire! Tant les liens du sang m'y poussaient!... Il a jeté en une captivité trop réelle des hommes qui m'étaient les plus chers: mon frère le comte Gislebert, mon cousin le comte Gui, et d'autres dont l'amitié

1. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 249.

2. On ne sait si Charles put mettre la main sur Roucy. Je pense que s'il y avait réussi, Brunon aurait ajouté ce grief aux autres.

3. Albert de Vermandois avait épousé Gerberge (sœur d'Albrade, femme du comte Ragenold), d'où Gui.

4. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 117.

m'était précieuse; et cependant, lui, feignait d'être prisonnier! Et moi, sa caution, il m'a laissé dans une position critique où ma vie se jouait!¹ »

Il faut croire qu'il se sentait fort en danger, car il dépêcha à Rome plusieurs clercs de son diocèse, chargés de solliciter du pape une intervention en sa faveur; mais, très mal reçus, ils ne rapportèrent qu'une réponse ironique et un refus².

Heureusement, bien avant leur retour, grâce à ses efforts et à ceux de ses amis, il fut relâché sous caution, peut-être vers le mois de mai ou le mois de juin 990. Son frère, sans doute, ne dut pas rester en captivité longtemps après lui³.

Brunon dut assister aux réunions que Hugues Capet avait convoquées à Senlis pour examiner la situation, qui était vraiment grave⁴, et on y décida l'envoi à Rome d'une ambassade chargée d'obtenir la déposition d'Arnoul⁵.

C'est à cette époque que se place une entrevue célèbre entre Gerbert et Brunon, qui avait été son disciple à Reims⁶, entrevue dont on peut penser qu'elle eut pour témoin Gislebert, puisqu'elle eut lieu au château de Roucy. Brunon y réussit, peut-être sans trop de peine, à ramener, pour un temps, le futur Silvestre II dans les intérêts de Hugues Capet et le suivit sûrement à Senlis, résidence du roi et de son fils; Gerbert, en effet, l'en priait de la manière la plus pressante, dans une lettre où il ne lui ménage pas les marques les plus certaines d'estime et de gratitude⁷.

Tout cela préparait la revanche de Hugues Capet, mais ne lui rendait pas Laon qu'il ne réussissait pas à prendre. Il fallut que la trahison s'en mêlât. De même que l'archevêque de Reims avait joué une comédie infâme par laquelle il avait dupé Hugues Capet, l'évêque de Laon en joua une autre où il trompa Charles de Lorraine et Arnoul tout à la fois.

1. Cf. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 44 et suiv.

2. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 143.

3. F. Lot, *op. cit.*, p. 264, et P. Varin, *op. cit.*, p. 156.

4. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 257, 261 et 262.

5. Juillet 990. Cf. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 260.

6. *Histoire littéraire*, t. VI, p. 25 et 575. C'est de Reims que Hugues de Flavigny écrivit : « Quæ ecclesia tanto tunc vernabat religionis decore, tot personarum nobilium et religiosarum. »

7. Lettre 171 de Gerbert. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 21 et p. 264. — J. Lair, *Études critiques sur divers textes du X^e et du XI^e siècle*, t. I, p. 328. — A. Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 96.

On lira avec curiosité, mais avec dégoût, le récit de cette scène¹. Elle réussit fort bien d'ailleurs et Hugues Capet entra à Laon le lundi saint, 30 mars 991. L'évêque lui livra Charles de Lorraine, qu'on interna à Orléans, où il mourut un 22 juin, sans doute avant 995², et de plus Arnoul qui dut suivre son oncle. Arnoul, peu après, en novembre 997, fut remis en liberté à l'avènement du roi Robert, et sûrement par l'influence de Brunon. Celui-ci n'avait-il pas proclamé au synode de Saint-Basle qu'Arnoul lui était attaché par les liens les plus étroits, puisqu'il était fils de son oncle maternel, le roi Lothaire³? N'avait-il pas recueilli, dans la crypte de Saint-Basle, la confession arrachée au coupable par la véhémence adjuration de Renier, son secrétaire particulier⁴? Enfin, certainement ému par cette confession et les scènes qui l'avaient suivie, n'avait-il pas tenté de rejeter une partie du crime sur le prêtre qui avait livré les portes de Reims à Charles, en lui lançant cette apostrophe indignée : « C'est toi et tes pareils qui, par vos mauvais conseils et vos actes coupables, avez perdu ce jeune homme. Toi, tu chanteras pendant qu'il pleurera! Et comment pourrais-je modérer mes plaintes, si ceux qui ont précipité le fils de mon oncle en de tels malheurs échappent à toute punition? »

Sans doute, Brunon éprouvait encore une vive rancune contre Arnoul; mais il en avait pitié et il fit tout pour le faire rentrer en grâce. Il l'a répété : la voix du sang, sa gratitude vis-à-vis de la mémoire de Lothaire lui dictaient ce devoir. D'autre part, l'élection de Gerbert au siège de Reims, après la déposition d'Arnoul, n'était pas acceptée par Rome, définitivement hostile à la décision du synode de Saint-Basle. Robert venait de succéder à Hugues Capet : il consentit à ce que proposait Brunon, Arnoul fut réintégré dans sa dignité et reprit possession du siège de Reims. Il resta depuis lors fidèle et c'est lui qui, en 1017, sacra Hugues, fils aîné de Robert. Il mourut le 5 mars 1021⁵, ayant donné l'exemple, si l'on consent à en croire son épitaphe, de toutes les vertus.

1. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 272 à 276.

2. *Ibid.*, p. 278.

3. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 118.

4. *Ibid.*, p. 157. Cf. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 69, 77 et 78.

5. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 291, n. 1.

Quant à Gislebert, il a subi le sort des parents d'un homme de premier plan : la réputation d'une individualité marquée, loin de prêter de son éclat à ses proches, les jette dans l'ombre. J'ai déjà rappelé que Gislebert donna du temps de l'abbé de Saint-Remi, Arbodus¹, à ce monastère, la moitié de la vicomté de Reims et six étaux de bouchers avec la justice². Ceci dit, on ne sait plus que la date du jour de sa mort et non pas l'année : il mourut un 19 avril³. Son épitaphe était placée à Saint-Remi, où il fut enterré, « es marches des degrés par où on descend au chapitre ». Voici ce qu'on réussissait encore à déchiffrer en 1659⁴ :

Militiæ titulus et sanguine clarus avorum,
 Gisleberte jaces, hoc cinis in tumulo.
 Vita fugax, ætasque brevis, malefida juvenus,
 Divitiæ fragiles, consolidata tibi...

.

Il faut en conclure qu'il est mort jeune. Or, il n'a pu naître, comme on l'a vu plus haut, après 955, et il vivait encore au moment où le synode de Saint-Basle était réuni (991); sans doute il est mort avant l'an mille.

On ignore même qui il a épousé. Je ne sais où on a pris que « sa femme semble avoir été de la maison de Poitiers⁵ ». Du moins on sait qu'il eut trois enfants :

- 1° Ebles, qui lui succéda⁶;
- 2° Letald, seigneur de Marle;
- 3° Ivette, mariée à Manassès II, comte de Rethel.

L'examen du prénom de son second fils suggère qu'une famille importante, où se portait ce prénom, était alliée à Gislebert. Sa sœur Ermentrude avait, en effet, épousé en premières noces le fils de Letald, comte de Màcon, et son fils aîné avait

1. Abbé de 985 à 1005.

2. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 85.

3. « XIII kal. maii, Gilbertus comes » (P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, t. II, p. 76, Nécrologe de l'église de Reims).

4. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 85 et 96, et D. Marlot, *Metropolis Remensis historiæ libri III*, p. 341.

5. P. Anselme, t. VIII, p. 862.

6. S'il est vrai que la femme de Gislebert était issue de la maison de Poitiers, serait-ce en souvenir du père de Guillaume Tête-d'Étoupe, comte de Poitiers, que son prénom avait été imposé à Ebles de Roucy?

reçu le même prénom : il est donc explicable qu'il ait été donné à un fils de Gislebert.

Brunon survécut assez longtemps à son frère. Né en 956, âgé de vingt-quatre ans lors de son accession à l'évêché de Langres (980), il mourut en 1016¹, par conséquent à l'âge de soixante ans, le 27 janvier² ou le 31 janvier³, suivant d'autres le 29 décembre précédent⁴. Ailleurs enfin, on trouve la date du 31 octobre 1016⁵. On s'accorde à reconnaître ses vertus⁶. Aubry de Trois-Fontaines dit qu'il s'efforça de suivre le modèle du bon pasteur et il est connu comme le père des moines et des nonnes, des veuves et des orphelins⁷. Il combla de bienfaits l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, aussi bien au spirituel qu'au temporel. C'est ainsi qu'il la confia en 990 à Guillaume, italien de bonne maison⁸, ramené par saint Maïeul⁹ qui l'avait distingué¹⁰ : mais son caractère altier et dur, tout en effrayant¹¹, n'empêcha pas sa canonisation. De plus, disciple de Gerbert, Brunon avait « un grand fonds de sçavoir¹² ».

1. D'autres pensent qu'il mourut en 1015. Si j'adopte 1016, c'est qu'Aubry de Trois-Fontaines (Pertz, t. XXIII, p. 772, l. 33) écrit que Brunon occupa le siège de Langres « per annos 35 et amplius ».

2. « vi kal. februaryi » (P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, t. II, p. 66, Nécrologe de l'église de Reims).

3. Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. LXXV et 263.

4. « III^o kal. januarii », d'après un renseignement dû à l'obligeance de feu M. E. Petit et emprunté probablement par lui à un obituaire de l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard).

5. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 334.

6. Il institua le seigneur de Saulx pour exercer la justice dans son comté de Langres (E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, p. 83).

7. *Gallia christiana*, t. IV, col. 549.

8. Pertz, t. XXIII, p. 772, l. 33. Il était de si bonne maison qu'il était parent d'Otte-Guillaume lui-même, fils d'Adalbert, roi de Lombardie. « Otto comes, cognomento Willelmus, quem ante memoravimus, supplicante domno Willelmo abbate, qui ei propinquitate jungebatur... » (*Ex chronico S. Benigni Divionensis*, D. Bouquet, t. X, p. 173 c).

9. Qui mourut en 994.

10. Au monastère de Locedio au diocèse de Verceil.

11. Brunon pria même un jour Otte-Guillaume d'inviter l'abbé à refréner son orgueil (Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 309).

12. « Il se fit un devoir capital du rétablissement des écoles de son diocèse. Malgré ses autres occupations, il prenoit lui-même le soin d'instruire ses clercs dans les lettres tant profanes que sacrées » (*Histoire littéraire*, t. VI, p. 44). M. E. Petit porte également sur Brunon un jugement très favorable (*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, p. 72). Cf. Mabillon, *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, s. vi, pars t, p. 326.

Après les dévastations du x^e siècle, le zèle de Brunon ne manqua pas d'abbayes où il put s'exercer. Ainsi, la chronique de Saint-Pierre de Bèze rappelle qu'en 936 et 937 l'invasion hongroise ayant ruiné cette abbaye, il fallut l'avènement de Brunon à l'évêché de Langres pour qu'elle fût remise en son ancien état¹.

Il encouragea et peut-être provoqua les dons à l'abbaye de Saint-Bénigne qu'il couvrait, on vient de le voir, d'une protection particulière. En 1007, la chronique de Saint-Bénigne note qu'Addita, comtesse de Dijon, en présence des envoyés de Brunon, restitua à cette abbaye tous les biens que son mari avait reçus en fief de l'abbé Manassès². Il faut ajouter que le comté de Dijon étant un fief de l'évêché de Langres, Brunon en investit Hugues II de Beaumont, second fils du fondateur de cette maison³.

La même année, c'est encore devant lui qu'un chevalier nommé Hilgebert fit un don au même établissement religieux⁴.

L'année suivante, apparaît le nom de son neveu, archidiacre de Langres et prénommé comme lui⁵ : c'était le second fils de sa sœur Ermentrude et d'Otte-Guillaume ; il le garda près de lui.

Ainsi se présente à l'esprit, de manière plausible, une hypothèse : Lothaire, se souvenant des soins donnés à son père malade par Letald I^{er}⁶, fait le mariage d'Ermentrude, fille de Ragenold et d'Albrade, avec Letald II, comte de Mâcon ; devenue veuve (975), elle épouse en secondes noces Otte-Guillaume. Lothaire est à la fois agréable à la maison de Roucy, à son neveu Brunon et à la maison de Bourgogne en le faisant élire à l'évêché de Langres, le meilleur peut-être de toute la Bourgogne ; enfin Brunon, doué, on le sait, au plus haut point de l'esprit de famille, est parrain d'un de ses neveux⁷ et, dès que l'âge le permet, il le prend comme archidiacre.

1. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 24 et 25.

2. Cf. Chr. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. LXXVII, n° 59.

3. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 333, 334 et notes. Hugues II de Beaumont fut témoin dans un duel judiciaire ordonné par Brunon (*Ibid.*, p. 332).

4. André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Preuves, p. 54 et 55.

5. *Ibid.*, p. 55 et 58.

6. Ph. Lauer, *les Annales de Flodoard*, p. 129.

7. Le comte de Sens, Fromont, gendre du comte Ragenold, avait un fils nommé aussi Brunon. Cf. Chr. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 252.

Que les moines des divers établissements religieux qu'il surveillait et traitait avec libéralité aient rendu hommage à ses qualités, c'est une chose avérée¹. Mais on attachera plus de prix au témoignage d'un historien moderne qui le déclare « un des prélats les plus éclairés de son temps² ». N'est-ce pas le lieu de rappeler qu'on a pu attribuer à Brunon le mérite d'avoir fait connaître à l'abbé de Saint-Bénigne les Annales de Flodoard, dont l'histoire des derniers Carolingiens et de nombreuses mentions de Ragenold faisaient, pour lui, une chronique de famille³.

En 1002, Henri, frère d'Hugues Capet et duc de Bourgogne, mourut après avoir adopté son beau-fils Otte-Guillaume⁴; mais le roi Robert intervint et réclama l'héritage de son oncle. Otte-Guillaume résista avec le puissant appui de son beau-frère, l'évêque de Langres⁵, et celui de son gendre, Landri⁶, comte de Nevers⁷. Malgré une désolante pénurie de renseignements, on sait que Brunon rompit avec Robert le Pieux et qu'il fut suivi par les vassaux de son église, notamment par l'abbé de Saint-Bénigne. Guillaume, qui lui était attaché par les liens d'une religieuse gratitude⁸. A en croire la chronique de Saint-Bénigne, si Robert put se livrer à des pillages et à des dévastations, même à des sièges infructueux, particulièrement entre 1006 et 1015⁹, tant que vécut Brunon, le roi ne put se maintenir en

1. « Quibus diebus clarebant in Francia Bruno Lingonensis episcopus. » *Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 780, l. 43.

2. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 115.

3. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, p. 264, n. 3. Cf. C. Coudere, *Essai de classement des manuscrits des Annales de Flodoard : Mélanges Julien Havel*, p. 725.

4. « Dux Burgundiæ Henricus, patruus regis Francorum Roberti, moritur. Qui dux Henricus Guilelmum Ottonem loco filii adoptavit et ejus matrem Gerbergam uxorem habuit. Hic autem Guilelmus Otto multa bona pro anima Henrici ducis, prædecessoris sui, contulit ecclesiis. Ejusdem principis uxor dicebatur Ermentrudis » (*Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 778, l. 20).

5. On trouvera la liste de plusieurs de ses places fortes dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* de E. Petit, t. I, p. 75.

6. Sur Landry, voir H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 220, 221, 237 et 238.

7. Raoul Glaber, éd. M. Prou, p. 57. Il faut noter que le roi Robert n'était que cousin issu de germain de Brunon, tandis que Otte-Guillaume était son beau-frère.

8. Chr. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 261.

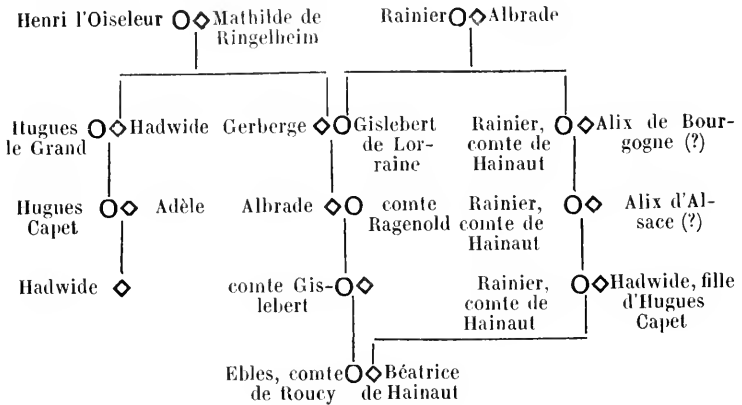
9. *Ibid.*, p. 260.

Bourgogne. Seule la mort le délivra d'un adversaire aussi irréconciliable¹.

III.

Le fils aîné de Gislebert, Ebles, épousa Béatrice, à une date qu'on ne connaît pas. Elle était fille de Rainier V, comte de Hainaut², vainqueur avec son frère Lambert, comte de Louvain, au combat de Péronnes-lez-Binche (15 mars 973), mentionné plus haut à la fin de la notice relative au comte Ragenold. Rainier V³ était petit-neveu de Gislebert de Lorraine et de Gerberge, arrière-grands-parents d'Ebles; lui-même avait épousé Hadwide, fille de Hugues Capet, et d'autre part Hugues Capet était fils d'une sœur de Gerberge : en sorte qu'Hadwide était cousine issue de germain du comte Gislebert, père d'Ebles.

Voici un tableau qui éclaircira ce point :



1. « *Quandiu vixit, Bruno episcopus Lingonensis ita Burgundiam patrocinando protexit atque defendit, non clypeo et lancea, sed consilii prudentia quo sibi principes patrie omnes devinxerat, ut cum rex Francorum Rotherbus cum exercitu maximo hanc patriam sepe intrans, incendiis et rapinis plurima loca vastaverit, nihil in ea retinere potuit, quandiu Bruno episcopus vixit* » (*Ex chronico S. Benigni Divionensis*, D. Bouquet, t. X, p. 173 E et 174 A).

2. « *Hadevidis, comitissa Hainonensium, soror Roberti regis, peperit Beatricem quam duxit Ebalus de Roccoio, ejus frater fuit Letaldus de Malla et soror Iveta, comitissa de Rottest* » (*Genealogia regum Francorum tertie stirpis*, D. Bouquet, t. XIV, p. 3).

3. Rainier, son grand-père, était frère de Gislebert de Lorraine.

Pour cause de parenté¹. — ce dont on s'avisa un peu tard, — les époux furent séparés. Ils avaient déjà deux filles, Hadwide² et Adèle³, prénoms de la mère et de la grand'mère de Béatrice. Selon une généalogie fort précise⁴, l'aînée fut Hadwide et épousa Geoffroy de Rumigny⁵; la seconde, Adèle, fut mariée à Hilkuin, comte de Ramerupt⁶. Du chef de sa femme, celui-ci eut, pour sa part, le comté de Roucy : c'est de lui que sont descendus en ligne directe les comtes de Roucy jusqu'à Jean, comte de Roucy, mort en 1200, et les seigneurs de la Ville-au-Bois-lez-Pontavert⁷ et de Thony⁸, qui relevèrent plus tard le nom de la race qu'ils perpétuèrent.

Sur Ebles lui-même, les renseignements personnels font défaut. On a voulu qu'il fût le même qu'Ebles, archevêque de Reims de 1021 à 1033⁹ : alors on imagina que, d'un commun accord avec elle, il s'était séparé de sa femme pour entrer dans les ordres. Aubry de Trois-Fontaines note à l'année 1023 la mort d'Arnoul, archevêque de Reims, et ajoute¹⁰ : « Succedit ei archiepiscopus Ebalus annis 12, qui fuit comes de Roseio¹¹, qui comitatum Remensem per industriam suam, sicut de eo vulgatum est, adquisivit; » et plus loin : « De quo supra notavimus quod a comite Odone comitatum Remensem adquisivit¹². »

1. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 192, pour le cas analogue du roi Robert, et Chr. Plister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 53 et suiv.

2. « Hadevidis juncta Godefrido de Ruminiaco... » (*Genealogia regum Francorum tertix stirpis*, D. Bouquet, t. XIV, p. 4).

3. « De Ælide sunt omnes comites de Roceo et de Arceis, sive de Ramerut vel de Brena super Albam et per istos multi alii » (*Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 783, l. 46).

4. Voir note 2.

5. Rumigny, Ardennes, arr. de Rocroi.

6. Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, ch.-l. de cant.

7. Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.

8. Ibid., comm. de Pontavert.

9. Le nécrologe de l'église de Reims fixe le jour de sa mort au 11 mai (P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2^e partie; *Statuts*, t. I, p. 116. — *Gallia christiana*, t. IX, p. 64). « Dominus Ebalus archiepiscopus requiescit intus, qui dedit ecclesiam de Betignivilla (Béthenville, arr. de Reims, cant. de Beine) canonicis, ad faciendum summi anniversarium » (P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2^e partie; *Statuts*, t. I, p. 80, note).

10. *Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 782, l. 16.

11. « De Roicio » dans l'édition de D. Bouquet, t. X, p. 288.

12. Pertz, t. XXIII, p. 784, l. 35.

Plusieurs observations s'imposent. Et d'abord il faut se souvenir qu'Aubry de Trois-Fontaines n'a écrit que dans le deuxième quart du XIII^e siècle et que seul il donne à l'archevêque le titre de « comes de Roseio¹ » ou « de Roicio » : ensuite, à la date de 1031, il dresse la généalogie des filles du comte de Roucy dont il ne rappelle pas, à cet endroit, qu'il ait été archevêque de Reims ; enfin, lorsqu'il cite *Roucy*, il écrit toujours *de Roccio*, alors qu'il a joint au nom de l'archevêque le titre de « comes de Roseio » ou « de Roicio ».

Mais il y a de plus. Le nécrologe de l'église de Reims, le VI des calendes d'août, mentionne : « Odo Fortis frater domini Eballi archiepiscopi². » Jamais, à aucune époque, il n'y eut d'Eudes dans la maison de Roucy. En outre, les détails sur les antécédents de l'archevêque ne manquent pas, et ils excluent toute identification avec le comte de Roucy. L'archevêque dut son siège à l'influence de l'évêque de Laon, Adalbéron, celui-là même qui avait livré à Hugues Capet Charles de Lorraine et Arnoul ; on apprend qu'il était « quendam laicum ... antea suum secretarium [episcopi Laudunensis] et suæ calliditatis consciuum. ... et ut rex concederet suis adulationibus inpetravit virum sane nullius disciplinæ, nihil etiam litterarum præter pauca silogismorum argumenta scientem, quibus idiotas ac simplices quosque ludificari solebat. Sub specie vero litterarum ad tanti honoris fastigium multo ante tendebat, spemque suam multa pecunia cumulabat, quam usuris turpitier acervabat. Hoc quoque Azelinus [episcopus Laudunensis] ante quæsivit et nunc maxime insudabat, quatinus per eum suas calliditates liberius exerceret³ ».

Dans la correspondance de Fulbert, évêque de Chartres, on a signalé une lettre relative à l'ordination de l'archevêque Ebles⁴, et la chronique de Saint-Riquier d'Hariulfe le mentionne briève-

1. Si l'on veut admettre que l'archevêque ait été « comes de Roseio », peut-on supposer que l'abréviation d'une nasale ait été omise et qu'il faille lire « comes de Rosneio » ? Il s'agirait alors d'un comte de Rosnay (Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château). Voir la table du t. IV des *Cartulaires du diocèse de Troyes* par l'abbé Lanore.

2. P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2^e partie; *Statuts*, t. I, p. 90, note, col. 1, *in fine*.

3. *Gesta episcoporum Cameracensium*, Pertz, t. VII, p. 473, l. 44. Cf. Chr. Püster, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 183.

4. D. Bouquet, t. X, p. 469, n^o LII. Cf. la lettre XXXVIII.

ment¹; mais pas un mot qui permette l'identification avec un comte de Roucy, père de deux filles.

D. Marlot avait écarté cette identification² qui, en définitive, ne repose que sur l'identité du prénom et sur une seule phrase, sur un nom incertain, de la chronique d'Aubry de Trois-Fontaines. Cependant des auteurs modernes l'ont maintenue, sans discussion d'ailleurs, comme une habitude prise³. Espérons qu'on finira par y renoncer.

Une autre remarque est suggérée par la mention faite par Aubry de Trois-Fontaines de l'acquisition par l'archevêque Ebles du comté de Reims. La cession aurait été faite par un comte Eudes⁴.

J'ai indiqué, à propos du comte Ragenold et de son fils, le comte Gislebert, que les textes de leur temps ne les qualifiaient pas *comtes de Reims*. Cependant, Gislebert ayant donné à l'abbaye de Saint-Remi la moitié de la vicomté de Reims, tout en se réservant l'autre moitié, j'en ai conclu que si Ragenold et lui avaient pu posséder la vicomté ils n'avaient jamais eu le comté, donné d'ailleurs par Louis IV d'Outre-Mer à l'archevêque Artaud.

Qui donc est ce comte Eudes qui dispose du comté en faveur de l'archevêque Ebles? Je ne vois qu'Eudes, comte de Blois et

1. *Spicilegium* de d'Achery, t. II, p. 332. — Ayant appris que M. Deneux, architecte en chef de la cathédrale de Reims, avait entrepris des recherches importantes dans la cathédrale à la suite des effroyables dégâts causés par les Allemands et qu'il avait découvert, entre autres, la tombe de l'archevêque Ebles, je l'ai prié de vouloir bien m'indiquer si elle contenait une inscription. Il a eu la bonté de m'envoyer la note suivante : « La tombe de l'archevêque Ebles est constituée par un petit caveau voûté en plein cintre. Le corps reposait dans un cercueil en chêne de forme rectangulaire. Ce coffre était presque entièrement pourri. A l'intérieur on a trouvé un petit calice en plomb (de 0^m07 de hauteur) avec sa patène (de 0^m085 de diamètre); un anneau pastoral en or composé d'un simple jonc de 0^m022 de diamètre intérieur et de 0^m045 de diamètre extérieur; quelques débris de tissus et une pointe de crosse. Aucune inscription ni plaque de plomb dans l'intérieur de la tombe. »

2. La *Gallia christiana* l'accepte (t. IX, p. 64) et après elle à peu près tout le monde. Le P. Anselme (t. II, p. 772. et t. VIII, p. 862) n'ose guère prendre parti.

3. Notamment H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 246 et suiv. et p. 316, et Chr. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*.

4. « Obiit archiepiscopus Ebalus Remensis, de quo supra notavimus quod a comite Odone comitatum Remensem acquisivit » (Pertz, t. XXIII, p. 784, l. 35).

palatin de Champagne. Je ne me chargerai pas d'expliquer si Aubry de Trois-Fontaines ne se trompe pas et si vraiment les archevêques de Reims du x^e siècle, au milieu de leurs révolutions, s'étaient dépouillés du comté au profit d'Eudes I^{er}, gendre de Louis d'Outre-Mer, et de Gerberge.

En terminant, faut-il rappeler que la veuve d'Ebles de Roucy fut remariée par les soins de son gendre, le comte de Ramerupt, à un de ses propres frères, nommé Manassès, d'où, entre autres, un fils également prénommé Manassès¹? Il devint archevêque de Reims et laissa les plus mauvais souvenirs.

H. MORANVILLÉ.

1. « Defuncto Ebalo de Roceo, præfatus comes Helduinus prædicti Ebali uxorem dictam Beatricem, socrum videlicet suam, dedit Manassæ fratri suo uxorem... » (*Genealogia regum Francorum tertia stirpis*, D. Bouquet, t. XIV, p. 5). — « Item supradicta Beatrix, comitissa de Roceo, de secundo marito filium habuit Manassem, archiepiscopum postmodum Remensem... » (*Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, Pertz, t. XXIII, p. 783, l. 46).



LE
LANGAGE HÉRALDIQUE

DANS LE

TOURNOIEMENT ANTECHRIST

Le *Tournoiement Antechrist* a été composé par Huon de Méry, peu après 1234. Le poète raconte comment, étant en Bretagne, dans l'armée du roi Louis qui combattait alors Pierre Mauclerc¹, il voulut visiter la forêt de Brocéliande et que là il fit la rencontre de Bras-de-Fer, chambellan de l'Antéchrist, qui le guida vers une plaine où il vit se dérouler un combat livré par les serviteurs de l'Antéchrist à ceux du Christ.

Du côté de l'Antéchrist étaient les vices personnifiés, avec les diables et les dieux de la mythologie. Du côté du Christ étaient les vertus personnifiées, les anges et les chevaliers de la Table ronde². Force coups furent échangés : finalement la victoire resta au parti de Dieu.

C'est là une épopée allégorique, une *Psychomachie* dérivée de celle de Prudence, mais fortement marquée de l'empreinte du moyen âge. Les armes des vertus et celles des vices sont décrites en détail. Les caractères des combattants sont indiqués par des emblèmes figurés sur ces armes, parfois placés au sommet des heaumes, en guise de cimiers, parfois brodés sur des gonfanons, le plus souvent peints sur des boucliers.

Tous ces ornements sont bizarrement formés de figures

1. Il s'agit de la troisième campagne de saint Louis contre le duc de Bretagne (juillet-novembre 1234).

2. Sur les rapports du poème avec les romans de la Table ronde, voir M. Grebel, *Le Tornoiment Antechrist*, p. 73 et suiv.

visibles et de qualités morales ; pour les décrire, le poète combine les termes héraldiques avec les noms abstraits des vertus et des vices.

Les émaux sont désignés quelquefois par un nom technique. La couleur rouge est, çà et là, nommée *gueules*, et l'auteur ne manque pas de faire, sur ce nom, une plaisanterie facile : Lècherie réunit *gueules* et *langues* dans son écu¹.

Parlant d'Orgueil, Huon de Méry dit :

De geules estoit ses escuz.
Plus vermeilles que nus sinoples².

Sinople est donc rouge ici ; il sert de synonyme à *gueules*³. Le plus souvent, c'est l'adjectif *vermeil* qui caractérise un objet de couleur rouge.

Azur est le seul nom qui soit donné à la couleur bleue⁴. Les adjectifs *noir*⁵ et *vert*⁶ sont d'usage constant ; il n'est pas question de *pourpre*. Quant aux figures d'*argent*, elles sont tantôt désignées par ce substantif⁷, tantôt par l'adjectif *blanc*⁸. Mais l'expression *d'or*⁹ est partout employée, à l'exclusion de l'adjectif *jaune*. L'*hermine* est mentionnée une fois¹⁰ ; il n'est point parlé du *vair* héraldique.

Des grandes partitions, le poète ne paraît connaître que le *parti* ou le *mi-parti* (qu'il n'en distingue pas). On trouve des

1. V. 993. — Je cite l'édition donnée par G. Wimmer, en 1888 (*Li Tornoiemenz Antecrit*, dans les *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, publ. par E. Stengel, fascicule LXXVI). — Wimmer (p. 137) explique le mot *geules* de la manière suivante : « Rote Farbe (zur Unterscheidung einer jüngern Linie von dem Stammwappen) ». Il y a là une confusion singulière ; la couleur rouge n'est spéciale aux brisures ni dans l'héraldique réelle, ni dans les armoiries imaginées par Huon de Méry.

2. V. 614, 615. — Primitivement, *gueules* était un pluriel féminin (*gulae*, en latin).

3. V. 373, 1268, 2073. — *Sinopis* est le nom d'une couleur rouge chez Théophraste et ceux qui l'ont suivi (Pline, Isidore de Séville, etc.).

4. V. 373, 1378, 1719, 1791.

5. V. 539, 810, 921.

6. V. 667, 1385.

7. V. 774, 858, 1594, 1626, 1876.

8. V. 986, 1516.

9. V. 774, 778, 1269, 1385, etc.

10. V. 2071.

écus partis « de coros et de felonie¹ », « d'outrage et de delices² », « d'oraisons et d'obediencie³ », « de proesce et de cortoisie⁴ », des armes mi-parties « de beauté et de cortoisie⁵ ».

Parmi les grandes pièces héraldiques, c'est la *bande* qui est le plus fréquemment nommée. Antéchrist portait « une bende de mort soubite⁶ », Hypocrisie « une bende d'eresie⁷ ». Souvent, la bande est répétée dans un écu *bandé*. Le blason de Convoitise est « bandé de termes et d'usure⁸ », celui de Sapience « bandez d'onour et de conseil⁹ ». Mais le mot « bandé » ne désigne pas uniquement, comme dans le blason moderne, un champ couvert de bandes d'émaux alternés; il désigne également un champ chargé d'une seule bande. Les écus d'Aumône, de Piété, de Leauté et de Vérité « d'une bende d'aliance erent bandé¹⁰ ».

La bande est parfois côtoyée de deux bandes plus étroites, de deux *cotices*. Ainsi, l'écu de Trahison est

A une bende de faintié
Coutichiee d'ennemistié¹¹.

Une bande étroite isolée, un « baston » de pénitence, se voit sur les boucliers des filles d'Humilité¹².

La *fasse* se trouve citée dans le blason de Glouternie, qui est

A la fasse de desmesure¹³.

1. Var. du ms. d'Oxford, p. 49, vers 47.

2. V. 993.

3. V. 1555.

4. V. 1985.

5. V. 1997.

6. V. 542, 543.

7. V. 859.

8. V. 779.

9. V. 1879.

10. V. 1956, 1957. — Wimmer (p. 112) traduit *bandé* par « mit einem Quersreifen von Metall versehen ». Les bandes héraldiques ne sont point nécessairement de métal.

11. V. 827, 828. — On a imprimé à tort *contichiee*. Wimmer (p. 119) traduit ce mot par « belleckt, besudelt », ce qui veut dire *salé*. En face de la variante « coustichiee », il inscrit (avec un point d'interrogation) : « durchflechten » (entrelacer).

12. V. 1628.

13. V. 1001.

La fasce vivrée, appelée *dance* par les hérauts du moyen âge, figure dans les armoiries d'Amour et dans celles de Coiffise. Les premières sont

... a une dance
Portrete de bone esperance¹ ;

et les autres

A dances d'or en vert danciees².

Les *burelles* apparaissent, une fois, dans les armes *burelées* de Vilenie³. Les burelles rapprochées deux à deux, les *jumelles*, se voient dans l'écu de Mensonge : « a .ii. jumeles de loberie et de mesdiz⁴. » Des *chevrons* décorent le blason de Virginité, qui est décrit « chevronnez de festes annie⁵ ».

Les armes de Jésus-Christ renferment naturellement une *croix*, « une grant croix de sinople, asise sor or esmeré⁶ ». Nous dirions que Notre Seigneur portait *d'or à la croix de gueules*.

La croix se retrouve sur les écus des filles d'Humilité, qui sont « d'argent a une croix de pacience⁷ ».

La croix en X, le *sautoir*, est « de menaces » sur les boucliers de la « mesnie Orgeil⁸ » ; il est « de meschaance » dans le blason de Larcin⁹.

On trouve un *quartier* d'or sur l'écu de Providence¹⁰, et un quartier « de guerredons » sur celui de Largesse¹¹. Des blasons sont *bordés* de « deableaus¹² » ou d' « abominacion¹³ ». C'est, sans doute, de *bordures endentées* qu'il s'agit, lorsque

1. V. 1719.

2. V. 667. Wimmer (p. 121) traduit *dance* par « Tanz ».

3. V. 986.

4. V. 840. Cf. variantes du ms. d'Oxford, p. 50, vers 160 et 170.

5. V. 1519.

6. V. 1268, 1269.

7. V. 1626, 1627.

8. V. 658.

9. V. 928.

10. V. 1893.

11. V. 1646.

12. V. 540.

13. V. 1049.

Huon de Méry parle d' « escu endenté¹ », d' « armes endentees de felonie² ».

Le *lambel* (label) se rencontre très fréquemment ; il est de frénésie, de détraction, d'inimitié, de nonchaloir, de lobes ou de bonne espérance, de joliveté, etc.³. Il est parfois aussi de matière concrète, et surtout de mains, ce qui est assez bizarre : « de meins crochues, de males meins, d'overtes meins⁴ ». A plusieurs reprises, il est parlé de *faux écus*⁵ ; on appelait ainsi, dans la langue héraldique du moyen âge, l'écu vidé dont la figure se confond avec ce que les modernes nomment l'*orle*.

Nous ne trouvons pas, dans le poème, de billettes isolées, mais bien un écu *billeté*⁶, c'est-à-dire parsemé de billettes en nombre indéterminé. Nous ne trouvons non plus de besants isolés, mais une « targe *besantee*⁷ ». Pour le poète, les *tourteaux* sont des gâteaux⁸. L'écu d'Outrage

Est un escus a .iiii. torteaus
Moisiz d'orgueil, crostelevez,
D'un trop levant levein levez⁹.

Et l'écu de Keux, le sénéchal, est

A trois tourteaus fez et farsis
De ramposnes et de mesdiz¹⁰.

Les blasons couverts de losanges, *losangés*, sont nombreux¹¹ ; un écu *échiqueté* (eschequeté) est porté par Fornication¹².

1. V. 702.

2. V. 2011.

3. V. 699, 722, 829, 852, 864, 1162, 1213, 1592, 1728.

4. V. 928, 1120, 1648.

5. V. 840, 866, 886, 1125, 1160.

6. V. 1703, 2072. — Wimmer (p. 113) inscrit à la suite du mot *billeté* cette explication : « kenntlich machen ». Il a cru, sans doute, que *billeté* avait ici le sens d'*éliqueté* (voir Littré, *Dictionnaire*, au mot *Billette*). Le terme héraldique *billeté* se traduit en allemand par « geschindelt ».

7. V. 2368. Var. d'Oxford, p. 49, v. 91. Cf. p. 113.

8. Cette interprétation paraît conforme à l'étymologie.

9. V. 1006-1008.

10. V. 2013, 2014.

11. V. 668, 720, 814, 838, 925, 1550, 1563, 1644, 1958, 2058, 2312.

12. V. 1023.

Les pièces héraldiques, — grandes et menues, — se combinent. Dans l'écu d'Antéchrist, on voit une « bende fretee de pechiez mortelz¹ » ; dans celui de Cointise, « quatre bendes losengiees² » ; dans celui d'Avarice, « une bende besantee³ ».

Ici, les besants ont, par eux-mêmes, un sens symbolique : ils représentent les pièces de monnaie chères à l'avare. La croix, dans les armes du Christ, apparaît comme un symbole très clair. Ailleurs, l'idée symbolique naît d'un calembour. Ainsi, les *dances* de l'écu de Cointise rappellent les *danses* qu'aiment les coquets et les coquettes. Le « faus escucel » d'Hypocrisie et celui d'Hérésie rappellent la fausseté de la vertu de l'une et des doctrines de l'autre.

Dans la plupart des cas, le sens symbolique est fourni par le déterminatif qui accompagne le nom de chaque pièce. Le « label de frenesie », qui orne l'écu de Folie, serait une *bande* de frénésie, que le symbole demeurerait. Il serait indifférent que la « fasse de desmesure », qui se voit dans les armes de Glouternie, fût un *sautoir* de démesure.

Il n'en va pas de même des figures que l'on nomme « meubles », c'est-à-dire de celles qui reproduisent des êtres ou des objets, réels ou imaginaires. La plupart de ces meubles ont une signification symbolique propre.

Le fait est très sensible dans la manière dont Huon de Méry traite la faune héraldique.

Le lion est celui du *Roman de Renart* ; il symbolise l'orgueil. Le poète a vu Orgueil, en personne, s'avancer dans un somptueux appareil :

De geules estoit ses escus...
Parmi rampoit mesires Nobles
A une queue bobenciere⁴.

Ailleurs, le lion est le symbole du courage. On le trouve d'or, crêté d'argent, sur l'écu de Prouesse⁵, dont la bannière est décorée d'un « lioncel de victoire⁶ ». Ivain, le chevalier de

1. V. 545.

2. V. 668.

3. Var. d'Oxford, p. 49, v. 91.

4. V. 614-617. Le verbe *ramper* est pris ici dans le sens héraldique.

5. V. 1702.

6. V. 1710-1711.

la Table ronde, porte un « lioncel de proesce¹ ». Le léopard est assimilé au lion dans la représentation du courage².

A ces félins, le lièvre fait antithèse; le lièvre, qui s'appelle Couard dans le roman de Renart, servait au *Tournoiement* d'emblème à Couardie, laquelle

L'escu pale a lievre rampant
Portoit, qui estoit fet de tremble³.

Félonie, la cruauté, était désignée par les images du chien et de l'ours du *Roman de Renart*. Son écu était

A .i. rous mastin rechigné⁴;
Parmi rampoit Bruns sans pitié⁵.

Les oiseaux ont, en général, un rôle gracieux. L'écu de Cointise est

A .iiii. papegais d'argent
Qui chantent de joliveté⁶.

Il faut l'imagination d'un poète pour trouver de la « joliveté » au cri d'un perroquet! Le folklore français appelle le rossignol « prince d'amour⁷ ». Des rossignols d'argent figurent dans les armoiries d'Amour avec « un esprevier courtois et gent⁸ ». Charité « portoit l'escu a .ii. cignes⁹ ». Quant au loriot (*l'oriol*), il a un rôle peu brillant; il apparaît comme emblème de la niaiserie (*niceté*), dans le blason de Cointise¹⁰.

1. V. 1989. Ivain est le « chevalier au lion », héros d'un poème de Chrétien de Troyes.

2. « Un liepart de hardement » figure sur l'écu de Prouesse (v. 1701).

3. V. 1186, 1187.

4. « Roenel le mastin, Roenau le rechigné » (*Roman de Renart*, édit. Martin, v. 924, 1127, etc).

5. V. 703, 704. Var. d'Oxford, p. 48, v. 39-40.

6. V. 672-673.

7. G. Thurnau, *Der Refrain in der französischen Chanson (Litterar-historische Forschungen, fasc. XXIII)*, p. 73.

8. V. 1723. Cf. v. 2550. — Le populaire nomme l'épervier « le bon oiseau » et lui attribue une véritable affection à l'égard de l'espèce humaine (E. Roland, *Faune populaire*, t. II, p. 35, 37).

9. V. 1942.

10. V. 674. — En Languedoc, « faire le loriot » signifie *faire le niais* (E. Roland, *ibid.*, p. 232).

Providence, qui voit tout, est comparée, à cet égard, à l'Argus de la fable. On multiplie, pour représenter sa vigilance, les yeux d'Argus, les yeux du paon. Au *Tournoiement*, elle portait un écu

A .i. cartier d'or foilleté
 Et d'euz de paon oilleté,
 Por loing voer et esgarder ;
 Et ot, por sa teste garder,
 Hiaume letré, ou ot oilleres
 Et nasal devant et derrieres.
 Si qu'el avoit, ce m'est avis,
 Devant et derrier umain vis,
 Dont li .i. fesoit l'avangarde
 Et li autres l'arieregarde,
 Que ne peust estre souprise :
 Et avoit sor son hiaume asise
 Une grant queue de paon,
 Dont por verté dire poon
 Qu'el ert si espés oilletee
 Que rien n'entrast en la vatee
 Que Providence ne veïst.
 Il n'est rien qui la soupreïst.
 Non, [qu'a] chascun oil qu'ot Argus
 Providence en ot .m. ou plus,
 Dont iert alumee et esprise¹.

Huon de Méry explique, d'une manière fort précise, le blason de l'archange Raphaël. Il est

A .i. poison, qui i fu mis
 Pour ce qu'il porte medicine
 Greignor que pierre ne racine,
 Que Thobie pescha en mer ;
 C'est li poisons de cui amer
 Raphael rendi la veue
 Thobie [que] lui ot tolué

1. V. 1893-1913.

L'arondele. se ne nos ment
 La leitre du vieiz Testament¹.

La flore ne tient que peu de place dans les blasons célestes et infernaux. L'écu d'Amour est « paint a flour d'or sur azur » ; il porte « une passe rose assise sur or floreté² ».

Les figures que l'on appelle « artificielles » dans le blason moderne, celles qui reproduisent des objets faits de main d'homme (ou de main de diable), sont, en général, nettement symboliques. Les *miroirs* sont très communs ; on les a choisis de préférence à d'autres ustensiles, parce que leur rôle est de refléter. Ils reflètent les qualités, les caractères. Cointise

A un mireor d'ignorance
 Qui fet muser tote la gent³.

Sur les armes d'Amour, on voit un miroir de courtoisie⁴. Trahison et Fornication ont l'une et l'autre

L'escu au mireor de honte⁵ ;

Hasard porte des dés, comme il convient⁶.

Folie a une targe « d'ais de fol⁷ », — c'est-à-dire faite de planches de hêtre, — sur laquelle on voit « trois fromages en feisele », trois fromages dans une corbeille. La matière du bouclier a été choisie pour faire un calembour (comme la matière de l'écu de Couardie, « fet de tremble »). Le décor présente un attribut des fous que l'on retrouve ailleurs et, par exemple, sur le sceau de Pierre, fou en titre d'office de la comtesse d'Artois, en 1300⁸.

1. V. 1386-1394. Cf. corrections, p. 170. — Au vers 1390, Wimmer traduit *amer* par « lieben » (p. 107). *Amer* signifie *fiel*, dans ce vers.

2. V. 1718, 1726.

3. V. 670, 671.

4. V. 1721.

5. V. 826, 2530.

6. V. 1119.

7. V. 1156, 1158.

8. Sceaux de l'Artois, aux Archives nationales, n° 2192. Le fou a inscrit (ou fait inscrire) sur la pièce (une quittance) qu'il scellait, le quatrain suivant :

« Ouquel tesmoignage,
 Je, qui ne sui pas sage,
 Ai seelee ceste page
 De mon seel a fourmage. »

Le vocabulaire héraldique de Huon de Méry est pauvre, mais il est correct. Quant à sa manière de composer les armoiries, elle est très mauvaise. Les figures, beaucoup trop nombreuses, s'entassent pêle-mêle. La confusion est ici d'autant plus choquante que, à l'époque où fut écrit le *Tournoiement*, les armoiries réelles avaient une noble simplicité¹.

Mais Huon de Méry ne paraît pas s'être inspiré des blasons qu'il avait vus dans les combats et dans les fêtes. Son savoir héraldique est surtout livresque. Il compose les armoiries suivant le procédé de Raoul de Houdenc. Un seul passage du *Roman des Eles* a servi de modèle à maintes descriptions du *Tournoiement Antechrist*. C'est celui où Raoul définit ce qu'est « li lechieres », le sensuel :

C'est chil qui a tornoiement
 Porte l'escu al non divers;
 C'est li escus a .ii. envers,
 Ki est partis de lecherie,
 A .i. blame de vilonie,
 A .iiii. rampunes rampans,
 A une langue a .v. trenchans,
 Ki l'escu porprent est sormonte,
 L'escu al mireor de honte,
 A lyon portrait de manaces.
 .I. tez escus en totes places
 Pent a tel col; ge n'en di plus².

Lecoy de la Marche (*les Sceaux*, p. 282) a mal compris ces vers; il a cru qu'il s'agissait d'un sceau destiné à marquer les fromages; il s'agit d'un sceau sur lequel est représenté un fromage.

M. le comte de Loïsne a rappelé ce sceau dans une communication faite à la Société des Antiquaires de France (*Bulletin* de cette Société, 1914, p. 134). Il en a parlé, de nouveau, dans un mémoire intitulé : *Une cour féodale vers la fin du XIII^e siècle, L'hôtel de Robert II, comte d'Artois*, publié dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1918, p. 89. Dans ce dernier mémoire, il cite le proverbe surprenant qu'à recueilli Legrand d'Aussy (*la Vie privée des Français*, édit. 1815, t. II, p. 61) :

« Jamais homme sage
 Ne mangea fromage. »

1. Les artistes du XIII^e siècle ont mieux observé les principes de la composition héraldique, quand ils ont symbolisé les vertus par des figures très simples, inscrites sur des boucliers. Voir E. Mâle, *L'Art religieux du XIII^e siècle en France*, 3^e édit., p. 131 et suiv.

2. Raoul de Houdenc, *Li Romans des Eles*, publ. par A. Scheler, dans les

Le premier éditeur du *Tournoiement*, Prosper Tarbé, s'abusait singulièrement quand il voyait en Huon de Méry l'un des maîtres de l'héraldique, quand il écrivait de cet auteur : « Il déploie une grande érudition dans la science du blason ; peut-être son poème n'a-t-il pas peu contribué à en fixer les termes¹. »

Ce qui rend le *Tournoiement Antechrist* précieux pour l'histoire du blason, c'est la rareté des textes héraldiques écrits en France antérieurement au règne de Philippe le Bel.

MAX PRINET.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XXIV (1868), vers 470 et suiv. Cf. M. Grebel, *le Tornoiment Antechrist*, p. 90 et suiv.

1. *Recherches sur Huon de Méry et son poème du Tournoiement de l'Antechrist* (en tête de l'édition du poème donnée dans la *Collection des poètes champenois*, en 1851), p. xiii.



GEOFFROI DU LOUROY

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

DE 1136 A 1158

ET SES CONSTRUCTIONS¹

On ne sait pas exactement d'où était l'archevêque de Bordeaux Geoffroi III, ni comment il s'appelait. Les deux problèmes sont liés, car Geoffroi portait le nom de la localité d'où il était originaire.

Dans les documents à la rédaction desquels il a vraisemblablement pris part, il est dit *Gaufridus de Laureolo* ou de *Lauriolo*²; les textes qu'il n'a ni rédigés ni inspirés portent plutôt *Gaufridus de Loratorio*, de *Oratorio*³. Mabillon a préféré cette forme, de *Loratorio*, *Loroux*⁴, et il a été suivi notamment par l'abbé Chevalier dans sa *Bio-bibliographie. L'Histoire littéraire* écrit « du Loroux »⁵.

1. Voir la notice consacrée à ce personnage dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 541-545.

2. 1130. « Dilecte in Domino fili, Gaufride de Laureolo » (fondation de L'Isle: Archives de la Gironde, H, non coté). — 31 mai 1148. « Virum venerabilem magistrum Gaufridum dictum de Laureolo et fratres ejus » (homologation d'un accord au sujet de Fontaine-le-Comte; *Gallia Christiana*, 1720, t. II, *Instrumenta*, c. 376). — S. d. « Do magistro Gaufrido de Laureolo et fratribus ejus qui, sæculo abrenuntiantes, nostris temporibus paupertatem Christi elegerunt » (fondation de Fontaine-le-Comte; *op. cit.*, *Instrumenta*, c. 370). — 1184. « Magistro Gaufrido de Lauriolo et fratribus ejus » (confirmation de la fondation précédente; *op. cit.*, *Instrumenta*, c. 371).

3. « Ad magistrum Gaufridum de Loratorio » (lettre de saint Bernard; *Recueil des historiens de France*, t. XV, p. 552). — « Gaufredus de Oratorio, Burdegalensis ecclesie archiepiscopus » (lettre du moine Geoffroi, secrétaire de saint Bernard; *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 329).

4. « Gaufridus de Loratorio, mendose Oratorio. sic dictus a natali loco, sito in confinio diocesis Turonensis et Pictavensis » (Mabillon, *Annales*, I. LXXVI, t. VI, p. 282).

5. T. XII, p. 541 et suiv.

Le Loroux, ou, plus exactement, le Louroux, était dans le diocèse de Tours, près du diocèse de Poitiers; c'est une commune du canton de Ligueil, dans l'arrondissement de Loches. Célestin Port penchait pour le Louroux-Béconnais, qui est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angers¹.

Il formule, en outre, une réflexion très intéressante : *Louroux* serait la forme française d'un nom celtique; sur *Louroux*, on aurait imaginé une traduction latine ou deux, *Oratorium*, *Operatorium*. J'ajoute qu'on peut avoir forgé une troisième traduction, *Laureolum*. Ainsi s'expliqueraient ces variantes, qui sont de pures fantaisies.

De ce qui précède nous retiendrons qu'il convient d'orthographier le nom de notre archevêque *Geoffroi du Louroux*.

Geoffroi paraît avoir professé publiquement la théologie². On a dit qu'il était Bénédictin. Il suivait plutôt la règle de saint Augustin; nous voyons, en effet, qu'à diverses reprises, avant son élévation au siège archiepiscopal, « maître Geoffroi et ses frères » fondent des maisons de cet Ordre³. En 1131, saint Bernard pressa Geoffroi de lutter contre Gérard, évêque d'Angoulême, puis archevêque de Bordeaux, qui avait embrassé le parti de l'antipape Anaclet⁴. Lorsque Gérard mourut, Geoffroi lui succéda comme métropolitain de Bordeaux.

Nous avons sur Geoffroi le témoignage de deux religieux illustres de ce grand siècle : saint Bernard et Pierre le Vénéral. D'après saint Bernard⁵, Geoffroi était savant, libéral; il avait l'éloquence vive, piquante, efficace. Quant à Pierre, il s'est exprimé deux fois au moins sur le compte de notre personnage : la première fois⁶, il loue notamment chez lui le dédain des affaires terrestres et l'élan vers les choses du ciel; plus tard, il dénonce au Pape la cupidité de l'archevêque et il accuse celui-ci de spolier ses suffragants⁷.

1. *Dictionnaire historique... de Maine-et-Loire*, t. II, p. 554.

2. *Histoire littéraire*, t. XII, p. 541.

3. Voy. ci-dessus, page précédente, note 1. — 1130. « Tibi, karissime fili, G[aufride], ad opus religiosorum fratrum aedificare ecclesiam » (fondation de L'Isle. Voy. aux Pièces justificatives).

4. La lettre de saint Bernard est dans le *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 552.

5. Voy. la note précédente.

6. *Bibliotheca Cluniacensis*, 1614, c. 824. — Cette lettre a été écrite par l'abbé de Cluny au retour d'un voyage en Espagne. Ce voyage eut lieu en ou peu après 1141 (*Histoire littéraire*, t. XIII, p. 244).

7. *Recueil des historiens de France*, t. XV, p. 646.

Il ne faut pas oublier qu'entre Geoffroi et l'Ordre de Cluny, dont Pierre le Vénérable était le chef, la sympathie paraît avoir été médiocre. Les maisons que Geoffroi fonda étaient par lui confiées à des moines Augustins (Fontaine-le-Comte, Sablonceaux, L'Isle) ou à des Prémontrés, qui étaient un rameau de la famille augustinienne. Deux monastères naquirent à la vie religieuse dans le diocèse de Bordeaux pendant son épiscopat : Faize en 1137¹, Bonlieu en 1141; tous les deux appartenaient à Cîteaux. On ne saurait s'étonner si l'abbé de Cluny jugeait notre archevêque avec quelque partialité.

Au surplus, les deux jugements de Pierre le Vénérable ne se contredisent peut-être pas aussi formellement qu'il paraît tout d'abord : comme tant de prélats de tous les temps, qui ont assumé la charge de fondations pieuses et de constructions, Geoffroi du Louroux avait de gros besoins d'argent; il se peut qu'il pressurât les évêques de la province; nous avons le droit de croire que c'était pour le service de Dieu.

Geoffroi n'était pas seulement un homme de pensée; il était aussi, il était surtout un homme d'action. Peu de prélats aussi entreprenants ont gouverné l'église de Bordeaux. Il ne se bornait pas à la prédication, où il excellait, aux controverses sur le dogme et la discipline, à la répression des hérésies et des schismes. Il dut maintes fois à ses hautes fonctions et à son autorité personnelle d'intervenir dans des différends entre églises ou même dans des affaires purement temporelles². Il obtint du Roi l'abolition de mauvais usages que l'abbaye de Vendôme exigeait à Oléron³. Dans telles lettres écrites à Suger, l'archevêque de Bordeaux fait figure d'un agent très vigilant de l'autorité royale⁴. Tel était son prestige qu'il fut nommé légat du Saint-Siège.

Ainsi qu'il appartient à un vrai chef, Geoffroi avait, semblait-il, plus de fermeté que de souplesse; saint Bernard, qui l'approuve, nous apprend que, pour avoir sacré l'évêque de Poitiers

1. La donation fut faite dans le cloître de la cathédrale Saint-André, « in manu domni G[aufridi], archiepiscopi, cum anulo ipsius » (*Gallia christiana*, t. II, *Instrumenta*, c. 322).

2. Voir la notice consacrée à Geoffroy du Louroux dans la *Gallia christiana*, t. II, c. 811-815.

3. Giry, *les Établissements de Rouen*, t. II, p. 72-73, notes.

4. *Recueil des historiens de France*, t. XV, p. 514-515.

sans l'agrément du souverain, notre archevêque éprouva des ennuis¹. Mais c'est surtout dans le conflit avec son chapitre qu'il donna la mesure de sa ténacité. Suivant les instructions du pape et du roi, Geoffroi voulait imposer aux chanoines de sa cathédrale la règle de saint Augustin. Certains acceptèrent, d'autres résistèrent obstinément. Les insoumis furent excommuniés et l'Archevêque quitta Bordeaux, où il devint l'objet d'une violente aversion. Enfin, saint Bernard et Albéric, évêque d'Ostie et légat, ménagèrent un accord en 1145. Le prélat était resté éloigné de sa ville durant plus de cinq ans².

Parmi les formes que revêt l'activité de Geoffroi du Louroux, l'une des plus intéressantes est son zèle à bâtir des églises. Quatre des monastères qu'il créa renferment des édifices dont il peut avoir dirigé les travaux : Fontaine-le-Comte au diocèse de Poitiers, Sablonceaux au diocèse de Saintes, Pleineselve et L'Isle au diocèse de Bordeaux.

Fontaine-le-Comte est une commune du canton de Poitiers. L'église³ est romane, à nef unique, transept, abside et deux absidioles.

Sablonceaux est une commune de la Charente-Inférieure, canton de Saujon, arrondissement de Saintes. La nef de l'église⁴ est en partie ruinée. Cette nef était, semble-t-il, couverte de quatre coupoles, plus une coupole sur le carré du transept; les bras étaient voûtés en berceau; les trois chapelles carrées du chevet ont reçu, pendant la pleine période gothique, des voûtes sur ogives, liernes et formerets.

1. *Recueil des historiens de France*, t. XV, p. 581-582.

2. Le texte de l'accord est aux Archives de la Gironde, G 268. Il a été publié dans la *Gallia christiana*, c. 814-815; dans le *Recueil des historiens de France*, t. XV, p. 598-599, note. Sur cette affaire, voy. dans ce même recueil, à l'endroit indiqué, une lettre du moine Geoffroi, secrétaire de saint Bernard.

3. Sur cette église, voir Rédet, *Notice historique sur l'abbaye de Fontaine-le-Comte, près Poitiers*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. III (1837), p. 226-261.

4. De cette église, on trouvera une description quelque peu confuse dans le *Congrès archéologique de France, LXXIX^e session, Angoulême, 1912*, t. II, p. 287-303. Voy. surtout le plan, après la p. 288, et un dessin de pendentif, p. 289. — L'auteur de cette monographie estime (p. 300) que les coupoles sont « du XI^e siècle ». Ailleurs, il explique (p. 287) l'importance de l'édifice par une libéralité faite au monastère en 1189. Les coupoles appartiendraient, dans ce cas, à l'extrême fin du XI^e siècle.

Les coupoles de Sablonceaux sont d'un type savant : la tête des arcs d'encadrement s'incurve, de façon à participer de la concavité des pendentifs. Ce qui subsiste suffit à donner l'impression de ces églises à coupoles de belles proportions, robustes sans lourdeur, simples sans pauvreté, dont le parti net et grandiose produit un effet imposant.

Pleineselve est dans la Gironde, canton de Saint-Ciers, arrondissement de Blaye. L'église¹ ressemblait à celle de Sablonceaux : nef unique voûtée de coupoles; transept voûté d'une coupole sur le carré, probablement de berceaux brisés sur les bras, dont l'un est démoli, dont l'autre a été remanié; chevet carré. Une lettre d'un maire du XIX^e siècle donne pour l'édifice les mesures suivantes : 17^m60 et 44 mètres. La première mesure, autant qu'on en puisse juger, répond à l'envergure du transept dans œuvre; la seconde suppose une nef de quatre travées à coupoles, comme à Sablonceaux.

L'Isle est un lieu-dit de la commune d'Ordonnac, canton de Lesparre. L'Isle, « insula que dicitur Beati Petri », s'élève sur une hauteur qui formait effectivement une île dans les lagunes de la Gironde. En 1130, Arnaud, archevêque de Bordeaux, autorisa Geoffroi du Louroux à édifier une église dans cette île, qui avait été donnée à cet effet par Ayquem-Guillaume, seigneur de Lesparre². Peu après, antérieurement à 1137, Gombaud-Odon de Lesparre ajouta, entre autres, une carrière et le sable nécessaire à la construction de l'église et des bâtiments claustraux.

Cette église du XII^e siècle a été remplacée, vers la fin du gothique, par une autre qui, elle-même, est en ruines. Du XII^e siècle il subsistait, il y a quelques années, une salle capitulaire³ couverte d'ogives, qui ont disparu depuis peu. C'étaient

1. Voy. mes *Vieilles églises de la Gironde*, p. 82-84.

2. Cet acte était connu par une analyse insérée dans l'inventaire des titres de la série de Lesparre (Archives de la Gironde, C 3359, fol. 271 v^o) et dont un résumé inexact a été donné par Rabanis dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1843, p. 117. L'original est entré tout récemment aux Archives de la Gironde, avec ce qui subsistait des chartes du monastère.

3. Le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, t. XV, donne, planches I-III, des vues de l'église gothique et de la salle capitulaire (extérieur). Cet extérieur comprend une porte accostée de deux fenêtres; c'est le dispositif classique des salles capitulaires. Dans les trois baies, l'arc est brisé et l'extrados est redessiné d'une archivolte de pointes de diamant. — Lorsque

des ogives larges de 0^m30 : les angles saillants étaient moulurés en tores ; sur la face d'intrados court entre les tores une file d'étoiles à six rais traitées en facettes, suivant une donnée très ancienne¹.

La voûte de la salle capitulaire de L'Isle est peut-être la plus primitive parmi les voûtes gothiques du Bordelais. D'autres sont à peu près aussi massives ou même plus, dans le clocher de Sainte-Croix de Bordeaux, sous le clocher de la croisée du transept à Montagne, sur la travée de la croisée à Saint-Macaire et à Saint-Ferme². Mais il faut bien faire attention au rôle de ces nervures : à Saint-Macaire, où le clocher a été construit, vers le xiv^e siècle, dans l'angle nord-ouest du transept, il est très probable que le clocher du xii^e siècle était sur le carré du transept ; les trois absides sont disposées de la façon la plus rationnelle pour l'épauler. On peut croire que le clocher occupait la même place à Saint-Ferme. En d'autres termes, les ogives énumérées plus haut étaient sous des clochers.

Or, l'une des erreurs les plus préjudiciables à l'archéologie consiste à simplifier outre mesure les raisons d'être des nervures bandées sous les voûtes au moyen âge : on y voit exclusivement un organe de soutien de ces voûtes. La vérité est que les nervures peuvent répondre à d'autres préoccupations ; ainsi, dans les clochers, elles ont pour but d'assurer la construction contre les désordres produits par l'ébranlement qu'entraîne la sonnerie. A cet effet, on donne aux nervures une large section³.

La conclusion est que, pour rapprocher utilement et les nervures de L'Isle et d'autres nervures, il faut choisir celles-ci parmi les ogives qui ont pour seule fonction de porter la voûte. Sous cette réserve, on peut dire, je crois, que les ogives de la

j'étudiai cette salle, en 1901, elle était transformée en bergerie. De bonne heure, on tint des chapitres dans l'église. Ainsi un document du 10 mai 1480 montre les religieux « estantz totz ensemble congregatz dintz lo cor de ladeyta gleysa, tractans et cappitulans deus negocis de lad. abbadia » (Archives de la Gironde, H, non coté).

1. Voy. un croquis dans mes *Vieilles églises de la Gironde*, p. 243, fig. 289.

2. Voy. les photographies dans mes *Vieilles églises de la Gironde*, p. 243, fig. 288.

3. A Montagne, les nervures sont bandées sous une coupole qui tiendrait parfaitement sans aucun soutien. D'autre part, dans certains clochers, les nervures vont non pas d'un angle à l'angle opposé, mais du milieu d'une face au milieu de la face opposée : à Aubiac (Lot-et-Garonne), à la *Torre Vieja* d'Oviedo.

salle capitulaire de L'Isle sont les plus archaïques de la Gironde.

Geoffroi du Louroux était en commerce d'amitié avec Suger : il lui écrivait, et quelques-unes de ses lettres nous sont parvenues¹ ; il le rencontra plusieurs fois : Suger vint à Bordeaux pour le mariage de Louis VII, en 1137, à un moment où l'illustre abbé songeait, depuis déjà longtemps, à reconstruire l'église de son monastère². Les deux personnages se retrouvèrent, en 1148, au concile de Reims et, en 1152, au concile de Beaugency. Enfin et surtout, Geoffroi, invité par Suger à la dédicace de l'église de Saint-Denis, en 1144, consacra de sa main l'autel de Notre-Dame dans la crypte³.

On sait que la construction de cette église constitue l'un des faits les plus importants de notre histoire monumentale : Suger affirmait solennellement la vitalité de la formule gothique.

On peut tenir pour certain que plus d'une fois ces deux intrépides bâtisseurs échangèrent leurs vues sur l'architecture. Geoffroi ne manqua pas de vanter la magistrale ordonnance des coupes de Sablonceaux et de Pleineselve ; Suger développa les avantages de la voûte gothique. Geoffroi était trop avisé pour ne pas se rendre à la vérité.

Du moins, ce qui est certain, c'est que la croisée d'ogives que l'on peut raisonnablement tenir pour la plus ancienne de la Gironde se trouvait dans ce monastère de L'Isle, pour la construction duquel un emplacement, une carrière et du sable avaient été donnés à Geoffroi, l'ami de Suger.

Les pages qui précèdent replacent notre prélat bordelais dans son milieu ; elles permettent, je l'espère, de le comprendre, et son œuvre avec lui. Après les avoir lues, on s'étonnera moins de constater que les parties de notre cathédrale qui remontent au XII^e siècle sont les restes d'un édifice gothique élevé par Geoffroi du Louroux.

J.-A. BRUTAILS.

1. *Recueil des historiens de France*, t. XV, p. 514-515. — Cf. Duchesne, *Scriptores* (1641), t. IV, p. 500, 506, 521, 536, 542.

2. Anthyme Saint-Paul, *Bulletin archéologique*, 1890, p. 265 et 262.

3. *Œuvres complètes de Suger*, dans la collection de la Société de l'histoire de France, p. 237, et *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 318.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

*Autorisation à Geoffroi du Louroux de construire
l'église de L'Isle.*

(1130).

Arnaldus, Dei gratia Burdegalensis archiepiscopus, tibi, dilecte in Domino fili, Gaufride de Laureolo, et successoribus tuis in perpetuum. Sicut preteritarum actionum rata cognitio penes sedulam humanę mentis memoriam consistit, ita et ipsius memorie consistentia ne ab oblivionis interitu absorbeatur scripturę remedium querit. Haec enim [e]st in commisso fidelis, hec depositum semel creditum perhenniter custodit, hæc non solum preteritorum seriem obtutibus nostris ut fu[er]unt presentat, verum etiam quasi quodam salis condimento posteris nostris incorrupta conservat: s[ine] hac siquidem nec legum statuta nec veterum historie stabunt, sine hac denique et ipse mortalium animus (?), quippe ut fit ad plura interdum occupatus, instabilis tibi videbitur et nutabundus. Ceterum scriptura, si ex se tradit rerum cognitionem, non ex se tamen sed ab autentica persona trahat oportet confirmationem. Dat igitur memoria transactis rebus quam in se non habent inva[lidita]tem. dat ipsi memorie scriptura soliditatem, dat ipsi scripture personalis manus impositio eam qua indig[et illa] auctoritate[m]. Hanc itaque providentiam assecutus, ego, Arnaldus, per Dei misericordiam Burdegalensis ecclesie humilis mi[nister], consilio archidiaconorum nostrorum et assensu capituli nostri, concedimus tibi, karissimi fili G., ad o[pus] religiosorum fratrum aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam beatę Dei genitricis ac virginis Marie in insula que dicitur Beati Petri, quam ad ecclesie edificationem quidam vir nobilissimus Achelmus Guillelmi nomine, cui jure hereditario suppetebat,

tibi in manu nostra sub multorum presentia dedit. Deinde, quia prefatam insulam quę dicitur quę dicitur (*sic*) Beati Petri in parochia Sancti Romani de Ordinaco contineri non ambigimus, ut ab omni [inju]ria sive calumpnia, quę fortassis olim vel deinceps surrepere posset, te et successores tuos expediamus, annuentibus similiter archidiaconis et canonicis ecclesię nostrę, donamus tibi et successoribus tuis in perpetuum, ad usum fratrum inibi conviventium, predictam ecclesiam [Sancti] Romani de Ordinaco, ex integro et cum omnibus pertinentiis suis. ut libere ac quiete in posterum ac deinceps possideatis, salvo tamen jure Burdegalensis metropolitani et salvo jure archidiaconi de Medole, addito preterea censu et numerorum Burdegalensis monetę, annuatim in festivitate beati Andreę canonicis ejusdem ecclesię persolv[endo]. Verumtamen neque in cimiterio ecclesię Sancti Romani de Ordenaco alios quam parrochianos ad ipsam pertinentes, neque in pre[n]ominata insula alios quam ipsius ecclesię fratres sanctam Christi paupertatem professos et habitum religionis indutos, exceptis duobus datoribus fundi, sepeliri concedimus, nisi forte cum licentia Burdegalensis archiepiscopi, sive cum assensu predicti archidiacon[i], vel etiam cum gratia capellani cujus fuerit parrochianus. Si qua itaque ecclesiastica secularisve persona huic dono tam canon[ice] facto contraire presumpserit ac predictę ecclesię de Insula possessionem in aliquo diminuere temptaverit, semel ac secundo tercioue common[itus] si non canonicę satisfecerit, autoritate beati Petri et nostra a liminibus sanctę Dei ecclesię arceatur et a communione dominici corporis et sang[ui]nis expellatur. Ut autem hujus doni actio indebiliter et inconcussa consistat, hoc inde privilegium scribi precepimus et sigilli [nostri] robore muniri jussimus, propria manu subscribentes. Actum est atque concessum anno Incarnationis Dominicę....., indictione viii, epacta solari ii, lunari vero viii, Honorio papa II^o, Ausonię cathedrę pres[idente]..... regnante, Guillelmo Pictavensi comite Aquitanię ducatum obtinente. † Signum Arnaldi, Burd[egalensis] archiepiscopi. † Signum Raimundi, Sarnensis archidiaconi. Signum Raimundi, Blaviensis archidiaconi. † Signum Arnaldi, capicerii. † Signum Bonafus[i]..... † Signum Fortonis, canonici. † Signum Petri, canonici.

Au dos, en écriture moderne : 15 août 1152.

II.

Notice de la donation faite par Gombaud-Odon de Lesparre d'une carrière et de sable, pour construire l'église et les bâtiments conventuels de L'Isle.

(1153).

Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris, quod Gombaudus Odonis de Sparra, pro redemptione animę suę et parentum suorum dedit et concessit libere et quiete in perpetuum habendas ecclesię beati Petri de Insula in manu domini Gaufridi, Burdegalensis archiepiscopi, tunc magister (*sic*) Sabluncellarum ecclesię, terram de Mota et terram quę dicitur de Portu Fili. Dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam, quantum necesse foret eidem ecclesię construende et edificiis fratrum ibi Domino famulantium. Procedente vero tempore, dedit ipse idem Gombaudus Odonis eidem ecclesie in manu domni Odonis, ejusdem ecclesie abbatis, tunc autem prioris, terram de Artigua Oriol et quinque sationes terre et eo amplius ad locum qui dicitur Cultura, et quicquid juris habebat in terra de Podiomea versus insulam Sancti Petri et insulam de Luissera, octo quoque sationes ad locum qui dicitur Laibes et octo similiter sationes in terra quę dicitur Podium Mainardi. Dedit quoque domum unam in porticu de Ordenac eidem ecclesie, volente et concedente hec omnia primogenito filio ejus Pontio. Et ad memoriam et munimentum hujus rei uterque eorum, et pater et filius, cartam fieri fecit, quisque siquidem suam, in qua propria manu subscripsit. Tenuit autem et habuit hec omnia in pace predicta ecclesia post susceptum inde donum, quamdiu memoratus Gombaudus vixit et post mortem ejus per tres annos et eo amplius. Postea vero filii ejusdem Gombaudi, scilicet Gombaudus Gocelmi, Joscelmus Odonis, Willelmus Helie, Oliverus, suasu malo pravoque instinctu, hec omnia violenter imparantes, non data fuisse ista a patre suo, sed impignerata contendebant, supradicto ejusdem ecclesie abbate Odone donum hoc sibi et ecclesię sue factum rationibus multis scriptisque ac testibus asserente et comprobare volente. Cum igitur illi judicio hec obtinere non possent, tandem supradictę ecclesię justitiam recognoscentes, deposito penitus hoc clamore suo, eidem ecclesię quę abstulerant ex integro restituerunt et de cetero perpetuis temporibus hec eadem libere et quiete sepius memorate ecclesie

habenda, sicut a patre suo data et a fratre suo Pontio concessa fuisse dictum est, concesserunt paginamque presentem inde fieri fecerunt, manibus propriis subscribentes, ut firmum deinceps hoc et illibatum debeat permanere. Videntibus hoc et audientibus Petro Ostencii de Sparra, Fortone de Castellonio, fratre Gombaudo, sacerdotibus; Centone de Graia, Arnaudo Achelmi, Willelmo Amanei, Baudroco, Bernardo Rufo, militibus; Fortone de Burdegala, Willelmo de Cadorna, Joscelmo de Semigna, fratribus conversis de Insula. Sed neque pretermittendum quod ad certius munimentum idem ipse Pontius primogenitus, frater horum, qui et prius propriam cartam suam super hoc fecerat, nunc etiam cum predictis fratribus suis hoc concessit pariterque cum illis subscripsit. Actum siquidem hoc Dominice Incarnationis anno M^o C^o L^o III^o, epacta XXIII, indictione 1^a, Romano pontifice domino Eugenio III, predicto domino Gaufrido Burdegalensi archiepiscopo, Alienordi autem ducatum Aquitanie obtinente.

S. † OLIVERI.

S. † WILLELMI HELIE.

S. † PONTIONIS.

S. † GUMBAUDI.
GAUCELMI.

S. † GAUCELMI ODONIS.



L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS

DANS LE DOMAINE ROYAL EN FRANCE

AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

MÉMOIRE POSTHUME D'ÉDOUARD DECQ

Édouard Decq, entré à l'École des chartes en novembre 1907, avait pensé, dès la première année, à choisir un sujet de thèse relatif à l'histoire des forêts. Son dessein, d'abord vague, devint plus précis à mesure que ses recherches avancèrent. Après une période d'hésitation sur les limites à donner à l'étude qu'il avait entreprise, Decq s'arrêta à celles qu'enonçait le titre de sa thèse : *Essai sur les origines, l'histoire et l'organisation de l'administration des eaux et forêts dans le domaine royal jusqu'au XVI^e siècle*. La soutenance de cette thèse eut lieu avec succès au commencement de 1911.

Notre regretté confrère faisait alors son service militaire en Algérie depuis l'automne précédent. Il fut donc quelque temps sans pouvoir poursuivre ses études. Libéré à l'automne 1912, il les reprit, mais s'occupa plutôt alors de préparer des parties de son mémoire pour les publier en articles de revue que de recherches nouvelles. A cette fin, il entreprit un nouveau classement de ses notes, resté inachevé. Mais d'autres travaux le sollicitaient, sans parler du temps absorbé par ses obligations professionnelles au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, où il était entré comme stagiaire en décembre 1912. Aussi le remaniement projeté de sa thèse était peu avancé quand la guerre vint interrompre encore une fois ses études. Il ne devait pas les reprendre. Versé dans l'infanterie sur sa demande, il fut tué à l'offensive de septembre 1915 en Champagne. Il était dans sa vingt-septième année.

Le manuscrit de la thèse de Decq formait deux volumes. Le

premier comprenait trois parties : I. *De la situation économique des eaux et forêts dans le domaine royal au moyen âge*; II. *Histoire de l'administration des eaux et forêts jusqu'au XVI^e siècle*; III. *De l'organisation de l'administration autonome des eaux et forêts*; et, en appendice, des *Listes chronologiques des souverains maîtres et généraux réformateurs des eaux et forêts et de leurs lieutenants généraux*. Le second volume contenait la copie de trente et une pièces justificatives. Ce manuscrit était resté dans le même état qu'en 1911; quelques corrections de détail y avaient bien été indiquées au crayon, mais il ne pouvait pas être publié dans l'état où il était.

La première partie tout entière, le premier chapitre de la deuxième partie (contenant l'« histoire de l'administration des eaux et forêts » durant la période où cette administration fut « unie à celle du domaine », c'est-à-dire avant la « fin du XIII^e siècle »), la liste des lieutenants généraux, à l'appendice, ont été supprimés comme n'étant pas au point. Ces suppressions ont entraîné le remaniement de la disposition des chapitres conservés¹. Quant aux parties conservées, elles ont été révisées à l'aide des copies et des notes mêmes qui avaient servi à Decq pour rédiger son mémoire et d'une partie de ses brouillons, ainsi que des notes prises par M. Prou, un des correcteurs de la thèse, en vue de la soutenance, et qu'il avait communiquées à Decq. Les références aux ouvrages imprimés ont été vérifiées²; plusieurs citations ont été collationnées sur les manuscrits. Quelques passages ajoutés en notes, en faisant cette révision, sont imprimés entre crochets.

D'autre part, les conditions de la publication ont obligé à réduire les dimensions du mémoire. Pour cela, les pièces justificatives ont été supprimées; quelques passages, qui ont paru devoir en être conservés, ont été reportés aux notes. La suppression de la plus grande partie des nombreux extraits qui y étaient contenus a permis aussi d'abrégé les notes.

P.-F. F.

Paris, novembre 1921.

1. Pour la disposition primitive des chapitres, voir : *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1911 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, p. 43-48.

2. Pour abrégé, les ouvrages suivants, souvent cités en référence, le sont sous le nom seul de l'auteur :

Jacques de Chauffourt, *Instruction sur le fuit des eaux et forests... Reveu*

I. — APERÇU HISTORIQUE.

Au XIII^e siècle, l'administration des eaux et forêts, comme celle des autres parties du domaine royal, appartenait aux baillis et sénéchaux¹. Les dépenses d'exploitation, d'entretien ou de garde, et les revenus figuraient dans leurs comptes; le personnel était placé sous leur autorité. Mais les besoins de l'administration et du trésor royaux devenant plus grands, l'exploitation se fit plus méthodique et la surveillance des usagers plus étroite. En même temps, le domaine devenait plus étendu. L'importance du personnel des eaux et forêts ne cessa donc de croître. En fin de compte, une administration distincte, indépendante des baillis, se constitua. Cela se fit peu à peu, les éléments venant s'en superposer les uns aux autres, durant les dernières années du XIII^e siècle et les premières du XIV^e.

et corrigé par l'auteur pour la 3^e fois... Rouen, David Du Petit-Val, 1642, in-8°.

[Gallon,] *Conférence de l'ordonnance de Louis XIV, du mois d'août 1669, sur le fait des eaux et forêts, avec les édits, déclarations, coutumes, arrêts, réglemens et autres jugemens rendus avant et en interprétation de ladite ordonnance, depuis l'an 1115 jusqu'à présent... Nouvelle édition...* Paris, Bernard Brunet, 1752, 2 vol. in-4°.

Étienne Guillemot, *les Forêts de Sentis, étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au moyen âge et jusqu'à la Révolution*. Paris, 1905, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXII, 1905.)

René de Maulde, *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance*. Orléans, Herluison, [1871], in-8°.

Pecquet, *Lois forestières de France, commentaire historique et raisonné sur l'Ordonnance de 1669, les réglemens antérieurs et ceux qui l'ont suivie*. Paris, Prault père, 1753, 2 vol. in-4°.

Michel Prevost, *Étude sur la forêt de Roumare*. Paris, A. Picard, 1904, in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, exercice 1903.)

Claude Rousseau, sieur de Bazoches, *Édits et ordonnances, arrêts et réglemens des eaux et forests, avec annotations sommaires pour l'interprétation des lieux obscurs et résolution des plus importantes difficultez... Revers et augmentez en cette dernière édition...* Paris, Guillaume Loyson, 1649, in-4°.

Sieur de Saint-Yon, *les Édits et ordonnances des roys, coutumes des provinces, réglemens, arrêts et jugemens notables des eaux et forests, recueillis et divisez en trois livres...* Paris, veuve Abel Langelier, 1610, in-fol.

1. Cf. Borrelli de Serres, *Rech. sur divers services publics... XIII^e siècle*, 1895, t. I, p. 426.

A la fin du XIII^e siècle, des agents forestiers prétendirent s'affranchir de l'autorité des baillis : en 1291, au parlement de la Toussaint, il fut prescrit aux « forestiers, sergents des forêts, garennes et eaux » d'obéir aux bailli¹ ; en 1319, le sénéchal de Carcassonne reçut mandement de poursuivre et de punir exemplairement plusieurs gardes des forêts royales et leurs sergents, coupables de vols et de viols, et qui se prétendaient exempts de la juridiction du sénéchal en vertu de lettres royaux².

D'autre part, de nouveaux officiers parurent, qui devaient remplacer les baillis dans l'administration de cette partie du domaine, c'étaient les maîtres des eaux et forêts. La date de leur institution reste incertaine³. Le plus ancien document où il soit fait mention des « maîtres des forêts du roi » (*magistri forestarum domini regis*) est un arrêt du parlement de la Toussaint 1287⁴. Une ordonnance de Philippe le Bel, d'août 1291, sur la pêche fluviale, est adressée « aux maistres de noz caues et forestz⁵ ». Robert Mignon, dans son inventaire de comptes, indique ceux d'un certain Jean d'Es, qualifié *magister aquarum*, de 1292 à 1296, et de ses successeurs⁶.

Les premiers maîtres paraissent avoir exercé des fonctions

1. *Olim*, éd. Beugnot (*Coll. de doc. inédits*), t. II, p. 328.

2. « Dientes se pretextu quarundam litterarum a nobis, ut dicitur, impenetratarum et obtentorum coram vobis de et super talibus casibus et excessibus respondere non debere » (A. N., X¹s 2, fol. 42 v^o; Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. II, n^o 5672, dans *Arch. de l'Empire, inventaires et doc.*).

3. Elle remonterait, suivant différents auteurs, au règne de Philippe le Hardi (A. Vuitry, *Études sur le régime financier de la France avant la révolution de 1789*, [1^{re} série], 1878, p. 486. Cf. Ch.-V. Langlois, *le Règne de Philippe III*, 1887, p. 337), ou à celui de Philippe le Bel (A.-E.-C. Dareste, *Études sur les orig. du contentieux administr. en France*, III : *les Anc. juridictions domaniales et financières*, 1855-1857, p. 101; L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole... en Normandie*, 1851, p. 337; A. Maury, *les Forêts de la Gaule et de l'anc. France*, 1867, p. 141; G. Picot, *Hist. des États généraux*, 1872, t. I, p. 110; Ch. Mortet, art. *Domaine*, dans la *Grande encyclopédie*, t. XIV, p. 843), ou même de Philippe le Long (Ch. Chappuzeau, *Traité des diverses juridictions de France*, 1618, p. 70). Cf. Paul Viollet, *Hist. des institutions politiques et administratives de la France*, 1903, t. III, p. 289.

4. *Olim*, éd. Beugnot, t. II, p. 267.

5. H. Duplès-Agier, *Ordonnances inédites... sur la police de la pêche fluviale*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1853, t. XIV, p. 52.

6. Robert Mignon, *Invent. d'anciens comptes royaux*, éd. Ch.-V. Langlois (*Recueil des historiens de la France. Doc. financiers*, t. I), 1899, n^{os} 2233 et suivants.

purement administratives; ils n'avaient pas de juridiction : en 1287, ceux qui avaient relevé contre les moines de Mortemer un délit d'usage les poursuivirent devant le Parlement¹. Mais les maîtres ne tardèrent pas à prétendre à la connaissance des délits qu'ils relevaient : en 1313, le Parlement annula une sentence prononcée par Jean Pilet, maître des forêts de Languedoc, parce que ce dernier n'avait aucune juridiction aux termes de sa commission². Enfin, les baillis perdirent, au profit des maîtres, la connaissance des faits intéressant les forêts³, à l'exception des délits de chasse⁴. La recette continua longtemps encore d'être encaissée par les baillis ou les receveurs⁵.

La transformation ne se fit pas d'un seul coup. On voit encore, à la fin du XIII^e siècle et même au XIV^e, des baillis chargés du fait des eaux et forêts, concurremment avec les maîtres⁶. D'où des conflits de juridiction. Pourtant, dès 1316, les commissions de deux maîtres des forêts de Languedoc portaient l'ordre aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne, Saintonge, Poitou, Périgord et Beaucaire d'obéir auxdits maîtres sur ce qui touchait leurs attributions⁷. L'ordonnance du 29 mai 1346 renouvela la défense faite aux baillis, sénéchaux, receveurs, prévôts et vicomtes de connaître, de quelque manière que ce fût, « du fait des forez, fleuves, rivières et garennes », leur prescrivant, au cas où ils auraient commencé de connaître de quelque affaire de cette nature, de la renvoyer par-devant les maîtres⁸. Le 14 mai

1. *Olim*, éd. Beugnot, t. II, p. 267.

2. *Olim*, éd. Beugnot, t. III, p. 778.

3. G. Dupont-Ferrier, *les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées... en France à la fin du moyen âge* (*Bibl. de l'Éc. des hautes études, sciences histor. et philol.*, 145), 1902, p. 280, 570.

4. Gallon, t. I, p. 93; Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 279.

5. P. Viollet, *loc. cit.*

6. A. Chassaing, *Spécil. brivatense*, 1886, p. 186 (1290, 16 juin); B. N., fr. 26670, dossier Barbou, n° 3 (1297, n. s., 2 avril), n° 2 (1297, 1^{er} juill.); Devic et Vaissète, *Hist. générale de Languedoc*, éd. Privat, 1885, t. X, col. 466 (1307, 30 juin); A. N., JJ 47, n° 49 (1311, n. s., janv.); 53, fol. 121, n° 288 (1317, juill.-août); 61, n° 381 (1320); B. N., fr. 25697, n° 77 (1317, 2 juill. et 17 août), 79 (1317, 23 juill.), 81 (1317, 30 août); L. Delisle, *Chronol. des baillis et sénéchaux du royaume*, dans le *Recueil des histor. des Gaules et de la France*, t. XXIV, p. *42 (1317, 31 mai), *108 (1322, juill.), *123 (1317, n. s., 9 mars); B. N., fr. 25698, n° 15 (1331, sept.); Prevost, p. 108 (1376, sept.)

7. Devic et Vaissète, *op. cit.*, t. X, col. 565.

8. Art. 31 (*Ordonnances des roys de France de la 3^e race*, publ. par Lau-

1362, le roi dut rappeler les sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire à l'observation de ses ordonnances sur ce sujet¹. Cependant, le 3 septembre 1376, le règlement des coupes de la forêt de Roumare pour la marine, après avoir prescrit de déclarer aux maîtres les fraudes commises au détriment du roi, prévoyant le cas où ces derniers seraient absents du pays, prescrivait, dans ce cas, de faire la déclaration « aus bailliy et viconte de Roen ou a autres bailli et viconte² ». D'autre part, une ordonnance du 5 avril 1351 (n. s.) enjoignait aux baillis de ne pas souffrir « leur jurisdiction ordinaire estre empeschiée, occupée, usurpée ne soustraite par... les maistres des yaux et des forez³ ».

L'administration des eaux fut attribuée tantôt aux baillis, tantôt aux maîtres. Retirée une fois aux baillis, elle leur fut rendue par l'ordonnance du 15 juin 1320⁴. De nouveau restituée aux maîtres⁵, elle rentra dans le ressort des baillis par celle du 11 juillet 1333⁶. Mais elle ne tarda pas à revenir aux maîtres⁷. Un moment, les eaux furent confiées à la garde de maîtres spéciaux : en 1351, le 4 août, le roi estimant que, « par l'occupation et la grant charge » que les maîtres des forêts « ont eu en l'office des dictes forès, ou par negligence ou autre cause », les eaux, viviers et rivières étaient délaissés, créa un « visiteur et maistre » des « estans, viviers, sauveours et autres eaues » de son domaine⁸. Plus tard, l'ordonnance du 28 février 1379 (n. s.) institua, à côté de quatre maîtres des forêts, deux maîtres des eaux⁹. Mais cette séparation ne fut que temporaire¹⁰.

L'institution des maîtres se régularisa et se fortifia : ils devinrent permanents et leurs attributions se précisèrent ; leur

rière et ses continuateurs, t. II, p. 248). Défense renouvelée par les ord. de 1402, sept., art. 68 (*Ord.*, t. VIII, p. 534) ; 1516, n. s., mars, art. 85 (*Ordonnances des rois de France, règne de François I^{er}*, publ. par l'Académie des sciences morales et politiques, t. I, p. 374). Cf. Gallon, t. I, p. 93.

1. *Ord.*, t. III, p. 566.

2. *Ord.*, t. VI, p. 221, art. 11 ; Prevost, p. 109.

3. Art. 25 (*Ord.*, t. II, p. 408).

4. *Ord.*, t. I, p. 715.

5. Ord. de 1326, 26 juin, adresse (*Ord.*, t. I, p. 792).

6. *Ord.*, t. II, p. 94.

7. Ord. de 1346, 29 mai, art. 1 (*Ord.*, t. II, p. 245).

8. Lettres de provision de Denis Chiertemps (A. N., K 47, n° 182).

9. Art. 21 (*Ord.*, t. VI, p. 383).

10. Ord. de 1389, n. s., 1^{er} mars, de 1402, sept., et de 1516, n. s., mars, exposés (*Ord.*, t. VII, p. 771 ; t. VIII, p. 523 ; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 348). Cf. Saint-Yon, I, xx, 46-53, p. 236-238.

titre se modifia : de simples maîtres des eaux et forêts, ils devinrent maîtres et enquêteurs des eaux et forêts. En même temps, il se constituait au-dessous d'eux un personnel forestier plus nombreux qu'auparavant, où les nouveaux éléments se mêlaient aux anciens. Naturellement, des abus ne manquèrent pas de se produire, qui entravaient le bon fonctionnement de l'administration. Au cours de leurs missions, les enquêteurs-réformateurs punissaient souvent par des amendes ou même par la révocation les excès des maîtres ou de leurs subalternes, sergents ou gruyers¹.

Une chose surtout faisait défaut, l'unité de direction pour assurer la surveillance plus étroite du personnel et l'exploitation plus méthodique du domaine. Pour y remédier, Philippe VI commit, en 1330, deux inquisiteurs sur tous les maîtres et officiers des eaux et forêts : ce furent Bouchart de Montmorency et Pierre de Roye². Ils reçurent juridiction sur tous les officiers des forêts quels qu'ils fussent, évoquant au besoin par-devant eux les causes pendantes devant les juridictions inférieures pour les juger eux-mêmes, révoquant les agents qu'ils jugeaient avoir failli au service du roi et en nommant de nouveaux à leur place. La mission de Bouchart de Montmorency et de Pierre de Roye ne paraît pas avoir été de longue durée et ils ne paraissent pas avoir eu de successeurs.

Quelques années plus tard, Philippe VI dut faire procéder à une nouvelle réformation de l'administration des eaux et forêts. A cette fin, le 25 janvier 1341, il commit, avec le titre d'enquêteurs et réformateurs sur le fait des eaux et forêts, Guillaume de Fontaines, clerc et conseiller du roi, et Regnaud de Giry, maître et enquêteur des eaux et forêts³, avec pouvoir de rapporter les ordonnances devenues inopportunes, de révoquer et rempla-

1. A. N., JJ 54a, fol. 9 (1317, n. s., 2 mars); 71, n° 419; 72, n° 163 (1340, 8 août).

2. Le P. Anselme, *Hist. général. et chronol. de la maison royale de France*, 3^e éd., 1733, t. VIII, p. 845. A. N., JJ 66, n° 618 : « Bouchart de Montmorency, chevalier, inquisiteur sur touz les mestres des yanes du roy notre s. avecques noble homme et sage mons. Pierre de Roye, chevalier » (1330, 29 nov.). B. N., Clairambault 77, n° 139 : « Bouchart de Montmorency, chevalier, inquisiteur general deputé de par notre s. le roy avecques noble homme mons. Pierres de Roye sur touz les mestres et officians des eaus et des forez de notred. seigneur » (1331, n. s., 22 fevr.).

3. A. N., JJ 68, n° 415; 72, n°s 250, 360, 382, 439 : vidimus des lettres de commission.

cer les officiers reconnus coupables¹, de vérifier les titres des fermiers et usagers, d'évoquer par-devant eux les procès alors en cours, de rechercher les usurpateurs et de les punir, ou de transiger avec eux pour le plus grand profit des finances royales². Ces opérations ne s'effectuèrent pas sans soulever les plaintes de communautés d'habitants, en Languedoc notamment, sur le taux des amendes infligées ou la restriction des droits d'usage³. Cette réformation se poursuivit au cours de plusieurs années. Peut-être faut-il y rattacher un mémoire ou projet d'ordonnance sur les forêts, écrit vers 1350, mais non daté, dont l'objet est une nouvelle répartition territoriale des maîtrises et une réglementation de l'exploitation des bois⁴.

Peu de temps après, le but, visé depuis 1330, fut atteint quand fut institué le souverain maître et général réformateur des eaux et forêts du royaume, qui devait demeurer, au xv^e siècle et au xvi^e, jusqu'en 1575, le chef suprême de l'administration des eaux et forêts. Le plus ancien document où l'on trouve mention de cet office est du 1^{er} décembre 1360⁵.

L'autorité du souverain maître était établie au-dessus des maîtres, et sa juridiction s'exerçait aux deux sièges de la Table de marbre du Palais, à Paris, et de l'échiquier des eaux et forêts, à Rouen. La création de ce nouveau degré de juridiction entraîna une nouvelle augmentation du personnel. En même temps que l'importance du souverain maître croissait, celle des maîtres et

1. B. N., fr. 25998, n° 453 : « Regnaut de Giry, chevalier le roy notre s., son maistre veneur, maistre et enquesteur des eaues et forez d'icellui seigneur par tout son royaume et de notre s. le duc de Normandie, salut. Comme par les lettres du roy..., aveques l'office general de la maistrise des dictes forés, soïons deputez et commis sur la reformacion des dictes eaues et forés et que, se aucunes ordenances estoient faictes sur icelles qui ne seroient profitables a noz diz seigneurs, de (*sic*) ycelles rappeler et mettre a estat deü et aussi d'oster touz griuers, sergens, verdiers, maistres forestiers qui venro[en]t a notre cognoissance qui bien et loialment ne se seroient portez en leurs offices et de y mettre autres suffisanz, et aussi, se aucuns en avoient esté ostenz sanz cause, de les restablr... » (1346, 1^{er} sept.)

2. B. N., Pièces orig. 2776, Saint-Sanson, 2 (vers 1341); A. N., JJ 72, n°s 382 (1341, 6 sept.), 439 (1341, 8 oct.), 360 (1341, 5 nov.), 250 (1341, 7 nov.); 74, n° 331 (1341, 4 nov.); 68, n° 415 (1342, 3 mai); 75, n° 399 (1345, 26 déc.).

3. Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. X, col. 995 (1346).

4. B. N., fr. 26026, fol. 25.

5. Gallon, t. I, p. 197. Voir Pecquet, t. I, p. x.

enquêteurs diminuait : ils ne furent plus que des officiers soumis aux ordres du chef unique. Cela n'empêcha pas leurs empiètements¹.

De nouveaux abus s'étant produits par la « coulpe, défaut ou négligence » des maîtres, Charles V, pour y porter remède, fit procéder, en janvier 1376, à une nouvelle réformation, analogue à celle de 1341. Il y commit trois personnes de son conseil avec le titre de « generaulz et souverains reformateurs sur le fait des eaues et forès » : Jean Pastourel, Nicolas Alory et Jean Bernier, remplacé plus tard par Guillaume de Hametel². Ces réformateurs commencèrent par inspecter les forêts de Normandie³. Restant en relation avec les gens des comptes⁴, accompagnés d'un clerc du roi en qualité de « registreur⁵ », ils ordonnèrent la clôture des forêts pour vérifier les titres des usagers⁶, contrôlèrent la gestion des officiers, poursuivirent et condamnèrent sévèrement, sur la réquisition des procureurs du roi, ceux d'entre eux qui furent reconnus coupables⁷. Leur œuvre principale fut la préparation

1. Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. X, col. 1350 (1365, 16 août).

2. Saint-Yon, I, n, 4, et III, 40, p. 8 et 41; le P. Anselme, *Hist. général.*, t. VIII, p. 876; B. N., Pièces orig. 43, Alory, 3, 4 (1376, 6, 17 juin); 306, Bernier, 12 (1376, n. s., 19 janv.); 1472, Hametel, 3 (1376, n. s., 31 mars); quittances de Nicolas Alory, Jean Bernier et Guillaume de Hametel pour leurs gages. B. N., Pièces orig. 306, Bernier, 13; 1376, n. s., 6 mars, Charles V commet Guillaume de Hametel, maître des comptes, à remplacer comme général réformateur Jean Bernier, malade.

3. Saint-Yon, *loc. cit.*

4. B. N., Pièces orig. 854, Le Cordier en Normandie, 15 (1376, n. s., 8 févr.).

5. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V (Coll. de doc. inédits)*, p. 632, n° 1219 (1376, n. s., 6 mars).

6. A. N., S 5191 (commanderie de Saint-Antoine de Rouen), 3^e liasse, cahier, fol. 1 : « A tous... Jehan Braque, chevalier le roy notre s., maistre et enquesteur des eaues et forestz dud. seigneur ou pays de Normandie, salut. Comme, en l'an de grace 1376 derrain passé, les forestz dud. pays de Normandie eussent esté closes generalement par mandement et ordonnance de honorables et saiges personnes nosseigneurs maistre Jehan Pastourel, Nicolas Alory et sire Guillaume de Hametel, conseillers du roy notred. seigneur et generaulx reformateurs par tout le royaume de France sur le fait desd. forestz, et deffense faicte que aucuns n'entrassent en icelles forestz... jusques a ce qu'ilz eussent deüement monstré... leurs tiltres... » (1377, 12 sept.). Voir B. N., Pièces orig. 854, Le Cordier en Normandie, 15 (1376, n. s., 8 févr.).

7. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 690, n° 1328 (1377, n. s., 2 févr.).

et la rédaction d'une nouvelle ordonnance des eaux et forêts, promulguée par le roi à Melun, en juillet 1376¹.

Cette œuvre remarquable des réformateurs de Charles V fut, malheureusement, tôt ruinée par les désordres des guerres civiles et étrangères sous le règne de Charles VI. Les forêts, ravagées par les opérations militaires, n'étaient plus visitées et, délaissées par les officiers, étaient administrées par des lieutenants insuffisants. Le peuple souffrait de leurs extorsions et dénis de justice, les seigneurs justiciers de leurs empiètements, et le roi ne tirait plus de ses forêts qu'un revenu chaque jour diminué². Les ordonnances édictaient des mesures pour remédier au mal, mais en vain. Le 22 juin 1394, le roi confia au souverain maître, Charles de Châtillon, le soin de procéder à une nouvelle réformation³. Mais les abus persistèrent. Au milieu des désordres politiques qui agitaient le royaume, l'office de souverain maître était devenu un objet de compétition.

En 1413, lors de l'émeute cabochienne, les partisans des réformes triomphants prétendirent modifier complètement l'administration des eaux et forêts, comme les autres parties de l'administration du royaume. Le 25 mai, les commissaires ordonnés pour pourvoir au bien public interdirent aux gens des comptes de procéder à la vérification des lettres de provision du souverain maître, nouvellement nommé⁴. Le surlendemain, 27, étaient promulgués ceux des articles de l'ordonnance dite cabochienne qui concernaient les eaux et forêts : l'office de souverain maître, déclaré inutile, onéreux pour le trésor et le peuple, était supprimé purement et simplement; la gestion et la surveillance des forêts devaient de nouveau appartenir aux seuls maîtres, dont le nombre était limité à six, et pour lesquels un

1. *Ord.*, t. VI, p. 226. Cette ordonnance est antérieure au 12 juillet, car elle est mentionnée à cette date dans les lettres de provision de Jacques l'Empereur, maître et enquêteur (Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 653, n° 1253).

2. Exposés des lettres et ord. de 1380, 23 avril; 1386, n. s., 10 févr.; 1388, n. s., 9 févr.; 1389, n. s., 28 févr. et 1^{er} mars; 1390, n. s., 28 janv.; 1402, sept.; 1405, 23 juill. (*Ord.*, t. VI, p. 467; t. VII, p. 174, 328, 769, 774; t. VIII, p. 523; t. IX, p. 82, 695); Jean Masselin, *Journal des États généraux tenus à Tours en 1484*, éd. A. Bernier (*Coll. de doc. inédits*), 1835, appendice, p. 691, 711; G. Picot, *Hist. des États généraux*, 1872, t. I, p. 110, 446-447; A. Coville, *les Cabochiens et l'ord. de 1413*, 1888, p. 42.

3. Texte dans Chauffourt, p. 15; Pecquet, t. I, p. 125.

4. Coville, *op. cit.*, p. 293.

nouveau mode de recrutement était établi; le Parlement était établi comme juridiction suprême et à lui devaient ressortir les tribunaux des maîtrises: d'autres articles réglaient l'exercice de la juridiction des maîtres et la procédure¹. Mais l'ordonnance cabochienne demeura inappliquée et fut solennellement annulée dans un lit de justice tenu le 5 septembre 1413². Même, dès le 17 août, le baron d'Ivry, rentré en grâce, avait été de nouveau investi de la souveraine maîtrise.

Cependant, les projets de suppression de cet office subsistèrent après la défaite des cabochiens. Le Parlement, hostile à la juridiction du grand maître, en réclamait l'abolition: au cours d'un procès qui eut lieu en 1416 au sujet de la possession de l'office, le procureur général du roi, se faisant l'écho du sentiment du Parlement, demanda une enquête sur l'utilité de la grande maîtrise et en proposa l'abolition³.

La réorganisation administrative de la France qui suivit les victoires de Charles VII ramena un certain ordre dans l'administration des eaux et forêts. Mais cette dernière, séparée de celle du reste du domaine, paraissait superflue à certains esprits réformateurs, comme Jean Jouvenel des Ursins. En 1445, dans son *Traicté sur le faict de la justice et charge de chancellerie*, adressé à son frère Guillaume, chancelier de France, il signalait les griefs des populations et surtout des grands seigneurs et proposait de supprimer les maîtres des eaux et forêts et de rendre leurs attributions aux baillis, comme au XIII^e siècle⁴: en

1. *Ord. caboch.*, éd. Coville (*Coll. de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*. 8), 1891, art. 229-233, p. 154-157; Coville, *op. cit.*, p. 293 et suiv.

2. Coville, *op. cit.*, p. 378.

3. A. N., X^{1a} 4791, fol. 130: « Le procureur du roy... dit que voloir avoir tel office n'est que empescher le ressort qui appartient ceans, et s'il y avoit a tel office ressort, seroit un ressort d'avantage, car tous doivent ceans ressortir et si seroit empescher la chose publique et seroit multiplier offices, qui ne se doit faire sans nécessité, et si a grant charge contre le roy en dons, en chauffages, en venoisons, en gages, en voloir avoir especial escquiquier, qui n'est point a souffrir, et si baillent lettres de nouveaux usages a aucuns et a autres les contraignent a pranre nouvelles lettres de leur usages, qui sont charges et (*sic*) a la chose publique, car nouveaux maistres baillent nouvelles comissions et font sergenteries et tout pour avoir argent... Si requeroit que tout soit vuy et qu'il n'y ait n'office, ne maistre, ne lieutenant, ne gages, *quousque* soit faite information de *commodo et incommodo* » (1416, 14 août).

4. B. N., fr. 2701, fol. 52, col. 2: « Et au regard des maistres des eaues et forestz Dieu set les griefz et extorcions qu'ilz font, ou leurs lieutenans, au

1453, dans ses *Remontrances* au roi touchant la réformation du royaume, il revenait sur ces griefs et ces projets¹. Ce courant d'opinion eut pour conséquence des projets de réforme, auxquels un passage de Thomas Basin fait allusion en termes imprécis². La suppression d'offices des eaux et forêts aurait même été décidée par Charles VII, probablement vers la fin de son règne. Du moins, il y est fait allusion dans les lettres de provision de l'office de grand maître, accordé par Louis XI à l'amiral de Montauban : par ces lettres, du 3 août 1461, le

peuple, non mie en gardant les eaues et forestz du roy, ainsi que ilz doivent faire, mais [en] entreprenant sur les terres des seigneurs hauls justiciers, ou le roy en ce cas leur deffend par ses ordonnances royaulx ; et en verité il y a tel village ou le seigneur a toute justice que ung soy disant lieuutenant des eaues et forestz a tenu ses manières d'assises et avoit fait adjourner de III a v^e povres gens de village, et dit on que on proposoit contre eulx que ilz avoient chassé ou sanglier ou cerf de leurs jardins, vignes et blefz, et que ilz c'estoient ellorcés de les prendre, et parcelllement de connias, voire encore ou il n'y avoit point de garene, et pour abresger on disoit ung proverbe commun que ilz avoient pissé contre le soleil et falloit que ilz le admendassent et payassent, l'un III s., l'autre VIII s., et ont levé ung grant argent. » Fol. 55 v^o, col. 1 : « *Hem*, il y a la jurisdiction des eaues et forestz qui semble estre une chose bien superflue, car ung bon bailli en son bailliage feroit bien tont. Toute voye se on les vouloit laisser, semble estre expedient que on refreschisse les deux articles qui sont contenues és ordonnances royaulx, car ce n'est point a eulx a faire de exploicter en la terre des haulx justiciers, si non és cas contenus és dictez ordonnances. »

1. B. N., fr. 2701, fol. 107 v^o, col. 2 : « Et puis y a les maistres des eaues et des forestz, qui est une chose superflue et a la grant charge du peuple et sans votre proffit, et y fait on tant d'abbus que merveilles et a proprement parler des pilleries et roberies sur le peuple; et se les baillifz avoient la charge dudit office et que il y eüst verdiers, il n'y faudroit ja maistre des eaues et des forestz. Et encores depuis aucun temps on a fait ung grand maistre des forestz, qui est chose bien superflue, et veult avoir le ressort des lieutenans particuliers, que on pourroit reputer ung vray abus ou au moins chose de nul fruit, car la cour de parlement souffriroit pour ung ressort, et, pour abresgier, il n'y sert de riens. » Fol. 108 v^o, col. 2 : « Et si est vray que en tant qu'il touche les eaues et forestz y a belles ordonnances royaulx trop mal gardées par vos officiers en enervant les jurisdictions ordinaires et les povres subgetz d'icelles; et telle foyz ont fait adjourne[r] deux ou trois cens povres gens et prolonguer leurs jours sans cause; et ne sont que toutes mengeries sur le povre peuple. » Fol. 116, col. 1 : « Et faietes oster ces offices des eaues et forestz, qui ne sont que mengeries, car les baillifz et seneschaulx le feront bien. » (Ce dernier passage cité par Paul Viollet, *Hist. des institut. polit. et admin. de la France*, t. III, p. 290, et d'après lui par M. Dupont-Ferrier, *les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées*, p. 278.)

2. Thomas Basin, *Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Quicherat (pour la Soc. de l'hist. de France), t. II, p. 21.

droit de nomination aux offices royaux non fiefés des eaux et forêts lui était concédé, « nonobstant que par notred. feu seigneur et pere eust esté ordonné les dictes offices estre aboliz¹ ».

La fin du xv^e siècle vit le commencement d'une transformation de l'administration des eaux et forêts, qui devait aboutir, au cours du xvi^e siècle, à l'organisation que font connaître les plus anciens traités sur la matière et notamment celui de Saint-Yon. Dans la seconde moitié du xv^e siècle, le souverain maître, appelé alors plus communément grand maître, envoya dans un grand nombre de bailliages et de sénéchaussées des lieutenants généraux ou particuliers², qui paraissent avoir été, dans certains cas, l'origine des maîtres particuliers³. Au commencement du xvi^e siècle, des maîtres particuliers coexistaient avec les maîtres et enquêteurs ordinaires⁴. L'édit de février 1555 (n. s.), qui érigeait en titre d'office un maître particulier avec un lieutenant de robe longue en chaque bailliage ou sénéchaussée, faisait encore mention des maîtres et enquêteurs⁵. Mais ces derniers finirent par disparaître.

1. B. N., Clairambault 196, n° 6.

2. Sous l'amiral de Montauban, on peut citer un lieutenant général en Normandie en 1461, 24 sept. (B. N., Clairambault 196, n° 7), d'autres en Poitou en 1462, 11 juin (B. N., Clairambault 196, n° 6), en France, Champagne et Brie en 1461 (A. N., S 2168, n° 3; S 2174¹, fol. 68), aux bailliages de Caen et Cotentin en 1472 (A. Bénét, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. ecclés., série H*, t. I, p. 311, H 581), au bailliage de Vermandois, s. d. (arch. commun. de Thin-le-Moutier, Ardennes, pièce sans cote).

3. Guillemot, p. 197. — Le plus ancien exemple qui ait été rencontré de l'expression « maître particullier » des eaux et forêts est dans des lettres du souverain maître et général réformateur de 1453, n. s., 16 févr. (A. N., S 5191, 2^e liasse, cahier, fol. 11 v°); elle sert à désigner le maître et enquêteur des pays de Normandie et Picardie et marque la différence entre les maîtres à ressorts provinciaux et le souverain maître, seul *général* par tout le royaume. L'expression passa dans l'usage: elle se retrouve, sous la forme « maîtres et enquesteurs particuliers des eanes et forestz », dans des lettres royaux en 1461 (B. N., Clairambault 196, n° 6).

4. De 1514 à 1521, à côté du maître et enquêteur des eaux et forêts de France, Champagne et Brie (A. N., Z¹E 316, fol. 96, 126) et de ses lieutenants à Senlis (Z¹E 318, fol. 7 v°), Provins (*Ibid.*), Châtillon-sur-Marne (Z¹E 318, fol. 41 v°), Pontoise (Z¹E 318, fol. 112), Dourdan (Z¹E 318, fol. 152 v°), etc., on rencontre les maîtres particuliers de Chauny (Z¹E 316, fol. 137 v°; 318, fol. 38 v°), Crécy (Z¹E 317, fol. 76 v°), Compiègne (Z¹E 317, fol. 83), Beaumont-sur-Oise (Z¹E 318, fol. 75 v°), etc. Cf. Saint-Yon, I, iv, 1, p. 52.

5. Art. 1, 4, 5, 7 (Rousseau, p. 202, 207-210). Cf. Saint-Yon, I, iv, 12-14, p. 58, 59.

Au XVI^e siècle, le personnel de l'administration s'accrut encore par la création de nouveaux offices à la table de marbre de Paris¹, par l'institution même de tables de marbre auprès des parlements des provinces : en novembre 1508 à Rouen², en février 1555 (n. s.) auprès de ceux de Toulouse, Dijon, Bordeaux, Provence, Dauphiné et Bretagne³. Cette augmentation du personnel répondait à un accroissement de l'étendue du fait des eaux et forêts⁴. Enfin, le pouvoir du grand maître s'était affaibli au profit des tables de marbre. Henri III abolit la grande maîtrise en mai 1575, en créant, pour la remplacer, six grands maîtres enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts⁵.

II. — LES GRUYERS, SERGENTS ET AUTRES AGENTS SUBALTERNES.

Les gruyers. — Plusieurs noms servaient à désigner l'officier placé à la tête d'une forêt⁶. Certains de ces noms étaient en usage de préférence dans certaines régions. Celui de gruyer se rencontrait surtout dans l'Ile-de-France, l'Orléanais, le bailliage de Sens⁷; celui de verdier en Normandie⁸ et celui de

1. A. N., Z¹E 329, fol. 42 v^o (édit de déc. 1543, créant six conseillers; — éd. Rousseau, p. 162; cf. Saint-Yon, I, III, 5, p. 26; *Catal. des actes de François I^{er}*, publ. par l'Académie des sc. morales et polit., t. IV, p. 358, n^o 13517), 44, 46, 48, 53 v^o (provisions de conseillers).

2. *Ord.*, t. XXI, p. 398; Saint-Yon, I, III, 1, p. 25.

3. Rousseau, p. 204; Saint-Yon, I, III, 11, p. 30.

4. Par exemple, attribution aux officiers royaux de la surveillance des bois de mainmorte, 1559, n. s., févr. (Rousseau, p. 231; Saint-Yon, I, xxxv, 9, p. 428, et I, II, 4, p. 10).

5. Rousseau, p. 280; Saint-Yon, I, xvii, 28, p. 200.

6. Gallon, t. I, p. 563; Chauffourt, p. 89.

Ces appellations étant équivalentes, celle de gruyer sera employée dans tous les cas où les circonstances n'en exigeraient pas une autre, étant bien entendu que ce qui sera dit des gruyers s'applique également aux verdiers, maîtres sergents, etc.

7. Guillemot, p. 195; Maulde, p. 338; A. N., P 2877, fol. 64 v^o, 66; KK 132, fol. 28 v^o, 75 v^o, 114 v^o, 130; B. N., Clairambault 36, n^{os} 62, 63; Demay, *Invent. des sceaux de la coll. Clairambault (Coll. de doc. inédits)*, t. II, table, p. 497. Ce même nom était porté par des officiers analogues du duché de Lorraine (Charles Guyot, *les Forêts lorraines jusqu'en 1789*, 1886, p. 119).

8. A. N., P 2877, fol. 71-87; Demay, *loc. cit.*; Prevost, p. 110. On retrouve ce titre dans la grande charte des forêts d'Angleterre, 1215 (Du Cange, *Glossar.*, v^o *viride*).

maitre sergent en Champagne et en Brie¹. D'autres appellations étaient d'usage moins répandu : on trouve un maître forestier de la forêt de Bière² et de certains bois de l'Orléanais³; un concierge de la forêt de Paucourt⁴ et des bois de Gien⁵; un maître de la forêt de Montreuil-Bonnin et de la Moulière, en Poitou⁶, et de Bur-le-Roi, en Normandie⁷; dans certaines forêts qui faisaient partie intégrante du domaine d'un château, le châtelain de ce château s'intitulait aussi châtelain de la forêt⁸; au Maine et en Anjou il y avait des segrayers⁹; en Languedoc et aussi ailleurs, dans certains bois d'importance secondaire, on se servait de l'appellation générique de garde ou de forestier¹⁰. D'ailleurs, il n'était pas rare que, par ignorance ou autrement, on employât ces expressions l'une pour l'autre¹¹.

Les fonctions de gruyer ont été recherchées par la noblesse, comme, en général, tous les offices des eaux et forêts. Il se trouve un grand nombre de gruyers qui sont écuyers ou chevaliers¹²; les plus grands seigneurs ne dédaignaient pas un office qui leur était une source de revenus : en 1414, le duc de Brabant était gruyer de la forêt d'Halatte¹³; en 1415, le duc de Guyenne, fils de Charles VI, devint gruyer des forêts de Laye,

1. A. N., P 2877, fol. 69-70.

2. A. N., P 2877, fol. 65.

3. Maulde, p. 325; A. N., J 1028, n° 254.

4. Maulde, p. 323; A. N., JJ 74, n° 495.

5. A. N., J 1028, n° 257.

6. B. N., fr. 25997, n°s 317, 386.

7. B. N., fr. 26010, n° 1263; 26024, n° 1577. Cet officier s'est aussi appelé verdier : B. N., Pièces orig. 75, Auquetonville, 10; Bénét, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. ecclés., série H, t. I, p. 134, II 589.*

8. B. N., fr. 26014, n° 2013.

9. Du Cange, *Glossar.*, v° *secretarius*.

10. A. N., K 497, n° 3; P 2877, fol. 64, 66 v°. 67 v°.

11. Gruyer d'Halatte nommé aussi *viridarius* (*Journaux du trésor de Philippe VI*, éd. Viard, dans la *Coll. de doc. inédits*, p. 543, n° 3112). Mandement de Charles VI adressé « au verdier, gruyer ou garde de notred. forest de Halatte », 5 oct. 1394 (A. N., KK 945, fol. 14). Gruyer de Sénart nommé *gruerius* (A. N., KK 132, fol. 75 v°), *viridarius* (*Ibid.*, fol. 25 v°, 115), « garde » (A. N., P 2877, fol. 64). « G. de Chailly, miles, ordinator gruerius et magister serviens foreste de Biere », 1412, 2 août (Saint-Yon, I, v, 3, p. 82).

12. B. N., Clairambault 36, n° 62, 63; Pièces orig. 75, Auquetonville, 10; fr. 25700, n° 39; A. N., K 2377, n° 85. Cf. Guillemot, p. 213-214 (liste des gruyers royaux de la forêt d'Halatte).

13. Guillemot, p. 214.

Crue et Fresnes¹. Cela n'empêchait pas que ces offices fussent accessibles aux non-nobles².

La nomination des gruyers appartenait au roi³ ou au grand maître, aux époques où le roi en concéda le droit à ce dernier. La chancellerie royale, lorsque le roi nommait, ou la grande maîtrise, lorsque c'était le grand maître, expédiait les lettres de provision, sous forme de lettres patentes, scellées sur double queue du grand sceau royal⁴, ou sur simple queue du sceau en cire rouge de la grande maîtrise des eaux et forêts⁵. Elles devaient être enregistrées à la Chambre des comptes⁶. En même temps, les nouveaux titulaires devaient bailler de bons pleiges, répondant pour eux jusqu'à la somme de 500 livres tournois⁷. Cette somme fut ramenée à 200 livres par l'ordonnance du 1^{er} mars 1389 (n. s.)⁸, maintenue à ce chiffre par celles de septembre 1402⁹ et de mars 1516 (n. s.)¹⁰. S'il arrivait que l'impréteur ne pût pas fournir la caution exigée, les lettres étaient retenues jusqu'à ce qu'il l'eût pu¹¹.

Les nouveaux titulaires étaient ensuite mis en possession de leur office par ceux à qui les lettres de provision étaient adressées : d'abord, par les maîtres des eaux et forêts¹², ou, exceptionnellement, par les baillis¹³; puis, après 1360, par le

1. B. N., fr. 20684, fol. 55.

2. A. N., P 2877, fol. 66, 67 v°, 81 v°.

3. B. N., Clairambault 36, n° 62 (1396, 19 avril); Pièces orig. 2384, Des Prez, 5 (1363, 2 nov.); Prevost, p. 110-111.

4. B. N., Clairambault 36, n° 62 : mention de l'original sur parchemin scellé.

5. B. N., Clairambault 196, n° 9 : original sur parchemin, sceau conservé.

6. Les *Mémoriaux* de la Chambre renfermaient beaucoup de mentions d'enregistrement de ces lettres : B. N., Clairambault 782, fol. 93, 107, 108 v°, 110, 113, 116 v°, 119, 121 v°, 127, 129, 131, 132 v° (mémorial D), 153 (mémorial F), 157, 158 v°, 159 v°, 161, 162 v°, etc.

7. Ord. de 1376, juill., art. 6 (*Ord.*, t. VI, p. 227).

8. Art. 5 (*Ibid.*, t. VII, p. 772).

9. Art. 6 (*Ibid.*, t. VIII, p. 524).

10. Art. 23 (*Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 355). Elle fut relevée à 400 l. par l'ord. de 1555, n. s., févr., art. 27 (Rousseau, p. 226). Cf. Saint-Yon, I, v, 27-28, p. 90-91.

11. Saint-Yon, I, v, 3, p. 82.

12. B. N., fr. 25700, n° 40 (1352, 15 avril).

13. Lettres de provision d'un verdier, 1352, 15 avril : « Mandantes baillivo Caleti... quatinus dictum militem in possessionem dicti officii ponat et induat » (B. N., fr. 25700, n° 39).

souverain maître¹, qui y délèguait généralement son lieutenant général ou son lieutenant dans le bailliage où était située la forêt². Cette mise en possession était précédée de la prestation par le nouvel officier du serment d'observer les ordonnances et en général de se comporter dignement en son office³. Au xv^e siècle, comme tous les officiers des eaux et forêts, les gruyers recevaient l'investiture de leur office à la table de marbre, où ils faisaient enregistrer leurs lettres de provision⁴. Cet usage existait peut-être déjà plus anciennement, mais la disparition des registres de la table de marbre pour les années antérieures à 1509 ne permet pas d'en constater l'existence.

Les causes de vacance des grueries, comme celles des autres offices des eaux et forêts, étaient les mêmes que pour tous les offices royaux : mort du titulaire⁵, résignation entre les mains du roi purement et simplement⁶ ou au profit d'une personne désignée⁷, forfaiture ou destitution⁸; à la mort du roi, les offices

1. B. N., Pièces orig. 533, Du Breul, 6 : lettres de provision de la verderie de la Ferté-Macé pour Raoul du Breuil (1397, 3 janv.) et lettres d'attache du souverain maître le mettant en charge (1397, 23 déc.). Actes analogues : B. N., fr. 25708, n^o 582 (1406, 14 sept. et 14 nov.), 60 (1407, 22 sept.); dom Le Noir, *Preuves généal. et hist. de la maison de Harcourt*, 1907, p. 166, n^o 215 (1436, n. s., 29 mars, et 1438, n. s., 1^{er} févr.), p. 170, n^o 222 (1449, 15 et 20 sept.).

2. B. N., Clairambault 196, n^o 9 (1461, 18 sept.).

3. Ord. de 1291, art. 9; 1319, 2 juin, art. 8 (*Ord.*, t. I, p. 321, 686). Provisions de Jean de Courguilleray, gruyer de Livry, 1396, 19 avril : « Donnons en mandement a notre amé et feal... le viconte de Meleun, souverain maistre et general reformateur des eaues et forests par tout notre royaume... que, receu dudit Jehan le serement acoustumé estre fait en tel cas, il le mette et institue... en possession et saisine dud. office » (B. N., Clairambault 36, n^o 62). Cf. B. N., Clairambault 196, n^o 6, 9. Sur l'obligation du serment au temps de saint Louis, cf. ord. de déc. 1254, art. 9; 1256, art. 7 (*Ord.*, t. I, p. 70, 79).

4. A. N., Z¹E 316, fol. 65 (1512, 12 juill.).

5. B. N., fr. 25700, n^o 39 (1352, 15 avril).

6. B. N., fr. 25701, n^o 217 (1361, 24 oct.); Clairambault 36, n^o 62 (1397, 19 avril) : office de gruyer « vacant a present par la simple resignacion que led. Sanglier a au jour d'ui faicte en noz mains dud. office ».

7. A. N., K 497, n^o 3, membr. 23, compte de la sénéchaussée de Toulouse, 1329 : « Egidio de Subulmo, custodi foreste de Gresinhano, et Gaufrido de Subulmo, nepoti suo, eidem subrogato per resignationem sibi per dictum avunculum suum factam et per litteras regis. » B. N., Clairambault 196, n^o 6 (1462, 11 juin).

8. B. N., fr. 25700, n^o 40 (1352, 15 avril). L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V* (*Coll. de doc. inédits*), n^o 1831 (1378, 23 févr.).

étaient réputés vacants et les titulaires devaient obtenir des lettres de confirmation; quand le roi eut concédé au grand maître le droit de nomination aux offices, ils furent aussi réputés vacants par la mort de ce dernier¹.

Les gruyers étaient astreints à certaines obligations disciplinaires destinées à assurer le bon ordre de leur gestion. La plus importante était celle de la résidence. Aux termes des ordonnances, ils ne pouvaient s'occuper d'aucun autre service et devaient résider dans les limites de leur gruerie, à moins de dispense spéciale, sous peine de perdre leur office². Cette règle n'était pas toujours observée strictement. Dès le XIII^e siècle, des enquêtes montrent ces fonctionnaires abandonnant leurs forêts pour vaquer à d'autres affaires³. Les cumuls d'offices n'étaient pas rares au XIV^e siècle. La multiplicité même des ordonnances destinées à rappeler les devoirs non observés est un signe de l'existence du mal. D'ailleurs, les gruyers obtenaient souvent du roi des lettres de dispense, qui leur permettaient de se faire remplacer temporairement dans l'exercice des fonctions qu'ils ne pouvaient remplir, étant continuellement occupés ailleurs, en particulier au service de l'hôtel du roi ou d'un prince de sa famille⁴; les grands seigneurs investis de ces offices, se souciant peu de les exercer en personne, se faisaient autoriser à y commettre un lieutenant⁵. Pour éviter les malversations, il était interdit aux gruyers, toujours sous peine de privation de

1. A. N., P 2290, fol. 559.

2. Ord. de 1376, juill., art. 5; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 4; 1402, sept., art. 5, 58-59; 1516, n. s., mars, art. 22, 75-76 (*Ord.*, t. VI, p. 227; t. VII, p. 771; t. VIII, p. 524, 533; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 355, 373). Cf. Saint-Yon, I, v, 34, p. 94.

3. A. N., J 1028, n° 25⁴ (fin du XIII^e siècle).

4. B. N., fr. 25708, n° 519 : verdier de la forêt d'Orbec, écuyer et valet tranchant du comte de Mortain, autorisé à faire desservir pendant un an son office de verderie par un lieutenant, étant continuellement occupé au service du comte de Mortain (1403, 15 mai). A. N., K 2377, n° 85 : verdier de la forêt de Bort, chambellan du duc de Guyenne, autorisé à faire desservir son office de verderie par un lieutenant pendant un an, étant continuellement occupé au service du prince (1414, 20 nov.).

5. En 1412, le duc de Brabant, gruyer de la forêt d'Ilalatte, faisait desservir son office par un lieutenant (B. N., Clairambault 114, p. 8909). Le duc de Guyenne, nommé gruyer des forêts de Laye, Cruie et Fresnes, par lettres du 9 avril 1415, commit à exercer son office à sa place Sauvage de Boves, son écuyer d'écurie, par lettres du 12 avril 1415 (B. N., fr. 20684, fol. 55).

leur office, de se livrer au commerce du bois dans les limites de leur ressort¹. Ils ne pouvaient non plus y acquérir de rentes sans une autorisation spéciale du roi².

Les gages des gruyers variaient suivant l'importance de la forêt : ainsi, le maître forestier de Bière recevait 3 s. p. par jour³, tandis que le garde de telle petite forêt de Languedoc n'avait que 8 d.⁴; des gages de 2 s. par jour étaient fréquents⁵; il y en avait de 18 d.⁶ ou 12 d.⁷ par jour. Ces gages paraissent être restés sensiblement les mêmes au cours des XIV^e et XV^e siècles. En outre, les gruyers recevaient des gratifications « pour leurs robes⁸ ». Ces gages étaient assignés sur la recette d'un bailliage ou sénéchaussée⁹. Plus tard, après la création du receveur des eaux et forêts, ils le furent sur la recette des eaux et forêts¹⁰. Le paiement s'effectuait par fractions à différents termes¹¹. L'officier devait exhiber ses lettres de provision ou un vidimus de ces lettres et donner quittance de la somme qui lui avait été versée¹².

1. Ord. de 1346, 29 mai, art. 30; 1402, sept., art. 67; 1516, n. s., mars, art. 84 (*Ord.*, t. II, p. 248; t. VIII, p. 534; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 374). Cf. Saint-Yon, I, v, 38, p. 95.

2. A. N., JJ 72, n° 9 : Colin Mousque, verdier de Saint-Sever, autorisé à posséder 8 l. de rente, qu'il a acquises « dedenz les mettes de la d. verderie, ce que faire ne pouoit selon les ordonnances royaux » (1341, n. s., mars).

3. A. N., P 2877, fol. 65.

4. A. N., K 497, n° 3, membr. 23 (compte de la sénéch. de Toulouse, 1329).

5. A. N., P 2877, fol. 63 et suiv.; B. N., fr. 26036, n° 4102, 4208; 26039, n° 4653, 4742; Pièces orig. 1322, Giencourt, 17; 1642, Langlois en Normandie, 16, 17; Prevost, p. 115.

6. A. N., K 497, n° 3, membr. 23; P 2877, fol. 83 v°; B. N., fr. 26036, n° 4106; n. a. fr. 3623, n° 228.

7. A. N., K 497, n° 3, membr. 23.

8. A. N., P 2877, fol. 63; n. a. fr. 3623, n° 228; Prevost, p. 115.

9. A. N., K 497, n° 3 (1329), 4 (1334); B. N., Clairambault 36, n° 62 (1396); fr. 25698, n° 78 (1339, n. s., 26 janv.); L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois*, 1871, n° 90 (1338, 7 juill.), 100 (1339, n. s., 17 janv.).

10. Voir le compte de Michel le Ferron, A. N., P 2877, fol. 71 v°, 74 v°, etc.

11. A. N., KK 132, fol. 28, 98, 118 v°.

12. Provisions de Jean de Courguilleray, gruyer de Livry (1396, 19 avril) : « Mandons aussi a notre receveur de Paris... que lesd. gaiges appartenans aud. office lui paie..., lesquels ainsi paieez par rapportant ces presentes ou le transcript d'icelles souz seel autentique et quittance dud. Jehan, nous voulons estre alloez es comptes et rabatus de la recepte dud. receveur »; quit-

Il arrivait que le roi concédât à des officiers sortis du service la perception jusqu'à leur mort, à titre de pension, des gages qu'ils avaient reçus quand ils exerçaient leur office¹.

Les gruyers jouissaient aussi de droits d'usage, en particulier du chauffage, à prendre sur les forêts² : la livrée devait leur en être faite par les maîtres. En plus de leurs gages, certains gruyers recevaient du roi des donations à titre personnel ; c'étaient le plus souvent des rentes en nature : un certain nombre de muids d'avoine, par exemple, à prendre chaque année sur les revenus de la forêt³.

Les gruyers ont souvent fait entrer dans l'ornementation de leurs sceaux des pièces rappelant leurs fonctions : arbres, animaux sauvages (cerf, sanglier, hérisson, etc.)⁴. Les légendes sont le plus souvent personnelles et ne font même pas allusion aux fonctions du propriétaire du sceau. Cependant, au xv^e siècle, cette allusion apparut. On connaît deux sceaux ayant pour légende, l'un : « Le s. T. de Clamorgan pour la verderie de Bro-tone » (1427), et l'autre : « S. de la verderie de S. Sever » (1477) ; tous deux au type des armes du propriétaire⁵.

Les fonctions des gruyers consistaient à diriger, dans le plus grand intérêt du souverain, l'exploitation normale de la forêt dont ils avaient la gestion, à connaître et à juger les délits qui s'y commettaient, à rendre compte aux agents du fisc des revenus et dépenses tant de la forêt même que de son administration et de sa justice. Pour plus de clarté, il convient d'étudier

tance de Jean de Courguilleray, 1396, 1^{er} déc. (B. N., Clairambault 36, n^{os} 62-63).

1. B. N., fr. 25697, n^o 114 : « Nos diurnos labores, quos Fenardus, vi[ri]darius foreste nostre de Romara, in ipsins viridarie servit[i]o sustinnit indefesse, ipsi Fenardo, solutis laboribus hujusmodi, recompensare volentes, munere gratioso eidem in sna domo concedimus et donamus vadia, que in officio dicte viridarie racione ipsins capiebat, habenda et obtinenda, quamdiu vixerit, per manum ballivi Rothomagensi, de emolumentis nostris ipsius ballivie » (1324, 22 nov.).

2. Ord. de 1376, juill., art. 29 ; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 28 ; 1402, sept., art. 28 ; 1516, n. s., mars, art. 45 (*Ord.*, t. VI, p. 232 ; t. VII, p. 775 ; t. VIII, p. 528 ; *Ord. de François 1^{er}*, t. I, p. 362).

3. B. N., fr. 25697, n^o 80 ; A. N., JJ 54a, n^o 592 (1317, 2 août).

4. J. Roman, *les Sceaux des forestiers au moyen âge*, dans les *Mémoires de la Soc. nation. des antiquaires de France*, 1906, t. LXV, p. 99-105. Même remarque pour les sceaux des lieutenants des gruyers.

5. Roman, *op. cit.*, p. 96, 103, 104.

successivement ces trois sortes d'attributions administratives et domaniales, judiciaires et financières, bien que, dans la pratique, de par la complexité même des choses, elles ne se distinguassent pas toujours nettement les unes des autres.

Attributions administratives et domaniales des gruyers.

— Les gruyers dirigeaient et surveillaient les sergents et autres agents subalternes de leur forêt : mais ils ne les choisissaient pas ni ne les nommaient¹. Ils procédaient, soit en personne, soit par l'intermédiaire d'un suppléant muni d'une commission spéciale, à la réception des sergents nouvellement nommés, recevaient d'eux, aux plaids de la forêt, le serment accoutumé et leur faisaient l'« ostencion » de leur garde, c'est-à-dire leur montraient sur place la partie de la forêt dont la surveillance leur était confiée². Ils avaient juridiction sur les sergents et devaient contrôler leur conduite³. Dans beaucoup de forêts, sinon dans toutes, ils payaient les gages des sergents sur les fonds qui leur étaient confiés à cette fin par les baillis ou les receveurs⁴.

Les gruyers exécutaient eux-mêmes ou faisaient exécuter par les sergents les ordres du roi, du souverain maître et des maîtres, qui leur étaient expédiés sur tout ce qui concernait les affaires de la forêt : « empêchement » à mettre sur des usages ou levée de cet empêchement⁵, mise de la main du roi sur les bois de certains particuliers ou levée de cette mainmise⁶, exécution des lettres de don ou autres émanées du roi et dûment vérifiées par la Chambre des comptes⁷, mise en liberté de prisonniers ordonnée par le souverain maître⁸, etc. A cet égard, ils servaient d'intermédiaires entre l'administration supérieure et les sergents⁹.

1. Sous le règne de Philippe III, on trouve cependant un verdier qui nommait lui-même des sergents sans gages. Mais c'était une exception. Encore le fait n'était-il peut-être pas régulier (L. Delisle, *Cartul. normand*, 1852, n° 1222, p. 339-340; cf. Prevost, p. 112).

2. B. N., fr. 26027, n° 2214 (1395, 10 août).

3. Prevost, p. 112.

4. A. N., J 733, n° 148; B. N., fr. 2645, n° 33, 42, 45, 46, 47 (quittances).

5. Prevost, p. 115; A. N., KK 945, fol. 3, 5 v°, 6, 7 v°, 8, 9 v°, 10, 12, 13, 18, 18 v°, 19, 20, 21, 21 v°, 24 v°, 31 v°, 38 v°, 39 v°, 41, 64.

6. A. N., KK 945, fol. 10 v°. 35.

7. A. N., KK 945, fol. 14 v°, 23 v°.

8. A. N., KK 945, fol. 45 v°.

9. Prevost, p. 115.

Afin de contrôler la conduite des agents subalternes et de veiller au bon entretien de la forêt, ils avaient l'obligation de procéder à la visite des sergenteries placées sous leurs ordres. Les ordonnances voulaient que cette visite fût faite périodiquement, et celle de 1376 exigeait que ce fût chaque quinzaine au moins. Il devait être rendu compte par écrit aux maîtres du résultat de ces visites¹.

Les gruyers pouvaient procéder à l'adjudication des ventes de bois de leurs forêts et passer les marchés nécessaires, mais seulement sur le commandement des maîtres². Cependant, l'ordonnance de 1376 leur permit de faire des ventes peu importantes et d'en recevoir les enchères et prendre les cautions, en en prévenant le receveur ou le vicomte et en lui désignant les enchérisseurs³. En outre, ils mettaient aussi en adjudication les « relais », les « cables⁴ » et les bois provenant de l'établissement des « routes » dans les ventes⁵, dont la valeur était petite. Quant aux ventes importantes, elles se faisaient par le ministère des maîtres et enquêteurs, et le rôle des gruyers n'était plus alors que secondaire : avant de faire l'assiette de la vente, le maître prenait l'avis du gruyer de la forêt pour décider la quantité de bois à couper et l'endroit où il convenait de le faire⁶, puis le gruyer marquait la vente de son marteau⁷ ; avant de mettre en adjudication les arbres brisés par le vent ou obs-

1. Ord. de 1346, 29 mai, art. 10; 1376, juill., art. 5; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 4; 1402, sept., art. 5; 1516, n. s., mars, art. 22 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VI, p. 227; t. VII, p. 771; t. VIII, p. 524; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 355); Saint-Yon, I, v, 36-37, p. 94-95; Gallon, t. I, p. 575; Prevost, p. 112-113.

2. Ord. de 1346, 29 mai, art. 9; 1402, sept., art. 69; 1516, n. s., mars, art. 86 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VIII, p. 534; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 374). Saint-Yon, I, vi, 41, p. 96; B. N., Pièces orig. 854, Le Cordier en Normandie, 14 (1373, 17 oct.); 493, Braques, 49 (1385, 25 avril).

3. Art. 17 (*Ord.*, t. VI, p. 230). Disposition reproduite par les ord. de 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 19; 1402, sept., art. 19 (*Ord.*, t. VII, p. 774; t. VIII, p. 526). B. N., fr. 26024, n° 1466; 26027, n° 2243; 26029, n° 2611; 26031, n° 3259; Pièces orig. 2845, Tillières, 2, 3, 4; 1529, Hoillet, 2; 2590, de La Rue, 3; 1986, Monagin, 2; 2025, Montigny, 25.

4. Ord. de 1376, juill., art. 18 (*Ord.*, t. VI, p. 230). B. N., fr. 26036, n° 4083; Pièces orig. 1071, Esquetot, 2.

5. Prevost, p. 112.

6. Ord. de 1376, juill., art. 15 (*Ord.*, t. VI, p. 229). B. N., fr. 26024, n° 144 (1390, n. s., 5 mars); Clairambault 191, n° 120 (1433, 9 juill.).

7. B. N., fr. 26024, n° 144 (1390, n. s., 5 mars); 26027, n° 2140 (1395, n. s., 20 mars); 26028, n° 2424 (1396, 3 nov.).

truant les chemins, le maître chargeait le gruyeur de reconnaître, compter et marteler les arbres qui devaient être mis en vente¹. En récompense de ce travail, les gruyeurs recevaient pour eux et leurs aides une certaine somme prise sur le prix de la vente². Ils délivraient aux acquéreurs, sur mandement du maître, les marchés dont ces derniers s'étaient rendus adjudicataires³ et devaient aussi surveiller la vidange des coupes, afin qu'elle fût faite dans le délai fixé par le marché⁴.

Ils étaient encore chargés de mettre en adjudication les fermes des menus revenus de leur forêt : fermes de l'herbage⁵, des carrières, des sablonnières⁶. Il leur arrivait aussi de faire, pour le compte de communautés religieuses, les ventes des bois que ces dernières possédaient dans leur ressort⁷.

Après la visite de leur forêt, le plus grand souci des gruyeurs était la surveillance des droits d'usage qui la grevaient et la défense en cette matière des intérêts royaux constamment lésés par les entreprises des usagers. Beaucoup de titres d'usages portaient que les usages devaient être délivrés par le gruyeur. C'était ce qu'on appelait la « livrée du forestier ». Nombreux sont les mandements royaux qui ont été adressés aux gruyeurs à ce sujet⁸. En ce cas, ils procédaient eux-mêmes ou faisaient procéder par les sergents à la désignation du lieu qu'ils jugeaient devoir être le plus commode pour les usagers et le moins dommageable pour la forêt et pour le roi. L'usager donnait quittance de ce qu'il avait ainsi reçu⁹. Une espèce particulière de

1. B. N., fr. 26036, n° 4135 (1409, n. s., 10 janv.); 26024, n° 1622 (1391, n. s., 17 févr.).

2. B. N., n. a. fr. 3623, n° 252 : notification par un maître et enquêteur au vicomte d'Arques d'une vente de bois, « lesquieulx nous avons vendus... le pris et somme de 32 l. t., avec cire et greffe », de laquelle somme il faut « rabatre, pour les despens du verdier, sergens et ouvriers, qui ont aidé a desbuquier, nombrer et marteler ledit bois, 20 s. t. » (1411, 7 août).

3. Ord. de 1376, juill., art. 17 (*Ord.*, t. VI, p. 230). B. N., fr. 26010, n° 1176 (1371, 15 avril).

4. B. N., Pièces orig. 1722, Lihons, 5 (1367, 29 mai).

5. Guillemot, p. 196; B. N., fr. 26013, n° 1880.

6. B. N., Pièces orig. 1071, Espringuet, 3; fr. 26018, n° 171.

7. Guillemot, p. 196.

8. A. N., JJ 45, n°s 16, 32 (1309, mars); 53, n°s 136-1317, avril; 302-1317, sept.); 52, n° 43 (1315, avril; Maulde, p. 162; Prevost, p. 395).

9. Prevost, p. 113-114; Guillemot, p. 237; A. N., KK 945, fol. 14 r° et v° (1394, 5 oct.).

livrée, la « monstrée », consistait dans l'assignation, faite par le gruyer à l'usager, d'une étendue de bois déterminée, dans laquelle ce dernier pouvait prendre en une fois la valeur de tout son droit d'usage¹. A l'égard des usagers qui avaient le droit de prendre leur usage sans livrée du forestier, le rôle des gruyers consistait surtout à surveiller l'enlèvement du bois ou la pâture des troupeaux pour éviter ou réprimer les abus. D'ailleurs, nul usage ne pouvait être pris sans leur congé. Les gruyers ne restaient pas étrangers à la solution donnée en haut lieu aux questions concernant l'exercice et la concession de droits d'usage de leur forêt : par exemple, il arrivait qu'on tint compte de leur avis pour prendre une décision sur une requête adressée au roi par des usagers².

Les gruyers étaient continuellement en lutte avec les usagers; des contestations quotidiennes prenaient naissance, soit de la sévérité des officiers³, soit des excès des usagers⁴. Ces différends avaient leur conclusion aux plaids de la forêt; les excès des usagers pouvaient être punis d'une amende ou de la suspension de leur droit. Les gruyers ne mettaient pas tous la même exactitude à remplir leurs devoirs. Il en existait d'intègres, qui refusaient les cadeaux offerts par des usagers désireux d'accroître indûment leur usage⁵, mais d'autres acceptaient ces cadeaux et toléraient à ce prix des abus qu'ils avaient charge de réprimer⁶.

De même qu'ils faisaient la livrée de certains usages, les gruyers faisaient, sur mandement du roi ou des maîtres, la livrée des dons de bois⁷ ou de gibier⁸ accordés par le roi. Ils délivraient de même aux établissements ecclésiastiques les

1. Maulde, p. 163.

2. A. N., JJ 72, n° 239 : le roi permet de clore des usages dans la forêt de Paucourt, « presenz Garin, le concierge, disant non estre le dompage du roy de grant chose » (1341, 11 juill.).

3. A. N., J 1028, n° 254 (fin du XIII^e siècle).

4. J. Depoïn, *Cartul. de l'hôtel Dieu de Pontoise*, 1886, p. 111-116.

5. Dans une enquête de la fin du XIII^e siècle, un sergent dépose « que il a veü plusieurs fois » le maître forestier de Chaumontois qui « renvoioit le porc en la corde et le blé en la charrette et le poisson et les chapons que l'en li envoioit et ne les voloit prendre » (A. N., J 1028, n° 254).

6. A. N., J 1028, n° 7 (fin du XIII^e siècle).

7. A. N., JJ 53, n° 241; B. N., fr. 25702, n° 162; Pièces orig. 1916, Melun, 197.

8. L. Delisle, *Cartul. normand*, 1852, n° 869 (1276, 19 juill.); B. N., fr. 26032, n° 3409 (1402, 24 déc.); Prevost, p. 302.

dimes qui leur étaient dues sur les revenus de la forêt (quand elles étaient payées en nature)¹, aux usagers au pâturage le bois nécessaire pour édifier les loges destinées à abriter les animaux durant la païsson². Enfin, ils martelaient les bois destinés à la marine, aux châteaux ou autres constructions et en faisaient la livrée³.

Attributions judiciaires des gruyers. — Les gruyers, comme représentant le roi, exerçaient en son nom la justice dans la forêt dont ils avaient la garde. Les ordonnances définirent et limitèrent cette juridiction⁴. Chacun d'eux avait, dans les limites de sa forêt, la connaissance des délits commis, des prises et forfaitures faites par lui ou par ses sergents, tant que l'amende encourue par le coupable ne dépassait pas la valeur de 60 s.

Aux termes des ordonnances, la justice de la forêt devait être rendue « en lieux notables et publiques et convenables à tenir juridicions au plus aysié des parties⁵ ». Les gruyers de la forêt d'Halatte tenaient leurs assises au château du roi à Senlis⁶; dans la forêt de Conches, au « lieu nommé la Loge-des-Landes ». il y avait un édifice où s'assemblaient chaque semaine le verdier et les sergents « pour y faire et enregistrer les appeaux d'icelle forest⁷ ».

On désignait sous le nom de plaids de la forêt les assises où le gruyer rendait la justice et où, d'ailleurs, s'accomplissaient tous les actes publics intéressant l'administration de la forêt⁸ : réception de sergents, adjudications de ventes, etc. Parfois on

1. Prevost, p. 115.

2. Guillemot, p. 245.

3. Ord. de 1376, juill., art. 39 (*Ord.*, t. VI, p. 227). Cf. Prevost, p. 278-280, 307, note.

4. Ord. de 1346, 29 mai, art. 9; 1402, sept., art. 69; 1516, n. s., mars, art. 86 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VIII, p. 534; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 375). Saint-Yon, I, vi, 41, p. 96.

5. Ord. de 1376, juill., art. 7; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 6; 1402, sept., art. 7; 1516, n. s., mars, art. 24 (*Ord.*, t. VI, p. 227; t. VII, p. 772; t. VIII, p. 524; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 356). Cf. Saint-Yon, I, v, 33, p. 93; Gallon, t. I, p. 140, 567.

6. Guillemot, p. 196.

7. B. N., fr. 26024, n° 1643 : adjudication des bois provenant de cet édifice tombé en ruine (1392, n. s., 3 avril).

8. B. N., fr. 26010, n° 1263; 26011, n° 1287; 26007, n° 331; A. Bénét. *Invent.*

rencontre les expressions synonymes de « court du verdier¹ », « juridiction des forez² ». Les plaids devaient être tenus une fois par semaine, en un lieu fixé à l'avance, car les assignations étaient faites à jour et lieu certains; mais le lieu n'était pas toujours le même, car les justiciables ne pouvaient être assignés que dans le ressort de la châtellenie où ils habitaient ou bien où ils avaient méfait³. Les plaids étaient tenus soit par le gruyer⁴, soit par son lieutenant⁵ soit, en l'absence de l'un et de l'autre, par une personne spécialement commise⁶. Les sergents⁷, le clerc de la forêt⁸ et souvent, en Normandie, le vicomte ou son lieutenant⁹ y assistaient; on y voyait aussi le procureur du roi sur le fait des eaux et forêts et l'avocat du roi¹⁰.

Des jours spéciaux étaient réservés dans les plaids pour juger les menus délits, entraînant seulement une amende légère : c'étaient les jours du taux des amendes, dont la mention se rencontre souvent dans les comptes des gruyers¹¹. Ces jours-là on examinait les exploits faits par les sergents et on taxait immédiatement le montant des amendes en présence des délinquants : ainsi se jugeaient les délits d'usage¹², les violences commises dans la forêt¹³, les empiètements sur le domaine du roi¹⁴, des délits de chasse ou de pêche¹⁵, etc.

On pouvait interjeter appel des sentences prononcées par les gruyers par-devant les maîtres et enquêteurs¹⁶. De même, au

somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. ecclés., série II, p. 290, II 500; p. 313, H 589.

1. B. N., fr. 26027, n° 2174.

2. B. N., fr. 26028, n° 2397.

3. Ord. de 1319, n. s., févr. (Rousseau, p. 5 de la première pagination); B. N., fr. 26033, n° 3526 (1403).

4. B. N., fr. 26010, n° 1263 (1371, 12 déc.).

5. B. N., fr. 26027, n° 2174 (1394-1395).

6. B. N., fr. 26006, n° 126 (1364, 20 déc.).

7. B. N., fr. 26023, n° 1173.

8. B. N., fr. 26028, n° 2397.

9. B. N., fr. 26023, n° 1397; fr. 26012, n° 1604.

10. B. N., fr. 26030, n° 4982 (1415).

11. B. N., fr. 26021, n° 946; 26019, n° 352.

12. B. N., fr. 26027, n° 2041.

13. B. N., fr. 26017, n° 130.

14. L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 1871, n° 134.

15. B. N., fr. 26017, n° 37 (1380).

16. Ord. de 1402, sept., art. 69; 1516, n. s., mars, art. 86 (*Ord.*, t. VIII,

cas où les amendes infligées par eux étaient reconnues trop faibles par le maître lors de sa visite dans la forêt, ce dernier pouvait les mettre au néant et les retaxer¹.

Les gruyers étaient fréquemment commis par les maîtres, d'autres fois directement par le roi², à faire des enquêtes judiciaires au sujet de droits contestés; selon les termes du mandement qu'ils recevaient, ils interrogeaient les sergents et les témoins et transmettaient au maître, sous leurs sceaux, la teneur des dépositions³.

Attributions financières des gruyers. — Les gruyers devaient rendre compte de leur gestion par-devant les maîtres et enquêteurs deux fois l'an : en Normandie, cinq semaines avant Pâques et cinq semaines avant la Saint-Michel; dans les autres pays, avant l'Ascension et la Toussaint⁴. D'autre part, comme agents comptables de la forêt, ils devaient envoyer aux agents financiers, qui en avaient besoin pour établir leurs comptes, l'état des revenus, ventes, fermes, panages, herbages, amendes, exploits, et des dépenses de leur forêt⁵. Cet état était

p. 534; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 375). Saint-Yon, I, v, 45, p. 98; Guillemot, p. 197; B. N., fr. 26030, n° 2838 (1398, 7 nov.).

1. Ord. de 1346, 29 mai, art. 9; 1402, sept., art. 69; 1516, n. s., mars, art. 86 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VIII, p. 534; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 375). Saint-Yon, I, v, 42, p. 96; B. N., fr. 25995, n° 2.

2. A. N., S 4902, n° 1, et JJ 73, n° 319 (1342, juill.).

3. A. N., JJ 74, n° 253.

4. Ord. de 1346, 29 mai, art. 16; 1402, sept., art. 60; 1516, n. s., mars, art. 77 (*Ord.*, t. II, p. 247; t. VIII, p. 533; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 373). Cf. Saint-Yon, I, v, 35, p. 94.

5. Ord. de 1516, n. s., mars, art. 30 (*Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 358). Il y a à la Bibl. nat. un grand nombre de ces comptes de gruyers. Voici les cotes de quelques-uns : haie d'Arques, 1389, 1411 (fr. 26023, n° 1393; 26037, n° 4436); Beaumont-le-Roger, 1364, 1394 (Pièces orig. 609, de Carnac, 12; fr. 26026, n° 1991); Bray, 1390 (fr. 26024, n° 1462); Breteuil, vers 1340 (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 1871, n° 134); Brotonne, 1355, 1411 (fr. 26000, n° 474; 26038, n° 4509); Bur-le-Roi, 1364, 1365, 1366, 1371, 1372, 1384, 1388, 1389 (fr. 26006, n° 126; 26010, n° 1263; 26011, n° 1287; 26007, n° 331; 26020, n° 515; 26023, n° 1173, 1397; 26028, n° 2397); Eawy, 1378, 1408 (fr. 26015, n° 2282; 26035, n° 4020); la Ferté-Macé, 1376, 1378, 1385, 1403 (fr. 26013, n° 1814; 26014, n° 2163; 26020, n° 659; 26032, n° 3454); Gaillefontaine, 1402 (fr. 26032, n° 3360; 26039, n° 4739); Gouffler (forêt d'Exmes), 1344 (fr. 26006, n° 70); Gravenchon, 1389, 1390, 1391, 1407 (fr. 26024, n° 1426, 1544; 26025, n° 1693; 26035, n° 3930); Lande-Pourrie, 1386, 1390, 1397 (fr. 26021, n° 856; 26024, n° 1466; 26029, n° 2611); la Londe, 1401 (fr. 26031, n° 3259);

extrait par leurs soins des registres de la forêt et envoyé sous leurs sceaux¹.

Grueries fieffées. — Dans plusieurs forêts royales, le gruyer tenait sa gruerie en fief; c'était, le plus souvent, un seigneur de la région : ainsi les seigneurs de Montfort furent longtemps gruyers de la forêt d'Yveline²; le seigneur de Poissy reçut de Philippe Auguste la garde de la forêt de Laye³; les Choisel, seigneurs du Plessis, furent longtemps gruyers fieffés de la forêt d'Halatte⁴.

Les grueries fieffées étaient héréditaires⁵; elles étaient transmissibles aux femmes : Jeanne Choisel prenait en 1362 le titre de « gruyère de la forest de Halate⁶ »; en 1363, Jeanne de Rodemach recevait en dot le fief de la gruerie de la forêt de Pommerai⁷. Lorsque, à la mort du titulaire, l'héritier était mineur, l'office était exercé en son nom par le baillistre⁸. Les titulaires devaient au roi foi et hommage comme pour tout autre fief⁹. Ils exerçaient leur charge en personne ou la faisaient

Longboulé, 1383 (fr. 26021, n° 946); Luchy, 1385, 1408 (fr. 26027, n° 2243; 26036, n° 4085); Montfort, 1357, 1390 (fr. 26001, n° 709; 26037, n° 4326); Montreuil-Bonnin, 1340, 1342 (fr. 25997, n°s 282, 386); Moulière, 1340 (fr. 25997, n° 317); Neuf-Marché, 1404 (fr. 26033, n° 3582); Nonancourt, 1411 (Pièces orig. 1466, doss. 33258, p. 4); Orbec, 1397, 1408 (fr. 26022, n° 1012; 26036, n° 4083); Roumare, vers 1380 (fr. 26017, n° 130); Rouvray, vers 1380 (fr. 26018, n° 171); Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1344 (fr. 25997, n° 405); Saint-Sever, 1384 (fr. 26020, n° 619); Touque, 1370, 1375 (fr. 26009, n° 875; 26012, n° 1604); le Trait et Manlevrier, 1403 (fr. 26033, n° 3526); Vernon, 1380 (fr. 26017, n° 2).

1. B. N., fr. 26037, n° 2174.

2. A. Rhein, *la Seigneurie de Montfort-en-Yveline*, 1910, p. 95; J. Maillart, *les Yvelines, hist. de Rambouillet*, 1891, p. 60.

[L'étude des gruyers d'Yveline a été reprise dans une thèse soutenue à l'École des chartes pendant la guerre : P. Jubert, *la Forêt d'Yveline* (extr. de *Écote nat. des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1917*), 1917, p. 2, 5].

3. L. Delisle, *Catal. des actes de Philippe Auguste*, n°s 1404-1405.

4. Guillemot, p. 185-186.

5. *Ibid.*, p. 185, 203.

6. *Ibid.*, p. 186.

7. *Ibid.*, p. 203.

8. B. N., Pièces orig. 1360, Goret, 2 (1427, 22 mai).

9. A. N., P 5, n°s 10 (forêt de Cuise, 1399, 7 avril), 93 (forêt d'Artie, 1511, 7 mai); cf. L. Plancouard, *la Forêt royale d'Artie-en-Vexin*, extr. du *Bull. de géogr. hist. et descript.*, 1896, p. 6, 20, 21), 216 (gruerie de Bethisy en la forêt de Cuise, 1515, n. s., 29 mars).

desservir par une personne capable et suffisante¹; ils devaient assurer la surveillance de la forêt par des sergents entretenus à leurs frais². Leurs attributions étaient pour le reste sensiblement pareilles à celles des verdiers et gruyers royaux. Ils exerçaient la justice dans toute la forêt royale³ et même dans certains bois appartenant à des particuliers, en vertu d'accords avec les propriétaires⁴.

Ces fiefs étaient d'un bon rapport pour leurs titulaires, qui jouissaient de droits, franchises et revenus variables suivant les forêts : usages en bois de toutes sortes, pâturage et panage pour leurs bêtes, « revenans qui demeurent és ventes après les termes de widanges », droits de justice, épaves, relevances en nature ou en espèces perçues sur les usagers et sur les marchands, parfois même droit de chasse⁵. En plus de ces revenus, les gruyers fieffés recevaient, au moins dans certains cas, des gages fixes⁶.

Une grande partie des revenus de la forêt échappait ainsi au roi, au profit du seigneur gruyer. Aussi comprend-on que le roi ait cherché à racheter ces fiefs⁷. Toutefois tous ne disparurent

1. Guillemot, p. 191, 203.

2. E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum... ampliss. collectio*, 1724, t. I, col. 1106; Guillemot, p. 203.

3. Guillemot, p. 191.

4. *Ibid.*, p. 188.

5. Voir l'énumération des revenus dans la vente de la forêt d'Halatte; cette vente fut faite pour le prix de 3,000 florins d'or (A. N., KK 945, fol. 36-38; cf. Guillemot, p. 194).

6. 1363, 10 oct.. Béatrice de Bourbon, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg et dame de Creil, tante de Charles V, donne à Jeanne de Rodemach et à son mari, Porrus de Laverçines, l'office de gruerie fieffée de sa forêt de Pomméraie : « Si donnons en mandement... au receveur... que il paie a icelle Jehannette et a ses aïans cause les gages appartenans a ycelui office, et en rapportant quittance nous voulons ycelle somme estre allouée és comptes dudit receveur » (A. N., J 160b, n° 50). — 1378, 3 sept., lettres royaux vidimant et confirmant celles de Béatrice : « Mandons semblablement au receveur a qui il appartient... que les gages dessus diz il leur compte et paie » (*Ibid.*, n° 50, 51). — 1378, 28 nov., lettres d'attache des gens des comptes prescrivant au bailli et au receveur de Senlis de mettre à exécution lesdites lettres royaux (*Ibid.*, n° 53). — 1378, 30 oct., enquête pour savoir ce que les receveurs de Creil ont payé à Porrus de Laverçines pour ses gages de gruyer de 1363 à 1374 (*Ibid.*, n° 52).

7. Il racheta à Jeanne Choisel la gruerie de la forêt d'Halatte, le 9 sept. 1363 (Guillemot, p. 187, 196).

pas ainsi; il en existait encore au XVI^e et même au XVII^e siècle¹.

Gruyers de Champagne et de Brie. — Une place à part doit être faite aux gruyers de Champagne et de Brie. Administrateurs des domaines forestiers du roi dans les quatre bailliages de Troyes, Meaux, Vitry et Chaumont, ils étaient intermédiaires entre les maîtres et enquêteurs des eaux et forêts et les maîtres sergents. Leur nombre était primitivement de quatre. Un acte de 1317 montre qu'on pensait alors à réduire ce nombre². En 1341, ils n'étaient plus que deux³. L'office fut parfois uni à celui de maître et enquêteur des eaux et forêts⁴. L'ordonnance du 29 mai 1346 le supprima⁵. Mais, avant la fin de l'année, il fut rétabli par Regnaut de Giry, réformateur des eaux et forêts, au profit d'un des anciens titulaires⁶. Dans la suite, des ordonnances édictèrent la suppression de l'office⁷, ce qui

1. Guillemot, p. 205.

2. A. N., JJ 54A, n° 386 (1317, 17 mai).

3. A. Lefèvre, *les Finances de la Champagne aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1858, t. XIX, p. 427.

4. A. N., JJ 68, n° 127 : sentence rendue par Hugues d'Anlesy, maître et enquêteur des eaux et forêts et gruyer de Champagne et de Brie (1343, 16 juill.).

5. Art. 1, 8 (*Ord.*, t. II, p. 245-246).

6. « Comme... il soit venu a notre cognoissance que sur les forés de Champaigne et de Brie a esté faite ordenance de nouvel, par laquelle on avoit osté Guillaume Cordier, grurier de Champaigne et de Brie, et estoit lad. gruerie baillée a gouverner a maistre Jaques de Coiffy et mons. Symon le Porchier aveques leurs offices des forés, laquelle ordenance n'estoit mie profitable au roy..., pour plusieurs justes causes... et avec ce de tout temps a esté acoustumé d'avoir gruiers en Champaigne et en Brie, et qui estoit necessere et profitable chose pour le roy..., lequel office de gruerie ledit Guillaume Cordier a tenu et exercé aveques Hugue d'Anlezi, a present maistre des forés, par l'espace de douze ans ou environ, bien et profitablement pour le roy,... et depuis lad. ordenance ledit maistre Jaques soit alez de vie a mort, et ledit Guillaume nous ait requis que a sondit office le vousissions restablir,... nous, qui voulons obvier au damage du roy,... icellui Guillaume avons commis et restablí audit office de gruerie de Champaigne et de Brie tout seul, pour ce que ledit Hugue est maistre desd. eaves et forez et que ledit office se fera bien par un grurier, aus gaiges que ledit Guillaume prenoit paravant tant seulement et aus emolumens acoustumez », 1346, 1^{er} sept. (B. N., fr. 25998, n° 453); mandement de Philippe VI au bailli de Troyes et de Meaux de laisser Guillaume jouir de cet office, 1346, 17 sept. (B. N., fr. 25698, n° 150).

7. Ord. de 1406, 28 juill. (Douët d'Arcey, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publ. pour la *Soc. de l'hist. de France*, 1863, t. I, p. 294. — Cette ordonnance ne fut pas publiée ni enregistrée : *Ibid.*, p. 298);

ne l'empêcha pas de continuer d'exister. Vers 1329, les gages des gruyers de Champagne et de Brie étaient de 160 livres¹.

Leurs attributions furent réglementées par une ordonnance du 18 avril 1319 (n. s.)². Elles ressemblaient beaucoup à celles des gruyers ordinaires : ils payaient les gages des officiers placés sous leurs ordres³, faisaient les ventes, mais sans en recevoir le prix⁴, punissaient les malfaiteurs et les officiers coupables⁵, rendaient aux maîtres et enquêteurs les comptes des deniers reçus⁶.

Lieutenants des gruyers. — Maintes fois, les ordonnances interdirent aux gruyers d'avoir des lieutenants⁷, mais les dérogations à cette interdiction étaient couramment tolérées⁸. Quand le roi autorisait le titulaire d'un office à se faire suppléer, c'était à charge pour lui de demeurer responsable des faits et gestes de son lieutenant comme des siens propres⁹. Les lieutenants recevaient des gages réguliers¹⁰ et pouvaient suppléer les titulaires dans toutes leurs attributions : visite des forêts, tenue des plaids, taux des amendes, etc.

En cas de vacance d'un office de gruyer, un lieutenant était

1408, n. s., 7 janv., art. 18 (*Ord.*, t. IX, p. 285); 1413, 26-27 mai, art. 230 (*Ord. cabochienne*, éd. Coville, fasc. 8 de la *Coll. de textes pour servir à l'enseignement de l'hist.*, 1891, p. 156).

1. Viard, *Gages des officiers royaux vers 1329*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1890, t. LI, p. 249.

2. *Ord.*, t. I, p. 683.

3. Quittances, 1354-1355 : B. N., Pièces orig. 1041, Durcy, 2; 1158, Fixencourt, 2; 1776, Lusigny, 2; 1954, Meudon, 6, 7; 2113, Niquet, 2, 3; 2615, de La Salle, 2, 3; 2616, Des Sales, 4.

4. *Ord.* de 1318, 18 juill., art. 42 (*Ord.*, t. I, p. 661).

5. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris (Arch. de l'Empire, inventaires et doc.)*, t. II, n^{os} 4618, 5397, 5439.

6. B. N., Pièces orig. 74, Anlesy, 2.

7. *Ord.* de 1346, 29 mai, art. 10; 1402, sept., art. 58; 1516, n. s., mars, art. 75 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VIII, p. 533; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 373). Cf. Saint-Yon, I, v, 30, p. 92.

8. Voir p. 82. Cf. Guillemot, p. 197; Prevost, p. 117-118.

9. *Ord.* de 1346, 29 mai, art. 12; 1376, juill., art. 45; 1402, sept., art. 42, 59; 1516, n. s., mars, art. 59, 76 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VI, p. 234; t. VIII, p. 529, 533; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 366, 373). Saint-Yon, I, v, 31-32, p. 92-93.

10. B. N., Clairambault 114, p. 8909 (1412, 12 juill.); Pièces orig. 1500, doss. 33978, n^o 3 (1374, n. s., 20 févr.).

commis pour l'exercer jusqu'à l'installation du nouveau titulaire¹.

Clercs des forêts. — Toutes les écritures nécessitées par l'administration d'une forêt, l'expédition des lettres de vente et de délivrance, des vidimus, la tenue des registres étaient faites par les clercs des forêts².

Sergents. — Les sergents étaient au dernier degré de la hiérarchie forestière. Il y en avait de plusieurs sortes. Les sergents à cheval étaient hiérarchiquement supérieurs aux autres et recevaient des gages plus élevés : cet emploi existait dès le XIII^e siècle³. Les sergents à pied, appelés aussi simplement gardes ou forestiers, avaient chacun la garde d'un canton déterminé. Il y avait parmi eux des sergents à gages et des sergents sans gages : les premiers recevaient du roi des gages fixes⁴, les seconds ne tiraient de leur charge pour tout revenu qu'une part (un tiers par exemple) sur les prises faites par eux⁵.

1. B. N., Clairambault 156, n° 115 : « Nous, Pierret de Cuignac, escuier, seigneur de Nesle et de Belincourt, maistre enquesteur et reformateur de eaues et forestz du roy nostre s. en Normandie et pais de Picardie, certiffions... que Estienne de Lourme, conseiller en court laye, a exercé l'office de verdier en la verderie de la forest de Touque par commission et auctorité de justice, tenu les plés et juridicion d'icelle verderie, receu les exploitz apportés par les sergens, tauxé les amendes escheües en icelle verderie, fait les ventes des menus marchiés acoustumés estre passés devant le verdier, comparu en jours eu lieu dud. verdier et fait toutes les autres choses necesseres et requises estre faictez end. office par led. verdier, depuis le xxii^e jour d'octobre derrain passé, que il fut commis au gouvernement de lad. verderie pour ce qu'elle estoit vacant par le trespas de feu Jehan de Himal..., jusques a aujourduy... que Jehan le Conte, escuier, aiant don du roy notred. s. d'icelle verderie, nous presenta ses lettres d'icellui don, par vertu desquelles nous le meismes en possession et saisine d'icellui office » (1456, 10 juin).

2. Quittances et mandemens pour les gages de ces clercs : B. N., Pièces orig. 2429, Rameru, 2 (1303, n. s., 1^{er} janv.); 1373, doss. 31027, n° 2 (1410, 28 oct.); 288, doss. 6219, n° 7 (1411, 10 déc.); fr. 25698, n° 79 (1339, 17 janv.); 25999, n° 112 (1351; gages de 12 d. p. par jour); 26425, n° 15 (1390, 7 oct.).

3. Maulde, p. 335; Prevost, p. 129.

4. Quittances : A. N., K 2377, n° 56 (1391, 7 déc.), 57 (1391, 9 déc.); B. N., Pièces orig. 2248, Petit, 32 (1416, déc.); 1109, Fauvel, 6 (1391, 20 oct.).

5. B. N., fr. 26027, n° 2241, amendes de la verderie d'Orbec (1395) : « Pour la forfaiture de deubx chevaux viels de petite value prins és bois du roy, portans boys sans merc, par Colin Chaon et Jehan Poivrel, forestiers, tauxée par nous congnoissans ad ce a la some de xl s. t., dont il en appartient au roy nostre s. les deubx pars et le tiers aux dis forestiers pour ce qu'ilz n'ont nulz autres gaigez. »

Il y avait aussi des sous-sergents¹. Les sergents traversiers ne dépendaient en général que de l'administration centrale et avaient le droit d'instrumenter par toute la forêt; ils avaient le tiers des prises faites la nuit et le cinquième des prises faites le jour². Les sergents dangereux avaient des attributions spéciales qui seront étudiées à part. Le nombre des sergents était variable, suivant l'importance des forêts et suivant les époques : en 1372, il y avait dans la forêt de Roumare huit sergents, dans celle de Bière un à cheval et vingt à pied, dans celle de Cuise un à cheval et neuf à pied³.

Les sergents n'étaient ordinairement pas nobles; mais il n'est pas rare d'en rencontrer qui appartenaient à la noblesse⁴. Ils étaient nommés par le roi⁵ ou par le souverain maître aux époques où le roi lui en concéda le droit⁶. Nommés par le roi, ils étaient institués en leur office par le souverain maître ou son lieutenant⁷, qui recevait leur serment : la mise en possession des sergents avec la moutrée de leur garde étaient faites par les gruyers; auparavant, ils devaient donner caution de 200 l. t.⁸. Cependant, en cas de nécessité, les maîtres pouvaient instituer des sergents par commissions provisoires⁹, qui devaient être confirmées plus tard par des lettres royaux de provision régulières¹⁰.

1. A. N., Z¹e 316, fol. 46; B. N., Pièces orig., Damery, 4; *Ord.*, t. VIII, p. 374.

2. Maulde, p. 336.

3. A. N., P 2877, fol. 65, 66 v°; Maulde, p. 330; Prevost, p. 126, 129.

4. Maulde, p. 334; B. N., fr. 26020, n° 596.

5. Ord. de 1376, juill., art. 36; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 35; 1402, sept., art. 34; 1516, n. s., mars, art. 51 (*Ord.*, t. VI, p. 233; t. VII, p. 776; t. VIII, p. 528; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 363). Saint-Yon, I, ix, 5, p. 122; Prevost, p. 122; B. N., fr. 5727 (formulaire), fol. 104 v°; L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V* (*Coll. de doc. inédits*), p. 146, n° 299; B. N., Pièces orig. 214, Le Bateur, 2 (1352, 31 juill.); 422, Du Bosc, 15 (1382, n. s., 10 janv.).

6. Prevost, p. 111, 123, 142, note 1.

7. Dom Le Noir, *Preuves général. et hist. de la maison de Harcourt*. 1907, p. 170, n° 223 (1449, 1^{er} oct.); B. N., fr. 25708, n° 608 (1408, 6 et 26 mai); 26039, n° 4691 (1413, n. s., 8 janv.); Pièces orig. 504, doss. 11423, p. 21 (1386, n. s., 18 janv.). Réception de sergents à la table de marbre : A. N., Z¹e 316, fol. 33, 45, 65 (1511-1512).

8. Saint-Yon, I, ix, 49, p. 136.

9. Ord. de 1376, comme dessus.

10. A. N., JJ 58, n° 276 (1376, 13 juill.); B. N., fr. 25700, n° 58 (1353, n. s., 23 janv.); 25701, n° 167 (1360, n. s., 22 mars).

Les sergents étaient tenus d'habiter dans les limites de leurs gardes¹. Toutefois, le roi accordait à titre temporaire à des sergents occupés ailleurs la dispense de la résidence, avec faculté de se faire remplacer en leur office sous leur responsabilité². Il leur était interdit, sous peine de perdre leur office, de s'occuper d'aucun commerce, de bois ou d'autre chose, et aussi d'élever des bestiaux³. Mais il s'en fallait de beaucoup que ces prescriptions fussent toujours strictement observées.

Les sergents à cheval et les sergents à gages recevaient, aux termes accoutumés dans le pays, des mains des gruyers ou des receveurs ou vicomtes, leurs gages, généralement pris sur le montant de la recette des eaux et forêts⁴. Parfois le roi accordait à des sergents devenus vieux ou infirmes la continuation du paiement de leurs gages, leur vie durant, à titre de pension⁵. A côté de leurs gages, ils avaient encore d'autres revenus : usages divers⁶, dons extraordinaires du roi⁷, redevances en nature dues par les usagers à l'occasion des livrées d'usages⁸,

1. Ord. de 1376, juill., art. 5; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 5 (*Ord.*, t. VI, p. 227; t. VIII, p. 524). Saint-Yon, I, ix, 54, p. 138.

2. B. N., fr. 25708, n° 634 : permission à Jeannin le Prevost, valet de chiens du roi, pourvu d'un office de sergenterie en la forêt de Bray, de se faire remplacer « a ses perilz » dans ledit office par personne « sufisante et ydoine », pour une année, étant toujours occupé par les soins de la vénerie (1410, 20 juill.).

3. Ord. de 1319, n. s., 3 avril, art. 4; 1346, 29 mai, art. 30; 1402, sept., art. 67; 1516, n. s., mars, art. 84 (*Ord.*, t. I, p. 684; t. II, p. 248; t. VIII, p. 534; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 374). Saint-Yon, I, ix, 65, p. 143; Maulde, p. 332-333.

4. B. N., fr. 25697, n° 41; Pièces orig. 2248, Petil, 32; 2939, Vates, 2; 2348, Portel, 4; 450, Boullegny, 3, 6; 1519, Hervieu, 3; 2355, Le Potier, 10; 2340, Porel, 7; 1792, Magneville, 5; A. N., KK 132, fol. 8, 9, 25 v°, 75 v°, 76, 80 v°, 120 v°, 137.

Pour le taux de ces gages, on rencontre des chiffres assez différents. Dans le compte de Michel le Ferron, 1373 (A. N., P 2877), on trouve, pour un sergent à cheval, 18 d. p. (fol. 65), 15 d. t. (fol. 68, 69 v°), 2 s. t. (fol. 69) par jour, et, pour un sergent à pied, 4 d. p. (fol. 83), 6 d. p. (fol. 64 v°, 72), 8 d. p. (fol. 64, 67, 71 v°), 12 d. p. (fol. 63 v°, 65, 66 v°, 69; cf. B. N., fr. 25701, n° 167, 181), 14 d. p. (fol. 72), 6 d. t. (fol. 68), 8 d. t. (fol. 78 v°), 10 d. t. (fol. 68 v°), 12 d. t. (fol. 69) par jour.

5. B. N., fr. 25697, n° 113 (1319, 1^{er} janv.).

6. Ils ne devaient en jouir qu'après délivrance par les maîtres et enquêteurs : ord. de 1376, juill., art. 32; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 31; 1516, n. s., mars, art. 20 (*Ord.*, t. VI, p. 232; t. VII, p. 776; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 355).

7. B. N., fr. 25703, n° 220 (1371, 4 juin).

8. *Ord.*, t. XVI, p. 35.

primes pour la destruction des animaux malfaisants¹, part sur le montant des exploits et des prises; ainsi, sur les charrois confisqués aux délinquants, la charrette et les harnais leur appartenait². Les revenus de leurs charges paraissent avoir permis dans bien des cas aux sergents de mener une vie aisée³. Il arrivait par contre que, pour diverses causes, la valeur de certaines sergenteries baissait, et les titulaires devaient les abandonner⁴.

Il n'y a à peu près rien à dire des sceaux des sergents. Souvent l'ornementation en rappelle les fonctions des propriétaires, comme pour les gruyers. Mais on n'en connaît aucun dont la légende fasse allusion à ces fonctions⁵.

Les sergents devaient surveiller les usagers pour les empêcher d'abuser de leurs droits⁶; ils constataient les délits⁷ et saisissaient les bois pris en fraude et le bétail délinquant⁸; ils ajournaient ensuite les coupables à comparaître devant le gruyer aux plaids de la forêt⁹. Ils devaient assister à la tenue de ces plaids, où était fait sur leur rapport le taux des amendes¹⁰. Dans les cas où il n'y avait qu'amende pécuniaire, ils étaient crus

1. L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 1871, p. 240.

2. Ord. de 1376, juill., art. 13; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 12; 1402, sept., art. 12; 1516, n. s., mars, art. 29 (*Ord.*, t. VI, p. 228; t. VII, p. 773; t. VIII, p. 525; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 357). Saint-Yon, I, IX, 63-64, p. 142; Prevost, p. 124. B. N., fr. 26013, n° 1877 : « Amendes et explés de la sergenterie des buissons d'Auge, a compter au terme de Pasques l'an de grace 1377, rendues au viconte d'Auge souz le seel de Jehan l'Estournel, sergent de lad. sergenterie... Forfaitures : ... some, x l. xv s.; rabatu la quarte partie pour le sergent, demeure viii l. xv d. t. Bestes prises : ... some desd. bestes, lxxix bestes, chascune xii d. pour le roy et iii d. chascune pour le sergent. » B. N., fr. 26025, n° 1848 (1393, n. s., terme de la Chandeleur).

3. Maulde, p. 333.

4. B. N., Pièces orig. 515, Brie, 2 (1352, 13 avril).

5. Voir p. 84. J. Roman, *op. cit.*, p. 98-103.

6. Prevost, p. 124.

7. A. N., J 774, n° 3 (xiii^e siècle).

8. *Rec. des histor. des Gaules et de la France*, t. XX, p. 151 (vingt-huitième miracle de saint Louis). — Certaines personnes ou communautés étaient exemptes de l'autorité des sergents : ainsi ils ne pouvaient saisir de bois dans la ville de Bayeux (*Ord.*, t. VII, p. 593).

9. Ord. de 1319, 2 juin, art. 19; 1320, 17 mai, art. 21 (*Ord.*, t. I, p. 687, 711).

10. « Amendes et exploiz des eaeuz et forestz du roy tauxées par nous Ector de Chartres, ... maistre et enquesteur, ... du terme saint Michel 1410... : Julien de Forgez, sergent, Pierre du Bois, sergent, Jehan le Prevost, sergent, pour

sur leur serment¹, vu la difficulté de trouver des témoins. Ils n'étaient responsables sur le fait des eaux et forêts que devant les maîtres et les gruyers². Les sergents rendaient leurs comptes aux gruyers, aux maîtres ou aux agents financiers : ils en recevaient décharge³.

Sergents fieffés. — La condition des sergents fieffés était différente de celle des sergents ordinaires, bien que leurs attributions fussent analogues. Les concessions de sergenteries forestières à titre de fiefs ne sont qu'un cas des concessions de fiefs offices. Les exemples en sont nombreux⁴. L'inféodation portait sur la charge et sur les revenus qui y étaient attachés. Un seul office pouvait être concédé à plusieurs personnes pour l'exercer conjointement⁵. Les sergenteries fieffées étaient héréditaires, soumises au droit de relief à la mort du titulaire, comme les autres fiefs : en cas de minorité de l'héritier, la garde de l'office appartenait au roi⁶. Elles étaient transmissibles aux femmes ; en ce cas, le mari remplissait les devoirs au nom de sa femme⁷. Quand il y avait plusieurs héritiers, ils exerçaient l'of-

non comparoir aux jours de la verderie de Bray, chacun v s. » (B. N., fr. 26037, n° 4386).

1. Ord. de 1319, 2 juin, art. 16 ; 1320, 17 mai, art. 15 ; 1402, sept., art. 56 ; 1516, n. s., mars, art. 73 (*Ord.*, t. I, p. 687, 710 ; t. VIII, p. 532 ; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 372). Saint-Yon, I, ix, 58, p. 140.

2. Ord. de 1319, 2 juin, art. 17 ; 1320, 17 mai, art. 16 ; 1402, sept., art. 57 ; 1516, n. s., mars, art. 74 (*Ord.*, t. I, p. 687, 710 ; t. VIII, p. 533 ; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 372). Saint-Yon, I, ix, 67, p. 144.

3. Ord. de 1319, n. s., 3 avril, art. 3 ; 1319, 2 juin, art. 2 ; 1320, 17 mai, art. 2 (*Ord.*, t. I, p. 684, 685, 708). B. N., fr. 26040, n° 5003 (1415, 11 nov.) ; Pièces orig. 1263, Le Gaigneur, 2 (1419, 21 oct.).

4. Du Cange, *Glossar.*, art. *forestarius de feodo* ; L. Delisle, *Des revenus publics en Normandie au XI^e siècle*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1849, t. XI, p. 442, et *Cartul. normand*, 1852, p. 8, n° 26 ; Maulde, p. 346 ; Chauffourt, p. 20 ; A. N., JJ 72, n° 114 (1339, juill.).

5. A. N., P 305, n° 113.

6. A. N., P 305, n° 107 : aveu de Guillaume Prentout pour une sergenterie fieffée de la forêt de Touques, reconnaissant devoir « reliefs et xiii^mes quant ilz échient ; et se led. advoant aloit de vie a trespassement, le roy... auroit hommaige de son hoir, et, ce fait, son hoir auroit ung quesne et ung hestre par livrée dud. verdier ou son lieutenant, et le peut vendre et faire a sa volenté, et paieroit led. hoir pour son relief cent solz ; et se led. hoir estoit soubzaagé, il seroit en la garde du Roy » (1408, 19 août). Cf. P 305, n° 113, 224 ; 307, n° 138.

7. A. N., P 307, n° 54, 68.

fice conjointement, en faisant hommage chacun pour sa part¹. Ces offices pouvaient se perdre, comme tous les fiefs, en cas de forfaiture féodale, de crime² ou de mauvaise gestion : en ces cas la commise était prononcée par les maîtres des eaux et forêts, à la juridiction desquels les sergents fieffés étaient soumis³.

Les sergents fieffés devaient au roi foi et hommage pour leur office⁴. Certains étaient tenus envers le roi à des redevances en nature ou en argent⁵ et à des services divers⁶. Ils avaient charge d'assurer la garde de la forêt et de remplir, soit à pied, soit à cheval, tous les services de sergenterie : constatation des délits et poursuite des délinquants, ajournement aux plaids, etc.⁷. Ce service devait être effectué en personne ou par une personne suffisante, à ce commise⁸. Ils assistaient aux plaids des gruyers avec les sergents ordinaires⁹ et levaient les amendes

1. A. N., P 305, n° 117.

2. L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V (Coll. de doc. inédits)*, p. 590, n° 1139.

3. A. N., JJ 38, n°s 35, 36, 38 (1300, déc.); Maulde, p. 347; A. Bénéet, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. civ., série F, t. I, 1897*, p. 349, F 1004.

4. Il s'est conservé aux archives de la Chambre des comptes un grand nombre d'aveux de sergents fieffés : A. N., P 305 et suivants (notamment : P 305, n°s 39, 113, 117, 134, 224, 280; P 306, n° 46; P 307, n°s 18, 37, 42, 48, 55, 58, 68, 109, 121, 138, 196).

5. A. N., P 305, n° 107 : Guillaume Prentout doit rendre au roi, pour sa sergenterie fieffée, un setier de froment, onze boisseaux d'avoine, six boisseaux d'orge, payables chaque année au vicomte d'Auge (1408, 19 août). Cf. P 305, n°s 13, 224; P 307, n°s 37, 42, 46.

6. A. N., P 305, n° 134 : Jean Roussel, pour la sergenterie fieffée du Bois-Tillart, « est subget, quant le roy... est en son chastel de Touque, d'y aller souffisaument habillé d'arc et de trousse et mener avecques lui ung couple de chiens courans; et tant comme led. Roussel est en service dud. seigneur, il doit avoir ses despens a lui et a sesd. chiens » (1452, n. s., 25 janv.).

7. A. N., P 307, n° 46 : Jean le Cordier, sergent fieffé de la forêt de Bonneville-sur-Touques, se reconnaît tenu à servir le roi « de jour et de nuit, de pié et de cheval quant mestier est » (1382, 15 sept.). — P 305, n° 113 : Henri de Montessart et Robin de Longchamps, sergents fieffés de la forêt de Touques, doivent au roi le service « a cheval, montez et armez bien et souffisaument; et s'il avient que les chevaux d'iceulx sergens früssent blessez ou tuez en faisant et exerçant led. office de sergenterie, le roy notre s. est tenu de leur rendre et restituer » (1411, 18 juill.). Cf. P 305, n°s 107, 117, 134; P 307, n° 68.

8. A. N., P 305, n° 224.

9. B. N., fr. 26023, n° 1173.

qui y étaient taxées, pour les rendre aux agents financiers¹.

Les sergents fieffés ne recevaient pas de gages, mais à leur office étaient toujours attachés des droits, franchises, rentes ou revenus qui leur en tenaient lieu². Ce n'étaient pas les mêmes pour tous les fiefs de sergenterie. Ce pouvait être : une maison, sise dans les limites de la garde, pour servir de demeure au sergent, avec terres et jardins³, le droit d'usage au bois et la franchise du pâturage et du panage pour les bestiaux⁴, des rentes de toute sorte, soit en nature (blé, avoine, orge, poulets, œufs, etc.), levées à certains termes sur les coutumiers de la forêt⁵, soit en argent, prises sur les revenus de la forêt⁶, une part des prises, des redevances sur les ventes de bois (le 13^e denier sur les ventes par exemple), sur la délivrance du marteau aux marchands acquéreurs des coupes, sur les animaux mis en pâturage dans la forêt⁷, parfois même le droit de chasse⁸. Les maîtres et enquêteurs surveillaient la manière dont les sergents fieffés usaient de ces droits et revenus et pouvaient les empêcher d'en user s'ils estimaient que les droits du roi ne fussent pas respectés. Cela donnait lieu à des contestations entre les uns et les autres⁹.

Sergents dangereux. — Les sergents dangereux particuliers à la Normandie¹⁰, comme le droit de tiers et danger dont ils tiraient leur nom, étaient de condition analogue à celle des autres

1. B. N., fr. 26013, n° 1879 (1377).

2. Énumération des droits d'un sergent fieffé de la forêt de Lande-Pourrie vers 1400 : B. N., fr. 26045, n° 5861.

3. A. N., P 305, n°s 39, 107, 224.

4. A. N., P 305, n°s 39, 107, 117, 224; P 307, n°s 68, 138.

5. A. N., P 305, n°s 107, 113.

6. B. N., fr. 26022, n° 957; 26023, n° 1343; 26027, n° 2151; Pièces orig. 632, doss. 14894, p. 2; 2201, Parrigny, 3; 2239, Perrigné, 2.

7. A. N., P 305, n°s 107, 113; P 307, n°s 68, 138.

8. Du Cange, *Glossar.*, art. *servientes feudati*; B. N., fr. 25697, n° 25.

9. B. N., fr. 25697, n° 25 (1309, déc.); A. Bénét, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. civ., série F*, 1897, t. I, p. 349, fonds Le Duc, F 1004 (1402).

10. [Il est à noter qu'au xvi^e siècle on trouve des sergents dangereux ailleurs qu'en Normandie : dans les bailliages de Melun et d'Orléans, dans la prévôté de Paris, par exemple. Mais ils n'avaient de commun avec ceux de Normandie que le nom; leurs attributions étaient tout différentes. Voir Saint-Yon, table des matières, au mot « sergens dangereux »; B. N., impr., coll. Morel de Thoisy, vol. 160, fol. 53 (1555, 7 nov.); L. Demaison, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Marne, arch. ecclési., série G*, t. I, p. 26, G 34 (1511).]

sergents et nommés par le roi¹ : leurs attributions spéciales consistaient à surveiller les bois soumis au droit de tiers et danger, à y assurer, sous la direction des maîtres, le maintien de ce droit contre les usurpations des propriétaires et des usagers, à y relever et poursuivre les délits se rapportant au même droit², en un mot à y accomplir ce qu'une charte royale appelait le *servicium dangeriorum*³. La manière dont le droit en question devait être perçu a été précisée par plusieurs ordonnances⁴. Comme il ne se percevait pas dans les bois du domaine, l'autorité des sergents dangereux ne s'exerçait pas sur ces derniers⁵.

La conduite des sergents dangereux provoquait de nombreuses plaintes de la part des populations. Aussi l'ordonnance cabochienne de 1413 supprima l'office⁶. Mais cette suppression fut éphémère et les sergents dangereux continuèrent d'exister⁷. Le 1^{er} mars 1482 (n. s.), le souverain maître ramena à deux le nombre de ceux du bailliage de Caen⁸.

Chevaucheurs. — Dans certaines forêts, notamment dans celles de Breteuil en Normandie et de Cuise, des officiers nommés chevaucheurs existaient à la fin du XIV^e siècle et au commencement du XV^e⁹. Une des chevauchées de la forêt de Breteuil appartenait à des seigneurs des environs et constituait un

1. L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V* (Coll. de doc. inédits), p. 874, n° 1788.

2. B. N., Pièces orig. 1352, Gondawiller, 1 (1397, 2 juill.) ; 1932, Le Mere, 2 (1396, 16 mars) ; fr. 26001, n° 539 (1356) ; 26030, n° 2967 (1399) ; Jouen et Fuzet, *Comptes, devis et invent. du manoir archiépiscopal de Rouen*, 1908, p. 334.

3. A. N., JJ 54a, n° 577 (1317, 3 août).

4. Ord. de 1376, juill., art. 48-51 ; 1402, sept., art. 45-46, 48 ; 1516, n. s., mars, art. 62-63, 65 (Ord., t. VI, p. 235 ; t. VIII, p. 530 ; Ord. de François I^{er}, t. I, p. 367). Cf. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle, notices rel. au XIII^e siècle*, 1895, p. 415.

5. Prevost, p. 131 ; G. Ternien, *Comment. du droit civil... observé au pays et duché de Normandie*, 2^e éd., 1578, l. XIV, ch. xi, p. 613.

6. Art. 238 (éd. Coville, p. 161).

7. Chauffourt, p. 368.

8. Chauffourt, p. 21-22.

9. B. N., fr. 26023, n° 1364 : Quittance par « Jehan du Reu, dit Valenciennes, chevaucheur en la forest de Breteuil », au vicomte de Breteuil de 12 l. 11 s. 3 d. t. « pour ses gaiges de son office de chevaucheur, qui sont de 12 d. p. par jour » (1389, 27 juin) ; B. N., fr. 26033, n° 3661 : quittance analogue (1404, 16 oct.) ; V. de Beauvillé, *Rec. de doc. inédits concernant la Picardie*, 1867, t. II, p. 110 (1400, n. s., 17 mars).

office fieffé¹. Il n'a été rencontré aucun texte qui permette de se faire une idée précise des attributions des chevaucheurs.

Garenniers. — La garde des garennes était confiée à des agents placés sous l'autorité des gruyers ou des maîtres. On leur donnait généralement les noms de garennier, *garennarius*, garde de la garenne, *custos* ou *serviens garenne*, exceptionnellement ceux de *magister garennarius*, *viridarius garenne*². Ces appellations s'employaient indifféremment l'une pour l'autre. Cependant, tous les garenniers n'étaient pas égaux ; il y avait une hiérarchie parmi eux. Souvent le garennier était un officier du bois où la garenne était établie³. Le service des garenniers était fait à pied par les uns, à cheval par d'autres⁴. Ils pouvaient se faire suppléer par des lieutenants⁵. Les gages n'étaient pas les mêmes pour tous les garenniers⁶. Ils leur étaient payés par les receveurs ou les vicomtes⁷.

Les attributions des garenniers consistaient à garder la garenne contre les braconniers toujours nombreux et contre les empiètements des voisins, à aménager le lieu de la façon la plus favorable à la reproduction du gibier⁸. Ils assistaient à la taxa-

1. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean le Mercier* (extr. des *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 2^e série, t. VI), 1888, p. 366, n° 100 (1390, 8 nov.), p. 378, n° 117 (1392, n. s., 12 janv.).

2. A. N., KK 132, fol. 9 : « Colinus le Sor, garennerius de Triello » (1390, 26 janv.); fol. 54 v° : « Collinus le Sour, serviens garenne de Triello » (1390, 23 juin); fol. 76 : « Colinus le Sor, custos garenne de Triello » (1390, 26 déc.); Du Cange, *Glossar.*, art. *garennarius* : « Joannes de Marchia, garennarius seu custos garennae Cati Campi » (1361); A. N., P 2877, fol. 64 v° : « Estienne de Saunois, garde et garennier de la garenne de Triel »; KK 132, fol. 113 v° : « Franquelinus de Saucourt, magister garennarius de Sancto Clodoaldo » (1391, 28 juin); fol. 76 : « Franquelinus de Saucourt, viridarius garenne Sancti Clodoaldi » (1390, 26 déc.). Maulde, p. 499-500.

3. A. N., P 2877, fol. 64 : « Gieffroy de Giencourt, garde et garennier de lad. forêt et garenne [de Rouvray]..., Regnard de Lugny, garde desd. bois et garenne [de Senart]. »

4. A. N., J 782, n° 14, compte de 1239 : « Custos garenne de Kalais ad pedem... et unus custos cum equo... »

5. A. N., L 1030, n° 212, fol. 27 v° : « a la requeste... du lieutenant du maistre et garde de la gareune de Rouvray » (1483, n. s., 23 mars).

6. En 1373 : 2 s. p. (A. N., P 2877, fol. 64, 65), 10 d. p. (fol. 65), 8 d. p. (fol. 64 v°), 15 d. t. (fol. 68 v°), 8 d. t. (fol. 70), 6 d. t. (fol. 68 v°). Cf. Du Cange, *Glossar.*, art. *garennarius*.

7. B. N., Pièces orig. 551, Le Buille, 13 (1385, 27 avril).

8. A. N., KK 394, fol. 3 (1287); Xta 9195, fol. 21 v° (1398).

tion des amendes de leur garenne, qui était faite aux plaids de la forêt par le gruyer ou son lieutenant¹.

Parquiers. — Les parquiers étaient les régisseurs des parcs royaux où les sergents amenaient les bêtes prises en forfaiture dans la forêt. Le parquier devait entretenir le parc, garder les animaux prisonniers et empêcher les propriétaires de les reprendre avant le paiement de l'amende encourue². A côté du parc et confiée aussi à la garde du parquier, il y avait parfois une prison, dans laquelle étaient enfermés les malfaiteurs arrêtés dans la forêt par les sergents; le parquier devait les y garder et les transférer ensuite dans les prisons ordinaires. En 1373, le garde du parc de Nogent-sur-Seine recevait 2 d. t. par jour de gages³. D'autres parquiers tenaient leur emploi en fief et jouissaient de franchises et de coutumes dans la forêt, comme les sergents fiefés⁴.

Regardeurs, veours, panageurs, francs-jugeurs. — Les regardeurs étaient propres à la Normandie : ils effectuaient le « regard » de la forêt, c'est-à-dire une visite périodique, au cours

1. B. N., fr. 26013, n° 1879 (1377); 26014, n° 2155 (1378).

2. Du Cange, *Glossar.*, art. *parcarius*. B. N., fr. 26010, n° 1168, sentence de l'échiquier des eaux et forêts (1371, 16 mai) : « Loysel Primont a et doit avoir et prendre franchement pasnage pour ses pors et pasturage pour ses bestes grosses et menues par toute lad. forest de Rouvray hors tailles et autres deffens a titre de ce qu'il est parquier pour le roy, c'est assavoir qu'il est tenu de faire et soustenir le parc du roy, qui est en son manoir et treffons, recevoir et garder toutes les bestes que le verdier et les sergens de lad. forest amainent ou envoient oudit parc quant il les ont trouvez meffesans, tant en pasturage comme en bois, sauf que ledit verdier de lad. forest lui doit livrer bois pour ledit parc reffaïre et soustenir ». B. N., fr. 26019, n° 352 (1382). Cf. L. Delisle, *Des revenus publics en Normandie au XII^e siècle*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1849, t. XI, p. 442.

3. A. N., P 2877, fol. 68 v°.

4. B. N., fr. 26017, n° 86 : « Ce sont les franchises et libertés que dit a avoir et prendre en la forest de Rouvray Raol Poulein, a cause de son manoir d'Oyssel, lequel manoir est la prison du roy notre s., c'est a savoir le parc a meïtre les bestes trouvées en donnage du seigneur et le chep a meïtre les malfecteurs trouvés en laditte forest et en l'elle d'ycelle tant par le sergent de l'espée comme des sergents de laditte forest, et pour ce doit ledit Raol Poulein avoir et prendre en laditte forest franc paanage et pasturage pour toutes bestes et bois a closture pour ledit parc et chep par livrée du verdier et sergens. Et si sont les plés de laditte forest tenus euditt manoir, et pour cause desdis servages a ycelle franchise » (1376, n. s., 1^{re} févr.).

de laquelle ils recherchaient les usurpations et délits forestiers et taxaient les amendes encourues de ce chef. Il existait des maîtres regardeurs, supérieurs aux simples regardeurs¹.

Les veours étaient des enquêteurs présentant quelque analogie avec les regardeurs; ils visitaient les forêts pour rechercher les délits commis et tenaient des « veües », où les coupables étaient jugés par eux². On les voit aussi prendre part à des enquêtes faites par les maîtres des eaux et forêts ou des baillis au sujet de droits d'usage³.

Les panageurs percevaient les droits de panage et « jugeaient les procès auxquels cette perception donnait lieu ». Il y avait des maîtres panageurs, supérieurs aux simples panageurs⁴.

« Dès le commencement du xv^e siècle », il n'y avait plus de panageurs dans la forêt de Roumare; mais il y avait alors des francs-jugeurs, vraisemblablement les « successeurs des premiers » : c'étaient des « seigneurs temporels ou des chefs d'établissements de bienfaisance » qui exerçaient les fonctions attachées à ce titre « à raison de leurs fiefs ou de leurs charges⁵ ». Les jugeurs, qui existaient dans d'autres forêts au xiv^e siècle⁶, exerçaient peut-être les mêmes fonctions que ces francs-jugeurs.

Vendeurs des bois. — Au xiii^e siècle, on rencontre des agents spéciaux appelés vendeurs des bois, vendeurs des bois et des eaux⁷, qui s'occupaient des ventes et percevaient « cer-

1. Du Cange, *Glossar.*, art. *regardum* (*regardatores*); Prevost, p. 132-135. Cf. L. Delisle, *Des revenus publics en Normandie au XII^e siècle*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1849, t. XI, p. 444.

2. Du Cange, *Glossar.*, art. *visoires*. B. N., fr. 26011, n° 1287 : « Plés du Bur le Roy, tenns par nous, Guillaume de Boisbaston, mestre dudit lieu, l'an mil CCCLXXI, le jeudi vii^e jour de janvier... : d'une veue terminée par entre Colin Hubert, d'une part, et le procureur, d'autre, icelle veue tenue, fut led. Colin asoubz par les veours a cause de forfaiture. »

3. A. N., JJ 65^b, n° 72 (1314, 4 nov.); 53, fol. 121, n° 288 (1317, août); 69, fol. 159 (1336).

4. Du Cange, *Glossar.*, art. *pastio* (*panagator*), *panagiarius*; Prevost, p. 132-138. Cf. Delisle, *op. cit.*, p. 441.

5. Prevost, p. 138-141.

6. A. N., JJ 53, fol. 121, n° 288 : enquête sur des droits d'usage faite « par veours et jugeors desd. forez » (1317, août); A. N., P 307, n° 34 (1382, 20 août).

7. « Venditor boscorum », « venditor boscorum et aquarum regis », 1298-1299; ces agents recevaient des gages assez élevés : 10 s. p. par jour (B. N.,

taines redevances¹ ». Au XIV^e siècle, on voit des vendeurs taxer des amendes².

Gardes des viciers, étangs et rivières. — Certains étangs et viviers, situés près d'une forêt, étaient gardés et administrés par le gruyeur de cette forêt³; d'autres avaient des gardes spéciaux, chargés de l'entretien et de la surveillance, sous l'autorité des maîtres⁴, et qui rendaient leurs comptes devant la Chambre des comptes⁵. La garde des rivières était assurée par des gardes ou sergents des eaux, analogues aux sergents des forêts et dépendant aussi des maîtres des eaux et forêts⁶. Il y avait une hiérarchie parmi ces agents; tous n'exerçaient pas des pouvoirs égaux. Leurs gages non plus n'étaient pas les mêmes pour tous: en 1373, le « garde des estangs de Moret » recevait 2 s. p. par jour et le « sergent et garde desdicts estangs » 6 d. p. seulement⁷. Beaucoup de ces emplois étaient fieffés: les titulaires percevaient des redevances diverses⁸.

Au bailliage de Vermandois, il y avait un « prevost et garde des rivieres et euaes », qui avait la surveillance de toutes les eaux, rivières et étangs du bailliage, poursuivait et ajournait devant les maîtres des eaux et forêts les pêcheurs délinquants, faisait détruire les engins de pêche prohibés, levait les amendes

lat. 9783, fol. 25, 28 v^o, 72, 88). Du Cange, *Glossar.*, art. *venda*, 1 (*centarius*); F. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue franc.*, art. *ventier*, 1.

1. Guillemot, p. 260.

2. B. N., fr. 25994, n^o 289: « Les taux des amendes de la forest de Ville-quartier fez le mardi avant la feste saint Lorenz par Aymeri Morel, vendors de lad. forest » (1322).

3. B. N., fr. 25700, n^o 39: « Officium viridarie Bellosane et gardie stanni nostri de Bray » (1352, 15 avril). Cf. A. N., J 782, n^o 14 (1239); *Recueil des histor. des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 264 (1248).

4. A. N., KK 132, fol. 80 v^o, 112 v^o, 115, 137 (1391-1392); B. N., fr. 20684, fol. 63 (1416); 25994, n^o 356 (1326, 29 juin): Pièces orig. 646, doss. 15209, p. 3 (1451, 17 déc.); 2447, Reculé, 2 (1327, 3 févr.).

5. Robert Mignon, *Invent. d'anc. comptes royaux*, éd. Ch.-V. Langlois (*Rec. des historiens de France, doc. financiers*, t. I), n^{os} 2235, 2237, 2238, 2239, 2254.

6. B. N., fr. 26036, n^o 4152 (1410, n. s., 10 févr.); Du Cange, *Glossar.*, art. *serviens aquarum*.

7. A. N., P 2877, fol. 65 v^o.

8. A. N., P 307, n^o 11 (1377, 31 oct.); 305, n^o 101 (1412, 29 janv.); Th. Bonnin, *Cartul. de Louviers*, 1877, t. II, 2^e partie, p. 25, n^o 428 (1411, 15 sept.).

prononcées par le maître et en rendait compte à la Chambre des comptes¹. Il avait sous ses ordres un certain nombre de sergents².

Pêcheurs et vendeurs des étangs. — Chargés de la pêche et de la vente des poissons des étangs royaux, ils recevaient pour cela des gages fixes³. Cet emploi était parfois uni à la garde d'un étang⁴. En 1321, il existait un « pescheur et vendeur des estangs que le roy a au comté de Champagne », aux gages de 2 s. par jour⁵. Les pêcheurs du roi saisissaient aussi les poissons forfaits et jugeaient les pêcheurs coupables⁶. Ils rendaient leurs comptes devant la Chambre des comptes⁷.

Pionniers. — Les pionniers étaient des ouvriers chargés des travaux de construction et de ferrassement pour l'entretien et la réparation des étangs⁸. En 1340, il existait un office de pionnerie par tout le royaume⁹.

1. B. N., fr. 25997, n° 370 : « Compte Philippe Coquelet, dit de Peronne, provost et garde des rivieres et eaues ou bailliage de Vermeudois, de plusieurs exploitz et amendes faites par lui en gardant et exerçant l'office desd. eaues et rivieres, commis a ce de par le roy nostre s. et de par les maîtres des eaues et forez dud. seigneur », du 25 juin 1341 au 22 sept. 1343. Au dos, copie des lettres de commission données par le roi (25 juin 1341) et par Regnaud de Giry, maître et enquêteur (17 mai 1343).

2. Même compte.

3. Du Cange, *Glossar.*, art. *piscionarius regius* (1364; gages de 4 s. par jour et 100 s. par an); B. N., lat. 9783, fol. 18 v°, 44, 49, 70, 73 v°, 89 (1298-1299; gages de 2 ou 3 s. p. par jour); A. N., KK 132, fol. 25 (1390, n. s., 26 févr.).

4. Du Cange, *Glossar.*, art. *piscator regius* (1317).

5. Saint-Yon, I, xx, 45, note, p. 236.

6. Du Cange, *Glossar.*, art. *piscator regius*.

7. Robert Mignon, *Invent. d'anciens comptes royaux*, éd. Ch.-V. Langlois (*Rec. des historiens de la France, doc. financiers*, t. 1), n°s 2236, 2253; B. N., fr. 25594, n°s 349, 350 (peut-être le même que le n° 2253 de l'inventaire de Robert Mignon).

8. Du Cange, *Glossar.*, art. *pionarius*; B. N., Pièces orig. 778, Le Clerc, 6 (1397, 23 sept.); fr. 26036, n° 4152 (1410, n. s., 10 févr.).

9. B. N., Pièces orig. 2339, Le Porcher, 3 : « Symon le Porcher, chevalier le roy, maistre et enquesteur des eaues et des forez d'icelui seigneur par tout son royaume et de celles de mes. le duc de Normandie, au bailli de Gisors... Sachies nous par vertu des lettres du roy nostre s. adjecantes, avons avons (*sic*) mis en saisine et en possession Robin le Picart de l'office de pyonnerie par tout le royaume, lequel office ledit seigneur li a piece donné » (1340, 10 nov.).

Agents divers. — Ce personnel variait suivant les lieux. Tel agent qui existait en un lieu n'existait pas en un autre et ses fonctions y étaient réparties entre d'autres agents. D'autre part, l'énumération ci-dessus n'épuise pas la liste de ceux qui, à un titre quelconque, étaient mêlés à l'entretien, à la surveillance ou à l'exploitation des forêts et des eaux du domaine royal. A côté des agents qu'on vient de voir, il y en avait une grande variété d'autres, d'attributions et de conditions très diverses¹. Tels étaient les louvetiers² et goupilliers³, occupés à la destruction des loups et des renards et qui recevaient des primes pour chaque bête tuée par eux : les bigres, qui recherchaient les essaims d'abeilles dans les bois et les élevaient dans des ruches⁴; les ramageurs, qui levaient certaines redevances⁵. On trouve mention de l'office de mouleur de bois à Rouen en 1453 : comme le nom l'indique, le mouleur s'occupait de la vente du bois dans la ville⁶. Des actes de la deuxième partie du XIII^e siècle mentionnent, dans la forêt de Roumare, des « maîtres de la forêt », desquels « on peut conjecturer qu'ils formaient une sorte de conseil d'administration⁷ ». Un certain nombre de personnes ayant reçu du roi, à titre de fief ou autrement, la jouis-

1. Cf. Prevost, p. 132.

[Si l'on voulait dresser l'inventaire de tous les emplois de ce genre, il conviendrait de ne pas se laisser induire en erreur par certaines dénominations. Ainsi la maîtrise de la forêt de Roumare (dont les ordonnances prescrivaient la suppression à plusieurs reprises) n'était autre chose que la ferme de certains revenus de cette forêt (Prevost, p. 166, 170-172, 193-194; *Ord.*, t. VI, p. 234, art. 41; t. VII, p. 777, art. 40; t. VIII, p. 529, art. 39; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 366, art. 56).]

2. On rencontre aussi les noms de louvier, louveteur, chaceleu. Du Cange, *Glossar.*, art. *luparius*; Maulde, p. 462; A. N., J 775, n° 11 (1280); JJ 146, n° 370 (1394); B. N., lat. 9783, fol. 6 v°, 48, 52, 56, 65 v°. 70, 78 v°, 79, 87 v° (1298-1301); Pièces orig. 214, Le Bateur, 2 (1352, 31 juill.).

3. On rencontre aussi la forme gopilleur. Du Cange, *Glossar.*, art. *gopillator*, *gupiliarius*, *vulpeculator*, *vulperarius*, *vulperius*, *vutpiliator*; A. N., JJ 81, n° 363; B. N., Clairambault 43, n° 32 (1386, 2 mai).

4. Du Cange, *Glossar.*, art. *apicularii*, *bigrus*, *bigarus*; F. Godefroy, *Diet. de l'anc. langue franc.*, Complément, art. *bigre*; A. N., JJ 69, n° 392; 102, n° 51; J 731, n° 7. Cf. L. Delisle, *Des revenus publics en Normandie au XII^e siècle*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1849, t. XI, p. 446-447.

5. Du Cange, *Glossar.*, art. *ramagium*; *Ord.*, t. VII, p. 202.

6. Prevost, p. 287.

7. *Ibid.*, p. 135-137.

sance de droits d'usage ou de rentes, lui devaient en retour certains services forestiers, comme par exemple le transport dans les greniers royaux des grains provenant des rentes payées au roi par les coutumiers d'une forêt¹.

(A suivre.)

1. B. N., fr. 26010, n° 1169 : sentence de l'échiquier des eaux et forêts reconnaissant à Pierre Thouron certains droits, auxquels il prétendait dans la forêt de Rouvray, à cause de sa femme, « a tiltre de ce qu'il est tenu de faire le sommage, de mener ou faire mener les fourmens et aveines deübs au roy notre s. a cause de lad. forest de Saint Estienne a Rouen ou celle part qu'il plaise a gens du roy a ce commis et ordenez, et trouver sacs et pouches a mener lesdis grains, tout a ses propres couls et despens, saulve a li qu'il puisse retourner au giste en son hostel le jour qu'il en sera parti pour ledit fait » (1371, 16 mai).

L'AFFAIRE DU VAL-DE-GRÂCE (AOÛT 1637)

LES

DOCUMENTS DE LA CASSETTE DE RICHELIEU

La collection de Saint-Albin, dont le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale vient d'acquérir une partie, contient, entre autres pièces intéressantes sur l'histoire de France au xvii^e siècle, un important dossier relatif à l'affaire du Val-de-Grâce, dans laquelle la reine Anne d'Autriche fut gravement compromise, en août 1637. Ces documents, au nombre de dix-sept, proviennent de la cassette du cardinal; ils figuraient au xviii^e siècle dans les archives du maréchal-duc de Richelieu, qui les fit communiquer au Père Griffet, lorsque celui-ci rédigeait son *Histoire de Louis XIII*. Cet historien les a intelligemment analysés dans le tome III de son ouvrage¹.

Le dossier complet, réuni par le ministre, fut dispersé probablement à l'époque de la Révolution. Une partie des documents, — la plus considérable, — fut recueillie par le marquis de Bruyère-Chalabre, puis vendue à sa mort en 1833². Ces originaux, achetés alors par le libraire Fontaine, puis par la « Société des Bibliophiles français », ont été mis en vente par les membres

1. P. 39 à 61. Voir V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 30. Le maréchal communiqua aussi à l'historien le dossier relatif à l'affaire de Châteauneuf (voir Griffet, t. II, p. 392). Aucune indication relative aux archives du cardinal ne se trouve dans le travail d'E. Bonnaffé sur les *Collections de Richelieu*, 1883, gr. in-8°.

2. *Catalogue des livres imprimés et manuscrits et des autographes composant le cabinet de feu M. de Bruyère-Chalabre*. Paris, Merlin, 1833, in-8°, p. 104, n° 165 bis.

de cette association en 1847¹ et acquis en 1850 pour la Bibliothèque, où ils constituent le ms. 10215 du fonds français (ancien supplément français 4068²).

Le reste du dossier, passé entre les mains de A.-Ch.-O. Rouselin de Corbin, comte de Saint-Albin, formait un des groupes les plus intéressants de sa collection et les pièces qui concernent l'affaire du Val-de-Grâce sont venues compléter heureusement le ms. français 10215. Elles sont aujourd'hui réparties dans les volumes 22896, 22897 et 22898 des nouvelles acquisitions du fonds des manuscrits français³.

Ces divers documents, qui n'étaient connus que par les allusions inexactes, contenues dans les *Mémoires* d'un des principaux acteurs de l'affaire, Pierre de La Porte, l'écuyer d'Anne d'Autriche⁴, et par les analyses, bien faites mais résumées, du Père Griffet, permettent de dresser une liste à peu près complète des actes officiels et des documents originaux et authentiques, relatifs à cette affaire, liste qui se peut compléter utilement à l'aide de pièces annexes : récits, notes, lettres, etc. Par cette énumération, il est possible de suivre, jour par jour, le développement de l'enquête menée pour connaître tous les détails de cette curieuse intrigue et d'en saisir la complexité. La publication intégrale des documents, récemment entrés à la Bibliothèque nationale, complétera le travail de Victor Cousin qui, dans la première édition de son important ouvrage sur *Madame de Chevreuse*⁵, a donné les textes des

1. *Catalogue de documents historiques et de lettres autographes relatifs au règne de Louis XIII*. Paris, Techener, 1847, in-8°, p. 13-17.

2. Ces documents furent communiqués par B. Hauréan à D.-M. Avenel lorsqu'il recherchait les lettres de Richelieu. Voir *Lettres et papiers de Richelieu*, t. V, p. 835. Paulin Paris, dans les notes de son édition des *Historiettes* de Tallemant (t. II, 1854, in-8°, p. 80), donne la date de 1850 pour l'entrée de ces documents au département des manuscrits.

3. Nouv. acq. fr. 22896, fol. 45-46, 50-65; 22897, fol. 91-92; 22898, fol. 50, 140-148. Cf. H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits*, 1918-1920, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1921, p. 151-153. — Sur ce collectionneur, voir *Nouvelle biographie générale Didot*, t. 42, 1866, col. 1017-1019.

4. *Mémoires contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*. Genève, 1755, in-12. Voir E. Bourgeois et L. André, *les Sources de l'histoire de France : XVII^e siècle*, t. II, 1913, p. 51, n° 724. Au cours de ce présent travail, ces mémoires sont cités d'après l'édition de la collection Michaud et Poujolat, 3^e série, t. VIII, p. 24-36.

5. P. 250 et suiv. Cf. les autres éditions, p. 416 à 424.

pièces de la cassette de Richelieu, contenues dans le ms. français 10215. Ces notes, lettres et interrogatoires prouvent, contrairement aux affirmations des mémorialistes, favorables à la reine, que le rôle d'Anne d'Autriche dans cette intrigue était important, et que Richelieu n'a pas fait passer, quoi qu'on ait dit, « des choses de rien pour de graves conspirations » ; elles constituent la source sûre et définitive, à laquelle doit recourir l'historien, en délaissant les affirmations plus ou moins vraies des mémoires, dont la forme vive et les détails amusants et romanesques ont trop souvent frappé l'imagination d'écrivains, qui n'ont pas craint d'affirmer, en se fiant à leurs dires, des faits tout à fait inexacts.

I.

La haine qu'Anne d'Autriche avait conçue pour l'influence autoritaire du cardinal de Richelieu l'avait amenée à conserver des relations dangereuses avec les pires ennemis de la France. Les correspondances qui ont été conservées, malgré les efforts faits pour les dissimuler ou les détruire, ne laissent pas de doutes sur les négociations que, de 1630 à 1637, la reine, sous l'influence et par l'intermédiaire de ses amies, Madeleine de Silly, dame du Fargis, et Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, noua avec son frère, le cardinal-infant Fernand, l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Mirabel, le duc Charles IV de Lorraine et des agents et des seigneurs anglais¹.

Mais Richelieu veillait. Bien renseigné par une active police², il avait appris, à la fin de juillet 1637³, que le commissionnaire

1. Voir V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 44; 2^e éd., p. 115. L. Batiffol, *la Duchesse de Chevreuse*, p. 140. Voir, sur M^{me} du Fargis, les indications bibliographiques données par Livet dans la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XVII, 1873, in-8°, col. 106-107, et par P. Paris dans son édition de Tallemant, t. II, p. 6, 80, 120, etc. Sur l'entourage de la reine, hostile à la France, voir A. Baschet, *le Roi chez la reine*, 2^e éd., 1866, in-8°, p. 321.

2. « Je vous disois, affirmait Louis XIII, que M. le Cardinal est un étrange esprit, car il découvre toutes choses. Il a des espions proches des princes estrangers ; il apprend leurs desseins et fait surprendre leurs paquets par des hommes déguisés, qui détroussent les courriers. » Cité par Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 39.

3. Le cardinal avait eu vent de la chose par une lettre adressée à la reine et saisie dans un paquet de M. de Mirabel, intercepté par ses espions. Il la fit

qui se chargeait de porter les lettres de la reine, où devaient se trouver les preuves indéniables de la trahison, était un « portemanteau » de la souveraine. Pierre de La Porte, qui avait des relations suivies avec M^{me} de Chevreuse¹. Il le fit arrêter le vendredi 12 août, alors qu'il avait sur lui une missive d'Anne à la duchesse, alors reléguée à Tours, missive qu'il n'avait pu remettre au sieur de La Thibaudière, qui s'était chargé de la porter².

La reine était cependant allée rejoindre Louis XIII à Chantilly. Elle apprit avec effroi l'emprisonnement de son serviteur. Elle fut abandonnée de l'immense majorité des courtisans et son attitude se ressentit bientôt de la solitude où elle se trouvait³, surtout lorsqu'elle apprit que le ministre avait entre les mains une de ses lettres à Mirabel. Épouvantée et ne doutant pas que le roi n'hésiterait pas à la punir, elle essaya cependant de jouer au plus fin, avouant à moitié, chargeant ses serviteurs, faisant appel à la clémence de son mari et à la pitié de Richelieu.

Cependant, dès les 12 et 13 août, le chancelier Pierre Séguier avait perquisitionné à l'hôtel du duc de Chevreuse, où La Porte résidait, puis il s'était transporté le lendemain de bonne heure, sur les huit heures du matin, à l'abbaye du Val de-Grâce, au fau-

copier, puis renvoya le tout de manière qu'on ne s'aperçût pas que la missive avait été ouverte, pour pouvoir savoir l'étendue de la culpabilité de la souveraine dans la réponse, dont il espérait s'emparer. Mais cette lettre lui échappa. Prévenu par M^{me} de Chémereault, il résolut de presser le mouvement et décida l'arrestation de La Porte.

1. Son frère Marc de La Porte faisait partie de la maison de la duchesse.

2. Le rôle de La Thibaudière dans cette affaire est tout au moins étrange. S'il n'a pas joué le rôle d'agent provocateur, il fut dénonciateur par crainte. Voir, à ce sujet, outre les insinuations de La Porte, les *Mémoires de M^{me} de Motteville*, édition Riaux, t. 1, p. 66, et le récit manuscrit de la vie de M^{me} de Hautefort cité par Cousin, *Mademoiselle de Hautefort*, 3^e éd., 1868, p. 155. Cf. aussi Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 59. La Thibaudière était le commissionnaire habituel de M^{me} de Chevreuse (lettre du 24 août, Affaires étrangères, France, *Mémoires*, t. 827, fol. 316).

3. Certains des serviteurs d'Anne, qui s'étaient compromis pour elle, en voyant la gravité des accusations changèrent de ton et regrettèrent d'avoir encouru la colère du roi. C'est le cas de son écuyer Patrocle. « La reine, dit La Porte (qui lui est resté fidèle malgré la manière assez égoïste dont elle le compromit), fut deux jours sans boire ni manger et saignée deux fois à cause d'un étouffement. Personne ne la voyoit, sauf ses domestiques et M. [Fr.] de Guittant. On remarquoit que quantité de courtisans, passant dans la cour du château, baissoient les yeux, pour qu'on ne crût pas qu'ils regardoient la fenêtre de sa chambre. » (*Mémoires*, éd. Michand, 3^e série, t. VIII, p. 27.) Cf. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 47.

bourg Saint-Jacques, en compagnie de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondî. C'était dans ce monastère, dont la reine protégeait tout spécialement les religieuses¹, que la souveraine se retirait souvent et se livrait sans crainte à la correspondance secrète qu'elle entretenait avec les souverains d'Espagne et d'Angleterre: c'était là aussi qu'elle avait des rendez-vous clandestins et d'importants entretiens avec leurs agents et les ennemis du ministre. Elle y avait reçu M^{me} de Chevreuse exilée, et y conservait les lettres et autres documents relatifs à ses négociations dans un coffre mystérieux, auquel il est fait allusion dans les interrogatoires².

Mais les religieuses, dont la supérieure, — tout au moins, — la franc-comtoise Louise de Milley, était dans le secret³, furent

1. Voir, sur les rapports des religieuses et de la reine, Claude Fleury, *la Vie de la Mère d'Arbouze, réformatrice de l'abbaye du Val-de-Grâce*, 1684, in-16.

2. Voir, sur cette cassette, l'ouvrage de l'abbé Fleury, p. 258. — D'après cet ecclésiastique, qui a fait dans un appendice de son ouvrage sur la réformatrice du Val-de-Grâce, Marguerite d'Arbouze (appendice intitulé : « Ce qui est arrivé de plus mémorable au Val-de-Grâce sous les trois premières abbesses, qui ont succédé à la Mère d'Arbouze »), un récit détaillé assez véridique, mais naturellement favorable aux religieuses et à la reine, ce serait « une des filles de la reine » qui aurait rapporté qu'Anne, « estant au Val-de-Grâce, s'estoit enfermée en paritculier avec la M. de Saint-Estienne, qui estoit l'abbesse, et avec la M. de Saint-Benoist, et, qu'estant dans son cabinet, elle s'estoit fait apporter une cassette par une terrasse, qui donnoit sur un petit jardin: que cette cassette venoit sans doute d'Espagne et devoit estre pleine de papiers, que la reine avoit visitéz fort secrettement avec ces deux religieuses. » Le nom de « l'espionne » de Richelieu est connu : c'est Françoise de Barbézieux, demoiselle de Chémernaut (cf. E. Griselle, *États des maisons de Louis XIII et des membres de sa famille*, p. 93). Le récit de l'abbé Fleury lui donne un rôle très net, puisque c'est sa dénonciation qui aurait tout déterminé. Au reste, malgré l'avis favorable, porté sur elle par La Rochefoucauld, l'attitude réelle de M^{lle} de Chémernaut ne fait pas de doute (voir V. Cousin, *Madame de Hautefort*, 1^{re} éd., p. 45 et 423; P. Paris, *Historiettes de Tollemant*, t. II, p. 201 et 209). La Porte prétend que la reine savait bien qui l'avait trahie (*Mémoires*, p. 31). M^{lle} de Chémernaut se brouilla ensuite avec le cardinal et fut exilée à Poitiers (É. Magne, *Une amie inconnue de Molière*, 1922, in-18, p. 18). — Sur l'auteur de l'ouvrage relatif à Marg. d'Arbouze, il faut rappeler que l'abbé Claude Fleury, né à Paris en 1640, fut d'abord avocat au Parlement, entra dans les ordres et devint précepteur des princes de Conti, puis du duc de Bourgogne, sous la direction de Fénelon. Il fut membre de l'Académie française et mourut en 1723. Son ouvrage a été utilisé par le Père Griffet, qui le cite d'après un manuscrit, conservé aux archives du Val-de-Grâce.

3. « La reine, dit l'abbé Claude Fleury (*op. cit.*, p. 258), avoit grande con-

prévenues¹. Les documents compromettants, — lettres, chiffres, cachets, — purent être enlevés et confiés par l'intermédiaire d'une des sœurs. Françoise du Cambout de Coislin, à une amie de la reine, Jeanne de Montluc et de Foix, marquise de Sourdis². La perquisition ne donna pas les résultats qu'escomptait Richelieu³. Les quelques lettres saisies⁴, et qui remontent à 1630, ne fournirent pas de renseignements sur l'affaire, et le procès-verbal, rédigé par le chancelier et publié dans ce présent travail, ne contient guère de preuves pour l'inculpation. Mais il permet de démentir de façon absolue, ainsi que l'a déjà constaté le Père Griffet, la fausseté du bruit, transmis par plusieurs mémoires, et d'après lequel le chancelier aurait interrogé la reine dans sa cellule, l'aurait pressée de questions, aurait fouillé dans ses meubles et ses coffres devant elle, et se serait même hasardé à faire un geste vers sa personne, pour prendre un papier caché dans son sein⁵.

fiance en elle. » Anne avait d'ailleurs été la plus sûre des protectrices de la réformatrice Marguerite d'Arbouze.

1. C'est probablement le chancelier qui tint un double jeu, exécutant avec soin les instructions qu'il avait reçues, mais faisant prévenir la reine en secret par M. de Puisieux. Voir, à ce propos, les affirmations de Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, t. V, p. 359) et de Leclerc (*Vie de Richelieu*, t. II, p. 346). Le Père Griffet ne croit pas que ce magistrat ait commis une telle indiscrétion, qui aurait pu compromettre sa fortune. Voir encore R. Kerviler, *le Chancelier Pierre Séguier*, 1874. in-8°, p. 83 et 84.

2. D'après une note d'un dossier généalogique (Bibl. nat., ms. fr. 26894, dossiers bleus 149, n° 46), ce serait Françoise du Cambout-Coislin, qui aurait sauvé les papiers d'Anne. Le Vassor, Leclerc et Griffet (*locis citatis*) attribuent ce rôle à « la marquise de Sourdis, fille du comte de Cramail ».

3. Le procès-verbal de cette perquisition, signé de Séguier, est une des pièces qui viennent d'entrer à la Bibliothèque : nouv. acq. fr. 22898, fol. 142 et suiv. Cet acte est publié plus bas, voir pièce justificative n° I : on peut le comparer avec le très intéressant récit, contenu dans le volume de l'abbé Fleury sur la Mère d'Arbouze, p. 258 et suiv. Le procès-verbal avait été utilisé par Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 40 et suiv. Cf. Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. II, p. 147; V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 46; 2^e éd. et suiv., p. 121.

4. Les lettres saisies sont maintenant conservées à la Bibliothèque dans le manuscrit 22896 des nouvelles acquisitions, fol. 50 à 65. Elles sont publiées dans ce travail, pièce justificative n° II.

5. Le fait de la non-présence de la reine et le peu de succès de la perquisition sont confirmés par le récit véridique, quoique incomplet et plein de réticences, de l'abbé Fleury. « L'archevêque, dit-il, ne pouvoit se persuader qu'une abbesse favorite de la reine n'eût pour tout appartement que cette pauvre cellule. En estant assuré, il s'y enferma avec le chancelier pour la visiter exacte-

L'abbesse fut déposée et exilée à La Charité, dans le petit monastère dit le Mont-de-Piété, et y partit immédiatement sous escorte, bien qu'elle se prétendit malade¹. Les religieuses réunies élurent une nouvelle abbesse, la Mère de Saint-Benoit, Marie de Burges (ou Bourges), qui était également dans les intérêts d'Anne d'Autriche².

L'enquête, cependant, se poursuivait avec activité. La Porte, emprisonné à la Bastille³, fut interrogé les 13, 15 et 18 août par le maître des requêtes, Charles Leroy de La Poterie, qui avait été chargé de suivre l'affaire avec le chancelier⁴. La tactique du zélé serviteur de la reine, tactique que l'on peut suivre de près, grâce aux textes des procès-verbaux originaux, qui permettent de

ment. Ils trouvèrent une méchante cassette de bois remplie de haïres, de disciplines et d'autres instrumens de pénitence. Ensuite, ils mirent la main sur des papiers, mais c'estoit des « méditations », composées par la Mère d'Arbouze. Comme ces cellules n'estoient séparées que par des cloïsons de planches, les religieuses les plus voisines leur entendoient dire : « Nous ne trouvons icy « rien moins que ce que nous cherchons, c'est la demeure d'un ange ». Ils allèrent ensuite au dépost et dans tous les autres lieux de la maison, particulièrement à l'appartement de la reine. Enfin, ils vinrent à l'infirmerie, où ils trouvèrent l'abbesse au lit et l'interrogèrent sur l'intelligence, dont on la soupçonnoit avec l'Espagne : à quoy elle répondit avec beaucoup d'humilité et de douceur qu'elle en estoit entièrement innocente et, pour les satisfaire sur la cassette qu'ils cherchoient, elle déclara que c'estoit la reine d'Angleterre qui l'avoit envoyée et qu'elle n'estoit remplie que de bas, de gands, de rubans, de dentelles et d'autres garnitures à la mode d'Angleterre et que la reine l'avoit donnée à leur sacristie, avec quelques rubans et autres choses semblables. » Sur les cadeaux entre les entourages des reines de France et d'Angleterre, voir Ch. de Baillon, *Henriette-Marie de France*, 1877, in-8°, p. 134. Sur l'engouement pour les produits anglais à cette époque, voir L. Charlanne, *L'Influence française en Angleterre au XVII^e siècle : la vie sociale*, 1906, in-8°, p. 54.

1. Voir le récit de l'abbé Fleury. L'abbesse exilée fut accompagnée de la Mère Antoinette d'Estrades, sœur du maréchal de France, dite de Saint-François, de la Mère Marie Thévenin, dite de la Conception, et enfin de la Mère Marguerite Gaboury, de Sainte-Ursule, fille d'un tapissier du roi, qui resta seule avec elle.

2. Cette religieuse, dit l'abbé Fleury, avait « un très bon esprit, un jugement solide, une grande prudence et une fidélité incroyable à garder le secret. » Sa conduite dans l'affaire du Val-de-Grâce témoigne, en effet, qu'elle possédait cette dernière qualité.

3. La Porte a laissé de son emprisonnement et de toute l'affaire un récit fort piquant, mais qui mérite d'être contrôlé. Cf., sur les amusants détails donnés dans ces *Mémoires*, V. Cousin, *Madame de Hautefort*, 1^{re} éd., p. 37, n. 1.

4. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 54-55.

contrôler le dire de ses *Mémoires*, plutôt tendancieux, consista à tout nier, reconnaissant simplement avoir fait transmettre des lettres à M^{me} de Chevreuse, et affectant la plus entière ignorance pour les négociations entreprises avec les Espagnols, les Anglais et les Lorrains¹. Cette attitude était fort habile et déçut Richelieu, qui avait espéré saisir par les aveux du « porte-manteau » et de l'abbesse tous les ressorts de l'affaire². Aussi fit-il revenir à la charge auprès du prisonnier, dont il espérait vaincre le sentiment de courageuse fidélité par les promesses ou les menaces. La Porte fut alors interrogé par le chancelier le 21³, puis le 27 août⁴; le magistrat avait reçu à cette occasion de très minutieuses instructions pour diriger cet entretien, instructions dont le texte a été conservé et publié⁵. Le prisonnier eut ensuite à répondre à des examens plus importants encore. Le cardinal lui-même et dans son palais, puis « le grand gibecier de France » Isaac de Laffemas, lui firent subir des interrogatoires pressants. Mais seuls, les *Mémoires* de l'intéressé donnent des renseignements sur ces épisodes, et le contrôle d'un autre texte, qui permettrait de vérifier la valeur de ses affirmations, manque⁶.

1. Les textes de ces interrogatoires, conservés dans le ms. fr. 10215, sont publiés par V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 264, etc.

2. « Le Cardinal, piqué de ce que ses ennemis publioient qu'il engageoit le roi à persécuter des personnes innocentes, pour satisfaire ses animosités particulières, résolut de tirer à quelque prix que ce fût de la reine, de La Porte et de la supérieure des aveux capables de justifier les traitements rigoureux, qu'on leur faisoit souffrir. » Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 49-50.

3. Cet interrogatoire, qui existe dans le manuscrit des nouvelles acquisitions du fonds français 22898, fol. 146, est publié dans ce présent travail (pièce justificative n° V). Voir Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 55.

4. Publié par V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 279.

5. V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 257; 2^e éd. et suiv., p. 422.

6. Voir, sur ces deux interrogatoires, les *Mémoires de La Porte*, coll. Michaud et Poujoulat, 3^e série, t. VIII, p. 27 et 28. Le cardinal, qui avait avec lui le chancelier et François Sublet, sieur de Noyers, secrétaire de la Chambre du roi, aurait promis son appui au « porte-manteau » s'il voulait faire les déclarations, qu'il réclamait de lui, relativement aux correspondances de la reine. Malgré offres, puis malgré menaces, l'accusé tint bon, affirmant toujours qu'il ne savait rien. Richelieu le menaça alors de faire faire son procès, « qui iroit bien vite, puisqu'il s'agissoit de l'intérêt de l'État et du service du roi ». Le cardinal insista ensuite sur les faibles sommes, qu'Anne donnait à son serviteur et sur la manière dont elle le chargeait sans scrupules; il nargua sa fidélité, puis le somma de dire la vérité, car, né Français, La Porte devait obéir au roi et se faisait le plus grand tort, puisque la principale intéressée en l'affaire, la reine, avait reconnu l'exactitude des faits dont il

Sur ces entrefaites, la reine comprit que sa déclaration du 15 août, où elle affirmait n'avoir aucune correspondance en pays étranger, ne pourrait se soutenir; elle vit que dans la lutte qu'elle avait entreprise contre le ministre, elle avait perdu la partie. L'attitude hostile de son mari qui, malgré les conseils d'indulgence de son confesseur, le Père Nicolas Caussin, ennemi de Richelieu, ne voulait pardonner qu'après un éclaircissement complet de l'affaire, la décida à tout avouer: Anne fit prier le cardinal de la venir trouver, et le 17 août, dans un entretien dramatique, auquel assistèrent M^{me} de Senecey, MM. de Chavigny et de Noyers, et les Pères Caussin et Faure, elle se soumit à toutes les conditions, qui lui étaient imposées. Elle avait fait retirer les spectateurs et, sur la promesse du cardinal qu'il obtiendrait pour elle du roi un pardon absolu et l'oubli de sa conduite, elle dit la vérité, en témoignant de grands regrets d'avoir d'abord menti, s'écriant plusieurs fois: « Quelle bonté faut-il que vous ayez, Monsieur le Cardinal! », et essayant de prendre la main du ministre en signe d'amitié¹.

Richelieu, quoi qu'en aient prétendu les partisans de la souveraine, ne cherchait pas à faire répudier son ennemie, mais il voulait détruire les effets possibles de son influence et de ses intrigues: il contribua donc à la réconciliation des deux époux. Le 22 août, Anne renouvela par écrit ses aveux² et fit transmettre au cardinal, par l'intermédiaire de son secrétaire, Nico-

s'agissait, sans hésiter un instant à compromettre son porte-manteau, qu'elle avait désigné comme étant son intermédiaire habituel, pour transmettre ses correspondances. Malgré tout, La Porte eut la constance de ne pas changer ses déclarations et répéta ce qu'il avait déjà dit pour la lettre, qui avait été saisie sur lui; malheureusement, il avait contre lui les déclarations de La Thibaudière, « qui s'étoit accusé lui-même, pour avoir meilleur marché de la peine, qu'il croyoit encourir ». Le ministre prit donc l'accusé en flagrant délit de mensonges. Finalement, La Porte dut avouer la vérité à cet égard et fut « fort grondé » de sa dissimulation. Cependant, il sut éviter les principaux pièges de ce long interrogatoire de cinq heures et ne compromit pas la dame d'atour, Catherine Le Voyer de La Flotte, grand'mère de M^{me} de Hautefort, qui ne semble pas, d'ailleurs, avoir trempé de manière active dans les négociations.

1. Voir, à ce sujet, les *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud, t. X, p. 201, et la note du ministre, publiée par V. Cousin, *Madame de Cherreuse*, 1^{re} éd., p. 231; 2^e éd. et suiv., p. 416.

2. Voir V. Cousin, *Madame de Cherreuse*, 1^{re} éd., p. 255; 2^e éd. et suiv., p. 420.

las Le Gras¹, l'expression de sa soumission et l'engagement définitif qu'elle prenait de renoncer à de semblables pratiques. Elle tint d'ailleurs sa promesse et ne s'exposa pas à une nouvelle humiliation.

Dès lors, le système de dénégation absolue de La Porte devenait dangereux. Grâce au dévouement de M^{lle} de Hautefort² et à d'habiles complicités, gagnées à l'intérieur de la Bastille³ par François de Rochechouart, commandeur de Jars⁴, La Porte fut prévenu à temps des aveux de sa maîtresse et de leur caractère. Aussi, lorsque Isaac de Laffemas l'interrogea à son tour, il put donner à ses réponses une direction nouvelle. Le magistrat, affectant à son égard une bonhomie hypocrite, lui déclara qu'il était son ami et lui cita l'exemple de l'écuyer de la reine, Patrocle, qui avait dit ce qu'il savait et avait obtenu son pardon (ce qui était d'ailleurs faux). Mais, devant l'attitude inchangeable de l'accusé, le terrible instructeur changea de méthode : il le fit mener dans la chambre de la torture, « lui faisant un grand sermon sur les ais, les coins, les cordages, exagérant le plus possible les douleurs que cela causoit et, comme cette question aplatissoit les genoux ». La Porte déclara qu'il ne parlerait que sur l'ordre de sa maîtresse ; mais un échange de lettres entre Anne et lui ne le décida pas ; il feignait de se méfier de ces missives, qu'il prétendait être dictées à la reine. Finalement, il accepta de se fier aux conseils à lui donnés par

1. Nicolas Le Gras, secrétaire et intendant de la reine, a été mêlé à toute l'affaire ; il a servi d'intermédiaire et de conciliateur. Voir, sur lui, E. Gri-selle, *Lettres de la main de Louis XIII*, t. II, p. 313.

2. V. Cousin, *Madame de Hautefort*, 1^{re} éd., p. 33 et suiv.

3. « Tous les prisonniers, écrit La Porte, ont des charités les uns pour les autres, qui ne sont pas imaginables. » Les nommés Bois d'Arcy, Réveillon, le baron de Tenance et « des croquants de Bordeaux » furent les intermédiaires, qui conspirèrent pour prévenir La Porte. Celui-ci reçut plusieurs lettres du commandeur de Jars ; il répondit d'abord en écrivant avec du charbon écrasé et détrempe dans l'huile de la salade, qu'on lui donnait à son diner. Les prisonniers lui passèrent ensuite de l'encre, du papier, des plumes et la correspondance fut plus active.

4. Voir, sur cet épisode, les *Mémoires de La Porte*, coll. Michaud, 3^e série, t. VIII, p. 31 et suiv., et les *Mémoires de M^{me} de Motteville*, éd. Riaux, t. I, p. 68. Parmi les fidèles de la reine, outre M^{lle} de Hautefort et M^{lle} de Chémereault, qui était tenue, vu son double rôle, à affecter un grand dévouement, il faut citer M^{me} de Senecey, M. de Coislin, gendre du chancelier, M^{me} de Villarcieux, mère de M. de Châteauneuf, et les religieuses du Val-de-Grâce.

un officier de la maison de la souveraine, François de La Rivière¹, qui était, en réalité, au service du cardinal. La Porte, qui savait à quoi s'en tenir, fit semblant de céder aux objurgations de ce personnage et entra dans la voie des aveux qui, naturellement et ainsi qu'il avait été concerté, correspondaient avec ceux d'Anne².

De son côté, l'abbesse du Val-de-Grâce, interrogée par le maître des requêtes La Poterie, à La Bussière le 24, revint sur ses premières déclarations et fit des déclarations sans réticence³.

L'affaire se terminait donc par le triomphe de Richelieu. Les partisans de la reine ont répété que le ministre avait échoué dans ses projets, qu'il voulait faire répudier la jeune femme et qu'il avait dû renoncer à séparer le roi et sa femme. M^{me} de Motteville a même écrit que Louis XIII s'était aperçu que la souveraine « n'était pas si coupable, qu'il l'avait cru », ce qui ferait penser que le roi se serait finalement opposé aux desseins de son ministre. Il ne semble pas qu'en réalité il en soit ainsi. Le cardinal voulait mettre son ennemie dans l'impossibilité de continuer ses intrigues, plus irritantes que dangereuses, et l'arracher à l'influence de la duchesse de Chevreuse; il est arrivé à ce double résultat. La reine se réconcilia avec le roi⁴, et elle n'essaya plus de lutter contre l'autorité du cardinal, jouant dorénavant un rôle effacé, ne s'intéressant plus aux actions de son ancienne amie et n'entreprenant plus aucun acte, qui pût la rendre suspecte⁵.

1. *Mémoires de La Porte*, éd. Michaud, 3^e série, t. VIII, p. 32; *Mémoires de M^{me} de Motteville*, éd. Riaux, t. I, p. 68; Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 57; Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. II, p. 449.

2. *Mémoires de La Porte*, éd. citée, p. 33 et 34. Sur les derniers épisodes de l'affaire et les conséquences de sa conduite pour La Porte, voir également ces *Mémoires*.

3. Voir V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 261. Abbé Fleury, *op. cit.*, p. 260. La Bussière est située dans le Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare.

4. Lors de la naissance de Louis XIV, qui eut lieu le 5 octobre 1638, le chancelier aurait dit à Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne : « Qui eût cru cela il y a un an? — On n'eût point été au Val-de-Grâce! — Vous jetez une pierre dans mon jardin. — Non, mais dans celui des gens, qui vous y avoient envoyé! »

5. La reine s'était engagée à ne plus « entrer dans les couvents des religieuses » jusqu'à ce que le roi lui en donnât de nouveau la permission, ce qui

II.

Les documents, récemment acquis par la Bibliothèque nationale, permettent, outre les pièces de premier ordre, qui ont été signalées au cours du résumé de l'affaire : procès-verbal des perquisitions; lettres de la reine saisies au Val-de-Grâce; interrogatoire de La Porte, de préciser le rôle de second ordre de deux personnages, mêlés à cette intrigue.

Ce sont deux lettres qui apportent ces détails, l'une du roi à Richelieu, du 16 août 1637¹, et l'autre du Père Caussin au même, du 23 de ce mois².

La première est relative à l'attitude de l'écuyer de la reine, Hercule Séguin Patrocle, s^r de Préquentin. Ce serviteur, qui ne semble pas avoir été au courant des intrigues de sa maîtresse, avait, au début, pris avec violence le parti d'Anne, proférant des paroles inconsidérées sur Louis XIII et le cardinal, si bien que le roi, s'il ne le soupçonna pas de complicité, fut, tout au moins, mécontent de son attitude et l'accusa d'exercer sur l'esprit faible et mobile de la souveraine une pernicieuse influence. Il exigea son exil. Patrocle, comprenant alors son imprudence, et instruit de la culpabilité de sa maîtresse par les aveux très nets de celle-ci, changea de ton. Il écrivit des lettres de ton très humble et repentant au souverain et à Richelieu et

lui fut bientôt accordé. Anne s'intéressa toujours à l'abbaye du Val-de-Grâce et son rôle comme protectrice de cette maison est bien connu. C'est elle qui fit entreprendre les constructions. Dans la description de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, due à la Mère du Calvaire, Madeleine Le Bossu (nouv. acq. fr. 10171, p. 11), un passage curieux fait allusion aux séjours de la reine dans l'abbaye. « La reine se fit faire un appartement dans le cloître de ce monastère, où sa piété incomparable la portoit à entrer fort souvent, pour se retirer du monde. Elle y couchoit ordinairement depuis la veille de Noël jusqu'au jour des Saints-Innocents (28 décembre), à la Purification de Notre-Dame (2 février), au dimanche des Rameaux, depuis le jedy saint au samedi suivant, à l'Assomption, à la Toussaint et en d'autres occasions. » Du commencement de la régence à sa mort, elle y passa 150 nuits et y est entrée 537 fois. Sur les rapports de la reine, de la famille royale et des religieuses du Val-de-Grâce, voir G. Vauthier, *Anne d'Autriche et l'église du Val-de-Grâce* (*Mélanges Guiffrey, Archives de l'Art français*, nouvelle série, t. VIII, 1916, p. 146 et suiv.).

1. Voir pièce justificative n° IV.

2. Voir pièce justificative n° VII.

fit supplier le ministre par le Père Jean-Baptiste Carré¹, puis par le Père Nicolas Caussin², assurant blâmer les actes de la reine et n'avoir agi d'abord que par un sentiment de fidélité, naturel chez un « domestique » zélé. Malgré ses protestations, il dut partir: un an après, il ne parvenait pas encore à obtenir son pardon et à pouvoir faire intervenir les partisans de Richelieu en sa faveur³.

Le rôle du Père Caussin était en partie connu⁴. Au moment où naissait et se développait le « complot » du Val-de-Grâce, le confesseur du roi était au plus mal avec le ministre, et c'est alors que s'organisait la fameuse « intrigue du cabinet », autour de Louise de La Fayette. Anne d'Autriche, qui devait connaître les sentiments intimes du religieux, le fit solliciter. Le Père se montra bien disposé pour la souveraine, assurant que si elle avait commis quelque faute, elle était suffisamment punie par son humiliation. Dans ses *Memoires*, La Porte⁵ affirme que le confesseur lui aurait dit qu'il avait prié, pendant tout le mois, pour obtenir du ciel que ledit La Porte eût la force de se taire! Cependant, le Père Caussin assista avec le roi aux aveux définitifs de la reine, et c'est de cette scène, qu'il rend compte au ministre dans la lettre publiée dans ce travail. Le ton en est très soumis et le religieux se montre tout à fait partisan de Richelieu; il semble donc qu'il n'ait pas craint de jouer double jeu. Ce document est d'autant plus intéressant qu'il permet de contrôler une lettre du roi, qui rapporte les épisodes de cette scène, et qui existe aux archives de Chantilly⁶.

1. Lettre du 19 août, Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 827, fol. 312.

2. Voir pièce justificative n° VII.

3. Lettre du Père Carré du 29 juin 1638, Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 830, fol. 222 v°. Ce Patrocle avait été le confident du commandeur de Sillery (Bibl. nat., ms. fr. 15610, fol. 1-5, 12, 16). Sa famille tenait un certain rang. Un de ses fils fut lieutenant général aux îles d'Amérique (Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 161, fol. 126). Voir surtout sur lui l'excellent ouvrage de J.-Ch. Bonnet, *le Village de Croissy-sur-Seine. I : les Seigneurs*. Angers, 1894, in-8°, p. 87 et suiv.

4. Le Père C. de Rochemonteix (*Nicolas Caussin et le cardinal de Richelieu*, 1911, in-8°), par un oubli bizarre, n'a pas parlé de cette affaire dans son ouvrage d'ailleurs intéressant, mais partial. Voir P. Paris, *op. cit.*, t. II, p. 28, et A. Carrayon, *Documents sur la Compagnie de Jésus*, t. XXIII, 1874, p. 486.

5. Éd. Michaud, 3^e série, t. VIII, p. 30.

6. Voir pièce justificative n° VII.

III.

Les différents épisodes de cette « tragi-comédie »¹ furent très mal connus dans les années qui suivirent. Cette méconnaissance est naturelle, étant donné le rôle qu'y jouait la reine. Les ouvrages sur le règne de Louis XIII, parus dans le courant du XVII^e siècle, ne parlent guère de cette affaire ou y font une rapide allusion². Anne d'Autriche, devenue sous des influences nouvelles une régente et une reine-mère très française de désir et d'acte, n'aurait pas laissé paraître des livres, qui auraient retracé les détails d'un événement de sa jeunesse, où elle avait joué un si triste rôle.

Ce furent donc les différents mémoires qui, parus, soit dès le règne de Louis XIV, soit plus tard, ont fourni les premiers renseignements. D'une manière générale, comme l'a fort bien montré Cousin³, ils fourmillent d'inexactitudes. C'est principalement le cas de ceux d'Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne⁴, de François de Paule de Clermont, marquis de Montglat⁵, et de François, prince de Marsillac, puis duc de La Roche-

1. P. Robiquet, *le Cœur d'une reine*, p. 28.

2. Gabr.-B. de Gramond, *Historiarum Gallia ab excessu Henrici IV libri XVIII* (Tolosa, 1643, in-fol.); Ch. Bernard, *Histoire du roi Louis XIII*, continuée par Ch. Sorel (Paris, 1646, in-fol.); Cl. Malingre, *Histoire du règne de Louis XIII* (Paris, 1648, in-8°); Scip. Dupleix, *Continuation de l'histoire de Louis XIII le Juste* (Paris, 1648, in-fol.), et Charles Vialart, dit de Saint-Paul, *Histoire du ministère du cardinal-duc de Richelieu* (Paris, 1650, in-fol.), ne font aucune mention de l'affaire. Aut. Aubery, *Histoire du cardinal de Richelieu* (1660, in-fol.), et *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu* (1660, 2 vol. in-fol.), n'y fait qu'une rapide allusion et cite deux lettres de Chavigny à ce sujet (cf. la liste des documents imprimée plus loin, nos 13 et 25). Enfin, l'ennemi acharné du cardinal, l'abbé Matthieu de Morgues, sr de Saint-Germain, écrit simplement dans un de ses pamphlets (*Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu, pour lui servir d'épitaphe*, 1643, in-4°, p. 5) : « Non seulement [Richelieu] a mis la mauvaise intelligence entre l'enfant, la mère et le frère, mais il a voulu faire de mesme entre le mary et la femme. »

3. *Madame de Cherreuse*, 1^{re} éd., p. 47; 2^e éd. et suiv., p. 121.

4. *Mémoires contenant les événements les plus remarquables des règnes de Louis XIII et de celui de Louis XIV jusqu'à la mort du cardinal Mazarin*, Amsterdam, 1717, 3 vol. in-12; coll. Michaud et Poujoulat, 3^e série, t. III, p. 68 et suiv. Cf. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 48; E. Bourgeois et L. André, *Sources de l'histoire de France : XVII^e siècle*, t. II, p. 38.

5. *Mémoires contenant l'histoire de la guerre entre la France et la maison*

foucauld¹. Ces trois auteurs ont prétendu que la reine avait été interrogée par le chancelier au Val-de-Grâce, et cette affirmation est une grave erreur, réfutée par les documents officiels².

Ceux qui ont connu l'affaire de plus près ne donnent pas des renseignements auxquels l'historien puisse se fier aveuglément. M^{me} de Motteville³, par exemple, et fort naturellement d'ailleurs, prend le parti de sa maîtresse⁴. Elle a rédigé son récit d'après des confidences, que La Porte lui aurait faites, et les quelques détails qu'elle donne sont contenus, mais plus développés, dans les *Mémoires* du « porte-manteau⁵. »

Quant à celui-ci, il a insisté longuement sur tout l'épisode. Son récit, fort animé et ne manquant pas d'esprit, a frappé vivement l'imagination des lecteurs, et c'est d'après lui qu'ont été très longtemps rédigés les récits, que les historiens faisaient de cette petite conspiration⁶. Mais le lecteur averti doit se méfier

d'Autriche... depuis la déclaration de guerre en 1635 jusques à la paix des Pyrénées, Amsterdam, [Rouen], 1727, 4 vol. in-12; coll. Michaud et Poujoulat, 3^e série, t. V, p. 60. etc. Autre inexactitude : Montglat prétend que la supérieure du Val-de-Grâce était sœur de M. de Pontchâteau. Voir Bourgeois et André, *op. cit.*, p. 68-69.

1. Les premières éditions des *Mémoires de La Rochefoucauld* datent de 1662. Celle qu'il faut consulter a été donnée par MM. Gilbert et Gourdauld dans la collection des *Grands Écrivains de la France*, t. II, p. 27 et suiv. La Rochefoucauld prétend qu'on proposa d'enfermer la reine au Havre et de la répudier. C'est alors, ajoute-t-il, que, la reine « n'osant se confier qu'à M^{re} de Hautefort et à lui, lui proposa de les enlever toutes deux et de les mener à Bruxelles ». V. Cousin ne croit pas à la réalité de cet extravagant projet, qui n'a laissé de traces que dans les mémoires du duc et dans une historiette de Tallemant. Voir, sur les *Mémoires de La Rochefoucauld*, Bourgeois et André, *op. cit.*, p. 115.

2. Le maréchal de Bassompierre n'a fait, dans ses mémoires, qu'une très rapide mention de l'affaire du Val-de-Grâce (*Journal de ma vie*, éd. du marquis de Chantérac, t. II, p. 238). Tallemant (*Historiettes*, t. II, p. 7) a répété la légende de l'interrogatoire d'Anne par le chancelier. Enfin, Louis Favreau, s^r de Chizay, n'apporte dans ses *Mémoires*, publiés par M. Lavollée en 1914, aucun renseignement original (p. 276).

3. *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche* (Amsterdam, 1723, 5 vol. in-12). Voir éd. Riaux, t. I, p. 65 et suiv.

4. Elle écrit : « La Porte, homme de bien, m'a assuré qu'ayant vu les lettres dont il étoit question et sachant ce qu'elles contenoient, il y avoit lieu de réfuter qu'on en eût pu former des accusations contre la reine, qu'il y avoit seulement des railleries contre le cardinal et qu'assurément elles ne portoient rien qui fût contre le roi et l'État. »

5. Elle accuse plus nettement que La Porte La Thibaudière de trahison.

6. *Mémoires contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII*

de cette narration. D'abord, La Porte a écrit assez tardivement, sans avoir sous la main les documents nécessaires. Ainsi, pour les lettres de la reine à lui adressées et pour ses réponses, le texte qu'il donne et cite de mémoire diffère notablement de la version véritable pour deux de ces documents, dont on possède des copies exactes. Sa chronologie est défectueuse¹. De plus, il a voulu innocenter la reine. Enfin, gravement compromis et en danger de perdre la tête, il n'est pas impartial et s'est complu à arranger tout à son avantage². Ces multiples raisons de méfiance obligent donc à contrôler de très près et une à une ses affirmations³, tout en reconnaissant l'attrait romanesque, qui se dégage de ce chapitre animé et spirituel. C'est justement l'intérêt des pièces officielles, conservées dans la cassette du cardinal, que de pouvoir vérifier de très près la véracité des dires d'un des principaux acteurs de ce petit drame⁴.

Ces documents permettent ainsi de constater que le récit donné par le cardinal lui-même est, quoique succinct, précis

et de Louis XIV. Genève, 1755, in-12; coll. Michaud et Poujoulat, 3^e série, t. VIII, p. 24-34. Cf. Bourgeois et André, *op. cit.*, p. 51.

1. C'est ainsi qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de donner des dates précises à ses interrogatoires par le cardinal et par Laffemas, aux lettres de la reine et à ses réponses. Il semble que l'entrevue avec le cardinal dut avoir lieu le 18 août et que l'on peut dater la première missive de La Porte à Aune du 20 (*Mémoires de La Porte*, éd. Michaud, 3^e série, t. VIII, p. 29).

2. « Quand il faudroit mourir, aurait-il déclaré au chancelier, ce seroit le plus grand bonheur, qui pourroit arriver à un homme de ma sorte que de perdre la vie pour le service d'une princesse persécutée. » Les textes des procès-verbaux ne contiennent pas de déclarations si cornéliennes. Il faut d'ailleurs reconnaître l'attitude courageuse de l'accusé, confirmée par ces documents, et d'autant plus notable que la reine n'hésita pas à le charger, rejetant toute la complicité sur lui. Cette fidélité fut d'ailleurs appréciée du cardinal lui-même. Voir V.-M. Deloche, *la Maison du cardinal de Richelieu*, 1912, in-4^e, p. 62-63.

3. Tous les détails relatifs à l'emprisonnement à la Bastille, à la vie dans la citadelle, aux compagnons de captivité et à la singulière manière dont la reine parvint à correspondre avec lui, grâce aux dévouements du commandeur de Jars, de M^{lle} de Hautefort et aux complicités des prisonniers, qui logeaient au-dessus du « porte-manteau », sont fort pittoresques. On peut en admettre l'exactitude.

4. Les *Mémoires* confirment aussi l'attitude tout au moins bienveillante du chancelier et de ses agents. « La Poterie, dit La Porte, n'usa jamais de surprise et m'avertissoit, quand il me voyoit un peu embarrassé, de prendre garde à ce qu'il disoit et de ne pas me presser. »

et véritable¹. Ces quelques pages, analogues à la « relation » rédigée peu de jours après l'affaire et placée en tête du petit dossier constitué par le ministre (probablement pour recourir à ces pièces officielles indéniables en cas de besoin²), sont de ton calme et impartial et restent le meilleur guide narratif de l'affaire du Val-de-Grâce.

Enfin, l'abbé Claude Fleury, dans la *Vie de la vénérable Mère Marguerite d'Arbouze, abbesse et réformatrice de l'abbaye du Val-de-Grâce*³, a transmis la version des religieuses. Son récit est curieux, plein de détails et, somme toute, assez véridique. Mais, cependant, il est forcément incomplet, et certaines de ses affirmations ne méritent pas créance.

IV.

Les historiens, qui se sont occupés au XVIII^e siècle du règne de Louis XIII, n'ont généralement utilisé que les renseignements contenus dans les mémoires connus, et tout particulièrement dans ceux de Brienne, de Montglat, de La Rochefoucauld et de La Porte. Aussi ont-ils transmis un récit plus ou moins exact, avec plus d'un renseignement faux ou d'un détail suspect. C'est le cas de Jacques Le Cointre⁴, de Louis Le Gendre⁵, de Michel Le Vassor⁶, de Leclerc⁷, des adaptateurs de l'œuvre de Vittorio Siri⁸ et de P.-J. Anquetil⁹.

1. Sur la question si délicate des *Mémoires de Richelieu*, voir l'article de MM. Bourgeois et André, *op. cit.*, p. 32 et suiv., et surtout les *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires de la Société de l'histoire de France*, en particulier les thèses, tout récemment exposées par MM. Lavollée et Batiffol. Le passage intéressant pour l'affaire de 1637 se trouve dans le volume de la collection Michaud et Poujoulat, au t. III (2^e série, t. IX), p. 221-224.

2. Cette note est publiée par V. Cousin, *Madame de Cherreuse*, 1^{re} éd., p. 250; 2^e éd., p. 416.

3. Paris, 1684, in-12, p. 258 et suiv.

4. *Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1716-1717, 5 vol. in-12.

5. *Nouvelle Histoire de France*, Paris, 1718, 3 vol. in-fol.

6. *Histoire de Louis XIII*, nouvelle édition, 1757, t. V, p. 356 et suiv. Le Vassor, qui cite à ce sujet Aubery, Bassompierre et les lettres de Grotius, s'est méfié du récit de La Porte. Il ne croit pas à l'interrogatoire par le cardinal, caché et contrefaisant sa voix, mais prétend que le chancelier aurait questionné et brutalisé la reine au Val-de-Grâce, ce qui est complètement inexact. Il assure que les torts de la reine ont été exagérés et que Richelieu a pris peur à tort : « La moindre bagatelle, dit-il, chagrine souvent les plus grands hommes. »

Mais le Père H. Griffet¹, le premier, et grâce aux documents de la cassette de Richelieu, à lui libéralement communiqués par le maréchal-duc, a pu utiliser largement les documents officiels et faire dans son excellent livre sur Louis XIII un récit détaillé et exact de toute l'affaire.

Grâce à lui, la tâche des historiens était désormais rendue facile. A. Bazin, dans sa consciencieuse *Histoire de France sous le règne de Louis XIII*², a repris la narration du Père Griffet, sans se laisser influencer par les détails tendancieux des mémoires.

Il était réservé à Victor Cousin de compléter le récit de l'affaire par d'utiles publications parues, dans un des appendices de son beau livre sur *Madame de Chevreuse*. Il utilisa les documents de la cassette de Richelieu, acquis pour la Bibliothèque nationale en 1850 de la Société des « Bibliophiles français », et sur l'intérêt desquels Leroux de Lincy avait attiré l'attention³. Il en sut extraire un récit amusant, détaillé et, somme toute, scrupuleusement exact, en donnant une édition complète des différentes pièces originales dans la première édition⁴ de son ouvrage, édition qui doit être seule citée pour la documentation du complot du Val-de-Grâce, car, dans les nombreux tirages, qui ont suivi et sont de plus petit format, l'auteur n'a plus donné que quelques-unes de ces pièces. La publication de Victor Cousin n'est pas exempte d'erreurs et de mauvaises lectures. Malgré ces imperfections, qui sont légères, l'ouvrage contient encore à l'heure actuelle la meilleure narration et réunit les documents les plus importants; ce récit est devenu classique, et c'est de lui

7. [Page précédente.] *Vie d'Armand-Jean, cardinal de Richelieu*, 2^e éd., 1696, in-18, t. II, p. 34, etc. Leclerc admet l'interrogatoire de La Porte par le cardinal, caché, et celui de la reine par le chancelier.

8. [Page précédente.] *Memorie reconduite*, 1679, t. VIII, p. 61. Cf. *Anecdotes du ministère de Richelieu, tirées du « Mercurio » de Siri*, 1717, t. I, p. 333.

9. [Page précédente.] *L'intrigue du cabinet sous Henri IV et Louis XIII*, 1780, in-18, t. III, p. 17 et suiv.

1. *Histoire du règne de Louis XIII* (1758, in-4^o), t. III, p. 39-61.

2. 2^e éd., 1846, t. II, p. 446.

3. *Catalogue de documents historiques et de lettres autographes relatifs au règne de Louis XIII appartenant à la Société des Bibliophiles français*, introduction par Leroux de Lincy, p. 2 à 6. Monmerqué avait fait copier ces documents. Voir Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 4334.

4. Éd. in-8^o.

que se sont inspirés, pour citer quelques noms, R. Kerviler¹ et plus récemment MM. P. Robiquet² et L. Batiffol³.

V.

Mais, malgré l'importance des documents parus, l'œuvre de Victor Cousin n'était pas complète, puisque les pièces, qui viennent d'entrer à la Bibliothèque, n'étaient connues de lui que par les analyses du Père Griffet. A l'heure actuelle, on peut, grâce à cette acquisition, dresser une liste des documents officiels relatifs à l'affaire du Val-de-Grâce contenus dans la cassette de Richelieu. Elle comprendra, classées dans l'ordre chronologique, les indications essentielles sur les textes conservés dans les manuscrits fr. 10215 et nouv. acq. fr. 22896, 22897 et 22898 et, en outre, des mentions de lettres et documents annexes, contenus dans des volumes de différents dépôts d'archives (Affaires étrangères, Chantilly) et dans certaines publications, parce que ces textes précisent quelques détails de l'enquête et permettent de suivre le développement de l'affaire.

1. *Août 1637*. — « Relation de ce qui s'est passé en l'affaire de la reine au mois d'août 1637, sur le sujet de La Porte et de l'abbesse du Val-de-Grâce. »

Cette note est de la main du secrétaire de Richelieu, Denis Charpentier, avec des corrections d'Achille Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo⁴. Elle est rédigée d'après les pièces officielles, dont le ministre avait constitué un dossier et a servi aux *Mémoires* du cardinal. C'est un récit succinct, mais assez exact, de toute l'affaire.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 3-7. Copies : *ibid.*, fol. 11 ; copie Monmerqué, nouv. acq. fr. 4334, fol. 2.

Indiqué : *Catalogue de documents historiques et de lettres autographes relatifs au règne de Louis XIII* (Techener, 1847, in-8°), p. 13, n° 1.

Publié : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd. (1856, in-8°), p. 250 ; 2^e éd. et suiv. in-16, p. 416.

1. *Le Chancelier Pierre Séguier*, 1874, in-8°, p. 83 et suiv.

2. *Le Cœur d'une reine : Anne d'Autriche, Louis XIII et Mazarin*, 1912, in-8°, p. 32.

3. *La Duchesse de Chevreuse*, 1914, in-8°, p. 140 et suiv.

4. Je dois l'identification de ces écritures à l'obligeance de mon confrère M. R. Lavollée, à qui j'adresse ici mes remerciements.

2. 10 août. — Lettre de Louis XIII à Richelieu.

Le roi prévient le ministre que la reine ne doit gagner Chantilly que la semaine suivante, et trouve ce changement étrange.

Orig. : Arch. de Chantilly.

Publ. : Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu* (1902, in-4°), p. 315, lettre n° 385.

3. 10 août. — Lettre de Louis XIII à Richelieu.

Cette seconde lettre, à 10 heures du soir, donne des précisions pour les diverses mesures à prendre.

Orig. : Arch. de Chantilly.

Publ. : Comte de Beauchamp, *op. cit.*, p. 315-316, lettre n° 386.

4. 12-13 août. — Procès-verbal des perquisitions et interrogatoires faits par le chancelier Séguier et le conseiller de La Poterie à l'hôtel de Chevreuse et au Val-de-Grâce.

Orig. signé du chancelier; ms. nouv. acq. fr. 22898, fol. 142-145.

Ind. et analysé : le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 43-47; *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud, t. III, p. 221.

Publ. dans le présent travail : pièce justificative n° 1.

5. 12-13 août. — Récit de ces perquisitions dans l'ouvrage de l'abbé Cl. Fleury, *la Vie de la vénérable Mère Marguerite d'Arbouze, abbesse et réformatrice de l'abbaye royale du Val-de-Grâce* (Paris, 1684, in-12), p. 258 et suiv.

Ce récit est utilisé par le P. Griffet, *op. cit.*, qui l'a connu et cité d'après un manuscrit de la bibliothèque du monastère. Cf. à ce sujet, ce qui en a été dit plus haut au § III de cet article.

6. 1629-1637. — « Lettres de la reine trouvées dans le Val-de-Grâce¹ » (11 lettres).

Orig. : ms. nouv. acq. fr. 22896, fol. 50-65.

Publ. dans le présent travail, pièce justificative n° II.

I. Fol. 50 (ex. 149). Lettre au cardinal de Richelieu, du 11 avril 1629.

La reine félicite le ministre de l'« union » conclue entre la France et l'Espagne.

II. Fol. 52 (ex. 115). Lettre à M^{me} de Chevreuse (?), du 14 dé-

1. Ces lettres, que Séguier envoyait au cardinal le 24 août (voir, plus bas, le n° 34, et V. Cousin, *op. cit.*, p. 259), ne faisaient plus partie du dossier, provenant de la cassette de Richelieu, lorsque a été constitué le ms. fr. 10215. Mais, quoi qu'en dise Cousin, elles ont été connues du Père Griffet (t. III, p. 46).

tembre. — Cette lettre, remplie d'allusions mystérieuses, avec chiffres, demande des renseignements pour la conduite de la reine.

III. Fol. 54 (anc. 119). Lettre à la même (?). Sans date.

La reine donne des indications relatives à la distribution de deux lettres.

IV. Fol. 63 (anc. 165). Lettre à l'abbesse du Val-de-Grâce, ainsi que les sept suivantes. Lyon, 21 mai 1630.

Anne signale l'envoi d'une lettre pour la « parente » de l'abbesse¹.

V. Fol. 59 (anc. 157). Lyon, 1^{er} juin 1630.

La reine reproche à sa « parente » de ne pas écrire et parle des bruits de paix.

VI. Fol. 61 (anc. 161). Lyon, 22 juillet 1630.

Cette lettre, de ton banal, contient des compliments et donne des nouvelles de la santé du roi.

VII. Fol. 60 (anc. 159). Lyon, 30 juillet 1630.

La reine adresse de nouveaux reproches à sa parente, qui n'écrit pas.

VIII. Fol. 65. (anc. 171). Lyon, 26 août 1630.

C'est une lettre pour demander à l'abbesse de faire parvenir à la parente une autre missive.

IX. Fol. 55 (anc. 119). Autun, 19 février 1632.

La reine demande pour elle des prières et donne des renseignements, pour faire parvenir des correspondances.

X. Fol. 57 (anc. 154). Sainte-Menehould, 30 juin 1632.

Anne offre ses condoléances pour la mort d'une amie des religieuses.

XI. Fol. 62. Sans date².

La reine prévient qu'elle n'ira pas à l'abbaye, pour les fêtes de Noël.

La correspondance de la reine, qui se trouvait en réalité au Val-de-Grâce, avait été enlevée, et les pièces compromettantes confiées à Françoise du Cambout de Coislin; elles échappèrent aux perquisitions. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français 3747, contient une copie d'un certain nombre de ces lettres; c'est,

1. C'est-à-dire M^{me} de Chevreuse. Voir aux pièces justificatives.

2. Avec cette correspondance de la reine, ou plutôt avec ces quelques débris (laissés intentionnellement pour la saisie), se trouvait une lettre de Jeanne de Lorraine à l'abbesse, lettre qui a été conservée (actuellement nouv. acq. fr. 22898, fol. 50). Elle est publiée dans ce travail, pièce justificative n° III.

suivant le titre, un recueil de « lettres curieuses interceptées du cardinal-infant et des ministres d'Espagne, adressées à la reine, à M^{me} de Chevreuse, M^{me} du Fargis et autres personnes considérables de ce temps-là, pendant le ministère du cardinal de Richelieu, venu, après sa mort, de son cabinet, et quelques despêches durant le courant de l'année mil six cens trente neuf, venues du mesme lieu, tant du roy que dudit cardinal, pour l'emploi de la mer (*sic*) de cette année, adressé à M. l'archevesque de Bourdeaux, qui en avoit le comendement et la principale confiance ».

Les lettres sont échelonnées de 1634 à 1637; les principaux signataires sont la reine, la reine d'Angleterre, la princesse de Phalsbourg, Marguerite de Lorraine, M^{me} de Chevreuse, M^{me} du Fargis, le duc François de Lorraine, Guillaume Craft, lord Montagu, le marquis de Mirabel, le secrétaire Balthasar Gerbier et quelques autres personnages de second plan. Une partie de cette correspondance a été publiée ou analysée par Cousin dans les nouvelles éditions, qui furent données de son livre sur M^{me} de Chevreuse, notamment dans la cinquième, 1869, in-16, p. 411 et suiv., ainsi que certaines des lettres de lord Craft, *ibid.*, p. 116-118. C'est surtout la correspondance de M^{me} du Fargis avec la reine, dont s'est occupé Cousin. C'est, en effet, la partie la plus caractéristique et la plus nettement accusatrice pour Anne d'Autriche. Mais le manuscrit entier mériterait une nouvelle étude, qui permettrait d'établir nettement le degré de culpabilité de la reine. Cf. encore sur les lettres de M^{me} du Fargis une note conservée aux Affaires étrangères, France, *Mémoires et documents*, vol. 830, fol. 81, et L. Batifol, *la Duchesse de Chevreuse*, p. 143, etc. Sur M^{me} du Fargis, voir L. Guron, *l'Histoire du temps*, 1686, in-16, p. 59, 62, 191, et le ms. fr. 24426, qui contient la copie des lettres de cette personne, « qui ont donné lieu à sa condamnation » (fol. 3-13). Voir également les mss. fr. 18433, fol. 240-241; 20150, fol. 175; 23345 et 23351.

7. 13 août 1637. — Départ de la reine pour Chantilly.

Mention : Arch. Affaires étrangères, France, *Mémoires et documents*, vol. 827, fol. 305.

8. 13 août. — Premier interrogatoire de Pierre de la Porte par le conseiller de la Potherie (ou La Poterie).

La Porte, tout en donnant des détails très précis et en reconnaissant avoir servi d'intermédiaire pour les correspondances entre la

reine, M^{me} de Chevreuse, M^{lle} de Hautefort, la comtesse du Lude, etc., sait ne pas trop compromettre la reine, ni ses amies, ni lui-même. Il y donne des explications des chiffres des lettres « à sa fantaisie. »

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 17-26. Copies : *ibid.*, fol. 29 et nouv. acq. fr. 4334, fol. 19.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 13, n° 2.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 264-269.

Cf. sur cet interrogatoire, *Mémoires de La Porte*, collection Michaud et Poujoulat, 3^e série, t. VIII (1839), p. 25 et suiv. — Les procès-verbaux des interrogatoires de La Porte ont été aussi utilisés dans les *Mémoires de Richelieu*.

9. 14 août. — Lettre de Louis XIII à Richelieu.

Le roi demande des nouvelles de Paris et donne des renseignements sur l'attitude de la reine, depuis son arrivée à Chantilly.

Orig. : Arch. de Chantilly.

Publ. : Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu*, p. 316, lettre n° 387.

10. 14 août. — Lettre du chancelier Séguier à Richelieu.

Le chancelier envoie le procès-verbal des perquisitions et de la saisie des lettres. Cf. plus haut les n°s 4 et 6.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 37. Copies : *ibid.*, fol. 39 et nouv. acq. fr. 4334, p. 10.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 13, n° 3.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 259 (qui lui donne la fausse date du 24 août).

11. 14 août. — Notes du chancelier sur la surprise des religieuses.

Cette note, qui insiste sur la surprise des religieuses, d'ailleurs feinte, puisqu'elles avaient été prévenues, donne des renseignements sur la supérieure et le contenu des lettres saisies.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 147. Copies : *ibid.*, fol. 151 et nouv. acq. fr. 4334, p. 11.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 15, n° 15.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 260 ; 2^e éd. et suiv., p. 123.

Il faut joindre à ce document les spécimens d'écriture de l'abbesse

et de la dépositaire, qui ont été tracés lors de la perquisition et ont été conservés. (Même ms., fol. 129 et 131. Ind. : *cat. cité*, p. 15, n° 11. Reprod. : V. Cousin, *op. cit.*, p. 261.)

12. 15 août. — Second interrogatoire de La Porte par La Poterie¹.

La Porte donne des détails sur ses connaissances au faubourg Saint-Germain et ses visites au Val-de-Grâce qui remontent, selon lui, à trois ou quatre ans, ainsi que sur la régularité de la correspondance de la reine et de M^{me} de Chevreuse, et son ancien domestique, Julien Fauques. Il nie toute relation avec la Flandre et M^{me} du Fargis. Mais, pressé sur le contenu d'un mémoire trouvé dans ses papiers, il doit fournir des précisions, qu'il sait rendre peu compromettantes sur certaines personnes de son entourage : le peintre La Jaille, le laquais Louis, les nommés François et Renault, et sur le rôle de M^{mes} de Hautefort et du Lude.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 41-48. Copies : *ibid.*, fol. 49 et nouv. acq. fr. 4334, fol. 23.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 13, n° 14.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 269-273. — Voir *Mémoires de La Porte*, éd. citée, p. 26.

13. 15 août. — Lettre de M. de Chavigny au cardinal de La Valette.

Chavigny mentionne, sans préciser, l'affaire du Val-de-Grâce.

Éd. A. Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, t. II (1660, in-fol.), p. 75.

14. 16 août. — Lettre de Louis XIII à Richelieu.

Cette lettre, écrite de Chantilly et autographe, est relative à l'écuyer de la reine, Hercule Séguin Patrocle.

Orig. : ms. nouv. acq. fr. 22896, fol. 45-46 (ex. 13).

Publiée plus bas, pièce justificative n° IV.

Publ. antérieures : le P. H. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III (1758, in-4°), p. 48. Avenel, *Lettres et papiers de Richelieu*, t. V, p. 808 (d'après l'orig. conservé alors par M. de Saint-Albin). M. Topin, *Louis XIII et Richelieu* (1875), p. 334, n° CLXXIX (d'après ce texte). Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu*, p. 316, n° 388

1. Les interrogatoires s'espaçaient tous les deux ou trois jours, « comme la fièvre tierce », dit La Porte, non pour donner du repos à l'accusé, mais pour permettre de transmettre ses réponses à la cour et d'en recevoir les instructions.

(d'après le texte du Père Griffet. Bonnet, *le Village de Croissy* (1894), p. 82, note 2 (d'après Avenel. Sur l'attitude de Patrocle, voir *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 224.

15. 16 août. — Lettre de Richelieu à M^{me} de Chevreuse.

Le cardinal prévient la duchesse de l'envoi de l'abbé du Dorat, Gabriel de Maran, à Tours pour l'interroger au sujet de son rôle dans l'affaire.

Publ. : Avenel, *Lettres et papiers de Richelieu*, t. VI (1864), p. 834.

16. 17 août. — Déclaration de la reine Anne.

La reine qui, le 15 août, avait proclamé son innocence (*Mémoires de Richelieu*, p. 222) fait des aveux complets, reconnaissant avoir correspondu avec le cardinal-infant, le marquis de Mirabel et Gerbier, et avoir fourni des renseignements importants à ces personnes. Elle spécifiait aussi ses relations avec M^{me} de Chevreuse et le duc de Lorraine. Il existe de cette déclaration écrite par le secrétaire d'Anne, Nicolas Le Gras, deux textes un peu différents. C'est celui qui a le caractère le plus solennel, qui a été utilisé par le P. Griffet et par Cousin.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 65 et 73. Copies : *ibid.*, fol. 69 et 77 et nouv. acq. fr. 4334, p. 4 et 5. Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 827, fol. 307.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 14, n^{os} 6 et 7.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 253; 2^e éd. et suiv., p. 419.

A la suite se trouve une déclaration du roi. Voir V. Cousin, *ibid.*, p. 255 et 420. Cf. *Mémoires de Richelieu*, *loc. cit.* Le cardinal s'était rendu chez la reine à sa demande et elle lui fit les aveux les plus définitifs « avec beaucoup de déplaisir et de confusion ». C'est le roi qui exigea l'écrit de ces aveux.

17. 17 août. — Mémoire du roi, mentionnant les conditions, qu'il entend imposer à la reine, pour qu'elle obtienne de lui son pardon, suivi de l'engagement de celle-ci d'obéir à ces prescriptions. Ce document est intitulé : « Mémoire des choses que je désire de la royne. »

Copie, écrite le 21 août, par ordre d'Anne, pour être remise à Richelieu. Ms. fr. 10215, fol. 59. Copies du xix^e siècle, *ibid.*, fol. 62 et nouv. acq. fr. 4334, p. 6.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 13, n° 5.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 256; 2^e éd. et suiv., p. 421.

18. 18 août. — Troisième interrogatoire de La Porte par La Poterie.

La Porte fournit des renseignements sur les lettres et les affaires de M^{me} de Chevreuse, donne de nouveaux détails sur les chiffres employés et précise le rôle d'un agent de la duchesse, Mazelle, et celui de son propre frère, Marc de La Porte. Il persiste à ne pas répondre sur les questions les plus importantes, prétendant n'en rien savoir. Son système est, avant tout, de dénégation systématique. Il se montre adroit, intelligent, prudent et d'une fidélité indéniable à sa maîtresse.

Orig. : ms. fr. 10213, fol. 81-90. Copies : *ibid.*, fol. 93 et nouv. acq. fr. 4334, p. 27.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 15, n° 8.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 273-278.

19. 19 août. — Lettre de Richelieu à M^{me} de Chevreuse.

Le cardinal prévient la duchesse de l'envoi auprès d'elle des abbés de Cinq-Mars, Pierre de Broc, et du Dorat, Gabriel de Maran.

Publ. : Avenel, *Lettres et papiers de Richelieu*, t. V, p. 835.

20. 19 août. — Lettre du chancelier Séguier au roi.

Le chancelier avertit le roi du départ de Patrocle pour Bourges¹.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 107. Copies : *ibid.*, fol. 115 et nouv. acq. fr. 4334, p. 12.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 15, n° 9.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 280.

21. 19 août. — Lettre du chancelier à Richelieu.

Le chancelier envoie le procès-verbal du troisième interrogatoire de La Porte (cf. n° 18) par La Poterie, qui va aller interroger l'abbesse du Val-de-Grâce à La Bussière. Il a ordonné à Patrocle de partir pour Bourges.

1. Patrocle, qui put ensuite se rapprocher de Paris de dix lieues (Ét. Galois, *Lettres inédites des Feuquières*, t. I, 1845, in-8°, p. 202; lettre de Meusnier à du Fresne, du 5 octobre 1637), mourut un mois et demi avant Richelieu, le 16 octobre 1642 (Bonnet, *op. cit.*, p. 88).

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 103. Copies : *ibid.*, fol. 105 ; nouv. acq. fr. 4334, fol. 12 v°.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 15, n° 9.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 275.

22. 19 août. — Lettre de Patrocle au roi.

Tout en acceptant de se conformer à l'ordre d'exil reçu, l'écuyer de la reine proteste de son innocence et se place sous la protection du commandeur de Sillery. Noël Brulart.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 111. Copies : *ibid.*, fol. 115 et nouv. acq. fr. 4334, fol. 13.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 15, n° 9.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 281.

23. 19 août. — Lettre du P. J.-B. Carré, supérieur du noviciat des Jacobins, rue Saint-Dominique, à Richelieu.

Le P. Carré intervient en faveur de Patrocle, qui lui a conté ses infortunes et prétend n'avoir agi qu'en gentilhomme, en défendant la reine. L'écuyer craignait la colère du cardinal, et il a tout expliqué au Père, mais celui-ci ne peut transmettre ces propos, qui intéressent les secrets du roi.

Orig. : Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 827, fol. 312.

24. 21 août. — Lettre de Louis XIII à Richelieu.

Dans cette lettre écrite de Chantilly, le roi mande au cardinal certains détails, qu'il est nécessaire de savoir de La Porte.

Orig. : Arch. de Chantilly.

Publ. : Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu*, p. 318, n° 389.

25. 21 août. — Lettre de Chavigny au cardinal de La Valette.

Les affaires de la reine sont accommodées.

Publ. : A. Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 77.

26. 21 août. — Interrogatoire de La Porte par le chancelier.

La Porte fait les mêmes aveux et persiste dans le même système de dénégation générale. Il reconnaît ce qu'il ne pouvait nier, relativement à l'affaire La Thibaudière, mais affirme ne rien savoir sur

les correspondances avec la Flandre, les rôles de M^{mes} de Chevreuse, du Lude, de Hautefort et d'Auger, agent anglais.

Orig. signé du chancelier; nouv. acq. fr. 22898, fol. 146-148.

Publ. dans le présent travail, pièce justificative n° V.

27. 22 août. — Lettre du chancelier au roi.

Le chancelier envoie à Louis XIII l'interrogatoire de La Porte : « S'il ne plaist à la reyne le descharger en descouvrant véritablement de qui elle s'est servie,... La Porte ne scauroit esviter la question ordinaire et extraordinaire. »

Orig. autogr.; nouv. acq. fr. 22898, fol. 140.

Publ. dans le présent travail, pièce justificative n° VI. Cf. P. Robiquet, *le Cœur d'une reine : Anne d'Autriche, Louis XIII et Mazarin* (1912, in-8°), p. 34.

28. 22 août. — Nouvelle déclaration de la reine.

Dans ce document, écrit de la main de Nicolas Le Gras, la reine reconnaît avoir donné un chiffre pour correspondre avec Mirabel; mais elle prétend ne pas avoir trempé dans les négociations de M^{me} de Chevreuse avec le duc de Lorraine. Enfin, elle a reçu au Val-de-Grâce la duchesse de Chevreuse, alors exilée à Dampierre, ainsi que lord Walter Montagu, qui lui écrivait par l'intermédiaire d'Auger.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 133. Copies : *ibid.*, fol. 135 et nouv. acq. fr. 4334, p. 7.

Ind. : *Catalogue des documents historiques relatifs au règne de Louis XIII*, p. 16, n° 12.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 255; 2^e éd. et suiv., p. 420.

Voir *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 223.

29. 22 août. — Instructions données au chancelier pour les interrogatoires de La Porte et de l'abbesse du Val-de-Grâce.

Dans ce document, écrit par M. des Noyers, le chancelier est prévenu des aveux de la reine et reçoit des ordres précis pour les questions qu'il doit faire à La Porte, notamment sur le rôle d'Auger. « Il le faut exhorter à dire la vérité par toutes sortes de menaces. »

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 117. Copies : *ibid.*, fol. 121 et nouv. acq. fr. 4334, p. 8.

Ind. : *Catalogue des documents historiques relatifs au règne de Louis XIII*, p. 15, n° 10.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 257; 2^e éd. et suiv., p. 422.

30. 22 août. — Second mémoire. pour les interrogatoires.

Ce document est relatif à l'interrogatoire de l'abbesse à La Busnière. Il relate les aveux de la reine et prescrit les questions les plus embarrassantes pour la Mère de Milley, questions qui doivent prouver les mensonges, qu'elle a faits lors de la perquisition du 13 août.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 123. Copies : *ibid.*, fol. 127 et nouv. acq. fr. 4334, p. 9.

Ind. : *Catalogue des documents historiques relatifs au règne de Louis XIII*, p. 15, n° 10.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 258; 2^e éd. et suiv., p. 422.

31. 23 août. — Lettre de Louis XIII à Richelieu.

Le roi a reçu l'interrogatoire de La Porte et. le 23 au matin, accompagné du Père Caussin, il s'est rendu chez la reine. lui a lu ce document et la lettre du chancelier. Le confesseur a insisté auprès d'Anne, pour savoir la vérité entière. La souveraine a persisté l'avoir dite, et tout en engageant La Porte à proclamer « tout ce qu'il sait ». elle a essayé de défendre les religieuses du Val-de-Grâce.

Orig. : Arch. de Chantilly.

Publ. : Comte de Beauchamp. *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu*, p. 319, n° 389. — Cf. plus bas, pièce justificative n° VII.

32. 23 août. — Lettre du P. Caussin à Richelieu. Il raconte aussi l'entrevue chez la reine et défend Patrocle.

Orig. : nouv. acq. fr. 22897, fol. 91-92 (ex. 25-26).

Analysé : Père Griffet. *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 57.

Publ. dans le présent travail, pièce justificative n° VII.

Sur l'attitude du P. Caussin, voir *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 224.

33. 24 août. — Lettre de M^{me} de Chevreuse à Richelieu.

La duchesse avoue qu'elle a essayé de voir en secret la reine, mais n'a pu exécuter son désir; elle désirait l'entretenir du mauvais état de ses affaires et voulait la porter à avoir de la reconnaissance pour le cardinal. Elle ajoute qu'elle n'a plus de rapports avec le duc de Lorraine et prétend vouloir servir Richelieu et le roi, à qui elle

obéira. Elle ne sait rien de la dépêche, qui a été surprise en Bourgogne et résume la correspondance qu'elle entretient avec lord Montagu.

Orig. : Arch. Aff. étr., France, *Mélanges et documents*, t. 827, fol. 316-318.

34. 24 août. — Interrogatoire à La Bussière de l'abbesse du Val-de-Grâce par La Poterie.

Dans cet interrogatoire, qui n'est pas du 28 août, comme l'imprime Cousin, l'abbesse reconnaît avoir vu souvent écrire la reine au Val-de-Grâce et admet la véritable explication des lettres destinées à la « parente ». Elle prétend ne pas connaître La Porte.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 137. Copie : nouv. acq. fr. 4334, fol. 17.

Ind. : *Catalogue des documents historiques concernant le règne de Louis XIII*, p. 16, n° 13.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 261-263.

Voir *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 224; Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 59.

35. 25 août. — Lettre de l'abbé du Dorat à Richelieu.

Cette lettre contient les résultats de l'enquête de l'abbé sur le rôle de M^{me} de Chevreuse dans l'affaire.

Orig. : Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 827, fol. 321.

36. 25 août. — Lettre de la reine à La Porte.

La reine ordonne à son écuyer de déclarer la vérité.

Copie : Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 827, fol. 320.

Cf. un texte assez différent dans les *Mémoires de La Porte*, éd. citée, p. 29.

37. [Août.] — Lettre de La Porte à la reine.

La Porte prie la reine de déclarer qu'il n'a transmis de lettres d'elle qu'à M^{me} de Chevreuse. « S'il estoit vray que V. M., y est-il dit, en ait envoyé [en Flandre] et qu'elle dist que ce fust par moy, elle me charge pour décharger ceux, de quy elle se seroit servie... »

Copie : Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 827, fol. 332.

Sur les interrogatoires de La Porte par le cardinal, puis par Laffemas, « grand gibecier » de France, ainsi que les différentes lettres échangées entre la reine et La Porte, voir les *Mémoires* de celui-ci, p. 27 à 32. Il est difficile, d'après le texte même de ces

Mémoires. de pouvoir donner des dates précises. Il y aurait d'abord une lettre de La Porte (20 août (?) p. 29 : « Madame. M. le cardinal me dit hier... »), puis une réponse de la reine (21 août (?) p. 29 : « La Porte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite »), une nouvelle lettre du « porte-manteau » (22 août (?) p. 30 : « Madame, j'ai reçu la lettre qu'il a plu... »). — Cf. le n° précédent.

38. 27 août. — Dernier interrogatoire de La Porte par le chancelier.

Malgré l'intervention de La Rivière, La Porte persiste dans ses premières déclarations, puis, sur l'assurance à lui faite que la reine voulait qu'il dise la vérité, il reconnaît avoir porté des paquets à Auger, mais dément énergiquement avoir eu des rapports avec les émissaires du duc de Lorraine et prétend n'avoir jamais été au Val-de-Grâce. Il met aussi Patrocle hors de cause.

Orig. : ms. fr. 10215, fol. 141. Copie : *ibid.*, fol. 145.

Ind. : *Catalogue des documents relatifs au règne de Louis XIII*, p. 17, n° 14.

Publ. : V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 279.

39. 28 août. — Lettre de Richelieu à M^{me} de Chevreuse.

Le cardinal annonce l'envoi des abbés du Dorat et de Cinq-Mars pour interroger la duchesse.

Minute : Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, t. 827, fol. 309. — Cf. plus haut le n° 19.

40. 3 mai 1638. — Note mentionnant le pardon de La Porte.

Ind. : Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 828, fol. 3.

41. 29 juin 1638. — Lettre du P. Carré à Richelieu.

Le Père mentionne qu'il s'est délivré des réclamations de Patrocle et de sa femme.

Orig. : Arch. Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, vol. 830, fol. 222 v°.

L'étude attentive de ces différents documents permet donc de suivre l'enquête dans tous ses détails, de jour en jour, et d'éclaircir quelques points obscurs. La lecture des quelques lettres de la reine saisies au Val-de-Grâce, malgré leur apparente insignifiance au premier abord, prouve la culpabilité d'Anne et la réalité des relations, qu'elle entretenait avec les représentants des gouvernements espagnol et anglais. Les autres procès-verbaux

montrent l'habileté de Richelieu et de ses agents en la circonstance; le ministre a eu recours aux procédés habituels à la justice gouvernementale, il est vrai; mais il avait affaire à forte partie, et les dénégations de La Porte et de l'abbesse pouvaient le mettre en fort mauvaise posture. En obtenant les aveux de la souveraine et en la décidant à se soumettre, il obtint le résultat qu'il cherchait et parvint à annihiler les mauvais résultats que de telles pratiques auraient entraînés pour le pays. Bref, il triompha, sans frapper trop fort, et vint à bout, grâce à la menace savamment maniée, d'un complot où trempait la reine de France, et dont les éléments, suivant ses propres paroles, mettaient en péril « l'intérêt de l'État et le service du Roi »¹.

Paul-M. BONDOIS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

*Procès-verbal des perquisitions faites les 12 et 13 août 1637 à l'hôtel du duc de Chevreuse et au couvent du Val-de-Grâce par le chancelier Séguier*².

Le mecredi douziesme jour d'aoust, le s^r Dumont, sur les sept heures du soir, donna advis à M^r le Chancelier que La Porte estoit arresté et mis en la Bastille. En mesme temps, mondit s^r le Chance-

1. Nous n'avons pas tenu compte, pour expliquer cet épisode, de l'hypothèse de l'amour de Richelieu pour Anne d'Autriche, qui aurait conduit le cardinal à des extravagances et qui, repoussé, aurait déterminé sa haine contre la souveraine et la lutte entre ces deux personnes, non pas que l'historien doive rejeter absolument cette explication, qui s'appuie sur les dires de plusieurs contemporains, mais parce que ce n'est certainement pas le mobile principal qui a déterminé la « tragi-comédie » du Val-de-Grâce. Voir à ce sujet, outre les dires de M^{me} de Motteville, de Chizay, de Tallemant, etc., l'ouvrage de V. Champier et G.-Roger Sandoz, *le Palais-Royal*, t. I, 1900, in-fol., p. 87, et aussi celui de M. Robiquet, déjà cité.

2. Copie authentique signée par le chancelier et envoyée par lui à Richelieu, nouv. acq. fr. 22898, fol. 142 et suiv. (ex. 181-187). Ce procès-verbal a été ana-

lier manda le s^r de La Poterie¹, conseiller du Roy en ses conseilz. pour se rendre en l'hostel de Chevreuse, et, en attendant qu'il y feust arrivé, mondit s^r le Chancelier y alla, crainte que ledit s^r de La Poterie ne trouvast quelque difficulté². Mons[ieu]r le duc de Chevreuse estoit chez luy, auquel ledit s^r Chancelier donna la lettre du Roy et lui fist entendre sa volonté. En mesme temps, il commanda que l'on ouvrist la chambre, où se retiroit le nommé La Porte; le s^r de La Poterie, cependant, arriva, qui eut ordre de faire faire ouverture des coffres et description des papiers, qui s'y trouveroient; ce qui fut fait et, entre tous les papiers, il ne s'est trouvé aucun papier de considération, sinon quelques lettres, qui sont sans suscription et soubzcription. Il y a quelques chiffres, ce qui a donné subject de le retenir et les faire reconnoistre à La Porte, pour sçavoir de luy de qui estoient les lettres et la signification des chiffres.

L'an MVI^e trente sept, le treiziesme aoust³, *Nous*, chancelier de France, suivant le commandement qui nous a esté fait par le Roy, nous sommes transportés au monastère du Val-de-Grâce, en la compagnie de Monsieur l'archevesque de Paris⁴; où estant, ledit s^r archevesque a fait commandement à la Mère supérieure⁵ de luy ouvrir la porte, et ensuite de quoy, estant entré dans ledit monastère, ledit s^r archevesque a demandé la Mère abesse, supérieure dudit couvent, laquelle les religieuses ont dit estre dans l'infirmierie depuis cinq jours, travaillée d'une fiebvre continüe, qu'elle s'efforceroit néantmoins de se lever pour recevoir ses commandementz; et, un peu de temps après, ledit s^r archevesque⁶, montant pour aller

lysé de très près par le Père Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 43 et suiv.

1. Charles Leroy de La Poterie ou La Potherie, maître des requêtes.

2. Cf. *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud, t. III (2^e série, t. IX), p. 221. Le chancelier avait interrogé le laquais de La Porte, qui lui avait été amené par l'intendant du duc, François Éveillard de Boispillé, pour savoir où son maître cachait ses papiers. Mais le laquais ne dit rien et les papiers de l'accusé restèrent dans leur cachette. Sur l'émotion de La Porte, au sujet de cette perquisition, voir ses *Mémoires*.

3. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 44.

4. Jean-François de Gondi, évêque de Paris en 1622, puis archevêque en 1623. C'est l'oncle du cardinal de Retz, qui fut son coadjuteur. Voir, sur les rapports de l'archevêque avec les religieuses du Val-de-Grâce, l'ouvrage de Claude Fleury, *la Vie de la vénérable Mère d'Arbouze*, p. 112.

5. La Mère de Saint-Étienne, Louise de Milley, de famille franc-comtoise. Voir *Gallia christiana*, t. VIII, p. 584. Cf. V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 44; 2^e éd. et suiv., p. 121.

6. Fol. 142 v^o.

au dortoir, ladite Mère supérieure s'est présentée, accompagnée de plusieurs religieuses¹. à laquelle ledit sieur archevesque a fait commandement de le conduire à sa cellule; où estant, il luy a déclaré *qu'il avoit ordre*² du Roy de luy commander en vertu de sainte obédience et sur peyne d'excommunication de dire la vérité sur ce qui luy seroit demandé par nous. Chancelier, et que, de faict, il luy commandoit souz lesdites peynes de dire la vérité, lorsqu'elle seroit par nous interrogée³.

Sur quoy nous aurions déclaré à ladite Mère supérieure que le Roy nous auroit commandé de venir audit monastère. pour sçavoir la vérité de sa bouche de quelques particularités, qui concernent son service, dont il estoit assés informé d'ailleurs, en telle sorte qu'il n'avoit pas grand besoin de sa déclaration, si ce n'estoit que la Reyne l'avoit désiré, pour assurer sa Majesté de la vérité de ce qu'elle luy avoit dit⁴.

Que le Roy sçavoit que la Reyne avoit escript en Flandres au marquis de Mirabel⁵. à Madame du Fargis⁶, et le vingt-troisiesme juillet dernier à Madame de Chevreuse⁷; que l'on croyoit bien que la Reyne luy pouvoit avoir faict deffenses de déclarer qu'elle eust escript aucunes lettres, mais que la Reyne, ayant recognu au Roy qu'elle avoit escript, elle avoit désiré que l'on luy dist, pour marque et assurance de sa confession⁸, qu'elle avoit le xxiii^e juillet⁹ dernier escript à Madame du Fargis, qu'elle désiroit sçavoir d'elle s'il estoit vray que l'Angleterre estoit en termes de rompre avec Espagne, ce qui la mettoit en peyne. Après ces particularités, qui luy estoient cogñies et qu'elle sçavoit, elle pourroit prendre créance

1. D'après la biographie due à l'abbé Claude Fleury (*la Vie de la vénérable Mère d'Arbouze*), l'archevêque aurait défendu à toutes les religieuses de se parler l'une à l'autre, sous peine d'excommunication. Griffet a répété cette assertion, qui est très vraisemblable, d'après une copie manuscrite, conservée dans les archives du monastère. Suivant le même écrivain, l'archevêque et le chancelier seraient venus interroger l'abbesse dans son lit, à l'infirmierie, mais ce fait, rapporté pour exciter la pitié des lecteurs, est inexact.

2. Mots soulignés dans le texte.

3. Signes dans la marge.

4. Signes en marge.

5. Antonio Davila y Zuñiga, marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne.

6. Marguerite de Silly, dame du Fargis.

7. Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse. Voir sur elle le livre de M. L. Batiffol et surtout celui de Victor Cousin.

8. Signes en marge.

9. Et non le 24, comme l'imprime Griffet.

en ce que l'on luy disoit que la Reyne¹ desiroit qu'elle déclarast ce qui c'estoit passé dans le monastère et les lettres qu'elle avoit escriptes et à qui. et si elle avoit escript en Espagne: que l'on l'interpelloit par le serment, qu'elle avoit fait audiet s^r archevesque de Paris, de déclarer la vérité de ce qu'elle sçavoit.

Sur quoy lad[ite] Mère supérieure a respondu qu'elle n'avoit aucune cognoissance que la Reyne, estant en ce monastère, eust escript aucunes lettres, et qu'elle ne luy en veù escrire ny recevoir aucune; ce qu'elle affirmoit estre vray sur la damnation de son âme, et qu'elle estoit preste de le jurer sur le s[ain]t sacrement de l'autel, et pressée plusieurs fois de recognoistre la vérité, puisque la Reyne le desiroit pour sa satisfaction, a persisté sur les mesmes sermens et a déclaré n'avoir cognoissance qu'elle eust jamais escript.

Nous lui avons demandé les chiffres de la Reyne, qu'elle eust à nous les représenter; elle a déclaré qu'elle n'en a jamais veu aucun et que, si elle en avoit. elle ne les avoit mis dans le monastère².

Nous nous sommes fait représenter les cassette[s], qu'elle avoit dans sa cellule et, estantz ouvertes, nous n'avons trouvé qu'une lettre de la Reyne, adressante à elle, et une de Madame de Vandosme. Enquise si elle n'en avoit point receu d'autres, elle a dit qu'elle en avoit receu quelques-unes, pendant que la Reyne estoit au voyage et qu'elles estoient entre les mains de la dépositaire, et en mesme temps, de l'ordonance de M. l'archevesque de Paris, la dépositaire a esté mandée, qui nous a conduit dans le dépost; où estant, elle nous a représenté plusieurs lettres missives de quelques particuliers³ et. entre autres, estoient des lettres de la Reyne adressantes à lad[ite] Mère supérieure, toutes escriptes de Lyon en 1630⁴. Sur quoy nous

1. Fol. 143.

2. Sur cet interrogatoire, voir l'ouvrage de l'abbé Claude Fleury, qui résume tout cet incident de façon assez inexacte, mais donne quelque détail sur la fameuse cassette, pleine « de garnitures à la mode d'Angleterre ».

3. Fol. 143 v^o.

4. Les lettres de la reine à l'abbesse (ainsi que la lettre de Jeanne de Lorraine) existent dans le dossier, qui vient d'entrer à la Bibliothèque (nouv. acq. fr. 22896, fol. 50 et suiv.). Griffet a dû les voir, mais il a compris que, si elles n'étaient pas sans laisser entrevoir quelques aperçus singuliers, elles étaient généralement trop anciennes, pour apporter des lumières sur le complot. En réalité, les missives dangereuses avaient été confiées à des intermédiaires sûrs. Cela n'empêche pas d'ailleurs qu'elles sont connues maintenant grâce à une copie (ms. fr. 3747) et qu'elles ne laissent aucun doute sur la culpabilité

aurions représenté à ladite supérieure qu'il n'y avoit pas d'apparence que la Reyne ne luy escript depuis l'année 1630, qu'ayant beaucoup d'affection pour elle, ainsy qu'elle tesmoigne par lesd[ites] lettres. il est aysé à croire qu'elle a continué à luy escrire aux occasions et qu'elle debvoit représenter les autres. et qu'elle nous déclarast la vérité de ce que nous luy demandions : à quoy ladite Mère supérieure a répondu sur les mesmes sermens, qu'elle n'avoit receu aucunes lettres que celles, qui estoient représentées ; ce qui a esté affirmé par la depositaire sur les mesmes sermens¹. Ensuite de quoy nous serions retournés en la cellule de ladite Mère supérieure ; où estans, nous l'aurions derechef enquis de la vérité de ce que nous luy avons demandé ; laquelle a tousiours persisté en ses réponses et qu'elle n'avoit aucune cognoissance de ce que nous luy demandions. Nous luy avons ordonné qu'elle eust à escrire quelques lignes de sa main, ce qu'elle a fait², et a déclaré ne sçavoir escrire autre lettre. et que souvent la depositaire, à cause de la peyne qu'elle avoit à escrire, escrivoit ses lettres, et. en mesme temps, nous avons ordonné à ladite depositaire d'escrire, ce qu'elle a pareillement fait. Nous aurions aussy interpellé la Mère maistresse et la Mère depositaire de nous déclarer si elles n'auroient point veu la Reyne escrire des lettres dans led[it] monastere, ou si elles en avoient

d'Anne d'Autriche. Nous publions les lettres saisies le 13, ce qui permettra de vider le débat, en faisant remarquer que les allusions nombreuses et détournées à une correspondance avec M^{me} de Chevreuse ne sont pas sans inspirer des doutes sur l'absolue innocence de ces missives. Fort habilement, les conspiratrices avaient laissé quelques pièces à saisir. Mais ces pièces mêmes semblent, pour un esprit critique, ajouter à l'échafaudage complet des preuves. V. Cousin constata que les lettres n'étaient pas dans le dossier constituant le ms. fr. 10215, et il crut que le Père Griffet ne les avait pas vues. Cette affirmation n'est pas justifiée (*op. cit.*, 1^{re} éd., p. 259).

1. Il se peut très bien qu'il n'y eût pas d'autres lettres à l'abbesse. Mais il y avait certainement d'autres correspondances au Val-de-Grâce. Ce n'est pas là le seul mensonge de la religieuse, dont le dévouement pour la reine ne reculait devant rien.

2. Les modèles de l'écriture de la Mère abbesse et de la Mère depositaire existent dans le ms. fr. 10215. V. Cousin les a reproduits dans la première édition de *Madame de Chevreuse*, p. 261 :

†

« *Ecriture de la Mère abbesse* : Jes. Mā. Benedictus. — Mon Dieu soit n^{re} consolateur.

« *Ecriture de la Mère depositaire* : Jesus soit n^{re} vie à jamais et l'amour de nos ames. »

Il n'est pas fait allusion à cet incident dans l'ouvrage de l'abbé Fleury.

reçu quelques-unes : lesquelles Mères maistresse et dépositaire ont déclaré, sur les sermens que dessus, qu'elles n'avoient jamais veü escrire la Reyne¹ ny recevoir aucunes lettres. — Après lesdites déclarations, nous aurions pris les lettres escriptes de la main de la Reyne, qui nous avoient esté représentées et, après les avoir leües en présence de lad[ite] Mère supérieure, nous luy aurions demandé quelle estoit sa parente, dont la Reyne fait mention par ses lettres et la prie de lui faire rendre ses lettres. Sur quoy lad[ite] Mère supérieure nous a dit que c'estoit une de ses parentes, nomée Marguerite de Cossy, native de la Franche-Comté, qui estoit décédée à présent et qu'elle l'avoit priée de luy moyenner quelque place en la maison de la Reyne, et que la Reyne luy avoit escript plusieurs fois sur ce subject, et luy avoit fait sçavoir qu'elle avoit beaucoup de bone volonté pour elle, et qu'elle s'en souviendroit et la gratifieroit, si elle en avoit le moyen. Avons représenté à la Mère supérieure qu'il n'y avoit pas d'apparence que la Reyne eust pris le soing d'escrire plusieurs fois à lad[ite] damoiselle, sa parente, et qu'elle eust envoyé à elle Mère supérieure des paquetz, pour luy faire tenir, si elle n'eust eu quelque autre subject de luy escrire que celuy, qu'elle nous a dit, et que le soing que la Reyne tesmoigne avoir d'elle par ses lettres fait aysément présumer qu'elle avoit grande familiarité avec elle, et qu'elle luy escrivoit po[ur] quelques occasions plus importantes que celles qu'elle nous a dites ; sur quoy lad[ite] Mère supérieure, sur les mesmes sermens que cy dessus, nous a dit qu'elle ne sçavoit que la Reyne eust au[tr]e subject d'escrire à sa parente que celluy, qu'elle nous a déclaré².

1. Fol. 144.

2. C'étoit là un gros mensonge, comme s'en étoit bien rendu compte le chancelier, vu l'in vraisemblance, qui sautoit aux yeux à cause de l'insistance de la reine envers cette soi-disant parente. Citons, à ce propos, l'interrogatoire de l'abbesse du 28 août, où elle avoua tout à La Poterie (ms. fr. 10215, fol. 137; V. Cousin, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 262) :

« Enquise s'il est véritable que ces mots, qui se trouvent dans les lettres que la Reyne lui a escriptes « donnez ces lettres à vostre parente » signifient une des parentes de la respondante ;

« A dit qu'il est véritable que la Reyne lui escrivoit qu'elle baillast les lettres qu'elle luy envoyoit à sa parente, mais que ce n'estoit pas pour elle.

« Enquise pour qui estoient lesdites lettres ;

« A dict que c'estoit pour M^{me} de Chevreuse.

« Enquise à qui elle faisoit rendre lesdites lettres ;

« A dict qu'elle les rendoit à ceux qui les venoient quérir de la part de M^{me} de Chevreuse.

« Lui avons remonstré qu'il est hors d'apparence que des lettres, qu'on lui

Nous avons demandé que l'on nous fist ouverture de la chambre⁴ et du cabinet de la Reyne; où estans entrés, après avoir fait une recherche exacte nous n'avons trouvé aucuns papiers² et, l'heure du disner de la communauté estant venue, nous nous serions retirés dans la première cour, pour donner temps aux religieuses d'aller au réfectoire, et, ayant sceu que leur disner estoit fait, nous serions rentrés dans le couvent; où estant, Mons[ieu]r l'archevesque a mandé la Mère abbesse en sa cellule et, après l'avoir fait visiter par un médecin³,

donnoit en confiance et desquelles on mettoit l'adresse sous le nom d'une de ses parentes, pour en oster la cognoissance. elle les hazardast [en] les rendant à des personnes, qu'elle ne cognoissoit point;

« A dict que, sur ce que ceux, qui venoient quérir les lettres, disoient qu'ils estoient à M^{me} de Chevreuse, elle les rendoit, encore qu'elle ne les cogneust point.

« Enquise pourquoi elle n'a pas recogneu cette vérité à M. le Chancelier;

« A dict que M. le Chancelier ne l'en enquist pas particulièrement. »

A cet endroit, Séguier a mis en note : « Le chancelier ne la pouvoit enquérir sur le fait de M^{me} de Chevreuse, dont l'on n'a eu cognoissance que par la déclaration de la Reyne. » — L'on voit, en lisant le texte de l'interrogatoire du 13 août, que la Mère de Milley avait une certaine « subtilité » d'esprit, pour parler poliment, qui lui permettait de mettre sa conscience à l'abri sans dire la vérité, qui aurait été funeste à sa protectrice. La reine, dès sa déclaration du 22 août, avait reconnu que « la parente du comté de Bourgogne » était M^{me} de Chevreuse. Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 224.

1. Fol. 144 v^o.

2. Ce passage est cité textuellement par Griffet, *op. cit.*, p. 46, qui en profite pour établir à bon droit que la reine n'assistait pas à la perquisition et que, par conséquent, le chancelier ne se porta pas sur sa personne à des gestes peu courtois, contrairement à la légende, qui paraît dans les *Mémoires de La Rochefoucauld*, de Montglat et de Brienne. « On aurait visité dans ses poches et sous son mouchoir de cou, la traitant comme une criminelle », écrit Montglat. Cette erreur a été répétée par M. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII* (nouv. éd., 1757), t. V, p. 360; J. Leclerc, *Vie du cardinal de Richelieu* (2^e éd., 1696, in-18), t. II, p. 345, et par V. Siri, *Memorie recondite* (Lyon, 1679), t. VIII, p. 663. Le P. Griffet a le mérite d'avoir le premier combattu cette ridicule histoire, bonne pour les mélodrames du boulevard. A la suite, Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. II, p. 447; V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 46; 2^e éd. et suiv., p. 123; M. L. Batiffol, *la Duchesse de Chevreuse*, p. 152, ont montré l'in vraisemblance de cet épisode. Cependant M. E. Roca, *le Règne de Richelieu*, 1906, in-16, p. 79, a répété encore cette fausse tradition.

3. Il est fait allusion à cette visite dans le récit de l'abbé Fleury. « L'archevesque de Paris, écrit cet écrivain, ne laissa pas de luy dire que les ordres du Roy estoient qu'elle sortit à l'heure mesme du Val-de-Grâce, pour aller à La Charité-sur-Loire, au Mont-de-Piété, et qu'elle pouvoit mener avec elle six religieuses à son choix; elle n'en prit que trois... On fit venir des médecins pour

qui a déclaré que son indisposition n'estoit pas telle qu'elle l'empeschast de faire voyage, qu'elle avoit assés de force et de santé pour se mettre en chemin, Mons[ieu]r l'archevesque luy a fait entendre qu'il luy commandoit. en vertu de s[ain]te obédience, de sortir du monastère pour aller au couvent de La Charité¹, qui est de leur ordre, et qu'elle choisit, pour l'accompagner, deux de ses religieuses. Sur quoy la Mère abesse a déclaré qu'elle se trouvoit fort surprise et qu'elle ne pouvoit qu'avec diff[icul]té faire choix des religieuses, pour l'accompagner, supplioit que l'on luy permist d'en conférer avec la communauté. Ce que luy ayant esté reffusé, ell[e] a, premièrement, nommé la Mère dépositaire et la Mère maistresse, seur de M. de Pontchasteau²; depuis, elle a dit qu'il n'y avoit point d'apparence de tirer hors du monastère ces deux seurs et que leur absence causeroit un grand préjudice à la communauté, y estans du tout nécessaires et qu'elle aymoît mieux se priver d'elles que de causer cette perte au couvent et, ensuite. en a nommé trois que l'on luy donna, avec lesquelles elle est partie, accompagnée de l'ecclésiastique que l'on avoit choisy pour sa conduite et le lieutenant du che[vali]er du guet, Le Muet, et ses quatre archers, sans casacques. Après son départ, qui a esté sur les deux heures après midy, Monsieur l'archevesque de Paris a assemblé la communauté dans le chapitre, où il a déclaré qu'il déposoit la Mère abesse, leur enjoignant de procéder à nouvelle eslection; ce qui a esté fait. et ont esleu pour abbesse la mère maistresse des novices³. Ensuite de quoy, nous nous serions retirés.

Faict par nous, Chancelier de France, les jour et an que dessus.

(*Signature autographe* :) SÉGUIER.

Par mondit seigneur,

DENISOT⁴.

juger si elle pouvoit souffrir la fatigue d'un tel voyage et, quelques difficultéz que l'on y trouvât, elle voulust partir avec sa fièvre et ne s'arrêta que pour entrer un moment dans sa cellule et y prendre un crucifix, que la M. d'Arbouze lui avoit donné. »

1. Petit couvent appelé le Mont-de-Piété. Griffet, *op. cit.*, p. 45; Fleury, *Vie de la Mère d'Arbouze*, p. 180-181.

2. Très probablement Françoise du Cambout de Coislin.

3. C'est la Mère de Saint-Benoît, Marie de Burges. Voir l'ouvrage de Cl. Fleury, *Vie de la Mère d'Arbouze*, p. 23, 42, 70, 268.

4. Griffet ajoute, d'après la *Vie de la Mère d'Arbouze*, quelques détails, qui ne figurent pas dans le procès-verbal. L'archevêque et le chancelier se seraient enfermés dans la cellule de la supérieure, pour examiner tout de près. Ils n'y trouvèrent « qu'une méchante cassette de bois, remplie de haïres, de cilices

II.

*Lettres de la Reine, trouvées dans le Val-de-Grâce
le 13 aoust 1637¹.*

N° 1. Fol. 50 (anc. 119²).

Mon cousin, comme je vous ay prié si devant de contribuer à l'accommodement des affaires présentes, je vous veux aussy remercier de l'heureux succès qu'elles ont eu et de ce que, par la paix que vous avés moïenné, j'espère voir l'union. que j'ay tousjours désirée entre le Roy et le Roy mon frère, auquel j'ay escrit pour le prier d'achever ce quil reste, dépendant de luy et d'avoir moins de heine, qu'il n'a eu au passé. Je voulois escrire au Roy pour m'offrir à ce que j'ay fait, mais vostre diligence pour le bien de cest affaire ne m'a donné lieu que pour vous remercier et escrire en Espagne, afin qu'aucun (*sic*) retardement de leur part n'aporta domage à un si grand bien et duquel, quoy qu'il soit public. je m'oblige particulièrement vers vous, croiant que ma considération et ma prière ont beaucoup aydè à la disposition, que vous avés prise sur ce sujet. Je vous assure donc, quand aurés occasions, où je pourray, vous aurés

et autres instrumens de pénitence », et les papiers qu'ils examinèrent, « méditations et œuvres pieuses de la Mère d'Arbouze », n'avaient pas d'importance. Ils auraient ainsi interrogé les religieuses sur une mystérieuse cassette, que l'on aurait introduite dans le monastère par la terrasse du petit jardin. La Mère abbesse déclara qu'elle venait de la reine d'Angleterre et était remplie de rubans, de dentelles et d'autres garnitures de mode anglaise, envoyées à Anne, qui en avait fait présent à la sacristie. La reine avait aussi déposé deux reliquaires au Val-de-Grâce. Voir l'interrogatoire du 28 août (V. Cousin, p. 263).

1. Autographes, nouv. acq. fr. 22896, fol. 49 à 68. — Ces lettres, toutes originales, se trouvaient au milieu du xviii^e siècle dans la bibliothèque du maréchal de Richelieu, qui les communiqua au Père Griffet (voir plus haut). Nous les publions, parce qu'elles ne nous semblent pas si innocentes, qu'on se plaît à le dire. Laissées prudemment pour qu'il y eût quelque chose à saisir, alors que le principal était enlevé et mis à l'abri, elles ne laissent pas que de sembler assez étranges, et certaines de leurs allusions ne laissent pas de doutes sur les relations de la reine.

2. Autographe. — Cette lettre, conservée dans le dossier, ne semble pas en faire partie. Richelieu devait la garder précieusement dans sa « cassette » pour montrer l'hypocrisie d'Anne, affectant à son égard une attitude amicale en 1629.

sujet de conoitre que je prise vostre bonne volonté et la désire, et de vous faire voir la mienné ès vous (?).

Vostre bien bonne et affectionné (*sic*) cousine.

ANNE.

(Dans la marge de gauche, en travers :) A Paris, le 11 avril 1629.

(En haut du feuillet, l'indication suivante :) Lettre de la Reine, 1629.

(Au fol. 51 v°, l'adresse :) A mon cousin le cardinal de Richelieu. — Deux cachets de cire rouge sur lacs de soie rose.

N° 2. Fol. 52 (anc. 115¹).

J'écris à v[ost]re maitresse bien enplement de toutes choses et la prie fort de quelque chose, touchent 3, que ie vous prie de luy faire souvenir; elle sait dejà que c'est. et ie m'assure que vous verrez bien que cela m'importe absolument et croy que cella me servira fort, qu'elle se montre fort pour moi² [et Monsieur et Madame de Vendosme (?) en sont fort affectés]. Quant 15 et sa femme le soront, cela anbarassera fort 19, qui fait bien du mauvais, et enfin il faut que ie sorte de misère et ne le³ puis faire sans aide ny par autre biès qu'en tenant bon et demandant ce que la raison me donne, à coy ie me suis bien résolue. Faites souvenir 2 de ce que ie lui escriis touchant 3, affin que, selon se qu'elle me mendera de ceste personne, ie voye comme i'ay à me gouverner en ces affaires icy; et ayés soins qu'on n'y perde point de tamps et que i'aye réponce sur cela le plus tost que se puisse; combinés à m'écrire tout se que seurés. Vostre tante est chès moy et ie sui tous[iours?] dans toutes les intentions [pour]⁴ v[ost]re particulier, que pouvés espérer.

Se 14 décembre.

(En marge :) Parafé le vand[redi] le xij⁵ aoust 1637.

Charles LEROY DE LA POTHERYE.

(Au fol. 53 v°, l'adresse :) A vous. — Deux cachets de cire rouge.

1. Autographe. — Cette lettre est d'une écriture plus rapide.

2. Ici, deux lignes barrées; les mots qui ont pu être déchiffrés sont transcrits entre crochets. Il s'agirait, si la lecture est exacte, de César, duc de Vendôme, et de sa femme, Françoise de Lorraine.

3. Fol. 52 v°.

4. Ici, une déchirure.

5. Il faut lire : vendredi 14.

N° 3. Fol. 54 (anc. 119¹).

L'on m'a dit de vous mander que vous donniés la lestre, qui a le cachet, à la contesse du Lude² ou à son mari³, et l'ostre, que vous l'anvoiés par la voie acoutumé (*sic*) ; ie croy moïn à set eure le retour de la personne que vous savés, que can nous partime : je croy que vostre talieur a anpesché le nostre : ann atandan, ie suis vostre servante.

(Au dos l'adresse :) A vous. — Débris de deux cachets de cire rouge.

(D'une autre main :) Parafé le vendredi xij aoust 1637.

Charles LEROY DE LA POTHERYE.

N° 4. Fol. 63 (anc. 115⁴).

†

Ma Mère, à cause que j'ay un grand mal de teste, vous n'orés que ces trois lignes, avec une lettre pour vostre parante⁵, que vous luy enverrés et ferés, s'il vous plait, bien prier Dieu pour la paix, laquelle j'ay bien peur que nous n'urons (*sic*) pas si tost, s'il n'i mest sa main. Faites mes recomandations à la M. prieure et croyés moy toute à vous.

ANNE.

A Lion, se 21 may 1630.

N° 5. Fol. 59 (anc. 157⁶).

†

Ma Mère, j'ay reçu une de vos l[ett]re[s] par la voye de M^{lle} de

1. Autographe. — D'après le premier interrogatoire de La Porte (V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 264), la formule « à vous » signifiait que la lettre était adressée à M^{me} de Chevreuse. D'après le même interrogatoire, « 19 » désignait M. de Chevreuse, « 3 » le cardinal, « 2 » la reine. Mais les chiffres indiqués par La Porte ne semblent pas correspondre aux deux lettres ici publiées : d'ailleurs le « porte-manteau », dans ses *Mémoires* (éd. citée, p. 25), prétend avoir expliqué le chiffre à sa « fantaisie » et donné de fausses indications.

2. Marie Feydeau, comtesse du Lude.

3. Timoléon de Daillon, comte du Lude.

4. Autographe. — Cette lettre est adressée à l'abbesse du Val-de-Grâce.

5. C'était une manière secrète de désigner M^{me} de Chevreuse (voir plus haut, p. 147).

6. Autographe. — A l'abbesse du Val-de-Grâce.

Randan¹. mais celle que je vous ay mandé de l'hommage de l'ambassadeur est encore plus aseurrée : c'est pourquoy vous vous en servirés et ferés, s'il vous plait, une réprimande tout de bon à vostre parante² de sa grande paresse. Je luy en fais une aussy par la letre que je vous envoye avec celle-cy, que luy envoyerés. Je ne veux pas manquer à vous dire que l'on comance déjà fort à parler de la paix, se qui me resjouit doublemant par l'espérance que cella me donne de vous revoir bien tost. Je le souhaite passionémant et le jour de la Feste-Dieu je m'i souhaitey de tout mon cœur, car je ne trouve rien qui puisse égaler le Val-de-Grâce, à qui je suis et seray toute ma vie. Dites à la M[ère] P[rieure] que je pansés bien en elle aussy le jour de la Feste-Dieu. Je me recomande bien à elle³. Je ne vous prie pas de prier Dieu pour moy, parceque je say le soin particulier, que vous en avés et moy j'an auray tousjours de vous tesmoigner en toutes ocasions combien je vous ayme et chéris.

ANNE.

A Lion, se premier de juin 1630.

N° 6. Fol. 61 (anc. 161⁴).

†

Ma Mère, je croys que je suis obstinée à ne vous pouvoir escrire que trois ou quatre lignes. Vous n'an autrés encores davantage pour ceste fois, parceque j'ay si grande haste que je suis contrainte de finir, mais se ne sera pas sans vous dire que le Roy se porte bien. Dieu mercy, et que je suis toute à vous, sans oublier la M[ère] prieure.

ANNE.

A Lion. 28 juillet 1630.

N° 7. Fol. 60 (anc. 159⁵).

†

Ma Mère. pour seste fois, Dieu mercy, j'ay plus de loisir de vous

1. Marie-Claire de Baufremont, fille du marquis de Senecy, Henri de Baufremont, et de Marie-Catherine de La Rochefoucauld, comtesse, puis duchesse de Randan (le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, t. III, p. 389).

2. M^{me} de Chevreuse.

3. Fol. 59 v°.

4. Autographe. — A l'abbesse du Val-de-Grâce.

5. Autographe. — A l'abbesse du Val-de-Grâce.

escrire que les autres fois, que vous avés eue de mes lettres si courtes. Vostre parante¹ en a esté, en party, cause, et pour ceste fois elle ne m'an empêchera pas, puisque je ne luy escriray point. Je vous prie de la bien chapitrer tousjours de sa paresse et, s'il vous est possible, la rendre plus soigneuse d'escrire qu'elle n'est. Nous sommes tousjours en espérance d'avoir bientost la paix. Priés-en bien Dieu et qu'il nous ramène bien tost à Paris, où je me souhaite bien et plus qu'an lieu du monde, à la chambre de S[ain]te-Gertrude², pour pouvoir parler à cœur ouvert, se qui ne peut estre que en ce lieu-là. Dieu nous en fait la grace que se puisse estre bientost. et nous donné la paix. Je croye que nous aurons bien tost icy le Roy, mais l'on ne sait pas encore le jour. Vous ne serés pas fâchée, à mon avis, de cella, puisque je seray auprès de luy. Je suis été bien ayse de ce que m'avés mandé que vous avés la seur de M^{lle} de Mesme³ et qu'elle soit si bonne que ele veuille quitter son abate pour estre simple religieuse, mais je la trouve bien fine de faire un si grand bien pour elle. Recomandé luy bien de prier Dieu pour moy et à toutes les seurs, à qui je me recomande, et à vous, ma Mère, vous prie de me croire à vous de tout mon cœur.

ANNE.

A Lion, se 30 juillet 1630.

N^o 8. Fol. 65 (anc. 171⁴).

†

Ma Mère, je vous ay escrit par M^{lle} Le Bailleur⁵. C'est qui m'anpeche de vous dire autre chose que vous prier d'envoier la lettre que je vous envoye à vostre parante⁶ et de croire que je vous ayme de tout mon cœur.

ANNE.

A Lion, se 26 aout 1630.

1. M^{me} de Chevreuse.

2. Très probablement la chambre de la défunte Mère d'Arbouze.

3. Antoinette de Mesme, fille de Jean-Antoine de Mesme, sieur d'Irval.

4. Autographe. — A l'abbesse du Val-de-Grâce.

5. Élisabeth de Bailleul (?). Voir Griselle, *État de la maison de Louis XIII*, p. 94.6. M^{me} de Chevreuse.

N° 9. Fol. 55 (anc. 149⁴).

†

Ma Mère, je trouve fort à redire vos lettres et ne say pourquoy vous estes si paréceuse à m'escrir, sachant que c'est un des plus grans contantemants, que je puisse avoir que de recevoir de vos nouvelles. Celles que je vous puis donner dicy sont très bonnes. Dieu mercy; mais vous savés bien qu'il faut tousjours avoir quelque petite chose, qui ne plaise pas entièrement. Si j'étois à Sainte-Gertrude², je m'expliqueray mieus, mais d'icy je ne vous en puis dire davantage que vous conjurer de prier bien Dieu pour moy et de faire et faire faire des prières particulières à mon intantion: si je vous la pouvés dire, je m'asseure que vous la trouveriés bien juste et me contente de vous dire cella et de vous prier de m'escire souvent et adresser vos lettres par M^{me} de La Ville au Clercs³. Je vous envoie celle-cy par un courier de son mary. Elles iron bien seurement. Adieu, ma Mère; croyès-moi toute à vous et que je meurs d'impatience de vous voir et trouve bien à redire de n'estre pas dans nostre maison le jour de Saint-Maur. Mais je fus dans un couvent de Bénédictins, qui est icy et qui sont réformés, et pense tout inssy que vous dites à la M[ère] p[rieure] qu'elle n'oublie pas ses amis, et que lon (*sic*) se recomande bien à elle.

ANNE.

Autun, se 19 février 1632.

(Au folio 56 v° :) A la Mère abesse du Val de Grâce. — Deux cachets de cire rouge sur débris de lacs de soie rose.

N° 10. Fol. 57 (anc. 153⁴).

†

Ma Mère, j'ay esté extrémement ayse de recevoir de vos lettres, mais bien fachée des nouvelles, que vous m'avés mandé de la mort de la comtesse de S[ain]t-Faignat³. Je la croy si heureuse que se

1. Autographe. — A l'abbesse du Val-de-Grâce.

2. Cf. lettre n° 7.

3. Louise de Béon, qui avait épousé, en 1623, Henri de Loménie, comte de Brienne et sieur de La Ville-aux-Clercs, le futur secrétaire d'État.

4. Autographe. — A l'abbesse du Val-de-Grâce.

5. La lecture n'est pas sûre; on peut lire aussi « Saint-Jugnac ».

seroit luy faire tort que de la plaindre; j'espère qu'elle ne m'oubliera non plus, là où elle est, que dans nostre maison du Val-de-Grace, aux prières de laquelle je me recommande tousjours, encore que je croy quil n'en est pas besoin, puisque vous vous souvenés tousjours de moy; c'est de quoy je vous conjure et de croire qu'il me tarde bien que je ne vous voye et que je ne vous tesmoigne autrement que par parolles, que je vous ayme de tout mon cœur.

ANNE.

Dites à la M[ère] p[rieure] qu'elle ne m'oublie pas en ses mauvaises¹ prières et que je me recomande bien à elle.

A Saint-Meneou, se 30 juin 1632.

(Au folio 58 v^o :) A la Mère abesse du Val-de-Grace. — Trace de deux cachets de cire rouge.

N^o 11. Fol. 62².

†

Ma Mère, j'orois bien sujet de vous faire une bonne réprimande de vostre paresse et m'atandois à vous la faire moy-mesme, mais je n'ay pas esté assés heureuse pour celle-ci, pour aller faire Noël avec vous, comme je le croyés. L'on a bien changé, car je croy que nous l'irons faire à Mets, pour où nous partons jeudy. Si j'en suis bien ayse, je vous le laisse à panser. Priés Dieu pour moy et à mon intantion, et je vous prie d'an faire faire autant par tous les couvans et lieux de vostre conoissance quelque tans durant, et vous m'obligerés extrémement, et aussy de me mander souvant de vos nouvelles. Vous le pouvés faire par la voye de ma seur de Vandosme³, à qui vous dirés que je me recommande de tout mon cœur et à vous, ma Mère, à qui je suis et seré toute ma vie, sans oublyer la M[ère] p[rieure] et toutes nos seurs, à qui je me recomande.

ANNE.

1. On voit le ton de plaisanterie familière, qui régnait entre la reine et certaines des religieuses du Val-de-Grâce.

2. Autographe. — A l'abbesse du Val-de-Grâce.

3. Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme. C'était elle, qui avait fait connaître la Mère d'Arbouze à la reine, ainsi qu'aux autres filles de France : Élisabeth, depuis reine d'Espagne; Henriette, depuis reine d'Angleterre, et Chrétienne, depuis duchesse de Savoie. Voir Cl. Fleury, *Vie de la Mère d'Arbouze*, p. 19.

III.

*Lettre de Jeanne de Lorraine à l'abbesse
du Val-de-Grâce¹.*

Ma Révérand Mère, cest présente [est pour] une affaire, où mes enfans on désiré que je servisse M^r de S[ain]t-Aigoullien². Vous pouvés penser comme ie le feray avec toute d'affection : c'est pour un mariage d'une fille, qui est dans la duché de Mercœur. Croyés que tout ce qui dépendra de nous y peut asurer. Je m'en va faire un petit voyage à Frontevaux³; vous pouvés asurer la Reyne que ie priray Dieu pour Sa Maiesté à Nostre-Dame-des-Hardilliers⁴. Mile recommandations à nostre Mère mestresse et à toute vostre s[ain]te communauté, et me croyez, ma Revérand Mère, vostre très obbécent (*sic*) fille en Nostre Seigneur.

J. DE LORRAINE.

A Vandosme, ce 29 avril 1637.

(Au verso, l'adresse ainsi conçue :) A la Révérand, Réverand Mère abesse du Valle-de-Grasse. A Paris. — Traces de deux cachets de cire rouge.

IV.

*Lettre de Louis XIII à Richelieu⁵.*De Chantily, ce 16^{me} aoust 1637.

Patrocle⁶ ariva ier icy, lequel a tenu de très mauvais discours de vous et de moy; je vous en diray davantage à la premiere vue. Je

1. Autographe, nouv. acq. fr. 22898, fol. 50 (ex. 179). — Nous publions cette lettre, qui fut saisie par le chancelier en même temps que les missives de la reine. Elle prouve l'excellence des rapports de Louise de Milley avec les princesses de Lorraine, de Mercœur et de Vendôme. Il ne faut pas oublier non plus que le duc de Lorraine était, par l'intermédiaire de M^{me} de Chevreuse, un des princes étrangers, qui conspiraient avec la reine.

2. Il s'agit de Gilbert de Chauvigny de Blot, sieur de Saint-Agoulin, neveu de la Mère d'Arbouze et parent du célèbre chansonnier-pamphlétaire de la Fronde.

3. Fontevault.

4. Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur.

5. Autographe, nouv. acq. fr. 22876, fol. 45-46 (anc. 13). — Cette lettre a été publiée par le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, 1758, t. III, p. 48, qui l'avait « prise sur l'original, écrit de la main de Louis XIII dans les manuscrits du maréchal de Richelieu ». D'après cette édition, qui n'est pas

vous prie ne dire cecy que à M^r de Noyers¹. Je croy que il le faudra envoyer hors de Paris, com[m]e on a fait la supérieure, ou le mettre à couvert; le plus tost que on le pourra faire sera le meilleur². donant. com[m]e je croy. de mauvais conseils à Chenelle³. Je m'en vas courre le loup à Merlou⁴.

LOUIS.

(Au folio 46 verso, l'adresse ainsi conçue :) Pour mon cousin le cardinal de Richelieu.

(D'une autre main :) 16 aoust 1637. — Deux petits cachets de cire rouge, aux armes royales, avec débris de lacs de soie bleu-ciel.

V.

*Interrogatoire de La Porte par le chancelier,
21 août 1637⁵.*

L'an mil six cens trente sept, le vendredy vingt-uniesme jo[ur] du p[ré]s[en]t mois d'aoust⁶, par-devant nous, Pierre Séguier, chevalier,

exacte, M. de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu...*, p. 316, n^o 388. Fa rééditée. Dans l'intervalle. M. de Saint-Albin avait communiqué ce précieux autographe à M. Avenel, qui l'a donné dans ses *Lettres de Richelieu* (t. V, p. 808). C'est d'après ce texte très bien établi, que Marius Topin l'a reproduit (*Louis XIII et Richelieu*, 1875, in-8^o, p. 334).

6. [Page précédente.] Hercule Seguin Patrocle, sieur de Préquentin, écuyer d'Anne d'Autriche, identifié insuffisamment par E. Griselle, *État des maisons de Louis XIII et de sa famille*, 1912, p. 103. Voir Bonnet, *op. cit.*, p. 37.

1. François Sublet, sieur des Noyers.

2. Ici un mot rayé.

3. C'est de cette manière que le roi désignait sa femme.

4. Actuellement Mello, dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil.

5. Copie authentique et envoyée au roi (qui l'a donnée au cardinal, qui la mit dans son petit dossier); elle est signée de Séguier (nouv. acq. fr. 22898, fol. 146-149 (ex. 45-51). Ce texte est d'autant plus intéressant qu'on peut le rapprocher des dires de l'accusé lui-même, La Porte, dans ses *Mémoires*.

Rappelons que les trois premiers interrogatoires de La Porte, par le conseiller Charles Leroy de la Poterie, et le quatrième, par le chancelier, sont conservés dans l'autre manuscrit de la Bibliothèque nationale (ms. fr. 10215, anc. suppl. fr. 4068) provenant de la cassette de Richelieu et qu'ils ont été publiés par V. Cousin, *Madame de Chevreuse* (premier interrogatoire, du 13 août, ms. fol. 17, V. Cousin, 1^{re} éd., p. 264; deuxième interrogatoire, du 15 août, ms. fol. 41, V. Cousin, 1^{re} éd., p. 269; troisième interrogatoire, du 18 août, ms. fol. 81, V. Cousin, 1^{re} éd., p. 273, et quatrième interrogatoire, du 27 août, ms. fol. 141, V. Cousin, 1^{re} éd., p. 279). Nous n'avons pas les interrogatoires par le cardinal et par Laffemas, ce qui ne permet pas de contrôler les affirmations de La Porte à cet égard.

6. Cet interrogatoire eut lieu quelques jours après, dit La Porte, l'interroga-

chan[celi]er de France. a esté amené le nommé Pierre de La Porte. prisonnier au chasteau de la Bastille. po[ur] estre par nous oüy et examiné sur aucuns faicts. Lequel. après serment de luy prins de dire verité. interrogé de son nom. aage et qualité. a dict se nommer Pierre de La Porte. environ aagé de *en blanc* aans. — Interrogé de nouveau si la Royne ne luy a pas donné des l[ett]res, po[ur] envoyer à Mad[am]e de Chevreuse, a dict qu'ouy. et qu'elle luy escrivoit quelquefois deux fois la sepmaine. — Interrogé par quelle voye il envoyoit lesd[ites] lettres, a dict que c'estoit par la voye de la poste ou du messenger, et qu'il les adressoit à son frère¹. qui est près lad[ite] dame de Chevreuse.

Luy avons representé que par ses interrogatoires il a recogneu que, lors qu'il fut arrêté. il avait une lettre de la Royne à Mad[am]e de Chevreuse, qui devoit estre envoyée par au[tr]e voye que celle du messenger et de la poste, et qu'il ayt à recognoistre celluy. à qui il la devoit donner.

A dict qu'il est vray que la Royne lui avoit donné une lettre et luy avoit dict qu'elle luy² diroit par qui il la devoit faire tenir. ce qu'elle n'avoit encore faict. lorsqu'il a esté arrêté. Pressé plusieurs fois de recognoistre la vérité et de dire celluy à qui il la devoit donner, a dict qu'il ne le sçavoit point³.

Sur quoy, luy ayant remonstré que la Royne a recogneu au Roy qu'elle luy avoit donné la lettre, dont il a esté trouvé saisy. lorsqu'il a esté arrêté prisonnier. avec ordre de la mettre entre les mains du s^r de La Tibaudière, pour la rendre à lad[ite] dame de Chevreuse, a dict qu'il est vray que la Royne lui a mis lad[itte] lettre entre les mains, avec charge de la bailler aud[it] s^r de La Tibaudière; ce qu'il a desnié jusques à p[ré]sent, parce que la Royne lui avoit déffendu expressém[ent] de le dire; mais, puisqu'elle l'avoit recogneu, il ne pouvoit davantage dissimuler la vérité.

Interrogé s'il avoit parlé aud[it] s^r de La Tibaudière, po[ur] luy donner la lettre, a dict qu'il est vray qu'il parla aud[it] s^r de La

toire de Richelieu. Celui-ci aurait donc eu lieu le 20 au plus tard, entre l'interrogatoire de La Poterie et celui du chancelier (La Porte, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 29).

1. Son frère Marc.

2. Fol. 146 v°.

3. La Porte, dans ses *Mémoires*, dit qu'il fut menacé par le chancelier, mais que « Dieu lui fit la grâce de ne point varier dans ses réponses et de ne se point couper ». A ce moment-là, La Porte n'avait pas encore été prévenu des aveux de la reine.

Tibaudière dans la cour du Louvre et qu'il luy voulut bailler lad[ite] lettre pour la rendre à Mad[am]e de Chevreuse, ainsi que la Royne luy avoit commandé, mais que led[it] s' de La Tibaudière s'excusa de la prendre. disant qu'il n'estoit pas encore prest de partir.

Interrogé si la Royne ne luy a pas donné d'autres¹ l[ett]res pour envoyer en Flandres, a dict que non.

Pressé sur ce subiect de recognoistre la vérité, a dict sur le serment, qu'il a fait, qu'il la disoit ingénument et que la Royne ne luy avoit jamais donné des lettres, pour envoyer en Flandres.

Luy avons rep[ré]s[en]té qu'il ne dict pas la vérité. la Reyne ayant recogneu franchement qu'elle escrivoit en Flandres et qu'elle se servoit de luy pour porter et recevoir ses l[ett]res et que Auger², secretaire de l'ambassadeur d'Angleterre, estoit celui, chez lequel il les portoit et duquel il recevoit celles qui venoient de Flandres, a dict ne cognoistre en aucune façon ledict Auger³, n'avoir jamais eu cognoissance que la Royne luy aye envoyé des l[ett]res, ny en ayt receu par son moyen, qu'au moins sçait-il bien que, si cela est vray, ainsy qu'on luy rep[ré]s[en]te, il fault qu'elle se soit servie de quelqu'autre, po[ur] porter lesd[ites] lettres aud[it] Auger⁴.

Luy avons représenté que peut-estre il nioit la vérité, encore en ces articles, comme il a fait au précédent, parceque la Royne luy a deffendu; a dict que, sur la damnation de son âme, il⁵ dict vérité et qu'il n'a jamais eu cognoissance que la Royne escrivist en Flandres et que, si elle y a escript, elle a fait porter ses l[ett]res par autre que par luy.

Interrogé quelle personne de la maison de la Royne il sçait avoir eu cognoissance des lettres, que la Royne escrivoit à Mad[am]e de Chevreuse, autre que luy, a dict ne sçavoir qu'aucune autre personne que luy en ayt eu cognoissance; seulement sçait que la Royne, ayant une fois promis une lettre pour Mad[am]e de Chevreuse à Mad[am]e la comtesse du Ludes⁶, Sa Ma[jes]té estant à

1. Fol. 147.

2. Corr., à la place de « qu'Ozer », 1^{re} rédaction.

3. Corr. 1^{re} rédaction : « Ozer ». Il s'agit d'Auger, secrétaire de l'ambassade anglaise.

4. Même observation que plus haut.

5. Fol. 147 v^o.

6. Marie Feydeau, comtesse du Lude.

S[ain]t-Germain et luy respondant à Paris po[ur] se fe[re] habiller de dueil, il s'adressa à Mad[emois]elle de Hautefort¹ po[ur] retirer ceste [lett]re que la Reyne avoit promise, ce dont il ne croit pas que Mad[emois]elle de Hautefort eust cognoissance que par la lettre qu'il luy en escrivit.

Interrogé si Mad[emois]elle de Hautefort ne luy en a jamais baillé d'autres de la part de la Royne po[ur] Mad[am]e de Chevreuse ou autre, a dict que non : adioustant de luy mesme que si la Reyne a escript en Flandres, il n'en a jamais eu cognoissance, et que, si elle l'a faict, et qu'elle ayl dict quelle se² servoit de luy po[ur] porter et recevoir ses lettres, il fault de nécessité qu'elle l'ay dict po[ur] descharger ceux, dont elle se servoit, en le chargeant.

Lecture à lui faicte, a dict que son interrogatoire contient vérité et a signé.

SÉGUIER.

Par monseigneur,

DENISOT³.

1. Marie de Hautefort, qui devint duchesse de Schomberg. Elle était l'amie la plus sûre de la reine. Voir, sur elle, le livre de V. Cousin.

2. Fol. 148.

3. D'après La Porte (*op. cit.*, p. 29 et 30), le chancelier, dans cet interrogatoire, lui aurait communiqué une lettre de la reine, ainsi conçue (La Porte ne prétend pas donner le texte exact) : « La Porte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite sur laquelle je n'ai rien à vous dire, sinon que je veux que vous disiez la vérité sur toutes choses dont vous serez interrogé. Si vous le faites, j'aurai soin de vous, il ne vous sera fait aucun mal. Mais si vous ne le dites pas, je vous abandonnerai. » Le chancelier l'aurait, après cette communication, trouvé « bien délicat » de ne pas vouloir charger la reine et l'aurait grandement menacé, lui faisant souvenir qu'il s'agissait là de la vie. « Quand il me faudroit mourir, aurait dit alors le fidele serviteur, ce seroit le plus grand honneur, qui pourroit arriver à un homme de ma sorte que de perdre la vie, pour le service d'une princesse persécutée. » On voit que La Porte a enjolivé les affaires, à moins qu'il ne fasse allusion à un autre interrogatoire, dont il n'aurait pas subsisté de trace. La manière indécise, dont il date les événements ne permet pas de préciser ce point. Rappelons aussi que c'est lors de cet interrogatoire que Richelieu, caché derrière un rideau et contrefaisant sa voix, aurait posé certaines questions à La Porte. Mais, comme Griffet le remarque très bien, il n'y a aucune trace de cet épisode dans la pièce originale publiée ci-dessus. De plus, La Porte n'y fait pas allusion : l'interrogatoire par Richelieu, qu'il rapporte dans ses *Mémoires*, eut lieu auparavant, en dehors de la Bastille, au Palais-Cardinal et sans aucune dissimulation.

VI.

*Lettre d'envoi du précédent procès-verbal au roi
par le chancelier¹.*

Sire,

J'envoye à Vostre Maiesté l'interrogatoire, que ie fis hyer au soir à La Porte, sur les mémoires qu'il vous a pleu m'envoyer². Qoy qu'il ayt veu par la lettre. qu'il vous a pleu m'escripre, que la Royne a dict que c'estoit luy, qui portoit les lettres à Auger et les recepvoit de luy, il le nie absolument, comme Vostre Maiesté verra par ses responces. S'il ne plaist à la Royne le descharger, *en descourraut véritablement de qui elle c'est servie* à cest fere, il ne scauroit esviter la question ordinaire et extraordinaire, sur ce que la Royne, qui est sa maistresse. dict contre luy³. J'attendré les commandemens de Vostre Maiesté sur ce subiect et sur tout autre, comme estant, Sire, de Vostre Maiesté le très humble et très obéissant subiect et officier.

SÉGUIER.

De Paris, le 22 aoust 1637.

VII.

Lettre du P. Caussin à Richelieu⁴.

Monseigneur.

Il a plû au Roy que ie le suivisse ce matin en la chambre de la Reine, qu'il a interrogée sur le porteur de ses lettres de Flandres, luy remonstrant le danger où estoit La Porte, si elle ne donnoit de

1. Autographe, nouv. acq. fr. 22298, fol. 140 (ex. 53). Cf. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 56.

2. Voir les mémoires relatifs aux questions, qui devaient être posées dans le ms. fr. 10215, fol. 117. Cf. V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 1^{re} éd., p. 257.

3. Sur toutes ces questions, ainsi que la correspondance entre La Porte et la reine à ce sujet, voir les *Mémoires* de celui-ci, p. 27 à 32.

4. Autographe, nouv. acq. fr. 22897, fol. 91 et 92 (ex. 25-26). — Il est fait allusion à cette lettre dans l'ouvrage du P. Griffet. M. de Rochemonteix (*op. cit.*) n'en a pas fait état. Elle est triplement intéressante, puisqu'elle donne un nouveau témoignage sur l'entrevue, mentionnée dans la lettre du roi, sur le rôle du P. Caussin et sur l'attitude de Patrocle. Voir Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 57. Voici le texte de la lettre de Louis XIII, d'après

l'éclaircissement. Elle a toujours persisté à dire que c'estoit La Porte, dont elle s'estoit servie et non autre. Le Roy, en partant, m'a commandé d'instruire le confesseur de la Reine¹ sur tout ce qui s'estoit passé; ce que j'ay fait en la chambre de la Reine, où il estoit présent, et s'est trouvé fort estonné de mon discours, avouant que la

l'ouvrage de M. de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu*, p. 319, n° 389 :

« Chantilly, 23 août 1637, 11 heures du matin.

« Je reçus hier votre mémoire et la lettre de M. le Chancelier avec l'interrogatoire de La Porte, étant à la chasse; après l'avoir lu, je jugeai à propos de n'en parler à la Reine que le matin, avant qu'elle fût levée, ce que j'ai fait en cette façon. Après que j'ai été levé, j'ai envoyé quérir le Père Caussin, pour me servir de témoin (Legras n'étant ici), auquel j'ai baillé à lire, cependant que je priois Dieu, la lettre de M. le Chancelier et l'interrogatoire de La Porte; ensuite, je lui ai dit que je voulois montrer à la Reine les susdits papiers, qu'il venoit de voir, et la conjurer de dire la vérité, pour sauver la gêne audit La Porte, et qu'il falloit qu'il lui dit qu'en conscience elle seroit cause du mal, qui arriveroit à La Porte, ce qu'il m'a dit qu'il feroit.

« Nous sommes donc allés, le dit Père et moi, chez la Reine, auquel j'ai fait lecture de la lettre et de l'interrogatoire, elle et moi regardant le papier, ce que j'ai voulu afin qu'elle ne crût que on y ajoutât ni diminuât rien; après quoi, le Père Caussin lui a remontré qu'elle devoit dire la vérité, ou que autrement sa conscience seroit chargée du mal, qui en arriveroit audit La Porte. Elle nous a dit jusques à trois fois, que elle avoit dit la vérité et que c'étoit La Porte, à qui elle bailloit des lettres pour les porter à Auger, mais qu'elle ne savoit pas si ledit La Porte les portoit lui-même ou les bailloit à quelque autre, pour les donner audit Auger; qu'elle avoit donné hier au matin au sieur Legras, qui est allé à Paris, un billet (pour vous donner) qu'elle écrit à La Porte, par lequel elle lui commande de dire tout ce qu'il sait, et que ç'a été la peur qui l'a empêché de parler, et qu'elle me prioit de me souvenir que je lui avois promis en votre présence que on ne feroit point de mal à La Porte, ce que je lui ai dit être vrai, et qu'il n'en recevoit aucun que celui de la prison.

« Ensuite, le Père a repris la parole pour lui dire que si c'étoit l'abbesse du Val-de-Grâce ou quelque autre, elle le devoit dire et que, pour ladite abbesse, quand ce seroit elle, qui auroit fait tenir lesdites lettres, que on ne lui feroit point de mal et que on la laisseroit vivre au convent, où on l'a envoyée selon les règles de l'Ordre, ce que je lui avois dit de lui dire pour essayer à la faire parler; elle a toujours persisté que l'abbesse, ni autre religieuse, n'a jamais su qu'elle écrivit en Flandre depuis la rupture, que auparavant elle avoit écrit au roi son frere, ce qui est à présupposer que l'abbesse savoit.

« Voilà ce que j'ai pu tirer d'elle, en présence du Père Caussin, que j'avois amené, pour me servir de témoin.

« LOUIS. »

1. D'après le P. Griffet (*Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 48), il s'agit du P. Faure, cordelier.

Reine avoit grand tort. Je luy ay dit ensuite la déclaration, que j'avois faite à son confesseur par le commandement du Roy, qu'elle a agréée. Je l'ay de surplus exhortée de se faire aucun¹ scrupule de dire au Roy si la religieuse avoit esté employée au port de ses lettres, et qu'il y avoit conscience à décharger l'autre. Elle a dit, à mon advis, fort sincèrement que cela n'estoit point et que La Porte confesserait, quand il scauroit qu'elle n'en seroit point offensée. Son esprit est bien agité et sa santé en danger, si le Roy n'adoucit tout par sa bonté.

Je dirai encore à V[ostre] É[minence], dans toute la soumission que ie doibs à ses actions, comme elle me fit l'honneur de me parler dernièrement de M. Patrocle². Je lui dis qu'il s'estoit bien comporté en ce dernier affaire, et il est très vray qu'il a fort improuvé ce qu'avoit fait la Reine et luy avoit conseillé de se mettre totalement à la discrétion de Vostre Éminence³. Monseigneur, ie vous dirai avec toute la sincérité d'affection que i'ay pour vos intérêts : cet homme n'est pas mauvais ; s'il a dit quelque chose pour sa maistresse, par simplicité, il a bien changé de discours, quand il a esté informé. Il est parti, pour obéir, avec une femme malade et affligée à toute extrémité ; il est chargé d'enfans et n'est pas accommodé⁴. Au nom de Dieu, Monseigneur, je le dis pour la gloire de

1. Fol. 91 v°.

2. Cette partie de la lettre permet de préciser le rôle de Patrocle. Il avait, les premiers jours, défendu sa maîtresse en ne craignant pas de proférer « de très mauvais discours » sur le roi et le cardinal (cf. la lettre du roi, citée plus haut). Puis, voyant comme les choses tournaient et réfléchissant sur l'abandon de la reine, sur les aveux de celle-ci et sur les menaces, qu'avait faites le roi par rapport à lui et qui lui avaient été rapportées, il avait changé de conduite. Il fit intervenir en sa faveur le Père Jean-Baptiste Carré, dès le 19 août 1639 (lettre à Richelieu, Arch. des Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, t. 827, fol. 312). Le Père, tout en ayant dit à Patrocle qu'il avait mal fait, semblait gagné par sa défense, où le coupable prétendait n'avoir agi que par dévouement chevaleresque. « Il m'a explicqué toutes choses, en particulier, que V. E. sçait mieux que nous et qu'elle seroit fâchée si je mettois au hasard de ce papier. » Le Père Carré profitait de la circonstance pour dire que la reine reconnaissait les extrêmes obligations qu'elle devait à la bonté du cardinal et qu'elle aurait désormais « une solide et étroite contiance ».

3. Fol. 92.

4. Hercule Patrocle avait épousé Claude Cottenot et en eut quatre fils : Noël, s^r de Thoisy, lieutenant général des Antilles ; Guillaume, s^r de Saint-Méry, prêtre de la Mission ; Nicolas, abbé de Septfontaines ; et François, écuyer d'Anne d'Autriche et s^r de Croissy. Ce dernier épousa Louise-Angélique d'Ansse, fille de l'apothicaire de la reine. Il se laissa duper par Charpy de Sainte-

vos actions et de vostre bonté, faites-luy miséricorde. Adouçissés le Roy, accourçissés son chemin, laissés-le vivre en sa maison. Il ne peut nuire à vos bons desseins et peut beaucoup profiter à vostre clémence, la rendant plus notoire et plus illustre par son exemple. Je sçais que vostre bonté m'ayme et ne me rebutera pas ¹. Dans cette confiance, je me dis, Monseigneur, de V[ostre] É[minence], le très humble, très fidelle et très obéissant serviteur en N[ostre]-S[ei- gneur],

N. CAUSSIN.

De Chantilly, ce 23 aoust.

(Au verso l'adresse :) A Son Éminence.

(D'une autre main :) Le Père Caussin, du 23 aoust 1637. — Sceau plaqué, avec le monogramme † IHS., bien conservé.

Croix et est, peut-être, le prototype de l'Orgon du *Tartufe*. Voir, sur tous ces détails, l'ouvrage de J.-Ch. Bonnet, déjà cité.

1. Patrocle, qui avait une grande influence sur la reine, fut pourtant exilé, malgré une culpabilité assez relative. Il subit avec peine cette disgrâce et importunait ses protecteurs à la cour. Le 29 juin 1638, le Père Carré (lettre à Richelieu, Arch. des Aff. étr., France, *Mémoires et documents*, t. 830, fol. 222 v^o) prétendait avoir repoussé avec force ses revendications : « J'ay répondu en telle façon à M. Patrocle que luy et sa femme se tiendront cois. »



BIBLIOGRAPHIE

Louis HALPHEN. *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*. Paris, F. Alcan, 1921. In-8°, VIII-314 pages.

Cet ouvrage, dédié à la mémoire de Gabriel Monod, renferme des études sur l'histoire carolingienne qui ont toutes paru dans la *Revue historique*, de 1917 à 1921. Elles se divisent en deux séries : les unes concernent les sources, annales royales, petites annales, *Vita Karoli* d'Einhard, moine de Saint-Gall; les autres touchent à des questions d'histoire militaire, politique ou économique. On n'ignore pas avec quelle pénétration d'analyse et quelle ingéniosité de critique ces petits mémoires ont été rédigés, et on saura gré à M. Halphen de les avoir mis plus facilement à la portée de tous, en les réunissant en un volume. Nous n'essaierons pas de le suivre dans les discussions très serrées et souvent épineuses, où il montre le peu de solidité des arguments mis en œuvre et accumulés, souvent sans beaucoup de discernement, par des érudits chez lesquels la science a fini par étouffer le jugement. Il y a là des pages qui sont un véritable réquisitoire contre les méthodes surannées de certains historiens d'outre-Rhin, pour lesquels les documents n'ont qu'une valeur quantitative et nullement qualitative. Toutefois, il est juste de reconnaître, en le regrettant, que la plupart des travaux relatifs à cette période de notre histoire ont précisément paru hors de France, et c'est ce qui explique la nécessité de les réviser, pour les débarrasser de toutes les imperfections inhérentes à leur origine.

Il y a cependant quelques réserves à faire sur certaines conclusions de M. Halphen qui, emporté par la nécessité de réagir contre des erreurs évidentes, pousse parfois, semble-t-il, ses théories à l'extrême. En ce qui concerne, par exemple, les *Annales royales*, il a pris le contre-pied de ce qui avait été admis jusqu'à présent, et a été ainsi conduit à soutenir que ces Annales, au lieu d'être un amalgame de toutes les « petites annales », comme l'avait admis Gabriel Monod, avaient servi au contraire à composer ces dernières, et il trouve qu'ainsi « tout devient clair ». Mais d'arguments décisifs, il n'en produit pas, et force nous est de reconnaître que, jusqu'à plus ample informé, le doute reste permis. De même, sa comparaison humoristique de l'ouvrage du moine de Saint-Gall avec les « Trois mousquetaires » d'Alexandre

Dumas, au point de vue de la valeur de son témoignage, ne nous paraît pas plus solidement justifiée, car si nous connaissons bien les sources de Dumas, nous ignorons complètement celles du moine de Saint-Gall, et il est aussi vain de nier qu'il puisse y avoir une part d'imagination personnelle dans son œuvre, que de vouloir affirmer péremptoirement qu'il n'ait recueilli aucune tradition ni aucune légende populaire.

Enfin, si nous passons à la partie proprement historique du volume de M. Halphen, et si nous examinons son analyse des divers récits du couronnement de Charlemagne, nous avouons que son explication de la « version de la surprise », qui aurait pris naissance par suite de convenances d'ordre diplomatique, pour ménager la cour de Byzance, nous paraît devoir être considérée comme une simple hypothèse ingénieuse, car elle n'est corroborée par aucune preuve positive ni aucune déduction évidente. L'état de faiblesse de l'empire byzantin au IX^e siècle, qui interdisait aux Grecs toute intervention à main armée dans les affaires de l'empire franc, n'expliquerait guère de semblables précautions.

Mais je m'arrête. Tout ce qui suit concerne l'histoire économique. C'est une critique extrêmement vigoureuse, âpre parfois, des théories de MM. von Inama-Sternegg et Dopsch. Il y a là tout un travail de révision des travaux justement appréciés de ces érudits, avec une application nouvelle de leur méthode révisée à l'étude du Polyptyque d'Irminon, concernant le régime de la propriété et de l'exploitation des terres à l'époque carolingienne. Puis, pour finir, un chapitre judicieux sur l'industrie et le commerce dans l'empire carolingien, où l'auteur passe en revue tous les textes réunis par Dopsch. Il montre combien on ferait fausse route, en suivant trop facilement cet historien dans ses commentaires, avec ses généralisations trop faciles et ses tendances à vouloir prouver, coûte que coûte, le grand développement pris au IX^e siècle par l'industrie et le commerce, grâce « au génie » de Charlemagne. Rien de moins prouvé, au contraire. Tout cela est bâti sur du sable. Du reste, il faut le reconnaître, nous sommes bien mal renseignés, et rien n'étant plus complexe que des phénomènes économiques, tout ce que l'on peut faire, c'est noter de loin en loin quelques constatations sûres, en évitant de vouloir en tirer trop de conclusions par analogie.

En résumé, excellent effort de discussion et de critique raisonnée, principalement dans la partie relative à l'histoire économique.

Ph. LAUER.

Pierre CHAMPION. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*. texte, traduction et notes. Paris, H. Champion. In-8°. 2 vol., xxxii-428 et cx-451 pages.

Depuis près de quatre-vingts ans que Quicherat a publié pour la

Société de l'Histoire de France le Procès de Jeanne d'Arc, ce classique et magistral ouvrage n'a pas vieilli et demeure un modèle de la publication d'un texte capital de notre histoire nationale; M. Champion le reconnaît à la première page de son travail, ajoutant qu'il y a peu à ajouter à cet admirable monument. Cependant, il n'a pas hésité à donner une nouvelle édition des textes déjà publiés. Ceux qu'il y a ajoutés, les notes et les renseignements nouveaux qu'il a apportés, l'introduction par lui mise en tête du second volume et, enfin, la rareté de l'édition de Quicherat justifient l'utilité de cette nouvelle publication de la part d'un historien des plus familiers avec le xv^e siècle.

Le premier volume contient le texte latin du procès de condamnation, texte rédigé par Thomas de Courcelles, l'un des conseillers du tribunal qui, aidé d'un notaire, Guillaume Monchon, traduisit en latin le texte français de la minute des interrogatoires, compléta les procès-verbaux, le tout sous forme de lettres patentes de Pierre Cauchon, l'évêque de Beauvais, et de Jean Le Maitre, dominicain, vice-inquisiteur de la foi. Cinq expéditions authentiques furent faites de ce texte latin, dont trois existent actuellement à Paris, tant à la Bibliothèque nationale qu'à celle de la Chambre des députés. De ces originaux dérivent une quantité de copies; M. Champion a consacré un minutieux examen à la source française de l'expédition authentique et étudié en détail le ms. d'Urfé (Bibl. nat., ms. lat. 8838), qui contient la version originale mais incomplète du procès. Puis, après avoir établi l'authenticité du texte latin, il le date d'une époque assez tardive, postérieure à 1439, et le considère comme un essai de justification des juges de Rouen. La publication du texte, déjà édité par Quicherat, est accompagnée au bas des pages du texte intégral du manuscrit d'Urfé, incomplètement publié par le premier éditeur. Ce premier volume se termine par la publication de sept actes postérieurs se rapportant au procès de condamnation : 1^o information, après l'exécution, sur des paroles prononcées par Jeanne d'Arc au moment de sa mort; 2^o lettres écrites par Henri VI à l'empereur, aux rois, ducs et princes de toute la chrétienté; 3^o lettres écrites par le même roi aux prélats, ducs, comtes, nobles et communautés du royaume de France; 4^o amende honorable faite par Pierre Bosquet, dominicain, qui avait médit des juges; 5^o sentence contre ledit religieux; 6^o copie des lettres de l'Université au pape, à l'empereur et aux cardinaux, et par un index alphabétique.

Le second volume est, en majeure partie, occupé par la traduction française du texte latin. M. Champion a fait précéder cette traduction d'une introduction de 110 pages dans laquelle il étudie le procès en lui-même, au point de vue de sa légalité et de la responsabilité des juges : Université de Paris, dont le rôle fut considérable, et qui se

plaça au point de vue théologique, considérant Jeanne d'Arc tant comme adonnée à la magie, comme étant en contradiction avec le Symbole des apôtres, comme apostat et soupçonnée d'hérésie; — Pierre Cauchon, matériel et ambitieux, qui chercha à édifier sa propre fortune grâce à l'éclat d'un procès religieux; — les chanoines de Rouen bien traités par les Anglais et désirant vivre en paix avec les maîtres du jour; — le duc de Bedford, qui menant habilement et en sous-main le procès et excusant les universitaires, fait retomber toute la responsabilité sur l'évêque de Beauvais. Cette introduction, où se trouve un très curieux chapitre consacré à la sorcellerie, se termine par des vues très fines et pénétrantes sur la guerre au temps de Jeanne d'Arc, sur l'idée de patrie née de la présence des troupes anglaises sur le sol français, de la misère, de l'oppression résultant des excès de ces soldats et de l'espoir dans le roi, légitime protecteur et justicier de ses sujets. Le procès de condamnation, par les interrogatoires, nous fait connaître Jeanne elle-même mieux que ne saurait le faire le procès de réhabilitation et la partialité des juges a servi la cause de l'héroïne, « fleur rustique de la piété chrétienne, incarnation de la France éternelle, fidélité, espérance, charité et ardent amour ». D'importantes notices biographiques sur les divers personnages mêlés aux procès (notices qui eussent peut-être gagné à être rangées par ordre alphabétique) et une table terminent ce second volume.

En résumé, cette publication, si elle n'apporte rien de nouveau et d'essentiel sur le texte même du procès de condamnation, complète l'édition de Quicherat et fait souhaiter que M. Champion, avec le même soin et la même connaissance du xv^e siècle, donne bientôt l'édition du procès de réhabilitation.

LÉON MIROT.

Le temple du dieu gaulois Rudiobus à Cassiciate. Identification de cette localité, par Jacques SOYER, archiviste du département du Loiret, membre non résidant du Comité des travaux historiques. Paris, Imprimerie nationale, 1921. In-8°, 16 pages, 2 cartes. (Extrait du *Bulletin de la section de géographie*, 1920.)

Tous les érudits qui s'intéressent aux antiquités gauloises et gallo-romaines connaissent le trésor découvert, en 1861, sur le territoire de la commune de Neuvy-en-Sullias (Loiret, canton de Jargeau) et conservé à Orléans, au Musée historique de l'Orléanais. La maîtresse pièce de ce trésor est, sans conteste, le cheval de bronze consacré au dieu gaulois Rudiobus. Sur le socle de la statue est gravée une inscription, souvent reproduite, dont un mot, principalement, a fort embarrassé les épigraphistes. C'est le mot *Cassiciate*, qui se lit à la

deuxième ligne. M. Soyer établit que ce *Cassiciate*, homonyme de *Cassiciacus*, domaine de *Cassicius*, doit être identifié avec *Chassis* (aujourd'hui le *Grand-Chassis*, le *Petit-Chassis*), lieu dit du territoire de la commune de Neuvy-en-Sullias, au nord du bourg. C'est à l'emplacement de *Chassis* qu'étaient, à n'en pas douter, le vicus de *Cassiciate* et le temple du dieu guerrier *Rudiobus*. Lors des invasions barbares, l'agglomération principale se porta un peu plus au sud et forma un *novus vicus* (Neuvy).

M. Soyer examine plusieurs autres termes de la célèbre inscription et il donne de l'ensemble une nouvelle traduction, la première qui soit pleinement satisfaisante. Sa dissertation, dont les conclusions peuvent être admises sans réserves, est conduite avec une méthode excellente.

Elle est suivie d'intéressantes observations qu'a suggérées à l'auteur la situation de *Cassiciate* et du temple du dieu *Rudiobus*. M. Soyer rappelle, tout d'abord, que c'est sur les confins des cités des Bituriges, des Éduens et des Sénonais, c'est-à-dire dans la région de Neuvy-en-Sullias, soit sur la rive gauche, soit sur la rive droite de la Loire, — et non, comme l'ont proposé divers érudits, dans le pays chartrain ou dans le Vendômois, — que se trouvait certainement le *locus consecratus* dont parle César, l'« omphalos » ou nombril divin, dont la possession avait donné aux Carnutes un si grand prestige. Considérant ensuite les emplacements respectifs de différents lieux de pèlerinages gallo-romains, qui, sans doute, ont remplacé des sanctuaires beaucoup plus anciens (Bonnée, Bouzy, au nord de la Loire, Balême, Nemois, au sud), M. Soyer est amené à situer, par conjecture, cet « omphalos » au lieu même, ou tout près du lieu où devait s'élever plus tard une des plus glorieuses abbayes de France, celle de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. Neuvy-en-Sullias, Bonnée et Bouzy devraient être alors considérés comme trois sanctuaires secondaires, entourant le sanctuaire principal, dont ils auraient été également distants. Hypothèse, assurément; mais hypothèse non dénuée de vraisemblance, en tout cas fort séduisante, et que l'on souhaiterait de voir confirmée par des recherches ultérieures.

L. AUVRAY.

LESUEUR (Frédéric et Pierre). *Le château de Blois*, notice historique et archéologique. Paris, D.-A. Longuet, 1914-1921. In-18, 313 pages, pl. et lig.

Dans la collection des *Notices historiques et archéologiques sur les monuments*, publiée sous la direction de M. Paul Vitry, vient de paraître un nouveau volume, très compact, œuvre de deux frères blésois, M. Pierre Lesueur qui rédigea la première partie, l'histoire, et le Dr Frédéric Lesueur, bien connu par ses travaux archéologiques

sur les monuments du Loir-et-Cher, qui se chargea de la deuxième partie, la description. Ce volume était à peu près terminé en 1914; les événements en ont retardé l'apparition jusqu'à 1921.

Par l'étude approfondie des constructions et en s'aidant des plans et vues perspectives de Du Cerceau, d'André Félibien et de Blondel, et aussi du résultat des fouilles exécutées en 1906, MM. Pierre et Frédéric Lesueur ont réussi à reconstituer l'état du château de Blois aux différentes époques de son histoire : le château féodal, le château de Charles d'Orléans et de Louis XII, les constructions de François I^{er} et de Gaston d'Orléans.

Charles d'Orléans, rentrant de captivité, en 1410, modernise son château de Blois, vieille forteresse d'un caractère un peu rude, et élève au fond de la haute cour des bâtiments plus logeables. A sa mort, en 1465, les travaux restent inachevés; Louis d'Orléans, devenu Louis XII, les continue et construit la grande façade et la porte d'entrée, qui subsistent encore aujourd'hui. Les travaux sont alors dirigés par le commissaire chargé de la direction générale de l'entreprise, François de Pontbriant, et le contrôleur des constructions, Simonnet Guischart, qui eurent sans doute plutôt un rôle financier qu'artistique, et par Jacques Sourdeau et surtout Colin Biart, qui travailla tour à tour au château d'Amboise, au pont Notre-Dame à Paris, à Gaillon, à Rouen, à Bourges, et qui semble bien, — les documents apportés par MM. Lesueur paraissent très probants, — être véritablement l'architecte de Blois, bien plutôt que Fra Giocondo, chargé seulement des travaux hydrauliques des jardins du château.

A peine monté sur le trône, François I^{er} fait reconstruire, pour la reine Claude qui, élevée à Blois, aimait fort cette résidence, l'aile nord-ouest. De 1515 à 1524, on construit en arrière de la courtine du moyen âge, sur les fossés, un grand bâtiment, puis on avance de sept mètres la façade et on double le premier bâtiment, en englobant les tours et les courtines dans la construction. Enfin, on établit sur la nouvelle façade le grand escalier polygonal. Le trésorier des travaux est Raymond Phélippeaux, seigneur de la Brosse. L'architecte, ici encore, ne paraît pas avoir été un Italien. Dominique de Cortone, qui habita Blois de 1512 à 1530, fut peut-être consulté, plus encore sur la décoration que sur la construction. On ne peut, dans l'état actuel des études, déterminer avec certitude l'auteur de cette grande et belle construction. Un des architectes qui paraît y avoir pris la plus large part est ce Jacques Sourdeau qui travaillait déjà au château sous Louis XII et qui, en 1516 et 1518, est qualifié de « maître maçon de l'œuvre du chastel de Blois ». Il quitte les chantiers le 8 août 1519 pour succéder à Simonnet Guischart comme maître des ouvrages du comté de Blois.

En 1626, Gaston, frère de Louis XIII, reçoit en apanage, entre

autres, le comté de Blois, et décide la reconstruction complète du château. Dès son retour de Bruxelles, en octobre 1634, il entreprend les travaux, menés très activement en 1635 et 1636. Puis tout demeure en suspens, et les sculptures à peine épanelées ne seront jamais terminées. On avait détruit les bâtiments de Charles d'Orléans et de Louis XII au fond de la cour et on les avait remplacés par une belle construction à pavillon central et à ailes, précédée d'une colonnade. L'architecte était François Mansart, secondé par les sculpteurs Jacques Sarrazin et Simon Guillain. Le Cabinet des estampes (Topographie, Loir-et-Cher) possède des plans, vues cavalières et élévations géométrales, provenant du portefeuille de Robert de Cotte, qui sont le projet de François Mansart pour le château de Gaston d'Orléans. Toutes les constructions anciennes devaient disparaître et le nouveau château devait comprendre, autour d'une cour rectangulaire, outre le grand bâtiment du fond, le seul construit, une galerie d'apparat du côté de la Loire, une autre galerie sur le côté opposé ouvrant sur une vaste salle ovale longue de quarante mètres et large de douze, salle d'assemblée remplaçant la salle des États, et sur la façade un rez-de-chaussée et un étage terminés en terrasse, flanqués de deux pavillons très saillants et décorés au milieu d'un pavillon d'entrée surmonté d'un dôme. Ce projet, avec ses dispositions grandioses, si originales, ses magnifiques façades, toutes variées et appropriées à leur cadre, porte la marque du puissant génie de François Mansart. Mais je ne saurais louer, ainsi que le fait M. Pierre Lesueur, la « préoccupation d'art pur » de l'architecte qui ordonne ses façades uniquement « pour la satisfaction des yeux, sans souci des distributions intérieures ». Ici, comme dans toutes les constructions de l'époque classique, François Mansart s'était peu préoccupé de la parfaite adaptation de sa construction ; il eût fallu ensuite couper des fenêtres, entresoler des étages, établir des escaliers après coup, laisser des espaces inutilisables ou les cloisonner tant bien que mal, et autres « mesquines considérations » qui ne nous paraissent cependant pas négligeables aujourd'hui.

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de regretter que Gaston d'Orléans n'ait pas pu faire aboutir ses projets. Le château de Mansart eût sans doute été admirable, à en juger par ce qui a été construit et qui subsiste encore, mais nous sommes heureux, d'autre part, de posséder les belles constructions du xv^e et du xvi^e siècle qu'il eût fallu sacrifier.

L'illustration abondante, plans, coupes et photographies, est entièrement l'œuvre du Dr Frédéric Lesueur, qui a décrit les différentes parties du château avec un souci du détail et de la précision qui répond en tout point à l'excellent historique de M. Pierre Lesueur.

Marcel AUBERT.

ÉLISA MAILLARD. *Les sculptures de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers*. Poitiers, 1921. In-4°, 174 pages. pl. et fig.

Ce volume fut, dans sa forme première, une thèse soutenue à l'École du Louvre. Depuis, M^{lle} Maillard a publié des notices remarquées sur des sculptures et des objets d'art du Poitou; elle collabore aux catalogues du musée de Cluny, auquel elle est attachée, et à l'*Histoire de l'art* que dirige M. André Michel.

Le volume qu'elle vient de publier, sous les auspices de la Société des Antiquaires de l'Ouest, n'est pas encore la monographie de la cathédrale de Poitiers, que nous espérons lui voir écrire un jour, mais seulement l'étude des sculptures, depuis les modillons et chapiteaux encore romans des parties les plus anciennes jusqu'aux tympans de la façade occidentale. La cathédrale de Poitiers, trop peu connue, commencée à peu près à l'époque où Maurice de Sully jetait les fondations de Notre-Dame de Paris, s'en sépare nettement, par le plan comme par les dispositions générales. Elle se rattache à l'art angevin. Si elle n'a pas l'élanement, la grandeur imposante, le plan si ample des cathédrales du nord de la France, du moins l'élégance de ses piles et l'harmonie de ses proportions font du vaisseau intérieur un des plus beaux qui aient été construits au sud de la Loire. L'aspect extérieur est lourd; le chevet plat n'a pas la majesté des chevets à déambulatoire et à chapelles rayonnantes, et la façade, dont la partie centrale, copiée sur le croisillon sud de Notre-Dame de Paris, est très remarquable, ne peut cependant, resserrée entre ses deux tours en saillie comme l'était la façade de la cathédrale de Chartres avant le déplacement qui suivit l'incendie de 1194, se comparer à celles de Paris, d'Amiens ou de Reims.

La cathédrale de Poitiers est le seul monument de la région renfermant des témoins de toutes les phases de l'évolution de la sculpture poitevine de 1162 à la fin du XIII^e siècle. Nous pouvons y noter la survivance au XIII^e siècle de cet art poitevin, si florissant au XII^e siècle. Même lorsque, au milieu du XIII^e siècle, le pays sera rattaché de plus près à la couronne et que les influences architectoniques et sculpturales de l'Île-de-France pénétreront partout au sud de la Loire, l'art local restera encore très vivace.

Dans la première partie, M^{lle} Maillard étudie l'histoire de la cathédrale depuis ses origines jusqu'à nos jours. La deuxième partie est consacrée à l'étude des chapiteaux et modillons de la nef et des murs nord et sud (1162-1250), des chapiteaux et tailloirs ornés des scènes de *l'Enfance du Christ*, de la fin du XII^e siècle, enfin de la façade occidentale, exécutée dans le dernier tiers du XIII^e siècle.

M^{lle} Maillard a soigneusement noté tout ce que l'architecte de cette façade a pris aux croisillons de Jean de Chelles et de Pierre de Montereau, dont l'influence fut si considérable sur l'histoire de l'art de la fin du XIII^e au XVI^e siècle. Les sculpteurs empruntèrent aussi de nombreux motifs et même la composition générale du *Jugement dernier* et de la *Dormition et du Couronnement de la Vierge* à Notre-Dame de Paris, mais l'exécution, plus maigre peut-être, très proche de l'art du XIV^e siècle, n'a pas la noble simplicité des chefs-d'œuvre du XIII^e siècle. Au tympan de la porte centrale est sculpté le *Jugement dernier*; à gauche, le *Couronnement de la Vierge*; à droite, l'*Histoire de saint Thomas*, comme à Notre-Dame de Semur-en-Auxois sur les verrières.

Dans un dernier chapitre, M^{lle} Maillard donne une description complète et précise des stalles de bois du XIII^e siècle, un des plus anciens et des plus importants ensembles qui soient parvenus jusqu'à nous. Tous les motifs décoratifs, miséricordes des stalles et écoinçons de l'arcature des dossiers, sont reproduits en photographies ou dessins, dus à l'auteur. Un texte ancien des *Annales d'Aquitaine* rapporte que ces stalles auraient été exécutées au temps de l'évêque Jean de Melun, mort en 1257; mais le style des sculptures, le rapprochement des motifs semblables de la façade occidentale font penser qu'à cette époque elles étaient à peine commencées et que l'ensemble n'a dû être achevé que dans la deuxième moitié du XIII^e siècle¹.

Tel est, rapidement résumé, ce travail si important pour l'histoire de la sculpture de la fin du XII^e et du XIII^e siècle en Poitou et au sud de la Loire. Quarante-huit planches et plusieurs dessins, œuvres de l'auteur, viennent encore rehausser l'intérêt de l'ouvrage.

Marcel AUBERT.

Charles PORÉE. *Histoire des rues et des maisons de Sens*.

Publication de la *Société archéologique de Sens*. Sens, Emm. Duchemin, 1920. In-8°, 457 pages, avec plan et planches.

Ce volume est le premier de ceux que M. Porée se propose de consacrer à la description de la ville de Sens. Les travaux antérieurs de l'auteur ont permis de juger de la précision et de la prudence de sa méthode. Son dernier travail n'est pas inférieur aux précédents, si justement estimés. La base de l'étude est le *Livre des figures*, où le greffier du chapitre archiépiscopal, Claude Laurent, a dessiné les coupes des maisons comprises dans la censive capitulaire et où il a joint des notes et des extraits d'actes établissant la suite des détenteurs successifs des immeubles et

1. Notre confrère M. A. Boinet, dans une notice sur les *Stalles de la cathédrale de Poitiers*, parue dans le *Congrès archéologique de France, Angoulême*, 1912, distinguait deux périodes : les stalles du milieu du XIII^e siècle et les dossiers des premières années du XIV^e siècle.

leur histoire. Le manuscrit de Laurent est perdu ; M. Porée a tenté de le reconstituer en utilisant les registres censiers et en se servant des documents des archives archiépiscopales conservés à la bibliothèque de Sens et de ceux des archives départementales d'Auxerre. Il y a pleinement réussi ; le volume actuellement paru est consacré au quartier sud-ouest de la ville, Grande-Rue, rues du Palais-de-Justice, de l'Épée, Jean Cousin, Maillard, Cugnières, Jossy, de la Grande et de la Petite-Juiverie, Nonet-Fillemin, de l'Écrevisse, Rigault, Édouard Charton. Dans chaque rue, chaque immeuble est étudié successivement ; on voit de suite quel intérêt local présente un pareil travail tant pour l'étude de la formation et du développement topographique de la ville que pour celle des familles sénonaises ; en même temps, l'auteur a su, à l'occasion, donner des renseignements et des développements curieux et précieux sur divers points ; je signalerai tout particulièrement ce qui concerne la porte d'Yonne, le groupement des métiers et des corporations, le coche d'eau, le fief d'Autun, l'église aujourd'hui disparue de Sainte-Colombe du Carrouge, et à un point de vue plus général ce qui se rapporte aux entrées et aux séjours des rois de France à Sens, aux Juifs, au protestantisme, à l'ambassade de Zeid Effendi. Ces dernières notices dépassent l'histoire locale et apportent une contribution à l'histoire générale. Du reste, lorsqu'il s'agit d'une localité dont le rôle fut aussi important que Sens, les deux histoires se mêlent ; ce que M. Porée nous apprend des Col, des Bragelogne, des Chantepime, des Cousin, des Ogier, des Voisines, tous ou Sénonais d'origine ou ayant habité Sens, sera utilement utilisé par les historiens qui s'occupent de l'histoire sociale et de la vie des grands fonctionnaires royaux ou d'illustres artistes ; on sait combien précieuses à ce sujet ont été les recherches de M. Maurice Roy sur les Voisines et les Chantepime (dans l'histoire du *Chesnoy-les-Sens*) et ses études sur les deux Cousin.

Le travail de M. Porée est une nouvelle preuve de l'utilité primordiale des monographies locales pour l'étude de l'histoire sociale et économique des siècles passés ; on a déjà fructueusement exploré les riches dépôts de minutes notariales en ce sens ; il serait à souhaiter que des ouvrages de ce genre incitassent les érudits locaux à diriger leurs efforts de ce côté.

Léon MIROT.

Dictionnaire topographique du département de l'Isère, comprenant des noms de lieu anciens et modernes, rédigé d'après les manuscrits d'Emmanuel Pilot de Thorey... et publié par le chanoine Ulysse CHEVALIER. Romans, impr. Jeanne d'Arc, 1921. In-4°, 375 pages.

Au cours de la rédaction de son *Régeste dauphinois*, M. le chanoine U. Chevalier s'est rendu compte de la difficulté qu'éprouvaient

les éditeurs de textes pour l'identification des noms de lieu du département de l'Isère. En ce qui concerne l'ancienne province de Dauphiné, la série des *Dictionnaires topographiques* publiée par le ministère de l'Instruction publique comprend ceux de la Drôme et des Hautes-Alpes. Un érudit distingué, E. Pilot de Thorey, s'était appliqué à composer celui du département de l'Isère. Il présenta son travail au ministère en 1892. On le jugea trop considérable (il ne comprenait pas moins de 45,000 articles) pour entrer dans le cadre de la publication officielle. Singulière exigence! due, à n'en pas douter, à la malchance du département de l'Isère, qui possède plus de 600 communes et ne peut, toutes proportions gardées, former un volume de dimensions aussi réduites que tel département qui n'en renferme que 2 ou 300. Pilot de Thorey resserra son manuscrit dans ses cartons, d'où il sortit par bonheur, à sa mort, pour venir à la bibliothèque de Grenoble.

M. le chanoine U. Chevalier a eu l'idée, excellente en soi, de mettre ce travail à la portée du public en en donnant une édition. Pour ce faire, il s'est placé au point de vue de l'éditeur de chartes qui cherche à faire une identification rapide des noms de lieu qu'il ne trouve pas dans les répertoires courants. Il fallait donc donner une table des formes anciennes; l'éditeur, au lieu de suivre la méthode adoptée par la publication officielle qui groupe ces formes dans une deuxième partie, a cru préférable de les mêler aux formes modernes, en les classant simplement à leur ordre alphabétique. En outre, dans cet ordre, elles sont placées aux cas où Pilot de Thorey les avait rencontrées dans les textes, ce qui oblige à parcourir parfois plusieurs pages avant de retrouver le nom cherché. Cet inconvénient est particulièrement sensible pour les vocables précédés du mot *saint* qu'il faut chercher à *sancti*, *sancto*, *sanctum* et *sanctus*, sans oublier aussi le mot *beatus*!

Le principal mérite d'un dictionnaire topographique est de marquer l'évolution des formes d'un nom de lieu depuis les origines jusqu'à la forme actuelle. Le linguiste aussi bien que l'historien y sont intéressés. Pour le premier notamment, les vocables topographiques de l'Isère sont spécialement précieux en raison de la rareté des documents écrits en langue vulgaire. Mais quel parti tirer d'un dictionnaire conçu sur un plan uniquement analytique? Soit le nom moderne *Sassenage*; je trouverai bien à leur ordre alphabétique les formes latines *Cassenaticum*, *Cassiniacum*, l'ancienne forme française *Chassenage*, mais au nom actuel rien ne me fera soupçonner leur existence, et je serai obligé de tâtonner longuement pour les retrouver.

Ajoutons que tout appareil critique a été supprimé et que les

énormes dépouillements faits par Pilot de Thorey sont réduits à la sèche mention du siècle auquel se rapporte la forme citée.

Sans contester les services que peut rendre l'édition de M. le chanoine U. Chevalier, on doit conclure qu'elle ne donne qu'une idée trop effacée du travail considérable et consciencieux d'E. Pilot de Thorey. Elle n'en est qu'une table squelettique qui dispensera bien rarement de recourir au manuscrit original.

L. R.

La croisade du dauphin Humbert II (1345-1347), discours prononcé à la fête du cinquantenaire de la Société d'archéologie de la Drôme..., par le chanoine Ulysse CHEVALIER. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, 40 pages.

C'est une figure curieuse que celle du dernier dauphin de Viennois et qui a tenté déjà plus d'un historien. M. Paul Fournier en traçait, il y a peu d'années encore, un vivant portrait. Élevé dans le faste de la cour angevine, épris de luxe et d'aventures, il ne semble pas pourtant avoir manqué de sens politique, si l'on s'en réfère à ses ordonnances et aux institutions dont il dota ses États. La croisade qu'il entreprit relève plutôt du côté chimérique de son esprit. Chose singulière; à un moment où la question d'Orient ne suscitait plus guère d'intérêt parmi les princes d'Europe, Humbert II offrit spontanément au pape son concours pour diriger l'expédition. Clément VI l'accepta, faute de mieux. Le dauphin partit de Marseille, gagna Gênes par mer, puis Venise par la voie de terre, de là Mitylène et Smyrne, où il remporta quelques succès. Revenu à Rhodes, il perdit dans cette île la dauphine, sa femme, qu'il avait emmenée, et sur l'ordre du pape regagna la France.

Le récit que publie M. le chanoine Chevalier est établi sur un dépouillement attentif de toutes les sources, imprimées actuellement, relatives à cette expédition, que ce soient documents narratifs ou documents d'archives. Les actes qui resteraient à glaner dans les archives d'Italie n'apporteraient sans doute que des précisions de détail et ne modifieraient pas sensiblement le tracé des événements non plus que le jugement qui font l'objet de cette étude.

L. R.

Société dauphin Humbert II. Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds Anatole de Fontgalland, par le chanoine Ulysse CHEVALIER. Paris, A. Picard, 1921. In-8°, 86 pages.

Manuscrits et incunables liturgiques du Dauphiné, par le même. Paris, Picard, 1920. In-8°, 24 pages. (Bibliothèque liturgique, t. XVIII, 2^e livraison).

La bibliothèque de M. le chanoine U. Chevalier, à Romans, vient de
1922

s'enrichir d'un lot important d'ouvrages relatifs, en majeure partie, aux disputes entre protestants et catholiques au début du xvii^e siècle. La plupart de ces plaquettes présentent un réel intérêt bibliographique et un tiers environ manque au catalogue de la Bibliothèque nationale. L'éminent bibliographe a fait précéder la liste qu'il en donne de quelques considérations générales sur les controverses entre ministres des deux religions. Dans les deux camps, elles abondent en épithètes malsonnantes, quoique souvent pittoresques; mais, ce détail de style mis à part, on peut reconnaître avec l'auteur que ces polémiques eurent l'avantage de donner le goût de l'étude des textes et de la précision aux champions des deux partis.

Dans le second opuscule, M. le chanoine Chevalier donne une description détaillée de trois missels imprimés de Grenoble (1497 et 1532), d'un bréviaire manuscrit de Romans (1476), qui se trouve à la Bibliothèque nationale, d'un bréviaire et d'un missel imprimés de Vienne (1489 et 1520).

L. R.

Gallia christiana novissima, histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France..., par feu le chanoine J.-H. ALBANÈS, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse CHEVALIER. T. VII : *Avignon : évêques, archevêques, prévôts. Valence*, impr. Valentinoise, 1920. Gr. in-4°, 1080 col.

Lorsque le chanoine Albanès entreprit de publier la *Gallia christiana novissima*, son dessein était de donner, à proprement parler, une édition revue et complétée de la *Gallia christiana nova*, avec cette différence toutefois qu'il rédigeait son texte en français et commençait par publier séparément l'histoire des évêques et des prévôts. Sa mort arrêta l'œuvre entreprise et seul le vol. I (*Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron*), presque achevé au moment de son décès, a paru sur ce plan. Les volumes suivants, parus sous le même titre et dans lesquels le chanoine Ulysse Chevalier a publié les notes laissées par le chanoine Albanès, et aussi les siennes, sont sur un plan tout différent. Sur ce nouveau plan, le chanoine Chevalier s'est expliqué en tête (p. vi, xii) du vol. II de la collection (*Marseille*) paru en 1899, sous le même millésime que le vol. I, mais cependant avant ce dernier. Depuis, la collection s'est complétée par l'apparition, à des intervalles assez courts pour ce genre d'ouvrages, du vol. III (*Arles*) en 1901, du vol. IV (*Saint-Paul-Trois-Châteaux*) en 1909, du vol. V (*Toulon*) en 1911 et du vol. VI (*Orange*) en 1916.

Il n'est personne qui ne se soit servi de ces volumes. Le plan en est donc bien connu, comme aussi les services qu'ils rendent. On sait qu'ils contiennent, dans l'ordre chronologique, un mélange d'analyses,

d'extraits et de documents publiés. Sous une de ces formes il y entre « tous les documents constituant la biographie des personnages et les annales de chaque institution ».

Chaque article est suivi de références, mais manuscrits, éditions, analyses ou simples mentions s'y trouvent mêlés, sans que rien distingue les unes des autres ces références de nature différente. Pour les volumes à suivre, il serait à désirer qu'on adoptât une disposition typographique qui mit de l'ordre et de la clarté là-dedans.

La table contient seulement un choix de noms de personnes : ceux des dignitaires ecclésiastiques. Une table des matières et une introduction sont annoncées pour paraître en un fascicule séparé.

P.-F. FOURNIER.

G. MOLLAT. *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*. Paris, de Boccard, 1921. In-8°, 353 pages. (Université de Strasbourg. *Bibliothèque de l'Institut de droit canonique*, vol. I.)

La féodalité fit sentir son influence sur le pouvoir de l'Église aussi bien que sur celui de la royauté. Pendant la première partie du moyen âge, la papauté, comme les rois, vit lui échapper certains moyens d'action que plus tard elle s'efforça de récupérer. Parmi ces moyens d'action, l'un des principaux, celui dont elle usa fréquemment pour s'attacher des créatures, fut la collation des bénéfices. Or, antérieurement au XI^e siècle, le pouvoir royal chercha souvent à se substituer au pouvoir ecclésiastique pour ces collations ; ce fut même de ces empiétements que naquit la querelle des investitures. A la suite de ces dissensions, la papauté put se ressaisir, et à partir du XI^e siècle elle employa tous ses efforts pour chercher à centraliser le gouvernement de l'Église entre ses mains. C'est l'histoire de ce que les papes d'Avignon firent dans ce sens que M. Mollat a voulu retracer dans cet ouvrage sur la collation des bénéfices.

On distingue deux sortes de bénéfices. les bénéfices mineurs : canonicats, prébendes, dignités, personats, églises, etc., et les bénéfices majeurs : patriarchats, archevêchés, évêchés, abbayes d'hommes et de femmes. Depuis de longs siècles, les évêques, les abbés, les chapitres avaient coutume de conférer les bénéfices mineurs placés sous leur tutelle. Les papes revendiquèrent leur part dans la collation et, pour arriver à leurs fins, ils usèrent du droit de réserve. On appelle ainsi le droit que possède le pontife romain, en vertu de sa primauté de juridiction, de conférer lui-même un bénéfice ou un office qui est vacant ou qui le deviendra, à l'exclusion de tous les collateurs ordinaires.

Il y avait deux sortes de réserves, les unes spéciales, s'appliquant à

des cas particuliers; les autres générales, affectant tous les bénéfices d'une certaine catégorie vacants ou à vaquer soit dans l'Église entière, soit dans un royaume, une province ou un diocèse. Le premier exemple de réserve générale relative à la chrétienté remonte à Clément IV; mais ce fut à partir de Jean XXII que les réserves pontificales s'accrurent dans des proportions considérables. La constitution *Ex debito* marqua une étape décisive dans leur développement. Les successeurs de Jean XXII maintinrent les dispositions prises par ce pape; les modifications qu'ils y apportèrent ne firent que donner plus de force à leur pouvoir, de sorte que sous Urbain V l'absorption du droit de collation au profit du pontife romain était quasi complète. Les mesures prises pour les réserves relatives à la chrétienté entière furent aussi appliquées à partir de Clément IV aux bénéfices d'un royaume ou d'une province ecclésiastique.

Un des moyens dont les papes usèrent primitivement pour s'immiscer dans la collation des bénéfices fut le mandat de provision. Le plus ancien connu est de 1137. Par ce mandat, le pape demande à un évêque de bien vouloir conférer un bénéfice à un clerc qu'il lui désigne. Le nombre de ces mandats s'accrut dans de grandes proportions à partir d'Alexandre III. Dans la suite, les papes nommèrent aux bénéfices en invoquant le droit de dévolution, la résignation des bénéfices, la mort en cour romaine ou en pèlerinage, la promotion à une autre charge, la destitution, l'expulsion, le cumul illicite, l'illégalité de collation, le bon plaisir du pape, etc.

Dans une suite de chapitres intéressants et bien documentés, M. Mollat étudie successivement le droit de dévolution, la résignation, les grâces expectatives qui profitaient principalement aux pauvres clercs, la commende, et fait connaître à la fin de cette première partie de son travail le mécanisme des provisions apostoliques, suppliques, examens, expédition, délivrance et exécution des bulles de provision.

La deuxième partie de ce volume est consacrée à la collation des bénéfices majeurs, c'est-à-dire des évêchés et des abbayes. Le principe de l'élection qui, depuis les premiers temps de l'Église, avait prévalu pour le choix des évêques et des abbés, était devenu peu à peu une cause de scandales et de conflits. La discorde régnait à l'état endémique dans les collèges électoraux. Des prélats indignes achetaient les suffrages des membres des chapitres. Par faiblesse ou par calcul, les électeurs choisissaient quelquefois des incapables ou des libertins. Le pouvoir séculier s'entremettait aussi par la violence dans les élections afin de faire triompher un candidat qui pouvait lui être favorable. Aussi la cour romaine, obsédée par ces conflits et les appels qu'ils provoquaient, confisqua à son profit exclusif les nominations épiscopales et abbatiales. Les papes purent facilement justifier cette mesure par le droit qui découlait du pouvoir suprême qu'ils pos-

sédaient en tant que chefs de l'Église romaine, par les avantages qu'elle leur procura au point de vue fiscal et enfin par l'entente qui régna souvent entre les rois et la papauté au sujet du choix des candidats, entente qui généralement amena la paix et la concorde entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Dans la dernière partie de son travail, M. Mollat expose les conflits et les résistances que les mesures pontificales purent susciter dans les différents États qui composaient alors la chrétienté. En Angleterre et dans l'Empire, où la résistance fut souvent âpre et où de graves conflits surgirent, en France, en Italie, en Espagne, en Portugal et dans les petits pays tels que la Dalmatie, la Croatie, l'Épire, la Pologne, la Lithuanie, etc.

L'ouvrage de M. Mollat, fruit de longues recherches dans les archives pontificales et de laborieux dépouillements de nombreux travaux français et étrangers, forme un excellent chapitre de l'histoire des relations entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel au XIV^e siècle. Les consciencieux travaux déjà publiés par M. Mollat sur les papes d'Avignon sont la garantie de la valeur de ce dernier volume. Nous n'y voulons relever qu'un lapsus causé sans doute par une note mal prise une première fois. Partout, le nom de M. Furgeot, qui vient de publier le premier volume de *l'Inventaire des actes du Parlement de Paris de 1328 à 1350*, est changé en Frugeot; en somme, légère faute qu'il sera facile de corriger.

Jules VIARD.

FOURNIER (JOS.). *La Chambre de commerce de Marseille et ses représentants permanents à Paris (1599-1875)*. Étude historique et documents inédits. Marseille, typ. et lith. Barlatier, 1920. In-8°, 334 pages.

En 1599 fut créé à Marseille « le Bureau du commerce » qui, en 1650, devint autonome sous le nom de « Chambre de commerce »; elle fut le premier des organismes similaires qui devaient être établis par toute la France en 1700-1706; l'institution marseillaise eut donc une origine essentiellement locale et spontanée. De 1650 à 1675, la Chambre déléguait de façon presque permanente en missions spéciales à Paris, auprès des ministres, un et même deux et trois de ses membres pour régler des affaires concernant le négoce. Sous Louis XIV, les rapports furent assez difficiles, par suite des velléités d'indépendance de la cité phocéenne, visant surtout au maintien des franchises de son port. « Je ne vois jamais M. Colbert, écrivait l'un des délégués, qu'il ne me dise des paroles de foudre et de tonnerre »; il finit d'ailleurs par être mis quelque temps à la Bastille. Le ministre écrivait de son côté, et non sans quelque raison, que les Marseillais ne savaient

que « s'abastadir à leurs bastides », « qu'ils se contentent de faire valoir leur argent aux assuretés et n'ont pas l'esprit porté aux grandes choses...; les Anglais et les Hollandais font du commerce dans le Levant avec de grands vaisseaux, MM. de Marseille avec des barques, afin que chacun ait la sienne ». D'autre part, en dehors de ses « missionnaires », la Chambre eut d'abord à Paris un et même deux représentants permanents, un agent et un avocat au Conseil d'État, recevant d'elle un traitement; puis, à partir de la création du Conseil du commerce en 1700, elle établit encore auprès de lui un délégué. En 1712, elle n'avait donc pas moins de trois représentants; mais, à cette date, par mesure d'économie, le ministre n'autorisa que le maintien du député. De 1700 à 1791, il y eut sept députés, dont les biographies successives remplissent la majeure partie du travail. Cinq d'entre eux étaient des négociants connus, et le plus ancien, Joseph Fabre, fut aussi « le père de cet art charmant et délicat de la céramique marseillaise »; le sixième était un agent administratif de la Chambre, le dernier un avocat s'occupant d'affaires de négoce. La Chambre nommait elle-même le député ou présentait une liste de candidats au ministre, qui choisissait. Un des élus resta dix-huit ans en fonctions, un autre vingt-neuf. Les députés recevaient un traitement fixe, avec des indemnités supplémentaires. Ils arrivaient munis au besoin d'instructions. Ils entretenaient une correspondance plus ou moins abondante avec la Chambre. Leur rôle n'était pas toujours aisé, en raison de difficultés personnelles avec cette dernière ou avec les administrations parisiennes, comme par suite du caractère des affaires à traiter, qui, dans l'ensemble, revenaient à défendre les privilèges de Marseille : franchises du port, monopole du commerce du Levant et autres questions de cette nature, et cela à une époque où ces prétentions restrictives étaient battues en brèche par les idées nouvelles sur la liberté du commerce. « Nous sommes dans un instant où le système de liberté absolue pour le commerce a la plus grande puissance, écrivait le député en 1775; le temps des combinaisons prohibitives s'évanouit. » La suppression par l'Assemblée nationale du Bureau et des Chambres de commerce entraîna forcément celle des députés.

A cette époque, de 1789 à 1791, la Chambre, à la suite des députés ordinaires élus à l'assemblée, nommait des députés extraordinaires du commerce. A la fin de 1791, cette représentation cessa. En même temps, les députés proprement dits furent uniquement des politiciens nés de la Révolution, et la vieille Chambre de commerce, dont « la séculaire vigilance avait défendu la prospérité du port », disparut. Ainsi la tourmente révolutionnaire et la guerre avaient anéanti le négoce; il fallut que le XIX^e siècle s'employât à faire revivre les institutions de l'ancien régime.

En 1801, fut créé un « Conseil du commerce » local, sorte de

« maquette réduite » de la « Chambre », rétablie elle-même en 1802. En 1803, elle présenta deux délégués au « Conseil général du commerce », parmi lesquels le Premier Consul choisit Dominique Audibert, qui resta de 1803 à 1814 en fonctions. Marseille était d'ailleurs fort peu impérialiste, Napoléon n'aimant ni le commerce ni les franchises et privilèges que revendiquaient toujours, et inutilement, les Marseillais. « La franchise du port, c'est une maladie marseillaise, disait-il; elle a fait son temps. » Le Conseil général n'était pas consulté et, à la fin de l'Empire, Audibert, s'étant retiré de sa situation, n'eut pas de successeur. Sous la Restauration, la Chambre désigna deux candidats au Conseil du commerce, réorganisé en 1819, mais elle essaya vainement d'obtenir à Paris un député permanent, par un retour à l'état de choses antérieur à la Révolution, qu'elle considérait comme étant sur ce point « d'une absolue nécessité »; elle regrettait aussi le Conseil du commerce, « que la Révolution anéantit, ainsi que tant d'autres institutions également utiles ». Mais le gouvernement refusa systématiquement ces demandes, déclarant que « les exemples d'un autre régime ne sont point concluants sous celui-ci » : le Parlement suffit. Aussi, à défaut de représentants spéciaux, la Chambre s'adressait-elle aux députés. La monarchie de Juillet rétablit le « Conseil général du commerce », auquel chaque Chambre locale nommait deux représentants; à Marseille, l'un d'eux fut J. Reybaud, l'auteur du livre célèbre « Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale », et « économiste distingué ». La Chambre avait aussi à Paris deux de ses membres comme représentants attitrés officiels; elle les conserva quand le Conseil cessa d'exister avec l'avènement de l'Empire, et eux-mêmes disparurent en 1864.

Le livre se termine par une série de seize « annexes », dont quinze sont extraites des archives de la Chambre de commerce, et comprennent, pour la période de 1700 à 1791, des délibérations de la Chambre, des lettres du ministre de la Marine, etc., avec une note sur la famille Audibert.

Ce volume, qui n'a ni introduction ni conclusion, considère la question qu'il traite trop exclusivement par les côtés chronologique et personnel; il l'envisage moins par l'objet que par le sujet; il expose moins l'histoire de la représentation de la Chambre que celle de ses représentants; bref, il se place d'un point de vue par trop local. Nous n'écartons nullement de parti pris le système biographique. Dans un port aussi ancien et aussi important que celui de Marseille, où les traditions jouent un rôle essentiel, les vies de ces « capitaines de commerce », qu'étaient la plupart des représentants de la Chambre au XVIII^e siècle, méritent d'être soigneusement retenues et mises en lumière : elles sont intéressantes des points de vue non seulement historique, mais civique; elles doivent être exposées par reconnaissance envers le passé et aussi

comme modèles pour l'avenir : pour certains pays et à certaines époques, ces biographies de « l'aristocratie du négoce » sont un véritable enseignement et une réelle exhortation, mais en tant qu'objets de monographies. Nous croyons qu'elles auraient été beaucoup plus utilement à leur place si elles avaient été décrites comme biographies particulières et complètes. Dans le présent travail, au contraire, cette partie personnelle eût été singulièrement simplifiée et éclaircie, ainsi que rendue plus intéressante et instructive, en étant composée selon un plan méthodique : nomination, traitement, instructions, correspondance, rapports avec la Chambre marseillaise, relations avec les organismes parisiens, franchises du port, commerce avec les divers pays, etc. Ces réserves n'empêchent pas ce travail, par son objet et par son exécution, comme toutes les contributions sérieuses à l'histoire de Marseille et en raison des détails intéressants qu'il renferme, de se lire avec intérêt, et il sera utilisé avec profit lorsque l'érudition locale se décidera à composer une histoire urbaine digne de la vieille cité et de son port.

Georges ESPINAS.

F. PASQUIER. *Servage, paréages et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars, au comté de Foix, XI^e-XVI^e siècles*. Foix, Gadrat aîné, 1920. In-8°, xxviii-131 pages. (Extrait du *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Études du Couserans*, tome XV, 1917-1921, n^{os} 6 et 7.)

Sous ce titre, M. Pasquier a groupé une série de textes relatifs pour la plupart au servage et à l'organisation municipale de Lézat et de Saint-Ybars, de 1075 à 1578. Quelques autres documents complètent ce recueil, par exemple l'enquête où sont décrits les faits et gestes des habitants de Lézat qui s'étaient associés aux Pastoureaux lors de l'insurrection de 1322-1323, et l'acte de fondation du chapitre collégial de Saint-Ybars par l'évêque de Rieux, Jean de Pins (9 novembre 1527).

En ce qui concerne le servage, on voit à l'aide des textes publiés dans quelles conditions s'accomplissaient les ventes de serfs et les affranchissements. Signalons un acte de 1232 qui relate la vente d'un homme de corps pour le prix de cinq sous de Toulouse. Ces aliénations de serfs devinrent assez rares dans le comté de Foix dès le milieu du XIII^e siècle, par suite du mouvement d'émancipation qui commençait à se dessiner¹. En 1245, le comte Roger IV interdit l'achat des

1. Le servage ne disparut pas cependant dans tout le pays de Foix au XIII^e siècle. En 1392, le successeur de Gaston-Phébus, Mathieu de Castelbon, affranchit une famille serve de la ville d'Ax, et, dans la même région, à Mon-

personnes dans la capitale de ses domaines : trois années auparavant, les habitants de Saint-Ybars, sauveté fondée sur le territoire de Lézat, étaient exempts de toute servitude. Aussi n'est-il pas douteux que, lorsque l'abbé Guillaume Hunauld accorda, le 11 novembre 1299, une charte de coutumes à la ville de Lézat, il se trouvait devant des hommes libres, en possession de leurs droits civils, et ayant les éléments constitutifs de l'organisation municipale.

Ce ne fut certes pas sans peine que les habitants obtinrent ces privilèges. A Lézat, en effet, le comte de Foix et l'abbaye avaient des intérêts communs au sujet de la juridiction et pour la perception des redevances. Leurs droits respectifs étant mal définis, les conflits ne manquaient pas de s'élever. Pour mettre un terme à leurs contestations, les deux coseigneurs conclurent, le 1^{er} décembre 1241, un paréage qui régla leurs rapports dans le territoire du monastère. La sauveté de Saint-Ybars fut fondée en vertu de cet accord : le 11 septembre suivant elle recevait une charte de franchises.

L'exercice du paréage devait provoquer bientôt de nouveaux incidents. En 1340 surtout, les difficultés s'aggravèrent. Le comte Gaston II, qui avait ajouté à l'héritage de la maison de Foix ceux de Béarn, de Marsan et de Bigorre, et qui de ce fait était devenu un des plus puissants feudataires de la France méridionale, alla jusqu'à contester la supériorité de l'abbé, auquel il devait rendre hommage. Portée d'abord devant le sénéchal de Toulouse, l'affaire fut soumise par faveur spéciale du roi à la décision d'un arbitre. Par une sentence du 19 juillet 1342, le cardinal de Talleyrand, choisi à cet effet par les procureurs des parties, condamna le comte de Foix à reconnaître avec la validité du paréage sa qualité de vassal de l'abbé de Lézat.

Telle est, sommairement analysée, la publication que M. Pasquier vient de consacrer à l'histoire locale du comté de Foix. Les érudits lui sauront gré d'avoir réuni tous ces documents et d'avoir eu soin de grouper dans une substantielle préface les renseignements qu'on en peut tirer pour l'étude des institutions féodales et de certains événements locaux. Sans doute, — et notre confrère nous en avertit, — tous les textes insérés dans cette publication n'étaient pas inédits, en particulier la charte de coutumes de Lézat, publiée et commentée en 1899 par MM. Le Palenc et Dognon. Mais la nouvelle édition de cette charte présente quelques variantes qui éclairent le sens de tel ou tel article. Il est à souhaiter que M. Pasquier nous donne, après toute une série de monographies sur le comté de Foix, une histoire générale de ce pays qu'il connaît si bien et qu'il a eu le mérite de mieux

taillou et à Prades, M. Pasquier a relevé des traces de servage au milieu du xv^e siècle (*Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. X, 1905-1906, p. 31).

faire connaître par ses publications personnelles et par les travaux qu'il a inspirés.

E. LAVAL.

Claude COCHIN. *Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692)*. Paris, Aug. Picard, 1921. In-8°, XIV-432 pages, portr. et fac-sim.

Qu'y a-t-il de plus touchant que la communauté intellectuelle entre un père et un fils dont cette édition est la preuve? Claude, dès l'École des chartes, collaborait aux travaux si délicats de M. H. Cochin en lisant et en collationnant les textes du moyen âge que ce dernier lui signalait. Claude, enlevé à l'affection des siens et de ses amis, revit par son père qui, surmontant sa propre émotion, a eu le courage de feuilleter les notes et de coordonner les études laissées inachevées par son fils.

M. H. Cochin publie aujourd'hui, avec la collaboration si dévouée et si éclairée de M. Lecestre, l'*Henry Arnauld* réclamé déjà depuis longtemps. Cet ouvrage doit avoir sa place dans toutes les bibliothèques des chercheurs qui s'intéressent au XVII^e siècle; ils ne trouveront que là des détails qu'ils chercheraient vainement ailleurs et qui permettent de donner à une époque une physionomie particulière. Arnauld n'est pas un personnage de premier plan, mais il est en rapport avec tous ceux qui, à Rome, à Paris et plus tard à Versailles, ont tenu une grande place.

Il fréquente l'hôtel de Rambouillet, Chapelain, Conrart, il visite Bassompierre en prison, voit les Puisieux, les Guémenée, le cardinal de Retz, les Montmorency. Envoyé à Rome en mission, il a pour correspondant le cardinal Bentivoglio, les Barberini; il négocie tour à tour avec Innocent X, les ducs de Parme, Modène et de Toscane; finalement, ses succès diplomatiques sont récompensés en 1649 par l'évêché d'Angers, où il devait rester jusqu'à sa mort en 1692. Arrivé au milieu de la Fronde, sa personnalité lui permit de jouer un véritable rôle pacificateur, et son grand bon sens le mit à même, au moment où l'évolution du jansénisme atteignit son paroxysme, de maintenir la paix religieuse dans le diocèse.

Souvent, les plus exaltés de sa famille : Antoine, Angélique, Agnès, les Arnauld d'Andilly, cherchèrent à l'entraîner à leur suite. Il sut toujours résister aux tendances extrêmes de Port-Royal et aux mesures de rigueur que Louis XIV voulait exiger. Ces deux crises permirent à l'Anjou d'apprécier entièrement la clairvoyance et le dévouement du vénérable évêque.

Sans insister sur la riche documentation de l'ouvrage qui est puisée à la bibliothèque Vaticane, aux archives pontificales et dans des collections particulières, il faut signaler de nombreux passages où

s'affirment le jugement, le style et la pensée du jeune écrivain. On y retrouve l'influence de ce maître vénéré, M. de Boislisle, qui avait su guider les premières recherches du chartiste vers ce XVII^e siècle si mal connu encore par bien des côtés. Remercions enfin M. H. Cochin d'avoir bien voulu nous faire bénéficier des travaux de son fils en faisant connaître le fruit du séjour de Claude Cochin à l'École française de Rome et de ses laborieuses recherches dans les années qui précédèrent la guerre.

Comte E. FRÉMY.

La vieillesse de Richelieu (1758-1788), par Paul d'ESTRÉE.
Paris, Émile-Paul, 1921. In-8°, XIV-312 pages.

M. P. d'Estrée, qui avait donné en 1917 une étude sur la première partie de la vie du maréchal de Richelieu, vient de terminer son travail en publiant un second tome, consacré à la vieillesse de son héros, de 1758 à 1788.

A la date où le prend M. d'Estrée, le duc était un « homme fini » et n'a plus joué qu'un rôle secondaire, alors que se résolvait les problèmes les plus importants pour la vie de la nation et que se précisaient les signes certains « du couchant de la monarchie ». Aussi était-ce peut-être un tour de force que de consacrer tout un volume à celui qui fut « le roi de la frivolité ».

Quoi qu'il en soit, M. d'Estrée a tracé un tableau bien présenté, en évoquant la fin de cette singulière carrière. Il montre, avec une vivacité, qui sera appréciée du public auquel il s'adresse, le maréchal renonçant à ses ambitions militaire, diplomatique et politique, et se résignant à n'être plus que le gouverneur de la Guyenne, tout en s'occupant à régenter despotiquement les comédiens français et italiens et à présider le tribunal des maréchaux. C'est aussi la lutte continue pour de menues questions de théâtre et d'étiquette avec le duc de Duras et les gentilshommes de la Chambre, la réelle et bizarre amitié avec Voltaire, les relations avec Beaumarchais, les cabales contre les favorites et les ministres, et les tristes et ennuyeuses histoires comme l'affaire de la dame de Saint-Vincent, la querelle avec M. de Noé et les difficultés avec l'entrepreneur Arthur. C'est enfin, à quatre-vingt-quatre ans, le mariage avec M^{me} de Rothe, qui sut donner aux derniers moments de son mari quelque peu de cette dignité, qui avait trop souvent manqué à l'existence du roué.

L'ouvrage de M. d'Estrée permet de reconstituer la physionomie mobile de ce Don Juan de deuxième ordre et de replacer cette silhouette falote à sa place. Quoi qu'on ait prétendu, le maréchal n'incarne qu'un tout petit côté du caractère français : et sa vie paraît bien

pâle, bien mesquine et presque ridicule, lorsqu'on évoque l'idée des événements et des hommes dont il fut le contemporain.

Paul-M. BONDOIS.

A. DE BOÛARD. *Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge (1252-1317)*. Paris, E. de Boccard, 1920. In-8°, xxx-362 pages et carte. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 118.)

Bien qu'il porte le millésime de 1920, cet ouvrage n'a paru qu'en 1921, car il a servi, à cette dernière date, de thèse de doctorat ès lettres. Il se présente comme la suite des *Études sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252)*, de L. Halphen¹, et c'est, en effet, de même que celles-ci, le résultat des recherches faites à Rome par un membre de l'École française.

L'année 1252 avait été adoptée comme date terminale par M. Halphen, parce que c'était celle du choix fait par les Romains d'un sénateur étranger, le Bolonais Brancalione degli Andalò, événement qui coïncide avec des modifications importantes dans l'organisation du pouvoir communal, et marque une étape dans l'accession du peuple aux affaires publiques de la cité. De là part le présent ouvrage, pour s'étendre jusqu'à l'arrivée de Cola di Rienzi au Capitole (1347). C'est le moment où la République romaine se substitue à l'autorité pontificale, et où les papes cherchent un refuge à Avignon. On regrettera que l'auteur n'ait pas poussé son étude jusqu'à la mort du célèbre tribun (1354), et même jusqu'au retour des papes à Rome (1377); il eût embrassé ainsi une période présentant un développement plus complet et plus intéressant.

Tous les historiens de la Rome médiévale ont unanimement déploré la perte des archives municipales du Capitole. Plus de livres de délibérations, plus de registres de chancellerie, plus de registres judiciaires, mais seulement des documents épars, isolés, et par suite difficiles à retrouver et à grouper. C'est ce qui explique l'aspect un peu touffu de ce livre, qui est plus une suite de considérations d'ordre général sur l'histoire politique de Rome et ses principaux facteurs, pendant un peu moins d'un siècle, qu'un tableau méthodique du développement de l'administration municipale et de ses rouages, de son fonctionnement et de son évolution, comme on l'aurait souhaité.

Il débute par un long chapitre sur la papauté et les vicissitudes du pouvoir temporel à Rome, esquisse d'ensemble puisée aux meilleures sources, mais trop développée, qui dépasse les limites d'une étude comme celle-ci, consacrée à la Ville Éternelle et non au Saint-Siège,

1. Paris, Champion, 1907 (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 166).

et ne laisse qu'une place insuffisante au sujet même. Celui-ci n'est traité en réalité qu'au chapitre III, intitulé « le Peuple et la commune », en une centaine de pages, dont la moitié seulement concerne les institutions proprement dites, statuts, conseils, magistratures, justice, armée, police, finances et approvisionnement. Le titre du livre en promettait davantage. Il est vrai que deux très courts chapitres, sur la noblesse et le clergé, viennent combler certaines lacunes, mais d'une manière encore bien imparfaite.

La liste chronologique des sénateurs et magistrats suprêmes de la commune romaine de 1252 à 1347, qui accompagne l'ouvrage et remet au point le livre classique de Vitale, *Storia diplomatica de' senatori di Roma*, d'après les dernières publications, offre heureusement un utile complément; et elle aurait même gagné à plus de détails dans les références, où les citations sont trop brèves. Par contre, le nombre des pièces justificatives aurait pu être réduit sans inconvénient, car là encore le choix indique que l'auteur a un peu trop oublié qu'il s'agissait de documenter, non pas une histoire politique de la papauté et de la ville de Rome, mais une étude du régime et des institutions urbaines.

Ce mémoire, composé peut-être un peu hâtivement, est écrit d'une plume facile, à la manière d'un livre de philosophie de l'histoire. On y trouvera cités un certain nombre de textes judicieusement choisis et en général bien interprétés. La difficulté de rechercher les pièces d'archives dans les divers dépôts où elles se trouvent dispersées, explique que le temps ait pu manquer pour leur mise en œuvre complète. C'est un premier travail de déblaiement, et non des moins méritoires, qui pourra servir de guide aux historiens et aux juristes pour aller plus avant dans l'étude du mécanisme des institutions et pénétrer plus profondément dans le cœur même du sujet.

Ph. LAUER.

Pietro TORELLI. *Le carte degli archivi Reggiani fino al 1050.* Con la collaborazione delle Sigg. Prof. Anna K. Casotti e Prof. Fernanda Tassoni. (*Pubblicazione a cura della R. Deputazione di Storia Patria, Sottosezione di Reggio-Emilia, ed a spese della Banca agricola commerciale di Reggio-Emilia.*) Reggio-Emilia, cooperativa Lavoranti Tipografi, 1921. In-8°, XXIV-475 pages.

J'avais eu dernièrement l'occasion d'exprimer le vœu que les *Regesta chartarum Italiae* pussent continuer à s'accroître de nouvelles publications, grâce à la féconde activité des savants locaux d'Italie et de leurs

élèves¹. Voilà précisément une initiative de ce genre, et qui mérite toute notre attention. On sait ce que l'histoire de Reggio, capitale de la province d'Émilie (Modène), doit aux travaux des Affarosi, Muratori et Tiraboschi; mais ces célèbres érudits du XVIII^e siècle n'avaient publié que quelques documents, choisis par eux comme les plus importants. Il restait à donner un recueil complet des nombreuses chartes antérieures au XIII^e siècle, conservées, tant en original qu'en copie, dans les archives civiles et ecclésiastiques de Reggio. L'« Archivio de Stato » renferme, en effet, tous les anciens titres des monastères de S. Prospero et S. Tommaso; en outre, les archives de la cathédrale et les archives épiscopales possèdent de précieux fonds, remontant jusqu'au IX^e siècle. C'est là que furent puisés les matériaux de cette très intéressante collection de chartes par M. le professeur Pietro Torelli, ancien directeur de l'« Archivio di Stato » de Reggio et déjà connu par la publication du *Regesto Mantovano*, assisté de deux de ses élèves de l'Université de Bologne, M^{lles} A. K. Casotti et F. Tassoni.

La méthode suivie pour l'établissement des textes, est conforme à celle que nous trouvons en usage dans les autres recueils analogues parus en Italie par les soins de l'*Istituto storico italiano*. Les éditions antérieures sont citées soigneusement à la suite de chaque document, avec notice indiquant toute particularité digne de remarque, et s'il s'agit, par exemple, d'une pièce fautive ou interpolée. Les catalogues et éditions d'actes de Böhmer-Mühlbacher, Kehr et Schiaparelli ont été mis largement à contribution. L'annotation se borne là, et on peut regretter qu'il n'y ait pas d'identification de noms de lieux et de personnes ou de discussion sur les dates; mais tel n'était pas le plan adopté. C'est une édition diplomatique uniquement, où les textes sont transcrits avec le plus grand soin, en général d'après les originaux, dont nous connaissions déjà les plus curieux par les fac-similés de l'*Archivio paleografico italiano*. Observons toutefois que, pour le document numéro I, une fautive bulle du pape Grégoire le Grand conservée dans le *Regestum Sublacense* du XI^e siècle, il était inutile de noter les variantes d'une copie du XVII^e siècle, qui dérive de ce même *Regestum*. Il eût été facile aussi de donner les dimensions des parchemins et la coupure des lignes des actes les plus importants. Enfin, la ponctuation semble un peu trop rare en général, du moins pour nos habitudes actuelles. A part ces quelques remarques de détail, on ne peut que louer la scrupuleuse exactitude avec laquelle ont été reproduites les formes dialectales de certains mots, qui fourniront matière à d'utiles remarques de phonétique. De brèves analyses et

1. *Bulletin historique, sciences auxiliaires de l'histoire* (extrait de la *Revue historique*, t. CXXXVII, année 1921), p. 9.

une table sommaire des noms de personnes et de lieux facilitent les recherches.

Ajoutons, pour terminer, que la contribution d'un établissement financier, comme la Banque agricole et commerciale de Reggio, aux frais de publication d'un recueil de cette nature, est un exemple tout à fait digne d'éloges, qui méritait d'être signalé et qu'on souhaiterait vivement de voir se généraliser de ce côté-ci des Alpes.

Ph. LAUER.

Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine, publiée pour la Société de l'Histoire de France par Jean CORDEY, tome II (1676-1678). Paris, 1920. In-8°, xxxvi-364 pages.

« Vivonne, que sa situation et ses titres désignaient pour le commandement à Messine, n'avait pas, quoique très brave, très zélé et consciencieux, les qualités nécessaires pour transformer « la diversion » en une conquête. Peu militaire, médiocre marin. Vivonne fut par contre un excellent gouverneur de Messine, très doux, juste et conciliant... Le soin avec lequel il met en relief dans ses lettres en toute occasion les mérites de tel ou tel officier, signale les actions d'éclat, la valeur et le zèle de chacun dans le but de faire donner des récompenses justement gagnées, témoigne de nobles et peu communes qualités chez un homme qui avait, d'autre part, beaucoup de défauts et de vices. »

Tel est le portrait que trace de Vivonne M. Cordey (p. xxxiv). Il est parfaitement juste et forme la synthèse des nombreux volumes consacrés par l'auteur au maréchal. J'y ajouterai pourtant une note, — et la correspondance de Vivonne l'inspire, — c'était un velléitaire, prêt à abandonner les entreprises qu'il avait conçues et préparées au moment de les exécuter.

Il a demandé, à peine arrivé en Sicile, « un secours considérable ». Louis XIV lui envoie l'armée navale de France presque tout entière, vaisseaux et galères, avec 4,000 hommes de troupes. Et Vivonne ne s'en sert guère que pour dégager Messine. — Il veut surprendre à Naples la flotte espagnole, dont la défaite provoquera l'insurrection de la ville; et arrivé dans le golfe, il se retire sans coup férir. — Il donne aux victoires de Du Quesne à Alicuri et Augusta le pendant de la victoire navale de Palerme; et il ne sait point exploiter son succès.

Le présent volume se rapporte précisément à la période qui suivit ces glorieuses rencontres, d'octobre 1676 au 14 janvier 1678, de l'hivernage de la flotte au départ de Vivonne pour la France. Péniblement, le lieutenant général marquis de Preuilly s'empare de Scaletta, pendant que le maréchal de camp de La Villedieu enlève « une espèce de

ville ou, pour mieux dire, un village fermé en partie d'une très légère et méchante muraille. Le tout posté au-dessous d'une montagne au bord de la mer, mais fort escarpé ». J'ai nommé Taormina. Ajoutez Mola, « un château de la plus extraordinaire situation du monde sur une pointe de rocher au-dessus de la ville », et vous avez le maigre bilan de la campagne de l'automne 1676.

Dès la fin de l'année, Vivonne se rendait compte de l'instabilité d'une domination quelconque en Sicile, et avec son habituelle franchise il le disait à Louvois, qui n'en était que trop convaincu : « Rien n'est plus léger que les peuples de ce pays; le plus fort ou celui qui en a l'apparence est toujours le maître, et ils aiment mieux se soumettre que d'exposer leurs biens et leur vie au hasard... Ce sont des gens d'humeur méfiante et fainéante; ils ont toujours peur de mourir de faim, et cependant ne veulent rien faire... Le Sicilien n'est susceptible d'aucune discipline. Il s'irrite à l'excès pour la moindre chose, et un simple mouvement de colère le porte à tuer avec une vitesse incroyable, de sorte qu'on ne voit que meurtres parmi eux... Encore une fois, les situations de ce pays-ci ne se comprennent point que par ceux qui le voient » (p. 131).

Louis XIV, au début de 1677, voulait avoir dans les mers de Sicile une telle maîtrise que les ennemis n'osassent s'y risquer (p. 141). Et « Neptune » en effet, comme Vivonne appelait Du Quesne, ne put, faute d'adversaires, cueillir de nouveaux lauriers; les Espagnols n'avaient pas obtenu le retour de la flotte hollandaise en Méditerranée. Mais la maîtrise de la mer ne suffit point pour conquérir un pays : il faut des troupes; et les soixante-six compagnies cantonnées à Messine ne suffisaient pas pour emporter des places fortes comme Milazzo, Catane et Syracuse. Syracuse? Trois fois, Vivonne s'ébranla pour en faire la conquête : trois fois, son irrésolution l'arrêta en route : de quoi Louis XIV montra « beaucoup de déplaisir ». Loin de gagner du terrain, on en perdait. En vingt-quatre heures, par trahison, le château fort de Mola passait aux mains de l'ennemi. Le moment était mûr pour le rappel de Vivonne.

Tels sont les épisodes saillants de cette correspondance dont les signataires sont, en dehors de Louis XIV et Vivonne, Louvois, Du Quesne, le lieutenant général de Preilly, l'intendant d'Oppède, le maréchal de camp de La Villegardie et quelques personnages de moindre importance. Dans une édition fort soignée, M. Cordey a eu le mérite de nous documenter copieusement sur une guerre encore assez mal connue. Il a eu cet autre mérite de mettre à la portée de tous les archives que lui avait libéralement communiquées le prince de Polignac. Et qu'on ne s'y trompe point. Pour la fin du règne de Louis XIV, les archives des particuliers, si mal connues, mais qu'une heureuse initiative du directeur des Archives nationales tend à cataloguer de

même qu'en Angleterre, réservent d'heureuses surprises aux historiens : j'en fais l'expérience.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

Aleksander BIRKENMAJER. *Stulja nad Witelonem. Czesc I.* Krakow, nakladem polskiej Akademji umiejetnosci, 1921. In-8°, 149 pages.

M. A. Birkenmajer publie et étudie deux œuvres du philosophe et naturaliste silésien Witelo jusqu'ici inconnues, le « De natura daemouum » et le « De primaria causa pœnitentiae ». Elles sont conservées sous des formes diverses et abrégées dans le ms. lat. 14796 de la Bibliothèque nationale.

L'éditeur publie ces deux traités en suivant autant que possible le ms. de la Bibliothèque nationale, bien que le texte en soit très altéré et abrégé. Il les fait suivre de la « Solutio quaestionis, qua quaeritur utrum secundum naturalem philosophiam sint aliquae substantiae separatae praeter motores orbium caelestium » (même ms.), dont plus de la moitié se compose d'extraits du « De natura daemouum ». Il ajoute enfin le texte critique d'une des *Quaestiones Meteororum* (lib. III, qu. 19) de Nicolas Oresme. Deux appendices relatifs à ces divers opuscules terminent l'ouvrage.

J. CORDEY.

Oorkondenboek van het sticht Utrecht tot 1301, uitgegeven door Dr. Mr. S. MULLER, Fz. en Dr. A. C. BOUMAN. Deel I, eerste-tweede aflevering, 695-1130. Utrecht, A. Oosthoek, 1920-1921. In-4°, xvi-296 pages.

Les différentes provinces qui composent le royaume actuel des Pays-Bas possèdent chacune son cartulaire, grâce aux travaux des savants du XVIII^e siècle et du siècle dernier. Mais l'ancien domaine temporel des évêques d'Utrecht (correspondant en gros aux provinces actuelles d'Utrecht et d'Overÿssel) était moins heureux ; au XVIII^e siècle, K. Burman et P. van Musschenbroek avaient songé à une entreprise de ce genre, mais elle resta à l'état de projet. Depuis trente ans, le savant et dévoué archiviste d'Utrecht, M. S. Muller, voulant combler cette lacune, avait exécuté ou encouragé des travaux préparatoires ; assisté de M. Bouman, il a actuellement la joie de pouvoir publier les deux premières livraisons du premier volume.

Nous empruntons à la préface les détails suivants sur le plan de l'ouvrage. Le cartulaire ira des temps les plus anciens à l'an 1528, date de la cession du pouvoir temporel à Charles-Quint.

Dans la première partie de l'ouvrage, allant jusqu'à l'an 1301, on

donnera le texte complet de tous les documents ; pour la seconde partie (1301-1528), on ne donnera *in extenso* que les pièces les plus importantes. Le cartulaire comprendra les provinces d'Utrecht (*Nedersticht*) et d'Overÿssel (*Oversticht*), cette dernière du moins pour la période la plus ancienne. Les limites du *Nedersticht* ayant varié, les auteurs les ont fixées telles qu'elles étaient à l'époque (première moitié du XI^e siècle) où elles avaient le plus d'étendue.

Le cartulaire comprendra tous les diplômes proprement dits, authentiques ou non ; en outre, jusqu'à l'an 1200, les listes de possessions territoriales, les lettres, documents législatifs, peut-être aussi des extraits de nécrologes, annales contemporaines, etc. On admettra de même, jusqu'à l'an 1200, toutes les pièces contenant ne fût-ce qu'une simple mention intéressant l'histoire du *Sticht* ou l'histoire personnelle des évêques d'Utrecht. En ce qui concerne l'aspect du texte, on remarque une innovation heureuse : les documents sont imprimés avec des alinéas, de sorte que le dispositif se trouve séparé pour l'œil du reste du texte et du protocole de l'acte. Quand le dispositif a une certaine étendue, il est divisé en alinéas, formant des articles numérotés.

Gédéon HUET.

Select extracts illustrating sports and pastimes in the Middle Ages, by E. L. GUILFORD. London, Society for promoting Christian knowledge, 1920. In-12, VIII-64 pages. (*Texts for students*, n° 23.)

Ce petit volume est un choix de textes relatifs aux sports et aux jeux en Angleterre durant le moyen âge. Conformément au but de la collection, l'auteur vise moins à satisfaire la curiosité du « student » qu'à l'exciter ; il lui donne des indications qui lui permettront de compléter sa science, si le sujet l'intéresse. — Notons particulièrement l'amusement passablement barbare, qui consistait à « beter un ours » ; la littérature française du moyen âge est remplie d'allusions à ce sport ; les Anglais n'en furent pas moins friands que les Français ; ici on trouve (p. 44) une description détaillée d'un *bear bating* qui eut lieu durant les fameuses fêtes données par la reine Élisabeth au château de Kenilworth en 1575.

G. H.

Comte Paul DURRIEU. *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne (1415-1530)*. Bruxelles et Paris, G. van Oest, 1921. Gr. in-4°, 80 pages et 103 pl. en phototypie.

L'ouvrage que vient de faire paraître notre confrère le comte Paul Durrieu est un remarquable exposé d'ensemble du développement de la miniature flamande à ses époques les plus marquantes, depuis l'avè-

nement de Philippe le Bon jusqu'à la mort de Marguerite d'Autriche. On sait que la « cour de Bourgogne » a brillé d'un très vif éclat et devint un foyer intellectuel et artistique remarquablement intense, grâce à l'activité et aux goûts personnels de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, mariée à Maximilien I^{er}, Philippe le Beau et enfin Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Tous ces souverains et souveraines eurent la passion des beaux livres et des riches enluminures. Les grands seigneurs, les prélats, les riches bourgeois et les corps de municipalités suivirent ces exemples venus de si haut et ainsi se créèrent en Flandre, notamment à Bruges et à Gand, des ateliers célèbres et très florissants.

Avant de retracer l'histoire de ces différents ateliers, le comte Durrieu consacre quelques pages, extrêmement instructives et qu'on lira avec le plus grand profit, aux conditions de travail des « enlumineurs » et des « historieurs » et à la question si souvent débattue des signatures de miniaturistes.

En ce qui concerne les signatures de miniaturistes, on ne saurait trop relire les pages si judicieuses de notre confrère. On sait que dans beaucoup de miniatures on voit sur les bordures des vêtements ou ailleurs des groupes de lettres donnant l'apparence d'inscriptions. Il faut examiner et interpréter avec la plus grande prudence ces prétendues inscriptions. Certaines, assurément, peuvent nous donner un nom ou un prénom très lisible; mais de là à conclure que nous sommes en présence d'une véritable signature, c'est pour la presque totalité des cas une profonde erreur. Parmi les inscriptions en question, il y en a qui renferment des caractères orientaux, arabes ou hébraïques, « ou se trouvent constituées par des signes de formes fantaisies et comme cabalistiques. Avec de l'imagination, s'unissant au besoin à une certaine indépendance vis-à-vis des règles de la paléographie, on peut proposer de voir toutes sortes de choses dans ces signes de fantaisie ou d'allure orientale ». Et notre confrère de conclure très justement : « En réalité, le système qui consiste, dès qu'on rencontre inscrit sur une miniature quelque chose qui ressemble à un nom ou à un prénom, à proclamer *ipso facto* qu'on est en présence d'une signature de l'artiste, est un système tout à fait périlleux et contraire aux règles de la saine méthode scientifique. » Il faut ajouter qu'on a cherché, à des époques déjà assez anciennes, à authentifier certaines miniatures avec de fausses signatures d'artistes connus et célèbres, tels que Hugo van der Goes et Jérôme Bosch. Un faussaire n'a pas hésité à forger un certain Jacques Undelot, supercherie que Léopold Delisle a dévoilée autrefois.

Le chapitre le plus important de l'ouvrage du comte Durrieu traite de la miniature en Flandre depuis l'époque des Van Eyck jusqu'au dernier quart du xv^e siècle. Après avoir rappelé qu'il a déjà émis l'hypo-

thèse que les Van Eyck ont pu être miniaturistes et participer à l'illustration des « Heures de Turin », l'auteur montre que certaines œuvres, comme une Cité de Dieu peinte pour Jean Chevrot, évêque de Tournai (Bibl. roy. de Belgique), accusent une influence de l'art de ces maîtres. Il fait ressortir ensuite qu'au début du règne de Philippe le Bon on reconnaît deux tendances différentes dans les miniatures flamandes : d'une part, l'influence de l'art parisien se manifeste indubitablement dans plusieurs manuscrits, dont un, la « Fleur des histoires » (Bibl. roy. de Belgique), a été attribué à un certain Jean de Pestivien, parisien d'origine, valet de chambre et enlumineur du duc ; d'autre part, certains volumes décorés avec luxe se rattachent nettement à l'art flamand proprement dit, tel le Décaméron de Philippe le Bon, de l' Arsenal, exécuté par un historien travaillant pour l'auteur et calligraphe Guillebert de Mets. Le duc de Bourgogne a donc pendant un certain temps employé concurremment des artistes nés et élevés en Flandre et des artistes s'étant formés dans le milieu parisien.

Nous connaissons par les textes un certain nombre de miniaturistes de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire et à leurs noms peuvent être attachées en général une ou plusieurs œuvres. C'est tout d'abord Guillaume Vrelant († 1481 ou 1482) qui, pendant près de trente ans, tint un rang éminent à Bruges et auquel on doit une partie des peintures du tome II des « Histoires de Hainaut » et du Bréviaire de Philippe le Bon (Bibl. roy. de Belgique), ainsi que de la Vie de sainte Catherine (Bibl. nat. de Paris, grisailles). Il faut citer ensuite Jean Tavernier ou Le Tavernier, qui mérite une grande place dans l'histoire de la miniature flamande et qui exécuta surtout des grisailles. Il a illustré les « Chroniques et conquêtes de Charlemagne » (Bibl. roy. de Belgique) et une partie d'un beau livre d'heures de Philippe le Bon (Bibl. roy. de La Haye). On sait qu'il travailla successivement à Tournai, à Bruges et à Audenarde.

Le plus fécond des miniaturistes flamands du xv^e siècle fut sans doute Loyset Lyédet. Ce n'est toutefois pas un grand artiste ; s'il a le sentiment de la composition, par contre sa facture est dure et sèche. Il a enluminé une partie des Histoires romaines de Jean Mansel (Arsenal), l'Histoire de Charles Martel (Bibl. roy. de Bruxelles) et l'Histoire d'Alexandre (Bibl. nat. de Paris). Il reçut des commandes importantes du fameux bibliophile Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse.

Il faut encore citer après lui Jean Hennecart, qui était en réalité un peintre de tableaux et auquel on doit trois remarquables miniatures de l'Instruction du jeune prince (Arsenal), et surtout le célèbre Simon Marmion, de Valenciennes, qualifié dans les textes d'« excellent peintre » ou de « prince d'enluminure ». On sait que M. Salomon Reinach lui a attribué jadis les Grandes Chroniques de France, de Pétrograd. Cer-

taines miniatures dans une « Fleur des histoires » et un Pontifical de Sens (Bibl. roy. de Belgique), d'une exquise harmonie de couleurs et d'une finesse extrême, pourraient être aussi son œuvre.

De la main d'un maître également est sorti le remarquable frontispice, bien connu, des Histoires ou Chroniques de Hainaut, traduites par Jean Wauquelin, d'après Jacques de Guise (Bibl. roy. de Bruxelles). Dans ce tableau, où figure un magnifique portrait de Philippe le Bon, on sent un artiste de tout premier ordre, et il est vraiment fort dommage que son nom ne nous ait point été révélé jusqu'à présent.

Charles le Téméraire employa quelques-uns des artistes qui avaient travaillé pour son père, notamment Loyset Lyédet, mais il eut une prédilection particulière pour Philippe de Mazerolles, qui avait installé son atelier à Bruges et mourut en 1479 ou 1480. C'était un Français qui résida d'abord à Paris. On peut, semble-t-il, l'identifier avec l'artiste que le comte Durrieu nomma autrefois le « maître de la Conquête de la Toison d'or ». Il se remarque par une grande délicatesse dans le dessin et par un sentiment achevé du coloris, qualités qui éclatent, par exemple, dans le livre d'heures de Charles le Téméraire, à Vienne, et l'Histoire du bon roi Alexandre, de la collection Dutuit. Philippe de Mazerolles a reçu des commandes importantes de Louis de Bruges et du grand bâtard de Bourgogne, notamment le Froissart de Breslau, exécuté pour ce dernier, et dans lequel est figurée une vue de Paris avec Notre-Dame et la Tour du Temple.

À côté des ducs de Bourgogne, il importe de citer surtout, comme bibliophile, Louis de Bruges, nommé à l'instant, conseiller et chambellan des ducs de Bourgogne, mort en 1492. Nous rappellerons qu'il avait réuni dans son hôtel de Bruges une précieuse collection de manuscrits à peintures qui passa plus tard à son neveu, le roi de France Louis XII. Tout un groupe de miniaturistes a travaillé pour lui et avant tout Philippe de Mazerolles et Lyédet. Mais certains d'entre eux, tels que Spierinck et Jacquemart Pilavaine, sont à vrai dire des artistes de second ordre et leurs œuvres ne méritent pas de retenir longtemps l'attention.

D'une facture bien supérieure est, au contraire, un groupe de manuscrits sortis d'un atelier qui florissait dans le dernier quart du x^v^e siècle à Gand d'abord, puis à Bruges, et dont le chef paraît avoir été Alexandre ou Sanders Bening. Ce dernier a été la tête d'une brillante famille d'artistes et a travaillé pour Louis de Bruges et un fils du grand bâtard de Bourgogne. Le comte Durrieu lui attribue un Boèce en flamand de la Bibliothèque nationale et un somptueux livre d'heures de la Bodléienne.

Malgré l'invention de l'imprimerie, les miniaturistes flamands ont continué d'exercer leur art non seulement à la fin du x^v^e siècle, mais assez avant dans le xvi^e. Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau,

Marguerite d'Autriche, les princes et les riches bourgeois de leur époque restèrent fidèles aux traditions du moyen âge et commandèrent de riches livres de prières copiés et décorés à la main, avec ces calendriers où est retracée, avec tant de bonhomie et de charme, la vie des Flandres à la ville ou à la campagne, et où figurent d'admirables portraits, comme ceux de Jacques IV d'Écosse et de Marguerite d'Angleterre, sa femme, dans un livre d'heures de Vienne.

Le dernier chapitre de l'ouvrage du comte Durrieu est consacré à l'histoire du développement de la célèbre école ganto-brugeoise qui se forma peu après la mort de Charles le Téméraire (1477). Cette école est nettement déterminée par deux caractères principaux : d'une part, les miniatures qui s'y rattachent sont, par rapport aux autres œuvres de l'école flamande, plus souples et plus larges de facture, les personnages sont de dimensions beaucoup plus grandes et leurs traits par conséquent plus marqués. La nature humaine est de plus représentée d'une façon plus souriante et plus aimable, comme dans les œuvres de Memling, Gérard David et Quentin Matsys, par exemple. D'autre part, les bordures prennent un grand développement et sur les fonds dorés ou teintés se détachent, en dimensions assez fortes et quelquefois de grandeur naturelle, des fleurs, des fruits, des insectes et des oiseaux, des pièces d'orfèvrerie, des vases de faïence, etc., le tout peint avec une science remarquable du modelé et du clair-obscur. On a parfois l'impression d'objets réels se détachant en saillie.

Alexandre Bening fut, à ce qu'il semble, un des créateurs de cette nouvelle école, mais il resta pendant quelque temps de sa vie fidèle aux anciennes traditions. C'est un artiste de transition. L'œuvre la plus célèbre de l'école ganto-brugeoise est le Bréviaire Grimani, qui est certainement une production collective de plusieurs collaborateurs de tempéraments assez divers. On peut en rapprocher le Bréviaire d'Isabelle la Catholique (au British Museum), le livre d'heures dit du « maître aux fleurs » (à l'Arsenal) et celui du roi d'Écosse Jacques IV, exécuté entre 1503 et 1513 (à Vienne).

Le comte Durrieu reproche avec raison à l'école ganto-brugeoise un certain manque d'originalité. Les artistes se sont, en effet, fréquemment copiés les uns les autres et leurs compositions finissent par être assez monotones. D'autre part, ils n'ont point hésité en bien des cas à reproduire presque servilement des tableaux de Memling, de Gérard David ou d'Hugo van der Goes.

Les représentants les plus marquants de cette école ont été Simon Bening et Gérard Horebout. Le premier, fils d'Alexandre Bening, cité ci-dessus, est un des plus grands noms de la miniature flamande. On lui doit certainement un Christ en croix peint en 1530 ou 1531 dans un livre d'heures anéanti aujourd'hui et qui se trouvait avant la guerre à l'hôtel de ville de Dixmude, deux ravissants livres d'heures (Heures de

Hennessy, à la Bibl. roy. de Belgique, et Heures dites Golf Book, au Brit. Mus.) et enfin une grande généalogie de la maison de Portugal (au Brit. Mus.). Quant à Gérard Horebout, peintre en titre de Marguerite d'Autriche et qui alla terminer sa vie en Angleterre, il paraît difficile pour l'instant de lui attribuer une œuvre d'une façon certaine. Son nom a été prononcé jadis à propos du Bréviaire Grimani et d'un « Hortulus animae », de Vienne, qu'on prétend avoir appartenu à Marguerite d'Autriche. On sait qu'il eut une fille, nommée Suzanne, très habile en l'art de la miniature et qui étonna Dürer au cours de son voyage dans les Pays-Bas.

L'ouvrage du comte Durrieu se termine par un commentaire raisonné, accompagné de notes bibliographiques, des 103 planches jointes au texte. C'est dire que nous avons là un précieux instrument de travail. Quant aux planches elles-mêmes, elles nous donnent cent cinquante-trois reproductions de miniatures admirablement choisies et qui, pour l'histoire de l'art, des mœurs, du costume et pour l'iconographie, seront dès lors une source de documents infiniment appréciable et utile.

A. BOINET.

Hand-list of additions to the Collection of latin manuscripts in the John Rylands Library. 1908-1920, by Robert FAWTIER, agrégé d'histoire, ancien membre de l'École française de Rome, assistant keeper of manuscripts in the John Rylands Library. Aberdeen, University press. In-8°, 21 pages. Extrait de *The Bulletin of the John Rylands Library*, vol. VI, nos 1-2, janvier 1921.)

Les manuscrits relevés dans cet inventaire sont au nombre de 149. Ils représentent les additions faites depuis 1908 au fonds latin de la bibliothèque John Rylands, à Manchester. C'est une liste sommaire et provisoire, en attendant le troisième volume du *Descriptive Catalogue of Latin Manuscripts*, etc., dont les deux premiers tomes doivent être publiés prochainement par les soins de M. le Dr M. R. James. Il est à prévoir, en effet, que l'apparition du troisième volume se fera encore quelque temps attendre, à cause de l'augmentation des frais d'impression.

Vingt et un de ces manuscrits proviennent de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps, neuf de celle de George Dunn, de Woolley Hall (près Maidenhead, Bucks), deux de celle de Lord Vernon, onze du major Heneage (Coker Court, près Yeovil, Somerset), soixante-quatorze enfin proviennent de la collection de Scipion Square, vice-chambellan de la trésorerie de l'Échiquier sous les rois Jacques I^{er} et Charles I^{er}, généalogiste célèbre qui facilita à Dugdale la consultation du Domesday-Book.

Les manuscrits ont été classés par matières. Plusieurs sont d'origine française. Nous noterons au passage une vie de saint Bernard (du XIV^e siècle) provenant de Royaumont, des volumes de mélanges (sermons, etc., du XIII^e-XIV^e siècle) de l'abbaye de Cambron (Hainaut).

La collection du major Heneage comprend une série de comptes royaux du XIII^e au XV^e siècle, provenant soit de Thomas Heneage, vice-chancelier et trésorier de la reine Élisabeth, soit de son frère Michel Heneage, qui ont été tous deux gardes des archives de la Tour de Londres à la même époque.

On ne saurait trop remercier M. Fawtier de la précision avec laquelle il a rédigé ce rapide inventaire, en attendant l'achèvement du catalogue développé, qui sera le digne pendant, nous n'en doutons point, de ceux que MM. Johnson, Victor Martin, Hunt et Crum ont déjà consacrés aux papyrus grecs et aux manuscrits coptes du même dépôt.

Ph. LAUER.

A. DE POORTER, M. ALLIAUME. *Catalogue des manuscrits mathématiques et astronomiques de la bibliothèque de Bruges*. Bruges, impr. veuve L. De Plancke, 1922. In-8°, 50 pages.

Les historiens des sciences, aussi bien que les bibliographes, seront reconnaissants à MM. De Poorter et Alliaume du petit catalogue qu'ils viennent de publier dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges* (t. LXV, 1915-1922). Ces manuscrits mathématiques et astronomiques proviennent pour la plupart de l'abbaye des Dunes et avaient auparavant appartenu à l'abbaye de ter Doest, à Lisseweghe. Les descriptions nouvelles qui en sont données, modèles de précision et d'exactitude, rectifient et complètent très utilement, notamment pour les manuscrits 520 à 530, plusieurs des notices du catalogue publié en 1859 par l'ancien bibliothécaire J. Laude.

H. O.

GRAND (Roger). *Mélanges d'archéologie bretonne*. Paris, Aug. Picard, 1921. In-8°, III-186 pages, pl. et fig.

Notre confrère M. Roger Grand avait pris une part très importante au Congrès que la Société française d'archéologie tint en Bretagne en juin 1914, à la veille de la guerre. Non seulement il en avait préparé l'exécution et assuré le succès, mais il s'était en outre chargé de rédiger une partie du guide. Ce sont ces notices qu'il a réunies en un volume abondamment illustré, qu'il vient de publier, en les faisant précéder d'une introduction très substantielle sur les caractéristiques de l'art breton.

Parmi les monuments étudiés par M. Grand, je citerai tout particulièrement le château de Largoët en Elven; la cathédrale de Vannes, ses églises, son enceinte, son musée et ses vieilles maisons; le château de Sucinio qui arrêta un instant la marche victorieuse de Duguesclin et dont les hautes tours, les larges courtines et les bâtiments en ruines sont encore si imposants dans la lande désolée; les églises, les vieilles maisons et le beau château de Josselin. J'avais essayé de prouver, dans un mémoire publié jadis avec M. Chappée, que la façade nord du château de Josselin devait être attribuée, non à Alain VIII (1407-1429) ou même à Alain IX (1429-1462), comme on le faisait généralement, mais à Jean II de Rohan (1462-1516)¹. M. Grand a apporté une preuve de plus à notre thèse, en montrant que la lettre ornée A, barrée d'une cordelière et surmontée d'une couronne ducale, qui se voit non seulement dans la devise des Rohan « A PLUS », mais isolée dans diverses parties de la décoration, était l'initiale de la duchesse Anne de Bretagne.

Je voudrais aussi signaler tout particulièrement la monographie de l'église Saint-Gildas de Rhuis, dont le chœur à déambulatoire et chapelles rayonnantes est un des plus anciens et des plus importants monuments de la Bretagne. M. Grand montre, par une étude attentive du monument, que l'on peut y distinguer trois parties distinctes. A une première église, qui daterait du début du XI^e siècle, date qui paraît bien reculée pour un monument aussi considérable, appartient le mur extérieur du bas-côté sud du chœur et la chapelle rayonnante méridionale : mur épais, sans contrefort, d'un type très archaïque, et sans modillon sous la corniche. A la fin du XI^e siècle, on reconstruit une seconde église sur les fondations de la première, en conservant le mur sud du déambulatoire et les trois chapelles rayonnantes : appareil en épis, petites fenêtres longues et étroites, bases faites de chapiteaux renversés. Un siècle plus tard, après l'élévation solennelle des reliques de saint Gildas, en 1184, on sculpte les chapiteaux restés épanelés depuis la fin du XI^e siècle, on établit le double enfeu du fond du croisillon nord, on reconstruit les chapelles rayonnantes du nord et de l'est et la chapelle du croisillon nord, avec leurs contreforts et leurs corniches à modillons. La nef fut reconstruite dans les premières années du XVIII^e siècle et l'abbaye et son cloître au milieu de ce même siècle.

Le trésor de l'église renferme une série de pièces curieuses : la chasse et le bras-reliquaire de saint Gildas, du XIV^e siècle, en bois ornés de bandes de cuivre rehaussées de rinceaux; le genou et la jambe du saint, dont le fenestrage flamboyant annonce le XV^e siècle; un beau chef du saint en argent doré, dont la figure très réaliste doit remonter à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e; une mitre bro-

1. *Bulletin monumental*, 1910.

dée du XVI^e siècle, très usée, et que le Service des monuments historiques se préoccupe de mettre sous verre.

Un des chapitres les plus originaux du volume est celui qui est intitulé : « Y a-t-il un art breton ? » M. Grand répond à cette question par l'affirmative, et il montre par l'étude de l'âme et de la société bretonnes d'une part, du sol et des conditions géographiques de la péninsule d'autre part, enfin par l'histoire de la Bretagne, comment s'est formé cet art breton, qu'il caractérise très nettement, tout en notant les influences considérables de la Normandie d'un côté, de la Saintonge et de la basse Loire de l'autre, qui sont à la base de l'architecture bretonne du moyen âge.

Marcel AUBERT.

Henri WAQUET. *Vieilles pierres bretonnes (Quimper, Notre-Dame de Kerinec, Locronan, Monuments historiques du Finistère)*. Quimper, Le Goaziou et Le Guennec, 1920. In-8°, 149 p., plusieurs plans et gravures dans le texte et hors texte.

Le titre de ce petit volume pourrait faire croire à une œuvre d'amateur imbu d'idées romantiques. Il n'en est rien. Si l'auteur a sacrifié, en baptisant son livre, au désir d'allécher le touriste, son travail n'en est pas moins conduit avec une rigoureuse méthode et se trouve au courant des données les plus récentes de l'archéologie. Il est écrit en une langue élégante qui rend aisée, souvent même agréable, la lecture des descriptions techniques, toujours un peu rébarbatives par elles-mêmes.

La monographie de Quimper, guide substantiel et très sûr de l'archéologue dans cette ville pittoresque, contient, notamment, une étude complète et quasi définitive de la belle cathédrale cornouaillaise, au chœur si fortement désaxé, œuvre du XIII^e siècle, qui fut sans doute la première et certainement la plus importante manifestation, à cette époque, du nouveau style importé de France en Basse-Bretagne¹.

Cette monographie avait été composée pour le Congrès de la Société française d'archéologie tenu au mois de juin 1914 dans le Finistère et le Morbihan. Elle prit place, ainsi que celle des monuments de Locronan (église paroissiale, chapelle du Penity, tombeau en granit de saint Ronan), dans le volume de ce Congrès, dont la publication fut retardée par la guerre jusqu'en 1920.

1. Page 25, M. Waquet, parlant de la baie fermée par « une forte grille, dont la partie centrale est mobile », qui se trouve dans le mur nord du déambulatoire de la cathédrale, y voit la fenêtre d'une chambre à reliques par laquelle on aurait présenté les reliques à baiser aux fidèles. Je ne puis partager cette opinion. Il ne me paraît guère douteux que cette fenêtre fut celle d'une recluserie par où la recluse assistait à tous les offices et à travers le guichet de laquelle le prêtre lui administrait la communion et les fidèles lui passaient de menues offrandes pour sa subsistance.

Remaniées et développées pour le présent ouvrage, surtout du point de vue de l'histoire, elles y sont accompagnées :

1° D'une description de la jolie chapelle de Notre-Dame de Kerinec, en Poullan, que ses fines arcades retombant sur de petites consoles au niveau des sommiers et ses légères piles polylobées du XIII^e siècle rattachent à la curieuse école locale de Pont-Croix, aux origines encore mal définies, et dont les caractères se retrouvent dans les monuments de cette région depuis le XII^e siècle (ruines de Languidou) jusqu'à la fin du XIV^e siècle (Pont-l'Abbé);

2° D'une note très neuve sur les petits hôpitaux qui étaient annexés à certaines chapelles bretonnes et servaient à héberger les pèlerins et les pauvres malades;

3° D'une liste, aussi complète que possible, avec dates à l'appui, des « monuments historiques » du Finistère, ce terme étant pris, non dans son acception administrative étroite de monuments classés, mais au sens le plus large. C'est un répertoire archéologique extrêmement précieux de tout ce qui subsiste, à la connaissance de l'auteur, de monuments ou d'objets mobiliers anciens, classés ou non, dans ces pays de Cornouaille et de Léon si riches en édifices religieux et en manoirs. L'exacte concision de cet inventaire sommaire incite le lecteur à souhaiter que M. Waquet lui fournisse un jour le véritable *Répertoire archéologique* détaillé, dont peu de départements sont actuellement pourvus.

Dix illustrations hors texte et plusieurs dans le texte présentent les plans et les principaux détails des monuments ou des objets étudiés.

Dans une sobre et alerte préface, l'auteur expose ses idées sur l'art breton, et il m'est fort agréable de constater qu'elles confirment celles que j'avais cru pouvoir soumettre en juin 1914 aux membres du Congrès archéologique : l'art breton se révèle surtout dans les détails, dans les accessoires, dans la façon de traiter les différentes parties de l'édifice, dans le choix du cadre, plutôt que dans l'usage de formules architectoniques ou artistiques spéciales. Les lignes par lesquelles M. Waquet termine sa notice sur Locronan, après avoir évoqué le spectacle archaïque des grandes processions de la Troménie qu'on y célèbre, reflètent bien la pensée qui domine toute son étude. « Contempler, dit-il, les monuments vénérables d'autrefois, n'est-ce pas là une des plus vives séductions que réserve aux pèlerins de l'histoire et de l'art la *Terre du passé*? » Il convient d'ajouter qu'il est impossible de comprendre pleinement les monuments bretons, moins encore que tous autres, si l'on fait abstraction de leur milieu géographique, historique et social. L'art breton est inintelligible et déconcertant sans la connaissance de la nature, de l'histoire et du caractère bretons.

Roger GRAND.

Hervé DU HALGOUET. *Contribution à l'étude du régime seigneurial dans l'ancienne France. I : la Vicomté de Rohan et ses seigneurs*. Saint-Brieuc, Prud'homme, et Paris, Champion, 1921. In-8°, viii-204 pages, plans, carte hors texte, tableaux généalogiques.

Dans l'*Histoire généalogique* du P. du Paz aucune notice n'est consacrée aux Rohan. C'est une grave lacune que dom Morice s'efforça de combler en écrivant une *Histoire des maisons de Porhoët et de Rohan*, mais, le travail du bénédictin n'ayant pas été imprimé, le public restait fort dépourvu sur ce sujet. Nul n'était mieux qualifié pour y remédier que l'auteur de l'*Essai sur le Porhoët*. M. Hervé du Halgouet a puisé les éléments de son nouveau livre dans les manuscrits de dom Morice et dans les archives centralisées à l'époque moderne. Il y retrace l'histoire à la fois de la vicomté et des seigneurs de Rohan. Le premier volume s'étend du XIII^e au XVI^e siècle, exactement jusqu'en 1603, date de l'érection de la vicomté en duché. Plus tard viendra la suite. L'auteur a su très sagement se tenir en garde contre un écueil : verser dans son exposé des tranches entières de l'histoire générale, à l'occasion du rôle primordial que les Rohan y ont toujours joué. Il se contente d'en rappeler sobrement ce qui est nécessaire pour éclairer l'histoire domaniale, son principal objectif. Le lecteur en est amplement récompensé, car l'étude détaillée du régime féodal appliqué par cette famille projette une vive lumière sur l'histoire des Rohan et montre que leur influence politique avait son assise dans une formidable puissance territoriale. Les Rohan n'étaient point des batailleurs. Avec la ténacité du terrien, ils ont arrondi leur domaine par des alliances habilement choisies. Un mariage leur apporte Corlay et Mur, un autre le Léon, deux autres le Porhoët. C'était le procédé habituel et normal des féodaux. Ce qui l'était moins, c'était l'acquisition à prix d'or, comme celle qui valut aux Rohan la seigneurie de Guémené. Économes, thésauriseurs, ils se faisaient au besoin banquiers, prêteurs à gage sous forme de ventes à réméré qui les enrichissaient de terres jamais rémérées. Cette politique avisée fut poursuivie sans relâche, mais non sans obstacles. Lorsque François I^{er} revint de Madrid débiteur d'une forte rançon, il puisa à pleines mains dans le trésor des Rohan, y prélevant, dit-il avec quelque ironie, « une grosse somme de deniers qui est à présent de nul profit et en dangier d'être perdue à jamès ».

Tant d'efforts avaient abouti à la formation d'un fief compact de soixante lieues de circuit, comptant soixante-quinze paroisses et 438 vassaux nobles. Le chef-lieu judiciaire et commercial était Noyal, près Pontivy, tandis que le vicomte avec son trésor et sa chambre des

comptes résidait en la forteresse de La Chèze. Pour maintenir un si beau patrimoine, pour en sauvegarder l'intégrité, les vicomtes furent amenés à prendre une curieuse mesure qui suggère l'idée d'un parallèle à établir entre les méthodes employées par les rois pour former la France et celles dont usèrent certains grands féodaux : ils prononcèrent solennellement (en 1422) l'inaliénabilité du domaine vicomtal, résolution qui ne fut pas respectée, mais indice significatif.

Les archéologues trouveront des renseignements nouveaux (en particulier des plans de châteaux) sur le rôle artistique de ces grands bâtisseurs dont on peut juger le goût par l'église de Kernascleden, l'hôtel épiscopal de Quimper et le château de Josselin, récemment étudiés dans le *Congrès archéologique* de 1914. L'achèvement de Josselin marque l'apogée des vicomtes de Rohan et le commencement d'une nouvelle destinée. Désormais, ils suivent la cour de France et, par hasard, parce qu'un Rohan orphelin et mineur est élevé par sa mère, Isabeau de Navarre, en Béarn, ils passent au protestantisme et s'éloignent, encore plus moralement que matériellement, de cette vicomté qu'ils avaient mis quatre siècles à parfaire.

Après de nombreuses recherches, c'est une grande page d'histoire provinciale que M. du Halgouet vient de tracer, c'est en même temps un appoint précieux à l'histoire des États féodaux.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Les prêtres insermentés du Finistère (1791-1793), par F. UZUREAU. Rennes, Plihon et Hommay, 1921. In-8°, 12 pages. (Extrait des *Annales de Bretagne*, t. XXXIV, 1920.)

Cette brochure fait connaître le texte de trois documents inédits conservés dans les papiers que recueillit jadis l'abbé Barruel en vue de son *Histoire du clergé pendant la Révolution française*. Ils concernent les souffrances endurées par les prêtres qui furent incarcérés au château de Brest en 1791 et 1792 et les aventures de ceux qui furent déportés à la côte de Brème en 1793. M. Uzureau fait très justement remarquer que les diocèses de Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Dol et Saint-Malo n'ont été supprimés, au for ecclésiastique, que le jour où, en 1802, les premiers évêques concordataires de Quimper, Saint-Brieuc et Rennes prirent possession de leurs sièges.

H. W.

Ch. PORÉE. *L'École des chartes, coup d'œil sur l'œuvre des chartistes*, communication faite à la Société des sciences de l'Yonne le 7 avril 1921. Auxerre, 1922. Brochure de 14 pages in-8°.

À la séance de la Société des sciences de l'Yonne qui a suivi la

célébration du centenaire de notre École, notre confrère Charles Porée a tracé de l'œuvre des chartistes de 1821 à 1921 un tableau synthétique très vivant et fort bien ordonné. Il a trouvé moyen, en quelques pages, de dire l'essentiel sur la méthode chartiste et sur les travaux où cette méthode apparaît dans les différents domaines de l'historiographie au XIX^e siècle. Un seul nom manque dans l'énumération qu'il a faite des études de ses confrères, c'est le sien. Charles Porée aurait pu être cité, avec éloges, aussi bien dans les pages qu'il a consacrées à l'histoire des institutions médiévales que dans celles où il parle des chartistes archéologues ou de ceux qu'attire l'histoire de la Révolution. Pour que son étude soit complète, qu'il permette à l'un de ses camarades de promotion de combler cette lacune volontaire.

Ch. SCHMIDT.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

GÉNÉRALITÉS, 21, 22, 44, 65, 179, 234, 275.

SCIENCES AUXILIAIRES, 195. — Chronologie, 265. — Toponymie, 17, 268, 290. — Héraldique, 50, 86. — Métrologie, 68. — Numismatique, 113. — Bibliographie, 32, 95, 107. — Bibliothèques, 186, 210; catalogues, 12, 83, 227, 302, 323. — Papier, 99. — Manuscrits, 37, 91, 155, 194, 323. — Typographie, librairie, 96, 103, 147, 232, 233, 274, 316, 342.

SOURCES, 56. — Correspondances, 25. — Chroniques, 5. — Cartulaires, 276. — Archives, 303, 325; inventaires, 8, 9, 10, 46, 52, 146, 175, 261, 272.

BIOGRAPHIE, GÉNÉALOGIE. — Albi, 191; Castres, 191; Grande-Bretagne, 50; Lavaur, 191; Norvège, 239; Suisse, 13. — Aimon, châtelain de Dordogne, 92; s. Benoît, 200; J. de Billières-Lagraulas, 283; s^{te} Catherine de Sienna, 181; Célestin V, 296; Chabannes, 59; Charlemagne, 157; Charles de Blois, 231; Chaucer, 97, 243; Cid (le), 224; B. Colleoni, 25; A. Costanzo, 53; Coster, 342; Dante, 2, 4, 6, 11, 12, 16, 31, 36, 53, 64, 67, 71, 84, 90, 114, 119, 123, 124, 125, 127, 134, 140, 142, 153, 158, 174, 176, 205, 214, 237, 248, 249, 273, 285, 288, 300, 319, 323, 324, 328, 339; C. Desmarests, 40; s^{te} Élisabeth de Hongrie, 171; Gower, 97; M. Grunewald, 215, 250; Gutenberg, 232, 342; Haelrit, 105; Henri l'Aveugle, 277; Henri II Plantagenet, 89; s. Janvier, 58; Jean de Garlaude, 93; Jeanne d'Arc, 217; Liutprand de Crémone, 179;

Marguerite de Lorraine, 41, 183; Martin 1^{er}, 308; Mathieu d'Ajello, 128; Nicolas V, 210; Orange-Nassau, 76; Reutlinger, 188; Richard de Cluny, 289; s. Samson, 105; s. Savinien, 326; Savonarole, 116; F. Sforza, 25; J. Siberch, 147; s. Sidoine, 326; s. Thomas d'Aquin, 95, 207; s. Thomas de Cantorbéry, 318; G. Tortelli, 210; M. de Tourzel, 251; P. Trinci, 66; Ph. de Vigneulles, 258; s. Vigor, 94; B. Visconti, 148.

DROIT, 7, 281, 343. — Droit canon, 229. — Institutions, 1, 30, 35, 62, 132, 175, 180, 202, 235, 244, 253, 271, 308.

MŒURS, HISTOIRE ÉCONOMIQUE, 7, 10, 19, 48, 54, 76, 101, 118, 152, 177, 178, 180, 185, 198, 242, 245, 260, 273, 285, 315, 324, 333.

ENSEIGNEMENT, 70.

SCIENCES, 224. — Médecine, 34, 48, 88, 136.

RELIGIONS. — Christianisme, 18, 20, 28, 52, 57, 58, 68, 94, 104, 105, 115, 130, 131, 146, 154, 165, 171, 181, 191, 192, 223, 228, 262, 267, 278, 289, 296, 300, 304, 308, 317, 335; ordres religieux, 23, 98, 131, 143, 166, 255, 256, 311, 336; croisades, 143, 189, 298; hagiographie, 326.

ARCHÉOLOGIE, 14, 24, 27, 31, 47, 49, 51, 55, 61, 68, 73, 108, 109, 112, 145, 206, 212, 216, 225, 226, 260, 270, 279, 286, 305, 322, 327. — Architecture, 74, 93, 122, 219, 269, 309, 337. — Sculpture, 75, 209, 266, 331. — Peinture, 29, 39, 100, 106, 133, 194, 213, 215, 218, 250, 284, 287, 332. — Gravure, 33, 257, 344. — Émaux, 208. — Dentelle, 41. — Musique, 114, 138.

LANGUES ET LITTÉRATURES, 85, 139, 196. — Latin, 28, 79, 111, 172. — Langues romanes, 238, 292; espagnol, 3, 341; français, 42, 60, 69, 72, 92, 102, 138, 144, 161, 167, 168, 169, 187, 193, 203, 240, 241, 307, 329, 334; italien, 4, 11, 12, 31, 32, 80, 81, 82, 83, 114, 116, 119, 123, 125, 140, 142, 174, 176, 205, 237, 252, 259, 260, 288, 328, 330, 339; provençal, 15. — Langues germaniques : allemand, 38, 43, 120, 149, 151, 160, 163, 170, 190, 291, 293, 294, 306; anglais, 15, 97, 115, 126, 236, 243, 252, 297, 310, 338, 340. — Langues scandinaves, 307. — Langues celtiques, 126. — Bulgare, 199.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Aix-en-Provence, 146; Albi, 191; Alençon, 41; Alet, 105; Alexandrie, 137; Allègre, 251; Allemagne, 26, 101, 185, 262; Alsace, 197, 268; Angleterre, 1, 49, 50, 75, 86, 87, 89, 121, 196, 282, 315; Arc-sur-Tille, 135; Assise, 166; Aube, 325; Auriol, 272; Autun, 313; Avallonnais, 246; Avignon, 68, 156, 229; Basques, 178; Bavière, 235; Bayeux, 94; Beaulieu-sur-Loire, 263; Belgique, 197; Berri, 62; Besançon, 102; Bohême, 45, 213; Boston, 83; Bouches-du-Rhône, 146, 175; Bour-

gogne, 132, 266; Brentford, 321; Bresse, 54, 159; Bretagne, 231; Brighton, 216; Brixen, 304; Cambridge, 147; Castres, 191; Cesson, 173; Chartres, 247; Châteauneuf, 192; Chiny, 150; Cluny, 254; Cologne, 270, 332; Comtat-Venaissin, 156; Constantinople, 108, 109; Courcelles-le-Roy, 264; Coutances, 61; Danemark, 24, 295; Danzig, 155; Dieppe, 40; Dol, 105; Dombes, 159; Domène, 255; Dordrecht, 78; Doubs, 261; Dresde, 12; Dunecht House, 47; Écosse, 267, 314, 333; Espagne, 56; Eure, 73; Fleury-sur-Loire, 200; Florence, 16, 90, 153, 245, 260, 323; Fontainebleau, 198; Fontevault, 280; France, 7, 89, 253, 256; Francfort, 96; Fribourg-en-Brigau, 26; Galles (pays de), 49; Gand, 164; Giglio, 2; Goslar, 129; Guitres, 92; Ham, 225; Hanovre, 77; Hastings, 282; Hollande, 33, 342; Irlande, 162, 184; Islande, 182; Italie, 6, 281, 287, 319; Jérusalem, 143; Laon, 211; Lausanne, 104; Lavaur, 191; Leeuwarden, 10; Levant, 242; Limoges, 103; Loiret, 302, 303; Lorraine, 197; Loudun, 301; Lucques, 20, 154; Lugny, 254; Lund, 335; Lusace, 118; Lusignan, 46; Luxembourg, 150, 277; Mâconnais, 177, 254; Maguelonne, 276; Maine, 88; Malines, 100; Mariahilferberg, 223; Maria-Laach, 286; Maroc, 56; Matour, 254; Méditerranée, 242; Mennetou-sur-Cher, 14; Metz, 37, 258; Milan, 27; Mirebeau, 46; Modène, 274; Montbéliard, 320; Mont-Gargan, 327; Montier-en-l'Île, 325; Mont-Saint-Michel, 145; Moravie, 45; Morbihan, 242; Moselle, 89, 290; Moulins, 233; Münster en Westphalie, 337; Namur, 277; Naples, 30; Nérac, 204; Neuville, 46; Nonantola, 70; Norvège, 110, 295; Obervaz, 299; Oissel, 327; Oleggio, 55; Orléanais, 302; Paris, 62, 67; Périgueux, 278; Pivro, 51; Plaisance, 113; Poitiers, 141, 209; Pontaubert, 246; Provence, 175; Redon, 105; Reggio, 148; Rhénanie, 197; Rhin (Bas- et Haut-), 290; Rhodaniennes (régions), 197; « Romania », 230; Rome, 244; Rothenberg, 336; Rouen, 327; Rugles, 74; Saint-Gengoux, 254; Saint-Georges, 46; Saint-Julien-l'Ars, 46; Saint-Romain-des-Îles, 201; Sardaigne, 330; Saxe, 107, 157; Scandinavie, 196, 309; Scanie, 331; Sens, 220; Serbie, 180; Sicile, 308, 343; Sienne, 222; Souabe, 120; Suède, 242; Suisse, 13; Sundby, 63; Strasbourg, 322; Tournus, 254; Tourpes, 327; Turin, 165; Tyrol, 133; Vienne, 46; Vienne en Dauphiné, 131; Ville-neuve-les-Béziers, 117; Vivarais, 202; Wallonie, 161; Westminster, 312; Wiesbaden, 206.

1. ADAMS (George B.). Constitutional history of England. London, J. Cape, 1921. In-8°, 518 p. 21 s.

2. AFFERMI (Alfonso). Dante e la città del Giglio. Firenze, E. Ducci, 1921. In-8°, 63 p. 4 l.

3. ALEMANY BOLUFER (José). Estudio elemental de gramática histórica de la lengua castellana. I. Fonología y morfología. II. Trozos de autores castellanos anteriores al siglo xv. 5ª ed. Madrid, tip. de la Rev. de arch., bibl. y museos, 1921. In-8°, 381 p. 6 p.

4. ANDREOLI (Virgilio). Dante e il suo poema, conferenza. Mantova, Società tip. ed. mantovana, 1921. In-8°, 32 p. 2 l.
5. Anonymi auctoris chronicon ad annum Christi 1234 pertinens, edidit I. B. Chabot. Praemissum est chronicon anonymum ad A. D. 819 pertinens, curante Aphram Barsaum. Parisiis, J. Gabalda, 1920. In-8°, 341 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. SS. Syri, series 3., t. XIV.)
6. ANTONIO (Attilio DE). Dante e l'Italia. Pinerolo, tip. G. Ferrero, 1921. In-8°, 27 p. 2 l. 50.
7. ARAGON (Henry). Les lois somptuaires en France. Séries I-II. Perpignan, Barrière, 1921. In-16, 46 p.
8. ARBOIS DE JUBAINVILLE (P. D'). Archives dép. de la Moselle. Répertoire numérique de la série K. Metz, impr. « le Messin », 1921. In-4°, 8 p.
9. ARBOIS DE JUBAINVILLE (P. D'). Archives dép. de la Moselle. Répertoire numérique de la série M. Metz, impr. « le Messin », 1921. In-4°, 16 p.
10. Archieven (de) van het St. Anthonij-gasthuis te Leeuwarden, 1425-1813, beschreven door R. Visscher. Leeuwarden, Meijer, Schaafsma, 1921. Gr. in-8°.
11. ARENSBERG (Walter). The cryptography of Dante. New York, Knopf, 1921. In-8°, 500 p. 6 d.
12. ASSMANN (Karl). Danteschätze der Sächsischen Landesbibliothek in Dresden. Dresden, Sächs. Landesbibliothek, 1921. In-8°, 8 p. 1 m. 50.
13. ATTINGER (Victor), GODET (Marcel), TÜRLER (Henri). Dictionnaire hist. et biogr. de la Suisse. T. I : A-Baroche. Neuchâtel, administration du Dictionnaire, 1921. Gr. in-8°, XII-600 p., 16 pl.
14. AUBERT (Marcel), HUBERT-FILLAY. Mennetou-sur-Cher, étude archéologique, notes et impressions. Blois, éditions du Jardin de la France, 1921. In-8°, 16 p., fig., plan. (Nos villes d'art.) 2 fr.
15. AUDIAU (Jean). Les troubadours et l'Angleterre, contribution à l'étude des poètes anglais de l'amour de 1250 à 1400. Tulle, D. Serre, 1920. In-8°, 49 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*.)
16. BARBADORO (Bernardino), DAMI (Luigi). Firenze di Dante. Firenze, fratelli Alinari. 1921. In-8°, 203 p. 63 pl.
17. BARBATO (Angelo). Casal Migeti-Petra d'Asgotto... saggio di
1922 14

toponomastica storica, con documenti inediti. Palermo, tip. fratelli Vena, 1921. In-16, 43 p., pl. (Note storiche Nicosiane. 1.) 3 l.

18. BARBIER (Emmanuel). Histoire populaire de l'Église. 2^e partie, le moyen âge. I. Paris, P. Lethielleux, 1921. In-16, 530 p.

19. BARNES (Harry Elmer). The social history of the world, an outline syllabus. New York, Appleton, 1921. In-8°, XII-126 p. 1 d. 25.

20. BARSOTTI (Giovanni). Lucca sacra, la cathedrale. Lucca, Cooperativa tip. ed., 1920. In-8°, 56 p.

21. BAUER (Wilhelm). Einführung in das Studium der Geschichte. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1921. In-4°, XI-395 p. 96 m.

22. BEAUCHESNE (Marquis DE). La Société de l'histoire de France et les études historiques dans l'Université. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1920. In-8°, 46 p. (Extrait de l'*Annuaire-bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1919.)

23. BEAUFRETON (Maurice). Anthologie franciscaine du moyen âge, traduite et annotée. Paris, G. Crès, 1921. In-16, XII-325 p., portrait. 8 fr. 50.

24. BECKETT (Francis), JENSEN (Chr. Axel). Gammel dansk Kunst. Bygninger og Kunsthåndværk. München, G. Hasing, 1921. In-4°, 232 p., ill.

25. BELOTTI (Bartolo). Una franca lettera di Bartolomeo Colleoni a Francesco Sforza. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1921. In-16, 15 p., fac-similé. (Per le nozze di Gian Carlo Bonomi con Severina Spingardi.)

26. BELOW (Georg VON). Deutsche Städtegründung im Mittelalter, mit besonderem Hinblick auf Freiburg i. B. Freiburg i. B., J. Boltze, 1920. In-8°, 59 p. 6 m. 50.

27. BELTRAMI (Luca). La basilica di S. Ambrogio in Milano. Milano, P. Bonomi, 1921. In-16, XX p., 64 pl. (L'Italia monumentale, collezione di monografie, 37.)

28. BERNARD (St^{us}). Ueber die Gottesliebe (Liber seu tractatus de diligendo Deo), verdeutscht von Klaus Hartmann. Mainz, Matthias-Grünewald-Verlag, 1921. In-8°, 75 p. (Religiöse Geister. VIII.) 9 m. 75.

29. BERTINI-CALOSSO (Achille). Le origini della pittura del quattrocento. Roma, E. Calzone, 1920. In-8°, 70 p., fig. et 22 pl. (Extrait du *Bolletino d'arte del ministero della P. I.*)

30. BEVILACQUA (Sofia). I rapporti tra i signori feudatari e la monarchia napoletana fino alla rivolta di Masaniello. Santa Maria Capua Vetere, tip. Progresso, 1921. In-8°, 51 p.

31. BIAGI (Guido). La Divina commedia nella figurazione artistica e nel secolare commento. Torino, Unione tip.-ed., 1921. In-8°, XIII-152 p. 60 l.

32. BIAGI (Vincenzo). Opere anonime e di dubbia autenticità nella letteratura italiana, i predanteschi, il fiore, il detto d'amore, l'intelligenza. Firenze, R. Bemporad e figlio, 1921. In-8°, III-155 p. 10 l.

33. BIERENS DE HAAN (D.). Het houtsnijwerk in Nederland tijdens de gothiek en de renaissance. Met een voorwoord van Jan Kalf. 'S-Gravenhage, M. Nijhoff, 1921. In-8°, VIII-183 p., ill.

34. BILANCIONI (Guglielmo). La storia della medicina. Roma, Istituto propaganda cultura italiana, 1920. In-16. 100 p. 3 l. 50.

35. BLOCH (André). Serf de la glèbe, histoire d'une expression toute faite. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1921. In-8°, 23 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXXXVI.)

36. BOCCACCIO (Giovanni DI). Das Leben Dantes. Unter Zugrundelegung d. ital. Orig. Ausg. neu übertr. von Else von Hollander. Potsdam, Müller, 1921. In-8°, 62 p. 20 m.

37. BOINET (A.). Un ms. de la bibliothèque de Metz. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1919. In-8°, 8 p., fig. (Extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, séance du 5 novembre 1919.)

38. BORINSKI (Carl). Gesch. der deutschen Literatur von den Anfängen bis zur Gegenwart. Bd. I-II. Stuttgart, Berlin, Leipzig, Union, 1921. In-8°, XVI-643, VIII-673 p. 98 m.

39. BORRMANN (Richard). Aufnahmen mittelalterlicher Wand- u. Deckenmalereien in Deutschland, unter Mitw. von H. Kolb u. O. Vorlaender hrsg. Lfg. 7. Berlin, E. Wasmuth, 1921. In-fol. 60 m.

40. BOUDIER (André). Charles Desmarets, corsaire dieppois, doc. inédits de 1445. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1921. In-8°, 19 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXXXVI.)

41. BOULARD (Félix). La bienheureuse Marguerite de Lorraine et la dentelle d'Alençon. Alençon, Impr. alençonnaise, 1921. In-8°, 8 p.

42. BOURCIEZ (Édouard). Précis historique de phonétique française. 5^e éd. Paris, C. Klincksieck, 1921. In-18, XL-308 p. (Nouv. collection à l'usage des classes. 2^e série, 3.)

43. BRAUNE (Wilhelm). Althochdeutsches Lesebuch. 8. Aufl. Halle a. S., M. Niemeyer, 1921. In-8°, VIII-278 p. 15 m.

44. BRESSLAU (Harry). Gesch. der Monumenta Germaniae historica. im Auftr. ihrer Zentralkommission bearb. Hannover, Hahn, 1921. In-8°.

xv-770 p. (Neues Archiv d. Gesellschaft. f. ält. deutsche Geschichtskunde zur Beförderung und Gesamtausg. d. Quellenschriften deutscher Gesch. d. Mittelalters. 42.) 50 m.

45. BRETHOLZ (Bertold). *Gesch. Böhmens u. Mährens. Bd. I. Das Vorwalten des Deutschtums bis 1419.* Reichenberg, P. Sollors Nachf., 1921. In-8°, vii-237 p.

46. BRICAULT DE VERNEUIL (Émile). *Inventaire sommaire des arch. dép. ant. à 1790. Vienne. Série E. Supplément : communes, registres paroissiaux. T. I. Arrondissement de Poitiers : cantons de Lusignan, Mirebeau, Neuville, Saint-Georges et Saint-Julien-l'Ars.* Poitiers, impr. M. Texier, 1921. In-4°, viii-347 p.

47. BROWNE (G. F.). *On some antiquities in the neighbourhood of Dunecht House, Aberdeenshire.* Cambridge, University press, 1921. In-4°. 63 s.

48. BRUNN (Walter). *Von den Gilden der Barbieri und Chirurgen in den Hansestädten.* Leipzig, J. A. Barth, 1921. In-8°, vi-80 p. 12 m.

49. BUMPUS (T. Francis). *The cathedrals of England and Wales.* London, T. W. Laurie, 1921. In-8°, 344 p. 24 s.

50. BURKE (Bernard). *A genealogical and heraldic history of the landed gentry of Great Britain.* London, Burke Pub. Co., 1921. In-8°.

51. BUZZETTI (Pietro). *Le chiese nel territorio della antica comunità di Pivro.* Como, tip. A. Volta, 1921. In-8°, 158 p. 4 l.

52. *Calendar of papal registers. Papal letters, 1455-1464.* London, H. M. S. O., 1921. In-8°. 25 s.

53. CANELLI (Pasquale). *Dante ed Aurelio Costanzo, spunti di critica.* Milano, Soc. dei giovani autori, 1921. In-16, 31 p. 4 l.

54. CARRU (Paul). *Le chanvre, sa culture et son industrie en Bresse autrefois.* Bourg, impr. du *Courrier de l'Ain*, 1921. In-8°, 24 p., pl. (Extrait du *Bulletin de la Soc. des naturalistes de l'Ain*.)

55. CASSANI (Lino). *La basilica di S. Michele in Oleggio.* Novara, tip. Cattaneo, 1920. In-8°, 31 p., 1 pl.

56. CASTRIES (H. DE). *Les sources inédites de l'histoire du Maroc.* Archives et bibliothèques d'Espagne. T. I. Paris, E. Leroux, 1921. Gr. in-8°, xxviii-670 p., pl. (Publications de la Section historique du Maroc.) 50 fr.

57. CATHERINE DE SIENNE (S^{te}). *Dialogue sur la perfection.* Préface du R. P. Jean Alix. Trad. du R. P. M. Vincent Bernadot. 8^e mille. Toulouse, E. Privat, 1920. In-16, 39 p. (Chefs-d'œuvre ascétiques et mystiques.)

58. CAVALLI (V.), ZINGAROPOLI (Francesco). Occultismo e misticismo nel miracolo di s. Gennaro, considerazioni critiche. Ed. stereotipa. Napoli, F. Razzi, 1921. In-16, 197 p., pl. 8 l.

59. CHABANNES (H. DE). Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes. Supplément. II. Dijon, impr. Jobard, 1921. In-4°, 775 p., pl.

60. Chastelaine (La) de Vergi, poème du XIII^e s., éd. par Gaston Raynaud. 3^e éd., revue par Lucien Foulet. Paris, Champion, 1921. In-16, VIII-36 p. (Les classiques français du moyen âge. I.) ? fr.

61. CHAUVET (Stephen). Coutances et ses environs. Guide... de la ville, de la cathédrale, des vieilles églises et des monuments historiques. Paris, É. Champion, 1921. In-8°, 89 p.

62. CHÉNON (Émile). Les jours de Berry au Parlement de Paris de 1255 à 1328. Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1921. In-8°, 395 p.

63. CHRISTENSEN (Chr. Petresch). Noerresundbys Historie indtil 1701 med Bidrag til Egnens Historie. Aalborg, G. Schultz, 1921. In-8°, 388 p.

64. CICCÒ (Pasquale DI). Dante Alighieri nel VI. centenario della morte, 1321-1921, parole di commemorazione. Aquila, tip. Vecchioni, 1921. In-16, 44 p.

65. Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes études. Mélanges publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques. Paris, Champion, 1921. In-8°, 360 p. (Bibliothèque de l'École des Hautes études. 232.)

66. CIRO DA PESARO (de P.). La riforma del b. Paoluccio Trinci, origine e fine (1368-1867). Macerata, Tip. commerciale, 1921. In-16, 56 p.

67. COCHIN (Henry). Dante est-il venu à Paris? Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1921. In-8°, 8 p. (Extrait de l'*Annuaire-bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1921.)

68. COLOMBE. Au palais des papes d'Avignon, recherches crit. et archéol. iv. Nicolas Rienzi, le lieu de sa détention. v. Histoire d'une caserne. vi. Le Pont d'Innocent VI. viii. Le Grand promenoir, la terrasse dite de la Grande chapelle. x. Où situer la tour des Étuves? xi. La *Libraria magna* dans la tour des Anges. xiii. Du Rhône à la Grande cuisine par le « souterrain » du palais. xiv. La Chambre de parement. xv. La Valeur de la canne d'Avignon au XIV^e s. xvi. L'Aile du conclave et la petite tour de Benoît XII. xviii. La Salle « de Jésus ». xix. Une note de Prosper Mérimée. xxi. La « Rota » de la

grande audience. Paris, Champion, 1912-1921. In-8°. (Extrait des *Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*.)

69. CONON DE BÉTHUNE. Les chansons, éd. par Axel Wallensköld. Paris, Champion, 1921. In-16, XXIII-40 p. (Les classiques français du moyen âge. 24.)

70. CORRADI (Augusto). Il seminario abbaziale di Nonantola, storia e documenti. Modena, tip. Immacolata Concezione, 1921. In-8°, 54 p.

71. COSÌ (Nella). Dante e la patria. Arezzo, tip. E. Zelli, 1921. In-8°, 31 p.

72. Couronnement de Louis (Le), chanson de geste du XIII^e s., éd. par Ernest Langlois. Paris, É. Champion, 1920. In-16, xvii-169 p. (Les classiques français du moyen âge.) 6 fr.

73. COUTIL (Léon). Département de l'Eure. Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne. IV. Arrondissement d'Évreux. Paris, E. Leroux, 1921. In-8°, 383 p., fig.

74. COUTIL (Léon). Église mérovingienne ou carolingienne de Notre-Dame de Rugles (Eure). Évreux, impr. G. Poussin, 1921. In-8°, 19 p., fig.

75. CROSSLEY (Fred. H.). English church monuments, A. D. 1150-1550, an introduction to the study of tombs and effigies of the Mediaeval period. London, Batsford, 1921. In-8°, x-274 p. 40 s.

76. CUVELIER (Joseph). Les origines de la fortune de la maison d'Orange-Nassau, contribution à l'histoire du capitalisme au moyen âge. Bruxelles, M. Lamertin, 1921. In-8°, 114 p. (Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Mémoires, collection in-8°, 2^e série, t. XVI, fasc. 2.)

77. DAGEFÖRDE (Karl), TECKLEBURG (August). Gesch. der Provinz Hannover. 3. Aufl. Hannover, C. Meyer, 1921. In-8°, x-219 p. 16 m.

78. DALEN (J. L. VAN). De St. Elizabethsvloed (18 november 1421). Dordrecht, Dordrechtsche drukkerij, 1921. In-8°.

79. DANTE. Il *De monarchia*. Nuova versione, con esame esplicitivo di A. Nicastro. Prato, la Tipografica. 1921. In-16, 221 p.

80. DANTE. La Divina commedia. Firenze, A. Salani, 1921. In-16, 717 p., fig. (Edizione Florenzia. 1.) 5 l. 75.

81. DANTE. La Divina commedia commentata da Carlo Steiner. I. Inferno. II. Purgatorio. Torino, G. B. Paravia. (Biblioteca di classici italiani.)

82. DANTE. Vita nova. Trad. par Henry Cochin. Lyon, H. Lardanchet, 1921. In-8°, xiv-150 p. (Bibliothèque du bibliophile.)

83. Dante, a list of books in the public library of the city of Boston prepared in commemoration of the 600th anniversary of the poet's death, 1321-1921. Boston, Publ. library, 1921. In-8°, 59 p.

84. Dante Alighieri, 1321-1921, omaggio dell' Olanda. 'S-Gravenhage, M. Nijhoff, 1921. In-8°, XII-230 p.

85. DAUZAT (Albert). Essais de géographie linguistique, noms d'animaux. Paris, É. Champion, 1921. In-8°, XII-136 p., cartes.

86. DAVENPORT (Cyril James). British heraldry. New York, Dutton, s. d. In-16, VIII-222 p. 2 d. 50.

87. DAVIES (Muriel O.). The story of England. London, Milford, 1921. In-8°, 2 vol. Chacun 2 s. 6 d.

88. DELAUNAY (Paul). La médecine légale dans le Maine sous l'ancien régime. Le Mans, impr. Monnoyer, 1921. In-8°, paginé 101-122. (Extrait du *Bull. médico-chirurgical du Mans et de l'Ouest*, t. III.)

89. DELISLE (Léopold). Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France. Œuvre posthume revue et publiée par M. Élie Berger. T. II. Paris, Impr. nationale, 1920. In-4°, VI-465 p. (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France.)

90. DEL LUNGO (Isidoro). I bianchi e i neri, pagine di storia fiorentina per la vita di Dante. 2^a ed. Milano, U. Hoepli, 1921. In-16, XI-464 p. 20 l.

91. DELMAS (Ernest-Émile). Une affiche illustrée du XV^e s. Aurillac, Impr. moderne[1919]. In-8°, 8 p., fac-similé. (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*.)

92. DEPOIN (J.). Études préparatoires à l'histoire des familles palatines. Fasc. 2. IV. Aimon, châtelain de Dordogne, contribution à l'étude du roman des fils Aymon. Texte annoté et commenté de la Chronique de Guitres. Paris, Société historique du Vexin, 1921. In-8°, paginé 76-192. (Extrait pour partie de la *Revue des études historiques*, 1912.)

93. DESCHAMPS (Paul). A propos des gloses du dictionnaire de Jean de Garlande relatives aux architectes. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1920. In-8°, 10 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, 1920.)

94. DESLANDES (E.). Recherches hist. sur les reliques de saint Vigor, évêque de Bayeux. Bayeux, impr. Colas, 1920. In-8°, 94 p., pl.

95. DESTREZ (J.), MANDONNET (P.). Bibliographie thomiste. Lille,

impr. Desclée, De Brouwer et Cie, 1921. In-8°, XXI-116 p. (Bibliothèque thomiste.)

96. DIETZ (Alexander). Zur Gesch. der Frankfurter Büchermesse 1462-1792. Frankfurt, R. T. Hauser, 1921. In-8°, 32 p. (Schriften d. Frankfurter Messamts. 5.) 3 m.

97. DODD (William George). Courtly love in Chaucer and Gower. London, Milford, 1921. In-8°, 257 p. 10 s. 6 d.

98. DOELLE (Ferdinand). Die martinianische Reformbewegung in der sächsischen Franziskanerprovinz im 15. u. 16. Jahrh. Munster, Aschendorff, 1921. In-8°, XII-159 p. (Franziskanische Studien. 7.) 32 m.

99. Dokument rörande de äldre pappersbruken i Sverige, utg. av Sune Ambrosiani. Stockholm, Böcker, 1921. In-8°. (Föreningen för svensk kulturhistoria. Nr. 1-3.)

100. DOORSLAER (G. VAN). Un portrait malinois du xv^e s. Malines, impr. L. Godenne, 1921. In-8°, 8 p., ill. (Extrait du *Bull. du Cercle archéol., littér. et artist. de Malines*, t. XXVI.) 1 fr. 50.

101. DREES (Heinrich). Die deutschen Kaiserfrauen des Mittelalters. Festschrift zum 28. Sept. 1921. Wernigerode, P. Jüttner, 1921. In-8°, 31 p. (Schriften d. Wernigeröder Geschichtsvereins. 2.) 2 m.

102. DROZ (Édouard). Causerie sur le parler bisontin, à propos d'un dictionnaire comtois du xviii^e s. Besançon, impr. Dodivers, 1920. In-8°, 22 p. (Soc. d'émulation du Doubs, séance publique du 18 décembre 1919.)

103. DUCOURTIEUX (P.). Les almanachs populaires et les livres de colportage de Limoges. Paris, Leclerc, 1921. In-8°, 42 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*.)

104. DUCREST (François). La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417. Lausanne, G. Bridel, 1921. In-8°, 267 p. (Mémoires et doc. publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. 2^e série, t. II.)

105. DUINE (F.). Haelrit, évêque de Dol (ix^e s.), observations sur l'*Indiculus*, les titres des évêques d'Alet, le cartulaire de Redon, l'*Hibernensis*, le culte de saint Samson. (S. l. n. d.) In-8°, 14 p. (Extrait des *Annales de Bretagne*, 1921.)

106. DURBIEU (Paul). Une « Pitié de Notre-Seigneur », tableau français de l'époque du règne de Charles VI, donné au musée du Louvre. Paris, E. Leroux, 1919. Gr. in-4°, 49 p., fig. (Fondation Eugène Piot. Extrait des *Monuments et mémoires*, t. XXIII.)

107. DUTSCHMANN (Georg). Literatur zur Vor- u. Frühgeschichte Sachsens. Leipzig, C. Kabitzsch, 1921. In-4°, v-32 p. (Mannus-Bibliothek. 27.) 12 m.

108. EBERSOLT (Jean). Mission archéologique de Constantinople. Paris, E. Leroux, 1921. In-8°, II-75 p., 6 fig. et 40 pl.

109. EBERSOLT (Jean). Sanctuaires de Byzance, recherches sur les anciens trésors des églises de Constantinople. Paris, E. Leroux, 1921. In-8°, 163 p., 24 fig.

110. Eldste (Den) Norges-historia. Umsett frå latin ved Halvdan Koht. Med tillegg. Meldingane fra Noreg hja Adam av Bremen. Kristiania, O. Norli, 1921. In-8°, 95 p. (Gamalnorske Bokverk utgjevne av det norske samlaget. 19.) 1,60.

111. ÉRASME. Institutio principis christiani, chapters III to XI. Transl. with an introd. by Percy E. Corbett. London, Sweet, 1922. In-8°. 2 s. 6 d.

112. État estimatif des œuvres d'art exposées dans le musée de Picardie, joint à la police d'assurance. Amiens, impr. du Progrès de la Somme, 1921. In-4°, 20 p.

113. FALCONI (Paolo). Le monete piacentine. Vol. II-III. Piacenza, E. Chiolini, 1920. In-8°, 2 vol., pl. 30 l.

114. FAVILLI (Enrico). Dante e la musica nella Divina commedia, conferenza... 8 maggio 1921. Pontremoli, E. Bassani, 1921. In-4°, 20 p. 3 l.

115. FEHR (Bernhard). Altenglische Ritualtexte für Krankenbesuch, heilige Oelung und Begräbnis. Halle a. S., M. Niemeyer, 1921. In-8°, paginé 20-67.

116. FERRARA (Mario). Contributo allo studio della poesia Savoñaroliana. Pisa, tip. Folchetto, 1921. In-16, 95 p. 7 l.

117. FERROUIL DE MONTGAILLARD (Henri DE). Anciens registres de l'état civil de Villeneuve-les-Béziers. Toulouse, Mollat, 1921. In-8°, 133 p., fig. et plans. (Pro patria.)

118. FIEDLER (Fritz). Wendisches Familienleben der Oberlausitz. Hoyerswerda, F. Fiedler, 1921. In-8°. 5 m.

119. FILIERI (Maria R.). Il sentimento della natura nella Divina commedia. Pontremoli, tip. C. Cavanna, 1921. In-8°, 22 p. (Per il VI. centenario Dantesco.)

120. FISCHER (Hermann). Schwäbisches Wörterbuch. Lfg. 65. Tübingen, H. Laupp, 1921. In-4°. 24 m.

121. FLEMMING (Jessie H.). England under the Lancastrians. Preface by A. F. Pollard. London, Longmans, 1921. In-8°, XXI-301 p. 12 s. 6 d.
122. FLETCHER (Banister). A history of architecture on the comparative method. 6th ed. London, Batsford, 1921. In-8°, 966 p. 42 s.
123. FLETCHER (Jefferson Butler). Symbolism of the Divine comedy. New York, Lemcke and Buechner, 1921. In-12, VIII-245 p. 2 d.
124. FOLIGNO (Cesare). Dante. Bergamo, Istitut. ital. d'arti grafiche, 1921. In-8°, XVI-245 p., pl. (Collezione di monografie illustrate.) 50 l.
125. FORNACIARI (Raffaello). Il canto XVIII dell' Inferno, letto... il di 12 gennaio 1902. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8°, 31 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.
126. FÖRSTER (Max). Keltisches Wortgut im Englischen. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, 128 p. (Aus *Texte u. Forschungen zur englischen Kulturgeschichte, Festgabe für Felix Liebermann zum 20. Juli 1921.*) 24 m.
127. FOURNIER (Paul). La Monarchie de Dante et l'opinion française. Abbeville, impr. F. Paillart, 1921. In-4°, 28 p.
128. FRASCONÀ (Rosa). Il cancelliere Matteo d'Ajello (sec. XII), biografia. Palermo, Unione tip. palermitana, 1920. In-8°, 47 p.
129. FRÖHLICH (Karl). Verfassung u. Verwaltung der Stadt Goslar im späteren Mittelalter. Goslar, L. Koch, 1921. In-8°, IV-99 p. (Beiträge zur Gesch. d. Stadt Goslar. 1.) 14 m.
130. GAFFREY (Bernhard). Der Liber de unitate Ecclesiae conservanda im Lichte mittelalterlicher Zeitanschauungen. Berlin, E. Ebering, 1921. In-8°, XV-179 p. (Historische Studien. 147.) 52 m.
131. GALIFFET (Louis). Notes historiques sur l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne. Lyon, impr. J. Perroud, 1921. In-8°, 46 p., fig.
132. GANSHOF (François-L.). Étude sur l'administration de la justice dans la région bourguignonne, de la fin du X^e au début du XIII^e s. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1921. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXXXV.)
133. GARBER (Josef). Die romanische Wandmalerei Tirols. Wien, E. Hölzel, 1921. In-8°, 16 p., 10 pl. (Die Kunst in Tirol. IV.) 8 m.
134. GARDNER (Edmund G.). Dante. London, Milford, 1921. In-8°, 17 p. (British Academy. 6th annual lecture on a master mind.) 1 s. 6 d.
135. GARNIER (Noël). Arc-sur-Tille, l'église et l'école. Arc-sur-Tille, l'auteur, 1921. In-16, 265 p. 6 fr. 50.

136. GARRISON (Fielding H.). Introducci3n a la historia de la medicina. Trad. de la 2ª ed. inglesa por Eduardo Garc3a del Real. Madrid, tip. A. de Angel Al'oy, 1921. 2 vol. in-4º. 40 p.

137. GASPAROLO (Francesco). Notizie delle confraternite di Alessandria e delle loro chiese. Casale Monferrato, Unione tip. popolare, 1921. In-8º, 129 p. (Extrait de la *Rivista di storia, arte, archeol. per la prov. di Alessandria.*)

138. GENNRICH (Friedrich). Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII., dem XIII. und dem I. Drittel des XIV. Jahrh. mit den 3berlieferten Melodien. Bd. I. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8º, XVI-388 p. (Gesellschaft f3r roman. Literatur. Jg. XVIII, 1919. Der Ganzen Reihe Bd. 43.) 80 m.

139. GILLIÉRON (J.). Pathologie et th3rapeutique verbales. Paris, É. Champion, 1921. In-8º, 208 p. (Collection linguistique, publ. par la Soci3t3 de linguistique de Paris. XI.)

140. GIMORRI (Adriano). Caron dimonio, contributo all' interpretazione del III. canto dell' Inferno, letto... il 15 aprile 1921. Modena, tip. Immacolata Concezione, 1921. In-8º, 24 p.

141. GINOT (Émile). A travers les si3cles, à travers les rues, introduction à la topographie historique de la ville de Poitiers. Poitiers, Soc. des antiquaires de l'Ouest, 1921. In-8º, 33 p.

142. GIOVANNOZZI (Giovanni). Il canto XXIV del Paradiso, letto... il di 19 dicembre 1912. Firenze, G. C. Sansoni, 1921. In-8º, 40 p. (Lectura Dantis.) 2 l. 50.

143. GOLUBOVICH (Girolamo). I fratti Minori nel possesso dei luoghi santi di Gerasalemme (1333) e i falsi firmani posseduti dai greco-elleni. Firenze, tip. Barb3ra, 1921. In-8º, 199 p. (Extrait de la *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano*, t. IV.)

144. Gormont et Isembart, fragment de chanson de geste du XII^e s. Éd. par Alphonse Bayot. 2^e éd. Paris, Champion, 1921. In-16, XIV-71 p. (Les classiques fran3ais du moyen 3ge. 14.) 4 fr.

145. GOUT (Paul). Guide du visiteur au Mont-Saint-Michel. 5^e éd. Paris, A. Colin, 1921. In-16, 84 p., fig. et pl.

146. GRASSET (Emmanuel DE). Arch. d3p. des Bouches-du-Rh3ne. Répertoire num3rique de la s3rie G, fasc. 3 : chapitre m3tropolitain d'Aix. Marseille, impr. J. Aschero-Vial, 1921. In-4º, VII-168 p.

147. GRAY (George J.). John Siberch, the first Cambridge printer, 1521-1522. London, Bowes, 1921. In-8º, 25 p. 2 s. 6 d.

148. GRIMALDI (Natale). La signoria di Bernabò Visconti et di Regina della Scala in Reggio (1371-1385). Reggio Emilia, coop. fra. Lavoranti tip., 1921. In-8°, xxxii-285 p.

149. GRIMM (Jakob), GRIMM (Wilhelm). Deutsches Wörterbuch. Bd. 10, Abt. 3. Lfg. 3 : Stopeen-Stoszbank. Bearb. von B. Crome. Leipzig, S. Hirzel, 1921. In-4°.

150. GROB (Jacques), VANNÉRUS (Jules). Dénombrement des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny. T. I. Doc. fiscaux de 1306 à 1537. Bruxelles, Kiessling, 1921. In-4°, ix-796 p. (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire.)

151. GROSS (Johann). Biographisch-literarisches Lexikon der deutschen Dichter und Schriftsteller vom 9. bis 20. Jahrh. Leipzig, O. Hillmann, 1922. In-4°, iv-287 p. 35 m.

152. GRUPP (Georg). Kulturgesch. des Mittelalters. Bd. I. Paderborn, F. Schöningh, 1921. In-8°, viii-369 p. 22 m.

153. Guida Dantesca per la città di Firenze. Firenze, tip. I. Funghi, 1921. In-16, 50 p., portr., 7 pl. 3 l.

154. GUIDI (Pietro). La luminaria di s. Croce [in Lucca], nel medio evo. Lucca, tip. Casini, 1920. In-16, 47 p.

155. GÜNTHER (Otto). Die Handschriften der Kirchenbibliothek von St. Marien in Danzig. Mit e. Einl. über d. Gesch. dieses Bibliothek. Danzig, A. W. Kafemann, 1921. In-8°, viii-671 p. (Katalog d. Danziger Stadtbibliothek. V. Katalog d. Handschriften. V.) 120 m.

156. HALLAYS (André). Avignon et le Comtat-Venaissin. 3^e éd. Paris, H. Laurens, 1921. In-8°, 168 p. (Les villes d'art célèbres.)

157. HALPHEN (Louis). Études critiques sur l'histoire de Charlemagne : les sources de l'histoire de Charlemagne, la conquête de la Saxe, le couronnement impérial, l'agriculture et la propriété rurale, l'industrie et le commerce. Paris, F. Alcan, 1921. In-8°, viii-314 p. 14 fr.

158. HALUSA (Tezelin). Dante Alighieri und sein hl. Lied. Karlsruhe, Badenia, 1921. In-8°, viii-63 p. 7 m. 80.

159. HANNEZO (J.). Les poypes des deux Bresses, de la Dombes et des régions voisines. (S. l.) 1920. In-8°, 44 p. (Mémoire adressé au 53^e congrès des sociétés savantes, à Strasbourg.)

160. HARTMANN VON AUE. Der arme Heinrich. Hrsg. von Hermann Paul. 6. Aufl. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, xii-40 p. (Altdeutsche Textbibliothek. 3.) 3 m.

161. HAUST (Jean). Notes d'étymologie wallonne. Liège, impr.

H. Vaillant-Carmanne, 1921. In-8°, 25 p. (Extrait du *Bull. du Dictionnaire général de la langue wallonne*, t. X.)

162. HAYDEN (Mary), MOONAN (George A.). A short history of the Irish people. London, Longmans, 1921. In-8°, 588 p. 20 s.

163. HEBBEL (Friedrich). Die Nibelungen, ein deutsches Trauerspiel in 3. Abteil., ed. with introd., notes, by A. Busse. Oxford, Univ. Press, 1921. In-8°, XLVI-192 p. (Oxford German ser. by American scholars.) 1 d. 25.

164. HEINS (Maurice). Gand, sa vie et ses institutions. T. III, 1^{re} livr. Gand, A. Hoste, 1921. In-8°, 206 p.

165. HÉMART (A.). Le Saint Suaire de Turin, un dernier jugement sur la question et sur sa polémique. Paris, A. Picard, 1921. In-8°, 28 p.

166. HENRION (Albina). Visioni di Assisi. sorella Chiara, la primogenita del Poverello. Prefazione di Giovanni Cazzani e di Johannes Joergensen. Milano, G. Perego, 1921. In-16, xv-301 p., pl. 16 l.

167. Histoire d'Aucassin et de Nicolette. Ed. and annot. by Ph. A. Guiton. London, Blackie, 1921. In-8°, 100 p. 2 s.

168. Histoire littéraire de la France. T. XXXV (suite du XIV^e s.). Paris, Impr. nationale, 1921. In-4°, XXXV-664 p.

169. HOLBROOK (R. T.). Étude sur Pathelin, essai de bibliographie et d'interprétation. London, Milford, 1921. In-8°. (Elliott monographs.) 5 s. 6 d.

170. HOLTHAUSEN (Ferdinand). Altsächsisches Elementarbuch. 2. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°. xv-260 p. (Germanische Bibliothek. Reihe I, Bd. V.) 20 m.

171. HORN (Émile). Sainte Élisabeth de Hongrie. Paris, Perrin, 1914. In-16, VII-289 p. 3 fr. 50.

172. HRÓTSVITHA. Abraham, drame sacré, traduit et précédé d'une étude par Jérôme Cuzin. Paris, la Connaissance, 1921. In-16, 70 p.

173. ILLIO (J.-B.). Cesson (Côtes-du-Nord), autrefois et aujourd'hui. Saint-Brieuc, Impr. moderne, 1921. In-16, 47 p., ill.

174. INSINGA (Arturo). La tensione intellettuale dell' imagine nell' Inferno Dantesco. Palermo, Libr. moderna, 1921. In-8°, 31 p.

175. JACQMIN, MOULIN (Paul). Inventaire sommaire des archives départementales ant. à 1790. Bouches-du-Rhône. Arch. civiles. Série B. T. III. Fonds du parlement de Provence. Lettres royaux (1366-1660). Articles B 3313 à 3359. [Introduction par Raoul Busquet.] Marseille, arch. dép., 1921. Gr. in-4°, XXXII-381 p.

176. JANSEN (E. J. B.). Dante Alighieri, zijn leven en zijn werken. Nijmegen, L. C. J. Malmberg, 1921. In-8°, 187 p.

177. JEANTON (Gabriel). Le Mâconnais traditionaliste et populaire. II. Pèlerinages et légendes sacrées. Mâcon, impr. Protat frères, 1921. In-8°, 104 p., fig. et pl.

178. JENKINS (J. T.). A history of the whale fisheries from the Basque fisheries of the 10th century to the hunting of the finner whale at the present date. London, Witherby, 1921. In-8°, 336 p., ill. 18 s.

179. JESSEN (Heinrich). Die Wirkungen der augustinischen Geschichtsphilosophie auf die Weltanschauung und Geschichtsschreibung Liudprands von Cremona. Greifswald, 1921. In-8°.

180. JIREČEK (Constantin). Staat und Gesellschaft im mittelalterlichen Serbien, Studien zur Kulturgesch. d. 13.-15. Jahrh. T. IV. Nach d. hs. Nachlass. d. Verf. bearb. von V. Jagić. Wien, A. Hölder, 1919. In-4°. (Akademie der Wissenschaften in Wien. Phil.-hist. kl. Denkschriften. Bd. 64, Abh. 2.)

181. JOERGENSEN (Giovanni). Santa Caterina da Siena. Trad. ital. Roma, F. Ferrari, 1921. In-16, xv-575 p., 14 pl. 20 l.

182. JÓNSSON (Finnur). Norskislandske Kultur-og Sprogforhold i 9. og 10. Arh. København, Høst, 1921. In-8°, 330 p. (Det kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. III. 2.) 10,50.

183. JOUANNE (R.). Quelques mots encore sur Marguerite de Lorraine (XV^e-XIX^e s.). Alençon, Impr. alençonnaise, 1921. In-8°, 16 p.

184. JOYCE (P. W.). A concise history of Ireland, from the earliest times to 1908. London, Longmans, 1921. In-8°, 344 p. 5 s. 6 d.

185. JUNG (Gustav). Die Geschlechtsmoral des deutschen Weibes im Mittelalter. Leipzig, F. S. Krauss, 1921. In-4°, 252 p. 40 m.

186. Klassifikationssystem för svenska biblioteksförerings. Stockholm, P. A. Nörstedt och Söner, 1921. In-8°, 68 p. (Handböcker sveriges allmänna biblioteks förerings.)

187. KLEMPERER (Victor). Einführung in das Mittelfranzösische. Texte u. Erl. f. d. Zeit vom 13. bis zum 17. Jahrh. Leipzig, B. G. Teubner, 1921. In-8°, iv-478 p. (Teubners philolog. Studienbücher.) 24 m.

188. KOERNER (Bernhard), WIEST (Hugo). Reutlinger Geschlechterbuch. Bd. I. Görlitz, C. A. Starke, 1921. In-16, LI-598 p., tableaux. (Deutsches Geschlechterbuch, Bd. 34. Schwäbisches Geschlechterbuch, Bd. 1.) 40 m.

189. KREY (August Charles). The first crusade, tr. from the accounts of eyewitnesses. Princeton, N. J., Princeton univ. press, 1921. In-8°. 299 p. 3 d.

190. Kudrun. Hrsg. von Karl Bartsch. 4. Aufl. Anast. Neudr. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1921. In-8°, xxvii-357 p. (Deutsche Klassiker d. Mittelalter. II.)

191. LACGER (Louis DE). États administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, suivis d'une bio-bibliographie des évêques de ces trois diocèses. Paris, A. Picard, 1921. In-8°, xviii-422 p. 25 fr.

192. LANDROT (Marcel). Histoire de Notre Dame du Chêne, vénérée à Châteauneuf. Dijon, impr. Jobard, 1921. In-8°, 26 p., ill.

193. LAUBSCHER (G. G.). The syntactical causes of case reduction in old French. Paris, É. Champion, 1921. In-8°, x-122 p. (Elliott monographs in the romance languages and literatures. 7.)

194. LAUER (Ph.). Bibliographie des publications relatives aux mss. à peintures parues de 1913 à 1920. Mâcon, impr. Protat, 1920. In-fol., 30 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. franç. de reproductions de mss. à peintures*, années 1914-1920.)

195. LAUER (Ph.). Bulletin historique : sciences auxiliaires de l'histoire, paléographie, diplomatique, bibliographie, divers (1912-1920). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1921. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXXXVII.)

196. LEACH (Henry Goddard). Angevin Britain and Scandinavia. Cambridge, Mass., Harvard univ. press (1921). In-8°, 443 p. (Harvard studies in comparative literature.) 3 d. 50.

197. LECLÈRE (Léon). La question d'Occident, les pays d'Entre-deux de 843 à 1921, régions rhodaniennes, Alsace et Lorraine, Belgique et Rhénanie. Bruxelles, M. Lamertin, 1921. In-8°, 218 p. (Collection du Flambeau.) 12 fr. 50.

198. LECOMTE (Maurice). Histoire économique de Fontainebleau, des origines à 1800. Fontainebleau, impr. M. Bourges, 1920. In-16, 139 p. (Extrait de l'*Abeille de Fontainebleau*, 1918-1921.)

199. LESKIEN (August). Handbuch der altbulgarischen (altkirchenslavischen) Sprache : Grammatik, Texte, Glossar. 6. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1922. In-8°, xvi-352 p. (Indogermanische Bibliothek. Abt. 1, Reihe 1, Bd. XV.) 28 m.

200. LESNE (Mgr E.). Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire, du vii^e au xii^e s. Discours prononcé en la fête de la translation du corps de saint Benoit le 10 juillet 1921. Ligugé, impr. E. Aubin, 1921. In-8°, 12 p.

(Supplément au *Bulletin mensuel de Saint-Martin et de Saint-Benoît*.)

201. LEUSSE (G. DE). Le prieuré de Saint-Romain-des-Iles. Mâcon, impr. Protat frères, 1921. In-8°, 100 p. (Extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, t. XXII.)

202. LEXPERT (Albert). L'organisation judiciaire de l'ancien pays du Vivarais. Aubenas, impr. C. Habauzit, 1921. In-8°, VIII-90 p.

203. LOT-BORODINE (Myrrha). Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac et la quête du saint Graal. I : l'épisode de la charette dans le Lancelot en prose et dans le poème de Chrétien de Troyes. II : l'Ève pécheresse et la rédemption de la femme dans la quête du Graal. III : les deux conquérants du Graal, Perceval et Galaad. Paris, É. Champion, 1919. In-8°, 127 p.

204. LUCRON (Félicien). Sur la route de Pau et des Pyrénées, Nérac... et l'arrondissement de Nérac. Nancy, Paris, Strasbourg, Berger-Levrault, 1921. In-16, 132 p., plan. 6 fr.

205. LUNGO (Isidoro DEL). Prolusioni alle tre cantiche e commento all' Inferno. Firenze, F. Le Monnier, 1921. In-16, XXXIII-360 p., pl. 18 l.

206. LUTHMER (Ferdinand). Die Bau- und Kunstdenkmäler des Regierungsbezirks Wiesbaden. Bd. VI. Nachlese u. Ergänzungen zu d. Bden I.-V. Orts- u. Namensreg. d. Gesamtwerkes. Frankfurt a. M., H. Keller, 1921. In-4°, XIII-242 p., fig. et pl. 30 m.

207. MACCARIONE (Pietro). La giustizia secondo s. Tommaso. Bronte, Stab. tip. sociale, 1920. In-8°, 115 p.

208. MACKEPFRANG (M.). Vases sacrés émaillés d'origine française du XIV^e s., conservés dans le Musée national de Danemark. København, A. Marcus, 1921. In-4°, 16 p., pl.

209. MAILLARD (Élisa). Les sculptures de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers. Le Puy, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1921. In-4°, II-181 p., fig. et pl.

210. MANCINI (Girolamo). Giovanni Tortelli, cooperatore di Niccolò V nel fondare la biblioteca Vaticana. Con appendice di mons. Giovanni Mercati. Firenze, G. Carnesecchi e figli, 1921. In-8°, 122 p. (Extrait de l'*Archivio storico italiano*.)

211. MARQUSET (J.). En marge de l'histoire de Laon. 2^e série. Laon, É. Bécard, 1921. In-12, 177 p.

212. MARSILLE (Louis). Catalogue du musée archéologique de la Société polymathique du Morbihan. Vannes, impr. Galles, 1921. In-8°, 179 p. 12 pl.

213. MATEJCEK (A.). Die böhmische Malerei des 14. Jahrh. Leipzig, E. A. Seemann, 1921. In-8°. (Bibliothek d. Kunstgesch. XII.) 8 m.

214. MATHER (Frank J.). Portraits of Dante. London, Milford, 1921. In-4°, 85 p. (Princeton monographs on art and archaeology.) 21 s.

215. Mathias Grünewald. Hrsg. mit e. Geleitw. von Wilhelm Kotzde. Berlin, Dom-Verlag, 1921. In-4°, 4 p., 12 pl. (Dom-Kunstgaben. 5.)

216. MAUGHAN (H. Hamilton). Some Brighton churches. London, Faith pr., 1921. In-8°, 107 p. 3 s. 6 d.

217. MECQUENEM (Ch. DE). Jeanne d'Arc n'était pas lorraine. Bourges, impr. veuve Tardy-Pigelet, 1921. In-8°, 31 p., cartes.

218. MÉLY (F. DE). Les inscriptions cryptographiques dans les tableaux primitifs. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1919. In-8°, 5 p. (Extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, séance du 21 mai 1919.)

219. MÉLY (F. DE). Nos vieilles cathédrales et leurs maîtres d'œuvre. Paris, E. Leroux, 1920. In-8°, 104 p., pl. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

220. MÉMAIN (Th.). Sens, histoire et description. 4^e éd. Sens, Mondou, 1921. In-8°, 108 p., ill.

221. MENÉNDEZ PIDAL (R.). El Cid en la historia. Madrid, Jiménez y Molina, 1921. In-8°, 52 p.

222. MENGGOZZI (Narciso). Un processo politico in Siena sul finire del sec. XV. Siena, tip. Sordomuti, 1920. In-8°, 75 p., portrait. (Extrait du *Bulletino Senese di storia patria*.)

223. MENSCHICK (Alois). Die Entstehung u. Entwicklung des Marktes Gutenstein und der Wallfahrtskirche mit Servitenkloster am Mariahilferberg vom Jahre 1147-1921. Gutenstein, Selbstverlag, 1921. In-8°, 31 p.

224. MERCER (J. E.). Alchemy, its science and romance. London, Soc. for promoting Christian knowledge, 1921. In-8°, 255 p., ill.

225. MERSIER (Albert). Histoire et description du château fort de Ham. Caen, impr. A. Olivier, 1921. In-8°, 88 p., fig. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

226. Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts. Archives de la Commission des monuments historiques. Catalogue des photographies, des relevés et des dessins tirés des archives de la Commission des monuments historiques et exposés au Musée des arts décoratifs, palais du Louvre, pavillon de Marsan... du 4 août au 15 octobre 1921. Paris, A. Lévy, 1921. In-8°, 88 p.

227. Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. LXXIV. Hovaeus-Hunzinger. Paris, Impr. nationale, 1921. In-8°, 1352 col.

228. Miscellanea Amelli, scritti vari di letteratura ecclesiastica dedicati all' abate Ambrogio Amelli, O. S. B., in occasione del cinquantésimo anniversario della sua ordinazione sacerdotale. Badia di Montecassino, 1920. In-4°, 118 p., portr.

229. MOLLAT (G.). La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378). Paris, E. de Boccard, 1921. In-8°, 358 p. (Université de Strasbourg. Bibliothèque de l'Institut de droit canonique. I.)

230. MONCEAUX (Paul). Origine et histoire du mot Romania. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1920. In-8°, 6 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, 1920.)

231. Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, 1320-1364. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1921. Gr. in-4°, xxiv-912 p., fig. et pl.

232. MORI (Gustav). Was hat Gutenberg erfunden? ein Rückblick auf d. Frühtechnik d. Schriftgusses. Mainz, Gutenberg-Gesellschaft, 1921. In-8°, 37 p., 14 pl. (Beilage zum 19. Jahresbericht f. d. Geschäfts-j. 1919-1920.) 20 m.

233. MOSNIER (Claude). Notice sur le premier livre imprimé à Moulins en 1607, suivie de quelques mots sur l'édition de la Coutume du Bourbonnais de 1638. Paris, impr. Gomet-Pottier, 1921. In-8°, 14 p.

234. MUNRO (Dana Carleton). The Middle Ages, 395-1272. New York, Century, 1921. In-8°, 446 p. 3 d. 50.

235. NEUDEGGER (Max Josef). Gesch. des Geheimen Rats und Ministeriums in Bayern vom Mittelalter bis zur neueren Zeit. München, T. Ackermann, 1921. In-8°, 167 p. (Beiträge zur Gesch. d. Behördenorganisationen, d. Rats-u. Beamtenwesens. 5.) 15 m.

236. New English dictionary on historical principles. Vol. X. Ti-Z. Pt. 1, U-Unforeseeable, by W. A. Craigie. Pt. II, W-Wash, by H. Bradley. Pt. III, X-Zyt., by C. T. Onions. London, Milford, 1921. In-fol.

237. NICCOLINI (Pietro). L'amore e l'arte di Dante, l'arte nella Divina commedia, Dante innamorato. Ferrara, Taddei, 1921. In-16, 106 p. 5 l.

238. NICHOLSON (G. G.). Recherches philologiques romanes. Paris, Champion, 1921. In-8°, xi-255 p.

239. Norsk biografisk Lexikon. Redaktion : Edv. Bull, Anders Krogvig, Gerhard Gran. I. hefte. Kristiania, H. Aschehoug, 1921. In-8°, 128 p., 7.50.

240. NYROP (Kr.). Études de grammaire française. vi. Analogies syntaxiques. vii. Contaminations syntaxiques. viii. Néologismes. ix. Monter le coup. x. Une question d'accord. xi. Notes lexicographiques. xii. Mots abrégés. xiii. Remarques sur *quoi*. xiv. Le suffixe *-ie*. xv. Onomatopées. xvi. Patois et français. København, Høst, 1921. In-8°. (Det kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. III, 1: IV, 5.) 1.00 et 1.40.

241. NYROP (Kr.). Gueules, et Ords Historie. København, Høst, 1921. In-8°, 20 p. (Det kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. IV, 4.) 0.65.

242. OLÁN (Eskil). Sjørövarna på Medelhavet och Levantiska kompaniet. Historien om Sveriges gamla handel med Orienten. Stockholm, Fritzes bokh., 1921. In-8°, 175 p., ill.

243. ORD (Hubert). Chaucer and the rival poet in Shakespeare's sonnets, a new theory. London, Dent, 1921. In-8°, 64 p. 2 s. 6 d.

244. PAIS (Ettore). Ricerche sulla storia e sul diritto pubblico di Roma. Serie IV. Roma, P. Maglione e C. Strini, 1921. In-8°, XIII-448 p., 2 pl. 35 l.

245. PAOLO DI MESSER PACE DA CERTALDO. Il libro di buoni costumi, documento di vita trecentesca fiorentina, a cura di S. Morpurgo. Firenze, F. Le Monnier, 1921. In-8°, CXCVIII p. et 3 fac-similés. (Extrait des *Atti della r. Accademia della Crusca.*) 15 l.

246. PARAT (Abbé A.). Notes archéologiques villageoises de l'Avalonnais. Pontaubert. 2^e éd. Les Ordres religieux militaires dans l'Avalonnais. Dijon, impr. Jobard, 1921. In-8°, 32 p., 1 pl.

247. PASQUIER (Victor). L'église et l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres. Chartres, impr. Durand, 1921. In-16, 45 p., ill.

248. PASSERINI (Giuseppe Lando). Dante, note biografiche e storiche. Milano, R. Caddeo, 1921. In-16. 255 p. (Collezione universale di letteratura, arti e scienze. 1-3.) 6 l.

249. PASSERINI (Giuseppe Lando). Il ritratto di Dante. Firenze, fratelli Alinari, 1921. In-16, 32 p., 50 pl.

250. PASTOR (Willy). Matthias Grünewald. Berlin, Amsler u. Ruthardt, 1921. In-8°, 91 p., 26 fig. 35 m.

251. PAUL (Georges). Notes et doc. pour servir à l'hist. de la baron-

nie et du marquisat d'Allègre. Morinot de Tourzel (1352-1418). Le Puy, Badiou-Amant, 1921. In-8°, 46 p.

252. Pearl, an English poem of the 14th century, ed. with modern renderings, together with Boccaccio's *Olympia*. by Israel Gollancz. London, Chatto, 1921. In-8°, 437 p. 7 s. 6 d.

253. PÉRÉ (Georges). Le sacre et le couronnement des rois de France dans leurs rapports avec les lois fondamentales. Bagnères-de-Bigorre, impr. Péré, 1921. In-8°, 185 p.

254. PERRAUD (François). Le Mâconnais historique. Cantons de Saint-Gengoux, Tournus, Lugny, Cluny et Matour. 2^e partie. Mâcon, impr. Protat, 1921. In-8°, 278 p., pl.

255. PERRIER (Ch.-Léon). Histoire de Domène et du prieuré des Bénédictins (observance de Cluny) depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Grenoble, X. Drevet, 1921. In-8°, II-99 p., portraits. (Bibliothèque historique du Dauphiné.) 5 fr.

256. PÉTIET (René). Contribution à l'histoire de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en France. Paris, É. Champion, 1914. In-8°, 467 p. 10 fr.

257. PFISTER (Kurt). Die primitiven Holzschnitte. München, Holbein-Verlag, 1922. In-8°, 29 p., 44 pl. 75 m.

258. Philippe de Vigneulles, un chroniqueur messin des xv^e et xvi^e s. [par M^{me} Marianne Dorner]. Metz, Impr. lorraine, 1921. In-8°, 70 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*.)

259. PIAZZA (Filippo). Le colonie e i dialetti lombardo-siculi. Catania, V. Giannotta, 1921. In-8°, 395 p. 25 l.

260. PICCININI (Maria). Pagine di vita popolare fiorentina nel sec. XV, studi di letteratura e d'arte. Piacenza, tip. A. Bosi, 1921. In-8°, 65 p. 5 l.

261. PIGALLET (Maurice). Archives du dép. du Doubs post. à 1800. Répertoires numériques : séries M et N. Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1921. In-4°, I-52 p.

262. PINDER (Wilhelm). Deutsche Dome des Mittelalters. Leipzig, K. R. Langenwiesche, 1921. In-4°, 96 p., ill. (Die blauen Bücher.) 12 m.

263. PINSSEAU (Pierre). Étude sur les origines de la seigneurie de Beaulieu-sur-Loire. Orléans, R. Houzé, 1921. In-4°, XVIII-167 p., fig.

264. PINSSEAU (Pierre). La châellenie de Courcelles-le-Roy. Orléans, R. Houzé, 1921. In-12, 121 p.

265. POOLE (Reginald L.). Beginning of the year in the Middle Ages. London, Milford, 1921. In-8°, 25 p. 3 s.

266. PORTER (A. Kingsley). La sculpture du XII^e s. en Bourgogne. Paris, Gazette des beaux-arts, 1921. In-8°, 24 p., ill.

267. RALEIGH (Thomas). Annals of the Church of Scotland. London, Milford, 1921. In-8°, 395 p. 21 s.

268. RATH (Charles). Les noms géographiques et la préhistoire de l'Alsace. Mulhouse-Dornach, l'auteur, 1920. In-8°, iv-92 p. 3 fr. 75.

269. RAVAZZINI (Giacomo). Dizionario di architettura. Milano, U. Hoepli, 1921. In-24, VIII-230 p., fig. (Manuali Hoepli.) 10 l.

270. REINERS (Heribert). Kölner Kirchen. 2. Aufl. Köln, J. P. Bachem, 1921. In-8°, 297 p., 130 fig. 65 m.

271. RICCI (Bernardino). Il *Liber censuum* del vescovado di Modena, contributo alla storia dei diritti e delle giurisdizioni dei vescovi di Modena nel medio evo. Modena, tip. Immacolata Concezione, 1921. In-8°, 255 p. (Extrait du *Bollettino del clero.*)

272. RIMBAULD (Maurice). Inventaire sommaire des archives commun. d'Auriol ant. à 1790. Marseille, impr. des établissements Burotto et Sauvon, 1921. In-4°, XIV p. et 584 col.

273. ROBERTI (Melchior). Il comune ai tempi di Dante, conferenza letta... 5 dicembre 1920. Siena, tip. S. Bernardino, 1920. In-16, 41 p. 2 l.

274. ROBERTS (S. C.). A history of the Cambridge University press, 1521-1921. Cambridge, Univ. press; 1921. In-8°, xv-190 p. 17 s. 6 d.

275. ROGERS (James E. Thorold). The economic interpretation of history. 9th. impr. London, Unwin, 1921. In-8°, 564 p. 8 s. 6 d.

276. ROUQUETTE (J.). Cartulaire de Maguelonne. T. III, fasc. 4, 5, 6. Vic-la-Gardirole, l'auteur, 1921. In-8°.

277. ROUSSEAU (Félix). Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, 1136-1196. Liège, impr. H. Vaillant-Carmanne; Paris, É. Champion, 1921. In-8°, 125 p. (Biblioth. de la Fac. de philos. et lettres de l'Université de Liège. 27.) 10 fr.

278. ROUX (Eugène). Apostolicité de Saint-Front, lettre ouverte à M. le commandant Espérandieu. Périgueux, Impr. périgourdine, 1921. In-8°, 16 p.

279. RYDBECK (Otto), WRANGEL (Ewert). Aeldre kyrklig konst i Skåne. Lund, Historiska Museet, 1914. In-4°, 282 p.

280. SACHÉ (M.). Les abbesses de Fontevrault. Angers, Impr. du commerce, 1921. In-16, 56 p.

281. SALVIOLI (Giuseppe). Storia del diritto italiano. 8ª ed. Torino, Unione tip.-ed., 1921. In-8º, xv-831 p. 70 l.
282. SALZMAN (L. F.). Hastings. London, Society for promoting christian knowledge, 1921. In-8º, 131 p. 4 s.
283. SAMARAN (Charles). Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis, un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII. Paris, Champion, 1921. In-8º, II-127 p., 1 pl. (Bibliothèque du xv^e s. T. XXVI.)
284. SAUERLANDT (Max). Kinderbildnisse auf 5. Jahrh. der europäischen Malerei, von etwa 1450 bis etwa 1850. Leipzig, K. R. Langewiesche, 1921. In-4º, VIII-168 p., ill. (Artis monumenta.) 120 m.
285. SCANDURA (Sebastiano). Il *De monarchia* di Dante Alighieri e i suoi tempi. Acireale, tip. Orario delle ferrovie, 1921. In-8º, 101 p. 5 l.
286. SCHIPPERS (Adalbert). Die Stifterdenkmäler der Abteikirche. Maria Laach im 13. Jahrh. Münster i. W., Aschendorff, 1921. In-8º, VIII-66 p., fig. et 7 pl. (Beiträge zur Gesch. d. alten Mönchtums u. d. Benediktinerordens. 8.) 20 m.
287. SCHLOSSER (Julius VON). Oberitalienische Trecentisten. Leipzig, E. A. Seemann, 1921. In-8º. (Bibliothek d. Kunstgeschichte. 6.) 8 m.
288. SCHMITT (Eugen Heinrich). Dante, Göttliche Komödie im Lichte der intuitiven Erkenntnis. Berlin, K. u. E. Twardy, 1921. In-8º, 15 p. 4 m.
289. SCHMACK (Ingeborg). Richard von Cluny, seine Chronik u. sein Kloster in den Anfängen der Kirchenspaltung von 1159. Berlin, E. Ebering, 1921. In-8º, 173 p. (Historische Studien. 146.) 48 m.
290. SCHNEIDER (L.), SPIELMANN (Alb.). Dictionnaire alphabétique des communes des trois départements du Bas-Bhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, avec indication de la dénomination allemande, des annexes, des chefs-lieux de cantons, des arrondissements et des départements. Strasbourg, Impr. strasbourgeoise, 1921. In-8º, 205 p. 10 fr.
291. SCHRÖDER (Franz Rolf). Nibelungenstudien. Bonn u. Leipzig, K. Schröder, 1921. In-4º, VII-58 p. (Rheinische Beiträge u. Hilfsbücher zur german. Philologie u. Volkskunde. 6.) 16 m.
292. SCHURTER (Hans). Die Ausdrücke für den « Löwenzahn » im Galloromanischen. Halle, Karras, Kröber u. Nietschmann, 1921. In-8º, VIII-132 p.
293. SCHWIETERING (Julius). Die Demntsformel mittelhochdeutscher Dichter. Berlin, Weidmann, 1921. In-4º, III-89 p. (Abhandl. d. k.

Gesellschaft d. Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-hist. Klasse. N. F. Bd. XVIII, 3.)

294. SEILER (Friedrich). Die Entwicklung der deutschen Kultur im Spiegel des deutschen Lehnworts. T. V. Das deutsche LehnSprichwort. T. I. Halle a. S., Buchh. d. Waisenhauses, 1921. In-8°, ix-305 p.

295. SEIP (Didrik Arup). Dansk og norsk i norge i eldre tider. Kristiania, Steenske Forlag, 1921. In-8°, 61 p.

296. SEPPELT (Franz Xaver). Monumenta Coelestiniana, Quellen zur Gesch. d. Papstes Coelestin V. Paderborn, F. Schönningh, 1921. In-4°, LXIV-334 p. (Quellen u. Forsch. aus d. Gebiete d. Geschichte. 19.) 60 m.

297. SIEVERS (Eduard). Angelsächsische Grammatik. 3. Aufl. 2. unveränd. [Manuldruck] Abdr. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, XIII-318 p. (Sammlung kurzer Grammatiken german. Dialekte. 3.) 30 m.

298. SILVIAE, vel potius AETHERIAE, peregrinatio ad loca sancta, hrsg. von Wilhelm Heraens. 2. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, VIII-52 p. (Sammlung vulgärlateinischer Texte. 1.) 5 m.

299. SIMONET (Johann Jacob). Obervaz, Gesch. der Freiherren von Vaz, der politischen Gemeinde u. der Pfarrei von Obervaz. Ingenbohl, Theodosius-Buchdruck. « Paradies », 1913-1921. 3 vol. in-8°.

300. SLATTERY (John T.). Dante's attitude toward the Church and the clergy of his time. Philadelphia, J. J. Mac Vey, 1921. In-8°, 25 p. 35 c.

301. SOUCHÉ (A.). Loudun et les pays loudunais et mirebalais, petite histoire locale. Saumur, impr. A. Rolaud, 1921. In-16, 64 p., ill.

302. SOYER (Jacques). Bibliothèque des archives dép. du Loiret. Catalogue sommaire des ouvrages concernant l'Orléanais et les régions limitrophes. Orléans, impr. Pigelet. 1921. Gr. in-4°, 61 p.

303. SOYER (Jacques). Rapport sur le service des archives dép. du Loiret, 1921. Orléans, impr. du Loiret, 1921. In-8°, 23 p.

304. SPARBER (Anselm). Abriss der Geschichte des Chorherrenstiftes Neustift bei Brixen. Brixen, U. Weger, 1920. In-16, 143 p., 5 pl.

305. SPRINGER (Anton Heinrich). Handbuch der Kunstgesch. II. Frühchristliche Kunst u. Mittelalter. 11. Aufl. von Joseph Neuwirth. Stuttgart, A. Kröner, 1921. In-4°, x-524 p.

306. STAMMLER (Wolfgang). Mittelniederdeutsches Lesebuch. Hamburg, P. Hartung, 1921. In-8°, 148 p. 25 m.

307. STIGAARD (Vilhelm). Dansk-norsk-fransk orbog. 2. opl. København, Gyldendal, 1921. In-8°, 386 p.

308. STINCO (Enrico). Politica ecclesiastica di Martino I in Sicilia, 1392-1409. Vol. I. Relazioni tra Chiesa e stato. Palermo, scuola tip. Boccone del povero, 1921. In-4°, VIII-200 p. (Docum. per servire alla storia di Sicilia, pubbl. a cura della Soc. siciliana per la storia patria, serie II, vol. XI.) 20 l.

309. STORCK (H.), MOGENS (Clemmensen). Ældre nordisk Architektur. Harridslevgaard. København, Erslev, 1921. In-4°, 12 p., ill.

310. STRONG (Archibald T.). A short history of English literature. London, Milford, 1921. In-8°, 404 p. 8 s. 6 d.

311. Studi francescani (VII centenario del terz' ordine francescano, 1221-1921) : numero speciale fuori serie, edito a cura della rivista e del comitato pei festeggiamenti centenari in Firenze, giugno 1921. Arezzo, tip. Beucci, 1921. In-8°, 238 p., 8 pl.

312. STURGEON (Mary C.). Westminster abbey, its memories and its message. New York, Stokes, 1921. In-4°, 222 p., pl. 7 d. 50.

313. TAVERNE (L.). Autun, époque romaine, époque moyen âge, époque moderne. Autun, impr. L. Taverne et C. Chandiooux, 1921. In-16, 75 p.

314. TERRY (Charles Sanford). A history of Scotland from the Roman evacuation to the disruption, 1843. New York, Macmillan, 1920. In-8°, LV-653 p. 2 d. 50.

315. Texte und Forschungen zur englischen Kulturgesch. Festsgabe für Felix Liebermann zum 20. Juli 1921. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, v-369 p. 80 m.

316. THIBAudeau (F.). La lettre d'imprimerie, origine, développement, classification, la gravure et la fonte des caractères, les presses et machines à imprimer, les machines à composer, la couleur dans l'impression, le clichage et la galvanoplastie, la gravure en relief, la gravure en creux, la lithographie et ses dérivés, l'encre, les rouleaux, le papier, la reliure. Paris, l'Édition, 1921. In-8°, 2 vol., fig. et pl.

317. THOMAE AQUINATIS quaestiones disputatae de veritate. Quaestio 11. Ed. et adnot. Adolf Dyroff. Bonn, P. Hanstein, 1918. In-8°. (Florilegium patristicum tam veteris quam medii aevi auctores complectens. Nova series. 13.) 4 m. 50.

318. TOUT (T. F.). Place of St. Thomas of Canterbury in history. London, Longmans, 1921. In-8°, 31 p. 1 s. 6 d.

319. TUCCIO (Enzo). Giudizi di Dante su città italiane. Palermo, Casa ed. « L'Attualità », 1921. In-8°, 178 p. 6 l.

320. TUEFFERD (P.-E.). Notice historique sur Montbéliard et le château. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1921. In-8°, 16 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*.)

321. TURNER (Fred). History and antiquities of Brentford. Pt. II. 10th to 14th centuries. Brentford, author, 1921. In-8°. 1 s. 3 d.

322. UNGERER (Alfred). L'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg. Toulouse, E. Privat, 1920. In-4°, 8 p., ill. (Comptes-rendus du Congrès international des mathématiciens. Strasbourg, 22-30 septembre.)

323. VANDELLI (Giuseppe). Breve notizia di codici attinenti a Dante che si conservano nella biblioteca Ricasoli Firidolfi in Firenze. Firenze, l'Arte della stampa, 1921. In-8°, 31 p. (Per le nozze Rosselli Del Turco-Ricasoli Firidolfi.)

324. VENTO (Sebastiano). La filosofia politica di Dante nel *De monarchia*, studiata in se stessa e in relazione alla pubblicistica medievale da s. Tommaso a Marsilio da Padova. Torino, fratelli Bocca, 1921. In-8°, 401 p. 30 l.

325. VERDIN (Georges). Le cartulaire de Montier-en-l'Île et le fonds de ce prieuré aux archives de l'Aube. (S. l.,) 1921. In-8°. (Extrait de la *Revue Mabillon*.)

326. VERDIN (Georges). Les origines plagiaires des légendes des saints Savinien de Troyes et Sidoine de Sens, martyrs. Bar-sur-Aube, l'auteur, 1921. In-16, 8 p.

327. VESLY (Léon DE). Notes archéologiques. I. Les albâtres anglais du xv^e s. au musée de Rouen. II. La chapelle de Tourpes. III. Un gautrier de la fin du xv^e s. IV. Le pavillon Dambray à Oissel. V. Le cercueil de pierre trouvé au Mont-Gargan. Rouen, impr. A. Lainé, 1920. In-8°, 26 p., fig.

328. VIGO-FAZIO (Lorenzo). Il canto I del Paradiso. Catania, V. Muggia, 1920. In-8°, 32 p. 2 l. 50.

329. VILLOX (François). Œuvres. Texte modernisé et interprétation du jargon, par Jules de Marthold. Paris, Librairie des bibliophiles parisiens, 1921. In-16, LXIX-303 p.

330. WAGNER (Max Leopold). Das ländliche Leben Sardiniens im Spiegel der Sprache. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-4°, xvi-206 p. (Wörter u. Sachen. 4.) 80 m.

331. WAHLIN (Hans). Fransk stil i Skånes medeltida träskulptur. Lund, C. W. Lindströms bokh., 1921. In-8°, 98 p. 7,00.

332. Wallraf-Richartz-Museum. Das Bildnis in Köln vom 15. bis

zum 18. Jahrh. Sonderausstellung aus d. Beständen d. Museums, Juli-Okt. 1921. Köln, Kölner Verlags Anstalt u. Druckerei, 1921. In-8°, 20 p., fig. 2 m.

333. WARRACK (John). Domestic life in Scotland, 1488-1688, a sketch of the development of furniture and household usage. New York, Dutton[, 1921]. In-12, xv-213 p., pl. 3 d.

334. WARTBURG (Walther von). Französisches etymologisches Wörterbuch, eine Darstellung d. galloromanischen Sprachsatzes. Lfg. 1. Bonn u. Leipzig, K. Schroeder, 1922. In-4°, xxxii-80 p. 30 m.

335. WEIBULL (Lauritz). Diplomatarium dioecesis Lundensis. Lunds ärkestifts urkundsbok. B. V. Lund, P. Linstedts bokh., 1921. In-4°, 494 p.

336. WEIGEL (Helmut). Die Deutschordnungs-komturei Rothenburg o. Tauber im Mittelalter. Leipzig, A. Deichert, 1921. In-8°, xvi-166 p. (Quellen u. Forschungen zur bayerischen Kirchengeschichte. VI.)

337. WEISSGERBER (Otto). Die baugeschichtliche Entwicklung des Alten Paulinum zu Münster i. W. Münster, F. Coppentrath, 1921. In-4°, 38 p. (Westfalen, Sonderh. 2.) 28 m.

338. Wheatley manuscript, a collection of middle English verse and prose. Ed. by Mabel Day. London, Milford, 1921. In-8°, 125 p. (Early English text society.) 30 s.

339. WILKINS (Ernest Hatch). Dante, poete and apostle. Chicago, Univ. of Chicago press, 1921. In-8°, ix-88 p. 1 d. 25.

340. WYLD (Henry Cecil). A history of modern colloquial English. 2d ed. London, Unwin, 1921. In-8°, 432 p. 25 s.

341. ZAUNER (Adolf). Altspanisches Elementarbuch. 2. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, xii-192 p. (Samml. romanischer Elementar-u. Handbücher. Reihe 1. Bd. V.) 18 m.

342. ZEDLER (Gottfried). Von Coster zu Gutenberg, der holländische Frühdruck u. d. Erfindung d. Buchdrucks. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1921. In-4°, xi-194 p., 49 fig. et 26 pl. 300 m.

343. ZENO (Riniero). Il feudo e il diritto comune siculo. Catania, tip. fratelli Viaggio-Campo, 1921. In-4°, 71 p.

344. ZOEGE VON MANTEUFFEL (Kurt). Der deutsche Holzschnitt, sein Aufstieg im 15. Jahrh. u. seine grosse Blüte in d. 1. Hälfte d. 16. Jahrh. München, H. Schmidt, 1921. In-8°, 128 p. (Kunstgeschichte in Einzeldarstellungen. Bd. 1.) 18 m.



CHRONIQUE ET MÉLANGES

— La soutenance des thèses de l'École des chartes a eu lieu les 30, 31 janvier et 1^{er} février 1922. Voici l'indication des sujets traités par les candidats :

Essai sur le guet ordinaire à Paris. Son organisation de 1364 à 1559. Son évolution depuis la réforme de 1559 jusqu'à l'établissement « des cavaliers de l'ordonnance » en 1666, par André BARROUX.

Pierre de la Ramée et son influence philosophique. Essai sur l'histoire de l'idée de méthode à l'époque de la Renaissance, par Robert BARROUX.

L'Ordre de chevalerie. Conte en vers du XIII^e siècle, publié avec une introduction et des notes, par Georges BATAILLE.

L'abbaye de la Noë et ses chartes, par Maurice BÉGUIN.

Recouvrement de la Normandie (1449-1450), par Alice BOUVIER.

La ville de Salon au moyen âge. Le régime seigneurial. Le régime municipal. La vie économique, par Robert BRUN.

Les Grands-Jours d'Auvergne tenus à Riom en 1546, par Léon BURIAS.

Pierre Bérard (avant 1400-1465) et la réforme municipale de Tours en 1462, par Georges COLLON.

Essai sur les caractères juridiques et économiques des bastides de l'Astarac et du Pardiac, d'après leurs titres de fondation, par François DUPONT.

Essai historique sur le collège du Plessis, de l'Université de Paris (1318-1797), par Martial GRIVEAUD.

L'expédition de Corse (1553-1559). Épisode de la rivalité franco-espagnole dans la Méditerranée occidentale, par Henry JOLY.

L'église abbatiale Saint-Ouen de Rouen. Étude archéologique, par André MASSON.

Étude sur le Cartulaire historique de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, par François MERLET.

L'abbaye de Saint-Père de Chartres. Étude archéologique sur l'église abbatiale et les bâtiments monastiques, par Louis-Marie MICHON.

— Par arrêté ministériel, en date du 10 février 1922, ont été nommés archivistes paléographes dans l'ordre de mérite suivant :

1^o Promotion normale de 1922 :

- MM. 1. BRUN (*Robert-Paul-Marius*);
 2. BATAILLE (*Georges-Maurice-Victor*);
 M^{lle} 3. BOUVIER (*Alice-Marthe-Jeanne-Marie*);
 MM. 4. MERLET (*François-Claude-Lucien*);
 5. COLLON (*Georges-Jules-Henri*);
 6. JOLY (*Henry-Jules-Charles-Étienne*);
 7. MASSON (*André-Camille-Lucien*);
 8. MICHON (*Louis-Marie-Joseph-Alexandre*).

2^o Promotion spéciale de démobilisés :

- MM. 1. GRIVEAUD (*Joseph-Lazare-Martial*);
 2. BARROUX (*Jean-Léon-Robert*);
 3. BARROUX (*André-Louis-Marius*);
 4. BURIAS (*Léon-Émile-Benjamin*).

3^o Hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures (ordre alphabétique) :

- MM. BÉGUIN (*Maurice-Dominique-Charles-René*);
 DUPONT (*François-Marie-Joseph*).

Le prix Auguste Molinier a été décerné à la thèse de M. Brun. Les bourses de la fondation Peyrat ont été attribuées à MM. Collon et Griveaud.

Le Conseil a signalé à l'attention de M. le Ministre les thèses de MM. Brun, Bataille, Collon et Joly.

Nous extrayons du rapport adressé au ministre de l'Instruction publique par M. Omont, président du Conseil de perfectionnement, les passages suivants où sont résumés les jugements portés par les examinateurs sur ces thèses :

« Les thèses admises ont pour la plupart satisfait plus ou moins aux conditions que nous demandons aux candidats. Si ceux-ci ne peuvent en effet nous apporter des mémoires étendus et définitivement rédigés sur des questions le plus souvent nouvelles ou controversées, les thèses qu'ils présentent doivent dénoter un sens critique, une certaine expérience des œuvres d'érudition et contenir au moins le germe d'un travail utile et original sur un sujet d'histoire, de philologie ou d'archéologie, objet de l'enseignement de l'École.

« Telle a été l'étude d'histoire locale qui nous a été apportée par M. Robert Brun sur la *Ville de Salon au moyen âge*. Le sujet en était nettement délimité, le cadre bien tracé, l'exposition claire et sobre, les pièces justificatives judicieusement choisies et leur texte bien établi. Si quelques digressions y ont été remarquées ou

quelques parties jugées de valeur inégale, ce n'en est pas moins un excellent travail, auquel de légères retouches permettront de devenir un bon livre.

« M. Georges Bataille a rédigé aussi un bon mémoire, à la fois philologique et historique, sur un conte en vers du XIII^e siècle, bien connu et publié dès le XVIII^e siècle, *l'Ordre de chevalerie*. L'étude qu'il a consacrée aux sources historiques de ce poème a été particulièrement remarquée, et si le classement des huit manuscrits à l'aide desquels M. Bataille a établi le texte de ce poème peut prêter encore à quelque incertitude, nous sommes en droit d'attendre prochainement de lui une excellente édition de *l'Ordre de chevalerie*.

« Les éléments de la thèse de M. Georges Collon, sur *Pierre Bérard et la réforme municipale de Tours en 1462*, se trouvaient presque tous réunis, à sa portée, dans les archives municipales et départementales de Tours et d'Indre-et-Loire. Il y a puisé la matière d'une bonne biographie de ce fondé de pouvoirs de Jacques Cœur, trésorier de France sous Charles VII, puis maître d'hôtel et favori de Louis XI. Le sujet par sa nature ne prêtait pas à de longs développements, mais M. G. Collon nous a apporté un travail bien présenté, basé sur un grand nombre de documents, dont le texte est soigneusement établi.

« L'étude sur *l'Expédition de Corse (1553-1559)*, dans laquelle M. Henry Joly a exposé un épisode de la rivalité franco-espagnole dans la Méditerranée occidentale, forme un bon chapitre d'histoire générale. Bien ordonné, écrit avec soin d'un style simple et aisé, le mémoire de M. Henry Joly, malgré l'étroitesse de son sujet, a le mérite d'avoir utilisé beaucoup de documents nouveaux, empruntés aux archives de France et d'Italie, et d'apporter des rectifications importantes aux travaux de ses prédécesseurs. »

— Les examens de fin d'année de l'École des chartes ont eu lieu du 30 juin au 8 juillet 1922. — Ils ont porté sur les textes et les questions qui suivent :

PREMIÈRE ANNÉE.

Épreuve écrite.

1^o Texte latin à transcrire d'après le n^o 807 de l'ancien fonds de fac-similés de l'École.

2^o Texte provençal à transcrire d'après le n^o 196 du nouveau fonds de fac-similés de l'École.

3^o Texte latin à traduire : Métais, *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, t. II, p. 353, n^o DXX.

4^o Texte provençal à traduire : *Fragmentum provinciale de cap-*

tione Damiatæ, éd. P. Meyer ; expliquer la formation phonétique des mots *ciutat*, *laissavan*, *poirir*.

5° Bibliographie : I. Rédaction des cartes de catalogue d'un incunable et d'un ouvrage moderne. — II. Quels sont les répertoires d'*incipit*, imprimés ou manuscrits, qu'on peut consulter pour l'identification des œuvres latines ou des poésies françaises qui se rencontrent, sans nom d'auteurs, dans les manuscrits ?

Épreuve orale.

1° Paléographie latine : Lecture de quelques lignes du manuscrit latin nouv. acq. n° 246 de la Bibliothèque nationale.

2° Paléographie française : Lecture de quelques lignes d'une charte française du manuscrit latin 11041 de la Bibliothèque nationale.

3° Traduction latine : *Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 812.

4° Philologie : Expliquer quelques lignes d'*Aucassin et Nicolette*. Dire quels sont les caractères dialectaux de ce texte et à quelle région ils conviennent.

5° Histoire de France : Questions diverses de chronologie.

DEUXIÈME ANNÉE.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le n° 287 du nouveau fonds de fac-similés de l'École.

2° Texte latin à traduire : J. Laurent, *Cartulaire de l'abbaye de Molesme*, t. II, n° 737.

3° Texte latin à analyser : Ch.-V. Langlois, *le Règne de Philippe III le Hardi*, pièce justificative n° XII.

4° Diplomatique : Charte de Philippe le Long, tirée de O. Morel, *la Grande chancellerie royale*, pièce justificative n° 1 ; indiquer : 1° Quel est le roi au nom de qui les lettres royaux ci-dessus transcrites ont été expédiées ? 2° Comment ces lettres étaient scellées et à quelles catégories de lettres royaux elles appartiennent ? 3° Par quoi le protocole diffère de celui des lettres de grande chancellerie des autres catégories expédiées dans le même temps ?

5° Histoire des institutions : I. Le Conseil du Roi, des origines à la fin du xv^e siècle. — II. Le Comité de Salut public et les représentants en mission, de 1793 à 1795.

Épreuve orale.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit latin nouv. acq. 777 de la Bibliothèque nationale.

2° Diplomatique : I. Quels sont les caractères des lettres closes

expédiées au nom du roi de France depuis le milieu du XIV^e siècle? — II. Par quoi les lettres de sceau plaqué se distinguent-elles des lettres closes? — III. Quelles sont les formules caractéristiques des lettres de cachet? A quel usage étaient-elles réservées? A quelle date furent-elles supprimées?

3^o Histoire des institutions : I. Les Assemblées des notables, du XIV^e au XVIII^e siècle; leur définition, leurs dates, leur composition, leurs sessions. — II. Les institutions départementales et municipales sous le Directoire.

4^o Service des archives : I. Histoire des archives : Quel était en 1790 l'état des divers dépôts du Conseil d'État et du Contrôle général des Finances? Quelle place a été assignée à ces fonds dans le cadre de classement des Archives nationales? — II. Service des archives : Quel est le mode normal d'accroissement des archives publiques? Quelles précautions convient-il de prendre à l'égard des documents entrés dans un dépôt par des voies extraordinaires?

5^o Sources de l'histoire de France : I. Quel est l'historien de la première croisade d'où proviennent les idées erronées que l'on s'est faites sur les origines et les dirigeants de cette expédition? Dire ce que l'on sait sur sa personne, ses ouvrages et son autorité. — II. Dire ce que l'on sait d'Orderic Vital et de ses ouvrages; à quels points de vue son principal ouvrage est-il à consulter et quelle en est la valeur?

TROISIÈME ANNÉE.

Épreuve écrite.

1^o Paléographie : Texte latin à transcrire d'après le n^o 818 de l'ancien fonds des fac-similés de l'École.

2^o Histoire du droit : I. Les paroisses incorporées et les paroisses filiales. — II. Quels sont les coutumiers normands et qu'en savez-vous?

3^o Archéologie : Les autels et les retables jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

4^o Sources de l'histoire de France : I. Quelle est la source écrite à laquelle Froissart a eu recours? Dire ce que l'on sait de cette source et de ses rapports avec les diverses rédactions de Froissart. — II. Qui fut l'historiographe officiel de Charles VII et comment cet historiographe s'est-il acquitté de sa tâche?

Épreuve orale.

1^o Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit latin nouv. acq. 246 de la Bibliothèque nationale.

2^o Histoire du droit : I. Qu'entendez-vous par bail à cens et par bail à rente? en établir la distinction. — II. Nature et date des différentes parties du *Corpus juris canonici*.

3^o Archéologie : Iconographie des grands portails de Vézelay et d'Autun.

A la suite de ces examens ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

- M. 1. BAUDOT,
- M^{lles} 2. LEMERLE,
- 3. ODIER,
- MM. 4. MORGAND,
- 5. THOMAS-LACROIX,
- M^{lle} 6. OLIVIER,
- M. 7. BETGÉ-LAGARDE,
- M^{lles} 8. VERDAT,
- 9. BOISSERIE,
- M. 10. GAUTIER,
- M^{lle} 11. PARENT,
- MM. 12. HUBERT,
- 13. DE GAULÉJAC,
- 14. SOUDIEUX,
- 15. FABRE,
- 16. LARCENA,
- 17. LE PELETIER DE ROSANBO.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

- M^{lle} 1. VIELLIARD,
- MM. 2. DE BERRANGER.
- 3. DELCAMBRE,
- 4. AVEZOU,
- 5. FOULET,
- 6. CHAMSON,
- 7. GONDY,
- 8. MEURGEY,
- 9. DESPONT,
- 10. PRADEL,
- 11. HAUMONT.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

- MM. 1. BERNARD,
- 2. BONNAIRE,
- 3. BOURGEOIS,
- 4. DAVILLÉ,
- 5. DELESSARD,
- M^{lle} 6. DILLAY,
- MM. 7. GOURON,
- 8. GRAT,

- MM. 9. JAULME,
 10. MAROT,
 11. METZGER,
 12. PLANCHENAULT,
 13. TESSIER,
 14. THOMAS,
 15. DE TOURNADRE.

— Par décret présidentiel, en date du 15 janvier 1922, notre confrère M. Charles de Lasteyrie a été nommé ministre des Finances.

— Par décret présidentiel, en date du 11 mars 1922, notre confrère M. Maisonobe a été nommé préfet de Belfort.

— Par décret présidentiel, en date du 1^{er} mars 1922, notre confrère M. Charles Chevreux a été nommé sous-préfet de Beaune.

— Par décret présidentiel, en date du 31 janvier 1922, notre confrère M. Germain Martin a été nommé professeur de législation et économie industrielles à la Faculté de droit de Paris.

— Par arrêté ministériel, en date du 22 octobre 1921, notre confrère M. Georges Lardé a été nommé chargé de cours à la Faculté de droit de Nancy.

— Par arrêté ministériel, en date du 27 mars 1922, notre confrère M. Guy de La Batut a été nommé bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque Mazarine.

— Par arrêté ministériel, en date du 5 mai 1922, notre confrère M. Paul Deslandres a été nommé conservateur à la bibliothèque de l' Arsenal.

— Par arrêté ministériel, en date du 22 mai 1922, notre confrère M. Émile Léonard a été nommé bibliothécaire stagiaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, en date du 13 mai 1922, notre confrère M. Henri de Curzon a été nommé conservateur aux Archives nationales, en remplacement de M. Fernand Gerbaux, admis à la retraite et nommé conservateur honoraire.

— Ont été nommés archivistes départementaux de la Meuse, M. Maurice Rousset, à dater du 1^{er} janvier 1922 (arrêté du 8 décembre); — de Vaucluse, M. Léo Imbert, à dater du 1^{er} janvier 1922 (arrêté du 20 décembre); — de la Haute-Garonne, M. Gabriel Loirette, à dater du 1^{er} janvier 1922 (arrêté du 31 décembre); — de la Haute-Loire, M. Pierre-F. Fournier, à dater du 1^{er} février 1922 (arrêté du 5 janvier); — de la Corrèze, M. Régis Rohmer, à dater du 1^{er} février

1922 (arrêté du 12 janvier); — de la Charente, M. Léon Burias, à dater du 1^{er} mars 1922 (arrêté du 10 février); — de la Haute-Saône, M. Martial Griveaud, à dater du 1^{er} avril 1922 (arrêté du 27 février).

— Par arrêté ministériel, en date du 11 mars, M. Maurice Béguin a été chargé pour un an, à partir du 1^{er} février 1922, aux archives départementales de l'Eure, de l'intérim des fonctions de M. Verrier, détaché à la direction des Beaux-Arts.

— Par arrêté ministériel, en date du 22 mars 1922, M. Géraud Lavergne, précédemment mis à la disposition de M. le Commissaire général de la République à Strasbourg et nommé archiviste départemental du Haut-Rhin, puis remis à la disposition du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a été réintégré dans les fonctions d'archiviste départemental de la Dordogne.

— Ont été admis pour ancienneté d'âge et de services à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, à dater du 1^{er} janvier 1922, et nommés archivistes honoraires nos confrères MM. Duhamel, archiviste départemental de Vaucluse, et Pasquier, archiviste départemental de la Haute-Garonne.

— Notre confrère M. Georges Girard a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, le 7 janvier 1922, ses thèses de doctorat sur les sujets suivants : Thèse principale : *le Service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV. Racolage et milice (1701-1715)*. Thèse complémentaire : *le Logement des gens de guerre à Montpellier à la fin du XVIII^e siècle*. Il a été déclaré digne du grade de docteur avec la mention très honorable.

— Notre confrère M. Eugène Lefèvre-Pontalis a été récemment nommé membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale des monuments historiques.

— Par arrêté ministériel, en date du 28 octobre 1921, notre confrère M. Jean Porcher a été nommé membre de l'École française de Rome pour l'année scolaire 1921-1922.

— Par arrêté ministériel, en date du 26 novembre 1921, notre confrère M. Fernand Benoit a été nommé membre libre de l'École française de Rome pour l'année scolaire 1921-1922.

— Par arrêté ministériel, en date du 17 novembre 1921, notre confrère M. René Poupardin a été nommé professeur honoraire à l'École des chartes.

— Par arrêté ministériel, en date du 10 février 1922, notre confrère M. Pierre-F. Fournier a été nommé bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, en date du 5 novembre 1921, notre confrère M. Gabriel Loirette a été nommé officier d'Académie.

— Par arrêté ministériel, en date du 18 mars 1922, notre confrère M. Roger Grand a été nommé chevalier du Mérite agricole.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à notre confrère M. Lucien Romier pour ses deux volumes intitulés : *le Royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion* ; et le second prix à notre confrère M. J. Régné pour le tome II de son *Histoire du Vivarais. Le développement politique et administratif du pays, de 1039 à 1500*.

— La même Académie a décerné les deuxième et troisième médailles du Concours des Antiquités de la France à nos confrères MM. Roger Grand pour ses *Mélanges d'archéologie bretonne*, et Maurice Jusse-
lin pour la *Maîtrise de l'œuvre de Notre-Dame de Chartres*.

— Notre confrère M. A. de Bouïard de La Forest a obtenu de la même Académie une récompense sur le prix Delalande-Guérineau pour son livre intitulé : *le Régime politique et les institutions de Rome au moyen âge*.

— L'Académie française a décerné une récompense sur le prix Jean-Jacques Berger à notre confrère M. Dupont-Ferrier pour son volume intitulé : *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*.

— La Société de l'École des chartes a tenu à offrir un témoignage de gratitude à notre confrère M. E.-G. Ledos qui, en qualité de membre suppléant du Comité de publication, a participé avec un inlassable dévouement à la publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes* pendant près de trente ans.

Dans la séance du 29 décembre 1921, remise a été faite à notre confrère, au nom de tous les membres de la Société, d'un exemplaire spécialement relié des *Heures d'Anne de Bretagne*, publication posthume de M. Léopold Delisle.

Dans la même séance, le Président a adressé les remerciements de la Société à notre confrère M. le comte de Germiny, qui, après avoir rempli pendant de longues années les fonctions d'archiviste-trésorier, s'est vu dans l'obligation de renoncer au renouvellement de son mandat.

— Le Bureau et les Commissions de la Société de l'École des chartes ont été ainsi constitués pour l'année 1922-1923 :

Bureau. Président : M. C. Couderc.

Vice-Président : M. F. Lot.

Secrétaire : M. L. Mirot.

Secrétaire adjoint : M. M. Aubert.

Commission de publication. Membres ordinaires : MM. H. Omont,

H. Stein, H.-F. Delaborde. — Membres suppléants : MM. H. Courteault et J. Cordey.

Commission de comptabilité : MM. P. Durrieu, E. Lefèvre-Pontalis, H. Moranvillé.

Archiviste-trésorier : M. P.-A. Lemoisne.

Commission de la collection des « Mémoires et documents » : MM. G. Dupont-Ferrier, F. Lot, L. Lecestre, M. Prou et H. Stein.

NÉCROLOGIE.

ALFRED LEROUX.

Né à Elbeuf le 17 février 1855, Auguste-Alfred Leroux fut reçu à l'École des chartes en 1874 et en sortit dans la promotion du 22 janvier 1878, qui ne compte plus que trois survivants : MM. Babelou, Durrieu et Édouard Philippon. Au cours de ses études secondaires, en 1873-1874, il avait séjourné en Bavière dans un internat privé; de là, probablement, le choix de son sujet de thèse : *Contribution à l'histoire des relations de la France avec l'Allemagne sous Charles VII*. Nommé archiviste départemental de la Haute-Vienne peu de temps après sa sortie de l'École, il remplit ces fonctions pendant trente années et fut admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite en 1908. Il se fixa aussitôt à Bordeaux et habita cette ville jusqu'au mois d'août 1921. Il se décida alors à finir ses jours à Bergerac, patrie de sa femme; mais à peine y était-il installé que la mort est venue l'y surprendre, le 2 décembre 1921, conséquence indirecte d'une opération chirurgicale faite d'urgence quelques jours plus tôt.

Il laisse une œuvre considérable dans le domaine de l'histoire de France; sa curiosité d'esprit, sa facilité de plume, son dévouement à ses fonctions professionnelles, son amour pour la science et pour la vérité, poussé jusqu'à l'apostolat, l'ont porté à beaucoup écrire.

Il avait suivi à l'École pratique des Hautes Études les conférences de Gabriel Monod et de Jules Roy et obtenu le titre d'élève diplômé avec un mémoire intitulé : *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*, publié en 1882 dans la *Bibliothèque* de l'École (fasc. 50); la suite, de 1378 à 1461, a paru en 1892 (Paris, Bouillon); un troisième volume, qui s'étend jusqu'à 1493, resté inédit, a été donné par l'auteur à l'École des Hautes Études.

Archiviste de la Haute-Vienne, il a déployé une activité incroyable au profit de l'histoire locale et régionale (Limousin et Massif central), soit par des publications d'inventaires d'archives, soit par des fonda-

tions de recueils de documents, soit par des monographies. Nous citons seulement, par ordre chronologique : *Inventaires des Archives départementales de la Haute-Vienne*, 1882-1908, 6 vol.; *Recueil de documents historiques sur la Marche et le Limousin*, 1883-1906, 8 vol.; *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, 1888; *Géographie et histoire du Limousin*, 1890 (3^e édition, parue en 1919 sous ce titre : *Géographie statistique et historique du pays limousin*); *le Massif central, histoire d'une région de la France*, 1898, 3 vol.; *les Sources de l'histoire du Limousin*, 1895.

Retraité à Bordeaux, où il fut bientôt nommé membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, puis assesseur de la Société des Archives historiques de la Gironde, il mit au service de la région du Sud-Ouest les restes d'une ardeur que l'âge semblait accroître encore et que la mort seule a brusquement arrêtée. Il a publié, en 1916, en un volume de XIX-840 pages, le tome VI de l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade de Bordeaux*; en 1918, *la Colonie germanique de Bordeaux de 1462 à 1914* (2 vol.); en 1920, *les Religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802*; en 1921, une *Étude critique sur le XVIII^e siècle à Bordeaux*. Mentionnons aussi un important mémoire, paru en 1916 dans les *Annales du Midi*, dont les conclusions rompent en visière aux doctrines courantes des historiens de l'art : *les Portails commémoratifs de Bordeaux, essai d'interprétation par l'histoire locale*.

A une extraordinaire force de travail, Alfred Leroux joignait une non moins grande force de conception : cet infatigable publicateur d'inventaires et de documents était en même temps un penseur plein d'idées. Excellant à tracer les grandes lignes des sujets qu'il traitait, il demandait toujours aux idées générales l'explication des faits particuliers qu'il rencontrait sur sa route. Peut-être n'a-t-il pas toujours pris le temps de scruter à fond les faits eux-mêmes; il a pu ainsi tomber parfois dans l'erreur, par excès de subjectivisme, tout en croyant bien servir la cause de la vérité. C'est qu'il est plus difficile d'atteindre la vérité dans les choses humaines que dans les phénomènes de la nature; souvent il faut se résigner à dire : *Que sais-je?* Mais, bien qu'ayant longtemps habité Bordeaux, Alfred Leroux n'a jamais eu de goût pour le « mol oreiller » d'un Montaigne. Il n'y avait rien en lui de pusillanime. Quel que soit le déchet que doit subir l'œuvre, il ne faut marchander à l'ouvrier ni la reconnaissance ni l'admiration.

Modeste et ne songeant pas à se pousser, notre confrère n'obtint que fort tard les deux distinctions qu'il ambitionnait et qui lui étaient dues depuis longtemps : le titre de correspondant de l'Institut (décembre 1918) et la croix de chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1919). De caractère un peu sombre, de mœurs austères, de goûts simples, il était la droiture même et le désintéressement personifié.

Pour l'avoir fréquenté presque journellement pendant plusieurs mois, au temps lointain où je classais les archives communales de Limoges (mai-septembre 1879), je lui avais voué une amitié profonde, que je savais partagée et qu'aucun nuage n'a jamais altérée. Je reste inconsolable de sa mort prématurée.

Antoine THOMAS.

LÉON DOREZ.

Né à Villemaur (Aube), le 17 juillet 1864, Léon Dorez, après de bonnes études au lycée de Troyes, puis à Paris au lycée Louis-le-Grand, était entré à l'École des chartes en 1888. Sorti le quatrième de sa promotion, le 27 janvier 1891, avec une thèse remarquable : *Donat, étude sur ses ouvrages, ses commentateurs, ses imitateurs et ses traducteurs*, il avait été, quelques mois auparavant, nommé membre de l'École française de Rome, où il séjourna jusqu'en 1893. A son retour de Rome, il entra, en novembre de la même année, à la Bibliothèque nationale comme stagiaire au Département des manuscrits, où s'est accomplie toute sa carrière. Pendant vingt-huit ans, combien de savants ou de simples curieux, Français ou étrangers, ont eu recours à sa science aussi inépuisable que son obligeance. Nul n'était mieux informé que lui de tout ce qui touche à l'histoire de la Renaissance des lettres et des arts en Italie, en France, en Angleterre, et ses correspondants ont été légion pour lesquels il s'est prodigué sans compter, délaissant ses travaux personnels pour ce qu'il estimait justement faire partie intégrante de ses fonctions. Et, cependant, que de publications historiques et artistiques auxquelles son nom restera attaché et qui conserveront sa mémoire en témoignant de son inlassable et féconde activité.

A côté de la *Revue des bibliothèques*, qu'il dirigeait avec M. Émile Chatelain depuis 1891, et de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, avec M. Pierre de Nolhac depuis 1898, il suffit de citer ses deux volumes du *Catalogue des manuscrits de la collection Dupuy*, à la Bibliothèque nationale; les tomes II et III des registres de la *Faculté de Décret de l'Université de Paris*, dans la collection de l'histoire générale de Paris, à laquelle notre regretté confrère Marcel Fournier avait donné le premier tome; quatre volumes de la *Chronique d'Antonio Morosini*, publiés pour la Société de l'histoire de France, en collaboration avec notre confrère M. Germain Lefèvre-Pontalis; l'*Itinéraire de Jérôme Maurand*, qui fait partie de la collection de voyages dirigée par MM. Schefer et Cordier; ses belles études sur la *Canzone delle virtù et delle scienze* de Bartolomeo di Bartoli, du

Musée Condé, sur le *Pontifical* de Giuliano della Rovere et sur le *Psautier* de Paul III, insérées dans les *Monuments et mémoires* de la Fondation Piot; enfin, son œuvre maîtresse, les *Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Lord Leceister, à Holkham Hall*, dont l'Académie des inscriptions avait patronné la publication, après lui avoir confié, en 1900, la rédaction de ses *Comptes-rendus* et lui avoir décerné par deux fois le prix Bordin en 1901 et 1903, une part du prix Berger en 1917 et, enfin, le prix Thorlet pour l'ensemble de ses publications en 1921.

Elève d'Anatole de Montaiglon à l'École des chartes, et l'un de ses disciples préférés, il avait hérité la curiosité universelle, la facilité d'abord et l'absolu désintéressement de son vieux maître. Ce sont ces qualités mêmes qui n'auront pas permis à Léon Dorez de donner toute sa mesure et de mettre au jour l'ensemble des œuvres dont il avait projeté la publication. Que de travaux il laisse en effet interrompus ou inachevés, que de notes de tout genre, fruits d'abondantes lectures et patiemment colligées chaque jour, il n'aura pu mettre en œuvre, alors que, malgré sa santé toujours fragile et précaire, on le voyait au milieu de ses livres, dans la salle de travail du Département des manuscrits, recueillir les éléments d'une réponse à l'un de ses nombreux correspondants, réponse qu'il achevait de rédiger de retour chez lui, près des siens, souvent tard dans la nuit. Depuis quelques mois, sa santé n'avait pas été sans inquiéter ses nombreux amis; elle l'avait obligé, l'an dernier, à prendre quelques semaines de repos passées dans son pays natal; mais il avait eu hâte de revenir bientôt dans son milieu habituel, au Département des manuscrits. Il avait cependant trop présumé de ses forces, la maladie continuait sournoisement son œuvre et une dernière crise devait l'enlever presque subitement, le 25 janvier dernier, à l'affection des siens, de ses collègues et de ses nombreux amis¹.

H. O.

RENÉ DE LESPINASSE.

Notre confrère M. Louis-René Leblanc de Lespinasse est mort à Nevers le 16 février 1922. Né à Bourges, le 13 octobre 1843, d'une famille originaire du Forez et fixée aux environs de La Charité et de

1. Une grande partie des œuvres de Léon Dorez est répertoriée aux colonnes 416-429 du tome XLI (1910) du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, et une bibliographie complète, qui ne compte pas moins de 122 numéros, due à M. Carlo Frati, l'érudit bibliothécaire de Bologne, vient d'en être publiée dans la *Bibliofilia* (Firenze, Olschki, 1922).

Pouilly-sur-Loire au xvi^e siècle, il était entré à l'École des chartes, et en était sorti dans la promotion du 14 janvier 1867, avec une thèse intitulée : *Essai sur deux comtes de Nevers, Hervé de Donzy, Guy de Forez, Mahaut de Courtenay, comtes et comtesse de Nevers de 1199 à 1257*. Ce travail, publié partiellement en 1868, indiquait quelle était la voie choisie par notre confrère et qu'il devait suivre durant toute son existence : l'histoire nivernaise. Non qu'elle l'absorbât tout entier ; il le prouva en publiant dans la collection de l'histoire générale de Paris les trois volumes sur *les Métiers et Corporations* ; il montra aussi combien il demeurait attaché à notre Société en se chargeant de la rédaction de la table des 5^e et 6^e séries (1859-1869) de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Mais, avant tout, M. de Lespinasse se consacra à la Nièvre. Ses affections familiales, ses intérêts privés l'y attachaient. Longtemps membre du Conseil général, président du Comice agricole de Nevers, il ne cessa de s'occuper des questions politiques et sociales. Mais il fut surtout l'historien du Nivernais, et toutes les époques lui sont redevables d'importants travaux : l'histoire religieuse (cartulaires des prieurés de La Charité, de Saint-Cyr de Nevers, chartes de Saint-Étienne de Nevers, titres du prieuré de Mesves) ; l'histoire féodale (aveux et dénombremens de la noblesse morvandelle au duc d'Athènes, les compagnies d'ordonnance et leurs officiers nivernais au xvi^e siècle) ; l'histoire économique (métiers fabriquant l'alcool sous l'ancien régime, forges et charbons du Nivernais pendant les guerres de Louis XIV, usines du Nivernais utilisées par l'État pendant ces guerres, le Nivernais à la fin du xvii^e siècle, d'après les mémoires de l'intendant Le Vayer) ; l'archéologie (description des clochers de Mesves et de Marzy) ; l'histoire privée (mémoires de M^{lle} des Écherolles, la vie d'une famille noble sous la Terreur) ; toutes ses études étaient consacrées au Nivernais, et, à la fin de sa vie, il résuma tout son labeur intellectuel dans les trois volumes consacrés à *l'histoire des comtes de Nevers*. S'il contribua par ses écrits à faire connaître le passé de sa province, M. de Lespinasse fut le généreux et inlassable président de la *Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, qu'il dirigea pendant de longues années et qui lui doit d'avoir occupé un rang honorable dans nos revues provinciales. Accueillant aux jeunes, d'une affabilité, d'une courtoisie parfaites, M. de Lespinasse fut un de ces chartistes dont le rôle est fécond, diffusant dans leur centre d'action les méthodes qu'ils ont puisées à l'École, faisant connaître par leurs travaux le passé de leur pays et suscitant autour d'eux le réveil des études historiques.

LÉON MIROT.

HENRI MORIS.

Né à Troyes (Aube) le 19 juillet 1856, Henri Moris est mort à Mantes (Seine-et-Oise), le 3 avril 1922. Appartenant à la promotion de 1882, il avait obtenu le titre d'archiviste paléographe avec une thèse intitulée : *Essai sur la politique de Grégoire le Grand en Gaule, d'après ses lettres*. Peu après, il était nommé archiviste départemental des Alpes-Maritimes, poste qu'il devait occuper pendant trente-huit ans, jusqu'à sa retraite en 1920. Au cours de sa longue et laborieuse carrière, qui s'est écoulée tout entière à Nice, nombreuses ont été les publications dues à l'activité de notre regretté confrère et dont il a puisé la matière dans le dépôt confié à ses soins. En dehors des inventaires des séries G et H des Archives départementales, on lui doit en effet deux volumes du *Cartulaire de l'abbaye de Lérins* (1883-1905), complétés par une *Histoire de la même abbaye* (1906), une édition du *Journal de bord du bailli de Suffren dans l'Inde* (1888), deux volumes de documents sur la réunion de *Nice et Menton à la France* (1896), un récit des *Opérations militaires dans les Alpes pendant la guerre de la Succession d'Autriche* (1886), deux volumes sur les *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution* (1891-1896), le *Sénat de Nice avant 1792. ses attributions judiciaires et politiques* (1902), enfin un ouvrage illustré avec luxe. *Au pays bleu*, qui a révélé au grand public les richesses artistiques et archéologiques de la région niçoise.

RENÉE FLACHAIRE DE ROUSTAN.

Renée Flachaire de Roustan était née à Lyon, le 26 novembre 1898. Entrée à l'École des chartes en 1917, elle montra tout de suite beaucoup de goût pour la philologie romane et s'intéressa spécialement à la littérature provençale, suivant assidûment les cours de M. Antoine Thomas à la Sorbonne et de M. Jeanroy à l'École des Hautes-Études. Après avoir, aux divers examens, gardé toujours un rang excellent, elle sortit septième de l'École des chartes avec le titre d'archiviste paléographe; sa thèse, une *Étude sur la Vie de saint Honorat, de Raimon Féraut*, jugée une des meilleures de la promotion, fut signalée au ministre de l'Instruction publique. Sans s'accorder le moindre repos, Renée de Roustan s'était remise au travail, classant deux bibliothèques particulières pendant qu'elle faisait son stage à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Elle fut nommée au concours, le 7 avril 1921, sous-bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque Mazarine et, peu après, annonçait ses fiançailles avec un élève de l'École des

chartes, M. Haumont. Épuisée par un excès de travail, elle fut obligée de prendre un congé de trois mois et, à peine de retour à Paris, fut frappée de la cruelle maladie qui devait l'emporter; elle languit un mois et s'éteignit le 11 février 1922.

Elle était douée d'un esprit fin et délicat et des plus belles qualités morales. Nous tous avons pu admirer son courage tranquille et souriant pendant le bombardement de 1918, alors qu'elle se trouvait pourtant seule à Paris. Pieuse et patiente, elle supporta avec résignation les longues souffrances de sa maladie. Simple, vraie et bonne, toujours prête à obliger, elle avait su se faire aimer de tous. Ses camarades d'études garderont d'elle un souvenir charmant et ineffaçable.

S. SOLENTE.

DÉCRETS RELATIFS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

Par décret présidentiel, en date du 25 novembre 1921, le statut du personnel de la Bibliothèque nationale a été modifié comme suit :

Art. 1^{er}. — Les articles 12 du décret du 23 mars 1909 et 6 et 7 du décret du 30 décembre 1914 sont remplacés par les dispositions suivantes :

Les bibliothécaires sont recrutés :

Soit parmi les candidats ou les candidates pourvus de l'un des titres ci-après : diplôme d'archiviste paleographe; diplôme de licencié ès lettres ou ès sciences exigé pour les fonctions de l'enseignement secondaire; diplôme d'agrégé de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement secondaire; diplôme de docteur ès lettres ou ès sciences (diplôme d'État); diplôme de l'École des langues orientales vivantes; diplôme de l'École pratique des Hautes-Études; diplôme de l'École du Louvre; certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires ou dans les bibliothèques publiques de Paris ou dans les bibliothèques municipales classées,

Soit parmi les anciens élèves de l'École française d'Athènes ou de l'École française de Rome¹,

Soit parmi les candidats ou candidates pourvus du diplôme de bachelier et ayant subi avec succès, devant un jury nommé par le ministre, un examen d'admission dont le programme est fixé par arrêté ministériel, après avis du Comité.

Art. 2. — Les candidats doivent être âgés de moins de trente ans et avoir satisfait aux obligations militaires. Les candidates doivent

1. Voir l'erratum paru au *Journal officiel* du 25 décembre 1921.

être âgées de vingt-deux ans révolus et de moins de trente ans. Toutefois, des dispenses d'âge pourront être accordées, à titre exceptionnel et sur l'avis favorable du Comité consultatif, en raison des besoins du service et des titres des candidats ou candidates.

La limite d'âge de trente ans est reculée, s'il y a lieu, d'un temps égal à la durée des services antérieurs ouvrant des droits à une pension de retraite.

Art. 3. — Les bibliothécaires ne sont titularisés dans leur emploi qu'après un stage de deux années entières de fonctions. Le stage ne peut être interrompu que pour cause de maladie dûment constatée. La durée réglementaire du stage est prolongée d'un temps égal à la durée des interruptions.

Art. 4. — Dans le dernier mois de stage, le conservateur intéressé adresse à l'administrateur général un rapport sur les aptitudes de chaque bibliothécaire stagiaire placé sous ses ordres. La titularisation est prononcée, par arrêté ministériel, sur l'avis favorable du Comité consultatif et de l'administrateur général.

Si le ministre ne prononce pas la titularisation, le bibliothécaire stagiaire cesse immédiatement son service.

Dispositions transitoires.

Art. 5. — Les sous-bibliothécaires actuellement en fonctions seront nommés bibliothécaires.

Les stagiaires actuellement en fonctions pourront être titularisés dans l'emploi de bibliothécaire sur le rapport du conservateur intéressé et après l'avis favorable du Comité consultatif et de l'administrateur général, à condition de justifier de deux années de stage effectif.

Un autre décret présidentiel, en date du 11 janvier 1922, a modifié comme suit les articles 1, 2 et 4 du décret du 21 février 1915 relatif aux bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève.

Art. 1^{er}. — A partir du 1^{er} mars 1922, les bibliothécaires de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève seront recrutés :

[La suite comme au précédent décret.]

Soit parmi les candidats ou candidates pourvus du diplôme de bachelier et ayant subi avec succès l'examen prévu par le décret du 21 février 1915.

Art. 2 et 3. — [Comme au précédent décret.]

Art. 4. — Dans le dernier mois de stage, l'administrateur intéressé adresse au ministre un rapport sur les aptitudes de chaque bibliothécaire stagiaire placé sous ses ordres. La titularisation est prononcée sur l'avis favorable de l'inspection générale.

Si le ministre ne prononce pas la titularisation, le bibliothécaire stagiaire cesse immédiatement son service.

Dispositions transitoires.

Art. 5. — Les sous-bibliothécaires actuellement en fonctions sont rangés dans le cadre des bibliothécaires, conformément au tableau annexé au décret du 15 septembre 1921.

Les stagiaires actuellement en fonctions pourront être titularisés dans l'emploi de bibliothécaire, à condition de justifier de deux années de stage effectif.

Art. 6. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret et notamment celles du décret du 7 avril 1887, qui visent les sous-bibliothécaires.

DÉCRET RELATIF AUX CONDITIONS D'AVANCEMENT
DES ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX.

(10 DÉCEMBRE 1921.)

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Monsieur le Président,

Dans le décret du 11 juin 1921, relatif aux classes et aux conditions d'avancement des archivistes départementaux, manque une *disposition transitoire*.

Pour la répartition des archivistes départementaux dans les dix classes de leur cadre, le décret du 11 juin contient des prescriptions précises qui ont été observées dans la préparation de l'arrêté ministériel du 6 juillet 1921. Mais il est muet sur la méthode d'après laquelle sera dressé ensuite, pour la première fois, le tableau général d'ancienneté. Opération très délicate, s'agissant de fonctionnaires dont les carrières ont été jusqu'à présent incommensurables et qui sont, pour la première fois, réunis dans le même cadre.

Or, lorsqu'elle sera appelée, en décembre 1921, à déterminer l'ordre d'ancienneté des archivistes départementaux, il est impossible que la Commission de classement instituée par l'article 10 du décret du 11 juin 1921 applique immédiatement l'article 9 dudit décret, qui vise la durée des services « dans la classe », et, en cas d'égalité, la

durée des services valables pour la pension de retraite, et, ensuite, l'âge.

Car tous les archivistes ont, par l'effet du reclassement, la même ancienneté dans leurs classes respectives : pour tous, cette ancienneté a son point de départ au 1^{er} janvier 1921. A s'en tenir à l'article 9, les moyens accessoires prévus en cas d'égalité serviraient donc seuls au classement.

Il en résulterait que, pour avoir droit à une promotion à l'ancienneté, les archivistes des classes inférieures, qui ne comptent maintenant qu'un petit nombre d'années de service, devraient attendre que tous les archivistes des classes supérieures (jusqu'à la 5^e inclusivement, où l'on peut encore avancer à l'ancienneté) aient reçu une promotion : c'est-à-dire très, trop longtemps.

Il est évident que, pour le premier tableau d'ancienneté, s'il faut tenir compte du temps total des services antérieurs de chaque archiviste, même de ceux qui ne comptent pas pour la retraite conformément au principe posé dans l'article 11 du décret, il faut tenir compte aussi de la classe qui a été attribuée à chacun. En considérant ces deux éléments, on déterminera le temps moyen que chaque archiviste a mis, depuis le commencement de sa carrière, à parcourir les classes que l'arrêté ministériel de classement du 6 juillet lui a fait franchir.

Il suffira, pour obtenir ce temps moyen, de diviser le chiffre des années de service de chacun au 1^{er} janvier 1921 par celui du nombre des classes qu'il a maintenant dépassées. Le quotient sera l'ancienneté moyenne propre à chacun, dont il conviendra de majorer, dans le tableau arrêté au 31 décembre 1921, l'ancienneté uniforme d'une année que tous auront acquise à cette date.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de soumettre à votre signature le projet de décret ci-joint, qui consacre le principe de cette méthode.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

LÉON BÉRARD.

Vu le décret du 11 juin 1921 sur les classes et les conditions d'avancement des archivistes départementaux :

Art. 1^{er}. — Lorsqu'elle sera appelée, pour la première fois, en 1921, à déterminer l'ordre d'ancienneté des archivistes départementaux, la Commission de classement instituée par l'article 10 du décret du 11 juin 1921 tiendra compte, pour chaque archiviste : 1^o du temps total de ses services antérieurs, tels qu'ils sont définis à l'article 11, paragraphe 3, dudit décret, même de ceux qui ne comptent point pour la retraite ; 2^o de la classe que la répartition prescrite à l'article 11, paragraphe 4, a attribuée à l'intéressé.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

(Contresigné par le ministre de l'Intérieur et le ministre des Finances.)

ARRÊTÉ DU 29 DÉCEMBRE 1921
PORTANT INSCRIPTION AUX TABLEAUX D'AVANCEMENT
DES ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX.

Vu le décret du 11 juin 1921 fixant les classes et les conditions d'avancement des archivistes départementaux; vu le décret complémentaire du 10 décembre 1921; sur les propositions de la Commission de classement instituée par l'article 10 du décret du 11 juin :

Art. 1^{er}. — Sont inscrits pour 1922 au tableau d'avancement des archivistes départementaux de la 10^e à la 5^e classe inclusivement (ancienneté) dans l'ordre suivant : MM. Libois, Delmas (E.-J.), Courtecuisse, Rohmer, Biernawski, Gabrielli (f. f.), Fourastié, Robin, de Manteyer, Petit, Morel, L'Hermitte, Rousset, Saché, de La Martinière, Graziani, Régné, Trouillard, Lanco, Faucher, Poux, Jouanne, Pigallet, Pagel, Philippe, Canal, Lorber, Delmas (E.-E.), Piétrisson de Saint-Aubin, Fazy, Balencie, Broche, Destray, Loirette, Imbert, Faure, Jusselin, Lavergne, Salvini, Jourda de Vaux, Letonnellier, Estienne, Latouche, Sauvage, Oudot de Dainville, Waquet, Vernier, Brincat (f. f.), Laval, Masset du Biest, de Font-Réaulx.

Art. 2. — Sont inscrits audit tableau pour ladite année (choix) : MM. Faucher, Jouanne, Jusselin, Loirette, Pigallet, Rousset, Saché, Salvini, Trouillard. — Piétrisson de Saint-Aubin, Faure, Imbert, Destray, Delmas (E.-E.).

Art. 3. — Sont inscrits pour 1922 au tableau d'avancement des archivistes départementaux de la 4^e à la 2^e classe inclusivement, où l'on n'avance qu'au choix : MM. Berthelé, Duvernoy, Gandilhon, Le Cacheux, Lex, Pérouse, Roussel, Soyer, Teulet. — Portal, Bertrand, Bonnat.

Art. 4. — Sont inscrits pour 1922 au tableau d'avancement des archivistes adjoints départementaux (ancienneté) : M. Lemoine, M^{lle} Ducaffy.

Sont promus dans leur emploi, à partir du 1^{er} janvier 1922, les archivistes départementaux dont les noms suivent : MM. Berthelé, Duvernoy, Lex, de la 2^e à la 1^{re} classe; — Le Cacheux, Roussel, Soyer, de la 3^e à la 2^e classe; — Gandilhon, Pérouse, Teulet, de la 4^e à la 3^e classe; — Saché, Trouillard, de la 5^e à la 4^e classe; — Jusselin, Pigallet, de la 6^e à la 5^e classe; — Loirette, Salvini, Libois, Gabrielli (f. f.), Fourastié, de la 7^e à la 6^e classe; — Faucher,

Jouanne, Rousset, Delmas (E.-J.), Robin, de la 8^e à la 7^e classe; — Courtecuisse, Rohmer, Biernawski, de la 9^e à la 8^e classe.

Est promu dans son emploi, à partir du 1^{er} janvier 1922 : M. Lemoine, archiviste adjoint, de la 5^e à la 4^e classe.

RAPPORT AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS
SUR LE SERVICE DES ARCHIVES

(1^{er} MAI 1921-1^{er} MAI 1922).

Paris, le 1^{er} mai 1922.

Monsieur le Ministre,

Ce rapport annuel, comme les huit autres que j'ai déjà eu l'honneur de vous présenter¹, concerne les deux parties du service des archives : 1^o Archives nationales; 2^o Archives départementales.

ARCHIVES NATIONALES.

Il sera d'abord question, suivant l'usage, des Archives nationales, quoique l'année qui vient de s'écouler soit destinée à marquer surtout dans l'histoire des Archives départementales.

I. — *Acquisitions.*

Versements. — Il y a eu des versements normaux, et d'importance secondaire, des ministères du Commerce (65 liasses); de la Justice (401 liasses); des Travaux publics (259 cartons et 48 registres provenant de la direction des chemins de fer); du Sénat et de la Chambre des députés.

De plus le Sénat, annonçant peut-être ainsi un versement analogue à celui qui a été fait en 1920 par la Chambre des députés (voir mon rapport de l'an dernier), nous a remis 59 liasses de pétitions adressées à cette assemblée de 1852 à 1870.

La Marine et les Postes et Télégraphes ont été, comme d'habitude depuis plusieurs années, nos principaux déposants.

Le service historique du ministère de la Marine, très à l'étroit déjà avenue Octave-Gréard, où affluent les documents de la dernière guerre, nous a demandé de prendre en charge la sous-série

1. Les rapports précédents ont été publiés au *Journal officiel* des 9 juillet 1914, 1^{er} août 1915, 4 juin 1916, 2 juin 1917, 23 mai 1918, 7 juin 1919, 28 mai 1920, 18 mai 1921.

CC-7-P (dossiers individuels de pensions militaires, années 1854-1889). Le versement de cette sous-série, qui comprend 902 cartons, a été effectué à la fin de septembre 1921. Il a eu pour conséquence de fréquentes demandes administratives de dossiers, auxquelles nous devons désormais satisfaire aux lieu et place du service des archives de la marine.

L'administration des Postes et Télégraphes, donnant suite à ses versements antérieurs de 1917 et 1919, a versé la série des télégrammes officiels pour la période de 1869 à 1879; ce versement considérable, qui comprend 221 sacs, 76 paquets et 7 volumes, nous est malheureusement arrivé sans le moindre classement, et beaucoup de ces documents, fragiles, sont en mauvais état (janvier 1922).

Le ministère de l'Intérieur a versé deux liasses de papiers des commissions militaires qui siégèrent après le coup d'État du 2 décembre. Elles ont été placées à la fin de la série F 7 (Police générale).

Dons. — Le principal don fait aux Archives nationales l'a été par M^{me} la duchesse de la Trémoille, qui a prélevé sur sa bibliothèque, pour en enrichir la nôtre, environ 900 volumes ou brochures intéressant l'histoire générale et l'histoire locale, en particulier celle des régions de l'Ouest. Ce don a été d'autant plus apprécié que les crédits pour achat d'ouvrages historiques dont nous disposons sont de plus en plus réduits : en dehors des abonnements indispensables et de quelques « suites » que nous ne pouvons pas ne pas acquérir, il est à craindre que, en conséquence de la réduction considérable opérée cette année par le Parlement sur nos crédits du matériel (8,000 fr. sur un crédit total de 58,000 fr.), il ne soit plus possible désormais d'acheter quoi que ce soit.

M. de Watteville, à Paris, a offert la liste, manuscrite, de la promotion dans l'Ordre de Saint-Louis de mai 1693.

M. Sauvage, archiviste du Calvados, a envoyé dix pièces trouvées dans les papiers de feu M. Émile Travers, archiviste paléographe, dont plusieurs, concernant Fouquier-Tinville et ayant passé par la collection Lucas de Montigny, ont dû appartenir à l'origine aux Archives nationales.

M. Massiet du Biest, archiviste des Ardennes, a offert les photographies de dix-neuf chartes originales anciennes (antérieures à 1200) des fonds ecclésiastiques de son dépôt.

La Bibliothèque nationale et les Archives nationales ne sont pas encore entrées en possession du legs qui leur a été fait conjointement par le codicille, en date du 31 août 1915, de M. le duc de Bauffremont, mort le 30 août 1917.

II. — *Travaux d'aménagement.*

Aménagements proprement dits. — La restauration de la chambre du prince de Soubise, au rez-de-chaussée de l'ancien corps de logis

principal de l'hôtel, a été achevée (sauf la tenture de l'alcôve). L'achèvement de ce grand travail, en cours depuis 1909, est dû à la libéralité éclairée de la direction des Beaux-Arts. Il a fait disparaître les effets de la négligence et du vandalisme antérieurs, en restituant enfin une des plus belles pièces parmi celles qui furent décorées pour Hercule-Mériadec de Soubise à partir de 1732, sous la direction de G. Boffrand.

L'enfilade est maintenant rétablie depuis le grand vestibule, au centre de l'édifice, qui donne sur la cour d'honneur, jusqu'à celui (compris maintenant dans la salle publique des inventaires) qui s'ouvre sous la voûte du passage entre les deux cours secondaires de l'hôtel.

L'état actuel des bâtiments est décrit, en même temps que leur histoire est esquissée, à l'usage du public qui visite le musée des Archives les dimanches et les jeudis, dans la nouvelle édition, entièrement refondue, du *Catalogue sommaire du musée des Archives nationales, précédé d'une notice historique sur le palais des Archives*, qui vient de paraître (Paris, Aug. Picard, 1922, 120 p.).

En outre, un ouvrage étendu, muni de nombreuses photographies et de plans, sur les destinées des hôtels dont la réunion a formé le domaine actuel de l'État (Archives nationales et Imprimerie nationale) dans l'ancien Chantier du Temple, est sous presse pour paraître cette année, par mes soins, à la librairie Jean Schemit (52, rue Laffitte, Paris), sous ce titre : *les Hôtels de Clisson, de Guise et de Rohan-Soubise au Marais*.

Travaux du personnel scientifique.

Section ancienne. — M. de Curzon a continué l'inventaire analytique des archives de la Maison du roi (O¹), dont il a terminé le tome IV (jusqu'à O¹ 915). Il a collaboré avec M. Coulon à la table de l'inventaire analytique de la série M IV (mélanges).

M. Viard a achevé la révision de l'inventaire des *Actes du Parlement de Paris* sous le règne de Philippe VI : il prépare la table générale commune du tome I de cet *Inventaire* (imprimé) et des trois volumes suivants, qui resteront provisoirement manuscrits.

M. Soënnée a rédigé un inventaire complet de T 1695-1720 (Documents des messageries, provenant des résidus reconnus par M. Ch. Samaran) et poussé celui des Accords du Parlement jusqu'à la cote X^{1c} 128 (année 1424) : il s'occupe aussi de l'inventaire des registres du Trésor des chartes pour le règne de Charles IV.

MM. Mirot et Celier ont continué l'inventaire des hommages et aveux de la série P ; M. Samaran, l'analyse des Insinuations du Châtelet (année 1679) et des registres d'arrêts du Conseil privé.

M. de Boïard a rédigé la valeur d'un volume de l'inventaire analytique de la série L (L 408-459. Archevêché et église cathédrale de Paris; abbayes de Saint-Magloire et de Saint-Maur-des-Fossés) et continué l'index des registres du Parlement depuis 1350 (X^{1a} 11-13).

M. Jassemmin a achevé un nouveau volume de l'inventaire analytique de la série S, qui s'applique aux fonds des Célestins de Marcoussis et des Chartreux (S 3872_A à 4160); ce volume est pourvu de tables. Il a en outre analysé plus de cinq cents chartes de la série L 730-734 (Évêchés).

Section moderne. — Le fascicule III de l'*État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent* a été publié. Il comprend les sous-séries F² à F⁶ (ministère de l'Intérieur; administration départementale et communale; comptabilité générale, départementale et communale). Le fascicule IV, qui comprendra l'importante sous-série F⁷ (Police générale), est prêt pour l'impression, et il y aurait été déjà envoyé si nous disposions de crédits suffisants pour la publication des instruments de travail les plus nécessaires.

On a poursuivi cependant le débrouillement des collections et la rédaction de répertoires et d'inventaires manuscrits.

La table de la série AA (M. Stein) est achevée. M. Marichal a mis sur pied un nouveau volume de son inventaire analytique de la sous-série F¹⁷ (instruction publique), jusqu'à F¹⁷ 1263. M. de Vaissière a presque achevé le classement et l'inventaire du versement fait l'an dernier par la Chambre des députés (série C. sessions et projets de loi, 1790-1870, 2 vol.; série B, pétitions, 1 vol.). M. Caron a presque achevé l'inventaire analytique de F¹¹ (subsistances) et M. Schmidt celui des parties de F¹⁹ (cultes réformé et luthérien) dont il a été chargé. M. Bourgin, qui, l'an dernier, croyait toucher à la fin de son grand travail pour l'organisation de la série F¹⁹ (culte catholique), a dû consacrer encore une grande partie de l'exercice à insérer dans les cadres du classement adopté des documents trouvés dans la partie du fonds qui était encore eu vrac; mais il a donné l'assurance que tout serait fini en juillet prochain¹. Il a d'ailleurs achevé l'inventaire des journaux de bord versés par le service hydrographique, et l'a muni de tables. M. Patry a classé chronologiquement, dans F¹⁸, les archives de la censure dramatique (de 1836 à 1906). M. Guillemot a été occupé au triage des dossiers des séries BB²¹, ²² et ²⁴ (versements du ministère de la Justice). On a conservé dans ces séries tous les documents intéressants pour l'histoire des révolutions de 1830 et

1. Le fonds des Cultes, un des plus importants des Archives nationales (plus de 10,000 articles pour le culte catholique seul), une fois constitué définitivement, il y aura lieu d'entreprendre des inventaires détaillés de certaines parties de ce fonds, par exemple des dossiers d'évêques et de la police religieuse.

de 1848, et pour celle des troubles politiques et économiques de la première moitié du XIX^e siècle; un inventaire sommaire de ces documents a été dressé. M. Chassaing de Borredon a achevé l'inventaire sommaire des liasses de la série F²¹ (beaux-arts); plus de la moitié des registres sont d'ailleurs reconnus et communicables sous des cotes provisoires; il a achevé aussi le classement des plans roulés, versés par le ministère des Travaux publics. M. Anchel continue l'inventaire du fonds israélite de la sous-série des cultes (F¹⁹) et compte achever bientôt l'inventaire de la série O⁵ (ministère de la Maison de l'empereur). M. Ritter a achevé la rédaction des tables des dépêches télégraphiques officielles (F⁹⁰) jusqu'en 1848 (environ 14.000 pièces). M. Lecestre a dressé la table alphabétique (utilisable jusqu'à l'année 1855) de l'inventaire de la série BB¹⁸ (ministère de la Justice; division criminelle, correspondance générale).

Secrétariat. — M. Villepelet a mis la dernière main à un nouvel instrument de travail qui sera des plus utiles : la nomenclature des fiches (classées par ordre alphabétique) de tous les anciens répertoires et inventaires descriptifs d'archives qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de France. Beaucoup d'anciens fonds d'archives de l'Ancien régime ne sont plus représentés maintenant que par les inventaires qui en furent faits jadis, et quelques-uns de ces inventaires sont si amples et si soignés qu'ils peuvent remplacer, pour les besoins courants, les collections disparues auxquelles ils s'appliquent. On saura désormais, très aisément, si, hors des dépôts actuels d'archives, il en existe sur un fonds quelconque.

Service sigillographique. — Le récolement et la réinstallation des creux et des épreuves sont maintenant terminés pour toutes les collections, qui se présentent, désormais, d'une manière satisfaisante. Il n'en était pas ainsi naguère, et tant s'en faut. Ce progrès fait honneur à M. l'archiviste Coulon, qui l'a réalisé.

Les échanges d'épreuves avec les établissements similaires de l'étranger, interrompus par la guerre, ont repris cette année, notamment avec le British Museum (qui nous a donné 155 épreuves de sceaux français conservés à Londres) et les Archives de Belgique.

Le catalogue général des sceaux conservés en France et des sceaux français conservés à l'étranger est toujours en cours, et il est probable que, l'an prochain, il aura été poussé assez loin pour qu'il soit possible d'en parler plus longuement.

M. Coulon continue à préparer, en vue de l'impression, l'inventaire descriptif des sceaux de la Champagne, qui fera pendant à son grand *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, paru en 1912. Au cours de ses missions sigillographiques dans le département de la Marne, il n'a pas moulé (et ainsi sauvé pour l'avenir) moins de 1,814 sceaux inédits. Il commence cette année l'examen et le traitement de ceux

qui sont conservés dans les dépôts publics de l'Aube. Il est regrettable que le Parlement ait réduit des deux tiers la petite somme (1,500 fr.) que l'État consacrait jusqu'à présent à ces très utiles missions.

Il me reste à signaler, pour la première fois, un développement spontané du service, qui est en France une innovation, mais où l'Angleterre a montré depuis longtemps la voie à suivre aux Archives nationales de tous les pays.

Voici d'abord un bref historique de l'institution anglaise dont, avec l'autorisation de plusieurs de vos prédécesseurs, à qui j'en avais parlé, nous nous sommes inspirés¹.

En décembre 1859, un mémoire, signé de vingt-neuf membres de la Chambre des Lords, de trente membres de la Chambre des Communes, et de tous les historiens connus du pays (Grote, Hallam, Carlyle, Kingsley, Froude, etc.), fut présenté à lord Palmerston, alors premier ministre, pour lui demander de nommer une commission dont l'objet serait de « sauver de l'oubli et de la destruction des collections de papiers anciens dont le contenu était inconnu même à leurs possesseurs, et susceptibles de servir à l'histoire ». Cependant, dix ans s'écoulèrent sans qu'on fit rien. C'est en 1869 seulement qu'une Commission royale fut appointée « pour procéder à l'examen précis et détaillé des collections de manuscrits conservés en Grande-Bretagne avec l'assentiment des détenteurs, et pour publier éventuellement les résultats de cet examen ».

Par « collection de manuscrits », on entendait principalement les dépôts d'archives. Par « détenteurs », on entendait les particuliers et les personnes morales (villes, corporations, etc.), mais surtout les membres de la haute noblesse dont les ancêtres avaient jadis joué un rôle dans l'histoire du pays. Dès avant la constitution officielle de la Commission, le marquis de Salisbury s'était déclaré prêt à donner l'exemple en permettant aux futurs agents de cette Commission le libre accès des incomparables collections des Cecil, conservées au château de Hatfield.

La Commission, constituée sous le nom de *Historical Manuscripts Commission*, n'eut aucune difficulté à obtenir l'« assentiment » des détenteurs; si l'on avait eu des craintes à ce sujet, il fut bientôt démontré qu'elles n'étaient pas fondées. De 1870 à 1914, elle n'a pas publié moins de 156 volumes de « Rapports », dont l'ensemble est d'un prix inestimable pour l'histoire de la Grande-Bretagne et de l'Europe.

Mais il faut entrer dans quelques détails au sujet des modes d'activité de cette institution et des résultats qu'elle a obtenus².

1. [Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1907, t. LXVIII, p. 677-679.]

2. R. A. Roberts, *Concerning the Historical Manuscripts Commission*, dans

Et d'abord, l'organisation du service, telle qu'elle est après cinquante ans d'expérience. — La Commission, composée de personnages décoratifs, agit par le *Deputy Keeper of the Public Records* (ses fonctions sont symétriques à celles du directeur des Archives en France), qui est « Acting Commissioner ». Le service est installé au Public Record Office (Archives nationales), et c'est un fonctionnaire du Public Record Office qui en est secrétaire. Pas d'autres fonctionnaires permanents : l'« Acting Commissioner » dirige l'entreprise, entre en rapports avec les détenteurs d'archives privées, fixe les règles à suivre pour l'inventaire de ces archives : le secrétaire, qui seul reçoit un salaire particulier (100 livres sterling par an, non pas sur le chapitre du Public Record Office, mais sur celui, spécial au budget anglais, des *Standing and temporary Royal Commissions*), surveille les détails d'exécution.

Le travail d'inventaire est fait par des « inspecteurs » (*inspecting officers*), appointés *ad hoc* et aux pièces¹.

Les travaux des « inspecting officers », — sortes d'archivistes itinérants, qui opèrent soit sur place, soit au Public Record Office (lorsque les fonds à inventorier peuvent y être apportés), — sont publiés sous forme d'appendices aux rapports de la Commission, lesquels sont (ou du moins ont été jusqu'en 1914) mis en vente au prix très bas de trois pence pour soixante-quatre pages d'impression. C'est que ces rapports, avec leurs appendices, sont officiellement des *Blue Books*, c'est-à-dire comptent parmi ces « publications parlementaires » (*Parliamentary papers*) que, vers 1832, la Chambre des Communes ordonna de livrer au plus bas prix possible à la curiosité des citoyens. De plus, étant des *Blue Books* ou *Sessional papers*, les rapports de l'« Historical Manuscripts Commission » sont distribués librement aux membres du Parlement, ce qui fait qu'on en trouve sans difficulté des exemplaires au rabais chez les marchands de livres d'occasion.

Sous les auspices de la Commission, les « Acting Commissioners » successifs ont, comme il a été dit, publié, depuis cinquante ans, plus de 150 volumes, dont les méthodes de rédaction ont été en s'améliorant depuis l'origine.

Ils ont sauvé de la sorte, pour la postérité, un nombre immense de documents anciens. C'est ainsi que la découverte, faite par hasard, au château du duc de Rutland, à Belvoir, d'une clé portant l'étiquette « Key of old writings over the stable », conduisit à ouvrir une petite pièce où l'on n'avait pas pénétré depuis longtemps : il s'y trouvait sous les toiles d'araignée un fonds d'archives (celui de Warwick,

les *Transactions of the Royal Historical Society*, 1910, p. 63-81; le même, *The Reports of the Historical MSS. Commission* (Londres, S. P. C. K., 1920).

1. *Royal Commission on Public Records. Minutes of evidence*, vol. I, p. III (Londres, 1912), p. 27; cf. p. 80.

depuis le moyen âge), que le duc, averti, s'empressa de faire installer convenablement, et dont le dépouillement a fourni matière à quatre volumes in-8° (*Rutland papers*). D'autres fonds considérables, exposés à des risques sérieux, ont été, de même, mis à l'abri. Quand le château de Burley-on-the-Hill fut naguère détruit par le feu, les célèbres *Finch papers*, depuis le xv^e siècle, auraient péri s'ils n'avaient pas été alors en dépôt provisoire au Public Record Office, où les inspecteurs de la Commission les inventoriaient (le tome I de l'inventaire des *Finch papers* vient de paraître). Notons enfin ce fait curieux : en juin 1911, l'honorable J. W. Fortescue a dit, devant la *Royal Commission on Public Records*, que les possesseurs d'archives anciennes qui n'ont pas encore été soumises à l'activité de la Commission craignent maintenant de faire savoir qu'ils en ont, crainte des droits à payer de ce chef par leurs héritiers : et à ce point que, en quelques cas, ils préfèrent les détruire pour éviter ces droits¹ : les fonds déjà inventoriés se trouvent naturellement soustraits à ce danger imprévu.

Les possesseurs d'archives de famille qui offrent de l'intérêt pour l'histoire n'ont à rémunérer en aucune manière les inspecteurs désignés par l'« Acting Commissioner ». Les papiers, en vrac, sont remis à ces agents ; ils les classent ; ils en dressent, suivant les cas, l'état sommaire ou l'inventaire analytique (avec extraits). Les fonds sont ensuite restitués en bon ordre, avec les répertoires qu'on en a faits, l'*Historical Manuscripts Commission* se réservant seulement, pour sa peine, de garder par devers elle, et de publier éventuellement, les répertoires ainsi rédigés, à moins que les possesseurs, distinguant mieux désormais, dans ce qu'ils possèdent, ce qui n'offre d'intérêt que pour eux et ce qui en a pour la nation et pour la science en général, ne décident spontanément de les laisser en tout ou partie, à titre de dépôt temporaire ou perpétuel, au Public Record Office. Des décisions de ce genre, entièrement spontanées (car le gouvernement ne les sollicite, ne les suggère et ne les encourage en aucune manière), ont été prises plus d'une fois. Citons seulement, à titre d'exemple, les *Cornwallis papers*, déposés par lord Braybrooke en 1880, et les *Chatham papers* (correspondance du premier comte de Chatham avec son fils William Pitt), confiés d'abord aux soins de l'*Historical Manuscripts Commission* en 1888 par l'amiral Pringle, et légués ensuite par lui.

Des institutions analogues fonctionnent maintenant près du « General Register House », à Édimbourg, pour l'Écosse ; près du « Public Record Office of Ireland », à Dublin, pour l'Irlande ; à la « National Library » d'Aberystwyth pour le pays de Galles ; et, en général, dans tous les pays de langue anglaise (États-Unis, Australie, etc.).

1. « The owners say they cannot afford to keep them » (*Minutes of evidence, l. c.*, p. 88, n° 2483).

C'est en s'inspirant de ces précédents que le projet a été conçu d'organiser en France, *mutatis mutandis*, quelque chose d'analogue.

Il y a aussi en France des familles anciennes qui ont des archives privées de premier ordre, complémentaires des archives publiques, pour l'histoire du pays. Les classer, si elles ne sont pas en ordre; les inventorier, s'il n'en existe pas d'inventaire; faire connaître enfin au public savant les ressources qui s'y trouvent pour l'érudition, ce sont là, certainement, des entreprises méritoires.

On ne manquera pas d'objecter que les héritiers d'archives anciennes, dans notre pays, en sont sans doute jaloux, même lorsqu'ils ne s'y intéressent pas, et qu'ils ne se soucieront guère de faire connaître ce qu'ils possèdent, pour n'avoir pas à répondre, plus tard, par oui ou par non, à des demandes de communication. Mais la même objection fut faite en Angleterre à la veille de l'institution de l'*Historical Manuscripts Commission*, et l'expérience a montré qu'il y a plus de libéralisme intelligent et d'esprit public chez les grands seigneurs que ceux qui prévoient cette difficulté n'en auraient peut-être à leur place. Les Cecil, en la personne de lord Salisbury, ont donné jadis, en Angleterre, un exemple qui, venu de haut, a été généralement suivi. En France, M^{me} la duchesse de la Trémoille, dont la famille possède d'incomparables archives privées (le chartier de Thouars, le fonds de Serrant), et à qui nous adressons ici nos respectueux remerciements, a bien voulu agir de même, et le résultat sera sans doute analogue.

L'entreprise française ne sera pas exactement calquée sur le modèle anglais. D'abord, elle ne coûtera rien à l'État, non plus qu'aux particuliers qui auront recours à nous pour la mise en ordre et en valeur de leurs papiers: point d'« inspecting officers », rémunérés aux pièces sur un chapitre spécial du budget; le travail à fournir sera simplement un devoir de plus que s'imposera désormais le corps des fonctionnaires des Archives nationales, dans l'intérêt général. En second lieu, ce devoir ne sera pas aussi lourd qu'il l'est en Angleterre, où les fonctionnaires de la Commission ont à s'occuper aussi d'archives de personnes morales (municipales, hospitalières, etc.), dont l'administration et la surveillance sont confiées, chez nous, à un personnel spécial et compétent. Nous n'avons en vue que les archives seigneuriales privées.

Pour commencer, le classement et l'inventaire des archives de la maison de la Trémoille ont été confiés à M. Ch. Samaran, un des meilleurs archivistes de notre section ancienne. Le rapport de l'année prochaine enregistrera probablement la fin de ce grand travail.

.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Acquisitions et récupérations.

Le 8 août 1921, M. le garde des sceaux vous a communiqué le texte d'une circulaire qu'il adressait à cette date aux premiers présidents des cours d'appel; par cette circulaire, sur votre demande, il autorisait les inspecteurs généraux des archives à visiter les archives des greffes des cours d'appel et des tribunaux antérieures à 1800 pour constater les conditions où elles se trouvent et pour, le cas échéant, suggérer des mesures de conservation et de classement.

A la suite des visites et des démarches faites ensuite par M. l'inspecteur général Vidier, des fonds judiciaires, jusque-là conservés dans des conditions médiocres ou défectueuses, ont été ou vont être déposés, d'un commun accord, pour le plus grand profit de l'histoire, dans les archives départementales du Cher (cour d'appel et tribunal de Bourges), du Gers (tribunal d'Auch), de l'Isère (cour d'appel et tribunal de Grenoble), de Loir-et-Cher (tribunaux de Blois et de Vendôme). M. l'archiviste du Nord a obtenu, de son côté, le dépôt d'un ancien fonds très important, celui du greffe du tribunal de Lille.

Ajoutons que d'importants minutiers de notaires ont été spontanément déposés par les titulaires actuels d'études anciennes aux archives départementales de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône (le nombre des registres de notaires, dans les dépôts publics d'Aix et de Marseille, s'élève maintenant à 11,182) et de la Manche.

D'autre part, deux circulaires de vos prédécesseurs, en date du 27 octobre 1919 et du 29 avril 1920, ont recommandé aux préfets d'inviter les municipalités, surtout les petites municipalités rurales qui ont des archives anciennes et qui ne sont pas en mesure ou en humeur de les conserver convenablement, à les déposer aux archives du département (en en gardant, bien entendu, la propriété). La circulaire du 20 avril 1920 a même prescrit aux préfets de réitérer cette invitation chaque année, un peu avant la tournée d'inspection de l'archiviste départemental, aux municipalités dont les archives vont être inspectées. Ces prescriptions si sages avaient déjà porté coup en 1920 : cette année-là de grandes villes, comme Orléans et Montauban, ont demandé à profiter de la facilité offerte, donnant ainsi l'exemple. Au cours de l'exercice 1921-1922, des dépôts de petites archives communales aux archives départementales ont eu lieu dans les départements suivants : Hautes-Alpes (1 communes), Ardèche, Ariège, Aube (4 communes), Charente, Charente-Inférieure, Finistère, Hérault (19 communes), Ille-et-Vilaine, Isère, Deux-Sèvres (8 communes), Vosges¹. Mais plusieurs archivistes ont signalé la

1. D'accord avec M. l'archevêque d'Aix, un fonds de documents récemment

mauvaise volonté des municipalités à cet égard. L'un d'eux écrit : « Tel maire, qui souhaiterait la destruction accidentelle de toutes ses archives, considérées comme gênantes, se refuse à prendre la peine de les faire emballer et transporter au chef-lieu. » Un autre, qui s'est heurté à des difficultés analogues, préconise la rédaction d'un projet de loi qui, de facultatif, rendrait le dépôt obligatoire dans certains cas.

En dehors des versements et des dépôts provisoires (ou pour une durée indéfinie, comme ceux qui précèdent), les archives départementales bénéficient parfois de dons proprement dits : dons de papiers de famille ou de collections formées par des amateurs. Cette année, le premier cas s'est produit, par exemple, dans la Côte-d'Or (don, par M^{me} la comtesse de Galard, des archives de la terre de Pagny-sur-Saône et dépendances, XIII^e et XIV^e siècles), dans l'Eure-et-Loir (don, par M. le marquis de Paris, des archives du château de Denonville) et dans la Gironde (don, par M. Billaudel, conseiller à la Cour des comptes, des papiers de son grand-père, l'ingénieur Billaudel, relatifs aux ports de Bordeaux et de Libourne, etc.). Le second s'est produit dans le Gers (don de Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan) et dans la Meurthe-et-Moselle (don, par M. l'abbé Demange, de documents provenant des archives du chapitre de la cathédrale de Toul, qui furent mises au pillage dès le début de la Révolution).

Récupérations. — Les négociations avec les autorités allemandes, en vertu du traité de paix, ont continué par les soins de M. Christiany, des archives de la Moselle, autorisé à cet effet, pour la restitution des fonds d'archives indûment détenus par l'Allemagne. Celle du fonds dit de Wetzlar, aux archives de la Moselle, annoncée comme imminente dans mon rapport de l'an dernier, a été effectuée. D'autres opérations sont encore en cours.

D'autre part, M. le payeur général de Celles, chargé de recevoir et de rendre aux ayants droit les papiers et autres objets, provenant de pillages, que l'Allemagne rend de temps en temps en vrac, nous a fait tenir en janvier 1922 un lot de dix pièces des années 1182 à 1387, provenant du fonds de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, qui, toutes, faisaient partie avant 1914 de la liasse H 299 de ce fonds aux archives de l'Aisne. Tout ce qui manque dans nos dépôts publics des régions envahies n'a pas été détruit; des amateurs plus ou moins éclairés ont mis la main, pendant l'invasion et l'occupation, sur des pièces qui n'ont pas été perdues pour tout le monde. Il est essentiel qu'un état détaillé des déprédations ainsi commises dans les fonds anciens que l'aspect extérieur des liasses ne révèle pas, notamment

découverts dans la chapelle haute de l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, concernant la commune des Saintes-Maries (depuis le xv^e siècle), a été en grande partie déposé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône.

aux archives de l'Aisne, soit dressé, pour que l'embargo puisse être mis à jamais sur les pièces qui reparaitraient, comme cela arrivera certainement un jour, dans la circulation.

Répertoires et inventaires.

On se propose d'indiquer désormais, dans ces rapports annuels, les répertoires et les inventaires publiés par le service des archives dans les départements pendant l'année précédente. Un nouvel élan devra être imprimé à ces publications; mais des difficultés matérielles résultent du fait que, nulle part, l'augmentation des crédits d'impression n'a été proportionnelle à celle des tarifs d'imprimeurs.

I. — *Répertoires.*

Bouches-du-Rhône. — Répertoire numérique de la série G (3^e fasc.). Chapitre métropolitain d'Aix (première partie). Analyse des chartes du fonds (1012-1470), par E. de Grasset, archiviste adjoint auxiliaire du département (1864-1899). Marseille, 1921, in-4^o à 2 col., VII-168 p.

Doubs. — Répertoire numérique. Série M (personnel et administration générale). Série N (administration et comptabilité départementale), dressé par M. Pigallet, archiviste. Besançon, 1921, in-4^o à 2 col., 1-52 p.

Moselle. — Fonds de la présidence de Lorraine, 1870-1918. Répertoire numérique de la section P (dossiers du cabinet du président), dressé par J.-N. Christiany, archiviste adjoint. Metz, 1921, in-4^o à 2 col., 17 p. — Répertoire numérique de la série K. Lois, ordonnances et arrêtés, dressé par P. d'Arbois de Jubainville, archiviste départemental. Metz, 1921, in-4^o à 2 col., 8 p. — Répertoire numérique de la série M (personnel et administration générale), dressé par P. d'Arbois de Jubainville. Metz, 1921, in-4^o à 2 col., 16 p.

Nord. — Répertoire numérique, rédigé par M. Bruchet, archiviste du département. Série B (Chambre des comptes de Lille). Fasc. 1 : introduction, bibliographie, répertoire. Fasc. 2 : tableau synoptique, index et concordances. Lille, 1921, 1 vol. in-4^o à 2 col., LXVII-515 p.; 1 vol. in-4^o à 2 et 3 col., XXXII-253 p.

Seine-et-Marne. — Répertoire numérique de la série II, supplément. Archives anciennes de l'hospice de Provins. Grand Hôtel-Dieu. Melun, 1921, in-4^o à 2 col., 11 p.

Seine-Inférieure. — Répertoire numérique des archives départementales antérieures à 1790, par M. J. Vernier, archiviste. — Archives ecclésiastiques. — Série II, tome I. Abbayes : Auchy-les-

Aumale, Beaubec-la-Rosière, Bec-Hellouin, Bellozanne, Bonport, Notre-Dame d'Eu, Fécamp, Foucarmont. Rouen, 1921, in-4° à 2 col., ix-169 p.

II. — Inventaires.

Bouches-du-Rhône. — Archives civiles. — Série B. Tome III. Fonds du Parlement de Provence. Lettres royaux (1366-1660). Articles B, 3313 à 3359 (introduction). Marseille, 1921, in-4° à 2 col., xxxii-381 p.

Bouches-du-Rhône. — Inventaire sommaire des archives communales d'Auriol antérieures à 1790, par Maurice Raimbault, archiviste adjoint du département, publié sous la direction de Raoul Busquet, archiviste en chef. Marseille, 1921, in-4°, xiv-583 p. — 1 planche de reproduction de sceaux.

Corse. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Touranjon, archiviste départemental. Série G. Fonds du « Civile Governatore ». Tome II. Ajaccio, 1922, in-4° à 2 col., 400 p.

Doubs. — Période révolutionnaire (1789-1800), tome I (L, 1-81), par Maurice Pigallet, archiviste. Besançon, 1921, in-4° à 2 col., viii-331 p.

Haute-Savoie. — Archives civiles. Séries A, B et I. C. — I. C. IV, par MM. Bruchet et G. Letonnelier, archivistes. Annecy, 1921, in-4° à 2 col., xxiii-412 p.

Vienne. — Série E, supplément (communes). Registres paroissiaux. Tome I. Cantons de Luzignan, Mirebeau, Neuville, Saint-Georges et Saint-Julien-l'Ars, par Émile Bricauld de Verneuil, attaché aux archives. Poitiers, 1921, in-4° à 2 col., viii-347 p.

.....
 Dans sa séance du 31 octobre 1921, l'Association des archivistes français a exprimé le vœu très raisonnable « que la direction des Archives fasse auprès de M. le garde des sceaux des démarches pour le rétablissement de la confection de trois exemplaires des tables décennales de l'état civil, celui destiné à la préfecture (c'est-à-dire aux archives départementales) étant couché sur papier libre ».

Quoique plusieurs de vos prédécesseurs eussent déjà fait à la chancellerie des démarches en ce sens, qui n'avaient toujours abouti qu'à des fins de non-recevoir, vous avez transmis le vœu en question à M. le garde des sceaux, en l'appuyant. La réponse, en date du 17 février 1922, a été de nouveau négative.

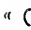
Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le directeur des Archives, membre de l'Institut,
 CH.-V. LANGLOIS.

DE L'USAGE DE LA SIGNATURE IMPRIMÉE
AU XVI^e SIÈCLE.

Dans son *Manuel de diplomatique*, au chapitre consacré aux seings manuels des notaires, M. Arthur Giry a écrit (p. 606) : « Les seuls *signa* imprimés avec une griffe que j'aie jamais rencontrés sont du XVII^e ou du XVIII^e siècle, ce sont ceux de quelques notaires de l'Italie ».

Nous pouvons signaler en France, dès le XVI^e siècle et sur des actes authentiques, la présence de signatures de parties ou de témoins apposées à l'aide d'un timbre composé de lettres d'imprimerie, ou remplacées par l'apposition d'un cachet imprimé à l'encre grasse.

Le 9 janvier 1561, par-devant Jean Guignard l'ainé, notaire royal à Chartres, Michelle Soret (*alias* Sorel), veuve de Jacques Jumentier, marchand, passa un accord pour liquider la succession de son mari. Au bas de la minute nous lisons, parmi diverses signatures, le nom de ladite veuve figuré en lettres d'imprimerie à l'encre grasse : «  : SORET (*un quatre-feuilles*) : ». Dans la même liasse (*étude de M. René Besnard, notaire à Chartres*), une minute du 21 février 1561, concernant la même affaire, se termine par ces mots : « laquelle veuve, que ledit notaire a requise signer ces présentes, a dict ne sçavoir escrire ne signer, bien a cachetté ces présentes du cachet dont elle a acoustumé user », et nous retrouvons la même souscription apposée à l'aide de caractères d'imprimerie assemblés. Le 9 juillet 1583, Charles Bignon et Jacques Verdier, frères de l'hôpital Saint-Julien-des-Aveugles de Chartres, s'engagent à remettre chaque année au clerc de l'œuvre de Notre-Dame de Chartres une certaine somme, en échange du droit de recueillir à leur profit tous les dons en faveur de la confrérie de Notre-Dame. Jacques Verdier déclare ne pouvoir signer à cause de sa cécité, mais Charles Bignon, dont la vue est moins atteinte, appose, au lieu de signature, un timbre figurant ses nom et prénom en lettres gothiques d'imprimerie (arch. d'Eure-et-Loir, G 240, fol. 178 v^o). Bignon signe de la même façon le 27 septembre 1586 (G 241, 2^e partie, fol. 149 v^o) et les années suivantes.

D'autre part, le 6 avril 1582, en présence du notaire Dieuxis (*même étude R. Besnard*), Éloy Forcuit, marchand à Chartres, est témoin dans un acte, déclare qu'il ne sait pas signer, mais appose au bas de la minute, à l'aide d'une matrice, un cachet ovale (0^m20 × 0^m17) portant en *légende*, sur fond noir en raison des creux de la matrice, le nom : « (*ornement*) E (*ornement*) FORQVIT », et au centre une image qui n'a guère laissé de traces, mais pourrait être un dessin parlant, allusion au nom du propriétaire, ou un emblème de métier. La matrice employée paraît avoir été celle d'un cachet pour la cire converti à un autre usage pour la circonstance.

Des recherches ultérieures pourront sans doute accroître le nombre de ces exemples et permettre de constater, avant 1561, cet emploi en France de caractères d'imprimerie assemblés ou de la matrice d'un cachet de cire pour apposer une empreinte à l'encre grasse tenant lieu de signature autographe.

Maurice JUSSELIN.

MONTFAUCON ET L'ÉDITION DES PÈRES GRECS
PUBLIÉE PAR LES BÉNÉDICTINS

La lettre suivante, adressée par Montfaucon à Claude Martin et conservée à la Bibliothèque nationale (ms. français 12764, fol. 240), précise les origines, sous l'inspiration du savant bénédictin, de la grande entreprise de l'édition des Pères grecs. D. Claude Martin (1619-1696), longtemps assistant général de la Congrégation de Saint-Maur et alors prieur de Marmoutier, avait été l'un des premiers et des plus actifs promoteurs des éditions des Pères grecs et latins données par les Bénédictins.

« A Paris, ce 31 juillet 1695.

« *Benedicite.*

« Mon Révérend Père,

« Comme c'est votre Révérence qui a donné commencement aux lettres grecques dans la Congrégation de Saint-Maur, et qui les a mises en l'état qu'elles sont présentement, je crois que c'est mon devoir de luy apprendre l'état de nos travaux, où elle prend tant de part. Nous avons environ deux volumes de S. Athanase imprimés, il y en a encore un à imprimer; tout l'ouvrage paroitra, s'il plaît à Dieu, vers le commencement de l'an 1697¹. Nous travaillons avec diligence, et il faut bien aller pour faire un gros volume grec et latin en deux ans; nous espérons que nous ne mettrons pas tout à fait les deux ans au troisième. Nous avons imprimé les bonnes pièces par ordre des tems. Voicy les pièces dont notre édition est augmentée: une épître du concile de Sardique, non imprimée; la condamnation d'Arius, par S. Alexandre; deux épîtres de S. Athanase, grecques et latines, tirées de la vie de S. Pachome; une autre épître, seulement latine, de S. Athanase aux moines; un excellent fragment latin d'une épître festale de S. Athanase, différente d'une autre qui est imprimée; une oraison contre Apollinaire, venue de Rome, imparfaite à la fin; une épître de Potamius, évêque de Lisbonne; le traité

1. L'édition des œuvres de saint Athanase, entreprise par Montfaucon, avec le concours de D. Loppin et de D. Pouget, parut en 1698, en 3 vol. in-fol.

de S. Athanase de *titulis Psalmorum*, imparfait; un grand nombre de fragmens de S. Athanase sur l'Écriture sainte, fort considérables et qui feront trente ou quarante feuilles d'impression pour le moins.

« Nous faisons venir d'Allemagne un traité de S. Athanase sur les Pseaumes, qui paroît fort bon. Nos confrères de Rome nous ont envoyé tout ce qu'ils ont pu trouver dans les manuscrits qu'ils ont pu avoir, soit du Vatican, soit autres. Outre cela, ils nous doivent envoyer par le moyen du procureur des religieux de S. Basile, qui sont à Messine¹, les catalogues des manuscrits grecs qui s'y trouvent en grand nombre, et s'il y a quelque pièce qui ne soit pas imprimée ils nous l'envoient. Nos confrères nous écrivent qu'il faudroit envoyer quelque religieux là pour visiter ces manuscrits et ceux de quelques autres monastères de la Calabre. Je serois aussi de cet avis, après que nous aurons achevé S. Athanase, et même de visiter les bibliothèques d'Orient, dont le voyage est fort aisé en tems de paix, à ce qu'on me dit². Je me persuade qu'on trouveroit là bien des trésors qui n'ont jamais paru, et je ne puis m'ôter de la teste que les Épîtres festales de S. Athanase, qui étoit à mon avis le plus excellent de ses ouvrages, ne se trouve encore quelque part. Je suis assuré qu'elles ont été réduites en un corps et que, si elles sont perdues, il n'y a pas bien longtems. Il seroit trop long de vous dire ce que je sçay là-dessus. Quand même nous aurions achevé le S. Athanase, il n'y auroit aucun inconvénient de faire un volume à part de ces pièces. Ces messieurs d'Angleterre, d'Oxford, nous ont envoyé les pièces non imprimées qui étoient dans leurs manuscrits sous le nom de S. Athanase. Il y a une homélie sur la Nativité, qui n'est pas de S. Athanase; une épître assez belle et curieuse qui est d'un Athanase archevêque d'Alexandrie, mais moins ancien que le nôtre, et quelques autres petites pièces. Nous mettrons tout cela dans le troisième volume, avec un autre grand nombre de pièces nouvelles qui, quoique supposées, ne laissent pas d'avoir leur mérite, et surtout celle qui comprend une bonne partie du livre du *Pasteur*, en grec, ouvrage perdu depuis longtems et dont nous recouvrons plus de la moitié par le moyen de ce traité. Outre tout ce que je viens de dire à votre Révérence, nous avons un grand nombre de bons fragmens d'Euthymius, non imprimez, et du Pandectes de Nicon, ouvrage aussi non imprimé.

« Nos confrères, après avoir achevé de transcrire tout ce qu'ils ont

1. Il y a un catalogue de la bibliothèque des Basiliens de Messine, avec d'autres matériaux pour l'édition des œuvres de saint Athanase, aux fol. 23-58 du ms. 798 du Supplément grec de la Bibliothèque nationale.

2. Quelques années plus tard, en 1701, au cours de son voyage en Italie, Montfaucon songeait encore à aller visiter les bibliothèques de l'Orient, mais il ne put mettre ce projet à exécution (voir mes *Missions archéologiques françaises en Orient*, t. I, p. 413).

trouvé de S. Athanase, travaillent à ramasser tous les passages pour mon dessein, dont j'ay parlé à votre Révérence. Ils ont heureusement trouvé un religieux françois qui peint fort bien le grec, et qui a reçu permission du pape de passer dans l'Ordre de S. Benoît; ils en sont quittes pour le nourrir. Mais il est à craindre que nous ne pourrions pas longtems jouir de ce secours, parce que ce religieux, qui veut faire son novitiat, ne sera point admis à le faire qu'il n'ait une place seure dans l'Ordre de S. Benoît. Nos confrères s'employent pour luy à cause du grand service qu'il nous rend. Ils m'ont prié aussi d'agir pour luy trouver une place. Je m'adresse donc à votre Révérence pour la supplier instamment de luy en procurer quelque une dans quelque prieuré de Marmoutier. Nos confrères me mandent qu'il est fort homme de bien, et outre cela c'est un homme qui s'occupe utilement pour le bien de l'Église et de l'Ordre de S. Benoît, et qui mérite par là une place mieux qu'un autre. Si nous ne trouvons point de place, nous serons privez du secours que nous en tirons. Je suis avec un profond respect, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant religieux.

« FR. B. DE MONTFAUCON, in. b.

« La réponse à Robert Le Grade, s'il vous plaît. »

L'ÉCOLE DES CHARTES DE DIJON.

Nous devons à notre confrère M. Antoine Thomas communication du texte d'un avis relatif à l'ouverture des cours de l'École des chartes de Dijon, fondée en 1829 dans cette ville par l'archiviste de la Côte-d'Or, Joseph Boudot. L'histoire de cette école, qui n'eut qu'une existence éphémère, a été racontée par un de ses anciens élèves, Maximilien Quantin, plus tard archiviste de l'Yonne, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques (année 1887, p. 305-311). Plusieurs journaux de l'époque ont dû reproduire un avis semblable à celui-ci, dont le texte est emprunté au numéro du 7 novembre 1830 de l'*Abeille de la Creuse* :

AVIS.

*École de lecture des chartes et de diplomatique,
établie à Dijon pour tout le royaume.*

Les cours de lecture des chartes et de diplomatique s'ouvriront, pour la seconde année, le 12 novembre 1830. depuis 8 heures du matin à 10 heures, et de 2 heures après midi à 4 heures. Les nouveaux élèves qui voudront se faire inscrire pourront se présenter au bureau des archives générales de la préfecture du département.

Le directeur de l'École,
BOUDOT.

PRÊTS DES LIVRES ET MANUSCRITS.

Un récent arrêté du ministre de l'Instruction publique vient de décider que le service des prêts d'ouvrages imprimés et des manuscrits qui, jusqu'à ce jour, relevait directement du ministère de l'Instruction publique (2^e bureau de l'Enseignement supérieur), serait transféré à la Bibliothèque nationale, où désormais toutes les demandes de prêts, sans exception, devront être envoyées à l'adresse suivante : « M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, service des prêts d'imprimés et de manuscrits, 58, rue de Richelieu, Paris (II^e). »

LES CLASSIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE.

Sous la direction de notre confrère M. Louis Halphen, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, la librairie Édouard Champion annonce la publication d'une nouvelle collection de textes, intitulée : *les Classiques de l'histoire de France au moyen âge*, qui comprendra les principaux textes de notre histoire, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Commines. Ces volumes, qui seront du type de la collection des *Classiques français du moyen âge*, publiée par M. Mario Roques à la même librairie, comporteront, outre le texte critique des auteurs, avec traduction s'il y a lieu, une introduction, les variantes du texte, des notes historiques, un index et table des matières. Pour les volumes comportant des traductions, l'éditeur compte également publier des éditions séparées du texte et de la traduction.

Bon à tirer, 15 juillet 1922.

UN NOUVEAU
MANUSCRIT ILLUSTRÉ DE L'APOCALYPSE
AU IX^e SIÈCLE

NOTICE DU MS. LATIN NOUV. ACQ. 1132
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les visions de saint Jean, relatées dans l'Apocalypse, ou révélation, qui nous est parvenue sous son nom, ont de bonne heure inspiré les artistes chrétiens. Dès le VII^e siècle, il y avait en Italie des églises dont l'intérieur était orné de peintures empruntées au texte des Livres saints, et, dans le curieux récit qu'il a laissé des voyages à Rome, au cours de la seconde moitié de ce siècle, de Benoît Biscop, fondateur des monastères de Wearmouth et de Jarrow, au diocèse de Durham¹, Bède le Vénérable raconte qu'au retour de son quatrième voyage, sous le pontificat du pape Agathon (678-682), ce pieux personnage avait rapporté, parmi d'autres objets destinés à l'ornement des nouveaux monastères, des « peintures d'images des visions de l'Apocalypse de saint Jean² ».

1. *Vita sanctorum abbatum monasterii in Wiramutha et Girrum*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. XCIV, col. 718. Cf. Dugdale, *Monasticon anglicanum*, éd. de 1817, t. I, p. 501, et Th. Wright, *Biographia Britannica literaria* (1842), t. I, p. 188.

2. « Picturas imaginum sanctarum, quas ad ornandum ecclesiam beati Petri apostoli quam construxerat detulit; imaginem, videlicet, beatæ Dei genitricis semperque virginis Mariæ, simul et duodecim Apostolorum, quibus median ejusdem ecclesiæ testudinem, ducto a pariete ad parietem tabulato præcingeret; imagines Evangelicæ historiæ, quibus australem ecclesiæ parietem decoraret; imagines visionum Apocalypsis beati Johannis, quibus septentrionalem æque parietem ornaret, quatenus intrantes ecclesiam omnes, etiam litterarum ignari, quaquaversum intenderent, vel semper anabilem Christi sanctorumque

Depuis la renaissance carolingienne jusqu'au XIV^e siècle, de nombreux manuscrits illustrés de l'Apocalypse nous ont été conservés; mais, si plusieurs d'entre eux ont été, en ces dernières années, l'objet d'études spéciales ou même de reproductions intégrales, aucun travail d'ensemble n'existe encore sur l'illustration de l'Apocalypse. Le mémoire du D^r Th. Frimmel, paru à Vienne en 1885¹, ne constitue en effet, malgré son titre et quelque utile qu'il soit encore, qu'un rapide exposé des développements et des transformations de l'illustration du texte de l'Apocalypse depuis les premières manifestations de l'art chrétien jusqu'à nos jours, exposé accompagné du détail sommaire de la suite des miniatures, qui ornent trois anciens manuscrits, d'origine, d'époque et de composition différentes, conservés aujourd'hui à Trèves², Turin³ et Bamberg⁴.

On peut distinguer au moyen âge trois groupes de manuscrits illustrés de l'Apocalypse. Dans le premier, le plus ancien et le moins nombreux, dont les manuscrits remontent aux IX^e et X^e siècles, et paraissent de provenance anglo-saxonne et alémanique, les peintres, tout en suivant les données du texte de l'Apocalypse pour la composition de l'illustration, se sont inspirés directement de l'antique⁵. Les manuscrits du second groupe, décrits par L. Delisle⁶, puis par Dom H. L. Ramsay⁷ et M. A. Blázquez⁸, appartiennent aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles.

ejus, quamvis in imagine, contemplantur aspectum; vel Dominicæ incarnationis gratiam vigilantiore mente recolent; vel extremi discrimen examinis, quasi coram oculis habentes, districtius seipsi examinare meminissent... »

1. In-8°, 70 pages.

2. Manuscrit n° 31 (Frimmel, p. 16-38); 74 miniatures. Cf. M. Keuffer, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier* (1888), p. 34-35.

3. Ms. lat. XCIII (Frimmel, p. 41-51); 75 miniatures. Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse, endommagé dans l'incendie du 26 janvier 1904.

4. Ms. A. H. 42 (Frimmel, p. 57-65); 50 miniatures, reproduites récemment par M. Heinrich Wölfflin, *Die Bamberger Apokalypse. Eine Reichenauer Bilderhandschrift vom Jahre 1000*, 2^e Aufl. (München, 1921, in-4°).

5. De ce groupe, on peut indirectement rapprocher les quelques peintures de l'Apocalypse qui se trouvent dans les Bibles de Charles le Chauve (Paris, ms. latin 1), d'Alcuin (Brit. Mus. addit. ms. 10546) et de S. Paul de Rome, publiée par Westwood (Oxford, 1876, in-4°).

6. *Mélanges de paléographie* (1880), p. 116-148, et *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions* (1891), p. 41.

7. *Revue des bibliothèques*, janvier-mars 1902, t. XII, p. 74-103.

8. *Revista de archivos, bibliotecas y museos. Tercera epoca, año X* (1906), p. 257-273.

Le texte de l'Apocalypse y est accompagné du commentaire de Beatus de Liebana, avec une abondante illustration de caractère exclusivement espagnol. Le troisième groupe, enfin, est constitué par la série des manuscrits illustrés de l'Apocalypse, traduite en français, qui ont aussi été étudiés en détail par Léopold Delisle¹. Le type de ce dernier groupe, arrêté en Angleterre ou dans le nord de la France, semble-t-il, à la fin du XII^e siècle, a été de beaucoup le plus répandu aux XIII^e et XIV^e siècles. L'imagination et le talent des peintres s'y est donné libre carrière et il a longtemps servi de modèle, non seulement aux enlumineurs de manuscrits, mais aussi aux tapisseries de haute lisse et aux graveurs des premiers livres xylographiques², qui s'en sont directement inspirés.

C'est au plus ancien de ces groupes qu'appartient un manuscrit illustré de l'Apocalypse, suivi du texte des dix premières fables d'Avianus, accompagnées de dessins au trait; les pages suivantes compléteront la notice qui en a été déjà donnée dans le présent volume.

Ce manuscrit, qui a reçu le n^o 1132 des nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale, est composé de cinq cahiers de huit feuillets chacun, au total quarante feuillets de parchemin, mesurant 288 millimètres sur 210. Il a été copié en une écriture minuscule, régulière et élégante, tracée à longues lignes, sauf aux trois derniers feuillets, où l'écriture plus fine est disposée sur deux colonnes. Au XVII^e ou XVIII^e siècle, le volume a reçu une reliure ordinaire en plein parchemin: mais il semble bien qu'il était déjà incomplet de la fin et ne comptait pas alors un plus grand nombre de feuillets qu'il n'en subsiste aujourd'hui.

Les fol. 1 recto à 35 recto comprennent le texte complet de la version latine de l'Apocalypse de saint Jean: immédiatement après, du fol. 35 verso au dernier fol. 40 verso, ont été transcrits, à une date qui semble peu postérieure, le prologue et les dix pre-

1. *Mémoire sur les figures de l'Apocalypse*, qui forme les p. 1-cc de l'introduction à *l'Apocalypse en français au XIII^e siècle* (Bibl. nat., Fr. 403), publiée par MM. L. Delisle et P. Meyer (Paris, 1901, in-8°, et atlas in-fol. — Société des anciens textes français).

2. *Manuel de l'amateur de gravure sur bois*,... par W. L. Schreiber (Leipzig, 1902, in-8°), t. IV, p. 160-216; *Manuel de l'amateur d'estampes*, par M. Eugène Dutuit (Paris, 1884, in-4°), 1^{re} partie, p. 101-154; Ambroise Firmin-Didot, *les Apocalypses figurées manuscrites et xylographiques* (Paris, 1870, in-8°).

mières fables d'Avianus. L'écriture de l'une et de l'autre parties du manuscrit peut être rapportée au IX^e ou X^e siècle. L'Apocalypse est illustrée de quarante scènes ou figures dont le dessin, légèrement ombré de couleurs, se rapporte au texte voisin, tandis que de simples dessins au trait précèdent le prologue et chacune des dix fables d'Avianus¹. Le texte de saint Jean est accompagné de nombreuses gloses marginales et interlinéaires, ajoutées au XIV^e siècle par une main méridionale et qui n'offrent aucun intérêt particulier, tandis que parmi les quelques gloses interlinéaires des fables d'Avianus, contemporaines de l'écriture du texte lui-même, on remarque plusieurs gloses en vieux haut-allemand². La présence de ces dernières gloses est la seule indication de la provenance ancienne du manuscrit qui, en 1560, appartenait à un abbé de Saint-Pierre de Vienne et, en 1650, à l'historien bien connu du Dauphiné, Nicolas Chorier.

L'illustration de ce manuscrit de l'Apocalypse, dont le texte a été transcrit d'une façon continue et sans aucune division en chapitres³, se compose d'une série de quarante scènes à plusieurs personnages, ou de figures isolées, distribuées au milieu du texte, dessinées au trait et légèrement rehaussées de couleurs, accompagnées chacune, dans leur champ, d'une courte légende explicative, dont voici le détail :

1. (Fol. 1.) « Ubi sanctus Johannes accepit septem sigillis signatum a Deo. » (*Apocalypsis*, I, 1.)

1. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes* (1922), t. LXXXIII, p. 5-10, et 4 planches de fac-similés réduits.

2. Voir une note de M. J. Vendryès dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* (1922), t. XXII, p. 273-276.

3. Il n'est pas douteux cependant que l'exemplaire sur lequel a été transcrit le présent manuscrit contenait un texte de l'Apocalypse divisé en soixante-quatre sections, comme le manuscrit 99 (92) de Valenciennes, dont il sera question plus loin: le copiste a en effet, par inadvertance, reproduit au milieu de son texte les chiffres et titres de trois de ces sections. Au haut et en marge du fol. 20, on voit le chiffre XLIIJ en caractères rouges, en regard des mots : « Et vidi alterum angelum volantem... », qui correspondent au début de la quarante-troisième section du ms. de Valenciennes; quelques lignes plus loin, sur la même page, ont été transcrits au milieu du texte, et en caractères rouges, les deux titres des sections suivantes : « XLIIII. De projectione Babilonia », et « XLV. De ira D[e]i illis qui accipiunt charactherem bestiae », correspondant exactement aussi aux divisions du ms. de Valenciennes. Ces divisions, dont les titres sont reproduits plus loin, n'avaient été jusqu'ici rencontrées que dans le seul ms. de Valenciennes, d'après une obligeante communication des R. P. D. de Bruyne et H. Quentin, membres de la Commission pontificale pour la révision de la Vulgate.

Saint Jean est figuré debout, jeune et imberbe, avec une abondante chevelure, ondulée et retombant sur son épaule droite. Il est tourné vers la droite, vêtu d'une longue tunique à plis ou raies rouges, recouverte d'une ample toge à plis jaunes, sous laquelle sortent ses deux bras nus, étendus en avant. Il reçoit à deux mains le rouleau de l'*Apocalypse*, enserré sous les multiples replis d'une longue bandelette, scellée de sept sceaux, et que lui tend du ciel la main divine. — Sans encadrement.

À côté de la figure de saint Jean est disposé sur six lignes le titre de l'*Apocalypse*, tracé en capitales rouges, mêlées de formes onciales :

IN NOMINE DÑI NĪRI IHŪ || XĪRI INCIPIT LIBER APO||CALIPSIS QUOD||
DÑS OS||TENDIT SĀO IOAN||NI AĀLI ET EUAN||GELISTAE.

Au-dessous de la figure de saint Jean est peint un grand A initial, à compartiments rouges et bleus, dont les extrémités sont ornées d'entrelacs, et en haut de deux têtes de bœufs, de la gueule de chacun desquels sort en retombant une fleur (?) rouge et bleue.

II. (Fol. 1 v^o.) « Ego Johannes, frater vester et socius in tribulatione. » (I, 9.)

Saint Jean debout, de face, avec une épaisse chevelure ondulée retombant sur ses épaules, est vêtu d'une longue tunique jaune; il étend devant lui sa main droite bénissante et tient de sa main gauche, sortant sous sa toge, à plis ou raies rouges, le rouleau scellé de l'*Apocalypse*. — Encadrement rouge.

III. (Fol. 2.) « Ubi Johannes vidit septem candelabra aurea, et in medio septem candelabrorum aureorum, similem Filio hominis. » (I, 13-16.)

Le « Fils de l'homme » est figuré debout et de face, imberbe, avec une abondante chevelure: vêtu d'une longue tunique, à plis rouges, recouverte d'une ample toge à plis jaunes, dont il retient les plis de sa main gauche, en laissant apparaître sa ceinture d'or ornée de pierreries (?). Il tient dans sa main droite sept petites boules violettes, semblables à des grains de raisin, figurant les sept étoiles, et ses pieds ont été teintés de jaune (*Apoc.*, I, 15). Un nimbe circulaire rouge avec une croix blanche pattée, est peint derrière sa tête, mais l'épée sortant de sa bouche (*Apoc.*, I, 16) n'est pas figurée et les sept candélabres, rouges et or, sont disposés quatre et trois, à sa droite et à sa gauche.

Saint Jean est figuré plus petit, au-dessous de la légende, tourné

à gauche, montrant de la main droite le « Fils de l'homme » et tenant de sa main gauche, sortant de sa toge, le rouleau de l'*Apocalypse*. — Encadrement rouge foncé.

IV. (Fol. 3.) « Ubi Johannes scribet. — Ephesi ecclesie, — Zmyrne ecclesie, — Pergami ecclesiae. » (II, 1, 8 et 12.)

A l'angle supérieur droit de la miniature, dans un quart de cercle teinté de bleu foncé, le Christ, nimbé comme précédemment, est figuré à mi-corps, la main gauche retenant les plis de sa toge et la main droite étendue, bénissant. Saint Jean, à gauche, est debout devant le Christ, dont il écoute les paroles; il tient un calame de la main droite élevée et un codex ouvert, ou peut-être des tablettes, de la main gauche abaissée. Les trois églises d'Éphèse, Smyrne et Pergame, les deux premières à gauche et la troisième à droite, sont représentées sous la forme de petits édifices (basiliques), dont le toit et les murs sont peints en rouge, bleu ou jaune, avec des entrelacs, et les fenêtres hautes, au nombre de quatre ou cinq, sont cintrées. — Encadrement violacé.

V. (Fol. 4.) « Ubi Johannes scribet ecclesias. Thyatira ecclesia, Sardis ecclesia. » (II, 18, et III, 1.)

Même figuration que dans une miniature précédente; mais la figure du Christ est plus grande et son nimbe jaune. Les deux églises de Thyatire et de Sardes ont leurs murailles ornées la première d'un damier bleu, blanc, jaune et rouge, la seconde d'une série de rais, disposés concentriquement et alternativement rouges, jaunes et bleus. — Encadrement rouge foncé.

VI. (Fol. 5 v°.) « [Ubi Johannes scribit.] Philadelphia, — Laodice ecclesie. » (III, 7 et 14.)

Même figuration que dans les deux miniatures précédentes; le nimbe du Christ est jaune et la croix imparfaitement figurée. Les deux églises de Philadelphie et Laodicée sont plus élevées, mais n'ont que trois fenêtres. — Encadrement jaune.

VII. (Fol. 6.) « Matheus. — Marcus. — Johannis. — Lucas. » (IV, 7.)

Le Christ est représenté à mi-corps, vu de face, nimbé comme précédemment, et de la main droite étendue il tient un livre ouvert, codex ou tablettes, tandis que sa main gauche serre un pan de sa toge. A sa droite et à sa gauche sont figurés deux croissants, l'un jaune encadré de blanc, l'autre rouge foncé, figurant le soleil et

la lune, surmontés des lettres A et Ω, le tout sur un fond bleu dans un encadrement circulaire formé de six bandes de différentes largeurs, alternativement bleues ou rouges et jaune au milieu ; la première et l'avant-dernière sont rehaussées de perles ou petites boules jaunes.

Ce médaillon central est accompagné des symboles des quatre Évangélistes, disposés aux quatre angles de la miniature. En haut, à gauche, saint Matthieu est représenté sous la figure d'un homme ailé et volant, vêtu d'une longue tunique et tenant de la main gauche un livre fermé, à couverture bleue et rouge : à droite, saint Marc, sous la figure d'un lion ailé, courant ou volant et dont les deux pattes de devant sont posées sur un livre fermé, analogue au précédent. Au bas, à droite, saint Luc est figuré par un bœuf ailé, dont les deux pattes de devant sont posées sur un livre semblable ; à gauche, saint Jean, sous la figure d'un aigle volant, tenant dans ses serres un rouleau bleu, entouré d'une bandelette jaune. Les têtes de l'homme et des animaux, emblèmes des quatre Évangélistes, sont accompagnées d'un nimbe bleu pour saint Matthieu et saint Marc, rouge pour saint Luc et saint Jean. — Encadrement rouge foncé.

VIII. (Fol. 7.) « Et vidi columnam in templo Dei et librum jacentem supra, scriptum intus et foris, signatum a Deo sigillis septem. (V, 1.) — Ubi Johannes vidit angelum fortem predicantem voce magna et dicentem : Quis est dignus aperire librum et solvere signacula ejus, nisi leo de tribu Juda, radix David. » (V, 2.)

A gauche, une colonne peinte en bleu, bordée de jaune, de forme carrée, dont la base formant trois marches et le chapiteau à entrelacs sont de couleur jaune ; au-dessus de la colonne, un livre fermé, dont la couverture jaune porte une croix bleue, accompagnée de sept sceaux de même couleur, deux au-dessus, quatre au-dessous de la traverse et un septième au pied de la croix ; les sept attaches des sceaux sont disposées trois en haut, trois en bas et une sur le côté.

Saint Jean est figuré debout et de face, au milieu de la miniature, la tête tournée vers l'ange et la main droite ouverte dans la même direction, tandis que sa main gauche relève un pan de sa toge. L'ange, nimbé de bleu, la chevelure ornée sur le front d'une sorte de diadème d'or, ses grandes ailes étendues, est légèrement incliné dans la direction de saint Jean ; il tient un rouleau bleu et jaune dans sa main droite, tandis que sa main gauche retient sa toge, dont un pan flotte au vent. — Encadrement rouge foncé.

IX. (Fol. 7 v^o.) « Et vidi agnum stantem in medio throni. et in medio seniorum et animalium, habentem cornua septem et oculos VII. — Matheus. — Marcus. — Johannis. — Lucas. » (V, 6.)

Deux anges, debout, semblables au précédent, soutiennent un trône, dont les deux montants sont en forme de colonnes, bleues et bordées de jaune, posées sur un socle de six marches et terminées par une sorte de trèfle. Au milieu, sur le siège à bandes jaunes et bleues, l'agneau, de forme minuscule, est figuré debout, tourné vers la gauche; ses sept cornes forment une sorte de crinière hérissée et ses sept yeux sont disposés de même, l'un au-dessous de l'autre, sur son col. Les symboles des quatre Évangélistes sont figurés aux quatre angles de la miniature, dans des cercles à fond bleu, encadrés de jaune et disposés de même que précédemment. L'aigle de saint Jean est seul figuré en entier et l'homme ailé de saint Jean est en buste et de face. — Encadrement rouge foncé.

X. (Fol. 8.) Ouverture des premier et second sceaux. (VI, 2-4.)

Le premier cavalier, à gauche, tient son arc bandé et s'apprête à lancer une flèche: le second cavalier, à droite, tient à la main une épée à large lame. Tous deux sont imberbes et nu-tête, vêtus d'une tunique courte, à manches étroites, les mollets protégés par des bandes et les pieds chaussés, passés dans la fente d'une lanière de cuir formant étrier. Leurs chevaux portent un harnachement complet, mais sur le premier n'apparaissent ni la sous-ventrière, ni les rênes figurées sur le second. Au-dessous de chaque cavalier se trouve un livre ouvert, avec sept attaches de sceaux, et, à gauche de ce livre, l'agneau, de profil, avec un seul œil et deux oreilles. L'arc et la pointe de la flèche du premier cavalier, la lame de l'épée du second sont peints en bleu, de même que l'encadrement des deux livres; le reste est simplement dessiné au trait, sans couleur. — Encadrement formé d'un double trait, non colorié.

XI. (Fol. 8 v^o.) Ouverture des troisième et quatrième sceaux. (VI, 5-8.)

Le premier cavalier, à gauche, porte de la main droite élevée une balance à double plateau et avance sa main gauche qui saisit la bride de son cheval, harnaché comme les précédents; le second cavalier, à droite, n'a aucun attribut et tient de la main droite la bride de son cheval. Les deux cavaliers sont imberbes, le premier nu-tête et le second coiffé d'une sorte de bonnet surmonté d'une petite boule. Le cheval du premier cavalier est teinté de violet et le second

simplement dessiné au trait; au-dessous des deux cavaliers sont les deux livres ouverts et les deux agneaux, dessinés au trait comme sur la figure précédente. — Encadrement violacé.

XII. (Fol. 9 v^o.) « Ubi Johannes vidit quattuor angelos stantes [super] quattuor angulos terre, tenentes quattuor ventos, ne flarent venti super terram, neque super mare, neque in ullam arborem. (VII, 1.) — Et vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis: clamavit voce magna quattuor angelis: Nolite nocere terrae, neque mare, neque arboribus quoadusque signemus servos Dei nostri. » (VII, 2-3.)

Quatre anges, nimbés de bleu, drapés dans une toge à plis violets, sont représentés à mi-corps, les ailes éployées et colorées en jaune; ils avancent le bras et la main droite, pour les retenir, dans la direction des vents, figurés par des têtes d'animaux à cornes bleues, la gueule ouverte et projetant de l'air. Au milieu est un cinquième ange, qui tient de sa main droite une croix bleue. — Encadrement violacé.

XIII. (Fol. 10 v^o.) « Hii sunt qui venerunt de tribulatione magna et laverunt stolas suas et dealbaverunt in sanguine agni, ideo sunt ante thronum Dei. (VII, 14-15.) — Ubi sanctus Johannes vidit turbam magnam, quod nemo potest numerare, ex omnibus gentibus, et populis et linguis. » VII, 9.

Un groupe de dix-huit personnages, sur deux rangs de neuf, debout, imberbes et nu-tête, portant au sommet de la tête une tonsure, teintée en bleu, sauf le cinquième et le neuvième du premier rang, dont les cheveux sont partagés sur le front sans être ainsi teintés de bleu. Tous ces personnages avancent leur main droite bénissant, sauf le premier et le cinquième, qui tiennent à la main devant eux un livre ouvert et à bordure bleue. Au-dessous, saint Jean est figuré de profil, avec une longue chevelure. — Encadrement bleu.

XIV. (Fol. 11.) « Primus angelus tuba cecinit. — Secundus angelus tuba cecinit. — Dexterâ Domini fecit virtutem. — Dexterâ Domini fecit virtutem. » (VIII, 7-8.)

Les deux premiers anges, debout, de profil et l'un derrière l'autre, tournés vers la gauche, dans la direction des deux mains divines bénissant et sortant d'une manche serrée au poignet par un ruban bleu à pois d'or, sont imberbes, nu-tête et nu-pieds, nimbés de bleu, les cheveux relevés par un petit ornement posé sur le front.

Ils sonnent d'une longue corne, ornée de cercles alternativement jaunes et bleus, qu'ils tiennent élevée de la main droite, tandis que leur main gauche retient une longue écharpe qui flotte derrière eux. Leurs bras sont nus et leurs longues tuniques, ornées de franges au bas, forment de nombreux plis. — Encadrement jaune.

XV. (Fol. 11 v^o.) « Tercius angelus tuba cecinit et stelle ceciderunt in terram. (VIII, 10.) — Quartus angelus tuba cecinit et percussa est tertia pars solis et tertia pars lune. — Sol. Luna. (VIII, 12.) — Ubi aquila volavit per medium celum dicens : Vae, vae, habitantibus in terram. » (VIII, 13.)

Les troisième et quatrième anges sont figurés de même que les deux précédents, mais leurs ailes sont bordées de rouge. Devant eux sont représentés le soleil et la lune, sous la figure de bustes de personnages imberbes et nu-tête : le soleil dans un cercle rouge, avec bordure bleue, la lune au-dessus d'un croissant rouge. Plus bas, un aigle, dont les plumes sont de couleur bleue, jaune et rouge violacé, vole dans la direction des deux anges. — Encadrement jaune.

XVI. (Fol. 12 v^o.) « Quintus angelus tuba cecinit; vidi stellam cecidisse in terram et data est illi clavis putei abyssi. — Dexteram Domini. » (IX, 1-2.)

Le cinquième ange est figuré comme les précédents, mais avec un nimbe rouge violacé et sa corne est uniformément teintée de gris mauve. Le « puits de l'abîme » est représenté par une sorte de margelle surélevée de trois marches et surmontée d'une grille en forme de couvercle, maintenu ouvert par un anneau. Quatre étoiles filantes, figurées par des petites boules blanches à centre bleu, tombent dans le puits, d'où sort une épaisse fumée verte. L'appareil du puits est formé de petits carreaux rouges, mauves, jaunes et blancs, avec une bordure jaune. — Encadrement composé d'un double et simple trait, sans couleur.

XVII. (Fol. 13.) « Sextus angelus tuba cecinit. — Dexteram Domini fecit virtutem. » (IX, 13 et 17-19.)

Le sixième ange est figuré comme le précédent, avec un nimbe rouge violacé, mais sa corne est ornée d'anneaux alternativement rouges et mauves. Les deux cavaliers devant lui sont imberbes, le premier, qui tourne la tête de face, a la chevelure ornée d'une petite boule, le second est nu-tête et tourne la tête vers le premier. De la main gauche, ils tiennent une bride passée dans les naseaux de leur cheval, à tête de lion, de la gueule duquel sort une flamme rouge;

de la main droite, le premier tient une lance peinte en jaune et le second un long javelot de couleur mauve. Ils portent sur le dos un grand bouclier rond à fond mauve bordé de rouge, pour le premier, et à fond jaune bordé de rouge, pour le second. La queue relevée de leurs chevaux, dont le premier est au repos et le second au galop, est terminée par une tête de serpent. — Encadrement inachevé, formé d'un simple trait.

XVIII. (Fol. 14.) « Ubi Johannes vidit angelum stantem super mare et super terram. » (X, 1-2.)

L'ange est représenté debout, le bras droit nu et la main tenant un livre ouvert. Il est imberbe, nu-tête, nimbé de bleu et vêtu comme les précédents. L'eau est figurée sous ses pieds par des traits ondulés, alternativement rouges et mauves. Saint Jean est représenté debout, à mi-corps, tourné vers lui, imberbe et les cheveux longs. — Encadrement rouge foncé.

XIX. (Fol. 15.) « Ubi sanctus Johannes accepit libellum de manu angeli stantis super mare et super terram. » (X, 9-10.)

L'ange, nimbé de jaune et représenté comme le précédent, remet le livre ouvert à saint Jean, qui le reçoit à deux mains. — Encadrement rouge foncé.

XX. (Fol. 15 v^o.) « Bestia que ascendit de abyssis faciet adversus illos bellum et occidet, ubi et Dominus eorum crucifixus est. — Elias, Enoch. » (XI, 7-8 et 10.)

Le Christ, imberbe, les cheveux tombant sur l'épaule gauche, a la tête penchée à droite, avec un nimbe bleu bordé de jaune, sur lequel se détache une croix pattée blanche : ses reins sont ceints d'une étoffe à plis jaunes et rouges. La croix, sur laquelle il est attaché par quatre clous, est peinte en bleu et bordée de rouge foncé.

À sa droite sont représentés Élie et Énoch, debout, imberbes, avec une abondante chevelure en forme de perruque. Ils sont vêtus d'une longue tunique, ornée de franges au bas et recouverte d'une ample toge ; Élie tient un livre fermé. Énoch relève les plis de sa toge, et tous deux, de leurs mains droites, désignent le Christ. — Sans encadrement.

XXI. (Fol. 16.) « Septimus angelus tuba cecinit. — Dexteram Domini fecit virtutem. » (XI, 15-17.)

Le septième ange, nimbé de bleu, est représenté comme les précédents, mais sa corne est ornée d'anneaux jaunes. — Sans encadrement.

XXII. (Fol. 17.) « Ubi mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus. et in utero habens ut parturiens, et in capite ejus chorona stellarum XII. (XII, 1-2.) — Et draco stetit ante mulierem habens capita VII. et cornua X. » (XII, 3.)

La « femme revêtue du soleil » est figurée debout, les deux bras étendus, sortant d'un ample vêtement à manches courtes et larges, qui recouvre sa tunique: sa tête est entourée d'un grand nimbe, rouge en son milieu et doublement cerclé de bleu, du centre duquel se détachent douze étoiles représentées par de petites boules rouges, terminant autant de rayons minces et de même couleur, entre et au milieu desquels sont autant de petits points rouges; ses pieds nus reposent sur les extrémités du croissant bleu de la lune, au milieu duquel est un buste de femme nimbée de bleu.

Plus bas, le dragon, dont le corps, allongé et replié seulement à l'extrémité, est formé d'une double série d'anneaux rouges, jaunes et blancs entourant une longue bande mauve avec pointillé au milieu; il vomit du feu par sa gueule principale, surmontée de six autres têtes cornues, plus petites, avec langues de feu. La mer est figurée par des traits bleuâtres ondulés. — Sans encadrement.

XXIII. (Fol. 17 v^o.) « Ubi mulier fugit in solitudinem, ubi habet locum paratum a Deo, ut ibi pascant illam diebus mille CCLX. — Ubi draco sequitur mulierem, et misit ex ore suo aquam post mulierem; et adjuvavit eam terra et obsorbuit flumen quod misit draco de ore suo; et mulier fugit in solitudinem, ubi habet locum paratum a Deo. » (XII, 6 et 13-16.)

La femme, habillée comme les anges, avec des ailes éployées, est figurée étendue et volant vers la droite, au-dessus du dragon, dont la gueule principale, avec une langue de feu, vomit un flot d'eau verte. Son corps est représenté un peu différemment, avec des anneaux rouges et verts, des sortes d'écailles sous le ventre et une crête verte d'où sortent, sur son cou, les six autres têtes cornues. — Sans encadrement.

XXIV. (Fol. 18 v^o.) « Et steti super arenam maris, et vidi de mare bestiam ascendentem, habentem capita VII. et cornua X. » (XIII, 1.)

Saint Jean, debout à gauche, désigne de la main la « bête » qui sort de la mer, représentée par des traits bleus ondulés. La bête est figurée sous la forme d'un serpent, dont le corps enroulé est formé d'un quintuple rang d'anneaux de couleur rouge, marron et mauve,

et terminé par une sorte de crinière de lion, teintée en mauve, avec deux pattes munies à leur extrémité de griffes acérées. Une langue de feu sort de la gueule de la bête, et sur son cou s'allongent, comme dans les deux figures précédentes, six autres têtes plus petites et cornues, de la bouche desquelles sortent aussi des langues de feu. — Sans encadrement.

XXV. (Fol. 19.) « Ubi sanctus Johannes admirans istum draconem qui habet cornua duo similia agni, et loquebatur sicut draco. » (XIII, 11.)

Saint Jean, debout à gauche, désigne de la main droite un autre serpent, nageant dans la mer, figurée par des traits bleus ondulés; son corps est formé de quatre séries d'anneaux, les premiers de couleur rouge, au-dessus, et les autres de couleur marron; de sa gueule sort une langue de feu et sa tête est surmontée de deux cornes de bélier adossées et de couleur marron. — Sans encadrement.

XXVI. (Fol. 19 v^o.) « Ubi sanctus Johannes vidit agnum stantem supra montem Syon, et cum illo cXLIII. milia. » (XIV, 1.)

L'agneau, tourné à gauche et dont la toison est peinte en jaune, tient de sa patte antérieure droite, repliée sous son ventre, une croix rouge; il est posé sur une sorte de quadrilatère, formé de traits ondulés bleus et rouges qui, au lieu de figurer la mer, comme précédemment, représentent ici la montagne de Sion.

Saint Jean est debout devant lui, à gauche, le corps penché en arrière, le bras droit élevé et la main étendue dans la direction de l'agneau, le bras gauche relevant son manteau dont sa main retient les plis. — Sans encadrement.

XXVII. (Fol. 20 v^o.) « Et vidi angelum Domini volantem per medium celum, habens Evangelium eternum, ut evangelizaret sedentibus super terram, dicens : Timete Deum et date illi honorem. (XVI, 6-7.) — Et alius secutus est, dicens : Cecidit Babylon. (XIV, 8.) — Et tertius secutus est illos, dicens : Si quis adoraverit bestiam, et imaginem ejus, et acciperit caracteram nomen bestię, et ille divino ire Dei. » (XIV, 9-10.)

Les trois anges sont représentés volant, le corps allongé vers la droite et les deux bras étendus; ils sont nimbés de bleu et le premier seul tient l'« Évangile éternel », sur lequel on lit : « Timete Deum et date illi honorem. » — Encadrement jaune.

XXVIII. (Fol. 21 v^o.) « Ubi angelus Domini clamavit voce

magna ad sedentem supra nubem, dicens : Mitte falcem tuam in terra, et vindemia botros vineę terrae, quoniam mature sunt uvae ejus; et misit qui sedebat. » (XIV, 14-15 et 18-19.)

L'ange est figuré debout, nimbé de bleu, le bras droit étendu dans la direction du Christ. Celui-ci, avec un nimbe bleu à croix blanche pattée, est assis sur une nuée, figurée par un cercle formé de traits ondulés bleus et jaunes; de sa main droite, il tient derrière sa tête une faux bleue à manche jaune. et de sa main gauche un rouleau. — Encadrement violacé.

XXIX. (Fol. 23.) « Ubi sanctus Johannes vidit vii. angelos habentes vii. plagas novissimas, quoniam in illis consummata est ira Dei; et abiit primus, et effudit fialam suam in terram. » (XV, 1, 6-7, et XVI, 2.)

Les sept anges debout et de face, nimbés de bleu, tiennent de la main droite des vases à bord rouge et pied jaune, dont le contenu est bleu.

Plus bas, saint Jean, debout, étend le bras droit dans la direction d'un ange qui s'avance vers lui et répand le contenu, figuré par des traits bleus ondulés, d'un vase de forme légèrement différente et de couleur jaune avec cercles rouges. — Encadrement violacé.

XXX. (Fol. 24.) « Ubi angelus Domini ostendit meretricem magnam sancto Johanni, cum qua fornicati sunt reges terrae, et reges vii. sunt. (XVII, 1-2.) — Et bestia quam vidi habebat capita vii. et cornua x., super quos mulier sedit. » (XVII, 3-5.)

L'ange, en haut à gauche, nimbé de bleu, allonge le bras droit et sa main inclinée désigne la « grande prostituée »; saint Jean est debout devant lui, le bras droit ramené sur la poitrine. Au bas, la « grande prostituée », dont la figure a été effacée, est assise sur la « bête », les deux bras étendus et tenant de la main droite un petit vase à parfums, ou verre, contenant un liquide bleu; elle est vêtue d'une tunique courte, à raies de couleur bleue et marron, avec pois bleus. La « bête », dont le corps se termine en forme de serpent enroulé, avec queue de poisson, est représentée avec deux pattes armées de griffes et six têtes cornues sur son cou. — Sans encadrement.

XXXI. (Fol. 25 v^o.) « Ubi Johannes vidit angelum Domini descendentem de cęlo, habentem potestatem magnam, et exclamavit in forti voce, dicens : Cęcidit, cęcidit Babilon magna et facta est habitatio demonum. » (XVIII, 1-2.)

Saint Jean est debout à gauche, le bras droit ramené sur le devant du corps dans la direction de l'ange. Celui-ci, debout, nimbé de bleu et dont le bras droit est également replié sur le devant de son corps, tient dans sa main droite une sorte de petit rouleau, tandis que de la main gauche il relève sa toge, dont un pan flotte à sa gauche. — Encadrement violacé.

XXXII. (Fol. 27.) « Ubi angelus Domini sustulit fortem lapidem et dixit : Hoc impetu mittetur Babilon. (XVIII, 21.) — Ubi angelus Domini misit lapidem quasi molarem magnum in mare. » (XVIII, 21.)

A droite, l'ange debout, nimbé de bleu, tient de la main droite, élevée à la hauteur de sa tête, une pierre carrée, teintée de rouge : à gauche, le même ange s'incline pour déposer la même pierre dans la mer, figurée par une sorte de monticule vert, bordé de bleu. — Encadrement jaune.

XXXIII. (Fol. 28.) « Et dicit mihi : Scribe : Beati qui ad cenam nuptiarum agni vocati sunt. Et dicit mihi : Haec Dei verba vera sunt. » (XIX, 9.)

Le Christ, debout à droite, avec un nimbe bleu portant une croix pattée blanche, bordée de rouge, étend le bras droit dans la direction de saint Jean, debout devant lui à gauche. Celui-ci, les deux bras étendus, tient de la main droite un calame avec lequel il écrit sur un codex, ou des tablettes, à bordure bleue¹. — Sans encadrement.

XXXIV. (Fol. 29.) « Hic est rex regum et dominus dominantium, qui vocatus fidelis et verax, et in justitia judicat, et pugnat contra bestiam. » (XIX, 11-13 et 16.)

Le « roi des rois » est figuré sous les traits d'un cavalier, tourné vers la droite, monté sur un cheval blanc, dont les harnachements sont rouges et bleus. Coiffé d'un casque avec bandes rouges et jaunes, surmonté d'une sorte de panache, il est vêtu d'une tunique courte, à larges raies bleues, bordées de rouge, attachée sur l'épaule droite par une broche ; ses mollets sont protégés par des bandes bleues, bordées de rouge, et son pied droit, chaussé de jaune, est passé dans un étrier formé d'une longue courroie bleue. De la main droite, il tient par le milieu une longue lance à manche jaune, portant à son extrémité supérieure une petite traverse à la base d'une large lame effilée, teinte en rouge et bleu en son milieu ; sur son

1. Plus bas, esquissé seulement, un cheval, courant à droite (*Apoc.*, XIX, 11).

dos pend un grand bouclier rond, peint en rouge et bordé par deux cercles bleus. — Sans encadrement.

XXXV. (Fol. 30.) « Ubi angelus Domini alligavit diabolum serpentem antiquum et cum illo pseudopphetam, qui fecit signa coram ipso, et misit eum in abyssum et clausit, et signavit super illum donec consummentur mille anni. » (XIX, 20, et XX, 1-3.)

L'ange, debout à gauche, nimbé de bleu, tient à deux mains l'extrémité d'une grosse chaîne avec laquelle sont liés le « faux prophète » et la « bête ». Le « faux prophète » est figuré nu, le corps couvert d'écailles, la jambe gauche repliée dans l'attitude de la marche: ses deux mains sont liées derrière son dos; son visage a été effacé et l'on ne voit plus que ses cheveux courts et hérissés. Une grosse chaîne, ou lien, mauve et rouge, est passée à son cou et au cou de la « bête », dressée devant lui et dont la tête est surmontée de deux cornes de bélier adossées et peintes en rouge. — Sans encadrement.

XXXVI. (Fol. 31.) « Hęc mors secunda est; hic est stagnus ignis et sulphor (*corr.* sulphur), ubi est missus diabolus et infernus. » (XX, 14.)

Le « faux prophète » et la « bête », enchaînés ensemble par le cou et vomissant tous deux des flammes, sont jetés sur le dos dans l'« abîme » (*Apoc.*, XX, 3). — Dessin au trait, sans couleurs et sans encadrement.

XXXVII. (Fol. 31 v^o.) « Et vidi thronum magnum candidum, et sedentem super eum, a cujus aspectu fugit terra. » (XX, 11.)

Le Christ, imberbe, avec de longs cheveux retombant sur les épaules et un nimbe bleu, à croix pattée rouge et bordée de blanc, est assis sur un grand coussin d'étoffe mauve quadrillée et à pois; sa main droite est posée sur le genou et de la main gauche il tient une sorte de petit rouleau bleu, bordé et cerclé de rouge. Il est vêtu d'une longue tunique, à manches étroites, serrées au poignet, avec une bordure bleue et rouge, et dont le bas est orné de franges rouges. Le trône lui-même, imparfaitement figuré, est formé de montants mi-partie rouge foncé et bleu, avec bordure mauve. — Encadrement jaune.

XXXVIII. (Fol. 33.) « Ubi angelus Domini ostendit sancto Johanni civitatem sanctam Hierusalem novam, descendentem de celo, habentem claritatem Dei. — Et civitas non eget sole, nec luna,



APOCALYPSE, VIII, 10-13.

Paris, Bibl. nat., ms. n. a. lat. 1132, fol. 11 v°.



APOCALYPSE, VIII, 10-13

VALENCIENNES, ms. 99 (92), fol. 17.



APOCALYPSE, IX, 1-2.

VALENCIENNES, ms. 99 (92), fol. 18

nam claritas Dei inluminavit eam et lucerna ejus est agnus. — Ab oriente porte tres, et ab aquilone porte tres, et ab austro porte tres, et ab occasu porte tres. » (XXI, 10-13.)

La « sainte Jérusalem » est figurée par douze cercles concentriques, vert, rouge, bleu, marron, jaune, mauve foncé, rouge, bleu, blanc, mauve clair, jaune et bleu (*Apoc.*, XXI, 19-20) : au milieu est figuré l'agneau, tourné à gauche, de la bouche duquel sort une bande jaune figurant sans doute la lumière (*Apoc.*, XXI, 23). Les douze portes sont accouplées trois par trois : jaune, bleue et marron à l'est, marron, bleue et verte au nord, marron, bleue et marron à l'ouest, verte, bleue et marron à l'ouest. Au-dessous, sont debout saint Jean, à gauche, et l'ange, à droite, nimbé de bleu ; tous deux élèvent le bras droit pour montrer la « sainte Jérusalem ». — Sans encadrement.

XXXIX. (Fol. 34.) « Ubi angelus Domini ostendit sancto Johanni arundineam auream, ut cum ipsa metiret civitatem que in quadro posita est. » (XXI, 15.)

L'ange, avec un nimbe bleu, orné à la circonférence d'un pointillé d'or, tient de la main droite une longue canne jaune, terminée au sommet par une boule, et sa main gauche retient une sorte d'écharpe, ou de pan de sa toge, qui flotte derrière lui. Saint Jean est debout devant lui, le bras droit élevé dans sa direction et la main gauche retenant un pan de sa toge, dont les extrémités flottent devant lui. — Sans encadrement.

XL. (Fol. 35.) « Ubi sanctus Johannes cecidit ante pedes angeli et dicit ad eum : Vide ne feceris. conservus tuus sum et fratrum tuorum, qui servans librum istum, Deum adora. » (XXII, 8-9.)

Saint Jean, le corps incliné à droite, les deux bras étendus devant lui, se jette aux pieds de l'ange. Celui-ci, la tête nimbée de bleu, les ailes repliées en arrière, s'avance, le bras droit étendu devant lui et touchant de sa main les cheveux de saint Jean, tandis que sa main gauche tient sa longue canne jaune, terminée par une boule au sommet. — Sans encadrement.

Du manuscrit n. a. lat. 1132 de Paris, dont on vient de lire la description, il faut rapprocher le manuscrit 99 (92) de la bibliothèque municipale de Valenciennes. Celui-ci est aussi composé, comme le manuscrit de Paris, de cinq cahiers de huit

feuillet chacun¹, soit quarante feuillets de parchemin, mesurant 270 millimètres sur 200. Il a été copié à longues lignes en une écriture minuscule régulière, mais lourdement tracée, dont la date peut être rapportée au IX^e ou X^e siècle. Le volume a été recouvert au XVI^e siècle d'une reliure en veau brun gaufré, présentant sur chacun de ses plats quatre médaillons avec personnages, aujourd'hui presque entièrement effacés².

Le texte complet de l'Apocalypse y est transcrit sur les feuillets 3 à 39, mais au verso seulement, le recto des feuillets 3 à 40 ayant été réservé aux peintures, au nombre de trente-huit; celles-ci reproduisent cependant, à une près, les miniatures avec les légendes du manuscrit de Paris et dérivent d'un même modèle. A la fin de l'Apocalypse, dont le texte est réparti en soixante-quatre sections numérotées, avec chiffres et titres en onciale rouge, qui sont reproduits plus loin, se lit le nom du copiste du manuscrit : « Ego Otoltus indignus præbiter scripsi³. »

1. Le cinquième cahier n'a que sept feuillets; le second feuillet de ce cahier est remplacé par un onglet, entre les fol. 34 et 35, sans lacune dans le texte. Une numérotation récente a compris, au début, sous la cote 1 le feuillet de garde.

2. Dès le XII^e siècle, ce volume était conservé dans l'antique et célèbre abbaye de Saint-Amand, l'un des principaux centres littéraires de la France au moyen âge; il est cité sous le n° 21 : « Apocalipsis picta, cum libro sermonum sancti Augustini, » dans le grand catalogue de cette abbaye rédigé entre les années 1150 et 1168 (*). Au début du XVI^e siècle, les deux ouvrages mentionnés dans le titre qu'on vient de lire étaient encore réunis, ainsi qu'en témoigne le titre suivant, inscrit au haut du second feuillet du manuscrit : « N° 56. Apocalipsis figurata, cum libro sermonum sancti Augustini. » Mais, peu après, ces sermons avaient été détachés de l'Apocalypse, sans doute avant la reliure actuelle du manuscrit, sur le premier plat de laquelle on lit encore, en gros caractères, le simple titre : « Apocalipsis figurata. » La mention : « Liber monasterii Sancti Amandi in Pabula, » en écriture peu postérieure, a été inscrite sur un premier feuillet de garde, et au haut du fol. 2 se trouve la cote « A. 168 », sous laquelle le volume figure encore au XVII^e siècle dans la *Bibliotheca belgica manuscripta* d'Antoine Sanderus (**).

3. Le nom *Othilt*, *Odolt* ou *Otolt* se trouve au IX^e siècle dans les listes de clercs du diocèse de Salzbourg, publiées dans les *Necrologia Germaniæ* (éd. S. Herzberg-Fränkell, 1904, in-4°), t. II, p. 11, 25, 9; 25, 61, 5; 34, 84, 32 et 85, 5.

(*) Publié par L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 449, et par l'abbé J. Desilve, *De schola Elnonensi Sancti Amandi a sæculo IX ad XII usque* (Lovanii, 1890, gr. in-8°), p. 157.

(**) Insulis, 1641, in-4°, p. 46.

Voici la nomenclature des titres des chapitres, telle qu'on la trouve dans le manuscrit de Valenciennes :

Fol. 3 v^o. « IN NOMINE DOMINI NOSTRI JHESU || XPISTI. INCIPIT LIBER APOCALYP^SIS QUOD DOMINVS OSTENDIT [AD] SANCTVM JOHANNEM. || Apocalypsis Jhesu Xpisti quam dedit... » (I, 1)¹.

Fol. 3 v^o. [II.] (*Sine titulo.*) « Ecce venit cum nubibus... » (I, 7)².

Fol. 4 v^o. « III. *De voce simil[is] filio hominis.* Et vox illius tamquam vox aquarum... » (I, 15.)

Fol. 5 v^o. « IIII. *De Ephesi ecclesiæ.* Et angelo Ephesi ecclesiæ scribe... » (II, 1.)

Fol. 6 v^o. « V. *De Zmirne ecclesiæ.* Et angelo ecclesiæ Zmirne scribe... » (II, 8.)

Ibid. « VI. *De Pergami ecclesiæ.* Et angelo Pergami ecclesiæ scribe... » (II, 12.)

Fol. 7 v^o. « VII. *De Tiathyre ecclesiæ.* Et angelo Tiathyre ecclesiæ scribae... » (II, 18.)

Ibid. « VIII. *De ecclesia Sardis.* Et et (*sic*) angelo ecclesiæ Sardis scribe... » (III, 1.)

Fol. 8 v^o. « VIII. *De ecclesiæ Filathelfiæ.* Et angelo Filathelfiæ ecclesiæ scribe... » (III, 7.)

Ibid. « X. *De Laodicæ ecclesiæ.* Et angelo Loadiciæ (*corr.* Laodicæ) ecclesiæ scribe... » (III, 14.)

Fol. 9 v^o. « XI. *De visione sedis Dei. et seditia que sunt in cælo.* Post hec vidi hostium apertum... » (IV, 1.)

Fol. 10 v^o. [XII.] « *De librum scriptum intus et foris. VII. sigillis signatum.* Et cum darent illa quattuor animalia... » (IV, 9.)

Fol. 11 v^o. « XIII. *De agno occiso. qui habet cornua VII. et oculos VII.* Et vidi et ecce in medio throni... » (V, 6.)

Ibid. « XIII. *De sonitu angelorum.* Et vidi et audivi vocem angelorum... » (V, 11.)

Fol. 12 v^o. [XV.] « *De equo albo.* Et vidi quod apperuisset agnus unum... » (VI, 1.)

1. Le titre général est en lettres capitales, disposées sur trois lignes, rouge, verte et rouge, avec quelques lettres enclavées : on remarquera que le centre de plusieurs des lettres vertes est teinté de jaune.

2. Dernière ligne du fol. 3 v^o. On remarquera l'alinéa qui débute trois lignes plus haut : « Qui dilexit nos et lavit nos... » (I, 5.)

Fol. 12 v°. « XVI. *De equo rufo. Et cum apperuisset sigillum secundum...* » (VI, 3.)

Fol. 13. « XVII. *De æquo nigro et statera. Et cum aperuisset sigillum tertium...* » (VI, 5.)

Ibid. « XVIII. *De æquo pallido et fame. Et cum aperuisset sigillum quartum...* » (VI, 7.)

Fol. 13 v°. « XVIII. *De infantium occisorum. Et cum aperuisset quintum sigillum...* » (VI, 12.)

Ibid. « XX. *De perdicione sole et lune, et projectione stellarum. Et vidi cum aperuisset sigillum sextum...* » (VI, 12.)

Ibid. « XXI. *De quattuor ventis qui movent super terram. Post hec vidi quattuor angelos...* » (VII, 1.)

Fol. 14 v°. « XXII. *De martyribus qui sunt electi Dei. Post hec vidi turbam magnam...* » (VII, 9.)

Fol. 15 v°. « XXIII. *De septem angelos qui habebant vi. tubas. Et cum apperuisset sigillum septimum...* » (VIII, 1.)

Ibid. « XXIII. *De perdicione terræ et arborum et viride. Et primus angelus tuba cicinit...* » (VIII, 7.)

Ibid. « XXV. *De perdicione maris et navium. Et secundus angelus tuba cicinit...* » (VIII, 8.)

Fol. 16 v°. « XXVI. *De projectione stellarum et tertia pars aquarum. Et tertius angelus tuba cicinit...* » (VIII, 10.)

Ibid. « XXVII. *De percussione solis et lune et stellarum. Et quartus angelus tuba cicinit...* » (VIII, 12.)

Ibid. « XXVIII. *De aquile volanti. Et vidi et audivi vocem unius aquile...* » (VIII, 13.)

Ibid. « XXVIII. *De stellis qui cadunt in puteum. Et quintus angelus tuba cicinit...* » (IX, 1.)

Fol. 18 v°. « XXX. *De quattuor angelis qui alligati sunt in flumine magno. Post hec et sextus angelus tuba cicinit...* » (IX, 12.)

Ibid. « XXXI. *De visione (corr. invisione) æquos. Et ita vidi æquos in visione...* » (IX, 17.)

Fol. 19 v°. « XXXII. *De septem thon[itr]ua que Johannis vidit. Et vidi alterum angelum fortem...* » (X, 1.)

Fol. 20 v°. « XXXIII. *De duo olive et duo candelabra. Et vox quam audivi de cęlo iterum...* » (X, 8.)

Fol. 21 v^o. « XXXIII. *De bestia que ascendit de abyso.* Bestia que ascendit de abyso... » (XI, 7.)

Ibid. « XXXV. *De timore angelorum.* Et septimus angelus tuba cicinit... » (XI, 15.)

Fol. 22 v^o. « XXXVI. *De archa testamenti in templo Dei.* Et apertum est templum Dei... » (XI, 19.)

Ibid. « XXXVII. *De projectione angelis malis de cælo.* Et visum est aliud signum in cælo... » (XII, 3.)

Fol. 23 v^o. « XXXVIII. *De pugna sancti Michahelis cum dracone.* Et factum est prælium in cælo... » (XII, 7.)

Ibid. « XXXVIII. *De fuga muliere et draco sequitur.* Et postquam draco vident... » (XII, 13.)

Fol. 24 v^o. « XL. *De bestia que de mare ascendit super terram.* Et stetit (*corr.* steti) super arena maris... » (XII, 18.)

Fol. 25 v^o. « XLI. *De imago bestie que habet cornua duo similia agni.* Et vidi aliam bestiam... » (XIII, 11.)

Fol. 26 v^o. « XLII. *De agno qui stabat supra montem Sion.* Et vidi et ecce agnus stabat... » (XIV, 1.)

Fol. 27 v^o. « XLIII. *De honore et timore Dei cæli.* Et vidi alterum angelum volantem... » (XIV, 6.)

Ibid. « XLIII. *De projectione Babylonie.* Et alius angelus sequutus est dicens... » (XIV, 8.)

Ibid. « XLV. *De ira Dei et illis qui accipiunt carachterem bestie.* Et angelus tertius sequutus est... » (XIV, 9.)

Fol. 28 v^o. « XLVI. *De similem filio hominis qui habet falcem acutam.* Et vidi et ecce nubem candidam... » (XIV, 14.)

Ibid. « XLVII. *De vii. angelis qui habebant vii. plagas novissimas.* Et vidi aliud signum in cælo... » (XV, 1.)

Fol. 29 v^o. « XLVIII. *De consummatione vii. plagas novissimas.* Et post hæc vidi et ecce apertum est... » (XV, 5.)

Fol. 30 v^o. « XLVIII. *De meretrice magna qui sedit super aquas multas.* Et venit unus de vii. angelis... » (XVI, 1.)

Fol. 32. « L. *De projectione Babylonie.* Et post hæc vidi alium angelum discendentem... » (XVIII, 1.)

Ibid. « LI. *De exitu populi Dei a civitate illa.* Et audivi aliam vocem de cælo dicentem... » (XVIII, 4.)

Fol. 32 v^o. « LII. *De extingui lumine a Babylone.* Et sustulit unus angelus fortis lapidem... » (XVIII, 21.)

Fol. 33 v^o. « LIII. *De laude Dei post iudicium*. Post hæc audivi quasi vocem magnam... » (XIX, 4.)

Fol. 34 v^o. « LIIII. *De equo albo et qui sedebat super eum justus iudex*. Et vidi cælum apertum, et ecce equus... » (XIX, 11.)

Ibid. « LV. *De cæna Dei*. Et vidi unum angelum stantem in sole... » (XIX, 17.)

Ibid. « LVI. *De bella bestiarum*. Et vidi bestiam et reges terræ et exercitus... » (XIX, 19.)

Fol. 35 v^o. « LVII. *De liga satane per millos annos*. Et vidi angelum discendentem de cælo... » (XX, 1.)

Ibid. « LVIII. *De prima resurrectione*. Et vidi sedes, et sederunt super eas, et iudicium datum est... » (XX, 4.)

Ibid. « LVIII. *De solvetur satanas modico tempore de carcere suo post mille anni*. Et cum consummati fuerint mille anni... » (XX, 7.)

Fol. 36 v^o. « LX. *De throno magno et de iudicio Dei*. Et vidi thronum magnum candidum... » (XX, 11.)

Ibid. « LXI. *De cælo novo et terra nova*. Et vidi cælum et terram novam... » (XXI, 1.)

Fol. 37 v^o. « LXII. *De sponsa Christi, est civitas Hierusalem*. Et venit unus de vii. angelis habentem fialas... » (XXI, 9.)

Fol. 38 v^o. « LXIII. *De fonte aque vive et de ligno vite*. Et ostendit mihi fluvium aque vive... » (XXII, 1.)

Fol. 39 v^o. « LXIII. *Dei gratia faciebat ante pedes angeli*. Et postquam audissem et vidissem... » (XXII, 8.)

Ibid. (Sans n^o.) « *De firmatione libri*. Contestor ego omni audienti verba prophetiæ... (XXII, 18.) ... Gratia Domini nostri Jhesu Christi cum omnibus. EXPLICIT LIBER JOHANNIS. Ego Otoltus indignus præbiter scripsi. »

A ces soixante-quatre chapitres ne correspondent que trente-huit peintures¹ dans le manuscrit de Valenciennes, tandis que le manuscrit de Paris en compte quarante. L'illustration cependant est la même dans les deux manuscrits, à une seule excep-

1. On a compté comme trente-neuvième peinture un plan, à l'encre rouge, avec la légende : « Sancta (sic) tabernaculum. Sancta sanctorum », dessiné anciennement au milieu du fol. 2 et mesurant 130 millimètres sur 130 (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 1894, t. XXV, p. 229-230).

tion près, ainsi qu'il a été dit plus haut et comme le tableau suivant permet de le vérifier :

MS. DE PARIS	MS. DE VALENCIENNES	SUJET DES PEINTURES
I	I	Saint Jean reçoit le rouleau de l'Apocalypse.
II	II	Saint Jean debout de face.
III	III	Le fils de l'homme et les sept candélabres.
IV	IV et V	Les églises d'Éphèse, Smyrne et Pergame.
V	VI	Les églises de Thyatire et Sardes.
VI	VII	Les églises de Philadelphie et Laodicée.
VII	VIII	Médaille avec les symboles des Évangélistes.
VIII	IX	Saint Jean entre la colonne et l'ange.
IX	X	L'agneau avec les symboles des Évangélistes.
X	XI	Cavaliers avec l'arc et l'épée.
XI	XII	Cavaliers avec la balance et fuyant.
XII	XIII	Les cinq anges.
XIII	XIV	Saint Jean voit la foule des nations.
XIV	XV	Les premier et second anges sonnant de la trompe.
XV	XVI	Les troisième et quatrième anges.
XVI	XVII	Le cinquième ange et le puits.
XVII	XVIII	Le sixième ange et les deux cavaliers.
XVIII	XIX	L'ange sur terre et sur mer.
XIX	XX	Saint Jean reçoit le livre de la main de l'ange.
XX	XXI (1)	Le Christ en croix; Élie et Énoch.
XXI	XXI (2)	Le septième ange sonnant de la trompe.
XXII	XXII	La femme et le dragon.
XXIII	XXIII	La femme fuit devant le dragon.
XXIV	XXIV	La bête sort de la mer.
XXV	XXV	Saint Jean admire le dragon à deux cornes.
XXVI	XXVI	Saint Jean et l'agneau sur la montagne.
XXVII	XXVII	Les trois anges volant au ciel.
XXVIII	XXVIII	L'ange et le Christ avec sa faux.
XXIX	XXIX	Les sept anges portant leurs fioles, dont la première est renversée.
XXX	XXX	L'ange montre à saint Jean la femme sur la bête.
XXXI	«	Saint Jean et l'ange lui annonçant la chute de Babylone.
XXXII	XXXI	L'ange avec la pierre qu'il jette à la mer.
XXXIII	XXXII	Bienheureux les élus aux noces de l'agneau.
XXXIV	XXXIII	Le Roi des rois qui combat la bête.
XXXV	XXXIV	L'ange enchaîne le diable et le serpent.
XXXVI	XXXV (2)	Le Christ sur son trône.
XXXVII	XXXV (1)	Le diable et le serpent enchaînés dans l'enfer.
XXXVIII	XXXVI	La Jérusalem nouvelle.
XXXIX	XXXVII	L'ange montre sa perche à saint Jean.
XL	XXXVIII	Saint Jean aux pieds de l'ange.

La description qu'on vient de lire du contenu et de l'ornementation des deux manuscrits de Paris et de Valenciennes permet de les situer exactement dans le groupe carolingien des manuscrits illustrés de l'Apocalypse, où ils occupent une place à part¹. Il en est de même des manuscrits de Cambrai (quelque incomplet que soit celui-ci²) et de Trèves, dont la comparaison conduit à constater qu'ils sont, eux aussi, dérivés d'un même modèle, mais tout différent de celui qui a servi aux peintres des manuscrits de Paris et de Valenciennes.

H. OMONT.

1. Voir l'étude qui leur a été consacrée dans le *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, 1922, et pl. xiv-xxx. — Quelques miniatures des trois manuscrits de Trèves, Cambrai et Valenciennes ont déjà été reproduites par M. A. Boinet aux planches 153-159 de son album de la *Miniature carolingienne* (1913).

2. Il ne contient plus que quarante-six miniatures sur soixante-quatorze.

NOTES SUR UN MANUSCRIT DE FROISSART

ET SUR

PIERRE DE FONTENAY, SEIGNEUR DE RANCE

SON PREMIER POSSESSEUR¹

Au mois de juillet 1920, a été vendu à Londres un manuscrit des deux premiers livres des Chroniques de Froissart, provenant de la bibliothèque de Lord Mostyn². Ce manuscrit n'a pas été connu des éditeurs de Froissart, même des plus récents, Kervyn de Lettenhove et Siméon Luce. Seul Gaston Raynaud l'a signalé, sans autrement l'utiliser, dans l'introduction mise par lui en tête du livre II de l'édition publiée par les soins de la Société de l'Histoire de France³. L'existence en a été révélée en 1874 dans le *Fourth report of the royal Commission on historical manuscripts*, où, à la page 357 de l'appendice, sont décrits les manuscrits de l'hon. Lord Mostyn, à Mostyn-Hall, et Léopold Delisle a consacré à ce manuscrit une courte notice inspirée de ce rapport dans le tome XXXIV de la *Bibliothèque de l'École des chartes*⁴. Vendu à un collectionneur américain, M. Van Antwerp, de qui il a récemment passé à un autre amateur également américain, M. Courtland Bishop, ce manuscrit a pu, pendant un très court séjour en France, être rapidement

1. Je dois remercier tout particulièrement M^{me} George Madison Millard, de South Pasadena (Californie), qui a bien voulu non seulement me communiquer ce manuscrit, mais encore m'envoyer des reproductions photographiques des principales miniatures, ainsi que M. Leclert, de Troyes, et mes confrères MM. Henry Martin, Max Prinnet, Piétresson de Saint-Aubin et Berland, qui m'ont fourni de très utiles renseignements.

2. *Catalogue of very valuable illuminated and other manuscripts the property of the Lord Mostyn*, 1920, p. 11, n° 44.

3. *Chroniques de J. Froissart*, t. IX, introduction, p. vii.

4. Tome XXXIV (1874), p. 435.

examiné, ce qui permet d'en donner une description plus détaillée, bien qu'encore assez sommaire.

Ce manuscrit mesure 0^m369 sur 0^m275; il est écrit sur vélin, à deux colonnes à la page; chaque colonne de quarante-huit et quarante-neuf lignes. Il comprend 363 folios. Les lettres initiales des principaux paragraphes sont ornées d'écussons, soit de *sable semé de trèfles d'argent au léopard lionné du même*, soit aux mêmes armes parti *d'azur à trois broies d'or*. Le premier livre renferme vingt-quatre miniatures, le second en contient sept. Les miniatures qui se trouvent en tête de certains chapitres sont de la dimension de la colonne, celles placées au commencement de chacun des livres sont en pleine page. La première page est entourée d'un encadrement de fleurs à rinceaux, que tient de chaque main une femme à mi-corps, placée à l'angle droit, au bas de la page; un ange à la partie supérieure, du même côté, retient cet enguirlandement, auquel se suspend, à la partie inférieure gauche de la page, un petit personnage; au centre de cet encadrement, en haut et en bas, un écusson penché : *de sable semé de trèfles d'argent, au léopard lionné du même*, parti *d'azur à trois broies d'or*; l'écusson du bas est présenté par un ange aux ailes demi-éployées. A mi-hauteur, à droite, se voit un écu également penché : *de sable semé de trèfles d'argent, au léopard lionné du même*, timbré d'un heaume à lambrequins, cimé d'une tête de Maure dans un vol; dans les rinceaux de l'encadrement, une devise dix fois répétée : NULLE AULTRE. La miniature qui orne cette page renferme deux scènes. A gauche, un personnage agenouillé présente un manuscrit à un roi barbu, couronné en tête, revêtu d'une robe rouge à trois léopards d'or; quatre personnages se trouvent derrière le roi. A droite, un roi imberbe, couronné, vêtu d'une robe bleue fleurdelisée, et suivi également de quatre personnages, accueille et soutient de sa main une reine également couronnée, à la jupe mi-parti aux armes de France, mi-parti aux armes d'Angleterre, qui donne la main droite à un garçonnet, tête nue, vêtu d'une robe rouge aux trois léopards. Une suivante se tient derrière la reine. La première de ces scènes représente Froissart offrant ses Chroniques à Richard II, roi d'Angleterre; la seconde montre le roi de France Charles IV le Bel accueillant en France sa sœur Isabelle, femme du roi d'Angleterre Édouard II, ainsi que son neveu le futur Édouard III, âgé d'une douzaine d'années, lors-

qu'en 1326 la reine, fuyant la cour d'Angleterre, vint se réfugier en France¹.

La miniature placée en tête du second livre représente un personnage à cheval, lui quatrième, sortant d'une ville sur laquelle flotte l'étendard fleurdelisé, et dont le dessus de la porte est orné d'une tenture aux armes de la ville de Paris : *de gueules au navire d'or, au chef de France*; il se dirige vers une autre ville que surmonte l'étendard d'Angleterre. C'est le sire de Mussidan quittant Paris et se rendant à Calais. Cette miniature présente un particulier intérêt, car elle semble bien être la plus ancienne représentation en couleurs qui nous soit parvenue des armes de la ville de Paris.

Les vingt-neuf autres miniatures représentent les événements les plus importants de la guerre de Cent ans : batailles de Cassel (23 août 1328), de Cadsand (11 novembre 1337), de l'Écluse (24 juin 1340), de Guernesey (août 1342), de Blanquetaque et de Crécy (26 août 1346), de Newcastle upon Tyne (17 octobre 1346), de la Roche-Derrien (20 juin 1347) : tentative de Geoffroi de Charny pour dégager Calais (1349) : batailles de Poitiers (19 septembre 1356), du Cotentin (1356) : la fin de la Jacquerie en Beauvaisis (1358), le combat du Marché de Meaux (9 juin 1358), l'échauffourée de la porte Saint-Honoré 2 juillet 1358), le combat de Mauconseil (23 août 1358), la surprise de Roucy (décembre 1358), les batailles de Cocherel (16 mai 1364), de Navarette (3 avril 1367), de Montiel (14 mars 1369), la défaite anglaise de la Rochelle (23 juin 1372), les combats en Poitou (1372), l'engagement naval devant Cherbourg (1378), le couronnement de Charles VI (4 novembre 1380), la défaite des Gantois à Nivelles (13 mai 1381), la surprise de Bruges par les Gantois (3 mai 1382), le passage du pont de Comines (18 novembre 1382), la bataille de Rosebeke (27 novembre 1382), la bataille de Dunkerque (25 mai 1383). Parmi ces miniatures, quelques-unes sont particulièrement intéressantes : telles sont

1. Une description de ce manuscrit et la reproduction de deux des miniatures qui l'ornent ont été données dans *Illustrated catalogue of early printed books, rare manuscripts, royal documents, and reference books the famous William C. Van Antwerp collection of San Francisco, California...* The American Association, New-York City, 1922, in-8°. La miniature initiale du premier livre se trouve au commencement de ce catalogue; la description du manuscrit et la deuxième miniature, représentant la bataille de Poitiers, sont données au n° 19 du catalogue.

celles qui représentent les batailles de Cadsand, de Crécy, de Poitiers, de Cocherel, de Cherbourg, où à des hastes, entourant la colonne de texte, sont attachées à droite et à gauche des bannières portant les armoiries en couleurs des principaux chefs anglais et français.

M. Max Prinnet a, dans une communication faite à la Société nationale des Antiquaires de France dans la séance du 26 avril 1922, présenté de savantes remarques sur cette décoration héraldique. Il a expliqué la présence des nombreuses bannières peintes dans les marges et qui forment un complément des scènes de combat figurées en tête des chapitres; chacune d'elles rappelle l'un des capitaines qui ont pris part à l'action et à qui l'exiguïté du cadre n'a pas permis de donner place dans la scène du combat. Les bannières anglaises sont toujours placées à la droite du spectateur; les armes qu'elles portent se présentent dans le sens normal. Les bannières ennemies, placées à gauche, leur font face; les figures héraldiques y sont inverties, *contournées*, pour employer le terme technique. Quelques-uns de ces blasons sont d'un dessin assez caractéristique pour que, à la vue d'une simple photographie (seul moyen que l'on ait actuellement d'étudier le manuscrit), on puisse les reconnaître. Ce sont toujours ceux des princes et des chevaliers cités par Froissart comme ayant pris part aux combats. D'autres armoiries ne sauraient, au contraire, être identifiées avec certitude que lorsque les couleurs en seront connues.

Ce manuscrit contient, on l'a vu, le premier et le deuxième livre des Chroniques.

Fol. 1. Incipit : « Cy commencent les Croniques que fist maistre Frossart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Engleterre, d'Escoce et d'Espagne, lesquelles sont divisées en quatre parties.

« Le Prologue. Afin que honorables avenues et nobles aventures, fais d'armes, par les guerres de France et d'Engleterre, soient notablement registrez et miz en memoire perpetuel, par quoy les preux ayent exemple de eulz encouragier au bien faisant, je vueil traïtter et recorder l'histoire et matiere de grant loenge; mais ains que je le commence, je requier au Sauveur de tout le monde, qui de neant crea toutes choses, qu'il vueille creer et mettre en moy sens et entendement si vertueux, que ce livre que j'ay commencé je le peusse continuer et perseverer en tele maniere que tous ceulz et celles qui

le liront, verront et orront, y puissent prendre esbatement et plaisir, et je escheir en leur grace. Or dit et vray est que tous edifices sont ouvrez et maçonnez l'une pierre après l'autre, et toutes grosses rivières sont faites et rassemblées de divers lieux et plusieurs sorgons; aussi les sciences sont extraites et compilées de plusieurs clers, et ce que l'un ne scet l'autre scet, non pour quant rien n'est qui ne soit siés ou loing ou près, dont aussi pour attaindre et venir à la matiere que j'ay empris de commencer. Premièrement de la grace de Dieu et de la benoite Vierge Marie, dont tout confort et avancement viennent, je me vueil fonder et ordonner sur les vrayes Croniques jadis faites et rassemblées par venerable homme et discret seigneur monseigneur Jehan le Bel, chanoine de Saint Lambert de Liège, qui grant cure et tout bonne diligence mist en ceste matiere, et le continua tout son vivant au plus justement qu'il pot, et moult lui cousta à l'anquerre et à l'avoir, mais quelz frais qu'il y eust ne feist riens ne les plaigni, car il estoit riche et puissant, si les pouvoit bien porter et de soy meismes large, honorable et courtois, et qui volentiers veoit le sien despendre. Ainsi il fu en souvenir moult amis et secrés à très noble et doublé seigneur monseigneur Jehan... »

Chapitre 1. « Pour tous nobles cuers encouragier... »

Fol. 263. « Comment le roi Charles le Quint envoya à Montebourc messire Jehan de Vienne. Quant le roy de France..... et tindrent les François frontiere au pont d'Uve, à Carentan, à Saint Leu et par toutes les forteresces sur l'enclos de Constantin. » — (1 col. 1/2 et 2 ff. blancs.)

Fol. 261... « Cy commence la table du secont livre maistre Jehan Frössart. » — (4 ff., 129 chapitres.)

Fol. 265. « Cy commence le second livre maistre Jehan Frossart, et contient le premier chapitre comment le sire de Mucident, gascoing, se parti de Paris et vint à Calais et se tourna Englois. — Vous avez bien cy dessus oy recorder comment le sire de Moncident, se tourna François par la prise où il fu pris Aymet en Gascoingne, comment il vint en France veoir le roy de France, et sejourna un an ou plus à Paris, et tant y fu qu'il prist desplaisance, car il cuida au commencement et aussi au definement trouver au roy de France tel chose qu'il ne trouva mie, dont il se melancolia et se repenty grandement de ce qu'il s'estoit tourné François. »

« Encores avez vous oy comment le duc de Bourgongne et le duc Aubert de Baviere..... Alemans vont volentiers en pelerinage et l'ont eu et le tiennent de usage. »

Explicit : « Cy fine le second livre maistre Jehan Frossart. »

Le manuscrit, d'après ces caractéristiques, est étroitement apparenté aux manuscrits 2640, 2657, 2662 et 2675 de la Bibliothèque nationale, pour le premier livre, c'est-à-dire qu'il fournit le texte de la troisième catégorie de la première rédaction du livre I¹; quant au second livre, il appartient, comme l'a fort justement remarqué Gaston Raynaud, à la seconde famille de la rédaction primitive de ce livre, c'est-à-dire qu'il se rapproche du manuscrit Arundel 6711 du British Museum².

A première vue, l'écriture du manuscrit présente tous les caractères de la fin du XIV^e siècle; les miniatures, par leur aspect général, par le costume des personnages, par certains détails typiques, tels que le fond quadrillé azur et or de la miniature placée en tête du premier livre, appartiennent, elles aussi, à une école qu'il paraît difficile de faire descendre plus bas que la fin du XIV^e siècle. Ces premières constatations seraient suffisantes pour le dater des dernières années de ce siècle. L'examen des armoiries, et par suite leur détermination et les renseignements sur le propriétaire de ce beau manuscrit, corroborent cette première hypothèse.

Les écussons sont, avons-nous vu, soit de *sable semé de trèfles d'argent, au léopard lionné du même*, soit des mêmes armes parti *d'azur à trois broies d'or*; le rédacteur du *Fourth report*, interprétant les trèfles en fleurs de lis et le léopard lionné issant en léopard passant, les avait attribués à Thomas de Holland, comte de Kent, frère utérin du roi Richard II³. Cette attribution paraît erronée. Ces armes se retrouvent, — Léopold Delisle l'a signalé, — dans un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, avec la même devise : NULLE AULTRE, le manuscrit 1134 du fonds français⁴, qui est un *Recueil de moralitez des philosophes*; ce dernier manuscrit renferme, au folio 207 v^o, la mention suivante, d'une écriture de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle : « Ce livre cy est à messire Pierre de Fontenoy, chevalier, seigneur de Rance, conseiller et maistre d'hostel du Roy. » Pierre de Fontenay portait en effet *de sable semé de trèfles d'argent, au léopard lionné du même*⁵; il mourut au début de

1. *Chroniques de J. Froissart* (éd. Soc. Hist. de France), t. I, p. xxxiv.

2. *Ibid.*, t. IX, p. vii.

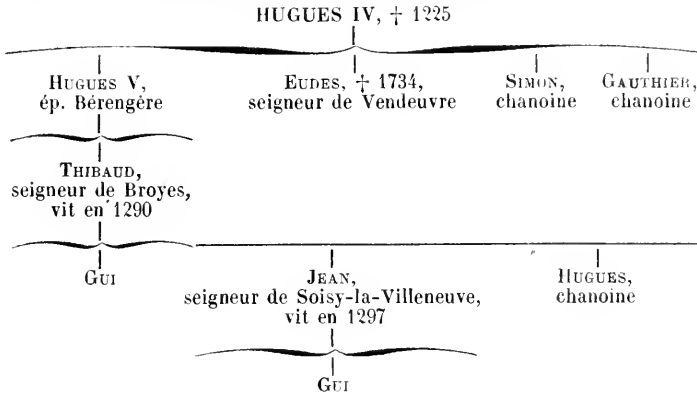
3. *Fourth report of the royal Commission*, p. 357.

4. Ce manuscrit appartient, à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle, à Nicolas Camuzat, le célèbre bibliophile troyen.

5. Bibl. nat., Pièces originales, vol. 1189, dossier Fontenay.

1427; il avait épousé, en 1393, Marie de Broyes, descendant de l'illustre famille champenoise de ce nom, qui portait d'azur à trois broies d'or¹.

1. Dans l'*Histoire généalogique de la maison de Broyes*, André Duchesne (p. 32) établit ainsi la descendance de Hugues IV, mort en 1225 :



Divers documents permettent, sinon d'établir la filiation, du moins de constater la survivance de la branche aînée de la maison de Broyes à la fin du XIII^e, au XIV^e et au début du XV^e siècle. Nous donnons ces textes par ordre chronologique :

1172. Confirmation par Hugues de Broyes des donations faites par son père et par ses prédécesseurs aux religieux d'Andecy (Arch. dép. de la Marne, fonds d'Andecy).

1225, avril. Autorisation accordée par Hugues de Broyes, chevalier, à Guillaume de Lintes, écuyer, de donner aux religieuses d'Andecy 40 setiers de blé et 40 sous provinois, à prendre sur le marché de Broyes (Ibid.).

1226, juillet. Approbation par Nicole, dame de Broyes, de la donation faite par son fils Renaud, de l'assentiment de son frère Hugues, seigneur de Broyes, et de Marguerite, femme d'Hugues, à l'église d'Andecy du terrage de Mondement (ibid., fonds d'Andecy, liasse 32).

1237, mai. Elisabeth de Châteauvillain atteste qu'Eude de Broyes et Agnès, sa femme, ont vendu à l'abbaye du Reclus 20 s. de cens à eux dus par les moines de cette abbaye, pour deux essarts sis au bois des Chapitons, et achetés de feu Simon de Commercy et de Hugues, sire de Broyes (Ibid.).

1239, février. Hugues, seigneur de Broyes, confirme l'approbation donnée par Adam de Lintes, écuyer, et Isabelle, sa femme, au don fait par Gaucher de Puits à la prieure et au monastère d'Andecy, de terrage à la Gerbe et du cens de Broussy-le-Grand (ibid., liasse Broussy-le-Grand).

1239, mars. Confirmation par Hugues [V], sire de Broyes, au moment de son départ pour la croisade, de chartes en faveur de l'abbaye d'Oyes, du consentement de sa femme B[érengrère] et de ses enfants (Arch. dép. de l'Aube, 5 G. 123).

Les Fontenay appartenait à une famille de la région

1250. Approbation par Hugues, sire de Broyes, d'un désistement de Jean, fils de Gaucher Cor..., en faveur de la même abbaye (Ibid.).

1276. Approbation par Thibaud, seigneur de Broyes, des acquisitions faites par l'abbaye d'Oyes dans ses domaines (Ibid.).

1280, 25 juillet. Eudes de Broyes, seigneur de Châtillon, assure ne posséder aucun droit de pêche à Saint-Prix (Ibid.).

1284, 4 décembre. Notification par Hugues de Broyes, chanoine de Saint-Quiriac de Provins, seigneur de Broussy-le-Grand et Saint-Prix, de l'accord conclu entre l'abbaye d'Oyes et la communauté de Saint-Prix relativement aux bois de Saint-Pierre (Ibid.).

1284, novembre. Thibaud, seigneur de Broyes, notifie le partage des bois de Saint-Pierre entre l'abbaye d'Oyes et la communauté de Saint-Prix et entre cette communauté et Hugues de Broyes, seigneur desd. lieux (Ibid.).

1302, 25 septembre. Quittance de Gui de Broyes, chevalier, de 24 l. t., pour le service par lui accompli en Flandre (Bibl. nat., ms. Clairambault, vol. XXII, n° 155).

1304, mai. Échange de serfs entre Gui, seigneur de Broyes, chevalier, et l'abbaye d'Oyes (arch. dép. de l'Aube, 5 G. 123).

1314. Adhésion de Gui de Broyes, chevalier champenois, à la ligue des seigneurs bourguignons contre Philippe le Bel (Bibl. nat., ms. fr. 31903).

1325, 17 septembre. Oudard de Broyes, écuyer, seigneur d'Almende, confirme l'amortissement fait par lui et par sa femme, Jeanne de Verdelot, de biens à Almende, en faveur des chanoines de Saint-Bier (Arch. nat., JJ 62, n° 506).

1331, 17 novembre. Mention de Jeanne de Broyes, dame de Sergines, veuve de Gilles de Sergines, chevalier, et de Jean et Geoffroi de Sergines, ses fils (Ibid., J 193, n° 63).

1339, 17 février. Quittance de Jean de Broyes, écuyer, au receveur de Champagne, de 2 l. t. pour ses gages et ceux de six écuyers de sa compagnie servant en la guerre de Guienne (Bibl. nat., ms. Clairambault, t. XXII, n° 156).

1340. Jean de Broyes, chevalier, est choisi par Jean, sire de Châtillon, pour établir l'assiette de 300 l. t. de rente en faveur de sa fille Jeanne, fiancée à Gillequin, fils de Jean de Rodemache, chevalier (Ibid., ms. fr. 31903).

1353, 15 octobre, 6, 17, 27 novembre. Quittances de Guillaume de Broyes, écuyer, de ses gages en l'armée de Saintonge (Ibid., ms. Clairambault, t. XXII, nos 157, 158, 159, 160).

1367. Gui de Broyes, chevalier, s'oppose aux criées des terres de son frère Giard ; mentions dans l'acte de J. de Broyes, dit de la Ferté-Milon, de Giard de Broyes, seigneur de la Grange-aux-Bois, d'Alemans, Brécy, Périgny, Rumilly et autres terres dans la châtellenie de Sézanne (Ibid., dossiers bleus, t. CXL, Broyes 14).

1371, 24 février. Jean, seigneur de Broyes, chevalier, nomme comme procureurs, pour les affaires qu'il a au Parlement, M^e Raoul de Prelles, M^e Jean de Lapon, M^e Guillaume du Chastel, etc. (Arch. nat., X^{1c} 22, n° 52).

1381. Mention de Hugues de Broyes, écuyer (Bibl. nat., dossiers bleus, t. CXL, Broyes).

1391. Mention de Hugues de Broyes, de Marie de Thorotte, dame de Broyes, et de Jeanne, sa fille (Ibid.).

troyenne, et qui tirait son nom du village de Fontenay, sis aujourd'hui au canton de Chavanges, dans le département de l'Aube. On rencontre, au XIII^e siècle, Ithier de Fontenay qui, avec sa femme Marguerite, acquit, en 1235, de l'abbaye de Boulancourt¹, le franc-alleu de Sainte-Marie à Pomereuil²; et, au XIV^e siècle, un autre Ithier qui, en 1342, rétrocéda cette même terre à la même abbaye³. Mais rien ne permet de rattacher à cette famille les personnages du même nom que l'on trouve dans la seconde moitié du XIV^e siècle, et dont le premier connu est Nicolas, père de Pierre de Fontenay.

Nicolas de Fontenay appartenait, semble-t-il, à cette catégorie de fonctionnaires financiers dont la fortune fut si grande en ce siècle, et dont quelques-uns arrivèrent rapidement à une éminente fortune, tels les Le Mercier et les d'Orgemont, pour ne citer que les plus célèbres. Dès le mois d'octobre 1360, on le voit exercer à Troyes la charge de fermier de l'imposition de 12 deniers par livre sur les vins et les grains, pour la rançon du roi Jean⁴. Un acte du 11 avril 1366 le qualifie d'écuyer⁵ et, en 1371, son crédit était assez établi, et sa fortune assez assise, pour que Charles V l'ait choisi avec le duc d'Anjou, les comtes d'Etampes, de Tancarville, de Brienne, l'archevêque de Sens, l'abbé de Fécamp, le sire de Châtillon, Bureau de la Rivière, Philippe de Savoisy, Nicolas Braque, Pierre de Chevreuse, Jean Culdoë, Hugues Aubriot et autres, comme caution de l'emprunt de 100,000 francs d'or par lui contracté à Avignon auprès des banquiers de cette ville⁶. Devenu bailli de Troyes vers 13717, il occupait encore ces fonctions en 1380, et il intervenait en cette

1400, 10 avril. Appel par Jehan de Broyes, écuyer, d'une sentence du bailli de Meaux (Arch. nat., X^{te} 79^e, n° 296).

1404, 22 janvier. Hommage rendu à la dame de Broyes, par Hugues de Broyes, des marais de Saint-Gond (Bibl. nat., dossiers bleus, t. CXL, Broyes 31).

1409. Mention de Hugues de Broyes, chevalier (Ibid.).

1. Haute-Marne, cant. de Montierender, comm. de Longeville.

2. Chartes de Boulancourt. Communication de M. Leclert, de Troyes.

3. Ibid.

4. Bibl. nat., ms. Clairambault, t. LXI, n° 4731. Publié par M. Louis Batifol, dans *Jean Jouvenet, prévôt des marchands de la ville de Paris*, p. 273, pièce justif. n° I.

5. Arch. nat., T 5753, fol. 81 v°.

6. L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, dans *Coll. de doc. inédits*, n° 861.

7. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1451, fol. 65, 75.

qualité le 16 avril de cette année dans un conflit entre les habitants de Chassenoy et Marguerite de Saint-Verain, dame de Saint-Bris¹. Qualifié d'écuyer et de seigneur de Pars-les-Chavanges en 1375², il était, un peu plus tard, revêtu du titre de chevalier, et devint général conseiller et trésorier sur le fait des aides³; en 1382-1383, il prit part aux campagnes dirigées par le gouvernement de Charles VI en Flandre⁴, et, en 1384, ses services étaient assez appréciés pour que, lorsque dans l'été de cette année on pensa pouvoir aboutir à la conclusion d'une paix avec l'Angleterre, il ait été, avec les ducs de Berry et de Bourgogne, l'un des négociateurs chargés de mener cette affaire à bonne fin, aux pourparlers de Boulogne-sur-Mer⁵.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, avait du reste depuis longtemps apprécié et utilisé ses qualités financières; lorsque, en 1370, le prince eut obtenu des États de Bourgogne la création pour deux ans de greniers à sel dans le duché, Nicolas de Fontenay avait été commissaire pour en surveiller l'établissement⁶. Conseiller du duc et gouverneur de ses finances, Nicolas de Fontenay figure plusieurs fois dans les comptes ducaux, à l'occasion d'obligations de sa charge⁷: il apparaît lors de la réglementation des obsèques de Louis de Maele, beau-père de Philippe le Hardi en 1384, et lors de la réception à la cour du duc de Bourgogne, en 1392, du duc d'Autriche, gendre de Philippe le Hardi. Une lettre fort curieuse, adressée par son mari à Marguerite de Flandre, montre la place que tenait Nicolas de Fontenay dans l'administration financière. La duchesse avait demandé à son mari, alors à Lille, ce qu'il convenait de faire pour cette réception: « Tres chiere et amée compagne, répondait le duc, nous ne voulons pas grans frais et missions estre fais pour la venue de nostre dit fils, ne aussi n'est aucun besoing, attendu que les nopces et solemnizations de mariage ont esté faittes assez solennellement,

1. Arch. nat., X^{1c} 40^b, n° 159.

2. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 1189, dossier Fontenay, n° 3.

3. Ibid., n° 4 et 5.

4. Ibid.

5. Ibid., n° 6.

6. Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 32, et Th. Boutier, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, t. II, p. 229.

7. Bernard et Henri Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*, t. II, n° 565, 1118, 1657, 2527, etc.

ne que aussi l'on mande pour ce moult de dames et de chevaliers, fors seulement des plus prouchains de vous, et aussi que nostre dit fils et ceux de sa compaignie soient deffraiez pour trois ou quatre jours seulement, et pour pourveoir et ordonner de l'argent qui pour yceulx frais seroit necessaire, avons mandé à messire Nicolas de Fontenay qu'il se traist tantost par devers vous, et pensons qu'il y soit de present¹. » Au début de 1396, Nicolas de Fontenay s'occupait encore avec le chancelier de Bourgogne, Jean Canard, évêque d'Arras, et avec le sire de Vergy de questions concernant les finances ducales². Il mourut le 31 mars de cette année³.

Nicolas de Fontenay avait su, tant par ses actes d'administration privée que par l'importance de ses fonctions à la cour de France et auprès de Philippe le Hardi, constituer une belle fortune. Déjà en 1371, il présentait une garantie suffisante pour être choisi comme caution par Charles V; plus tard, en 1386, au moment de l'expédition projetée par Charles VI contre l'Angleterre, il avançait au roi la somme considérable de 2,000 francs d'or⁴. Ses gages devaient être élevés; il recevait en outre de nombreux dons, destinés à récompenser ses services. En 1383, après l'expédition de Flandre, Charles VI lui accordait 1,000 francs d'or⁵; en 1384, lors des négociations de Boulogne, il lui faisait payer 2,000 francs⁶; de son côté, le duc de Bourgogne, à diverses reprises, lui fit de semblables générosités; en septembre 1388, il lui donnait 2,160 livres⁷; en 1392, 200 livres⁸, et les comptes ducaux doivent certainement contenir d'autres mentions de même nature.

Le fortune privée de Nicolas de Fontenay paraît également avoir été solidement établie en Champagne et aux environs de Paris. En Champagne, elle formait trois groupes: l'un aux environs de Brienne et de Chavanges; le second dans la vallée de la Vanne, près Estissac; le troisième dans la ville de Troyes: on

1. Ernest Petit, *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, d'après les documents inédits. *Philippe le Hardi*, première partie, 1363-1380, t. I, p. 13.

2. Bibl. nat., coll. de Bourgogne, t. XXIV, fol. 61 v°.

3. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1503, fol. 33.

4. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 1189, dossier Fontenay, n° 9.

5. *Ibid.*, n° 4.

6. *Ibid.*, n° 7.

7. Bibl. nat., ms. fr. 31339, fol. 2 v°.

8. *Ibid.*

ignore quand il acquit la seigneurie de Rance, au comté de Brienne, appartenant alors à la maison de Luxembourg¹; il possédait également des biens à Fontenay-les-Chavanges², à Courcelles³, dont il acquit, en 1393, la justice haute, moyenne et basse et la taille de Pierre de Chaumesnil, ainsi que diverses portions de terres aux villages de Valentigny⁴ et de Beaufort, aujourd'hui Montmorency⁵; il était également dans cette même région possessionné à Aillefol, aujourd'hui Gerosdot⁶, à Braux⁷, à Joncreuil⁸, à Lentilles⁹ et à Yèvre¹⁰; le second groupe de ses biens se trouvait dans la vallée de la Vanne, autour d'Estissac, alors nommé Saint-Liebaut¹¹, et l'on peut assez aisément suivre la succession de ses acquisitions. La première paraît remonter au 11 avril 1366¹², date à laquelle il acquit par donation de Jean d'Ancey, seigneur de la Planche, plusieurs pièces de terre aux finages de Saint-Liebaut, de Thuisy¹³ et de Neuville¹⁴; l'année suivante, Jean de Chaumont, tuteur des enfants mineurs de Pierre de Dampierre, lui vendit, moyennant 40 fr. d'or, qui lui étaient dus par les mineurs, et 64 fr. de fleurs de lis d'or,

1. Aube, cant. de Brienne. Il y avait fait élever un pont, que le comte fit démolir et que Fontenay rétablit d'ordre du roi (Arch. nat., X1c 58a, n° 226).

2. Aube, cant. de Brienne, comm. de Chavanges.

3. Aube, cant. de Brienne. Cette acquisition est mentionnée dans le ms. fr. 1139, et peut-être de la main de Camuzat : « J'ay veu un contract de vendue, passé l'an 1393, contenant Nicolas de Fontenay, chevalier, seigneur de Saint-Liebault, d'Origny et de Rance, avoir achepté de Pierre de Chaumesnil, escuyer, la taille de la ville de Courcelles et environs; — item, 50 journées de terre es finaiges de Valentigny et de Beaufort; — item, la justice haulte, moyenne et basse dud. Courcelles et generalment toutes autres choses que iceluy escuyer a aud. Courcelles et que feu Ferry de Rance y tenoit, mouvant icelle terre dou fié de monseigneur de Vertus à cause de sa chastellenie de Ronnay, par et y parmi le pris et somme de cent dix livres. »

4. Aube, cant. de Brienne.

5. Aube, cant. de Chavanges.

6. Aube, cant. de Brienne.

7. Aube, cant. de Chavanges.

8. Ibid.

9. Ibid.

10. Aube, cant. de Brienne.

11. Le nom fut changé lors de l'érection de cette terre en duché en faveur de la maison de la Rochefoucauld.

12. Sur ces acquisitions, consulter Brusley-Mosle, *Notice sur Estissac et Thuisy*. Troyes, 1911, P. Nouel, in-8°, 123 p. et plans. Cf. également Arch. nat., T 575³, *passim*, inventaire des titres de la seigneurie de Villemaur.

13. Aube, cant. et comm. d'Estissac.

14. Aube, cant. d'Estissac.

une maison, grange, pourpris, terres, jardins et courtins près de Loigny¹; ces premières acquisitions furent complétées quelques années plus tard, quand, au début de 1370, Nicolas de Fontenay acheta à Jean d'Ancey la partie par lui possédée de la seigneurie de Saint-Liébaud, comprenant maison close de fossés et pourpris, valant annuellement 40 soudées de terre, le moulin neuf et les droits sur la rivière de Vanne, la moitié de la justice, censives, droits de remanance, pains dus à Noël par chaque chef d'hôtel, droits d'usage dus par les habitants, ainsi que la totalité de la justice de Loigny². Il en prêtait hommage le 20 mars à la comtesse de Flandre, à cause de sa seigneurie de Villemaur, et le 27 mars mainlevée lui était donnée de la saisie féodale³. Dès lors, il ne cessa d'agrandir ce domaine; en 1374, il acquérait, moyennant 60 fr. d'or, la terre, seigneurie et justice de Thuisy, et diverses terres auprès du moulin neuf de Saint-Liébaud⁴; le 23 mai 1375, Jacques, seigneur d'Arbot et de Septmoutiers, lui vendait ce que lui-même avait jadis acquis de Robert d'Anglure, seigneur en partie de Saint-Liébaud, moyennant 60 l. de rente⁵; le 11 mai 1387, Jean de Moyardon et Guyotte, sa femme, lui cédaient leurs biens à Saint-Liébaud, Thuisy et Loigny⁶; Jean de Verdun, écuyer, coseigneur de Saint-Liébaud, lui transportait, le 11 juillet 1387, moyennant 70 l. t., une place fermée de fossés et plusieurs héritages à Thuisy avec droits de haute, moyenne et basse justice⁷; d'autres achats de Nicolas de Fontenay l'avaient rendu propriétaire des seigneuries du Grand et du Petit-Valcon⁸ et de celle de Bucey en Othe⁹. D'autre part, il possédait la seigneurie d'Origny¹⁰, non loin de Romilly-sur-Seine; celle de Buxeuil, aux environs de Bar-sur-Seine¹¹, et celle de Bouy, près de Trainel¹². A Troyes, il

1. Arch. nat., T 575³, fol. 81 v°. Cette localité sise dans le territoire d'Estissac a disparu.

2. Ibid., fol. 81 v°.

3. Ibid., fol. 77.

4. Ibid., fol. 84 v°.

5. Ibid., fol. 81.

6. Ibid., fol. 84 v°.

7. Ibid.

8. Cf. Brusley-Mosle, *ouvr. cité*. Valcon, comm. et cant. d'Estissac.

9. Aube, cant. d'Estissac.

10. Aube, cant. de Romilly-sur-Seine.

11. Aube, cant. de Bar-sur-Seine.

12. Aube, cant. de Nogent-sur-Seine.

était détenteur de plusieurs maisons sises dans la rue de la Saunerie (depuis rue de la Monnaie); l'une d'elles appartenait à la fabrique de Saint-Urbain qui, antérieurement à 1373, l'avait donnée en bail emphytéotique à Pierre Graissiolin, changeur, moyennant une rente annuelle de 7 l.; Nicolas de Fontenay la posséda ensuite, « à cause de feu Jehanne, sa femme, jadis fille de feu Pierre le Graz »; une autre, qui tenait d'une part à la première et d'autre à Rémi de Pleurre, drapier, et qui avait issue rue de Colawerdie, devait 8 l. t. de rente annuelle au roi: elle avait pour enseigne le Chaperon; on la nommait aussi la « maison de Rouen, car là estoient jadis les halles du roy »¹. Enfin, dans la paroisse de Saint-Germain-les-Corbeil, Nicolas de Fontenay avait acquis de Philippe Ogier², conseiller du roi, un important fief, dit le Val-Coquatrix³, consistant en un hôtel avec colombier, jardins, le tout entouré de murs, deux étangs, deux garennes, six arpents de vignes, le tout contenant trente arpents; du Val-Coquatrix dépendaient deux cent quarante arpents de terre, treize arpents de pré, six cent cinquante-deux arpents de bois, et plusieurs fiefs assis à Bouillé, près Villouvette⁴, à Lieusaint⁵, à Monceau-le-Châtel⁶, au Perray⁷, au vieux marché de Corbeil, à Étiolles⁸, au moulin Paillart, sur l'Essonne; le seigneur du Val-Coquatrix avait le droit de justice haute, moyenne et basse sur ses fiefs et percevait 28 l. de rente annuelle sur diverses maisons sises à Corbeil, à Villecouverte, à Tigery⁹, à Monceau, à Lieusaint et à Essonnes.

Nicolas de Fontenay paraît avoir été marié trois fois. D'après un acte concernant la possession de sa maison de la rue de la Saunerie, à Troyes, il aurait épousé Jeanne, fille de Pierre le

1. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Piétrisson de Saint-Aubin. — Cf. sur ces maisons, le ms. lat. 9119 de la Bibliothèque nationale.

2. D'après Lebeuf (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, éd. Bournon, t. V, p. 83-85), le Val-Coquatrix aurait été possédé par Charles V; Philippe Ogier l'eut jusqu'à sa mort et Charles VI en aurait fait don, le 16 mars 1381, au duc de Bourgogne.

3. Arch. nat., S 3396, doss. 2.

4. Seine-et-Oise, cant. de Corbeil, comm. de Saint-Germain-lès-Corbeil.

5. Seine-et-Marne, cant. de Brie-Comte-Robert.

6. Seine-et-Oise, cant. de Corbeil.

7. Ibid.

8. Ibid.

9. Ibid.

Graz¹. D'autre part, dans l'analyse de l'acte d'acquisition de la seigneurie et justice de Thuisy, le 3 août 1374, il est dit que cet achat fut fait par messire Nicolas de Fontenay et demoiselle Marguerite de Thuisy, sa femme². Enfin, on sait qu'il avait épousé Catherine de l'Hospital, fille de Jeanne Braque³ et de Jean de l'Hospital, et que cette dernière était morte avant le 8 octobre 1396⁴ et avait été enterrée en la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Merry. Ce fut en effet sa mère, Jeanne Braque, veuve en secondes nocés de Philippe de Beaumont, seigneur de Luzarches, qui eut le bail et gouvernement de sa petite-fille Catherine de Fontenay, encore mineure⁵.

De ses trois unions, Nicolas de Fontenay eut trois filles et un fils : Jeanne, Marguerite, Catherine et son fils Pierre, qui firent partage de la succession paternelle le 9 mai 1396⁶.

Jeanne de Fontenay avait épousé Guillaume des Boves, écuyer tranchant de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, qui la laissa veuve avant 1427⁷; dans la succession paternelle, elle obtint la moitié de la seigneurie de Saint-Liébaud, — qu'elle et son mari abandonnèrent, en 1398, à sa sœur Marguerite et à son mari, Jean de Courcelles⁸, — et la terre de Bouy.

Marguerite de Fontenay était mariée vraisemblablement en 1395⁹ à Jean de Courcelles, seigneur de Courcelles, échanson et

1. Voir plus haut, p. 310.

2. Arch. nat., T 575³, fol. 84 v°. Cette analyse du XVIII^e siècle est assez fautive; Nicolas de Fontenay est désigné comme seigneur de Pars et Briolles.

3. Jeanne Braque, fille de Nicolas et de Jeanne du Tremblay, avait épousé : 1^o Jean de l'Hospital, dont elle était veuve en 1376; 2^o Philippe de Beaumont, seigneur de Luzarches, mort avant 1393.

4. Un mandement de Philippe le Hardi, du 8 octobre 1396, indique que Catherine (appelée Jacqueline) de Fontenay, fille de Nicolas et de Catherine de l'Hospital, était sous le gouvernement de son aïeule maternelle Jeanne Braque, dame de Luzarches (Bibl. nat., coll. de Bourgogne, t. XXVI, fol. 184).

5. *Ibid.*, t. LI, fol. 99.

6. Arch. dép. de l'Aube, E 558 et 574. Cf. également Brusley-Mosle, *ouvr. cité*, p. 27-28.

7. Cf. plus loin, p. 325.

8. Le 23 mai 1398, Jean de Courcelles prêtait hommage au duc de Bourgogne, seigneur de Viliemauro, pour la partie de la seigneurie de Saint-Liébaud qu'il avait acquise de Guillaume des Boves et de Catherine de Fontenay (Arch. nat., T 575³, fol. 77).

9. Le 27 septembre 1395, le duc de Bourgogne gratifiait Jean de Courcelles de 2,000 l. pour accroissement de son mariage et pour reconnaissance de ses services (Bibl. nat., ms. fr. 31915, fol. 16).

panetier de Philippe le Hardi, conseiller de Charles VI, qui joua un rôle important dans les événements du règne et qui devint plus tard, après la mort du roi, conseiller de Henri VI et du duc de Bedford¹: Jean de Courcelles et sa femme héri-

1. Jean de Courcelles était peut-être fils de Pierre de Courcelles, enquêteur et maître des eaux et forêts de Champagne en 1375. Il tirait son nom de Courcelles, au canton de Brienne, département de l'Aube, localité où, en 1393, Nicolas de Fontenay avait acquis les droits appartenant à Pierre de Chaumesnil (Ibid., plus haut, p. 308, note 3). Jean de Courcelles était également un important fonctionnaire de la cour des ducs de Bourgogne: conseiller et chambellan de Charles VI des 1402 (Bibl. nat., Pièces orig. 383, Courcelles, n° 4), en 1411 il reçut du roi 1,000 fr. d'or pour l'aider à acheter une maison à Paris (Ibid., n° 3), quand il venait à son service. Il figure, en effet, à diverses reprises parmi les membres du Conseil du roi en 1410 et 1411 (Arch. nat., JJ 165, fol. 65 v°, 118 v°, 196 v°, 254 v°) et lors des rapprochements du duc de Bourgogne avec Charles VI (Noël Valois, *le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, p. 123, 131). Partisan acharné de Jean sans Peur, comme son beau-frère Pierre de Fontenay, il fut avec lui mêlé aux luttes des Bourguignons et des Armagnacs et aida à la soumission de la région troyenne au parti anglo-bourguignon (voir plus loin, p. 320). Après la mort de Henri V et de Charles VI, il devint l'un des plus fermes soutiens du gouvernement de Henri VI et du duc de Bedford, dont il était maître d'hôtel. Il remplit pour le compte du régent diverses missions diplomatiques, accompagna le duc de Bedford et l'évêque de Thérouanne dans un voyage qu'ils firent dans les diverses provinces soumises à la domination anglaise en 1429 (Bibl. nat., Pièces orig. 383, Courcelles, n° 6). Il figure fréquemment parmi les membres du Conseil jusqu'en 1433 (Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, nos CIX, CX, CLV, et Le Cacheux, *Actes de la chancellerie de Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise*, t. I, p. 311, 395, 399, 405; t. II, p. 182, 185, 190, 207, 240). Son zèle fut abondamment récompensé, et il fut l'un de ceux qui profitèrent le plus largement, avec ses beaux-frères, des confiscations prononcées par le gouvernement de Henri VI sur les fidèles de Charles VII. Déjà, en 1418, le duc de Bourgogne lui accordait une pension de 1,000 l.; en janvier 1423, Henri VI lui fit don d'un hôtel à Paris, rue des Poullies, confisqué sur Jean Coignet (éd. Léon Mirot, *Notes sur un hôtel de la rue des Poullies*, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XLIV (1917); quelques mois plus tard, au mois de mars, il se faisait donner le château de Blandy (Seine-et-Marne, cant. du Châtelet-en-Brie), confisqué sur le comte de Tancarville; la Chapelle-Gauthier (Seine-et-Marne, cant. de Mormant), Mormant (Seine-et-Marne), Roissy (Seine-et-Marne, cant. de Tournan), la Forêt (Seine-et-Marne, cant. de Tournan, comm. de Chaumes), confisqués sur Jean Jouvenel des Ursins; la terre de Marly (Seine-et-Oise, cant. de Luzarches), saisie sur Jean de Bray; Nantouillet (Seine-et-Marne, cant. de Claye-Souilly), La Borde (Seine-et-Marne, cant. de Mormant, comm. de Châtillon-la-Borde et La Chapelle-Gauthier), Lumigny (Seine-et-Marne, cant. de Rozoy), enlevés à Philippe de Melun (Longnon, *ouvr. cité*, n° XXXVIII). En 1429, pour le récompenser de la terre de Courcelles, qui, au moment du traité de Troyes, avait été

tèrent la moitié de la terre de Saint-Liébaud, celle de Parsles-Chavanges et le fief du Val-Coquatrix, qu'ils vendirent le 4 mai 1398 à Hervé de Neuville, conseiller du roi, et à Marguerite Alory, sa femme, moyennant 3.400 l.¹.

Catherine, la plus jeune fille de Nicolas de Fontenay, était encore mineure en 1396, à la mort de son père. Elle fut placée sous le bail et gouvernement de son aïeule maternelle Jeanne Braque, dame de Luzarches², et elle hérita les seigneuries d'Or-

donnée en récompense à un autre personnage, et pour l'indemniser des pertes par lui subies pendant les troubles, on lui assigna 350 l. t. sur les terres revenues à la couronne à la mort du comte de Salisbury, entre autres sur la terre de Tréauville (Manche, cant. des Pieux), la Folletière, Champoy et des Pendus (Calvados, cant. d'Orbec), qui avaient appartenu au seigneur de Loigny, avec possibilité d'échange avec le détenteur de Courcelles (Arch. nat., JJ 174, n° 276). En 1432, le 23 février, Jean de Courcelles reçut encore, « à cause de ses notables services et des grans pertes et domniages qu'il a soufferts et soutenuz pour le fait de la guerre, tant en la perdicion et desolacion d'aucunes des forteresses, maisons, terres et seigneuries que nageres il avoit au pays de Champaigne comme autrement », toutes les maisons, vignes, terres, prés, cens et rentes, revenus et possessions de Henri de Lisac, puis d'Audry de Valins, chevalier, et de Louis de Luxembourg, évêque de Théroouanne, assis à Montreuil-sous-Bois, près Paris (Arch. nat., JJ 175, n° 72); le 23 décembre 1433, Henri VI lui accordait tout ce que Jean Boutier, Pierre de Villars, dit Pelloë, Jean de Montaudier et sa femme, et Aubert Le Fèvre avaient au bailliage de Meaux et dans la châtellenie de Provins, et qui avait été confisqué pour crime de rébellion, désobéissance et lèse-majesté (ibid., JJ 175, n° 176), et, par lettres datées de Kentford, le 18 septembre 1433, le même roi lui donna ce qui, en Cotentin et au bailliage de Caen, avait appartenu à Jean de Villiers, dit Sauvage, chevalier, puis à Jean Cherewynd, écuyer anglais, décédé (ibid., JJ 175, n° 271). Indépendamment, en effet, de la perte de Courcelles, le seigneur de Saint-Liébaud avait eu à souffrir des guerres. Lorsque Troyes eut fait sa soumission à Charles VII, le château de Saint-Liébaud fut occupé par le sire de Barbazan et démantelé (Th. Boutiot, *ouvr. cité*, t. II, p. 13), et ce fut seulement en janvier 1440 que le roi autorisa Marguerite de Fontenay, veuve de Jean de Courcelles, à le réédifier avec fossés, pont-levis et boulevard (Arch. nat., T 575³, fol. 82, et Th. Boutiot, *ouvr. cité*, t. II, p. 520). Jean de Courcelles, qui, le 9 décembre 1435, faisait don à son fils Pierre de ses terres de Saint-Liébaud, Thuisy, Valcon et Chenegy (Arch. nat., T 575³, fol. 82), mourut peu après, laissant comme enfants : 1° Pierre, qui épousa, le 4 novembre 1444, Prégente de Melun, fille de Philippe de Melun, seigneur de la Borde; 2° Jeanne, mariée, le 14 juin 1423, à Pierre de Chauvigny, écuyer, seigneur de Soustour; 3° Marguerite, qui épousa, le 9 janvier 1436, Jean de Veelu, seigneur de Fojou; 4° Marie, mariée, le 15 mars 1438, à Guillaume de Melun.

1. Arch. nat., S 3996, doss. 2.

2. Voir plus haut, p. 311.

gny¹, de Bucey en Othe² et de Valcon³. Catherine de Fontenay épousa en premières noces, antérieurement à 1410, Charles de l'Isle, également fonctionnaire de Philippe le Hardi et qui, le 1^{er} juillet 1410, prêtait hommage à Guy de Pontailler, seigneur de Chenegy, pour la terre de Valcon⁴; devenue veuve, elle se remaria à Richard Marbury ou Merbury⁵ qui, après avoir, avec

1. Arch. dép. de l'Aube, E 558.

2. Aube, cant. d'Estissac. Cf. Arch. dép. de l'Aube, E 507.

3. Cette possession du fief du Grand et du Petit-Valcon explique les droits que Catherine de Fontenay avait conservés à Saint-Liébaud; c'est ainsi que, le 24 janvier 1400, un accord intervenait au Parlement de Paris entre l'abbaye de Notre-Dame de Dilo, d'une part, Jean de Fontenay, bail de sa sœur Catherine (ce qui suppose la mort de Jeanne de l'Hospital), et Jean de Courcelles, comme mari de Marguerite de Fontenay, d'autre part, au sujet des moulins de Chichery, près Saint-Liébaud. Nicolas de Fontenay avait affermé des moulins à blé et à foulon, en 1377, moyennant une rente annuelle de 10 l. t., et avec obligation de faire exécuter certains travaux à Chichery et à Loigny. Non seulement il n'avait tenu aucune de ses promesses, mais avait laissé le moulin tomber en ruines et avait compromis les intérêts de l'abbaye, qui attaqua ses héritiers. Un accord finalement intervint, les Fontenay payèrent 120 écus d'or et reconnurent les droits des religieux (Arch. nat., X1^c 79ⁿ, n° 60).

4. Brusley-Mosle, *ouvr. cité*. — Cf. Arch. nat., T 575³, fol. 50 v°.

5. Ce personnage, d'origine anglaise, vint en France, vraisemblablement à la suite de Henri V; il se distingua au siège de Touques et à celui de Melun; il collabora, avec le comte de Salisbury, aux opérations militaires devant Pontoise et Vernon, fut chargé de la garde du pont de Meulan et nommé capitaine de Gisors en 1424-1425 (Arch. nat., JJ 175, n° 231); aussi fut-il lui aussi largement récompensé lors des confiscations. Dès le mois de septembre 1423, il recevait les terres, seigneuries, cens, rentes, revenus qui appartenaient à Marie de Ferrières, femme de Richard de Tournebus, chevalier, tant à Gisors que dans le bailliage, jusqu'à 200 l. t. de revenu (Ibid., JJ 172, n° 362); le 18 juillet 1424, on lui donnait les terres confisquées sur la dame de la Londe, fille de Jean de Lisle, seigneur de la Londe, fils aîné de Jean de Lisle, seigneur des Bourris, et veuve de Charles de Saint-Sauflieu, et qui avaient été tout d'abord attribuées à Jean de Helland, jusqu'à concurrence de 350 l. t. de revenu (Ibid., JJ 173, n° 65); le 23 mars 1423, « en reconnaissance de ses services... depuis la défense de Touques » et « pour recompense de sommes et deniers » pour ses services au siège de Melun, au siège « derrenierement tenu devant Moymer par feu le comte de Salisbury, es villes de Pontoise et de Vernon, comme en la sauegarde du pont et forteresse de Meulent », il recevait les terres de Grippon, de Dangé et de Saint-Malo au bailliage de Cotentin, auj. dans le département de la Manche, confisquées sur Raoul Tesson, en échange des terres de Condé et de Baguet, aux vicomtés d'Auge et d'Orbec, jusqu'à 700 l. t. de revenu (Ibid., JJ 175, n° 231). Successivement capitaine pour Henri VI de Vernon, de Verneuil (1430), de Pontoise (1434), bailli de Gisors (1440), il redevint capitaine de cette dernière ville (1448). Au mois d'octobre 1449, après de longs pourpar-

ses beaux-frères, suivi le parti anglo-bourguignon, se rallia à Charles VII en 1449 et devint bailli de Troyes.

Quant au fils de Nicolas de Fontenay, Pierre, il dut naître vers 1360-1365 : on le trouve en effet chevalier en 1388 et prenant part dans la compagnie de Jean de Mornay et sous le gouvernement de Gui de la Trémoille à la campagne dirigée contre le duc du Gueldre¹. Il semble bien qu'il soit issu du premier mariage de Nicolas de Fontenay avec Jeanne le Graz : c'est en effet du chef de sa mère qu'il possédait à Troyes des maisons rue de la Saunerie, dont l'hôtel du Chaperon, qui, après sa mort sans hoir direct, passèrent à des familles troyennes, auxquelles il était allié². En 1388, il reçut en don de son père la seigneurie de Buxeuil³ et, lors du partage de 1396, il obtint comme part d'héritage la seigneurie de Rance et tout ce que son père possédait à Fontenay, à Chavanges, à La Brau, à Beaufort, à Verdunet, à Yèvre, à Courcelles et à Aillefol⁴. Entré en possession de ces biens, Pierre de Fontenay

lers auxquels prirent part le sénéchal de Poitou, Paviot, écuyer d'écurie de Charles VII, et Pierre de Courcelles. — ces deux derniers parents de Marbury, — il rendit la ville de Gisors au roi de France, sous condition de libération de deux de ses enfants faits prisonniers à Pont-Audemer et de restitution des terres que sa femme possédait en France, Champagne et Brie (*Chronique du héraut Berry*, dans Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 440) ; il jura de demeurer bon Français. Il devint en effet capitaine de Saint-Germain-en-Laye, au nom de Charles VII, avec les profits et émoluments de cette charge sa vie durant, chambellan du roi et bailli de Troyes. Il vivait encore le 18 octobre 1452, date à laquelle, il percevait, au nom de sa femme, 200 l. p. de rente annuelle sur le château d'Ermenonville, détenu par Jean de Chalon, seigneur de Ligny-le-Châtel (Bibl. nat., Pièces orig. 383, dossier Courcelles, n° 8). Un de ses fils, Jean, fut employé à des négociations secrètes.

1. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 2 v°.

2. Cf. plus haut, p. 310. — L'une de ces maisons, appartenant à Saint-Urbain et donnée en bail emphytéotique à Pierre Graissiolin, après avoir été possédée par Nicolas, puis par Pierre de Fontenay, était détenue, en 1471, par Nicolas de Marisy, à cause de sa femme, fille de feu Pierre de Corberon (Arch. dép. de l'Aube, 7 H. 148, fol. 26 v°). Quant à l'hôtel du Chaperon, qui relevait du roi à cause du château de Troyes, il faut peut-être y voir la maison qui, en 1479 et en 1486, était possédée par Michel Morel (Arch. nat., P 165¹, n° 176, et P 165², n° 185). En tout cas, on la retrouve en 1513 aux mains de Pierre Maillié et d'Isabeau, sa femme, « à cause d'elle, héritiers en partie de messire Pierre de Fontenay, chevalier » (Bibl. nat., coll. de Champagne, t. LXV, fol. 25 v°).

3. Arch. dép. de l'Aube, D 83, fol. 5.

4. Ibid., E 558 et 574.

fit, le 12 septembre 1396, hommage lige au roi pour ce qui relevait du château de Troyes, à savoir tout ce qu'il possédait à Aillefol et à Troyes. A Aillefol, il tenait l'étang de Putemuze, contenant cinquante-six arpents, valant annuellement 20 s. t. l'arpent, soit 56 l., avec haute, moyenne et basse justice « qui peut peu valoir, ce n'estoit en cas éminent, c'est assavoir de trouver aucun malfaiteur oud. étang »; l'étang du Parc, contenant quarante arpents, rapportant 40 l. t. de revenu annuel, avec la justice haute, moyenne et basse; à Troyes, l'hôtel du Chaperon, tenant à lui-même et à Rémi de Pleure, drapier, et valant 8 l. t. de revenu annuel¹. Les étangs d'Aillefol avaient été acquis par Nicolas de Fontenay sur Guillaume de Fuligny qui en contesta vainement la propriété en 1399², et il paraît bien que Pierre de Fontenay ait considérablement accru ce domaine, car, dans un aveu rendu au roi le 12 septembre 1404, il y est fait mention de deux cent quatre-vingt-neuf arpents de terre, de près, de cent arpents d'étang et de cinq cens arpents de bois, plus les censives et autres redevances³.

De bonne heure, Pierre de Fontenay était, suivant l'exemple de son père, entré au service du duc de Bourgogne. Déjà, en 1388, on l'a vu prendre part à la campagne de Gueldre; en 1392, il était chambellan de Philippe le Hardi qui lui faisait un don de 200 l.⁴, et, lorsqu'en 1393 il épousa Marie de Broyes, ce prince, pour l'accroissement de son mariage et pour l'attacher de plus en plus à sa personne, la gratifia de 1,000 francs d'or⁵. Maître d'hôtel de Philippe le Hardi, Pierre de Fontenay conserva après 1404 ces fonctions auprès de Jean sans Peur. Il paraît avoir été spécialement chargé de l'approvisionnement de l'hôtel ducal, et à diverses reprises on le voit, soit voyageant en Champagne pour le compte du duc⁶, soit appelé d'urgence de son château de Rance pour faire les achats nécessaires en prévision d'un prochain séjour de Jean sans Peur à Paris⁷, passant des marchés de blé, de foin, d'avoine, de bûches, de charbon pour l'hô-

1. Arch. nat., P. 172^A, n° 13.

2. Ibid., X^{1c} 77, n° 46 (11 février 1399).

3. Ibid., P. 172^A, n° 17 (12 septembre 1404).

4. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 8 v°.

5. Ibid., coll. de Bourgogne, vol. XXIV, fol. 62 v°.

6. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1538, fol. 76 v°.

7. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 3.

tel et allant à Arras en rendre compte à son maître¹, soit venant de Lihons en Santerre à Paris, afin de s'occuper des devoirs de sa charge². Ces fonctions l'amenaient à exercer une sorte de police dans l'intérieur de l'hôtel, et c'est ainsi qu'il eut à plaider contre un nommé Étienne Laisié qui, se trouvant dans l'hôtel de Philippe le Hardi, avait été accusé de vol de divers objets, dont un gobelet d'or, et que Pierre de Fontenay avait, pour ce méfait, fait incarcérer et mettre à la question de telle sorte que le malheureux inculpé avait eu un bras mutilé pour le reste de ses jours³. Mais ces fonctions tout administratives n'absorbaient pas complètement l'activité de Pierre de Fontenay ; on le voit, en 1407, chargé d'organiser le tournoi qui eut lieu à Lille et où un chevalier bourguignon, Jean de Kærmalec, devait soutenir le combat contre un écuyer anglais⁴. Il prit part, en 1408, à l'expédition dirigée par Jean sans Peur contre les Liégeois⁵ ; et, de même que son père avait, en 1384, été employé aux négociations franco-anglaises de Boulogne-sur-Mer, de même Pierre de Fontenay paraît, surtout après l'assassinat du duc d'Orléans, avoir été, à diverses reprises, chargé de missions de confiance et dénotant une certaine habileté diplomatique ; en 1408 particulièrement, on le voit, le 6 juillet, envoyé par Jean sans Peur vers le roi de Navarre, à Paris, lui parler de « certaines choses touchans mondit seigneur », et portant d'urgence la réponse à Nivelles en Brabant⁶ ; en octobre de cette même année, il venait de Gand à Paris « vers le roy, la royne et aultres qui estoient à Paris, pour certaines choses touchans mondit seigneur⁷ » ; l'année suivante, Jean sans Peur et Charles VI le chargeaient également de diverses missions de confiance⁸.

Non seulement, en effet, les ducs de Bourgogne avaient su apprécier ses mérites, mais la cour de France avait, elle aussi, expérimenté ce que pouvait faire ce personnage. De bonne

1. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1554, fol. 178 v°.

2. Ibid., B 1556, fol. 142.

3. Arch. nat., X^{1c} 930, n° 456 (4 juin 1407).

4. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1554, fol. 78 v°, et B 1556, fol. 145.

5. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. IV, p. 153.

6. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1556, fol. 149 v°.

7. Ibid., fol. 142 v°.

8. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 3.

heure, Charles VI dut l'employer et, de fait, le 16 mai 1403 il mandait aux ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, alors souverains gouverneurs des aides, de lui payer 200 fr. d'or en récompense de ses services dans la guerre, en compagnie du duc de Bourgogne, et pour certaines autres causes¹. Les connaissances financières de Pierre de Fontenay l'avaient fait nommer général conseiller sur le fait des aides, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1409², où il remplaça Jean de Montagu comme général « gouverneur des finances du roi tant sur le fait du domaine que sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, pour la dépense tant des hostels de nous [le roy], de nostre tres chiere et amée compagne la royne », que de celui du dauphin Louis, duc de Guyenne³. De nombreux actes émanés de lui permettent de le suivre dans l'exercice de ces fonctions⁴. Sa faveur à ce moment était à son comble, du moins aux périodes où l'influence bourguignonne dominait auprès de Charles VI. Pierre de Fontenay et son beau-frère, Jean de Courcelles, qui devaient tant au duc de Bourgogne, étaient de ses plus zélés partisans. Pierre de Fontenay avait la haute main sur l'administration des hôtels royaux, Jean de Courcelles siégeait au conseil; ils durent l'un et l'autre rendre de notables services à Jean sans Peur dans sa lutte contre le parti orléanais et, si l'on ignore exactement le rôle que remplit alors Pierre de Fontenay, on peut légitimement supposer qu'il fut des plus importants, puisque Charles, duc d'Orléans, dans sa requête adressée au Parlement le 29 mai 1411, le désignait comme son mortel ennemi et demandait son éloignement⁵. Aussi n'est-on pas étonné de rencontrer les deux beaux-frères parmi les chevaliers qui, en 1412, accompagnèrent le duc de Bourgogne et le roi, au moment où ce dernier vint assiéger Bourges, principale forteresse des princes du sang révoltés contre son autorité; pour subvenir aux dépenses de la campagne et aider les finances royales, Fontenay engageait au roi une par-

1. Bibl. nat., Pièces orig. 1189, dossier Fontenay, n° 14.

2. Ibid., n° 15. Don de 400 fr. d'or à Pierre de Fontenay, que le roi a déchargé de son poste de général conseiller sur le fait des aides.

3. A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance cabochienne*, p. 55, n. 3. Cf. également Bibl. nat., ms. fr. 25708, n° 628.

4. Bibl. nat., Pièces orig. 1189, dossier Fontenay, nos 17, 19, 24, etc., et nouv. acq. fr. 7966, fol. 183.

5. A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 14. — Cf. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 411.

tie de la vaisselle d'argent doré, tasses et aigüères¹, et se portait, comme l'avait fait son père du vivant de Charles V, caution pour Charles VI jusqu'à concurrence de 2,000 l., somme au sujet de laquelle il plaidait encore avec Jean de Compans en 1425². Bien que bourguignon de marque, Pierre de Fontenay se trouva cependant, au moment du triomphe passager des extrémistes cabochiens, désigné comme l'un des fonctionnaires royaux dont les traitements grevaient trop lourdement le budget de la couronne, et il figure dans cette liste comme membre de la Chambre aux deniers³. Mais, jusqu'en avril 1413, il paraît avoir gardé toutes ses fonctions⁴. Puis il se retrouva tout entier engagé dans la lutte entre Bourguignons et Armagnacs et y prenant une part active. En janvier 1414, il passait revue à Lihons sous les ordres du sire de Hames, chevalier banneret servant Jean sans Peur⁵; le 29 mai de cette année, il servait sous les ordres du sire de Châteauvillain et passait revue à Châtillon-sur-Seine⁶. Il servit Jean sans Peur tant dans la guerre en Tonnerrois que dans les préliminaires de son alliance avec Henri V, et si, durant quelques années, on ne retrouve nulle trace de lui, on peut cependant préjuger du rôle qu'il joua avec Jean de Courcelles, en voyant la part qu'ils prirent à partir de 1417 pour la soumission d'une partie de la Champagne au duc de Bourgogne. Il accompagnait, en 1417, l'armée bourguignonne lors de la campagne dans cette région; le 30 avril 1417, il était présent à la reddition de Troyes et aux réunions qui aboutirent à la désignation du sire de Toulangeon comme gouverneur⁷ et, le lendemain, il passait revue de diverses compagnies que le duc de Bourgogne convoquait à Beauvais pour

1. Arch. nat., AB XIX 202, papiers Douët d'Arcq. Compte de Raymond Raguier au sujet d'un emprunt fait pour le siège de Bourges. « De messire Pierre de Fontenay, chevalier, conseiller et maistre d'hostel du roy..., 3 tasses et 2 aigüeres d'argent blanc vairé, pesant vi mars 1/2, estimez au prix de 6 l. 1 s. t. le marc... 42 l. 5 s. t., valent 53 l. 16 s. p. »

2. Ibid., X¹ 4794, fol. 143 v°, à la date du 25 août 1425, et X¹ 1480, fol. 331, à la date du 1^{er} septembre 1425.

3. A. Coville, *ouvr. cité*, p. 171.

4. Le 24 avril de cette année, il s'occupait encore avec J. Piquet, chevalier, comme commis au gouvernement des hôtels royaux (Bibl. nat., Pièces orig. 1189, dossier Fontenay, n° 32).

5. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 3.

6. Ibid.

7. Th. Boutiot, *ouvr. cité*, t. II, p. 363.

les conduire à Paris au service du roi, du royaume et de la chose publique¹. Il est vraisemblable que, lorsque Charles VI, Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne résidèrent à Troyes et entreprirent les négociations avec l'Angleterre qui aboutirent, après l'assassinat de Montereau, au traité de Troyes et à la reconnaissance de Henri V, devenu gendre de Charles VI, comme héritier futur du trône, Pierre de Fontenay et Jean de Courcelles durent avoir un rôle important, surtout dans une région où leurs familles tenaient un rang considérable et où se trouvaient leurs biens patrimoniaux. La situation de Pierre de Fontenay croissait en proportion des services qu'il rendait à la cause bourguignonne. En février 1419, il était délégué avec le sire de Chastellux et Pierre Cauchon pour exposer au Parlement, devant les trois chambres, en présence des représentants de l'Université, du prévôt des marchands et des échevins et bourgeois de Paris, au nombre en tout de 200 assistants, les lettres émanant du roi et du duc de Bourgogne, adressées au Parlement et au recteur de l'Université sur la politique du royaume². Lorsque la mort violente de Jean sans Peur eut irrémédiablement déchaîné la guerre civile, il fut, avec Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, Blanchet Braque, seigneur de Saint-Morice, et Jean de Courcelles, un des commissaires chargés de la réforme générale du royaume afin de poursuivre et juger des crimes et des excès commis par les perturbateurs et infracteurs de la paix, meurtriers du duc de Bourgogne³. Sa participation aux affaires du royaume devient de jour en jour plus active. Le 27 février 1421, il se présente au Parlement, chargé d'exposer diverses requêtes, au nom de la duchesse de Bourgogne, au sujet de l'expédition des jugements⁴. La mort de Henri V plaça à la tête du gouvernement anglo-français le duc de Bedford, dont il était maître d'hôtel et l'un des plus intimes confidents. Aussi, à la mort de Charles VI, en octobre 1422, le voit-on prendre une place prépondérante. Il est substitué à l'un des exécuteurs testamentaires décédés du roi défunt ; il est chargé de régler ses funérailles et de dresser l'inventaire de ses biens mobiliers⁵. Avec son beau-frère Jean de

1. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 3 v°.

2. A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Fauquembergue*, t. II, p. 256.

3. Th. Boutiot, *Histoire de Troyes...*, t. II, p. 405.

4. A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Fauquembergue*, t. II, p. 23.

5. *Ibid.*, t. III, p. 39.

Courcelles et avec le second mari de sa plus jeune sœur Catherine, remariée à Richard de Marbury, chevalier anglais, qui prit une part active aux expéditions militaires depuis 1415, il entre dans la familiarité du régent : on le retrouve dans les conseils de gouvernement. Au lendemain de la mort de Charles VI, c'est lui qui se présente au Parlement, afin de savoir comment on nommera Henri VI ; le désignera-t-on comme roi de France et d'Angleterre ? Ou attendra-t-on avant de prendre une résolution l'arrivée des ducs de Bourgogne et de Bedford¹ ? Cette dernière résolution prévalut, et l'on sait qu'elle aboutit à l'adoption du double titre royal. Quelques mois plus tard, Pierre de Fontenay semble avoir été mêlé aux négociations relatives au mariage du duc de Bedford avec Anne de Bourgogne, fille de Jean sans Peur ; le duc l'envoyait en effet, au mois de mars de cette année, pendant quarante-cinq jours, à 8 fr. par jour, en Bourgogne et environs vers « Madame de Bourgogne, Mesdemoiselles ses filles, pour choses interessant grandement le bien, honneur et profit du roi et du régent² » : or, cette mission se rattachait vraisemblablement au mariage qui fut célébré à Troyes le 13 mai 1423 ; Pierre de Fontenay y assistait et, lorsque quelques jours plus tard le régent quitta la ville, son conseiller y demeura avec Regnier Pot, Jean de Courcelles et Jean de Clamecy, afin de rassembler en six jours la somme de 10,000 francs imposée à la ville et aux localités entre Troyes et Provins pour subvenir aux dépenses nécessitées par le siège et la démolition des places fortes sises sur la Seine et entre les deux villes³. Demeuré général des finances, Pierre de Fontenay était, en même temps, chargé de missions diplomatiques : en décembre 1424, il se trouvait en Angleterre⁴. Lui et les siens montraient une activité et une fidélité

1. A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Fauquembergue*, t. III, p. 66.

2. Bibl. nat., Pièces orig. 1189, dossier Fontenay, n° 33.

3. Th. Boutiot, *ouvr. cité*, t. II, p. 405.

4. Arch. nat., P 1652, n° 157. 1424, 11 mars, Amiens : « Henry, par la grace de Dieu roi de France et d'Angleterre, à noz amez et feaulx gens de nos comptes, etc. Comme nostre amé et feal conseiller Pierre de Fontenay, chevalier, seigneur de Rance, maistre d'hostel de nostre tres cher et tres amé oncle Jehan, regent le royaume de France, duc de Bedford, ait esté par devers nous en nostre royaume d'Angleterre et, le cinquiesme jour de decembre dernierain passé, nous ait fait personnellement les foy et hommage qu'il estoit tenu nous faire pour raison des terres qu'il tieng de nous en nostre royaume de France à cause de nos chasteaulx et chastellenies de Troyes et Bar sur Seine,

lité sans bornes au jeune Henri VI et au duc de Bedford; pendant que Fontenay mettait au service du pouvoir ses connaissances financières, Richard de Marbury défendait les places fortes de la vallée de la Seine aux confins du Vexin et de la Normandie contre les armes de Charles VII¹, et Jean de Courcelles assistait le régent dans les conseils du gouvernement². Ces services leur valaient honneurs et profit.

Déjà Pierre de Fontenay avait, à maintes reprises, obtenu des dons considérables tant du duc de Bourgogne que de Charles VI. Dès le 7 juillet 1392, Philippe le Hardi lui donnait 200 l.³; à l'occasion de son mariage, il lui accordait 1,000 fr. d'or, le 20 mars 1393⁴; c'était encore 200 fr. le 18 octobre 1403⁵; un autre don de 200 fr. le 25 mai 1406⁶; une pension annuelle de 240 fr., payable mi à la Saint-André mi le 31 mai, à partir de 1408⁷; le 24 novembre 1409, l'accomplissement d'une mission lui valait une gratification de 1,000 fr. d'or⁸; aux étrennes de 1410, il recevait 200 fr.⁹; 40 fr. à celles de 1411¹⁰ et 800 fr. le 22 février 1413¹¹. D'autre part, Pierre de Fontenay avait pu, à divers moments, éprouver la générosité royale. La part qu'il avait prise en 1403 aux hostilités contre l'Angleterre lui valait, le 13 mai de cette année, un don de 200 fr. d'or¹². Devenu gouverneur des finances des hôtels royaux, il recevait indépendamment de ses gages, s'élevant annuellement à 1,000 fr.¹³, des marques particulières de la bienveillance du roi.

ou autrement, auxquels foy et hommage nous le avons receu, sauf nos drois en l'autrui; nous, par l'advis de nostre dit oncle, vous mandons et commandons et expressement enjoignons... Donné à Amiens, le onziesme jour de mars, l'an de grace mil CCCC vint et trois et de nostre regne le second. Par le Roy, à la relacion de monseigneur le regent le royaume de France, duc de Bedford.

P. MILET. »

1. Cf. plus haut, p. 314, note 5.
2. Cf. plus haut, p. 312, note 1.
3. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 2 v°.
4. Ibid., coll. de Bourgogne, vol. XXIV, fol. 62 v°.
5. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1588, fol. 148 v°.
6. Ibid., B 1547, fol. 80.
7. Ibid., B 1556, fol. 24 v°.
8. Bibl. nat., ms. fr. 31389, fol. 3.
9. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1558, fol. 38 v°.
10. Ibid., B 1570, fol. 199.
11. Ibid., B 1572, fol. 32.
12. Bibl. nat., Pièces orig. 1189, dossier Fontenay, n° 14.
13. Ibid., n° 24.

Le 29 juillet 1410, Charles VI mandait à Pierre des Essarts, prévôt de Paris, conseiller et maître d'hôtel du roi, souverain gouverneur des finances des aides, de payer à Pierre de Fontenay 4,000 fr. d'or à lui donnés en récompense de ses services et pour lui permettre de soutenir son état et les frais d'être chaque jour autour du roi et à son service. ainsi que pour acheter un hôtel à Paris¹; un peu plus tard c'était, le 9 octobre de cette même année, 2,000 l. t. qui lui étaient accordées². Ces dons, joints aux émoluments de ses charges, augmentaient la fortune de Pierre de Fontenay; comme tant d'autres, il en profita, peut-être au détriment de la saine administration des deniers publics, et lors des remontrances adressées en 1413 au roi par l'Université de Paris, on lui reprochait, ainsi qu'à Piquet de la Haye, l'élévation des dépenses de l'hôtel, qui montaient à 450,000 l. au lieu de 94,000 l. « C'est avec cet argent qu'ils se sont enrichis outre mesure, qu'ils se sont achetés un mobilier somptueux, fait construire de magnifiques hostels et qu'ils étalent un luxe royal³ ».

Lorsque le duc de Bedford fut devenu maître du royaume, lorsque les partisans de Charles VII eurent vu leurs biens confisqués et donnés aux Français ralliés à la dynastie étrangère, ce fut une véritable curée, à laquelle Pierre de Fontenay et ses beaux-frères prirent part avec une avidité sans vergogne. Chacun d'eux reçut une ample part des biens arrachés aux Français demeurés fidèles au dauphin. Pendant que Jean de Courcelles se faisait attribuer les biens du comte de Tancarville et de J. Jouvenel des Ursins, de Jean de Bray et de Philippe de Melun, du sire de Loigny, de Henri de Lisac, de Jean Boutier, de Pierre de Villars, de Jean de Montaudier, d'Aubert Le Fèvre, de Jean de Villiers et l'hôtel de Jean Coignet en la rue des Poulies à Paris⁴, et que Richard de Marbury se faisait donner les terres et seigneuries de la veuve de Richard de Tournebu, de Jean de l'Isle et de sa famille, et celles de Raoul Tesson⁵, Pierre de Fontenay n'était pas moins bien partagé, et il semble bien qu'il se fit mettre en possession, comme l'avaient fait ses beaux-frères, — et comme il paraît avoir été fréquemment fait, — de bien

1. Bibl. nat., Pièces orig. 1889, dossier Fontenay, n° 21.

2. *Ibid.*, n° 26.

3. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 749.

4. Voir plus haut, p. 312, note 1.

5. *Ibid.*, p. 314, note 5.

appartenant à des parents ou à des alliés de la famille¹, demeurés partisans de Charles VII. En effet, dès 1423, Henri VI lui donnait tout ce que Bernard Braque et Charles Culdoë possédaient à Châtillon-sous-Bagneux²: de même, cette même année il recevait les biens que Guillaume Tois, bourgeois de Paris, possédait à Saint-Denis, c'est-à-dire l'hôtel dit le Chat-Bonifaux, avec moulins, prés, vignes, pressoir, vivier, prés et terres, et que Tois avait légués à l'abbaye de Saint-Denis³. Au mois de juin, en récompense des services qu'il avait rendus à Charles VI et à Henri V, et qu'il rendait actuellement au duc de Bedford, le roi lui accordait les terres, héritages, cens, rentes, revenus, possessions et biens sis tant en la ville de Troyes qu'aux villages de Bierne⁴ et de Savoye⁵, appartenant à Jean Jouvenel, chevalier, et à Odouard de La Haye, rebelles et désobéissants, jusqu'à valeur de 120 l. p. de rente annuelle, eu égard à ce que ces biens valaient quinze ans auparavant⁶. Enfin, le 25 septembre 1425, Henri VI confirmait le bail que les chapelains de la chapelle Braque lui avaient fait d'une maison de la Corne-de-Cerf, sise à Paris, rue des Boucheries du Temple ou de Braque, qui avait jadis dépendu du vaste hôtel de Nicolas et de Robert Braque, et qui fut depuis connue sous le nom d'hôtel de Rance⁷.

Pierre de Fontenay ne jouit pas longtemps de sa fortune. Il

1. Un mariage unit peu après la famille de Melun à celle de Courcelles; le premier mari de Catherine de Fontenay se nommait Charles de l'Isle; la dernière femme de Nicolas de Fontenay était une Braque. Le 26 avril 1429, Jean des Boves, dit Sauvage, vraisemblablement fils de Jeanne de Fontenay et de Guillaume des Boves, dit Sauvage, recevait de Henri VI un hôtel dit Maurevert, avec terres, cens, rentes, revenus et possessions, qui furent au seigneur de Lignières, assis au bailliage de Melun, 4 l. de rente sur un hôtel qui avait appartenu à Enguerrand de Marcoignet, assis à Melun, et qui avaient été confisqués; le tout jusqu'à 100 l. p. de rente, valeur en 1410 (Arch. nat., JJ 174, n° 289).

2. Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse et de la ville de Paris*, éd. Bournon, t. III, p. 577.

3. *Ibid.*, t. I, p. 597.

4. Bierne, Aube, comm. de Bouilly, cant. de Villemereuil.

5. Savoye, Aube, comm. de Moucey, cant. de Villemereuil.

6. Arch. nat., JJ 172, n° 333, fol. 172 v°. Publié par Louis Batiffol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1441)*, n° 303, p. XXIII.

7. Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, n° LXXXVI. — Sur cet hôtel, cf. Léon Mirot, *L'Hôtel et les collections du connétable de Montmorency*, p. 21.

mourut en effet au début de l'année 1427¹, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Marie de Broyes. Ses trois sœurs et sa femme obtinrent de Henri VI, le 21 février 1427², délai pour prêter hommage et faire aveu et dénombrement de ses biens; ils les héritèrent paisiblement et la soumission que les Courcelles, les Boves et les Marbury firent à Charles VII³ leur en assura la paisible possession⁴.

En résumé, le manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Lord Mostyn, aujourd'hui possédé par M. Courtland Bishop, renferme le texte des deux premiers livres des chroniques de Froissart, appartenant à la première rédaction du livre I et à la rédaction primitive du livre II.

Ce manuscrit, richement enluminé, a été écrit pour un personnage important de la cour de Charles VI, Pierre de Fontenay; il contient à de nombreux exemplaires des écussons aux armes de ce personnage et de sa femme, Marie de Broyes. Il est donc postérieur au mariage de Pierre de Fontenay et de Marie de Broyes, qui eut lieu au début de 1393. On ne saurait, d'autre part, le faire descendre plus bas que 1426, Pierre de Fontenay étant mort au début de 1427. Mais, d'après l'écriture et d'après le style des miniatures, on peut le dater des dernières années du xiv^e siècle ou des premières années du xv^e siècle.

On en ignore les destinées après la mort de Pierre de Fontenay jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Une mention à la fin du manuscrit est ainsi conçue : « Hunc librum Gulielmo Cecilio, equiti aurato donavit fidelissimus T. Buckehurst. » On peut facilement reconnaître dans ces personnages Thomas Sackville, pre-

1. Le 16 avril 1427, Regnault Doriac, maître des comptes, prêta serment comme trésorier de France et général gouverneur des finances avec M^r Pierre de Cantelieu, à la place de Pierre de Fontenay, chevalier, seigneur de Rance, décédé (Tuetey, *Journal de Nicolas de Fauquembergue*, t. II, p. 229).

2. Cf. Appendice.

3. Dès 1440, Marguerite de Fontenay obtenait de Charles VII des lettres patentes l'autorisant à reconstruire le château de Saint-Liébaud (Arch. nat., T^r 573⁵, fol. 82). La soumission de Richard de Marbury ne fut pas moins complète (cf. plus haut, p. 314, note 5).

4. Le 26 janvier 1411, François des Boves, écuyer, sans doute fils ou petit-fils de Jeanne de Fontenay, prêtait hommage lige au roi pour la seigneurie d'Aillefol (Arch. nat., P 165², n^o 162), et le 10 mars 1501, on retrouve cette terre aux mains de Philippe de Courcelles, petit-fils de Jean (Ibid., n^o 202).

mier comte de Dorset, Lord Buckurst, et son ami William Cecil, Lord Burghley, le célèbre trésorier d'Angleterre sous le règne d'Élisabeth; après avoir appartenu à ces illustres personnages, le manuscrit de Froissart entra, vers 1690, dans la bibliothèque de Mostyn-Hall, où il demeura jusqu'en juillet 1920. — Il traversa alors l'océan Atlantique et, durant deux ans, fut la propriété de M. William Van Antwerp, avant de passer en la possession de M. Courtland Bischof. Quelles seront les destinées de demain; espérons que cette œuvre française reviendra quelque jour en Europe?

LÉON MIROT.

APPENDICE.

Lettres de délai de prestation de faict d'hommage et de dénombrement accordées par Henri VI aux héritiers de Pierre de Fontenay.

(Arch. nat., J 771, n° 10.)

1427, 20 février. Paris.

A tous ceulx que ces presentes lettres verront et orront, Pierre Le Tarrier, licencié en lois, garde du seel de la prevosté de Troyes, salut. Sachent tuit que l'an de grace mil quatre cent vingt et sept, le unziesme jour du mois de mars, Parisot Coley et Colinet de Bury, clerks jurez et establiz à ce faire aud. Troyes de par le roy nostre sire, virent, tinrent et diligemment leurent mot à mot unes lettres de transcript scellées en double queue et cire vert du seel de la prevosté de Paris, desquelles la teneur s'ensuit :

A tous ceulx que ces presentes lettres verront, Simon Morhier, chevalier. seigneur de Villers, conseiller du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir feusons que nous, l'an de grace mil quatre cent vingt sept, le samedi vingt cinquiesme jour de fevrier, veismes unes lettres du roy nostre sire scellées de son grand seel en cire jaune, sur simple queue, desquelles la teneur s'ensuit :

HENRY, par la grace de Dieu roy de France et d'Angleterre, à noz

améz et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers à Paris, aux bailliz de Troyes, Chaumont et Vitery, et aux receveurs desd. lieux ou à leurs lieutenans, salut et dilection. De la partie de nos améz et feaulx chevaliers et conseillers Jehan, seigneur de Courcelles et de Saint Liebaut, et Richart de Marbery, à cause de leurs femmes, et Jehanne de Fontenay, vefve de feu Sauvage de Broues (*sic*), jadis chevalier, en son nom, seurs de feu Pierre de Fontenay, en son vivant chevalier et seigneur de Rance, heritiers es noms que dessus dudict deffunct, et Marie de Broyes, vefve d'icellui deffunct, en son nom et comme aiant douaire sur les biens d'icellui deffunct, nous a esté exposé que par le trespas d'icellui deffunct leur sont advenues et escheues plusieurs seigneuries, cens, rentes, heritages et autres possessions tenues de nous et desquelz ilz nous sont tenuz esdiz noms en faire la foy et hommage, nous en bailler le denombrement et paier les droiz et devoirs pour ce deuz et acoustuméz, lesquelles chose de present ilz ne nous pevent ne pourroient bonnement faire, obstant ce que tant par ce que ilz n'ont encores fait entre eulx partage ne division de lad. succession, comme par ce que led. sire de Courcelles a depuis esté et encores est occupé en nostre service à cause de sond. office de conseiller, par quoy il n'a peu entendre ausdiz partaiges faire, et par les guerres, divisions et gens d'armes, brigans, larrons et autres malfaiteurs qui de present sont sur les chemins, par la craincte desquelz ilz ne se sont osé bonnement mettre à chemin ne trouver conseil pour aler sur les lieux à avoir la declaration desd. terres et seigneuries et faire lesd. partaiges pour nous bailler lesdiz denombrement que tenuz sont nous en bailler, et neantmoins ilz se doubtent que vous ou aucuns de vous ne leur aiez mis ou vueilliez mettre empeschement es choses dessus dictes, qui seroit en leur prejudice et dommage, si comme ilz dient, en nous humblement requerant que sur ce leur vueillons pourveoir de nostre grace et remede. Pour quoy nous, ces choses considerées, en faveur de nostre dit conseiller, ausdiz exposans esd. noms avons donné et octroié, donnons et octroyons de grace especial, par ces presentes, terme, respit, delay et souffrance de nous faire le serement de foy et hommage et bailler les denonbremens qu'ilz sont tenuz nous faire et baillier jusques à ung an, à compter de la datte de ces presentes, terme, respit, delay et souffrance de nous faire les seremens de feaulté es mains de vous bailliz ou d'autre qu'il appartiendra, se faiz et paiez ne l'ont. Si vous mandons et à chacun de vous, si comme à lui appartiendra, que de nostre presente grace, terme, res-

pit, delay et souffrance vous faictes souffrez et laissez lesdiz exposans es noms que dessus joir et user plainement et paisiblement, sanz pour cause desdiz foy et hommage non faiz et denombrement non baillé leur faire ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire; mais se aucun leur estoit fait, mis ou donné ou lesd. terres, seigneuries, cens, rentes, heritaiges et autres possessions prinses et mises en nostre main, vous leurs mettez ou faictes mettre, ces lettres veues, à plaine delivrance, car ainsi nous plaist il estre fait de grace especial par ces presentes, nonobstant quelzconques lettres subreptices à ce contraires. Donné à Paris, le vintieme jour de fevrier, l'an de grace mil quatre cens vint sept, et de nostre regne le sixiesme. Et estoient ainsi signées : par le Roy, à la relacion du Conseil : OGIER.

Et nous à cest present transcript avons mis le seel de lad. prestosté de Paris; ce fut fait l'an et jour dessus primiers diz. Ainsi signé : A. GOUJON. Sur le reply desquelles lettres estoit escript : Collation est faicte, et, au dos d'icelles : « Collatio presentis transcripti cum originali dato, signato et sigillato prout in albo et in Camera comptorum domini nostri regis Parisius; Recensio facta fuit in dicta Camera comptorum die XXI februaryi anno mccccxxvijº, per me R. de Bailleux. »

Ausquelles lettres estoient attachées unes autres lettres des gens des comptes du roy nostre sire à Paris et des tresoriers et gouverneurs generaulx de toutes les finances dud. seigneur soubz l'un de leurs signetz, en la marge dessoubz desquelles lettres estoient placquéz cinq autres signetz en cire vermeille, desquelles la teneur est telle :

Les gens des comptes du roy nostre sire à Paris et les tresoriers et gouverneurs generaulx de toutes les finances dud. seigneur aux bailliz de Troyes, Chaumont et Victry, aux receveurs desd. lieux ou à leurs lieux tenans, salut. Par vertu des lettres royaulx au vidimus ou transcript desquelles collationné à l'original en lad. Chambre des comptes ces presentes sont atachées soubz l'un de noz signéz, par lesquelles et pour les causes contenues en icelles le roy nostre dit seigneur a donné et octroyé à messire Jehan, seigneur de Courcelles et de Saint Liebaut, et à messire Richard de Merbury, à cause de leurs femmes, à dame Jehanne de Fontenay, vefve de feu messire Sauvage des Boves, jadiz chevalier, en son nom, seurs de feu messire Pierre de Fontenay, en son vivant chevalier et seigneur de Rance, heritiers es noms que dessus dud. deffunct, et à dame Marie

de Broies. vefve d'icellui deffunct, en son nom et comme aiant douaire sur les biens d'icellui deffunct, terme, respit et souffrance jusques à ung an, à compter de la datte des lettres royaulx, de lui faire foy et hommage et baillier leurs denombrements que tenus lui sont tenus de faire et baillier à cause de plusieurs seigneuries, cens, rentes, heritages et autres possessions tenues du roy nostre dit seigneur, à eulx venues et escheues par le trespas dud. deffunct. Nous, pour accomplir le contenu en icelles lettres royaulx, vous mandons et enjoignons et à chascun de vous si comme à lui appartiendra que les dessusd. nommés esd. noms vous faictes. souffrez et laissez joir et user plainement et paisiblement des terme. respit et souffrances dessusd. sans leur mettre ou donner aucun des tourbier ou empeschement es choses dessusd. ne aussi es appartenances et appendances led. temps et terme durant par deffaulte desd. foy et hommage non faiz et denombrement non bailléz, en faisant es mains de vous baillis ou d'autre qu'il appartiendra par les dessus nommés es noms que dessus le serement de feaulté en tel cas acoustumé, et en paiant à vous receveurs les droiz et devoirs s'aucuns en sont pour ce deubz au roy nostre dit seigneur. se fait et paiez ne les ont, pourveu toutesvoies qu'il n'y ait autre cause raisonnable d'empeschement pour quoy faire ne le doyès, laquelle ou cas qu'elle y seroit nous rescripvez à fin d'eux. Donné a Paris, le vint ungniesme jour de fevrier, l'an mil quatre cens vingt sept. Ainsi signés : R. DE BAILLEUX.

Item, unes autres lettres escriptes en parchemin de Messeigneurs les gouverneurs generaulx de toutes les finances du royaume de France, esquelles estoient placquéz deus de leurs signetz en cire vermeille comme la teneur d'icelles le tesmoingnat, qui est telle : Les tresoriers et gouverneurs generaulx de toutes les finances du royaume de France aux receveurs de Troyes. Chaumont et Vitry ou à leurs lieutenans, salut. Combien que nosseigneurs des comptes et nous par noz autres lettres données le xix^e jour de ce present mois de fevrier attachées au vidimus des lettres du roy nostre sire, données le xx^e jour dud. mois, vous ayons mandé que messire Jehan, seigneur de Courcelles. messire Richart de Merbury, à cause de leurs femmes, et dame Jehanne de Fontenay, vefve de feu messire Sauvage de Boves, et dame Marie des Broies, vefve de feu messire Pierre de Fontenay. vous faictes. souffrez et laissez chacun de vous en droit soy joir et user des terme, respit et souffrance dont mention est faicte esd. lettres pour les causes et par la maniere

declairées en icelles, en vous paiant les droiz et devoirs, s'aucuns en sont pour ce deubz au roy ; neantmoins nous, pour certaines causes, vous mandons et enjoignons que les dessusdiz vous tenez en suspens et souffrance de yceulx droiz et devoir paier jusques à ung an prochenement venant, sans pour cause de ce leur donner aucun empeschement es terres et possessions declairées esdictes lettres royaulx ne es fruiz et levées d'iceulx. Donné à Paris, soubz noz signéz, le vint deuxieme jour de fevrier, l'an mil quatre cent vingt et sept. Ainsi signé : N. DE BAILLY. En tesmoing de ce, je garde dessusdit ay scellé ces presentes lettres de transcript du seel et contre seel de lad. prevosté. par le rapport desd. juréz avec leurs signetz et seings manuels. Ce fu fait les an et jour premiers dessusdiz.

J. DE BURY.

J. COLEY.

Collation est faicte par scellé sur simple queue.

(*Au dos :*) Vidimus de la souffrance pour les heritiers de Mons. de Rance.

L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS

DANS LE DOMAINE ROYAL EN FRANCE

AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

MÉMOIRE POSTHUME D'ÉDOUARD DECO

(*Suite*¹)

III. — LES MAÎTRES ET ENQUÊTEURS ET LE PERSONNEL DES MAÎTRISES.

Les maîtres et enquêteurs. — Le plus ancien titre porté par ces officiers est celui de maître des forêts ou de maître des eaux². A partir de 1318, on rencontre celui de maître et enquêteur³, qui fut ensuite le plus communément employé au XIV^e et au XV^e siècle. A côté de ces appellations courantes, on en trouve d'autres plus rares, telles que général enquêteur et maître⁴, « maître, visiteur et général réformateur⁵ ». Pendant la guerre

1. Voir plus haut, p. 65-110.

2. *Olim*, éd. Beugnot, t. II, p. 267 ; Robert Mignon, *Invent. d'anciens comptes royaux*, éd. C.-V. Langlois, nos 2233 et suiv.

3. « Inquisitor et magister aquarum et forestarum nostrarum » : A. N., JJ 59, n° 229 (1318, 20 juin). « Magister ac inquisitor forestarum ac guarenarum et aquarum » : *Ibid.* (1320, n. s., 27 mars). « Maistre et enquesteur des caues et forez nostre s. le roy » : B. N., fr. 25995, n° 2 (1326-1328). « Magistri et inquisitores forestarum domini regis in quacumque regni parte existentes » : A. N., JJ 66, n° 1378 (1334). « Mestres et enquesteurs des eaeuz et des forez du roy par tout son royaume » : B. N., fr. 25996, fol. 130 (1335). On rencontre d'autres variantes de ce titre (voir plus loin, p. 337, 348, 356, note 1).

4. *Ord.*, t. IV, p. 447 : Robert de Coëtelez « aquarum et forestarum regni in toto regno Francie generalis inquisitor et magister » (1358, n. s., 9 mars). Ce titre a fait croire à Paul Domet, *Hist. de la forêt de Fontainebleau*, 1873, p. 73, que Coëtelez était un souverain maître.

5. B. N., fr. 5727 (formulaire), fol. 52 v°. — B. N., Clairambault 782, fol. 19 : « Generalis visitor aquarum et forestarum regni » (1321, 7 août).

de Cent ans, durant la domination anglaise en Normandie, le maître des eaux et forêts de cette province pour le roi d'Angleterre s'attribua le titre de « souverain maistre emquesteur et generail reffourmateur des eaues et forestz du roy nostre souverain seigneur par toute la duchie de Normendie¹ », sans doute par imitation du souverain maître du royaume de France.

A l'origine, sauf pour le Languedoc², les maîtres des eaux et forêts n'ont pas eu de ressort territorial délimité; jusque dans la seconde moitié du xiv^e siècle, ils conservèrent le titre de maîtres et enquêteurs des eaux et forêts du roi par tout son royaume³. Mais l'étendue et la complexité croissante de leurs attributions nécessitèrent une répartition territoriale. L'indication du département spécialement confié à chacun d'eux remplaça parfois dans les actes la mention de « par tout le royaume »; on rencontre cette indication dès 1317 pour un maître des eaux et forêts en France, Champagne et Brie⁴. L'étendue et le nombre de ces départements ont souvent varié⁵.

1. B. N., fr. 5341, fol. 7 (1426, 13 oct.).

2. On rencontre des maîtres des forêts de Languedoc dès 1309 (Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, col. 504-505, et t. IX, p. 382, note de Molinier), 1313 (*Olim*, éd. Beugnot, t. III, p. 778). Il faut remarquer que ces maîtres, au moins dans la première partie du xiv^e siècle, occupaient une situation inférieure par rapport aux maîtres par tout le royaume et étaient soumis à leur autorité : A. N., JJ 66, n° 1378 (1334); 59, n° 229 (1320, n. s., 27 mars). Cf. Devic et Vaissète. *loc. cit.*

3. B. N., fr. 25998, n° 453 (1346, 1^{er} sept.).

4. A. N., JJ 56, n° 42.

5. [Decq avait commencé de réunir les matériaux d'une liste chronologique des maîtres, qui eût permis de dresser le tableau de ces variations. On trouvera les noms d'un certain nombre de ces maîtres dans le P. Anselme, *Hist. général. et chronol. de la maison de France*, 3^e éd., 1733, t. VIII, p. 842 et suiv. (les maîtres y sont confondus avec les grands maîtres), et dans Saint-Yon, I, iv, l, p. 52; pour la Normandie, dans L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole... en Normandie*, p. 337-340; pour l'Orléanais, dans Maulde, p. 307.]

Voici le tableau de ces variations au xiv^e siècle et dans les premières années du xv^e, d'après les textes publiés dans les *Ord.* :

1317, 12 avril : 2, sans départements indiqués (t. I, p. 645). — 1346, 29 mai : 10, Languedoc non compris; Normandie, 2; vicomté de Paris, 1; Yveline, Senlis, Valois, Vermandois, Amiénois, 2; Orléanais, Sens, Champagne, Mâcon, 2; Touraine, Anjou, Maine, Poitou, Saintonge, Berri, Auvergne, 3 (t. II, p. 245, art. 1). — 1350, 25 mai : 2, sans départ. indiqués (t. II, p. 330). — 1360, n. s., 27 janv. : 5; Languedoil, 4; Languedoc, 1 (t. III, p. 387, art. 30, p. 391). — 1375, 22 août : 6, sans départ. indiqués, y compris le maître

Parmi les maîtres, on rencontre quelques ecclésiastiques : Philippe le Convers était chanoine de Paris et archidiacre de Brie au diocèse de Meaux¹; Renaud du Bois, chanoine de Coutances, clerc du roi²; Jorland Guénaud, chanoine de Tours³. Cependant, pour la majeure partie, ils étaient laïques, et de famille noble pour le plus grand nombre⁴; mais il n'était pas rare de trouver des bourgeois : Richard de Champrepus et Jean de Laigny se qualifiaient bourgeois de Paris⁵. D'autres étaient d'anciens argentiers, changeurs du trésor, trésoriers des guerres, conseillers des aides, etc.⁶. Quelques-uns étaient des gradués

veneur (t. VI, p. 141-142). — 1376, juill. : 5, Languedoc non compris : Normandie, 2; Orléanais, 1; Brie, Champagne, France, Picardie, 2 (t. VI, p. 226, art. 2). — 1379, n. s., 23 févr. : 6; 4 pour les forêts et 2 pour les eaux (t. VI, p. 383, art. 21). — 1381, 13 juill. : 10, sans départ. indiqués (t. VI, p. 605, art. 4). — 1382, 4 oct. : 5 en Languedoïl (t. XII, p. 127). — 1388, n. s., 9 févr. : 8, Languedoc non compris; sur le fait des garennes, 1; Champagne, Brie, France, Picardie, 2; Normandie, 2; Orléanais, Touraine, 2; terres du roi de Navarre en France et Normandie, 1 (t. VII, p. 175, art. 4). — 1389, n. s., 1^{er} mars : 5 en Languedoïl (t. VII, p. 242, art. 29). — 1401, n. s., 7 janv. : 7; Languedoc, 1; Picardie et Normandie, 3; France, Champagne, Brie et Touraine, 2; Saintonge, 1 (t. VIII, p. 417, art. 16). — 1408, n. s., 7 janv. : 6; Picardie et Normandie, 3; France, Champagne, Brie et Touraine, 2; Saintonge, 1 (t. IX, p. 285, art. 18). — Dans un projet d'ordonnance sur les eaux et forêts, vers 1350, ce nombre est fixé à 5 : Normandie, Anjou, Maine et Touraine, 2; France et Champagne, 2; Languedoc, 1 (B. N., n. a. fr. 26026, fol. 25). — L'ordonnance cabochienne (art. 230, éd. Coville, p. 156) le fixa à 6 : Picardie [et Normandie], 2; Champagne, Brie et France, 2; Touraine, 1; Languedoc, 1 (Coville, *les Cabochiens et l'ord. de 1413*, 1888, p. 294).

Les maîtrises de France-Champagne-Brie et de Normandie-Picardie sont les deux qu'on rencontre le plus souvent dans les documents conservés. La première avait son siège à Paris, la seconde à Rouen. La première, qui comprenait d'abord l'Île-de-France et l'ancien comté de Champagne, s'étendait, en outre, en 1483, aux bailliages de Sens, Senlis, Mantes, Melun, Chartres, Montargis, Saint-Pierre-le-Moutier, Lyonnais, Mâconnais et aux ressorts d'Auvergne (A. N., S 2169, 2^e liasse, pièce sans numéro).

1. Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, col. 505; le P. Anselme, *op. cit.*, t. VIII, p. 842; A. N., JJ 50, n° 36 (1314, août); 53, n° 289 (1312, oct.).

2. A. N., JJ 61, n° 32 (1319, 16 août); 59, n° 229 (1318, 28 mai).

3. A. N., JJ 66, n° 1378 (1334).

4. Le P. Anselme, Saint-Yon et Delisle, *loc. cit.*

5. B. N., fr. 25999, n° 90¹ v° (1351, 20 sept.): n. a. lat. 184, fol. 145 v° (1382, 23 juin).

6. A. N., P 2892, fol. 469; B. N., Clairambault 43, n° 31.

des universités : Guillaume de Villiers, par exemple, était docteur ès lois¹.

Les rares mentions des maîtres des eaux et forêts à la fin du XIII^e siècle ne nous donnent aucun renseignement sur la façon dont ils étaient pourvus de leur office. Au XIV^e siècle, la nomination des maîtres se faisait, comme celle des baillis et sénéchaux, après délibération du Grand Conseil du roi². Le 22 août 1375, Charles V confia à la Chambre des comptes le soin d'élire les maîtres et de leur accorder les lettres nécessaires³. Mais on ne voit pas que la Chambre ait exercé longtemps ce droit, si même elle l'a jamais exercé, car, en 1389, Hector de Chartres fut nommé « par l'avis et délibération du conseil⁴ » ; le Conseil avait donc recouvré ses anciennes prérogatives. L'ordonnance cabochienne de 1413, non appliquée, prescrivait qu'en cas de vacance d'une maîtrise il y serait « pourveü par bonne eslection » faite en la Chambre des comptes par le chancelier, appelés avec lui les gens du Grand Conseil, les chambellans, les chevaliers, les gens des comptes « en nombre competent⁵ ». Le système de la nomination par le roi et son conseil ne fut réellement modifié que par Louis XI, quand il concéda au souverain maître le droit de nommer à tous les offices des eaux et forêts, par conséquent aux maîtrises. Ce droit fut révoqué, il est vrai, en 1483 ; mais Charles VIII et ses successeurs le restituèrent aux grands maîtres, à l'exception cependant d'un certain nombre de maîtrises dont ils se réservèrent la nomination⁶.

La réception et l'installation des maîtres étaient analogues à celles des gruyers : le nouveau titulaire devait faire vérifier ses lettres de provision par la Chambre des comptes et s'y faire rece-

1. A. N., JJ 66, n° 1378 (1334).

2. N. Valois, *Étude hist. sur le conseil du roi*, dans l'*Invent. des arrêts du Conseil d'Etat, règne de Henri IV* (Arch. nat., invent. et doc.), 1886, t. I, p. cxxiv ; Coville, *les Cabochiens et l'ord. de 1413*, 1888, p. 295 ; ord. de 1303, n. s., 23 mars, art. 14, confirmée en 1351, oct. (*Ord.*, t. I, p. 360 ; t. II, p. 456) ; A. N., K 47, n° 182 (1351, 13 août ; provision de Denis Chiertemps) ; B. N., Pièces orig. 2957, Vendôme, ? (1392, n. s., 4 févr. ; provision de Jean de Vendôme).

3. *Ord.*, t. VI, p. 141.

4. B. N., Pièces orig. 693, Chartres, n° 13.

5. *Ord. caboch.*, éd. Coville, art. 230, p. 156.

6. Voir au chap. iv.

voir¹. La Chambre enregistrait les lettres et recevait du maître le serment de servir fidèlement le roi, d'observer les ordonnances des eaux et forêts, d'exercer son office fidèlement, sans fraude et sans rien donner à la faveur, de rendre le compte bon et fidèle des ventes, exploits et dons². Au xv^e siècle, les maîtres durent aussi se faire recevoir et prêter serment au Parlement, selon le même mode qu'à la Chambre³. Après 1360, le souverain maître procéda à la vérification des lettres de provision, reçut le serment des maîtres avant même la Chambre des comptes ou le Parlement et, par des attaches, les mit en possession de leur office⁴. Le premier registre de la Table de marbre qui se soit conservé mentionne plusieurs réceptions de maîtres à ce siège : après lecture et publication des provisions, en présence du procureur général sur le fait des eaux et forêts, le maître prêtait serment par-devant le grand maître ou son lieutenant général, qui l'investissait de son office, avec l'assentiment du procureur général⁵. Aux époques où le roi lui concéda le droit de nomination, le grand maître nomma aussi des maîtres⁶.

Si quelque personne, prétendant avoir des droits sur l'office vacant, s'opposait devant le Parlement à l'entérinement et à la

1. A. de Boislisle, *la Chambre des comptes de Paris, pièces justif. pour servir à l'hist. des premiers présidents*, 1873, p. xxxii; L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 651, n° 1249 A (1376, 2 juill.); B. N., Clairambault 43, n° 31 (1376, 12 juill.); Pièces orig. 2957, Vendôme, 2 (1391, 15 déc.).

2. Mentions de ces serments dans les Mémoires de la Chambre des comptes : B. N., n. a. lat. 184, fol. 170 v°, 171, 172; fr. 20684, fol. 1, 3, 3 v°. Texte du serment dans Saint-Yon, I, iv, 31, p. 65; Pecquet, t. I, p. 188; Gallon, t. I, p. 133. Ord. de 1319, 2 juin, art. 12; 1320, 17 mai, art. 12 (*Ord.*, t. I, p. 687, 710).

3. P. Viollet, *Hist. des institutions... de la France*, 1903, t. III, p. 331; Félix Aubert, *le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII*, 1890, t. II, p. 65, et *Hist. du Parlement de Paris, de l'origine à François I^{er}*, 1894, t. I, p. 296.

4. Dom Le Noir, *Preuves généal. et hist. de la maison de Harcourt*, éd. par le marquis d'Harcourt, 1907, p. 171, n° 224 (1449); B. N., n. a. lat. 184, fol. 172 (1369); Pièces orig. 2957, Vendôme, 34 (1498, 1^{er} juill.); Clairambault 43, n° 31 (1376).

5. A. N., Z¹ 316, fol. 87 v° (1513, 2 déc.); 126 (1515, 17 janv.); 130 (1515, 15 mars).

6. Prevost, p. 142, n. 1.

vérification des lettres de provision, la cour examinait les lettres, entendait les parties, et décidait à qui l'office devait appartenir¹. Pour ce qui est de la vénalité de ces offices, qui devint courante au xvi^e siècle, on en trouverait des exemples au xv^e².

Il est inutile d'insister sur les causes de vacance de l'office, car elles étaient les mêmes que pour les grueries : mort du titulaire, résignation, forfaiture, mort du roi ou du souverain maître, à une certaine époque³.

Le cumul d'un autre office royal avec celui de maître enquêteur des eaux et forêts était fréquent aux xiv^e et xv^e siècles. Les maîtres étaient souvent investis d'un office de vénerie⁴ ou d'une charge militaire comme celles de vice-amiral de France⁵, de châtelain⁶, de capitaine de ville⁷, ou faisaient partie de l'hôtel du roi, de la reine ou d'un prince, comme maître d'hôtel, échanton, panetier⁸, ou même, mais rarement, exerçaient un office royal de judicature, comme celui de lieutenant lai du juge mage de Toulouse⁹. Les cas de maîtres des eaux et forêts exerçant en même temps un office de bailli ou prévôt étaient rares : en 1317, Guillaume de Dicy, qui pourrait être le même que le bailli de Bourges, du même nom, en 1315, 1316 et 1317, rendit compte

1. Nicolas de Baye, *Journal*, éd. Tuetey (pour la *Soc. de l'hist. de France*), t. II, p. 140, 225, 235. Cf. F. Aubert, *loc. cit.*

2. Nicolas de Baye, *Ibid.*, t. II, p. 258-259. Thomas Basin a accusé l'amiral de Montauban, souverain maître, de vendre les offices (*Hist.*, éd. Quicherat, pour la *Soc. de l'hist. de France*, t. II, p. 21).

3. Voir p. 81.

4. Du Cange, *Glossar.*, art. *magister venator*: B. N., fr. 9461, n° 702: 20684, fol. 886 v°; 25998, n° 453; Clairambault 36, n° 61.

5. L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole ... en Normandie*, p. 340; Du Cange, *Glossar.*, art. *dangerium*.

6. Regnaud de Giry, maître et enquêteur et châtelain de Breteuil, 1354, n. s., 26 févr. (B. N., Pièces orig. 1336, Giry, 5). Cf. le P. Anselme, *Hist. général. et chronol. de la maison royale de France*, 3^e éd., 1733, t. VIII, p. 685; Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, col. 504.

7. L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 102, n° 221.

8. Beauvillé, *Recueil de doc. inédits concernant la Picardie*, 1867, t. II, p. 109 : Hector de Chartres, « maistre d'ostel du roi nostre sire et de ses eaues et forestz es pays de Normandie et Picardye ». B. N., fr. 25700, n° 66 : Colart d'Andrezel, échanton du roi (1353, 1^{er} oct.).

9. Dupont-Ferrier, *les Offices royaux des bailliages et sénéchaussées* (*Biblioth. de l'Éc. des hautes-études, sc. hist. et philol.*, 145), 1902, p. 116, n. 11.

comme maître des eaux et forêts¹. A une époque où l'importance des baillis avait diminué considérablement, on peut encore citer deux exemples : en 1425, Édouard Malaillant était « bailliy de Mantes et de Meullent, maistre des eaues et forestz auxdits lieux² » ; Étienne de Vesc fut « maistre enquesteur et general refformateur des eaues et forestz és païs de France, Champaigne et Brye », et « bailliy de Meaux³ ». De même, en 1431, le prévôt de Laon, Jean de Neuville, était en même temps « commis » par le roi « au gouvernement et exercice de ses eaues et forestz au baillage de Vermandois⁴ ». D'autre part, un maître pouvait en même temps être titulaire d'un office inférieur dans une forêt⁵.

Cependant, certains offices étaient nettement incompatibles avec la maîtrise des eaux et forêts : en 1498, le Parlement décida que les offices de bailli de Tournai et de maître et enquêteur des eaux et forêts de Normandie étaient incompatibles⁶. Le 17 juin 1375, Charles V nomma Eustache d'Auxville, élu sur le fait des aides de la guerre au diocèse de Rouen, à la place de Pierre le Cordier, maître des eaux et forêts de Normandie, parce que, « pour occupacion dudit office », ce dernier ne pouvait « entendre ne vaquer eu fait de laditte eleccion en la maniere qu'il appartendroit⁷ ». Il était interdit aux officiers des eaux et forêts d'accepter robes ou pensions (et par conséquent toute fonction rétribuée) des seigneurs, des abbés ou de toute personne que ce fût autre que le roi⁸. Cette défense fut souvent

1. L. Delisle, *Chronol. des baillis et sénéchaux du royaume*, dans le *Recueil des histor. des Gaules et de la France*, t. XXIV, p. *187. Cf. Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, col. 565.

2. B. N., coll. de Vexin, 4, p. 525.

3. A. N., S 2169, 2^e liasse, pièce sans numéro; arch. munic. de Saint-Germain-en-Laye, AA1, pièce 8 de la cote 2; A. de Boislisle, *Notice biogr. et hist. sur Ét. de Vesc*, 1884 (extr. de l'*Annuaire-bulletin de la Soc. de l'hist. de France*), p. 7.

4. G. Robert, *Isles-sur-Suippe au moyen âge*, dans la *Revue de Champagne*, 1910, t. I, p. 379.

5. « Phelippe de Courguilleray, chevalier, maistre veneur du roy notre s., maistre et enquesteur de ses eaues et forestz par tout son royaume et maistre forestier de la forest de Biere », 1384, n. s., 10 févr. (B. N., Clairambault 36, n° 61).

6. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 97, n. 6. Cf. B. N., Clairambault 184, p. 6753 (1491, 5 avril); A. N., K 76, n° 20 (1497, 15 mai).

7. L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 588, n° 1134.

8. Ord. de 1346, 29 mai, art. 7; 1363, oct., art. 4 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. III, p. 642). Cf. Gallon, t. I, p. 156.

éludée, spécialement quand il s'agissait d'une charge analogue donnée par un prince du sang pour son apanage¹.

Les gages des maîtres, fixés par les ordonnances, étaient payés à certains termes par les receveurs ou vicomtes² sur des recettes indiquées par la Chambre des comptes³. Au début du XIV^e siècle, on rencontre des gages de 160 l. par an⁴, de 10 s. par jour⁵. L'ordonnance du 29 mai 1346 les fixa à 10 s. par jour, plus 100 l. par an : en outre, les maîtres avaient droit à 40 s. au lieu de 10 par jour quand ils étaient en tournée d'inspection⁶. L'ordonnance de juillet 1376 fixa ces gages à 400 l. t. par an pour tout service, inspections et visites comprises⁷. Mais, malgré ces ordonnances, on rencontre des gages dont le montant est différent⁸. En outre, les maîtres recevaient des gratifications en argent « pour leurs robes ». D'autre part, des dons extraordinaires en argent étaient faits par le roi à tel ou tel maître, en récompense de ses services, ou « pour lui aider à soutenir son estat et estre plus honnestement en notre service⁹ ». Le roi concédait aussi aux maîtres certains droits d'usage, en particulier le chauffage dans les forêts royales¹⁰.

1. A. N., JJ 68, n° 334 : « Regnaud de Giry, chevalier et conseiller le roy notre s., son maistre veneur, maistre et enquesteur des eaues et des forez d'iceli seigneur et de celles de nosseigneurs les dux de Normendie et d'Orliens » (1346). Cf. B. N., fr. 25998, n° 453 (1346, 1^{er} sept.); 25996, fol. 131 (1325-1326).

2. B. N., Pièces orig., Alory, 3, 4.

3. B. N., Clairambault 38, n° 58; Pièces orig. 2957, Vendôme, 2.

4. Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, col. 504 (1309).

5. A. N., K 497, n° 3, 23^e peau (compte de la sénéchaussée de Toulouse, 1329-1334).

6. Art. 5 (*Ord.*, t. II, p. 246). Cf. A. N., P 2877, fol. 94 v^o-95 (1373).

7. Art. 2 et 10; confirmée par celles de 1402, sept., art. 9; 1516, n. s., mars, art. 26 (*Ord.*, t. VI, p. 226, 228; t. VIII, p. 524; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 356). Cf. B. N., Pièces orig. 2957, Vendôme, 2 : pour un maître de Picardie et Normandie, ces gages de 400 l. sont assignés par la Chambre des comptes comme suit : 100 l. sur chacun des vicomtes de Breteuil, Rouen, Caen et Pont-Authou (1391, 15 déc.).

8. 100 l. t. en 1395, 24 nov. (B. N., Clairambault 38, n° 58); 100 l. p. en 1346 (B. N., fr. 25998, n° 459).

9. B. N., Pièces orig. 1948, Mesnil, 105 (1410, 17 juill.); 2391, Prouverville, 7 (1369, 27 nov.); 693, Chartres, 19 (1395, n. s., 1^{er} févr.); 20 (1396, 14 sept.); *Journaux du trésor de Philippe VI*, éd. Viard (*Coll. de doc. inédits*), p. 887 (n° 5401-5403), 908 (n° 5652-5655), 930 (n° 5943-5946).

10. Ord. de 1376, juill., art. 11; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 10; 1402, sept.,

Les sceaux des maîtres, comme ceux des autres officiers forestiers, rappellent souvent les fonctions des propriétaires par l'ornementation, mais n'ont le plus souvent que des légendes personnelles¹. Cependant, au xv^e siècle, on rencontre des légendes faisant allusion à l'office du propriétaire, par exemple sur deux sceaux portant les armes du propriétaire² : « S. Anthoine des Essars, maist. des eaues et forestz de France, Chanpaigne et Brie », et « S. aux eaues et forests ... païs de Normandie » (1456). D'autre part, à la même époque, on trouve dans les actes des annonces comme : « Donné soubz le scel de nostredict office » (de maître et enquêteur ès pays de France, Champagne et Brie)³, « donné a Paris soubz le seel aux causes dudict office⁴ ».

Le maître et enquêteur des eaux et forêts était à la fois un administrateur, un juge et un comptable. Pour plus de clarté, il convient d'étudier séparément ces trois sortes d'attributions, comme il a été fait pour les gruyers.

Attributions administratives et domaniales des maîtres et enquêteurs. — Avant l'institution du souverain maître, les maîtres et enquêteurs recevaient les ordonnances royales sur les eaux et forêts et prenaient les mesures convenables pour en assurer l'exécution; après cette institution, ils n'eurent plus qu'à faire observer ces ordonnances et les décisions du souverain maître, chargé de les exécuter. Ils servaient aussi d'intermédiaires entre le roi et le souverain maître d'une part, les agents forestiers placés au-dessous d'eux-mêmes, les baillis,

art. 10; 1516, n. s., mars, art. 27 (*Ord.*, t. VI, p. 228; t. VII, p. 772; t. VIII, p. 525; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 357). A. N., JJ 40, n° 26; 74, n° 484; B. N., Clairambault 141, p. 2833; Pièces orig. 1322, Giencourt, 15.

1. J. Roman, *les Sceaux des forestiers au moyen âge*, dans les *Mém. de la Soc. nation. des antiquaires de France*, 1906, t. LXV, p. 101-110. — Ce qui est dit ici pour les maîtres vaut aussi pour leurs lieutenants : voir le sceau de Pierre le Cordier, lieutenant général de Jacques de Silly, maître et enquêteur en Normandie et Picardie (Roman, *op. cit.*, p. 109; G. Demay, *Invent. des sceaux de la coll. Clairambault*, dans la *Coll. de doc. inédits*, t. I, p. 294. n° 2781).

2. Roman, *Ibid.*, p. 96, 106, 111.

3. E. de Barthélemy, *Rec. des chartes de l'abbaye royale de Montmartre*, 1883, p. 212 (1424, 16 déc.). Cf. A. N., L 1030, n° 212, fol. 29 (1481, n. s., 22 mars).

4. A. N., L 1030, n° 212, fol. 26 v° (1433, n. s., 4 févr.), 27 (1453, n. s., 8 janv.).

receveurs, etc., d'autre part, transmettant à ces derniers les ordres reçus¹. Parfois aussi, le roi les chargeait de certaines missions hors de leurs attributions ordinaires².

Les maîtres mettaient en possession de leurs offices les gruyers, les sergents des forêts, les gardes et sergents des rivières et étangs et les autres agents de l'administration des forêts et des eaux, après avoir vérifié leurs lettres de provision et reçu d'eux le serment accoutumé³. Ils exerçaient sur ces mêmes officiers un pouvoir disciplinaire, surveillaient leur conduite et en rendaient compte au Grand Conseil ou au souverain maître; quand ils trouvaient quelqu'un d'entre eux incompetent ou fautif, ils pouvaient aussi le punir d'une amende et même le révoquer⁴.

Les ordonnances faisaient aux maîtres un devoir strict de visiter régulièrement toutes les forêts de leur ressort. Cette visite devait avoir lieu une ou deux fois chaque année. Le procès-verbal devait en être adressé à la Chambre des comptes⁵. En fait, ces visites n'étaient pas toujours régulièrement faites et maintes fois, au cours des guerres du XIV^e siècle, les rois se plaignirent, dans les ordonnances, de ce que les forêts avaient été peu visitées et en avaient souffert.

Au cours de leurs visites, les maîtres, accompagnés des gruyers et des sergents, décidaient, sur l'avis de ces derniers, les coupes de bois qui devaient être faites et prenaient les

1. B. N., Pièces orig. 2391, Prouverville, 13; 74, Anlézy, 4; 1279, du Gardin, 6; 1722, Libons, 2; fr. 26011, n° 1371; Clairambault 21, p. 1465.

2. Robert Assire, maître et enquêteur des eaux et forêts en Normandie, fut « commissaire d'icelui seigneur (le roi) pour prendre, arrester et mettre en sa main les biens de tous ... tenans ou qui ont tenu le parti dudit [roy] de Navarre » en 1378, 1379 (A. N., K 51, n° 36 bis; B. N., fr. 26015, n° 2412).

3. Mise en possession d'un verdier (B. N., Pièces orig. 1555, des Illes, 3), d'un sergent (Pièces orig. 1279, du Gardin, 7; 1336, Giry, 4), d'un sergent à cheval (Pièces orig. 281, Bellot, 2), d'un garde de bois (Pièces orig. 1336, Giry, 3), d'un prévôt et garde des rivières de Vermandois (fr. 25997, n° 365), d'un pionnier (Pièces orig. 2339, Le Porcher, 3). Les maîtres pouvaient, en cas de nécessité, délivrer des commissions provisoires. Voir p. 97.

4. Ord. de 1346, 29 mai, art. 11; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 30 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VII, p. 242); B. N., Pièces orig. 2958, Le Veneur, 2; A. N., JJ 61, n° 395.

5. Ord. de 1346, 29 mai, art. 4; 1376, juill., art. 3, 4; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 1, 2, 3; 1402, sept., art. 2, 4; 1516, n. s., mars, art. 19, 21 (*Ord.*, t. II, p. 246; t. VI, p. 227; t. VII, p. 771; t. VIII, p. 523; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 354-355). Gallon, t. I, p. 423.

mesures nécessaires pour assurer la conservation matérielle et la bonne exploitation de la forêt¹. En même temps, ils recherchaient les délits de chasse et autres et jugeaient les coupables².

Il y a lieu de distinguer de ces visites ordinaires et régulières les « réformations » ou « enquêtes », dont l'objet principal était la vérification des droits des usagers. Le maître faisait annoncer dans chaque village, « par cry sollempnel », la clôture des forêts; à partir de ce moment, il n'était plus permis à personne d'y entrer, ni aux usagers pour jouir de leurs droits, ni aux marchands pour l'exploitation de leurs ventes. La clôture durait jusqu'à ce que la légitimité de tous les droits prétendus eût été vérifiée³. Pour cela, l'usager devait porter ses titres au jour des enquêtes que le maître tenait en un lieu désigné de la forêt; si les titres faisaient défaut, on s'en rapportait aux témoignages de personnes âgées et de bonne foi et des officiers de la forêt. Un procès-verbal de cette vérification était rédigé et le maître adressait au gruyer le mandement de laisser libre jouissance à ceux dont le bon droit avait été reconnu⁴. Les procès-ver-

1. B. N., fr. 26025, n° 1731 (1393, n. s., 8 mars); 26029, n° 2743 (1398, 23 juin); 26036, n° 4135, 4136 (1409, n. s., 10 et 16 janv.); Clairambault 38, n° 60 (1404, n. s., 28 févr.); Pièces orig. 1948, Mesnil. 109 (1409, 27 mai).

2. B. N., Clairambault 21, n° 101 : « Jehan de Brebant, maistre des eaues et forests du roy notre s. par tout son royaume, a Mahieu de Lignieres, receveur de Pontieu, ou a son lieutenant, salut. Savoir vous faisons que, au jour d'huy, nous estans a Crecy en Pontieu, venny pour la visitacion de la forest, a esté trouvée une bische [par]mi les chans, près de la forest, que les chiens Perre Gadre, Anchaut Hessaut, Perre le Baigue, tous de Caumartin, avoient poursuye et cha[ssiee] tant qu'ilz l'avoient estranglée et presque toute menégié. Et pour ce, appellé avec nous plusieurs des sergens de lad. forest, alasm[es] en lad. ville de Caumartin et feïsmes amener a Crecy en prison lesd. personnes et leursdiz chiens, lesquelles personnes pour lad. offence nous condeïpnasmez chascun en 6 l. p. d'amende envers le roy notre s., et, pour ce que lesdiz chiens estoient acharnez et que une autre foiz ne se peüssent tenir de chassier, nous ordenasmez sur piez qu'ilz feüssent tuez. Si vous mandons que lesd. amendez vous levez sur les personnez dessusd. pour et au prouffict du roy » (1382, n. s., 13 févr.).

3. Cf. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole... en Normandie*, p. 344-345; Prevost, p. 265, 351-371; Beauvillé, *Rec. de doc. inédits concernant la Picardie*, 1867, t. II, p. 109 (1400, n. s., 17 mars).

4. Réformation des forêts d'Halatte, 1390-1400, par Hector de Chartres (Guillemot, p. 210); de Cuise, 1399, par Hector de Chartres (Beauvillé, *Rec. de doc. inédits concernant la Picardie*, 1867, t. II, p. 109); de Normandie, 1406, par Hector de Chartres (A. N., S 5191, 2^e liasse, cahier, fol. 8 v°),

baux, et tous les actes relatifs à la réformation, étaient transcrits sur des registres spéciaux : le cartulaire de la forêt d'Halatte comprend toutes les pièces de la réformation de cette forêt « de 1390 à 1400 environ » et les actes produits alors par les usagers¹. Ces réformations avaient lieu parfois en vertu d'une commission spéciale du roi donnant aux maîtres pouvoir d'enquêter sur l'état des forêts et des eaux et de ramener toutes choses en l'état dû, de punir les délinquants et faire restituer les usurpateurs, de vendre et de bailler à ferme, pouvoir qui s'étendait suivant les cas à tout le royaume² ou à une circonscription territoriale déterminée³. Les réformations, assez rares au XIV^e siècle, se multiplièrent à la fin du XV^e, et devinrent fréquentes sinon périodiques au XVI^e⁴.

Les ventes de bois, ordinaires et extraordinaires, se faisaient par le ministère des maîtres des eaux et forêts : ils procédaient eux-mêmes à l'assiette des coupes, et déterminaient, sur l'avis du gruyer, la quantité de bois à couper et les lieux où ces coupes se devaient faire au plus grand profit du roi⁵. Ils

1408, par Jean du Ménil (*Ibid.*, fol. 9), 1410, par Jean de Cayeux (*Ibid.*, fol. 9 v^o, 10), 1426, par Jean de Robessart, sous la domination anglaise (B. N., fr. 5341, fol. 7). 1450, par Jean Crespin, baron de Bec-Crespin, après l'expulsion des Anglais (A. N., S 5191, 2^e liasse, cahier, fol. 10 v^o, 11); de la vicomté de Paris et de la châtellenie de Corbeil, 1462 (A. N., S 4960 A, 1^{re} liasse); de Laye, 1498, par Dreux Raguier (arch. municip. de Saint-Germain-en-Laye, AA1, pièce 9 de la cote 2).

1. A. N., KK 945; Guillemot, p. 210-212. — Des registres analogues existaient pour les autres forêts, qui n'ont pas été conservés : mention des anciens registres de la forêt de Bray, 1326 (A. N., JJ 64, n^o 603); de celle de Retz, 1329 (A. N., JJ 66, n^o 386), 1343 (A. N., JJ 68, n^o 66). Les procès-verbaux des réformations étaient conservés aux archives de la Table de marbre. Pour la Normandie, voir Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole... en Normandie*, p. 342.

2. A. N., JJ 59, n^o 229 (1308, 20 juin, et 1319, n. s., 8 févr.). Cf. A. N., JJ 61, n^o 32.

3. Saint-Yon, I, III, 40, note 1, p. 42. A rapprocher la mission confiée à Berthaut de Bardilly, maître et enquêteur, de visiter les étangs des bailliages de Sens, Chartres, Orléans, Tours et Bourges, pour les faire pêcher, peupler et réparer, 1341, n. s., 17 janv. (B. N., fr. 25997, n^o 381¹).

4. Prevost, p. 53-66; A. N., J 1024, n^o 41 (XVI^e siècle). Au XVI^e siècle, elles étaient faites par des commissaires spéciaux.

5. Ord. de 1346, 29 mai, art. 4; 1376, juill., art. 15, 16; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 14, 15; 1402, sept., art. 14, 15; 1516, n. s., mars, art. 31-32

faisaient marquer ces coupes au marteau, les faisaient mesurer par les mesureurs jurés, puis il était procédé à l'adjudication. Les enchères étaient reçues par les receveurs ou par les maîtres¹. Ces derniers, une fois l'adjudication faite au plus offrant et dernier enchérisseur, délivraient des lettres de vente² ou de délivrance, par lesquelles ils notifiaient la vente aux agents comptables, mettaient l'acheteur en possession de la coupe, déterminaient un terme de vidange dans lequel le bois acheté devait être enlevé, fixaient les réserves, « bayveaux ou estalons³ ». Les marchands devaient payer d'abord sur le prix de la vente les frais faits pour la vente : gages du mesureur, salaire des ouvriers employés, frais d'expédition des lettres du maître, etc.⁴. Le surplus du prix était remis aux agents finan-

(*Ord.*, t. II, p. 246; t. VI, p. 229-230; t. VII, p. 773; t. VIII, p. 525-526; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 358). Gallon, t. I, p. 294; G. Jacqueton, *Doc. relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François I^{er}* Coll. de textes pour servir à l'ét. et à l'enseign. de l'hist., 11, 1891, p. 209; B. N., lat. 4763 (formulaire de chancellerie du temps de Philippe le Long), fol. 22 v^o.

1. *Ord.* de 1376, juill., art. 16; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 15; 1402, sept., art. 16; 1516, n. s., mars, art. 33 (*Ord.*, t. VI, p. 230; t. VII, p. 773; t. VIII, p. 526; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 359). A. N., K 2377, n^o 48; B. N., Clairambault 191, n^o 120; fr. 26027, n^o 2244.

2. La Bibliothèque nationale conserve un très grand nombre de ces lettres de vente. La plus ancienne qui ait été trouvée est de 1315 et émane de Philippe le Convers : Clairambault 34, n^o 86. Autres exemples : Pièces orig. 493, Braque, 47, 48; 552, La Brinque, 4, 5, 6, 10; 665, Champrepus, 20; 693, Chartres, 21, 23, 25; 952, Cuise, 4, 5; 1071, Esquetot, 2; 1716, Le Lieur en Normandie, 5; 1722, Lihons, 4; 1948, Mesnil, 112; 2313, Poissy, 13, 20; 2957, Vendôme, 7, 8, 9, 10, 20; 2986, Le Viel, 3; fr. 26026, n^o 1949; 26031, n^{os} 3160, 3323, 3330, 3332, 3350; 26033, n^{os} 3588, 3697; 26034, n^{os} 3746, 3793, 3881, 3882; 26035, n^o 4051; 26036, n^{os} 4139, 3912, 3913; 26041, n^o 5052 (vente extraordinaire).

3. *Ord.* de 1319, 2 juin, art. 3; 1320, 17 mai, art. 23; 1376, juill., art. 17, 18, 21; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 16, 19, 20; 1402, sept., art. 16, 19, 20; 1516, n. s., mars, art. 33, 37 (*Ord.*, t. I, p. 685, 709; t. VI, p. 230-231; t. VII, p. 773-774; t. VIII, p. 526; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 359-360). S'il arrivait que, pour une raison quelconque, le bois ne pût être enlevé dans le délai fixé, le maître, par un mandement au verdier, accordait un nouveau délai pour l'enlèvement : B. N., Pièces orig., Lihons, 5 (1367, 29 mai).

4. *Ord.* de 1376, juill., art. 12; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 11; 1402, sept., art. 11; 1516, n. s., mars, art. 28 (*Ord.*, t. VI, p. 228; t. VII, p. 772; t. VIII, p. 525; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 357). B. N., Clairambault 36, n^o 61 : vente au prix de 12 francs d'or, sur laquelle somme les marchands acquéreurs

ciers qui en rendaient compte dans leurs comptes respectifs¹. Il était interdit aux maîtres d'adjuger aucune vente à quelqu'un de leurs parents, à un gentilhomme, à un officier ou avocat du roi, ou à un clerc bénéficié².

En Normandie, les maîtres intervenaient aussi dans les ventes des bois tenus par des particuliers à tiers et danger : aucune de ces ventes ne se pouvait faire sans leur congé³. Ils notifiaient ensuite la vente aux agents financiers, en fixant le droit à percevoir pour le roi⁴, et donnaient à l'acheteur des lettres de délivrance⁵.

Les maîtres des eaux et forêts exerçaient une surveillance sur le commerce du bois. Outre la juridiction sur tout ce qui concernait le fait de la marchandise dans la forêt, qui entraînait naturellement dans leurs attributions, ils intervenaient dans des conflits entre les marchands et la population, causés principalement par la disette du bois sur le marché; ils édictaient à ces occasions de véritables règlements de police. Ainsi, en 1354, Colart d'Andrezel, sur la plainte des habitants de Troyes que « par la souffrance des justices du lieu, malice et convoitise des mauvais marchands et ouvriers desdites forets », on eût « accoutumé a faire et amener a Troyes depuis certain temps en ça ... les denrées de bois moins suffisans », fit assembler « és salles du roy a Troyes » les officiers royaux (gruyer de Champagne, lieutenant du bailli de Troyes, etc.) et, sur leur avis, rendit un règlement des mesures à employer dans les ventes entre parti-

ont dû payer 5 francs et 20 deniers parisis pour les dépens (1384, n. s., 10 févr.).

1. A. N., K 497, n° 2; P 2877.

2. Ord. de 1346, 29 mai, art. 15; 1376, juill., art. 46; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 45; 1402, sept., art. 43; 1516, n. s., mars, art. 60 (*Ord.*, t. II, p. 247; t. VI, p. 235; t. VII, p. 778; t. VIII, p. 530; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 366).

3. Ord. de 1376, juill., art. 48, 50, 51; 1402, sept., art. 45, 46, 48; 1516, n. s., mars, art. 62, 63, 65 (*Ord.*, t. VI, p. 235-236; t. VIII, p. 530; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 368-369).

4. B. N., Pièces orig. 762, Chouquet, 2 (1391, 29 avril); fr. 26022, n° 990.

5. Ces lettres de délivrance sont aussi très nombreuses dans les mêmes séries que pour les ventes ordinaires, par exemple : fr. 26023, n° 1389; 26026, n°s 1937, 2106; 26031, n°s 3080, 3101, 3175, 3282, 3285, 3307, 3324, 3349, 3355, 3379, 3444, 3445; 26034, n°s 3730, 3807, 4270, 4345, 4394; 26036, n°s 4077, 4162, 4203, 4214; 26038, n°s 4439, 4448, 4605, 4607, 4608; 26039, n°s 4722, 4748, 4814; 26040, n°s 4858, 4968; 26041, n°s 5133, 5033, etc. Cf. A. N., S 5198^a, n° 48 (1319, n. s., 5 mars).

culiers et des conditions du commerce du bois et du charbon¹. Le 29 novembre 1418, en raison d'une disette de bois de chauffage à Paris, le roi manda aux maîtres des eaux et forêts de France, Champagne et Brie, d'assurer par une vente extraordinaire de 300 arpents de bois de chauffage dans les forêts de leur ressort l'approvisionnement du marché, et de veiller à ce que la marchandise fût vendue à un prix modéré².

Les maîtres des eaux et forêts avaient la surveillance sur tous les usages et dons, dont les livrées étaient faites sous leur direction par les gruyers. Ils ne devaient exécuter les lettres de don que si elles avaient passé par la Chambre des comptes³. Ces lettres se présentaient sous la forme de mandements du roi aux maîtres⁴. Après vérification, les maîtres délivraient un mandement au gruyer de faire la livrée⁵. Un autre mandement était souvent aussi adressé à l'agent comptable, receveur ou vicomte, pour qu'il en fit état dans ses comptes⁶. Les maîtres et enquêteurs étaient également chargés de faire livrer par les gruyers aux fonctionnaires compétents, maîtres des œuvres, maîtres du clos des galées, etc., les bois nécessaires pour la

1. A. N., G² 474, 1^{er} dossier, pièce 1 (13 juill.).

2. Copie de ce mandement, d'après une copie du *Livre vert vieil premier* du Châtelet, fol. 126 r°, disparu (non signalée dans la reconstitution de Tuetey, *Invent. analytique des livres de couleurs et bannières du Châtelet*, 1899, p. 111-115), dans B. N., fr. 21760 (coll. Delamare, eaux et forêts), fol. 37-40, 41-43.

3. Ord. de 1319, 2 juin, art. 2, 7; 1320, 17 mai, art. 2, 7; 1346, 29 mai, art. 20; 1376, juill., art. 19, 20; 1402, sept., art. 61; 1516, n. s., mars, art. 78 (*Ord.*, t. I, p. 685, 686, 709; t. II, p. 247; t. VI, p. 230; t. VIII, p. 533; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 373. Prevost, p. 372. *Lettres de Louis XI*, édit. J. Vaesen, pour la Soc. de l'hist. de France, t. IX, n° 1682, p. 156. — Les ordonnances prescrivirent plus d'une fois la suppression des concessions d'usages et des dons à prendre sur les ventes : ord. de 1319, 2 juin, art. 1 et 4; 1320, 17 mai, art. 1; 1346, 29 mai, art. 19 (*Ord.*, t. I, p. 685, 708; t. II, p. 247). Naturellement, ces prescriptions ne furent pas appliquées. Cf. *Ord.*, t. IX, p. 695 (1386, n. s., 10 févr.).

4. B. N., fr. 5727 (formulaire), fol. 52 v° : Pièces orig. 1722, Lihons, 3 (1366, 23 oct.); A. N., P 2996, fol. 57 (1382, 2 mai : Colliette, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast. du Vermandois*, 1772, t. II, p. 855, n° 27 (1360, 25 déc.). Prevost, p. 302.

5. B. N., Clairambault 36, n° 89 (1320; fr. 26007, n° 380 (1367, 15 mai); 25697, n° 77 (1317); 25700, n° 66 (1353); Pièces orig. 387, Du Bois en Normandie, 10 (1364, 27 oct.); 551, Le Buille, 2 (1369, 8 oct.).

6. B. N., fr. 25700, n° 66 (1353, 1^{er} oct.); Pièces orig. 74, Anlézy, 5 (1347, 5 juin); 2845, Tillières, 2-4 (1395-1396).

construction et l'armement des châteaux et navires¹. En cette matière, l'ordonnance de juillet 1376² précisa leurs devoirs en ordonnant que les arbres à abattre seraient choisis par le maître, assisté du receveur ou vicomte et du gruyer ou verdier. Les agents financiers ne paraissent pas avoir assisté toujours aux opérations de cette sorte. En ce cas, les maîtres leur rendaient compte³.

Si un droit d'usage paraissait dommageable pour le roi, ou si la possession de ce droit ne semblait pas suffisamment justifiée, parfois à la requête du procureur du roi sur le fait des eaux et forêts, ou après délibération avec lui, le maître mettait un « empêchement » sur l'exercice du droit⁴. Il procédait ensuite à une enquête en interrogeant les officiers de la forêt, les gens anciens et de bonne foi, et en vérifiant les titres des usagers. Si cette enquête faisait ressortir leur bon droit, l'empêchement était levé⁵.

D'ailleurs, avant de faire quelque concession d'usage, il arrivait que le roi consultât les maîtres des eaux et forêts⁶ ou fit procéder par l'un d'eux à une enquête auprès des officiers de la forêt et des lieux voisins pour savoir si la concession envisagée ne porterait pas préjudice aux intérêts de son domaine⁷.

1. B. N., Clairambault 36, n° 17 : mandement des maîtres (1366, n. s., 2 févr.) contenant copie du mandement royal du 17 janvier (Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, dans la *Coll. de doc. inédits*, n° 278, p. 138); Pièces orig. 2391, Prouverville, 16, 17 (1375, 22 et 25 juin); 1479, Harcourt, 5 (1358, 25 sept.); 854, Le Cordier en Normandie, 9 (1424, 22 sept.); fr. 25998, n° 508 (vers 1348).

2. Art. 39 (*Ord.*, t. VI, p. 233). Cf. ord. de 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 37; 1402, sept., art. 37; 1516, n. s., mars, art. 54 (*Ord.*, t. VII, p. 776; t. VIII, p. 529; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 364). Cf. aussi l'ord. du 3 sept. 1376 réglant les coupes de bois faites dans la forêt de Roumare pour la marine (*Ord.*, t. VI, p. 219; Prevost, p. 277).

3. B. N., Pièces orig. 693, Chartres, 24 (1397, n. s., 18 janv.).

4. A. N., JJ 62, n° 234 (1324, juin); S 2169, 2^e liasse, pièce sans numéro (1483, 5 juill.); B. N., fr. 5341, fol. 7 (1426, 13 oct.).

5. B. N., fr. 25698, n° 174 (134[9], 14 nov.); A. N., JJ 61, n° 381 (1320); 65 B, n° 72 (1314); K 2377, n° 3 (1355, 14 juill.); A. Rendu, Couard-Luys, E. Rousset, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Oise, arch. ecclésiast., série H*, t. I, p. 239, H 902 (1400, 28 avril); t. II, p. 289, H 2367 (1479); A. Bénét, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. ecclésiast., série H*, t. I, p. 314, H 589 (1429); arch. municip. de Saint-Germain-en-Laye, AA1, n° 5 de la cote 2 (1449, 25 oct.).

6. A. N., JJ 61, n° 469 (1323, mai).

7. B. N., n. a. fr. 3637, n° 104 (1382, 8 sept.).

Pour les dîmes qui grevaient les bois du roi, c'étaient les maîtres aussi qui mettaient des empêchements sur la perception¹ et qui vérifiaient par enquêtes si elles étaient dues². Le paiement en était effectué, soit par le verdier, en nature³, soit par le bailli ou le receveur, en argent⁴.

A plusieurs reprises, au cours du XIV^e siècle, les maîtres des eaux et forêts se virent confier la gestion des eaux et des bois faisant partie du domaine d'évêchés et d'abbayes, quand le roi exerçait son droit de régale après la mort d'un titulaire⁵. L'ordonnance du 28 mai 1417 leur attribua cette gestion et supprima tous les commissaires et économes désignés à cet effet⁶.

Hormis les époques où l'administration des eaux fut séparée de celle des forêts pour être confiée aux baillis ou à des maîtres spéciaux⁷, la gestion des étangs, viviers et rivières fit partie des attributions des maîtres des eaux et forêts⁸. En cette matière, l'objet principal de leurs soins était l'exploitation des étangs : les maîtres les visitaient eux-mêmes ou les faisaient visiter par leurs lieutenants, ordonnaient les réparations nécessaires pour les maintenir en bon état⁹, s'occupaient de les peupler et prenaient pour cela les fonds nécessaires sur les revenus des ventes de poissons, ou, si ces revenus étaient insuffisants, sur le produit des ventes de bois¹⁰.

1. A. N., JJ 64, n° 669 (1327, août).

2. Prevost, p. 432.

3. Prevost, p. 115. 432-433.

4. L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 1871, p. 283, n° 161 (1343, n. s., 4 janv.); Prevost, p. 434; ord. de 1376, juill., art. 42; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 41; 1402, sept., art. 40; 1516, n. s., mars, art. 57 (*Ord.*, t. VI, p. 231; t. VII, p. 777; t. VIII, p. 529; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 366).

5. B. N., fr. 25997, n° 365¹ (compte de 1338-1344; diocèse de Sens).

6. *Ord.*, t. X, p. 412.

7. Voir p. 70.

8. Ord. de 1346, 29 mai, art. 31, 40; 1402, sept., art. 75; 1516, n. s., mars, art. 92 (*Ord.*, t. II, p. 248-249; t. VIII, p. 536; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 378). Saint-Yon, I, xx, 53-55, p. 238.

9. B. N., fr. 26025, n° 1767 (1412, 11 juin); 26036, n° 4152 (1410, n. s., 22 févr.); 26039, n° 4710 (1412, 1^{er} févr.); A. Le Prévost, *Mémoires et notes pour servir à l'hist. du dép. de l'Eure*, édit. par L. Delisle et L. Passy, 1862, t. I, p. 429 (1399, n. s., 19 févr.).

10. Ord. de 1346, 29 mai, art. 33; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 31 (*Ord.*, t. II, p. 248; t. VII, p. 242); B. N., Clairambault 10, n° 38 (1343, n. s., 26 mars); fr. 26019, n° 423 (1383, 18 juill.); 26021, n° 851, 852; 26037, n° 4324; Pièces

Aux époques jugées les plus profitables, les maîtres faisaient procéder à la pêche des étangs du domaine par les pêcheurs du roi ou par des hommes spécialement engagés pour cette besogne. Ils y assistaient eux-mêmes, et avec eux le receveur ou le vicomte, le garde de l'étang ou le verdier dont l'étang dépendait, les sergents de l'étang. Ces grandes pêches duraient plusieurs jours¹. Le poisson ainsi pêché était remis au maître de l'hôtel du roi pour les besoins de cet hôtel², ou mis en vente publique par les soins des maîtres et enquêteurs et adjugé au dernier enchérisseur, et l'argent provenant de la vente remis aux receveurs³. Les marchands adjudicataires étaient ordinairement tenus de laisser les poissons qui devaient servir au repeuplement de l'étang⁴. D'autres fois, les maîtres trouvaient plus

orig. 1292, dossier 29110, p. 11; 246, dossier 5418, p. 27 (1386-1410). — La « pescherie » faite « en l'estanc de Bellosane pour peupler l'estanc de Lions » coûta « pour peeschier, pour chariage et pour plusieurs autres choses » 15 l. 6 s. 1 d. p., somme qui fut payée par le bailli de Caux du « commandement » de Simon le Porcher, maître et enquêteur, 1339, 5 avril (B. N., Pièces orig. 2339, Le Porcher, 2).

1. B. N., fr. 26041, n° 5122 : « Estat de la pesche que nous, Ector de Chartres, chevalier, seigneur d'Ous, maistre des eaues et forestz du roy nostre s. ou pais de Normandie, avons nagaires fait faire és deux estancs de Bellosegne, appellés a ce le viconte de Gournay et le verdier de Bray et les sergens et gardes desd. estancs; laquelle pesche comença le samedi 15^e jour de fevrier l'an 1415; lequel estat, jouxte et selon ce qui cy après est declairié, nous avons baillié aud. viconte souz notre seel, pour en respondre en son compte de Saint Michiel 1416 ». « Recepte de poisson desd. deux estancs » : 15 février (petit étang) : 6 « carreaux », 37 « brochés », 530 « bresmes », 63 « tenches » et 3 « lux ». — 17 février (grand étang) : 3 « carreaux », 10 « brochés », 54 « bresmes », 2 « carppes » et 2 « lux ». — 18 février (grand étang) : 1 « carreau », 5 « brochés », 36 « bresmes ». — 19 février (grand étang) : 3 « carreaux », 4 « brochés », 36 « bresmes », 1 « lux ». — 20 février (grand étang) : 1 « carreau », 2 « brochés », 300 « bresmes ». — 21 février (grand étang) : 2 « carreaux », 39 « bresmes ». — 22 février (grand étang) : 24 « bresmes », 1 « lux ». Lequel poisson « fu vendu le 4^e jour de mars 1415 et delivré aux marchans le 6^e jour dud. mois par led. viconte et verdier... Somme de la recepte de lad. vente, vi^{xx} xvi l. xii s. i d. t. » — Cf. B. N., fr. 26027, n° 2299 (1395); Pièces orig. 1785, Machart, 6 (1355, n. s., 18 mars).

2. B. N., fr. 25997, n° 381. Ord. de 1346, 29 mai, art. 33 (*Ord.*, t. II, p. 248).

3. Ord. de 1402, art. 75; 1516, n. s., mars, art. 92 (*Ord.*, t. VIII, p. 536; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 378).

4. B. N., fr. 26038, n° 4586 : « Et doit ledit marchand lessier ondit estanc tout peuple de brochet du lonc de demi pié entre queue et teste et au desoubz » (1391, 27 mars).

avantageux de ne pas procéder eux-mêmes à la pêche et à la vente du poisson et ils affermaient les étangs¹.

Enfin, les maîtres exerçaient sur la jouissance des droits d'usage et de pêche dans les eaux la même surveillance que sur les usages forestiers².

Attributions judiciaires des maîtres et enquêteurs. — La juridiction des maîtres s'étendait à tout ce qu'on comprenait sous le nom de fait des eaux et forêts, c'est-à-dire aux causes relatives aux bois du domaine royal³, aux usages et aux ventes, aux rivières et aux droits exercés sur les eaux⁴, à la marchandise de bois⁵, aux bois à tiers et danger⁶, aux délits ou crimes commis dans les forêts ou dans les eaux, ou par des officiers des eaux et forêts⁷, etc. Cependant, les maîtres ne devaient pas connaître des contestations touchant la « propriété ne le droit de la chose » ; elles devaient être « demenées et deter-

1. A. N., JJ 67, n° 79 (1329, n. s., 27 févr.).

2. A. N., L 1012, n° 53 (1337, n. s., 26 févr.); LL 1093, fol. 5, 10, 11, 14, 15, 16, 17 v°, 43, 45 v°; *Ord.*, t. V, p. 207 (1369, juill.).

3. Ord. de 1319, n. s., févr., art. 10 (*Ord.*, t. I, p. 681).

4. Ord. de 1376, juill., art. 7; 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 6; 1402, sept., art. 7; 1516, n. s., mars, art. 24 (*Ord.*, t. VI, p. 227; t. VII, p. 772; t. VIII, p. 524; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 356). Saint-Yon, I, iv, 65, p. 75; Gallon, t. I, p. 3; Rousseau, p. 5. — Ord. réglant la juridiction des maîtres sur les pêcheurs, 1367, juill. (*Ord.*, t. V, p. 28); confirmations en 1381, nov.; 1383, n. s., janv.; 1385, 29 mai et juill.; 1388, n. s., févr.; 1410, 24 juill. (*Ord.*, t. VI, p. 634, 689; t. VII, p. 121, 180, 760; t. IX, p. 518).

5. Ord. de 1346, 29 mai, art. 17; 1402, sept., art. 70; 1516, n. s., mars, art. 87 (*Ord.*, t. II, p. 247; t. VIII, p. 534; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 375). Saint-Yon, I, iv, 60, p. 76; Gallon, t. I, p. 40.

6. Déclaration du 30 juill. 1390: ord. de 1402, sept., art. 49; 1516, n. s., mars, art. 66 (*Ord.*, t. XII, p. 171; t. VIII, p. 531; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 369). A. N., JJ 75, n° 2 (1346, n. s., 2 mars). — C'est seulement l'ordonnance de décembre 1543 qui donna aux officiers royaux des eaux et forêts pouvoir de « cognoistre en plusieurs cas des délits commis és eaues et forests des sujets du roy » (Rousseau, p. 5, 162; Gallon, t. I, p. 3).

7. B. N., fr. 25994, n° 363 (1327, n. s., à 1329). A. N., JJ 73, n° 70 : le bailli de Cotentin ayant commencé d'informer contre Jean de Gaucourt, verdier de Passais, accusé de meurtre, le roi manda « aud. bailli que la cognoissance de la cause et du fait tel comme il estoit il renvoiaist tost et sanz delay par devers les maistres des forez, pour ce que elle leur appartenoit a cause de leur office, pour faire sur ce bon et brief accomplissement de justice » (sentence de Henri de Meudon, Simon le Porcher et Geoffroi des Essarts, maîtres et enquêteurs, 1340, 17 avril). Cf. A. N., JJ 72, n° 175 (1341, 1^{er} mai).

minées devant les baillis et prevosts royaux des lieux » ou devant le Parlement¹. Lors des visites, les infractions à la clôture d'une forêt pouvaient être jugées par les maîtres, même si le délinquant arguait d'un droit d'usage². Les baillis avaient conservé la connaissance des délits de chasse³; toutefois, on voit des maîtres connaître des délits de chasse constatés par eux au cours de leurs visites dans les forêts⁴. En outre, les maîtres connaissaient des appels interjetés contre les amendes taxées par les gruyers ou leurs lieutenants et revisaient les amendes taxées par ces derniers quand elles étaient estimées insuffisantes⁵.

Tout le monde n'était pas soumis à la juridiction des maîtres; le roi avait accordé à des communautés laïques ou religieuses le privilège de ne point comparaître devant eux et de porter leur cause devant la juridiction ordinaire des lieux ou devant le Parlement⁶; d'autres communautés restaient justiciables de la maîtrise, mais le bailli du ressort devait être adjoint au maître pour connaître des causes les concernant⁷.

L'exercice de la juridiction des maîtres n'allait pas sans provoquer des conflits entre eux et les baillis⁸. En 1386, une contestation éclata entre le bailli de Mantes et les maîtres des eaux et forêts au sujet de la connaissance des délits; l'affaire fut portée devant les gens des comptes, qui décidèrent que « chacun des dessusdit maistres et bailly qui ez termes dudit bailliage prevendroit auroit la congnoissance, punition et correction des delinquans et meffaisans⁹ ». D'autres conflits de juridiction se

1. A. N., X¹A 24, fol. 31 v^o (1367, n. s., 18 mars).

2. Ord. de 1376, juill., art. 8 (complétée par la déclaration de 1390, 30 juill.); 1389, n. s., 1^{er} mars, art. 7; 1402, sept., art. 47; 1516, n. s., mars, art. 64 (*Ord.*, t. VI, p. 227; t. XII, p. 170; t. VII, p. 772; t. VIII, p. 530; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 368). Saint-Yon, I, iv, 63, p. 73; Gallon, t. I, p. 66.

3. Gallon, t. I, p. 93; Dupont-Ferrier, *les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées* (*Biblioth. de l'Éc. des Hautes-Études, sc. hist. et philol.*, 145), 1902, p. 279.

4. B. N., Clairambault 21, n^o 101; Pièces orig. 2322, Prouverville, 2, 3; 854, Le Cordier en Normandie, 7.

5. Voir p. 91.

6. Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, t. X, col. 1423; *Ord.*, t. IV, p. 595; t. V, p. 261; t. VII, p. 139, 424, 563; t. VIII, p. 427-429.

7. *Ord.*, t. VI, p. 493.

8. Voir p. 69.

9. *Ord.*, t. XII, p. 148. Cf. Saint-Yon, I, iv, 1, p. 54, note 2.

produisaient entre les maîtres et les seigneurs haut justiciers ou leurs officiers¹.

Les assises des maîtres des eaux et forêts se nommaient « jours des eaux et forêts ». Les maîtres devaient les tenir « a certain jour et a certain lieu », et dans la châtellenie où l'ajourné habitait ou bien où il avait méfait, et « en lieu notable² ». Dans les villes de leur ressort, dans lesquelles ils se transportaient à cet effet, un local particulier, comme à Rouen celui du lieu dit « Sur les Changes »³, servait d'auditoire aux maîtres. A Paris, ceux de France, Champagne et Brie tenaient leurs assises à la Table de marbre du Palais⁴, et il faut se garder de confondre ce tribunal avec celui du souverain maître siégeant aussi à la

1. Cf. ord. de 1355, 28 déc., art. 19; 1357, n. s., mars, art. 24 (*Ord.*, t. III, p. 31, 135). B. N., fr. 5341, fol. 14 (1368, 28 avril); Maulde, p. 306; L. Demaison, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Marne, arch. ecclés., série G*, t. I, p. 26 (1511); A. N., LL 1093 (Cartul. de la rivière de Seine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés), fol. 10 et suiv. (1389 et années suivantes); Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, t. X, col. 1350 (1365, 16 août; Saint-Yon, I, iv, 51, p. 72).

2. Ord. de 1319, n. s., 25 févr., art. 10; 1346, n. s., 15 févr., art. 10; 1346, 29 mai, art. 14; 1351, n. s., 5 avril, art. 20; 1376, juill., art. 7; 1490, 28 déc., art. 39; 1516, n. s., mars, art. 24 (*Ord.*, t. I, p. 681; t. II, p. 238, 247, 408; t. VI, p. 227; t. XX, p. 268; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 356). A. Bénét, *Inv. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. ecclés., série II supplément*, t. I, p. 191, col. 1, H suppl. 601, B. 41 (jours à Bayeux, 18 janv. 1425); E. Roussel, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Oise, arch. ecclés., série H*, t. II, p. 289, H 2367 (jours à Pont-Sainte-Maxence, 1430); Th. Bonnin, *Cartul. de Louviers*, 1877, t. II, 2^e part., p. 161 (jours « en la vicomté de Pont de l'Arche, tenus à Louviers a cause de la guerre », 1447, n. s., 14 févr.).

3. B. N., Clairambault 21, n° 48 : ajournement à comparoir devant les maîtres « a Rouen, ou lieu Dessus les Changes » (1377, 10 avril). Cf. A. N., S 5191, 2^e liasse, cahier, fol. 3 (1377, 12 sept.). B. N., fr. 26013, n° 1884 : « Cy après ensuit le pris et la valeur que une petite chambre seant [a Rouen] ou lieu dit Sur les Changes, ou les maîtres des forez tiennent a present leur juridicion, a cousté a fere et rendre toute preste » (1377, 2 avril). Quelques années plus tard, nouvelles réparations : « Jehan Braque, chevalier, et Robert Assire, conseiller du Roy, maîtres et enquesteurs des eaues et forestz d'icelui seigneur, au viconte de Rouen... Nous avons fait fere en l'ostel Dessus les Canges a Rouen, pour la seürté et tuicion des lettres, pappiers et escriptures du fait touchant nostre office, des ouvrages contenus et devisés en la cedule a laquelle ces lettres sont atachées, soubz l'un de noz signez. Si vous priions que a Jehan Caim, marchand, lequel a fait lesdiz ouvrages, vous paiés et delivrez la somme de 60 s. t. que ilz ont cousté », 12 sept. 1392 (B. N., fr. 26019, n° 446).

4. *Ord.*, t. V, p. 28 (1367, juill.).

Table de marbre. A partir de la fin du XIV^e siècle la juridiction des maîtres de France, Champagne et Brie eut son siège à la Conciergerie du Palais¹. On appelait « plets de la visitacion » d'une forêt les assises que les maîtres tenaient au cours de leurs visites, dans un lieu de cette forêt désigné à l'avance². En l'absence du maître, les jours des eaux et forêts étaient tenus par son lieutenant. Les parties étaient ajournées à comparaître aux jours par les sergents des forêts³. Les maîtres prenaient l'avis de l'avocat et du procureur du roi⁴. Les actes mentionnent aussi l'existence d'un conseil avec lequel les maîtres délibéraient. Dans ce conseil, de composition variable, il y avait surtout des officiers royaux, comme baillis ou lieutenants de bailliage, prévôts, gruyers, sergents des forêts, sergents du Châtelet de Paris, conseillers au Parlement, conseillers et clercs du roi, mais aussi d'autres personnes sans fonctions indiquées, des chevaliers, des écuyers⁵, d'autres dont les noms n'étaient pas toujours indiqués, des « sages » comme on disait parfois⁶. Quand il s'agissait de résoudre des questions compliquées ou de juger des affaires d'une grande importance, il arrivait que le maître, avant de prononcer sa sentence, se concertât avec d'autres maîtres des eaux et forêts⁷ ou prit l'avis des gens des comptes⁸ ou de membres du conseil du roi⁹. C'était également

1. A. N., X^{1c} 63, n° 140 (1391, 22 déc.); Z^{1c} 316, fol. 40 (1511, 17 nov.).

2. A. Bénét, *Inv. cité*, t. I, p. 191, col. 2, H suppl. 601, B. 41 (1402, 11 mai).

3. B. N., fr. 26006, n° 231 (1365, 16 nov.).

4. E. de Barthélemy, *Rec. des chartes de l'abbaye royale de Montmartre*, 1883, p. 211.

5. A. N., JJ 73, n° 70 (1340, 17 avril).

6. A. N., JJ 75, n° 101, fol. 52 v° : sentence rendue par Regnaud de Giry, « appellé avecques nous a greigneur seürté mess. Gilles le Couvreur, maistre Regnaud Chauviau, maistre Aymery de Chartres, maistre Pierre de la Charité, Engerran du Petit Celier, conseillers du roy notre s. en la chambre de ses enquestes et plusieurs autres sages..., eü deliberacion sur ce avec les dessus nomez » (1341, 16 avril). A. N., JJ 64, n° 603; 65 v, n° 72; 66, n° 1098, 1133; 68, n° 66, 127, 336; 70, n° 213; 75, n° 2; 96, n° 352; 100, n° 528; S 5191, 2° liasse, cahier, fol. 1 v°; B. N., fr. 25996, fol. 130.

7. B. N., fr. 25996, n° 131², sentence de Jean le Veneur, maître et enquêteur (6 sept. 1335) : « Nous meïsmes ces deuz causes a la venue du roy notre s. a Rouen pour avoir plus plain conseil avec nos compaignons les autres mestres des forez. »

8. B. N., fr. 26026, n° 1982, amendes taxées par Hector de Chartres, maître et enquêteur, au terme de Pâques 1394, dans la vicomté de Caudebec : « a laquelle amende nous l'avons receü après ce que nous en avons eü deliberacion a nous. des comptes et declairé ce que nous savions en la cause ».

9. A. N., JJ 75, n° 399, sentence de Regnaud de Giry, maître et enquêteur

aux jours des eaux et forêts que les maîtres ou leurs lieutenants, avec l'assistance des gruyers et des sergents, taxaient les amendes encourues pour de menus délits¹. Les jours étaient comme le centre administratif de la maîtrise : les principaux actes des maîtres, tels que la mise aux enchères des coupes, s'y accomplissaient².

Avant l'institution de la souveraine maîtrise, la juridiction supérieure devant laquelle étaient portés les appels des sentences des maîtres des eaux et forêts était naturellement le Parlement de Paris³, ou, pour des causes d'ordre financier ou domaniale, la Chambre des comptes⁴. Après 1360, le souverain maître eut la connaissance de ces appels. Mais le Parlement se l'attribua aussi et, s'il arriva que, saisi d'un tel appel, il renvoyât l'appelant à se pourvoir devant la Table de marbre⁵, il retint souvent l'affaire pour en connaître lui-même⁶.

Attributions financières des maîtres et enquêteurs. — Les maîtres recevaient les comptes des gruyers. A leur tour, ils

(1345, 26 déc.) : « Laquele informacion... veïstes et feïsmes veoir et diligement examiner avec plusieurs gens du conseil du roy, notredit seigneur, prelaz et autres, et aucuns nos compaignons mestres et enquesteurs desd. yaues et forest[s] afin que nous peüssions plus veritablement rapporter au roy notred. seigneur la chose contenue en ycelle informacion. »

1. B. N., fr. 26013, n° 1878; 26016, n° 2680; 26020, n° 618; 26023, n° 1402; 26024, n° 1465, 1468, 1537; 26025, n° 1864; 26026, n° 1884; 26028, n° 2394; 26029, n° 2803; 26031, n° 3134, 3258, 3262; 26032, n° 3299, 3465; 26033, n° 3648; 26036, n° 4163, 4167, 4169, 4170; 26037, n° 4286; 26038, n° 4597; 26039, n° 4739; 26040, n° 4885, 4955; n. a. lat. 2230, n° 65; Prevost, p. 194-195 (extraits de fr. 26026, n° 1982, 1984; 26030, n° 2967); V. de Beauvillé, *Rec. de doc. inédits concernant la Picardie*, 1860, t. I, p. 132, n° 120.

2. B. N., Pièces orig. 1115, Le Fay, 10 (1443, n. s., 15 févr.).

3. Ord. de 1346, 29 mai, art. 14 (*Ord.*, t. II, p. 247); *Olim.*, édit. Bengnot (*Coll. de doc. inédits*), t. III, 2^e part., p. 778 (1312). En Normandie c'était l'échiquier (ord. de 1351, n. s., 5 avril, art. 21 : *Ord.*, t. II, p. 408), en Champagne les grands jours (X^{1a} 9182, fol. 163 et v°, 1376, 3 et 4 sept.).

4. B. N., fr. 25698, n° 61 (1336, 19 juill.). — D'ailleurs, la Chambre exerçait une surveillance sur l'ensemble de l'administration des eaux et forêts (Omer Jacob, dans *La Chambre des comptes*, dans *Éc. nat. des chartes, positions des thèses*, promotion de 1896, p. 7).

5. E. Roussel, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Oise, arch. ecclés.*, série H, t. II, p. 295, H 2373 (1480, 22 août).

6. F. Aubert, *Hist. du Parlement de Paris de l'origine à François I^{er}*, 1894, t. I, p. 280-281. A. N., X^{1a} 9184, fol. 124 v° (1395, 16 sept.); X^{1a} 60, n° 224 (1390, 28 mai); 62, n° 81, 82 (1391, n. s., 3 et 21 févr.).

remettaient les deniers qu'ils avaient reçus aux baillis, sénéchaux ou receveurs, qui avaient charge d'en rendre compte devant la Chambre des comptes. Les comptes des eaux et forêts étaient ainsi incorporés à ceux des bailliages et sénéchaussées¹. Pour les ventes, les maîtres devaient envoyer aux agents comptables les lettres de vente et un état des dépenses à déduire du prix de vente²; pour les amendes, les maîtres devaient leur « bailler par cedula les choses, la cause, les personnes et le temps », au fur et à mesure³. Le jour où les agents comptables rendaient à la Chambre le compte de leur maîtrise, les maîtres étaient tenus d'être présents, afin que les gens des comptes pussent avoir « relation et advis avec eux », et afin de veiller à ce que ces agents rendissent un compte juste de ce qu'ils avaient reçu⁴.

Cependant, pour certaines dépenses et recettes, touchant par exemple le fait des visites, les maîtres rendaient compte eux-mêmes à la Chambre⁵. En cas de mort d'un maître, cette obligation était remplie par ses héritiers⁶. On conservait ces comptes aux archives de la Chambre des comptes⁷. Aujourd'hui, la majeure partie en est perdue et ceux qui restent sont dispersés⁸.

1. A. N., K 497, n° 2, 20° et 21° peaux; n° 3, 16° peau.

2. Voir p. 87, note 2.

3. Voir une liste de comptes d'amendes, p. 353, note 1.

4. Ord. de 1319, 2 juin, art. 3; 1346, 29 mai, art. 16; 1375, 22 août; 1376, juill., art. 44; 1389, 1^{er} mars, art. 43; 1402, sept., art. 41, 60; 1516, n. s., mars, art. 58, 77 (*Ord.*, t. I, p. 685; t. II, p. 247; t. VI, p. 142, 234; t. VII, p. 778; t. VIII, p. 529, 533; *Ord. de François I^{er}*, t. I, p. 366, 373). Saint-Yon, I, iv, 34, 35, p. 66; Cl. Malleville, *In regias aquarum et forestarum constitutiones commentarius*, 1561, fol. 59; G. Jaqueton, *Doc. relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François I^{er}* (*Coll. de textes pour servir à l'ét. et à l'enseign. de l'hist.*, 11), 1891, p. 209, 257. B. N., fr. 25998, n° 61 (1336, 19 juill.).

5. Ord. de 1346, 29 mai, art. 18 (*Ord.*, t. II, p. 247).

6. B. N., fr. 25997, n° 365.

7. Robert Mignon, *Inventaire d'anciens comptes royaux*, édit. C.-V. Langlois (*Rec. des histor. de la France. Doc. financiers*, I), p. 282-287, n° 2233-2260.

8. Voici la liste d'un certain nombre de ces comptes, avec (entre parenthèses) le numéro de l'inventaire de Robert Mignon, quand la concordance a pu être établie : Brandons 1303, n. s.-Ascension 1306, Étienne de Bienfaite : B. N., fr. 25992, fol. 113 (2234). — 15 août 1308-27 juill. 1309, Philippe le Convers : B. N., fr. 25993, fol. 132 (2246). — Saint Jean 1312-Saint Jean 1313,

Après que le receveur général des eaux et forêts eut été institué, les choses changèrent. Dès lors, les maîtres lui rendirent leurs comptes; il en faisait état dans le compte général que lui-même rendait à la Chambre pour l'ensemble de l'administration¹.

Lieutenants des maîtres. — Les ordonnances du XIV^e siècle imposaient aux maîtres des eaux et forêts le devoir d'exercer leur office en personne² et, à plusieurs reprises, la Chambre des comptes leur interdit de se substituer des lieutenants³. Mais ces interdictions demeurèrent sans effet pratique : dès les premières années du XIV^e siècle, il n'est pas rare de trouver des lieutenants de maîtres des eaux et forêts, en particulier dans les maîtrises dont le titulaire cumulait plusieurs offices. On dut même s'apercevoir « que c'étoit un bien pour l'administration de la juridiction contentieuse » que les maîtres qui, pour un grand nombre étaient gens d'épée, « eüssent des lieutenans graduez⁴ ». Peu à peu, la tolérance royale donna aux lieutenants une existence quasi officielle. Au XVI^e siècle, ils furent institués en titre d'office⁵.

Bertaud de Borret et Jean Pilet : B. N., lat. 17010, fol. 12 (2259). — 1311-1323, Guillaume du Pressoir : B. N., fr. 25993, n^o 196-198 (2252). — 1315-1320, Jean Thomas : B. N., fr. 25994, n^o 349-350 (peut-être 2236 et 2253). — 1315-1321, Oudard de Creux : B. N., fr. 25993, n^o 272-273 (2244). — 11 sept. 1319-6 janv. 1322, n. s., Robert le Veneur : B. N., n. a. fr. 3637, n^o 34. — 22 août 1320-25 déc. 1323, Philippe de Bétisy : B. N., fr. 25994, n^o 293 (2249). — 1321-7 mars 1327, n. s., Robert le Veneur : B. N., fr. 25994, n^o 363. — 13 sept. 1326-2 févr. 1329, n. s., Jean de Bardilly : B. N., fr. 25995, n^o 2 (2258). — 5 mars 1327, n. s.-juin 1329, Jean le Veneur : B. N., Pièces orig. 2958, Le Veneur, 2 (peut-être 2250). — 1328, Bertaud de Borret et Jean Pilet : B. N., fr. 25995, fol. 1^o (2259). — 2 oct. 1328-31 juill. 1344, Jean du Montier : B. N., fr. 25997, n^o 3651-2. — 18 juill. 1335-7 juill. 1336, Henri de Meudon et Simon le Porcher : B. N., fr. 25996, fol. 130-132. — 17 janv. 1341, n. s.-10 déc. 1343, Bertaut de Bardilly : B. N., fr. 25997, n^o 3811-2. — 26 janv. 1349, n. s.-23 août 1350, Richard de Champrepus : B. N., fr. 25999, n^o 901-2.

1. A. N., P 2877, fol. 91, 95.

2. Ord. de 1319, n. s., 25 févr., art. 10; 1346, n. s., 15 févr., art. 10; 1351, n. s., 5 avril, art. 20 (*Ord.*, t. I, p. 681; t. II, p. 241, 408). Gallon, t. I, p. 465.

3. Pecquet, t. I, p. 230, et Saint-Yon, I, iv, 1, p. 54, n. 2 (1382, 15 nov.); *Ord.*, t. XII, p. 148-149 (1386, 8 nov.).

4. Gallon, t. I, p. 465. Cf. A. N., L 1030, n^o 212, fol. 26-27 (1432): S 2169, 2^e liasse (1473, 13 déc.).

5. Gallon, *loc. cit.*

Les lieutenants recevaient des maîtres une commission leur attribuant le même pouvoir qu'aux maîtres et en délimitant l'exercice¹. Il y eut plusieurs sortes de lieutenants, suivant les besoins des époques et des pays. Les lieutenants généraux, qui exerçaient les fonctions du maître dans tout le ressort de la maîtrise, furent les seuls à l'origine². Les deux maîtres d'une maîtrise pouvaient n'avoir qu'un seul lieutenant³. D'autres lieutenants, que l'on a appelés particuliers, étaient délégués dans un ressort limité, une vicomté, un bailliage ou dans un siège spécial⁴. Ils apparurent à la fin du xiv^e siècle et devinrent fréquents au xv^e; leur nombre se multiplia au xvi^e, en même temps que leur répartition devenait plus fixe⁵.

1. A. N., JJ 69, n° 189 : « Jolain Guenaut, conseiller le roy notre s. et mestre visiteur des forés et des yaues de par le royaume de France, a homme honorable Guillaume Chauvignon, licencié en loys, salut... Nous vous mandons et commettons que vous en lieu de nous et en notre nom pour le roy enquez et vous enfournez és choses qui touchent lesd. eaues et forés et en toutes autres choses appartenans a notredit office par toute la seneschaucie de Biaucaire, et a ce faire nous, par la vertu du povoir dessus dit a nous donné, vous donnons plain povoir et especial mandement et vous établissons notre lieutenant ou tel povoir comme nous avons en toutes les choses dessus dites et a chascune d'icelle[s] appartenanz a notredit office, tant comme il nous plaira, par toute ladite seneschaucie, et mandons a touz officiers du roy que en ce faisant il vous obéissent diligemment comme a nous proprement; ne n'est pas notre entente, si nous usions de notre office en aucuns lieux particuliers de ladite seneschaucie, de rappeler pour tant votre povoir » (1331, 20 nov.). Cf. A. N., JJ 68, n° 415.

2. B. N., Pièces orig. 68, Ango. 3, 5, 7; fr. 26027, n° 2244 (1391-1395); 26017, n° 104; 26025, n°s 1661, 1751; 26026, n° 1873; 26027, n°s 2315, 2362, 2506; 26029, n° 2728; Pièces orig. 854, doss. 19158, p. 28, 29 (1485-1491); 1800, Mailloc, 10, 135; Clairambault 200, p. 8339 (1491); A. N., JJ 154, n° 752 (1391-1400); arch. municip. de Saint-Germain-en-Laye, AA1, pièce 8 de la cote 2. — Pendant l'occupation anglaise, l'office de maître et enquêteur des eaux et forêts de Normandie avait été donné à Jean Pelham, chambellan de la reine d'Angleterre, qui faisait desservir sa charge par un lieutenant général, Briant de Cornouailles, 1434 (B. N., Clairambault 155, p. 4029).

3. B. N., fr. 26036, n° 4078 (1408).

4. « Lieutenant en la viconté de Faloise des maîtres des eaues et forestz du roy », 1389, n. s., 31 janv. (B. N., fr. 26424, n° 87); « lieutenant a Paris des maîtres des eaues et forestz du roy en France, Champagne et Brie », 1433 (A. N., L 1030, n° 212, fol. 25 v°).

5. Alors, chaque ville importante devint le siège d'une lieutenance des eaux et forêts. Par exemple, pour le ressort de la maîtrise de France, Champagne et Brie, au commencement du xvi^e siècle, on relève dans le registre de la Table de marbre coté Z12 318 les sièges de lieutenants suivants : Dourdan

Les lieutenants exerçaient les mêmes fonctions que les maîtres dont ils desservait l'office : recevoir les officiers subalternes¹, affermer les revenus des bois et des eaux², procéder aux ventes de bois³, faire les livrées de dons et d'usages⁴, surveiller les usagers⁵, tenir les jours des eaux et forêts⁶, rendre les comptes⁷, etc.

Il est arrivé que des populations se plainquirent d'être molestées par les lieutenants et de subir leurs extorsions⁸. Des conflits de juridiction eurent lieu aussi entre eux et des seigneurs haut justiciers⁹.

Procureur du roi sur le fait des eaux et forêts. — La défense des intérêts du roi dans les affaires soumises à la juridiction des maîtres était confiée aux procureurs du roi sur le fait des eaux et forêts. Cette charge existait déjà vers le milieu du xiv^e siècle, mais le procureur paraît avoir eu alors un ressort très vaste ; il suivait les maîtres dans leurs déplacements¹⁰.

(fol. 152 v^o), Crécy (fol. 161 v^o), Pontoise (fol. 112), Compiègne (fol. 72 v^o), Château-Thierry (fol. 61), Moret (fol. 46 v^o), Châtillon-sur-Marne (fol. 41 v^o), Sens (fol. 32 v^o), Provins (fol. 7 v^o), Senlis (fol. 7 v^o).

1. B. N., Clairambault 196, p. 7983.

2. A. N., JJ 69, n^o 189 (1332, 20 juin).

3. B. N., Clairambault 155. p. 4029 : fr. 26025, n^{os} 1661, 1751 ; 26026, n^o 1873 ; 26027, n^{os} 2244, 2315, 2362 ; 26028, n^o 2506 : Pièces orig. 81, Aqueville, 5 ; 1685, Lenfant en Normandie, 8 ; 1800, Mailloc, 10.

4. B. N., Pièces orig. 68, Ango. 3 : 551, Le Bufile, 2.

5. A. N., S 2168, n^o 3 ; S 2169, 2^e liasse.

6. Th. Bonnin, *Cartul. de Louviers*, 1877, t. II, 2^e part., p. 161 ; A. Bénét, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. ecclés., série H*, t. I, p. 313, H 589.

7. B. N., fr. 26036, n^o 4078 : Pièces orig. 1800, Mailloc, 135.

8. Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, t. X, col. 2149, 2169 (1439).

9. L. Demaison, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Marne, arch. ecclés., série G*, t. I, p. 26, G 34 (1511).

10. A. N., JJ 72, n^o 250 (1341, 7 nov.). B. N., fr. 25700, n^o 90 : mandement du roi au vicomte de Rouen : « Cum Guillelmus Campion, noster procurator aquarum et forestarum nostrarum Normannie, circa negotium tangens... abbatem et conventum Sancti Audoeni Rothomagensis... diu vacaverit pro nobis et propter hoc sustinuerit plures misias et expensas, tam de nostro mandato Parisius veniendo quam sequendo magistros forestarum nostrarum et post dilectos et fideles consiliarios nostros magistros Guydonem de Sancto Sepulcro, decanum Trecensem, et Petrum de Ordeo Monte, commissarios deputatos in hac parte, et adhuc ipsum procuratorem oporteat in hiis diligenter laborare producendo plures testes coram commissariis supradictis et quia sufficienter fuimus informati quod dictus noster procurator pro predic-

Au xv^e siècle, il existait, dans chaque bailliage, un procureur du roi sur le fait des eaux et forêts¹ chargé de poursuivre d'office devant le tribunal du maître les atteintes aux droits royaux², de prendre l'initiative des empêchements mis par les maîtres sur les droits d'usage et d'assister à la vérification des titres des usagers³, d'interjeter appel devant la Table de marbre des sentences rendues par les maîtres, quand il les estimaient irrégulières ou attentatoires aux droits du roi⁴. Il prenait aussi la cause des officiers royaux, ajournés par des particuliers, quand cette cause se confondait avec celle du roi⁵. Il devait être présent aux ventes⁶.

En mai 1523, des lettres royaux créèrent un office de procureur du roi dans chaque siège de maîtrise des eaux et forêts⁷. Le procureur du roi avait parfois un substitut pour le remplacer⁸.

Avocat du roi sur le fait des eaux et forêts. — Il n'a été rencontré aucune mention d'avocat du roi sur le fait des eaux et forêts avant la fin du xv^e siècle : en 1408 encore, le maître de Normandie et Picardie faisait venir aux jours des forêts, tenus à Troarn, l'avocat du roi de la vicomté de Caen pour plaider certaines causes intéressant le procureur du roi⁹.

tis ultra sua vadia duorum solidorum per diem nihil de nostro recepit et quod, in hujusmodi testium productione, plures expensas sustinendo et labores adhuc ipsum oporteat vacare, tibi... mandamus quatinus dicto Guillelmo Campion de denariis tue recepte tradas et deliberes quinquaginta l. tur. » (1355, n. s., 19 févr.). — Voir des quittances de gages : B. N., Pièces orig. 273, Belle-buche, 2, 7 (1368).

1. A. Bénét, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Calvados, arch. ecclés., série II, t. I, p. 290, H 500 (1458)*; E. Roussel, *Invent. somm. des arch. dép. ant. à 1790, Oise, arch. ecclés., série II, t. II, p. 294, H 2373 (1477, 9 août)*; A. N., L 807, n^{os} 65, 66 (1493, 7 mai, 7 sept.).

2. A. N., S 5191, 2^e liasse, cahier, fol. 1 v^o (1368, 16 juin).

3. Voir p. 346.

4. E. Roussel, *loc. cit.*

5. A. N., S 2169, doss. 2 (1501, 18 mai).

6. G. Jacqueton, *Doc. relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François I^{er} (Coll. de textes pour servir à l'ét. et à l'enseign. de l'hist., 11)*, 1891, p. 209.

7. Rousseau, p. 144; *Catal. des actes de François I^{er}*, publ. par l'Acad. des sc. morales et politiques, t. I, p. 341, n^o 1825.

8. B. N., fr. 26026, n^o 1984 (1394); A. N., X^{1c} 62, n^o 81 (1394, 21 févr.). Jacqueton, *Ibid.*

9. B. N., fr. 26036, n^o 4072 : « Ector de Chartres, maistre... des eaulx et forés..., pour ce que Guillaume Commiffart, advocat et conseiller du roy notred. seigneur en lad. viconté de Caen, est venu par notre comandement de

Au contraire, une sentence du lieutenant général du maître de France, Champagne et Brie, du 13 décembre 1473, fait mention des « advocat et procureur du roy sur le fait d'icelles eaues et forestz¹ ».

Clercs et greffiers des eaux et forêts. — Dès l'origine, les maîtres avaient eu des clercs pour tenir les registres des maîtrises, transcrire les rôles des amendes et, en général, faire toutes les écritures². Au xv^e siècle, ces clercs devinrent les greffiers des maîtrises³. Ils étaient chargés de la conservation des archives des maîtrises. Malheureusement, ils s'acquittaient fort mal de cette charge et les minutes « se trouvaient souvent perdues⁴ ».

Mesureurs et arpenteurs jurés des forêts. — Dès les dernières années du xiii^e siècle existaient des mesureurs ou arpenteurs du roi pour les eaux et forêts⁵. Ils étaient chargés

Caen en la ville de Trouart plaidier devant nous és grans jours des forests pluseurs causes touchantes le procureur d'icellui seigneur a l'encontre de plusieurs parties adverses, en quoi il a vaqué, venant a icellui lieu de Trouart, sejournant et retournant dudit [*sic* pour : audit] lieu de Caen, deulx jours en notre compaignie, pour lesquieulx nous lui avons taxé pour chacun vint s. t., ... nous vous mandons que aud. Conniffart vous paiés lad. somme de 40 s. t. sur les explois des amendes qui vous seront bailliés desd. eaulx et forests » (1408, 13 sept.).

1. A. N., S 2174¹, fol. 60 v^o.

2. B. N., fr. 26035, n^o 4023 (1408, 21 avril). G. Jacqueton, *op. cit.*, p. 209.

3. A. N., S 2174¹, fol. 60 v^o : sentence du lieutenant général du maître de France, Champagne et Brie, où il est fait mention de lettres collationnées par le « greffier desd. eaues et forestz » (1473, 13 déc.). — Ces greffes furent érigés en titre d'office par Henri II, en 1555, n. s., févr. (Saint-Yon, I, VII, 9, p. 111).

4. Gallon, t. I, p. 546.

5. Les Journaux du trésor de Philippe le Bel mentionnent, en 1298, 1299 et années suivantes, les mesureurs Adam Bouchart et Jean le Breton (B. N., lat. 9783, fol. 29 v^o, 59, 72 v^o, 86 v^o, 89). L'*Inventaire* de Robert Mignon (édit. C.-V. Langlois, t. I du *Rec. des histor. de France, doc. financiers*, n^{os} 2251-2252) mentionne Geoffroi du Tertre, mesureur de 1310 à 1313, et Guillaume du Pressoir, de 1311 à 1323.

[M. L. Delisle a montré la fausseté de lettres de Louis VI prétendument données en 1115 et nommant un bourgeois de Paris arpenteur général du royaume (*Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1874, p. 23. Cf. A. Luchaire, *Louis VI le Gros*, 1890, p. 323). M. Delisle, sur la foi des éditeurs des *Ord.* (t. II, p. 381), a appelé ce bourgeois Amédée Leiguesin; les anciens éditeurs de ces lettres (Fontanon, *Edicts et ordonn. des roys de*

par les maîtres de faire la mesure des ventes : accompagnés et aidés par des ouvriers, ils déterminaient l'étendue et la contenance de la coupe¹, traçaient les « routes² », marquaient les arbres avec leur marteau³ et faisaient ensuite leur rapport aux maîtres⁴. Ils vendaient aussi les bois abattus en traçant les routes pour les coupes et les arbres « rompus et versés⁵ ». Au commencement du xiv^e siècle, ils rendaient compte eux-mêmes de ces ventes à la Chambre des comptes⁶. Ils accompagnaient les maîtres dans les visites de forêts et dans les réformations pour rechercher les empiétements et usurpations faites par les marchands ou riverains de la forêt sur le domaine du roi⁷.

Les mesureurs étaient nommés par lettres royaux et prêtaient serment à la Chambre des comptes⁸. Ils recevaient des gages fixes assignés sur certains revenus à certains termes,

France, 2^e édit., 1585, t. 1, p. 691; Saint-Yon, 1, x, 2, p. 147, reproduit par Pecquet, t. 1, p. 319) ont imprimé *Amedei le Guespin*. Ces lettres sont insérées dans un vidimus de 1296, 22 oct., dont la copie existait « es registres du Chastellet ». — Le titre de grand arpenteur se rencontre au xvi^e siècle. Mais Saint-Yon (p. 147) n'en cite pas d'exemple antérieur au 3 novembre 1511.]

1. B. N., Clairambault 156, n° 114 (1453, 4 août); 191, n° 120 (1433, 9 juill.); fr. 26424, n° 93 (1348, 3 avril); 26023, n° 1322 (1389, n. s., 24 févr.); Pièces orig. 1948, Mesnil, 109 (1409, 27 mai).

2. B. N., fr. 26022, n° 990 : notification par Jean Braque et Robert Assire, maîtres et enquêteurs, au vicomte de Pont-Authou, d'une vente de bois, « laquelle nous avons fait roupter et mesurer... par Jehan le Maistre, mesureur du roy » (1386, 14 févr.).

3. B. N., fr. 25995, n° 2, membr. 1 : compte de Jean de Bardilly, maître et enquêteur des eaux et forêts, 1326-1329 : « Nicholas de Soteville, marchans, ... avoit acheté des genz du roy plusieurs arbres sois en lad. forest, lesquels li avoient esté marquez et seigneur par Guillaume du Pressouer et Estienne du Tertre, mesureur du roy, tout a une foiz et entresignement de leur martel a fleur de lis », etc. B. N., fr. 26024, n° 1571 : notification par Hector de Chartres, maître et enquêteur, au vicomte de Pont-de-l'Arche, d'une vente d'arbres, « lesquies arbres sont plaquez et martellés du martel de Jehan le Maistre, mesureur juré desd. forestz, qui lad. vente mesura, ouquel martel est l'emprainte d'un B » (1390, 16 nov.).

4. B. N., fr. 26424, n° 93 : Jean Braque, maître, notifie au vicomte d'Arques une vente de bois faite par lui, comprenant 9 arpents 3 quarts, « si comme par Jehan le Maistre, mesureur des bois du roy notredit s., nous a esté rapporté » (1348, 3 avril).

5. B. N., fr. 26020, n° 650 (1385, n. s., 17 mars).

6. Robert Mignon, *Inventaire*, loc. cit.; B. N., fr. 23993, n° 196, 197, 198.

7. B. N., fr. 26024, n° 1465 (1390).

8. Du Cange, *Glossar.*, art. *arpentator* et *mesurator*.

comme ceux des maîtres, et, de plus, percevaient sur le montant des ventes une certaine somme pour être indemnisés de leur peine et pour payer leurs ouvriers¹.

(*A suivre.*)

1. Ord. de 1319, 2 juin, art. 13; 1320, 17 mai, art. 24 (*Ord.*, t. I, p. 687, 711). B. N., lat. 9783, fol. 72 v^o : « Mensuratores boscorum Adam Bouchart et Johannes Brittonis, quilibet 4 s. 6 d. per diem », etc. (10 juin 1298). — A. N., KK¹, p. 516 : « Guillelmus de Pressorio, mensurator boscorum regis pro vadiis suis de 4 s. 6 d. p. per diem, sibi assignatis in bailliva Silvanectensi, de termino Sancti Johannis [1]324, 51 l. 10 s. 6 d. ». — A. N., P 2877, fol. 69 v^o : « Jehan le Pere, arpenteur du roy notres. par toutes ses forets de Champagne et de Brie et du baillage de Meaux, pour ses gaiges dud. an, 25 l. t. »; fol. 71 v^o : « Jehan le Leu dit le Maistre. mesureur des forets du roy notre s. en Normandie, pour ses gaiges de 4 s. 6 d. p. par jour », etc. (cf. fol. 74 v^o); fol. 96 : « Jehan Baudry, mesureur desd. forez, pour ses gaiges de 2 s. p. par jour », etc. (1372). — B. N., Clairambault 156, n^o 114 : notification par Antoine de Cugnac, maître, au vicomte de Bayeux, d' « une vente de hault bois assise és mectes d'icelle verderie du Bur, ou buisson du Vernay, contenant 22 arpens ou environ », au prix de 6 l. t. l'arpent, « avecques cire et grelle » : « Serz tenu rabatre aud. marchant sur son premier paiement la somme de 4 l. 15 s. t. pour la paine, sallaire et despens dud. mesureur, qui, tant en allant, sejournant a mesurer lad. vente que retournant en son hostel, a vacqué par l'espace de 4 jours, et pour 12 ouvriers qui par 3 jours ont vacqué en la compagnie dud. mesureur, pour faire les trache et vuidege de lad. vente et aidé a mesurer icelle » (1453, 4 août). — B. N., fr. 25995, n^o 2, membr. 4 : « Pour le saleire de un mesureur qui mesura les terres que plusieurs personnes avoient seurprises sus le roi joust la forest de Breteuil, 10 s. t. val. 8 s. p. » (1328-1329).

LA

GUERRE DE FLANDRE

(1528)

Depuis le mois de juin 1323, date de la révolte de Bruges provoquée par la cession du port de l'Écluse à Jean de Namur, la Flandre était dans un profond état d'anarchie¹. Le comte Louis de Nevers, fait prisonnier par les Brugeois au mois de juin 1325, n'avait été remis en liberté que le 30 novembre de la même année, sous la menace d'une déclaration de guerre faite par le roi de France². Mais Charles IV, qui alors était déjà en lutte avec l'Angleterre, préféra négocier, et le 19 avril 1326 la paix fut conclue à Arques, près de Saint-Omer³. Cette paix ne calma pas l'effervescence qui troublait ce pays. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que la sédition redoublait de violence et que les pires atrocités venaient à nouveau ensanglanter la Flandre⁴. Bruges dirigeait le mouvement révolutionnaire; Gand, au contraire, soutenait le comte.

1. Voir Henri Pirenne, *le Soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*. Bruxelles, Kiessling, 1900, p. xv et suiv.

2. Voir dans l'introduction aux *Journaux du trésor de Charles IV le Bel*, p. LXXVIII, ce qui concerne les préparatifs de cette guerre.

3. Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus Flandriæ*, t. II, p. 385.

4. Les échevins de Cassel, au nombre de quinze, furent promenés dans les rues, par les émeutiers de Bergues et de Bourbourg, comme un bœuf que l'on veut tuer. On contraignit leurs parents ou leurs amis à frapper le premier coup, puis ils furent mis à mort. D'après l'accord conclu le 25 août 1332 entre Henri Riclin, frère de Simon Riclin, l'une des victimes, d'une part, et plusieurs habitants des châtellenies de Bergues et de Bourbourg accusés d'avoir assassiné ledit Simon, d'autre part, ce massacre dut avoir lieu peu avant l'arrivée de Philippe VI devant Cassel (Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 6513 et 7157). Voir aussi Pirenne, *op. cit.*, p. xxvi, et p. 206 et suiv., Arch. nat., J. 569,

Débordé par l'insurrection et trop faible pour lui tenir tête, Louis de Nevers s'enfuit à Paris afin de demander l'appui du roi. Charles IV essaya encore d'apaiser les rebelles et de les amener par la douceur à se soumettre au comte. A Pierrefonds et à Compiègne, il écouta leurs représentants qui lui firent des promesses ; mais sa mort interrompit ces négociations. Pendant sa régence, Philippe de Valois chercha encore à s'entendre au Louvre avec les envoyés des villes de Flandre. Peu après, à Amiens, ayant appris à nouveau les plaintes formulées contre les Flamands, il les assigna à Théroouanne devant ses délégués et conseillers, André de Florence, trésorier de Reims, Robert Bertrand, maréchal de France, et Thomas de Marfontaine, chevalier, leur fixa un rendez-vous et leur donna des lettres de sauf-conduit. On les attendit vainement pendant deux jours ; ils ne se présentèrent pas et ne se firent pas même excuser¹. Toutes les tentatives de conciliation étaient épuisées.

Lorsque le comte de Flandre rendit hommage à Philippe VI, il lui exposa encore les maux causés à son pays par la rébellion des habitants de Bruges, d'Ypres et de Cassel², et réclama son aide pour ramener l'ordre dans ses États. Le roi réunit alors les seigneurs de son entourage³ et chercha à s'entendre avec eux au sujet du secours à porter au comte de Flandre. Comme un certain nombre d'entre eux proposaient de remettre l'expédition à l'année suivante, afin de réunir plus facilement tout ce qui pourrait être nécessaire à l'armée, le vieux connétable de France, Gaucher de Châtillon⁴, interpellé par le roi, fut

n° 1, pièce dans laquelle on donne les noms de huit personnes (Thuin du Bruet, Gilet d'Asbruet, Jean d'Oslare, Robert de Bailleul, Pierre de Zontenay, Gilet Le Vrient, Boidin Vardenare, Didier Desprez) qui furent mises à mort sans jugement sur le territoire de Cassel par les habitants de Bruges, d'Ypres et d'autres villes, et JJ 65 B, n° 28, lettres de rémission accordées au mois de février 1329 (n. st.) en faveur de Lambequin Le Tolvare, qui, pour venger son père et un de ses frères mis à mort, avait tué Pierre de Sommergham, boucher de Bruges, l'un des principaux émeutiers.

1. Arch. nat., J. 569, n° 1.

2. *Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, t. V, p. 309; *Guillaume de Nangis*, éd. H. Géraud, t. II, p. 90.

3. Les *Grandes Chroniques*, t. V, p. 310, disent que cette délibération eut lieu à Paris; le *Continuateur de Guillaume de Nangis* (t. II, p. 91) dit qu'elle se fit à Reims immédiatement après le sacre.

4. Les *Grandes Chroniques* (*ibid.*) et le *Continuateur de Guillaume de Nangis* (*ibid.*) le nomment Gauthier de Crécy; il est plus connu sous le nom de

au contraire d'avis de ne pas différer. « Qui a bon cœur à batailler trouve toujours le temps convenable », dit-il. Le roi, rempli de joie en entendant ces paroles, l'embrassa en s'écriant : « Qui m'aime me suive. » Le rassemblement fut alors fixé à Arras au dimanche après les octaves de la prochaine fête de la Madeleine, soit au 31 juillet¹.

Dès le 12 juin², Philippe VI demanda à l'archevêque de Reims, à l'abbé de Saint-Denis, aux évêques de Senlis, de Tournai et de Thérouanne de lancer contre les échevins, bourgmestres et habitants de Bruges, d'Ypres, de Cassel, de Dunkerque, de Bergues, de Courtrai, etc..., et des autres villes qui faisaient cause commune avec eux, les sentences d'excommunication et d'interdit qu'ils étaient autorisés à fulminer d'abord à la suite du traité d'Athis-sur-Orge (1305)³, puis par une bulle de Jean XXII du 6 avril 1327⁴. Pour justifier cette demande d'excommunication, Philippe VI n'invoquait pas seulement des désobéissances, comme le refus par les villes de Bruges et d'Ypres d'abattre leurs fortifications, de payer les sommes ou d'accomplir les pèlerinages auxquels elles avaient été condamnées, mais de véritables crimes, comme le massacre de plusieurs habitants de Bruges et d'Arden-

Gaucher de Châtillon. Seigneur de Châtillon-sur-Marne et de Crécy, il fut créé connétable de France après la bataille de Courtrai en 1302, prit part aux batailles contre les Flamands de Mons-en-Pevelle en 1304 et de Cassel en 1328 et mourut à l'âge de quatre-vingts ans, en 1329 (P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 90).

1. Les *Grandes Chroniques* (t. V, p. 310) et le *Continuateur de Guillaume de Nangis* (t. II, p. 92) disent que le rendez-vous fut fixé à la fête de la Madeleine à Arras, soit au 22 juillet. La *Chronographia regum Francorum* (t. II, p. 2) se rapproche plus de la vérité en donnant la date de l'octave de la Madeleine. C'est une lettre adressée au sénéchal de Beaucaire le 18 juin 1328 qui fixe la date exacte à laquelle l'armée fut convoquée à Arras, « le dimanche après les octaves de la prochaine Magdalene » (*Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. X, col. 674 et 675).

2. Arch. nat., J 569, n^{os} 1 bis, 1 ter et 5 bis. Les sentences d'excommunication furent fulminées contre les Flamands par l'abbé de Saint-Denis le 17 juin, par l'official de Tournai le 15 juillet, par celui de Thérouanne le 22 juillet, par l'évêque d'Arras le 25 juillet (Ibid., n^{os} 2 et 2 bis, 3, 4 et 5).

3. Funck-Brentano, *les Origines de la guerre de Cent ans. Philippe le Bel en Flandre*, p. 500.

4. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 384-387. La bulle est mal datée dans cet ouvrage. Le 11 juillet 1328, le trésor versa déjà 96 l. p. à Pierre Barrière, évêque de Senlis, qui avait été envoyé dans le Tournais et le Cambrésis pour y publier les sentences d'excommunication et d'interdit contre les rebelles de Bruges et d'Ypres (J. Viard, *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n^o 46).

bourg qui s'étaient réfugiés dans l'église Notre-Dame d'Ardenbourg, comme la mise à mort d'un habitant d'Ypres que les révoltés de cette ville avaient été prendre dans la châtellenie de Lille après avoir franchi la Lys, comme les massacres commis à Cassel, l'occupation par des troupes armées de l'église de Waten, etc.¹.

Afin de subvenir aux besoins de son armée, Philippe VI demanda « un subside pour l'ost de Flandre », qui, perçu dans vingt-six bailliages et sénéchaussées, produisit 231,078 liv. 18 s. 11 d. ob. t.².

Les troupes furent convoquées sans retard, et dès le commencement du mois de juin l'ost de Flandre commença à se former³.

1. Arch. nat., J. 569, n° 1. D'après le *Chronicon comitum Flandrensium*, dans *Corpus chronicorum Flandriae*, t. I, p. 204, les habitants de Bruges auraient encore, après l'interdit, envoyé à Paris l'abbé des Dunes, Lambert Uppenbrouck, pour traiter avec le roi; mais c'était sans doute pour chercher à gagner du temps, car, dit le chroniqueur : « Ipsi tamen hoc totum ficto faciebant, quia et ipsi semper sic stare in dominio et nunquam pacem habere cupiebant. »

2. *Bibl. Éc. des chartes*, t. II, p. 163, et *Bibl. nat.*, ms. fr. 20853, fol. 17 v° à 19 v°. Le total donné par le ms. de la *Bibl. nat.* est erroné; on a : 229,120 liv. 18 s. 11 d. ob. t. Cf. *Bibl. Éc. des chartes*, t. II, p. 173, note 1, où M. Dureau de la Malle le rectifie. Voir, pour la manière dont ce subside fut levé dans les différentes parties de la France, J. Viard, *les Ressources extraordinaires de la royauté sous Philippe VI de Valois*, dans *Revue des Questions historiques*, t. XLIV (juillet 1888), p. 168 à 170. En Bourgogne, suivant les instructions adressées par le roi, le 3 septembre 1328, aux baillis de Sens et de Mâcon et aux collecteurs, on laissa le duc lever ce subside en son duché (original dans Arch. du dép. de la Côte-d'Or, B 11715, cote 79; publié par D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, preuves, n° 248), et ce fut lui qui entretint et paya les hommes d'armes qui l'accompagnèrent (Arch. de la Côte-d'Or, B 11873). A l'occasion de la perception de ce subside, Philippe VI accorda aux mois de novembre et décembre 1328 des lettres de non-préjudice aux villes des jugeries de Rieux, de Villelongue, de Verdun, de Lauraguais, de Rivière et d'Albigeois (Arch. nat., JJ 65 v. n° 49, 50, 51, 94, 120, 134, 177).

3. Au 16 juin 1328, des lettres d'état sont déjà données en faveur de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, qui se trouvait alors en personne à l'armée de Flandre (J. Viard, *Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois*, n° 9), et le 18 juin le roi écrivit au bailli de Lens pour la convocation du ban et de l'arrière-ban en vue de la guerre contre les Flamands (Pirenne, *op. cit.*, p. xxviii, note 2). A la même date, le roi envoya également des lettres pour la même convocation au sénéchal de Beaucaire (*Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X, col. 674 à 676). Dès le mois de juin, des approvisionnements de vin pour l'armée de Flandre furent envoyés par l'Oise, au delà de Compiègne (Arch. nat., JJ. 65^a. n° 124).

Non seulement Philippe de Valois rassembla des hommes d'armes pour attaquer les Flamands sur terre, mais il prit aussi les dispositions nécessaires pour leur résister dans le cas où ils voudraient tenter une diversion sur les ports de Normandie¹. De grands approvisionnements furent également réunis à Saint-Omer, à Lille et à Tournai². En face de ces préparatifs, quelques rebelles demandèrent à faire leur soumission, tels ceux de la ville et de la châtellenie de Courtrai³.

Philippe VI employa une partie du temps qui s'écoula avant son départ pour l'armée à la visite des églises, des hôpitaux et à la pratique d'œuvres de miséricorde pour attirer les bénédictions de Dieu sur cette campagne⁴. Il dut même accomplir un pèlerinage à Chartres, car nous relevons sa présence en cette ville au 8 juillet⁵. Après être allé également à Saint-Denis véné-

1. Dès le 20 juin 1328, Jean Le Mire, huissier d'armes de Philippe VI, fut envoyé à Dieppe et dans d'autres villes pour organiser l'armée de mer, et le 9 août suivant le roi ordonna aux baillis de Rouen et de Caux de ne pas contraindre les habitants de Dieppe et des autres ports et villes de Normandie, sises sur la mer, à verser le subside pour la guerre de Flandre, à cause des charges qu'ils ont à supporter pour la garde de ces villes et pour tout ce qui concerne l'armée navale (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 851, fol. 36 et 39. Voir aussi Ch. de La Roncière, *Hist. de la marine française*, t. I, p. 387-388). D'après la note 1 de la page 387, Pierre Miège, amiral de Philippe VI, aurait reçu 11,342 livres pour l'équipement de la flotte envoyée contre les Flamands. Les habitants de Tournai furent aussi dispensés, le 10 août 1328, de tout service hors de la ville pour leur permettre de la garder (Arch. communales de Tournai, layette de 1328).

2. *Chronographia regum Francorum*, éd. Moranvillé, t. II, p. 3.

3. Par lettres du 24 juin 1328, Louis, comte de Flandre, nomma des commissaires pour recevoir la soumission des rebelles de la ville et de la châtellenie de Courtrai; ils devaient rendre la ville, reconnaître le roi et Louis comme leurs seigneurs et les aider en cette guerre contre les autres révoltés (Arch. du Nord, B 619, n° 5868). Cette soumission ne s'effectua sans doute pas alors, ou ne fut que partielle, car avant la bataille de Cassel les rebelles de Courtrai devaient marcher sur Lille avec ceux d'Ypres (*Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 3). De plus, les délégués pour la soumission de Courtrai ne furent nommés par les évêques que le 9 septembre; et par des lettres datées de Wytschaete (Belgique, Flandre occidentale, arr. d'Ypres, cant. de Messines), par conséquent du 9 ou du 11 septembre, Philippe VI fait savoir qu'il dut marcher contre cette ville et que, par pitié, il lui accorde le pardon qu'elle lui demande (Arch. du dép. du Nord, B 1562, fol. 249 v° et 250).

4. *Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, t. V, p. 310.

5. J. Viard, *Itinéraire de Philippe VI de Valois*, p. 17 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV (1913). Cf. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 311, n. 1.

rer les corps de l'apôtre des Gaules et de ses compagnons, y entendre la messe et recevoir l'oriflamme des mains de l'abbé Guy, oriflamme qu'il confia à Mile de Noyers¹, il partit pour Arras, où nous le trouvons au commencement du mois d'août². Après avoir séjourné dans cette ville jusqu'au 9, il la quitta ce jour même pour marcher sur Cassel en passant par Étrun³, où nous le trouvons campé le 10. Le 11, il fut à Aubigny⁴. Le 12, il campa à Houdain⁵, dans les écarts de cette ville et dans les localités voisines, à Gauchin⁶, à Rebreuve, à Baraffle, à Cuvigny, à Ranchicourt, à Beugin, à Divion, au Vieux-Fort, à Hermin, à Calonne⁷. Le 13, il quitta Houdain pour aller camper près de Gosnay⁸, où il séjourna jusqu'au 16. Le 17, il campait près de l'abbaye de Ham⁹. Le samedi 20 au matin, il franchit le Neuf-Fossé, pénétra en Flandre avec toute son armée entre Blaringhem¹⁰ et le Pont-Asquin¹¹ et campa sous la forêt de Ruhout, qui appartenait au comte d'Artois, près d'un étang de l'abbaye de Clairmarais¹². Enfin, le lundi 22 août l'armée royale, qui avait ravagé tout le pays¹³, fixa ses tentes devant Cassel¹⁴.

1. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 311. Ce fut une oriflamme neuve que l'on prit pour cette campagne : « Pro aurifambla domini regis nova facta pro exercitu Flandrensi, 18 l. 14 s. 11 d. » (Arch. nat., LL 1241, fol. 82).

2. J. Viard, *Itinéraire de Philippe VI de Valois*, p. 17.

3. Étrun, Pas-de-Calais, arr. et cant. d'Arras. Par suite d'une faute de lecture ou d'une mauvaise transcription, M. Pireune (*le Soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, p. xxviii, n. 3) dit par erreur que le 10 août le roi était à Écouen.

4. Aubigny, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, ch.-l. de cant.

5. Houdain, Pas-de-Calais, arr. de Béthune, ch.-l. de cant.

6. Auj. Gauchin-le-Gal, cant. d'Houdain.

7. Auj. Calonne-Ricouard, cant. d'Houdain. Voir *Bibl. nat.*, Clairambault, vol. 470, p. 205 à 265; compte des indemnités accordées aux habitants de la ville d'Houdain et des localités environnantes pour les dommages qu'ils subirent par suite du campement de l'armée française. Les dommages causés surtout aux récoltes s'élevèrent à 2,431 livres.

8. Gosnay, Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain.

9. Ham, Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes.

10. Blaringhem, Nord, arr. et cant. d'Hazebrouck.

11. Le Pont-Asquin, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Aire-sur-la-Lys, comm. de Wardrecques.

12. Clairmarais, Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Omer. Voir *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 4.

13. « Ignis ubique per terram ponitur, spolia diripiuntur, nulli parcitur » (*Chronicon comitum Flandrensium*, dans *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 204).

14. *Itinéraire de Philippe VI de Valois*, p. 18.

Pendant que Philippe de Valois marchait ainsi sur ses ennemis, il avait envoyé Robert de Cassel avec deux cents hommes d'armes à Saint-Omer et Louis, comte de Flandre, vers Lille, entre la Lys et l'Escaut¹. Les Flamands se sentant menacés à l'est et au sud, et ne sachant par où le roi pourrait les attaquer, furent obligés de se disperser. Obéissant aux émeutiers de Bruges et d'Ypres, ceux des territoires de Furnes, de Dixmude, de Bergues, de Cassel et de Poperinghe se massèrent sur le mont de Cassel; ceux de Bruges et du Franc allèrent vers Tournai, et ceux d'Ypres et de Courtrai allèrent vers Lille².

L'armée française campée sous Cassel comprenait dix batailles ou divisions. La première, commandée par les deux maréchaux et le maître des arbalétriers, avait six bannières et était en outre suivie de tous les gens de pied et des charrois.

La deuxième, sous les ordres de Charles, comte d'Alençon, avait vingt et une bannières; elle fixa ses tentes au pied du mont de Cassel³.

La troisième, commandée par le maître de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et Guichard VI, sire de Beaujeu, groupait tous les Languedociens et avait treize bannières.

Le connétable Gaucher de Châtillon avait la quatrième sous ses ordres; elle comprenait huit bannières.

La cinquième, commandée par le roi, avait trente-neuf bannières. Avec lui marchaient le roi de Navarre Philippe d'Évreux, le duc de Lorraine Ferri IV et le comte de Bar Édouard I^{er}; de plus, Mile de Noyers, qui portait l'oriflamme, commandait encore une fraction comprenant six bannières.

La sixième, sous les ordres d'Eudes IV, duc de Bourgogne, avait dix-huit bannières.

Guigues VIII, dauphin de Viennois, commandait la septième qui comprenait douze bannières.

Guillaume I^{er}, comte de Hainaut, était à la tête de la huitième, avec dix-sept bannières, et Jean de Hainaut, son frère, conduisait les hommes du roi de Bohême.

La neuvième, qui avait quinze bannières, était conduite par

1. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 311-312, et *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 3. Le *Chronicon comitum Flandrensium* dit aussi que le comte de Flandre, avec le comte de Namur, les Gantois et un grand nombre d'hommes d'armes attaquèrent du côté de l'est les Brugeois et leurs partisans.

2. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 312, et *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 3.

3. *Istorie et croniques de Flandres*, éd. Kervyn de Lettenbove, t. I, p. 343.

Jean III, duc de Bretagne. Ces dernières divisions allèrent occuper les places que les maréchaux leur avaient assignées à deux lieues du mont de Cassel¹.

L'arrière-garde, qui formait la dixième division, était conduite par Robert d'Artois et avait vingt-deux bannières; elle contourna toute l'armée, passa devant les tentes du roi et alla camper près de l'abbaye de Woestine². Le lendemain, Louis I^{er}, duc de Bourbon, vint rejoindre l'armée avec sa division qui comprenait quatorze bannières.

Deux cents arbalétriers et quatre cents sergents armés d'épées et de lances, envoyés le 17 août par la ville de Tournai, vinrent encore retrouver le roi devant Cassel. Ils étaient commandés par quatre hommes d'armes à cheval : Gontier de Calonne, Gilles Mouton, Simon de le Verte et Jean Musiaus. Ce dernier, originaire de Tournai, était d'une taille extraordinaire³ et fut présenté au roi. Ces Tournaisiens prirent leurs quartiers à côté du comte de Hainaut, tout près du mont de Cassel⁴.

Depuis la ville de Cassel, les Flamands, commandés par Colin Zannequin, assistèrent pendant plusieurs jours au déploiement et à l'organisation de l'armée française. Se croyant en sécurité et à l'abri de toute attaque sur cette éminence, pour narguer le roi, ils peignirent un coq sur une toile rouge, avec cette inscription au-dessous⁵ :

Quant ce coq ci chanté ara,
Le roi trouvé⁶ ça entrera,

1. *Istorie et croniques de Flandres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 343.

2. Woestine, Nord, arr. et cant. d'Hazebrouck, comm. de Renescure. D'après le *Chronicon comitum Flandrensiūm*, dans *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 204, cette abbaye, qui ne s'était pas placée sous la sauvegarde royale, aurait été incendiée.

3. « Homo magne stature sed juvenis, et erat quasi monstrum » (*Chronique et annales de Gilles Le Muisit*, éd. Henri Lemaître, p. 99. Cf. Jacques Muevin, éd. de Smet, dans *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 460.

4. Gilles Le Muisit, *Ibid.*

5. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 311. D'après le *Continueur de Guillaume de Nangis*, édition H. Géraud, t. II, p. 94, l'inscription portait :

« Quand ce coq chanté aura
Le roy Cassel conquerra »,

et d'après la *Chronique parisienne anonyme* (dans *Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XI, p. 118) :

« Quand cest coq chantera
Le roy franchoiz Cassel prendra. »

6. Roi trouvé, c'est-à-dire roi de hasard; allusion à l'élection qui, à défaut de l'hérédité, le porta sur le trône.

et le placèrent sur l'endroit le plus élevé de Cassel. Ensuite ils établirent leur camp hors de la ville, sur le mont, afin que les Français pussent bien les voir. Philippe de Valois, de son côté, se rapprocha encore de ses ennemis et vint camper sur la petite rivière appelée la Peene-Becque, qui prend sa source au pied du mont de Cassel¹.

Voyant les Flamands établis dans une forte position, Philippe de Valois délibéra avec quelques-uns de ses principaux seigneurs sur les moyens que l'on pourrait prendre afin de les attirer au pied de la montagne. Le mardi 23 août, au point du jour, il envoya les deux maréchaux et Robert de Cassel, qui était venu le rejoindre avec cinq bannières², incendier des villages dans la direction de Bergues, espérant que les Flamands descendraient pour courir sus aux incendiaires. Il n'en fut rien.

Ce même jour, comme déjà la veille, un certain nombre d'arbalétriers et de gens de pied ou bidaux³ gravirent les premières pentes du mont de Cassel, et lancèrent des traits et des flèches sur quelques groupes d'ennemis venus à leur rencontre. Les chevaliers montés sur leurs chevaux, en simple cotte d'armes, assistaient à ces joutes comme à un spectacle⁴, mais n'engageaient toujours pas l'action. A la suite de ces escarmouches, l'alerte fut même donnée au camp français, les bidaux ayant dû s'enfuir pressés par un groupe d'ennemis bien supérieur⁵. Cette alerte fut de courte durée et tout rentra bientôt dans le calme.

Pendant ce temps, les maréchaux étaient revenus de fourrager. Leur troupe, fatiguée à la suite de cette randonnée, se prépara à se mettre au repos. La garde du camp français n'était même pas assurée, et les seigneurs et les chevaliers jouaient aux dés ou passaient en robe d'une tente à l'autre, devisant et cau-

1. *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 6.

2. *Ibid.*

3. « Adecertez euvron III^e dez soudaiers de l'ost dez Franchoiz, de leur auctorité, si comme l'en dit, le lundi et au jour de mardi, vigille de feste saint Berthelemien l'apostre, monterent à mont la montaigne vers les Flamens et à eux souvent geterent » (*Chronique parisienne anonyme*, dans *Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XI, p. 118, et *Continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 96).

4. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 315.

5. *Continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 97, et *Chronique parisienne anonyme*, p. 118.

sant entre eux. Le roi, qui venait de prendre son repas, allait faire la sieste, après s'être concerté avec son conseil¹.

Les Flamands, fatigués par la chaleur, énervés par l'inaction à laquelle ils se condamnaient depuis quelques jours et pressés aussi par le manque de vivres², voulurent sans doute profiter de la quiétude dans laquelle était plongé le camp français. On était vers la fin du jour³. Brusquement, divisés en trois corps⁴, sans pousser un cri⁵, ils descendirent à grands pas, tous à pied, armés de bâtons et de godendars, la croix rouge sur leurs panonceaux et leurs bannières⁶. La surprise fut grande dans l'armée royale. Les premiers qui les virent s'enfuirent vers la ville de Saint-Omer⁷. Sans s'attarder à leur poursuite, les Flamands se dirigèrent vers la tente du roi, espérant le surprendre.

Sur leur passage, ils rencontrèrent Regnault de Laur⁸, chevalier du roi, qui, tout surpris, leur demanda qui ils étaient. Ils

1. *Continuateur de Guillaume de Nangis*, éd. Gérard, t. II, p. 96; *Grandes Chroniques*, t. V, p. 316.

2. « Montem circuibant sic undique cursores et praedones regis exercitus, quod populares existentes in monte penuriam victualium jam habebant » (*Chronicon comitum Flandrensium*, dans *Corpus chronicorum Flandria*, t. I, p. 205).

3. « Et fu à l'heure de vespres sonnans » (*Grandes Chroniques*, t. V, p. 316). « Hora vesperarum » (*Chronographia*, t. II, p. 7, et *Gilles Le Muisit*, éd. Lemaître, p. 100, n. 1, d'après *Archives de Mons*, cartulaire 89, fol. 44 v°). « Sur l'heure de bassez vespres » (Froissart, éd. Luce, t. I, p. 299).

4. « Et s'en vinrent tout paisieusement, sans point de noise. ordonné en trois batailles, desqueles li unes en ala droit as tentes le roi... (cette colonne aurait été commandée par Zannequin lui-même). Li aultre bataille s'en ala droit as tentes le roi de Behagne... Et la tierce bataille s'en ala droitement as tentes le conte de Haynau » (Froissart, éd. Luce, t. I, p. 85 et 299).

5. « Sans criz, ne noise » (*Istorie et croniques de Flandres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 244). Le *Chronicon comitum Flandrensium* (p. 205) dit, au contraire, qu'ils descendirent « cum furore nimio, clamando et cursitando », mais toutes les autres chroniques le contredisent.

6. *Chronique parisienne anonyme*, p. 118.

7. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 316.

8. Ce chevalier est sans doute le même que Regnault ou Renaud de Laur qui, chargé d'une enquête avec le prévôt de Paris, est qualifié de chevalier du roi dans des lettres de Philippe le Long du mois de juillet 1321 (*Arch. nat.*, JJ. 60, n° 159). Ce roi lui confia différentes missions, et en particulier une mission auprès du roi de Bohême. Il dut également être châtelain de Laon de 1320 à 1322; il était le père de Gaucher de Laur (J. Viard, *Journaux du trésor de Charles IV le Bel*, n° 840, 2282, 3989, 5399, etc.).

répondirent qu'ils étaient de bonnes gens et qu'ils venaient se rendre. Sur sa remarque que des hommes venant se rendre n'agissent pas ainsi, il fut tué avec un de ses écuyers¹. Cependant, l'alerte était donnée. Les maréchaux et leur troupe, qui n'étaient pas encore complètement désarmés, remontèrent sur leurs chevaux et foncèrent sur l'ennemi. Les Flamands, voyant leur petit nombre, n'en continuèrent pas moins leur marche en avant². Les Tournaisiens³ et Robert de Cassel vinrent au secours des maréchaux; la progression de l'ennemi fut alors arrêtée; il n'était plus qu'à deux ou trois portées d'arbalète de la tente du roi, c'est-à-dire à peine à quelques centaines de mètres⁴.

Pendant ce temps, Guillaume, comte de Hainaut, qui était sur un des flancs de la montagne de Cassel, le dauphin de Viennois, le connétable Gaucher de Châtillon, le maréchal de France Robert Bertrand, voyant les Flamands descendre en si grand nombre sur l'armée française et aller droit aux tentes du roi, firent sonner les trompettes, s'armèrent promptement et avec leurs gens coururent sus à l'ennemi en criant « aux armes ». Les Toulousains, les Périgourdin et quelques Français saisis de frayeur prirent la fuite⁵. Néanmoins, le comte de Hainaut ayant pu prendre les Flamands à revers, ces derniers se trouvèrent cernés de toutes parts.

Le roi qui, avant l'attaque de l'ennemi, s'était retiré sous sa tente afin de prendre quelque repos, fut prévenu de ce qui se passait par un Frère Prêcheur, son confesseur. Il ne voulut d'abord pas le croire : « Vous êtes clerc et vous effrayez de rien », lui dit-il en riant⁶. Tandis qu'ils discutaient et que le moine lui affirmait que les Flamands étaient à peu de distance, Mile de Noyers, chargé de porter l'oriflamme, entra dans la tente royale, confirma les paroles du confesseur et engagea Philippe VI à s'armer promptement. Mais le roi ne trouva aucun chevalier ou écuyer pour le revêtir de son armure, chacun songeant à soi. Seuls, ses chapelains et quelques clercs durent l'aider. Enfin, la tête recou-

1. *Chronique parisienne anonyme*, p. 119, et *Continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 97.

2. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 316.

3. *Gilles Le Muisit*, éd. Henri Lemaître, p. 100.

4. *Grandes Chroniques (ibid.)*; *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 7.

5. *Chronique parisienne anonyme*, p. 119.

6. *Continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 97.

verte d'un bassinet garni de cuir blanc, le corps revêtu d'une tunique aux armes de France, sans grèves¹, il sortit de sa tente et monta à cheval.

Accompagné à droite de Fastre de Ligne, de Gui de Bauçay et de Jean de Chepoy ; à gauche, de Trouillard d'Usages et de Sanche de Bauçay ; derrière, du Borgne de Seris² qui portait son heaume couronné de fleurs de lis ; devant, de Jean de Beaumont qui portait son écu et sa lance, et de Mile de Noyers qui, monté sur un grand destrier, tenait à sa main l'oriflamme³, Philippe VI voulait aller droit à l'ennemi : mais Mile de Noyers, habile homme de guerre, lui fit comprendre qu'il ne serait pas prudent d'aborder les Flamands de front et qu'il était préférable de les prendre en flanc⁴. Son avis fut écouté et la petite troupe fit un détour. A la vue des insignes royaux, toute la chevalerie se groupa autour du roi, beaucoup de fantassins ayant pris la fuite. Les Flamands, se voyant attaqués de tous côtés, se resserrèrent de manière à former une masse compacte en forme de cercle capable de résister aux assauts de la cavalerie. Armés de solides bâtons très aigus, ils se défendaient vigoureusement, frappant les chevaux au poitrail et en tuant un grand nombre. Au cri de Montjoie-Saint-Denis, toute la noblesse de France, Charles, comte d'Alençon, frère du roi ; Philippe, comte d'Evreux, roi de Navarre ; Louis, duc de Bourbon ; le duc de Bourgogne ; Jean, duc de Bretagne ; Robert d'Artois, comte de Beaumont ; le dauphin de Viennois, le comte de Bar et d'autres princes, comtes ou barons, entourés d'hommes d'armes et de sergents, cherchaient à pénétrer dans la masse des ennemis⁵. Mais les Flamands, encerclés par la cavalerie, se défendaient avec courage et fai-

1. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 316 et 317, n. 1, et *Continueur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 98.

2. Gui de Seris, dit le Borgne, avait été chambellan de Philippe le Long, comme nous l'apprennent des lettres du mois de mai 1328, par lesquelles Philippe VI confirme la donation qui lui fut faite, le 23 avril 1320, de divers revenus sur le territoire de Château-Renard (Loiret) et lui concède ces mêmes revenus à héritage en retour des services qu'il lui rendit avant de parvenir au trône (Arch. nat., JJ 65 A, nos 86 et 211).

3. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 317, et *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 7 et 8.

4. *Continueur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 98.

5. *Chronique parisienne anonyme*, dans *Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XI, p. 120.

saient une véritable hécatombe de chevaux. En face de cette lutte acharnée, quelques chevaliers expérimentés dans l'art de la guerre, se rendant compte de la force que l'ennemi pourrait puiser dans le désespoir, proposèrent d'écarter leurs rangs du côté de la montagne pour lui permettre de fuir. Le stratagème réussit. La fureur des Flamands fit place à la panique; pressés de sauver leur vie, ils se précipitèrent vers l'issue qui leur était offerte et s'enfuirent dans la direction de Cassel, poursuivis par l'armée française qui en massacra un grand nombre¹.

Pour mieux combattre un groupe de Flamands qui s'était retranché dans un clos, le comte de Hainaut mit pied à terre, ainsi que toute sa cavalerie, et les attaqua la lance au poing. La lutte fut chaude, mais la victoire resta aux Français.

Les rebelles étaient en pleine déroute et les cadavres d'un grand nombre d'entre eux jonchaient le sol. Parmi eux on retrouva celui de leur chef, Colin Zannequin. Si l'on s'en rapporte à la plupart des chroniques, le chiffre des morts sur le champ de bataille s'éleva à environ douze mille². Le continuateur de Guillaume de Nangis donne même un chiffre précis; d'après lui, onze mille cinq cent quarante-sept Flamands auraient été tués à Cassel, et, dit-il, si l'on ajoute le nombre de ceux qui périrent en divers endroits, dans la poursuite des fuyards, le total s'éleva à dix-neuf mille huit cents, comme le roi l'attesta par des lettres adressées à l'abbé de Saint-Denis³. Du côté français, s'il y eut

1. *Chronicon comitum Flandrensium*, dans *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 205

2. *Continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 99; *Gilles Le Muisit*, p. 100, n. 1, et p. 101; *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 9; *Chronique normande*, p. 36, etc.

3. « Viginti millia, ducentis minus, sicut rex Franciæ testificatus fuit per suas sigillatas litteras super hoc abbati Sancti Dyonisii directas, quas vidi. » Les *Grandes Chroniques*, t. V, p. 318, donnent le même chiffre : « Y ot mors, des Flamens, si comme en aucunes chroniques est contenu, dix neuf mille et huit cens personnes ». Froissart, éd. Luce, t. I, p. 86, et Jean le Bel, éd. Viard et Déprez, t. I, p. 94, donnent le chiffre de quinze mille, que M. Luce trouve très exagéré (Froissart, t. I, p. CLV, note 1). S'appuyant sur le livre des inventaires des héritages des Flamands tués à la bataille de Cassel publié par Mannier (*les Flamands à la bataille de Cassel*), il en fixe le nombre à « 3,192, auxquels il faut ajouter les morts de Cassel », mais M. Pirenne, dans une nouvelle édition qu'il donna de ce document (*le Soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, p. LVI), relevant l'importance des omissions constatées dans ce manuscrit, ajoute : « Nous pouvons être sûrs du moins qu'il est loin de nous donner la liste complète des combattants, et que le chiffre des morts de Cassel

beaucoup de chevaux tués¹, les pertes en hommes furent peu sensibles. Le continuateur de Guillaume de Nangis, qui semble bien informé, donne un chiffre à peine croyable : selon lui, le nombre des tués, tant nobles que roturiers, n'excéda pas dix-sept². Les *Grandes Chroniques*³ nous apprennent que huit chevaliers, dont Regnault de Laur, furent enterrés à l'abbaye de Saint-Bertin et aux Cordeliers de Saint-Omer. Elles nous font connaître, en outre, parmi les malades ou les blessés, le duc de Bretagne, le comte de Bar, le comte de Boulogne, Louis de Savoie blessé à la main, Bouchard de Montmorency blessé au pied, Henri de Bourgogne qui eut un œil crevé, et, ajoutent-elles : « Tout plain d'autres haus hommes des quiex je ne sais les noms⁴ ».

Les rebelles furent poursuivis jusque dans Cassel et la ville incendiée par l'armée française⁵. Après la bataille, le roi revint dans sa tente, déposa ses armes, fit chanter le *Te Deum*, et par des prières remercia Dieu, la Vierge et saint Denis de la victoire

dépasse certainement de beaucoup celui qu'il nous fournit ». Nous pensons donc que l'on peut accepter le témoignage de la Chronique de Guillaume de Nangis appuyé sur des documents officiels et corroboré par d'autres chroniqueurs contemporains. Voir aussi *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II, p. 169.

1. « Equorum permaximus numerus » (*Continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 99).

2. « De Francis vero pauci sunt mortui, ita ut numerus mortuorum in ipso conflictu ultra decem et septem personas tam nobilium quam ignobilium non excederet » (*Ibid.*). Si l'on admet ce chiffre, on ne peut l'expliquer que par la grande différence existant entre l'armement de l'armée française et celui des rebelles qui n'avaient que des bâtons et des piques, et n'étaient pas protégés contre les coups comme les chevaliers bardés de fer ; par ce fait que les Flamands pénétrèrent dans le camp français sans tuer personne : « Et transierunt plura tentoria neminem occidentes aut concussientes, sed tacite ibant » (*Gilles Le Muisit*, p. 100), et enfin par le désordre et la confusion qui durent se produire dans leur troupe, quand après avoir été cernés ils furent poursuivis par la cavalerie.

3. T. V, p. 318. Cf. *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 9. Parmi les personnages qui moururent des suites des blessures reçues à la bataille de Cassel, il ne faut pas oublier Ferri IV, duc de Lorraine.

4. Quelques Tournaisiens furent tués. Suivant Gilles Le Muisit (p. 101), ils étaient chargés de la garde du roi : « Et grandem fiduciam habebat rex in eisdem, precipiens ut se et sua tentoria vicissim custodirent ». On peut encore signaler parmi ceux qui se distinguèrent en cette bataille, Robert, seigneur d'Uzès, dont la seigneurie fut érigée en vicomté par lettres du mois de septembre 1328, en récompense de ce qu'il s'était exposé pour la défense du roi (*Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. X, col. 681-683).

5. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 318.

qu'ils lui avaient donnée¹. Une troupe de Brugeois qui venait au secours de ceux qui luttèrent à Cassel, ayant appris la victoire de Philippe VI, retourna à Bruges².

Le roi ne quitta pas de suite le théâtre de la lutte. Il campa encore pendant plusieurs jours sous Cassel afin de procurer quelque repos à son armée³, puis se dirigea sur Ypres, qui avait été un des principaux foyers de l'insurrection.

L'écrasement complet des rebelles à Cassel ne tarda pas à produire ses fruits. Le soir même de la bataille, environ quatre-vingts Flamands des villages voisins vinrent en chemise se rendre et implorer la grâce du roi. Les Français, encore dans l'exaspération de la lutte qu'ils venaient de soutenir, tuèrent une trentaine de ces malheureux, malgré la sauvegarde qui leur avait été accordée⁴. Dès le 24 août, lendemain de la bataille, la ville de Dunkerque nomma ses délégués pour faire sa soumission au roi et lui promettre de marcher avec lui⁵. Le 26 août, les villes de Furnes, Nieuport, Lombartzijde⁶, Reninghe⁷, Vlamertinghe, Elverdinghe, Zuydschote⁸, Nordschoote⁹, Loere, Woesten¹⁰ se soumirent également¹¹. Après, ce furent les villes de Poperinghe le 27 août¹², d'Ypres le 2 septembre¹³, d'Oudenbourg le 5 septembre¹⁴, de Courtrai et de Bruges le 9¹⁵, etc.

1. *Continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 99 et 100.

2. *Ibid.*, p. 101.

3. « Le roy de France fu par quatre jours aux champs où la bataille avoit esté faite » (*Grandes Chroniques*, t. V, p. 318). Cf. *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 10. D'après son itinéraire, Philippe VI resta campé sous Cassel jusqu'au 28 août inclusivement. Le 29, il s'était établi près d'Eecke (Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenvoorde); il était par conséquent sur la route d'Ypres.

4. *Chronique parisienne anonyme*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XI, p. 121.

5. Arch. dép. du Nord, B 1562, fol. 271 v°.

6. *Ibid.*, B 1562, fol. 271, 272, 273. — Nieuport et Lombartzijde (Belgique, Flandre occidentale, arr. de Furnes).

7. Reninghe (Belgique, Flandre occidentale, arr. de Dixmude).

8. Vlamertinghe, Elverdinghe, Zuydschote, arr. d'Ypres.

9. Nordschoote, arr. de Dixmude.

10. Loere, Woesten, arr. d'Ypres.

11. Arch. du Nord, B 1565, n° 742.

12. *Ibid.*, B 1562, fol. 247.

13. La ville d'Ypres nomma le 30 août ses délégués pour faire sa soumission (Arch. du Nord, B 1562, fol. 271) et ses délégués vinrent la faire le 2 septembre (Arch. nat., J. 569, n° 8).

14. Arch. du Nord, B 1562, fol. 247.

15. Arch. du Nord, B 1562, fol. 245 et 272. Ardenbourg fit sa soumission au

Bien que tout le pays de Flandre se fût ainsi empressé de déposer les armes, le roi attendit cependant encore quelque temps avant de rentrer en France. Il voulut sans doute imposer ses conditions et assurer le châtement de ceux qui avaient fomenté la rébellion. La répression fut impitoyable. Si le roi n'écoula pas les conseils de plusieurs chefs de son armée qui voulaient livrer aux flammes la Flandre maritime et y massacrer les femmes et les enfants¹, il ne fit pas de quartier à ceux qui s'étaient mis à la tête des rebelles ; ils furent mis à mort. Guillaume de Deken, le bourgmestre de Bruges, ramené à Paris, fut, le 23 et le 24 décembre 1328, tourné au pilori, exposé sur une roue après avoir eu les deux poings coupés, et enfin traîné à la queue d'une charrette au gibet où ses restes furent pendus². Pendant longtemps, les exécutions se continuèrent à Bruges, à Ypres, à Gand et à Malines³.

comte de Flandre le 13 septembre (Arch. du Nord, B 263, n° 5900). A Robert de Cassel, soumission de Dunkerque le 25 septembre (*Ibid.*, n° 5904), de Bergues les 25 et 26 septembre (*Ibid.*, n° 5905 et 5906), de Gravelines, de Bourbourg et de son territoire le 28 septembre, la nuit de la Saint-Michel (*Ibid.*, n° 5909, 5910, 5911), de Nieuport le 4 octobre (*Ibid.*, n° 5915), de la châtellenie de Cassel le 27 octobre et de la ville de Cassel le 10 novembre (*Ibid.*, n° 5923 et 5925). A Louis, comte de Flandre, soumission de la châtellenie de Furnes le 19 octobre (*Ibid.*, n° 5920).

1. *Chronicon comitum Flandrensium*, p. 206.

2. M. H. Stein, dans son article *les Conséquences de la bataille de Cassel pour la ville de Bruges et la mort de Guillaume de Deken, son ancien bourgmestre* (1328) (extrait du tome IX, 5^e série, du *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire de Belgique*), date à tort la mort de Guillaume de Deken du 15 décembre 1328 (p. 8 de son extrait, p. 654 du *Compte-rendu*). Son interrogatoire, que M. Stein publie, commença le mercredi après la Sainte-Luce, soit le 14 décembre, mais ne fut terminé que le 22 du même mois, puisque le jour de la Saint-Thomas, soit le 21 décembre, et le jeudi avant Noël, soit le 22, il fit encore des dépositions. On ajoute même, à la suite de l'interrogatoire, qu'après avoir été mis au pilori « après l'endemain fut penduz et traînez au gibet de Paris », ce qui indique bien qu'il fut pendu le 24 décembre. Au reste ces indications concordent avec le témoignage du *Continueur de Guillaume de Nangis* (t. II, p. 103 et 104), qui nous a laissé un récit détaillé de son arrestation et de son supplice ; il dit que son supplice eut lieu « per duos dies ante Natale Domini », ce qui correspond au 23 et au 24 décembre. Voir aussi *Grandes Chroniques*, t. V, p. 322-323. Elles le nomment Guillaume de Cany et Guillaume de Nangis : « Guillermus Decani. »

3. Pirenne, *op. cit.*, p. xxxi. Le *Continueur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 102, estime à près de dix mille le nombre des rebelles que dans l'espace de trois mois ou environ le comte fit mettre à mort en Flandre. Cf. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 322.

Le roi frappa non seulement les émeutiers dans leurs personnes, mais de fortes contributions furent encore prélevées sur le pays, et on confisqua tous les biens de ceux qui avaient combattu contre le roi à Cassel¹.

Philippe VI campa autour d'Ypres pendant la première partie du mois de septembre². Après que la ville eût fait sa soumission, elle livra un certain nombre d'émeutiers qui furent aussitôt pendus. Le comte de Savoie et le connétable de France occupèrent ensuite la place avec deux mille hommes et enjoignirent de livrer toutes les armes : la cloche du beffroi fut abattue et Jean de Bailleul nommé gouverneur de la ville³. Les remparts furent ensuite rasés, les fossés comblés et un grand nombre d'habitants des plus compromis furent condamnés à l'exil ou au paiement de sommes très élevées⁴. Bruges fut traitée avec la même rigueur⁵. Les privilèges des villes et des châtelainies

1. *Chronicon comitum Flandrensium*, p. 207. Cassel composa pour 4,500 liv. par., Bergues pour 10,000 liv. par., Bailleul pour 500 liv. (Arch. nat., JJ, 66, n° 1479, 1432, 1478. Cf. Froissart, éd. Luce, t. I, p. CLV).

2. Son itinéraire nous le montre du 1^{er} au 11 septembre, successivement près de Westoutre (Belgique, Flandre occidentale, arr. d'Ypres, cant. de Poperinghe), de Poperinghe, de Wytchaete (Id., cant. de Messines), de Berthen (Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Bailleul) et devant Ypres.

3. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 319. Cf. Arch. nat., J 569, n° 8.

4. Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. II, p. 51. Cf. Pirenne, *op. cit.*, p. xxxi et xxxii.

5. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. I, p. 401. Le 17 septembre 1328, Robert de Cassel, Waleran de Luxembourg, André de Florence, trésorier de Reims, et Pierre de Cugnières, commissaires du roi, reçurent cinq cents otages de la ville de Bruges et les envoyèrent à Lille par-devant le roi ; là on devait leur indiquer les lieux où ils seraient relégués (Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 5901. Voir aussi : Arch. nat., J 569, n° 7, lettres de Philippe VI du 11 septembre 1328, par lesquelles il demande cinq cents otages à la ville de Bruges, et n° 6, lettres du 4 octobre fixant les conditions dans lesquelles les otages seront retenus). Par des lettres du 20 décembre suivant, Philippe VI fait savoir que les habitants de Bruges ont fait leur soumission et lui ont remis cinq cents otages. Il veut que les forteresses de la ville soient abattues et les fossés comblés avant Pâques, il défend aux foulons, tisserands, toiliers, tondeurs, bouchers, poissonniers, boulangers, taverniers et autres ouvriers de tous métiers d'avoir des armes ; ils devront les remettre dans les vingt jours après Noël. On ne pourra pas établir à Bruges des doyens, homans ou chevetains ; toutes les maltôtes seront anéanties. Le 18 février 1329, il y envoya ses conseillers, l'élu d'Avranches, frère Guillaume de Citry, grand prieur de l'Hôpital en France, Thomas de Marfontaine et Mile de Maisy, chevaliers, pour faire abattre les forteresses et faire cesser la maltôte (Arch. du dép. du Nord, B 1562, fol. 246 v° et 274).

furent en outre confisqués et remis au comte de Flandre. Quelques années après, il leur accorda de nouvelles chartes supprimant une partie des libertés dont elles jouissaient avant la rébellion¹.

Quand Philippe de Valois eut ainsi achevé la pacification de la Flandre, il revint à Paris en passant par Lille et par l'abbaye de Pont-Sainte-Maxence. Le 26 septembre, il était de retour dans sa capitale. Il alla à Saint-Denis reporter l'oriflamme et remercier Dieu de la victoire qu'il lui avait accordée². Puis, le 29 septembre, jour de la saint Michel, passant par la rue Saint-Denis et le grand pont, ornés de tapisseries et de tentures³, il vint à Notre-Dame de Paris. Là, revêtu de son armure, monté sur le même cheval qu'à la bataille de Cassel, il entra ainsi dans l'église et offrit à la Vierge ce cheval et ses armes⁴. Le pays

1. M. Pirenne, *op. cit.*, p. xxxi, n. 4, établit, d'après l'*Inventaire des archives de Bruges* de Gilliodts-Van Severen, d'après l'*Inventaire des chartes des comtes de Flandre* de Saint-Genois, et d'après les *Coutumes de Furnes, du Franc de Bruges et des petites villes du quartier de Bruges* de Gilliodts-Van Severen, que leurs lois furent rendues, plus ou moins modifiées, après enquête par les conseillers du comte, à la plupart des villes, en 1330 : à Bruges, le 4 mars ; à l'Écluse, le 1^{er} juillet ; au Franc de Bruges, le 10 juillet ; à Dixmude, le 13 octobre ; à Ardenbourg, Langardenbourg, Ysendike et Oostbourg, le 17 octobre ; à Monikerede, Mude et Houcke, le 18 octobre ; à Ostende, Blankenberghe et Gisteltes, le 8 novembre, et à la châtellenie de Furnes seulement le 26 avril 1332. Toutes ces lois interdisaient, sous peine de mort, d'instituer désormais des vinders, doyens, hooftmans et capitaines de métiers. Déjà le 19 août 1329, à la demande des habitants de Bruges, Louis, comte de Flandre, leur concéda certaines franchises (Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 6074).

2. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 320. Pendant longtemps, il fit brûler trois cierges devant les tombeaux des martyrs en reconnaissance de la victoire de Cassel (Arch. nat., LL 1230 B, compte du 1^{er} juillet 1336 au 1^{er} juillet 1337).

3. *Chronique parisienne anonyme*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XI, p. 122.

4. *Grandes Chroniques*, t. V, p. 321 ; *Continueur de Guillaume de Nan-gis*, t. II, p. 102. Pour perpétuer le souvenir de cette offrande, une statue équestre du roi fut érigée sur deux piliers, en la nef de l'église, devant l'image de Notre-Dame. Jusqu'à la fin du xvii^e siècle, la tradition, d'accord avec les chroniques, regarda cette statue comme celle de Philippe de Valois. A partir de cette époque, à la suite d'une méprise, elle fut attribuée à Philippe le Bel par quelques érudits et historiens, comme Moreau de Mautour (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. III, p. 278), le président Hénault, Velly, Funck-Brentano, dans *Philippe le Bel en Flandre*, p. 476. Mais la plupart des érudits, tels que Gérard Dubois, Montfaucon (*les Monumens de la monarchie française*, t. II, p. 286), Paulin Paris (*Grandes Chroniques*, t. V, p. 321, n. 1), Hercule Géraud (*Chronique latine de Guillaume de Nangis*, t. II,

étant ainsi pacifié et ayant fait sa soumission, Jean XXII, sur la demande de Philippe de Valois, donna, par sa bulle du 19 octobre 1328, pleins pouvoirs à Pierre Barrière, évêque de Senlis, à Guillaume de Trie, archevêque de Reims, et au doyen de l'église de Rouen pour lever l'interdit qui pesait sur la Flandre¹.

Si la victoire du roi fut prompte et décisive, la question des indemnités et des amendes à payer par les rebelles fut plus longue et plus difficile à régler. L'autorité du comte avait été complètement méconnue dans la Flandre maritime, et à son gouvernement s'était substitué un véritable gouvernement révolutionnaire². En prenant la défense de Louis de Nevers, en lui rendant le pouvoir et en attirant son attention sur l'imprévoyance de son administration qui, à Courtrai, par exemple, choisissait comme échevins des hommes qui avaient aidé à la révolte³, Philippe de Valois remplit fidèlement son devoir de suzerain. Il affirma aussi sa souveraineté sur le pays de Flandre en confis-

p. 102, n. 1), Germain Bapst (*Restauration de la statue de Philippe le Bel à Notre-Dame*, dans *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1882, p. 120 à 125), ont continué à l'attribuer à Philippe de Valois. Cette dernière opinion est la plus fondée. Tous les témoignages anciens et les détails de l'armure sont en sa faveur. Cette statue qui était en bois fut détruite sous la Révolution. Voir aussi Du Breul, *le Théâtre des antiquitez de Paris*, 1612, p. 19-25, et Bibl. nat., ms. fr. 20853, fol. 17 v°, note du xv^e siècle; tous deux attribuent bien cette statue à Philippe de Valois.

1. Arch. dép. du Nord. B 263, n° 5921. Cette bulle a été publiée par M. Stein, dans : *les Conséquences de la bataille de Cassel pour la ville de Bruges et la mort de Guillaume de Deken. son ancien bourgmestre*, p. 14-16 du tirage à part et 660-662 du *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5^e série, t. IX. Cf. Arch. nat., J 569, n° 11 bis : lettres de Philippe VI, du 8 janvier 1329, demandant à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Senlis de lever les sentences d'excommunication. N° 11 : lettres analogues, du 13 janvier, adressées aux évêques de Morinie et de Tournai, et J 568 A, n° 1-41, et 569, n° 91-8, nominations, par un grand nombre de villes flamandes, au mois de février 1329, de procureurs chargés de demander la levée des sentences d'excommunication et d'interdit qui les frappaient. La levée de l'interdit pour la ville de Bruges eut lieu le 14 mars 1329 (J 569, n° 12).

2. Pirenne, *op. cit.*, p. xxxiv et xxxv. Les remontrances que, d'après les *Graudes Chroniques* (t. V, p. 319) : « Conte, gardez-vous des ore en avant que par deffaute de justice ne nous faille plus par deça retourner », et d'après le *Continuateur de Guillaume de Nangis* (t. II, p. 101), le roi adressa au comte de Flandre, sont le témoignage qu'aux yeux de ses contemporains sa mauvaise administration avait été la cause de ce soulèvement.

3. Lettres de Philippe VI du 17 octobre 1328 (Arch. du dép. du Nord, B 1562, fol. 249).

quant à son profit les biens des rebelles. Il ne voulut cependant pas ignorer complètement les droits de son vassal, et en passant par Lille, par conséquent vers le 17 septembre 1328¹, il lui abandonna le tiers du produit des confiscations². Le 5 octobre suivant, il concéda la même faveur à Robert de Cassel et au châtelain de Bergues dans les terres placées sous leur dépendance³.

Les propriétés des rebelles mis à mort ou décédés étant acquises au roi, le receveur de Flandre. Vanne Gui, dressa immédiatement après la bataille de Cassel l'inventaire des biens de ceux qui y avaient été tués. Cet inventaire, qui nous a été conservé⁴, fut déposé à la Chambre des comptes au mois de février 1331 (n. st.). Le 3 novembre 1332, Jean des Prés, qui fut remplacé le 12 février 1333 (n. st.) par Regnaut de Fieffes, chanoine d'Amiens, Gautier de Cavaucamp et Vaast de Villers furent nommés commissaires pour procéder à la vente des biens des rebelles et envoyer l'argent provenant de cette vente au trésor à Paris⁵. Outre les sommes ainsi versées au roi⁶, des sommes plus ou moins élevées et des rentes furent encore assurées par différentes villes, soit à Louis, comte de Flandre, soit à Robert de Cassel⁷.

1. Voir *Itinéraire de Philippe VI de Valois*.

2. Cette concession fut ratifiée par lettres du mois de mars 1331 (n. st.) (Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 6262, original scellé de lacs de soie. Cf. Arch. nat., JJ. 66, fol. 287 v°, n° 709; publié par Pirenne, *op. cit.*, p. 193).

3. Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 5917.

4. Il fut publié d'abord par E. Mannier, *les Flamands à la bataille de Cassel (1328). Noms des Flamands morts dans cette journée publiés pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque impériale...* Paris, A. Aubry, 1863, in-8°; puis d'une manière plus complète et plus correcte par H. Pirenne, *le Soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328. Documents inédits publiés avec une introduction*. Bruxelles, Kiessling, 1900, in-8°.

5. Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 6525. et Pirenne, *op. cit.*, p. 194 à 197.

6. Au 14 octobre 1329, Vanne Gui versa déjà au trésor à Paris 3,400 liv. 12 s. p. provenant « de bonis quondam Flamingorum occisorum ante Cassellum » (Arch. nat., KK. 2, fol. 103 v°).

7. La ville de Courtrai s'obligea, le 16 mars 1329, à payer à Louis, comte de Flandre, 5,000 liv. en dix ans et une rente perpétuelle de 500 liv. (Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 5981). Le 19 mars, Ypres s'obligea à lui payer 24,000 liv. par. (*Ibid.*, n° 5982); Terremonde, le 19 avril, 300 liv. de gros tournois (*Ibid.*, n° 5987); Mardick, le 17 août, 200 liv. de gros tournois à Robert de Cassel (*Ibid.*, n° 6062); Nieuport, 4,000 liv. de gros tournois en six ans au même (*Ibid.*, n° 6061); Dunkerque, le 25 août, 8,000 liv. (*Ibid.*, n° 6065). La chàtellenie de Bergues, le 26 août, 20,000 liv. de gros tournois en dix ans (*Ibid.*, n° 6067), etc.

La Flandre devait en outre, encore en 1333, une somme très élevée sur les contributions dont elle avait été frappée sous Philippe le Bel et sous Philippe le Long. D'après un relevé très détaillé du 8 septembre 1333¹, sur 1,406,000 livres, il n'aurait encore été payé au roi à cette date que 869,211 livres 19 sous 6 den. ob. parisis. L'arriéré à solder s'élevait alors à 536,788 livres 5 den. ob. parisis. Il ne faut donc pas être surpris que la Flandre n'ait pu que difficilement faire face à un ensemble de charges aussi lourdes², et que le roi, au moment où éclata la guerre de Cent ans, c'est-à-dire en 1339, ait renoncé à ce qui pouvait lui être encore dû dans les châtelennies³.

Jules VIARD.

1. Arch. du dép. du Nord, B 263, n° 6772.

2. Au mois de novembre 1334, plusieurs villes de Flandre entrèrent en composition avec le roi. Ainsi Bergues offrit de lui payer 10,000 liv. par. forts pour se racheter de tous les biens forfaits à la suite de la bataille de Cassel (Arch. nat., J 570, n° 3; cf. *Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'histoire de France*, 1875, p. 200). Bailleul et Cassel offrirent, le 5 novembre, de verser, dans le même but, la première 500 liv. par. forts et la seconde 4,500 liv. de même monnaie (Arch. nat., JJ 66, fol. 655, n° 1478 et 1479). Le 16 août 1337, pour se libérer des arrérages de 3,333 liv. 6 s. 8 d. de rente, assignée à la femme de Louis, comte de Flandre, fille de Philippe le Long, Philippe VI abandonna audit comte les 40,000 liv. que lui devaient les habitants de Bruges (Arch. nat., J 570, n° 4).

3. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. I, p. 488 (acte du mois de janvier). Dès le mois de juillet 1338, Philippe de Valois avait déjà prescrit aux baillis d'Amiens, de Vermandois et de Lille de s'abstenir de tous exploits de justice (Arch. nat., JJ 71, fol. 121) et au mois de mars 1338 (n. st.) il autorisa la ville de Bruges à relever ses portes et ses fortifications (Arch. nat., J 570, n° 5).

BIBLIOGRAPHIE

Guglielmo FERRERO. *La ruine de la civilisation antique*. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-12, 253 pages.

En publiant ce livre l'auteur n'a pas obéi seulement au désir de compléter l'ouvrage (*Grandeur et décadence de Rome*) qui a fait sa réputation; effrayé de l'état présent de l'Europe, dont la civilisation est, à son avis, menacée d'une subversion effroyable faute d'un principe d'autorité, faute de discipline intellectuelle, il a voulu, remontant le cours des temps, se rendre compte des causes qui avaient amené la ruine de la culture antique.

Pour lui, cette culture ne s'est pas éteinte insensiblement, après une agonie de plusieurs siècles. Sa ruine est un phénomène presque soudain. Elle a été amenée par la grande crise politique qui a suivi la mort d'Alexandre Sévère : il a suffi de cinquante années d'anarchie pour désorganiser irrémédiablement la civilisation antique qui, au ^ve siècle, s'abîmera dans une catastrophe tragique, du moins en Occident. En 235, « la civilisation antique était encore intacte en Europe, en Afrique et en Asie, ... cinquante ans plus tard tout était changé » (p. 1, 13, 216). Les efforts d'hommes de mérite, tels Claude le Gothique, Aurélien, Probus; d'hommes de génie, tels Dioclétien et Constantin, ont retardé l'échéance, ils n'ont pu conjurer la destinée. La leçon que l'auteur laisse au lecteur le soin de dégager c'est, naturellement, que la culture est chose fragile; un accident peut la briser en un court espace de temps.

Cependant la convulsion du III^e siècle n'est pas une cause, c'est l'effet d'un vice profond dans la constitution de l'État romain : l'absence d'un principe ferme de gouvernement, ou plutôt l'antagonisme de deux principes, le principe monarchique, dont la terre d'élection est l'Orient, et le principe républicain de la Grèce et de l'Italie. L'Empire, cette monarchie républicaine, fut une conciliation, malheureusement imparfaite, instable. Tant que le Sénat garda son prestige, il fut entendu qu'à lui revenait de droit, sinon toujours de fait, la prérogative de désigner le chef de l'État. Ce corps aristocratique fut la clef de voûte de l'édifice. Malheureusement, son autorité s'effrita peu à peu et une erreur de Marc-Aurèle, qui désigna pour son successeur son fils Commode, provoqua finalement une guerre au bout de laquelle le Sénat se trouva

dépouillé de tout pouvoir effectif par Septime-Sévère. A partir de ce moment il n'y a plus de principe de gouvernement; c'est le règne de la force brutale. Les grands empereurs de la seconde moitié du III^e siècle pourront contenir, puis refouler les Barbares. Ils tenteront (Aurélien, Dioclétien) de transformer le principat en une monarchie de type oriental. Ils échoueront, du moins en Occident, et l'unité du monde romain, aussi bien spirituelle que matérielle, sera compromise, puis finalement détruite :

« Dioclétien avait essayé de reconstituer l'autorité sur trois principes : la division de l'Empire, la divinité des empereurs, le choix par cooptation » (p. 149), mais le système était trop compliqué pour un État devenu déjà à demi barbare : il craqua tout de suite. Enfin le christianisme fut un agent capital de destruction : plaçant ses aspirations dans un monde supra-terrestre, « il retourna complètement le point de vue antique en affirmant que le fait qu'un État soit bon ou mauvais, juste ou inique, sage ou fou, est chose qui n'a d'importance que pour ceux qui gouvernent et qui commettent le mal, mais qui n'en a aucune pour ceux qui sont gouvernés et qui ont à souffrir des iniquités des puissants » (p. 101). Profondément individualiste, le chrétien ne se soucie que de son perfectionnement religieux, de son « salut » et se désintéresse de la Cité. Rien que par cette attitude le christianisme sapait les fondements de l'État antique. Ne nous étonnons pas qu'il ait été persécuté par le pouvoir, par des empereurs dont quelques-uns furent des hommes remarquables. Mais le christianisme avait ancré solidement dans sa conscience des principes qui manquaient au monde antique décrépit. La persécution, même la plus méthodique, — celle de Dioclétien, — échoua contre la force spirituelle qu'il représentait. Un homme prodigieux, Constantin, pense capter cette force à son profit. Somme toute il échoue : cette religion ne peut être pliée à des fins simplement politiques. Sa sève bouillonnante s'épanche en controverses théologiques qui déchirent l'unité de l'Église, puis, par contre-coup, de l'État. L'empereur, qui avait cru, il le dit lui-même, « ramener à une forme unique l'opinion que tous les peuples se font de la divinité, parce que je sentais bien que si j'avais pu rétablir l'accord sur ce point, comme c'était mon désir, la gestion des affaires publiques en aurait été facilitée », — l'empereur s'étonne et s'indigne. Lui et ses successeurs seront impuissants à constituer l'unité morale de l'Empire, aussi bien avec le christianisme qu'avec le paganisme. Et la vraie monarchie est si peu implantée dans les cœurs que Constantin, pour éviter des luttes fratricides entre ses fils, partage l'Empire entre eux. L'unité est décidément impossible. Sentant que la force de l'Empire se retire dans la direction de l'Asie, berceau de la monarchie absolue, Constantin a lui-même, transporté la capitale en Orient, à Byzance. Abandonnée à elle-même la civilisation s'effondre en Occident, puis disparaît sous les

coups des Barbares. En Orient, la culture se maintient, quoique très péniblement, parce qu'elle trouve là un sol favorable à l'enracinement d'un principe de gouvernement, la monarchie, qui sauve l'État pour longtemps.

Le grand mérite de ce livre c'est de chercher, sous le fouillis des faits, à creuser jusqu'aux bases intellectuelles et morales de la civilisation. C'est là la tâche essentielle de l'historien. M. Guglielmo Ferrero s'en est acquitté avec une rare distinction. Mais il disposait de bien peu de pages pour un si lourd sujet. A vouloir faire tenir en un mince volume une masse énorme de faits et d'idées, on risque ou de laisser beaucoup de choses au dehors, ou de déformer en comprimant. Les formules où se ramasse la pensée de l'historien la trahissent, jusqu'à un certain point, par leur concision même. Croit-on, par exemple, que la formule : « l'absolutisme oriental triomphe finalement [avec Aurélien et Dioclétien] sur les ruines de l'hellénisme et du romanisme, à peu près détruits par la grande crise du III^e siècle dans l'Empire que les Barbares désormais peuplent et gouvernent en partie » (p. 114), soit une expression adéquate au réel ?

Je demeure stupide à lire (p. 122) que dans les mondes chrétien et musulman les gouvernements aristocratiques ont toujours été faibles, parce que religieusement les hommes y sont considérés comme égaux (l'auteur oublie qu'ils ne le sont que dans l'autre monde), ou encore : « Les progrès du christianisme furent une préparation nécessaire à la réforme de Dioclétien » (p. 123), parce que Dioclétien aurait brisé en l'aristocratie sénatoriale la puissance des élites, fondée sur l'idée que les hommes sont inégaux, alors que le christianisme serait essentiellement égalitaire ! L'œuvre de Dioclétien serait minée par une contradiction : « Dioclétien avait cherché à sauver l'Empire des Barbares, qui l'attaquaient du dehors en le faisant barbare au dedans » (p. 136). L'auteur s'explique aussitôt : « Autrement dit, il avait achevé la destruction du romanisme et de l'hellénisme, opérée par la crise du III^e siècle, en la rendant pour ainsi dire officielle par une réorganisation de l'Empire, fondée sur des principes opposés à ceux sur lesquels s'appuyait l'État grec et latin. » Ainsi Dioclétien dont l'œuvre consiste, à l'exemple de ses prédécesseurs depuis plus d'un siècle, à perfectionner la bureaucratie et la perception fiscale, sans se préoccuper du Sénat, barbarise l'Empire ! On rencontre parfois de ces coquecigrues sous la plume d'amateurs qui épanchent leurs émotions historiques dans nos journaux et nos revues littéraires, et il n'importe ; on s'afflige de les trouver chez un historien considérable.

Passons à des reproches plus graves. L'idée fondamentale du livre, c'est, rappelons-le, que le choc qui a déclenché la ruine de la civilisation antique est dû à un accident « politique ». Vue ingénieusement défendue, mais très contestable. Si l'on se refuse à se laisser duper par

les apparences, l'Empire n'a pas plus d'institutions au 1^{er} et au 11^e siècle qu'au 111^e. Le Sénat n'est déjà qu'une façade, moins lézardée, mais voilà tout. La réalité du pouvoir est dans l'armée. Les égards des « bons empereurs » pour le Sénat ne sont qu'une précaution ou une politesse. L'anarchie est sous-jacente et l'anormal c'est le répit du siècle des Antonins, au reste si mal connu.

Quant à la décadence économique dont l'auteur retrace un tableau rapide (p. 72-79), mais intéressant et exact, n'est-elle pas antérieure, au fond, à la crise du 111^e siècle qui la précipite, n'en est-elle pas la cause profonde? Des indices qui ne trompent pas montrent que la décadence économique commence dès le milieu ou la fin du 11^e siècle, accompagnée d'un fléchissement subit de l'art et de la littérature. Cette régression qui ramène vite à l'économie naturelle le monde romain est due, à notre sentiment, à ce que l'antiquité n'a pas connu, sauf sur des points limités, à de courts intervalles et dans des domaines économiques peu nombreux, de véritable régime capitaliste. Là est peut-être le secret du grand problème et M. Guglielmo Ferrero ne l'affleure même pas.

Au lieu des comparaisons brillantes entre le 111^e et le 20^e siècle qui terminent l'ouvrage, on eût aimé voir l'auteur poursuivre son exposé au delà des 14^e et 15^e siècles, au lieu de couper court.

L'incident politique de 476 qui met fin à l'Empire d'Occident ne change rien d'essentiel à la vie économique, artistique, littéraire, déjà si ralentie. La culture antique ne prend fin qu'au cours du 11^e siècle, soit qu'elle meure de sa belle mort, soit qu'elle s'éclipse brusquement devant la force subite et terrible de l'Islam. La révolution politique et religieuse qui transforme la Méditerranée gréco-latine en un lac musulman, voilà la vraie conclusion du monde antique. Au 111^e siècle apparaissent dans l'Europe occidentale des forces nouvelles, politiques, religieuses, sociales, la maison carolingienne, la papauté, la vassalité. Avec elles naît véritablement le moyen âge, dont la période qui s'étend du 11^e au 11^e siècle n'est que le long prélude. Ces réserves n'empêchent point de recommander vivement la lecture du livre de M. Guglielmo Ferrero. Les considérations qu'il renferme font penser, quelquefois rêver.

Ferdinand Lot.

P. BOISSONNADE. *Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (V^e-XV^e siècles)*. Paris, Alcan, 1921. In-8°, 11-431 pages, 15 gravures dans le texte.

Il n'existait pas en français de livre « au courant » sur la vie économique de l'Europe médiévale prise dans son ensemble. Les travaux de vulgarisation dignes du public instruit exigent de leurs auteurs des connaissances étendues et de l'abnégation. Il convient donc de remercier

le savant doyen de la Faculté des lettres de Poitiers d'avoir eu le courage de combler une lacune regrettable : ses travaux antérieurs garantissaient, au surplus, sa compétence. Il m'apparaît que, vu la difficulté d'un sujet aussi complexe, l'ouvrage mérite un jugement favorable. Toutefois, l'éloge doit aller au dessein général de l'ouvrage, aux jugements d'ensemble sur chaque période ou chaque phénomène plutôt qu'au détail. Il y a même un contraste curieux entre l'exposé des faits et les « idées générales ». Alors que celles-ci trouvent leur expression nette, forte, presque toujours juste, à ce qu'il semble, l'exposé est assez confus, parfois même pénible et, en apparence, contradictoire. Peut-être ce défaut tient-il au genre lui-même : pour renfermer sous une même rubrique des conditions sociales ou des phénomènes économiques nécessairement variés, ou même disparates, on est obligé d'estomper, de retrancher, de condenser. La réalité se trouve assez mal de cette opération. La clarté en souffre aussi. Je me demande ce que le lecteur pourra retenir de précis, par exemple du tableau de la propriété foncière et des classes rurales en Orient (p. 39 et suiv.) et en Occident (p. 112-126, 163-184); en traduisant par « domaine » le terme *manse* (qu'il ne faut pas mettre au féminin) l'auteur donne même (p. 103) des idées très fausses touchant la richesse des établissements ecclésiastiques¹. La renaissance du commerce et de la vie urbaine à l'époque carolingienne (p. 139-140) est une idée plus que contestable.

L'auteur accepte des assertions étranges, même contradictoires : « On a calculé que, au lieu des 900 hectares que comptait en général le grand domaine romain en Gaule, le grand domaine mérovingien en compta jusqu'à 1,800 et 2,600 » (p. 104). Où M. Boissonnade a-t-il pu puiser ces fantaisies²? Il y a, du reste, une sorte de contradiction avec l'assertion, non moins arbitraire, qu'on lit un peu plus loin (p. 110) que la classe moyenne, en décadence au v^e et au vi^e siècle en Italie et en Gaule, « a réussi à se reconstituer au viii^e siècle et est redevenue alors nombreuse et influente (*sic*) dans l'empire carolingien » (!). Ce qui suit n'est pas moins surprenant : « La veulerie des successeurs de Charlemagne, qui obligea les hommes libres à se recommander aux grands seigneurs par l'édit de Mersen (847), assura au capitalisme

1. A la p. 107, on voit avec surprise la *terra indomnicata* opposée à la réserve seigneuriale. Les *xenodochiae* ne sont pas des « terres disséminées », mais des hôpitaux ou peut-être des hôtelleries.

2. Le contrôle est malheureusement impossible. L'ouvrage a une bibliographie sommaire, mais choisie, à la fin, mais la collection dont il fait partie (*Histoire universelle du travail*, publiée sous la direction de Georges Renard) ne comporte pas de notes, ce qui est lamentable. Le souci de réduire le prix de l'ouvrage serait à peine une excuse. Malheureusement, cette excuse même n'est pas recevable : le prix de chaque volume (18 francs) est exorbitant pour une entreprise de vulgarisation.

foncier (*sic*) du temps, représenté par les grands propriétaires (*seniores*), une victoire presque complète. » M. Boissonnade n'a évidemment pas lu ce texte ou ne l'a pas compris.

Page 156, on lit : « Le nombre des propriétaires nobles va donc sans cesse en grandissant par l'effet de la propagation du régime féodal. » L'auteur, à l'appui de cette proposition, qui n'est d'ailleurs pas très claire, cite les chiffres des vassaux du duc de Brabant et de l'Empereur, chiffres qui, pour le premier (3,000), n'ont rien de surprenant, et pour le second ne répondent à rien de sérieux¹. Et il est amusant de rencontrer à la page suivante cette remarque, très juste, que nous ne possédons d'effectifs précis de propriétaires nobles que pour l'Angleterre et le royaume des Deux-Siciles. Dans le premier de ces États, le nombre des chevaliers s'abaisse de 7,871 en 1088 à environ 5,000 à la fin du XII^e siècle, ce qui contredirait nettement l'assertion de la page précédente².

Page 159, à l'appui de l'observation que la majorité des nobles n'a que de petits domaines, on cite le Dauphiné où la composition d'un fief varie entre trois et douze *manses*, et l'Angleterre, où il existe des fiefs formés de trois à quatre *manses* : l'assimilation est visiblement malheureuse.

Page 151, on cite la Normandie et la Bretagne parmi les pays où l'*alleu* s'est maintenu : l'erreur est considérable, ces deux régions comptent parmi celles où la franche propriété a disparu le plus tôt.

L'auteur décrit (p. 298) la « crise de la propriété seigneuriale » du XI^e au XIV^e siècle : on assisterait à un morcellement des domaines féodaux, par suite à un appauvrissement de la masse des nobles qui dégénère en une classe besogneuse, même famélique. Ce tableau n'est pas exact en soi³, mais il est faux que, d'une façon générale, la « terre noble d'abord inaliénable et impartageable » se soit divisée à l'infini : le droit d'aînesse, le « paréage », d'autres procédés encore ont arrêté l'émiettement en Angleterre, dans la France du Nord, en Allemagne. Et c'est une erreur de s'imaginer que le petit noble du X^e-XI^e siècle

1. La diète de Mayence aurait rassemblé, en 1180, 40,000 livres gentils-hommes. L'armée impériale du XII^e siècle aurait renfermé 30,000 chevaliers et 100,000 écuyers. Delbrück a montré qu'il faut retrancher les neuf dixièmes de ces chiffres d'une criante absurdité.

2. Les *tenentes in capite*, au nombre de 1,400 environ, ne sont pas les « barons de premier rang », mais les vassaux directs du roi.

3. Dans le détail, il y a mainte réserve à faire : je ne comprends pas ce qu'entend l'auteur quand il nous affirme que, « en Normandie, dès le XII^e siècle, les terres nobles disparurent, submergées sous les accensements qui les transfèrent pratiquement aux paysans ». L'accensement a pu amener la décadence ou la ruine de la noblesse, mais à longue échéance, et ce phénomène n'est pas spécial à la Normandie. Et puis la « réserve » n'est pas, d'habitude, accensée : si elle n'est pas exploitée directement, elle est baillée à ferme, en Normandie précisément, dès une époque ancienne.

soit plus riche d'une manière absolue que son descendant du XIII^e ou du XIV^e siècle : si celui-ci semble un misérable, c'est que, les classes rurales et urbaines ayant gagné en richesse, son *Standart of life* se trouve abaissé par contre-coup.

On pourrait multiplier ces observations. Dans un livre du genre de celui-ci chaque page, presque chaque ligne, provoque chez les spécialistes des critiques ou, tout au moins, des réserves.

La doctrine, avons-nous dit, est claire et nette. Le revers de cette qualité c'est un certain dogmatisme et de l'enflure. L'ouvrage débute par de vigoureux chapitres où, à la barbarie de l'Occident, ruiné par les invasions germaniques, s'oppose l'Orient byzantin, riche, civilisé, maintenant le flambeau de la culture antique. Sans doute, M. Boissonnade a raison de rappeler les malheurs effroyables causés à l'Europe par les barbares germains, et aussi slaves, finnois, mongols. On a trop tendance à oublier les méfaits de ces hordes stupides¹. Tout de même le tableau est trop poussé au noir : l'auteur ramasse en quelques pages l'œuvre de plusieurs siècles. Dans l'intervalle des désastres, les villes se relevaient pour la plupart, les régions se repeuplaient (sauf dans l'Europe centrale). Et l'Orient n'était pas moins éprouvé que l'Occident. Au fond, si les Goths, au commencement du V^e siècle, puis à la fin, donnent le coup de grâce à Rome, c'est que l'Orient épuisé ne pouvait plus les nourrir : à ce moment l'Occident était une proie plus tentante, donc plus riche.

Quand la vie économique commence à renaître, l'auteur en éprouve une satisfaction qui se traduit par des épithètes ou des expressions qui dépassent certainement la réalité : la consommation des produits byzantins est *prodigieuse* (p. 62) ; « des courants commerciaux convergent vers le vaste empire pour grossir l'immense mouvement d'échanges qui s'y concentre » (p. 68) ; Constantinople est l'entrepôt du commerce *mondial*,... forêt de mâts,... foule *immense*... (*ibid.*) ; « le commerce de Byzance garda un essor *incomparable* » (p. 64) ; Venise est l'héritière de la *splendeur* (*sic*) de Ravenne (p. 69). En Italie, la Romagne, la Pentapole, etc. deviennent des « oasis de richesse » (p. 72). Au XIII^e siècle, le flot *ininterrompu* des marchands s'écoule par deux grandes routes intérieures de trafic (p. 217). En vérité nous ignorons entièrement le volume et la valeur des échanges dans l'Europe méditerranéenne. Il est difficile de les croire supérieurs à ce qu'ils ont été à des époques sur lesquelles on possède quelques renseignements, le XVII^e et le XVIII^e siècle, par exemple : c'est dire qu'ils sont infiniment modestes, même aux périodes les plus florissantes, au regard de l'ère moderne.

L'auteur aime les gros chiffres. Il veut que Constantinople ait eu

1. Le regretté God. Kurth a écrit à la gloire des Germains, des Francs particulièrement, des pages délirantes.

1,000,000 d'habitants, Salonique 500,000 (p. 68-69). Dès le XIII^e siècle, Milan a, « dit-on », 60,000 ouvriers (p. 230). Au siècle suivant, Venise et Florence comptent respectivement 100,000 habitants, Douai, Lille, Ypres, Gand, Bruges, chacune près de 80,000 (p. 251); Cologne 40,000; on donne généreusement 100,000 âmes à Novgorod (p. 334). Il semble que l'auteur n'ait pas lu les travaux démographiques de Bücher, de Pirenne (qu'il cite pourtant dans sa bibliographie finale), qui ont démontré que nulle ville allemande ou flamande ne dépassa, ou même n'atteignit, 25,000 habitants au moyen âge¹. On admire qu'il sache la population de la Serbie au X^e siècle (2,000,000 d'âmes), celle du Danemark à la même époque (p. 338-9), le budget de l'Empire byzantin au XI^e siècle (p. 64 et 71) : la douane et le marché à CP. auraient rapporté une somme valant un milliard de francs! La « muraille d'or » construite depuis la Flandre maritime jusqu'à la Frise, à l'abri de laquelle furent aménagés les *polders*, a coûté en cinq siècles la somme de sept milliards « et demi » (p. 281). Égaré sans doute par un lapsus de B. Guérard, l'auteur sous-estime la population ancienne de la Gaule (p. 96) et avance froidement que « tout porte à croire que les deux tiers du sol appartenaient encore au temps de Charlemagne au domaine de la forêt! » (p. 91).

On pourrait exprimer certains regrets, par exemple qu'une étude particulière ne soit pas consacrée à la question primordiale de la naissance ou de la renaissance du capitalisme : sans doute on trouve des notions à ce sujet dans la troisième partie, mais éparses, par suite dépourvues de la portée qu'elles auraient si elles étaient rassemblées en un corps de doctrine. Enfin il est permis de déplorer que l'auteur ait cru devoir se concentrer dans l'histoire économique de l'Europe chrétienne au lieu d'embrasser tout le bassin méditerranéen. L'exclusion du monde musulman a pu lui voiler des phénomènes essentiels. La reprise en Europe de l'activité commerciale, puis industrielle, au XI^e siècle, après un long sommeil de cinq siècles, ou plutôt de huit siècles, semble un phénomène de génération spontanée, tout à fait inexplicable. On le comprend mieux si on le considère comme le contre-coup du mouvement de reviviscence économique qui s'est produit au VIII^e siècle dans le monde de l'Islam. A ce moment l'immense région qui va de l'Espagne jusqu'aux frontières de l'Inde est unie sous une même domination. La constitution d'un empire plus vaste que n'avait été celui de Rome, et d'une unité de culture plus profonde, amène une fermentation inouïe. Dans la renaissance économique de l'Asie antérieure, de l'Europe, il se pourrait que la fondation de Bagdad (vers 760) fût l'événement capital.

1. Cf., p. 354, les chiffres invraisemblables des pertes dues à la peste noire.

Mais ces regrets, d'autres encore, ne doivent pas nous rendre injustes pour l'œuvre de notre distingué collègue. Elle abonde en pages excellentes, ainsi sur les invasions barbares (p. 144), sur la colonisation de l'Europe, ébauchée dès l'époque carolingienne, qui a transformé notre continent en peuplant le centre et l'est, déserts du IV^e au VII^e siècle; œuvre immense, qui est, au fond, la tâche essentielle du moyen âge, et qui aboutit à la fin de cette période, en dépit de fléaux de tout ordre, à faire de l'Europe un pays plus peuplé, plus riche, infiniment plus civilisé qu'aux plus beaux jours du monde romain (p. 279-285, 293-295, 343-412). La transformation, non seulement économique, mais psychologique, des masses rurales, à la suite de leur émancipation, est judicieusement retracée (p. 303); c'est bien « un des plus grands événements de l'histoire » (p. 311, 315). De même la naissance de la bourgeoisie urbaine, la résurrection de la ville sont des choses tout à fait capitales dont le monde moderne est redevable au moyen âge (livre III et la conclusion, excellente de tous points). Avant la fin de cette période, la classe seigneuriale était virtuellement condamnée : elle se survivait, mais comme un organisme parasite. L'auteur, sans illusion sur le régime féodal, reconnaît cependant qu'il a eu au début sa raison d'être. Dans cet Occident, où la notion d'État, d'intérêt public, avait sombré, la vassalité a préservé la société d'une dissolution complète : « Le contrat féodal fut alors la forme nécessaire et utile du contrat social », dit excellemment M. Boissonnade (p. 148)¹. Malheureusement, l'aristocratie, guerrière, égoïste, brutale, bornée, n'a jamais su qu'exploiter ses sujets et dépenser sans prévoyance (p. 161-2). Sauf en Angleterre, et tard même en ce pays, elle ne s'est jamais intéressée à la terre dont elle tirait sa subsistance.

Il faut recommander le livre de M. Boissonnade. Il rendra de grands services à nos étudiants et aux personnes désireuses de se familiariser avec le passé économique de notre civilisation.

Ferdinand LOT.

Bruno KRUSCH. *Chronologica regum Francorum stirpis Merovingicæ, cum commentariis. Catalogi, computationes annorum vetustæ, cum commentariis.* (Monumenta Germa-

1. Il est vrai que, plus loin (p. 177), on lit cette phrase étrange : « Le régime féodal est né d'une nécessité sociale, du contrat de *sauvement*, de la protection accordée par le soldat (*sic*) en échange des services utiles du roturier. » Le contrat féodal, ou, pour mieux dire, vassalique, n'est rien de pareil. Le monde « roturier », pour reprendre cette expression des savants modernes, est étranger en son essence au monde féodal. L'auteur confondrait-il le régime féodal, qui se forme du VIII^e au X^e siècle, avec le régime domanial, qui remonte à une époque bien plus reculée?

nae historica, Scriptores rerum merovingicarum, t. VII.)
Hannover, Hahn, 1920. In-4°, p. 468-516.

Par les soins de l'auteur, les *Chronologica*, démembrés d'un volume des *Monumenta*, ont été envoyés pour compte-rendu à la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Ils méritent, en effet, d'attirer très spécialement l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire mérovingienne, moins par l'importance des textes publiés que par le développement des commentaires de l'éditeur.

Les quatre catalogues, connus depuis longtemps, nous sont maintenant livrés dans une édition critique dont le principal intérêt est d'établir, sur des bases nouvelles et solides, les rapports qui existent entre eux. Tous les érudits, et M. Krusch lui-même, avaient considéré que les catalogues les plus complets étaient la source des autres. L'éditeur des *Monumenta*, par un examen très approfondi des manuscrits auquel l'a conduit la polémique qu'il a soutenue sur l'autorité des divers textes de la Loi salique (voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXI, 1920, p. 320), démontre que le plus court est le plus ancien, que les autres n'en sont que des remaniements et que le plus complet est le plus récent.

La publication de ces catalogues fournit à M. Krusch l'occasion de revenir sur la tentative du maire du palais Grimoald pour substituer dès le VII^e siècle les Pippinides aux Mérovingiens en Austrasie, de maintenir les conclusions de son travail *Das Staatsreich des fränkischen Hausmeiers Grimoald I* et de combattre celles de mon mémoire sur la *Succession d'Austrasie au VII^e siècle*. Le savant allemand me paraît faire trop peu de cas des textes qui nous font connaître cette tentative et qui permettent de la dater. Non seulement le *Liber historiae Francorum* établit un rapport entre la mort de Sigebert III et la tentative de Grimoald, mais encore trois diplômes, l'un de Clovis II, les deux autres de Clotaire III, confirmés par Childéric II, pour Saint-Denis et pour Corbie, nous montrent que de 656 à 662 les rois neustriens se considérèrent comme les seuls rois de tout le royaume franc, et c'est en vain que M. Krusch cherche à écarter leur témoignage, comme celui des catalogues II et III (respectivement du VIII^e et du IX^e siècle), pour reporter la tentative de Grimoald à l'année 661-662 au lieu de 656. Et il ne suffit pas non plus de constater que Paul Diacre attribuait une fausse date au traité que Grimoald avait conclu au nom du roi Dagobert II avec le roi lombard Grimoald, un usurpateur, pour nier la réalité du traité : or, si ce traité a bien existé, il ne peut avoir été signé qu'entre le commencement d'août et le 14 septembre 662, ce qui ne peut convenir à la thèse de M. Krusch. Dès lors, si nous devons maintenir à la tentative de substitution de dynastie la date de 656, et

si nous trouvons une charte de Grimoald, maire du palais, datée de la quatrième année du règne de Dagobert II, il faut bien admettre qu'après la tentative avortée, Grimoald continua de gouverner l'Austrasie au nom du jeune mérovingien, son prisonnier, qu'il ne crut pas nécessaire de faire revenir d'Irlande où l'évêque de Poitiers, Didon, l'avait envoyé, d'autant plus que les adversaires du maire du palais austrasien ignoraient le sort du jeune Dagobert II. Il me paraît audacieux de tout sacrifier à la seule date d'une charte de Grimoald, date qu'il est possible d'expliquer sans faire aucun sacrifice.

La publication des *Computationes* a fourni de même à l'éditeur le prétexte d'une revision des solutions données par lui et par d'autres aux problèmes que soulève la chronologie des rois mérovingiens. Il a repris à pied d'œuvre cette difficile question qu'il avait traitée, il y a trente ans, dans un article des *Forschungen zur deutschen Geschichte*. Le tribut d'éloges que lui avait valu son travail antérieur, M. Krusch mérite qu'on le lui accorde encore, parce que nul plus que lui n'était capable en cette matière de redresser les erreurs qui avaient été commises tant par lui-même que par les autres : en soumettant toute la littérature du sujet à une critique qui souvent manque d'aménité, il a rendu à nos études le plus signalé service. Je fais personnellement d'autant plus facilement amende honorable que l'une des critiques de M. Krusch me permettra de lui rendre service à mon tour : après M. W. Levison, M. Krusch me reproche avec raison de m'être servi du *Concilium Latunense*, chap. XI, pour fixer la mort de Childéric II après le 15 septembre 675, puisque nous ignorons si l'assemblée synodale, dont la convocation avait été décidée pour ce jour-là, fut tenue. Mais ce que M. Krusch n'a pas vu (et cependant je l'avais dit), c'est que ce texte établit que le 15 septembre 675 était (ou devait être, si le roi était mort) dans la quatorzième année du règne de ce prince, de telle sorte que le règne de Childéric II, qui avait débuté au plus tôt après le 10 mars, avait commencé au plus tard le 14 septembre 662 : ce qui permet de préciser les données fournies par les *Chronologica* sur ce point.

Enfin, dans un épilogue, M. Krusch réduit à néant l'objection de Mommsen qui lui avait reproché de n'avoir pas, dans ses dissertations, examiné si les années de règne fournies par Grégoire de Tours et par les autres auteurs mérovingiens n'avaient pas été, comme celles des empereurs romains, ramenées à l'année civile, autrement dit si elles ne commençaient pas au 1^{er} mars et non à l'avènement du prince.

En somme, nous avons là un travail très utile à consulter et dont je regrette qu'un simple compte-rendu ne puisse faire ressortir suffisamment la haute valeur.

L. LEVILLAIN.

Auguste LONGNON. *La formation de l'unité française. Leçons professées au Collège de France en 1889-1890*, publiées par H.- François Delaborde, avec préface par Camille Jullian. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, xiv-460 pages.

Tandis que se poursuit à la librairie Champion par les soins de MM. Marichal et Mirot la publication des leçons d'A. Longnon sur l'histoire des *Noms de lieux de la France*, M. Delaborde nous donne à la librairie Picard en un beau volume, muni d'un copieux index de plus de quatre-vingts pages, le texte soigneusement revu des leçons professées par le même érudit en 1889-1890, pour ses débuts au Collège de France, sur les variations de nos frontières et les transformations de la carte politique de notre pays depuis Hugue Capet jusqu'au traité de Francfort. Et, bien que M. Delaborde se soit interdit, en règle générale, de rien changer d'essentiel à l'exposé du maître et qu'il n'ait, par suite, pas tenu compte des travaux parus depuis plus de trente ans, la science d'A. Longnon était si exacte et si sûre que bien rares sont les pages auxquelles on serait tenté aujourd'hui d'apporter de menues retouches.

Le volume comprend vingt-deux « leçons », portant sur les matières suivantes : 1° une vue d'ensemble sur les raisons qui ont facilité la tâche unificatrice des Capétiens; 2° les limites et la composition ethnique du royaume de Hugue Capet; 3° la description de ce royaume au point de vue féodal; 4° les entreprises de Robert le Pieux et de Henri I^{er}; 5° les conquêtes et annexions de Philippe I^{er} et Louis VI; 6° la politique de Louis VII; 7° les conquêtes de Philippe Auguste; 8° l'œuvre de Louis VIII; 9° celle de saint Louis; 10° celle de Philippe le Hardi; 11° les progrès sur la frontière orientale au temps de Philippe le Bel; 12° les fils de Philippe le Bel; 13° les malheurs de la France sous Philippe VI et Jean le Bon; 14° « Charles V, le roi réparateur »; 15° les malheurs de la France sous Charles VI; 16° la reconstitution de la France sous Charles VII; 17° « Louis XI vainqueur de la grande féodalité »; 18° la politique extérieure de Charles VIII et de Louis XII et la réunion de la Bretagne; 19° la liquidation des affaires italiennes sous François I^{er} et l'avance en Lorraine sous Henri II; 20° « Henri IV et le principe des nationalités »; 21° la frontière française sous Louis XIII et Louis XIV; 22° la frontière française depuis Louis XV jusqu'en 1871.

D'un bout à l'autre de ces vingt-deux leçons on retrouve la solide érudition d'A. Longnon, son goût du détail précis, qui fait de ce livre un répertoire de premier ordre, dont il eût été vraiment dommage que nous fussions privés.

Louis HALPHEN.

Étude sur le gouvernement de François I^{er} dans ses rapports avec le Parlement de Paris, par Roger DOUCET. 1^{re} partie : 1515-1525. Paris, Éd. Champion, 1921. In-8°, 379 pages.

Dans le travail qu'il consacre au règne de François I^{er}, M. R. Doucet a voulu étudier dans le détail l'évolution, qui a substitué un nouveau système de gouvernement au régime encore féodal de la France du xv^e siècle et préparé l'avènement de la monarchie centralisée et absolue de Louis XIV. Il a choisi comme centre de ces recherches le Parlement de Paris, parce que les membres de ce grand corps, avant tout traditionalistes, s'efforcèrent de maintenir l'ancienne politique, sans comprendre la transformation profonde du royaume et de toute l'Europe¹, qui exigeait une nouvelle organisation ; si bien que le récit de la lutte qui s'éleva entre le roi et les parlementaires, qui avaient groupé autour d'eux les oppositions, permet, d'après M. Doucet, de retracer les épisodes de l'histoire intérieure de cette époque. C'est un point de vue intéressant, mais trop unilatéral ; l'auteur, en se bornant à la consultation d'une seule source, a déduit des conclusions sinon fausses, tout au moins faussées et qui n'expliquent qu'un côté des questions. Il n'a systématiquement entendu qu'un son de cloche ; c'est pourquoi l'assurance de ses jugements et le dédain qu'il a pour les travaux qui ont précédé le sien², et peu utilisés par lui, diminuent l'importance de son livre, qui se réduit à n'être qu'une monographie.

Reprenant et développant le grand travail de M. Maugis³, M. Doucet a scrupuleusement analysé les registres du Parlement ; c'est le résultat de cette patiente recherche qu'il donne dans son premier volume, qui comprend l'histoire du règne de 1515 à 1525. Après un chapitre préliminaire consacré aux théories politiques au début du siècle, notamment à celles de Claude de Seyssel, J. Almai, G. Budé, C. Guymier, N. Bertrand, etc., l'auteur aborde son sujet en énumérant chronologiquement les différends qui se sont élevés entre la royauté et le Parlement dès le début du règne, surtout au sujet d'évocations au Conseil et de questions financières. Puis c'est l'opposition au Concor-

1. Sur cette transformation, voir les excellentes pages de M. Hauser dans son *Manuel des sources de l'histoire de France, XVI^e siècle*, t. II, 1909, in-8°, p. 2-6. M. Doucet n'a pas cité cet ouvrage capital, qui lui aurait permis d'éclairer son sujet.

2. Notamment pour le *Catalogue des actes de François I^{er}*, qui reste, quoique M. Doucet ne puisse lui « accorder une confiance absolue », une des grandes œuvres entreprises le siècle dernier.

3. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXV, 1914, p. 100, et t. LXXVI, 1915, p. 556.

dat et à son application, au nom des principes gallicans. Mais cette résistance, malgré l'appui de l'Université, fut vaine : l'autoritarisme entêté du roi passa outre. De même, il y eut peu d'entente dans la question de la réforme des Ordres monastiques et de la lutte contre le développement des idées religieuses nouvelles.

Le Parlement s'efforça aussi de lutter contre le mauvais régime financier. Les méthodes pratiquées en cette matière ne correspondaient pas aux nouvelles nécessités du royaume, d'autant plus que les difficultés étaient accrues par la multiplicité des comptabilités et par la politique royale, toute d'expédients. Le gouvernement ne cherchait qu'à trouver de l'argent, sans avoir de système déterminé, recourant aux aliénations du domaine et à la multiplication des charges, qu'il vendait au plus offrant. Naturellement, les corps constitués résistèrent, et à ce point de vue obtinrent satisfaction à demi. La création du Trésor de l'épargne établit une unité réelle dans les comptes et devait anéantir l'oligarchie financière. Par contre, l'examen des papiers des comptables, et entre autres des trésoriers Prévost et Semblançay, poursuivi par le roi dans un but purement fiscal, ne donna pas à ce point de vue, et cela à cause de l'attitude des enquêteurs, le résultat attendu.

Enfin une question, dont les conséquences devaient être des plus graves, divisa encore le gouvernement et les parlementaires. Ce fut celle de la succession de Bourbon et des deux procès du connétable. Le domaine que celui-ci avait réuni formait un véritable état ; mais ses droits reposaient sur des actes divers et parfois contradictoires, ce qui permit à la reine-mère de réclamer la totalité de la succession, tandis que le roi la revendiquait aussi de son côté. D'après M. Doucet, toutes les raisons d'équité plaident en cette affaire pour Charles de Bourbon. Mais le connétable, irrité des difficultés à lui faites et de naturel orgueilleux et mécontent, s'allia, en subissant l'influence de son entourage, à Charles-Quint et à Henri VIII ; il s'enfuit de France, donnant un excellent prétexte pour régler par la confiscation le procès de succession et pour entamer contre lui et ses complices, dont certains furent arrêtés, une action criminelle. L'opposition systématique du Parlement empêcha le châtimement des coupables. Seul, Semblançay fut condamné à mort et gracié au pied de l'échafaud. Les autres condamnations capitales ne frappèrent que des fugitifs. A ce sujet, M. Doucet se montre d'une sévérité excessive envers la conduite du roi, de la reine-mère et de leur ministre Duprat. Cela s'explique aisément, puisqu'il se contente de dire de greffier, opposés à la politique gouvernementale, et son jugement est un résultat forcé de la conception même du travail qu'il a entrepris.

Malgré ce défaut, cet ouvrage est une utile contribution à l'étude du règne de François I^{er} et permettra plus tard d'écrire une histoire plus

complète, sans avoir besoin de recourir à un nouveau dépouillement lent et pénible des archives du Parlement.

Paul-M. BONDOIS.

LUCIEN ROMIER. *Le royaume de Catherine de Médicis : la France à la veille des guerres de religion*. Tomes I et II. Paris, Perrin, 1922. In-8°, xxxvi-244 et 304 pages.

Notre confrère, M. L. Romier, poursuivant avec méthode l'étude qu'il a entreprise de la période, encore si mal connue, des guerres de religion¹, vient de donner un tableau général de l'état de la France à la mort de Henri II, au point de vue politique, social et religieux. Le titre de son livre peut sembler un peu étrange, mais s'explique par l'importance du rôle de la reine-mère. Son œuvre offrait des difficultés que n'ont pas su éviter toujours les écrivains, soit qu'ils se perdent dans les détails, soit qu'ils se contentent de vagues généralités, sans s'appuyer sur l'étude consciencieuse des documents. Notre confrère a su éviter ce double écueil; il connaît bien les sources de son sujet, et son travail se signale, de plus, par un rare et constant souci d'impartialité. Il a consacré sa préface à établir la valeur relative des témoignages utilisés, en présentant la bibliographie de son sujet sous forme d'une dissertation critique concentrée. Il aurait été intéressant de faire suivre ces pages nourries d'une liste complète des ouvrages cités : un appendice de ce genre n'est pas qu'une vaine nomenclature et a une réelle importance scientifique. Quoi qu'il en soit, les vues de l'auteur sont originales et claires. Il a recours à une classification des sources, tout à fait justifiée, en textes documentaires (actes, correspondances, dépêches) et récits narratifs (journaux, pamphlets, mémoires, biographies, histoires), et donne un tableau des valeurs de ces sources pour leur emploi, suivant leur importance et leur véracité. M. Romier insiste ensuite sur deux faits importants : il montre combien l'emploi des « mémoires », utilisés longtemps par des historiens trop facilement satisfaits, a faussé les données les plus importantes, puis il remarque combien des publications incomplètes d'extraits, plus ou moins soigneusement choisis, ont contribué à créer des erreurs et à entretenir des légendes.

En concluant, M. Romier déclare que « la vérité réside seulement dans l'effort de l'historien » et que « l'histoire ne progresse qu'autant qu'elle est l'œuvre d'une passion propre, qui exclut tout autre intérêt,

1. Voir, sur les causes de la crise, les deux livres excellents de M. Romier sur les *Origines des guerres de religion*; tome I : *Henri II et l'Italie*; tome II : *la Fin de la magnificence extérieure : le roi contre les protestants*, 1913-1914, 2 vol. gr. in-8°; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1913, p. 244; 1914, p. 441.

même philosophique. » C'est là une idée intéressante, mais, semble-t-il, incomplète. Le devoir de l'écrivain d'histoire est de retrouver, en toute bonne foi et par l'étude scrupuleusement méthodique des documents, l'enchaînement des événements. C'est là la vérité historique, qui n'est donc pas qu'une conception individuelle. Quant à l'interprétation des motifs, qui ont contribué, de manière plus ou moins forte, à l'élaboration des faits, elle est relative, et malgré la valeur technique de l'auteur et son amour de l'histoire, son œuvre reste une construction philosophique, qui ne constitue pas la véritable armature de l'histoire. Elle est d'ailleurs intéressante et profitable à l'étude, lorsqu'elle est dirigée vers un but aussi élevé que celui que cherche notre confrère, qui s'est livré pendant des années à l'étude scientifique des documents et s'est résolument dégagé des entraves qui pouvaient fausser son interprétation.

Pour atteindre au résultat cherché, il suffisait à M. Romier de mettre au point l'ensemble des problèmes. Ainsi a-t-il donné successivement des chapitres sur la famille royale et la cour, les questions diplomatiques, la situation des différentes classes de la nation. Il a ensuite consacré deux études à l'état de l'Église catholique et des confessions protestantes.

Chacun de ces essais se concentre autour d'une personnalité ou d'un événement. L'organisation du pouvoir central, par exemple, est dominée par la figure de Catherine de Médicis, sur le rôle et le caractère de laquelle M. Romier insiste d'heureuse façon. La légende, créée par les pamphlets contemporains, s'est emparée de la personnalité de la régente, si bien qu'il est difficile de reconstituer maintenant son action. Le portrait, qui vient d'en être tracé, est très vivant. Laissant de côté la théorie de la politique de la « balance », qui explique les actes de la reine-mère, notre confrère fait ressortir le goût d'autorité, la nature passionnée et l'esprit de famille de Catherine. Cette femme ne fut qu'une habile politicienne, qui est arrivée à maintenir l'unité du royaume et à sauver la dynastie des Valois ; mais par quels moyens ! Il est vrai que les circonstances lui furent défavorables, et d'autant plus qu'au lieu d'être aidée par l'autorité d'un gouvernement centralisé, elle eut à lutter contre le séparatisme féodal encore puissant. Le « premier conseiller », — qu'il fût Montmorency ou Guise, — était le seul ministre, et réunissait tous les pouvoirs entre ses mains. Quant à l'esquisse de bureaucratie qui travaillait auprès du chancelier et des secrétaires d'État, elle ne pouvait contribuer à imposer une direction stable. Pour parvenir à la véritable unité, les rois du XVI^e siècle devaient encore « rassembler » des terres françaises, et cela malgré l'opposition des grands feudataires. Cette constatation permet de comprendre la politique de la reine-mère.

Elle permet aussi de suivre sa diplomatie, dominée par la continuation

de la rivalité avec l'Espagne, qui n'avait pu se résoudre dans les crises des règnes précédents. Partout les deux influences adverses étaient aux prises, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Écosse, en Lorraine, en Autriche, en Suisse, en Savoie, en Italie et dans la Méditerranée. De plus, le caractère de Philippe II ne pouvait s'accorder avec celui de Catherine. Cependant la régente, préoccupée de l'état intérieur du pays, essaya de neutraliser le conflit, en pratiquant, comme Henri II, la politique des mariages. Cette tactique, si habile qu'elle fût, devait entraîner la France dans d'autres rivalités.

Mais si ces faits contribuèrent à déclencher la crise, il fallait encore d'autres raisons pour aggraver, jusqu'à la lutte fratricide, des difficultés résultant, à l'origine, d'oppositions confessionnelles : c'est ce qui se saisit, si l'on étudie la vie sociale, économique, morale et religieuse des classes de la nation. Les nobles étaient, en majorité, ruinés par la prodigalité et l'habitude du luxe. Les grands seigneurs, pour échapper à l'appauvrissement, avaient consenti à se laisser acheter par le roi, qui pouvait ainsi espérer tenir en son pouvoir la classe militaire, dont il avait domestiqué les chefs. C'était une erreur : depuis la paix de 1559, le gentilhomme regrettait les avantages que lui procurait la guerre. Ses attaches rurales n'étaient plus assez fortes pour le retenir dans son manoir, et sa turbulence était d'autant plus à craindre que, n'approchant pas directement l'entourage royal, il dépendait d'un des grands vassaux et ne demandait qu'à l'aider dans ses desseins. Catherine essaya de capter ces grands chefs, mais ceux-ci, récemment parvenus à une situation prépondérante, ne pouvaient se résigner à rester les serviteurs de la monarchie : ils devaient contribuer à la lutte¹. Les « gens de robe », qui avaient vu se développer leur influence par suite de la décadence des commerçants et de la vénalité des offices, formaient un groupe important qui s'occupait des détails de l'administration. Ces descendants des « légistes », forts de leurs connaissances juridiques, affaiblirent l'idée monarchique, substituèrent la théorie de l'État à celle de la souveraineté monarchique, et certains d'entre eux devaient accueillir toutes les conséquences de la Réforme. Enfin les paysans et les artisans, par suite de leur vie sédentaire, étaient de tendances traditionalistes et conservatrices ; ils avaient l'amour du souverain, qu'ils considéraient comme leur représentant. Mais ils souffraient de misères sans nombre : mauvaises récoltes, disettes, épidémies, crise monétaire, déplorable régime financier, décadence et transformation des villes. Aussi prêtèrent-ils l'oreille aux discours des novateurs, qui promet-

1. Pour cette étude, M. Romier aurait pu utiliser les éditions du *xvi^e* siècle du « grand stile » de la chancellerie et les textes des « coutumes » rédigées à cette époque, qui permettent d'utiles constatations sur la persistance de l'idée féodale et le maintien des droits seigneuriaux.

taient des temps meilleurs ; ils formèrent les troupes nécessaires au conflit.

Pour résister à ces raisons de troubles, la royauté n'offrait pas une force suffisante. De plus, l'autorité de l'organisation religieuse officielle était atteinte. L'Église traversait une grave crise. Le scandale des bénéfices, l'ignorance du bas clergé, la non-résidence des évêques et l'absence d'autorités locales écartaient d'elle des fidèles convaincus. Enfin, la tendance des ecclésiastiques était devenue ultramontaine : les conseils des envoyés de Rome, et non les intérêts nationaux, dirigeaient la politique religieuse. Aussi, malgré le mérite de son chef, le cardinal de Tournon, l'organisme catholique ne put s'opposer, en toute force, à l'adversaire. Le protestantisme trouvait donc partout des raisons profondes pour se développer, d'autant plus que ses partisans surent employer une habile propagande, bientôt centralisée autour de Jeanne d'Albret. Mais la Réforme devint un parti et fut confisquée par les princes du sang et certains des grands féodaux dans leur seul intérêt. La lutte perdit alors son caractère spirituel ; les principes latents des rivalités s'y mêlèrent, et la guerre implacable arriva à compromettre l'unité du pays.

L'importance des intérêts en présence, à la veille du conflit, explique la valeur du tableau que vient de donner notre confrère ; son travail met à sa place chacun des acteurs du drame. Dans un ouvrage d'une telle envergure, il est des points de détail qui auraient pu être précisés davantage ; l'auteur, en multipliant les références et en publiant quelques lignes des sources citées, aurait utilement confirmé certaines de ses affirmations. L'interprétation des faits économiques, sujet difficile, prête aussi à discussion. Ce sont là de petites critiques. Le livre de M. Romier n'en reste pas moins un remarquable essai, d'excellent esprit historique et s'appuyant sur une recherche scrupuleuse et impartiale de la vérité. La valeur technique en est évidente et, de plus, il se présente d'agréable façon, ce qui le rend accessible à tous, sans cependant renoncer au ton grave, propre aux œuvres historiques, qui ne doivent pas être qu'un exercice littéraire ou une dissertation philosophique.

Paul-M. BONDOIS.

Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon, ambassadeur de France (1630-1693), par A.-F. AUDE.
Paris, Éd. Champion, 1921. Gr. in-8°, 358-108 pages.

M. Aude, utilisant les documents des archives du ministère des Affaires étrangères (*Correspondance politique* : Autriche, Bavière, Cologne, Espagne, Prusse et Trèves), qu'il a complétés par des renseignements fournis par les mémoires et autres sources narratives, a retracé

la carrière d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon. Ce cadet de bonne famille du Berry sut redorer son blason par un riche mariage et se fit bien venir de Louis XIV, qui l'employa en différentes ambassades en Bavière, en Brandebourg, à Cologne et à Trèves (1672-1680), puis à Madrid (1681-1683) et enfin auprès de l'empereur Léopold I^{er} (1685-1687), bien que ce diplomate n'ait jamais fait preuve de qualités remarquables.

La Vauguyon finit sa vie misérablement : il se suicida, après s'être ruiné et avoir donné des signes non équivoques de folie.

M. Aude a fait suivre son travail d'une généalogie de la famille de son triste héros, sans faire ressortir le trait qui caractérise, avant tout, l'évolution de cette maison, c'est-à-dire son appauvrissement continu. C'est là une considération importante et qui confirme, par cet exemple nouveau, un fait bien connu de l'histoire de la classe noble au XVII^e siècle¹.

Paul-M. BONDOIS.

Émile MAGNE. *Une amie inconnue de Molière, suivie de Molière et l'Université*. Paris, Émile-Paul, 1922. In-8°, 135 pages.

Il s'agit d'Honorée de Bussy, petite-fille de l'humaniste Adam Blavod, d'origine écossaise et conseiller au présidial de Poitiers. Jolie, intelligente, très cultivée, elle vécut d'abord en province, puis à Paris chez son oncle La Mothe Le Vayer. L'auteur nous conte avec beaucoup d'agrément l'histoire d'Honorée. Elle voyait, dit une contemporaine, « dans les ouvrages de l'esprit des choses qui échappent souvent aux plus éclairés ». De fait, elle devint la confidente de Molière, qui fit plus d'une fois appel à son sens critique très fin, à son jugement très sûr et lui lut plusieurs de ses pièces avant de les monter à la scène. Elle mourut en 1702 ou 1703.

1. M. Aude a ignoré un fait curieux et qui révèle la situation de fortune où se trouvait la famille de Béthoulat. La belle-sœur de La Vauguyon, Marie de Voullêmein, femme de Charles de Béthoulat, sieur de La Grange-Fronteau et de La Petiteville (qui fut un véritable soldat de fortune au service du roi de Portugal et du doge de Venise), dut, pour gagner sa vie, accepter le poste de directrice de la manufacture royale de dentelle (point de France, fondée par Colbert à Auxerre. Voir *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, série VI, 1921, in-8°, p. 203 et suiv. Un autre membre de la famille, André II de Béthoulat, sieur de La Petiteville, chef d'escadre, devint un fervent janséniste, ce qui n'est pas indiqué non plus par M. Aude. Voir Fr.-L. Bruel : *la Conversion d'André de Béthoulat : contribution à l'histoire de Port-Royal-des-Champs*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXIII, 1906, in-8°, p. 203 à 209.

Une étude sur les idées philosophiques de Molière, son libéralisme et le rôle qu'il joua en 1671 dans la lutte contre l'intransigeante doctrine de la Faculté de théologie complète ce petit volume, intéressante et utile contribution à l'histoire littéraire du xvii^e siècle.

J. C.

Georges GIRARD. *Le service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV. Racolage et milice (1701-1715)*. Paris, Plon [1921]. In-8°, xvi-336 pages.

Notre confrère M. Georges Girard est de ceux qui savent se restreindre : il déplore plus que personne l'ignorance singulière où nous sommes, sinon de notre histoire guerrière, du moins de nos institutions militaires sous l'ancien régime ; mais, formé à trop bonne école pour prétendre traiter dans son ensemble un sujet qui ne pourra être abordé qu'après la publication d'une foule de travaux préliminaires, il a choisi comme premier champ d'étude *Le service militaire à la fin du règne de Louis XIV*. Il nous explique comment, dans ces limites déjà resserrées, la curiosité de connaître le soldat d'autrefois l'a conduit à chercher les éléments d'une réponse dans l'étude des modes et des circonstances du recrutement au temps où le plus grand danger que la France ait jamais couru, entre l'année de Corbie et 1792, lui imposa un effort militaire d'un genre nouveau. Effort peut-être précurseur des efforts du même genre que des circonstances non moins graves lui ont imposés à l'époque moderne ! La faillite du racolage produisit à cette époque un événement capital dans l'histoire de l'armée française : la première application du service obligatoire. C'est là le sujet du livre qui a valu à M. Girard le titre de docteur ès lettres.

À côté de l'armée de métier, composée de prétendus volontaires recrutés par le racolage, dont l'auteur nous décrit avec verve les désordres, les excès en même temps que l'insuffisance, dès 1688 Louvois, voulant décharger les troupes réglées du service à l'arrière des armées ou à l'intérieur du pays, avait imaginé une sorte de levée territoriale : la milice. Déjà fort mal accueillie par les paysans qui la composaient presque à eux seuls, cette création fut aggravée par Chamillart qui adjoignit des hommes de milice aux troupes réglées pour le service hors des frontières. Il le fallait d'ailleurs, et cette adjonction sauva l'armée d'Italie ; mais au prix de quel désespoir, chez ces laboureurs arrachés à leur champ qui ne pouvaient comprendre pourquoi on les envoyait se faire tuer au delà des Alpes ou des Pyrénées, tandis que presque tous les gens des villes demeuraient exempts de l'impôt du sang ! Force fut d'ailleurs d'y recourir encore dans les années qui suivirent, car, sans cette adjonction, on se demande comment dans ces tristes années la France aurait eu une armée.

Quelque sombre que soit le tableau tracé par M. Girard, il ne paraît pas être exagéré. La plus effrayante imprévision régnait dans les hautes sphères parmi les ministres qui avaient succédé à Letellier et à Louvois dans l'écrasante charge de l'organisation de la guerre. Sans doute, il leur fallait bien trouver des hommes quelque part et à n'importe quel prix ; mais ils ne semblaient pas se douter qu'en ruinant le labeur, ils risquaient de ruiner le pays. Seuls les intendants s'en rendaient compte, et c'étaient justement ces derniers survivants de la puissante organisation de jadis qui avaient le devoir d'assurer les levées dont ils connaissaient mieux que personne les cruelles difficultés et les désastreux effets. Ils ne dissimulaient ni les uns ni les autres ; mais avec un admirable dévouement, apprécié par M. Girard en termes excellents, ils revenaient à la tâche imposée et, « tout en désespérant du résultat, ils n'épargnaient rien pour y aboutir », et ils y réussissaient.

On est presque terrifié en voyant ce qu'était devenue l'armée à la fin de la guerre de la Succession d'Espagne. Sous des cadres ayant perdu leur homogénéité, d'un niveau moral rabaissé par l'introduction de nombreux officiers de fortune et que ne contenait plus la ferme main des grands ministres d'antan, « elle ne formait plus qu'une masse de soldats frauduleusement racolés ou ramassés de force ». Et pourtant ce sont ces soldats-là qui ont vaincu à Denain et sauvé la patrie ! A-t-il donc suffi du génie de Villars pour transformer ce troupeau, parti le cœur plein de révolte, de douleur et, disons le mot, de peur, en une armée qui arrachait à son chef ce cri d'admiration : « Je ne connais plus la nation que dans le soldat ; sa valeur est infinie ? » Non ; et le jour où M. Girard nous fera cette histoire du soldat de l'ancien régime, dont son livre n'est que l'heureuse promesse, je compte bien qu'il nous donnera la raison de cette transformation quasi miraculeuse. Puissance de l'esprit de corps, dira-t-on ; entraînement d'émulation virile, tel que celui qui fait souvent des *Zéphyrs* d'aujourd'hui les irrésistibles combattants que l'on sait ? Peut-être bien ; mais autre chose aussi : puissance de l'esprit national, de cet esprit national que la présence de l'ennemi a toujours suscité chez nous depuis les temps lointains qui virent la France de Louis VI se dresser tout entière, frémissante et armée, en face de l'empereur allemand terrifié par sa seule attitude, jusqu'à ces journées d'hier où nous avons tous vu l'enthousiasme à dents serrées avec lequel les masses que l'on disait les plus gagnées à l'antimilitarisme répondaient à l'appel de mobilisation contre le même ennemi séculaire. Dans l'effroyable péril qui menaçait notre pays à la fin de la guerre de la Succession d'Espagne, le paysan, dénué des moyens d'information aujourd'hui répandus partout, ne pouvait pas se rendre compte du danger commun au moment où on l'enlevait à sa charrue ; il ne le comprenait pas plus lorsqu'on l'emmenait chercher l'adversaire bien loin, hors des frontières, en Italie par exemple ;

mais lorsque, sur le sol de France, il se vit en face de l'ennemi, qui demain pouvait chasser les siens de sa chaumière et occuper son champ, alors il comprit, oublia ses révoltes et bondit sous la main de Villars. Le milicien de Denain, l'amalgamé de 1793, le poilu de 1914, c'est le Français de toujours lorsqu'il voit la patrie en danger et un chef à sa tête.

On n'en est plus, Dieu merci ! à démontrer combien les disciplines de notre école, ces disciplines que l'on prétend limitées à l'étude exclusive du moyen âge, sont en réalité la meilleure des préparations à l'étude des faits et des institutions modernes. Les éloges mérités que le jury qui a décerné à M. Girard le titre de docteur ès lettres a cru devoir accorder au livre consacré au premier essai d'armée nationale en sont une nouvelle preuve.

H.-François DELABORDE.

Le cardinal Pierre de Foix le Vieux (1386-1464) et ses légations, par François BARON, ... Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1920-1922. In-8°, 205 pages.

En février 1912, notre confrère François Baron avait obtenu son diplôme d'archiviste paléographe avec une thèse sur le cardinal Pierre de Foix le Vieux. Puis il avait remanié et complété son ouvrage en vue de l'impression. La guerre vint : il partit comme simple fantassin, combattit courageusement et fut tué par un obus le 5 mai 1918. Son souvenir cependant subsistera dans le monde de l'érudition : le livre qu'il avait préparé avec une joie enthousiaste a été accueilli par la *France franciscaine* et un tirage à part a été exécuté de la série d'articles qu'il a formée.

Assurément, le livre n'est pas tout à fait au point ; certaines parties gagneraient à être développées davantage, comme le rôle administratif et législatif du cardinal dans la légation d'Avignon, comme le gouvernement des nombreuses abbayes ou églises dont il fut gratifié, comme ses relations avec les souverains pontifes qui ne furent pas toujours très cordiales. On aurait aimé aussi posséder dans une introduction le tableau des sources ; à lire le texte des pièces justificatives dont seule une courte analyse a été donnée à la fin du volume. Certaines incorrections (confusion entre l'État d'Avignon et le Comtat-Venaissin) auraient été certainement rectifiées par l'auteur. De ces lacunes, on ne peut vraiment pas en faire grief à celui qu'une mort glorieuse a emporté trop tôt, hélas ! pour sa famille et pour la science historique.

Maintenant que j'ai dit en quoi il est incomplet, ce m'est un véritable plaisir de proclamer les hautes qualités du livre de notre confrère. Il a porté ses investigations dans de très nombreux fonds d'ar-

chives, il a connu toutes les publications faites sur les événements auxquels fut mêlé le cardinal, sur les personnages de son entourage. Il est arrivé à suivre pas à pas Pierre de Foix dans ses négociations avec Pierre de Luna et les derniers adhérents de son schisme, avec les Aragonais d'un abord parfois difficile, avec les Avignonnais et Comtadins qu'il fallut pour commencer réduire par la force, avec les Pères du concile de Bâle, avec le roi de France et le dauphin Louis, etc. Les légations en Aragon et à Avignon constituent une série de chapitres du plus haut intérêt, même pour l'histoire générale. François Baron a très nettement et très exactement mis en lumière la figure de ce grand seigneur, de ce diplomate, de ce prince de l'Église, qui mérita, sur la fin de sa vie, d'être traité de père de la patrie par ses administrés. Peut-être est-il un peu trop indulgent pour son héros et lui reconnaît-il des qualités généreuses trop grandes. Pour mon compte, je crois que Pierre de Foix fut plus autoritaire, plus âpre au gain : j'en ai donné des témoignages dans un ouvrage récent. Mais s'il exigeait du pape trop de bénéfices ecclésiastiques, trop de subventions de ses administrés, il se faisait pardonner cette avidité par ses commandes aux artistes, par ses fondations pieuses, par sa création du collège de Foix à Toulouse, par ses acquisitions de manuscrits précieux. En somme, pendant trente-deux ans le cardinal tint un rôle de premier plan soit dans les États pontificaux de France, soit dans tout le Midi, principalement en Languedoc et pays voisins. Il ne faut pas oublier que la légation d'Avignon s'étendait de son temps sur les provinces ecclésiastiques d'Arles, Aix, Narbonne, Toulouse, Auch, et Embrun en partie. Il y avait donc de quoi tenter la plume d'un écrivain.

Le livre de François Baron sera fort précieux pour les historiens. Ils en apprécieront la solide documentation, la précision des idées, l'agrément de la forme. Et leurs regrets seront d'autant plus vifs que l'auteur n'ait pu donner toute la mesure de son intelligence et de son érudition.

L.-H. LABANDE.

L.-H. LABANDE. *Avignon au XV^e siècle. Légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère.* Monaco, impr. de Monaco; Paris, A. Picard. 1920. In-8°, xxi-723 pages.

On doit à M. Labande de très intéressants et importants mémoires historiques, qui faisaient attendre avec impatience, après *Avignon au XIII^e siècle*, l'histoire de la ville sous les rois de Sicile et durant le séjour des papes. Les événements n'ont pas encore permis l'apparition de ce volume dont l'intérêt sera considérable. En attendant, M. Labande publie une étude sur l'un des instants les plus curieux

de l'histoire avignonnaise, au moment où la domination du roi de France, après de longues tentatives, va s'établir en Provence, succédant à la maison d'Anjou et réalisant les convoitises séculaires qui cherchaient à compléter la possession du Languedoc.

Mais si M. Labande s'est, pour le moment, borné à une tranche importante quoique restreinte de l'histoire avignonnaise, il faut lui savoir grand gré d'avoir, en tête de son volume, donné un résumé très nourri de l'histoire d'Avignon depuis le moment où, en 1348, la ville devint un État particulier sous l'autorité directe des papes, État enclavé entre le comté Venaissin, la Provence et le Languedoc. Entourée d'une enceinte fortifiée détruite en 1227, reconstruite et démantelée en 1251 et reconstruite un peu plus tard, la ville ne tarda pas à déborder sur le rempart, formant ainsi des bourgs, qui encerclèrent l'ancienne ville aux rues étroites où, jusqu'au XIV^e siècle, les métiers étaient, comme partout, fixés dans des endroits déterminés. Des cours d'eau, dérivés de la Sorgue et de la Durance, traversaient la ville, alimentant des moulins, formant de nombreux abreuvoirs. Le rocher des Dous, peu habité, surplombait l'agglomération; sur ses pentes s'élevaient l'église Notre-Dame, le palais pontifical, puis le palais épiscopal, l'officialité; partout se dressaient des églises, de nombreux couvents et maisons religieuses; les demeures des cardinaux et de hauts dignitaires ecclésiastiques, les collèges, fréquentés par des étudiants venus de toutes parts, donnaient un caractère particulier à la ville. La population diverse et mélangée se divisait en Avignonnais, Italiens, ultramontains. Sa situation géographique, puis son rôle politique accru par le séjour de la cour pontificale au XIV^e siècle, en faisaient un important point de croisement. De nombreux étrangers s'y étaient fixés, y détenaient certaines branches du commerce et de l'industrie : les banques étaient aux mains des Catalans, des Aragonais, des Piémontais, des Génois et surtout des Florentins, qui y firent souche de familles marquantes : les Piémontais s'adonnaient à la draperie, les Vénitiens, les Génois et les Milanais au tissage de la soie; architectes, peintres, constructeurs, venaient de France et de Flandre; les orfèvres se recrutaient plus spécialement dans les régions de Cambrai, de Tournai, de Cologne et d'Utrecht; Français et Savoyards fournissaient le plus grand nombre d'artisans; les laboureurs étaient en majorité originaires de Besançon, de Genève, du Dauphiné et de la Tarentaise. Dans cette population, les étrangers ou habitants, se distinguaient des citoyens qui constituaient une classe à part; nobles, bourgeois, docteurs et juristes formaient les deux premières classes de la population divisée depuis 1411 en treize classes, dont les onze dernières embrassaient tous les corps de métiers. La noblesse vit rapidement décroître son importance politique; primitivement, c'était elle qui, avec les bourgeois, fournissait les conseillers administrant la ville. L'ensemble des habitants formait la communauté, pouvant être réunie en parlements. L'administration municipi-

pale était confiée à un conseil, tout d'abord de quarante-huit membres, puis, depuis 1411, de quarante membres, comprenant Avignonnais, Italiens et ultramontains, réunissant certaines conditions de cens et d'habitat. De ces quarante membres, quatorze étaient désignés par le viguier, vingt-six élus par les treize classes d'habitants; ces fonctions peu à peu devinrent l'apanage de certaines familles.

Au xv^e siècle, à côté de ces conseillers ordinaires apparurent les conseillers extraordinaires, représentant la masse de la population inférieure; mais ces cinquante-six conseillers étaient choisis parmi les chefs de métiers, présentant certaines conditions de fortune. A la tête de l'administration se trouvaient les trois syndics ou consuls, un de chaque nation, assisté d'assesseur et de trésorier.

A côté de l'administration municipale se trouvait le légat, représentant du pape, que les Avignonnais ne désespéraient pas de voir revenir dans leur ville; le légat avait tous pouvoirs, administratif, judiciaire, militaire et politique; son autorité eût été absolue, si elle n'avait été limitée par les franchises et les privilèges des Avignonnais. Il administrait par le moyen d'un recteur, assisté d'un conseil; dans le comté Venais-sin, trois cours de justice, à Carpentras, à L'Isle, à Valreas, étaient instituées. A Avignon, le légat avait toute la juridiction qu'il exerçait grâce à deux cours: la cour temporelle et la vice-gérance. La présence du légat, son importance ecclésiastique et politique donnaient à la ville un éclat particulier, alors surtout que, comme il se produisit au temps du cardinal Pierre de Foix, ce dernier vit ses pouvoirs spirituels étendus sur les provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles, de Vienne, d'Embrun, de Narbonne, de Toulouse et d'Arles.

La tâche du représentant du Saint-Siège n'était pas toujours facile à remplir: de graves raisons de conflits et d'inquiétude existaient. C'étaient tout d'abord les difficultés de l'administration intérieure, les querelles de préséance entre les consuls et les docteurs juristes, les difficultés financières, les rivalités avec les Comtadins; à l'extérieur, d'autre part, c'étaient les luttes perpétuelles tant avec l'administration des comtes de Provence qu'avec les fonctionnaires royaux du Languedoc au sujet des frontières des États et de la navigation de la Durance et du Rhône. Le légat n'était pas seulement le délégué religieux, le représentant administratif du Saint-Siège, il se trouvait en même temps un envoyé politique, qui devait continuellement lutter contre les empiétements sans cesse renouvelés des comtes de Provence et du roi de France. Sous le gouvernement tracassier de René d'Anjou, en présence de la politique habile et persévérante de Louis XI, la tâche était particulièrement difficile; le danger était surtout pressant de ce dernier côté, la politique royale cherchant à développer son influence dans l'État pontifical, soit en obtenant la cession, soit en y exerçant un rôle prédominant par l'établissement d'un légat qui fût à sa dévotion.

C'est l'étude de ces tentatives à la suite de la mort du cardinal de

Foix, légat à Avignon, mort survenue le 13 décembre 1464, que M. Labande a retracée dans ce volume d'un intérêt historique considérable, où il a su utiliser avec art et clarté les nombreuses sources historiques qu'il a eues à sa disposition.

Ce légat décedé, le roi s'efforça d'obtenir du pape Paul II l'établissement d'un légat sur qui il pût compter, en l'espèce Jean de Lescun, archevêque d'Auch, frère du bâtard d'Armagnac, puis l'archevêque de Lyon, Charles de Bourbon, frère du duc Jean II. Ce fut seulement en 1473 que ce dernier put entrer dans la ville de sa légation, mais la mauvaise volonté pontificale, qui avait singulièrement restreint les pouvoirs spirituels dont avait été revêtu le cardinal de Foix, ne permit pas au légat de demeurer longtemps à Avignon, et en 1475 Sixte IV revêtit de cette charge son neveu Jules de La Rovère, dans le dessein de s'opposer aux progrès de l'influence française et d'empêcher qu'Avignon et le comté Venaissin ne devinssent une annexe du Dauphiné.

La légation de Julien de La Rovère dura de 1474 à 1503, avec plusieurs interruptions; M. Labande décrit en détail tous les épisodes de cette époque troublée de l'histoire avignonnaise où, en dehors des difficultés intérieures constantes, se produisirent des événements politiques d'une importance particulière. C'est, en effet, durant cette époque que la mort du roi René, puis celle de son successeur Charles III, permit au roi de France de réaliser le rêve, depuis plus d'un siècle caressé par les Valois, d'unir la Provence au domaine royal, complétant ainsi l'œuvre de la politique française dans le Midi et reliant le Dauphiné au Languedoc; mais au prix de quelles difficultés, de quelle habileté le légat put-il éviter à la ville qu'il gouvernait les dangers de la guerre et des troupes d'hommes d'armes soudoyées tant par le roi Ferdinand d'Aragon que par le duc de Lorraine, prétendants à la succession angevine. Toute cette politique est très finement et précisément étudiée par M. Labande. Julien de La Rovère sut en triompher, et ses démêlés avec Alexandre VI le rapprochèrent de la cour de France, au point que, quand il ceignit la tiare sous le nom de Jules II, le futur et terrible adversaire de Louis XII désigna comme son successeur à Avignon Georges d'Amboise, qui sera le fidèle collaborateur et conseiller de ce roi.

L'ouvrage se termine par plusieurs listes des viguiers, des juges de la cour temporelle, des syndics ou consuls, des assesseurs, trésoriers, recteurs du pont, maîtres des rues, maîtres du pain ou des vivres, de 1450 à 1503, par cinquante-cinq pièces justificatives très soigneusement publiées et par une excellente table alphabétique.

Léon MIROT.

F. UZUREAU, ... *Andegaviana* (22^e série)... Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard, 1921. In-8°, 402 pages.

Voici une nouvelle série des *Andegaviana*, qui s'ajoute aux trop nombreuses dont il a déjà été rendu compte ici. Je dis trop nombreuses,

car beaucoup d'articles insérés par l'abbé Uzureau dans ses volumes auraient pu fort bien n'y pas figurer. Qu'a-t-on besoin de réimprimer des articles de journaux? Même un simple prospectus d'une feuille fondée en 1845 (cf. p. 271 de la 22^e série)? Et les lettres du général Turreau qui ont paru dans la *Revue de la Révolution* en 1885 (cf. p. 43)? Et la partie des *Souvenirs* de la comtesse de Bouère édités en 1890, sur la famille de Regnon (p.362)? Une grande économie pourrait être faite de ce côté, d'autant plus que la plupart des extraits de journaux n'ont qu'un intérêt fort médiocre. Passe à la rigueur pour des plaquettes qui doivent être rares, comme celle qui a été réimprimée page 42.

Les sources de cette 22^e série, en dehors des imprimés, sont notamment les œuvres historiques de Claude Poquet de Livonnière (mss. 1067 et 1068 de la bibliothèque d'Angers), de Joseph Grandet (mss. 618, 624, et 1014 de la même), du P. Barthélemy Roger (ms. 876 de la même), de Cl.-R. Lebreton; mais, comme toujours, les découpures de leurs mémoires sont reproduites telles quelles, sans aucune critique. Plus sérieux sont les documents extraits des archives départementales de Maine-et-Loire, des archives municipales d'Angers et de Saumur, des Archives nationales, même des Archives de la guerre: on pourrait cependant exiger qu'ils soient complétés par des renseignements pris ailleurs et que les notices où ils ont été insérés soient définitives. Mais, comme on le sait, rien n'est définitif dans les *Andegaviana*; très souvent les mêmes sujets sont repris. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir de nombreux renvois à des séries antérieures.

Mieux composés, mieux présentés, plus sévèrement ordonnés, ces *Andegaviana* seraient devenus un excellent recueil. Et l'on ne peut s'empêcher de regretter leurs nombreux défauts. Si encore on parvenait à en posséder une table complète des matières?

Un dernier mot: cette 22^e série comprend des notices relatives à des faits et des personnages angevins depuis le XVI^e siècle. Mais elles intéressent surtout les XVIII^e et XIX^e siècles; même une lettre d'Allain-Targé y est reproduite.

L.-H. LABANDE.

MOUSSET (Albert). *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*. Paris. H. Champion, 1921. In-4^o, cv-540 pages.

Cette superbe et luxueuse publication, due à l'un de nos confrères, débute par une longue introduction, où M. Mousset, avec les méthodes les plus prudentes et les plus sûres, a étudié l'histoire de la famille de Kergorlay. La première partie est consacrée à la famille elle-même.

Les Kergorlay, qu'on ne saurait rattacher aux comtes de Poher, issus de Rivalon, se rencontrent vers le milieu du XII^e siècle; Pierre de Ker-

gorlay épousa Marguerite, troisième fille du comte de Penthièvre, en 1137; mais la filiation ne peut être suivie qu'à partir de 1250, avec Pierre, sénéchal des comtes de Bretagne en Cornouailles et en Poher. Après avoir examiné et critiqué les diverses opinions antérieurement émises sur l'origine de la famille, M. Mousset en suit toute l'histoire ultérieure : la branche aînée s'éteignit avec Jean III, tué à Auray et qui, de son mariage avec Marie de Léon, laissa une fille Jeanne, qui porta la terre de Kergorlay à Raoul, sire de Montfort. La famille se continua par Roland de Kergorlay, dont le fils Jean eut une fille, Jeanne, qui épousa Éon Thépaud, à qui elle apporta le nom de Kergorlay : leur descendance s'éteignit en 1725 avec René-François, à qui succéda la branche de Kergorlay-Kersalaun. Entre temps, l'auteur sait, au courant de cette étude généalogique, donner d'intéressants renseignements sur diverses questions incidentes : telle la fonction de sénéchal, tels les partages nobles en Bretagne et la rapide transformation de la rente viagère servie par l'aîné à ses cadets, — afin que fût maintenue l'unité du service militaire du fief, — en un véritable démembrement de la propriété. Puis, après avoir donné des renseignements sur diverses branches de Tromenec et de Coasvout, M. Mousset consacre un chapitre aux terres possédées au cours des siècles par la famille de Kergorlay. Le principal fief, celui de Kergorlay, avait une superficie de vingt-cinq kilomètres et comptait cinq à six cents feux; c'était, après la disparition du Poher comme unité féodale, la première baronnie de Cornouailles. Sortie de la maison au *xiv^e* siècle, lorsque, en 1380, Jeanne de Kergorlay l'apporta à Raoul IX de Montfort, la seigneurie de Kergorlay passa successivement aux Laval, puis aux Chauvigny, aux La Trémoille, aux Bothon, aux Ploëuc. — pour qui, en 1616, elle fut avec Timeur et Plouyé érigée en marquisat sous le nom de marquisat de Timeur, — et finalement aux La Bourdonnaye, qui la possédaient encore au début du *xix^e* siècle. La suite de ce chapitre est consacrée aux nombreux domaines de Bretagne, de l'Oise, de la Manche, de la Somme et de l'Yonne; une notice historique et de très bonnes héliogravures accompagnent chacune de ces énumérations. La fin de l'introduction est consacrée à une étude sigillographique et à une étude sur l'origine du nom de Kergorlay. M. Mousset croit voir dans le premier terme du nom non le substantif Ker, au sens de village ou de logis, mais le vocable Guern, au sens d'aunaie; les deux formes sur lesquelles il base sa théorie sont d'une époque trop récente, — 1258 et 1274, — pour que l'on puisse, me semble-t-il, faire fond sur elles, en l'absence de documents plus anciens.

Les textes, très soigneusement publiés et annotés, sont au nombre de 293, provenant tant de la Bibliothèque nationale que des archives départementales des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure et du chartrier de Kerouartz, et s'étendent de 1249 à 1908; quarante-six

reproductions de documents, de nombreuses phototypies illustrent le volume que terminent une excellente table alphabétique et des appendices se rapportant à la famille de 1912 à 1920.

LÉON MIROT.

The laws of the earliest English kings, edited and translated by F. L. ATTENBOROUGH. Cambridge, University Press, 1922. In-8°, XII-256 pages; prix : 15 sh.

A côté de la grande édition des lois anglo-saxonnes, dont M. Félix Liebermann a achevé la publication en 1916 et qui ne comprend pas moins de trois imposants volumes in-4° (*Die Gesetze der Angelsachsen*, Halle, 1903-1916), il y avait place pour une édition plus maniable et de prix moins élevé, malgré le change. C'est cette édition que M. Attenborough nous donne. Il a pris soin de revoir les textes sur les manuscrits, ou tout au moins sur les plus importants d'entre eux, et y a joint une traduction soignée ainsi que les notes et les éclaircissements nécessaires.

Son recueil comprend d'abord, bien entendu, les lois des rois de Kent, dont la plus ancienne, la loi d'Æthelbert, remonte, comme on le sait, au début du VII^e siècle et qui est le premier monument de langue anglaise qui nous ait été conservé. Cette loi et celle des autres rois de Kent du VII^e siècle, tout comme aussi la loi d'Ine, roi de Wessex, nous offrent en outre des points de comparaison fort curieux avec les lois germaniques du continent, qu'elles rappellent par plus d'un trait. Après la loi d'Ine vient la loi du roi Alfred, promulguée tout à la fin du IX^e siècle et à laquelle succèdent les intéressants traités passés par ce dernier et par son successeur Édouard avec le roi danois Guthrun, puis, pour finir, les lois d'Édouard le Vieux et d'Æthelstan (première moitié du X^e siècle).

M. Attenborough s'est contenté de donner un simple choix de variantes et n'a pu cru devoir reproduire les vieilles traductions latines, que sa traduction anglaise rend effectivement inutiles. Son volume se termine par un index détaillé et de consultation aisée qui achève de faire de son livre un très commode instrument de travail.

LOUIS HALPHEN.

Registres du Conseil de Genève, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. V à VIII. Genève, Kündig, 1914-1922. 4 vol. in-4°.

Au cours de ces dernières années, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a poursuivi avec persévérance et régularité l'utile

publication des *Registres du Conseil de Genève*, dont le tome VIII vient de paraître¹.

Le tome V contient les procès-verbaux des conseils de la cité du 7 février 1492 au 4 février 1499; le tome VI nous mène du 7 décembre 1501 au 7 janvier 1508, et le tome VII de cette dernière date au 27 octobre 1514. Enfin, le dernier embrasse la période qui va du 28 octobre 1514 au 30 juin 1520.

Pendant cet espace de vingt-huit ans, Genève est à l'égard du duc de Savoie dans une situation de jour en jour plus difficile et plus critique. Le duc Charles, surtout depuis 1507, convoite la souveraineté temporelle de l'évêque. Ses agents dans la cité commettent des abus de pouvoir toujours plus nombreux et la ville est menacée de perdre ses franchises. Les registres du Conseil nous font assister aux efforts multiples des citoyens pour défendre leurs libertés. Ils ne ménagent ni leur peine ni leur argent pour atteindre ce but. « Par l'organe des syndics et des conseils, les bourgeois prennent en main la défense de l'intérêt public. Toute atteinte à la souveraineté, à la juridiction séculière ou spirituelle de l'évêque et prince de Genève leur apparaît comme une infraction à leur libertés et franchises. » L'esprit d'indépendance fait peu à peu de grands progrès au sein de la bourgeoisie genevoise et, dès 1513, s'ouvre la période d'émancipation de la ville.

En dépit des difficultés matérielles, les épais volumes des *Registres* sont publiés avec le même souci de la forme que les précédents. Ils témoignent aussi du même soin, de la même précision de la part des éditeurs. Le texte est précédé d'une préface et suivi d'un abondant index alphabétique des noms propres et des mots caractéristiques. Enfin, au tome VIII, des notes additionnelles (les notes au bas des pages demeurent très rares), suivies elles-mêmes d'un index, complètent très utilement le volume. Il faut espérer que cette publication, qui fait honneur à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, pourra, malgré les difficultés actuelles, être continuée et menée à bonne fin.

Jean CORDEY.

J. J. M. DE GROOT. *Die Hunnen der vorchristlichen Zeit. Chinesische Urkunden zur Geschichte Asiens, übersetzt und erläutert*; 1^{re} partie. Berlin et Leipzig, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger (W. de Gruyter), 1921. In-4°, x-304 pages; prix : 38 fr. 40.

L'éminent orientaliste qu'est M. De Groot a rendu un signalé service à l'histoire générale en traduisant et commentant les textes

1. Sur les volumes précédents, voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1912, p. 145.

les plus anciens que nous possédions sur l'histoire des Hioung-nou, les ancêtres authentiques de ces Huns dont, au début du moyen âge, l'Europe occidentale connut, après la Chine, les effroyables ravages. Ces textes, dont déjà notre grand sinologue Chavaunes avait tiré un remarquable parti, notamment dans son beau mémoire sur les Tou-Kiue, nous permettent de suivre avec précision l'histoire de ces hordes barbares depuis leurs premières attaques contre les frontières occidentales de l'Empire du soleil levant et depuis les débuts de la Grande Muraille jusque vers l'an 18 de notre ère.

M. De Groot s'est livré à propos de chaque texte à un travail très minutieux de critique et d'identifications où nous ne pouvons le suivre ici, car c'est par le détail surtout que ce travail a son prix. Nous devons même exprimer le regret que, pas plus qu'aucun de ses devanciers — sauf parfois Chavaunes — M. De Groot n'ait tenté de dégager de la masse des petits faits les données d'ensemble facilement assimilables dont l'histoire générale tirerait plus facilement profit.

Il est vrai que le livre que nous annonçons n'est encore que la première partie d'un ouvrage plus vaste dont nous aurons à reparler. Nous ne pouvons en attendant que remercier l'auteur d'avoir rendu accessibles aux non-spécialistes des textes chinois qui importent au plus haut point même à notre histoire européenne.

LOUIS HALPHEN.

Dantis Alagherii epistolae. The Letters of Dante. Emended Text, with Introduction, Translation, Notes and Indices, and Appendix on the Cursus, by Paget TOYNBEE. Oxford, Clarendon Press, 1920. In-16, LVI-305 pages.

Dantis Alagherii epistolae. Le Lettere di Dante. Testo, versione, commento e appendici, per cura di Arnaldo MONTI. Milan, Ulrico Hoepli, 1921. In-16, xxxi-408 pages. (*Biblioteca classica Hoepliana.*)

De la correspondance de Dante, qui a dû être considérable, il ne nous reste plus qu'une douzaine de lettres reconnues authentiques. Ces lettres, précieuses à tant de titres, mais d'une latinité assez ardue, et dont le texte a été affreusement défiguré par des copistes ignorants, ont fait récemment l'objet de nombreux travaux; deux éditions critiques, pourvues d'abondants commentaires, toutes deux d'une exécution matérielle fort soignée, en ont été données à peu d'intervalle, l'une, en Angleterre, par les soins de l'un des maîtres de la dantologie, M. Paget Toynbee, l'autre, en Italie, par les soins de M. Arnaldo Monti¹.

1. Entre l'édition de M. Paget Toynbee et l'édition de M. Monti vient s'intercaler chronologiquement celle de M. E. Pistelli, qui fait partie de l'édition

Fruit de plusieurs années de travail, préparée de longue main, l'édition de M. Paget Toynbee a pour base une collation minutieuse de tous les manuscrits connus et des textes imprimés; elle est la première en date qui puisse être qualifiée d'édition critique: elle constitue sur les éditions antérieures un très grand progrès.

Elle a été précédée de toute une série de travaux d'approche, dont les résultats ont été consignés en une douzaine d'articles publiés par M. Paget Toynbee dans la *Modern language Review*, de 1912 à 1919; on trouvera, notamment, dans ces articles, une transcription diplomatique des textes manuscrits, transcription qu'il n'a pas été jugé nécessaire de reproduire dans la publication définitive.

Le plan de l'édition est excellent. Chaque lettre est précédée d'un préambule plus ou moins développé, selon les cas, où sont groupés tous les renseignements bibliographiques utiles (indication des sources manuscrites, des éditions, des traductions¹), et où sont examinées les questions d'authenticité et de date; chaque préambule se termine par un sommaire de la lettre correspondante.

Vient ensuite le texte de la lettre, accompagné d'un apparat critique et d'abondantes notes de toute nature, qui souvent occupent plus de la moitié de la page; une traduction en anglais suit le texte latin.

Les lettres réunies dans cette édition sont au nombre de treize. M. Paget Toynbee a donné place, parmi les lettres d'attribution certaine, à la grande lettre à Can Grande della Scala, vicaire impérial à Vicence et à Vérone. A ses yeux, depuis la publication de l'article fondamental sur la question publié par M. Moore, dans le troisième volume (p. 284-369) de ses *Studies in Dante*, l'authenticité de ce document peut être regardée comme définitivement établie; l'un des principaux arguments en faveur de l'authenticité est que cette lettre a été connue et citée comme œuvre de Dante par quelques-uns des plus anciens

nationaux des *Opere di Dante*, publiée par la Società dantesca italiana à l'occasion du sixième centenaire de la mort du poète (Florence, Bemporad, 1921); ici encore, le texte a été établi avec grand soin; mais ce n'est là encore qu'une *editio minor*, qui sera suivie, peut-être assez prochainement, d'une *editio major*.

1. La bibliographie si précise, et que nous avons tout lieu de croire très complète, des traductions des lettres dantesques, dressée par M. Paget Toynbee, permet de faire cette constatation: tandis que toutes les lettres du poète ont été traduites, et la plupart plusieurs fois, en italien, en anglais et en allemand, aucune ne l'a été, intégralement du moins, en français. M. Paget Toynbee ne trouve à mentionner qu'une traduction (encore est-elle abrégée) de la superbe lettre IX, à l'*Amico fiorentino* (dont il n'existe pas moins de dix-sept versions anglaises!), dans le *Purgatoire* (1911) de la comtesse Horace de Choiseul, et de quelques passages de la lettre à Can Grande, épars dans le *Paradis* (1915) du même auteur. Rien de plus.

commentateurs de la Divine Comédie, par Guido da Pisa, entre autres, et par Jacopo della Lana.

Le nouvel éditeur a également compris dans son recueil les trois lettres à l'impératrice Marguerite de Brabant, veuve de Henry VII, que Dante a écrites au nom de la comtesse Gherardesca di Battifolle, veuve de Guido di Simone di Battifolle; mais, ces lettres ne figurant pas dans l'*Oxford Dante* de M. Moore, considéré comme édition-type, M. Paget Toynbee, afin de ne pas troubler la numérotation reçue, a attribué à ces nouvelles lettres, dans leur ordre chronologique, les cotes VII*, VII** et VII***. Dans un seul cas, M. Paget Toynbee s'est écarté de la chronologie adoptée par son prédécesseur; il a interverti l'ordre des lettres III et IV de l'édition d'Oxford, adressées l'une à l'exilé de Pistoia, identifié avec Cino da Pistoia (lettre IV de Moore), qu'il date de 1305 environ, l'autre au marquis Moroello Malaspina (lettre III de Moore), qui serait de 1309 environ.

Le corps même de l'édition est suivi de cinq appendices, désignés par les lettres A-E. On trouvera, dans le premier, le texte de la lettre à Guido da Polenta, rejetée comme apocryphe, et dont une traduction en anglais se lit dans l'introduction. Le second nous offre, en dix pages, un tableau chronologique approprié, fort précis, qui s'étend de l'année 1300, date du priorat de Dante, à l'année 1321, date de sa mort. Le troisième consiste en une étude sur le *cursus* et son emploi dans les œuvres latines de Dante, dans ses traités divers d'abord et dans ses lettres ensuite; c'est là un travail très neuf et très approfondi, qui mérite tout particulièrement d'être signalé. Sous une forme un peu différente, ce mémoire avait paru une première fois dans la *Modern language Review* (tome XIII, 1918, p. 420-430), et a été reproduit, depuis, par M. Paget Toynbee en tête de son récent volume de *Dante Studies* (1921, p. 1-14). Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur l'importance du *cursus* comme élément critique; je rappellerai seulement, puisqu'il s'agit de Dante, que de l'emploi du *cursus* dans le traité dantesque intitulé *Quaestio de Aqua et Terra*, M. Paget Toynbee a tiré un argument nouveau et très fort en faveur de l'authenticité de cet opuscule.

Les deux derniers appendices sont consacrés à l'examen des variantes de la lettre VII (à l'empereur Henry VII), dont une ancienne traduction italienne, précieuse pour l'établissement du texte latin, s'est conservée.

Le volume s'ouvre par une substantielle et très intéressante introduction, parue pour la première fois, en 1917, dans le trente-sixième rapport annuel de la Société dantesque de Cambridge (États-Unis); l'auteur y passe en revue toutes les mentions qui nous sont parvenues de la correspondance du poète, à commencer par l'allusion contenue dans la *Vita Nuova*: tout ce que nous pouvons savoir de l'historique

des lettres, et des manuscrits qui nous les ont conservées, se trouve exposé en une cinquantaine de pages pleines de faits, qui forment un curieux chapitre d'histoire littéraire.

Une quadruple table complète fort utilement cette belle publication : Table des noms propres de lieux et de personnes, — « Index verborum », ou Lexique, complément de la Concordance des œuvres latines de Dante publiée par la Société dantesque américaine, — Table des citations, — enfin Table bibliographique et générale, se rapportant à l'introduction, aux notes et aux appendices, et où l'on remarque, sous la rubrique *Divina Commedia*, une longue liste des passages correspondants des lettres et du poème.

On le voit, rien n'a été négligé pour rendre cette édition aussi voisine que possible de la perfection et en faire un instrument de travail des plus commodes. Elle est digne de la réputation de l'auteur.

Dernier en date, jusqu'à ce jour, des éditeurs de la correspondance de Dante, M. Monti a pu bénéficier des travaux de ses devanciers, de MM. Paget Toynbee, Arnaldo della Torre (édition Barbèra, 1919), Pistelli et autres encore. Il les a utilisés avec compétence et discernement.

Son édition s'adresse à un public moins averti, et par conséquent plus large, que celle de M. Paget Toynbee; elle offre, par certains côtés, par le soin, notamment, apporté à tout ce qui touche à l'interprétation du texte, un caractère plus pédagogique.

Dans son introduction, M. Monti rappelle d'abord les témoignages que nous possédons sur les lettres aujourd'hui perdues du poète, puis jette un coup d'œil d'ensemble sur celles qui nous sont parvenues, et dont il ne retient que douze. Il exclut, en effet, des lettres d'attribution certaine la lettre à Can Grande della Scala, moins touché, sans doute, par les arguments invoqués en faveur de son authenticité par M. Moore et d'autres critiques, que par les raisons contraires exposées par M. D'Ovidio, par exemple, ou M. Torraca. Chacun reste sur ses positions¹. Dépourvue de tout commentaire, ce qu'il est permis de regretter, et non accompagnée de traduction, cette longue lettre est ici rejetée en appendice (pages 333-351), au même titre que la lettre à Guido

1. Sans prendre parti dans un débat qui n'est pas clos, remarquons qu'on ne saurait tirer de l'observation ou de la non-observation des règles du *cursum*, dans la lettre à Can Grande, un argument contre son authenticité. Cette longue lettre se compose de deux parties bien distinctes : l'épître proprement dite, ou « formula epistolae » (§§ 1-4), et le traité purement didactique, ou « introductio oblati operis » (§§ 5-33), dont l'épître est comme le préambule. Le *cursum* est observé dans l'adresse et dans les paragraphes qui constituent l'épître proprement dite; il ne l'est pas et n'avait pas à l'être dans le reste, véritable commentaire où abondent les termes techniques et les citations. Cf. l'édition Paget Toynbee, p. 231, n. 2, et p. 237.

da Polenta; cependant M. Monti ne va pas jusqu'à la qualifier nettement, comme cette dernière, d'apocryphe. Il exprime seulement des doutes.

La date de la lettre à Cino da Pistoia est un autre sujet, quoique moins grave, de désaccord. M. Monti adopte l'opinion d'après laquelle elle aurait été écrite entre 1308 et 1310, et non en 1305 environ; ici encore il s'écarte de M. Paget Toynbee, en rétablissant cette lettre à sa place chronologique traditionnelle.

Chaque lettre est accompagnée d'une traduction en italien, imprimée en regard du texte latin. Au bas des pages, au-dessous du texte latin et du texte italien, court une copieuse annotation, où l'on trouvera l'analyse, paragraphe par paragraphe, de la lettre correspondante, des rapprochements littéraires, de nombreuses gloses explicatives et un relevé des particularités de grammaire et de langue. En outre, des indications sommaires sur les sources manuscrites (le plus souvent réduites à une seule) et sur les preuves ou présomptions d'authenticité, et une notice historique relativement développée, précèdent chaque lettre. On ne saurait demander davantage.

L'apparat critique, plus réduit ici que dans l'édition de M. Paget Toynbee, est complété, à la fin du volume, par la discussion d'un certain nombre de variantes (*Critica delle varianti*, p. 361-387) et par une liste des passages, au nombre de quatre-vingts environ, où le texte de l'édition Monti s'écarte de celui de l'édition florentine de la Società dantesca italiana (p. 391-395); les différences sont souvent purement graphiques.

Signalons encore deux courtes notes, l'une sur le latin de Dante, d'après M. Torraca, l'autre, résumé du mémoire de M. Paget Toynbee, sur le *cursus*. Une table des noms propres termine ce volume, l'un des plus recommandables, parmi ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, de la *Biblioteca classica Hoepliana*.

L. AUVRAY.

Ordinarium juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum, jussu Rerum Patris Fr. Ludovici Theissling, ejusdem Ordinis Magistri Generalis, editum. Romæ, apud Collegium Angelicum, via S. Vitalis, 15. In-8°, xv-269 pages, avec deux fac-similés.

L'*Ordinarium* est un des quatorze livres de la liturgie dominicaine approuvée par Clément IV, le 7 juillet 1267. C'est tout à la fois un cérémonial, un *ordo*, comme on dit aujourd'hui, l'ensemble des rubriques, et les *initia* des antiennes, psaumes, versets, répons, etc., de la messe, de l'office et de différentes cérémonies de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Le manuscrit qui le renferme provient du couvent

de Saint-Jacques de Paris et se conserve aux archives de l'Ordre, à Rome, depuis 1841. Il fut écrit entre 1259 et 1262. Plusieurs éditions en ont été faites (Milan, 1520; Rome, 1558; Venise, 1582; Rome, 1805); mais la présente édition est la seule qui donne le texte complet d'Humbert de Romans. Jusqu'à son avènement au généralat (1254), la plus grande variété en fait de liturgie régnait chez les Prêcheurs; en deux ans, de 1254 à 1256, Humbert rédigea le canon définitif qui s'est maintenu à peu près intégralement jusqu'à nos jours.

On souhaiterait sur les sources de la liturgie dominicaine une étude qui manque dans l'Introduction du R. P. François Guerrini. La comparaison qu'on peut faire entre les matines de Noël, au rite dominicain et au rite romain, prouve que ce dernier a été largement mis à contribution; néanmoins, on constate également de nombreuses pièces de provenance étrangère. Plusieurs saints français, inconnus au calendrier romain, tels que saint Julien, saint Aubin, saint Médard, saint Léger, figurent au calendrier dominicain.

A côté des rubriques proprement dites, il faut signaler des détails intéressants: pendant le carême, sauf le dimanche, une courtine sépare l'autel de la vue des fidèles et les images sont voilées (p. 167); le jeudi saint, les tables des autels sont lavées avec du vin (p. 167); après le lavement des pieds, les religieux sont invités à aller se rafraîchir au réfectoire (p. 171); au temps des mouches, le diacre avec un éventail les empêche de troubler le prêtre (p. 240); plutôt que de souiller les ornements, le célébrant est prié de se servir d'un mouchoir: *cum fluxu narium vestes sacras non deturpet, sed panno ad hoc deputato utatur ad ista* (p. 250); enfin, après Complies, les jours de discipline, les Frères abaissent le haut de leurs tuniques et l'hebdomadier passe d'un bout à l'autre du chœur en distribuant vivement des coups de verge (p. 122).

Les amateurs de liturgie comparée trouveront dans cet *Ordinarium* et dans l'appendice qui le suit (p. 216-253) une ample matière pour leurs études.

H. LEMAÎTRE.

Aleksander BIRKENMAJER. *Biblijoteka Ryszarda de Fournival i jej późniejsze losy* [La bibliothèque de Richard de Fournival et son sort ultérieur]. Cracovie, 1922. In-8°, 103 pages (*Académie polonaise des sciences et des lettres. Cracovie, Rozprawy LX, 4*).

Le poète picard Richard de Fournival (1201-1260?) s'est occupé de philosophie, d'astrologie, de médecine et d'alchimie. Le mémoire de M. Birkenmajer tend à prouver qu'il fut aussi le fondateur de la première bibliothèque publique en Europe. Dans sa *Biblionomia*

Richard de Fournival a dressé le catalogue d'une bibliothèque que J.-V. Le Clerc supposait être la bibliothèque municipale d'Amiens. M. L. Delisle, qui en a le premier publié le texte dans le *Cabinet des manuscrits* (II, 518-535), avait remarqué quelques années plus tard (*ibid.*, III, 150) que dans le fonds de Sorbonne, à la Bibliothèque nationale, se trouvait un manuscrit de composition identique à l'un des articles de la *Biblionomia*¹. M. Birkenmajer a généralisé cette remarque en montrant que les anciens catalogues de la bibliothèque de Sorbonne contiennent plusieurs autres volumes décrits dans la *Biblionomia*, provenant du legs fait à la Sorbonne par Gérard d'Abbeville, l'adversaire des Ordres mendiants. Ce célèbre théologien avait excepté de son legs les livres de médecine, qui furent vendus, et il avait stipulé dans son testament que tous les élèves de la Faculté de théologie (sauf les Mendiants) et les maîtres de la Faculté de philosophie pourraient profiter de ce don en toute liberté. Gérard d'Abbeville, par le nombre considérable des manuscrits légués, fut donc un des principaux fondateurs de la bibliothèque de la Sorbonne et, vers 1338, plus de la moitié des ouvrages décrits dans la *Biblionomia* existaient encore à la Sorbonne. M. Birkenmajer dresse enfin la liste de ceux qu'il a reconnus aujourd'hui dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale.

J. CORDEY.

A descriptive Catalogue of the Latin manuscripts in the John Rylands library at Manchester, by Montague Rhodes JAMES. Volume I. Nr. 1 to 183. Letterpress. II. Plates. Manchester, University press, 1921. In-4°, 2 vol., xxvii-328 pages; viii pages et 187 planches en phototypie.

La *John Rylands Library*, de Manchester, date des dernières années du XIX^e siècle et cependant elle est déjà du nombre des plus riches, sinon la plus riche, des collections anglaises dues à l'initiative privée. Elle a été fondée en 1890 par M^{me} Henriqueta Augustina Rylands, veuve d'un riche commerçant de cette ville, John Rylands, né en 1801 à Sainte-Hélène et établi de bonne heure, avec ses deux frères, à Manchester, où il est mort en 1888. En mémoire de son mari, qui avait consacré ses loisirs à l'étude et à la propagation de la Bible et des hymnes de l'Église, M^{me} Rylands décida de fonder une bibliothèque spécialement consacrée aux études bibliques et théologiques. Dès 1890 la construction de cette bibliothèque était commencée; le 6 octobre 1899 elle était inaugurée et ouverte au public.

Deux grandes et célèbres collections anglaises, acquises par la fon-

1. Voir aussi le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, 1885, t. II, p. 194.

datrice, ont mis tout de suite la *John Rylands Library* hors de pair : en 1892, la bibliothèque de lord Spencer, *The Althorp Library*, comprenant 40.000 volumes et particulièrement riche en incunables décrits par Dibdin; puis en 1901, la *Bibliotheca Lindesiana*, du comte de Crawford, réputée pour ses manuscrits orientaux et occidentaux. Depuis lors, par les soins de ses bibliothécaires, et grâce aux ressources mises à leur disposition par la fondatrice, les collections de la *John Rylands Library* se sont régulièrement accrues; on peut juger de leur variété et de leur richesse par les catalogues qui en ont été successivement publiés en ces dernières années sous l'administration du bibliothécaire actuel, M. Henry Guppy. C'est ainsi qu'ont paru en 1909 les catalogues des papyrus démotiques, par M. F. L. Griffith, des papyrus coptes, par M. W. E. Crum; en 1911 et 1915, des papyrus grecs, par M. A. S. Hunt; en 1915 aussi, le catalogue des tablettes sumériennes d'Umma, par M. C. M. Bedals; en 1921 enfin, le premier volume du catalogue des manuscrits latins, œuvre de M. Montague Rhodes James, dont on connaît la belle série de catalogues des manuscrits latins des bibliothèques de Cambridge. Ce premier volume contient la description de 183 manuscrits du VI^e au XVII^e siècle : 20 proviennent de la bibliothèque de lord Spencer, 118 de celle de lord Crawford et une cinquantaine d'acquisitions diverses. Un second volume comprendra les notices détaillées d'importants manuscrits acquis depuis lors à plusieurs des ventes de la collection de sir Thomas Phillipps, ou autres; un inventaire sommaire de ces derniers manuscrits, signalé ici même (p. 199), a été rédigé par un de nos compatriotes, M. Robert Fawtier.

Plus d'une vingtaine de ces manuscrits ont une provenance française; citons entre autres : l'Homiliaire de Luxeuil, du VIII^e au IX^e siècle (n^o 12, pl. 33 et 34), porté sous le n^o 495 de la vente Libri de 1859; — la Bible de Saint-Acheul, du XIII^e siècle (n^o 17, pl. 39), qui a figuré sous le n^o 7 de la vente de la duchesse de Berry en 1864; — l'Apocalypse en français, avec peintures du XIV^e siècle (n^o 19, pl. 41-45), provenant de la collection Didot; — le Psautier illustré de la reine Jeanne de Navarre (n^o 22, pl. 48-50), étudié par L. Delisle dans la *Bibl. de l'École des chartes* (1897, t. LVIII, p. 15); — les Heures de Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie en 1512 (n^o 38, pl. 86); — un recueil de Sermons, etc., du XIII^e siècle (n^o 51), provenant de l'abbaye de Bonnetcombe, au diocèse de Rodez, porté sous le n^o 664 de la vente de sir Thomas Phillipps en 1908; — un Pontifical (n^o 142), aux armes de Jean Baillet, évêque d'Auxerre (1478-1513); — un beau livre d'Heures parisien (n^o 164), de la première moitié du XV^e siècle, orné de nombreuses miniatures, parmi lesquelles est figurée la Cité (pl. 168-174); — un compte de la châtellenie de Septèmes (Bouches-du-Rhône), des années 1346-1347 (n^o 173); — enfin un ms. du

commentaire d'Origène sur l'épître aux Romains (n° 174), du IX^e siècle, provenant de l'ancienne bibliothèque de l'église de Beauvais et de la collection de Troussures (pl. 182-185).

Il faut citer encore, par ordre de dates, parmi les richesses manuscrites accumulées dans la *John Rylands Library* : un papyrus latin-grec de la série des chartes de Ravenne (n° 1, pl. 1) ; — un commentaire de Cassiodore sur les Psaumes en écriture wisigothique, de l'année 949 (n° 89, pl. 120-122) ; — un texte des Évangiles, avec peintures, exécuté sans doute pour l'empereur Otton II ou III (n° 98, pl. 128-133) ; — un rouleau d'*Exultet*, du sud de l'Italie, avec peintures, du X^e ou XI^e siècle (n° 2, pl. 2-7) ; — un commentaire de Beatus sur l'Apocalypse, avec peintures, du XII^e siècle (n° 8, pl. 15-22), provenant du marquis d'Astorga et de Firmin-Didot (Delisle, *Mél. de paléographie*, p. 131) ; — un beau livre d'Heures, du XV^e siècle, avec miniatures de l'école flamande (n° 39, pl. 90-100) ; — un missel du cardinal Pompeo Colonna (1517-1532), orné de splendides miniatures attribuées à Giulio Clovio et à Apollonio dei Buonfratelli (nos 32-37, pl. 70-85) ; — un petit livre d'Heures du XV^e siècle, avec deux touchants autographes de la reine Marie Stuart (n° 21, pl. 47). Signalons enfin plusieurs reliures en orfèvrerie (nos 4, 5, 6, 10, 11, 103, 144 ; pl. 8, 10, 12, 24, 29, 135, 144 et 186).

H. O.

A summary catalogue of Western manuscripts in the Bodleian library at Oxford.... by Falconer MADAN and H. H. E. CRAS-TER. Vol. II. Part I. Collections received before 1650 and miscellaneous mss. acquired during the first half of the 17th century. Nos 1-3490. Oxford, at the Clarendon press, 1922. In-8°, xx et 654 pages.

Le premier catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Bodléienne a été publié en 1697 dans les *Catalogi librorum mss. Angliæ et Hiberniæ* d'Edward Bernard. De nombreuses et importantes collections sont venues depuis lors enrichir la Bibliothèque de l'Université d'Oxford, et c'est pour remplacer ce premier catalogue trop sommaire, en même temps que pour faire connaître certaines collections entrées aux XVIII^e et XIX^e siècles, qu'ont paru successivement au siècle dernier par les soins de différents savants des catalogues des collections Ashmole, Barocci, Canonici, Digby, Douce, Laud, Rawlinson, Tanner, etc. En 1890, les curateurs de la Bodléienne décidèrent la publication d'un catalogue général sommaire de tous les manuscrits de la Bibliothèque, et M. F. Madan, l'un des sous-bibliothécaires d'alors, se mit résolument à l'œuvre. Laissant de côté provisoirement les manuscrits de Thomas Bodley et des fonds anciens (nos 1-8716), sommairement

décrits dans les *Catalogi* de Bernard, auxquels étaient réservés les deux premiers volumes du nouveau catalogue, M. Madan faisait paraître dès 1895 le tome III, suivi bientôt par le tome IV en 1897, puis par le tome V en 1905 et la 1^{re} partie du tome VI en 1906. Ce dernier volume se termine au n^o 33548 et contient le détail des manuscrits entrés à la Bodléienne jusqu'en 1904 inclusivement.

Le nouveau volume que viennent de publier MM. F. Madan et H. H. E. Craster, malgré sa grosseur, ne forme que la première partie du tome II et contient la description, sur un plan un peu plus détaillé que celui des autres volumes, des 3,490 premiers manuscrits, les notices des n^{os} 3491 à 8716 étant réservées pour la seconde partie du même tome. Les manuscrits qui y sont décrits proviennent pour la plupart de Thomas Bodley, ou sont entrés à la Bodléienne dans la première moitié du XVIII^e siècle. Presque tous sont latins et d'origine anglaise; ils forment la classe VI (*Miscellaneous Mss.*) et une partie de la classe VII (*Selden Mss. 1659*). L'éloge de ce catalogue, de la science et du soin apportés à sa rédaction par ses auteurs n'est plus à faire. Lorsque auront été publiées les secondes parties des tomes II et VI, ainsi que le tome I^{er}, qui doit contenir une introduction générale historique, les trésors manuscrits de la Bodléienne seront pourvus, grâce à MM. F. Madan et H. H. E. Craster, d'un excellent instrument de recherches dont les travailleurs ne sauront assez les remercier.

H. O.

Amédée BOINET. *La cathédrale d'Amiens*. — Jean VALLERY-RADOT. *La cathédrale de Bayeux*. Paris, Laurens. In-8^o, 128 et 120 pages, fig. (Petites monographies des grands édifices de la France, publ. sous la direction de M. Eug. Lefèvre-Pontalis.)

Voici deux nouveaux et excellents petits volumes qui viennent s'ajouter à la collection déjà très importante que dirige M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Pour le premier, M. Boinet a eu un guide excellent dans la grande et belle monographie de M. Georges Durand publiée par la Société des Antiquaires de Picardie. Il retrace l'histoire de cette cathédrale d'Amiens qu'il connaît, lui aussi, très bien, décrit sa construction, sa statuaire, enfin le mobilier très riche et heureusement conservé en grande partie. Notre confrère étudie avec un soin tout particulier les stalles, un des ensembles les plus extraordinaires qui soient parvenus jusqu'à nous; il en donne un plan détaillé avec l'indication des sujets qui sont sculptés tant sur les miséricordes que sur les jouées, les parclosets et les appuis-main. M. Boinet a eu raison également d'insister sur l'in-

fluence de la façade de Notre-Dame de Paris sur celle d'Amiens, non seulement dans la composition et les dispositions d'ensemble, mais encore dans les détails de la statuaire, des bas-reliefs, des médaillons des Vertus et des Vices, et aussi, semble-t-il, dans les figures des rois de la galerie, qui seraient peut-être des rois de France.

Dans son petit volume sur la cathédrale de Bayeux, M. Jean Vallery-Radot publie le résumé de la thèse qu'il soutint à sa sortie de l'École des chartes, en 1911. Je ne puis rappeler ici toute l'histoire de la cathédrale, que M. Vallery-Radot a réussi à préciser sur bien des points. On connaît le fameux travail de reprise en sous-œuvre des piles de la tour condamnée par Viollet-le-Duc et par les architectes du Service des monuments historiques, travail exécuté par les architectes de Dion et Lasvignes sous les ordres de l'ingénieur Flachat. En détruisant les piles lézardées, renforcées aux XII^e et XIII^e siècles, on trouva à l'intérieur les piliers cruciformes du XI^e siècle. Cette découverte et l'examen attentif du monument ont permis à M. Vallery-Radot de donner une reconstitution qui paraît très probable du transept du XI^e siècle, avec une tour-lanterne sur la croisée, et des croisillons entièrement couverts, comme à Jumièges, par une grande tribune portée par des arcades prolongeant jusqu'au chœur les grandes arcades de la nef.

M. Vallery-Radot a également écrit un chapitre très intéressant sur les écoinçons des grandes arcades de la nef, où sont sculptés des moustres enroulés sur eux-mêmes, des bateleurs, des animaux, présentant une curieuse ressemblance avec les motifs décoratifs d'Extrême-Orient. On a pu autrefois croire à une influence directe de l'Extrême-Orient; mais aujourd'hui que nous sommes mieux renseignés sur cet art et les dates de son évolution, nous ne pouvons plus admettre cette hypothèse. M. Vallery-Radot a rapproché avec raison les bas-reliefs de Bayeux de l'art décoratif barbare et de la calligraphie irlandaise, qui, comme l'art d'Extrême-Orient, puisent leur origine et leurs motifs d'inspiration au même fond oriental.

Le volume se termine par quelques mots sur la broderie, dite tapisserie de la reine Mathilde, que, convaincu par le compte-rendu qu'a fait ici même notre confrère M. Sauvage du livre de M. Levé, je crois avoir été commandée par des clercs normands installés en Angleterre, peut-être l'évêque de Bayeux, Eudes de Conteville, et avoir été exécutée par des ouvriers anglais.

Je féliciterai, pour terminer, l'auteur du soin avec lequel il a écrit ce volume, ne négligeant rien de ce qui pouvait en rendre la lecture attrayante, et je souhaite que l'occasion lui soit bientôt donnée de consacrer à cette cathédrale qu'il connaît admirablement une grande monographie.

Marcel AUBERT.

Geo MINVIELLE. *Histoire et condition juridique de la profession d'architecte*. Paris, Librairie générale de l'architecture, 1921. In-8°, VIII-349 pages.

Voulant définir la condition juridique de la profession d'architecte telle que l'établit la jurisprudence du XIX^e siècle, M. Minvielle, juriste et historien, était logiquement amené à rechercher ce qu'elle avait été dans les siècles précédents. Il a résumé en quelques pages le résultat de son enquête, qui, pour le moyen âge, a porté surtout sur les travaux de nos confrères MM. Stein, Brutails, Enlart et Lefèvre-Pontalis. Il n'a malheureusement pu connaître la substantielle étude qu'a consacrée M. Jusselin aux maîtres d'œuvres de la cathédrale de Chartres¹; elle eût pu, sur certains points, compléter ou même modifier ses conclusions.

Il est assez difficile de définir exactement le rôle de l'architecte ou, comme on l'appelait alors, du maître d'œuvre au moyen âge. Il semble qu'en général le maître d'œuvre était le maître maçon, investi de pouvoirs plus étendus que les autres maîtres de métiers sur lesquels il avait la haute direction. M. Jusselin a cependant prouvé que, dans certains cas, à Chartres, par exemple, la maîtrise de l'œuvre n'était, à proprement parler, qu'une fonction héréditaire tenue en fief, pouvant être occupée par des femmes et dont les titulaires, les Dagon et les d'Ivry, qu'on avait toujours considérés comme les architectes de la cathédrale aux XIII^e et XIV^e siècles, ne faisaient en réalité que surveiller l'accomplissement régulier du travail et assurer la conservation des matières premières et des instruments de travail. A côté de ce maître d'œuvre étaient des chanoines administrateurs, un clerc comptable et des artistes : les maîtres ouvriers jurés. La charge n'avait guère raison d'être; le 25 août 1382, les chanoines la rachètent au dernier titulaire, Jean d'Ivry.

M. Stein a montré également, dans son excellent volume sur les architectes des cathédrales gothiques, que, bien souvent, le maître d'œuvre est un clerc comptable ou un laïc chargé du payement et de la surveillance des ouvriers.

Dans un grand nombre de cas, le maître d'œuvre est bien un architecte, un spécialiste, un maître maçon chargé des décisions d'ensemble, et il apparaît comme tel dans les expertises, les marchés, etc. Tels sont, par exemple, Jean de Chelles, Pierre de Chelles et Jean le Bouteiller à Notre-Dame de Paris. Le maître d'œuvre est alors un véritable architecte auquel sont subordonnés les maîtres des autres corporations : menuisiers, charpentiers, sculpteurs, vitriers; il dirige les travaux,

1. Maurice Jusselin, *la Maîtrise de l'œuvre à Notre-Dame de Chartres* (extr. des *Mémoires de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. XV, 1921, in 8°, 120 p.).

examine les matériaux, mais ne les fournit pas, surveille les ouvriers, mais ne les procure pas : des administrateurs et un trésorier comptable en sont chargés.

M. Minvielle rappelle ensuite comment se formait, sur le chantier, le maître d'œuvre, comment d'apprenti il devenait maître, comment il était choisi, payé, recevant une rémunération par jour de présence, par semaine ou par mois et des gratifications, outre le fixe régulier, quelle était sa situation sociale, privilégiée, enviée, comment il était choyé des grands, parfois anobli.

Quoi qu'en pense M. Minvielle, je ne crois pas qu'au xv^e siècle la profession fut tombée en décadence, l'art était aussi florissant qu'au xiv^e, les constructions plus nombreuses encore et les maîtres d'œuvre aussi nécessaires.

Au xv^e siècle, le titre et la fonction se précisent. Les architectes sont lettrés, savants, théoriciens, quelques-uns même ne sont plus guère praticiens, comme beaucoup de ces Italiens venus en France, deviseurs de plans et donneurs de conseils, dont on ne sait s'ils méritent vraiment le titre d'architecte. Mais voici qu'au xv^e et plus encore au xvii^e, beaucoup d'architectes, malgré les conseils de Philibert de l'Orme, malgré les règlements de l'Académie royale d'architecture, créée en 1671, deviennent en même temps des entrepreneurs. Les plus grands maîtres eux-mêmes, les de Brosse, les Mansart, semblent bien ne pas avoir reculé devant les affaires.

Au xviii^e siècle, l'entrepreneur l'emporte : il n'y a plus que de rares architectes, et un grand nombre d'entrepreneurs, plus ou moins constructeurs, traitent à forfait avec le client. On en arrivera à la fin du xviii^e siècle à ce point que le code civil ignorera la situation du véritable architecte et ne se préoccupera que de l'entrepreneur. Au xix^e siècle, le développement de la science, les progrès de l'art de bâtir rendront indispensable l'architecte, dont la situation juridique se dégage peu à peu au cours de ce siècle, comme l'a fort bien montré M. Minvielle.

Marcel AUBERT.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

GÉNÉRALITÉS, 40, 49, 52, 67, 85, 149, 179, 190, 258, 311, 321.

SCIENCES AUXILIAIRES. — Chronologie, 338. — Toponymie, 122, 129, 214, 294. — Bibliographie, 31, 44, 45, 78, 109, 130, 151, 221, 232, 279, 287, 315. — Paléographie, 79, 233. — Diplomatique, 6, 189. —

Sigillographie, 103, 324. — Héraldique, 19, 184, 259, 324, 330. — Archivistique, 174. — Bibliothèques, 5, 25, 78, 95, 169, 204, 219, 297. — Manuscrits, 1, 27, 78, 120, 169, 291, 292, 337. — Typographie, histoire du livre, 4, 88, 148, 244, 275, 340. — Numismatique, 106, 170, 252.

SOURCES, 99, 167, 180, 247. — Correspondances, 18, 57, 73, 75, 94, 171. — Chroniques, 131, 132, 145, 154, 173, 176. — Cartulaires, 60. — Chartes, 23, 92, 134, 189, 272, 306, 316. — Archives, 211, 310; inventaires, 163, 270, 334.

BIOGRAPHIE, GÉNÉALOGIE. — Artistes, 46, 293; papes, 12; saints, 338, 343; littérateurs, poètes, 46, 136; s. Alexis, 323; Anne de Beaujeu, 42; Baldaccio d'Anghiari, 51; Lorenzo Bolano, 209; s^{te} Catherine de Sienne, 99; Scipione Chigi, 17; Charles VIII, 42; Colonna, 225; Dante, 62, 273; Éginhard, 46; Firmin le Bel, 56; Guidi, 253; Henri VI, 61; Pélerin Latinier, 248; Louis XI, 73; s^{te} Marie-Madeleine, 329; Marsilius von Inghen, 260; Michel de Perellos, archevêque d'Embrun, 50; Notker l'Allemand, 159; Nicola d'Andrea da Chieti, 284; Paracelse, 301; Philippe-Auguste, 53; Pier de Crescenzi, 141; Giovanni Pierluigi da Palestrina, 251; Robert d'Anjou, 48; Van Eyck, 66; Fil. Maria Visconti, 242; Luis Vivès, 323; Witelo, 28; Konrad Witz, 188.

DROIT, 6, 101, 102, 111, 119, 200, 207, 224, 283, 296, 300, 318. — Droit canon, 83, 207, 208, 237, 284. — Institutions, 70, 87, 101, 102, 119, 185, 198, 222, 226.

MŒURS, HISTOIRE ÉCONOMIQUE, 7, 11, 36, 108, 139, 172, 176, 177, 223, 282, 313, 325, 339, 342.

ENSEIGNEMENT, 60, 223, 241, 319, 341.

SCIENCES, 301. — Philosophie, 21, 47, 124, 125, 155, 159, 237, 260, 269, 277, 303, 308, 342. — Médecine, 86, 114, 301. — Géographie, cartographie, 67, 85, 299.

RELIGIONS. — Christianisme, 12, 22, 24, 75, 115, 118, 121, 142, 168, 180, 197, 208, 212, 240, 241, 247, 263, 266, 295, 314; croisades, 164, 274; pèlerinages, 121, 320; ordres religieux, 126, 212. — Liturgie, 29, 43, 69, 84; théologie, 86, 91, 308, 309, 332; mythologie, 175, 193; magie, 263. Hagiographie, 81.

ARCHÉOLOGIE, 10, 35, 43, 55, 84, 106, 137, 179, 181, 187, 197, 209, 228, 254, 271, 281, 286. — Architecture, 2, 13, 33, 41, 44, 68, 72, 74, 80, 89, 113, 116, 117, 127, 146, 160, 166, 182, 191, 202, 216, 268, 285, 304, 305, 317. — Sculpture, 133, 217, 328, 331. — Dessin, 82; peinture, 66, 188, 257, 293, 331; miniature, 27, 194; gravure, 107, 235, 340. — Vitraux, 76. — Étoffes, costume, 96, 97, 123. — Arts industriels, 276. — Musique, 38, 39, 56, 120, 291.

LANGUES ET LITTÉRATURES, 3. — Latin, 132, 183, 203, 210. — Langues romanes, 8: français, 3, 15, 30, 58, 59, 112, 139, 143, 144, 157, 161, 197, 201, 205, 214, 229, 236, 245, 246, 258, 265, 289, 292, 323, 326, 335; italien, 54, 153, 227; provençal, 8, 273; basque, 280. — Langues germaniques: allemand, 20, 32, 122, 128, 138, 165, 307, 326, 327; anglais, 3, 26, 31, 104, 129, 175, 183, 246, 337. — Langues scandinaves, 156, 193, 294. — Langue turque, 189. — Langues slaves, 298. — Folklore, 71, 201.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 16, 49, 98, 167, 187, 222, 226, 230, 288, 302; Alpes, 168; Alsace, 241; Altenzella, 146; Amiens, 33; Angleterre, 98, 166, 200, 247, 306; Argentan, 14; Argueil, 206; Aubenas, 74; Autun, 35; Avignon, 25; Bar, 134, 135; Bayeux, 317; Beaucaire, 248; Belgique, 318, 320; Bologne, 60; Bonneville, 147; Brie, 228; Byzance, 127, 274; Camerino, 100; Carcassonne, 249; Catane, 209; Chalon-sur-Saône, 22; Château-Gontier, 116; Chézery, 150; Chichester, 68; Clermont, 266; Cluny, 295; Cologne, 185, 212, 340; Dante, 62, 77, 98, 110, 227, 273; Écosse, 247; Eger, 231, 290; Eisenach, 237; Embrach, 160; Embrun, 50; Engadine, 172; Espagne, 98; Europe, 40; Faucigny, 147; Fécamp, 13; La Ferté-Fresnel, 37; Fiorenzuola d'Arda, 54; Florence, 63; France, 98; Freising, 2; Fribourg-en-Brisgau, 192; Fribourg (Suisse), 105; Gand, 109; Gênes, 242, 322; Genève, 256; Gersau, 19; Gien, 243; Göttweig, 186; Grisons, 117; Groningue, 238; Halle, 282; Hambourg, 279; Hermenches, 137; Hesdin, 202; Irlande, 92, 247; Italie, 121; Labourd, 280; Laonnais, 228; Lézéville, 271; Lincoln, 182; Londres, 129; Lorraine, 234; Lubeck, 335; Notre-Dame de Madiran, 89; Maguelone, 267; Maine, 198; les Marches, 286; Mende, 72; Metz, 9; Middlesex, 129; Modigliana, 253; Northumberland, 158; Oxford, 220; Paris, 224; Pays-Bas, 27; Périgord, 263; Peterborough, 305; Piémont, 77; Pinneberg, 93; Piombino, 51; Pise, 6; Pologne, 19; Provence, 70; Ravenne, 250; Reims, 261; Rhétie, 191; Ricey, 255; Rohan, 195; Rome, 264; Römhild, 195; Roumanie, 178; Rousillon, 10; Saint-Amandois, 196; Saint-Jory, 65; Sara, 280; Sénoisais, 162; Serbie, 41; Sicile, 232; Sienne, 17; Somerset, 262; Soudan, 218; Strasbourg, 281; Suède, 170, 194; Suisse, 24, 117, 331; Tongres, 69; Toscane, 315; Turenne, 23; Vaucluse, 25; Vosges, 30; Wells, 80; Winchester, 285; Württemberg, 316; Würzbourg, 278; Zofingue, 344.

Nota. — Les ouvrages marqués d'un astérisque ont été analysés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

1. ABBOTT (T. K.), GWYNN (E. W.). Catalogue of the Irish manuscripts in the library of Trinity College, Dublin. London, Longmans, 1922. In-8°, 465 p. 25 sh.

2. ABELE (Eugen). Der Dom zu Freising. Ein Führer. 2. Aufl. München, Datterer, 1922. In-8°, 127 p., ill. 45 m.

3. ALBERT (Hermann). Mittelalterlicher english-französischer Jargon. Halle, Niemeyer, 1922. In-8°, 72 p. (Studien zur engl. Philologie. 63.) 20 m.

4. ALBLAS (J.). Incunabelen [van de] Bibliotheek der rijksuniversiteit te Utrecht, beschreven, uitgegeven door J. F. van Someren. Utrecht, Oosthoek. 1922. In-8°, XII-230 p. 9 fl.

5. ALDIS (Harry G.). The University Library, Cambridge. London, S. P. C. K., 1922. In-8°, 32 p. (Helps for students of history.) 6 d.

6. AMIA (Amerigo D'). Le sentenze pisane dal 1139 al 1200. Contributo allo studio della diplomatica giudiziaria e della cultura giuridica in Pisa, con la trascrizione di alcune pergamene del R. Archivio di stato. Pisa, Spoerri, 1922. In-8°, XXIII-86 p. 12 l.

7. ANDRÉADÈS (A.). Le montant du budget de l'Empire byzantin. Paris, Leroux, 1922. In-8°, II-60 p. (Extrait de la *Revue des Études grecques*, t. 34, n° 156.)

8. ANGLADE (Joseph). Pour étudier les patois méridionaux. Notice bibliographique. Paris, E. de Boccard, 1922. In-8°, 35 p.

9. Aperçu historique sur la paroisse de Saint-Martin à Metz. Metz, Impr. lorraine, 1922. In-8°, 128 p., ill.

10. ARAGON (Henry). Pages d'histoire du Roussillon; études archéologiques et historiques sur le Roussillon, 5^e série. livre I. Perpignan, impr. Barrière, 1922. In-8°, 210 p.

11. AVENEL (G. D'). Les revenus d'un intellectuel de 1200 à 1913. Les riches depuis sept cents ans. Paris, Flammarion, 1922. In-16, XIV-389 p. 7 fr.

12. BALUZE (Étienne). Vite paparum Avenionensium. Nouvelle édition par G. Mollat. T. IV. Paris, Letouzey et Ané, 1922. In-8°, 472 p.

13. BANSE (Daniel). L'église Saint-Étienne de Fécamp. Fécamp, impr. Banse, 1922. In-8°, 259 p., ill. 7 fr.

14. BARBAY (Louis). Histoire d'Argentan. Argentan, Lejeune, 1922. In-16, III-248 p.

15. BARBIER (Paul). English influence on the French vocabulary. Oxford, University press, 1922. In-8°, 44 p. 1 l. 20.

16. BARTELS (Karl). Deutsche Krieger in polnischen Diensten von Misika I. bis Kasimir dem Grossen, c. 963-1370. Berlin, Ebering, 1922. In-8°, VII-110 p. (Historische Studien. 150.) 72 m.

17. BELLISSIMA (Giambattista). Scipione Chigi, illustre senese ignorato, musicista, capitano del popolo, gonfaloniere. Siena, tip. S. Bernardino, 1922. In-4°, IX-160 p., pl.

18. BENOÎT XII. Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France, publiées ou analysées par J.-M. Vidal. Fasc. 3 (feuilles 37 à 49). Paris, E. de Boccard, 1922. In-4°, col. 369 à 772. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 3^e série, II.)

19. BENZIGER (Carl). Wappen der alten Republik Gersau und ihrer Bürgergeschlechter. [Olten, A. Lätsch, 1920.] Petit in-4°, 10 p.

20. Beowulfslid (Das), nebst den kleineren epischen, lyrischen didaktischen und geschichtlichen Stücken, hrgb. von R. P. Wülcker. Anast. Neudruck (1883). Hamburg, H. Grand, 1921. In-8°, x-422 p., pl. (Bibliothek der angelsächsischen Poesie. 1.) 100 m.

21. BERNHART (Joseph). Die philosophische Mystik des Mittelalters, von ihren antiken Ursprüngen bis zur Renaissance. München, Reinhardt, 1922. In-8°, 291 p. (Geschichte der Philosophie in Einzeldarstellungen. III, 14.) 60 m.

22. BESNARD (Pierre). Les origines et les premiers siècles de l'église chalonnoise. [Édition revue et augmentée.] Chalon-sur-Saône, P. Bertrand, 1922. In-8°, 129 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. XVII et XVIII, 1920-1922.)

23. BESSAC (Jean). Privilèges, libertés et franchises de la vicomté de Turenne. Toulouse, Rivière, 1922. In-8°, 27 p.

24. BESSON (Mgr Marius). Nos origines chrétiennes. Étude sur les commencements du christianisme en Suisse romande. Fribourg, Fragnière, 1921. In-8°, IV-141 p., 32 pl. 16 fr.

25. Bibliothèque du musée Calvet d'Avignon. Catalogue des ouvrages concernant Avignon et le département de Vaucluse. (Fonds Requien, Massilian, Moutte, Chambaud et divers.) T. I. Avignon, impr. O. Seguin, 1912-1921. 2 vol. in-8°, XVI p., col. 1 à 1110.

26. BIERBAUM (F. J.). History of the English language and literature till the Victorian age. 8. ed. Leipzig, Rossberg, 1922. In-8°, x-278 p. 56 m.

27. BIJVANCK (A. W.), HOOGWERFF (G. J.). Noord-nederlandsche miniaturen in handschriften der 14^e, 15^e en 16^e eeuwen, verzameld en beschreven. Afl. 1-2. La Haye, M. Nijhoff, 1922. Gr. in-fol., pl. 35 fl.

28. *BIRKENMAJER (Aleksander). Studja nad Witelonem. I. Krakow, nakladem polskiej Akademji umiejtności. 1921. In-8°, 149 p.

29. BISHOP (E.). Le génie du rit romain. Édition française annotée

par Dom André Wilmart. Paris, libr. de l'Art catholique, 1922. In-16, 112 p. 3 fr.

30. BLOCH (Oscar). La pénétration du français dans les parlers des Vosges méridionales. Paris, É. Champion, 1922. In-8°, 144 p. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. 232.) 15 fr.

31. BLOOM (J. Harvey). English tracts, pamphlets and printed sheets : a bibliography. Vol. I. Early period, 1473-1650. London, W. Gaudy, 1922. In-8°, 232 p. 63 s.

32. BOBBE (Heinrich). Mittelhochdeutsche Katharinen-Legenden in Reimen. Eine Quellenuntersuchung. Berlin, Ebering, 1922. In-8°, VIII-72 p. (Germanische Studien. 19.) 60 m.

33. *BOINET (A.). La cathédrale d'Amiens. Paris, Laurens, 1922. In-16, 128 p. (Petites monographies des grands édifices de la France.) 4 fr. 50.

34. BONIFACE VIII. Les registres, publiés et analysés par Georges Digard. Fasc. 13. Paris, de Boccard, 1922. Gr. in-4°. 28 fr. 80.

35. BONNEROT (Jean). Autun. Paris, Laurens, 1921. In-16, 64 p., pl. (Les visites d'art. Memoranda.)

36. BORCHARDT (Julian). Deutsche Wirtschaftsgeschichte, von der Urzeit bis zur Gegenwart. Bd. 1 : Bis zum Ende der Hohenstaufen. Berlin, Viva, 1922. In-8°, 196 p. 18 m.

37. BOUTEILLIER (Dr). Histoire de la commune de la Ferté-Frènel. Laigle, impr. M. Martin, 1922. In-16, 85 p.

38. BOYER D'AGEN. Introduction aux mélodies grégoriennes. Paris, éditions de l'Abeille d'or, 1922. In-48, 215 p. 10 fr.

39. BRANCOUR (René). Histoire des instruments de musique. Paris, H. Laurens, 1922. In-8°, 16 pl. 25 fr.

40. BRAUN (Friedrich). Die Urbevölkerung Europas und die Herkunft der Germanen. Berlin, W. Kohlhammer, 1922. In-8°, 91 p. (Japhetische Studien. 1.) 22 m.

41. BRÉHIER (Louis). L'architecture serbe au moyen âge. Paris, Champion, 1921. In-8°, 24 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2^e série, t. XXIII.)

42. BRIDGE (John S. C.). A History of France from the death of Louis XI. Vol. I : Reign of Charles VIII, regency of Anne of Beaujeu, 1483-1493. London, Milford, 1922. In-8°, 311 p. 16 sh.

43. BROOKS (Neil Conway). The Sepulchre of Christ in art and liturgy, with special reference to the liturgic drama. Urbana, University of Illinois, 1922. In-8°, 110 p. (Studies in language and literature, VII, 2.) 1 d. 50.

44. BRUCHET (Max). Les monuments historiques du Nord. Notice et bibliographie. Lille, impr. Danel, 1922. In-8°, 72 p. (Commission historique du Nord.)
45. BRUNET. Manuel du libraire et de l'amateur de livres. 5^e édition. Nouvelle réimpression. Berlin, J. Altmann, 1922. 6 vol. in-8°. 9,500 m.
46. BUCHNER (Max). Einhards Künstler- und Gelehrtenleben. Ein Kulturbild aus der Zeit Karls des Grossen und Ludwigs des Frommen. Bonn, K. Schroeder, 1922. In-8°, xvi-452 p. (Bücherei der Kultur und Geschichte. 22.) 40 m.
47. BUSNELLI (Giovanni). Cosmogonia e antropogenesi secondo Dante Alighieri e le sue fonti. Roma, Civiltà cattolica, 1922. In-8°, 303 p.
48. CAGGESE (Romolo). Roberto d'Angiò e i suoi tempi. Vol. I. Firenze, Bemporad, 1922. In-8°, 688 p. 50 l.
49. Cambridge medieval history, planned by J. B. Bury, ed. by H. M. Gwatkin and others. Vol. 3 : Germany and the Western Empire. Cambridge Univ. press. 1922. In-8°, 639 p., cartes. 50 s.
50. CAPELLE (abbé Jean). Michel de Perellos, archevêque d'Embrun (1379-1427). Gap, impr. L. Jean et Peyrot, 1922. In-8°, 24 p.
51. CARDARELLI (Romualdo). Baldaccio d'Anghiari e la signoria di Piombino nel 1440 e 1441. Roma, Casa editrice Leonardo da Vinci, 1922. In-8°, xviii-140 p. 18 l.
52. CARLYLE (R. W. and A. J.). A history of mediaeval political theory in the West. Vol. 4 : The theories of the relation of the Empires to the papacy from the 10th century to the 12th. London, Blackwood, 1922. In-8°, 442 p. 30 sh.
53. CARTELLIERI (Alex.). Philippe II. August, König von Frankreich. Bd 4, Teil II : Bouvines und der Ende der Regierung (1207-1223). Leipzig, Dyk, 1922. In-8°. 150 m.
54. CASELLA (Mario). Fonologia del dialetto di Fiorenzuola d'Arda. Perugia, Unione tip. cooperativa, 1922. In-8°, 71 p. (Extrait de *Studi romanzi*.)
55. CASIER (Joseph), BERGMANS (Paul). L'art ancien dans les Flandres (région de l'Escaut). T. III. Bruxelles, Van Oest, 1922. In-4°, 164 p., pl.
56. CASIMIRI (Raphaël). Firmin Le Bel, de Noyon, maître à Rome de Giovanni Pierluigi da Palestrina. Rome, Psalterium, 1922. In-8°, ix-10 p.
57. CATHERINE DE SIENNE (Sainte). Le lettere, ridotte a miglior

lezione e in ordine nuovo disposte, con note di Niccolò Tommaseo, a cura di Piero Misciattelli. Vol. I. 3ª edizione. Siena, Giuntini-Bentivoglio, 1922. In-8°, XLVI-334 p., pl. 16 l.

58. *Chanson d'Aspremont* (La). *Chanson de geste du XII^e siècle*, éditée par L. Brandin. T. II. Paris, É. Champion, 1922. In-8°. (Classiques français du moyen âge. 25.) 10 fr.

59. *Chanson de Roland* (La). *Texte du manuscrit d'Oxford et traduction* par Joseph Bédier. Paris, Piazza, 1922. In-18, 350 p. 12 fr.

60. *Chartularium studii Bononiensis*. Documenti per la storia dell'Università di Bologna dalle origini fino al secolo xv. Vol. V-VI. Imola, tip. Galeati, 1921. 2 vol. in-4°.

61. CHRISTIE (Mabel E.). *Henri VI*. London, Constable, 1922. In-8°, 420 p., pl. 16 s.

62. CIPOLLA (Carlo). *Studi danteschi raccolti per iniziativa dell'Accademia di agricoltura, scienze e lettere di Verona*. Verona, Cabbianca, 1922. In-8°, 444 p., pl. 25 l.

63. *Consigli della repubblica fiorentina*. Vol. 1, parte 1ª (1301-1307), per cura di Bernardino Barbadoro. Bologna, N. Zanichelli, 1921. In-8°, XXXV-306 p., pl. (Atti delle assemblee costituzionali italiani dal medio evo al 1831, serie III, sezione iv.)

64. CONTET (F.). *Ferromnerie ancienne du XII^e au XVIII^e siècle*. Paris, F. Contet, 1922. Album de 40 p. et pl. 70 fr.

65. CONTRASTY (Jean). *Histoire de Saint-Jory, ancienne seigneurie féodale*. Toulouse, « *Revue historique de Toulouse* », 1922. In-4°, XII-310 p., ill. 30 fr.

66. CONWAY (Martin). *The Van Eycks and their followers*. New York, Dutton, 1921. In-4°, XIX-529 p., pl. 15 l.

67. CORDIER (Henri). *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*. Paris, Maisonneuve, 1922. 2 vol. in-8°. 70 fr.

68. CORLETTE (Hubert C.). *The cathedral church of Chichester : a short history and description of its fabric, with an account of the diocese and see*. London, Bell, 1922. In-8°, 136 p., ill. 2 sh.

69. CORSWAREM (Paul DE). *Liturgie der Kollegiale Kerk van Tongeren in de 14^e, 15^e eeuw*. Tongeren, drukk Collée, 1921. In-8°, 37 p.

70. CORTEZ (Fernand). *Les grands officiers royaux de Provence au moyen âge. Listes chronologiques du haut personnel administratif, judiciaire et financier. Supplément à la chronologie des officiers des cours souveraines*, par B. Des Clapiers-Collongues et de Boisgelin. Aix, impr. Nicollet, 1921. In-8°, XVIII-382 p. (Publications de la Société d'études provençales. 5.)

71. COSQUIN (Emmanuel). Études folkloriques. Recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ. Paris, Champion, 1922. In-8°, 635 p. 40 fr.

72. COSTECALDE (Abbé L.). Monographie illustrée de la cathédrale de Mende. Mende, impr. Ignon-Renouard, 1922. In-8°, 68 p.

73. COURTEAULT (Henri). Quatre lettres inédites de Louis XI. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1921. In-8°, 23 p. (Extrait de *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1920.)

74. CUCHET (Léopold). Aubenas, vieilles églises, vieux couvents. Aubenas, impr. C. Habauzit, 1921. In-8°, 23 p.

75. CYPRIEN (Saint). Select epistles treating of the episcopate. After the translation of N. Marshall, edit. with introduction and notes by T. A. Lacey. London, S. P. C. K., 1922. In-8°, 228 p. (Trans. of Christian literature : Latin texts.) 8 sh. 6 d.

76. DAHMEN (Walther). Gotische Glasfenster. Rhythmus und Strophenbau. Bonn, Schroeder, 1922. In-8°, v-69 p. (Forschungen zur Kunstgeschichte Westeuropas 2.) 30 m.

77. Dante e il Piemonte. (Miscellanea dantesca.) Torino, Bocca, 1922. In-8°, 645 p. 100 l.

78. DAVIES (G.). A student's guide to the manuscripts relating to English history in the seventeenth century in the Bodleian library. London, Macmillan, 1922. In-8°, 32 p. (Helps for students of history, 47.)

79. DAY (Lewis F.). Alte und neue Alphabete. 3. Auflage neu bearbeitet von Hermann Delitsch. Leipzig, Hiersemann, 1922. In-8°, 31-127 p. 60 m.

80. DEARMER (Percy). The cathedral church of Wells. London, Bell, 1922. In-8°, 164 p., ill. 2 sh.

81. DELEHAYE (Hippolyte). The work of the Bollandists through three centuries, 1615-1915. London, Milford, 1922. In-8°, 269 p., 10 s. 6 d.

82. DEMÔLE (Eug.). Conjectures sur cinq dessins indéterminés du XI^e siècle. Genève, Jarrys, 1922. In-8°, iv-24 p., fig. (Tirage à part.)

83. DESPRAIRIES (André). L'élection des évêques par les chapitres au XIII^e siècle. (Théorie canonique.) Paris, « La vie universitaire », 1922. In-8°, 78 p.

84. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié sous la direction de dom Ferdinand Cabrol. Fasc. 41-42 : Droit précurseur-

Egbert (pontificat d'). Fasc. 43-44 : Egbert (pontificat d')-employé. Fasc. 45-48 : Encaustique-expositio. Paris, Letouzey, 1921-1922. In-4°.

85. Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques publié sous la direction de Mgr A. Baudrillart. Fasc. 14 : Anni-Antioche. Paris, L. Letouzey, 1921. In-4°.

86. DIEPGEN (Paul). Studien zur Geschichte der Beziehungen zwischen Theologie und Medizin im Mittelalter. 1 : Die Theologie und der ärztliche Stand. Berlin, Rothschild, 1922. In-8°, VII-68 p. 40 m.

87. DOUCET (René). Étude sur le gouvernement de François I^{er} dans ses rapports avec le Parlement de Paris. 1^{re} partie : 1515-1525. Paris, É. Champion, 1922. In-8°, 380 p. 25 fr.

88. DUCOURTIEUX (P.). Les almanachs populaires et les livres de colportage de Limoges. Paris, Leclerc, 1921. In-8°, 42 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*.)

89. DUFFOURC (A.). Notre-Dame de Madiran. Tarbes, impr. Lesbordes, 1922. In-8°, 79 p., ill.

90. * DU HALGOUET (Hervé). Contribution à l'étude du régime seigneurial dans l'ancienne France. I : La vicomté de Rohan et ses seigneurs. Paris, É. Champion, 1922. In-8°, 204 p. 18 fr.

91. EBERLE (Adolf). Die Mariologie des heiligen Cyrillus von Alexandrien. Freiburg, Herder, 1921. In-8°, XII-140 p. (Freiburger theologische Studien. 27.) 36 m.

92. EGGERS (Anna). Die Urkunde Papst Hadrians IV. für König Heinrich II. von England über die Besetzung Irlands. Berlin, Ebering, 1922. In-8°, VIII-79 p. (Historische Studien. 151.) 54 m.

93. EHLERS (Wilhelm). Geschichte und Volkskunde des Kreises Pinneberg. Elmshorn, Groth, 1922. In-8°, VII-544 p. 60 m.

94. ERASMUS (D.). Opus epistolarum, denuo reognitum et auctum. T. IV (1519-1521). London, Milford, 1922. In-8°, 671 p. 28 s.

95. ESCHER (Hermann). Geschichte der Stadtbibliothek Zürich. 1. Hälfte. Zürich, Beer, 1922. In-8°, IV-40 p. (Neujahrsblatt hrg. von der Zentralbibliothek Zürich. 4.) 3 fr.

96. Étoffes byzantines, coptes, romaines du IV^e au X^e siècle. Paris, Guérintet, 1922. In-4°, 16 pl. 60 fr.

97. FALKE (Otto von). Kunstgeschichte der Seidenweberei. Neue Ausgabe. Berlin, Wasmuth, 1921. In-8°, VII-49 p., ill. 1,000 m.

98. FARINELLI (Arturo). Dante in Spagna, Francia, Inghilterra e Germania. Torino, Bocca, 1922. In-8°. 40 l.

99. FAWTIER (Robert). Sainte Catherine de Sienne. Essai de critique des sources. I. Paris, E. de Boccard, 1922. In-8°, 249 p., 4 pl. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 121.) 25 fr.

100. FELICIANGELI (Bernardino). Cronotassi dei più antichi vescovi di Camerino. Camerino, tip. fratelli Marchi, 1921. In-4°. 53 p.

101. FERRAND (Marcel). Origines des justices féodales. La recommandation et la justice féodale. Paris, Champion, 1921. In-8°, 32 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2^e série, I, 23.)

102. FICKER (Julius). Vom Reichsfürstenstande. Forschungen zur Geschichte der Reichsverfassung zunächst im 12. und 13 Jh. Band II, 2. Graz, U. Moser, 1921. In-8°, XIII-275 p. 40 m.

103. FISCHLER (Gustav). 50 photographische Reproduktionen von Gipsabgüssen aus dem Luzerner Staatsarchiv. I. Serie. Luzern, G. F., 1922. In-8°, IV-12 p., 50 pl. 30 fr.

104. FLASDIECK (H.). Forschungen zur Frühzeit der neuenglischen Schriftsprache. Teil. I. Halle, Niemeyer, 1922. In-8°. (Studien zur englischen Philologie. 65.) 20 m.

105. FLEURY (Bernard). Le couvent des Cordeliers de Fribourg au moyen âge. Fribourg, impr. de l'Œuvre de saint Paul, 1922. In-8°, II-90 p., 1 pl. (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*.)

106. FRIEDENSBURG (Ferdinand). Die Symbolik der Mittelaltermünzen, Teil. 2, 3. Berlin, Weidmann, 1922. In-8°, fig. et pl.

107. FRIEDLÄNDER (Max J.). Der Holzschnitt. 2. Aufl. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1921. In-8°, v-229 p., fig. et pl. (Handbücher der staatl. Museen zu Berlin, 16.) 16 m.

108. FRIEDRICH (Bernhard). Die Judenverfolgungen des Mittelalters und ihre Ursachen. München, J. F. Lehmann, 1922. In-8°, 11 p.

109. FRIS (Victor). Bibliographie de l'histoire de Gand, depuis l'an 1500 jusqu'en 1850. Répertoire méthodique et raisonné des écrits anciens et récents concernant la ville de Gand dans les temps modernes. Gand, A. De Tavernier, 1921. In-8°, 258 p. (Publications extraordinaires de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 3.) 7 fr.

110. GALIMBERTI (Alice). Dante nel pensiero inglese. Firenze, Le Monnier, 1922. In-16, 6 pl. 16 l.

111. GARAUD (Marcel). Le Viage ou le Retour du vieux coutumier de Poitou (1417). Contribution à l'histoire du droit d'aïnesse. Poitiers, 1922. In-8°, 44 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. V (1921), p. 747-786.)

112. Garçon (Le) et l'aveugle. Jeu du XIII^e siècle, édité par Mario Roques. 2^e édition revue. Paris, Champion, 1921. In-16, vii-18 p. (Les Classiques français du moyen âge. 5.) 1 fr. 50.

113. GARDNER (Samuel). A guide to English Gothic architecture. New York, Macmillan, 1922. In-4^o. xii-228 p., ill. 5 sh. 25.

114. GARRISON (F. H.). An introduction to the history of medicine, with medical chronology, suggestions for study and bibliographic data. 3^e ed. enlarged. Philadelphie, Saunders, 1922. In-8^o, vii-942 p., 9 sh.

115. GASQUET (Card. Fr. A.). Monastic life in the Middle Ages. London, Bell, 1922. In-16, 349 p. 11 fr. 40.

116. GAUCHET (R.). L'église de Saint-Jean-Baptiste, ancienne prieurale bénédictine de Château-Gontier. Château-Gontier, impr. Leclerc, 1922. In-4^o, 70 p., ill.

117. GAUDY (Adolf). Die kirchlichen Baudenkmäler der Schweiz. (Band I :) Graubünden. Zurich, E. Waldmann (1921). In-4^o, iv-300 p., fig. 45 fr.

118. GEFFCKEN (Joh.). Religiöse Strömungen im 1. Jahrhundert n. Chr. Gütersloh, Bertelsmann, 1922. In-8^o, 80 p. (Studien des apologet. Seminars in Wernigerode. 7.) 15 m.

119. GENUARDI (Luigi). Il Comune nel medio evo in Sicilia; contributo alla storia del diritto amministrativo. Palermo, Fiorenza, 1922. In-8^o, 272 p. 20 l.

120. GÉROLD (Théodore). Le manuscrit de Bayeux. Texte et musique d'un recueil de chansons du xv^e siècle. Strasbourg, impr. strasbourgeoise, 1922. In-8^o, lv-128 p. 15 fr.

121. GERSTFELDT (Olga von) et STEINMANN (Ernst). Pilgerfahrten in Italien. 4. Aufl. Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1922. In-8^o, xxiv-481 p., pl.

122. GERULLIS (Georg). Die altpreussischen Ortsnamen gesammelt und sprachlich behandelt. Berlin, Vereinigung wissenschaftlicher Verleger, 1922, In-8^o, v-286 p. 75 m.

123. GIAFFERRI (P.-L. de). L'histoire du costume féminin français en 10 albums (1073-1870). Paris, éditions Nilsson, 1922. In-fol., texte et pl. Prix de souscription, 250 p. : 25 fr. chaque album.

124. GILSON (Étienne). Études de philosophie médiévale. Strasbourg, impr. strasbourgeoise, 1922. In-8^o, vii-292 p. 13 fr. 50.

125. GILSON (Étienne). La philosophie au moyen âge. Paris, Payot, 1922. 2 vol. in-16. (Collection Payot. 25-26.) 4 fr. le vol.

126. GIOVANNI (Ettore DE). Albori di vita domenicana a Piacenza (secolo XIII). Piacenza, tip. Piacentina, 1921. In-8°, 19 p. (Piccola Biblioteca storica piacentina. 1.)

127. GLÜCK (Heinrich). Probleme des Wölbungsbaues. I : Die Bäder Konstantinopels aufgenommen, beschrieben und hist. erläutert. Wien, Halm und Goldmann, 1921. In-4°, 176 p., fig. (Arbeiten des kunsthistorischen Instituts der Universität Wien. 12.)

128. GÖTZE (Alfred). Proben hoch- und niederdeutscher Mundarten. Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1922. In-8°, 110 p. (Kleine Texte für Vorlesungen u. Übungen. 146.) 16 m.

129. GOVER (J. E. B.). The place names of Middlesex; including those parts of the county of London formerly contained within the boundaries of the old county. London, Longmans, Green, 1922. In-8°, xvi-114 p.

130. GRAESSE (J. G. T.). Trésor de livres rares et précieux ou Nouveau dictionnaire bibliographique... (Helioplandruck.) Berlin, J. Altmann, 1922. In-4°. (Complet en 8 vol.) T. I et II. 2,700 m.

131. Grandes Chroniques (Les) de France, publiées par Jules Viard. T. II : De Clotaire II à Pépin le Bref. Paris, Société de l'histoire de France, 1922. In-8°, xxxviii-268 p.

132. GRÉGOIRE de Tours. Auswahl aus den Werken, herausgegeben von H. Morf. Heidelberg, Winter, 1922. In-8°, viii-69 p. (Sammlung vulgärlateinischer Texte. 6.)

133. GRÖBER (Karl). Schwäbische Skulptur der Spätgotik. München, Riehn und Reusch, 1922. In-4°. viii-96 p., fig. (Sammelbände zur Geschichte der Kunst und des Kunstgewerbes. 2.) 50 m.

134. GROSIDIER DE MATONS (Marcel). Catalogue des actes des comtes de Bar de 1022 à 1239. Paris, Picard, 1922. In-8°, 172 p. 7 fr. 50.

135. GROSIDIER DE MATONS (Marcel). Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301). Paris, Picard, 1922. In-8°, viii-744 p. 20 fr.

136. GROSS (Joh.). Biographisch-literarisches Lexikon der deutschen Dichter und Schriftsteller vom 9. bis zum 20. Jahrhundert. Nach den besten Quellen. Leipzig, O. Hillmann, 1922. In-8°, iv-287 p. 45 m.

137. GRUAZ (Julien). Le trésor d'Hermenches et les temps carolingiens. Lausanne, impr. de la Soc. suisse de publicité, 1922. In-8°, iv-20 p., fig. (Tirage à part.)

138. Gudrun, poema epico tedesco del secolo XIII. Introduzione, grammatica, testo, commento e dizionario per cura di Luigi Filippi. Bologna, tip. Azzoguidi, 1922. In-8°, 159 p. 15 l.

139. GÜDEMANN (M.). Jüdische Kulturgeschichte im Mittelalter. (Juden in Deutschland der 14 u. 15 Jh.) Berlin, Klat-Verlag, 1922. In-8°, 252 p. 60 m.

140. GUERNES de Pont-Sainte-Maxence. La vie de saint Thomas le Martyr, poème historique du XII^e siècle (1172-1174), publié par E. Walberg. Lund, Gleerup, 1922. In-8°, CLXXX-386 p. (Skrifter utgivna av kungl. humanistika vetenskapssamfundet i Lund, V.)

141. GUERRAZZI (Gian Francesco). Pier de' Crescenzi (1233-1321). Pisa, tip. Nistri, 1921. In-16, 33 p.

142. GUIGNEBERT (Charles). Le christianisme médiéval et moderne. Paris, Flammarion, 1922. In-18. 324 p. (Bibliothèque de philosophie scientifique.) 7 fr. 50.

143. GUILLAUME de Lorris et JEAN de Meun. Le roman de la rose, publié par Ernest Langlois. T. III. Paris, É. Champion, 1922. In-8°. (Société des anciens textes.) 18 fr.

144. GUILLAUME de Lorris. Der Roman von der Rose. Uebersetzung von H. Fähmann und Joseph Gregor. Erl. Text von Emil Winkler. Die Tafeln sind Wiedergaben aus der Nationalbibliothek Cod. 2592. Wien, Museion, E. Strache, 1921. In-4°, XII-56 p., 8 pl. (Museion. 1.) 1,000 m.

145. GUILLAUME de Newburgh. Selections from « Historia rerum Anglicarum » edited by Charles Johnson. New York, Macmillan, 1922. In-8°, 63 p. (Texts for students, 12.) 45 c.

146. GURLITT (Cornelius). Das Zisterzienser-Kloster Altenzella in Sachsen. Eine baugeschichtliche Studie. Dresden, Meinhold, 1922. In-4°, 82 p., fig. (Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler in Sachsen.) 30 m.

147. GUY (Lucien). Bonneville et le Faucigny à travers les siècles, des origines à l'annexion. Annecy, impr. commerciale, 1922. In-8°, 142 p.

148. HAEBLER (Konrad). Typenrepertorium der Wiegendrucke. Leipzig, O. Harrassowitz, 1922. In-8°, XII-196 p., pl. (Sammlung bibliothekswissenschaftl. Arbeiten. 39.)

149. HAMPE (Karl). Mittelalterliche Geschichte. Gotha, Perthes, 1922. In-8°, VIII-150 p. (Wissenschaftliche Forschungsberichte. 1. Reihe, 1914-1920, 7.) 20 m.

150. HANNEZO (J.). Chézery, son abbaye et sa vallée. Belley, impr. Chaduc, 1921. In-8°, 145 p., ill. (Extrait de *Le Bugey*.)

151. HARRISSE (H.). Bibliotheca americana vetustissima. A description of works relating to America between the years 1492-1551. [Réim-

pression.] Paris, Maisonneuve, 1922. In-8°, LIX-519 p., et Additions, XL-199 p. 240 et 100 fr.

152. HARTUNG (Fritz). Deutsche Verfassungsgeschichte vom 15. Jahrhundert bis zur Gegenwart. 2. verb. Aufl. Leipzig, B. G. Teubner, 1922. In-4°, VI-205 p. (Grundriss der Geschichtswissenschaft. II, 4.) 48 m.

153. HAUVETTE (Henri). Études sur la Divine Comédie. La composition du poème et son rayonnement. Paris, Champion, 1922. In-16, XV-239 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance. 12.)

154. HEINRICH TAUBE von Selbach (Heinricus Surdus). Die Chronik mit den von ihm verfassten Biographien Eichstätter Bischöfe, herausgegeben von Harry Bresslau. Berlin, Weidmann, 1922. In-8°, LXXVII-167 p. (Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum Germanicarum. Nova series 1.) 150 m.

155. HESSEN (Johannes). Augustinische und thomistische Erkenntnislehre. Eine Untersuchung über die Stellung des hl. Thomas von Aquin zur Augustinischen Erkenntnislehre. Paderborn, Schöningh, 1921. In-8°, 71 p. 24 m.

156. HEUSLER (Andreas). Ueber die Balladendichtung des Spätmittelalters namentlich im skandinavischen Norden. Heidelberg. C. Winter, 1922. In-8°, paginé 16-31.

157. Histoire littéraire de la France. Ouvrage commencé par les religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut. (Académie des inscriptions et belles-lettres.) T. XXXV : Suite du XIV^e siècle. Paris, Impr. nationale, 1921. In-4°, XXXV-664 p.

158. History (A) of Northumberland, issued under the direction of the Northumberland County history Committee. London, Simpkin, 1922. In-fol., 520 p. 42 sh.

159. HOFFMANN (Paul Th.). Der mittelalterliche Mensch, gesehen aus Welt und Umwelt Notkers des Deutschen. Gotha, Perthes, 1922. In-8°, VIII-356 p. 40 m.

160. HOPPELER (Robert). Das Kollegiatstift S. Peter in Embrach. Teile 1 u. 2. Zurich, 1921-1922. In-4°, pl. (Mitteilungen der antiquar. Gesellschaft in Zürich. 29, I-II.) 12 fr.

161. HUON LE ROY. Le Vair Palefroi. Fabliau édité par Arthur Langfors. 2^e édition. Paris, É. Champion, 1922. In-8°, XIV-68 p. (Classiques français du moyen âge, n° 8.) 3 fr. 50.

162. HURE (Augusta). Le Sénonais préhistorique. Sens. Duchemin, 1921. In-8°, v-555 p., fig. 30 fr.

163. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Bouches-du-Rhône. Archives civiles. Série B, t. III. Fonds du parlement de Provence. Lettres royaux (1366-1660). Articles n° B : 3313 à 3359. Introduction signée : Raoul Busquet. Marseille, Archives départementales, 1919. Gr. in-4°, xxii-381 p.
164. IVARS CARDONA (Andreu). Dos creuades Valenciano-malorquines a les costes de Berberia. Valence, impr. Olmos i Lujan, 1921. In-8°, cxxxii-176 p.
165. IWAND (Käthe). Die Schlüsse der mittelhochdeutschen Epen. Berlin, E. Ebering, 1922. In-8°, 171 p. (Germanische Studien 16.) 48 m.
166. JACKSON (T. G.). The Renaissance of Roman Architecture. Part. 2 : England. Cambridge, Univ. press, 1922. In-8°, xii-228 p., fig. et pl. 42 sh.
167. JACOB (Karl). Quellenkunde der deutschen Geschichte im Mittelalter (bis 1400). 3. Aufl. Bd. 1. Berlin, 1922. In-8°, 124 p. (Sammlung Götschen, 279.) 72 m.
168. JALLA (Jean). Histoire des Vaudois des Alpes. Paris, Fischbacher, 1922. In-8°, ill. 10 fr.
169. *JAMES (Montague Rhodes). John Rylands Library, Manchester. A descriptive Catalogue of the Latin manuscripts. Manchester, Univ. press, 1922. 2 vol. in-fol., dont 1 vol. de pl. 84 sh.
170. JANSE (Olov Robert). Le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne. Études précédées d'un mémoire sur les soldi romains et byzantins trouvés en Suède. Orléans, Pigelet, 1922. In-8°, xxiv-259 p., fig.
171. JEAN XXII. Lettres communes. Introduction par G. Mollat. Paris, de Boccard, 1922. Gr. in-4°, 152 p. 35 fr.
172. JECKLIN (Fritz). Lande und Leute des Unterengadins und Vintschgaus im 14. Jahrhundert. Chur, Sprecher et Eggerling, 1922. In-8°, iv-xvi-107 p., 1 pl. 4 fr. 50.
173. JENKINS (Claude). The monastic chronicler and the early school of St. Albans : a lecture. London, S. P. C. K., 1922. In-8°, 98 p. 3 sh. 6 d.
174. JENKINSON (Hilary). A manual of archive administration : including the problems of war archives and archive making. London, Milford, 1922. In-8°, 262 p. (Economic and social history of the World War : British series.) 10 s. 6 d.
175. JENTE (Richard). Die mythologischen Ausdrücke im altenglischen Wortschatz. Eine kultur-etymol. Untersuchung. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, xx-344 p. (Anglistische Forschungen. 56.) 50 m.

176. JOCELIN of Brakelond, monk of St. Edmundsbury. Chronicle : a picture of monastic and social life in the 12th century. Newly transl. and edit. by L. C. Jane. Introduction by Cardinal Gasquet. London, Chatto, 1922. In-18, 291 p. 5 sh.

177. JOHNSON (A. H.). History of the worshipful Company of the Drapers of London. London. Milford, 1922. 5 vol. in-4°. 105 sh.

178. JORGA (N.), BALS (G.). L'art roumain. Paris, E. de Boccard, 1922. In-4°, 416 p., ill. 125 fr.

179. JULIAN (Camille). De la Gaule à la France, nos origines historiques. Paris, Hachette, 1922. In-8°, 256 p. (Petite bibliothèque d'histoire.) 8 fr.

180. KALKOFF (Paul). Der Wormser Reichstag von 1521. Biographische und quellenkritische Studien zur Reformationsgeschichte. München, R. Oldenbourg, 1922. In-8°, x-436 p., 2 pl. 85 m.

181. KAUFMANN (Carl Maria). Die heilige Stadt der Wüste. Unsere Entdeckungen, Grabungen und Funde in der altchristlichen Menasstadt... Kempten, G. Kösel und F. Pustet, 1921. In-4°, ix-223 p., pl. 37 m. 50.

182. KENDRICK (A. F.). The cathedral church of Lincoln : a history and description of its fabric and a list of the bishops. London, Bell, 1922. In-8°, 152 p., ill. 2 sh.

183. KJELLMAN (Hilding). La deuxième collection anglo-normande des Miracles de la sainte Vierge et son original latin. Paris, Champion, 1922. In-8°, CXXXI-368 p. 40 fr.

184. KNÖTEL (Paul). Bürgerliche Heraldik. 3. Aufl. Breslau, W. John, 1922. In-8°, vii-39 p. 15 m.

185. KÖEBNER (Richard). Die Anfänge des Gemeinwesens der Stadt Köln. Zur Entstehung und ältesten Geschichte des deutschen Städtewesens. Bonn, P. Hanstein, 1922. In-4°, xxiv-606 p., pl. 100 m.

186. KÖLLER (Ludwig). Das Benediktinerstift Göttweig in Niederösterreich. Wien, Hölzel, 1922. In-8°, 16 p., pl. (Österreichische Kunstbücher. 26.) 12 m.

187. KÖMSTEDT (Rudolf). Die Anfänge der Gotik in Deutschland. Leipzig, Seemann (1922). In-8°, 12 p., fig. (Bibliothek der Kunstgeschichte. 28.) 100 m.

188. Konrad Witz. 30 Tafel mit Einführung von Hans Graber. Basel, B. Schwabe, 1921. In-4°, 36 p., 30 pl. 150 m.

189. KRAELITZ (Friedrich). Osmanische Urkunden in türkischer Sprache aus der 2. Hälfte des 15. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur

osmanischen Diplomatiek. Wien, Hölder, 1922. In-8°, 111 p., 14 pl. (Akad. der Wiss. in Wien. Phil.-hist. Klasse. Sitzungsberichte 197, III.) 80 m.

190. KRAMERS (J. H.). Over de geschiedschrijving bij de Osmaansche Turken. Rede... Leiden, E. J. Brill, 1922. In-8°, iv-20 p. 0 fl. 60.

191. KRANECK (Heinrich). Die alten Ritterburgen und Bergschlösser in Hohen-Rhätien. Chur, F. Schuler, 1921. In-8°, 72 p., pl. 8 fr. 50.

192. KREBS (Engelbert). Alte Freiburger Bürgerfamilien. Ein stadtschichtlicher Vortrag. Freiburg i Br., Herder, 1922. In-8°, VIII-44 p. 16 m.

193. KROHN (Kaarlo). Skandinavisk Mytology. Helsingfors, 1922. In-8°, 228 p. 40 m.

194. KÜHNEL (Ernst). Miniaturmalerei im islamischen Orient. Berlin, Cassirer, 1922. In-8°, VII-68-154 p., ill. (Die Kunst des Ostens. 7.) 220 m.

195. KÜMPEL (C.). Die Steinburg bei Römhild als ältester keltischer Kultplatz und grösste germanische Völkerburg. I. Leipzig, Seemann, 1922. In-4°, 32 p., fig. 20 m.

196. LAGUERENNE (Henri DE). Au pays Saint-Amandois. 1^{re} série. Paris, É. Champion, 1921. In-8°, 140 p.

197. Lai (le) de Guingamor. Le Lai de Tydorel (XII. Jahrh.). Berlin, Weidmann, 1922. In-8°, IX-84 p. (Romanische Texte zum Gebrauch für Vorlesungen und Uebungen. 6.) 24 m.

198. LA MONNERAYE (Jean DE). Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIII^e siècle. Paris, libr. du Recueil Sirey, 1922. In-8°, 152 p. (Extrait de la *Revue historique de droit français*, t. LXV-LXVI.)

199. LANOE-VILLÈNE. Les sources de la symbolique chrétienne. Paris, Fischbacher, 1921. In-16, 160 p.

200. *Laws (The) of the earliest English kings; ed. and trad. by F. L. Attenborough. New York, Macmillan, 1922. In-8°, XII-256 p. 5 sh.

201. LECHEVREL (Joseph). Folklore du bocage normand. Berceuses, rondes et chansons d'amour. Alençon, Impr. alençonnaise, 1922. In-4°, 20 p. (Conférences de la Société historique et archéologique de l'Orne, 21 mars 1922.)

202. LECLERCQ (Chanoine Aug.). Monographie de l'église Notre-Dame d'Hesdin. Arras, impr. de la Société du Pas-de-Calais, 1922. In-8°, 43 p.

203. LEHMANN (Paul). Mittellateinische Verse in Distinctiones

monasticae et morales vom Anfang des 13. Jahrhunderts. München, 1922. In-8°, 28 p. (Sitzungsberichte der bayer. Akad. der Wissenschaften. Philos.-philol. u. hist. Klasse. 1922. Abh. II.) 10 m.

204. LEMAITRE (Henri). La nouvelle loi belge sur les bibliothèques publiques. Paris, Champion, 1922. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques*, 1922.)

205. LEO (Ulrich). Studien zu Rutebeuf. Halle, Niemeyer, 1922. In-8°. XII-152 p. (Zeitschrift für rom. Philologie. Beiheft 67.) 70 m.

206. LEROUX (Louis). Monographie générale du canton d'Argueil (Seine-Inférieure). Paris, Ficker, 1922. In-8°. 5 fr.

207. LESNE (Émile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France. T. II : La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne. Fasc. 1. Les étapes de la sécularisation des biens d'église du VIII^e au X^e siècle. Paris, Desclée, De Brouwer et C^{ie}, 1922. In-8°, IX-295 p. (Mémoires et travaux publiés par les professeurs des Facultés catholiques de Lille. 19.) 20 fr.

208. Liber ordinationum cleri, 1395-1416. Edidit Antonius Podlaha. Fasc. 3 : 1412-1416. Pragae, 1922. In-4°, paginé 177-218. (Editiones archivii et bibliothecae S. F. metropolitani capituli Pragensis. 9.) 20 k.

209. LIBERTINI (Guido). L'indagine archeologica a Catania nel secolo XVI e l'opera di Lorenzo Bolano. Catania, Giannotta, 1922. In-8°, 34 p. 2 l.

210. LINDSAY (W. M.), THOMSON (H. J.). Ancient lore in medieval Latin glossaries. London, Milford, 1922. In-8°, 185 p. (St. Andrew's Univ. publications.) 5 sh.

211. LIPPERT (Woldemar). Das sächsische Hauptstaatsarchiv. Dresden, W. u. B. v. Baensch-Stiftung, 1922. In-8°, 38 p. 6 m.

212. LÖHN (Gabriel M.). Beiträge zur Geschichte des Kölner Dominikanerklosters im Mittelalter. Teil 2. Leipzig, Harrassowitz, 1922. In-8°, v-376 p. (Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland. 16-17.) 120 m.

213. *LONGNON (Auguste). La formation de l'unité française. Leçons professées au Collège de France en 1888-1890, publiées par H.-F. Delaborde, avec préface par C. Jullian. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, XII-460 p. 20 fr.

214. LONGNON (Auguste). Les noms de lieu de la France. Publié par P. Marichal et Léon Mirot. Fasc. 2. (Noms de lieu d'origine saxonne, burgonde, wisigothique, franque, scandinave, bretonne et basque.) Paris, Champion, 1922. In-8°, p. 177 à 335.

215. LOT (Ferdinand). Conjectures démographiques sur la France au

- ix^e siècle. Paris, Champion, 1921. In-8°, 61 p. (Extrait du *Moyen-Age*, 2^e série, t. XXIII.)
216. LUECKEN (Gottfried von). Die Anfänge der burgundischen Schule. Ein Beitrag zum Aufleben der Antike in der Baukunst des 12. Jh. Basel, B. Schwabe, 1922. In-4°, 47 p., 16 pl. 25 m.
217. LUZ (W. A.). Holzfiguren der deutschen Gotik. Leipzig, E. A. Seemann, 1922. In-8°, 12 p., 20 fig. (Bibliothek der Kunstgeschichte. 18.) 10 m.
218. MACMICHAEL (Harold Alfred). A history of the Arabs in the Sudan; and some account of the people who preceded them and of the tribes in habiting Darfur. New York, Macmillan, 1922. 2 vol. in-8°, pl. 30 sh.
219. *MADAN (Falconer), CRASTER (H. H. E.). A summary catalogue of Western manuscripts in the Bodleian library at Oxford. Vol. II, part. 1 (nos 1-3490). Oxford, the Clarendon press, 1922. In-8°, xx-655 p.
220. MAGRATH (John Richard). The Queens College. Vol. I (1341-1646), xxxiv-360 p.; vol. II (1646-1877), xiv-440 p., pl. Oxford University press, 1922. 2 vol. in-8°.
221. MANDONNET (Pierre), DESTREZ (J.). Bibliographie thomiste. Le Sanchoir, Kain, 1921. In-8°, xxi-116 p. 9 fr.
222. MANGOLDT-GAUDLITZ (Hans von). Die Reiterei in den germanischen und fränkischen Heeren bis zum Ausgang der deutschen Karolinger. Berlin, Weidmann, 1922. In-8°, viii-99 p. (Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgeschichte. 4.) 45 m.
223. Manuale scholarium; an original account of life in the mediaeval university, transl. from the Latin by Robert Francis Seybolt. Cambridge, Mass., Harvard Univ. press, 1922. In-8°, 122 p. 1 d. 50.
224. MARTIN (Olivier). Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. T. I. Paris, E. Leroux, 1922. In-8°. (Bibliothèque de l'Institut d'histoire... de la ville de Paris.) 30 fr.
225. MARTIN-CHABOT (E.). Contribution à l'histoire de la famille Colonna de Rome dans ses rapports avec la France. Paris, 1921. In-8°, 56 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1920.)
226. MEISTER (Aloys). Deutsche Verfassungsgeschichte von den Anfängen bis ins 15. Jahrhundert. 3. Aufl. Leipzig, Teubner, 1922. In-4°, iv-196 p. (Grundriss der Geschichtswissenschaft. II, 3.) 48 m.
227. Miscellanea dantesca. (Supplemento nos 19-21 del Giornale storico della letteratura italiana.) Torino, Chiantore, 1922. In-8, 580 p., fig. 70 l.

228. MOREAU-NÉLATON (Étienne). Du Laonnais à la Brie. Paris, Gazette des beaux-arts, 1921. In-4°, 56 p. et 48 pl. (Les trésors d'art de la France meurtrie. Recueil publié sous la direction d'André Michel.)

229. NONNENMACHER (E.). Praktisches Lehrbuch der altfranzösischen Sprache. 2. Aufl. Leipzig, Hartleben, 1922. In-8°, VIII-182 p. (A. Hartlebens Bibliothek der Sprachenkunde. Teil 61.)

230. NORDEN (Eduard). Die germanische Urgeschichte in Tacitus Germania. 2. [Anast.] Abdr. mit Ergänzungen. Leipzig, Teubner, 1922. In-8°, XII-521 p. 120 m.

231. NOWAK (Anton). Eger und das Egerland. Reichenberg, F. Krauss, 1922. In-8°, 16 p., fig. (Sudeten deutsche Heimatgaue. 14.)

232. ORSI (Paolo). Bibliografia siciliana archeologica, numismatica, artistica e storica dal 1915 al 1921. In-8°, 16 p. (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale.*) 1 l.

233. Palaeographia latina, edited by W. M. Lindsay. Part I. Oxford, University press, 1922. In-8°, 66 p., pl. (St. Andrews University publications. 14.)

234. PARISOT (Robert). Histoire de Lorraine. T. II : De 1552 à 1789. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, VI-347 p., pl. 12 fr.

235. PASSAVANT (J.-D.). Le peintre-graveur, contenant l'histoire de la gravure sur bois, sur métal et au burin, jusque vers la fin du XVI^e siècle... Anast. Neudruck. Leipzig, R. Weizel. 6 vol. in-8°. 900 m.

236. PAUPHILET (Albert). Études sur la Queste del Saint-Graal attribuées à Gautier Map. Paris, E. Champion, 1922. In-8°, XXXV-207 p. 20 fr.

237. PELZER (Mgr Auguste). Les cinquante et un articles de Guillaume Occam censurés, en Avignon, en 1326. Louvain, 1922. In-8°, p. 240-270. (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique.* 18.)

238. PETER (Hugo). Die Entstehung des Herzogtums Eisenach. Eisenach, H. Kahle, 1921. In-8°, 31 p. (Beiträge zur Geschichte Eisenachs. 26.) 4 m.

239. PETERS (C. H.). Oud-Groningen, stad en lande... 'S-Gravenhage, Mouton, 1922. In-fol., x-386 p., fig. 21 fl.

240. PETTER (P. W.). The story of the Pilgrim preachers and their message. London, Marshall bros, 1922. In-8°, 132 p. 2 s. 6 d.

241. PFLEGER (L.). Beiträge zur Geschichte des katechetischen Unterrichts im Elsass im Mittelalter. Strasbourg, Leroux, 1922. In-8°, 24 p.

242. PESCE (Ambrogio). Sulle relazioni tra la repubblica di Genova e Filippo Maria Visconti dal 1435 al 1447. Vol. I : dal 1435 al 1438. Pavia, tip. Artigianelli, 1921. In-8°, 277 p. (Biblioteca della Società storica subalpina. 88.)
243. PINSSEAU (Pierre). Gien sous l'ancien régime et la Révolution. Paris, Houzé, 1922. In-8°, 316 p., 1 pl. 16 fr.
244. PROTAT (Georges). Archéologie et Moralités typographiques. Mâcon, 1922. In-8°, 16 p.
245. PIRAMUS et TISBÉ, poème du XII^e siècle, édité par C. de Boer. Paris, Champion, 1922. In-8°, XII-52 p. (Classiques français du moyen âge, 26.) 3 fr.
246. Plaintes de la Vierge en anglo-français (XIII^e et XIV^e siècles), publiées, avec une introduction et un glossaire, par F.-J. Tanqueray. Paris, É. Champion, 1922. In-8°, 180 p. 10 fr.
247. POLLEN (J. Hungerford). Sources for the history of roman Catholics in England, Ireland and Scotland. London, Murray, 1921. In-8°, 47 p. 2 fr.
248. PORÉE (Ch.). Note sur Pélerin Latinier, premier sénéchal de Beaucaire (1226-1238). Paris, Champion, 1921. In-8°, 14 p. (Extrait du *Moyen-Age*, 2^e série, t. XXIII.)
249. POUX (Joseph). La cité de Carcassonne, histoire et description. Les origines jusqu'à l'avènement des comtes de la maison de Barcelone (1067). Toulouse, Privat, 1922. In-4°, XXI-336 p., pl. 30 fr.
250. PULITI (Ugo). I porti di Ravenna dall' antichità ad oggi; cenno storico. Ravenna, Soc. tip. ed. ravennate, 1921. In-4°, 34 p., ill.
251. PYNE (Zoë Kendrick). Giovanni Pierluigi da Palestrina, his life and times. London, Lane, 1922. In-8°, 257 p. 7 s. 6 d.
252. Raccoltà di monete dell' Italia meridionale dal VII al XIX secolo. [Catalogo] a cura di P. et P. Santamaria. Perugia, tip. Bartelli, 1921. In-8°, 73 p., pl.
253. RAGAZZINI (Vittorio). Modigliana e i conti Guidi in un lodo arbitrale del secolo XIII (dall' archivio Guidi di Bagno). Modigliana, L. Matteucci, 1921. In-8°, 112 p., pl.
254. RASCHL (Thiemo), SHELLI (Richard). Das Benediktinerstift St. Paul in Kärnten. Wien, Hölzcell, 1922. In-8°, 20 p., pl. (Österreichische Kunstbücher. 27.) 12 m.
255. RAY (L.). Épisodes des XIV^e et XV^e siècles dans la région de Ricey. Troyes, Grande impr., 1922. In-8°, 22 p.
256. *Registres du Conseil de Genève, publiés par la Société d'his-

toire et d'archéologie de Genève. T. VIII (du 28 octobre 1514 au 30 juin 1520). Genève, 1922. In-4°, vii-622 p.

257. REINACH (Salomon). Répertoire des peintures du moyen âge et de la Renaissance (1280-1580). T. V. Paris, E. Leroux, 1922. In-8°, fig. 20 fr.

258. Revue belge de philologie et d'histoire. Recueil trimestriel publié par la Société pour le progrès des études philologiques et historiques (président : M. H. Pirenne). Année I, fasc. I. Bruxelles, R. Sand, 1922. In-8°. (Abonnement : 30 fr.; 35 fr. pour l'étranger.)

259. RIETSTAP (J.-B.). Armorial général. Supplément (2^e série), par V.-H. Rolland. Fasc. 21 et 22. La Haye, M. Nijhoff, 1921. 2 fasc. in-8°.

260. RITTER (Gerhard). Marsilius von Inghen und die okkamistische Schule in Deutschland. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, 210 p. (Studien zur Spätscholastik. 1.)

261. ROBERT (Gaston). La seigneurie de l'Hôtel-Dieu de Reims. I : Gomont, Quatre-Champs, Cauroy-lès-Hermonville. Reims, Michaud, 1921. In-8°, 126 p.

262. ROBINSON (J. Armitage). Somerset historical essays. London, Milford, 1922. In-8°, 166 p. 10 s. 6 d.

263. ROCAL (Georges). Les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord. Paris, É. Champion, 1922. In-12, 220 p. 6 fr. 75.

264. RODOCANACHI (P.). Histoire de Rome de 1354 à 1471. L'antagonisme entre les Romains et le Saint-Siège. Paris, Picard, 1922. In-8°, viii-520 p. 20 fr.

265. ROQUES (Mario). Sur deux particularités métriques de la Vie de saint Grégoire en ancien français. Paris, É. Champion, 1922. In-8°, 26 p. 2 fr.

266. ROUCHON (G.). Listes des protestants de Clermont (Auvergne), 1567-1574. Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis, 1921. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue d'Auvergne*.)

267. ROUQUETTE (Abbé J.). Histoire du diocèse de Maguelone. Mende, impr. H. Chaptal, 1921. In-8°, xxxi-80 p. 5 fr.

268. ROUSSEL (Jules). Atlas monumental de la France. La Normandie. Cinq cartes et légendes archéologiques. Paris, Laurens, 1922. In-fol. 6 fr.

269. RUYSBROECK L'ADMIRABLE. Œuvres, traduites du flamand par les Bénédictins de Saint-Paul de Wisques. I. Le Miroir du salut éternel. Le livre des sept clôtures. Les sept degrés de l'échelle d'amour spirituel. II. Le livre du royaume des amants de Dieu. Le livre de la

plus haute vérité. III. L'ornement des noces spirituelles. Bruxelles, Vromant, 1921. 3 vol. in-16. 17 fr. chacun.

270. SAINSBURY (Eth. B.). A calendar of the Court minutes of the East India Company (1660-1663). London, Milford, 1922. In-16, 447 p. 22 fr. 50.

271. SALIN (Édouard). Le cimetière barbare de Lézéville. Paris, Berger-Levrault, 1922. In-4°, VIII-148 p., fig. et pl. 50 fr.

272. SANDER (Paul), SPANGENBERG (Hans). Urkunden zur Geschichte der Territorialverfassung. Heft 2. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1922. In-8°, VIII-44 p. (Ausgewählte Urkunden zur deut. Verfassung u. Wirtschaftsgeschichte, II, 2.) 18 m.

273. SANTANGELO (S.). Dante e i trovatori provenzali. Catania, Giannotta, 1922. In-8°, 284 p. 10 l.

274. SCHLUMBERGER (Gustave). Récits de Byzance et des croisades. 2^e série. Paris, Plon-Nourrit, 1922. In-16, x-230 p. 7 fr.

275. SCHMIDT (Adolf). Büchereinbände aus dem XIV.-XIX. Jahrhundert in der Landesbibliothek zu Darmstadt ausgew. und beschrieben. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1921. In-fol., 41 p., 101 pl. 2,000 m.

276. SCHMIDT (Robert). Das romanische Kunstgewerbe in Deutschland. Leipzig, E. A. Seemann, 1922. In-8°, 12 p., 20 fig. (Bibliothek der Kunstgeschichte. 16.) 10 m.

277. SCHNEIDER (Artur). Die Erkenntnislehre bis Beginn der Scholastik. Fulda, Actiendruckerei, 1921. In-8°, x-71 p. 12 m.

278. SCHOLZ (Wilhelm von). Das Schloss in Würzburg. Berlin, Velhagen u. Klasing, 1922. In-4°, 16 p., fig. (Extrait de *Velhagen u. Klasings Monatshefte*, 36, I.) 4 m.

279. SCHRAMM (Percy), LUTTEROTH (Ascan W.). Verzeichnis gedruckter Quellen zur Geschichte Hamburgischer Familien unter Berücksichtigung der näheren Umgebung Hamburgs. Hamburg, Zentralstelle für niedersächs. Familiengeschichte, 1921. In-8°, xv-136 p. 50 m.

280. SCHUCHARDT (Hugo). Zur Kenntnis des Baskischen von Sara (Labourd). Berlin, Vereinigung wissensch. Verleger, 1922. In-4°, 39 p. (Abhandl. der preuss. Akademie. Phil.-hist. Klasse, 1922, I.) 10 m.

281. SCHULTZ (Franz). Steinmar in Strassburger Münster. Ein Beitrag zur Geschichte des Naturalismus im 13. Jh. Berlin, Vereinigung wiss. Verleger, 1922. In-4°, 15 p. (Schriften der Strassburger wissensch. Gesellschaft im Heidelberg. N. F. 6.) 15 m.

282. SCHULTZE-GALLERA (S. von). Die Juden zu Halle im Mittelal-

ter. Ein Beitrag zur Geschichte und Topographie Halles. Halle, Karas, 1922. In-8°, 65 p. 25 m.

283. SCHWERIN (Claudius von). Einführung in das Studium der germanischen Rechtsgeschichte und ihrer Teilgebiete. Freiburg, J. Boltze, 1922. In-8°, 189 p., fig. 50 m.

284. SEBASTIANO (Isidoro). Un illustre abruzzese dimenticato, ossia Nicola Andrea o d'Andrea da Chieti, sommo canonista del sec. XIV, canonico teatino ed eletto vescovo aprutino. Teramo, tip. La Fiorita, 1921. In-8°, 8 p.

285. SERGEANT (Ph. W.). The cathedral church of Winchester : a description of its fabric and a brief history of the episcopal see. London, Bell, 1922. In-8°, 136 p., ill. 2 sh.

286. SERRA (Luigi). Itinerario artistico delle Marche. Roma, Alfieri e Lacroix, 1922. In-16, 132 p., pl. 15 l.

287. SETTERWALL (Kristian). Svensk historisk bibliografi, 1921. Stockholm, Fritze, 1922. In-8°, 40 p.

288. SEYDEL (Paul). Die Kolonisierung des Gebietes zwischen mittlerer Zw. Mulde und Chemnitz-Fluss und der benachbarten Landschaften durch Rheinfranken im 12. Jahrhundert. Limbach, Ulbricht, 1922. In-8°.

289. SHEARS (Fréd.). Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen âge français, XIV^e et XV^e siècles. Paris, É. Champion, 1922. In-8°, 238 p. 16 fr.

290. SIEGL (Karl). Eger im Wandel der Zeit von Tausend Jahren. Eger, Gschibay, 1922. In-8°, 62 p., pl. kc. 9.

291. SILLIB (Rudolf). Zur Geschichte der grossen Heidelberger (Manesseschen) Liederhandschrift und anderen Pfälzer Handschriften. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°, 27 p. (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie d. Wissenschaften. Phil.-hist. Klasse, 1921. Abh. 3.)

292. SINGER (Samuel). Eine Handschrift des Roman de Renart im Berner Staatsarchiv. Bern, G. Grunau, 1922. In-8°, 10 p.

293. SIRÉN (Oswald). Toskanische Maler im XIII. Jahrhundert. (Freie Uebers. aus dem Schwed.) Berlin, Cassirer, 1922. In-8°, 340 p., illustr. 350 m.

294. Skrifter utg. av Institutet för ortsnamnsoch dialektforskning vid Göteborgs högskola. Göteborg, Förl. A. B. Västra Sverige, 1922. In-8°.

295. SMITH (L. M.). Early history of the monastery of Cluny. London, Milford, 1921. In-16, 316 p. 20 fr.

296. SOLMI (A.). Il comune nella storia del diritto. Milano, Soc. editrice libraria, 1922. In-16. 12 l.

297. SOMEREN (J. F. VAN). Pamfletten [van de] Bibliotheek der rijks-universiteit te Utrecht, nietvoor komende in afzonderlijke gedrukte catalogi der verzamelingen in andere openbare Nederl. bibliotheken, beschreven. Deel II. Utrecht, Oosthoek, 1922. In-8°, VIII-146 p. 5 fl. 50.

298. STANOJEVICH (Milivoj Stoyan). Early Jugoslav literature; 1000-1800. New York, Columbia univ. press, 1922. In-8°, 8-91 p. (Columbia univ. Slavonic studies. 1.) 1 sh. 50.

299. STEVENSON (Edward Luther). A description of early maps, originals and facsimiles, 1452-1611; being a part of the permanent wall exhibition of the American geographical Society. New York, the geogr. Society, 1921. In-8°, 20 p. 50 c.

300. STHAMER (Eduard). Die Ueberlieferung der Gesetze Karls von Anjou. Berlin, 1922. In-4°, p. 162-173. (Extrait de *Sitzungsberichte der preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1922, XXII.)

301. STILLMAN (J. M.). Theophrastus Bombastus von Hohenheim, called Paracelsus: his personality and influence as physician, chemist and reformer. London, Open Court, 1922. In-8°. 10 sh.

302. STIMMING (Manfred). Das deutsche Königsgut im XI. und XII. Jahrhundert. Teil I: Die Salierzeit. Berlin, Ebering, 1922. In-8°, XII-128 p. (Historische Studien. 149.) 72 m.

303. Studien zur Spätscholastik I. Heidelberg, C. Winter, 1921. In-8°. (Heidelberger universitätsgeschichtl. Forschungen I. Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Phil.-hist. Klasse, 1921, Abh. 4.)

304. STÜCKELBERG (Ernst). Basler Kirchen Bestehende und eingegangene Gotteshäuser in Stadt und Kanton Basel. B. 4. Basel, Helbing u. Lichtenhahn, 1922. In-8°, IV-107 p. 3 fr.

305. SWEETING (W. D.). The cathedral church of Peterborough. London, Bell, 1922. In-8°, 137 p., ill. 2 sh.

306. TANNER (J. R.). Tudor constitutional documents, 1485-1503: with an historical commentary. Cambridge univ. press, 1922. In-8°, 658 p. 37 sh. 6 d.

307. TEGETHOFF (Ernst). Studien zum Märchentypus von Amor und Psyché. Bonn, K. Schröder, 1922. In-4°, 133 p. (Rheinische Beiträge und Hilfsbücher zur germanischen Philologie und Volkskunde. 4.) 30 m.

308. THOMAS a Kempis. Opera omnia. Ed. M. J. Pohl. Vol. 7 : Tractatum historicorum partem alteram complectens. Freiburg i Br., Herder, 1922. In-8°, vi-621 p. 80 m.
309. THOMAS D'AQUIN (saint). Des mœurs divines (opuscule LXII). Traduction nouvelle par R. Maritain. Paris, libr. de l'Art catholique, 1922. In-16, 48 p. 2 fr.
310. THOMSON (J. Maitland). The public records of Scotland. Glasgow, Mac Lenox Jackson, 1922. In-16, 183 p. 13 fr. 50.
311. TILLEY (A. A.). Medieval France: a companion to French studies. New York, Macmillan, 1922. In-8°. XIX-456 p. 8 d. 50.
312. TOUT (T. F.). France and England; their relations in the Middle Ages and now. London, Longmans, 1922. In-8°, 168 p. 7 sh. 6 d.
313. TROSCHKE (Paul). Der Kampf gegen Bettel und Landstreicherei im nachchristlichen Altertum und in der Geschichte Frankreichs. Postdam, Stiftungsverlag, 1922. In-8°, 48 p. 10 m.
314. TUBERVILLE (Arthur Stanley). Mediaeval heresy and the inquisition. New York. Dutton, 1922. In-8°, vi-264 p. 4 d.
315. UCCELLI (Raffaello). Contributo alla bibliografia della Toscana. Firenze, Seeber, 1922. In-8°, xi-466 p. 70 l.
316. Urkunden und Akten des württembergischen Staatsarchivs. Abt. 1. Württembergische Regesten von 1301 bis 1500: I. Altwürttemberg. Teil 2, Lief. 1. Stuttgart, Kohlhammer, 1922. In-4°, p. 239-270. 30 m.
317. VALLERY-RADOT (Jean). La cathédrale de Bayeux. Paris, Laurens, 1922. In-16, 120 p., illustr. (Petites monographies des grands édifices de la France.) 4 fr. 50.
318. VAN CAUWENBERGH (Étienne). Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge. Louvain, 40, rue de Namur, 1922. In-8°, VIII-244 p. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, 48.)
319. VAN DER ESSEN (Léon). Une institution d'enseignement supérieur sous l'ancien régime : l'Université de Louvain. Bruxelles, Vromant, 1922. In-8°, 175 p., illustr. (Collection Lovanium.) 5 fr.
320. VAN HENCK (Émile H.). Les drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins. Contribution à l'iconographie et à l'histoire des pèlerinages. Anvers, Buschmann, 1922. In-8°. XX-530 p. 100 fr.
321. VAN OVERSTRAETEN. Des principes de la guerre à travers les

âges. Bruxelles, A. Dewit, 1922. 2 vol. in-8°, 392 et 464 p., 41 cartes et plans. 75 fr.

322. VARNHAGEN (Hermann). Die Eroberung Genuas durch die Kaiserlichen unter Prospero Colonna und Pescara im Mai 1522. Neue Bearbeitung. Erlangen, Junge, 1922. In-8°, 16 p. 3 m.

323. Vie (la) de saint Alexis. Texte critique par Gaston Paris. 3^e édition. Paris, É. Champion, 1922. In-8°. 50 p. (Classiques français du moyen âge, n° 4.) 2 fr. 75.

324. Vierteljahrschrift für Wappen-, Siegel- und Familienkunde, hrg. vom Verein « Herold » in Berlin. Jahrg. 1. Heft I. Berlin, Heymann, 1922. In-8°, 32 p. 16 m.

325. VIVIER (Robert). La Grande Ordonnance de février 1351. Les mesures anticorporatives et la liberté du travail. Paris, 1921. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXXXVIII.)

326. VOGT (Friedrich). Französischer und deutscher Nationalgeist im Rolandslied und im Nibelunglied. Marburg, Elwert, 1922. In-8°, 22 p. (Marburger akademische Reden. 50.) 6 m.

327. VOGT (Friedrich). Geschichte der mittelhochdeutschen Literatur. Teil I. 1. Frühmittelhochdeutsche Zeit. Blütezeit. I. Das höfische Epos bis auf Gottfried von Strassburg. 3 umgearb. Aufl. Berlin, Vereinigung wissenschaft. Verleger, 1922. In-8°, x-363 p. (Grundriss der deutschen Literaturgeschichte. 2.) 55 m.

328. VOLBACH (W. F.). Mittelalterliche Elfenbeinarbeiten. Berlin, Wasmuth, 1922. In-4°, XVI-48 p. (Orbis pictus. 11). 120 m.

329. VORAGINE (Jacques DE). La légende de sainte Marie-Madeleine. Traduction nouvelle et littérale d'après les plus authentiques textes latins par Claude Therné. Paris, M. Glomeau, 1922. In-8°, 51 p., pl. 25 fr.

330. Wappenbuch der Stadt Basel. Teil I, 5. Folge, herausg. von W. R. Staehelin. Basel, Helbing und Lichtenhahn [1921]. In-8°, II-VI p., 4 pl. 10 fr.

331. WARTMANN (Wilhelm). Gemälde und Skulpturen, 1430-1530. Schweiz und angrenzende Gebiete. Ausführlicher Katalog der Ausstellung im Zürcher Kunsthaus. Sept.-November 1921. Zurich, Berichtshaus (1921). In-8°, XII-63 p., fig. 5 fr.

332. WATKIN-JONES (Howard). The Holy Spirit in the mediaeval church. London, Epworth, 1922. In-8°, 366 p. 12 sh.

333. WATSON (Foster). Lúis Vives, el gran Valenciano, 1492-1540. (Hispanic notes and monographs.) London, Milford, 1922. In-18, 131 p. 7 s. 6 d.

334. WEBB (E. A.). The records of St. Bartholomew's priory and the church and parish of St. Bartholomew the Great, West Smithfield. London, Milford, 1922. 2 vol. in-8°. 64 sh.
335. WEIBULL (Curt). Lübeck och Skånemarknaden. Studier i Lübecks pundtullsböcker och pundtullskvitton, 1368-1369 och 1398-1400. Lund, Gleerup, 1922. In-8°. 80 p.
336. WEICK (Erhard). Lat. « Cadere » im Französischen. Giessen. 1922. In-8°. II-48 p. (Giessener Beiträge zur roman. Philologie. 8.) 16 m.
337. Wheatley (The) manuscript; a collection of Middle English verse and prose contained in a ms. now in the British Museum. Add. mss. 39574. ed. by Mabel Day. Oxford university press, 1922. In-8°. XXXII-126 p. 13 sh. 50
338. WILDHAGEN (Karl). Das Kalendarium der Handschrift Vitellius E. XVIII (Brit. Mus.). Ein Beitrag zur Chronologie und Hagiologie Altenglands. Halle, M. Niemeyer, 1921. In-8°, paginé 67-118. (Extrait de *Texte und Forsch. zur englischen Kulturgeschichte*. Festgabe F. Liebermann.) 9 m.
339. WINCKELMANN (Otto). Das Fürsorgewesen der Stadt Strassburg vor und nach der Reformation bis zum Ausgang des 16. Jahrhunderts. (2. Teile in 1. Bd.). Leipzig, M. Heinsius Nachf., 1922. In-4°. XVI-301 p. (Quellen u. Forschungen zur Reformationsgeschichte. 5.)
340. WÖRRINGER (Wilhelm). Die altdeutsche Buchillustration. 3. Auflage. München, R. Piper, 1921. In-4°. 152 p. (Klassische Illustratoren. 9.) 80 m.
341. WREDE (Adam). 1388-1798. Geschichte der alten Kölner Universität. Köln, O. Müller, 1921. In-8°, 56 p., 2 pl. 15 m.
342. WULF (Maurice DE). Philosophy and civilization in the Middle Ages. Princeton Univ. press, 1922. In-8°, x-313 p. 3 d.
343. YANICH (Vogeslas), HANKEV (Cyril Patrik). Lives of the Serbian saints. New York, Macmillan, 1921. In-8°. xx-108 p. (Translations of Christian literature series. 7.) 2 sh. 25.
344. ZIMMERLIN (Franz). Die Geistlichen, die Würdenträger und Beamten des Chorherrenstiftes Zofingen bis zur Reformation. Zofingen, 1921. In-8°, IV-23 p.
-

CHRONIQUE ET MÉLANGES

— Par arrêté ministériel, en date du 17 novembre 1922, ont été nommés élèves de première année de l'École des chartes, dans l'ordre de mérite suivant :

- M. 1. LAPEYRE (*André-Gaston-Jacques*), né à Paris le 6 février 1903.
- M^{lle} 2. MAZAURIC (*Lucie-Alix*), née à Anduze (Gard) le 20 août 1900.
- MM. 3. HÉRON DE VILLEFOSSE (*Marie-Henry-Antoine-René*), né à Paris le 17 mai 1903.
4. PERRAT (*Charles-Claude-Jacques*), né à Lyon (Rhône) le 14 janvier 1899.
5. CHESNAIS (*Pierre-Marie-Jules*), né à Palaiseau (Seine-et-Oise) le 29 avril 1903.
6. MALLON (*Jean-Gustave-Emanuel*), né au Havre (Seine-Inférieure) le 20 juin 1904.
- M^{lle} 7. AUBERT (*Marcelle-Anne-Marie*), née à Vesoul le 3 avril 1903.
- MM. 8. AIMÈS (*Paul-Jean-Georges*), né à Paris le 22 septembre 1903.
9. HÉLIOT (*Pierre-Marie-Louis*), né à Angers le 15 septembre 1903.
10. MONICAT (*Antoine-Marie-Camille-Jacques*), né à Moulins (Allier) le 20 mars 1903.
11. DUHEM (*Gustave-Édouard-Bernard*), né à Lons-le-Saunier (Jura) le 20 septembre 1902.
- M^{lle} 12. SCHNEIDER (*Marthe-Marie-Emma*), née à Paris le 15 juin 1904.
- MM. 13. FORESTIER (*Henri-Marie-Joseph*), né à Seignelay (Yonne) le 23 novembre 1904.
14. MIROT (*Albert-Charles-Furcy-Marie-Théodore*), né à Bièvres (Seine-et-Oise) le 12 octobre 1902.
15. HEITZ (*Georges-Camille-Jean*), né à Paris le 5 mai 1901.
- M^{lles} 16. SAINT-EXUPÉRY (*Gabrielle-Charlotte-Marie-Simone DE*), née à Lyon le 26 janvier 1898.
17. DAGUILLON (*Jeanne-Eugénie-Julie*), née à Paris le 4 avril 1894.
- MM. 18. EYGUN (*François-Henri-Marie*), né à Poitiers (Vienne) le 18 mars 1898.

MM. 19. GUILLOUD DE COURBEVILLE (Henri-Jean-Baptiste), né à Roanne le 28 juillet 1897.

A cette liste de candidats il faut ajouter à titre étranger :

MM. GAIFFIER D'HESTROY (*Baudoin-Victor-Eugène-Ghislain-Paul-Joseph DE*), de nationalité belge, né à Houx (Belgique) le 12 juillet 1897.

NEUMANN (Aloyse), de nationalité tchéco-slovaque, né à Brno (Tchéco-Slovaquie) le 14 juillet 1891.

TARRE (Juan), de nationalité espagnole, né à Canet-de-Mar (Espagne) le 28 octobre 1882.

— Notre confrère M. Abel Maisonobe vient d'être nommé préfet des Landes.

— Notre confrère M. Louis Halphen vient d'être nommé professeur des sciences auxiliaires de l'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux.

— Par arrêté ministériel, en date du 23 octobre 1922, nos confrères MM. Fernand Benoit et Robert Brun ont été nommés membres de l'École française de Rome, et, par un autre arrêté du 18 octobre, notre confrère M. Jean Porcher a été autorisé à prolonger son séjour à l'École pendant l'année 1922-1923.

— Par arrêté ministériel, en date du 10 juin 1922, notre confrère M. Georges Bataille a été nommé bibliothécaire stagiaire à la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, en date du 21 novembre 1922, notre confrère M. Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé a été nommé stagiaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, en date du 19 juillet 1922, notre confrère M. Maurice Béguin a été nommé archiviste départemental des Deux-Sèvres, à dater du 1^{er} octobre 1922.

— Par arrêté ministériel, en date du 9 novembre 1922, notre confrère M. Robert Barroux a été nommé archiviste départemental de la Lozère.

— Nos confrères MM. Henry Joly et Georges Collon ont été nommés conservateurs, le premier de la bibliothèque de Caen, le second de la bibliothèque de Tours.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix de La Grange à notre confrère M. Louis Brandin pour son édition de la *Chanson d'Aspremont*.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné à notre confrère M. Georges Girard le prix Fréville pour son livre : *le Service*

militaire en France à la fin du règne de Louis XIV. Notre confrère M. Charles Samaran a obtenu une récompense sur le prix Drouin de Lhuys, à la même Académie, pour son livre sur *Jean de Bilheris-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis*, et le prix du baron de Courcel a été partagé entre deux de nos confrères M. Louis Halphen pour ses *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne* et M. Georges Lardé pour son livre sur le *Tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque*.

— Notre confrère M. Ernest Langlois a été récemment élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Notre confrère M. Ernest Babelon vient de recevoir le titre de docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford.

— Nos confrères MM. Roger Grand et Louis Demaison ont été récemment élus membres résidants de la Société nationale des Antiquaires de France.

— Nos confrères MM. Charles Grandjean et Paul Hoppenot ont été récemment le premier promu officier et le second nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par arrêté ministériel, en date du 22 août 1922, nos confrères MM. Émile Gabory, Roger Grand, Étienne Guillemot, Maurice Pigallet et Maurice Prou ont été nommés officiers de l'Instruction publique et nos confrères MM. Léonce Celier, Benjamin Faucher, Régis Rohmer et Maurice Rousset officiers d'Académie.

— Par décision du roi des Belges, en date du 23 mai 1922, notre confrère M. Abel Lefranc a été nommé officier de l'Ordre de Léopold.

Fondation Paul Meyer. — Le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes a chargé récemment nos confrères M. Max Prinert de faire dix leçons sur la sigillographie, et M. Charles Samaran de faire cinq leçons sur les archives seigneuriales.

NÉCROLOGIE.

PAUL GUILHIERMOZ.

Issu d'une famille originaire de la Savoie, Paul Guilhaiermoz naquit le 21 janvier 1860 à Paris, où devait s'écouler toute sa vie. Très jeune il fut admis à l'École des chartes; en même temps il poursuivait les études qui le conduisirent à la licence en droit. En janvier 1882, il obtenait le diplôme d'archiviste paléographe, et bientôt il entra au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. Après quelques

années pendant lesquelles il collabora utilement au Catalogue général, il se démit de ses fonctions, tout en restant attaché à la Bibliothèque par le lien de l'honorariat. Il fut secrétaire de la Société de l'École des chartes, à la présidence de laquelle il fut appelé en 1912-1913; il fut aussi désigné par ses collègues pour faire partie du Comité de publication des *Mémoires et documents* de cette Société. En 1905-1906, il avait dirigé comme président la Société de secours de l'École des chartes. En 1915-1916, il présida la Société de l'histoire de France. En 1913, il fut activement mêlé à la fondation de la Société d'histoire du droit, et fut nommé membre du Conseil de cette Société.

La thèse qu'il soutint en 1882 était une étude sur les actes des notaires à Marseille, à la fin du xiv^e siècle et au commencement du xv^e. Ce fut, dit M. Léopold Delisle dans son rapport au ministre, le meilleur des travaux que le jury ait eu à apprécier. « L'auteur, ajoutait-il, a tiré un excellent parti d'une série de registres récemment entrés à la Bibliothèque nationale; il y a minutieusement étudié le formulaire, en s'attachant à montrer que tous les détails en étaient parfaitement en rapport avec les textes du droit romain. » Par ce mémoire, l'auteur avait indiqué la direction générale qu'il devait donner à ses travaux; ils furent, pour une large part, consacrés à l'histoire du droit et des institutions.

Ce qui l'attira d'abord, ce fut un domaine trop longtemps et fort injustement méconnu : l'histoire de la procédure. Il avait apprécié à sa juste valeur l'importance de l'évolution qui la transforma, au xiii^e siècle et au xiv^e siècle, sous l'influence des institutions romano-canoniques, répandue en Occident depuis le xii^e. Dès 1887, il fait la lumière sur un point important de cette évolution, en fixant la date de « l'établissement le Roi », mentionné par Beaumanoir, qui devait introduire l'enquête des tribunaux canoniques dans la procédure séculière des pays coutumiers; cet établissement, destiné à abolir les gages de bataille, se confond très vraisemblablement, d'après Guilhaumez, avec l'ordonnance sur la procédure du Châtelet. Toutefois il importait, aux yeux de l'auteur, qu'on n'exagérât pas l'importance de la réforme de la procédure; pour mettre en garde les historiens du droit contre ce péril, il écrivit en 1889 une étude très solide, très perspicace et très suggestive, qui portait ce titre significatif : *De la persistance du caractère oral dans la procédure civile française*. Il y montrait la coexistence et la lutte de deux éléments, l'ancien et le nouveau, et par des observations sagaces éclairait l'histoire de la procédure française depuis le moyen âge jusqu'au xix^e siècle.

Ce n'étaient là que des travaux d'approche; en 1892 paraissait, sous le titre : *Enquêtes et procès*, une œuvre entièrement originale, fruit de longues et minutieuses recherches dans les archives du Parlement; ce n'était autre chose qu'une étude sur la procédure et le fonctionnement de ce tribunal au xiv^e siècle. Je me rappelle encore l'impression

que causa l'apparition de ce volume; pour les historiens du droit, ce fut une révélation. Ils connurent enfin par le menu l'organisation et le rôle de la Chambre des enquêtes et ses relations avec la Grand'-Chambre; ils trouvèrent leur chemin à travers les broussailles, jusqu'alors impénétrables, de la procédure. Joignez à cela que l'exposé, clair et perspicace, était complété par d'importants documents inédits, texte ou résumé de très nombreux arrêts, auxquels il convient d'ajouter un style de la Chambre des enquêtes et un style des commissaires du Parlement. On peut dire aujourd'hui de cette œuvre, nouvelle il y a trente ans, qu'elle n'a pas vieilli.

C'est encore à l'organisation de la justice royale que revenait Guilhiermoz en 1899 par la publication, dans cette revue, de son mémoire sur les deux condamnations de Jean Sans-Terre, qui l'amena à exposer ses vues sur l'origine des pairs de France. Les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* n'ont pas oublié la brillante et courtoise polémique qui se déroula à l'occasion de ce mémoire, au cours de laquelle notre regretté confrère eut à se défendre contre des adversaires dignes de lui.

Quelques années plus tard, en 1902, Guilhiermoz affirma de nouveau sa maîtrise par un ouvrage qui, s'il ne concerne pas la procédure, tient une grande place dans les écrits consacrés à l'histoire des institutions médiévales; il est intitulé : *Essai sur les origines de la noblesse en France au moyen âge*. Plus encore que les *Enquêtes et procès*, il est connu de tous les historiens du droit. Les questions y sont vues de haut et examinées avec une remarquable critique; la discussion y est menée avec autant de netteté que de vigueur. On y rencontre, chemin faisant, une foule de vues personnelles, et l'auteur ne néglige rien pour les établir sur des textes : par exemple, cette thèse, une des plus discutées, d'après laquelle la noblesse n'est autre chose, à l'origine, que la pleine liberté, ou encore la distinction établie entre les comtes et les vassaux du roi, à laquelle se rattache la distinction entre la foi et l'hommage. Évidemment, nombre de conclusions de l'auteur devaient soulever des objections; il ne put s'étonner de les voir discutées. Mais tous s'accordèrent à louer les éminentes qualités de cet ouvrage. L'un des maîtres de l'histoire du droit, qui critiqua diverses opinions de l'auteur, M. Esmein¹, fait remarquer qu'on ne saurait trop admirer dans cet *Essai* la richesse et la sûreté des informations; il ajoute que la clarté des idées et du langage, la précision de la doctrine ne laissent rien à désirer. « L'ouvrage donne beaucoup plus que le titre même ne promet; en réalité c'est un tableau, et le meilleur qu'on ait, de la féodalité française dans son activité militaire,

1. Voir son article sur le livre de Guilhiermoz dans le *Moyen âge*, année 1903.

spécialement du XI^e au XIII^e siècle; ce ne sont pas seulement les principes de la féodalité française qui sont étudiés, mais ceux de la féodalité européenne. » Il n'est pas de lecteur du livre de notre confrère qui ne s'associe volontiers à cet éloge.

Ce sont là les ouvrages principaux de Guilhiermoz, ceux qui ont consacré sa réputation. Mais, pour faire connaître son œuvre, il faudrait signaler d'autres écrits : il y a toujours quelque chose à prendre dans les articles, si courts soient-ils, qu'a signés notre confrère. Ces articles ont trait à l'histoire des institutions, à l'exception de plusieurs dissertations, publiées ici même et justement remarquées, sur l'histoire des poids et mesures, qui furent les derniers travaux de Guilhiermoz. Une maladie qui le minait depuis longtemps l'emporta le 16 juin 1922.

Guilhiermoz n'était pas seulement un historien éminent des institutions, c'était un homme d'un noble cœur, généreux et désintéressé, chrétien convaincu et fidèle à ses croyances. Le temps qu'il ne consacrait pas aux études était réservé à sa mère et aux apprentis de Grenelle; il semble qu'il n'en ait rien donné aux vanités du monde. Il vécut dans une sorte de retraite et s'éteignit sans bruit, comme il avait vécu. Les quelques amis et confrères qui l'accompagnèrent à sa dernière demeure savaient bien, eux, quelle perte ils faisaient et quels regrets étaient dus à celui dont ils avaient apprécié l'exquise délicatesse et la loyale affection.

Paul FOURNIER.

PAUL LABROUCHE.

Paul Labrouche est mort, le 21 mai 1921, à Bayonne, dans sa villa de Lahubiague, après une longue maladie. Il appartenait à une ancienne et importante famille de cette ville, où il était né, le 6 août 1858. Il y commença ses études au collège Saint-Louis de Gonzague et vint les terminer à Paris, chez les Jésuites de la rue de Vaugirard. Sur le désir de ses parents, il fit son droit et passa, en 1879, sa thèse de licence. Inscrit au barreau, il plaïda peu, malgré les dispositions heureuses qu'il manifestait. En 1880, il fonda, avec quelques amis, une « Société des guays loysirs », dont il rédigea les statuts, et qui semble avoir été pour lui une occasion de donner satisfaction à ses goûts précoces pour l'alpinisme, qui fut une des joies de sa vie. On le voit, en effet, publier, dès 1881, une note sur le *Pic d'Orhy*. Et depuis lors presque toutes ses vacances furent consacrées à des excursions dans les Pyrénées et à des ascensions des pics les moins connus.

Ce goût pour la montagne en fit naître un autre chez lui, qui ne

fut pas moins vif, pour l'histoire et l'érudition. Et c'est ainsi qu'il fut conduit à l'École des chartes, où il entra en novembre 1882. Ce que fut Paul Labrouche, aucun de ses camarades ne l'a oublié. Sa cordialité et sa jovialité devinrent proverbiales. Sa voix claironnante résonnait partout, et elle surprenait d'autant plus qu'elle sortait d'un plus petit corps. Il apportait de l'animation et de la gaieté à toutes les réunions auxquelles il assistait. Aussi, se trouva-t-il tout désigné, pendant l'été de 1886, pour servir de fourrier à l'expédition, lorsque, pour la première fois, M. R. de Lasteyrie accepta de faire faire à ses élèves une grande excursion archéologique de plusieurs jours, qui les conduisit jusqu'au Mont-Saint-Michel.

Sa thèse de sortie (promotion de 1887), qu'il n'a pas publiée, fut consacrée aux *États souverains de Basse-Navarre au XVII^e siècle*. Mais il n'avait pas attendu d'avoir son diplôme d'archiviste paléographe pour se livrer à des travaux d'histoire locale. Il avait, dès 1883, c'est-à-dire dès le lendemain de sa venue sur les bancs de l'École, créé deux revues, la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, plus particulièrement consacrée à la littérature, et la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, réservée à l'histoire. La première dura jusqu'en 1887 et la seconde jusqu'en 1894.

Paul Labrouche fut nommé archiviste des Hautes-Pyrénées par arrêté préfectoral du 21 février 1887, et le resta jusqu'au 1^{er} janvier 1902. Il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle auquel son successeur s'est plu à rendre hommage. « On lui doit l'impression de l'inventaire de la série H, le classement, l'inventaire et l'impression du supplément des séries G et H, l'introduction et la table des séries G et H et l'impression de cent articles (260 à 359) de la série E. » Il s'intéressa, pendant le même temps, aux travaux de la Société académique des Hautes-Pyrénées, dont il devint le secrétaire général et qu'il tira de l'état de torpeur dans lequel elle languissait.

Son départ des archives des Hautes-Pyrénées marqua la fin de sa carrière professionnelle. Dans sa villa de Lahubiague, où il s'était retiré, il continua, pendant longtemps encore, à s'occuper d'alpinisme. Et ce n'est que dans les dernières années de sa vie qu'il se confina dans l'étude des papiers qu'il avait recueillis. Or, la partie la plus considérable et la plus importante de ces papiers était constituée par ceux d'Arnaud d'Oihenart, qui lui avaient été remis par l'une des dernières descendantes de la famille.

On sait que les papiers de cet historien sont aujourd'hui répartis en trois lots principaux. Le premier et le plus précieux est formé par les volumes qui furent donnés, en 1675, à Colbert, par Gabriel d'Oihenart, fils d'Arnaud, et qui forment actuellement à la Bibliothèque nationale les volumes 60 à 119 de la collection Duchesne. Le second se

trouve aux archives du grand séminaire d'Auch¹ et paraît provenir de la collection de livres et documents recueillis en Navarre, en 1753, par Antoine de Ricouard, comte d'Hérouville, auquel ils furent offerts, croit-on, par Bernard d'Oihénart, lieutenant-colonel d'infanterie. Le troisième est celui que P. Labrousche a recueilli de sa tante Clara de Brancion, qui le tenait elle-même d'une descendante du Bernard d'Oihénart dont il vient d'être question. C'est ce que notre confrère a raconté lui-même dans une brochure qui a pour titre : *Archives d'Oihénart. Documents sur les Gramont d'Aster*².

Paul Labrousche a vu venir la mort avec sérénité. Il a profité des derniers répit de la maladie pour mander auprès de lui l'un de ses amis les plus fidèles et les plus chers et lui faire part des projets qu'il avait formés pour le classement et la conservation des papiers d'Oihénart. Sa suprême préoccupation a donc été une préoccupation d'archiviste.

C. COUDERC.

LÉOPOLD DUHAMEL.

Au mois de mai dernier est décédé à Toulon, après une courte maladie, notre confrère Léopold Duhamel, le doyen des archivistes départementaux lors de sa retraite, le 1^{er} janvier 1922. Né à Goustrainville (Calvados), le 16 août 1842, il avait fait partie de la promotion de 1865, à laquelle appartenaient le marquis de Monclar, Émile Alglave, Jules Finot, Arthur de Marsy, aujourd'hui décédés. Sa thèse sur la *Diplomatique de Guillaume le Conquérant* ne fut jamais publiée. Dès qu'il eut conquis son diplôme, il fut envoyé dans les Vosges comme archiviste départemental ; plus tard, il resta deux années aux archives de la Corse ; finalement, en 1877, il fut nommé archiviste départemental de Vaucluse. Il avait alors le désir de se rapprocher, dans un délai plus ou moins bref, de son pays natal, de sa chère Normandie ; mais le charme de la terre provençale opéra sur lui. Il y resta quarante-quatre ans et il y mourut.

Le long séjour qu'il fit en Avignon fut fécond en œuvres. Le dépôt qui lui était confié était alors très à l'étroit dans des bâtiments annexes à la préfecture de Vaucluse. Notre confrère eut l'heureuse inspiration de demander qu'on le transférât dans la partie du Palais des papes appartenant au département. Là avaient été pendant très long-

1. Cf. art. de P. Labrousche, dans le *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, t. VI (1906-1909), p. 141-189.

2. Tarbes, 1907, in-8°.

temps des prisons; mais les détenus avaient été évacués en 1871. Il fut écouté; la vieille chapelle de Benoît XII, effondrée, fut relevée de ses ruines sur les plans de l'architecte Henry Révoil. Dans ce beau vaisseau, où l'on ne rétablit pas le plancher séparant la chapelle basse de la chapelle haute, M. Duhamel eut bientôt la joie d'installer ses archives. Mis en goût par le succès, il décida la municipalité d'Avignon à mettre sous sa garde les anciennes archives de la ville. Dans la tour de l'Horloge elles étaient d'un accès difficile; il les plaça à côté des archives départementales, dans deux étages de la tour de la Campana, où elles sont admirablement bien. Plus tard, ce furent les archives hospitalières d'Avignon qui furent rassemblées par lui dans un autre étage de la même tour. Les locaux du Palais sont tellement vastes que l'ambition de notre confrère avait de plus grandes exigences. Il savait combien pour l'histoire sont précieux les innombrables registres de notaires qui ont existé dans le Midi. Après de multiples démarches, de laborieuses négociations, il décida les titulaires de toutes les études notariales d'Avignon et de quelques autres des environs à déposer aux archives départementales leurs minutes antérieures soit à la Révolution, soit au XVIII^e siècle. Il recueillit ainsi peut-être une vingtaine de milliers de registres et les mit aussitôt à la disposition des érudits, qui ne sauraient lui avoir assez d'obligation. Enfin, il réunit aux archives départementales le très riche chartrier des ducs de Caderousse.

La manipulation, le transfert, le classement de ces masses énormes de documents accaparèrent bien des années de son existence. L'activité de notre confrère ne s'en tint pas là; elle ne fut pas satisfaite davantage par le classement des fonds de la rectorie du Comté Venaissin restés au Palais de justice de Carpentras. Il entreprit des inventaires, termina celui de la série B (2 volumes), rédigea celui des séries C et D, le tome I et une partie du tome II de la série G des archives départementales de Vaucluse; le tome I (série AA) des archives municipales d'Avignon; il commença l'impression du tome II, plus celle des inventaires des archives municipales d'Orange et Pernes.

Entre temps, il écrivait quelques ouvrages d'histoire locale, composait de nombreux articles d'érudition pour la *Revue des Sociétés savantes*, le *Bulletin archéologique*, le *Bulletin monumental*, les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, qu'il avait contribué à faire revivre et dont il fut quelque temps le secrétaire général. Il publiait chaque année l'*Annuaire administratif du département de Vaucluse* et en consacrait toute une partie à l'édition de précieux documents tirés de ses archives ou de notices historiques. Il fut même, à un moment donné, enrôlé parmi les collaborateurs du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* : les deux

premiers volumes du catalogue des manuscrits de Carpentras, sont pour la plus grande partie son œuvre.

De la multiplicité de ses mémoires, il y a lieu de signaler particulièrement ceux qu'il a consacrés au Palais des papes. Il a été en effet un des tout premiers à montrer le parti qu'on pouvait tirer des documents d'archives pour la connaissance de ce merveilleux monument. Il s'intéressait aussi grandement aux anciens édifices qui couvrent en abondance le sol provençal ou comtadin et à leur mobilier d'art. Inspecteur de la Commission des monuments historiques, il proposa et fit adopter de nombreux classements.

Sa carrière fut donc extrêmement remplie. On le connaissait mal ; il se tenait beaucoup à l'écart, notamment dans les vingt dernières années de sa vie ; il éprouvait en vieillissant combien vite sont oubliés les services rendus ; il avait l'amertume de constater qu'on avait perdu le souvenir de ses efforts et de sa peine pour constituer et aménager un des dépôts les plus importants de la province française. Il s'était donc replié sur lui-même, ne recherchant son plaisir que dans l'étude des magnifiques fonds dont il avait la garde. Mais nous, ses confrères, nous surtout qui avons profité et qui profiterons longtemps de ses travaux, nous devons conserver sa mémoire avec reconnaissance.

L.-H. LABANDE.

THÉOPHILE DUFOUR.

Théophile Dufour est mort à Genève, sa ville natale, le 13 novembre dernier. Il appartenait à ce groupe d'élèves étrangers qui — par une tradition heureusement continuée — viennent recueillir l'enseignement de l'École des chartes et se pénétrer de ses méthodes. Après avoir fait son droit à Heidelberg et à l'Académie de Calvin, il obtint, en 1867, son diplôme de licencié, et entra à l'École des chartes deux ans après. Aux examens de 1870, il aurait été classé le premier, s'il avait pu figurer à son rang dans la liste, par ordre de mérite, des élèves admis à passer en seconde année. La guerre interrompit ses études et il sortit avec la promotion de 1873, qui avait à sa tête Auguste Molinier et Robert de Lasteyrie. De sa thèse sur la *Diplomatique royale de Bourgogne jurane, suivie d'un Regeste des actes rodolphiens*, il n'a publié que les positions.

Rentré à Genève, Théophile Dufour fut, dès 1876, nommé juge à la Cour de justice ; il y siégea jusqu'en 1884 et, à deux reprises, il en fut le président. Au lendemain de cette nomination, il accepta la direction — limitée, il est vrai, à des conseils techniques et à une surveillance de gestion — des Archives de l'État et la garda jusqu'en 1885,

date à laquelle l'autorité municipale lui confia la direction de la Bibliothèque de la ville. Cette situation répondait pleinement à sa préparation scientifique et à ses goûts personnels. Aussi la conserva-t-il jusqu'à sa retraite, qu'il prit en 1900. Il y rendit les plus grands services, non pas seulement en rédigeant des catalogues, en négociant des acquisitions heureuses, mais encore par les conseils autorisés qu'il donna à toute une génération de travailleurs¹. Son action se fit, en outre, sentir au sein de plusieurs des sociétés dont il était membre et en particulier parmi les adhérents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, dont il devint l'un des doyens respectés.

Les travaux qu'il a laissés sont nombreux : ils ne permettent pas, toutefois, de se rendre exactement compte ni de ses mérites ni de la situation exceptionnelle qu'il s'était faite. Il avait formé le projet d'écrire une histoire de la typographie genevoise et il en recueillit les documents pendant toute sa vie. Mais de cette histoire il n'a publié que des fragments, dont le plus important est sa *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme (1878)*. Ses autres mémoires sont relatifs soit à l'histoire proprement dite de Genève et de la Réforme², soit à la biographie de Genevois illustres. Dans certaines de ses biographies il a utilisé les notes réunies, pour sa nouvelle édition de la *France protestante*, par H. Bordier, dont il était devenu le gendre. Parmi les travaux que Théophile Dufour put, après sa retraite, reprendre et publier, figurent encore plusieurs mémoires relatifs à J.-J. Rousseau. Notre confrère a été, en effet, un des membres les plus actifs de la Société qui s'est formée pour l'étude de la vie et des œuvres du célèbre écrivain.

Il nous faut enfin rappeler le rôle décisif que joua Théophile Dufour dans la fameuse affaire du testament du duc de Brunswick. Chargé par le Conseil administratif de Genève d'examiner les prétentions émises par les héritiers de Civry contre ce testament, dont on sait l'importance, il les réfuta victorieusement dans deux rapports, aussi remarquables par la clarté que par la logique, qui contribuèrent, pour

1. *Journal de Genève*, 18 avril 1900.

2. C'est par ses études sur l'histoire de la Réforme qu'il fut amené à signaler la fausseté d'une lettre de Calvin, qu'une revue allemande d'histoire religieuse venait de publier comme authentique. Théophile Dufour réussit même à en découvrir l'auteur, un certain Henri Favre, qui a porté son activité de faussaire sur les champs les plus divers. On lui attribue, en effet, non seulement de fausses lettres de Calvin, de saint François de Sales et de J.-J. Rousseau, mais plusieurs textes, dont le plus célèbre est la *Chronique des Tards-Venus*, qui se trouvait dans la collection Morbio (cf. *Bibl. de l'École des chartes*, 1889, p. 439, 505 et 673).

une très large part, à éclairer la religion de la Cour d'appel de Paris, appelée à trancher le litige.

Avec Théophile Dufour disparaît un maître incontesté de la science historique et bibliographique. Aussi un de ses compatriotes a-t-il pu écrire que le vide laissé par lui dans le monde des érudits genevois ne serait pas comblé de longtemps, si même il l'était jamais!

C. COUDERC.

PRIX GOBERT.

Nous empruntons au discours prononcé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 17 novembre 1922, par son président, M. Paul Monceaux, les passages suivants, dans lesquels sont appréciés les ouvrages de deux de nos confrères, qui ont obtenu le 1^{er} et le 2^e prix Gobert :

« Le plus populaire de nos prix, celui qui aux yeux du public consacre le plus sûrement la réputation d'un historien, est assurément le grand prix Gobert. Il est décerné cette année à M. Lucien Romier, pour son ouvrage intitulé : *le Royaume de Catherine de Médicis*. Le second prix est attribué à M. Jean Régné, archiviste de l'Ardèche, pour son *Histoire du Vivarais*.

« M. Régné a étudié l'histoire du Vivarais depuis le XI^e siècle jusqu'à la fin du XV^e. Cette période est la plus intéressante dans l'histoire de cette province. On assiste d'abord à l'unification intérieure du Vivarais par la lutte qui se poursuit jusqu'au début du XIII^e siècle, pour l'hégémonie comtale, entre les comtes de Toulouse et les évêques de Viviers. Puis l'on suit la patiente pénétration capétienne, qui aboutit, sous Philippe le Bel, à l'entrée dans l'unité royale par la réunion à la France du temporel de l'évêché de Viviers. L'ouvrage se termine par un tableau très étudié de l'administration royale en Vivarais. La documentation est abondante et précise, tirée surtout des archives de l'Ardèche et des départements voisins.

« L'ouvrage de M. Romier, dont le rapporteur s'est plu à louer la nouveauté, la riche documentation, le souci d'impartialité, est surtout

1. *Journal de Genève*, 17 novembre 1922 (art. de M. Fréd. Gardy). M. Édouard Favre, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, lui a consacré, dans la séance du 30 novembre, une longue notice qui sera imprimée, avec une bibliographie, dans le *Bulletin* de ladite Société. M. Paul-E. Martin, archiviste de l'État de Genève, a bien voulu nous communiquer une notice à laquelle nous avons emprunté plusieurs détails: nous le prions de recevoir nos meilleurs remerciements.

un tableau de la France à la veille des guerres de religion. Au centre du tableau, se dessine la figure énigmatique de Catherine de Médicis, dont on a peut-être exagéré la scélératesse : elle paraît avoir été, avant tout, un politique opportuniste, que n'embarrassaient au reste ni le cœur ni la conscience. Parmi les notions neuves que contient le volume, deux surtout ont frappé la Commission. D'abord, l'attitude de l'Église gallicane, qui, pour résister à la Réforme, dut s'appuyer sur Rome, et qui par là reconstitua son unité, mais en sacrifiant un peu de son autonomie. Puis le rôle des Parlements, qui, par leur attachement opiniâtre à la religion traditionnelle, contribuèrent beaucoup à assurer la victoire du catholicisme en France, mais qui, par leur fidélité intransigeante aux principes, déconcertaient la politique ondoyante de la reine-mère et finissaient par se l'aliéner. Ce sont là deux faits à retenir pour l'histoire du XVI^e siècle. »

MOT CARRÉ DU XII^e SIÈCLE.

On a depuis longtemps remarqué, dans différents manuscrits grecs et latins, le mot carré : *sator arepo tenet opera rotas*, dont l'un des plus anciens exemples se rencontre dans une Bible latine de l'an 822, conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le n^o 11505 du fonds latin¹. Ce jeu littéraire a donné lieu, en ces dernières années, à une étude comparative du commandant Robert Mowat, publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (t. LXIV, p. 41-68).

Dans un des volumes de la collection de Sir Thomas Phillipps, à Cheltenham (n^o 21162, fol. 7), formé de différents fragments d'anciens manuscrits du IX^e au XIII^e siècle, on lit, en écriture du XII^e siècle, un mot carré analogue, accompagné de quelques vers, dont l'un rappelle l'antique formule : *sator arepo tenet opera rotas*.

H. O.

A me principium non sumpsit nevia talis,
 Sed cernens aliam composui similem ;
 Ergo si gravium juvat experientia rerum,
 Huic exercitio crimen abesse reor.
 Si nil deterius tractasset mens Salomonis,
 Non ob id imperium perderet ille suum.

1. Voir L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 247-250.

Si temptes simile fieri, mirabere posse
 Ut carnis vincas, arripe mentis opus :

M E R O R
 E R E M O
 R E F E R
 O M E R E
 R O R E M

Sensus inest talis his verbis : O mere meror,
 Rorem vel fletum de nece pande Remi.
 Hic merus est meror, qui cunpatitur morienti,
 Maxime cum fratris vulnere frater obit.
 Nos sator arepo tenet his operaque rotasque,
 Sumpsimus exemplar rem meditando parem.
 Nec minus indigna videatur ineptia nostra,
 Ha quotiens mentes plus inhonesta ferunt.

ORIGINES DE LA SIGNATURE IMPRIMÉE.

Dans le précédent fascicule de la *Bibliothèque de l'École des chartes*¹, M. Maurice Jusselin a signalé l'usage de la signature imprimée dans des actes notariés des années 1561, 1582, 1583 et 1586 passés à Chartres. Comme il ne renvoie, à ce propos, qu'au *Manuel de diplomatique* de Giry (p. 606), nous croyons utile de rappeler que, dans les *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne* (t. I, préf., p. xiv), Dom Morice, après avoir observé que les plus grands hommes ne savaient pas écrire et que plusieurs même ne savaient pas lire, dit que d'autres, ayant honte qu'on signât pour eux, se faisaient faire des estampilles pour imprimer leur nom, lorsqu'il était besoin qu'il parût. Et Dom Morice ajoute que ce ne fut pas pour la même raison que le duc de Bretagne François II (1458-1488) s'en fit faire une, mais bien pour s'épargner la peine de signer tous les actes où son nom était nécessaire, et il renvoie aux archives du château de Nantes (Ar. N., cas. H, n° 31, titres de Trégouet). Ce passage, auquel se réfèrent les Bénédictins, auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* (t. IV, p. 779), constate donc l'usage de la griffe dans la chancellerie des ducs de Bretagne dès la fin du xv^e siècle.

A ces exemples, nous en pouvons ajouter deux autres qui méritent d'être signalés :

1° Une griffe imprimée du roi de Naples Ferdinand I^{er}, dans une lettre adressée à Antoine Stanga, ambassadeur milanais à Naples, et

1. Janvier-juin 1922, p. 263.

datée du 24 janvier 1490 (Arch. d'État de Milan, *Potenze estere*, Napoli-Sicilia, 1486-1490), dont voici le fac-similé¹ :

2° Une griffe imprimée de Louis VI de Rohan, prince de Guéméné, pair de France, dans trois actes datés du château du Verger, de 1596 à 1597 (Bibl. nat., collection Clairambault, vol. 359, fol. 11, 71 et 137). Il est bon d'observer que ce seigneur avait perdu la vue dès l'âge de quatre ou cinq ans, et qu'il se trouvait, par conséquent, hors d'état de pouvoir écrire. Voici sa griffe :

ou luy de luy s. la fent certain
de son vus. s. l'année Dans un Jug
pa. g. l'non. nobel sur. De Guen

Rappelons que les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* ont prétendu, d'après Ughelli² et Mabillon³, que, dès le moyen âge, cer-

1. Je dois la connaissance de cette pièce à l'obligeance de M. H.-F. Delaborde. — Il est utile de rappeler que Ferdinand I^{er} introduisit l'imprimerie dans ses États entre 1471 et 1473. Cf. *Art de vérifier les dates*, t. III (1787), p. 847.

2. *Italia sacra*, t. VIII, 2^e éd., col. 391.

3. *De re diplomatica*, p. 164.

taines croix des souscriptions de chartes auraient été imprimées à l'aide d'estampilles ou de cachets¹. Cette assertion est des moins prouvées : c'est un essai d'interprétation de formules insolites telles que : « ... cum sigillo sanctæ crucis impressi », et d'autres semblables relevées par Hicckes². Les Bénédictins ajoutent encore qu'au ^{xvi}e siècle Henri VIII, roi d'Angleterre, autorisa par lettres patentes quelques seigneurs à signer ses ordres avec une « pate ou cachet gravé ». Mais il semble bien qu'il s'agisse plutôt d'un timbre sec que d'une griffe³. L'acte porte, en effet, les mots « cum uno stampo vocato a drie stamp » , dont la traduction littérale ne laisse aucun doute.

Ph. LAUER.

UNE LETTRE INÉDITE DE DESCARTES AU PÈRE MERSENNE.

La collection d'autographes formée au milieu du siècle dernier par la baronne James de Rothschild, et que la Bibliothèque nationale doit à la libéralité du baron Edmond de Rothschild, contient une lettre de Descartes au Père Mersenne, qui permet de combler une lacune dans la correspondance du grand philosophe, récemment publiée par MM. Charles Adam et Paul Tannery. Ceux-ci avaient cependant connu l'existence de cette lettre, datée d'Egmond, le 14 décembre 1646; ils l'ont citée à la page 583 du tome IV (1901) de la Correspondance, sous le n° CDLXIII, d'après la *Vie de Monsieur Des-Cartes*, d'A. Baillet, t. II, p. 287 et 363, et ont rappelé qu'elle avait reçu le n° 69 de la collection La Hire et le n° 59 dans le classement de Dom Poirier⁴.

H. O.

Mon Reverend Pere,

J'ay receu cete semaine une petite letre de vous avec celle du P. Bourdin⁵, où vous me mandez que c'est la troisiemes que vous m'avez escrite sans response et toutefois je pense avoir respondu cy devant à toutes les vostres, en mes dernieres j'avois aussy escrit à M^r le marquis de New Castel⁶, aux precedentes j'avois joint une res-

1. *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 764-765.

2. *Antiquæ literaturæ septentrionalis libri duo* (Oxford, 1705), lib. I, Dis-sert. epist., p. 6.

3. Rymer, *Acta publica*, t. XV, p. 100 et 103 (année 1543).

4. Cf. L. Delisle, *Catalogue des fonds Libri et Barrois* (1888), p. 171.

5. Le P. Pierre Bourdin, jésuite, mathématicien.

6. William, marquis de Newcastle.

ponse à celle de Roberval, et je croy qu'à celle d'aparavant j'avois joint une lettre pour mon neveu du Crevis¹. Je vous prie de me mander si vous les avez receuës et si ce neveu, qui m'avoit escrit par vous, demeure encore à Paris. Je vous prie aussy de me mander comment se porte M^r de Clairsellier², de la maladie duquel je suis fort en peine. J'attens aussy quelques lettres de Bretagne qu'on luy doit adresser et que je ne voudrois pas estre perduës, pourceque je croy qu'il y aura dedans une lettre de change ; mais je me persuade que si son indisposition l'empeschoit de m'escire, ceux de son logis ne lairoient pas de les recevoir et me les envoyer, toutefois si vous l'allez visiter vous me ferez plaisir de leur dire que s'ils reçoivent quelques lettres pour moy ils prennent la peine de vous les envoyer. Je n'ay rien de plus à vous mander pour cete fois, sinon que je suis de tout mon cœur, Mon Reverend Pere, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

DESCARTES.

D'Egmond, le 14 déc. 1646.

(*Au dos :*) Au Reverend Pere, le Reverend Pere Mercenne, Religieux Minime, en leur couvent proche de la place Royale, à Paris³.

LA BIBLIOTHÈQUE DU MARQUIS D'AUBAIS.

M. H. Omont a donné ici même (t. LXXVI, p. 447) une note consacrée à la bibliothèque de Charles de Baschi. M'intéressant au marquis d'Aubais et ayant recueilli à son sujet des mémoires et des lettres, j'emprunte à ces documents les mentions suivantes qui concernent sa bibliothèque, ses travaux, son ami Léon Ménard, l'historien de Nîmes, et incidemment la première édition des *Œuvres* de Fléchier.

Les premières sont extraites de mémoires manuscrits conservés à Aubais et qui vont être l'objet d'une publication par MM. H. Sautel et Clément.

3 octobre 1744. « Le même jour, sur les quatre heures du soir, est arrivé au lieu d'Aubais incognito environ dix-huit personnes, desquelles il y en avoit neuf à cheval. Ils ont été voir la bibliothèque du château. Parmi lesquels cavaliers il y avoit trois ministres et deux proposans⁴.

1. François Rogier, fils de Pierre Rogier, seigneur de Crévis, et de Jeanne Descartes, sœur aînée du philosophe.

2. Claude Clerselier, traducteur et éditeur de Descartes.

3. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 22938, fol. 31. — Petit cachet de cire rouge.

4. Ce nom désigne les candidats au ministère pastoral qui n'ont pas encore été consacrés.

Le sieur Desfer, de Galargues, ministre du Saint Évangile¹, étoit du nombre. Il y a deux années que ce dernier sa tête fut mise à prix, étant proscrit de l'ordre du Roy. Cinquante soldats, deux archers joints avec les principaux habitans, firent le tour chez tous les habitans d'Aubais. L'on laisse à penser, si on l'eût trouvé, quelle sausse sur un gibet alloit se préparer pour lui. »

1748. « Le premier avril, le commandant des troupes valones d'Espagne en garnison à Sommières avec dix officiers qui l'accompagnoient sont venus au château d'Aubais pour y voir ce château, sa bibliothèque et l'escalier². Ce sont trois raretés que cette superbe maison renferme en elle-même. On ne sçauroit en Europe y trouver trois chefs-d'œuvre si richement ny sy artistement définis. »

« De tous les secrétaires du château d'Aubais, on n'y a vu que M. l'abbé Folard³ qui possédât le mieux grand nombre de langues, comme le grec, l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le copte, l'arménien et quantité d'autres langues. »

1753. « Le lieu d'Aubais. Son château a une bibliothèque des plus belles et des plus riches qu'il y ayt en Europe. On peut l'énoncer au pluriel, parceque l'orientale, l'hébraïque, celle des Maures, comme aussi de toutes les autres langues et sciences universelles, le tout réuni en un même corps. On prétend y établir un certain nombre de professeurs pour y démontrer chaque science en particulier. »

1757. « Dans les saintes solitudes du Désert. Le 24 juillet 1757, M. Pierre Lauzière épousa à Vauvert M^{lle} Brunel... Ils arrivèrent à Aubais le même jour. Le cortège de la noce étoit très beau et très nombreux, presque tous montés sur des mules... Les nouveaux mariez, lorsqu'ils eurent mis pied à terre, furent de suite voir la superbe bibliothèque du château, composée de plus de trente mille volumes, qu'ils trouvèrent de leur goût... Ils eurent l'honneur de faire la révérence à M. et M^{me} la marquise d'Aubais. »

1. Étienne Deffère, « un des plus courageux et plus actifs pasteurs du Désert... Consacré en 1743, à son retour il fut employé dans le Languedoc où il courut de grands dangers » (Haag, nouv. éd.).

2. Le marquis d'Aubais étoit extrêmement fier du grand escalier de son château, « un des plus hardis et des plus singuliers dans le monde », un escalier « unique », écrivait-il à Montfaucon, en l'invitant à en mettre le plan parmi les chefs-d'œuvre de l'*Antiquité expliquée*. Personne n'ayant su en dire parfaitement les beautés, il leur consacra une page de ses *Pièces fugitives* et s'amusa à y relever les distances qui séparaient ce monument extraordinaire des lieux les plus illustres du royaume. Des coupes de cet escalier se trouvent, entre autres recueils, au tome XIX de la Collection de Languedoc, à la Bibl. nationale.

3. Chanoine de Nîmes, frère du chevalier et du Père de Folard. Le manuscrit français 19671 de la Bibliothèque nationale contient une collection de ses lettres, dont quelques-unes adressées à Charles de Baschi.

Les mentions suivantes sont extraites de lettres envoyées de Paris par le marquis à son homme d'affaires¹ :

14 octobre 1767. « Le pauvre M. Ménard qui me tenoit compagnie est mort depuis le premier de ce mois². »

13 février 1768. « Je vous envoie un mandat en faveur du sieur Gaude de 250 livres, payable au 25 mars prochain; mais c'est à condition qu'il vous remettra avant ce temps-là le quatrième volume du *Dictionnaire de la France* de l'abbé Expilly, bien relié à Avignon comme les trois premiers que son père m'a fournis, et le cinquième s'il paroît avant le 25 mars. »

26 octobre 1768. « Mémoire pour M. Lecoïnte³. Le marquis d'Aubais prie M. Lecoïnte, à qui il remet la clef du cabinet de la chambre où il couche, qui est dans la tour du château, au midi⁴, clef qu'il ne confie qu'à des personnes de l'amitié desquelles il est assuré... Il faut trouver dans ce cabinet plusieurs liasses de titres ou de papiers... On cherchera et on trouvera, parmi les in-4^o de ce cabinet, un manuscrit qui a pour titre *Relation des grands jours d'Auvergne*⁵, écrit de la main de l'abbé Folard. M. Lecoïnte le confiera à M. Serane⁶, qui en fera copier la partie que le marquis d'Aubais lui marquera... M. Lecoïnte est prié de voir à Nîmes M. Ménard et de l'engager à lui remettre tous les manuscrits et les livres qui ont rapport à l'édition de ses ouvrages, afin que le marquis d'Aubais puisse tirer quelque parti de l'édition des *Œuvres de Fléchier*⁷, actuellement suspendue et qu'on ne sçauroit faire reprendre au libraire qu'en lui remettant les manuscrits de feu M. Ménard. C'est le seul moyen que le marquis d'Aubais a de s'indemniser de plus de 10,000 livres, que feu M. Ménard lui doit par des bons billets, et à l'engager à s'intéresser encore plus

1. La correspondance d'érudition de Charles de Baschi a été publiée en partie par M. Prosper Falgairolle dans une brochure fort intéressante (*le Marquis d'Aubais*, Clermont-l'Hérault, 1887). Ici, il ne s'agit que de lettres d'affaires.

2. Ménard s'était rendu à Paris avec le marquis d'Aubais, en août 1766, et logeait, semble-t-il, chez lui. « M. Ménard est mort depuis le premier du mois d'octobre dernier, écrit vers le même moment un secrétaire du marquis. Il y avoit plus de trois à quatre mois qu'il traînoit. Il s'étoit allité cinq jours avant sa mort. »

3. Jean-Louis Lecoïnte, gentilhomme du prince de Conti, capitaine dans son régiment, membre de l'Académie de Nîmes et écrivain militaire. Quérard énumère plusieurs de ses ouvrages.

4. Cette tour a été rasée dans la première moitié du siècle dernier.

5. Œuvre d'Esprit Fléchier, évêque de Nîmes.

6. Bibliothécaire et chapelain du château, prieur d'Aigues-Vives (Gard).

7. Malgré les efforts du marquis d'Aubais cette édition en resta au premier volume : « Œuvres de messire Esprit Fléchier..., précédées de la vie de ce prélat et accompagnées de notes... par M. Ménard..., Paris, C. Ballard, 1763, » in-4^o.

vivement qu'il ne fait en faveur de M. Ménard fils. M. Séguier¹ se joindra volontiers à M. Lecoïnte pour solliciter M. Ménard. »

17 mars 1769. « M. Lecoïnte m'a remis les papiers qu'il a apportés d'Aubais, mais j'ai été très surpris de ne trouver que deux pages des *Grands jours d'Auvergne*... Il faut continuer absolument jusqu'à la fin de la relation des *Grands jours d'Auvergne*. Cette continuation m'est très nécessaire pour retirer les exemplaires de Fléchier, que M. Ménard m'a remis en payement... La fin du premier cayer des *Antiquités de Nîmes* de M. Fléchier² manque aussi et m'est absolument nécessaire. »

17 octobre 1769. « Si M. Reynaud, ingénieur géographe, arrive à Aubais avant moy, logés le au château et faites lui faire bonne chère³. »

7 août 1770. « M. de Baschi me demande pour M^{me} de Roquefeuil les trois volumes des *Pièces fugitives*⁴, que vous trouverez bien reliés dans la bibliothèque... Il ne faut point remettre ces trois volumes qu'à celui qui vous remettra un ordre de ma part, que j'envoie aujourd'hui à M. de Baschi, et 30 livres pour le prix du livre. »

Si fragmentaires qu'elles soient, ces mentions ne paraîtront peut-être pas dénuées de tout intérêt, ne serait-ce que par les renseignements qu'elles donnent sur les rapports du marquis d'Aubais et de Léon Ménard. Le projet, véritable ou supposé, d'établir une École des langues orientales dans un château du pays de Nîmes ne manque pas de piquant, et le spectacle de ces prédicants traqués et de ces jeunes mariés huguenots venant en grand équipage visiter une bibliothèque célèbre me semble chose notable, comme aussi l'accueil qui leur fut fait⁵.

E.-G. LÉONARD.

1. L'antiquaire et botaniste Jean-François Séguier (1703-1784).

2. La liste des œuvres de Fléchier que donne le *Catalogue général* de la Bibl. nationale connaît seulement une « Description de la cathédrale de Nîmes ».

3. M. Reynaud était chargé de dresser la carte du marquisat; il resta dix-huit jours à Aubais. Le 9 mai 1771, la gravure de cette carte était, d'après une lettre du marquis, « fort avancée ».

4. Les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (Paris, Chauber, 1759, 3 vol. in-4°) sont le principal ouvrage de Charles de Baschi. Ménard y collabora.

5. Charles de Baschi était, il est vrai, de souche huguenote et le premier catholique de sa lignée. On nous permettra de renvoyer le lecteur que ce personnage intéresserait à deux études que nous avons données sur *La vieillesse du marquis d'Aubais (Foi et Vie, n° du 16 décembre 1922)* et sur *La vie des protestants dans le marquisat d'Aubais au XVIII^e siècle (Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, décembre 1922)*.

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT EN ONCIALES
DES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

Sous le titre de *A sixth-century fragment of the Letters of Pliny the Younger, a study of six leaves of an uncial manuscript preserved in the Pierpont Morgan Library, New York* (Carnegie Institution, Washington, 1922, in-4°, vi-67 pages et 20 planches), deux savants américains, MM. E. A. Lowe, l'auteur de *The Beneventan Script*, et E. K. Rand, professeur de latin à Harvard University, viennent de publier en fac-similé et de commenter, le premier au point de vue paléographique et le second au point de vue philologique, un fragment de six feuillets d'un manuscrit en onciales des Lettres de Pline le Jeune, acquis à Rome en 1910 par M. Pierpont Morgan de l'antiquaire Imbert, qui le tenait du libraire de Marinis, de Florence, et celui-ci du marquis Tacone, de Naples.

M. Lowe estime, par une comparaison minutieuse avec différents manuscrits en onciale, dont il donne la liste aux pages 16-19 de son mémoire, que l'écriture de ce fragment peut être rapportée au début du vi^e siècle et qu'il est d'origine italienne. Apporté en France au ix^e siècle, il s'y trouvait encore au xvi^e siècle, en même temps que le Tite-Live de Corbie, le Salluste de Fleury, les deux Virgile de Saint-Denys, aujourd'hui au Vatican¹.

M. Rand a reconnu dans ces six feuillets, qui contiennent la fin du livre II et le début du livre III des Lettres de Pline le Jeune (II, xx, 13-III, v, 4), un fragment d'un manuscrit célèbre, le *Codex Parisinus*, utilisé pour son édition de 1508 par Alde Manuce, qui dans la préface remercie Aloisio Mocenigo, ambassadeur de Venise à Paris, de lui avoir apporté ce manuscrit, « non solum correctissimum, sed etiam ita antiquum, ut putem scriptum Plinii temporibus ».

Vingt planches en phototypie accompagnent cette belle publication ; les douze premières donnent le fac-similé des six feuillets de ce fragment (n° 462 des manuscrits de M. Pierpont Morgan). Sur les quatre suivantes (pl. 13-14 et 15-16), on trouve la reproduction de la fin du livre II et du début du livre III de deux anciens manuscrits des Lettres de Pline le Jeune, des ix^e et x^e siècles, conservés à la Bibliothèque Laurentienne de Florence (Ashburnham R. 98, ou Riccardianus,

1. On lit sur la marge du haut au quatrième feuillet l'essai de plume suivant : « A tous ceulz qui ces presentes lettres verront et orront Jefian de Sauvenieres, garde du scel de la provosté de Meaulx, et François Belon, clerc juré de par le Roy nostre sire à ce faire, salut. Sachient tuit que par... » Les lectures « Sauvenieres » et « Belon » sont préférables à « Sannemeres » et « Beloy » qui figurent dans l'édition (p. 21).

provenant du chapitre de Beauvais, et San Marco 284). Les planches 17 et 18 donnent les spécimens de quelques pages d'un précieux exemplaire conservé à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford (Auct. L. 4. 3) de l'édition des Lettres de Pline le Jeune donnée en 1498 par Philippe Béroalde, avec notes marginales de Guillaume Budé, et la pl. 19 deux pages de la fin du livre II et du début du livre III de l'édition d'Alde de 1508: enfin sur la pl. 29 se trouvent, comme pièces de comparaison paléographique, avec quelques lignes du manuscrit 462 de M. Pierpont Morgan, des spécimens de l'écriture onciale de *Computus Paschalis* de Berlin (Lat. 4^o 298), daté d'environ 447, et du *Codex Bonifatianus* de Fulda, antérieur à l'année 547.

H. O.

PALAEOGRAPHIA LATINA.

Sous ce titre un savant anglais, M. W. M. Lindsay, professeur à l'Université de Saint-Andrews (Écosse), entreprend la publication d'une revue consacrée spécialement à l'étude de la paléographie latine jusqu'au milieu du XI^e siècle. Deux fascicules sont annoncés pour paraître chaque année de cette nouvelle revue, qui accueillera aussi les articles rédigés en français, italien et allemand. Le premier fascicule de 1922, qui vient de paraître (in-8^o, 66 p. et 5 pl.; prix : 5 sh.), contient un long article de M. W. M. Lindsay, *The Letters in early latin minuscule* (p. 7-61), et quelques notes de feu l'abbé Paul Liebaert, *Some early scripts of the Corbie scriptorium* (p. 62-66 et 5 pl.).

REPRODUCTIONS DE MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

La publication de la petite collection de fac-similés de manuscrits, entreprise en 1901 par la maison Berthaud¹ et interrompue à la suite de la guerre, vient d'être reprise par les soins de la maison Catala frères. Le nouveau volume, qui vient de paraître, contient la reproduction de soixante-trois miniatures, attribuées à l'école de Jean Fouquet, qui ornent un exemplaire de la traduction française par Pierre Bersuire de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, conservé aujourd'hui sous les nos 273 et 274 des manuscrits du fonds français de la Bibliothèque nationale.

1. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1906, t. LXVII, p. 593.

Un autre volume est sous presse, qui donne la reproduction des soixante-quinze miniatures, cartes et plans, accompagnant un exemplaire de la traduction latine de la *Géographie de Ptolémée* par Jacopo d'Angelo de Florence. Ce manuscrit est l'œuvre d'un calligraphe français, Hugues Commineau, de Mézières, et les cartes de Ptolémée, dessinées par Pietro Massari, y sont suivies de plans cavaliers de Florence, Rome, Andrinople, Constantinople, Damas, Jérusalem, le Caire et Alexandrie.

ORIGINES ET DÉBUTS DE L'IMPRIMERIE.

Les origines et les débuts de l'imprimerie, d'après les recherches les plus récentes (Paris, 1922, in-4°), que vient de publier, sous les auspices de la Société française de bibliographie, M. Charles Mortet, constituent le développement de la partie historique du cours de bibliographie que professe depuis vingt-cinq ans notre savant confrère à l'École des chartes. La première partie (p. 5-26) est consacrée à l'étude des impressions xylographiques : technique, caractéristiques, date de ces livrets populaires ou scolaires, dont beaucoup ont coexisté au xv^e siècle avec les impressions typographiques. La seconde partie (p. 27-84) traite des origines de la typographie, de sa technique propre, des premiers imprimeurs de Mayence, Jean Gutenberg et Pierre Schoiffer; elle met en lumière la part prépondérante de ce dernier dans les progrès de la typographie et en même temps montre la ressemblance voulue entre les premiers livres imprimés et les manuscrits contemporains. Un bel album de vingt et une planches en phototypie, que la libéralité de l'un de ses derniers présidents a permis à la Société française de bibliographie de joindre à cette nouvelle publication, offre des reproductions des principaux xylographes : Bible des pauvres, *Speculum*, Donat, etc., et des plus anciennes impressions typographiques : Bibles de trente-six et quarante-deux lignes, Lettre d'indulgences de 1454, Donat, Psautier de 1457, Catholicon de 1460, Bible de 1462 de P. Schoiffer, etc.

H. O.

NOUVELLE ÉDITION DES ŒUVRES D'ALEXANDRE DE HALÈS.

A l'occasion du troisième centenaire d'Alexandre de Halès, les Pères Franciscains du Collège Saint-Bonaventure de Quaracchi, près Florence, ont commencé l'impression d'une nouvelle édition de la

Summa theologica de leur célèbre confrère. Le texte du premier livre, dont la publication est annoncée pour le début de 1923, a été établi à l'aide de plus de quarante manuscrits. Dans cette nouvelle édition, chaque livre sera précédé de prolégomènes contenant la description des manuscrits utilisés et des remarques critiques sur l'établissement du texte. La publication sera complétée par un dernier volume contenant la vie d'Alexandre de Halès, avec une étude sur ses œuvres et leurs sources.

HESPERIS.

La revue *Hesperis* (fusion des *Archives berbères* et du *Bulletin de l'Institut des hautes études marocaines*) est consacrée à l'étude du pays et des populations du Maroc. Les rapports fréquents des habitants de l'Afrique septentrionale avec les États européens, dès le haut moyen âge, font que les travaux savants publiés dans cette revue sont beaucoup moins étrangers à nos études qu'on pourrait le penser tout d'abord; citons dans les plus récents fascicules parus : H. de Castries, *les Signes de validation des chérifs saadiens* [xvi^e siècle]; J. Goulsen, *Notes sur les origines anciennes des Israélites au Maroc* [jusqu'à la fin du xv^e siècle]; G. Marçais, *la Chaire de la grande mosquée d'Alger* [xi^e siècle].

V^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES, A BRUXELLES.

Sur l'initiative de la *Royal Historical Society* de Londres, les historiens belges se sont chargés de l'organisation du V^e Congrès international des sciences historiques, qui aura lieu à Bruxelles, du 8 au 15 avril 1923, à partir du lundi qui suit la semaine de Pâques, sous le haut patronage de S. M. le roi des Belges.

L'organisation du V^e Congrès international sera, dans ses grandes lignes, semblable à celle des quatre congrès précédents, qui, de 1900 à 1913, se sont réunis à Paris, Rome, Berlin et Londres. Le cadre des travaux se trouvera cependant légèrement élargi et les sections suivantes seront organisées :

I. Histoire de l'Orient. — II. Histoire grecque et romaine. — III. Études byzantines. — IV. Histoire du moyen âge. — V. Histoire moderne et contemporaine (y compris l'histoire coloniale). — VI. 1^{re} sous-section : Histoire des religions; 2^e sous-section : Histoire

ecclesiastique. — VII. Histoire du droit. — VIII. Histoire économique. — IX. Histoire de la civilisation (philosophie, sciences, conceptions politiques et sociales); sous-section : Histoire de l'enseignement. — X. 1^{re} sous-section : Histoire de l'art; 2^e sous-section : Archéologie (y compris la préhistoire). — XI. Méthode historique et sciences auxiliaires de l'histoire (y compris la géographie historique). — XII. Documentation sur l'histoire du monde pendant la guerre. — XIII. Archives et publications de textes.

A la tête du comité organisateur est placé un bureau composé de : MM. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, président; R. P. H. Delehayé, président de la Société des Bollandistes, et Fr. Cumont, professeur honoraire de l'Université de Gand, vice-présidents; G. des Marez, professeur à l'Université de Bruxelles, secrétaire général; Ch. Terlinden, professeur à l'Université de Louvain, trésorier; F.-L. Ganshof, docteur en philosophie et lettres, secrétaire.

Le montant de la cotisation est fixé à 50 francs (belges). — Les adhésions au Congrès sont reçues dès à présent par le secrétaire (M. F.-L. Ganshof, 12, rue Jacques-Jordaens, Bruxelles) et par le trésorier (M. Ch. Terlinden, 61, avenue Legrand, Bruxelles). Le secrétaire se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements utiles. Les érudits qui se proposeraient de faire une communication sont priés de bien vouloir l'en informer.

CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOPHILES A PARIS.

Un congrès des bibliothécaires et des bibliophiles, organisé par l'Association des bibliothécaires français, se tiendra à Paris du 3 au 9 avril 1923 sous la présidence de notre confrère M. Henry Martin, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Le congrès sera divisé en trois sections : I. Bibliothèques et bibliothécaires. — II. Utilisation des bibliothèques et diffusion du livre. — III. Histoire et art du livre.

La cotisation est fixée à 25 francs. Les bulletins d'adhésion doivent être adressés à M. l'abbé Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique, trésorier du congrès. Toute la correspondance relative au congrès doit être envoyée au secrétariat général du congrès, au Collège de France.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Manuscrit illustré des Fables d'Avianus. Notice du ms. latin n. a. 1132, du x ^e siècle, récemment entré à la Bibliothèque nationale (avec 4 planches), par H. Omont	5
Origine de la maison de Roucy, par H. Moranvillé	11
Le langage héraldique dans le <i>Tournoiement Antechrist</i> , par Max Prinet	43
Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux de 1136 à 1158, et ses constructions, par J.-A. Brutails	54
L'administration des eaux et forêts dans le domaine royal en France aux xiv ^e et xv ^e siècles. Mémoire posthume d'Édouard Decq	65, 331
L'affaire du Val-de-Grâce (août 1637). Les documents de la cassette de Richelieu, par Paul-M. Bondois	111
Un nouveau manuscrit illustré de l'Apocalypse au ix ^e siècle. Notice du ms. latin nouv. acq. 1132 de la Bibliothèque nationale (avec 4 planches), par H. Omont	273
Notes sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur, par Léon Mirot	298
La guerre de Flandre (1328), par Jules Viard	362
Bibliographie	166, 383
Livres nouveaux	206, 425
Chronique et mélanges	235, 454

TABLE ALPHABÉTIQUE¹

- Aimès (Paul), élève de 1^{re} année, 454.
- Albanès (J.-H.), *Gallia christiana novissima*, 178.
- Alexandre de Halès, Œuvres, nouvelle édition, 476.
- Alliaume (M.), Catalogue des manuscrits mathématiques et astronomiques de la bibliothèque de Bruges, 200.
- Amiens, cathédrale, 422.
- Apocalypse, illustrée, 273.
- Archives. Rapport sur le service en 1921-1922, 255.
- Archivistes départementaux : nominations, 241, 242. — Décret relatif à leur avancement, 252. — Arrêté portant inscription aux tableaux d'avancement, 254.
- Arnauld (Henry), évêque d'Angers, 186.
- Attenborough (F. L.), *Laws of the earliest English kings*, 411.
- Aubais (marquis d'), Bibliothèque, 470.
- Aubert (Anne-Marie), élève de 1^{re} année, 454.
- * Aubert (Marcel), secrétaire adjoint de la Société, 243. — Comptes-rendus : Le château de Blois, 170; Les sculptures de la cathédrale de Poitiers, 173; Mélanges d'archéologie bretonne, 200; La cathédrale d'Amiens, 422; La cathédrale de Bayeux, 422; Condition juridique de la profession d'architecte, 424.
- Aude (A.-F.), Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon, 400.
- * Auvray (Lucien). — Comptes-rendus : Le temple du dieu gaulois Rudiobus à Cassiciate, 169; *Dantis Alagherii epistolae*, 413.
- Avezou (Robert), élève de 3^e année, 240.
- Avianus : fables, 5.
- Avignon : papes, 179; Avignon au x^e siècle, 405.
- * Babelon (Ernest), docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford, 456.
- * Baron (François), Le cardinal Pierre de Foix le Vieux et ses légations, 404.
- * Barroux (André), archiviste paléographe, 235-236.
- * Barroux (Robert), archiviste paléographe, 235-236; archiviste de la Lozère, 455.
- Baschi. Voir Aubais.
- * Bataille (Georges), archiviste paléographe, 235-236; bibliothécaire stagiaire à la Bibliothèque nationale, 455.
- Baudot (Marcel), élève de 2^e année, 240.
- Bayeux : cathédrale, 422.
- * Béguin (Maurice), archiviste paléographe, 235-236; archiviste intérimaire de l'Eure, 242; archiviste des Deux-Sèvres, 455.
- * Benoît (Fernand), membre libre, puis membre de l'École française de Rome, 242, 455.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des archivistes paléographes ou anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes.

- Bernard (Pierre), admis à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- Berranger (Henri de), élève de 3^e année, 240.
- Betgé-Lagarde (André), élève de 2^e année, 240.
- Bibliothèque nationale : personnel, 241-242. — Décret relatif au personnel, 250. — Reproductions de manuscrits, 475.
- Bibliothèques : de l'Arsenal, Sainte-Geneviève et Mazarine, 251; John Rylands, 199, 421; de Bruges, 200; Bodléienne, 424; du marquis d'Aubais, 470; de Richard de Fournival, 418.
- Birkenmajer (Aleksander), *Studja nad Witelonem*, 193; *Biblioteka Ryszarda de Fournival*, 418.
- * Boinet (Amédée), La cathédrale d'Amiens, 422.
- Boisserie (Elisabeth), élève de 2^e année, 240.
- Boissonnade (P.), Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge, 386.
- Blois : château, 170.
- * Boinet (Amédée). — Comptendu : La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne, 194.
- * Bondois (Paul-M.), L'affaire du Val-de-Grâce (1637). Les documents de la cassette de Richelieu, 111. — Comptes-rendus : La vieillesse de Richelieu, 187; Étude sur le gouvernement de François 1^{er} dans ses rapports avec le Parlement, 395; Le royaume de Catherine de Médicis, 397; Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon, 400.
- Bonnaire (Étienne), admis à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- * Bouard de La Forest (A. de), récompense sur le prix Delalande-Guérineau, 243; Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, 188.
- Bouman (A. C.). *Oorkondenboek van het sticht Utrecht tot 1301*, 193.
- Bourgeois (Rémi), admis à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- * Bouvier (Alice), archiviste paléographe, 236.
- * Brandin (Louis), prix de La Grange à l'Académie des inscriptions, 455.
- Bretagne : archéologie, 200, 202.
- Bruges : bibliothèque, 200.
- * Brun (Robert), archiviste paléographe, 235-236; membre de l'École française de Rome, 455.
- * Brutails (J.-A.), Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux, et ses constructions, 54.
- * Burias (Léon), archiviste paléographe, 235, 236; archiviste de la Charente, 242.
- Cartulaire du domaine temporel des évêques d'Utrecht, 193.
- Cassiate : identification, 169.
- * Céliier (Léonce), officier d'Académie, 456.
- * Champion (Pierre), Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, 167.
- Chamson (André), élève de 3^e année, 240.
- Charlemagne : études critiques, 466.
- Chesnais (Pierre), élève de 1^{re} année, 454.
- Chevalier (Ulysse), Dictionnaire topographique du département de l'Isère, 175; La croisade du dauphin Humbert II, 177; Société dauphin Humbert II; Les controverses religieuses en Dauphiné; Catalogue du fonds A. de Fontgalland, 177; Manuscrits et incunables liturgiques du Dauphiné, 177.
- * Chevreux (Charles), sous-préfet de Beaune, 241.
- * Cochin (Claude), Henry Arnould, évêque d'Angers, 186.
- * Collon (Georges), archiviste paléographe, 235, 236; conservateur de la bibliothèque de Tours, 455.
- Congrès internationaux : des sciences historiques, à Bruxelles, 477; des bibliothécaires

- et des bibliophiles, à Paris, 478.
- * Cordey (Jean), membre suppléant de la Commission de publication, 244; Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine, t. II, 191. — Comptes - rendus : *Studja nad Witelonem*, 193; Une amie inconnue de Molière, 401; Registres du Conseil de Genève, 411; *Biblioteka Ryszarda de Fournival*, 418.
- * Couderc (Camille), président de la Société, 243. — Nécrologies : Paul Labrousche, 459; Théophile Dufour, 463.
- * Courteault (Henri), membre suppléant de la Commission de publication, 244.
- * Curzon (Henri de), conservateur aux Archives nationales, 241.
- Daguillon (Jeanne), élève de 1^{re} année, 454.
- Dante : lettres, 413.
- Dauphiné : Controverses religieuses, 177; Manuscrits et incunables liturgiques, 177.
- Davillé (Camille), admis à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- * Decq (Édouard), L'administration des eaux et forêts dans le domaine royal, 65, 331.
- * Delaborde (Henri - François), membre de la Commission de publication, 244. — Comptendu : Le service militaire en France. Racolage et milice, 402.
- Delcambre (Étienne), élève de 3^e année, 240.
- Delessard (Léon), admis à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- * Demaison (Louis), membre résident de la Société des Antiquaires de France, 456.
- Descartes (René), Lettre inédite au Père Mersenne, 469.
- * Deslandres (Paul), conservateur à la bibliothèque de l' Arsenal, 241.
- Despont (Joseph), élève de 3^e année, 240.
- Dijon : École des chartes, 271.
- Dillay (Madeleine), admise à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- Domaine royal : eaux et forêts, 65.
- * Dorez (Léon), nécrologie, 246.
- Doucet (Roger). Étude sur le gouvernement de François I^{er} dans ses rapports avec le Parlement de Paris, 395.
- * Dufour (Théophile), nécrologie, 463.
- * Duhamel (Léopold), admis à la retraite et archiviste honoraire, 242; nécrologie, 461.
- Duhem (Bernard), élève de 1^{re} année, 454.
- * Dupont (François), archiviste paléographe, 235, 236.
- * Dupont-Ferrier (Gustave), membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 244; récompense sur le prix J.-J. Berger, 243.
- * Durrieu (Paul), membre de la Commission de comptabilité, 244. — La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne, 194.
- Eaux et forêts, 65.
- École des chartes. Élèves de 1^{re} année, 454-455. — Examens de fin d'année, 237. — Thèses, 235. — Œuvre des chartistes, 205.
- École des chartes de Dijon, 271.
- École française de Rome : membres, 242, 455.
- * Espinas (Georges). — Comptendu : La Chambre de commerce de Marseille et ses représentants à Paris, 181.
- Estrées (Paul d'), La vieillesse de Richelieu, 187.
- Eygun (François), élève de 1^{re} année, 454.
- Fabre (André), élève de 2^e année, 240.
- * Faucher (Benjamin), officier d'Académie, 456.
- Fawtier (Robert). *Hand-list to the collection of Latin manuscripts in the John Rylands Library*, 199.
- Ferrero (Guglielmo). La ruine

- de la civilisation antique, 383.
 Finistère, 202, 205.
- * Flachaire de Roustan (Renée), nécrologie, 249.
- Foix (comté de) : institutions, 184.
- Fontgalland (Fonds Anatole de), catalogue, 177.
- Foulet (Alfred), élève de 3^e année, 240.
- Forestier (Henri), élève de 1^{re} année, 454.
- Fournier (Joseph), La Chambre de commerce de Marseille et ses représentants à Paris, 181.
- * Fournier (Paul), Paul Guilhiermoz, nécrologie, 456.
- * Fournier (Pierre-F.), archiviste de la Haute-Loire, 241; bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, 242. — Comptes-rendus : *Gallia christiana novissima*, 178.
- * Frémy (Elphège). — Comptes-rendu : Henry Arnauld, évêque d'Angers, 186.
- * Gabory (Émile), officier de l'Instruction publique, 456.
- Gaiffier d'Illestroy (Baudoin de), élève de 1^{re} année, 455.
Gallia christiana novissima, 178.
- Gauléjac (Bernard de), élève de 2^e année, 240.
- Gautier (Hubert-Léon), élève de 2^e année, 240.
- Genève : registres du Conseil, 411.
- Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux, 54.
- * Gerbaux (Fernand), admis à la retraite et conservateur honoraire aux Archives nationales, 241.
- * Girard (Georges), docteur ès lettres, 242; prix Fréville à l'Académie des sciences morales, 455. — Le service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV. Racolage et milice, 402.
- Gondy (Jean), élève de 3^e année, 240.
- Gouron (Marcel), admis à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- * Grand (Roger), chevalier du Mérite agricole, 243; officier de l'Instruction publique, 456; médaille au concours des Antiquités de la France, 243; membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 456. — Mélanges d'archéologie bretonne, 200. — Comptes-rendu : Vieilles pierres bretonnes, 202.
- * Grandjean (Charles), officier de la Légion d'honneur, 456.
- Grat (Félix), admis à subir l'épreuve de la thèse, 240.
- * Griveaud (Martial), archiviste paléographe, 235, 236.
- Groot (J.-J.-M. De), *Die Hunnen der vorchristlichen Zeit*, 412.
- * Guilhiermoz (Paul), nécrologie, 456.
- Guilford (E. L.), *Select extracts illustrating sports and pastimes*, 194.
- * Guillemot (Étienne), officier de l'Instruction publique, 456.
- Guilloud de Courbeville (Jean), élève de 1^{re} année, 455.
- Halès (Alexandre de), Œuvres, nouvelle édition, 476.
- Halgouet (Hervé du), Contribution à l'étude du régime seigneurial; I : La vicomté de Rohan, 204.
- * Halphen (Louis), professeur des sciences auxiliaires à l'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, 455. — Prix du baron de Courcel, 456. — Études critiques sur l'histoire de Charlemagne, 166; Les classiques de l'histoire de France au moyen âge, 272. — Comptes-rendus : La formation de l'unité française, 394; *Laws of the earliest English kings*, 411; *Die Hunnen der vorchristlichen Zeit*, 412.
- Haumont (Jacques), élève de 3^e année, 240.
- Heitz (Georges), élève de 1^{re} année, 454.
- Héliot (Pierre), élève de 1^{re} année, 454.

- Héraldique (Langage), 43.
 Héron de Villefosse (René), élève de 1^{re} année, 454.
Hespéris, revue, 477.
 * Hoppenot (Paul), chevalier de la Légion d'honneur, 456.
 Hubert (Jean), élève de 2^e année, 240.
 * Huet (Gédéon). — Comptes-rendus : *Oorkondenboek van het sticht Utrecht tot 1301*, 193; *Select extracts illustrating sports and pastimes*, 194.
 Humbert II : sa croisade (1345-1347), 177; Société, 177.
 * Imbert (Léo), archiviste de Vaucluse, 241.
 Imprimerie : origines et débuts, 476.
 Incunables liturgiques du Dauphiné, 177.
 Isère : dictionnaire topographique, 175.
 James (M. R.), *Catalogue of the Latin mss. in the John Rylands library*, 419.
 Jaulme (André), admis à subir l'épreuve de la thèse, 241.
 Jeanne d'Arc : son procès de condamnation, 167.
John Rylands Library : manuscrits latins, 199, 419.
 * Joly (Henry), archiviste paléographe, 235, 236; conservateur de la bibliothèque de Caen, 455.
 * Jusselin (Maurice), médaille au concours des Antiquités de la France, 243. — Signature imprimée au XVI^e siècle, 268.
 Krusch (Bruno), *Chronologica regum Francorum stirpis Merovingicae*, 391.
 * Labande (L.-H.), Avignon au XV^e siècle. La légation de Charles de Bourbon et de Julien de La Rovère, 405; Léopold Duhamel, nécrologie, 463. — Comptes-rendus : Le cardinal Pierre de Foix le Vieux, 404; *Andegaviana*, 408.
 * La Batut (Guy de), bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque Mazarine, 241.
 * Labrousche (Paul), nécrologie, 459.
 * Langlois (Charles-Victor), Rapport sur le service des archives, 255.
 * Langlois (Ernest), correspondant de l'Académie des inscriptions, 456.
 Lapeyre (André), élève de 1^{re} année, 454.
 Larcena (Jean), élève de 2^e année, 240.
 * Lardé (Georges), chargé de cours à la Faculté de droit de Nancy, 241; prix du baron de Courcel, 456.
 * La Roncière (Charles Bourelle). — Compte-rendu : Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine, 191.
 * Lasteyrie (Charles de), ministre des Finances, 241.
 * Lauer (Philippe), Origines de la signature imprimée, 467. — Comptes-rendus : Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne, 166; Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, 188; *Le carte degli archivi Reggiani fino al 1050*, 189; *Hand-list to the collection of Latin manuscripts in the John Rylands Library*, 199.
 * Laval (E.). — Compte-rendu : Servage, paréages et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars, 184.
 * Lavergne (Géraud), archiviste du Haut-Rhin, puis de la Dordogne, 242.
 * Lecestre (Léon), membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 244.
 * Ledos (E.-G.), honoré par la Société de l'École des chartes, 243.
 * Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale des monuments historiques, 242; membre de la Commission de comptabilité, 244.
 * Lefranc (Abel), officier de l'Ordre de Léopold, 456.
 * Lemaître (Henri). — Compte-

- rendu : *Ordinarium juxta ritum S. Ordinis Praedicatorum*, 417.
- Lemerle (Anne), élève de 2^e année, 240.
- * Lemoisne (P.-A.), archiviste trésorier de la Société, 244.
- * Léonard (Émile), bibliothécaire stagiaire à la Bibliothèque nationale, 241. — La bibliothèque du marquis d'Aubais, 470.
- * Leroux (Alfred), nécrologie, 244.
- * Lespinasse (René de), nécrologie, 247.
- Lesueur (Frédéric et Pierre), Le château de Blois, 170.
- * Levillain (Léon). — Comptendu : *Chronologica regum Francorum stirpis Merovingicae*, 391.
- * Loirette (Gabriel), archiviste de la Haute-Garonne, 241; officier d'Académie, 243.
- * Longnon (Auguste), La formation de l'unité française, 394.
- * Lot (Ferdinand), vice-président de la Société de l'École des chartes, 243; membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 244. — Comptes-rendus : La ruine de la civilisation antique, 382; Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge, 386.
- Madan (F.), *Catalogue of Western mss. in the Bodleian Library*, 421.
- Magne (Émile), Une amie inconnue de Molière, 401.
- Maillard (Élisa), Les sculptures de la cathédrale de Poitiers, 173.
- * Maisonobe (Abel), préfet de Belfort, 241; préfet des Landes, 455.
- Mallon (Jean), élève de 1^{re} année, 454.
- Manuscrits : Apocalypse illustrée, 273; — Fables d'Avianus, 5. — Catalogues de la *John Rylands Library*, 199, 419; de la bibliothèque de Bruges, 200; de la *Bodleian Library*, 421. — Manuscrits liturgiques du Dauphiné, 177. — Prêts, 272. — Ms. en onciales des lettres de Pline le Jeune, 474. — Reproductions de mss. de la Bibliothèque nationale, 475.
- Marot (Pierre), admis à subir l'épreuve de la thèse, 241.
- Marseille : Chambre de commerce, 181.
- * Martin (Germain), professeur de législation et économie industrielles à la Faculté de droit de Paris, 241.
- * Masson (André), archiviste paléographe, 235, 236.
- Mazauric (Lucie), élève de 1^{re} année, 454.
- * Merlet (François), archiviste paléographe, 236.
- Metzger (Lucien), admis à subir l'épreuve de la thèse, 241.
- Meurgey (Jacques), élève de 3^e année, 240.
- * Michon (Louis-Marie), archiviste paléographe, 235, 236.
- Miniature flamande, 194.
- Minvielle (Geo), La condition juridique de la profession d'architecte, 424.
- Mirot (Albert), élève de 1^{re} année, 454.
- * Mirot (Léon), secrétaire de la Société, 243. — René de Lespinasse, nécrologie, 247. — Comptes-rendus : Procès de condamnation de Jeanned'Arc, 167; Les rues et les maisons de Sens, 174; Avignon au xv^e siècle. Légation de Charles de Bourbon et de Julien de La Rovère, 405; Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay, 409.
- * Mollat (G.), La collation des bénéfices sous les papes d'Avignon, 179.
- Monceaux (Paul), Rapport sur le prix Gobert, 465.
- Monicat (Jacques), élève de 1^{re} année, 454.
- Montfaucon (Le P. B. de), Lettre sur l'édition des Pères grecs, 269.
- Monti (Arnaldo), *Le Lettere di Dante*, 413.
- * Moranvillé (Henri), membre de la Commission de comptabi-

- lité, 244. — Origines de la maison de Roucy, 15.
- Morgand (Arthur), élève de 2^e année, 240.
- * Moris (Henri), nécrologie, 249.
- * Mortet (Charles), Origines et débuts de l'imprimerie, 475. Mot carré du XII^e siècle, 466.
- * Mousset (Albert), Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay, 409.
- Muller (S.), *Oorkondenboek van het sticht Utrecht tot 1301*, 193.
- Neumann (Aloyse), élève de 1^{re} année, 455.
- Odier (Jeanne), élève de 2^e année, 240.
- Olivier (Suzanne), élève de 2^e année, 240.
- * Omont (Henri), membre de la Commission de publication, 243. — Manuscrits illustrés de l'Apocalypse, 273; — des Fables d'Avianus, 5; Léon Dorez, nécrologie, 246; Mot carré du XII^e siècle, 466; Lettre inédite de Descartes au P. Mersenne, 469; Manuscrit en onciales des lettres de Pline le Jeune, 474; Origines et débuts de l'imprimerie, 476. — Comptes-rendus : Catalogue de manuscrits mathématiques de la bibliothèque de Bruges, 200; *Catalogue of the Latin mss. in the John Rylands Library*, 419; *Catalogue of Western mss. in the Bodleian library*, 421. *Ordinarium juxta ritum S. Ordinis Praedicatorum*, 417. *Palaeographia latina*, 475.
- Parent (Denise), élève de 2^e année, 240.
- * Pasquier (Félix), admis à la retraite et nommé archiviste honoraire, 242. — Servage, parages et autres institutions... dans le comté de Foix, 184.
- Pères grecs (Éditions des), 269.
- Perrat (Charles), élève de 1^{re} année, 454.
- Pierre de Foix le Vieux, 404.
- * Pigallet (Maurice), officier de l'Instruction publique, 456.
- Planchenaault (René), admis à subir l'épreuve de la thèse, 241.
- Pline le Jeune. Lettres, 474.
- * Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.). — Compte-rendu : Contribution à l'étude du régime seigneurial; I : La vicomté de Rohan, 204.
- Poitiers : sculptures de la cathédrale, 173.
- Poorter (A. de). Catalogue des manuscrits mathématiques et astronomiques de la bibliothèque de Bruges, 200.
- * Porcher (Jean), membre de l'École française de Rome, 242; autorisé à prolonger son séjour, 455.
- * Porée (Charles), Histoire des rues et des maisons de Sens, 174; L'École des chartes, coup d'œil sur l'œuvre des chartistes, 205.
- * Poupardin (René), professeur honoraire à l'École des chartes, 242.
- Pradel (Pierre), élève de 3^e année, 240.
- Prêts des livres et manuscrits, 272.
- * Prinnet (Max), chargé d'un cours de sigillographie à l'École des chartes, 456; Le langage héraldique dans le *Tournoiment Antechrist*, 43.
- Prix : Jean-Jacques Berger, 243. — de Courcel, 456. — Delalande-Guérineau, 243. — Drouin de Lhuys, 456. — Freville, 455. — Gobert, 243, 465. — de La Grange, 455. — Auguste Molinier, 236.
- * Prou (Maurice), membre de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 244; officier de l'Instruction publique, 456.
- Reggio, Emilia : chartes antérieures à 1050, 189.
- * Régné (Jean), 2^e prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 243, 465.
- Richard de Fournival : sa bibliothèque, 418.

- Richelieu (cardinal de) : documents de sa cassette, 111.
- Richelieu (duc de) : sa vieillesse, 188.
- Rohan : vicomté, 204.
- * Rohmer (Régis), archiviste de la Corrèze, 241; officier d'Académie, 456.
- Rome : institutions, 188.
- * Romier (Lucien), premier prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 243, 465. — Le royaume de Catherine de Médicis, 397.
- Rosanbo (Louis Le Peletier de), élève de 2^e année, 240.
- Roucy (Maison de) : origines, 11.
- * Rousset (Maurice), archiviste de la Meuse, 241; officier de l'Instruction publique, 456.
- * Royer (Louis). — Comptes-rendus : Dictionnaire topographique du département de l'Isère, 175; La croisade du dauphin Humbert II, 177; Société dauphin Humbert II. Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds A. de Fontgalland. Manuscrits et incunables liturgiques en Dauphiné, 177.
- Saint-Exupéry (Simone de), élève de 1^{re} année, 454.
- * Samaran (Charles), récompense sur le prix Drouin de Lhuys, 456; chargé d'un cours à l'École des chartes sur les archives seigneuriales, 456.
- Schmidt (Charles). — Comptes-rendu : L'École des chartes et l'œuvre des chartistes, 205.
- Schneider (Marthe), élève de 1^{re} année, 454.
- Sens : histoire, 174.
- Signatures imprimées, 268, 467.
- Société de l'École des chartes. Bureau et commissions, 243, 244.
- * Solente (Suzanne), René Flacaire de Roustan, nécrologie, 249.
- Soudieux (Émile), élève de 2^e année, 240.
- * Soyer (Jacques), Le temple du dieu gaulois Rudiobus à Cassiciate, 169.
- * Stein (Henri), membre de la Commission de publication et de la Commission de la collection des « Mémoires et documents », 244.
- Tarré (Juan), élève de 1^{re} année, 455.
- Tessier (Georges), admis à subir l'épreuve de la thèse, 241.
- * Thomas (Antoine), Alfred Leroux, nécrologie, 244.
- Thomas (Georges), admis à subir l'épreuve de la thèse, 241.
- Thomas-Lacroix (Pierre), élève de 2^e année, 240.
- Torelli (Pietro), *Le carte degli archivi Reggiani fino al 1050*, 489.
- Tournadre (Guy de), admis à subir l'épreuve de la thèse, 241.
- Tournoiment Antechrist*, 43.
- Toynbee (Paget), *The letters of Dante*, 413.
- Utrecht : cartulaire, 193.
- Uzureau (F.). Les prêtres insermentés du Finistère, 205; *Andegaviana*, 22^e série, 408.
- Val-de-Grâce : affaire de 1637, 111.
- * Vallery-Radot (Jean), La cathédrale de Bayeux, 422.
- Verdat (Marguerite), élève de 2^e année, 240.
- * Viard (Jules), La guerre de Flandre (1328), 363. — Comptes-rendus : La collation des bénéfices sous les papes d'Avignon, 179.
- Vielliard (Jeanne), élève de 3^e année, 240.
- Vivonne (maréchal de) : correspondance, 191.
- * Waquet (Henri), Vieilles pierres bretonnes, 202. — Comptes-rendu : Les prêtres insermentés du Finistère, 205.
- Witelo, 193.

Bon à tirer, le 5 février 1923.



D
111
B5
t. 82-83

Bibliothèque de l'École
des chartes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

